

 SORBONNE UNIVERSITÉ École doctorale « Histoire moderne et contemporaine » (ED 188) Le centre Roland Mousnier (UMR 8596)	 UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL Faculté des lettres et sciences humaines Institut d'histoire

T H È S E en cotutelle
pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ
ET DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

Discipline : histoire moderne

Présentée et soutenue par :

Maxim BOYKO

le : 25 novembre 2023

Jeux de rois.
France et Angleterre à l'heure de l'absolutisme naissant
(1610-1642)

Sous la direction de :

M. Denis CROUZET – Professeur émérite, Sorbonne Université

M. Olivier CHRISTIN – Professeur, Université de Neuchâtel

Membres du jury :

Mme Caroline CALLARD – Directrice d'études, EHESS – présidente du jury

Mme Florence BUTTAY – Professeure, Université de Caen Normandie – rapportrice

M. Bernard HOURS – Professeur, Université Jean-Moulin-Lyon-III – rapporteur

M. Christian JOUHAUD – Directeur d'études, EHESS – examinateur

Mme Rachel HAMMERSLEY – Professeure, Newcastle University – examinatrice

RÉSUMÉ DE LA THÈSE EN FRANÇAIS

Les monarques « pré-absolutistes » de la première moitié du XVII^e siècle avaient-ils l'appareil diplomatique correspondant à leur politique – c'est-à-dire les moyens de leurs fins – ou la politique de leur appareil diplomatique ?

L'objectif principal de cette thèse vise à approfondir nos connaissances sur les relations entre la France et l'Angleterre depuis la mort d'Henri IV en 1610 jusqu'à l'année 1642, marquée à la fois par la disparition de Richelieu et le déclenchement de la révolution sur les îles Britanniques. L'étude de cette période – qui nous paraît être familière tout en restant peu étudiée et globalement perçue au prisme des romans d'Alexandre Dumas – ne se veut pas être un simple récit chronologique et événementielle des interactions politico-diplomatiques franco-anglaises, mais a pour objet d'analyser la structure et le fonctionnement de l'appareil diplomatique des deux états modernes ainsi que le jeu de ses représentants, afin d'essayer de comprendre comment l'état des structures administratives et la sociologie des acteurs diplomatiques ont pesé sur le cours des événements politiques entre les deux Couronnes.

Ainsi, cette étude s'attachera à mettre en lumière certains traits majeurs de la diplomatie dans la première modernité, telle qu'elle ressort de l'étude des rapports franco-anglais : encore peu structurée sur le plan administratif et donc en retard dans la « modernisation » des instruments de l'État « pré-absolutiste », elle est l'outil d'une politique extérieure déjà intense mais protéiforme, qui emprunte plusieurs canaux pas encore exclusifs les uns des autres, mais n'en suit pas moins des codes et des protocoles très précis, dont chaque détail était investi d'un sens politique. La diplomatie peut alors à ce titre être vue comme un ensemble de rituels, une « chorégraphie » politique qui avait ceci de paradoxal que les figures étaient imposées avec une grande précision, sans être pour autant confiées à un appareil administratif structuré.

En l'absence de ce dernier, le personnage de l'ambassadeur n'en est que plus central dans la diplomatie, dont il exécute les actes comme les figures d'un ballet ou d'une pièce théâtrale. À cet égard, cette thèse vise également à proposer une étude socio-professionnelle des ambassadeurs dont le but est de cerner la composition du vivier diplomatique dans lequel les monarchies puisaient afin de trouver des candidats, de comprendre comment les futurs représentants se préparaient à exercer leurs fonctions à l'étranger et de mettre en lumière les raisons du recrutement et du choix de tel ou tel homme. Qui plus est, cette étude – comparative par sa nature même – permettra de poser la question de la professionnalisation de l'activité

diplomatique, inégale en France et en Angleterre, mais partout inaboutie. Par ailleurs – et c’est là un autre trait que ce travail vise à mettre en exergue – les ambassadeurs n’avaient pas le monopole des relations diplomatiques. Elles étaient aussi le fait d’une multitude d’autres acteurs, peu articulés, de tous rangs et de toute nature, qui, foisonnant entre les deux rives de la Manche, conduisaient des missions tant officielles qu’officieuses et se trouvaient de plus en plus nombreux à jouer un jeu dans les interactions entre les deux Couronnes.

Enfin, nous proposerons, dans la lignée des éléments précédents, une lecture renouvelée de certains grands mouvements politiques et stratégiques des années 1610-1642 à la lumière d’une étude structurelle de l’appareil politico-diplomatique, appuyée notamment sur l’exploitation de la correspondance diplomatique et des écrits privés des acteurs. Puiser dans ces fonds, issus des archives tant anglaises que françaises, mais aussi de tierces puissances telles que Venise, permet de s’affranchir de prismes nationaux de lecture des événements, prismes dont l’influence reste prégnante dans toute la période qui nous intéresse.

Mots clés : France – Angleterre – Diplomatie – Politique – Relations internationales – XVII^e siècle

RÉSUMÉ DE LA THÈSE EN ANGLAIS

Games of Kings.

France and England in the Age of Emerging Absolutism (1610-1642)

Did the pre-absolutist monarchs of the first half of the 17th century have the diplomatic apparatus corresponding to their policy and aligned with their ambitions – in other words, did they have the means to their ends? Or did they rather determine their policy based on their diplomatic apparatus?

The main objective of this thesis is to examine and deepen our knowledge of the relations between France and England from the death of Henry IV in 1610 until the year 1642, marked by the death of Richelieu and the outbreak of revolution and civil war in Britain. The study of this period – a period which may both seem familiar while also remaining little studied and generally perceived through the prism of the novels of Alexandre Dumas – is not intended to be a simple chronological and event-based account of French-English political-diplomatic interactions, but ambitions to analyze both the state of the administrative structures of the diplomatic apparatus of these two pre-absolutist states and the sociology of its diplomatic actors, aiming to understand how they influenced the course of political events between the two crowns.

Thus, this study aims to highlight the major feature of diplomacy in early modernity as it emerges from the study of Franco-English relations: with diplomacy still poorly structured on the administrative level and therefore lagging behind in the “modernization” of the modern pre-absolutist State instruments, it is the tool of an already intense but protean foreign policy, which builds on several channels not yet exclusive of one another, but nevertheless follows codes and very precise protocols, for which every detail is invested with political undertones. From this perspective, diplomacy can thus be seen as a set of rituals, a political “choreography” but in which paradoxically, the gestures were imposed with great precision without however being entrusted to a structured administrative apparatus.

In the absence of the latter, the role of the ambassador is even more central in Franco-English Baroque diplomacy, performing the acts like the artists in a ballet or a theatrical play. In this regard, this thesis also aims to propose a socio-professional study of leading official diplomatic personnel in order to identify the composition of the diplomatic pool from which

the monarchies drew in order to find candidates, to understand how future ambassadors prepared for a possible exercise of functions abroad, and to shed light on the reasons for the recruitment and choice of a particular person. What is more, this study – comparative by its inherent nature – will allow us to raise the question of the professionalization of diplomatic activity, which was at unequal levels in France and England but unfinished everywhere. Furthermore – and corresponding to an additional feature that this work aims to highlight – ambassadors did not have a monopoly on diplomatic relations. We will rather show that these relations were also the work of a multitude of other actors – not very articulated – of all ranks and kind, who flourished on both sides of the Channel, carrying out both official and unofficial missions and playing, in increasing numbers, a game in the interactions between the two crowns.

Finally, in line with the elements outlined above, we will propose a renewed understanding of certain major political and strategic movements of the years 1610-1642 in light of our study of the political-diplomatic apparatus structure, based in particular on the analysis of diplomatic correspondence and private writings of the actors. Drawing on these sources, from both English and French archives as well as from powerful outside actors such as Venice, allows us to go beyond national prisms in our analysis and understanding of events, prisms whose influence nevertheless remains significant throughout the period that interests us.

Keywords : France – Angleterre – Diplomacy – Policy – International relationships – Seventeenth century

REMERCIEMENTS

Cette étude est le fruit d'une longue et passionnante recherche menée entre Sorbonne Université et Université de Neuchâtel. Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé tout au long de ce travail.

Mes pensées vont tout d'abord à mes directeurs, le Professeur Denis Crouzet et le Professeur Olivier Christin. Ce sont nos discussions et nos échanges durant la rédaction, qui m'ont permis de progresser, de construire la problématique et le fil directeur de cette thèse et de la mener jusqu'à sa soutenance. Que tous deux soient chaleureusement remerciés pour leur disponibilité, leurs conseils et leurs encouragements, qui n'ont cessé de m'indiquer le chemin à parcourir.

Ce travail n'aurait pas été possible sans le soutien de l'École doctorale « Histoire moderne et contemporaine » et du centre Roland Mousnier de Sorbonne Université, qui m'ont permis, grâce à diverses aides financières, de me consacrer sereinement à l'élaboration de ma thèse et d'effectuer plusieurs voyages scientifiques à l'étranger, notamment en Angleterre et en Russie. Que les directeurs de ces institutions, Messieurs Raynald Abad et Cyril Grange, en soient remerciés. Je n'oublie pas l'Académie française qui m'a accordé, en 2019, une bourse Jean Walter Zellidja, grâce à laquelle j'ai pu organiser un long séjour de recherche à Londres et profiter des riches collections de la *British Library* et des Archives nationales d'Angleterre à Kew. Ce fut l'occasion d'une collecte abondante de matériaux qui m'ont conforté beaucoup d'intuitions précédemment formées.

Je remercie également très vivement tous mes collègues, tant du centre de recherche que d'autres institutions scientifiques, qui m'ont aidé pendant la réalisation de ce travail. Marie-Catherine Vignal Souleyreau, Tatiana Debbagi-Baranova, Christian Jouhaud, Marc Greengrass, Thierry Claeys et Philippe Florentin m'ont toujours entouré de leur bienveillance et de leurs judicieux conseils. Nos dialogues ont amplement contribué à nourrir ma pensée et ouvrir de nouveaux horizons. J'ai une pensée particulière pour Messieurs Yves-Marie Bercé et Jacques Vergé, professeurs et membres de l'Institut de France, qui m'ont ouvert les portes de la bibliothèque de cette glorieuse institution. Toutes les heures passées dans ce cadre magnifique me seront inoubliables. Que soit également remercié Monsieur Vladimir Chichkine, professeur à l'Université d'État de Saint-Petersbourg. Il a fait en sorte que je puisse accéder facilement au fonds des manuscrits français conservés à la Bibliothèque nationale de Russie. Je

présente également ma gratitude à Florence Buttay, Raphaël Barrat, Marie-Karine Schaub et Sébastien Malaprade pour leur soutien et leur accueil lors de mes années d'ATER passées aux Universités de Caen Normandie et de Paris-Est Créteil. Enfin, je n'oublie pas tous les amis du Centre Roland Mousnier ainsi que de l'Institut d'histoire de l'Université de Neuchâtel, au côté desquels le travail s'est révélé si plaisant, et dont les remarques ont suscité la découverte et la mise en valeur d'informations cruciales pour le traitement de mon sujet.

Cette thèse n'aurait pas pu se concrétiser sans l'aide précieuse de nombreux relecteurs qui m'ont accompagné pendant les derniers mois de rédaction. Je fais part de ma profonde gratitude à Philippe Florentin, Cécile Janura, Céline Lamy, Édouard Martin, Éliane Fighiera, Emmanuel Triboulet, Fanny Travetto-Abboud, Frédéric Breton, Yannick Deschamps, Rebecca Quinn et Mathieu Gaspard, qui ont relu le manuscrit de ma thèse avec une attention dévouée.

Ces remerciements ne peuvent pas être complets sans remercier mon compagnon, Matthieu Gimenes, qui m'a encouragé à la réalisation de ce projet et m'a empêché de baisser les bras pendant des moments difficiles. Ce travail lui doit énormément. Quant à mes parents, ils m'ont toujours soutenu dans ma passion pour l'histoire de France ; qu'ils en soient également remerciés.

Enfin, le dernier mot va à la France, ce merveilleux pays qui m'a accueilli il y a dix ans, naturalisé récemment et m'a donné la chance de m'épanouir.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	1
TABLE DES ABRÉVIATIONS	7
NOTES AU LECTEUR	9
INTRODUCTION	10
 PREMIÈRE PARTIE : UN SYSTÈME D'AMBASSADES ARCHAÏQUE, PLUS PERSONNEL QU'INSTITUTIONNEL	 33
 I. Définir la notion d'ambassade et ses acteurs	 35
A. L'ambassade, une série d'actes et de gestes investis d'un sens politique	35
B. L'ambassadeur, acteur central d'une diplomatie très personnalisée	37
C. Un monde diplomatique comptant de nombreux autres acteurs	40
 II. Une chronologie des ambassades délicate à établir	 42
A. Intérêt et enjeux d'une liste des ambassades	42
B. Une lacune historiographique	43
C. Questions de méthode pour l'établissement d'une nouvelle chronologie des ambassades	53
D. Proposition de listes bilatérales des missions d'ambassade pour les années 1610-1642	88
 III. Un système d'ambassades encore intermittent	 95
A. Représentation graphique de la présence d'ambassadeurs de France en Angleterre et d'Angleterre en France (1610-1642)	96
B. Une grande intermittence dans la présence d'ambassadeurs	98
C. Un essor timide de la « résidentialité »	109
 IV. Une distinction floue et fluctuante entre ambassades ordinaires et extraordinaires	 134
A. Un flou dans les appellations des émissaires ordinaires anglais	135
B. Une distinction statutaire qui n'est ni opérante sur le plan juridique, ni évidente sur le plan fonctionnel	137
C. La durée des ambassades, un critère de distinction à relativiser	151
D. Un statut incertain pour certains ambassadeurs	157

DEUXIÈME PARTIE : LE « GRAND MONDE » DIPLOMATIQUE : LE PRESTIGE PERSONNEL, PREMIER ATTRIBUT DE L'AMBASSADEUR 170

I. Le recrutement des ambassadeurs : observation des pratiques et description des faits stylisés 172

- A. Un vivier diplomatique un peu différent en France et en Angleterre 173
- B. Une formation moins théorique que pratique, et particulièrement limitée en France 242
- C. Un choix très *intuitu personae* des ambassadeurs 270
- D. Avance anglaise, retard français ? 285

II. Être diplomate : noble loisir, activité en voie de professionnalisation, métier ou carrière ? 302

- A. Encore un « noble loisir » pour les ambassades extraordinaires, étapes du parcours classique des élites dirigeantes 303
- B. De plus en plus un métier 305
- C. Pas encore une carrière 310
- D. Une tendance à la professionnalisation de la diplomatie ? 322

TROISIÈME PARTIE : LE MILIEU DIPLOMATIQUE, LIEU D'UN FOISONNEMENT PEU ARTICULÉ D'ACTEURS DE TOUTE NATURE 332

I. Une diplomatie parfois chimérique, dominée par des ambassadeurs souvent rivaux et concurrents 335

- A. Rivalités et concurrence entre émissaires impriment à l'ambassade baroque une dynamique de tensions 336
- B. Les efforts des monarques pour reprendre en main leurs ambassadeurs 349
- C. La force d'inertie d'un système d'ambassades très personnalisé 358

II. Un foisonnement d'acteurs de second plan, officiels comme officieux 363

- A. Des acteurs diplomatiques « officiels », investis et reconnus, dont le rôle ne cessait de croître 364
- B. Des intermédiaires officieux, instruments secrets dans l'arsenal diplomatique des couronnes 415

QUATRIÈME PARTIE : LA DIPLOMATIE BAROQUE, UNE CHORÉGRAPHIE POLITIQUE : LES PRATIQUES TRÈS CODIFIÉES D'UNE SOCIÉTÉ DIPLOMATIQUE 451

I. Faire savoir et savoir-faire : un art d'écrire, des pratiques et des techniques minutieusement réglées 453

- A. L'écriture sur tous les plans : descriptif des différents types de documents produits 455
- B. Une écriture sous contrainte 487
- C. Une écriture aux limites outrepassées ? 520

II. Un savoir-être : une mise en scène physique	528
A. Incarner la diplomatie : la question sensible du statut matériel des différents acteurs	528
B. Savoir paraître : un ballet réglé par un cérémonial précis, construit de façon à la fois prétorienne et bilatérale	556
 CINQUIÈME PARTIE : L’EMPREINTE DE L’OUTIL DIPLOMATIQUE SUR LE COURS POLITIQUE DES RELATIONS FRANCO-ANGLAISES	 619
I. Jacques I^{er} et Marie de Médicis : nouvelle donne politique, nouveaux jeux diplomatiques (1610-1615)	620
A. Les relations franco-anglaises à la veille de la mort d’Henri IV : un <i>modus vivendi</i> diplomatique harmonieux	624
B. L’assassinat d’Henri IV et la proclamation de la régence de Marie de Médicis : un bouleversement de la donne diplomatique	632
C. Un accent mis sur la politique matrimoniale, « vieille recette » de diplomates pour monarques en relative faiblesse ?	646
 II. Réussites et échecs de la politique pacificatrice d’influence (d’intervention) de Jacques I^{er} en France (1614-1617 ; 1621-1622) : même politique, moyens différents	 664
A. Une médiation anglaise active voire ingérente, mais finalement vaine, dans les guerres civiles en France (1615-1616)	665
B. Le retour d’un <i>Rex Pacificus</i> . Les tentatives de médiation diplomatique de Jacques I ^{er} dans les guerres entre Louis XIII et les protestants (1619-1622)	687
C. Leçons du succès de l’ingérence médiatrice anglaise dans les années 1615-1616 et de son échec dans les années 1616-1617 et 1621-1622	698
 III. Du mariage à la guerre (1624-1632), ou l’échec d’une technique centrale dans la diplomatie traditionnelle	 713
A. Le mariage princier, une figure de style issue de la diplomatie traditionnelle	715
B. Une formule diplomatique traditionnelle appliquée non sans peine à Charles I ^{er} et Henriette-Marie (1619-1625)	717
C. Un succès diplomatique sans lendemains politiques (1625-1626)	743
D. La guerre (1627-1629) et la réconciliation (1629-1632)	755
 IV. La diplomatie de Richelieu face à l’Angleterre de la « Tyrannie de onze ans » (1632-1642)	 772
A. Diplomatie parallèles et intrication des politiques étrangère et intérieure : l’émergence d’un parti anti-Richelieu à Londres (1632-1637)	774
B. La révolte écossaise et la France de Richelieu (1637-1640)	787
C. Charles I ^{er} , Richelieu et le Long Parlement (1640-1642)	813
 CONCLUSION	 824

SOURCES	832
BIBLIOGRAPHIE	852
ANNEXES	890
I. <i>Extrait d'une lettre de Th. Edmondes au comte de Salisbury (Paris, 27 juin 1610)</i>	890
II. <i>Extrait d'une lettre de Th. Edmondes au comte de Salisbury (Paris, 22 février 1612)</i>	892
III. <i>Extrait d'une lettre de Th. Edmondes au comte de Salisbury (Paris, 20 mars 1612)</i>	894
IV. <i>Extrait d'une lettre de Th. Edmondes à Ralph Winwood (Poitiers, 1^{er} janvier 1616)</i>	896
V. <i>Extrait d'une lettre de Th. Edmondes à Ralph Winwood (Loudun, 10 février 1616)</i>	899
VI. <i>Extrait d'une lettre de Th. Edmondes à Ralph Winwood (Loudun, 23 avril 1616)</i>	902
VII. <i>Extrait d'une lettre de Th. Edmondes à Ralph Winwood (Paris, 17 novembre 1616)</i>	904
VIII. <i>Extrait d'une lettre de Th. Edmondes au vicomte de Dorchester (Paris, 8/18 septembre 1629)</i>	905
IX. <i>Extrait d'une lettre de Th. Edmondes au vicomte de Dorchester (Fontainebleau, 3 octobre 1629)</i>	909
INDEX DES NOMS PROPRES	912

TABLE DES ABRÉVIATIONS

AMAE, CP Angleterre	Archives du ministère des Affaires étrangères, collection Correspondance politique Angleterre.
AN	Archives nationales.
AN, MC	Archives nationales, Minutier central.
BIS, MSRIC	Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, Manuscrits Richelieu.
BL, Add MS	British Library, Additional Manuscripts.
BL, Egerton MS	British Library, Egerton Manuscripts.
BL, Harley MS	British Library, Harley Manuscripts.
BL, Stowe MS	British Library, Stowe Manuscripts.
BnF, Mss, Français	Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits occidentaux, fonds français.
BnF, Mss, NAF	Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits occidentaux, nouvelles acquisitions françaises.
BnF, Mss, PO	Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits occidentaux, pièces originales.
BnF, Mss, DB	Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits occidentaux, dossiers bleus.
BnF, Mss, Baluze	Bibliothèque nationale de France, département des manuscrits occidentaux, fonds Baluze.
CSPD	<i>Calendar of State Papers Domestic Series: of the Reign of James I, 1603-1625, 4 vols ; Calendar of State Papers Domestic Series: of the Reign of Charles I, 1625-1649, 23 vols.</i>
CSPV	<i>Calendar of State Papers and Manuscripts relating to English Affairs existing in the archives and collections of Venice, Londres, Longman, Green, Longman, Roberts and Green, 38 vol., 1864-1947.</i>

CRCV	Centre de recherche du château de Versailles.
HMSO	Her Majesty's Stationery Office.
NA, PRO	The National Archives (Royaume-Uni), Public Record Office.
NA, PROB	The National Archives (Royaume-Uni), Records of the Prerogative Court of Canterbury.
NA, SP	The National Archives (Royaume-Uni), State Papers.
PUF	Presses Universitaires de France.
PUL	Presses Universitaires de Limoges.
PUG	Presses Universitaires de Grenoble.
PUPS	Presses de l'Université Paris-Sorbonne.
PUR	Presses Universitaires de Rennes.

NOTES AU LECTEUR

Calendrier

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait qu'à cette époque-là, l'Angleterre utilisait le calendrier Julien (appelé *Old Style*), contrairement à la France qui, elle, suivait le calendrier grégorien (*New Style*). Par conséquent, il existait un décalage de dix jours entre les dates anglaises et françaises. En plus, en Angleterre, la nouvelle année commençait le 25 mars. Pour les dates anglaises, nous les avons indiquées, quand cela est nécessaire, dans les deux calendriers (julien/grégorien). Pour plus de clarté également nous avons fait commencer l'année le 1^{er} janvier.

INTRODUCTION

Le lecteur, qu'il soit français ou anglais, simple amateur d'histoire ou historien et chercheur de profession, peut légitimement se demander si on peut encore écrire sur les « relations » entre la France et l'Angleterre durant la première moitié du XVII^e siècle et, plus précisément, entre 1610 et 1642 – après les romans d'Alexandre Dumas ou les monumentaux travaux de grands historiens tels que François Guizot ou Samuel Rawson Gardiner¹. Que peut encore apporter une nouvelle étude à notre connaissance et à notre compréhension de la période ? Dumas n'a-t-il pas déjà tout dit des amours de Buckingham et d'Anne d'Autriche, des intrigues d'une superbe aventurière, la duchesse de Chevreuse, ou de la résistance acharnée de la ville de La Rochelle face aux armées de Louis XIII ? Guizot, célèbre historien d'autant mieux placé pour comprendre la politique qu'il fut aussi le principal ministre de Louis-Philippe, n'a-t-il pas entrepris à la même époque une étude magistrale sur le déroulement des négociations et la célébration du mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie dans les années 1624-1625 ?

En réalité, notre approche du premier XVII^e siècle n'est pas sans paradoxes. À première vue, nous avons l'impression de bien connaître cette période depuis le XIX^e siècle, époque où connaissent un essor extraordinaire à la fois le genre romanesque et le récit national – et, au croisement des deux, le roman historique – ; ainsi naît une conscience historique, qui fait d'ailleurs une place particulièrement importante à l'imaginaire et à la rêverie, et au mélange du public et de l'intime². Pourtant, dès que l'on approfondit l'étude des relations politico-diplomatiques entre la France et l'Angleterre dans les années 1610-1642, on s'aperçoit que, bien que cette période soit bien connue du grand public, elle reste toujours à ce jour nettement moins étudiée que les époques précédente et postérieure. En effet, que ce soit les intenses rapports politico-diplomatiques entre la France et l'Angleterre à l'époque médiévale – nourris, entre autres, par la conquête de Guillaume le Conquérant en 1066, la constitution et le démembrement de l'empire angevin, la lutte des Capétiens contre les Plantagenêts, et, plus tard,

¹ Alexandre Dumas, *Les Trois Mousquetaires*, Paris, Baudry, 1844 ; François Guizot, *Un projet de mariage royal : Charles I^{er} et Henriette de France*, Paris, Hachette, 1863 ; Samuel Rawson Gardiner, *History of England from the Accession of James I to the Outbreak of the Civil War, 1603-1642*, Londres, Longmans-Green, 1883-1884, vol. 5, p. 249-279.

² Alain Vaillant, Jean-Pierre Bertrand et Philippe Régnier (dir.), *Histoire de la littérature française du XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2006, p. 100-103.

la guerre de Cent Ans et les prétentions anglaises sur la Couronne de France –, l'apparition d'une diplomatie moderne entre les deux royaumes à la fin du XV^e siècle, suivie par une intensification sans précédente des échanges diplomatiques sous les premiers Tudors et les Valois-Angoulême, ainsi que la mise en place d'une sorte de « relation spéciale » entre les deux pays dans la deuxième moitié du XVI^e et au tout début du XVII^e siècle, les temps précédant notre séquence ont fait l'objet de travaux plus au moins récents³. Quant aux périodes postérieures à celle de la présente étude, elles ont également davantage attiré la curiosité des historiens. À titre d'exemple, des thèmes comme les relations diplomatiques et militaires entre la France de Mazarin et l'Angleterre de Cromwell, l'impact de la guerre civile et de la révolution anglaise sur la France ou le rôle de l'Angleterre dans les événements de la Fronde, ont été soigneusement examinés⁴. À l'inverse, dans l'historiographie, les relations franco-anglaises dans la première moitié du XVII^e siècle n'ont pas fait l'objet d'une étude complète et détaillée jusqu'à ce jour, ni en France, ni en Angleterre, alors même qu'elles n'en sont pas moins rythmées qu'au siècle suivant « tantôt par un esprit d'émulation, tantôt par un esprit de rivalité »⁵.

³ Sur les rapports politiques, diplomatiques et culturels entre la France et l'Angleterre à l'époque médiévale, voir les communications réunies dans *La « France anglaise » au Moyen Âge*, Colloque des historiens médiévistes français et britanniques, 111^e congrès national des sociétés savantes, Poitiers 1986, Paris, Editions du CTHS, 1988 et Françoise Autrand, « L'écrit et l'oral dans les négociations diplomatiques entre France et Angleterre XIV^e et XV^e siècle », dans María Teresa Ferrer Mallol, Jean-Marie Moeglin, Stéphane Péquignot et autres (dir.), *Negociar en la Edad Media : actas del Coloquio celebrado en Barcelona los días 14, 15 y 16 de octubre de 2004 / Négocier au Moyen Âge : actes du Colloque tenu à Barcelone du 14 au 16 octobre 2004*, Madrid, Casa de Velázquez, 2005, p. 303-319. Quant à la fondation de la monarchie anglo-normande ainsi que les rapports entre l'empire angevin et la monarchie capétienne, le lecteur est prié de se reporter à Charles Petit-Dutaillis, *La monarchie féodale en France et en Angleterre (X^e-XIII^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 1971, p. 15-227. Pour la période d'une cinquantaine d'années allant de l'entrevue de Picquigny (1475), qui met une fin définitive à la guerre de Cent ans, à la rencontre diplomatique du Camp du Drap d'Or entre Henri VIII et François I^{er} (1520) en passant par l'avènement d'Henri VII Tudor (1485), période pendant laquelle se multiplièrent les acteurs diplomatiques et se constituèrent les premières ambassades régulières, ce qui faisait alors des relations entre les deux couronnes un espace d'interactions et de négociations particulièrement intenses, voir les travaux de Charles Giry-Deloison (notamment, Charles Giry-Deloison, « Les rapports franco-anglais de 1485 au Camp du Drap d'Or », thèse de doctorat sous la dir. de Jean Jacquart, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 1986). Sur l'intervention anglaise dans les guerres de religion en France, voir William A. Heap, *Elizabeth's French Wars, 1562-1598*, Londres, Unicorn, 2019. Enfin, les relations franco-anglaises sous Henri IV, voir, entre autres, Maurice Lee, Jr., *James I and Henri IV: An Essay in English Foreign Policy, 1603-1610*, Urbana/Chicago/Londres, University of Illinois Press, 1970.

⁴ Voir notamment Philip A. Knachel, *England and the Fronde. The Impact of the English Civil War and Revolution on France*, New York, Cornell University Press, 1967 ; Charles Giry-Deloison, « Le rôle de l'Angleterre dans la fronde bordelaise », dans Anne-Marie Cocula et Marie Boisson-Gabarron (éd.), *Adhésion et résistances à l'État en France et en Espagne (1620-1660)*, Pessac, PUB, 2001, p. 111-135 ou une thèse non-publiée de François Saulnier (François Saulnier, « La diplomatie française et la république d'Angleterre, 1649-1658 », thèse de doctorat sous la dir. de Jean Béranger, Université de Paris-Sorbonne, 1999) ; cette dernière porte sur une période précise et étudie la question des relations diplomatiques et militaires.

⁵ Rachel Hammersley, *Entre anciens et modernes : la tradition républicaine anglaise dans la France du XVIII^e siècle*, traduit de l'anglais par Myriam-Isabelle Ducrocq, Lormont, le Bord de l'Eau, 2020, p. 11. Voir également François Crouzet, *De la supériorité de l'Angleterre sur la France. L'économique et l'imaginaire (XVII^e-XX^e siècle)*, Paris, Perrin, 1985.

La source principale de ce paradoxe réside vraisemblablement dans le fait que notre connaissance de la période est longtemps restée imprégnée par un biais romanesque qui s'est imposé dès le XIX^e siècle. En effet, à cette époque où la vie littéraire connaît en France un éclat sans véritable précédent et où le roman s'impose comme le genre du siècle, les pratiques littéraires déteignent sur d'autres pratiques d'écriture, y compris celle de l'histoire. Guizot et Gardiner n'ont-ils pas sculpté leurs œuvres monumentales comme de véritables épopées nationales, répondant ainsi à un goût de plus en plus vif pour des récits romanesques sur les deux rives de la Manche ? Quelques décennies plus tôt, Prosper Mérimée, publiant sa *Chronique du règne de Charles IX* au moment du grand engouement des Français pour les œuvres de Walter Scott, ne confia-t-il pas dans sa préface qu'il n'aimait « dans l'histoire que les anecdotes », comme nous le rappelle si justement Denis Crouzet⁶ ? Ce biais qui imprègne l'écriture de l'histoire de notre période au XIX^e siècle se transforme mais ne disparaît pas au XX^e siècle, où l'intérêt des historiens se porte sur les aspects les plus romanesques de l'histoire des relations entre les deux Couronnes, comme par un phénomène de « persistance rétinienne » de la mode du siècle précédent⁷. Ainsi, dans les écrits existants, les relations franco-anglaises sous les premiers Bourbons et les premiers Stuarts, particulièrement riches et intenses, sont étudiées sous l'angle des rapprochements, des alliances et des projets de mariage et polarisées autour d'une historicisation narrative des incompréhensions, des crises et même des conflits militaires : en un mot, l'histoire de ces relations se borne le plus souvent à des affaires de cour, de cœur ou de guerre, et au fond à des intrigues, propres justement à nourrir la mise en récit. Ces épisodes, même s'ils sont majeurs, forment comme un archipel d'anecdotes bien connus et maintes fois exploités – tels que les négociations aboutissant au mariage de Charles I^{er} avec Henriette-Marie ou le secours porté par les Anglais aux rebelles de La Rochelle –, mais cette approche ciblée, discontinue et focalisée laisse inévitablement de côté ce qui existe entre ces « îlots » de connaissance approfondie et, compte tenu de ces lacunes, ne permet pas de procéder à une étude globalisante de cette période en tant que telle.

⁶ Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu : la violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, p. 46.

⁷ Par exemple, le siège de La Rochelle a naturellement attiré l'attention de quelques historiens anglais (voir David Parker, *La Rochelle and the French Monarchy. Conflict and Order in Seventeenth Century France*, Londres, Royal Historical Society, 19, 1980). Quant aux ouvrages des grands spécialistes français du cardinal de Richelieu, Roland Mousnier ou Françoise Hildesheimer, bien qu'ils abordent la thématique des relations entre la France et l'Angleterre, celle-ci est toujours centrée sur les négociations aboutissant au mariage de Charles I^{er} avec Henriette-Marie et le secours porté par les Anglais aux rebelles de La Rochelle (Roland Mousnier, *L'Homme rouge ou la vie du cardinal de Richelieu*, Paris, Robert Laffont, 1992 ; Françoise Hildesheimer, *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004).

Sur plan épistémologique, les données accumulées par ces récits sont en effet soit très partielles, soit des généralisations permettant d'« enjamber » les lacunes, en passant sous silence des pans entiers de l'histoire et l'essentiel de ses acteurs. C'est notamment le cas de l'un des angles morts de la période qui nous intéresse, qui va de 1610 – année de l'assassinat d'Henri IV – jusqu'à 1624 – moment où Richelieu a rejoint le Conseil du roi et où les négociations d'une union dynastique franco-anglaise sont enfin entrées dans leur phase active. Autre lacune majeure : la décennie des années 1630. En effet, l'historiographie traditionnelle a accrédité l'idée qu'à la suite de sa défaite devant La Rochelle et du traité de Suse qui a mis fin à la guerre franco-anglaise (1627-1629), l'Angleterre, fragilisée et humiliée, passa au second rang sur la scène européenne et que son champ d'activité diplomatique s'en trouva réduit. En réalité, et la richesse des archives le confirme, les échanges diplomatiques entre les deux Couronnes n'ont probablement jamais été si intenses – quoique protéiformes – que pendant la période de la « tyrannie de onze ans » (1629-1640), époque où fermentent les troubles révolutionnaires dans les îles Britanniques. En effet, le cardinal-ministre, entouré d'un réseau d'information qui était le plus performant de son temps, gardait l'œil fixé sur la monarchie anglaise. Cet « oubli » – pour ne pas dire ce désintérêt historiographique – trouve très probablement sa cause dans l'absence de grands événements, de moments d'éclat ou d'épisodes romanesques propres à susciter l'intérêt dès le XIX^e siècle. D'ailleurs, il convient de remarquer que, régulièrement, l'historiographie récente reconnaît l'existence de ces lacunes, sans pour autant qu'une analyse suffisamment approfondie ne soit entreprise dans le but de les combler⁸. C'est l'objet du présent travail.

Mon étude des relations politico-diplomatiques entre la France et l'Angleterre dans les années 1610-1642 a été élaborée à partir de riches sources, souvent inédites, conservées dans différents centres d'archives. Ainsi écrite hors de tout point de vue national ou unilatéral, elle vise à croiser les analyses françaises et britanniques sur les stratégies qui purent être à l'œuvre, en sollicitant – autant que possible « à parts égales » – la correspondance diplomatique des deux côtés de la Manche, avec quelques détours par Venise, Florence ou les terres Palatines. Mon enquête, au fond, puise aux sources variées des manières d'écrire sans point de vue privilégié et sans téléologie d'une modernité imaginée comme invention nationale ou privilège d'une couronne sur une autre. Sociologie comparative des personnels diplomatiques, description des réseaux transnationaux et des fidélités interpersonnelles, mise en regard des contextes de

⁸ Par exemple, ce problème a été soulevé par Loïc Bienassis, « Richelieu and Britain (1634-1642) », dans Glenn Richardson (dir.), *The Contending Kingdoms: France and England, 1420-1770*, Aldershot, Ashgate, 2008, p. 133.

fabrique des échanges diplomatiques : il s'agit d'une approche souple, qui nous fait circuler dans les textes comme les acteurs circulaient dans les cours, et qui nous invite à relativiser le discours que les États tentent de construire sur leur propre politique. Notons également que l'examen des textes diplomatiques présente un intérêt tout particulier : parfois très fouillées et détaillées, souvent bien conservées, les relations présentent les analyses d'observateurs contemporains particulièrement bien informés ; elles transcrivent de façon souvent précise et directe la pensée et les intentions des autorités politiques. L'analyse des sources épistolaires permet d'un côté de mettre en lumière les divers aspects des relations entre la France et l'Angleterre – qui sont à la fois diplomatiques et politiques, mais aussi religieux, commerciaux, coloniaux ou culturels –, et d'un autre de montrer l'existence d'une nébuleuse d'acteurs dont les connexions forment un réseau et constituent ce que je pense avoir été « un monde en soi » pour paraphraser Maurice Merleau-Ponty⁹. Ce travail a donc pour vocation de s'inscrire dans la continuité des recherches sur l'histoire des relations internationales dans la première moitié du XVII^e siècle, en mettant l'accent sur l'étude des pratiques administratives et, notamment, de la correspondance, qui s'est avérée être particulièrement riche et abondante pour la période qui nous intéresse¹⁰.

Les bornes chronologiques choisies ici sont deux temporalités de grand basculement, dans l'histoire à la fois politique et diplomatique des royaumes.

Au départ, l'assassinat d'Henri IV en 1610 et l'accession au pouvoir de Marie de Médicis qui ont bouleversé un *modus vivendi* diplomatique franco-anglais, fondé essentiellement sur un antagonisme commun envers les Habsbourgs. En effet, le contexte politique français était marqué par l'instabilité caractéristique de tout régime de régence. La reine mit ainsi un frein à la politique extérieure de son défunt mari, devenue trop ambitieuse, afin de se concentrer sur les problèmes internes et de renforcer son autorité, tout en cherchant à renouer des alliances avec la maison de Habsbourg. Quant à la grande noblesse, écartée de la prise de décision et mécontente de l'influence grandissante de Villeroy auprès de la reine ainsi que de l'enrichissement et de l'ascension sociale fulgurante de son favori Concino Concini, elle ne manqua pas de se manifester aussitôt en réclamant des terres, des pensions et de l'influence au

⁹ Maurice Merleau-Ponty, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945.

¹⁰ Notamment Klaus Malettke, *Les relations entre la France et le Saint-Empire au XVII^e siècle*, Paris, H. Champion, 2001 ; Alain Hugon, *Au service du roi catholique : « honorables ambassadeurs » et « divins espions » face à la France. Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Casa de Velazquez, Madrid, 2004 ; Marie-Catherine Vignal Souleyreau, *Richelieu et la Lorraine*, Paris, L'Harmattan, 2004 ; Anna Blum, « Les sages jalousies ». *La diplomatie de la France en Italie du nord au temps de Richelieu et de Mazarin*, Paris, Classiques Garnier, 2014.

Conseil. Cette nouvelle conjoncture politique française marquée par l'affaiblissement du pouvoir politique et par les guerres civiles successives, bien qu'elle ait rendu les relations franco-anglaises plus difficiles et tendues, a offert à Jacques I^{er} l'occasion de mettre en place une politique *sui generis* d'ingérence pacifiste dans les affaires intérieures de la France.

À l'arrivée, l'année 1642 présente un synchronisme singulier dans l'histoire des deux royaumes : la mort de Richelieu, le 4 décembre, en France et le début de la révolution anglaise (également appelée « Grande Rébellion ») et de la première guerre civile dans les îles Britanniques. Cet événement a provoqué par ailleurs un repli de l'Angleterre de la scène internationale, repli à la fois politique et diplomatique, qui a eu comme conséquence l'effacement temporaire de son appareil diplomatique et l'affaiblissement des relations avec la France.

Enfin, cette période est marquée par les derniers feux d'une diplomatie pré-westphalienne, c'est-à-dire d'un système diplomatique hérité de la Renaissance, voire de plus loin encore, qui œuvrait à l'établissement des équilibres internationaux au moyen d'instruments juridiques, sémantiques ou symboliques hérités du passé – traditions de représentation et culture de Cour, d'élégance et d'intrigues personnelles –, en décalage de plus en plus net avec une tectonique européenne profondément agitée par la guerre de Trente ans, l'émergence ou la reconfiguration des États modernes et un absolutisme repensé.

Ainsi, l'objectif principal de cette thèse est de réexaminer les relations entre la France et l'Angleterre dans les années 1610-1642, en refusant le simple récit chronologique et événementiel des interactions politico-diplomatiques entre les deux royaumes pour étudier la structure et le fonctionnement de l'appareil diplomatique des deux états « pré-absolutistes » ainsi que le jeu de ses représentants circulant entre les deux rives de la Manche, afin d'essayer de comprendre comment l'État des structures administratives et la sociologie des acteurs diplomatiques ont pesé sur le cours des événements politiques entre les deux Couronnes. Mon projet, modestement mais fermement, vise à proposer une euristique alternative permettant de saisir de manière précise ce qui me semble avoir été « un système » en quête à la fois d'une cohérence et d'une performativité. On ne trouvera donc ici ni une sélection des affaires et des intrigues les plus retentissantes, ni une galerie de portraits choisis et encore moins un récit téléologique du renforcement de l'État baroque dans le travail diplomatique, mais une enquête sur les acteurs, les formes et les savoirs des échanges et sur la manière dont justement ils

contribuèrent à forger une nouvelle façon de faire et de penser les relations entre souverains et entre nations.

Dans les relations franco-anglaises de la séquence étudiée, comment s'élaborait ce que nous nommons la politique étrangère ? Dans ce qui est une forme de fabrication, quelle part d'autonomie le milieu diplomatique parvient-il à conserver dans les premiers temps d'affinement de la construction de l'État moderne ? Dans les jeux d'acteurs à l'œuvre, quels étaient les poids respectifs des gouvernements de Paris et de Londres, mais aussi des diplomates eux-mêmes dans la définition des orientations politiques de ces relations ? En cela, notre problématique peut être résumée en ces termes : les monarques du premier XVIII^e siècle avaient-ils l'appareil diplomatique correspondant à leur politique – c'est-à-dire les moyens de leurs fins – ou la politique de cet appareil était-elle empirique ?

La logique à l'œuvre dans la construction de l'État moderne en général et dans la marche vers l'absolutisme *a fortiori* voudrait, sur le plan des archétypes, que le pouvoir se dotât des instruments administratifs nécessaires à la mise en œuvre de ses visées politiques. Pour prendre le cas de la France, de même que l'installation des intendants a rationalisé une administration intérieure qu'il s'agissait d'affermir, on pourrait s'attendre à ce que les gouvernements prennent en main l'appareil diplomatique avec la même énergie « modernisatrice », préparant ainsi ce que l'on a tenu pour être caractéristique du système « westphalien ». Pourtant, à l'inverse, même un monarque « pré-absolutiste » pouvait se trouver confronté à des forces d'inertie puissantes dans l'appareil de l'État, et *ipso facto* limité dans ses possibilités d'action. En d'autres termes : au lieu d'avoir les moyens de sa politique, un État n'en est-il pas parfois contraint à se rabattre sur la politique de ses moyens ? À cet égard, en enjambant quelques siècles, on pourrait alors transposer à la diplomatie la sentence bien connue du Maréchal Foch, qui disait : « Un gouvernement ne peut avoir dans la paix que la politique de son état militaire »¹¹. Dans la période considérée ici les gouvernements n'avaient-ils pas souvent que la politique extérieure de leur moyens diplomatiques, pour le meilleur et pour le pire ?

De nos jours encore, au sein de l'appareil entier d'un État devenu infiniment plus développé qu'au premier XVIII^e siècle, c'est le corps diplomatique qui est parfois vu comme une force de résistance, voire d'inertie, vis-à-vis de certains des choix stratégiques d'un

¹¹ « De même, disait-il, qu'un gouvernement ne peut avoir dans la paix que la politique de son état militaire, de même une armée, quand elle entre en campagne, ne peut avoir qu'une attitude et une tactique : celles correspondant à la politique jusqu'alors pratiquées par l'État » (François Gaquère, *Le Maréchal Foch*, Tours, A. Mame, 1930, p. 138).

gouvernement : rappelons que le président Emmanuel Macron, lors d'une conférence annuelle des ambassadeurs de l'été 2019, a clairement reproché à ces « hauts fonctionnaires se comportant comme les aristocrates de la République » de mettre de puissants freins à sa volonté de renouer avec la Russie de Vladimir Poutine, mobilisant pour décrire le phénomène qu'il dénonçait alors le concept d'« État profond », jusqu'alors réservé à la sociologie politique américaine d'après-deuxième-guerre-mondiale dans le champ académique et aux argumentaires de nature complotiste dans le champ politique¹².

Le premier axe de cette thèse vise à mettre en lumière un paradoxe de la diplomatie en France et en Angleterre. Entre, d'une part, l'archétype de la diplomatie féodale, où la mise en œuvre d'une politique repose sur un système *ad hoc* d'envoyés personnels du souverain – *missi dominici* – aussi bien en matière de politique (et donc d'administration) intérieure que de politique extérieure (et donc de diplomatie) et, d'autre part, l'archétype des services administratifs extérieurs d'un État moderne, la diplomatie baroque se situe à un point intermédiaire. Encore peu structurée sur le plan administratif (notamment en France), elle est l'outil d'une politique extérieure déjà intense mais encore protéiforme, qui emprunte plusieurs canaux pas encore exclusifs les uns des autres. Ce constat me semble invalider, à nouveau, toute approche limitée à quelques affaires et quelques grands, ou à des intrigues bien connues mais au fond isolées et surtout incompréhensibles si on les coupe du contexte qui les a produites et exhibées. Le paradoxe réside toutefois dans le fait que si cet appareil d'État restait singulièrement peu structuré, ses différents acteurs n'en suivaient pas moins des codes et des protocoles très précis, dont chaque détail, aussi matériel, voire ancillaire, qu'il puisse sembler, était investi d'un sens politique.

Il serait en réalité trop schématique de considérer la diplomatie baroque comme représentant un état intermédiaire, dans un processus continu de structuration d'un outil d'État (c'est-à-dire une administration) au service d'une politique. Une lecture de l'évolution de la diplomatie, marquée par une optique de « progrès » trop linéaire, ne rendrait pas compte de la réalité. Si l'on peut oser une métaphore anatomique, on ne peut pas simplement voir le niveau de structuration d'une diplomatie à l'âge baroque comme un état encore partiel d'ossification, qui aurait déjà dépassé un stade où les matrices ne formaient encore qu'un corps mou, mais

¹² Marc Endeweld, « Emmanuel Macron et l'«État profond» », septembre 2020, <https://www.monde-diplomatique.fr/62194> (consulté en septembre 2023).

n'auraient pas encore achevé le processus d'ostéogénèse qui doit offrir à la diplomatie une armature spécifique et aboutie, tel le squelette à un « corps » diplomatique.

Plus encore, l'état de la diplomatie dans la période est même doublement paradoxal. D'une part, la structuration d'un appareil d'État moderne par les monarques est moins rapide en matière d'administration extérieure (la diplomatie) que d'administration intérieure : de façon peut-être surprenante à première vue, la diplomatie est un organe plutôt en retard dans le processus de la « modernisation » des instruments de l'État. D'autre part, au sein même de cette diplomatie baroque, si les structures et les procédures administratives sont encore loin d'être solidifiées, voire le sont parfois moins qu'à la Renaissance, les pratiques, elles, sont déjà très codifiées.

Dans la conscience historiographique française et anglo-saxonne de notre temps, influencée pour la première par la Révolution française et pour la seconde par la Glorieuse Révolution, et largement alimentée par des travaux devenus classiques sur le concept de « l'absolutisme » – concept restant par ailleurs encore aujourd'hui flou et incertain¹³ – et de la naissance des États modernes¹⁴, la première moitié du XVII^e siècle est traditionnellement perçue comme une époque formant une étape cruciale et décisive de ce long cheminement, entamé par les royaumes de France et d'Angleterre à la fin du Moyen Âge, qui se traduirait par un renforcement de l'autorité de l'État et par une centralisation du pouvoir royal. Ce mouvement est également marqué par une recherche de l'efficacité rationnelle et du réalisme politique nouveau qui fait de la raison un outil de pensée et d'action politique – idée formulée par Richelieu en France sur les principes d'une lecture de Machiavel et développée par John Locke en Angleterre quelques décennies plus tard¹⁵ – allant même jusqu'à en chasser des superstitions,

¹³ « Si la tendance historiographique actuelle consiste à remettre en cause la validité du terme “absolutisme” pour qualifier la monarchie d'Ancien régime, l'incapacité des historiens à proposer une autre dénomination témoigne de l'imprégnation du concept dans l'analyse politique de la France moderne » (Fanny Cosandey, « L'absolutisme, un concept irremplacé », dans Lothar Schilling (dir.), *Absolutismus, ein unersetzliches Forschungs-konzept ? Eine deutsch-französische Bilanz*, Munich, R. Oldenbourg, 2008, p. 50). Voir également Nicholas Henshall, *The Myth of Absolutism. Change and Continuity in Early Modern European Monarchy*, Londres/New York, Longman, 1992 ; Robert Descimon et Fanny Cosandey, *L'absolutisme en France : histoire et historiographie*, Paris, Éditions du Seuil, 2002 ; Arlette Jouanna, *Le pouvoir absolu : naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013 ; Delphine Amstutz, « D'absolu à absolutisme : enquête sur un intraduisible historiographique », *Littératures classiques*, vol. 96, n° 2, 2018, p. 21-28.

¹⁴ Parmi ces travaux jugés plus « classiques », citons Yves-Marie Bercé, *La Naissance dramatique de l'absolutisme*, Paris, Éd. du Seuil, 1992 ; Richard Bonney, *L'absolutisme*, Paris, PUF, 1994 ; Robert Mandrou, *L'Europe absolutiste : raison et raison d'État (1649-1775)*, Paris, le Grand livre du mois, 2006 ; Joël Cornette, *L'Affirmation de l'État absolu : 1492-1652*, Vanves, Hachette supérieur, 2016 et *Absolutisme et Lumières : 1652-1783*, Vanves, Hachette supérieur, 2016.

¹⁵ Étienne Thuau, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Albin Michel, 2000 ; R. Mandrou, *L'Europe « absolutiste »*, op. cit., p. 13.

telles que spectres et fantômes¹⁶ – pour qui n’a pas reçu le style français à titre inné ou hérité, mais a cherché à l’approcher par divers moyens d’expression, c’est *Le Grand Pan* de Brassens qui vulgarise le plus aisément une telle mécanique de « désémerveillement ». Cette « autonomisation de la raison politique », pour reprendre une formule d’Olivier Christin, prend notamment ses racines au XVI^e siècle, où des guerres, celles de la religion, et des traités de paix se succédaient à un rythme plus que soutenu, donnant ainsi naissance à « un espace (partiellement autonome) dans lequel les enjeux politiques sont pensés comme devant être distingués, isolés, préservés des problèmes confessionnels »¹⁷. Enfin, cette aspiration des monarques à un pouvoir personnel fort s’accompagne de la construction d’un appareil d’État efficace et indépendant, fondé sur une bureaucratisation administrative de plus en plus croissante.

En effet, dans la France de Louis XIII et de Richelieu, l’administration se renforce et se structure autour des organes centraux et territoriaux, qui sont administrés par un personnel de plus en plus nombreux, qualifié et professionnel, tels que les secrétaires d’État, les intendants, les commissaires et les officiers de toutes sortes. Comme le souligne Quentin Skinner, dès le XVI^e siècle, l’appareil gouvernemental était devenu moins accessible à la grande noblesse héréditaire – du moins, l’appareil intérieur¹⁸. Après la réforme du Conseil du roi par Henri II en 1547, la tendance était de s’appuyer de plus en plus sur de petits groupes de techniciens professionnels, secrétaires d’État, issus souvent d’une petite noblesse de robe, à l’image de Claude de l’Aubespine, de Nicolas de Neufville de Villeroy, de Pomponne de Bellièvre ou de encore Louis de Revol, dont les profils sociaux-professionnels et les carrières sont aujourd’hui mieux connus¹⁹. Cette tendance se poursuit sous le ministère de Richelieu qui continue de puiser dans le même vivier pour trouver ses collaborateurs politiques, tels que François Sublet de Noyers ou Claude et Léon Bouthillier, ces derniers pouvant être présentés comme des parangons de cette modernisation bureaucratique de l’appareil étatique français²⁰. Quant à

¹⁶ Caroline Callard nous rappelle que Max Weber considère l’avènement rationnel de l’État comme un moment parachevant « la grande opération d’exorcisme » (Caroline Callard, *Le temps des fantômes : spectralités de l’âge moderne (XVI^e-XVII^e siècle)*, Paris, Fayard, 2019, p. 10-11).

¹⁷ Olivier Christin, *La paix de religion : l’autonomisation de la raison politique au XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 1997, p. 205.

¹⁸ Quentin Skinner, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2009, p. 702.

¹⁹ Voir notamment Nicola Mary Sutherland, *The French Secretaries of State in the Age of Catherine de Médicis*, Londres, Athlone Press, 1962 et Olivier Poncet, *Pomponne de Bellièvre (1529-1607) : un homme d’État au temps des guerres de religion*, Paris, École des chartes, 1998.

²⁰ Les secrétaires d’État sous Richelieu et leur rôle dans l’administration du royaume ont été étudiés par Orest Ranum, *Les créatures de Richelieu : secrétaires d’État et Surintendants des finances 1635-1642*, Paris, A. Pédone, 1966.

l'administration provinciale, elle se trouve confiée aux intendants et aux commissaires, investis de pouvoirs très larges, abaissant ainsi l'autorité des États provinciaux et ne laissant aux grands nobles gouverneurs de province qu'un titre honorifique.

La situation est semblable en Angleterre, où l'on essaie également, dès l'époque des Tudors, d'entamer une même mutation, avec toutefois moins de succès²¹. De nombreux d'historiens ont souligné le développement, dès le XVI^e siècle, des instruments d'une monarchie autoritaire, « à prétention absolutiste » selon l'expression heureuse de Joël Cornette²², qui s'efforçait tant bien que mal de respecter l'institution parlementaire jusqu'en 1629, au temps où Charles I^{er} cessa de convoquer le Parlement²³. Revendiquant une conception forte des prérogatives royales, les premiers Stuarts prétendaient non seulement régner mais gouverner – et idéalement en maîtres absolus –, Jacques I^{er} développant les principes absolutistes dans une série d'écrits politiques, tels que *La vraie loi des libres monarchies* (*The Trew Law of Free Monarchies*) (1598) ou le *Basilikon Doron* (1599)²⁴. En même temps, l'infrastructure administrative et bureaucratique se développe et se complète (toutefois moins rapidement et solidement qu'en France), la monarchie anglaise adoptant « un style de plus en plus administratif de gouvernement central »²⁵. Pour gouverner, les souverains renforcent le Conseil privé qui est de plus en plus constitué d'officiers de l'État et de la Maison du roi, tels que secrétaires d'État²⁶. Ces derniers, en vrais techniciens chargés de rédiger des rapports ou de s'occuper de la correspondance avec des ambassadeurs, étaient issus, comme en France, non pas de la noblesse titrée mais plutôt de la petite noblesse rurale ainsi que de la *gentry*. Sur le

²¹ De nombreux historiens ont souligné le fait que l'autorité monarchique a été plus lente à s'imposer en Angleterre qu'en France à cause de sa situation politico-administrative (poids du Parlement, personnel politico-administratif nombreux, absence d'armées permanentes ...). Voir, par exemple, Charles Giry-Deloison et Roger Mettam (dir.), *Patronages et clientélismes, 1550-1750 (France, Angleterre, Espagne, Italie)*, Lille/Londres, Université de Lille-III/Institut Français du Royaume-Uni, 1995, p. 14.

²² J. Cornette, *L'affirmation de l'État absolu*, op. cit., p. 326.

²³ Sur l'absolutisme respectueux de la tradition parlementaire ainsi que les conflits entre la monarchie et le Parlement, voir Roland Marx, *Histoire de la Grande-Bretagne*, Paris, Armand Colin, 1992, p. 163-185.

²⁴ Bernard Bourdin, « Le serment de Jacques I^{er} d'Angleterre : souveraineté royale contre souveraineté pontificale », *Études Épistémè*, 24, 2013, <http://journals.openedition.org/episteme/238> (consulté en septembre 2023) ; *The trew law of free monarchies or The reciproock and mutuall duetie betwixt a free king and his naturall subjects* = *La vraie loi des libres monarchies ou Les devoirs réciproques et mutuels entre un roi libre et ses sujets naturels*, éd. Bernard Bourdin, Montpellier, Presses Universitaires de la Méditerranée, 2008. Pour les autres écrits politiques du roi Jacques, *King James VI and I: Political Writings*, voir éd. Johann P. Sommerville, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

²⁵ Q. Skinner, *Les fondements de la pensée politique moderne*, op. cit., p. Pour le développement d'une forme bureaucratique et impersonnelle d'appareil d'état dans les années 1530, voir Geoffrey Rudolph Elton, *The Tudor Revolution in Government: Administrative Changes in the Reign of Henry VIII*, Cambridge, Cambridge University Press, 1953, p. 415-427.

²⁶ Voir Edward Raymond Turner, *The Privy Council of England in the Seventeenth and Eighteenth Centuries, 1603-1784*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1928.

plan local, les monarques s'appuient de plus en plus sur des nouvelles élites – par exemple, sur les juges de paix – qui ont vu leurs pouvoirs s'accroître au détriment de ceux des shérifs.

À cet égard, je tiens à préciser que, conscient des « arguments révisionnistes » avancés par l'historiographie depuis une trentaine d'années contre le concept de « l'absolutisme », si je recours occasionnellement à la notion d'État ou de monarchie « absolutiste » ou « pré-absolutiste » (c'est-à-dire englobant les décennies précédant le règne de Louis XIV) au fil de ce travail, ce n'est surtout pas pour me référer à l'absolutisme comme mode d'exercice du pouvoir politique par les rois des deux côtés de la Manche mais pour caractériser une période qui voit le développement d'un appareil administratif de plus en plus structuré et professionnalisé, phénomène considéré depuis au moins les travaux de Max Weber comme l'un des traits dominants de l'émergence de l'État moderne²⁷. Ainsi, sans atteindre l'état de « bureaucratie idéale » encore éloignée selon l'expression de Robert Descimon²⁸, la France et l'Angleterre de la première moitié du XVII^e siècle n'en connaissent pas moins un indéniable mouvement de professionnalisation et de rationalisation formelle, mouvement nommé « processus de la déféodalisation de l'État » par Pierre Bourdieu²⁹, qui marque profondément leurs appareils d'État en formation.

Toutefois, tant en France qu'en Angleterre, l'appareil diplomatique dans les années 1610-1642 n'est pas mu par la même dynamique. On peut d'ailleurs y voir une forme de paradoxe, dans la mesure où la diplomatie peut être légitimement vue comme un attribut essentiel du pouvoir et de l'État – les rois ne conféraient-ils pas aux diplomates le pouvoir de leur propre représentation à l'étranger ? Et pourtant, la dynamique animant le système diplomatique est *a minima* en retard sur le mouvement général qui traverse l'appareil d'État ; plus encore, ce système contraste dans ce mouvement général par une force d'inertie qui naît à la fois du profil de ses acteurs et des règles du jeu, comme si deux états de la délégation du pouvoir souverain

²⁷ Rappelons que Max Weber considérait les fonctionnaires comme « le pilier de l'État moderne » ou le « germe de l'État occidental moderne » Voir Max Weber, *Économie et société*, traduit de l'allemand par Julien Freund, Paris, Librairie Plon, 1971 ; Andreas Anter, *Max Webers Theorie des modernen Staates. Herkunft, Struktur und Bedeutung*, Berlin, Duncker & Humblot, 1996, p. 172-188 et Hubert Treiber, « État moderne et bureaucratie moderne chez Max Weber », *Trivium*, 7, 2010, <http://journals.openedition.org/trivium/3831> (consulté le 13 septembre 2023).

²⁸ Robert Descimon, « La vénalité des offices et la construction de l'État dans la France moderne. Des problèmes de la représentation symbolique aux problèmes du coût social du pouvoir », dans Robert Descimon, Jean-Frédéric Schaub et Bernard Vincent (dir.), *Les figures de l'administrateur : institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal, 16^e-19^e siècle*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1997, p. 77). Sur le même sujet, voir Michael J. Braddick, *State Formation in Early Modern England, c.1550-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

²⁹ Pierre Bourdieu, « De la maison du roi à la raison d'État », dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 118, n° 1, 1997, p. 55-68.

ou de sa représentation coexistaient, l'un bureaucratique-administratif, faisant la part belle aux techniciens et à la compétence, l'autre personnel-charismatique, reposant sur le nom, l'ethos nobiliaire, la maîtrise des règles tacites. En effet, à la différence du champ de l'administration intérieure, où les monarques ont les mains relativement libres, dans la diplomatie, les contre-pouvoirs sont difficiles, voire impossibles, à réduire pour des raisons structurelles. Par leur nature même, les relations internationales mettent en jeu des volontés indépendantes et placées sur un pied d'égalité (ou presque) dans leurs discussions : l'altérité est l'objet même de la diplomatie³⁰, et cette situation diffère structurellement et fondamentalement des jeux d'acteurs à l'œuvre sur la scène intérieure à l'époque où s'affirme l'absolutisme. Dans ces conditions, un monarque ne pouvait entreprendre de changement dans son appareil diplomatique sans que les manifestations de ces changements ne soient perçues par l'autre monarque comme investis d'un sens politique. Ce frein était d'ailleurs d'autant plus fort que les règles du jeu diplomatique étaient codifiées à l'extrême : c'était une chorégraphie où chaque geste était investi d'un sens, où chaque mot était pesé, où tout pouvait toujours être passé à un prisme hypersensible. Circonstance aggravante de ce mécanisme : pour être très codifiées, les règles n'en sont pas pour autant écrites, ce qui laisse d'un côté aux chorégraphes et aux musiciens une certaine marge de modulation de leurs effets, et fait d'un autre côté une très large part à la règle du précédent, qui est en soi un principe d'inertie.

L'une des manifestations les plus évidentes de ce « décalage » réside dans le fait que, contrairement à une vision que l'historiographie a longtemps véhiculée, à l'époque qui nous intéresse il s'agit toujours d'un appareil restant centré – davantage même qu'à la Renaissance – sur la figure traditionnelle de l'ambassadeur extraordinaire, acteur diplomatique de premier plan par excellence depuis l'époque médiévale³¹. Ce statut, prestigieux mais non-permanent, est généralement accordé à des nobles titrés qui se voyaient chargés d'accomplir une courte mission d'apparat et de représentation et dont le profil socio-professionnel – hautes origines nobiliaires, manque d'expérience et de savoir-faire – se distingue nettement de celui des administrateurs fers-de-lance de l'absolutisme sur lesquels les rois de France et d'Angleterre

³⁰ Jérémie Cornut, *Les excuses dans la diplomatie américaine : pour une approche pluraliste des relations internationales*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2014, p. 46.

³¹ Par exemple, le livre de Garrett Mattingly (Garrett Mattingly, *Renaissance Diplomacy*, Boston, Houghton Mifflin Company/Cambridge, The Riverside Press, 1955), devenu un classique dans l'étude d'histoire diplomatique, voit, à juste titre, l'époque de la Renaissance comme le temps où émergea et se développa sur le continent européen une diplomatie permanente, structurée autour d'ambassades ordinaires. Cependant, cette nouvelle pratique politico-administrative ne fit pas disparaître des pratiques antérieures, qui étaient toujours, dans cette première moitié du XVII^e siècle, centrées sur des ambassades extraordinaires.

s'appuyaient pour gouverner à l'intérieur de leurs royaumes. En ce qui concerne les ambassades permanentes, dites « ordinaires », bien que leur apparition dans la deuxième moitié du XV^e siècle ainsi que leur développement rapide sur le continent européen soient indéniables, leur essor reste toutefois timide, conférant aux échanges diplomatiques franco-anglais un caractère intermittent. Enfin, ajoutons également que, dans cette phase intermédiaire entre les formes Renaissance et post-westphaliennes de la diplomatie, même la distinction statutaire entre ambassadeurs ordinaires et extraordinaires restait floue, tant sur le plan juridique que d'un point de vue fonctionnel, ne permettant de retenir qu'une définition « matérielle » de la notion d'ambassade : négocier, représenter, informer.

Dans ces conditions, la modernisation de l'appareil diplomatique ne pouvait être entreprise que lentement, tardivement et surtout « par le bas », c'est-à-dire *via* des agents subalternes (ou « de second rang »), nommés « chargés d'affaires », « agents » ou « secrétaires d'ambassade », qui, pour la plupart, restent encore méconnus et peu étudiés à ce jour. Issus majoritairement des viviers sociaux de l'absolutisme que sont la bourgeoisie citadine ou rurale et la noblesse de robe, ils se démarquent du profil des ambassadeurs par une professionnalisation croissante, une maîtrise de savoir-faire techniques – tels que l'écriture et l'envoi des dépêches, ou encore le chiffrement et le déchiffrement des correspondances –, par une expérience diplomatique souvent hors de pair ainsi qu'une logique de carrière.

Surtout, dans la première moitié du XVII^e siècle, les relations politico-diplomatiques entre la France et l'Angleterre n'étaient pas encore le monopole des États, les règles du jeu diplomatique permettant l'existence de diplomaties parallèles. En effet, entretenir des liens à la fois avec un roi et des factions qui se rebellent contre lui pouvait entrer dans ces règles du jeu, à l'image des Rochelais qui correspondaient régulièrement avec le roi d'Angleterre, ou de la duchesse de Chevreuse qui complotait avec l'Espagne contre Richelieu tout en séjournant à la cour de Charles I^{er}. D'ailleurs, l'exploitation de la correspondance diplomatique du côté français comme du côté anglais, avec quelques détours par les états italiens, permet de mettre en lumière un phénomène d'internationalisation des luttes de cour et de courtisans, chaque cour étant animée de rivalités et de partis eux-mêmes liés à des cours étrangères. C'est donc en déportant le regard vers les capitales extérieures – tantôt alliées, tantôt rivales – que l'on peut mesurer l'intensité des liens, des échanges et, finalement, des interdépendances. Cette approche met ainsi en exergue une particularité de l'époque étudiée : avec la diffusion des idées, l'imbrication des intérêts, la circulation des protagonistes et les liens personnels noués entre les acteurs – notamment, mais pas seulement, les liens de parenté entre les familles royales –, les

cours d'Europe en viennent à former un ensemble quasi systémique, une « société des princes », selon l'expression de Lucien Bély³². Les liens y sont de toute nature, et les rapports de force (voire les complots) à l'œuvre dans une capitale se répercutent et se prolongent aisément dans une autre, où ils entrent en résonance avec le contexte politique interne. Ajoutons également que les réseaux religieux, nœuds d'intérêts transfrontaliers, formaient parfois des canaux parallèles au moins aussi importants que les canaux diplomatiques, à l'image des huguenots que la monarchie anglaise essayait d'utiliser à ses fins politico-diplomatiques ou des catholiques britanniques, régulièrement sollicités par Richelieu pour des activités d'espionnage. Ainsi, les relations internationales de l'époque entre la France et l'Angleterre ne se résument pas à des rapports d'État à État, et il faut ici aussi se déprendre de la pensée d'État sur la croissance de l'État, qui tend à masquer les conditions réelles de formation de l'État moderne, comme le suggérait Pierre Bourdieu dans ses cours du Collège de France³³.

Par contraste avec cette faible structuration de l'appareil diplomatique, les pratiques diplomatiques, comme on l'a évoqué, sont très codifiées.

D'une part, il faut noter l'existence de techniques et de pratiques qui enserrant l'exercice de la diplomatie dans des formes précises, voire rigides, à commencer par des pratiques de négociation et d'écriture. En effet, la première moitié du XVII^e siècle voit la forme et le contenu des différents instruments de communication d'une cour à l'autre – dépêches (officielles ou semi-privées), lettres de créance, instructions ou commissions de toutes sortes – se structurer et se consolider, obéissant à des règles de l'art épistolaire et développant des instruments spécialisés pour la production et la conservation de la correspondance diplomatique tant au sein des ambassades que des bureaux de secrétaires d'État. La conception et la préparation des dépêches diplomatiques à partir de brèves instructions et de formules abrégées quant à la substance des lettres à écrire, les pratiques de prise de notes, les techniques de classement et d'archivage de documents : telles étaient alors les savoir-faire que mettaient en œuvre des secrétaires de plus en plus nombreux et de plus en plus professionnels, à l'image de la célèbre « main de Richelieu » qui, tout en restant inconnue, a écrit pendant quinze ans pour le cardinal, y compris des lettres adressées aux diplomates³⁴. Il convient également de noter que les enjeux de transport et de sécurité font l'objet d'une attention de plus en plus grande de la part des autorités et des acteurs diplomatiques. Sur les deux rives de la Manche, on tente d'améliorer le

³² Lucien Bély, *La Société des princes : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1999.

³³ Rémi Lenoir, « L'État selon Pierre Bourdieu », *Sociétés contemporaines*, vol. 87, n° 3, 2012, p. 123-154.

³⁴ Christian Jouhaud, *La Main de Richelieu ou le Pouvoir du cardinal*, Paris, Gallimard, 1991, p. 115.

fonctionnement de la poste et l'état du réseau routier afin de rendre la circulation des informations d'un pays à l'autre plus aisée et moins coûteuse. On s'efforce également de perfectionner les techniques de chiffrement et de déchiffrement pour protéger le contenu de dépêches et à garantir leur confidentialité, notamment en France avec la création par Richelieu du « Bureau de la partie secrète », à la tête duquel il plaça l'un des plus grands cryptologues de l'époque moderne : Antoine Rossignol des Roches.

D'autre part, la diplomatie de l'époque peut valablement être considérée comme une véritable chorégraphie, où chaque geste – par exemple la nomination du diplomate, l'arrivée dans son pays de mission, les audiences tant avec le roi hôte qu'avec les membres de son gouvernement, la participation à diverses cérémonies auliques ou encore les échanges de cadeaux et le départ – est investi d'un sens politique suivant une logique archaïque : la personne et la parole de l'ambassadeur sont reçues comme l'incarnation ou l'écho de celles de son souverain. C'est bien le cérémonial diplomatique, inspiré certainement de l'Italie de la Renaissance avec ses pratiques de la ritualité et de la théâtralisation³⁵ et réglé dans les moindres détails depuis la fin du XVI^e siècle, qui fait de la diplomatie un véritable ballet de corps, savamment orchestré par les introducteurs des ambassadeurs en France et les maîtres des cérémonies en Angleterre. Tout était alors parfaitement calculé et rythmé, aucune place n'étant laissée au hasard et chaque acteur – qu'il soit ambassadeur, courtisan, ministre ou monarque – connaissant précisément son rôle. Par ailleurs, compte-tenu du fait que chaque geste et chaque mouvement des acteurs étaient revêtus d'un sens politique, peuvent très justement être appliquées aux pratiques diplomatiques les notions de « théâtre politique » ou de « politique-spectacle » développées ces dernières décennies tant par l'historiographie française qu'anglo-saxonne dans le but d'analyser les divertissements de cour au Grand Siècle comme autant de rouages indispensables des pouvoirs politiques³⁶. En effet, si l'on ose pousser plus loin la

³⁵ Par exemple, sur la « théâtralisation » de la fortune à des fins politiques, voir Florence Buttay, *Fortuna : usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance*, Paris, PUPS, 2008.

³⁶ En France, voir tout particulièrement les travaux de Jean-Marie Apostolides, *Le roi-machine : spectacle et politique au temps de Louis XIV*, Paris, Éditions de Minuit, 1981 et de Marie-Claude Canova-Green, *La politique-spectacle au grand siècle : les rapports franco-anglais*, Paris, Papers on French seventeenth century literature, 1993. En Angleterre, voir, entre autres, Stephen Orgel, *The Illusion of Power: Political Theater in the English Renaissance*, Berkeley/Los Angeles/London, University of California Press, 1975 ; David Norbrook, *Poetry and Politics in the English Renaissance*, Londres/Boston/Melbourne, Routledge & Kegan Paul, 1984 ; Kevin Sharpe, *Criticism and Compliment: the Politics of Literature in the England of Charles I*, Cambridge/Londres, Cambridge University Press, 1987 ; Ellen R. Welch, *A Theater of Diplomacy. International Relations and the Performing Arts in Early Modern France*, Philadelphia, PENN, University of Pennsylvania Press, 2017, p. 39. Enfin, voir la toute récente étude de Bram van Leuven (*Early Modern Diplomacy and French Festival Culture in a European Context, 1572-1615*, Brill, Leyde, 2023) qui vise à considérer les bals et les festivals de la Cour des derniers Valois et des premiers Bourbons comme des outils diplomatiques.

métaphore théâtrale, on peut considérer la diplomatie baroque franco-anglaise pas seulement comme un simple théâtre politique, mais comme un véritable théâtre dans le théâtre, phénomène étudié par Georges Forestier dans son livre éponyme³⁷. En effet, *Spectacle of State* en soi³⁸, la diplomatie et les actions des acteurs se trouvent incluses dans un autre spectacle, celui du cérémonial de la cour royale – qui, bien qu’il fût encore bien éloigné de la rigidité louis-quatorzienne paraissant si fatigante pour Louis XV³⁹, se codifie toutefois de plus en plus depuis le règne d’Henri III –, s’entremêlant et se superposant sans relâche, tous les sens, à un rythme soutenu. Par conséquent, ce spectacle était à la fois un instrument politique dans les relations internationales, un instrument de propagande ainsi qu’un divertissement de cour.

Ainsi, la diplomatie baroque peut à ce titre être vue comme un ensemble de rituels, une chorégraphie politique opérant en miroir de la « belle dance » pensée par Nicolas de Saint-Hubert en 1641⁴⁰, qui avait ceci de paradoxal que les figures étaient imposées avec une grande précision, sans être pour autant confiées à des acteurs professionnalisés. Cette diplomatie repose donc sur des ambassades dont l’étude, notamment à partir de la correspondance, fait ressortir ce caractère chorégraphique et politique plutôt qu’administratif.

Même entre les deux États modernes en voie de modernisation accélérée par la dynamique vers l’absolutisme, la diplomatie restait donc affaire de personnes davantage que d’institutions, et c’est là un deuxième axe de la présente étude.

En effet, désigner un ambassadeur, c’est choisir un homme, or le choix d’un ambassadeur constituait en soi un signe politique, adressé généralement au gouvernement du pays d’accueil et parfois à un parti ou à une force politique en particulier. Lors du choix d’un candidat, le prestige de l’envoyé entraînait en jeu davantage que le professionnalisme ou l’expérience. Ainsi, ce n’est sûrement pas par hasard que Marie de Médicis choisit, en avril 1612, le duc de Bouillon en qualité d’ambassadeur extraordinaire auprès de Jacques I^{er} afin de faire parvenir au souverain anglais le texte des conventions du double mariage franco-espagnol tout en essayant de le

³⁷ Georges Forestier, *Le théâtre dans le théâtre sur la scène française du XVII^e siècle*, Genève, Droz, 1981, p. 10.

³⁸ Voir Martin Butler, *The Stuart Court Masque and Political Culture*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008, p. 8. Ce livre étudie les masques à la Cour anglaise sous les premiers Stuarts en relation avec l’évolution du climat politique et culturel de l’époque.

³⁹ Bernard Hours, *Louis XV et sa Cour*, Paris, PUF, 2002.

⁴⁰ Bianca Maurmayr, « De la « danse baroque » à la « belle dance » et retour : usages d’une catégorie », *Recherches en danse*, 5, 2016, <http://journals.openedition.org/danse/1563> (consulté en septembre 2023).

convaincre que la régente et son gouvernement s'employaient à maintenir l'amitié entre les deux pays : grand noble, militaire et courtisan, il était connu aussi pour son protestantisme modéré et son souci de préserver l'amitié entre les deux Couronnes. Il arrivait également que les positions politiques personnelles du représentant déterminassent le choix de sa personne. C'est ainsi que l'on peut interpréter la nomination de Thomas Edmondes, qui était connu pour son pacifisme et s'était prononcé contre une intervention militaire de la flotte anglaise pour secourir La Rochelle en 1627, comme ambassadeur extraordinaire de Charles I^{er} à Paris, avec pour mission de régler les différends entre les deux Couronnes persistant après la signature de la paix de Suse. Le signe politique qui s'attachait au choix de tel ou tel homme pour une mission d'ambassade pouvait aussi être destiné non pas (ou pas seulement) au gouvernement du pays d'accueil, mais aussi à l'un des partis rivaux à la cour du roi qui l'envoie et doit composer avec une opinion très partagée. Ainsi, en dépêchant Henry Rich, baron de Kensington, adepte d'une alliance matrimoniale avec la France, auprès de Louis XIII en janvier 1624, Jacques I^{er} faisait comprendre à ses ministres et conseillers pro-espagnols que, compte tenu de l'échec des démarches matrimoniales entreprises à Madrid par le prince Charles et le duc de Buckingham quelques mois auparavant, il dirigeait désormais sa politique matrimoniale vers la France.

En outre, il est important de préciser que toute mission diplomatique reposait sur les ressources personnelles de l'ambassadeur, davantage que sur des ressources institutionnelles, qu'il s'agisse de ressources matérielles ou immatérielles.

Au titre des premières, soulignons que les ambassadeurs ne pouvaient pas compter sur les régimes de traitement et d'indemnités attachés à leurs fonctions : de tels régimes existaient en principe, mais s'avéraient constamment défaillants et irréguliers, faisant de l'activité diplomatique non pas une source de revenus, mais au contraire une charge financière parfois lourde à assumer. En témoignent des incessantes plaintes des ambassadeurs qui ne sont pas payés et sont parfois poursuivis par leurs créanciers jusqu'aux ports d'embarquement – c'est d'ailleurs là une spécificité de ceux qui servent leur roi en dehors des frontières que de ne pas pouvoir se payer « sur la bête », à la différence des militaires en campagne et des administrateurs de l'intérieur.

Une ambassade mobilise aussi d'autres ressources, immatérielles, dont la réunion reposait principalement sur les capacités personnelles des ambassadeurs. Tel est le cas des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être : en l'absence d'école spécialisée de formation des diplomates, la formation initiale des ambassadeurs était celle des nobles des pays concernés : très limitée chez les ambassadeurs français, plus développée mais toujours très générale chez les Anglais, centrée

pour les Français sur les précepteurs, les écoles paroissiales puis les académies d'équitation, et pour les Anglais sur les collèges et les universités. Ainsi, les futurs ambassadeurs apprenaient, entre autres, l'art de manier les armes et de se comporter à la Cour, quelques notions de langues étrangères et de droit dans le meilleur des cas, ou encore quelques savoirs modernes et utiles comme les mathématiques, la géographie ou l'histoire. La formation aux missions diplomatiques reposait surtout sur des d'autres modes d'apprentissages pratiques et d'acculturations, tels que des voyages – le « Grand Tour », « pratique d'éducation des noblesses européennes »⁴¹ –, ou encore l'initiation sous les ordres d'un ambassadeur en mission. Loin d'être systématiques, ces pratiques étaient plus développées du côté anglais qu'en France.

Outre la formation, les ressources immatérielles d'un ambassadeur tiennent à ses réseaux nobiliaires, familiaux, religieux, ou à toutes autres formes de liens personnels. La fidélité et la proximité personnelle avec le roi, les liens de parenté avec un favori ou encore l'appartenance à une clientèle ministérielle étaient déterminants dans le choix d'un ambassadeur, bien plus encore que la formation ou l'expérience. Comment expliquer le choix (d'ailleurs heureux) du baron du Tour ou du marquis d'Effiat, dépêchés en qualité d'ambassadeurs extraordinaires à la Cour d'Angleterre respectivement en 1617 et en 1624, dépourvus de connaissances approfondies comme d'expérience diplomatique, si ce n'est parce qu'ils avaient préalablement tissé des liens étroits tant avec les ministres – Richelieu et La Vieuville – qu'avec Jacques I^{er} et son favori James Hay et, dans le cas du marquis d'Effiat, fait preuve d'une parfaite maîtrise des codes de la vie de cour (autre ressource immatérielle indispensable) ? C'est bien davantage à son talent de courtisan qu'à des connaissances ou des expériences qu'il ne possédait pas que d'Effiat doit d'avoir réussi à charmer et circonvenir Jacques I^{er}, son fils le prince Charles ainsi que le tout-puissant duc de Buckingham, créant ainsi les conditions favorables au succès de sa mission.

Ainsi, notons l'existence, dans la première moitié du XVII^e siècle, d'une culture politico-diplomatique particulière, qui valorisait les compétences sociales bien davantage que les compétences professionnelles et les savoirs. En cela aussi, le système diplomatique est en décalage par rapport à la dynamique sociale de l'État moderne qui lui est contemporaine : autant les ministres de Richelieu et les secrétaires d'État des premiers Stuarts étaient des techniciens choisis parmi la noblesse de robe et la bourgeoisie aisée, autant les diplomates circulant entre

⁴¹ Jean Boutier, « Le Grand Tour : une pratique d'éducation des noblesses européennes (XVI^e-XVIII^e siècles) », dans *Le Voyage à l'époque moderne*, Bulletin de l'Association des Historiens modernistes des Universités, n° 27, Paris, PUPS, 2004.

la France et l'Angleterre restaient pour la plupart de grands courtisans ou des hommes d'armes issus de la haute et moyenne noblesse – à l'image de Bouillon, de Chevreuse, de Bassompierre, de La Ferté-Imbault, de Buckingham, de Carlisle ou de Holland.

Enfin, troisième axe innervant cette thèse : les règles du jeu politico-diplomatique entre la France et l'Angleterre dans les années 1610-1642 plaçaient les ambassadeurs en position d'acteurs – et non de simples exécutants – jouissant d'une certaine autonomie, que ce soit individuellement ou collectivement. En effet, les réussites et les échecs dans les relations franco-anglaises dépendaient largement des diplomates.

D'une part, entre l'ambassadeur et le roi qui l'envoie, les relations s'analysent souvent sur le mode de l'interaction, bien davantage que sur celui de l'aveugle exécution. Ainsi, un représentant, parfois, pouvait contester la ligne politique qu'il était chargé de suivre, soit en l'écrivant ouvertement, soit par « grève du zèle ». Citons ici l'exemple du comte de Tillières : ambassadeur ordinaire de Louis XIII à Londres de 1619 à 1624, il était loin d'être partisan d'unir Henriette-Marie à un prince protestant et s'employa à faire tout pour ralentir la progression des négociations, pour des questions religieuses : il se posait alors en catholique fervent au point d'être jugé « trop jésuite » pour le mariage⁴².

Plus inattendu, on peut même se demander si, dans certains cas, ce n'est pas l'ambassadeur lui-même qui avait l'initiative de la politique à suivre, utilisant ses ressources personnelles pour imaginer et mettre en œuvre une politique originale. La question se pose avec une acuité particulière pour Thomas Edmondes, ambassadeur habile, expérimenté et jouissant d'une bonne réputation à la Cour de Marie de Médicis, dans la conception de la politique d'ingérence pacifiste de Jacques I^{er} au moment des guerres civiles entre la régente et les Grands dans les années 1614-1616. La politique de Jacques I^{er} était assurément originale, et ne pouvait être mise en œuvre sans les talents personnels d'Edmondes – l'échec de ces successeurs dans la même politique le suggère nettement. Dès lors, on ne peut pas écarter l'hypothèse que l'ambassadeur soit non seulement l'exécutant mais aussi davantage : c'est-à-dire le concepteur de cette politique *sui generis* d'ingérence pacificatrice, faite à la mesure précise de ses talents et de ses ressources. De façon plus générale, entre l'ambassadeur et son maître, dès lors que le premier jouissait d'une certaine autonomie qu'imposaient les contraintes matérielles

⁴² CSPV, vol. XVIII, lettres d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 19 juillet 1624, p. 395 et Londres, 30 août 1624, p. 424.

d'éloignement et qu'admettaient les règles du jeu diplomatique, les rapports se jouaient suivant un schéma d'interaction, et non sur le mode unilatéral de celui qui ordonne à celui qui exécute. Dès lors, la conception et l'élaboration de la politique elle-même pouvait tout naturellement se jouer suivant un schéma d'itération, et non de façon exclusivement centralisée aux mains du roi et de son gouvernement.

D'autre part, comme on l'a dit, le milieu diplomatique formait un système suffisamment cohérent et puissant pour constituer une force d'inertie capable d'opposer une résistance aux velléités modernisatrices des rois « pré-absolutistes ». L'analyse comparative des origines et des profils sociaux-professionnels des ambassadeurs circulant entre la France et l'Angleterre met en lumière cette unicité de milieu social ; au-delà d'allégeances différentes, chacun à son roi, l'homogénéité de profils sociaux et d'*habitus* entre acteurs diplomatiques est très forte de part et d'autre de la Manche. Pour la plupart courtisans, favoris, hommes d'épée distingués, ils formaient une société structurellement assez homogène d'un pays à un autre, dont le terrain de parcours était transfrontalier, partageant largement le même langage – c'est-à-dire un ensemble de significations attachées à un ensemble de signes. Ce langage est encore, et pour peu de temps, celui des équilibres « pré-westphaliens » : à une époque où l'idée d'état souverain n'est pas encore nette – il faut attendre la deuxième moitié du XVII^e siècle –, les acteurs diplomatiques s'appuyaient sur des instruments traditionnels mais de moins en moins adaptés aux mouvements de l'époque. Tel est le cas, par exemple, de la politique matrimoniale, une recette héritée de longues traditions diplomatiques, qui s'avère à la fois hésitante et *in fine* très peu opérante dans le cas qui nous intéresse. Dans le contexte de construction progressive de l'absolutisme, ces diplomates peinent à développer un langage, des pratiques ou un discours qui s'éloignent des modalités traditionnelles, faisant remonter la question dynastique ou mettant en lumière des problèmes particuliers, débouchant régulièrement sur des querelles de préséance à la limite de la caricature.

De surcroît, la diplomatie a des caractéristiques distinctives des autres corps de l'État qui la portent à l'inertie. L'assurance du respect des mouvements formant ce ballet diplomatique entre la France et l'Angleterre à l'époque où le caractère prétorien et non-écrit du protocole laissait place, d'une part, à une certaine liberté ou flexibilité d'interprétation des règles et, d'autre part, à nombre de conflits de préséance et autres incidents diplomatiques, se faisait grâce à la fois au poids du précédent dans une chorégraphie non écrite et très investie de sens politique ainsi qu'au principe de réciprocité ; ce dernier, frein à toute réforme unilatérale des expériences diplomatiques, était particulièrement prégnant à l'époque qui nous intéresse. Suivant ce

principe, les règles évoluent lentement et de façon parallèle en France et en Angleterre, à l'image des tentatives d'homogénéiser le cérémonial concernant l'accueil et le traitement des ambassadeurs ordinaires et extraordinaires. En revanche, les initiatives unilatérales étaient souvent vouées à l'échec. Par exemple, essayant de réduire, en 1626, les privilèges du seigneur de Blainville, représentant extraordinaire de Louis XIII à la Cour anglaise – qui, selon les coutumes diplomatiques, devait être logé et défrayé par le roi d'Angleterre –, Charles I^{er} dut céder, notamment sous la pression à la fois de la France, d'Henriette-Marie mais aussi des membres de son propre corps diplomatique, ces derniers ne voulant pas voir les mêmes privilèges réduits à la Cour de France à leur propre égard.

Afin d'essayer de mettre en lumière tous ces éléments susmentionnés, cette étude des relations politico-diplomatiques entre la France et l'Angleterre dans les années 1610-1642 s'organisera en cinq parties.

Nous nous attacherons dans un premier temps à montrer l'archaïsme croissant des systèmes d'ambassades des deux royaumes, demeurant plus personnels qu'institutionnels.

Nous nous efforcerons ensuite de proposer une étude socio-professionnelle du personnel diplomatique de premier ordre, dont le but est de cerner la composition du vivier diplomatique dans lequel les Couronnes puisaient *volens nolens* afin de trouver des représentants, de comprendre comment les futurs ambassadeurs se préparaient à leurs fonctions et de mettre en lumière les raisons du recrutement et du choix d'un tel ou tel homme. Qui plus est, cette étude permettra de poser la question d'une éventuelle professionnalisation de l'activité diplomatique, inégale en France et en Angleterre, mais des deux côtés de la Manche inaboutie.

Dans un troisième temps, nous nous consacrerons à l'étude de l'appareil diplomatique sous l'angle de la multiplicité des acteurs de tous rangs et de toute nature qui le constituent, de façon plus ou moins articulée. Cela vaut pour les ambassadeurs eux-mêmes, dont les rivalités pouvaient donner un caractère chimérique à la diplomatie ; cela vaut aussi pour l'ensemble des acteurs, avec un foisonnement de protagonistes de second rang, tant officiels qu'officieux.

Puis, nous continuerons avec une mise en lumière des pratiques très codifiées de cette société diplomatique, faisant de la diplomatie baroque la chorégraphie politique dont nous avons esquissé quelques traits.

Enfin, nous envisagerons de proposer, dans la perspective des quatre précédentes parties, une lecture renouvelée des grands mouvements politiques et stratégiques dans l'histoire entre

les deux royaumes dans les années 1610-1642, mettant notamment l'accent sur des périodes peu étudiées à ce jour, afin d'essayer de déterminer l'empreinte de l'outil diplomatique sur le cours politique des relations franco-anglaises. Il s'agit ici de relire un pan d'histoire à la lumière de la correspondance diplomatique et, surtout, au prisme des pratiques, du vocabulaire et de la grammaire de la diplomatie, en ce qu'ils impriment une marque particulière au cours même des événements. Cette grille de lecture, que l'on pourrait presque qualifier de linguistique car étant centrée sur une valorisation des dispositifs interactifs des rapports politico-diplomatiques entre la France et l'Angleterre, nous met ainsi en quête d'un système de langage ayant sa grammaire, son dictionnaire et son style, ou, plus simplement, ses règles de jeux.

PREMIÈRE PARTIE :

UN SYSTÈME D'AMBASSADES ARCHAÏQUE, PLUS PERSONNEL QU'INSTITUTIONNEL

L'historiographie est unanime à reconnaître que depuis la deuxième moitié du XV^e siècle la diplomatie européenne connaît un essor sans précédent. En effet, à partir de la péninsule italienne – et, notamment, de Rome, de Venise, de Florence et de Milan – l'institution diplomatique se répand en Europe. L'avènement des ambassades permanentes (appelées également ambassades ordinaires), le renforcement des corps et l'étoffement des réseaux diplomatiques sous l'influence de la complexité croissante des affaires, l'apparition des principes d'immunité des diplomates, d'inviolabilité de leur demeure ou de leur correspondance sont autant de signes d'une naissance de la diplomatie moderne⁴³.

Toutefois, l'étude de la vie diplomatique franco-anglaise montre que dans la première moitié du XVII^e siècle le système d'ambassades demeurait encore archaïque et faiblement institutionnalisé par rapport au mouvement de modernisation des institutions et des administrations des deux royaumes européens qui avaient entrepris, depuis les règnes de François I^{er} et d'Henri VIII, une longue mais certaine marche vers « l'absolutisme ». Par conséquent, l'objet de cette partie est de prouver en quoi les ambassades de France en Angleterre et d'Angleterre en France dans les années 1610-1642 sont revêtues d'un caractère encore très peu formalisé sur le plan administratif, demeurant davantage personnelles que professionnelles.

Ainsi, nous proposerons d'abord, après avoir défini brièvement la notion de l'ambassade et de ses principaux acteurs, la constitution d'une liste fiable des ambassades de part et d'autre de la Manche dont le but n'est pas uniquement de pallier la lacune historiographique – de telles

⁴³ Voir, par exemple, Jean-Pierre Poussou, Caroline Callard, Olivier Chaline, Nicolas Le Roux, Alain Tallon et Bernard Vogler, *La Renaissance des années 1470 aux années 1560*, Paris, SEDES, 2002, p. 195-224. Nous évoquerons, au fil de ce chapitre, des différentes études qui soulignent l'importance de l'apparition de la diplomatie moderne à la fin du XV^e siècle, sans toutefois oublier celles qui prônent la nécessité d'y apporter des nuances.

listes n'existent que très partiellement pour la période qui nous intéresse –, mais de montrer les difficultés de leur établissement. Quels sont les critères qui distinguent une mission d'ambassade d'une autre ? Comment dater le début et la fin d'une ambassade ? Est-ce que tous les acteurs diplomatiques qui figurent dans des listes et inventaires existantes ont en réalité bénéficié d'une qualité d'ambassadeurs ? Ce sont autant de questions auxquelles l'historien est confronté lorsqu'il tente d'élaborer une liste des ambassades. Les difficultés d'y apporter des réponses qui ont nécessité d'adopter un parti-pris méthodologique ne font que mettre en exergue l'absence d'une organisation administrative structurée.

Puis, une fois les listes des ambassades établies, avec des bornes chronologiques aussi précises que possible ainsi que des noms et des qualités des acteurs diplomatiques circulant entre les rives de la Manche, nous mettrons en lumière deux constatations qui en découlent.

D'un côté, le caractère extrêmement intermittent du système d'ambassades franco-anglaises, illustré tant par une irrégularité dans l'emploi des émissaires que par un essor très timide de la domiciliation d'ambassadeurs. En effet, la « résidentialité » des ambassades était encore, cent cinquante ans après son apparition en Italie, non seulement loin d'être acquise et dominante dans la période qui nous occupe, mais avait même une tendance à diminuer. Ce phénomène – qui peut être considéré comme un archaïsme croissant – peut paraître parfaitement contre-intuitif à une époque où les gouvernements « pré-absolutistes » mettaient tout en œuvre pour renforcer les institutions administratives intérieures, à l'image de la France de Richelieu qui reconstitua définitivement, par un règlement du 11 mars 1626, le département des Affaires étrangères, renforçant encore plus l'importance du secrétaire d'État⁴⁴ ou confia, dès 1635, l'administration civile et financière des provinces aux intendants qui dépendaient directement de l'autorité centrale⁴⁵. En réalité, les choses allaient autrement dans la diplomatie baroque : étant dans la quasi-impossibilité de réformer profondément ces règles de fonctionnement, la France et l'Angleterre préféraient, pour des raisons que nous exposerons dans la présente partie, recourir de plus en plus souvent à des ambassades extraordinaires de longue durée – une forme « hybride » entre une courte mission extraordinaire d'apparat et de cérémonie et une longue mission ordinaire de négociations.

⁴⁴ Bernard Barbiche, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 2012, p. 229.

⁴⁵ *La correspondance du cardinal de Richelieu. La raison de guerre : année 1635*, éd. Marie-Catherine Vignal Souleyreau, Paris, L'Harmattan, 2016, p. 51.

De l'autre côté, l'existence d'une frontière beaucoup plus floue et fluctuante entre les diplomates ordinaires et extraordinaires qu'une historiographie traditionnelle ne l'a longtemps suggérée. Ce phénomène concerne de nombreux aspects, tels que le flou dans les appellations des émissaires, la nécessité de relativiser la durée de leurs missions ou une distinction statutaire difficilement saisissable tant sur le plan juridique que fonctionnel. Qui plus est, l'absence d'une démarcation clairement définie entre les deux types d'ambassades rend difficile la définition de statut pour certains ambassadeurs, prouvant que les procédures plus ou moins floues et fluctuantes allaient jusqu'à la politique de nomination des diplomates.

I. DÉFINIR LA NOTION D'AMBASSADE ET SES ACTEURS

Avant de proposer une liste faible des ambassades de France en Angleterre et d'Angleterre en France dans les années 1610-1642, il nous paraît nécessaire de définir la notion d'ambassade à l'époque moderne et de décrire brièvement des principaux acteurs de la vie diplomatique.

A. L'ambassade, une série d'actes et de gestes investis d'un sens politique

De quoi, à l'époque qui nous intéresse, une ambassade est-elle le nom ? Pour penser la notion d'ambassade dans l'Europe de la première moitié du XVII^e siècle, il faut en écarter les signes hérités du XIX^e siècle, que ce soit sur le plan de son inscription dans la géographie d'une capitale (un bâtiment permanent, de préférence prestigieux, jouissant d'un statut d'extraterritorialité qu'illustrent un drapeau et des armoiries), sur le plan administratif (un ensemble hiérarchisé d'agents publics formés à la diplomatie, de même nationalité et régulièrement payés), sur le plan de la carrière administrative (l'ambassade comme mission d'un diplomate de haut rang).

En effet, bien qu'une historiographie traditionnelle lie volontiers à l'avènement de l'État moderne l'émergence d'outils diplomatiques plus professionnalisés que dans les périodes

précédentes⁴⁶, l'étude des relations franco-anglaises dans les années 1610-1642 montre que, dans la première moitié du XVII^e siècle, il n'existait toujours ni carrière ni fonction fixe d'ambassadeur, ni même de maison qu'on pourrait appeler « ambassade ».

Ainsi, dans le contexte de la première modernité, la notion d'ambassade ne peut être définie que comme une mission, ponctuelle ou prolongée, qu'un souverain dépêche auprès d'une entité politique extérieure reconnue souveraine, et qu'il confie à un ou plusieurs émissaires officiels.

Pour approfondir cette définition, il convient de la replacer dans une société des apparences et des représentations. Ainsi, une ambassade, dans son sens le plus large, doit être vue comme une série d'actes très codifiés dans leur nature comme dans leur déroulement, se succédant dans le temps : nomination d'un émissaire, délivrance d'instructions et de lettres de créance lors d'une audience de départ, préparation de la mission – y compris sur le plan prosaïque des difficultés logistiques –, départ, arrivée, accueil aux portes de la capitale, introduction auprès du roi comprenant une cérémonie de première audience et de présentation des lettres de créance, demande et obtention de congé, présentation des lettres de congé – également dite audience de récréance –, présent offert par le roi accueillant, départ, arrivé dans le pays natal, audience de retour devant le roi et présentation d'un compte rendu ou d'une relation de la mission.

C'est là le trait majeur de la diplomatie dans la première modernité, telle qu'elle ressort de l'étude des rapports franco-anglais : si l'avènement des États modernes se traduisait déjà par une codification très poussée des actes diplomatiques, il n'avait pas encore donné à la diplomatie une forme administrative structurée. En l'absence d'appareil administratif structuré, le personnage de l'ambassadeur n'en est que plus central dans la diplomatie baroque franco-anglaise, dont il exécute les actes comme les figures d'une chorégraphie.

⁴⁶ Voir, entre autres, G. Mattingly, *Renaissance Diplomacy*, op. cit. ; Jean Baillou (dir.), *Les affaires étrangères et le corps diplomatiques français. Tome I, De l'Ancien régime au Second Empire*, Paris, Éditions du CNRS, 1984, ; Matthew Smith Anderson, *The Rise of Modern Diplomacy, 1450-1919*, Londres/New York, Longman, 1993 ; Lucien Bély, *L'art de la paix en Europe : naissance de la diplomatie moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 2007 ; Jeremy Black, *A History of Diplomacy*, Londres, Reaktion Books, 2010.

B. L'ambassadeur, acteur central d'une diplomatie très personnalisée

Tous les actes constituant une ambassade étaient accomplis par des ministres dits « du premier ordre » qu'on appelle ambassadeurs, le terme de diplomate étant une invention de la fin du XVIII^e siècle⁴⁷. À cet égard, et au premier niveau de l'analyse, on peut tout simplement identifier comme ambassadeurs les personnes auxquelles les sources conféraient cette appellation ; mais, dans le flou de certaines appellations, ce travail d'identification gagne en précision lorsqu'il s'adosse à une revue précise des instruments juridiques qui fondent la qualité de l'ambassadeur – en même temps, d'ailleurs, qu'ils précisent la portée et donc les limites de sa mission – ainsi qu'à une approche moins juridique et plus fonctionnelle, c'est-à-dire voyant l'ambassade comme un ensemble de fonctions (représenter, négocier, informer) qui font l'objet même d'une ambassade.

1. L'appellation et le statut des émissaires

En soi, le nom d'« ambassadeur » fait son apparition à la fois en français et en anglais au cours du XIV^e siècle et supplante progressivement d'autres termes tels que « legatus », « orator », « nuntius » ou « procurator »⁴⁸. Relativement peu fréquent avant 1510 – le vocabulaire proprement diplomatique comprenait alors au moins sept mots désignant les acteurs diplomatiques « du premier ordre » et recouvrant la même réalité⁴⁹ –, l'usage du terme

⁴⁷ En effet, l'Europe du XVII^e siècle n'employant pas le terme « diplomate », ce dernier apparaît pour la première fois en France sous la plume de Robespierre en 1792. En ce qui concerne l'Angleterre, le mot semble avoir été utilisé pour la première fois en 1796 par le philosophe Edmund Burke (voir B. Barbiche, *Les institutions de la monarchie française*, op. cit., p. 232 et Laurence Badel, *Diplomaties européennes, XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021, p. 32-33). À l'époque qui nous intéresse, les ambassadeurs des souverains étaient souvent désignés sous le titre générique de « ministres » ou « ministres publics du premier ordre ». Cette appellation apparaît, par exemple, dans le célèbre traité d'Abraham de Wicquefort (Abraham de Wicquefort, *L'Ambassadeur et ses Fonctions*, La Haye, Jean & Daniel Steucker, 1681, p. 15). Ainsi étaient définis les ambassadeurs ordinaires et extraordinaires, les nonces et les légats par l'opposition à ceux qui n'avaient pas de statut d'ambassadeurs, désignés comme « ministres du second ordre ».

⁴⁸ Donald E. Queller, *The Office of Ambassador in the Middle Ages*, Princeton, Princeton University Press, 1967, p. 60-61 ; Pierre Chaplais, *English Diplomatic Practice in the Middle Ages*, Londres/New-York, Hambledon and London, 2003, p. 349 ; Jean-Marie Moeglin et Stéphane Péquignot, *Diplomatie et « relations internationales » au Moyen Âge (IX^e-XV^e siècle)*, Paris, PUF, 2017, p. 356.

⁴⁹ Charles Giry-Deloison, « Le personnel diplomatique au début du XVI^e siècle. L'exemple des relations franco-anglaises de l'avènement de Henry VII au Camp du Drap d'Or (1485-1520) », *Journal des savants*, juillet-décembre 1987, p. 208.

« ambassadeur » devient de plus en plus courant et finit par supplanter presque complètement les autres appellations dans la première moitié du XVII^e siècle⁵⁰.

Mais à l'époque qui nous occupe, les souverains français et anglais n'accréditaient pas d'ambassadeurs auprès de toutes les puissances étrangères : le statut de leurs représentants auprès de celles-ci dépendait de la nature des rapports bilatéraux entre la France ou l'Angleterre et chacune des puissances concernées, de leur importance sur le plan international ou de jeux de préséance. Ainsi, nombre de postes diplomatiques étant tenu par des représentants de rang moindre que des ambassadeurs en titre. Par exemple, on trouve en Italie des ambassadeurs français à Rome, à Venise et à Turin, mais de simples « résidents » à Gênes, des « chargés de mission » à Mantoue, des « envoyés » à Parme ou des « correspondants » à Milan et à Raguse ; on peut voir là une gradation des titres des représentants de la France en fonction de l'importance relative des puissances auprès desquelles ils étaient accrédités. De même, on trouve des ambassadeurs à Madrid mais de simples « résidents » à Vienne, non que l'archiduché d'Autriche manquât d'importance sur la scène européenne, mais parce que l'on marque par là une préséance à l'ambassadeur d'Espagne⁵¹. Il en va de même des représentants du roi d'Angleterre : outre Paris, Londres entretenait des ambassadeurs à Constantinople (c'est d'ailleurs là que fut installé son premier ambassadeur permanent), à Madrid, à La Haye, à Bruxelles, à Venise ou à Vienne, les pays de moindre importance – certaines entités territoriales du Saint-Empire et de la péninsule italienne – recevant des « agents » et des « résidents »⁵².

Suivant ces coutumes, il était logique que, du fait de l'importance et de l'ancienneté des relations entre les deux couronnes ainsi que du prestige des deux monarchies, les rois de France et d'Angleterre entretinssent chacun des ambassadeurs tant permanents que temporaires à

⁵⁰ Pour une enquête étymologique du mot « ambassadeur » dont les origines sont obscures, voir Géraud Poumarède, « “Ambassade” et “Ambassadeur” dans les dictionnaires français et italiens (XVI^e-XIX^e siècle) », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, 119, 2007, p. 7-16 ; Dante Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII^e-XVII^e siècles) : l'ambassadeur au croisement du droit, de l'éthique et de la politique*, Baden-Daben, Dike, 2017, p. 532-539 et L. Badel, *Diplomaties européennes*, op. cit., p. 31.

⁵¹ Pour la liste des pays où le roi de France dépêchait les ambassadeurs, les résidents, les agents et d'autres acteurs diplomatiques, voir Jean Bérenger, « Ambassadeurs », dans Lucien Bély (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996, p. 54-55 ; Madeleine Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu : le secrétariat d'État, les agents diplomatiques (1624-1642)*, Bruxelles, PIE-P. Lang, 2006, p. 198 et p. 204.

⁵² Le nombre d'ambassadeurs que l'Angleterre entretenait dans la première moitié du XVII^e siècle est difficile à déterminer avec précision. Ainsi, selon Gerald Edward Aylmer, le royaume n'avait que cinq ambassadeurs permanents sous Charles I^{er} : en Espagne, en France, auprès de l'Empereur et de la Diète allemande, dans les Provinces-Unies et à Constantinople (Gerald Edward Aylmer, *The King's Servants: the Civil Service of Charles I, 1625-1642*, Londres/Boston, Routledge et Kegan Paul, 1974, p. 16-26). En revanche, si l'on se réfère à la liste des ambassadeurs anglais dressée par Gary M. Bell, il en ressort que l'Angleterre accréditerait les ambassadeurs presque partout, mais plutôt pour des missions spéciales et extraordinaires (voir Gary M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives, 1509-1688*, Londres, Offices of the Royal Historical Society, 1990).

Londres et à Paris ; du temps des premiers Stuarts, l'ambassade en France constituait même la fonction la plus en vue parmi les postes diplomatiques⁵³.

2. Une série d'instruments juridiques

De façon cohérente avec cette hiérarchie des statuts diplomatiques dans l'Europe baroque, l'appellation d'ambassadeur n'est conférée qu'avec un certain formalisme. Elle procède en effet d'actes particuliers : ces représentants d'un roi auprès d'un souverain étranger étaient investis d'accréditations officielles et munis de trois types de documents leur conférant un statut diplomatique distinct d'autres acteurs des relations internationales⁵⁴ :

– des « instructions », sortes de lettres de mission fixant les objectifs assignés à l'ambassadeur et les moyens mis à sa disposition. Il s'agissait généralement d'un document « interne », destiné au seul ambassadeur, important donc moins par sa forme que par son fond. Il arriva toutefois que l'ambassadeur fût amené à communiquer ses instructions au souverain auprès duquel il est accrédité ;

– des lettres de créance (*credentials* ou *letters of credence* en anglais) : dressées sous forme de mémoires (contresignés et enregistrés par un secrétaire d'État, puis signés par le roi), elles devaient être présentées à l'occasion de la première audience auprès du souverain étranger et, sans elles, l'ambassade restait dépourvue d'existence formelle et ne pouvait donc pas être accomplie par son titulaire. L'ambassadeur recevait ces lettres lors d'une audience de départ ;

– des « pouvoirs », appelés parfois également « procurations » (*letters of proxy* en anglais) : dressés sous forme de brevets ayant un caractère public (c'est-à-dire de lettres patentes), ces documents sont rédigés en latin sur de très grandes feuilles de parchemin et scellées du grand sceau⁵⁵. Ils conféraient l'autorité juridique nécessaire à l'ambassadeur investi d'une mission précise (prêter un hommage, ratifier un traité ou un contrat, recevoir un serment, etc.) pour pouvoir signer au nom de son roi des actes emportant pour ce dernier des engagements

⁵³ James Rees Jones, *Britain and Europe in the Seventeenth Century*, Londres, Edward Arnold, 1966, p. 4.

⁵⁴ Sur tous les documents à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne, voir René de Maulde La Clavière, *La diplomatie au temps de Machiavel*, Paris, E. Leroux, 1892-1893, t. II, p. 89 ; John Ferguson, *English Diplomacy, 1422-1461*, Oxford, 1972, p. 152-159 ; George Peddy Cuttino, *English Diplomatic Administration (1259-1339)*, Oxford, Clarendon Press, 1971, p. 105-117 ; Charles Giry-Deloison, « La naissance de la diplomatie moderne en France et en Angleterre au début du XVI^e siècle (1475-1520) », *Nouvelle revue du seizième siècle*, 5, 1987, p. 42-50 et D. Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne*, op. cit., p. 233-281.

⁵⁵ Sur les lettres patentes et les brevets en France au XVI^e siècle, voir Hélène Michaud, *La grande chancellerie et les écritures royales au seizième siècle (1515-1589)*, Paris, PUF, 1967, p. 207-393.

à valeur juridique. Ces instruments pouvaient aussi, parfois, recevoir une autre appellation : celle de « commissions »⁵⁶.

Par ailleurs, selon les premiers efforts de théorisation des pratiques diplomatiques, les lettres de créances étaient en principe destinées aux ambassadeurs ordinaires, tandis que les pouvoirs étaient remis aux ambassadeurs extraordinaires. Nous verrons que ce n'était plus que partiellement vrai dans la première moitié du XVII^e siècle.

3. Les trois fonctions d'un ambassadeur

Sans préjudice des appellations (parfois confuses) et des actes administratifs (parfois manquants), un ambassadeur peut aussi se définir par ses activités, qui consistent en trois tâches essentielles : représenter son souverain auprès d'une Cour étrangère, négocier avec celle-ci, et informer son roi en récoltant des informations de tous ordres sur le pays dans lequel il était dépêché⁵⁷.

C. Un monde diplomatique comptant de nombreux autres acteurs

Les représentants « du premier ordre » qu'étaient les ambassadeurs n'avaient pas le monopole des relations diplomatiques. Nous montrerons en effet, pour le cas qui nous intéresse, que ces relations étaient aussi le fait d'une multitude d'autres acteurs – agents, résidents, envoyés, chargés d'affaires ou secrétaires d'ambassade – qui foisonnaient entre les deux rives de la Manche, conduisaient des missions variées et se trouvaient de plus en plus nombreux à jouer un jeu dans les relations entre les deux couronnes. En revanche, dépourvus dans leur grande majorité de documents officiels, agissant sous un statut souvent flou et exerçant des

⁵⁶ Apparues en Italie de la Renaissance et appelées « commissio » ou « commissione speciali », les commissions, bien qu'elles semblassent avoir à l'origine moins de valeur que les « pouvoirs », finirent par signifier la même chose dans les pratiques diplomatiques franco-anglaises (voir R. de Maulde La Clavière, *La diplomatie au temps de Machiavel*, op. cit., t. 2, p. 104-105).

⁵⁷ Sur les trois principales fonctions de l'ambassadeur, voir Claire Gantet, *Guerre, paix et construction des États, 1618-1714*, Paris, Éditions du Seuil, 2003, p. 38-45 et Lucien Bély, « Représentation, négociation et information dans l'étude des relations internationales à l'époque moderne », dans Serge Bernstein et Pierre Milza (dir.), *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, PUF, 1998, p. 213-229.

fonctions mal définies, ils n'avaient pas le droit au statut d'ambassadeur et, par conséquent, ne bénéficiaient pas des privilèges attachés à ce titre.

À cet égard, il faut souligner une spécificité des relations franco-anglaises. En effet, dans la mesure où les deux couronnes échangeaient régulièrement des ambassadeurs, l'importance des agents de second rang était moindre, à Paris et à Londres, qu'ailleurs. Alors qu'auprès des princes allemands ou des souverains d'Italie, un résident, voire un simple agent, était le chef d'une mission diplomatique, officielle et souvent longue, ils ne tenaient à Paris ou à Londres qu'un rôle subalterne, généralement ponctuel, par exemple pour suppléer un ambassadeur momentanément absent.

C'est pour ces raisons que nous proposons d'employer ici l'expression « mission d'ambassade » ou tout simplement le terme « ambassade » pour qualifier exclusivement les missions menées par les ministres « du premier ordre » – ambassadeurs –, laissant celui de « mission diplomatique » à toute autre mission conduite par tout autre agent diplomatique, c'est-à-dire officiel.

Enfin, notons également que même l'ensemble de ces agents « officiels » – ambassadeurs et autres agents diplomatiques – n'avaient pas tout le monopole des relations entre la France et l'Angleterre dans la première moitié du XVII^e siècle. En effet, à cette époque, il n'était pas rare qu'une Cour dépêchât d'autres acteurs à l'étranger – espions, réseaux parallèles, intermédiaires officieux, etc. – et, inversement, entretenaient volontiers des liens directs avec des acteurs politiques étrangers, exilés sur son sol ou non, sans que ceux-ci aient le soutien de leur roi.

Ainsi, un des premiers traits ressortant de cette étude des relations franco-anglaises dans les années 1610-1642 tient à ce paradoxe que, si les ambassadeurs se distinguent clairement d'un foisonnement d'autres acteurs des relations franco-anglaises, le simple établissement d'une liste des ambassades se heurte à des difficultés dont l'existence même prouve le caractère encore très peu formalisé des dites ambassades sur le plan administratif. Elles sont encore confiées à des *missi dominici* dont c'est là davantage un organisme en formation qu'une institution ; l'ambassade est déjà une fonction, mais pas encore une profession⁵⁸. Par ailleurs, signe que le système d'ambassades à l'époque baroque reste en retrait par rapport au mouvement de modernisation des institutions et des administrations des États – particulièrement les « pré-absolutistes » –, le fait de dresser la liste des ambassades françaises

⁵⁸ M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu*, op. cit., p. 193.

en Angleterre et anglaises en France rend nécessaire le croisement de ces trois approches : quel est le nom donné à un émissaire ? Quels actes consacrent sa qualité, ses compétences et ses missions ? Quelles fonctions remplit effectivement l'intéressé ?

II. UNE CHRONOLOGIE DES AMBASSADES DÉLICATE À ÉTABLIR

C'est là l'un des signes les plus évidents de la faible structuration des ambassades du point de vue « organique » dans la première moitié du XVII^e siècle : dresser une liste incontestable des ambassades, point de départ de toute étude des relations et des appareils diplomatiques, constitue en soi une gageure. En l'absence d'une organisation administrative structurée, on ne saurait établir aucune liste des missions officielles sans parti pris méthodologique par nature discutable.

A. Intérêt et enjeux d'une liste des ambassades

Le lecteur pourrait objecter qu'établir avec précision une liste chronologique des ambassades n'est qu'affaire de détails, et que les approximations et les divergences qui existent en la matière dans l'historiographie actuelle n'affectent guère la profondeur de l'analyse. Pourtant, c'est bien souvent un détail précis qui donne à l'ensemble des éléments permettant de comprendre un fait – en l'espèce, une ambassade – sa portée et sa véritable dimension, en particulier dans une société où les représentations, les formes et les manifestations protocolaires sont toujours investies de lourds sens politiques.

Un tel tableau constituerait une première étape incontournable dans une étude plus large des représentants de France et d'Angleterre et de leurs pratiques diplomatiques dans la période qui nous intéresse. D'ailleurs, l'étude des individus et de leurs parcours, notamment par l'usage des démarches biographiques et prosopographiques, s'inscrit pleinement au renouveau de l'histoire diplomatique amorcé depuis une trentaine d'années, qui invite à considérer la diplomatie sur des plans plus variés que la seule histoire des relations internationales, pour faire une place importante à l'étude des acteurs diplomatiques – leurs origines socio-

professionnelles, leur formation, leur champ d'intervention et d'influence ainsi que leur culture diplomatique, leur professionnalisation plus au moins progressive et les normes comportementales régissant leur action politique –, tout en les reliant aux dynamiques politiques, sociales ou religieuses des États⁵⁹.

Par conséquent, compte tenu de ces éléments, l'établissement d'une liste complète et fiable des ambassades françaises en Angleterre et des ambassades anglaises en France – comprenant le nombre exact de missions avec leurs datations respectives ainsi que le nom et les titres des ambassadeurs – s'avère indispensable. Ce travail nous semble se justifier à un double égard : il comble une lacune historiographique non seulement regrettable en soi, mais particulièrement préjudiciable à toute étude poussée des acteurs et des pratiques diplomatiques qui, tout au moins pour le cas franco-anglais des années 1610-1642, n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies.

B. Une lacune historiographique

Si les acteurs majeurs des relations entre les deux Couronnes sont dorénavant mieux connus pour la fin du Moyen Âge et le siècle de la Renaissance, il serait difficile d'en dire autant en ce qui concerne leurs équivalents de la première moitié du XVII^e siècle⁶⁰. Par exemple, comme l'a très justement remarqué Bernard Barbiche, on dispose pour identifier rapidement un personnage de la diplomatie française de répertoires prosopographiques d'inégale qualité : deux pour le XVI^e siècle, un pour la période 1648-1815, mais rien pour les premières décennies du XVII^e siècle⁶¹. Force est donc de constater qu'à ce jour, la communauté des historiens et des

⁵⁹ Voir Johann Petitjean, *L'intelligence des choses : une histoire de l'information entre l'Italie et Méditerranée (XVI^e-XVII^e siècles)*, Rome, École française de Rome, 2013, p. 10-11 et Indravati Félicité (dir.), *L'Identité du diplomate (Moyen Âge-XIX^e siècle) : métier ou noble loisir ?*, Paris, Classiques Garnier, 2020.

⁶⁰ Pour la liste des envoyés franco-anglais entre 1422 et 1461 sillonnant les deux rives de la Manche, voir J. Ferguson, *English Diplomacy*, op. cit., p. 178-187. Pour le XVI^e siècle, voir C. Giry-Deloison, « Le personnel diplomatique au début du XVI^e siècle », art. cit., p. 246-253 ; F. J. Weaver, « Anglo-French Diplomatic Relations, 1558-1603 », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, vol. IV-VII, Londres, Longmans/Green and Co. LTD, 1926-1629, p. 73-86 (IV) ; p. 13-22 (V) ; p. 1-9 (VI) ; p. 13-26 (VII) ; Fleury Vindry, *Les ambassadeurs français permanents au XVI^e siècle*, Paris, H. Champion, 1903. Enfin, il faut également mentionner une thèse de doctorat non-publiée de David Linley Potter (David Linley Potter, « Diplomacy in the mid-16th Century, England and France 1536-1550 », thèse de doctorat, Université de Cambridge, 1973).

⁶¹ Bernard Barbiche cite *Catalogue des actes de François I^{er}*, éd. Paul Marichal, Paris, Imprimerie nationale, 1887-1909, t. IX, p. 6-87 ; F. Vindry, *Les ambassadeurs français*, op. cit. et *Repertorium der diplomatischen Vertreter aller Länder seit dem Westfälischen Frieden (1648)*, éd. Ludwig Bittner, Oldenburg/Berlin, G. Stalling, 1936 (voir B. Barbiche, *Les institutions de la monarchie française*, op. cit., p. 236-237).

chercheurs ne dispose toujours pas de tableau complet et fiable des ambassades dans les années 1610-1642.

1. Les listes et inventaires existants

a. Les listes et inventaires français

Contrairement aux historiens et chercheurs britanniques, les Français se sont davantage penchés sur leurs propres représentants auprès des différents pays européens que sur les représentants de ceux-ci en France. Ainsi, selon nos recherches, il n'existe aucun inventaire français des ambassadeurs d'Angleterre à Paris dans les années 1610-1642, et moins encore de listes « croisées » ou bilatérales.

i. Deux listes complètes, mais anciennes

Du côté français, les sources se bornent ainsi à deux listes des représentants français en Angleterre, établies respectivement dans la deuxième moitié du XIX^e et au commencement du XX^e siècle.

La première a été dressée par Armand Baschet (1829-1886), littérateur, polémiste et érudit blésois ; il s'agit d'un travail véritablement pionnier, long et minutieux. En 1876, il fournit au *Public record office*, le plus vaste dépôt d'archives de l'Angleterre, un recueil de 250 pages comprenant notamment une liste des représentants diplomatiques français de tous statuts (ambassadeurs ordinaires et extraordinaires, résidents, simples agents ou envoyés, personnes investies d'une mission spéciale ou secrétaires laissés temporairement à Londres pour s'occuper des affaires de France et informer leur gouvernement), successivement accrédités en Angleterre depuis le début du règne d'Henri VIII en 1509 jusqu'à l'avènement de Georges I^{er} en 1714. Ce recueil comprend aussi un répertoire chronologique de tous les papiers concernant l'Angleterre – dépêches et autres documents – laissés par ces acteurs diplomatiques dans différents dépôts d'archives (principalement à la Bibliothèque nationale de France et aux Archives du ministère des Affaires étrangères)⁶².

⁶² Armand Baschet, « List of French Ambassadors in England 1509-1714 », dans George E. Eyre et William Spottiswoode (dir.), *The Thirty-Seventh Annual Report of the Deputy Keeper of the Public Records*, Londres, HMS, 1876, appendix 1, n° 3, p. 180-194.

La deuxième liste a été publiée quelques décennies plus tard, en 1903, par le ministère des Affaires étrangères⁶³, dont les archives, longtemps inaccessibles, ont ouvert leurs portes aux chercheurs en 1874. Ces collections ont commencé aussitôt à faire l'objet d'un travail d'inventaire analytique titanesque par son étendue chronologique, entrepris à partir de 1883 et jusqu'en 1919.

ii. Une liste récente, mais partielle

Parmi les études historiques françaises plus récentes, notons le travail de Madeleine Haehl sur le secrétariat des Affaires étrangères sous Richelieu (1624-1642), dans lequel l'historienne a dressé, entre autres, une liste des agents diplomatiques français en Angleterre⁶⁴. À part cet inventaire partiel qui ne couvre que le deuxième ministère du cardinal, l'historiographie française récente ne s'est guère intéressée à l'établissement d'une nouvelle liste, exhaustive et fiable, se contentant des études anciennes.

b. Les listes et inventaires anglais

i. Un inventaire bilatéral datant de 1906

Du côté anglais, nous disposons d'un inventaire des agents diplomatiques français et anglais pour la période allant de l'avènement de Jacques I^{er} (1603) à la Glorieuse Révolution (1688) dressé par Charles Harding Firth et Sophia Crawford Lomas en 1906⁶⁵. Il s'agit de la première étude britannique de grande ampleur visant à établir la liste la plus complète possible des représentants anglais en France et des émissaires français en Angleterre, mentionnant les noms, titres et qualités des ambassadeurs officiels et des agents de seconde main, les dates de début et de fin de leurs missions, ainsi que des indications sur leurs correspondances et autres papiers (notamment leurs lieux de conservation).

⁶³ *Inventaire sommaire des archives au département des affaires étrangères : Correspondance politique. 1, Allemagne, Angleterre, Argentine (Rep), Autriche*, Paris, Imprimerie nationale, 1903, p. 423-424.

⁶⁴ M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu*, op. cit., p. 221-228.

⁶⁵ Charles Harding Firth et Sophia Crawford Lomas, *Notes on the Diplomatic Relations of England and France, 1603-1688. Lists of Ambassadors from England to France, and from France to England*, Oxford, B.H. Blackwell, 1906.

ii. Des listes récentes des représentants anglais en France

Ce travail important a été complété plus récemment par deux autres listes, portant cette fois uniquement sur les représentants anglais en France.

La première a été dressée par Albert Joseph Loomie en 1987. Quoique partielle, cette liste des ambassadeurs français à Londres entre 1629-1640 mérite d'être mentionnée ici : en effet, établie d'après les notes extrêmement précises et détaillées de Sir John Finet (1571-1641), maître des cérémonies de Charles I^{er}, elle constitue une source très utile pour préciser la datation ou le statut des missions⁶⁶.

La deuxième, et la plus récente qui existe à l'heure actuelle, est le fruit d'un travail de Gary M. Bell publié en 1990⁶⁷, qui constitue une référence de la plus haute utilité. L'historien a dressé un inventaire des représentants anglais dans le monde allant de 1509 à 1688, augmenté d'une excellente introduction, d'une importante bibliographie et d'un index des personnes ainsi que d'une liste chronologique des ambassadeurs et d'autres agents diplomatiques, comprenant les dates de début et de fin des missions, les dates des premières audiences, les noms, titres et qualités des représentants, les noms de leurs secrétaires et les montants de leurs éboulements ainsi, enfin, que des informations concernant leurs correspondances.

2. Le caractère peu exploitable des sources existantes

a. Lacunes, imprécisions et confusions dans la datation et le statut des acteurs

Malheureusement, les listes susmentionnées dressées à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle contiennent de nombreuses lacunes, ainsi que des erreurs et des approximations, inévitables à l'époque où l'accès aux sources était ardu. À titre d'exemple, ne pouvant pas

⁶⁶ Si cette liste ne comporte pas d'erreurs en matière de datation ou de statut des missions, l'identification de certains émissaires n'est pas toujours exacte. Par exemple, l'historien Albert Joseph Loomie confond Pomponne II de Bellièvre (1606-1657), maître des requêtes et ambassadeur extraordinaire de France en Angleterre en 1637-1640 avec l'un de ses frères, Pierre de Bellièvre (1611-1683), abbé commendataire de Jouy et de Saint-Vincent de Metz et président de la Chambre des enquêtes du Parlement de Paris, à qui il a erronément attribué le statut d'ambassadeur au détriment de son frère aîné (*Ceremonies of Charles I: the Note Books of John Finet, 1628-1641*, éd. Albert Joseph Loomie, New York, Fordham University Press, 1987, p. 316).

⁶⁷ G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 104-112.

accéder aux archives notariales de Paris car le Minutier central ne fut constitué que par la loi du 14 mars 1928⁶⁸, les historiens et érudits français et britanniques n'avaient pas à leur disposition les inventaires après décès – source la plus fiable pour des recherches biographiques et prosopographiques sur les ambassadeurs français (et parfois, anglais qui mourraient en poste à Paris) – permettant de mieux identifier les personnages moins connus, de préciser les dates de début et de fin de leurs missions ou d'éclaircir leurs statuts et qualités. Pour cela, les historiens d'autrefois s'appuyaient principalement sur les collections généalogiques établies à partir du Cabinet des Titres et conservées à la Bibliothèque nationale de France, sources hélas trop peu fiables⁶⁹.

En raison des confusions qui les affectent dans la liste et les dates des ambassades, ces sources anciennes divergent d'ailleurs entre elles sur plusieurs points. Par exemple, alors que A. Baschet, S. C. Lomas et C. H. Firth séparent la deuxième ambassade d'Antoine de La Boderie (1610-1611) de la première (1606-1609), l'inventaire des Archives du ministère des Affaires étrangères n'évoque qu'une longue et unique mission, en la plaçant erronément entre 1606 et 1612. Quant au statut des missions (ambassade ordinaire ou extraordinaire, etc.), dans le meilleur des cas il est indiqué avec une fiabilité aléatoire, et parfois il n'est pas du tout précisé. Par exemple, A. Baschet, S. C. Lomas et C. H. Firth attribuent de manière erronée la qualité d'ambassadeur ordinaire au marquis d'Effiat (1624-1625), alors que le ministère des Affaires étrangères se contente de celle d'« ambassadeur ». Enfin, les trois listes essaient de répertorier les agents de seconde main, dont l'identité et les dates d'activité restent souvent en mal d'identification : les certains M. de Sève, M. Le Clerc ou M. Dumolin, agents et secrétaires d'ambassade française à Londres, sont d'autant de personnages énigmatiques qui mériteraient d'être identifiés. Et parfois même des agents anglais d'origine française sont identifiés de manière erronée comme travaillant pour la France, à l'exemple de René Augier⁷⁰.

⁶⁸ Le versement des archives notariales antérieures à 1813 a pris vingt ans et n'a été achevé qu'en 1948 (voir Ernest Coyecque, « La loi du 14 mars 1928 sur les archives notariales et son application à Paris », *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. LXIII, 1936, p. 72-91).

⁶⁹ Le Cabinet des Titres se compose de six séries : les Dossiers Bleus, les Carrés d'Hozier, le Cabinet d'Hozier, le Nouveau d'Hozier, le Chérin et les Pièces Originales. Les cinq premières sont les collections réunies par les juges d'armes et les généalogistes du roi qui comportent les originaux et les copies des documents concernant la noblesse de France. Quant à la série dite des « Pièces Originales », elle comprend principalement des documents originaux provenant de la Chambre des comptes de Paris.

⁷⁰ Voir, par exemple, M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu*, op. cit., p. 280.

Par conséquent, ces listes anciennes ne peuvent souvent être utilisés qu'à titre indicatif, afin de procéder à un premier repérage des noms des acteurs diplomatiques « de premier plan ».

b. Des attributions erronées de la qualité d'ambassadeur

En plus de ces approximations, les sources existantes citent régulièrement comme ambassadeurs un certain nombre d'acteurs diplomatiques qui, en réalité, doivent être exclus de cette catégorie : bien que figurant régulièrement en cette qualité dans les inventaires et les études historiques, soit ils n'ont en réalité jamais exercé la mission qu'on leur attribuait, soit ils l'ont fait mais en tant qu'agents diplomatiques de rang inférieur.

i. Les cas français

Concernant les agents français en Angleterre, nous avons repéré trois erreurs d'attribution.

- ***Évêque de Mende et comte de Tillières (1625-1626) : des agents et chargés d'affaires***

Premièrement, du côté français, la qualité d'ambassadeur extraordinaire est attribuée à tort à deux personnages pour leur mission diplomatique commune des années 1625-1626 : Daniel de La Mothe Duplessis Houdancourt, évêque de Mende et grand aumônier d'Henriette-Marie, et Tanneguy II Le Veneur (v.1580-1652), comte de Tillières, nommé chef (ou surintendant) de la Maison de cette dernière⁷¹.

En réalité, à en croire les lettres de créance communes délivrées à ces deux hommes le 12 août 1625⁷², leur conférant le caractère d'agents et de chargés d'affaires, leur principale mission consistait à informer le gouvernement français de ce qui se passait à la Cour anglaise, et ce, précisément, en attendant l'envoi d'un ambassadeur, Jean de Warignies (1580/1581-

⁷¹ *Inventaire sommaire des archives au département des affaires étrangères, op. cit.*, p. 423.

⁷² AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 12, lettre de Louis XIII à Charles I^{er}, Fontainebleau, 12 août 1625.

1628), seigneur de Blainville⁷³. Retourné en France en janvier 1626⁷⁴, l'évêque de Mende, qui semble avoir joué un rôle plus actif dans cette mission, retourna à Londres en avril 1626⁷⁵. Toujours muni d'une commission qui le nommait agent et non pas ambassadeur⁷⁶, il fut alors chargé des affaires de France dans l'intervalle compris entre la révocation en avril 1626 du seigneur de Blainville, ambassadeur extraordinaire jusque-là, et sa propre expulsion avec d'autres membres de l'entourage de la reine d'Angleterre – dont le comte de Tillières –, en août 1626⁷⁷, après qu'il a traité des affaires allemandes et de la question sensible de la persécution des catholiques anglais⁷⁸. Il faut ajouter que cette confusion vient non pas uniquement des inventaires et des travaux historiques, mais également des récits des contemporains : ainsi, Johann Joachim von Rusdorf (1589-1640), représentant de l'électeur palatin à Londres, était persuadé qu'en juin 1625 le comte de Tillières jouissait du même statut que le duc de Chevreuse, le marquis d'Effiat et le seigneur de La Ville-aux-Clercs qui, eux, avaient véritablement séjourné en qualité d'ambassadeurs extraordinaires du roi de France : « J'ai entretenu ces jours le Duc de Chevreuse, Mrs. le Comte de Tillières, le Marquis d'Effiat et le secrétaire de La Ville-aux-Clercs (car tous sont joints en commission et Ambassade) sur les affaires d'Allemagne »⁷⁹.

⁷³ Le seigneur de Blainville arriva à Londres en octobre 1625 et fut révoqué en avril 1626. Il conféra souvent avec Tillières et Mende à la demande de Louis XIII (AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 62, lettre de Louis XIII à l'évêque de Mende, 3 septembre 1625). Après son départ, les deux agents continuèrent de servir d'informateurs pour le compte du gouvernement français.

⁷⁴ « Carleton partit pour la France accompagné seulement de l'évêque de Mandé et de Bautru ... L'ambassadeur m'indiqua en outre la raison du départ de l'évêque de Mandé, qui décida de partir sur l'annonce de l'envoi d'ambassadeurs anglais, sous prétexte de s'installer les différends qui pourraient surgir au sujet du sacre, mais vraiment pour donner des informations sur l'état des choses et pour soutenir l'ambassadeur, car les gens ici se sont trompés dans leur confiance en ce prélat, à moins que Richelieu ne se soit interposé en cachette ou que les magnifiques bijoux reçus par l'évêque et Bautru font une différence » (CSPV, vol. XIX, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 16 janvier 1626, p. 282-283).

⁷⁵ Voir CSPV, vol. XIX, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 11 avril 1626, p. 384. Par ailleurs, M. Haehl se trompe en disant que l'évêque de Mande revint d'Angleterre en avril 1626 ; à l'inverse, il y arriva à ce moment-là et se vit expulsé quelques mois plus tard, en août 1626 (M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu*, op. cit., p. 223).

⁷⁶ « L'évêque de Mende retient les commissions de Louis XIII pour exercer la charge [d'agent] dans l'intervalle avant l'arrivée de l'ambassadeur ordinaire de cette couronne » (CSPV, vol. XIX, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 8 mai 1626, p. 403).

⁷⁷ « Tous les François sont partis, comme aussi Messieurs de Mande et le Comte de Tillières, qui ne vouloient pas partir avant que d'être payés de leurs dettes, qu'ils prétendoient ; mais les menaces les ont fait quitter le Royaume » (*Memoires et negociations secretes de Mr. de Rusdorf, conseiller d'etat de S. M. Frederic V, roi de Boheme, electeur palatin, pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans*, éd. Ernst Wilhelm Cuhn, Leipzig, Weygand, 1789, t. I, lettre de Rusdorf à Frédéric V, Londres, 14/24 août 1626, p. 724). Voir également AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 403, lettre de Blainville à Isaac de Razilly, 10 avril 1626.

⁷⁸ CSPV, vol. XIX, lettre d'Andrea Rosse, secrétaire de l'ambassade de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 12 juin 1626, p. 439 et lettre du Sénat aux ambassadeurs extraordinaires de Venise en Angleterre, 3 juillet 1626, p. 459.

⁷⁹ *Memoires et negociations secretes de Mr. de Rusdorf*, op. cit., t. I, lettre de Rusdorf à Frédéric V, Londres, 17/27 juin 1625, p. 582.

● **Comte de Tillières (1626) : une nomination avortée**

Quelques semaines plus tard, le nom du comte de Tillières revient à nouveau : cette fois, M. Haehl lui attribue une ambassade extraordinaire, conduite conjointement avec son beau-frère, le maréchal de Bassompierre, dans les années 1626-1627 ; en réalité, cette mission a été menée par ce dernier, mais seul⁸⁰.

D'où provient cette confusion ? Probablement de l'original même des instructions, qui mentionnent le nom de Tillières⁸¹. En effet, au vu des sources, il semble que l'intention première du gouvernement français était de dépêcher les deux hommes ensemble à la Cour anglaise afin de régler la question épineuse de l'entourage d'Henriette-Marie. Ainsi, Alvisé Contarini donna leurs noms dans sa lettre du 4 septembre 1626, précisant toutefois que le comte « devait être rejoint en tant qu'ambassadeur ou à un autre titre, en tant que personne qui gérât à la fois les articles du mariage et tout le déroulement de l'affaire »⁸². Mais ce dessein heurta considérablement les Anglais car Tillières avait été le chef de la Maison française de la reine d'Angleterre, dont ils avaient expulsé les membres quelques semaines auparavant. Au surplus, selon les Vénitiens, on se méfiait d'un homme si expérimenté – du fait de sa longue ambassade ordinaire à Londres des années 1619-1624 – qui pouvait « répondre plus hardiment et plus librement aux objections avancées »⁸³. On essaya alors de dissuader Louis XIII et Richelieu de le choisir de nouveau comme ambassadeur, par l'intercession de Walter Montagu (v.1603- 1677), courtisan et agent diplomatique anglais qui mena cette opération avec succès⁸⁴ : non seulement Bassompierre prit seul le chemin de Londres le 27 septembre 1626, mais Paris avait pris soin de rectifier le texte initial des instructions pour en supprimer le nom de Tillières⁸⁵.

⁸⁰ Madeleine Haehl se trompe à plusieurs reprises en le citant comme ambassadeur extraordinaire de France en Angleterre en 1626 (M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu*, op. cit., p. 209 et p. 221).

⁸¹ *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, éd. Denis-Louis-Martial Avenel, Paris, Imprimerie impériale [puis nationale], 1853-1877, 8 vol., t. II, instructions communes délivrées à Bassompierre et à Tillières, Nantes, 23 août 1626, p. 241-255.

⁸² CSPV, vol. XIX, lettre d'Alvisé Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 4 septembre 1626, p. 526-527.

⁸³ Les raisons du mécontentement des Anglais sont détaillées dans les dépêches vénitiennes : CSPV, vol. XIX, lettre d'Alvisé Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 4 septembre 1626, p. 526-527 ; lettre de Marc Antonio Morosini, ambassadeur de Venise en Savoie, au Doge et au Sénat, Turin, 9 septembre 1626, p. 531-532 et lettre de Simon Contarini, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 11 septembre 1626, p. 536.

⁸⁴ CSPV, vol. XIX, lettre d'Alvisé Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 18 septembre 1626, p. 539.

⁸⁵ AMAE, CP Angleterre, vol. 39, fol. 16, « Instructions au sieur de Bassompierre, Mareschal de France, Colonel General des Suisses entretenus au service du Roy Sa Majesté l'envoyant son Ambassadeur Extraordinaire vers le Roy de la Grand Bretagne », Nantes, 23 août 1626.

● ***Duc de Chevreuse (1625) : un ambassadeur « d'apparat »***

Enfin, M. Haehl cite le duc de Chevreuse comme l'un des négociateurs du contrat de mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie, envoyé conjointement avec le marquis d'Effiat en 1624 : « ce sont deux ambassadeurs extraordinaires qui sont envoyés en mission au début de l'année pour négocier les clauses du contrat : le marquis d'Effiat et Claude de Lorraine, duc de Chevreuse »⁸⁶.

Deux ajustements se justifient toutefois. Le premier : l'envoi d'Effiat ne date pas du début de l'année 1624, mais du mois de juin. Deuxième erreur, plus substantielle : c'est le marquis seul qui fut nommé ambassadeur, au terme d'une rivalité entre les deux hommes bien notée par leurs contemporains, qui y voient la source d'une certaine hésitation du gouvernement : Sir Edward Herbert (1582-1648), ambassadeur de Jacques I^{er} en poste à Paris, écrivit d'ailleurs en avril 1624 qu'un représentant extraordinaire allait être envoyé en Angleterre, soit d'Effiat soit Chevreuse, mais que la décision n'était pas encore prise⁸⁷. Cette erreur peut s'expliquer par le fait que c'est à peu près au même moment que le duc fut choisi en tant qu'émissaire d'apparat pour accompagner la future reine en Angleterre⁸⁸ – une telle désignation donna d'ailleurs lieu à un panégyrique de Claude Garnier⁸⁹ – ; cette mission a pu être confondue avec l'ambassade extraordinaire tendant à négocier les termes du mariage, mais elle est en réalité distincte, et ne fut accomplie qu'en mai-juin 1625. La confusion a d'ailleurs ceci d'amusant que cette mission, dans laquelle entre plus de représentation que de négociation, a fort bien pu être confiée au duc en guise de compensation pour n'avoir pas obtenu celle qui échut au marquis.

ii. Les cas anglais

Outre-Manche, quelques confusions et imprécisions se sont également glissées tant dans l'étude de C. H. Lomas et de S. C. Firth que de celle de G. M. Bell.

⁸⁶ M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu*, op. cit., p. 206.

⁸⁷ NA, SP 78/72, fol. 148, lettre d'Herbert à Calvert, Paris, 20/30 avril 1624 ; fol. 163, lettre d'Herbert à Calvert, Paris, 24 avril 1624.

⁸⁸ CSPV, vol. XVIII, lettre de Marc Antonio Morosini, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Poissy, 24 septembre 1624, p. 442 et lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 22 novembre 1624, p. 492.

⁸⁹ Claude Garnier, *Panégyricque à Mgr Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, grand chambellan de France, sur son voyage d'Angleterre par le commandement de Sa Majesté*, Paris, J. Martin, 1624, p. 15 : « L'ayse de voir un Ambassadeur, un Lieutenant de Roy vers eux, et de telle consideration, les esjouyst fort indubitablement : ils en ont bien toutesfois en particulier, Monseigneur, de vous recueillir et vous embrasser comme leur cher parent : et si telle parenté n'est cogneuë à tous, je leur apprendray volontiers ».

- ***Sir Edward Barrett (1625-1627) : des projets d'ambassade avortés***

Premièrement, citons le cas de Sir Edward Barrett (1581-1645), futur 1^{er} lord Barrett de Newburgh dont le nom figure régulièrement dans différentes listes des ambassadeurs anglais en France, et cela non sans raison⁹⁰. En effet, dans les années 1625-1627, il est fréquemment identifié par différentes sources comme ambassadeur ordinaire d'Angleterre en France⁹¹ et il est attesté qu'il a reçu des instructions ainsi que des ordres de paiement d'émoluments établis à son nom⁹², mais il s'avère n'avoir jamais été en mesure de se rendre à Paris. En effet, les relations franco-anglaises se trouvant au plus haut point de tension après l'expulsion de l'entourage d'Henriette-Marie, les persécutions incessantes des catholiques et la révocation de Blainville en avril 1626, la situation nécessitait l'envoi d'un ambassadeur à la fois plus expérimenté et revêtu d'un statut plus prestigieux, c'est-à-dire extraordinaire. Or Barrett n'était pas jugé apte à une telle mission : « ce jeune homme est novice en diplomatie et incapable de négocier des affaires aussi ardues »⁹³. C'est ainsi que von Rusdorf, ironiquement, pouvait faire observer qu'« il y a bien deux ans qu'il ne fait d'autre chose, que prendre congé et dire adieu »⁹⁴.

- ***Walter Montagu (1626-1631) et Thomas Windebank (1639-1640) : des acteurs diplomatiques au statut flou***

Outre Edward Barrett, deux autres personnages doivent être exclus de la liste des ambassadeurs. Le premier n'avait qu'un statut inférieur : il s'agit de Walter Montagu, proche de Buckingham et par la suite d'Henriette-Marie ; le second n'avait aucun statut officiel : il s'agit de Thomas Windebank, fils aîné de Francis Windebank, secrétaire d'État de Charles I^{er}.

⁹⁰ Par exemple, Gary M. Bell l'a défini comme ambassadeur ordinaire (G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 107).

⁹¹ Par exemple, Zuane Pesaro écrit que Barrett avait été nommé ambassadeur en France (CSPV, vol. XIX, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 25 avril 1625, p. 21). Il devait partir après le retour du comte de Holland et de Dudley Carleton de leur ambassade extraordinaire en France au début de l'année 1626 (CSPV, vol. XIX, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Kingston, 9 janvier 1626, p. 274-275).

⁹² NA, SP 78/78, fol. 247, instructions délivrées à Edward Barrett, Whitehall, 30 avril 1626. Notons également que Edward Barrett aurait dû toucher quatre livres sterling par jour.

⁹³ CSPV, vol. XX, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 8 janvier 1627, p. 86.

⁹⁴ « Le Chevalier Burret, comme il m'a dit, est commandé de s'en aller en France pour y exercer la charge d'Ambassadeur qui lui a été, depuis tant de mois, promise : mais je ne puis croire qu'il y aille avant que je ne le voie ; car il y a bien deux ans qu'il ne fait d'autre chose, que prendre congé, et dire adieu » (*Memoires et negociations secretes de Mr. de Rusdorf*, op. cit., t. I, lettre de Rusdorf à Frédéric V, Londres, 30 décembre 1626, p. 799).

Alors que C. H. Firth et S. C. Lomas n'ont pas précisé leurs qualités respectives, G. Bell a indiqué, par prudence, leurs titres – ambassadeurs extraordinaires et spéciaux – entre crochets⁹⁵.

Il semble que Montagu ait certes vivement nourri l'ambition d'être nommé ambassadeur lors de ses nombreuses missions en France entre 1626 et 1631⁹⁶, et certaines rumeurs le donnèrent d'ailleurs parfois favori pour le poste d'ambassadeur anglais à la Cour de France⁹⁷ ; mais son ambition resta sans suite. Quant à Thomas Windebank, mandaté en 1639-1640 pour mener à bien une mission de pourparlers en vue d'obtenir la libération du prince palatin, il n'était pas non plus officiellement accrédité auprès Louis XIII comme ambassadeur, ni même comme agent ou résident, mais comme « simple gentilhomme »⁹⁸.

Une fois distingués les acteurs investis d'une ambassade et ceux qui ne l'étaient pas, l'établissement d'une liste précise des ambassadeurs français et anglais suppose de régler ensuite certaines questions de méthode, d'ailleurs éclairantes sur les pratiques diplomatiques de l'époque étudiée : une même ambassade pouvait-elle être suspendue, ou chaque séjour d'un ambassadeur doit-il être vu comme une ambassade à part ? Quand, précisément, commence et finit une ambassade ?

C. Questions de méthode pour l'établissement d'une nouvelle chronologie des ambassades

Deux premières étapes sont incontournables pour l'établissement d'une chronologie des missions d'ambassade. D'une part, on s'efforcera de proposer une méthode permettant d'identifier ce qui forme une mission d'ambassade – ni plus, ni moins –, c'est-à-dire distinguer

⁹⁵ C. H. Firth and S. C. Lomas, *Notes on the Diplomatic Relations of England and France*, op. cit., p. 9-12 ; G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 108-111.

⁹⁶ « Montagu doit revenir de France très prochainement, après avoir tenté par tous les moyens de s'établir comme ambassadeur, principalement avec l'appui du garde des Sceaux, qui lui a donné tout le concours qu'il a pu, car il appartient au parti opposé au trésorier » (CSPV, vol. XXII, lettre de Giovanni Soranzo, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 24 janvier 1631, p. 464).

⁹⁷ CSPD, 1629-1631, lettre de Rowland Woodward à Francis Windebank, Westminster, 22 décembre 1630, p. 416.

⁹⁸ « Le fils du Secrétaire Windebank est choisi pour se rendre à Louis XIII en qualité de simple gentilhomme, afin d'obtenir la libération du Prince Palatin » (CSPV, vol. XXIV, lettre de Giovanni Giustinian, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 2 décembre 1639, p. 598). Voir également CSPV, vol. XXIV, lettre d'Anzolo Correr, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 20 décembre 1639, p. 601.

chaque mission singulière dans la biographie des différents ambassadeurs et, ainsi, chiffrer le nombre de missions d'ambassades. D'autre part, il s'agit d'établir une définition des limites chronologiques précises de ces missions.

1. Comment distinguer chaque mission d'ambassade dans sa singularité ?

Pour calculer le nombre exact des missions d'ambassade, il faut essayer de résoudre une difficulté qui se présentera sans doute à l'esprit des lecteurs comme elle s'est présentée au nôtre : les allers-retours d'un même ambassadeur entre son pays de mission et son pays d'origine, qui sont particulièrement nombreux à l'époque considérée, doivent-ils être vus comme participant d'une même mission ou d'ambassades successives mais différentes, dont l'objet et le sens politique varierait ? En effet, un certain nombre d'ambassadeurs effectuant de longues missions demandaient des congés d'une durée plus au moins courte – allant généralement de deux à cinq mois –, invoquant toutes sortes de raisons, et retournaient dans leurs pays notamment pour retrouver leur famille, pour régler des affaires domestiques ou pour s'entretenir avec le roi et ses ministres. Dès lors, la question peut être posée de savoir s'il est juste de considérer ces moments de rupture comme marquant la fin d'une ambassade et le début d'une nouvelle – avec ce que cela peut signifier d'inflexions dans l'objet, la nature ou le sens politique de la mission – ou comme de simples pauses au cours d'une même mission.

a. Des cas de pauses dans une seule et même mission d'ambassade

En règle générale, nous considérons qu'une absence de courte durée n'excédant pas quatre ou cinq mois peut être considérée comme une pause dans une mission d'ambassade dans le cas où l'ambassadeur s'en va sans prendre congé, invoquant le plus souvent des affaires domestiques, puis s'en revient dans son pays de résidence étant investi du même statut ou de la même qualité qu'au départ, et sans avoir reçu de nouvelles instructions, tout au moins par écrit⁹⁹.

⁹⁹ Il faut préciser que les demandes de retour ne furent pas toutes systématiquement accordées. À titre d'exemple, en avril 1613, Samuel Spifame (?-1632), seigneur de Bisseaux, ambassadeur ordinaire de Louis XIII en Angleterre dans les années 1611-1615, demanda la permission « d'aller faire ung petit voiage en France » à

Ce fut notamment le cas de Gaspard Dauvet (?-1632), seigneur des Marêts, ambassadeur ordinaire de Louis XIII à Londres dans les années 1615-1618, absent de juin à octobre 1617 « pour ses affaires particulières le temps de l'absence de Jacques I^{er} en Angleterre »¹⁰⁰, même s'il revint en Angleterre renvoyé muni de nouvelles lettres de créance à l'intention du souverain anglais afin, entre autres, de « se conjourer » au nom de Louis XIII de « l'heureux succès » du voyage du souverain anglais en Écosse et de continuer à promouvoir la liberté de commerce entre les deux royaumes¹⁰¹. Nous pouvons également mentionner le comte de Tillières, qui a fait au moins un aller-retour entre Londres et Paris en août-octobre 1623 au cours de sa longue ambassade ordinaire (1619-1624)¹⁰². Enfin, le même raisonnement nous conduit également à ne pas voir comme deux missions distinctes l'ambassade extraordinaire de James Hay (v.1580- 1636), 1^{er} vicomte de Doncaster (il devint 1^{er} comte de Carlisle en septembre 1622), conduite dans les années 1621-1622. Dépêché en juillet 1621 avec l'intention de s'entremettre entre Louis XIII et les huguenots au moment du siège de Montauban, il retourna à Londres en mars 1622 « sans avoir absolument pris congé » du monarque. Selon l'ambassadeur vénitien en Angleterre, ce sont plutôt ses affaires privées et, entre autres, l'indisposition de sa femme qui l'ont poussé à entreprendre ce voyage¹⁰³. Avec un retard du non seulement à des problèmes financiers, mais aussi de l'opposition de la faction espagnole à la Cour anglaise contre la reprise des négociations en vue de conclure un mariage entre le prince de Galles et Henriette-Marie de France d'après la correspondance du comte de Tillières¹⁰⁴, Hay retourna en France à la fin du mois d'avril de la même année, muni des mêmes commissions afin de mener à bien les négociations déjà entamées, tant s'agissant des huguenots que d'union dynastique entre les deux Couronnes¹⁰⁵.

l'automne « pour donner ordre » à ses affaires domestiques, permission qui ne semble pas lui avoir été accordée (BnF, Mss, Français 15987, fol. 62, lettre de Bisseaux à Puisieux, Londres, 22 avril 1613).

¹⁰⁰ BnF, Mss, Français 15987, fol. 117, lettre de Louis XIII à des Marêts, Fontainebleau, 19 juin 1617 ; *CSPD*, 1611-1618, lettre de Chamberlain à Carleton, Londres, 21 juin 1617, p. 473 ; *CSPV*, vol. XV, lettre de Giovanni Battista Lionello, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 13 octobre 1617, p. 25.

¹⁰¹ NA, SP 78/67, fol. 188-191, lettres de créance délivrées par Louis XIII à des Marêts pour Jacques I^{er}, Paris, 22 septembre 1617.

¹⁰² Le congé lui ayant été accordé en juin, il ne put partir tout de suite à cause des affaires concernant la compagnie écossaise (BnF, Mss, Français 15989, fol. 529, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 29 juin 1623).

¹⁰³ *CSPV*, vol. XVII, lettre de Girolamo Lando, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 11 mars 1622, p. 261.

¹⁰⁴ BnF, Mss, Français 15989, fol. 241, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 12 avril 1622.

¹⁰⁵ *CSPV*, vol. XVII, lettre de Girolamo Lando, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 18 avril 1622, p. 289. Notons que les instructions et les commissions délivrées à James Hay dans les années 1621-1622 ne semblent pas avoir été conservées.

La longueur de ces absences, qui se comptent souvent en mois, est bien sûr à rapporter aux contraintes logistiques de l'époque, où tout déplacement pouvait être long et ses dates hasardeuses, ne serait-ce que parce que la traversée de la Manche dépendait des conditions de navigation. Peut-être disent-elles aussi quelque chose de l'intermittence des ambassades, qui pouvaient ainsi connaître de longues éclipses sans possibilité de retour en urgence ; elles contribuent ainsi à esquisser le tableau d'un système d'ambassades encore très intermittent – même au cours d'une même mission –, signe d'un état encore peu « calcifié » dans l'ostéogénèse de la diplomatie comme appareil de l'État moderne.

À l'inverse, si les ruptures susmentionnées n'obligent pas à considérer une mission diplomatique comme terminée, un certain nombre d'autres cas ne semblent pas pouvoir faire l'objet de la même analyse.

b. Des moments de rupture marquant la fin d'une ambassade et le début d'une nouvelle

i. Cas des ambassades de Thomas Edmondes (1610-1617)

Prenons à ce titre l'exemple de Thomas Edmondes (1563-1639), ambassadeur de Jacques I^{er} dans les années 1610 à 1617. Dépêché à Paris en mai 1610, il s'absenta pour la première fois de février à août 1614, laissant à Paris sa femme et les gens de son entourage. Quelques années plus tard, en décembre 1616, il quitta à nouveau la France pour n'y revenir qu'en mai 1617. Dans ces conditions, combien de missions diplomatiques distinctes faut-il considérer qu'Edmondes a exercées ? Nous estimons qu'il faut, pour plusieurs raisons, en compter trois.

En effet, lorsqu'il rentre une première fois en Angleterre, en février 1614, c'est après avoir officiellement pris congé de Louis XIII le jeudi 30 janvier 1614¹⁰⁶ et afin de délibérer, avec le roi et son conseil privé, d'un projet de mariage entre le prince de Galles et Christine de France. Malgré une vive opposition de plusieurs ministres, Jacques I^{er} se montra particulièrement déterminé à conclure le mariage et renvoya Edmondes à Paris chargé des nouvelles instructions en ce sens en juillet 1614¹⁰⁷. Bien que ces instructions reprissent nombre

¹⁰⁶ *Journal de Jean Héroard*, éd. Madeleine Foisil, Paris, Fayard, 1989, vol. 2, p. 2180.

¹⁰⁷ Par les instructions délivrées à Edmondes, voir NA, SP 78/56, fol. 101, 14 mai 1610 ; BL, Stowe MS 171, fol. 202-208 et Stowe MS 175, fol. 63, 20 juillet 1614.

de dispositions des précédentes, il faut souligner que le souverain anglais jugea bon d'en délivrer de nouvelles, comme pour marquer ainsi qu'était tranchée une controverse à la Cour anglaise ; le retour d'Edmondes à Paris s'inscrit alors dans la mise en œuvre de cette inflexion politique. L'audience de congé sollicitée auprès de Louis XIII en janvier 1614, ainsi que la délivrance de ces nouvelles instructions, doivent alors être vues comme marquant respectivement la fin d'une mission et le début d'une nouvelle.

Son deuxième retour à Londres, en décembre 1616, avait comme prétexte l'entrée en possession de la charge de contrôleur de la Maison du roi (*Comptroller of the Royal Household*), mais, en réalité, Jacques I^{er} voulait s'entretenir avec lui, directement et en privé, de la politique à mener face au dernier remaniement ministériel français et à la détention du prince de Condé¹⁰⁸. Les sources se contredisent sur le point de savoir combien de temps devait durer cette absence, voire si un retour était véritablement envisagé *ab initio*. Ainsi, selon l'ambassadeur vénitien, d'un côté, il avait laissé à Paris ses enfants et les membres de sa Maison, mais, de l'autre, il avait reçu au moment de son départ deux beaux coffres, que tout apparentait à un cadeau de départ, ce dernier élément faisant douter de la possibilité d'un retour d'Edmondes¹⁰⁹. Quelques jours plus tard, Sir John Throgmorton rapporta à Dudley Carleton néanmoins que l'Anglais devait retourner en France dès janvier 1617 « pour faire la paix entre la reine mère et les Princes »¹¹⁰ : l'absence aurait ainsi été brève.

Mais, dans les faits, elle ne le fut pas. En effet, lorsqu'un conflit armé entre le gouvernement français et un nombre toujours croissant de comploteurs (« les Princes »), que la Couronne déclara coupables de lèse-majesté le 10 mars 1617, apparut imminent, Jacques I^{er} fit le choix de confier une mission de médiation voire d'arbitrage entre les protagonistes de la crise politique française à John Woodford (1586-1625), secrétaire d'Edmondes, laissé à Paris par ce dernier. Il ressort en effet des sources que le roi anglais préféra attendre des nouvelles de la part des Princes avant de décider de renvoyer ou non Edmondes en France et, si tel devait être le cas, d'établir le cas échéant de nouvelles instructions tenant compte de l'évolution précipitée des événements en France¹¹¹. Finalement, le diplomate ne revint à Paris qu'après l'assassinat de Concini, en mai 1617, revêtu d'une nouvelle qualité – celle d'ambassadeur extraordinaire –, et

¹⁰⁸ Thomas Birch, *An Historical View of the Negotiations between the Courts of England, France and Brussels, from the Year 1592 to 1617*, Londres, Andrew Millar, 1749, p. 400.

¹⁰⁹ CSPV, vol. XIV, lettre d'Ottavio Bon et de Vincenzo Gussoni, ambassadeurs de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 20 décembre 1616, p. 383-384.

¹¹⁰ CSPD, 1611-1618, lettre de Throgmorton à Carleton, Whitefriars, 1^{er} janvier 1617, p. 422.

¹¹¹ CSPV, vol. XIV, lettre de Giovanni Battista Lionello, secrétaire de l'ambassade de Venise en Angleterre, Londres, 14 avril 1617, p. 488-489.

doté non pas des « instructions précédemment délivrées en faveur des princes »¹¹², mais d'une simple « lettre de compliments », adressée à Louis XIII et à ses ministres.

La délivrance de cette lettre, plutôt que d'instructions en bonne et due forme, montre que Jacques I^{er} comprit rapidement que le contexte politique et les rapports de forces avaient beaucoup changé depuis le retour en Angleterre de son ambassadeur à la fin de 1616 : en effet, Louis XIII ayant récupéré le pouvoir, les Princes présentèrent leur soumission. Par conséquent, ni le roi, ni son favori le duc de Luynes n'avaient aucune intention de libérer Condé et encore moins de recourir à la médiation d'un ambassadeur étranger. Ainsi, la longue mission d'arbitrage imaginée par Jacques I^{er} dès le début de l'année 1617 laissa finalement sa place à une ambassade extraordinaire « de compliments », censée notamment féliciter le roi de sa prise du pouvoir et recueillir des informations utiles au souverain anglais sur le nouveau paysage politique français, toute tentative d'obtenir la libération de Condé passant au second rang des priorités anglaises dans les circonstances du moment.

Ainsi, dans les missions d'Edmondes, la définition de nouveaux objectifs, que traduit la délivrance de nouvelles instructions, la modification des anciennes voire leur remplacement par une simple lettre avec changement explicite de statut de l'ambassadeur, marquent à chaque fois la naissance d'une nouvelle mission d'ambassade, correspondant à des tournants de la politique française du souverain anglais.

¹¹² « Il [Jacques I^{er}] ordonna également à Sir Thomas Edmondes de partir immédiatement à son voyage prévu en France, réduisant les instructions qu'il avait reçues précédemment en faveur des princes à de simples compliments ». (CSPV, vol. XIV, lettre de Giovanni Battista Lionello, secrétaire de l'ambassade de Venise en Angleterre, Londres, 25 mai 1617, p. 509). Nous ne savons pas avec certitude de quelles instructions parle l'ambassadeur vénitien. Il peut s'agir, par exemple, des instructions communes délivrées à Edmondes et à James Hay, apportées par ce dernier en août 1616 lors de sa mission extraordinaire. Toutefois, il est plus probable qu'Edmondes, se préparant depuis plusieurs mois à sa nouvelle ambassade, ait reçues les instructions (dont nous n'avons pas de traces) qui, après le coup d'État de Louis XIII, n'étaient plus valables : « Edmondes, qui s'apprêtait à partir, va maintenant attendre de recevoir de nouveaux ordres du roi, car il doit avoir de nouvelles instructions pour son ambassade » (CSPV, vol. XIV, lettre de Giovanni Battista Lionello, secrétaire de l'ambassade de Venise en Angleterre, Londres, 11 mai 1617, p. 502). L'existence de ces instructions est également mentionnée par Buckingham dans une lettre, adressée le 27 avril à Edmondes, au lendemain de son départ en France (T. Birch, *An Historical View of the Negotiations*, op. cit., p. 401). Quant à la supposée « lettre de compliments » évoquée par l'ambassadeur de Venise, nous ne conservons qu'un exemplaire, adressé à la fois à Vitry, Luynes, du Vair et Villeroy (NA, SP 78/67, fol. 118, mai 1617).

ii. Cas des ambassades du comte de Leicester (1636-1641)

Le même raisonnement s'applique également à la longue période où Robert Sidney (1595-1677), 2^e comte de Leicester exerça les fonctions d'ambassadeur extraordinaire : bien que régulièrement présentée par l'historiographie comme une seule et même mission allant de 1636 à 1641, elle devrait être vue, à notre sens, comme la succession de deux ambassades en réalité distinctes.

Arrivé en France en mai 1636 avec pour mission d'œuvrer à la conclusion d'un traité offensif et défensif contre les Habsbourgs et réparti définitivement en septembre 1641, le comte de Leicester fit, à l'instar d'Edmondes, plusieurs aller-retours en Angleterre pendant ces longues années d'activité diplomatique à la Cour de Louis XIII. Si ceux de mai 1638 et d'avril 1641 étaient très courts et motivés uniquement par ses affaires personnelles ne pouvant, en conséquence, être considérés comme marquant un changement de mission ou de posture politique, il en est autrement pour son absence de mars à août 1639.

Notons que le parti pris historiographique consistant à présenter l'ambassade extraordinaire de Leicester comme une seule et longue mission s'explique assez aisément car un premier survol de sources va dans ce sens. En effet, premièrement, les rapports de l'ambassadeur vénitien indiquent que Leicester n'avait pas pris congé de Louis XIII en partant en mars 1639, faisant savoir qu'il avait simplement obtenu la permission « d'aller passer quelques jours en Angleterre pour ses affaires privées »¹¹³. Deuxièmement, renvoyé à Paris cinq mois plus tard, en août 1639, le comte revint revêtu du même statut et doté d'instructions supplémentaires qui, au premier abord, ne différaient que très peu de celles d'origine¹¹⁴.

En réalité, bien que ces instructions ne fussent que supplémentaires, et donc courtes et très concises, le simple fait que Charles I^{er} ait jugé utile de les formaliser par un instrument écrit peut être vu comme la marque d'une inflexion dans ses orientations politiques. En effet, le comte de Leicester revenait à Paris en août 1639 non plus comme auparavant avec un seul et unique objectif – conclure à tout prix un traité offensif et défensif avec la France de Louis XIII et de Richelieu –, mais désormais chargé de se consacrer aussi à d'autres missions, telles que la libération du prince Rupert (1619-1682), comte palatin du Rhin, capturé par le maréchal

¹¹³ CSPV, vol. XXIV, lettres d'Anzolo Correr, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Senat, Paris, 22 mars 1639, p. 511 ; Paris, 29 mars 1639, p. 513 ; Paris, 19 avril 1639, p. 533.

¹¹⁴ NA, SP 78/107, fol. 154, instructions supplémentaires délivrées à Leicester, 28 avril 1639.

impérial Melchior de Hatzfeld (1593-1658) à l'issue de la bataille de Vloth (17 octobre 1638) et emprisonné à Linz¹¹⁵. Qui plus est, il semble fort probable que le comte ait même été mandaté « très secrètement » pour temporiser la conclusion de ce traité, dont les négociations piétinaient depuis au moins l'été 1637, tout en veillant à ne pas couper complètement le fil des pourparlers¹¹⁶ et à donner l'impression de continuer la même mission¹¹⁷. Ouvrir de nouveaux champs de négociations difficiles avec la partie française, tout en temporisant dans les pourparlers d'alliance déjà ouverts avec elle, peut être vu comme une façon pour Charles I^{er} de donner de subtiles marques de prise de distance avec Louis XIII. Sans aller jusqu'à un acte de rupture ouverte, de telles marques pouvaient viser à exprimer une inflexion négative dans les relations franco-anglaises, dans un contexte marqué à Londres par des spéculations de toutes sortes sur le soutien que Richelieu pouvait apporter aux rebelles écossais.

Certes, à la différence d'Edmondes en 1617, Leicester revînt à Paris en août 1639 sans que son statut soit changé : il conserva la qualité d'ambassadeur extraordinaire. Mais cet élément de continuité ne doit pas constituer un critère dirimant pour trancher la question de savoir s'il est logique de distinguer dans son temps d'ambassade deux missions séparées. Le choix de ce statut peut s'expliquer davantage par ses implications politiques et les difficultés financières de la Couronne anglaise que par le souci de marquer une continuité dans la mission de son titulaire. En effet, Charles I^{er}, sortant tout juste de la première « guerre des évêques » entre son armée et les *Covenanters* écossais – dont la paix de Berwick, signé le 18 juin 1639, n'aura été que la suspension – et n'ayant ni les moyens ni le temps pour chercher un nouvel ambassadeur, préféra vraisemblablement aller au plus simple et capitaliser sur la longue expérience de la Cour de France acquise par Leicester ; or, convaincre ce dernier non seulement de revenir auprès du même souverain quelques mois à peine après être rentré en Angleterre,

¹¹⁵ Voir CSPV, vol. XXIV, lettre Giovanni Giustinian, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Senat, Londres, 12 août 1639, p. 563. Rappelons que l'affaire de la restitution du Palatinat influença la politique étrangère des premiers Stuart. En 1618, Frédéric V, comte palatin du Rhin, marié à Élisabeth Stuart, fille de Jacques I^{er}, avait imprudemment accepté la couronne de Bohême, proposée par les États à majorité protestante. Ayant subi une lourde défaite contre les troupes impériales à la bataille de la Montagne-Blanche le 8 novembre 1620, il fut non seulement dépourvu de sa nouvelle dignité, mais également chassé de ses terres et mis au ban de l'Empire, jusqu'à sa mort à Mayence en 1632. Depuis, Charles I^{er}, s'étant posé en protecteur de son neveu Charles-Louis, fils et héritier de Frédéric V, œuvra pour le retour du Palatin sur ses terres héréditaires.

¹¹⁶ C'est l'avis de l'ambassadeur vénitien : « Le comte de Leicester a ordre de ne plus retarder son retour à la cour du roi très chrétien, et son départ est fixé à samedi. Ses instructions ne diffèrent en rien de celles d'origine, même si je trouve qu'il est chargé très secrètement de temporiser dans ses actions plutôt que de travailler à leur conclusion, bien que dans le but de ne pas couper complètement le fil de la négociation » (CSPV, vol. XXIV, lettre de Giovanni Giustinian, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Senat, Londres, 10 juin 1639, p. 547).

¹¹⁷ « [...] jusqu'à ce que Sa Majesté en décide autrement, je ferai croire que je continue ici pour la même raison que celle pour laquelle j'ai été envoyé ici » (NA, SP 78/110, fol. 75, lettre de Leicester à un secrétaire d'État, Paris, 31 juillet/10 août 1640).

mais aussi d'accepter une qualité moins prestigieuse, tant d'un point de vue honorifique que financier¹¹⁸, était délicat voire impossible pour un Charles I^{er} affaibli politiquement et financièrement. Par conséquent, le maintien de la qualité d'ambassadeur extraordinaire constituait une condition presque *sine qua non* du renvoi de Leicester.

Ainsi, dans son cas – tout comme dans celui d'Edmondes – la délivrance d'instructions supplémentaires peut être vue comme la marque d'une inflexion politique, se traduisant elle-même par une évolution significative du rôle de l'ambassadeur. Dès lors, elle nous semble constituer un élément suffisant pour faire pencher la balance en faveur d'une distinction de deux missions dans la période où Leicester fut ambassadeur extraordinaire : l'une, de mai 1636 à mars 1639, consacrée à la recherche active d'un traité et l'autre, d'août 1639 à septembre 1641, au contraire, à une entreprise de temporisation, couplée à une diversification des objectifs diplomatiques.

iii. Cas des ambassades d'Edward Herbert (1619-1624)

À la différence des deux cas étudiés précédemment, le principal argument en faveur d'une distinction de deux missions d'ambassade ordinaire dans le long séjour en France d'Edward Herbert, futur 1^{er} baron Herbert de Cherbury tient non pas tant aux critères précédemment évoqués qu'à la durée exceptionnellement longue de son absence.

Arrivé à Paris fin mai-début juin 1619¹¹⁹ dans le but, entre autres, d'assister à la cérémonie du renouvellement du serment d'alliance conclue entre les deux couronnes pendant la minorité de Louis XIII en 1610, Herbert y séjourna en qualité d'ambassadeur ordinaire de Jacques I^{er} un peu plus d'un an, étant obligé de retourner en Angleterre en septembre 1621 à la suite d'une violente dispute avec le favori de Louis XIII, le duc de Luynes, quelques mois auparavant¹²⁰. Ce retour semble avoir été imaginé dans un premier temps comme bref et temporaire car quelque temps avant le départ, l'ambassadeur avait reçu une lettre lui donnant la permission de

¹¹⁸ Comme nous le verrons plus tard, la qualité d'ambassadeur extraordinaire revêtait un prestige symbolique ainsi que des avantages honorifiques et financiers.

¹¹⁹ Pour les instructions datant du 7 mai 1619, voir *The Autobiography of Edward Lord Herbert of Cherbury*, éd. Sidney Lee, Londres, John C. Nimmo, 1886, p. 332-334.

¹²⁰ Sur cette dispute, voir Christine Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword: Lord Herbert of Cherbury and his World*, Oxford, Oxford University Press, 2022, p. 167.

revenir provisoirement, pour « un certain temps »¹²¹ ; par conséquent, Herbert ne fut pas officiellement révoqué et ne présenta pas de lettre de congé au roi de France. Une fois à Londres, l'ambassadeur attendit la possibilité d'être renvoyé à Paris, tout en étant probablement payé pour la fonction qu'il n'exerçait désormais que de façon théorique¹²². Mais bien qu'une occasion de repartir se présentât avec la mort du duc de Luynes, survenue le 15 décembre 1621, Edward Herbert ne retourna à la Cour de Louis XIII qu'en janvier 1623 en même qualité et sans nouvelles instructions.

Il est vrai qu'au premier regard, un nombre important d'éléments plaident en faveur d'une seule et même mission allant de 1619 à 1624 : départ sans audience de congé, paiement des émoluments pendant l'absence, retour en même qualité et absence de nouvelles instructions. Cependant, nous considérons qu'une telle absence – d'une durée exceptionnellement longue, d'un an et demi environ – pendant laquelle Herbert n'exerça aucune influence sur la politique de Jacques I^{er} à l'égard de la France et ne joua aucun rôle dans les relations entre les deux couronnes est un critère suffisant en soi pour analyser ses missions comme deux ambassades distinctes. Par ailleurs, bien qu'il ne fût pas doté de nouvelles instructions, tout au moins écrites, au moment de son retour en janvier 1623, il revint toutefois avec des nouveaux objectifs – tels que le recouvrement de la Valteline – « qui doit être utilisé comme la déviation pour le Palatinat »¹²³ –, probablement transmis par voie orale.

¹²¹ Mario M. Rossi, *La vita, le opere, i tempi di Edoardo Herbert di Chisbury*, Florence, G. C. Sansoni, 1947, v. II, p. 244.

Cependant, un certain nombre de sources concordantes indiquent que le roi d'Angleterre avait hésité, dans un premier temps, à remplacer l'ambassadeur par Sir Edward Sackville, futur 4^e comte de Dorset, le nom de ce dernier ayant été indiqué à la fois par Girolamo Lando, ambassadeur vénitien, et par l'épistolier John Chamberlain (1553-1628). Ce dernier écrivit à ce sujet à Dudley Carleton, affirmant qu'Herbert allait être rappelé et que Sackville allait lui succéder. Finalement, Jacques I^{er} décida de maintenir Herbert en poste – ce dernier semble avoir démontré une certaine ténacité (Voir David L. Smith, « The 4th earl of Dorset and the Politics of the Sixteen-Twenties », *Historical Research*, vol. 65, février 1992, p. 37-53 ; David L. Smith, « Catholic, Anglican or Puritan? Edward Sackville, 4th Earl of Dorset and the Ambiguities of Religion in Early Stuart England », *Transactions of the Royal Historical Society*, 6th series, 2, 1992, p. 105-124 ; CSPV, vol. XVII, lettre de Girolamo Lando, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 23 juillet 1621, p. 87 ; NA, SP 14/122, fol. 23, lettre de J. Chamberlain à D. Carleton, 14 juillet 1621).

¹²² Il est également probable qu'il s'agissait des paiements de retards pour sa première ambassade.

¹²³ C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword*, op. cit., p. 178.

iv. Cas de la quadruple ambassade de Jerome Weston (1632-1633)

Enfin, le dernier cas qui mérite d'être mentionné ici concerne l'ambassade extraordinaire de Jerome Weston (1605-1663), conduite dans les années 1632-1633 et dont la particularité réside dans son caractère « quadruple ».

En effet, il fut nommé, en juillet 1632, ambassadeur du roi d'Angleterre simultanément en France et dans les trois états italiens – Florence, Venise et Savoie –, et reçut, à cette occasion, des instructions communes pour toutes ces destinations¹²⁴. Précisons que c'est au début de l'été 1632 que Charles I^{er} décida de faire de la Cour de Louis XIII l'une des étapes de l'ambassade extraordinaire de Weston, la France constituant un lieu de passage qu'il était matériellement quasi obligatoire de traverser pour se rendre d'Angleterre vers l'Italie. Cette quadruple mission diplomatique, commençant par la France mais dont le but étant la péninsule italienne, permettait au souverain anglais de « répondre » à une brève ambassade extraordinaire « de compliments » qui avaient été menée par Melchior Mitte de Chevrières (1586-1649), marquis de Saint-Chamond de la part de Louis XIII quelques semaines auparavant¹²⁵, tout en évitant l'envoi d'une mission exprès en France, source de dépenses importantes. Arrivé à Paris le 13 août 1632, Weston gagna aussitôt Lyon pour y retrouver Louis XIII¹²⁶ et, une fois les compliments de son roi présentés, il obtint, le 21 septembre, une audience de congé et répartit en Italie pour ne repasser en France qu'en février 1633, sur son chemin de retour en Angleterre¹²⁷. Lors de ce deuxième bref séjour à la Cour de Louis XIII, il n'était doté ni de nouvelles lettres de créance, ni d'instructions, ni de commissions quelconques et n'avait pas reçu d'indications concernant un éventuel changement de sa qualité. Comme dans le cas d'Edward Herbert, nombreux sont alors des éléments qui tendraient à ne pas lire ces deux séjours français séparément de la quadruple ambassade, et à voir ainsi dans cette dernière une seule et unique mission. C'est d'ailleurs la solution adoptée par une grande partie de l'historiographie traditionnelle, qui s'était probablement nourrie d'une remarque de Weston lui-même considérant son retour en France

¹²⁴ NA, SP 78/91, fol. 382, instructions délivrées à Jerome Weston, 24 juillet 1632.

¹²⁵ CSPV, vol. XXII, lettre de Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 9 juillet 1632, p. 634 : « [...] la décision du roi de choisir un ambassadeur extraordinaire auprès de Louis XIII, pour répondre à la mission de M. de Saint-Chamond, il a décidé d'employer le fils du Trésorier à cette charge, qui ne sera que cérémonielle, lors de son passage par la France vers la Savoie ».

¹²⁶ NA, SP 78/92, fol. 35, lettre de Weston à Coke, Paris, 16/26 août 1632 ; fol. 53, lettre de Weston à Coke, Lyon, 1^{er}/11 septembre 1632.

¹²⁷ CSPV, vol. XXIII, lettre de Michel Zon, secrétaire de l'ambassade de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 1^{er} mars 1633, p. 79.

en février 1633 comme « la continuation » de son ambassade de 1632¹²⁸. Cependant, en dépit de cette affirmation clairement exprimée par l'ambassadeur lui-même, deux éléments font pencher la balance en faveur d'une division de sa mission en deux ambassades distinctes.

Le premier argument est semblable à celui évoqué dans le cas d'Herbert : bien que l'absence de Weston fût bien plus courte – environ cinq mois, de fin septembre 1632 à février 1633 –, il ne joua aucun rôle dans les relations diplomatiques entre les deux couronnes pendant cette période, concentré sur des enjeux italiens. Qui plus est – et cela constitue un autre point commun avec les cas étudiés précédemment – les objectifs de ces deux missions en France étaient différents, traduisant des inflexions dans les orientations politiques du roi d'Angleterre. Si son premier passage en France, en août-septembre 1632, s'était résumé à une simple présentation à Louis XIII de lettres de compliments de la part de Charles I^{er}, son retour en février 1633, bien que bref lui-aussi, était marqué par la volonté de discuter des enjeux italiens avec le roi de France.

Puis, deuxièmement – et cela nous semble même plus important –, alors qu'il eût conduit sa première mission en France en qualité d'ambassadeur extraordinaire, Jerome Weston fut reçu, en février 1633, sous tout autre statut, celui d'un simple agent diplomatique. En effet, le gouvernement français refusa contre toute attente de lui accorder un statut d'ambassadeur lors de sa deuxième venue à Paris, le laissant au rang d'« envoyé spécial », tout en lui proposant néanmoins, sans doute par souci de ne pas froisser le roi d'Angleterre, un logement à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires¹²⁹. Ainsi, dans une lettre datant du 18/28 février 1633, l'ambassadeur écrivit à Edward Coke : « Ils ont dit en ces termes ayant eu des réponses à mes lettres que je ne pouvais pas être reçu comme ambassadeur »¹³⁰. Ce refus s'explique, d'une part, par le fait que Weston, après avoir officiellement obtenu congé de Louis XIII en septembre 1632, ne revint pas en France directement d'Angleterre, mais d'un territoire tiers – et, plus précisément, de Savoie, qui était, il y a quelques mois encore, l'ennemie de la France¹³¹ – et,

¹²⁸ NA, SP 78/93, fol. 109, lettre de Weston à Coke, Paris, 11/21 février 1633 ; fol. 121, lettre de Weston à Coke, Paris, 18/28 février 1633.

¹²⁹ « J'ai envoyé M. de Vic avant [son arrivée à Paris] pour informer les officiers de ma future arrivée, et, bien que cela soit en continuation avec ma première commission [ou sa première ambassade], supplier que je puisse venir dans ma propre maison et sans aucune cérémonie d'entrée, mais ils [les Français] ne le permettraient pas et hier, étant dimanche, le Roi envoya Monsieur de Châtillon pour me rencontrer et me conduire dans l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires où je suis logé et présenté par les officiers du Roi » (NA, SP 78/93, fol. 109, lettre de Weston à Coke, Paris, 11/21 février 1633).

¹³⁰ NA, SP 78/93, fol. 121, lettre de Weston à Coke, Paris, 18/28 février 1633.

¹³¹ Il convient de rappeler que le traité de Cherasco, qui régla la question italienne dans la Valteline, fut signé le 6 avril 1631. C'est en ce moment-là que le duché de Savoie redevint allié de la France (Voir Giuliano Ferretti, « La politique italienne de la France et le duché de Savoie au temps de Richelieu », *Dix-septième siècle*, vol. 262,

d'autre part, qu'il ne fut doté d'aucun document officiel de la part de Charles I^{er}. Ainsi, une lecture attentive des sources révèle ce changement de qualité voulu par les Français qui, bien qu'ignoré par la plupart d'études historiques, nous interdit même de voir dans les deux missions françaises de l'émissaire une seule et même ambassade¹³².

Ainsi, au-delà de la nature radicalement différente des deux missions, qui suffirait déjà pour autoriser l'historien à les considérer séparément, le refus du gouvernement français de recevoir Jerome Weston en qualité d'ambassadeur de Charles I^{er} en février 1633 ne laisse guère d'autre choix.

Ainsi, la quadruple mission de Weston doit être relue sous deux angles : premièrement, il faut distinguer chacune de ses deux missions françaises du reste de la quadruple ambassade et la seconde (de février à mars 1633) doit être retirée de la liste des ambassades et qualifiée de simple mission diplomatique. Deuxièmement, la première doit voir ses bornes chronologiques placées correctement entre juillet et septembre 1632, permettant de rectifier un certain nombre d'erreurs historiographiques persistantes. En effet, tantôt on plaçait la mission française de Weston entre juillet 1632 et mars 1633, sans prendre en compte son ambassade en Italie, tantôt on ne considérait pas son séjour de septembre 1632 stipulant que Charles I^{er} l'avait dépêché pour la première fois en ambassade extraordinaire en février 1633¹³³.

Après avoir essayé d'apporter une réponse à la question méthodologique concernant le calcul des missions d'ambassade, il est nécessaire de se pencher maintenant sur une définition des limites chronologiques la plus précise possible de celles-ci – à l'image de celle de Jerome

n° 1, 2014, p. 7-20). Ajoutons que, quelques années avant l'ambassade de Weston, Isaac Wake eut quelques difficultés de se faire accepter en France en tant qu'ambassadeur car il venait directement de Savoie : « [...] M. le Cardinal me dit que jamais on n'a accoustumé d'envoyer d'un pays ennemy à un autre sans escrire à ceux qui commandent aux armées, que Mr Wake ne luy a pas fait l'honneur de luy escrire un seul mot ; que son homme peut avoir distribué des paquets à des Savoyards [...] » (NA, SP 78/87, fol. 71, lettre d'Augier à Dorchester, Saint-Jean-de-Maurienne, 5 août 1630).

¹³² Parmi les historiens, Kevin Sharpe semble être le seul à avoir saisi le statut de Weston en février-mars 1633 : il l'a appelé « special envoy » (Kevin Sharpe, *The Personal Rule of Charles I*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1992, p. 176).

¹³³ Par exemple, O. Vigier et L. Bienassis ne parlent que des mois de février et de mars 1633, désignant Weston comme ambassadeur extraordinaire (O. Vigier, « La politique extérieure du cardinal de Richelieu : projets d'alliance avec l'Angleterre », *Revue des questions historiques*, 45, 1889, p. 485 et Loïc Bienassis, « Les voyageurs britanniques à la cour de France dans les années 1630 », dans Caroline zum Kolk, Jean Boutier, Bernd Klesmann et François Moureau (dir.), *Les voyageurs étrangers à la cour de France, 1589-1789 : regards croisés*, Rennes, PUR/Versailles, Centre de recherche du château de Versailles, 2014, p. 303).

Weston –, constituant ainsi le deuxième volet du diptyque méthodologique qui permettra par la suite de proposer une nouvelle chronologie des ambassades.

2. Comment dater le début et la fin d'une mission d'ambassade ?

Par nature, proposer une définition des limites chronologiques précises de chaque ambassade dépend largement de la manière dont on entend la notion même de mission d'ambassade : qu'est-ce qui marque le début et la fin d'une ambassade ?

Comme on l'a dit, les titres et appellations sont encore flous dans la période qui nous intéresse, les instruments juridiques établissant la qualité d'ambassadeur sont parfois manquants et, en tout état de cause, pluriels et échelonnés dans le temps, et la capacité des intéressés à exercer effectivement les fonctions d'ambassadeur (représenter, négocier, informer) dépend d'autres facteurs encore, pas seulement juridiques mais aussi pratiques et, parfois, politiques.

Donner à chaque mission des bornes chronologiques claires constitue donc un travail d'appréciation *in concreto*, conduit au cas par cas et étape par étape dans le parcours de chaque ambassadeur, et dont le résultat ne peut pas souvent consister en un bornage par des dates claires, tranchées et définitives.

a. De la théorie à la pratique, un passage parfois difficile

Ainsi que nous l'avons déjà vu, la notion de mission d'ambassade, dans son sens le plus large, doit être vue comme une série d'actes codifiés qui se reproduisent à chaque ambassade, constituant ainsi une sorte de rituel diplomatique. Sous cet angle d'analyse, la chronologie d'une ambassade devrait en théorie trouver ses bornes avec :

– au commencement, la première « figure imposée » de ce rituel, c'est-à-dire la nomination officielle d'un ambassadeur ou, à défaut de nomination expresse, la remise de ses instructions et lettres de créance, première étape connue et datable d'une mission ;

– à la fin, une audience de retour et la présentation au roi et à ses ministres d'un rapport de mission.

Malheureusement, ces repères s'avèrent souvent peu exploitables pour l'étude de la période qui nous intéresse, et cela ne tient pas seulement au caractère fragmentaire des données. En effet, le flou tient aussi au fait que, dans la « chorégraphie » que forme le rituel d'une mission d'ambassade, les différentes figures ne sont pas encore codifiées avec rigueur à la période considérée. L'organisation même des missions restant très peu administrée et les règles n'étant pas encore claires et homogènes, le déroulement des ambassades restait à la merci d'aléas de toute nature – climatique, logistique, financière ou politico-diplomatique.

C'est donc au cas par cas, ambassadeur par ambassadeur, qu'il convient de passer en revue les étapes du début de la mission pour en délimiter aussi clairement que possible les bornes.

b. Définir une date de début d'une ambassade

i. La date de nomination d'un ambassadeur : des pratiques divergentes entre la France et l'Angleterre

Alors qu'elle devrait, en théorie et en toute logique, constituer la première étape de toute ambassade, la nomination d'un ambassadeur ne peut être retenue comme telle pour établir une datation fiable des ambassades françaises en Angleterre. À l'inverse, on le verra, la nomination des ambassadeurs anglais suit déjà des procédures plus formalisées, qui permettent d'attacher une date précise à cette nomination.

● Le cas français

Il n'était pas rare que le nom d'un ambassadeur de France (au moins pressenti) circulât pendant plusieurs semaines dans les couloirs du palais et apparût progressivement dans différentes sources, mais qu'aucun texte officiel issu de la chancellerie royale ne fournît la date précise de sa désignation. À cette époque, une ambassade n'était en effet ni un office, ni une charge, ni même une commission¹³⁴ ; c'est-à-dire que, comme l'écrit Bernard Barbiche, l'ambassadeur « n'était nommé par lettres de provision ou de commission, ni par brevet ; une

¹³⁴ Alain Tallon, *L'Europe au XVI^e siècle. États et relations internationales*, Paris, PUF, 2010, p. 153.

simple note du secrétaire d'État des affaires étrangères l'informait de la décision du roi »¹³⁵. Ainsi, jusqu'à la délivrance à l'ambassadeur de ses instructions, lettres de créance ou commissions – premiers documents confirmant, de façon presque irréfutable, la nomination – le choix du nouvel ambassadeur restait somme toute purement oral, informel, se produisant lors d'une séance du Conseil du roi. Un tel choix est donc difficilement détectable aujourd'hui pour un historien, et restait d'ailleurs éminemment réversible à l'époque, car n'engageant nullement la Couronne. Cela ne permet évidemment pas d'attacher au choix personnel d'un ambassadeur une date précise, susceptible de marquer le début de son ambassade.

En la matière, l'informel et l'ambigu pouvaient même être cultivés délibérément pour laisser au roi des marges de manœuvres, pour lui laisser la possibilité de changer d'avis après avoir « testé » l'effet politique d'un choix pressenti. Ainsi, par exemple, en mars 1633, François du Val (v.1594-1665), marquis de Fontenay-Mareuil, ambassadeur ordinaire de Louis XIII à Londres dans les années 1630-1633 ayant obtenu la permission de rentrer en France, des rumeurs commencèrent de se répandre concernant son successeur¹³⁶ ; émergea alors le nom de Jean de Rechignevoisin (v.1575-1635), seigneur de Guron, conseiller d'État, introducteur des ambassadeurs depuis septembre 1631 et proche de Richelieu. C'est ainsi celui qui circulait le plus souvent dans la correspondance des Vénitiens – sans toutefois de certitude : « D'après ce qu'on écrit de France, on parle de M. de Guron comme de son successeur, mais on ne peut encore rien dire de certain, car jusqu'ici sa nomination n'a pas été annoncée par Louis XIII » affirma ainsi l'ambassade vénitienne dans l'une de ses dépêches¹³⁷. Mais, même une fois la déclaration officielle faite, le roi changea d'avis et envoya le seigneur de Guron en Lorraine pour une mission soudainement jugée plus importante, suscitant ainsi une certaine

¹³⁵ B. Barbiche, *Les institutions de la monarchie française*, op. cit., p. 233.

¹³⁶ CSPV, vol. XXIII, lettre de Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 25 mars 1633, p. 87 : « L'ambassadeur de France a maintenant obtenu son congé, avec la permission de laisser ici son secrétaire jusqu'à l'envoi de son successeur. Nous n'avons encore entendu parler d'aucune nomination. Il m'a dit qu'il resterait ici jusqu'au départ du roi pour l'Écosse, et qu'il prendrait congé à cette occasion et pas avant ».

¹³⁷ CSPV, vol. XXIII, lettre de Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 3 juin 1633, p. 110-111.

incompréhension chez l'ambassadeur vénitien, Vincenzo Gussoni¹³⁸, ainsi que des confusions chez certains historiens¹³⁹.

● *Le cas anglais*

Dans le cas anglais, on avance également de temps en temps les noms des ambassadeurs « choisis » par le roi afin d'être envoyés en France. À titre d'exemple, l'ambassadeur de Venise, dans sa dépêche datée du 23 juillet 1621, parle de Sir Edward Sackville, « choisi comme ambassadeur ordinaire à la place de M. Herbert »¹⁴⁰, entraînant ainsi des confusions chez les historiens¹⁴¹. Trois ans plus tard, en 1624, le nom de Sir Albertus Morton est également évoqué par la même source comme le successeur d'Herbert, sans qu'une quelconque lettre patente soit signée¹⁴². On note ainsi qu'en Angleterre comme en France le nom du nouvel émissaire pouvait circuler avant qu'un quelconque document officiel confirme sa nomination. Enfin, il convient de remarquer que l'ambassadeur anglais, à l'instar de l'ambassadeur français, n'était pas non plus nommé par lettres de provision ou de commission.

Il faut néanmoins admettre qu'en général, dater le début des ambassades est plus simple dans le cas des anglaises que dans celui des françaises car la nomination d'un ambassadeur anglais était souvent formalisée par un document royal, conférant à l'émissaire un statut officiel.

Il s'agissait généralement d'un « ordre du sceau privé » (*privy seal*), adressé par le monarque aux trésoriers de l'Échiquier, leur ordonnant de payer une somme d'argent à une personne clairement désignée comme ambassadeur. Les mandats de paiement existaient également sous d'autres formes, telles que l'« ordre sous seing manuel » (*royal sign manual*)

¹³⁸ CSPV, vol. XXIII, lettre de Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 1^{er} juillet 1633, p. 120 : « Depuis le départ de l'ambassadeur Fontenay, qui a emmené même avec lui son secrétaire, aucun ministre de France n'est encore apparu ici. La mission de M. de Guron en Lorraine suscite des commentaires, puisqu'il fut apparemment désigné par le Roi Très Chrétien comme ambassadeur ordinaire auprès de cette couronne. Beaucoup pensent que ce nouvel emploi de Guron n'est pas sans mystère, car il ressemble beaucoup à ce que fit l'Angleterre lorsqu'Anstruther, qui était destiné depuis longtemps comme ambassadeur ordinaire en France, fut envoyé en Allemagne, où il reste ».

¹³⁹ À titre d'exemple, Pierre Grillon parle d'une mission menée par Guron à Londres en 1633 (*Les papiers de Richelieu. Section politique intérieure. Correspondance et papiers d'État. Index des Tomes I, II et III, corrections et additions (1624-1628)*, éd. Pierre Grillon, Paris, A. Pédone, 1980, p. 54).

¹⁴⁰ CSPV, vol. XVII, lettre de Girolamo Lando, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 23 juillet 1621, p. 87.

¹⁴¹ Par exemple, Edward Sackville apparaît parfois comme ambassadeur de France en 1621 (*Documents Relative to the Colonial History of the State of New-York*, éd. Edmund Bailey O'Callaghan, Albany, Weed, 1856-1861, t. I, p. 133).

¹⁴² CSPD, 1623-1625, lettre de D. Carleton à Sir Dudley Carleton, Londres, 16 janvier 1625, p. 450 ; CSPV, vol. XVIII, lettres d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 26 avril 1624, p. 280 ; Londres, 26 juillet 1624, p. 401 ; Londres, 30 août 1624, p. 425.

portant la marque personnelle du roi ou la « commission royale », sous le grand sceau d'Angleterre (*Great Seal*)¹⁴³. Contrairement à la France où la rémunération des ambassadeurs et de leurs agents était, semble-t-il, assez irrégulière et dont les traces sont plus rares dans les sources, l'émission des ordres de paiement en Angleterre est plutôt systématique. Cela ne veut pas dire que tous les ambassadeurs anglais étaient payés régulièrement et sans retard – nous verrons de nombreuses plaintes à ce sujet – ; mais comme des mandats de paiement intervenaient dans la plupart des cas avant la confirmation de la nomination par le *Privy Council* – acte dont la date est rarement connue – ou la délivrance des instructions et des lettres de créance, la date d'un tel mandat de paiement peut être retenue comme référence pour la date de nomination d'un ambassadeur.

À titre d'exemple, nous pouvons considérer que la nomination officielle de Thomas Edmondes pour sa première mission se situe non pas le 14 mai 1610 – date de la délivrance de ses instructions¹⁴⁴ –, mais le 25 avril 1610 – date à laquelle un ordre du sceau privé, d'un montant de 312 livres 18 shillings, fut délivré – afin de couvrir « les déboursments extraordinaires pour le renseignement, l'envoi des lettres et le service secret pour quatre mois »¹⁴⁵. En ce qui concerne la nomination d'Edward Herbert à sa première ambassade ordinaire auprès de Louis XIII, il fut officiellement rémunéré – tout au moins sur les papiers – depuis le 1^{er} février 1619 alors que la confirmation par le Conseil privé ainsi que la délivrance des instructions et des lettres de créance dataient respectivement du 7 et du 9/19 mai 1619¹⁴⁶.

Ainsi, la mise en place de procédures administratives formalisées de désignation d'ambassadeurs est, dans le cas anglais, parallèle à la mise en place de procédures budgétaires et comptables, ce qui offre une prise utile pour la datation des ambassades et, de façon plus générale, illustre d'ailleurs la construction progressive d'un appareil moderne d'administration civile de l'État, y compris dans le domaine des affaires étrangères.

¹⁴³ Sur les documents émanant du roi d'Angleterre, voir G. E. Aylmer, *The King's Servants*, *op. cit.*, p. 13-26.

¹⁴⁴ NA, SP 78/56, fol. 101, instructions délivrées à Edmondes, 14 mai 1610.

¹⁴⁵ Le document est reproduit dans *Third Report of the Royal Commission on Historical Manuscripts*, Londres, G. E. Eyre et W. Spottiswoode, 1872, p. 288.

¹⁴⁶ Recommandé par Buckingham, la candidature d'Herbert fut approuvée par le Conseil privé de Jacques I^{er} en mars 1619 (C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword*, *op. cit.*, p. 139).

ii. Le délai entre, d'une part, la nomination d'un ambassadeur et, d'autre part, la remise de ses instructions et de ses lettres de créance

Le délai entre « l'élection » de l'ambassadeur – terme qui revient régulièrement dans des sources – et l'étape suivante de sa prise de fonctions, à savoir la rédaction et la délivrance de ses instructions et de ses lettres de créance, variait et s'étendait parfois sur plusieurs semaines. Durant cette période plus au moins longue, l'émissaire fraîchement nommé connaissait ainsi un temps d'attente et de préparation au départ dont la durée différait, pour différentes raisons.

Certaines sont d'ordre pratique. À titre d'exemple, le sieur de Bisseaux, « élu » en septembre 1610 selon son collègue en poste Antoine de La Boderie¹⁴⁷, ne reçut ses instructions qu'en janvier 1611, ce délai s'expliquant, entre autres, par des difficultés rencontrées dans la préparation de son équipage ainsi que dans la recherche d'un logement¹⁴⁸. Le cas de Bisseaux montre que le temps de préparation du départ d'un émissaire et les aléas dans cette logistique pouvaient expliquer le délai entre sa nomination et la remise de ses instructions et lettres de créance, le roi attendant que l'ambassadeur fût prêt à partir pour lui donner ses instructions.

Par ailleurs, il advint aussi que la délivrance de ces instruments officiels fût longuement retardée par l'enchaînement de péripéties de toute nature, parmi lesquelles les préoccupations protocolaires et les aléas logistiques se mêlent à des enjeux plus politiques. Ainsi, le délai d'environ de quatre mois entre la nomination de Jean de Beaumanoir (1551-1614), marquis de Lavardin, « choisi et nommé par leursdites Majestés » en septembre 1610¹⁴⁹, et la remise de ses instructions en décembre de la même année, qui s'explique avant tout par le sacre de Louis XIII, le 17 octobre, et l'absence de Jacques I^{er} de Londres, mais aussi par la préparation d'un ballet auquel il devait absolument participer, et, enfin, par la recherche de l'ordre et du manteau de la Jarretière de la Garde-Robe du roi, « égarés par la faute » du personnel royal¹⁵⁰. Il en va de

¹⁴⁷ *Ambassades de monsieur de la Boderie, en Angleterre sous le regne de Henri IV et la minorité de Louis XIII, depuis les années 1606 jusqu'en 1611*, éd. Paul-Denis Burtin, 1750, t. V, lettre de La Boderie à Villeroy, Londres, 7 octobre 1610, p. 434 et lettre de Villeroy à La Boderie, Paris, 13 novembre 1610, p. 466-467.

¹⁴⁸ « M. de Buisseaux a pris résolution de partir d'ici le 15 de ce mois sans faute, pour s'acheminer par-delà, nonobstant la difficulté que vous nous avez écrite s'être rencontrée pour son logis, laquelle il estime que sa présence remédiera plus facilement [...] Il est venu sur cela à consulter avec nous qui n'avons pas estimé que la cause du logement fût suffisante pour retarder si longtemps son passage. Il est résolu de se mettre en chemin le 15 ou 16 du présent, se promettant qu'on aura soin de le faire loger, en attendant qu'il puisse recouvrir ce grand logis dont il est question » (*Ibidem*, lettre de Puisieux à La Boderie, Paris, 10 janvier 1611, p. 538-539).

¹⁴⁹ *Ibidem*, lettre de Villeroy à La Boderie, Paris, 24 septembre 1610, p. 420.

¹⁵⁰ *Ibidem*, lettre de Puisieux à La Boderie, Paris, 3 janvier 1611, p. 519.

même pour le comte de Tillières, qui attendit plus de deux ans ses instructions et lettres de créance : il fut désigné ambassadeur ordinaire en janvier 1617¹⁵¹ par le gouvernement de Concini, mais sa nomination ne fut confirmée par le roi qu'en mars 1619¹⁵², ce retard s'expliquant vraisemblablement par la perturbation des affaires à la suite du coup d'État de Louis XIII du 24 avril 1617 ; puis la délivrance de ses instructions se trouva encore repoussée tout d'abord par la disparition, le 2 mars, de la reine d'Angleterre Anne de Danemark – la France décidant alors de privilégier l'envoi du marquis de Traînel en mission de condoléance auprès de Jacques I^{er} – et, par la suite, du fait de la nécessité « de donner ordre à son équipage et à ses affaires ». Finalement, le comte de Tillières ne reçut ses instructions qu'en août 1619, avec un retard qui faillit même provoquer de l'incompréhension des Anglais¹⁵³.

Parfois il arrive que les raisons du décalage entre la nomination d'un ambassadeur et la délivrance de ses instructions soient plus obscures : six mois se sont écoulés entre « le bon choix que leurs Majestez ont fait de la personne de Des Marestz »¹⁵⁴ en janvier 1615 et la délivrance des instructions en juillet de la même année, ce retard n'étant justifié que pour les premières semaines par des conditions climatiques déplorables¹⁵⁵ ; pour le reste, il demeure inexpliqué. Enfin, deux autres émissaires officiels, les marquis de Fontenay-Mareuil et Jacques d'Étampes (1590-1668), marquis de La Ferté-Imbault, ont dû patienter chacun cinq mois environ – d'octobre 1629 à mars 1630 pour le premier et de janvier à mai 1641 pour le second –, avant de recevoir des instructions ou une lettre de créance¹⁵⁶.

En la matière, les pratiques anglaises ne sont pas fondamentalement différentes. En effet, si dans les cas précités de Thomas Edmondes et d'Edward Wotton, ou encore de Dudley Carleton, la rédaction des instructions était précédée de quelques semaines seulement par la

¹⁵¹ Le nom du comte de Tillières apparaît pour la première fois en janvier 1617 (NA, SP 78/67, fol. 15, lettre de Woodford à Edmondes, Paris, 9 janvier 1617). Un an plus tard, William Beecher, agent anglais à Paris, évoqua le bruit de la prochaine révocation de l'ambassadeur français en Angleterre, le sieur des Marêts, et son remplacement par Tillières, tout en partageant son scepticisme (NA, SP 78/68, fol. 21, lettre de Beecher à Lake, Paris, 4 février 1618).

¹⁵² CSPV, vol. XV, lettre d'Antonio Donato, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 21 mars 1619, p. 507.

¹⁵³ BnF, Mss, 500 de Colbert 467, fol. 91, lettre de Beaulieu à Hotman de Villiers, Londres, 14/24 avril 1619.

¹⁵⁴ En janvier 1615, le sieur de Bisseaux salua le « bon choix que leurs Majestez ont fait de la personne de des Marestz votre beau frère pour me venir rellever en ceste charge » (BnF, Mss, Français 15987, fol. 184, lettre de Bisseaux à Puisieux, Londres, 10 janvier 1615).

¹⁵⁵ BnF, Mss, Français 15988, fol. 96, lettre de des Marêts à Puisieux, Londres, 30 décembre 1614.

¹⁵⁶ Voir NA, SP 78/85, fol. 57, lettre d'Augier à Dorchester, Paris, 16/26 octobre 1629 ; fol. 62, lettre d'Edmondes à Dorchester, Paris, 21 octobre 1629 ; CSPV, vol. XXV, lettre d'Anzolo Correr et de Girolamo Giustinian, ambassadeurs de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 13 mai 1641, p. 147.

délivrance des mandats de paiement¹⁵⁷, il en fut autrement pour toute une pléiade d'ambassadeurs, tels que James Hay, Edward Herbert, Jerome Weston, John Scudamore (1601-1671), 1^{er} vicomte de Scudamore, ou le comte de Leicester. Dans leurs cas, le décalage entre les deux premières étapes de leurs ambassades – leurs nominations et la délivrance de leurs instructions et lettres de créance – atteint plusieurs mois. Ainsi, appointé théoriquement depuis le 1^{er} mars 1616, James Hay n'eut reçu ses instructions que le 19 août alors que Edward Herbert, quoi que se voyant officiellement accorder dès le 1^{er} février 1619 par le roi quatre livres par jour pour son entretien (*dyet*), dut attendre jusqu'au 7 mai afin de préparer le voyage, de mettre de l'ordre dans ses affaires, de choisir une suite et de trouver de l'argent pour couvrir le reste de ses dépenses¹⁵⁸. De même, quelques années plus tard, en 1624, le même James Hay, devenu comte de Carlisle, ne put pas partir pour la France tout de suite après que le premier ordre de paiement eut été donné par le roi : bien qu'étant payé depuis le 19 février¹⁵⁹, l'ambassadeur ne reçut ses instructions que trois mois plus tard, le 17 mai¹⁶⁰, les difficultés financières étant les premières causes de ce retard¹⁶¹. Quant à Jerome Weston, tandis que son premier ordre de paiement datait du 6 décembre 1631, il ne reçut ses instructions que le 24 juillet 1632¹⁶², au point que Richelieu semblait perdre la patience, se plaignant à René Augier, agent de Charles I^{er} à Paris de son retard : « Nous vous avons faict faire des ouvertures par M. de St. Chaumont. Vous avez donné à entendre que le filz de Mr. le grand Trezorier seroit icy dans six sepmaines et cependant rien de tout cela »¹⁶³.

¹⁵⁷ Pour Edward Wotton, ils datent respectivement du 1^{er} juillet et du mois d'août 1610 ; pour Dudley Carleton, du 28 décembre et du 30 décembre 1625 (G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 104 et p. 108 ; NA, SP 78/76, fol. 267).

¹⁵⁸ Pour la mission extraordinaire de James Hay, le premier jour de paie date du 1^{er} mars 1616 (G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 105), la commission pour négocier un projet de mariage avec Edmondes du 8 juin 1616 (*Syllabus (in English) of the Documents Relating to England and Other Kingdoms Contained in the Collection Known as "Rymer's Foedera"*, éd. Thomas Duffus Hardy, Londres, Longmans, 1869-1885, t. 2, p. 839) et les instructions du 19 août 1616 (NA, SP 78/66, fol. 38). Quant à Edward Herbert, il est rémunéré depuis le 1^{er} février 1619 (G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 105), les instructions lui étant délivrées le 7 mai de la même année (M. M. Rossi, *La vita, le opere, i tempi*, op. cit., v. II, p. 8).

¹⁵⁹ Voir une lettre concernant l'ordre de paiement à destination de James Hay et d'Henry Rich (BL, Add MS 35832, fol. 175, lettre d'Edward Conway à James Ley, baron Ley et Lord grand trésorier, Newmarket, 19 février 1625).

¹⁶⁰ NA, SP 78/72, fol. 214-244 et fol. 271-274.

¹⁶¹ BnF, Mss, 500 de Colbert 467, fol. 233, lettre de Beaulieu à Hotman de Villiers, Londres, 27 avril 1624 ; AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 324, lettre de Tillieres à La Ville-aux-Clercs, Londres, 3 mai 1624 ; CSPV, vol. XVIII, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Choisy, 16 mai 1624, p. 306.

¹⁶² G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 110 ; NA, SP 78/91, fol. 382, instructions délivrées à Jerome Weston.

¹⁶³ NA, SP 78/91, fol. 336, lettre d'Augier à Coke, Mitry, 11/21 juillet 1632.

Il est également à noter qu'en réalité, ce décalage entre la nomination et la réception des instructions n'a rien de spécifique aux cas français et anglais ; au contraire, il semble bien correspondre à la règle générale existant à l'échelle européenne¹⁶⁴.

iii. Les dates de remise d'instructions et de délivrance de lettres de créance ou de « pouvoirs »

En théorie, un ambassadeur ne pouvait se rendre dans son pays de destination que muni d'instructions et de lettres de créance, généralement rédigées au même moment ou presque, peu avant son départ, ou, dans des cas plus rares, de « pouvoirs » (aussi appelés « commissions »). À défaut d'acte formel de nomination, on pourrait donc s'attendre à ce que de tels actes constituent une étape « datable », une borne chronologique de départ d'une ambassade. En pratique, ces documents sont cependant moins fiables qu'on ne pourrait l'espérer, pour différentes raisons.

● Des documents parfois manquants

En premier lieu, dans certains cas, ces documents n'existaient tout simplement pas.

Tel est souvent le cas des pouvoirs qui, contrairement à d'autres types de documents, n'étaient pas délivrés systématiquement, mais uniquement à l'occasion des missions extraordinaires très précises, telles que l'ambassade extraordinaire de Thomas Edmondes dépêchée par Charles I^{er} en juin 1629 pour « traiter avec la France » et négocier les clauses du traité de Suse¹⁶⁵.

Les instructions, quant à elles, n'étaient pas non plus nécessairement remises au début de chaque mission – Edward Herbert, quoi que s'étant vu assigner de nouveaux objectifs diplomatiques, revint en France en janvier 1623 sans en être doté –, ou en tout cas pas toujours en version écrite. Ainsi, James Hay, parti en hâte en février 1623 pour préparer la traversée de la France par le prince Charles en chemin pour l'Espagne, avait reçu ses instructions de façon orale¹⁶⁶. Dans d'autres cas, plus fréquents, plusieurs de ces documents semblent avoir été rédigés et délivrés mais pas conservés : ainsi, les sources laissent penser que des instructions

¹⁶⁴ A. Hugon, *Au service du roi catholique*, op. cit., p. 129.

¹⁶⁵ « Pouvoirs donnés par Charles I^{er}, roi d'Angleterre, à Thomas Edmondes, chevalier de la Toison d'Or, trésorier de l'Hôtel, pour traiter avec la France, à Westminster, le 11 juin 1629 » (AN, K 1338 3).

¹⁶⁶ G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 106.

furent écrites à l'intention de James Hay en juillet 1621 – on n'en conserve finalement aujourd'hui que des indications pour les lettres qu'il devait envoyer à des différents personnages de la Cour de France¹⁶⁷ –, ou du duc de Buckingham en 1625¹⁶⁸, mais elles ne nous sont pas parvenues.

En ce qui concerne les lettres de créance – documents sans lesquelles les ambassades ordinaires n'avaient pas d'existence en droit, dès lors qu'elles ne donnaient pas lieu à d'autres instruments juridiques tels que des pouvoirs ou des commissions –, leur absence, du fait des lacunes dans les sources, est malheureusement fréquente. Ainsi, on n'en trouve pas de traces pour de nombreuses missions comme celles de Thomas Edmondes (1610-1614) ou du vicomte de Scudamore (1635-1639). Dans de tels cas, évidemment, il faut chercher ailleurs le moyen de dater le début d'une ambassade.

● *Des instructions parfois retouchées*

En second lieu, il se pouvait aussi qu'il existât deux versions des documents considérés, car on procédait à une révision des instructions initialement rédigées. Ainsi, par exemple, parti sitôt après avoir reçu les siennes en date du 3 septembre 1625, Blainville fut contraint de rester à Boulogne, non pas à cause de l'absence du roi d'Angleterre à Londres ou des ports fermés comme certaines sources le disaient¹⁶⁹, mais parce qu'il apparût indispensable de mettre à jour ces instructions en réaction aux actions entreprises contre les catholiques anglais : « ... si Monsieur de Blainville n'est point party il est fort à propos de l'arrester et si je ne me trompe apres avoir veu le père Berulle vous changerez les instructions ... »¹⁷⁰ ; la seconde version de

¹⁶⁷ Voir NA, SP 78/69, fol. 142, 20 juillet 1621.

¹⁶⁸ L'existence des instructions destinées à Buckingham est « supposée » par l'ambassadeur de Venise (CSPV, vol. XIX, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 30 mai 1625, p. 61-62). En revanche, l'on sait que Charles I^{er} lui donna une commission pour conduire Henriette-Marie du port de Calais en Angleterre (AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 142, « Commission donnée par Charles Roy de la G. Bretagne à Georges Duc de Bouquingan de conduire du port de Calais en Angleterre, La part ou Sa Majesté se trouvera Henriette Marie Royne de la GB sa femme », Westminster, 5 mai 1625). Par ailleurs, l'absence des instructions peut être expliquée par le fait qu'il s'agissait d'une mission de pure représentation. Venu en grande pompe accompagné par le secrétaire d'État Albertus Morton, le duc eut son audience le 14 mai 1625. Parti le 2 juin avec le cortège de la reine, il retourna en Angleterre en compagnie du duc de Chevreuse et de La Ville-aux-Clercs qui étaient chargés de conduire Henriette-Marie du côté français.

¹⁶⁹ Michel Houssaye, « L'ambassade de monsieur de Blainville à la cour de Charles I^{er}, roi d'Angleterre », *Revue des questions historiques*, vol. 23, 1878, p. 182.

¹⁷⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 45, lettre de l'évêque de Mende à La Ville-aux-Clercs, 5 septembre 1625. Notons également que Tillières écrivit ceci, dans une lettre adressée à La Ville-aux-Clercs le 29 octobre 1625 : « Monsieur Boutillier secretaire de la Royne mere vous est venu trouver pour vous prier de la part de ladite Dame Royne de vouloir changer les instructions du sieur de Blainville de ce qui concerne la provision des charges de la maison de la Royne de la Grande Bretagne » (AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 104, lettre de Tillières à

ses instructions, en date du 17 septembre, lui étant parvenue, l'ambassadeur put enfin traverser la mer et débarquer sur la côte anglaise début octobre. De telles modifications causaient parfois de longs retards : « élu » véritablement ambassadeur en mai 1635, Scudamore ne partit qu'au mois d'août, exigeant que fût supprimé de ses instructions le nom d'Henry de Vic, agent et secrétaire d'ambassade anglaise à Paris qu'on voulait initialement lui adjoindre en qualité de résident¹⁷¹.

La difficulté, en présence d'instructions changeantes, est donc de savoir quelle version des instructions retenir pour dater le début d'une ambassade.

● *Des documents parfois postérieurs au début de la mission*

En troisième lieu, la rédaction des instructions pouvait être postérieure à l'arrivée de l'ambassadeur. Ce fut notamment le cas pour James Hay et pour le marquis d'Effiat, dont les instructions datent respectivement du 19 août 1616 et du 26 juillet 1624. Le premier, dépêché à la Cour de France pour reprendre les négociations en vue d'une alliance dynastique entre le prince de Galles et Christine de France, reçut des instructions communes avec Thomas Edmondes quelques jours après son arrivée, le 19 août 1616¹⁷² ; ces dernières remplacèrent ainsi les commissions précédentes délivrées le 8 juin¹⁷³. Quant à d'Effiat, envoyé dans la précipitation en tant qu'ambassadeur extraordinaire à la suite de la révocation du comte de Tillières, il n'eut ses instructions que douze jours après sa première audience auprès de Jacques I^{er}, le 24 juillet 1624¹⁷⁴. L'explication de ce retard réside essentiellement dans la décision de Louis XIII de requalifier son nouvel émissaire en ambassadeur ordinaire (et non plus extraordinaire) : « Maintenant que je crois que vous estes arrivée et que vous avez esté bien receu ayant aussy envie de vous y tenir non plus en qualité d'extraordinaire mais de mon ambassadeur ordinaire. Je vous envoie les depesches necessaires pour ce sujet »¹⁷⁵. Quant à Isaac Wake, dont la nomination en 1631 n'avait pas été sans difficulté du fait qu'il venait en France directement de Savoie, il ne reçut les instructions de Charles I^{er} sous forme de lettre ainsi que les pouvoirs pour

La Ville-aux-Clercs, 29 octobre 1625). Enfin, voir également CSPV, vol. XIX, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Southampton, 7 octobre 1625, p. 177.

¹⁷¹ CSPV, vol. XXIII, lettres d'Anzolo Correr, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 25 mai 1635, p. 388-389 ; Londres, 1^{er} juin 1635, p. 391-392 ; Londres, 11 juillet 1635, p. 418.

¹⁷² NA, SP 78/66, fol. 38, instructions communes délivrées à James Hay et Thomas Edmondes, 19 août 1616.

¹⁷³ *Syllabus (in English) of the Documents*, op. cit., t. 2, p. 839. Ces commissions ne semblent pas avoir été conservées.

¹⁷⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 122, « Instruction baillée à Mr d'Effiat allant resider Ambassadeur ordinaire pour le Roy en Angleterre », Compiègne, 26 juin 1624.

¹⁷⁵ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 148, lettre de Louis XIII à d'Effiat, Compiègne, 14 juillet 1624.

mener les négociations et conclure un traité de commerce entre les deux couronnes que quelques semaines après avoir présenté ses lettres de créance lors de la première audience¹⁷⁶.

Il est nécessaire de préciser par ailleurs que les pouvoirs, eux-aussi, pouvaient être très postérieurs au début de la mission diplomatique. Outre Isaac Wake, les exemples en sont multiples : citons ainsi La Boderie, qui, en poste depuis janvier 1610, ne les reçut que le 24 mai 1610¹⁷⁷, une fois achevée la négociation d'une union offensive et défensive entre la France et l'Angleterre, cet envoi tardif lui conférant la capacité juridique indispensable pour procéder à la signature de l'acte ressortant de cette négociation. De même, James Hay et Henry Rich se virent délivrer les pouvoirs pour ratifier le mariage de Charles I^{er} avec Henriette-Marie en juillet 1625, à la fin de leur ambassade extraordinaire commune.

Au vu de ces exemples, comment pourrait-on considérer la date de rédaction des instructions ou de délivrance des pouvoirs comme le début d'une mission dont on sait qu'elle était déjà entamée longtemps auparavant ?

- ***Des documents parfois sans suite***

En quatrième lieu, il a pu arriver que des instructions soient délivrées sans que l'ambassadeur exerçât véritablement sa mission. Nous avons repéré de ce phénomène un seul exemple : celui de Sir Edward Barrett, qui, comme nous le rappelons, n'a jamais effectué son ambassade malgré l'existence d'ordres de paiement établis à son nom ainsi que d'instructions. Là encore, la rédaction de ces dernières ne permet pas de marquer le début d'une mission d'ambassade.

- ***Des documents parfois afférents à plusieurs missions à la fois***

Enfin, en dernier lieu, il arrivait même qu'un agent diplomatique fût nommé ambassadeur simultanément dans plusieurs pays et reçût à la même date des instructions communes à toutes ses missions. Dans ces circonstances, paraît-il judicieux de se fier à la date de leur rédaction pour marquer le début de chacune de ces missions ? Souvenons-nous de l'exemple de Jerome

¹⁷⁶ Alors que sa première audience eut lieu le 12 mai 1631, ses instructions et ses commissions ne datèrent respectivement que du 12 et du 29 mai 1631 (NA, SP 78/89, fol. 11 ; BL, Add MS 72426, fol. 173-174, « commission du roi Charles I^{er} à Sir Isaac Wake comme ambassadeur à Louis XIII, roi de France », palais de Greenwich, 29 juin 1631.

¹⁷⁷ « Pouvoirs donnés par Louis XIII, au sieur de La Boderie, conseiller d'État, pour traiter avec le roi d'Angleterre, Paris, 24 mai 1610 » (AN, K 1338).

Weston : nommé ambassadeur à la fois en France, à Florence, à Venise et à Savoie, il reçut les instructions pour ces quatre destinations au même moment, le 24 juillet 1632.

iv. *Le délai entre la remise des documents et l'arrivée dans le pays de résidence*

Même une fois reçues les instructions, lettres de créance ou commissions, il était fréquent que diverses péripéties – conditions météorologiques, difficultés logistiques ou événements politiques – retardassent le départ des ambassadeurs, provoquant parfois un décalage de plusieurs mois entre la délivrance de ces documents et l'arrivée de l'ambassadeur dans le pays de résidence.

À ce titre, citons quelques cas illustratifs : Antoine de La Boderie, bien qu'il eût reçu ses instructions le 28 décembre 1609, n'arriva à Londres qu'au début février de l'année suivante, après avoir passé, en compagnie de l'ambassadeur vénitien Francesco Contarini, entre dix et quatorze jours à Calais à cause d'une mer agitée¹⁷⁸ ; quant au maréchal de Lavardin, après avoir reçu ses instructions en décembre 1610, il ne parvint dans la capitale anglaise qu'un mois plus tard, le 25 janvier 1611, « après avoir attendu onze jours à Calais et pris la mer quatre fois »¹⁷⁹. De même, François de Bassompierre ne quitta la France qu'un mois après la délivrance de ses instructions car les Anglais refusaient, d'une part, de recevoir avec lui le comte de Tillières en tant que second ambassadeur – affaire dont nous avons déjà parlé – et, d'autre part, de lui réserver un accueil digne à ses yeux d'un émissaire extraordinaire du roi de France. Quant au marquis de Châteauneuf, il n'arriva qu'un mois et demi après la rédaction des instructions et la délivrance des lettres de créance en date toute les deux du 20 mai 1629 à cause des critiques formulées à l'égard de sa nomination. Enfin, les problèmes de santé de Marie de Médicis expliqueraient le départ tardif du marquis de Fontenay-Mareuil en 1630¹⁸⁰.

¹⁷⁸ BnF, Mss, Français 15985, fol. 11, lettre de La Boderie à Puisieux, Calais, 20 janvier 1610 ; *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire, Formerly Preserved at Easthampstead Park, Berkshire*, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1924-1995, 6 vol. t. II, p. 215 ; CSPV, vol. XI, lettres de Francesco Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Calais, 13 janvier, p. 408 ; Calais, 20 janvier 1610, p. 411 et Douvres, 26 janvier 1610, p. 413.

¹⁷⁹ CSPV, vol. XII, lettre de Marc' Antonio Correr, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 21 janvier 1611, p. 110.

¹⁸⁰ NA, SP 78/86, fol. 57, lettre d'Edmondes à Dorchester, Paris, 29 janvier 1630.

v. *La date d'arrivée dans le pays de résidence*

Au regard de ces éléments, il paraît évident que, durant les semaines voire les mois qui séparaient parfois les premières étapes de l'ambassade – à savoir la nomination, la délivrance des documents officiels et le départ – les ambassadeurs n'exerçaient pas la totalité de leurs fonctions, ce qui limite l'intérêt de ces étapes pour dater le début d'une ambassade. Ces temps étaient en effet consacrés à traiter des difficultés logistiques et organisationnelles, ou tout simplement attendre (passivement ou non) la solution d'un problème d'ordre politico-diplomatique qui retardait la mission d'ambassade. Durant ces périodes d'attente, les ambassadeurs ne pouvaient ni représenter leurs souverains, ni les informer, et encore moins conduire des négociations.

À l'inverse, une fois arrivé dans son pays de mission, l'ambassadeur pouvait exercer immédiatement certaines de ses fonctions, tout particulièrement celle de représentation auprès de l'étranger et celle d'informateur de son roi. En effet, chaque débarquement donnait lieu à une cérémonie d'accueil plus au moins fastueuse en fonction de la nature de la mission et de la qualité de l'ambassadeur : on envoyait à sa rencontre une députation qui l'accompagnait jusqu'à la capitale ; on organisait ensuite son entrée officielle et des réceptions à son honneur, puis on le conduisait jusqu'à son logis ; et tout cela avant une première audience auprès du souverain.

De son côté, l'ambassadeur lui-même arrivait avec une suite plus au moins nombreuse et commençait à représenter son souverain dès ses premiers gestes et ses premières actions : à titre d'exemple, arrivé à Douvres le 1^{er} janvier 1622, le maréchal de Cadenet parvint, quelques jours plus tard, à Gravelines où il devait rencontrer Thomas Howard (1585-1646), comte d'Arundel, envoyé par Jacques I^{er} pour saluer l'ambassadeur de sa part et le conduire jusqu'à Londres. Lorsqu'il eut atteint la ville, le maréchal accueillit le comte « à la porte de son logis » et, en tant que représentant de Louis XIII, « invita à souper luy et les seigneurs venus pour l'accompagner »¹⁸¹. Qui plus est, la mise en place de ce cérémonial d'accueil allait souvent de pair avec l'envoi de premières lettres, dans lesquelles l'émissaire informait son gouvernement de tout ce qu'il voyait dès son débarquement.

À cet égard, la date d'arrivée d'un ambassadeur sur les terres de sa mission présente un indéniable intérêt pour marquer le début de son ambassade, sans même attendre la présentation

¹⁸¹ *Narré véritable de tout ce qui c'est passé en la reception et Ambassade de Monsieur le Mareschal de Cadenet, avec le Serenissime Roy de la Grande Bretagne*, Paris, Nicolas Rousset, 1621, p. 6.

de ses lettres de créance. Il arriva même qu'une part très substantielle de la correspondance diplomatique soit produite avant cette formalité qu'est la présentation de ces lettres. Ainsi, par exemple, James Hay, vicomte de Doncaster arrivé en ambassade extraordinaire en juillet 1621, passa à Paris pour récolter des informations utiles à son souverain sans pour autant pouvoir présenter ses lettres de créance, Louis XIII étant en campagne militaire dans le Languedoc.

Notons cependant que tous les ambassadeurs ne mettent pas à profit les premiers temps de leur présence en sol étranger de la même façon ; ainsi, par exemple, Pomponne II de Bellièvre, arrivé le 20 novembre 1637 à Londres, resta *incognito* pendant plusieurs jours, attendant son bagage et refusant des visites tant publiques que privées¹⁸² ; il ne fit son entrée officielle que le 4 décembre¹⁸³. Certains en firent d'ailleurs une affaire de principes – parfois surmontés *in fine* – : ainsi, Isaac Wake, nommé ambassadeur anglais à Paris en 1631, y resta quelques jours anonymement « attendant qu'il se soit mis en équipage convenable »¹⁸⁴ et résolut de ne pas entamer sa correspondance diplomatique avant sa première audience ne revenant sur cette résolution que parce que cette audience fut délibérément retardée : « J'avais résolu de ne rien écrire touchant les affaires publiques jusqu'à ce que ma première audience m'ait donné possession de ma charge, mais je trouve leurs retards ici si longs, que je dois changer d'avis (*mutare consilium*) et ne pas différer de rendre compte de quelque chose que j'avais appris ce matin ... »¹⁸⁵.

vi. Le délai entre l'arrivée d'un ambassadeur dans son pays de résidence et la présentation de ses lettres de créance

Si un ambassadeur pouvait commencer à exercer plusieurs de ses fonctions dès son arrivée, sans attendre d'avoir présenté ses lettres de créance, cette étape n'en restait pas moins indispensable pour lui permettre d'exercer le cœur de sa mission – négocier – et de jouer pleinement son rôle de représentation dans les occasions les plus protocolaires. Or il pouvait s'écouler un long délai entre ces deux étapes d'une ambassade.

¹⁸² CSPV, vol. XXIV, lettre d'Anzolo Correr, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Senat, Londres, 20 novembre 1637, p. 325.

¹⁸³ CSPV, vol. XXIV, lettre de Francesco Zonca, secrétaire de l'ambassade de Venise en Angleterre, au Doge et au Senat, Londres, 4 décembre 1637, p. 333.

¹⁸⁴ NA, SP 78/88, fol. 302, lettre d'Augier et de Vic à Dorchester, Paris, 3/13 avril 1631.

¹⁸⁵ NA, SP 78/88, fol. 423, lettre de Wake à Dorchester, Paris, 30 avril/10 mai 1631.

Le cas de James Hay, vicomte de Doncaster l'illustre bien. S'il quitta Paris, à la mi-août 1621, pour rejoindre la Cour qui se trouvait à proximité de Montauban afin de se présenter à Louis XIII, il tomba gravement malade et dut rester au lit pendant pratiquement quarante jours : « Doncaster est encore à Moissac sans avoir vu le roi. Il était sur le point de mourir, et maintenant que la maladie l'a de nouveau attaqué au milieu de sa convalescence, il doit garder son lit »¹⁸⁶. Par conséquent, sa première audience s'en trouva retardée de plusieurs mois, n'ayant finalement eu lieu que le jeudi 28 octobre¹⁸⁷.

Le même cas de figure se présente avec Isaac Wake, qui, après de multiples difficultés liées à son intention de venir en France directement depuis la Savoie – chose très mal vue par les Français, en mauvais termes avec les Savoyards –, était obligé en avril 1631 d'attendre longuement sa première audience. En effet, Louis XIII exigea de ne la lui accorder qu'à Saint-Germain, et non à Fontainebleau¹⁸⁸, cette exigence étant selon toute vraisemblance un prétexte pour retarder l'introduction de l'ambassadeur anglais et marquer ainsi le mécontentement de la partie française.

Enfin, un mois environ s'était écoulé entre l'arrivée d'Edward Herbert à Paris, dans la nuit du 22 au 23 mai 1619¹⁸⁹, et la cérémonie de la première audience qui lui fut accordée à Tours, le jeudi 20 juin¹⁹⁰, par Louis XIII, ce dernier parcourant la Vallée de la Loire pour apaiser une rébellion de la noblesse qui faisait suite à la fuite de Marie de Médicis du château de Blois, le 22 février de la même année.

vii. La date de présentation des lettres de créance et/ou des commissions

Un ambassadeur ne pouvait entamer aucune négociation et ne pouvait prendre part à aucune cérémonie officielle (telle que la signature d'un traité) avant d'avoir officiellement pris ses fonctions auprès du roi, c'est-à-dire présenté ses lettres de créance ou ses commissions.

¹⁸⁶ CSPV, vol. XVII, lettres de Gieronimo Priuli, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 14 septembre 1621, p. 131 et Paris, 12 octobre 1621, p. 146-147. Voir également NA, SP 78/69, fol. 214, lettre de Doncaster à Calvert, Moissac, 24 septembre 1621. Selon Woodford, secrétaire de Doncaster, l'ambassadeur tomba malade encore avant son arrivée à Moissac (NA, SP 78/69, fol. 236, lettre de Woodford, Castelsarrasin, 5 octobre 1621).

¹⁸⁷ *Journal de Jean Héroard, op. cit.*, vol. 2, p. 2788.

¹⁸⁸ NA, SP 78/88, fol. 391, lettre de Vic à Dorchester, Paris, 22 avril/2 mai 1631 ; fol. 397, nouvelles de Paris rapportées par Augier, 2 mai 1631 ; fol. 411, lettre de Wake à Dorchester, Paris, 26 avril/6 mai 1631 ; fol. 417, lettre d'Augier à Dorchester, Paris, 28 avril/8 mai 1631.

¹⁸⁹ C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword, op. cit.*, p. 143.

¹⁹⁰ *Journal de Jean Héroard, op. cit.*, vol. 2, p. 2620.

C'est pour cette raison que, dès les premières lignes de leurs instructions, les envoyés reçoivent l'ordre impératif de présenter, sitôt arrivés, leurs documents au roi.

C'est en cela que la première audience marque une prise de poste effective. Comme, en outre, la date d'une telle audience est généralement connue avec plus au moins de précision, cette étape constitue un jalon important ainsi qu'un critère fiable pour la datation du début d'une ambassade.

Après avoir passé en revue tous les repères possibles pour dater le début d'une mission d'ambassade, on peut se demander ce qu'il en est de sa date de fin, autre borne déterminante pour l'établissement d'une chronologie des ambassades.

c. Définir une date de fin d'une ambassade

Afin de pouvoir définir une ou plusieurs dates possibles pour la fin d'une ambassade, il convient maintenant de se livrer au même exercice pour la fin d'une mission que pour son début, à savoir parcourir rapidement les étapes essentielles qui la marquent.

i. La date d'obtention d'une lettre de congés

La première démarche à accomplir, pour chaque ambassadeur qui voulait mettre un terme à sa mission, consistait à solliciter de son souverain une autorisation de partir, matérialisée par une lettre de congé. La lettre de congés, qui porte nécessairement une date, fait ainsi partie des éléments que l'on pourrait choisir pour marquer la fin d'une ambassade.

Cette référence est d'autant plus significative que l'obtention d'une telle lettre n'était pas systématique : elle pouvait être refusée à l'ambassadeur qui la demandait, ou du moins ne pas lui être accordée tout de suite. Ainsi, à titre d'exemple, citons le sieur des Marêts qui sollicita ses lettres de congé à plusieurs reprises auprès de Louis XIII mais comme le soulignait William Beecher, il convenait de bien comprendre qu'il « ne doit partir soudainement » tant qu'il « n'a pas encore reçu ses lettres de congé »¹⁹¹. Un autre exemple concerne Henri de Senneterre (1573-1662), marquis de La Ferté-Nabert, ambassadeur extraordinaire de France en Angleterre dans les années 1635-1637 : après avoir reçu plusieurs plaintes concernant « un séjour trop long » de la part de l'ambassadeur, le comte de Chavigny finit par en faire part à Richelieu, en octobre

¹⁹¹ NA, SP 78/68, fol. 27, lettre de Beecher à Lake, Paris, 6 février 1618.

1636, sans toutefois pouvoir avancer une date précise de son congé¹⁹² ; finalement, Senneterre ne partit qu'en juillet 1637¹⁹³.

ii. Le délai entre l'obtention des lettres de congé et leur présentation au souverain

Néanmoins, l'obtention d'une lettre de congé ne signifiait pas, par elle-même, la fin officielle de la mission : en effet, elle devait être encore présentée au roi lors d'une dernière audience. Or, un certain délai s'écoulait souvent entre ces deux étapes.

À titre d'exemple, mentionnons à nouveau le sieur des Marêts : bien qu'une lettre de congé lui eût été accordée par Louis XIII le 27 janvier 1618¹⁹⁴, il ne la présenta pour la première fois qu'un mois plus tard¹⁹⁵. On rencontre le même cas de figure avec le vicomte de Scudamore qui, quoiqu'ayant reçu une réponse favorable à sa demande de révocation en décembre 1638¹⁹⁶, ne put se présenter auprès du roi de France qu'en février 1639, après avoir attendu le retour de ce dernier de Fontainebleau¹⁹⁷. Enfin, environ deux mois se sont écoulés entre l'obtention en mars 1633 d'une autorisation de partir et la dernière audience du marquis de Fontenay-Mareuil auprès de du roi d'Angleterre ayant eu lieu le 15 mai¹⁹⁸. Ce délai s'explique par le fait que l'ambassadeur s'obligea à prolonger son ambassade de quelques mois, jusqu'au départ de Charles I^{er} en Écosse¹⁹⁹ car il n'avait pas de successeur, du moins dans l'immédiat, et n'avait pas l'intention de laisser sur place son secrétaire pour s'occuper des affaires courantes, contrairement à une pratique largement répandue dans de tels cas.

Au regard de tous ces éléments, il paraît évident que les ambassadeurs précités ne cessèrent pas leurs fonctions d'informateurs, de représentants ou même parfois de négociateurs

¹⁹² AMAE, CP Angleterre, vol. 46, fol. 308, lettre de Senneterre à Chavigny, 8 juillet 1637 et BnF, Mss, Français 15993, fol. 182, lettre de Bouthillier à Senneterre, 23 octobre 1636.

¹⁹³ *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 220.

¹⁹⁴ NA, SP 78/68, fol. 6, lettre de Louis XIII à Jacques I^{er} annonçant le congé de des Marêts, Paris, 27 janvier 1618.

¹⁹⁵ BnF, Mss, Français 15988, fol. 249, lettre de des Marêts à Puisieux, Londres, 27 février 1618.

¹⁹⁶ NA, SP 78/106, fol. 374, lettre de Leicester à Coke, Paris, 14/24 décembre 1638 ; fol. 388, lettre de Scudamore à Coke, Paris, 21/31 décembre 1638.

¹⁹⁷ NA, SP 78/106, fol. 303, lettre de Scudamore à Charles I^{er}, Paris, 13/23 novembre 1638 ; fol. 374, lettre de Leicester à Coke, Paris, 14/24 décembre 1638 ; fol. 388, lettre de Scudamore à Coke, Paris, 21/31 décembre 1638.

¹⁹⁸ M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu*, op. cit., p. 226.

¹⁹⁹ CSPV, vol. XXIII, lettre de Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 25 mars 1633, p. 87.

pendant la période allant entre la demande et l'obtention des lettres de congé, et la présentation de ces dernières au roi lors d'une audience de récréance.

iii. La date de présentation des lettres de congé

● Par principe, la borne la plus pertinente de la fin d'une ambassade

De la même façon que la première audience marquait la prise de poste effective de l'ambassadeur, la présentation de sa lettre de congé lors d'une dernière audience – autrement dite « audience de récréance » – mettait fin à la plupart de ses activités importantes. En effet, une fois le congé accordé et présenté, l'émissaire n'était plus habilité à négocier ni à assister à des événements protocolaires les plus importants, se trouvant ainsi également limité dans ses capacités de représentation. Cependant, rien ne l'empêchait alors de continuer à informer son souverain et ses ministres.

En outre, à l'instar de la présentation des lettres de créance, l'audience de congé se révèle être également un événement aisé à identifier, car presque toutes les dates de ces audiences sont connues et facilement repérables²⁰⁰. Cette dernière cérémonie officielle avait l'avantage d'être « obligatoire » pour tous les ambassadeurs, même pour ceux qui se montraient pressés et s'apprêtaient à partir rapidement ; pour ces derniers, une audience privée était prévue à cet effet²⁰¹.

Ainsi, la présentation des lettres de congés peut être retenue comme date de fin d'ambassade de façon à la fois cohérente avec le contenu d'une mission diplomatique et relativement commode compte en l'état des sources disponibles.

● Une exception : les deux audiences de congé du sieur des Marêts (1618)

Une seule exception perturbe quelque peu l'unité de la démonstration : le fait que des Marêts a pris congé à deux reprises, le 26 février et le 8 avril 1618²⁰² – cas unique dans l'histoire des ambassades entre la France et l'Angleterre dans les années 1610-1642.

²⁰⁰ Mise à part une exception, celle de l'ambassade du duc de Bouillon, dont l'on ignore la date.

²⁰¹ Par exemple, le marquis de Châteauneuf et le marquis de Saint-Chamond bénéficièrent d'une audience privée (Voir *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 85-86 et p. 127-129).

²⁰² Selon John Finet, la première audience de congé lui fut accordée à Whitehall, le 16 mars (John Finet, *Finetti Philoxenis, som choice Observations of Sr. John Finet knight, And Master of the Ceremonies to the two last Kings, touching the Reception, and Precedence, the Treatment and Audience, the Puntillios and Contests of Forren Ambassadors in England*, Londres, H. Twyford et G. Bedell, 1656, p. 49), cela semblant être une confusion.

Il semblerait que, lors de la présentation des lettres de congé pour la première fois, Jacques I^{er} exprimât une volonté de revoir l’ambassadeur de Louis XIII avant son départ²⁰³, celui-ci ayant été décidé de façon un peu précipitée en raison de sa non-invitation à un masque organisé par le prince de Galles en janvier 1618. Cette demande du souverain anglais, exorbitante des coutumes diplomatiques de l’époque, s’explique sûrement par des rumeurs selon lesquelles la France n’avait pas l’intention de remplacer rapidement des Marêts : le roi d’Angleterre voulait alors profiter de la présence de l’ambassadeur français le plus longtemps possible²⁰⁴. Finalement, différentes circonstances – la goutte du roi et l’indisposition de la reine – retardèrent considérablement la seconde audience, au plus grand désespoir de l’ambassadeur : « Plus je desire en sortir et tente tout moyen pour y parvenir plus je trouve d’obstacles qui m’y retiennent et de faire il y a pres d’un mois que je suis en estat de partir et que j’avois disposé toutes choses pour cela, mais la goutte du Roy de la Grande Bretagne et l’indisposition de la Royne nous ont empesché de prendre congé »²⁰⁵. Ayant finalement pu se présenter à la deuxième audience de récréance le 8 avril 1618, des Marêts quitta l’Angleterre quelques jours plus tard.

On peut supposer que durant la période entre les deux audiences des Marêts avait rempli, tout au moins partiellement, ses fonctions d’ambassadeur. Toutefois, pour la clarté des choses, nous avons décidé de retenir les deux dates et de les inclure dans le tableau des missions d’ambassades présenté ci-dessous.

iv. Le délai entre la dernière audience et le retour d’un ambassadeur dans son pays d’origine

Il convient aussi de noter que, si la plupart des ambassadeurs s’empressaient de partir rapidement après avoir obtenu et présenté leur congé au souverain, certains ne sont partis qu’avec retard, principalement en raison d’aléas matériels. Par exemple, Edward Herbert dut

²⁰³ CSPV, vol. XV, lettre de Piero Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 9 mars 1618, p. 168.

²⁰⁴ En effet, Jacques I^{er} se souvenait certainement de l’absence d’ambassadeur officiel de France entre janvier 1615 (départ de Bisseaux) et juillet 1615 (arrivée de des Marêts) et voulait éviter que cette situation se répète : « [...] qu’il n’y avait point icy d’ambassadeur de France, monsieur de Bysseaux en estant parti des mois de janvier precedant et je n’y arrivé que le mois de juillet de suivant [...] » (BnF, Mss, Français 15988, fol. 233, lettre de des Marêts à Puisieux, Londres, 16 janvier 1618). Voir également CSPV, vol. XV, lettres de Piero Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 9 mars 1618, p. 168 et Londres, 21 mars 1618, p. 179.

²⁰⁵ BnF, Mss, Français 17976, fol. 260, lettre de des Marêts à Puisieux, Londres, 5 avril 1618.

décaler son départ à cause d'une fièvre²⁰⁶. Quant au maréchal de Bassompierre, alors qu'il avait quitté aussitôt Londres après la dernière audience en date du 29 novembre 1626, resta pratiquement deux semaines sur le sol anglais – du 5 au 18 décembre –, à Douvres, ne pouvant pas s'embarquer à cause d'une tempête²⁰⁷.

Tant qu'ils se trouvaient encore dans leur pays de résidence, ces ambassadeurs continuaient à la fois de recevoir des informations – notamment de la part de leurs secrétaires, qu'ils laissaient régulièrement dans la capitale en attendant l'arrivée du successeur – et de transmettre ces informations à leur roi et son gouvernement²⁰⁸. C'est en cela que ce délai entre la dernière audience de récréance et le retour définitif dans le pays natal, dont le point culminant était la traversée de la Manche, peut présenter un certain intérêt pour dater la fin d'une mission d'ambassade.

v. *L'arrivée à la Cour et la présentation d'un compte rendu de l'ambassade*

Enfin, si on tient à la définition « baroque » de l'ambassade, dans son sens le plus large, la dernière borne temporelle – celle qui clôt véritablement la succession d'actes formant une mission dans la première moitié du XVII^e siècle – pourrait aussi fixée non pas à la présentation de la lettre de congé, ni même après le retour de l'ambassadeur dans sa patrie, mais à la date d'audience de retour au cours de laquelle l'émissaire présentait généralement un compte rendu (ou un rapport) de mission. Malheureusement, ce repère s'avère particulièrement peu exploitable à cause du caractère lacunaire des sources historiques.

En effet, les audiences de ce type ne semblent pas toujours avoir été officielles et publiques et, par conséquent, sont dans de nombreux cas indatables. Notons que le maréchal de Bassompierre, bien qu'il eût décrit jour par jour son retour à Paris où il arriva le mardi 22 décembre 1626, il n'apporta aucun élément concernant une audience de retour dans ses *Mémoires*²⁰⁹. On sait également que Thomas Edmondes, après être revenu en Angleterre, en avril 1630, fit un rapport au conseil du roi concernant le déroulement de sa mission, mais on en

²⁰⁶ NA, SP 78/72, fol. 311, lettre d'Augier, Paris, 3 juillet 1624.

²⁰⁷ François de Bassompierre, *Mémoires du mareschal de Bassompierre contenant l'histoire de sa vie et de ce qui s'est fait de plus remarquable à la Cour de France pendant quelques années*, Cologne, P. du Marteau, 1665, 3 vol., vol. 2, p. 395-396.

²⁰⁸ NA, SP 78/72, fol. 311, lettre d'Augier, Paris, 3 juillet 1624.

²⁰⁹ F. de Bassompierre, *Mémoires du mareschal de Bassompierre*, op. cit., vol. 2, p. 397-398.

ignore la date précise²¹⁰. Toutefois, il en existe quelques exceptions : on sait par exemple que le vicomte de Scudamore eut une audience auprès de Charles I^{er}, d'une durée de deux heures, au lendemain de son retour, le 3/13 mars 1639²¹¹.

Concernant les comptes rendus et les relations d'ambassade en eux-mêmes, c'est-à-dire les documents écrits et donc datés et on leur présentation orale, ils ne peuvent nullement être considérés comme des bornes pertinentes et pratiques pour dater la fin d'une mission pour plusieurs raisons. D'abord, leur rédaction d'était pas systématique. Ensuite, même si c'était le cas, les ambassadeurs les composaient généralement plusieurs mois voire plusieurs années après leur retour. Ainsi, revenu à Paris fin juin ou début juillet 1633, le marquis de Fontenay-Mareuil ne présenta son *Mémoire*, « donné à M. de Chavigny sur l'état présent de la cour d'Angleterre », qu'en mars 1634²¹², avant de se mettre à rédiger une relation encore plus tard, en juin 1634²¹³. Enfin, ces documents sont parfois perdus : si les sources attestent qu'une relation d'ambassade composée par le vicomte de Scudamore fut bien présentée à Charles I^{er}, celle-ci n'est pas conservée ; on est donc dans l'impossibilité de la dater²¹⁴.

En somme, comment dater le début et la fin d'une ambassade ? On a montré que non seulement des obstacles pratiques – l'indisponibilité de certaines sources – mais surtout des raisons tenant aux pratiques diplomatiques de l'époque baroque empêchent de retenir de façon systématique telle ou telle date. Cette situation est en soi révélatrice d'un des traits de la diplomatie baroque : elle n'est pas encore enserrée dans les procédures administratives que l'État moderne commence tout juste à développer, et le fait d'abord dans le champ de l'administration intérieure plus précocement que dans la diplomatie.

En cela, il semble plus pertinent de retenir, pour établir une chronologie et une liste des missions, un faisceau de dates, de faits et de délais qui constituent le rituel du lancement et de

²¹⁰ CSPV, vol. XXII, lettre de Giovanni Soranzo, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 12 avril 1630, p. 321.

²¹¹ *Ceremonies of Charles I, op. cit.*, p. 258.

²¹² François du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, *Mémoires de messire du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, maréchal des camps et armées du roy, conseiller d'Etat, nommé à l'ordre du Saint-Esprit, ambassadeur en Angleterre en 1626, et deux fois à Rome en 1641 et 1647*, Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, Paris, Foucault, 1826, t. LI, p. 358-364.

²¹³ AMAE, CP Angleterre, vol. 45, fol. 310, « Relation donnée par M. de Fontenay ayant retour de son ambassade », juin 1634.

²¹⁴ Les dernières traces d'une relation rédigée par Scudamore datent du XIX^e siècle (voir Atherton, *Ambition and Failure in Stuart England: the Career of John, First Viscount Scudamore*, Manchester, Manchester University Press, 1999, p. 24).

la finalisation d'une ambassade. Cela permettra, d'un côté, de considérer une ambassade dans sa plénitude et globalité – à savoir comme une série d'actes se succédant dans le temps –, mettant ainsi en lumière toutes les étapes la composant. D'un autre côté, il sera alors possible de définir plus précisément et justement un cadre chronologique correspondant à la prise de poste effective (première audience ou audience de créance) et sa fin officielle (dernier audience, audience de récréance ou audience de congé), période où les émissaires pouvaient exercer pleinement toutes leurs fonctions.

D. Proposition de listes bilatérales des missions d'ambassade pour les années 1610-1642

Ainsi, après avoir traité les deux questions méthodologiques essentielles qui permettent, d'une part, d'identifier chaque mission d'ambassade dans sa singularité et donc de comptabiliser les missions, puis, d'autre part, d'établir une chronologie de celles-ci à la fois précise et large – pour rendre compte de l'ensemble des figures d'une longue chorégraphie –, il est possible de proposer une liste complète de missions d'ambassade de France en Angleterre et d'Angleterre en France pour les années 1610-1642.

Les deux listes des ambassades présentées ci-dessous comprennent ainsi :

- le nombre précis de missions d'ambassade,
- des bornes chronologiques aussi larges que possible de ces dernières,
- les noms, titres et qualités des ambassadeurs.

1. Tableau 1 : Ambassades françaises en Angleterre (1610-1642)

N°	Nom et titre de l'ambassadeur	Statut	Début de l'ambassade			Fin de l'ambassade			
			Instructions ¹ , lettres de créance ² ou pouvoirs ³	Arrivé en Angleterre	Première audience (de créance)	Lettres de congé	Dernière audience (de récréance)	Départ ¹ et retour en France ²	Audience de retour ¹ , compte rendu ² ou relation ³
1	Antoine Le Fèvre (1555-1615), seigneur de La Boderie	Extra.	28.12.1609 ¹ 24.05.1610 ³	Début févr. 1610 (Douvres)	13.02.1610		Mi-févr. 1611	Fin févr. 1611 ¹	
2	Jean de Beaumanoir (1551-1614), marquis de Lavardin	Extra.	Déc. 1610 ¹ 21/31.12.1610 ² 21/31.12.1610 ³	25.01.1611 (Londres)	30.01.1611		Mi-févr. 1611	14.02.1611 ¹ Fin févr. 1611 ²	
3	Samuel Spifame (?-1632), seigneur de Bisseaux	Ord.	Janv. 1611 ¹ 7/17.01.1611 ²	13.02.1611 (Douvres)	20.02.1611	Mi-déc. 1614	28.12.1614 (Theobalds)	Janv. 1615 ¹	
4	Henri de La Tour d'Auvergne (1555-1623), vicomte de Turenne et duc de Bouillon	Extra.	Avril 1612 ¹ 10/20.04.1612 ²	06.05.1612 (Londres)	08.05.1612		Mai 1612	19/29.05.1612 ¹	15.06.1612 ¹ (Fontainebleau)
5	Gaspard Dauvet (?-1632), seigneur des Marêts	Ord.	Juillet 1615 ¹ 28.06/08.07.1615 ²	17.07.1615 (Cantorbéry) 19.07.1615 (Londres)	26.07.1615 (Theobalds)	28.01.1618	26.02.1618 08.04.1618	Avr. 1618 ¹	
6	Charles Cauchon (1566-1629), baron du Tour	Extra.	Janv. 1617 ¹ 21.01.1617 ²	03.02.1617 (Douvres)	20.02.1617		Mars 1617	Mars 1617 ¹ Début avr. 1617 ²	
7	François Jovenel des Ursins (1569-1650), marquis de Traînel	Extra.	Avril 1619 ¹	07.05.1619 (Douvres)	12.05.1619 (Theobalds)		20/30.05.1619 (Greenwich)	Fin mai 1619 ¹	

N°	Nom et titre de l'ambassadeur	Statut	Début de l'ambassade			Fin de l'ambassade			
			<i>Instructions¹, lettres de créance² ou pouvoirs³</i>	<i>Arrivé en Angleterre</i>	<i>Première audience (de créance)</i>	<i>Lettres de congé</i>	<i>Dernière audience (de récréance)</i>	<i>Départ¹ et retour en France²</i>	<i>Audience de retour¹, compte rendu² ou relation³</i>
8	Tanneguy II Le Veneur (v.1580-1652), comte de Tillières	Ord.	Août 1619 ¹	23.08.1619 (Douvres) 25.08.1619 (Gravesend)	15.09.1619 (Windsor)		Juillet 1624	07.07.1624 ²	
9	Honoré d'Albert (1581-1649), seigneur de Cadenet	Extra.	Fin déc. 1620 ¹	01.01.1621 (Douvres)	10.01.1621 (Westminster)		Janv. 1621	Janv. 1621 ¹	
10	Antoine Coëffier de Ruzé (1581-1632), marquis d'Effiat	Extra.	26.07.1624 ¹	09.07.1624 (Douvres)	14.07.1624 (Windsor)		Juillet 1625	Juillet 1625 ¹	
11	Henri-Auguste de Loménie de Brienne (1595-1666), seigneur de La Ville-aux-Clercs	Extra.	17/27.11.1624 ¹ 17/27.11.1624 ²	12.12.1624 (Gravesend)	10/20.12.1624 (Cambridge)		Fin déc. 1624/ début jan. 1625	Fin déc. 1624/ début jan. 1625 ¹ 22.01.1625 ²	
12	René Potier (1579-1670), comte de Tresmes	Extra.	27.04.1625 ¹	Début mai 1625 (Douvres)	4/14.05.1625		14.05.1625	22.05.1625 ¹ (Cantorbéry)	
13	Claude de Lorraine (1578-1657), duc de Chevreuse ; Henri-Auguste de Loménie de Brienne (1595-1666), seigneur de La Ville-aux-Clercs	Extra.	15.05.1625 ³ 31.05.1625 ¹ 31.05.1625 ²	Fin juin 1625	Juin 1625		Juillet 1625	01.08.1625 ² (Paris)	
14	Jean de Warignies (1581-1628), seigneur de Blainville	Extra.	03.09.1625 ¹ 03.09.1625 ²	Début oct. 1625	Mi-octobre 1625	Mars 1626	29.04.1626	Mai 1626 ²	
15	François de Bassompierre (1579-1646), baron de Bassompierre et marquis d'Haroué	Extra.	23.08.1626 ¹ 23.08.1626 ²	02.10.1626 (Douvres)	10.10.1626 (Hampton Court)		29.11.1626	02.12.1626 ¹ (Gravelines) 13.12.1626 ¹ (Douvres) 20.12.1626 ² (Abbeville)	22.12.1626 ¹

N°	Nom et titre de l'ambassadeur	Statut	Début de l'ambassade			Fin de l'ambassade			
			<i>Instructions¹, lettres de créance² ou pouvoirs³</i>	<i>Arrivé en Angleterre</i>	<i>Première audience (de créance)</i>	<i>Lettres de congé</i>	<i>Dernière audience (de récréance)</i>	<i>Départ¹ et retour en France²</i>	<i>Audience de retour¹, compte rendu² ou relation³</i>
16	Charles de l'Aubespine (1580-1653), marquis de Châteauneuf	Extra.	20.05.1629 ¹	22.06.1629 (Douvres)	28.06.1629	Début avril 1630	11.04.1630	22.04.1630 ¹	
17	François du Val (v.1594-1665), marquis de Fontenay-Mareuil	Ord.	27.01.1630 ¹ 03/13.02.1630 ²	23.02.1630 (Gravesend)	20.03.1630	Mars 1633	5/15.05.1633 (Whitehall)	20/30.05. 1633 ¹ (Gravesend)	25.03.1634 ² Juin 1634 ³
18	Melchior Mitte de Chevrières (1586-1649), marquis de Saint-Chamond	Extra.	26.05.1632 ¹	17/27.05.1632 (Gravesend)	Juin 1632		29.05/09/06. 1632	15 juin 1632 ² (Calais)	
19	Jacques d'Angennes (1587-1637), marquis de Poigny	Ord.	Fin mai-début juin 1634 ¹ 16/26.06.1634 ²	04.07.1634 (Gravesend)	10/20.07.1634	Mort près de Londres, le 16 janvier 1637			
20	Henri I ^{er} de Saint-Nectaire de Senneterre (1573-1662), marquis de La Ferté-Nabert	Extra.	25.02.1635 ¹	04.04.1635 (Londres)	10/12.04.1635	Juillet 1637	2/12.07.1637	18.08.1637 ² (Paris)	
21	Pomponne II de Bellièvre (1606-1657)	Extra.	11.09.1637 ¹ 11.09.1637 ²	Novembre 1637 (Londres)	Décembre 1637		12/22.01.1640 (Whitehall)	21/31.01.1640 ¹	
22	Jacques d'Étampes (1590-1668), marquis de La Ferté-Imbault	Extra.	03.05.1641 ²	Juillet 1641 (Londres)	27.06.1641 (Whitehall)		Septembre 1642	Septembre 1642 ¹	

2. Tableau 2 : Ambassades anglaises en France (1610-1642)

N°	Nom et titre de l'ambassadeur	Statut	Début de la mission				Fin de la mission			
			1 ^{er} ordre de paiement	Instructions ¹ , lettres de créance ² ou pouvoirs ³	Arrivé en France	Première audience (de créance)	Lettres de congé	Dernière audience (de récréance)	Départ ¹ et retour en Angleterre ²	Audience de retour ¹ , compte rendu ² ou relation ³
1	Sir Thomas Edmondes (1563-1639)	Ord.	25.04.1610	14.05.1610 ¹	24.05/03.06.1610 (Paris)	Juin 1610 (Louvres)		30.01.1614	Janv. 1614 ¹ Fév. 1614 ²	
2	Edward Wotton (1548-1626), 1 ^{er} baron Wotton of Marley	Extra.	01.07.1610	Août 1610 ¹	Début sept. 1610	19.09.1610 (Paris)		27.09.1610 (Paris)	27.10.1610 ²	
3	Sir Thomas Edmondes (1563-1639)	Ord.		09.07.1614 ² 17.07.1614 ¹ 19.08.1616 ¹ (communes avec James Hay)	Août 1614	Août 1614		Déc. 1616	21/31.12.1616 ²	
4	James Hay (v.1580-1636), baron Hay	Extra.	01.03.1616	19.08.1616 ¹ (communes avec Thomas Edmondes)	14/24.07.1616 (Dieppe) 01.08.1616 (Paris)	07.08.1616 (Louvres)		Octobre 1616	Octobre 1616 ²	
5	Sir Thomas Edmondes (1563-1639)	Extra.			01.06.1617	Juin 1617		Novembre 1617	24.11/04.12.1617 ²	
6	Sir Edward Herbert (1582-1648)	Ord.	01.02.1619	07.05.1619 ¹ 9/19.05.1619 ²	22.05.1619 (Paris)	20.06.1619 (Tours)			7/17.09.1621 ²	Sept. 1621 ¹
7	James Hay (v.1580-1636), 1 ^{er} vicomte de Doncaster	Extra.	18.07.1621		Début août 1621 (Paris)	28.10.1621 (près de Montauban)		Juillet 1622	Août 1622 ²	
8	Sir Edward Herbert (1582-1648)	Ord.	24.06.1622		04.01.1623 (Calais)	24.01.1623		Juillet 1624	Juillet 1624 ²	

N°	Nom et titre de l'ambassadeur	Statut	Début de la mission				Fin de la mission			
			<i>1^{er} ordre de paiement</i>	<i>Instructions¹, lettres de créance² ou pouvoirs³</i>	<i>Arrivé en France</i>	<i>Première audience (de créance)</i>	<i>Lettres de congé</i>	<i>Dernière audience (de récréance)</i>	<i>Départ¹ et retour en Angleterre²</i>	<i>Audience de retour¹, compte rendu² ou relation³</i>
					17.01.1623 (Paris)					
9	James Hay (v.1580-1636), 1 ^{er} vicomte de Doncaster	Extra.			23.02.1623 (Boulogne)	Mars 1623		26.03.1623		
10	Henry Rich (1590-1649), baron de Kensington, puis 1 ^{er} comte de Holland ; James Hay (v.1580-1636), 1 ^{er} comte de Carlisle	Extra.	19.02.1624	Mars 1624 (Rich seul) ¹ 17.05.1624 (communes) ¹ 13.05.1624 (Rich seul) ² 11.05.1624 (communes) ³	19.05.1624 (Douvres)	05.06.1624 (Compiègne)			Juin 1625 ¹	
11	George Villiers (1592-1628), 1 ^{er} duc de Buckingham	Extra.		05.05.1625 ³	24.05.1625 (Paris)				22.06.1625 ¹	
12	Henry Rich (1590-1649), 1 ^{er} comte de Holland ; Sir Dudley Carleton (1573-1632)	Extra.	28.12.1625	30.12.1625 ¹	Janvier 1626	25.01.1626		Avril 1626		
13	Dudley Carleton (1573-1632), baron Carleton of Imbercourt	Extra.		23.07.1626 ¹	Août 1626	Sept. 1626 (Nantes)		Oct. 1626	Fin oct.-début nov. 1626 ²	
14	Sir Thomas Edmondes (1563-1639)	Extra.	27.05.1629	11.06.1629 ¹ 11.06.1629 ³	03.07.1630 (Boulogne) 07.07.1630 (Breteuil) 10.07.1630 (Paris)	14.07.1630			Mars 1630 ¹	Avril 1630 ¹

N°	Nom et titre de l'ambassadeur	Statut	Début de la mission				Fin de la mission			
			<i>1^{er} ordre de paiement</i>	<i>Instructions¹, lettres de créance² ou pouvoirs³</i>	<i>Arrivé en France</i>	<i>Première audience (de créance)</i>	<i>Lettres de congé</i>	<i>Dernière audience (de récréance)</i>	<i>Départ¹ et retour en Angleterre²</i>	<i>Audience de retour¹, compte rendu² ou relation³</i>
15	Sir Isaac Wake (1580/81-1632)	Ord.		12.06.1631 ¹ 29.06.1631 ³		10.05.1631	Mort à Paris, début juin 1632			
16	Jerome Weston (1605-1663)	Extra.	06.12.1631	24.07.1632 ¹	13.08.1632 (Paris)	Sept. 1632 (Lyon)		Sept. 1632		
17	John Scudamore (1601-1671), 1 ^{er} vicomte de Scudamore	Ord.	23.04.1635	Juin 1635 ¹ 09.11.1635 ¹ (supplément)	11/21.08.1635 (Calais) 14/24.08.1635 (Boulogne) 19/29.08.1635 (Saint-Denis)	23.08/02.09.1635	Déc. 1638	Début fév. 1639	20.02/02.03.1639 ¹ (Paris)	03/13.03.1639 ¹
18	Robert Sidney (1595-1677), 2 ^e comte de Leicester	Extra.	29.02.1636	Mai 1636 ¹	19.05.1636 (Rouen) 24.05.1636 (Saint-Denis)	09.06.1636 (Fontainebleau)		Pas d'audience	Mars 1639 ¹	
19	Robert Sidney (1595-1677), 2 ^e comte de Leicester	Extra.		28.04.1639 ¹	Août 1639 (Paris)			Mi-août 1641 (Amiens)	Fin. sept. 1641 ¹	

III. UN SYSTÈME D'AMBASSADES ENCORE INTERMITTENT

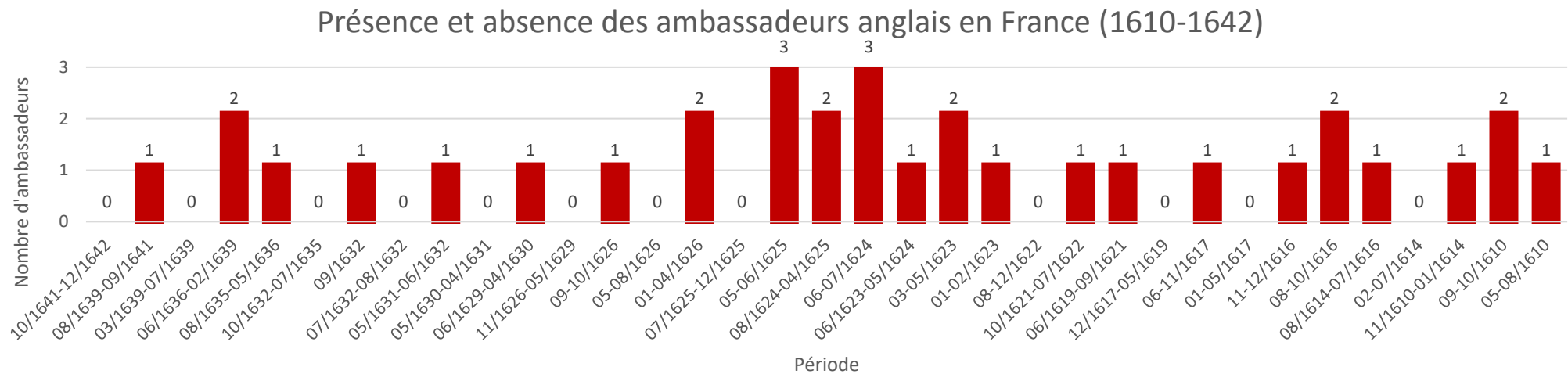
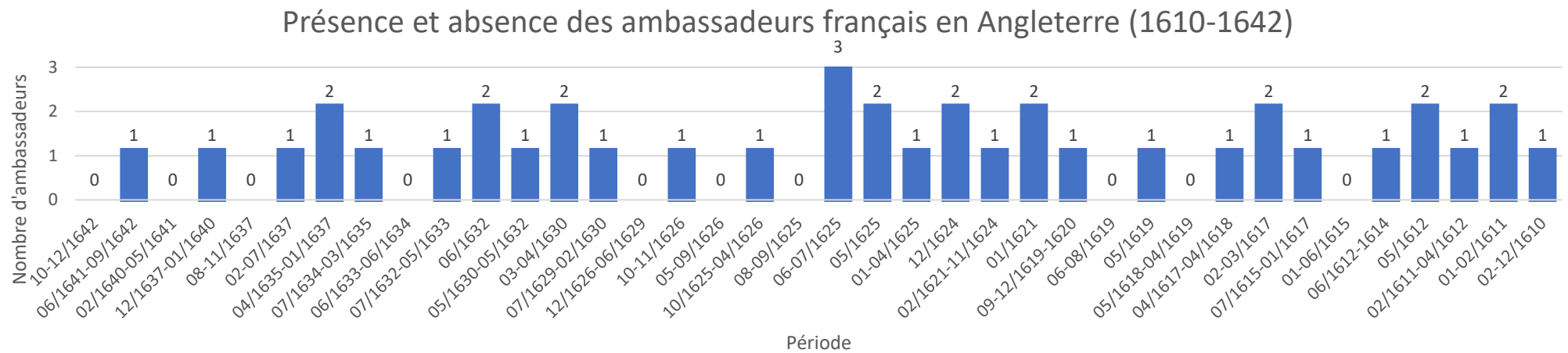
Une première constatation s'impose immédiatement à la lecture des listes *supra* : le système des ambassades tant françaises qu'anglaises avait encore, dans les années 1610-1642, un caractère extrêmement intermittent, et ce à deux égards.

D'une part, cette nouvelle chronologie proposée sur la base du dépouillement de sources diplomatiques permet d'observer une grande irrégularité dans la présence et le nombre d'ambassadeurs – toutes qualités confondues – des deux côtés de la Manche. En effet, on alternait entre des moments de grand fourmillement diplomatique, avec parfois la présence simultanée de deux voire trois ambassadeurs du même royaume, et des périodes plus au moins longues d'absence totale d'émissaires officiels.

D'autre part, si l'historiographie considère généralement l'époque de la Renaissance comme le temps où émerge et se développe, sur le continent européen, une diplomatie permanente, structurée autour d'ambassades ordinaires, les deux chronologies ci-avant mettent en lumière le nombre relativement faible de ces ambassades entre la France et l'Angleterre pour la période qui nous occupe. En effet, leur développement, bien qu'amorcé et même relativement avancé depuis le règne d'Élisabeth I^{re} et celui des derniers Valois, semble marquer un coup d'arrêt à l'ère baroque – ou tout au moins un ralentissement. Ainsi, l'étude des relations franco-anglaises dans les années 1610-1642 permet de relativiser le phénomène de la « résidentialité » (ou de la pérennisation) des ambassades, ce dernier restant progressif et non linéaire, loin d'être tout à fait exclusif des pratiques antérieures. La place encore dominante des missions extraordinaires et spéciales – tant courtes que longues – ne fait que confirmer le caractère intermittent des ambassades ainsi que la faible structuration de la diplomatie par rapport à d'autres institutions d'une France et d'une Angleterre s'engageant dans la voie de l'absolutisme.

Afin de saisir la portée de cette intermittence ainsi que d'en tirer des enseignements, passons en revue les périodes de forte présence et d'absence diplomatiques, en commençant par proposer des graphiques pour une meilleure visibilité de ces dernières.

A. Représentation graphique de la présence d'ambassadeurs de France en Angleterre et d'Angleterre en France (1610-1642)



Ces graphiques illustrent plusieurs choses essentielles.

Ils confirment d'abord qu'entre 1610 et 1642, la présence permanente d'un ambassadeur – tant ordinaire qu'extraordinaire – est loin d'être un fait établi et ancré dans les mœurs diplomatiques des deux côtés de la Manche. En effet, il arrivait régulièrement que les deux royaumes n'eussent respectivement aucun représentant officiel de premier ordre sur leurs sols respectifs, et ce, parfois pendant plusieurs mois ou même plusieurs années. Pour avoir une idée plus précise de l'ampleur du phénomène, si l'on additionne tous les moments d'absence des émissaires anglais à Paris sur la période de ces trente-deux ans (ou de 396 mois) – toutes durées confondues – on obtient le chiffre de douze ans (ou 142 mois) ; dans le cas français, ce chiffre s'élève à peu près à huit ans (ou 94 mois).

Les graphiques mettent ensuite en évidence l'intermittence dans l'emploi des ambassadeurs. En effet, on voit non seulement alterner des périodes plus au moins longues de présence et d'absence d'ambassadeurs, mais on relève aussi que le nombre d'ambassadeurs présents en même temps varie fortement. Ainsi, par exemple, on recense trois émissaires français simultanément accrédités et présents à la Cour d'Angleterre en juin et juillet 1625 : le marquis d'Effiat, le duc de Chevreuse et le seigneur de La Ville-aux-Clercs, séjournant tous en qualité d'ambassadeurs extraordinaires ; à l'inverse, Louis XIII n'accrédita aucun représentant officiel de premier ordre auprès de Charles I^{er} entre juin 1633 (départ de Londres du marquis de Fontenay-Mareuil, ambassadeur ordinaire) et juillet 1634 (arrivée à Londres du marquis de Poigny, ambassadeur ordinaire lui aussi). L'Angleterre, de son côté, avait également connu autant de périodes d'intense présence diplomatique en France que d'absences totales, plus ou moins longues, de ministres de premier ordre auprès des Français.

Enfin, on ne peut que constater une nette limite à la « résidentialité » : un recours encore faible à l'emploi d'ambassadeurs ordinaires en comparaison du nombre d'émissaires extraordinaires. En effet, ces derniers étaient dépêchés bien plus régulièrement que les représentants permanents, et apparaissent ainsi surreprésentés dans la liste des ambassades. Ce phénomène entre ainsi en contradiction avec les pratiques antérieures, notamment celles du XVI^e siècle, qui voit se développer le système des ambassades ordinaires, donc permanentes. Ce constat montre ainsi, d'une part, une persistance, voire une continuité, entre la diplomatie médiévale et celle de l'époque moderne ; d'autre part, il fait apparaître que l'appareil diplomatique se modernise moins vite que le reste de l'appareil d'État, constituant ainsi un facteur d'inertie dans la modernisation absolutiste qui était à l'œuvre dans les royaumes de France et d'Angleterre dans la première moitié du XVII^e siècle.

B. Une grande intermittence dans la présence d'ambassadeurs

Le premier constat qui s'impose à la lecture de la liste des missions d'ambassade de France en Angleterre et d'Angleterre en France – et, plus particulièrement, des limites chronologiques précises de ces missions – réside ainsi dans une grande irrégularité dans l'emploi d'ambassadeurs, toutes qualités confondues. Comment l'expliquer ? Quelles étaient les raisons qui nécessitaient ou justifiaient tantôt une présence simultanée de plusieurs ambassadeurs, tantôt une absence totale de représentants ? Enfin, qu'est-ce que cela nous apprend sur les pratiques diplomatiques entre la France et l'Angleterre dans la première moitié du XVII^e siècle ? Pour essayer d'apporter des réponses à ces questions, examinons de plus près les grandes périodes d'absence et de présence d'activité diplomatique officielle entre les deux royaumes dans les années 1610-1642.

1. Une alternance de périodes de présence et d'absence d'ambassadeurs dans les années 1610-1642

Passons en revue quelques grandes périodes de présences et d'absences bilatérales d'ambassadeurs de France en Angleterre et d'Angleterre en France – dont la durée était souvent comprise entre un et trois ans – en essayant d'en expliquer les causes²¹⁵.

²¹⁵ Nous ne nous focalisons pas ici sur les périodes de courtes absences, allant d'un à plusieurs mois, dont les causes s'expliquent assez facilement par des retards, causés principalement, comme nous l'avons déjà vu, par les procédures de nomination des ambassadeurs souvent complexes et aléatoires ; ces dernières se mêlant et s'entrecroisant avec d'autres problèmes d'ordres météorologique, logistique, financier ou politique. À titre d'exemple, l'absence d'un émissaire français à Londres pendant les premiers six mois de l'année 1615 était en grande partie due, d'une part, à plusieurs demandes de congé du sieur de Bisseaux que le pouvoir royal mit du temps à accorder et, d'autre part, à la « mauvaise saison », qui retarda considérablement l'arrivée de son successeur, le sieur des Marêts.

a. Années 1610-1617 : de nouveaux défis nécessitant une présence diplomatique quasi continue

La période qui nous intéresse dans le présent travail s'ouvre avec sept ans de présence diplomatique bilatérale quasi continue entre les couronnes de France et d'Angleterre, entre 1610 et 1617.

Dans les années qui suivirent l'assassinat d'Henri IV en mai 1610, les rapports entre les deux royaumes connurent une période difficile pour la conservation de l'équilibre retrouvé sous le premier Bourbon. La mort du roi, la proclamation de la régence et, par conséquent, le changement de politique étrangère qui consistait alors pour la France à se rapprocher de l'Espagne et à freiner progressivement son soutien militaire à ses alliés protestants, rendirent en effet ces relations complexes. Défense des minorités religieuses de l'un et de l'autre côtés de la Manche, renforcement des liens commerciaux, conclusion d'un double mariage franco-espagnol d'un côté et négociation d'un projet d'union dynastique entre la France et l'Angleterre de l'autre, guerres civiles en France en 1614-1617 et tentatives d'intercession de Jacques I^{er}, arrestation du prince de Condé en septembre 1616 et efforts de l'Angleterre pour obtenir sa libération sont d'autant de sujets qui exigeaient une présence diplomatique permanente. En effet, pendant cette période de sept ans, six ambassadeurs de France séjournèrent à Londres ; Jacques I^{er}, de son côté, dépêcha cinq missions d'ambassade à Paris.

La période couvrant les années 1610 à 1617 montre que de nouveaux enjeux et défis stimulèrent et encouragèrent une activité diplomatique entre les deux royaumes.

b. Années 1617-1619 : changement d'objectifs politico-diplomatiques de Jacques I^{er} et réaction de la France

À l'inverse, après cette phase d'échanges intenses, les années suivantes virent s'installer une longue absence bilatérale d'émissaires des deux Couronnes, cette période se situant entre la fin de 1617 et le printemps 1619 : l'Angleterre ne dépêcha pas d'ambassadeur à la Cour de Louis XIII de décembre 1617 à juin 1619, tandis que la France décida de ne pas nommer de successeur – ni ordinaire ni extraordinaire – au sieur des Marêts dont la mission d'ambassade auprès de Jacques I^{er} prit fin en avril 1618, et cela pendant un an, sans que les relations entre la France et l'Angleterre fussent officiellement interrompues.

Comment expliquer ces décisions ?

Du côté anglais, après plusieurs échecs et plusieurs déceptions sur la scène française – après le résultat mitigé d’une politique d’intercession et de médiation lors des guerres civiles en France en 1614-1617, après l’échec des négociations d’un projet de mariage entre le prince de Galles et Christine de France, projet gelé depuis le départ de James Hay en octobre 1616 et, enfin, après l’emprisonnement du prince de Condé –, les ambitions et les préoccupations politico-diplomatiques de Jacques I^{er} se fixèrent ailleurs qu’en France dès la fin de 1617.

En effet, la dégradation de la situation politique et religieuse dans le Saint-Empire, qui déboucha sur le déclenchement de la guerre de Trente ans en 1618, toucha directement les intérêts du roi d’Angleterre. Son beau-fils Frédéric V, comte palatin du Rhin, marié depuis 1613 à Élisabeth Stuart, avait imprudemment accepté la couronne de Bohême, proposée par les États à majorité protestante, et s’était retrouvé ainsi au cœur de la tourmente, sous la menace des armées impériales. De surcroît, déterminé à s’immiscer dans la sphère catholique, Jacques I^{er} se focalisa, dès l’année 1617, sur la reprise de négociations en vue d’une union matrimoniale entre un de ses fils et une infante d’Espagne. Ainsi, en août 1617, le roi d’Angleterre renvoya à Madrid Sir John Digby (1580-1653), son ancien ambassadeur ordinaire à la Cour d’Espagne dans les années 1610-1616, en qualité d’émissaire extraordinaire²¹⁶. Par conséquent, après le départ de Paris de Thomas Edmondes en novembre 1617, Jacques I^{er} choisit de pas le remplacer et de concentrer ses efforts diplomatiques sur d’autres objectifs – politiques en Allemagne et matrimoniaux auprès des Habsbourgs d’Espagne –, montrant ainsi une nette décrue de son intérêt à l’égard de la France.

Quant à Louis XIII, il décida, face à la dégradation des relations franco-anglaises ainsi qu’au « désintérêt diplomatique » de Jacques I^{er}, de riposter et, par une forme de réciprocité constante dans les usages diplomatiques, de ne pas non plus envoyer de nouvel ambassadeur dès le mois d’avril 1618 – « vu que l’Angleterre l’a fait »²¹⁷ –, limitant sa représentation à Londres à la présence d’un simple agent, le sieur Le Clerc. Le lecteur se souviendra par ailleurs que le risque d’une telle riposte était bien compris par les Anglais dès le commencement de l’année 1618 : le souverain anglais retarda en effet de quelques mois le départ du sieur des Marêts, craignant que la France ne dépêche plus d’émissaire officiel pendant longtemps²¹⁸. Ce risque se réalisa néanmoins et, *in fine*, ce mouvement de la partie française fut probablement

²¹⁶ Voir William Brown Patterson, *King James VI and I and the Reunion of Christendom*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 316.

²¹⁷ NA, SP 78/68, fol. 38, lettre de Beecher à Lake, Paris, 5 mars 1618.

²¹⁸ CSPV, vol. XV, lettres de Piero Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 9 mars 1618, p. 168 et Londres, 21 mars 1618, p. 179.

une riposte parfaitement logique face à un roi dont la politique extérieure ne cessait d'irriter le gouvernement français : en espace de quelques années, l'Angleterre passa de l'intercession très active, frôlant parfois l'ingérence, dans les affaires intérieures françaises dans les années 1614-1616 (politique justifiant la présence quasi permanente d'un ou plusieurs émissaires) à l'absence totale d'ambassadeurs à partir de la fin de l'année 1617.

Ainsi, l'exemple des années 1617-1619 montre que les inflexions politico-diplomatiques de Jacques I^{er}, provoquées par des déceptions et des échecs au moins partiels dans les années qui précèdent ainsi que par un changement de contexte sur la scène centre-européenne, conduisit à un arrêt des envois d'ambassadeurs pendant quelque temps, sans pour autant provoquer une rupture officielle des relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre. Comme par un retour de balancier, les échanges d'émissaires entre les deux couronnes reprirent à partir de 1619, à l'initiative du roi d'Angleterre qui reprit intérêt à la relation franco-anglaise à la suite de déceptions, voire d'échecs, subis cette fois dans le Saint-Empire et dans ses relations avec l'Espagne. Ce fut le début d'une très grande période de bouillonnement diplomatique dans l'histoire des relations entre les deux royaumes.

c. Années 1619-1627 : grand bouillonnement diplomatique franco-anglais

Cette reprise commença au milieu de l'année 1619. En effet, au mois de mai, l'Angleterre expédia Edward Herbert en ambassade ordinaire à Paris ; à peu près au moment où la France dépêcha, de son côté, le marquis de Traînel en mission extraordinaire de courte durée avant d'envoyer, quelques mois plus tard, en août 1619, le comte de Tillières, premier émissaire ordinaire après « un an et demi d'interruption de cette charge » comme l'a très bien remarqué l'ambassadeur vénitien²¹⁹. Ces échanges ouvrirent alors l'une des plus grandes périodes de foisonnement diplomatique de l'histoire des relations franco-anglaises et cela jusqu'en 1627. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer.

La première, c'est l'échec des négociations ayant pour objectif une union dynastique anglo-espagnole dans les années 1618-1620. L'alternative au lien franco-anglais que le roi

²¹⁹ John Nichols, *The Progresses, Processions and Magnificent Festivities of King James the First, his Royal Consort, Family and Court*, Londres, 1828, vol. III, p. 566-567.

d'Angleterre avait cru pouvoir trouver à Madrid s'avérant sans issue, cet échec permit à un nouveau rapprochement franco-anglais de voir le jour.

La deuxième explication, c'est paradoxalement l'affaire du Béarn (1617-1620) et le début des guerres protestantes de Louis XIII (1621-1622), qui ravivèrent chez Jacques I^{er} (lequel se voyait en chef de l'Europe Réformée) des inquiétudes de plus en plus grandes à propos du sort réservé aux huguenots²²⁰. Cette situation aurait fort bien pu conduire le roi d'Angleterre à tendre ses relations avec Louis XIII et, ainsi, à rompre plus ou moins ouvertement ses relations diplomatiques avec lui. Mais une telle stratégie de tension aurait supposé que Jacques I^{er} disposât d'autres moyens de se poser efficacement en protecteur des protestants français ; dans un contexte de guerre, de tels moyens ne pouvaient alors être que militaires, or Jacques I^{er} ne dispose pas d'atouts militaires sérieux dans son jeu politique. Dès lors, le seul moyen qu'il avait de peser dans les conflits religieux en France ne pouvait être que d'ordre diplomatique et, ainsi, sa posture de protecteur des huguenots supposait non pas de rompre avec Louis XIII, mais au contraire d'entretenir auprès de lui une présence de nature à influencer sur les événements.

La dernière explication, c'est, à partir de 1624, la reprise de plus en plus active de négociations en vue d'un projet de mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie de France, qui conduisirent à sa conclusion et à sa célébration l'année suivante. Il convient par ailleurs de remarquer que, dans les années 1624-1625 (l'apogée des négociations du mariage) l'ébullition diplomatique franco-anglaise était de telle qu'elle se traduisait la présence simultanée de deux, voire parfois trois, ambassadeurs du même pays au même moment : en 1624-1625 les comtes de Carlisle et de Holland négociaient ensemble le projet de mariage ; en juin 1625, le duc de Chevreuse et le seigneur de La Ville-aux-Clercs, chargés d'accompagner Henriette-Marie en Angleterre, rejoignirent le marquis d'Effiat, principal négociateur de l'union dynastique depuis 1624. Certes, les relations franco-anglaises se dégradèrent rapidement dans les années 1626-1627, par suite de l'expulsion de l'entourage français de la nouvelle reine et de la répression continue des catholiques anglais. Mais cette dégradation ne conduisit pas à une suspension des échanges d'ambassadeurs : peut-être parce qu'elle était rapide et suivait immédiatement une période d'échanges intenses, peut-être aussi parce qu'une de ses causes tenait aux

²²⁰ En 1617, le Conseil du roi proclama la réunion au royaume de France du Béarn, propriété personnelle du roi, et décida d'y faire exécuter toutes les dispositions de l'édit de Nantes. Le conseil du Béarn refusa d'enregistrer cette décision. Dès alors, en 1620, le roi Louis XIII arriva à Pau avec des troupes et remplaça le conseil du Béarn par un parlement où ne siégeaient que des catholiques. Il rétablit le culte catholique. Ce changement alarma le parti protestant dans tout le royaume et entraîna un mouvement de résistance au roi au nom de « la cause » réformée, servant de prétextes aux conflits armés qui commencèrent en 1621.

conditions personnelles du séjour en Angleterre d'Henriette-Marie, princesse française, cette situation conduisit plutôt les rois de France et d'Angleterre de se faire représenter de manière permanente.

Au total, au regard des tableaux et des graphiques présentés ci-dessus, en l'espace de huit ans – de 1619 à 1627 – la France et l'Angleterre échangèrent dix ambassadeurs qui conduisirent dix-sept missions d'ambassade, ce qui constitue un record dans l'histoire diplomatique franco-anglaise entre 1610 et 1642. Ce renouveau diplomatique qui survint après presque deux ans d'arrêt total dans les échanges d'ambassadeurs, illustre parfaitement le caractère très irrégulier et intermittent des relations diplomatiques entre les deux couronnes.

d. Années 1632-1635 : inflexions dans la politique étrangère de Charles I^{er} et réponse de Richelieu

Un autre record fut battu dans les années 1632-1635, mais cette fois-ci, celui d'absence d'ambassadeurs des deux côtés de la Manche. En effet, l'Angleterre, après avoir confié la représentation de ses intérêts à la Cour de France à René Augier et Henri de Vic – tous deux étant de simples agents de la Couronne – n'eut pas d'émissaires officiels auprès de Louis XIII d'octobre 1632 à août 1635. La France, quant à elle, ne dépêcha aucun ambassadeur à Londres de juin 1633 (départ du marquis de Fontenay-Mareuil) jusqu'à l'arrivée du marquis de Poigny en Angleterre en juillet 1634. Bien que la période d'absence de représentants français de premier ordre ait été plus courte que celle des Anglais, la France ne laissa pas même de secrétaire ni d'agent pour s'occuper des affaires courantes²²¹, permettant ainsi à Madeleine Haehl de parler d'« interruption dans les liaisons diplomatiques entre la France et l'Angleterre de juin 1633 à 1634 »²²². Cette interruption – dont la durée dépassa même, pour la Couronne anglaise, le délai de rupture des relations diplomatiques des années 1627-1629 – ne fut pas officielle, mais de fait. Elle peut s'expliquer – comme pour celle des années 1617-1619 – par des inflexions dans les orientations politico-diplomatiques du côté anglais qui obligèrent, une fois de plus, la France à riposter.

En effet, pendant que la France s'efforçait laborieusement de trouver, à l'issue de la guerre de 1627-1629, un règlement des contentieux continentaux et coloniaux avec l'Angleterre

²²¹ CSPV, vol. XXIII, lettres de Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 3 juin 1633, p. 110-111 et Londres, 1^{er} juillet 1633, p. 120.

²²² M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu*, op. cit., p. 226.

– dont les négociations aboutirent à la signature du traité de Saint-Germain-en-Laye, le 29 mars 1632, mettant un terme aux revendications de Louis XIII au sujet des territoires d’Amérique du Nord –, la Cour de Charles I^{er} passa sous l’influence de plus en plus croissante du parti espagnol.

L’un des partisans les plus convaincus de ce parti fut Richard Weston (1577-1635), 1^{er} comte de Portland, Lord Trésorier connu pour son hispanophilie. Selon lui, seuls les Espagnols étaient en mesure de permettre au roi d’Angleterre d’atteindre son objectif principal sur le continent : la restitution du Palatinat à son neveu Charles-Louis. Par conséquent, les affaires allemandes devenant prioritaires, le souverain anglais décida de ne pas donner un successeur à son ambassadeur en France Isaac Wake, mort en fonction en juin 1632, et d’envoyer la même année Sir Robert Anstruther (1578-1645) – choisi initialement comme émissaire ordinaire en France – en qualité d’émissaire extraordinaire en Allemagne²²³, marquant ainsi de façon claire, ouverte et quelque peu offensante le retournement de ses priorités en faveur des Habsbourgs.

Au même moment, toutes les tentatives du marquis de Fontenay-Mareuil, ambassadeur français à Londres, pour réduire l’influence du parti espagnol à la Cour d’Angleterre se soldèrent par des échecs : la reine Henriette-Marie elle-même qui, au début des années 1630 était encore considérée comme un soutien des intérêts français quelle que fût son opposition à Richelieu, se rapprocha de plus en plus des hispanophiles, n’hésitant plus à intriguer ouvertement contre le cardinal. Ce dernier finit alors par rappeler l’ambassadeur en juin 1633 et, après quelques hésitations, fit le choix d’envoyer Jean de Rechignevoisin, seigneur de Guron – initialement prévu pour se rendre en Angleterre – en Lorraine²²⁴. Sur le plan politique, cela lui permit de montrer ouvertement son opposition à « l’hispanisation » de la Cour anglaise, ainsi que de manifester son désintérêt pour un projet d’alliance avec Charles I^{er} contre les Habsbourgs²²⁵. On notera aussi la symétrie des formes diplomatiques : d’une part, Richelieu riposta ainsi à l’absence d’ambassadeur anglais auprès de Louis XIII depuis environ un an et, d’autre part, il le fit dans les mêmes formes, c’est-à-dire en réorientant ouvertement vers un autre pays une ambassade dont il avait fait savoir qu’elle était initialement destinée à Londres, par un geste en parfait « miroir » de celui des Anglais dans l’ambassade de Robert Anstruther.

²²³ CSPV, vol. XXIII, lettre de Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 3 juin 1633, p. 110-111.

²²⁴ CSPV, vol. XXIII, lettre de Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 1^{er} juillet 1633, p. 120.

²²⁵ L. Bienassis, « Richelieu and Britain (1634-1642) », art. cit., p. 135.

Ainsi, comme dans les années 1617-1619, les inflexions politiques du souverain anglais – décidant, d'un côté, de se tourner vers les Habsbourgs afin d'atteindre ses objectifs en Allemagne et, de l'autre, de ne pas envoyer, à partir de 1632, d'ambassadeur auprès de Louis XIII pour marquer clairement ses préférences diplomatiques – poussèrent la France à riposter et à ne pas nommer de successeur au marquis de Fontenay-Mareuil. Dans l'ensemble, cela se traduisit par une interruption non officielle d'échanges bilatéraux pendant presque trois ans, avant qu'une reprise ne se dessine à partir de 1635.

e. Années 1635-1641 : reprise d'une intense activité diplomatique

L'année 1635 est le moment du retournement de la situation, marquant la réactivation des négociations d'un traité offensif et défensif franco-anglais contre les Habsbourgs. Ces inflexions dans la politique étrangère des deux couronnes nécessitèrent non seulement une reprise des échanges d'ambassadeurs, mais aussi une longue présence de plusieurs d'entre eux.

En effet, la guerre ouverte entre la France et l'Espagne initiée en 1635 poussa Richelieu à étendre ses alliances contre les Habsbourgs et, en l'occurrence, à se réconcilier avec l'Angleterre, de peur que celle-ci ne soutienne l'Espagne²²⁶. De son côté, Charles I^{er} y était d'autant plus favorable que les discussions avec les Espagnols, initiées dans les années 1632-1634, ne lui avaient jusqu'alors pas permis de faire restituer le Palatinat à son neveu. Ainsi les deux couronnes décidèrent l'envoi d'ambassadeurs de part et d'autre afin de négocier un accord²²⁷ : du côté français, le marquis de Poigny, en poste à Londres en tant qu'émissaire ordinaire depuis juillet 1634, se vit adjoindre Henri de Senneterre, envoyé extraordinaire, nommé en février 1635 ; du côté anglais, le vicomte de Scudamore débarqua à Calais au mois d'août 1635, en qualité d'ambassadeur ordinaire du roi d'Angleterre, secondé, en mai 1636, par le comte de Leicester, son homologue extraordinaire.

Malgré une succession d'événements peu favorables à une alliance durable franco-anglaise – l'échec des négociations à partir de 1637, le renforcement de la faction espagnole anti-française à la Cour de Charles I^{er} et les nouvelles tentatives de rapprochement de ce dernier

²²⁶ *Idem.*

²²⁷ I. Atherton, *Ambition and Failure in Stuart England*, op. cit., p. 171-219.

avec Madrid –, la présence des ambassadeurs ne cessa pas, comme cela s'était produit à plusieurs reprises dans les années 1617-1619 ou 1632-1634.

En effet, c'est la révolte écossaise, déclenchée en 1637, qui contribua au maintien de l'activité diplomatique entre les deux royaumes. Pour la France, il s'agissait alors de surveiller de près le déroulement des événements prérévolutionnaires sur les îles Britanniques et de tenter de comprendre ces événements inédits, de tisser des liens avec les Écossais et les parlementaires anglais tout en gardant des rapports cordiaux avec la Couronne anglaise dans le but premier d'obtenir le recrutement de régiments écossais et irlandais. Pour l'Angleterre, il s'agissait avant tout de se renseigner sur le rôle que la France de Richelieu avait pu jouer dans sa guerre contre l'Écosse. Finalement, les échanges d'ambassadeurs, repris en 1635 et ralentis à partir de 1637, ne cessèrent complètement qu'en 1642, avec le début de la Révolution et de la Première guerre civile en Angleterre.

2. Interrompre sans rompre : une intermittence conforme aux règles du jeu diplomatique baroque

Dans la période qui nous intéresse dans le présent travail, il existait une intermittence tout à fait conforme aux règles du jeu diplomatique baroque entre la France et l'Angleterre, avant que la « résidentialité » devienne la norme.

a. Une intermittence révélatrice d'une inertie dans des pratiques diplomatiques

i. Permanence de coutumes diplomatiques fondées sur un principe d'unité de temps, d'objet et de personne

Ce rapide passage en revue des périodes significatives de présence et d'absence bilatérale d'ambassadeurs montre que les relations franco-anglaises étaient encore, dans les années 1610-1642, rythmées par le caractère extrêmement inégal, irrégulier et intermittent dans l'emploi des représentants officiels de premier ordre. En effet, on alternait entre la présence d'un ou de plusieurs ambassadeurs et l'arrêt total des échanges – sans pour autant interrompre

officiellement les relations –, tout cela dépendant des inflexions dans les orientations politico-diplomatiques des souverains.

À cet égard, le principe hérité du Moyen Âge suivant lequel on ne dépêchait une ambassade à un souverain que pour un motif précis – négociation à mener, ratification ou renouvellement d'un traité, conclusion d'une alliance, expression de condoléances ou de joie, ou simple mission de courtoisie – perdurait dans les mœurs et les pratiques diplomatiques franco-anglaises de la période qui nous intéresse, ne faisant que confirmer l'existence de continuités entre les pratiques antérieures et celles de la première moitié du XVII^e siècle.

ii. Des absences qui, parfois, s'expliquent moins par une intention politique qu'un état des pratiques diplomatiques

Il convient toutefois de noter qu'un certain nombre d'absences ne résultaient pas toujours d'une volonté politique, et auraient au contraire pu être évitées – ou, au moins, leurs durées raccourcies – si l'appareil diplomatique avait été régi par des règles protocolaires moins strictes – voire moins handicapantes – de réciprocité. En effet, à la lecture des sources, on peut même remarquer une volonté des gouvernements d'assurer un relais entre certains de leurs ambassadeurs et ainsi d'éviter un certain nombre d'absences.

Citons l'exemple des envois diplomatiques anglais en France dans les années 1630-1631. Thomas Edmondes, ambassadeur extraordinaire de Charles I^{er} auprès de Louis XIII depuis l'été 1629, était censé attendre l'arrivée d'Isaac Wake – ce dernier devant reprendre les négociations en vue de régler la question coloniale et commerciale ouverte depuis la guerre franco-anglaise des années 1627-1629 – afin de l'informer et de lui transmettre sa connaissance des affaires. Ainsi, Giovanni Soranzo, ambassadeur de Venise en Angleterre, écrit : « Edmondes presse l'autorisation de revenir, d'autant plus que sa femme est décédée récemment, mais il ne reviendra pas sitôt, car on ne souhaite pas qu'il quitte la Cour avant l'arrivée de Wake, qui doit lui succéder comme ambassadeur ordinaire »²²⁸. Nommé vers le mois de janvier 1630, il ne put finalement arriver qu'en mai 1631, ce retard étant lié au fait que Richelieu refusait d'accueillir un ambassadeur qui venait directement d'un pays ennemi – à savoir la Savoie où Wake

²²⁸ CSPV, vol. XXII, lettre de Giovanni Soranzo, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 12 octobre 1629, p. 207.

séjournait depuis 1628 –, sans faire « l'honneur de luy escrire un seul mot »²²⁹. Par conséquent, à la fois impuissant face à l'obstination du cardinal, Charles I^{er} dut néanmoins accorder le congé à Edmondes en mars 1630. Ce dernier, ne pouvant plus rester à Paris pour des raisons à la fois financières et d'honneur – son homologue français du même rang, le marquis de Châteauneuf, nommé au même moment et pour la même cause en 1629, s'en allait, étant remplacé par le marquis de Fontenay-Mareuil en qualité d'ambassadeur ordinaire –, retourna aussitôt en Angleterre, laissant la France sans représentant officiel anglais pendant presque un an.

b. Des relations interrompues mais pas rompues, état intermédiaire dans une gradation des signes de la politique étrangère

Contrairement à ce que le lecteur d'aujourd'hui pourrait être amené à supposer, la plupart des absences d'ambassadeurs n'étaient pas le fait de ruptures officielles des relations diplomatiques entre les deux couronnes. En effet, exception faite de l'arrêt total de toute activité diplomatique officielle de 1627 à 1629 consécutif à la guerre franco-anglaise, ces éclipses s'expliquaient par des changements d'objectifs politico-diplomatiques allant souvent de pair avec la dégradation, ou tout au moins l'absence d'amélioration ou la stagnation, des rapports entre la France et l'Angleterre, sans que ce contexte en arrive pour autant à un point de dramatisation avancée, c'est-à-dire à la rupture officielle des relations.

Ces situations poussaient tout simplement les souverains français et anglais à faire une « pause » et à interrompre les relations sans pour autant les rompre, à suspendre l'envoi bilatéral d'émissaires pour quelque temps, marquant ainsi ouvertement (mais pas dramatiquement) leur mécontentement et le retournement de leur politique étrangère vers d'autres relations bilatérales prioritaires. De la même manière, d'autres inflexions dans les orientations politico-diplomatiques des rois de France et d'Angleterre pouvaient provoquer à leur tour une amélioration progressive des rapports entre les deux couronnes qui s'accompagnait tout naturellement d'une reprise des échanges d'ambassadeurs.

En cela, la diplomatie broque présente un aspect moins manichéen qu'à l'ère de la « résidentialité » érigée en norme dominante des rapports internationaux : s'il marquait incontestablement un refroidissement des rapports entre deux couronnes, l'absence

²²⁹ NA, SP 78/87, fol. 71, lettre d'Augier, Saint-Jean-de-Maurienne, 5 août 1630.

d'ambassadeur ne signifiait pas pour autant la rupture des relations. Dans la modulation des signes politiques, elle offrait ainsi une note à part, aujourd'hui oubliée.

C. Un essor timide de la « résidentialité »

L'analyse de la liste des ambassades conduit à nuancer l'impression d'un essor des ambassades ordinaires à l'époque moderne. En effet, depuis une monographie magistrale et pionnière de René de Maulde La Clavière sur la diplomatie dans l'Italie de Machiavel, publiée à la fin du XIX^e siècle, jusqu'à des études récentes tant françaises qu'anglo-saxonnes, et en passant par le « classique » de Garrett Mattingly, l'historiographie de la diplomatie et des relations internationales à l'époque moderne voit, à juste titre, l'époque de la Renaissance comme le temps où émergea et se développa sur le continent européen une diplomatie permanente, structurée autour d'ambassades ordinaires²³⁰. Cependant, cette nouvelle pratique politico-administrative ne fit pas disparaître des pratiques antérieures, qui étaient centrées sur des ambassades extraordinaires. Au regard des sources, la domiciliation d'ambassadeurs continue dans le temps et semble encore loin d'être un phénomène acquis et dominant dans la période qui nous occupe, encore éloignée des pratiques d'une diplomatie professionnalisée, structurée et standardisée.

1. Un phénomène général dans la diplomatie européenne, qui apparaît et se développe en Europe à partir de l'Italie au XV^e siècle

À l'échelle européenne, les ambassades ordinaires sont nées dans la deuxième moitié du XV^e siècle, entre les États et les princes de la péninsule italienne qui commençaient à confier des missions permanentes à leurs agents diplomatiques. L'Italie du XV^e siècle était alors une mosaïque de villes-états assez vulnérables et politiquement instables, étant en proie aux guerres. Il s'agit d'abord de conflits militaires entre cités, commencés en 1404, auxquels la paix de Lodi mit un terme en 1454. Quelques décennies plus tard, la péninsule devint ensuite le théâtre de

²³⁰ Voir, entre autres, R. de Maulde La Clavière, *La diplomatie au temps de Machiavel*, op. cit. ; G. Mattingly, *Renaissance Diplomacy*, op. cit. ; M. S. Anderson, *The Rise of Modern Diplomacy*, op. cit. ; L. Bély, *L'art de la paix en Europe*, op. cit. ; J. Black, *A History of Diplomacy*, op. cit.

guerres incessantes entre Français, Espagnols et Impériaux. L'art de la négociation, et, plus particulièrement, la présence d'ambassadeurs ordinaires répondait alors à la nécessité d'instaurer un dialogue *de facto* permanent entre les États : selon l'heureuse expression de Michael Mallett, la diplomatie s'avéra indispensable pour « éviter la guerre, préparer la guerre et terminer la guerre »²³¹. La permanence – invention de quelques États du nord et du centre d'Italie (Florence, Venise et Milan)²³² – s'étendit alors rapidement, dès la fin du XV^e siècle, au nord des Alpes : ainsi les Anglais virent-ils arriver, dans les années 1490, les premiers ambassadeurs résidents milanais et vénitiens. Le renforcement et la centralisation politique et administrative des États européens, la transformation des rapports interétatiques à l'époque de la Renaissance et, par conséquent, la multiplication des relations diplomatiques imposaient de plus en plus le recours à des agents ordinaires, alors que le Moyen Âge n'avait pratiqué que l'envoi d'ambassades ponctuelles²³³.

Le phénomène de la sédentarisation des ambassadeurs – devenu rapidement l'un des traits caractéristiques de notre diplomatie moderne – s'accrut encore davantage au siècle suivant. Dans les années 1540, la Papauté employait déjà les légats lorsqu'il s'agissait de missions brèves et temporaires et laissait les ambassades permanentes à des nonces, l'organisation définitive de la diplomatie pontificale s'étant codifiée sous Grégoire XIII²³⁴. Au même moment, les autres puissances essayèrent de rattraper le retard en cette matière : la diplomatie française s'étendit et se renforça significativement sous le règne de François I^{er}²³⁵ ; l'Angleterre ordonna à John Stile, envoyé en Espagne en qualité d'ambassadeur spécial – ou, autrement dit,

²³¹ Michael Mallett, « Diplomacy and War in Later Fifteenth-Century Italy », *Proceedings of the British Academy*, vol. LXVII, Londres, 1981, p. 273.

Notons qu'un certain nombre de réflexions critiques sont menées depuis une trentaine d'années concernant les origines de la « résidentialité » par plusieurs courants historiographiques et, tout particulièrement, par l'historiographie italienne. Ce phénomène n'est plus considéré comme une manifestation de l'apparition de l'État de la Renaissance, mais comme le fruit d'une crise après la paix de Lodi et, surtout, un instrument d'affirmation des pouvoirs instables. Pour le résumé de ces avancées historiographiques, voir Stéphane Péquignot, *Au nom du roi : pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2009, p. 7-8.

²³² M. S. Anderson, *The Rise of Modern Diplomacy*, op. cit., p. 6.

²³³ D. E. Queller, *The Office of Ambassador in the Middle Ages*, op. cit. ; J.-M. Moeglan et S. Péquignot (dir.), *Diplomatie et « relations internationales »*, op. cit..

²³⁴ Alexandre Koller, « Grégoire XIII, l'Empire et l'évolution de la nonciature post-tridentine (1572-1585) », dans L. Bély (dir.), *L'Invention de la diplomatie*, op. cit., p. 27-35 ; F. Vindry, *Les ambassadeurs français*, op. cit., p. 90-98 ; Henry Biaudet, *Les nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648*, Helsinki, 1910, p. 15. Sur Rome, voir également Catherine Fletcher, *Diplomacy in the Renaissance Rome. The Rise of the Resident Ambassador*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

²³⁵ Voir Riccardo Fubini, « La « résidentialité » de l'ambassadeur dans le mythe et la réalité : une enquête sur les origines », dans L. Bély (dir.), *L'Invention de la diplomatie*, op. cit., p. 27-35 ; F. Vindry, *Les ambassadeurs français*, op. cit. ; Jean-François Labourdette, « Le recrutement des ambassadeurs sous les derniers Valois », dans L. Bély (dir.), *L'Invention de la diplomatie*, op. cit., p. 99-114.

extraordinaire – d’y rester comme résident dans les années 1505-1510 et 1512-1517²³⁶, chargeant parallèlement Thomas Spinelly d’exercer une ambassade permanente aux Pays-Bas en 1510 ainsi qu’à la Cour de Charles Quint en 1517-1518²³⁷, permettant ainsi à Charles Giry-Deloison de parler de « révolution diplomatique » anglaise au XVI^e siècle²³⁸ ; enfin, l’Empire développa son réseau de missions permanentes dans différentes capitales et grandes villes européennes au début du XVII^e siècle²³⁹.

De nouveaux liens se tissèrent alors entre les États et les entités territoriales, contribuant ainsi à la structuration d’un dialogue international au moment même où ces derniers se déchiraient dans des querelles dynastiques et des guerres confessionnelles. En parallèle, un bon nombre d’États se dotèrent de services dédiés aux relations extérieures au sein de leurs gouvernements : en effet, Henri III ne créa-t-il pas le secrétariat d’État des Affaires étrangères par un règlement du 1^{er} janvier 1589, rassemblant ainsi pour la première fois toute la correspondance avec les pays étrangers entre les mains d’un seul secrétaire d’État ?²⁴⁰

Trait caractéristique de l’évolution de la diplomatie européenne à l’époque moderne, cette nouvelle pratique politico-administrative consistant en la permanence d’ambassades, née en Italie dans le contexte de multiplication et d’intensification du réseau diplomatique européen, commença également à s’appliquer, plus au moins occasionnellement, dès la première moitié du XVI^e siècle, aux relations entre la France et l’Angleterre, avant même de devenir, à partir du règne d’Élisabeth I^{re}, régulière et quasi permanente.

²³⁶ G. Mattingly, *Renaissance Diplomacy*, op. cit., p. 159.

²³⁷ Betty Behrens, « The Office of the English Resident Ambassador: Its Evolution as Illustrated by the Career of Sir Thomas Spinelly, 1509-22 », *Transaction of the Royal Historical Society*, Fourth Series, vol. 16, Londres, 1933, p. 162-166.

²³⁸ Charles Giry-Deloison, « La diplomatie anglaise, 1485-1603 », dans L. Bély (dir.), *L’Invention de la diplomatie*, op. cit., p. 118.

²³⁹ Jean Béranger, « La diplomatie impériale », dans L. Bély (dir.), *L’Invention de la diplomatie*, op. cit., p. 131.

²⁴⁰ M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu*, op. cit., p. 6.

2. Une pratique politico-administrative qui s'étend aux relations franco-anglaises dès la première moitié du XVI^e siècle et s'intensifie à l'aube de l'ère baroque

a. De 1518/20 à 1558/59 : premières ambassades régulières entre la France et l'Angleterre

La mise en place d'une diplomatie moderne entre les Couronnes de France et d'Angleterre coïncida avec la constitution de premières ambassades régulières et peut être datée du début du XVI^e siècle. Il convient de remarquer qu'en dehors du bassin méditerranéen, la première puissance avec laquelle la France noua des relations diplomatiques permanentes fut l'Angleterre.

Ce sont en effet François I^{er} et Henri VIII – rivaux de gloire et d'influence –, qui échangèrent pour la première fois dans l'histoire des deux royaumes, dans les années 1518-1520 des représentants permanents²⁴¹. Ainsi, Sir Thomas Boleyn (v. 1477-1539), père de la future favorite et reine d'Angleterre, exerça sa mission ordinaire à la Cour de France de janvier 1519 à mars 1520 alors que son collègue, Olivier de La Vernade, sieur de la Bastie résidait déjà à Londres depuis le début de l'année 1518, investi des mêmes prérogatives²⁴². Selon d'autres affirmations, la première ambassade permanente française en Angleterre fut celle de Robert de Bapaume, conseiller-clerc au Parlement de Rouen, dépêché par François I^{er} en 1515²⁴³. Quoi qu'il en soit, c'est bien à partir de la première moitié du XVI^e siècle que les deux couronnes commencèrent d'échanger plus au moins régulièrement des ambassadeurs ordinaires.

Cette nouvelle pratique diplomatique se développa par la suite de manière progressive dans les années 1520-1550 au rythme de l'intensification des relations entre les deux Couronnes. À titre d'exemple, si on se fie à la liste des ambassadeurs anglais établie par Gary M. Bell, entre 1518-1520 (première ambassade ordinaire d'Angleterre en France) et 1558-1559

²⁴¹ Voir Sylvie Béguin, « Henri VIII et François I^{er}, une rivalité artistique et diplomatique », dans Charles Giry-Deloison (dir.), *François I^{er} et Henri VIII. Deux princes de la Renaissance (1515-1547)*, Villeneuve-d'Ascq, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1996, p. 61-75.

²⁴² À titre d'exemple, Glenn Richardson cite les noms de Sir Thomas Boleyn et d'Olivier de La Vernade comme les premiers ambassadeurs ordinaires entre les Couronnes (Glenn Richardson, *Wolsey*, Londres, Routledge, 2020, p. 61).

²⁴³ Voir *Correspondance politique de Odet de Selve, ambassadeur de France en Angleterre (1546-1549)*, éd. Germain Lefèvre-Pontalis, Paris, F. Alcan, 1888, p. XII ; J. Baillou (dir.), *Les affaires étrangères et le corps diplomatiques français*, op. cit., t. I, p. 165.

(mort de Marie I^{re} dite la Sanglante et disparition d'Henri II) l'Angleterre dépêcha environ dix-neuf émissaires permanents, tout en soulignant néanmoins que les qualités de la plupart d'entre eux ne sont que supposément définies. La France, quant à elle, envoya durant la même période à peu près le même nombre d'émissaires ordinaires.

Mais ce n'est qu'à partir du règne d'Élisabeth I^{re}, malgré le contexte européen de plus en plus troublé, marqué par des crises politiques, religieuses et sociales, que cette nouvelle pratique politico-diplomatique s'affirma véritablement et devint même régulière, et ce jusqu'au début du XVII^e siècle.

b. De 1558 à 1610 : généralisation des ambassades ordinaires entre la France et l'Angleterre, qui deviennent quasi systématique

i. Pratique quasi systématique sous les derniers Valois et la dernière des Tudors

En effet, toute une pléiade d'émissaires ordinaires de la reine d'Angleterre séjourna tous les ans auprès des derniers Valois : citons les missions de Sir Nicholas Throckmorton (1559-1563), de Sir Thomas Smith (1562-1566), de Sir Thomas Hoby (1566), de Sir Henry Norris (1566-1571), de Francis Walsingham (1570-1573), du Dr. Valentin Dale (1573-1576), de Sir Amias Paulet (1576-1579), de Sir Henry Brooke alias Cobham (1579-1583) et de Sir Edward Stafford (1583-1589)²⁴⁴. Il convient d'ailleurs de noter que dès 1568 – date à laquelle cessa la représentation diplomatique permanente anglaise à Madrid à la suite du départ du Révérend John Man, pasteur anglican qui n'était pas reçu à l'Escorial par Philippe II – la seule ambassade permanente d'Angleterre dans un pays catholique se situait à Paris²⁴⁵. Tous ces éléments permettent dès à présent de nuancer quelque peu une affirmation selon laquelle l'Angleterre entretenait historiquement peu d'ambassadeurs ordinaires, les dépêchant de manière très irrégulière, affirmation avancée régulièrement par une partie des études historiographiques²⁴⁶. Quant à la France, elle n'était pas en reste : entre 1559 (accession au trône de François II) et

²⁴⁴ G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 84-95.

²⁴⁵ Sur les relations entre Élisabeth I^{re} et Philippe II, voir Francis Dupau, *Philippe II. L'apogée du Siècle d'or espagnol*, Paris, Perrin, 2021, p. 367-393 ; Gary M. Bell, « John Man, the Last Elizabethan Resident Ambassador in Spain », *The Sixteenth Century Journal*, 7, 1976, p. 75-93.

²⁴⁶ Voir, par exemple L. Bély, *L'art de la paix en Europe*, op. cit., p. 47.

1589 (assassinat d'Henri III), le royaume eut également de façon presque permanente un ambassadeur ordinaire à Londres. Il arriva même que l'un d'entre eux, Michel de Castelnau (1517-1592), seigneur de La Mauvissière, occupât ce poste pendant dix ans, de 1575-1585.

L'assassinat d'Henri III en 1589 et la conquête du trône par Henri IV ne conduisirent pas à une rupture totale et prolongée dans les échanges d'ambassadeurs ordinaires, tout au moins du côté anglais. En effet, Élisabeth I^{re}, dans les années 1590-1592, en dépêcha deux – Sir Edward Stafford (1552-1605) et Sir Henry Unton (v.1558-1596) –, fit une courte pause entre 1593 et 1594 avant de renvoyer à nouveau ce dernier en qualité d'émissaire permanent en France en novembre 1595. En revanche, le gouvernement français n'organisa que de brèves missions particulières à Londres à partir de 1589 – date du retour en France de Jean de La Fin, seigneur de Beauvoir-La Nocle, un des principaux diplomates du parti huguenot, puis d'Henri IV. Il fallut attendre la fin des guerres civiles et la pacification du royaume pour que le roi nomme, en 1598, Jean de Thumery (v.1549-1623), sieur de Boissise en tant qu'ambassadeur ordinaire en Angleterre²⁴⁷.

ii. Intensification des échanges diplomatiques sous les premiers Bourbons et premiers Stuarts

L'intensification des échanges diplomatiques entre la France et l'Angleterre se poursuivit sous les premiers Bourbons et les premiers Stuarts. La lutte des Provinces-Unies pour leur indépendance, la conclusion en 1606 du traité de sûreté et de liberté de commercer entre les deux Couronnes ainsi que les premières négociations en vue d'une union matrimoniale entre le prince de Galles et une princesse française sont autant de projets qui favorisèrent les échanges d'ambassadeurs permanents. Ainsi, entre la disparition d'Élisabeth I^{re} en 1603 et l'assassinat d'Henri IV en 1610 ouvrant la période qui nous occupe, l'Angleterre eut quasi régulièrement un ambassadeur permanent à la Cour de France : citons parmi eux Sir Thomas Parry (1544- 1616), arrivé en août 1602 et reparti en mars 1606 et Sir George Carew (?-1612), qui reçut sa première audience le 28 décembre 1605 et retourna dans son pays natal en octobre 1609 ; ces deux ambassadeurs restèrent plusieurs années auprès d'Henri IV²⁴⁸. Du côté français, la situation n'était guère différente : Christophe de Harlay, comte de Beaumont séjourna d'avril

²⁴⁷ Voir A. Baschet, « List of French Ambassadors in England 1509-1714, art. cit., p. et Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *L'Ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. Mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise (1598-1602)*, Paris, Firmin-Didot & Cie, 1895.

²⁴⁸ G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 102-103.

1603 à novembre 1605, remplacé par Antoine de La Boderie, arrivé en avril 1606, et qui regagna la France en août 1609.

Compte tenu du développement rapide et constant d'ambassades ordinaires entre la France et l'Angleterre tout au long du XVI^e siècle, le lecteur pourrait s'attendre à juste titre à une évolution progressive des pratiques diplomatiques dans la première moitié du XVII^e siècle – époque de la formation de l'État moderne et absolutiste – avec l'affirmation définitive de la permanence ainsi que l'accroissement de la part de cette dernière dans les relations entre les deux couronnes au détriment des ambassades extraordinaires. Cependant, le phénomène de la « résidentialité », bien qu'il se développe de manière progressive au XVI^e siècle, reste encore largement en construction dans la première moitié du XVII^e siècle, son développement ralentissant de manière substantielle dans les années 1610-1642. Les ambassadeurs ordinaires ne prirent pas leurs quartiers de manière pérenne à Paris et à Londres sous les premiers Bourbons et les premiers Stuarts, leurs devanciers étant souvent plus présents dans les capitales des deux royaumes durant l'ère élisabéthaine et celle des derniers Valois. On privilégia alors largement missions extraordinaires, constatation confirmant ainsi le caractère encore intermittent de la diplomatie baroque franco-anglaise.

3. Une pratique qui, soudainement, s'estompe dans les années 1610-1642

Il ressort des deux graphiques illustrant la présence (ou l'absence) d'ambassadeurs ordinaires et extraordinaires de France en Angleterre et d'Angleterre en France de 1610 à 1642 que, malgré leur apparition et leur développement rapide à la Renaissance, les ambassades ordinaires ont gardé une position subalterne dans la période qui nous intéresse, et ce à deux égards. D'une part, sur le plan quantitatif, il n'y a pas eu de continuité dans l'enchaînement des ambassades ordinaires et celles-ci sont restées minoritaires dans le nombre total des ambassades. D'autre part, sur le plan qualitatif, il apparaît que les ambassades ordinaires virent leur prestige et leur importance altérées par rapport aux missions extraordinaires.

**a. Un retournement dans les années 1610-1642 :
ruptures dans l'enchaînement des ambassades
ordinaires et prédominance des extraordinaires**

***i. De longues périodes d'absence d'ambassadeurs
ordinaires***

Il convient d'abord de regarder les graphiques de présences et d'absences des ambassadeurs ordinaires et extraordinaires de France en Angleterre et d'Angleterre en France dans les années 1610-1642 pour constater une présence très irrégulière – tant à Paris qu'à Londres – des émissaires ordinaires, contrastant ainsi avec la régularité quasi systématique des ambassades permanentes que les deux Couronnes entretenaient dans les années 1558-1610. La France n'eut ainsi pas de représentant permanent à la Cour anglaise entre août 1609 et février 1611, décembre 1614 et juillet 1615, avril 1618 et septembre 1619, juillet 1624 et mars 1630, mai 1633 et juillet 1634, janvier 1637 et décembre 1642. L'Angleterre, quant à elle, n'entretint pas d'émissaires ordinaires en France entre janvier et août 1614, décembre 1616 et juin 1619, août 1621 et janvier 1623, juin 1624 et mai 1631, mai 1632 et septembre 1635, février 1639 et décembre 1642. Si l'on additionne toutes les années où la France n'eut pas de représentants permanents à la Cour anglaise, l'on obtient le chiffre d'environ dix-sept ans (ou 201 mois) ; pour l'Angleterre, le même calcul donne dix-neuf ans (ou 226 mois).

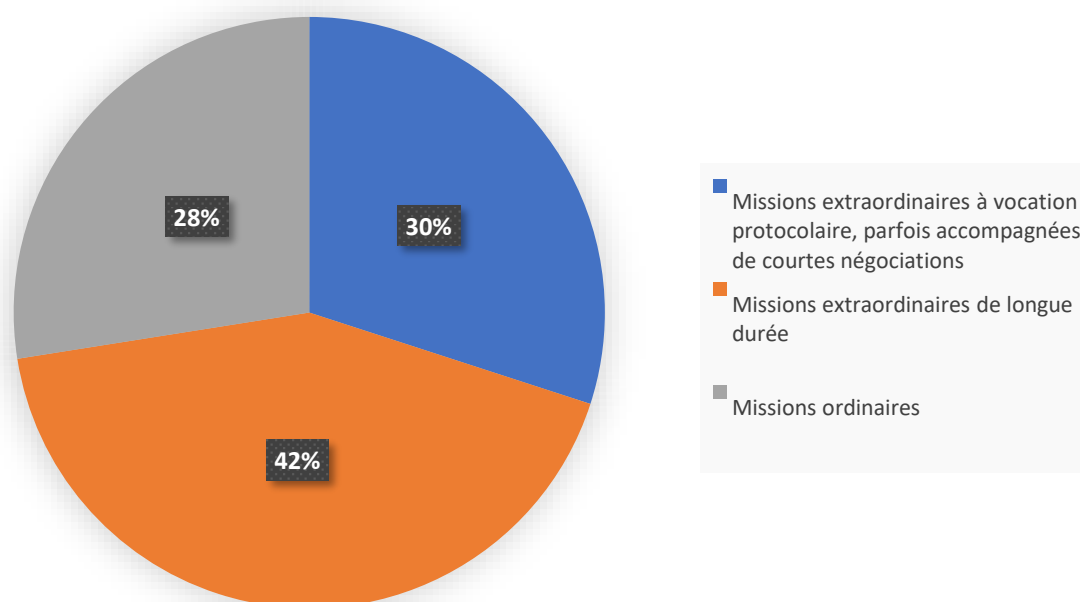
Ces périodes d'absences peuvent avoir plusieurs causes. Parmi ces périodes se trouvent d'abord des absences de plus au moins courte durée – allant de plusieurs semaines à plusieurs mois – qui s'expliquent par des difficultés logistiques, météorologiques ou organisationnelles. Nous avons déjà vu que ce genre d'événements retardait régulièrement les envois d'émissaires permanents. Viennent ensuite les périodes de rupture plus au moins officielles dans les échanges d'ambassadeurs, tant ordinaires qu'extraordinaires – à l'instar de celles de 1618-1619, 1627-1629 ou 1633-1634 – que nous avons passé en revue précédemment. Enfin, et c'est ce qui constitue à notre sens la principale particularité dans l'histoire des pratiques diplomatiques des années 1610-1642, les ambassades extraordinaires eurent tendance à se substituer de plus en plus souvent aux missions ordinaires, renforçant ainsi l'irrégularité de la permanence.

C'est bien là que se situe la différence majeure entre l'époque qui nous intéresse et les pratiques antérieures datant de la deuxième moitié du XVI^e siècle.

ii. Une surreprésentation des ambassades extraordinaires

Étudions d'abord de plus près cette domination numérique des ambassades extraordinaires. En effet, d'après la liste des missions établie précédemment, nous avons dénombré trente missions extraordinaires contre seulement onze ordinaires – françaises et anglaises confondues – effectuées entre 1610 et 1642. En pourcentage, cela représente 72 % contre seulement 28 %. Les chiffres ainsi obtenus nous conduisent à relativiser fortement le résultat de l'émergence de nouvelles pratiques diplomatiques au XV^e siècle – et, tout particulièrement, l'accentuation de la « résidentialité » des ambassades – et de leur développement au siècle suivant avec. En effet, non seulement les ambassades extraordinaires continuèrent à être régulièrement dépêchées, mais la diplomatie baroque franco-anglaise resta numériquement largement dominée par ce type de missions.

Nombre d'ambassades ordinaires et extraordinaires de France en Angleterre et d'Angleterre en France (1610-1642)



Parmi ces nombreuses ambassades extraordinaires, encore faut-il distinguer, d'une part, des missions de courte durée à vocation strictement protocolaire et, d'autre part, des missions de longue durée dont le but était souvent de mener à bien des négociations politiques ou matrimoniales. Dans les premières, l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire pourrait ne pas affecter la logique de résidentialité, dès lors que sont strictement délimitées la durée de la mission confiée à l'émissaire ainsi que son objet, qui ne recouvre pas toutes les fonctions d'un ambassadeur (représenter, négocier, informer). Dans les secondes, à l'inverse, la logique de « résidentialité » qui émerge dans les années précédant notre période aurait voulu que des missions longues et « consistantes » (en termes de négociation, d'information et de représentation) fussent confiées à des ambassadeurs ordinaires, résidents permanents.

- ***Certaines ambassades extraordinaires étaient des missions protocolaires et brèves, qui n'affectaient pas en soi l'essor de la « résidentialité »***

Ainsi, la première catégorie d'ambassades extraordinaires est constituée de missions à caractère protocolaires dont le nombre s'élève à douze (soit 30 % du nombre total des missions ordinaires et extraordinaires franco-anglaises confondues). Un tel chiffre n'a rien d'étonnant : l'activité diplomatique intense entre la France et l'Angleterre fut marquée par de nombreuses tentatives de rapprochements, d'alliances et d'unions, nécessitant, en cas de succès, l'envoi de ce type d'ambassades.

Nous nous limitons ici à expliquer brièvement qu'il s'agissait de missions temporaires courtes et ponctuelles (appelées tantôt ambassades d'apparat, tantôt de courtoisie ou aussi parfois de compliments), ambassades que les souverains dépêchaient généralement pour un motif précis et dont le but était de les représenter auprès d'une Cour étrangère : assister en son nom à la conclusion d'un traité de paix, d'une alliance ou d'un mariage princier, transmettre des félicitations à l'occasion d'une naissance, d'un avènement ou d'une victoire ou encore présenter des condoléances à l'occasion de la disparition d'un membre de la famille royale. Une fois l'office rempli, l'ambassadeur revenait aussitôt²⁴⁹. À titre d'exemple, citons la fameuse ambassade du duc de Buckingham qui, chargé d'aller chercher Henriette-Marie et de la conduire dans sa nouvelle patrie, éblouit la Cour de France par une magnificence et un luxe sans mesure²⁵⁰. Du côté français, c'est le duc de Chevreuse, grand-chambellan apparenté à

²⁴⁹ Précisons que nous parlerons plus précisément des fonctions qu'exerçaient les ambassadeurs extraordinaires plus loin dans le présent travail.

²⁵⁰ Jean-Christian Petitfils, *Louis XIII*, Paris, Perrin, 2008, p. 374-377.

Marie Stuart, qui eut pour mission d'accompagner la nouvelle reine d'Angleterre jusqu'à Londres, cette ambassade extraordinaire se réduisant alors « à la cérémonie et à la ratification du contrat de mariage de leurs majestés »²⁵¹. Hormis ces ambassades strictement protocolaires, il arrivait également aux rois de France et d'Angleterre de dépêcher des ambassades de très courte durée dans le but de rassurer, de prévenir un éventuel conflit ou de conforter « l'amitié et la bonne intelligence »²⁵² entre les deux Couronnes, supposant donc quelques négociations. Il ne s'agissait pas *stricto sensu* de missions purement d'apparat ou de courtoisie, mais, en raison de la brièveté des négociations, nous avons décidé de les inclure dans cette catégorie. Un exemple nous est fourni par la courte ambassade du duc de Bouillon, effectuée en avril-mai 1612 : il devait faire parvenir à Jacques I^{er} le texte des doubles mariages franco-espagnols, prouver que la régente et son gouvernement s'employaient à maintenir l'amitié entre les deux couronnes et, en même temps, évoquer la question d'une union dynastique entre le prince de Galles et Christine de France.

À cet égard, précisons que la naissance et le développement des ambassades permanentes entre les deux couronnes dans les années 1515-1520 imposèrent une cohabitation non conflictuelle entre les missions extraordinaires d'apparat (les relations de prince à prince nécessitaient d'avoir recours à ces dernières durant toute l'époque moderne) et les nouvelles ambassades permanentes qu'on dépêchait dorénavant plutôt pour mener à bien de longues missions de natures différentes. Cette existence parallèle des deux types d'ambassades n'empêchait pas la « résidentialité » car la grande majorité des missions d'apparat – y compris celles supposant quelques négociations – se faisait en présence d'un émissaire ordinaire et permanent afin de représenter le souverain lors d'une cérémonie protocolaire ou de traiter d'une affaire bien précise. Ce type de cohabitation, très fréquente à la Renaissance, existait toujours à l'époque qui nous intéresse. À titre d'exemple, en septembre 1610, le roi d'Angleterre adjoignit en qualité d'ambassadeur extraordinaire pour quelques semaines à Thomas Edmondes, séjournant à la Cour de France depuis le mois précédent, Edward Wotton afin qu'il assistât en son nom au serment que Louis XIII et Marie de Médicis devaient prêter à l'occasion de la conclusion du traité défensif et offensif entre la France et l'Angleterre.

²⁵¹ *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État, op. cit.*, t. II, « Mémoire de ce que M. de Chevreuse dira à sa première audience », juin 1625, p. 94-96.

²⁵² AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 58, minute de l'instruction baillée au baron du Tour, janvier 1617.

- ***D'autres ambassades extraordinaires étaient des missions « consistantes » et de longue durée : les confier à des émissaires extraordinaires est clairement contradictoire avec l'essor des ambassades ordinaires***

Les changements survinrent avec l'envoi de plus en plus régulier de longues ambassades extraordinaires – s'étalant sur plusieurs mois voire plusieurs années – dans le but de traiter une ou plusieurs affaires d'importance. Le nombre de ces missions qui appartiennent à la deuxième catégorie augmenta véritablement dans la première moitié du XVII^e siècle (dix-sept missions ou 42 %), formant une cohorte importante de l'arsenal diplomatique des émissaires de premier ordre circulant entre la France et l'Angleterre.

Parmi ces ambassades, il y eut celles dépêchées pour seconder, renforcer voire se substituer à l'ambassadeur ordinaire dans des négociations d'importance, sans que ce dernier soit révoqué pour autant. Ainsi, les négociations du traité offensif et défensif entamées en 1635 en sont la parfaite illustration. Du côté français, on dépêcha à cette occasion, en avril 1635, le marquis de Senneterre, car le marquis de Poigny, ambassadeur ordinaire depuis juillet 1634, n'aboutissait à rien. Du côté anglais, Charles I^{er} adjoignit, en juin 1636, au vicomte de Scudamore, en poste depuis l'été 1635, le comte de Leicester. Bien que les deux nouveaux ambassadeurs extraordinaires (Senneterre et Leicester) finissent par se substituer complètement aux ordinaires (Poigny et Scudamore) dans les pourparlers – provoquant, par ailleurs, des incompréhensions et même des querelles – les deux souverains maintinrent ces derniers en poste. Il arrivait également qu'on dépêchât une mission protocolaire qui se transforme en longue ambassade de négociations. Ainsi, en 1629, Thomas Edmondes et le marquis de Châteauneuf furent mandatés de part et d'autre de la Manche afin d'assister à la prestation du serment que Louis XIII et de Charles I^{er} devaient prêter afin d'observer fidèlement toutes les conditions de la paix de Suse, conclue et signée entre la France et l'Angleterre le 24 avril 1629. Une fois la cérémonie terminée, les émissaires se mirent à négocier en vue d'assurer la reprise du commerce entre les deux couronnes et de veiller à la restitution des biens et navires arraisonnés de part et d'autre, et ne retournèrent dans leurs pays respectifs qu'en avril 1630. Enfin, et c'est cela qui change fondamentalement les choses, on commença de plus en plus à envoyer des ambassades extraordinaires de longue durée (missions par ailleurs traditionnellement dévolues aux émissaires ordinaires à la Renaissance) – au détriment des émissaires ordinaires, brisant ainsi la « résidentialité » des ambassades.

La France eut recours à ce type d'ambassades dès la fin du règne d'Henri IV – avec l'envoi, de janvier 1610 à février 1611, de La Boderie – et ce jusqu'à la fin de la période qui

nous intéresse ; ainsi, nous pouvons citer les missions extraordinaires d'Effiat (juillet 1624-juillet 1625), de Blainville (octobre 1625-avril 1626), de Bassompierre (octobre-novembre 1626), de Châteauneuf (juin 1629-avril 1630), de Bellièvre (octobre 1637-janvier 1640) et de La Ferté-Imbault (juin 1641-septembre 1642), sans qu'ils soient secondés par un homologue ordinaire. Par conséquent, ces périodes plus au moins longues – allant de deux mois (Bassompierre) à plus de deux ans (Bellièvre) – sont des moments où les ambassades extraordinaires se substituèrent complètement aux missions ordinaires et permanentes.

L'Angleterre, quant à elle, semble avoir résisté un peu plus longtemps à la mise en place de cette pratique diplomatique, n'y cédant qu'à la fin des années 1610. En effet, si Jacques I^{er} se montrait encore critique envers la France et ses « nouveaux » procédés, exprimant son incompréhension concernant l'envoi de La Boderie, muni d'une longue mission traditionnellement considérée comme une prérogative des émissaires ordinaires, en qualité d'ambassade extraordinaire, il envoya lui-même, sept ans plus tard, en mai 1617, Thomas Edmondes en longue mission extraordinaire. Ce procédé, qui n'était pas dans les habitudes du roi d'Angleterre, ne passa pas inaperçu aux yeux de l'ambassadeur vénitien qui écrivit ainsi au Doge et au Sénat : « Il vient avec le titre d'ambassadeur extraordinaire, mais avec l'intention de rester ici quelques mois »²⁵³. Ainsi, à partir de cette date l'usage des émissaires extraordinaires au détriment des ambassadeurs permanents devint de plus en plus un outil diplomatique de l'Angleterre. À titre d'exemple, alors que pendant les guerres civiles des années 1614-1616 le souverain avait confié à Edmondes, son émissaire ordinaire, le soin d'intercéder pour la paix, il dépêcha, entre octobre 1621 et juillet 1622, le vicomte de Doncaster en qualité d'ambassadeur extraordinaire pour une mission d'une nature toute semblable : tenter de s'entremettre dans les conflits militaires entre Louis XIII et les huguenots, sans que parallèlement aucun émissaire ordinaire anglais soit présent sur le sol français. Par la suite, l'Angleterre dépêcha également Holland et Carlisle (juin 1624-juin 1625), Holland et Carleton (janvier 1626-avril 1626), Carleton (septembre-octobre 1626), Edmondes (juin 1629-juillet 1630) et Leicester (août 1639-septembre 1641) en missions extraordinaires de longue durée, sans qu'un émissaire ordinaire ne les seconde.

²⁵³ CSPV, vol. XIV, lettre d'Ottaviano Bon, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 5 juin 1617, p. 514 ; NA, SP 78/67, fol. 126, lettre d'Edmondes à Winwood, Paris, 2 juin 1617.

Plusieurs hypothèses peuvent alors être proposées pour expliquer cette préférence accrue pour les longues ambassades extraordinaires au détriment des missions ordinaires et permanentes.

b. Raisons et explications d'une rupture dans l'essor de la « résidentialité » au profit d'ambassades extraordinaires de longue durée

i. Une logique de distinction : en réaction à l'essor de la résidentialité, les ambassades extraordinaires (ré)investies d'un prestige lié à leur ancienneté

L'une des explications possibles de ce changement des pratiques diplomatiques entre la France et l'Angleterre tiendrait au fait qu'en l'espace de cent ans, entre 1500 et 1600, le prestige des ambassades extraordinaires s'accrut de manière significative, alors que la défiance envers les missions permanentes – d'émergence plus récente – ne faisait que s'amplifier.

Ce phénomène s'accrut nettement au fil des dernières décennies du XVI^e siècle sous l'influence des écrits, des manuels et des traités didactiques consacrés à l'art diplomatique et dédiés à la formation des futurs ambassadeurs dont une véritable floraison commença sur le continent européen dès le milieu du XVI^e siècle²⁵⁴. Ainsi, cette prolifération d'ouvrages – certes moins nombreux en France qu'en Italie, et pratiquement inexistantes en Angleterre²⁵⁵ – illustra et théorisa non seulement la division d'ambassades en « ordinaires » et « extraordinaires »,

²⁵⁴ Avant le milieu du XVI^e siècle, les ouvrages consacrés aux ambassades sont peu nombreux. Le tout premier traité est celui d'Étienne Dolet, paru en 1541 (Étienne Dolet, *De Officio legati. De immunitate legatorum. De legationibus Ioannis Langiachi Episcopi Lemovicensis*, éd. David Amherdt, Droz, Genève, 2010). La deuxième moitié du XVI^e siècle et le XVII^e verront ensuite apparaître une pléthore de traités. Pour la liste des textes, voir Carlo Pasquali, *L'ambassadeur*, éd. Dominique Gaurier, Limoges, PUL, 2014, p. 8-13 et Lucien Bély, « La politique des cabinets au XVIII^e siècle : les « systèmes » diplomatiques en Europe », dans Georges-Henri Soutou (dir.), *L'ordre européen du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, PUPS, 1998, p. 83 et Claire Béchu, « Les ambassadeurs français au XVIII^e siècle : formation et carrière », dans L. Bély (dir.), *L'Invention de la diplomatie*, op. cit., p. 338-340.

²⁵⁵ En effet, en Angleterre de la fin du XVI^e et du début du XVII^e siècle les réflexions sur l'ambassade et les ambassadeurs étaient peu nombreuses. Avant la traduction de *L'Ambassadeur* de Hotman, les seuls textes publiés à ce sujet furent le *De legationibus* d'Alberico Gentili (Alberico Gentili, *De legationibus libri tres*, Londres, excudebat T. Vautrollerius, 1585) et un opuscule anonyme concernant les immunités, paru à Oxford en 1587 (*De legato et absoluto principe perduellionis reo*, Oxford, typis Josephi Barnesii, 1587). D'autres ouvrages ne furent composés que dans les années 1644-1650. Voir D. Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne*, op. cit., p. 72-73.

mais contribua à opposer dans l’imaginaire collectif, les unes (anciennes, courtes et prestigieuses) aux autres (récentes, longues et donc plus suspectes).

- ***Construction théorique d’une image de prestige (voire de noblesse) fondée sur l’ancienneté de la forme des ambassades extraordinaires***

Au début du XVII^e siècle, les missions extraordinaires étaient en effet perçues comme les héritières pures et simples des pratiques diplomatiques du Moyen Âge, époque où il n’existait que des ambassades spéciales qu’on dépêchait près d’un souverain pour traiter d’affaires précises et qu’on conférait à des représentants issus de la noblesse titrée, venant avec une suite nombreuse, que le roi accueillait, entretenait et logeait à ses frais.

Citons à cet égard Jean de Hotman (1552-1636), sieur de Villiers qui écrivit dans son « Ambassadeur »²⁵⁶ (premier traité didactique en français et publié simultanément à Paris et à Londres en 1603 avant d’être repris et augmenté quatre fois entre 1604 et 1616²⁵⁷) que la principale fonction des ambassades extraordinaires, dépêchées exclusivement pour un motif

²⁵⁶ Jean Hotman (1552-1636), sieur de Villiers, fils du juriconsulte et de l’écrivain polémiste français François Hotman, commença ses études à Valence, où son père était professeur de droit. Tuteur des fils d’Amias (Amyas) Paulet, ambassadeur anglais à Paris, il accompagna ce dernier en Angleterre afin de parfaire son éducation à l’université d’Oxford. Hotman devint, en 1582, secrétaire et agent de Robert Dudley, comte de Leicester, ce qui lui a permis d’acquérir une expérience dans les affaires politiques des îles britanniques, mais aussi de la France, de la Suisse et des Provinces-Unies. Traducteur de *Basilicon Doron* de Jacques VI d’Écosse et admirateur de l’Église d’Angleterre, Hotman fut rappelé par Henri IV dans les années 1590. Par la suite, le roi le dépêcha en plusieurs missions diplomatiques, notamment auprès des princes protestants allemands. Conseiller du roi et maître des requêtes, Hotman décéda en 1636.

Sur l’ouvrage d’Hotman ainsi que sa biographie, voir Fernand Schickler, « Hotman de Villiers et son temps », *Bulletin de la Société de l’Histoire du Protestantisme français*, XVII, 1869, p. 97-111, 145-161, 401-413, 464-476 et 513-533 ; David Baird Smith, « Jean de Villiers Hotman », *Scottish Historical Review*, 14, 1917, p. 147-166 ; Laurent Chevailler, « L’Ambassadeur « honnête homme » d’après J. Hotman, sieur de Villiers », dans *Mélanges dédiés à Robert Pelloux*, Lyon, L’Hermès, 1980, p. 81-93 ; Guillaume Henri Marie Posthumus Meyjes, *Jean Hotman’s English Connection*, Amsterdam, Koninklijke Nederlandse Akademie Van Wetenschappen, 1990, p. 167-222 ; Lucien Bély, « La polémique autour de l’Ambassadeur de Jean Hotman : culture et diplomatie au temps de la paix de Lyon », *Cahiers d’histoire*, 46-2, 2001, p. 327-354 ; Robert Descimon, « La réconciliation des Hotman protestants et catholiques (des années 1580 aux années 1630) », dans Thierry Wanegffelen (dir.), *De Michel de L’Hospital à l’édit de Nantes : politique et religion face aux Églises*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2002, p. 529-562 ; Mona Garloff, *Irenik, Gelehrsamkeit und Politik : Jean Hotman und der europäische Religions-konflikt um 1600*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2014. Comme l’a très bien rappelé Camille Desenclos (Camille Desenclos, « Au-delà de toute diplomatie : la constitution de réseaux parallèles protestants et érudits entre France et Empire au début du XVII^e siècle », *Revue d’histoire du protestantisme*, vol. 1, n° 4, oct.-nov.-déc. 2016, p. 531-532) si le traité d’Hotman a suscité un certain intérêt historiographique, le personnage lui-même ainsi que ses missions diplomatiques n’ont toujours pas bénéficié d’une étude complète et approfondie.

²⁵⁷ Voir quatre éditions en français : Jean Hotman de Villiers, *L’ambassadeur*, 1603 ; *De la charge et dignité de l’ambassadeur*, Paris, Perier, 1604 ; *De la charge et dignité de l’ambassadeur. 3^e édition ... avec une liste des auteurs qui ont écrit en ce mesme sujet et un extrait de l’Anti-Colazon*, Dusseldorf, B. Busius, 1613 et « De la Charge et dignité de l’ambassadeur. 4^e édition... avec une liste des auteurs qui ont écrit en ce mesme sujet et un extrait de l’Anti-Colazon », dans *Opuscules françoises des Hotmans*, Paris, chez la vefve Mathieu Guillemot, 1616, p. 453-640 ; pour la traduction anglaise, voir Jean Hotman de Villiers, *The Ambassador*, Londres, James Shawe, 1603.

précis, demeurait toujours la représentation du souverain lors d'une mission d'apparat et de cérémonie : « pour renouveler un alliance, jurer et ratifier un traité, se conjouyr, condouloir et faire office semblable de la part de leurs Maistres »²⁵⁸.

Ce caractère à la fois ancien et solennel des ambassades extraordinaires perdurait encore dans l'imaginaire collectif dans la première moitié du XVII^e siècle. À titre d'exemple, l'ambassadeur de Venise en Angleterre, Marc Antonio Correr, écrivit, le 28 juin 1610, que, compte tenu que Thomas Edmondes, ambassadeur ordinaire d'Angleterre en France, arrivé en mai 1610, « n'était pas bien reçu », il fallut « envoyer une ambassade extraordinaire avec beaucoup de faste et à grands frais. L'Angleterre était obligée de rester l'alliée de la France et de s'armer contre les autres »²⁵⁹.

● ***Construction d'une image péjorative (voire vile) des ambassades ordinaires***

Les missions extraordinaires étaient alors opposées aux ambassades ordinaires et permanentes dont il fallait se méfier. Plus récentes – « l'antiquité ne les cognoissoit point ou peu »²⁶⁰ –, on les regardait souvent comme des espions et des intrigants, et ce depuis leur apparition dans la deuxième moitié du XV^e siècle²⁶¹. À titre d'exemple, Ferdinand le Catholique n'aimait pas que les émissaires permanents séjournent trop longtemps sur son territoire, bien qu'il fût l'un des premiers monarques européens à avoir eu recours à des ambassades ordinaires²⁶². En France, les soupçons de Louis XI envers les ambassades ordinaires étaient tels qu'elles ne furent pas accueillies à la Cour avant le règne de son successeur²⁶³. Les auteurs des traités n'étaient pas en reste. Les critiques particulièrement virulentes à leur égard furent formulées par Carlo Pasquali – auteur de l'un des premiers ouvrages sur les ambassadeurs publiés en France (1598)²⁶⁴ – qui traita « ces ambassades qu'on appelle ordinaires » d'« enfants

²⁵⁸ J. Hotman de Villiers, *L'ambassadeur*, op. cit., p. 3.

²⁵⁹ CSPV, vol. XI, lettre de Marc' Antonio Correr, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 23 juin 1610, p. 516.

²⁶⁰ J. Hotman de Villiers, *L'ambassadeur*, op. cit., p. 3.

²⁶¹ D. Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne*, op. cit., p. 328-330.

²⁶² Ernest Nys, *Les origines de la diplomatie et le droit d'ambassade jusqu'à Grotius*, Bruxelles, C. Muquardt, 1884, p. 23.

²⁶³ Stefano Andretta, *L'arte della prudenza : teorie e prassi della diplomazia nell'Italia del XVI e XVII secolo*, Rome, Bink, 2006, p. 51.

²⁶⁴ Originaire du Piémont, Carlo Pasquali (en français Charles Paschal) (1547-1626) arriva à Paris au début des années 1570 où il tissa des liens d'amitié avec Guy du Faur de Pibrac, dont il rédigea la vie. Grâce à la protection de ce dernier, on lui confia plusieurs ambassades : en Pologne en 1576, puis en Angleterre en 1589 et enfin auprès des Grisons suisses, en 1604. Pasquali fut également nommé vicomte de Quente, près d'Abbeville et il devint conseiller d'État, puis avocat général auprès du Parlement de Rouen. Il laissa quelques ouvrages, dont le traité *L'Ambassadeur*, publié pour la première fois sous le titre latin *Legatus* à Rouen, chez Raphaël Parvivallius, en 1598. L'ouvrage connaît deux autres éditions en latin au XVII^e siècle (celle de Paris chez H. Perier en 1612 et

malheureux de cette époque malheureuse ». « Dégouté de leur médiocrité », il voyait les émissaires ordinaires – « qui sont de toute sorte » – comme des nids d’espions : « Il n’a rien de si fermé que ces ambassadeurs ne mettent à jour, rien de si caché, ou fortifié, où ils ne fassent une trouée, rien de si impénétrable qui ne leur devienne accessible. Ils ont leurs observateurs, qui, comme des mouches, sont partout, jugent tout, découvrent tout et rassemblent tous les vents des rumeurs »²⁶⁵. La fonction de collecteurs d’information ainsi que les moyens employés pour l’obtenir étaient condamnés sans pitié par Pasquali. Il convient d’ajouter que d’une part, l’ambassadeur ordinaire était souvent considéré comme un espion potentiel²⁶⁶, mais, d’autre part, pouvait également devenir non seulement un instrument, mais un objet d’espionnage incessant et imprudent²⁶⁷. Les propos de Jean Hotman étaient, quant à eux, plus nuancés²⁶⁸.

Par conséquent, à l’aube du Grand Siècle, la mauvaise réputation des ambassadeurs ordinaires était déjà solidement acquise, tant pour l’espionnage que pour la tromperie jusqu’au point d’être appelés « liegers » (ou *leigers*) en anglais qui signifiait « to lie » (synonyme de « to reside »)²⁶⁹. Il paraît même qu’en 1604, Sir Henry Wotton (1568-1639), en route pour prendre son ambassade à Venise, écrivit la phrase suivante : « Un ambassadeur est un honnête homme envoyé pour mentir à l’étranger pour le bien de son pays »²⁷⁰. Quant à Francis Windebank, secrétaire d’État de Charles I^{er}, il traita franchement Pomponne II de Bellièvre d’« espion » dans l’une de ses lettres en date du 13 avril 1639²⁷¹, ne connaissant probablement pas le vrai caractère de cet émissaire de Louis XIII à la Cour d’Angleterre. Bien qu’il écrivît quelque soixante-dix ans après la publication du traité de Pasquali, Abraham de Wicquefort, auteur de l’un des plus importants mémoires de négociation et de diplomatie moderne, décrivait cette catégorie de ministres de premier ordre comme n’ayant pas « du droit de gens », ajoutant qu’on ne les connaissait pas encore « il y a deux cens ans »²⁷². Enfin, il convient d’ajouter que ce sentiment

celle d’Amsterdam chez Louis Elzévier, 1645) avant d’être traduit en français par Dominique Gaurier en 2014. L’Ambassadeur de Pasquali est l’un des premiers ouvrages de ce genre qui a été publié en France, après celui de Félix de La Mothe Le Vayer (1547-1625), poète, philosophe et orateur français qui publia à Paris en 1579 son traité *Legatus, seu de legatione*.

²⁶⁵ C. Pasquali, *L’ambassadeur*, op. cit., p. 40 et p. 411-420.

²⁶⁶ L. Bély, *L’art de la paix en Europe*, op. cit., p. 41.

²⁶⁷ Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990.

²⁶⁸ Hotman se contenta de dire que « l’antiquité ne cognoissoit point pour la crainte qu’on avoit que le long séjour d’un Ambassadeur ne fist descouvrir les secrets de l’Estat » (J. Hotman de Villiers, *L’ambassadeur*, op. cit., p. 3).

²⁶⁹ George Philip Vernon Akrigg, *Jacobean Pageant or the Court of King James I*, Londres, Hamish Hamilton, 1962, p. 63.

²⁷⁰ J. Black, *A History of Diplomacy*, op. cit., p. 59.

²⁷¹ *The Earl of Strafforde’s Letters and Dispatches*, Londres, W. Bowyer, 1739, vol. II, lettre de Windebank à Thomas Wentworth, 1^{er} comte de Strafford, Drury-Lane, 13 avril 1639, p. 322.

²⁷² A. de Wicquefort, *L’Ambassadeur et ses Fonctions*, op. cit., vol. 1, p. 16.

était encore partagé non pas uniquement au XVII^e siècle, mais aussi à l'époque des Lumières : les rédacteurs du *Dictionnaire de Trévoux* soulignaient que « les ambassades ordinaires ne sont point du droit des gens », en reprenant ainsi les propos de Wicquefort²⁷³.

ii. Un traitement honorifique et financier plus avantageux pour les ambassades extraordinaires que pour les missions ordinaires

Plus anciennes et donc plus prestigieuses, les ambassades extraordinaires bénéficiaient également d'un traitement honorifique et financier plus avantageux que les ambassades permanentes.

● Des honneurs supplémentaires traditionnellement attribués aux ambassadeurs extraordinaires

Un ambassadeur extraordinaire avait traditionnellement droit à quelques honneurs supplémentaires.

En effet, dès l'arrivée sur le sol étranger tout était différent. À cet égard, prenons l'exemple de la cérémonie d'accueil et d'entrée à Londres du marquis de Châteauneuf et de son successeur le marquis de Fontenay-Mareuil. Nommé ambassadeur ordinaire de Louis XIII à la Cour de Charles I^{er} en janvier 1630 suivant les instructions, Fontenay-Mareuil arriva à Gravesend le 23 février où Châteauneuf, ambassadeur extraordinaire séjournant en Angleterre depuis juillet 1629 ainsi que John Finet, maître des cérémonies l'attendaient avec quatre barges. Ce dernier l'accompagna ensuite jusqu'au quai de la Tour de Londres (*Tower Wharf*) où le lord George Gordon, fils du marquis de Huntley vint le chercher au nom de son souverain, « accompagné par un nombre très notable de carrosses, bien qu'on en ait observé un peu plus lorsque l'ambassadeur d'Espagne était venu »²⁷⁴ pour le conduire à son logis de *Dorset house* dans la *City*. À titre de comparaison, quelques mois auparavant le marquis de Châteauneuf lui-même fut reçu à Gravesend par une délégation plus importante, composée du comte de Creavland accompagné de son fils, lord Wentworthet, et de Sir John Chaworth, fils du vicomte de Chaworthes. Il fut ensuite transporté par une dizaine de barges à Londres où vingt-cinq

²⁷³ G. Poumarède, « “Ambassade” et “Ambassadeur” », art. cit., p. 14.

²⁷⁴ CSPV, vol. XXII, lettre de Giovanni Soranzo, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 8 mars 1630, p. 300 et *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 82.

carrosses l'attendaient sur le quai de la Tour afin de le conduire à son lieu de résidence à Holborn²⁷⁵. Ainsi, il convient de noter que Fontenay-Mareuil bénéficia d'un traitement moins solennel : il ne fut accueilli ni par un comte ni par un pair du royaume, avec un nombre de barges et de carrosses moins important.

- ***L'attractivité financière des ambassades extraordinaires***

L'ambassade extraordinaire était aussi, en général, plus attractive d'un point de vue financier que l'ambassade ordinaire.

Ainsi, si l'on prend l'exemple des ambassadeurs ordinaires anglais en France, leurs émoluments s'élevaient à quatre livres par jour, auxquelles s'ajoutaient quatre cents livres par an de frais de renseignement ; en revanche, la Couronne anglaise ne donnait rien pour les voyages²⁷⁶. Or, les missions ordinaires souvent longues généraient beaucoup de frais, que les ambassadeurs devaient assurer sur leurs propres deniers comme ceux ayant trait au logement. À cela s'ajoutaient d'autres dépenses dites « extraordinaires » – différents déplacements ou entretien d'informateurs et d'espions – dont la prise en charge n'était pas toujours garantie, ou arrivait souvent très tardivement après plusieurs relances.

Par conséquent, généralement issus de la petite et moyenne noblesse, les ambassadeurs ordinaires devaient disposer d'une fortune personnelle permettant de couvrir tous les frais et les dépenses lors d'une mission à l'étranger ; il arrivait même souvent qu'un ambassadeur soit plus pauvre à la fin de sa mission qu'à ses débuts²⁷⁷. À l'inverse, les ambassadeurs extraordinaires avaient globalement beaucoup moins de soucis financiers à se faire : leurs émoluments étaient plus élevés (six livres par jour), étant considérés comme des gratifications exceptionnelles²⁷⁸ ; ils étaient également défrayés et logés aux frais du roi qui les accueillait. En Angleterre, les souverains mettaient à leur disposition un logis qui était souvent un hôtel particulier ou le manoir d'un grand noble, comme la maison du duc de Suffolk, où fut logé le marquis d'Effiat pendant son ambassade extraordinaire dans les années 1624-1625. Qui plus est, grâce à son statut, ce dernier put bénéficier de l'hospitalité de Jacques I^{er} lors des chasses pendant lesquelles le roi l'hébergea dans son propre logis. Cela permit à l'ambassadeur non seulement de faire des

²⁷⁵ *Ceremonies of Charles I, op. cit.*, p. 64-65.

²⁷⁶ G. P. V. Akrigg, *Jacobean Pageant, op. cit.*, p. 64.

²⁷⁷ G. Mattingly, *Renaissance Diplomacy, op. cit.*, p. 236.

²⁷⁸ Sur les préoccupations financières des ambassadeurs français à l'époque moderne, voir J. Baillou (dir.), *Les affaires étrangères et le corps diplomatiques français, op. cit.*, t. I, p. 193-197.

économies, mais également de tisser des liens privilégiés avec le souverain anglais et son tout-puissant favori Buckingham, clef de la réussite de sa mission :

« [...] le Roy de la grande Bretagne luy mesme ayant reiglé mon train me faisant loger dans son logis avec Monsieur le Duc Boquinqam [Buckingham]. Outre ce qu'il va tousjours en maisons de gentilzhommes sans entrer dans les villes de sorte que ce ne luy sera pas beaucoup de charge, et que c'est un honneur duquel je n'eusse peu jouyr comme ordinaire parce qu'il m'eust fallu demeurer à Londres avec le Conseil comme tous les autres Ambassadeurs [...] »²⁷⁹

En France, on logeait les représentants extraordinaires à l'hôtel de Picquigny depuis les années 1620. Une telle situation provoquait même parfois des abus : le comte de Leicester y logea deux ans, en 1636-1637²⁸⁰, l'usage semblant fixer la durée de séjour à trois mois²⁸¹.

Ainsi, au vu de ces éléments, notons que les avantages honorifiques et financiers – l'image d'Effiat ou de Leicester qui bénéficièrent d'un logement gratuit pendant plusieurs mois voire plusieurs années –, bien qu'ils fussent traditionnellement associés aux ambassades extraordinaires d'apparat, commencèrent à s'appliquer également aux missions extraordinaires de longue durée. Si encore, par exemple, en 1617, Thomas Edmondes avait refusé délibérément les honneurs habituels du logement et des dépenses dues aux extraordinaires à cause de la longueur de sa mission²⁸², pratiquement tous ses successeurs ayant mené des ambassades de même nature en bénéficièrent.

Par conséquent, couplés avec le prestige ancestral, ces avantages permettaient aux gouvernements de France et d'Angleterre de trouver plus rapidement un candidat et d'agir « plus puissamment ».

²⁷⁹ AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 288, lettre d'Effiat, Londres, juillet 1624.

²⁸⁰ Aujourd'hui c'est une caserne de la Garde républicaine. Sur l'histoire de l'hôtel et de ses hôtes, voir Robert de Courcel, « L'hôtel des ambassadeurs extraordinaires à Paris », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, Paris, 66^e année, 1939, p. 27-135.

²⁸¹ BnF, Mss, Français 15915, fol. 290, lettre de Chavigny à Bellièvre, Rueil, 18 mars 1639.

²⁸² CSPV, vol. XIV, lettre d'Ottaviano Bon, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 5 juin 1617, p. 514.

iii. Un avantage pratique volens nolens : l'attractivité des ambassades extraordinaires facilite le recrutement d'ambassadeurs

En effet, dans la première moitié du XVII^e siècle, comme nous le verrons plus tard, les rois mettaient parfois un certain temps pour trouver un candidat pour une longue mission à l'étranger, lequel devait être prêt à des sacrifices financiers et mettre en péril sa carrière dans le cas où son ambassade se soldait par un échec. Dans ce contexte de carence généralisée de diplomates caractéristique de l'époque qui nous occupe, recruter pour une longue ambassade extraordinaire devint plus facile que pour une mission ordinaire.

● Une moindre attractivité des ambassades ordinaires

La méfiance à l'égard des ambassades ordinaires couplée aux peu d'avantages rendaient celles-ci moins attractives²⁸³. Par exemple, si l'ambassadeur permanent avait été très mal payé – à l'image, par exemple, d'Edward Herbert qui s'en plaignit tout au long de sa mission ordinaire des années 1622-1624 –, le roi risquait de ne pas lui trouver de successeur. Ainsi, Albertus Morton refusa de remplacer Herbert en 1624 en tant qu'ordinaire, mais accepta, en revanche, d'accompagner le duc de Buckingham à Paris en mai 1625 en qualité de secrétaire d'État fraîchement nommé²⁸⁴. En plus des difficultés financières, les ambassadeurs ordinaires des années 1600-1650, comme l'a très justement remarqué Garrett Mattingly, avaient des tâches plus nombreuses et plus complexes que leurs homologues du siècle passé²⁸⁵. Cela concernait plus particulièrement la collecte d'informations, cette dernière compétence s'imposant comme une des missions premières du diplomate²⁸⁶. Au surplus, l'ambassadeur ordinaire franco-anglais de la première moitié du XVII^e siècle devait connaître parfaitement les affaires ainsi que maîtriser la langue de son pays de résidence, réussir à se constituer un cercle d'amis et de confidents, renouer d'anciens liens ou savoir de qui se méfier ; et tout cela avec des moyens

²⁸³ Cette these est défendue par Gary M. Bell, « Elizabethan Diplomatic Compensation: Its Nature and Variety », *The Journal of British Studies*, XX, 1981, p. 1-25.

²⁸⁴ Voir Sabrina A. Baron, « Morton, Sir Albertus (1584?-1625) », dans *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004, t. 39, p. 410-411 et Roger Lockyer, *Buckingham: The Life and Political Career of George Villiers, First Duke of Buckingham, 1592-1628*, Londres/New York, Longman, 1981, p. 236.

²⁸⁵ G. Mattingly, *Renaissance Diplomacy*, op. cit., p. 246-247.

²⁸⁶ I. Félicité (dir.), *L'Identité du diplomate*, op. cit., p. 19.

financiers très restreints et l'obligation de rester pendant longtemps car le diplomate ne pouvait pas rentrer quand il le voulait.

En comparaison avec les ambassades ordinaires, les missions extraordinaires – même si elles pouvaient elles-aussi s'éterniser et générer des dépenses très importantes que les émoluments ne couvraient pas entièrement²⁸⁷ –, étant plus prestigieuses et avantageuses, s'intégraient plus facilement dans le parcours de l'élite dirigeante. Généralement plus courtes, elles constituaient une étape importante au service du roi tant pour les courtisans et diplomates plus aguerris comme Bassompierre ou Carlisle, que pour les novices issus de milieux moins influents, à l'image d'Effiat. Pour ce dernier, l'ambassade extraordinaire constitua un préalable à l'obtention de charges prestigieuses et à son ascension sociale : quelques mois après son retour de l'ambassade d'Angleterre, il succéda à Michel de Marillac comme surintendant des Finances en 1626 avant de recevoir l'office de Grand Maître de l'Artillerie en 1629 et le titre de Maréchal de France en 1631.

- ***Le prestige associé au titre d'extraordinaire devait permettre le succès de la mission***

En plus du recrutement plus facile, le prestige et l'aura qui entouraient les ambassades extraordinaires rentraient de plus en plus dans les considérations des souverains lors du choix d'un émissaire dans la mesure où il pouvait permettre d'arriver plus rapidement au bout de négociations importantes, longues et difficiles. Ainsi, indissociable dans l'imaginaire collectif des ambassades d'apparat, anciennes et prestigieuses, le seul statut extraordinaire devait – tout au moins aux yeux des gouvernements – conduire au succès de la mission même si cette dernière pouvait ne pas avoir une apparence protocolaire, être longue et conduite par un émissaire issu de la petite ou la moyenne noblesse.

À titre d'exemple, la dégradation sans précédent des relations entre les couronnes de France et d'Angleterre dans les années 1625-1626 à la suite de l'expulsion de l'entourage français d'Henriette-Marie et de la continuation des persécutions des catholiques anglais, favorisa l'envoi d'ambassades extraordinaires – n'ayant par ailleurs aucun caractère d'apparat – au détriment des missions ordinaires, et cela dans le but de remédier plus rapidement à la situation. Ainsi, dépêchant à la Cour de Charles I^{er}, en octobre 1625, le seigneur de Blainville,

²⁸⁷ Il convient de remarquer que les ambassades extraordinaires qui s'éternisaient provoquaient parfois des mécontentements. À titre d'exemple, Senneterre se plaignit à plusieurs reprises d'un séjour trop long (AMAE, CP Angleterre, vol. 46, fol. 308, lettre de Senneterre à Chavigny, 8 juillet 1637).

un simple chevalier, Richelieu écrivit, dans une lettre en date du 23 août 1625, que la situation nécessitait « luy donner plustost la qualité d'extraordinaire, le tiltre l'autoriseroit davantage », lui permettant « d'agir puissamment »²⁸⁸. Malheureusement, le prestige associé au titre d'extraordinaire ne permettant pas à Blainville d'accomplir sa mission avec succès, le gouvernement envoya alors, en octobre 1626, Bassompierre (dont la qualité de maréchal de France était censée renforcer le caractère et l'importance de son ambassade) afin de négocier le rétablissement des ecclésiastiques et des serviteurs de la reine. Du côté anglais, les considérations étaient les mêmes : selon John Finet, on employa, en septembre 1626, Dudley Carleton en qualité d'extraordinaire « pour la prévention et l'accommodement de toutes les différences qui pourraient naître à cause de retrait tardif des Français de l'entourage de la reine »²⁸⁹.

Rappelons par ailleurs, qu'Edward Barrett, malgré la délivrance des documents officiels confirmant sa nomination comme émissaire ordinaire ne put jamais entreprendre sa mission, car « ce jeune homme est novice en diplomatie et incapable de négocier des affaires aussi ardues »²⁹⁰. En effet, les relations franco-anglaises se trouvant au plus haut point de tension après l'expulsion de l'entourage d'Henriette-Marie, les persécutions incessantes des catholiques et la révocation du sieur de Blainville en avril 1626, la situation nécessitait l'envoi d'un ambassadeur à la fois plus expérimenté et revêtu d'un caractère plus prestigieux, c'est-à-dire extraordinaire.

Par ailleurs, nous pouvons supposer, sans prendre trop de risque de nous tromper, que l'importance des négociations du mariage de Charles I^{er} d'Angleterre et d'Henriette-Marie de France, qui précédèrent de quelques années les événements mentionnés ci-dessus, poussa les gouvernements français et anglais de rappeler leurs ambassadeurs ordinaires et de les remplacer par des extraordinaires dont le caractère plus prestigieux devait accélérer les pourparlers. Ainsi, et nous l'avons déjà vu précédemment, le comte de Tillières – émissaire permanent à la Cour anglaise depuis 1619 qui négociait vainement le projet de mariage depuis plusieurs années – fut révoqué et remplacé par d'Effiat, un simple marquis sans expérience, venu sans splendeur

²⁸⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 25, lettre de Richelieu à La Ville-aux-Clercs, 23 août 1625 et fol. 46, « Instruction baillée à Monsieur de Blainville allant ambassadeur extraordinaire en Angleterre », 3 septembre 1625.

²⁸⁹ « Sir Dudley Carleton y fut employé en qualité d'extraordinaire pour la prévention et l'accommodement de toutes les différences qui pourraient résulter de l'éloignement tardif des Français de la personne de la Reine » (J. Finet, *Finetti Philoxenis*, op. cit., p. 188).

²⁹⁰ CSPV, vol. XX, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 8 janvier 1627, p. 86.

particulière (sa suite, selon plusieurs sources, n'excédait pas douze personnes²⁹¹), mais revêtu d'un statut d'ambassadeur extraordinaire, statut qu'il gardera par ailleurs non sans difficultés, comme nous le verrons à plusieurs occasions. Quant à l'Angleterre, Jacques I^{er} rappela au même moment, en juillet 1624, son émissaire ordinaire, Edward Herbert, pour confier communément les négociations à Henry Rich, baron de Kensington et James Hay, comte de Carlisle, deux émissaires extraordinaires.

iv. Pourquoi la présence simultanée des ambassadeurs ordinaires et extraordinaires était loin d'être systématique ?

Au regard de ces éléments, on pourrait légitimement se demander pourquoi les rois de France et d'Angleterre n'envoyaient pas systématiquement un ambassadeur extraordinaire pour mener à bien des négociations longues et importantes, tout en conservant un émissaire ordinaire pour s'occuper d'autres affaires ? Pourquoi les souverains préférèrent de plus en plus laisser en place uniquement un extraordinaire ?

Les exemples de cohabitation de deux diplomates existaient mais étaient plutôt rares. À titre d'exemple, le vicomte de Scudamore, dépêché en été 1635 afin de mener les négociations d'une alliance offensive et défensive franco-anglaise contre les Habsbourgs se vit adjoindre, un an plus tard, en juin 1636, le comte de Leicester en qualité d'extraordinaire pour intensifier les pourparlers. Ce dernier prit aussitôt l'affaire en main, écartant son collègue d'une partie des négociations et provoquant ainsi des mécontentements et des conflits, tout en lui abandonnant volontiers toutes les affaires en lien avec le commerce et les marchands²⁹². Toutefois, malgré cette situation, Scudamore ne fut pas révoqué, restant à Paris jusqu'à fin février 1639 pour s'occuper d'autres affaires. Parallèlement en Angleterre, les mêmes négociations débutèrent avec le marquis de Poigny, mais sans succès, et Louis XIII envoya, en avril 1635, Senneterre afin d'appuyer les pourparlers. L'ambassadeur ordinaire ne quitta pour autant pas Londres, y exerçant son ambassade jusqu'à sa mort en janvier 1637.

Toutefois, cette présence simultanée d'un ambassadeur ordinaire et d'un émissaire extraordinaire chargé de négociations de longue durée n'était pas systématique. De fait,

²⁹¹ CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 19 juillet 1624, p. 393.

²⁹² NA, SP 78/101, fol. 175, lettre de Vic, Paris, 15/25 juin 1636.

dépêcher une ambassade extraordinaire de plus au moins longue durée était plus intéressant pour les souverains français et anglais – tant pour une question d’efficacité que pour une question financière – que d’avoir simultanément deux ambassadeurs.

Par exemple, la décision de Louis XIII de remplacer le comte de Tillières par le marquis d’Effiat en juin 1624 pour négocier le mariage de sa sœur avec Charles I^{er} et de ne pas envoyer un autre ambassadeur ordinaire était avantageux pour toute une série de raisons. Bénéficiant à la fois de son statut d’extraordinaire – plus prestigieux par définition – d’Effiat était venu avec une suite relativement peu nombreuse, était défrayé et logé aux frais du roi d’Angleterre à l’hôtel de Suffolk. Qui plus est, la conduite des négociations n’empêchait pas l’ambassadeur de s’occuper d’autres affaires, même celles de second ordre : il utilisait pour cela les services du secrétaire Lucas. Par conséquent, Louis XIII n’avait aucun intérêt d’adjoindre au marquis d’Effiat un ambassadeur ordinaire, au risque de générer plus de dépenses et de provoquer des conflits nuisibles entre eux. Quant au roi d’Angleterre, son intérêt était encore moindre au moment des négociations du mariage, car il avait dépêché une double ambassade extraordinaire – celle des comtes de Carlisle et de Holland – qui coûta déjà, comme nous nous en souvenons, très cher à la Couronne. Par conséquent, une fois la nomination de ces derniers confirmés, le roi d’Angleterre révoqua son ordinaire, Edward Herbert.

Ainsi, l’analyse de l’intermittence des ambassades dans les années 1610-1642 fait ressortir deux éléments essentiels :

D’une part, la domination écrasante des ambassades extraordinaires ainsi que l’irrégularité dans la présence d’émissaires – tant ordinaires que spéciaux – nous permette de nuancer ce qui aurait pu apparaître comme un moment de rupture entre la diplomatie médiévale et l’époque moderne avec la naissance et le développement de la permanence diplomatique. En réalité, le recours récurrent aux ambassades extraordinaires ne fait que confirmer l’existence de continuités entre les pratiques diplomatiques du XV^e siècle et celles de la première moitié du XVII^e siècle, constatation qui est bien mise en lumière avec la diplomatie italienne étudiée par différents courants historiographiques depuis une trentaine d’années et, tout particulièrement, par Riccardo Fubini et Daniela Frigo²⁹³. En cela, l’exemple des ambassades de France en

²⁹³ Riccardo Fubini, *Quattrocento fiorentino : politica, diplomazia, cultura*, Ospedaletto, Pacini, 1996 ; R. Fubini, « La « résidentialité » de l’ambassadeur », art. cit., p. 27-35 ; F. Vindry, *Les ambassadeurs français*, op. cit. p. 27-35 ; Daniela Frigo (dir.), *Politics and Diplomacy in Early Modern Italy: The Structure of Diplomatic Practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000 ; Daniela Frigo, « Prudence and Experience: Ambassadors and Political Culture in Early Modern Italy », *Journal of Medieval and Early Modern Studies*, 38, 2008, p. 15-34 ; Monica Azzolini et Isabella Lazzarini (dir.), *Italian Diplomacy in the Renaissance. A Sourcebook*, Toronto, PIMS, 2017. Jean-Claude Waquet nuance également les réalités du « laboratoire italien » (Jean Boutier,

Angleterre et d'Angleterre en France dans les années 1610-1642 s'inscrit dans la réévaluation nécessaire de la modernité de l'ambassadeur résident ainsi que de sa stabilisation, phénomène qui était loin d'être effective à cette époque.

D'autre part, l'emploi accru d'ambassades extraordinaires de longue durée plutôt que de missions ordinaires permet d'appréhender la singularité de la vie diplomatique franco-anglaise de l'époque baroque. Il s'agit en effet d'une sorte d'hyperbole, de frénésie chorégraphique qui consiste à recourir de plus en plus souvent à la forme « hybride » qu'est l'ambassade extraordinaire et néanmoins longue, plutôt qu'à des ambassades ordinaires, forme née dans les premiers temps de la modernité pour donner à la diplomatie un caractère de permanence et de « résidentialité ». Le but était de profiter du prestige et des avantages traditionnellement associés aux missions extraordinaires, tout en dépêchant un homme fidèle et polyvalent qui pouvait rester suffisamment de temps pour mener à bien sa mission. Cette pratique ne rendit pas la vie diplomatique franco-anglaise plus intermittente qu'elle ne l'était à la Renaissance, mais fit d'elle un système dont les frontières étaient plus floues et plus fluctuantes.

IV. UNE DISTINCTION FLOUE ET FLUCTUANTE ENTRE AMBASSADES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

L'existence de frontières floues et fluctuantes entre les ambassades ordinaires et extraordinaires se manifeste tant dans les particularités d'appellation des diplomates, surtout en Angleterre, que dans la distinction statutaire et protocolaire qui n'est pas opérante sur le plan juridique, ni évidente sur le plan fonctionnel. Cela pose des difficultés de déterminer précisément le statut d'un certain nombre d'ambassadeurs, qui étaient d'ailleurs probablement volontairement dépêchés avec un caractère imprécis.

Sandro Landi, Jean-Claude Waquet et Émilie Beck-Saiello (dir.), *Le temps des Italies : XIII^e-XIX^e siècle*, Paris, Passés composés/Humensis, École française de Rome, 2023, p. 193-207).

A. Un flou dans les appellations des émissaires ordinaires anglais

La constitution et le développement d'ambassades régulières et permanentes entre la France et l'Angleterre dès la première moitié du XVI^e siècle s'accompagne d'un certain flou qui, à l'époque qui nous occupe, régnait encore s'agissant des appellations qu'on utilisait pour parler d'émissaires ordinaires anglais.

À l'aube du XVII^e siècle, les Anglais employaient encore deux appellations pour parler d'émissaires permanents : le terme d'« ambassadeur résident » (en anglais *Resident Ambassador*) côtoyait celui d'« ambassadeur ordinaire » (en anglais *Ordinary Ambassador*). Ces particularités d'appellations caractéristiques des pratiques diplomatiques anglaises nécessitent quelques clarifications, car elles recèlent certaines ambiguïtés et peuvent conduire à des erreurs et des confusions.

L'existence de ces différences terminologiques remontait au XVI^e siècle. D'après la liste des agents diplomatiques anglais, établie par Gary M. Bell, il semblerait qu'au siècle des Tudors on n'employât pas les termes « ordinaire » et « extraordinaire » pour désigner leurs négociateurs officiels, leur préférant les appellations de « résident » et de « spécial » (en anglais *special ambassador*)²⁹⁴. Le mot « résident » s'ajoutant parfois à celui d'ambassadeur était le titre usuel accordé à des représentants diplomatiques qui venaient pour résider et non pour exécuter une mission spéciale ou particulière ; le mot « spécial » était utilisé simplement par commodité pour distinguer ce type d'ambassadeurs des résidents.

Ce n'est qu'à partir des années 1560 qu'on voit apparaître pour la première fois le terme d'« ambassadeur extraordinaire » d'Angleterre à la Cour de France : il s'agissait de Francis Russell (v. 1527-1585), 2^e comte de Bedford et d'Henry Carey (1526-1596), 1^{er} baron d'Hunsdon, dépêchés respectivement en 1561 et en 1564²⁹⁵. Mais ce n'est qu'à partir du règne de Jacques I^{er} que la diplomatie anglaise commença à introduire systématiquement les appellations « ordinaire » et « extraordinaire » dans son langage diplomatique. Ces changements peuvent très probablement s'expliquer par une certaine standardisation des

²⁹⁴ G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 7-8. Notons que cette tradition semble remonter au XV^e siècle (voir B. Behrens, « The Office of the English Resident Ambassador », art. cit., p. 161-162).

²⁹⁵ G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 86-89.

pratiques diplomatiques à l'échelle européenne ainsi que par la volonté de s'aligner sur la France qui servait souvent de référence dans le domaine diplomatique. En effet, cette dernière employait presque exclusivement, dès le XVI^e siècle, les termes « ordinaires » et « extraordinaires » pour désigner ses émissaires de premier plan.

Cependant, de nombreuses sources montrent que, sous les premiers Stuarts, l'appellation d'« Ambassadeur résident » ou de simple « Résident » n'avait toujours pas disparu. À titre d'exemple, alors que l'historien Gary M. Bell avait défini Thomas Edmondes comme *Ambassador Ordinary*²⁹⁶, ses instructions ainsi que les correspondants de ce dernier le désignaient régulièrement *Resident*²⁹⁷. Quant aux lettres de Jacques I^{er}, elles furent adressées tantôt à « notre ambassadeur ordinaire à la cour de France », tantôt à « ambassadeur résident chez le roi de France »²⁹⁸. Du reste, le cas d'Edmondes n'est pas unique : Edward Herbert portait lui-aussi parfois le titre de résident, parfois celui d'ordinaire, ses instructions ne précisant pas sa qualité²⁹⁹. Par ailleurs, à ces différentes appellations pouvait s'ajouter celle de « Lieger », appellation trahissant, comme nous l'avons vu, la mauvaise réputation des ordinaires tant pour l'espionnage que pour la tromperie : Thomas Edmondes fut ainsi traité dans les instructions, délivrées en août 1610 à Edward Wotton, ambassadeur extraordinaire³⁰⁰. Il arrivait même qu'on trouvât les trois appellations dans un même document : ainsi, Edward Barrett fut désigné *Ambassador leger* dans le titre et *Ordinary Ambassador resident* dans le premier paragraphe³⁰¹ de ses instructions.

Pourquoi la mise en lumière de ces particularités d'appellation est-elle importante ? La raison en est simple : dans un contexte de multiplication des acteurs diplomatiques de tous genres – agents, résidents, envoyés, chargés d'affaires ou secrétaires d'ambassade – ces différences terminologiques peuvent susciter des ambiguïtés et entraîner des confusions. En effet, le *Resident Ambassador* peut être facilement confondu soit avec un simple *Résident* du roi d'Angleterre en France (c'est-à-dire un agent diplomatique de seconde main agissant souvent en l'absence de l'ambassadeur), soit avec un membre inférieur dans la hiérarchie des

²⁹⁶ G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 104.

²⁹⁷ NA, SP 78/56, fol. 101, instructions délivrées à T. Edmondes, 14 mai 1610 ; BL, Stowe MS 171, fol. 360, lettre d'Henry Wotton à Edmondes, février 1611.

²⁹⁸ BL, Stowe MS 175, fol. 77 et fol. 95.

²⁹⁹ John Stoye, *English Travellers Abroad, 1604-1667: Their Influence in English Society and Politics*, New Haven, Yale University Press, 1989, p. 64 ; G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 105. Ce dernier, n'ayant pas pu précisément identifier le titre de l'ambassadeur, le désigne « résident » entre parenthèses. Pour les instructions, délivrées à Herbert le 7 mai 1619, voir *The Autobiography of Edward lord Herbert of Cherbury*, op. cit., p. 332-334.

³⁰⁰ NA, SP 78/56, fol. 235, août 1610.

³⁰¹ NA, SP 78/78, fol. 247, 30 avril 1626.

envoyés permanents, dépêchés, comme nous l'avons déjà noté, par les rois de France et d'Angleterre auprès de certains États allemands ou italiens. C'est pour cette raison-là que nous nous efforcerons dorénavant d'employer uniquement les termes « ordinaires » et « extraordinaires » pour parler du caractère des missions d'ambassades tant françaises qu'anglaises afin d'éviter toute confusion.

B. Une distinction statutaire qui n'est ni opérante sur le plan juridique, ni évidente sur le plan fonctionnel

Après avoir décrit le flou qui persistait dans les appellations des émissaires ordinaires, il convient de se pencher sur les difficultés rencontrées et observées dans la manière de distinguer, d'un point de vue juridique et fonctionnel, les ambassadeurs permanents des représentants extraordinaires.

1. Une distinction juridique inexistante

Dans la première moitié du XVII^e siècle, les ambassadeurs tant ordinaires qu'extraordinaires n'avaient pas de distinction effective ni juridique, comme l'a rappelé très justement Madeleine Haehl³⁰². En effet, si, en principe, les lettres de créance étaient plutôt destinées aux ambassadeurs ordinaires alors que les pouvoirs étaient remis aux émissaires spéciaux leur conférant la possibilité de décider à la place du souverain, tant les uns que les autres recevaient en pratique ses instruments juridiques, rédigés de manière identique et complétés par des instructions. Ainsi, bien que le baron du Tour, le seigneur de Blainville ou Pomponne de Bellièvre aient été dépêchés en qualité d'extraordinaires, ils reçurent tous des lettres de créance, mais pas de pouvoirs ni de commissions³⁰³. De la même manière, le marquis d'Effiat, bien qu'envoyé à la Cour d'Angleterre avec le titre d'extraordinaire pour mener à bien des négociations d'une importance primordiale, était venu sans commissions quelconques, ces

³⁰² M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu*, op. cit., p. 201.

³⁰³ NA, SP 78/67, fol. 24, Paris, 21 janvier 1617 ; 78/75, fol. 324, 3 septembre 1625 ; 78/104, fol. 150, 11 septembre 1637.

dernières ayant été apportées par La Ville-aux-Clercs en décembre 1624 : « Les plus sages croient, comme toute apparence et certaines circonstances et considérations le font présumer, que ledit marquis n'a point commission ou instruction d'entrer ou proposer aucunes particularités »³⁰⁴. À l'inverse, Isaac Wake, dépêché auprès de Louis XIII en mai 1631 en tant qu'ambassadeur ordinaire pour négocier les articles du traité de commerce entre les deux couronnes, était doté de pouvoirs et de commissions en ce sens³⁰⁵. Il en découle que, malgré les avantages honorifiques et pécuniaires dont jouissaient, comme nous l'avons vu précédemment, les émissaires extraordinaires, ils étaient tous – tout au moins d'un point de vue juridique – des représentants au même titre et au même degré, ce qui par ailleurs entraînait souvent des difficultés pour différencier les missions temporaires des ambassades permanentes.

Cette distinction statuaire (ou protocolaire), inopérante sur le plan juridique, n'est pas plus pertinente sur un plan fonctionnel, en dépit de la différenciation traditionnellement admise entre les fonctions qu'on confiait aux ambassadeurs permanents et celles qu'on déléguait aux représentants extraordinaires.

2. Une distinction fonctionnelle esquissée par la littérature moderne, mais peu opérante en réalité

C'est sans doute la coexistence, à partir de la fin du XV^e siècle, des anciennes pratiques consistant à dépêcher exclusivement des ambassades temporaires afin de traiter d'affaires précises à côté du nouveau phénomène de la « résidentialité » des ambassades qui contribua à l'apparition des différences de fonctions entre ces deux types de missions : les unes – brèves, anciennes et prestigieuses, destinées aux événements plus solennels et plus protocolaires, et les autres – plus longues, plus récentes et moins prestigieuses, principalement vouées à des négociations laborieuses ainsi qu'à des affaires d'importance secondaire.

Cette distinction fut théorisée dès le milieu du XVI^e siècle à travers des écrits et des manuels destinés à la formation des ambassadeurs. Pour illustrer ce propos, prenons un extrait de *L'Ambassadeur* de Jean Hotman de Villiers lequel, rédigé quelques années seulement avant l'époque qui nous occupe, bénéficia d'une grande notoriété jusqu'à la parution de

³⁰⁴ *Memoires et negociations secretes de Mr. de Rusdorf, op. cit.*, t. I, lettre de Rusdorf à Frédéric V, 12 juillet 1624, p. 331.

³⁰⁵ BL, Add MS 72426, fol. 173-174, « Commission du Roi Charles I^{er} à Sir Isaac Wake comme Ambassadeur à Louis XIII, Roi de France, palais de Greenwich, 29 juin 1631 ».

L'ambassadeur et ses fonctions d'Abraham de Wicquefort en 1681³⁰⁶. Hotman de Villiers y exalta ainsi la figure de l'ambassadeur dans son ensemble, décrivant le caractère et les fonctions des représentants des deux catégories de diplomates :

« Il y en a de deux sortes. Les uns qui n'y sont que pour peu de temps et pour une affaire seulement ; comme pour renouveler une alliance, jurer et ratifier un traité, se conjouyr, condouloir et faire office semblable de la part de leurs Maistres. Ceux qui vont prester obediencia au Pape, de la part des Princes Chrestiens sont de ce nombre : ou qui vont pour autres affaires non ordinaires. C'est pourquoy on les peut nommer Ambassadeurs extraordinaires. Les autres sont ordinaires et Residens, n'ayant toutefois aucun temps limité que par la volonté des Princes qui les envoyet »³⁰⁷.

On notera que l'auteur subdivise les ambassades en deux groupes, consacrant beaucoup plus de lignes aux représentants extraordinaires qu'on dépêchait, selon l'auteur, pour traiter d'affaires courtes et strictement protocolaires. Mis à part ce rôle de pure représentation, l'historiographie récente leur a attribué également la fonction de négociation des affaires de haute importance – caractéristique, semble-t-il, de ce type d'ambassades en Angleterre dès le règne d'Henri VIII – qui pouvaient prolonger significativement la durée de leur séjour³⁰⁸. Concernant les ambassadeurs permanents, on les envoyait pour des affaires longues et « ordinaires » consistant, par exemple, à mener à bien des négociations laborieuses, à s'occuper de la collecte de nouvelles ainsi qu'à informer³⁰⁹. Ils étaient également souvent perçus comme des acteurs diplomatiques s'occupant de tâches « mineures » – ou plus « terre à terre » selon l'expression de Lucien Bély³¹⁰ – telles que la gestion des litiges frontaliers et commerciaux, la défense des intérêts de leurs compatriotes et leurs coreligionnaires ou l'obtention de passeports et d'autorisations de quitter le territoire. Comme nous l'avons déjà vu, les émissaires ordinaires ne bénéficiaient pas de la même importance, ni du même prestige que leurs homologues

³⁰⁶ Abraham de Wicquefort (1606-1682), d'origine hollandaise et élevé à Paris, embrassa la carrière diplomatique et devint, en 1626, résident de l'électeur Georges-Guillaume de Brandebourg auprès du roi de France. En 1659, Wicquefort passa en Hollande et devint résident du duc de Brunswick-Lünebourg-Zell à La Haye (Voir Sven Externbrink, « Abraham de Wicquefort et ses traités sur l'Ambassadeur (1676-1682). Bilan et perspectives de recherche », dans Stefano Andretta, Stéphane Péquignot et Jean-Claude Waquet (dir.), *De l'ambassadeur : les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2015, p. 269-290).

³⁰⁷ J. Hotman de Villiers, *L'ambassadeur*, op. cit., p. 3.

³⁰⁸ M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu*, op. cit., p. 204-213.

³⁰⁹ Voir B. Behrens, « The Office of the English Resident Ambassador », art. cit., p. 162-164 et Jean-Louis Fournel et Matteo Residori (dir.), *Ambassades et ambassadeurs en Europe, XV^e-XVII^e siècles : pratiques, écritures, savoirs*, Genève, Droz, 2020, p. 255.

³¹⁰ L. Bély (dir.), *L'Invention de la diplomatie*, op. cit., p. 19.

extraordinaires, étant dépourvus de certains privilèges et considérés comme des espions potentiels.

Cette distinction de fonctions, théorisée par les auteurs de traités qui se souciaient d'établir une hiérarchisation entre les pratiques anciennes et récentes et parfois répétée ou complétée par des études historiques, était probablement plus pertinente à la Renaissance – période qui a vu la mise en place d'une certaine régularité dans la permanence des ambassadeurs entre la France et l'Angleterre – que dans la première moitié du XVII^e siècle. En effet, à l'aube du Grand siècle, le développement des ambassades ordinaires s'estompa progressivement au profit des missions extraordinaires de négociations, contribuant ainsi non seulement à une grande intermittence des ambassades mais également à l'effacement des frontières entre elles. Ainsi, à titre d'exemple, le marquis de Fontenay-Mareuil, venu à Londres en qualité d'ambassadeur ordinaire pour succéder au marquis de Châteauneuf, y résidant depuis 1629 comme extraordinaire, reprit toutes ses affaires – « ordinaire reprenait les affaires de l'extraordinaire »³¹¹. Par conséquent, contrairement à ce qu'écrit Hotman de Villiers, à l'époque qui nous occupe pratiquement tous les ambassadeurs de France en Angleterre et d'Angleterre en France – tant ordinaires qu'extraordinaires – assurèrent les trois tâches essentielles qu'on assignait à chaque émissaire officiel : représenter leur souverain auprès d'une Cour étrangère, négocier en son nom et informer, en récoltant des informations de tous ordres concernant les forces et les faiblesses du pays dans lequel ils étaient dépêchés³¹².

a. Fonction de représentation

Les auteurs des traités sur la diplomatie de la première moitié du XVII^e siècle – à l'image de *L'Ambassadeur* de Hotman – admettaient que l'émissaire portait une part du Prince en lui, représentant son souverain et le rendant présent ailleurs³¹³. Cette notion de représentation prenait toute son ampleur et toute sa signification à l'occasion des missions d'apparat lorsqu'un ambassadeur extraordinaire représentait publiquement son Prince au travers d'une cérémonie

³¹¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 44, fol. 23, « Instruction baillée à M. de Fontenay Mareuil s'en allant ambassadeur ordinaire en Angleterre, Paris, 27 janvier 1630.

³¹² Sur les trois principales fonctions de l'ambassadeur, voir C. Gantet, *Guerre, paix et construction des États*, op. cit., p. 38-45 et L. Bély, « Représentation, négociation et information », art. cit., p. 213-229.

³¹³ Guillaume Hanotin, « Représenter le roi de France à la cour de Madrid. Entre confiance, "majesté" et liens familiaux », dans Daniel Aznar, Guillaume Hanotin et Niels F. May (dir.), *À la place du roi : vice-rois, gouverneurs et ambassadeurs dans les monarchies française et espagnole (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2014, p. 139.

protocolaire, symbolique et codifiée. Prenons, à titre d'exemple, la cérémonie de prestation de serments par laquelle Louis XIII et Charles I^{er} jurèrent d'observer fidèlement toutes les conditions de la paix de Suse, conclue et signée entre les deux royaumes le 24 avril 1629. Cet acte solennel se passa simultanément dans l'église de Fontainebleau et au château de Windsor : Thomas Edmondes et le marquis de Châteauneuf, les ambassadeurs extraordinaires, étant introduits, les rois jurèrent et signèrent sur le livre des évangiles et la Bible la promesse de respecter toutes les conditions préalablement arrêtées. Citons également la cérémonie de serment que les rois de France et d'Angleterre furent successivement appelés à prêter pour le respect du traité d'alliance défensive et offensive, conclu quelques mois après l'assassinat d'Henri IV. Ainsi, en septembre 1610, Jacques I^{er} dépêcha Edward Wotton pour qu'il le représente à cette occasion. Du côté français, on envoya, quelques mois plus tard, le maréchal de Lavardin afin d'« aller rendre audit Roi la visite avancée par ledit sieur Honton [Wotton] » et de « donner la dernière étreinte à cette alliance »³¹⁴. Destinés à représenter le roi dans une Cour étrangère, à en exprimer la gloire ainsi qu'à en refléter la puissance, ces émissaires, revêtus d'un caractère particulièrement solennel, étaient des « images vivantes »³¹⁵ de leur souverain et de véritables incarnations de celui-ci. Par ailleurs, les commissions dont disposaient souvent les ambassadeurs extraordinaires les autorisaient à prendre des décisions ou d'agir au nom du roi, faisant d'eux les « lieu-tenants » du pouvoir, autre fonction de représentation décrite en latin par le mot *procurator*³¹⁶. À titre d'illustration, prenons comme exemple une lettre patente de Louis XIII par laquelle le roi donnait une commission au duc de Chevreuse et au seigneur de La Ville-aux-Clercs qui, accompagnant Henriette-Marie en Angleterre, se virent autorisés à « consigner et délivrer la Reine de la Grande-Bretagne ès mains des commissaires qui auront été envoyés » par le roi Charles I^{er}³¹⁷.

Cependant, les ambassadeurs extraordinaires chargés de missions d'apparat et devant assurer une fonction représentative, en avaient-ils le monopole ? Comme nous le rappelle très bien Niels F. May dans son article sur le concept de représentation, cette fonction – dont le but principal consistait à « rendre présente la dignité d'une personne absente » – se manifestait dans

³¹⁴ *Ambassades de monsieur de la Boderie*, op. cit., t. V, lettre de Villeroy à La Boderie, Paris, 24 septembre 1610, p. 420 et lettre de La Boderie à Marie de Médicis, Londres, 29 octobre 1610, p. 438.

³¹⁵ C. Pasquali, *L'ambassadeur*, op. cit., p. 68.

³¹⁶ Niels F. May, « Le cérémonial diplomatique et les transformations du concept de représentation au XVII^e siècle », dans D. Aznar, G. Hanotin et N. F. May (dir.), *À la place du roi*, op. cit., p. 38.

³¹⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 124, « Lettres patentes du Roy portans commission à Mrs de Chevreuse et de La Ville-aux-Clercs de consigner et de livrer la Royne de la G.B. èz mains des commissaires qui auront esté envoyez par Le Roy de la G. Bretagne aprez qu'il leur sera apparu de leur pouvoir et charge et prendre acte de la dicte delivrence », Paris, 11 mai 1625.

le titre même d'« ambassadeur »³¹⁸, et, par conséquent, s'appliquait à tous les émissaires de premier ordre, sans différenciation de nature de missions ni de statuts. Ils apparaissaient ainsi tous comme des figures porteuses d'une partie de la majesté royale, parlant et agissant en son nom, comme cela était précisé dans leurs lettres de créance. À travers chaque geste, chaque pas, chaque mouvement ou chaque parole de l'ambassadeur – que ce soit à l'occasion des cérémonies protocolaires que l'on vient de citer, des étapes constituant une ambassade dans son acception la plus large (accueil, entrée publique, audience de créance ou audience de congé) ou d'autres événements tels que des audiences régulières, des banquets, des fêtes auliques, des ballets, des représentations théâtrales ou une chasse – celui-ci représentait son souverain. Cela fut d'autant plus important que dans cette première moitié du XVII^e siècle la diplomatie pré westphalienne était encore très marquée par des rapports politico-diplomatiques de Prince à Prince. Ainsi, le comte de Tillières, ambassadeur ordinaire de France à la Cour d'Angleterre organisa une grande fête à l'occasion de Noël et du Nouvel An de 1619-1620 pour, entre autres, le duc de Lennox, le marquis de Buckingham et le marquis de Hamilton où il incarnait la dignité de son roi, en se donnant à voir dans l'un des mécanismes de représentation qu'imposait le système aulique³¹⁹. Un autre exemple est la rencontre entre le marquis d'Effiat et le roi Jacques I^{er} qui se déroula au cours d'une chasse au cerf, lors de laquelle le souverain lui accorda l'honneur d'achever la bête traquée³²⁰. Cela représentait un grand défi pour un novice en diplomatie, car la charge d'ambassadeur supposait de pratiquer le noble art de la chasse et, pour bien représenter Louis XIII, il devait y exceller. En revanche, un manque de respect ou un mauvais traitement infligé au représentant de la majesté royale pouvait être considéré comme une atteinte à la dignité du roi. Ainsi, comme le rapporte Piero Contarini dans sa dépêche du 18 janvier 1618, des Marêts, ambassadeur ordinaire de Louis XIII à la Cour de Jacques I^{er} ne fut pas invité au masque « The Vision of Delight », écrit par Ben Jonson et donné par le prince de Galles : « comme l'ambassadeur de France n'a pas été invité, il s'est plaint et a protesté bruyamment et dit que la dignité de son roi étant si profondément outragée qu'il considérait son rappel certain »³²¹. Privé de la possibilité de représenter publiquement son roi lors d'un événement important, il demanda à être rappelé.

³¹⁸ N. F. May, « Le cérémonial », art. cit., p. 38.

³¹⁹ J. Nichols, *The Progresses, Processions and Magnificent Festivities*, op. cit., vol. III, p. 584.

³²⁰ BnF, Mss, Français 15991, fol. 11-12, lettre d'Effiat à Louis XIII, 18 juillet 1624.

³²¹ CSPV, vol. XV, lettre de Piero Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 18 janvier 1618, p. 107.

Les éléments susmentionnés démontrent que tous les ambassadeurs représentaient leurs souverains. Il en allait de même pour la négociation, une fonction qui, avec la naissance et le développement au cours du XVI^e siècle du phénomène de « résidentialité », était plutôt une prérogative des émissaires ordinaires.

b. Fonction de négociation

En effet, dans l’imaginaire collectif – alimenté, notamment, par des manuels et des écrits sur la diplomatie – les ambassadeurs ordinaires étaient censés mener des négociations mineures dont le but était d’aplanir les frictions existantes, de rassurer ou d’obtenir telle ou telle faveur ou concession³²², mais également de conduire des négociations longues et fastidieuses devant aboutir à la signature d’un traité de paix ou d’une alliance. Ils laisseraient alors à leurs homologues extraordinaires les missions les plus protocolaires, à portée hautement symbolique et représentative, n’exigeant en général aucune ou très peu de négociations.

i. Les considérations selon lesquelles c’est l’ambassadeur ordinaire qui devait mener des longues négociations persistaient encore en Angleterre au début du XVII^e siècle

Ces considérations semblent encore ancrées dans les mœurs diplomatiques anglaises pendant la première décennie du règne de Jacques I^{er}. Antoine de La Boderie, après avoir exercé une longue ambassade ordinaire à Londres dans les années 1606-1609, y retourna en janvier 1610 pour persuader le roi d’Angleterre de faire « une conjonction » avec la France afin de protéger les affaires du duché de Clèves et de former, à terme, une ligue offensive et défensive tandis qu’Henri IV préparait une guerre contre la Maison d’Autriche³²³. La nomination d’un émissaire extraordinaire en vue de mener des négociations possiblement longues et fastidieuses, surprit autant Jacques I^{er} que le comte de Salisbury³²⁴, suscitant leur incompréhension. Ainsi, lors d’une fête donnée en l’honneur de l’ambassadeur, le 24 février 1610, le roi, tout en buvant à la santé d’Henri IV mais en souhaitant aussi la « bienvenue par deçà » à La Boderie, lui fit

³²² Voir D. Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne*, op. cit., p. 608.

³²³ Hector de La Ferrière, *Les La Boderie : étude sur une famille normande*, Paris, A. Aubry, 1857, p. 87.

³²⁴ T. Birch, *An Historical View of the Negotiations*, op. cit., p. 310.

comprendre, « qu'il avoit besoin d'un Ambassadeur ordinaire »³²⁵. Le souverain anglais espérait alors que les Français transformeraient la mission de La Boderie en ordinaire, voyant cela comme une solution la plus facile³²⁶. Quelques semaines plus tard, les illusions se dissipant, Jacques I^{er} exprima ouvertement son mécontentement, et cela malgré le respect et l'estime qu'il portait à l'émissaire qu'il connaissait depuis longtemps : « Que de commencer un traité et ne l'achever : que c'étoient choses qui se pourroient remettre aux Ambassadeurs ordinaires qui s'enverroient de part et d'autre »³²⁷. De son côté, La Boderie encouragea à plusieurs reprises le gouvernement français à nommer le plus rapidement possible un ambassadeur ordinaire : « Je vous puis dire avec vérité, et hors de mon intérêt, que si après avoir satisfait aux affaires pour lesquelles j'y ai été envoyé, j'en voulois traiter d'autres, ils le verroient si mal volontiers, qu'il en reviendrait peu de dignité au service du maître »³²⁸. Finalement, malgré les protestations des Anglais, La Boderie poursuivit sa mission et, après avoir reçu les pouvoirs « donnés par Louis XIII pour traiter avec le roi d'Angleterre », signa le traité de ligue et alliance perpétuelles entre les deux couronnes au nom du roi. Nous comprenons à travers ce témoignage que, selon le roi d'Angleterre, ce type de mission devait être conduite, de part et d'autre, par des envoyés ordinaires et, une fois les négociations terminées, les deux couronnes dépêcheraient des ambassadeurs extraordinaires munis de commissions pour procéder à la signature du traité ainsi que représenter les monarques au serment prêté à cette occasion.

Précisons que ce fut la seule et unique fois que des sources dévoilent ce type de considérations. En effet, à mesure où l'on commença à recourir de plus en plus souvent à de longues ambassades extraordinaires, les souverains de France et d'Angleterre confiaient le pouvoir de négociation tant aux uns qu'aux autres.

ii. Un changement de doctrine dès les années 1610

Ainsi, l'exemple le plus illustratif de ces procédés diplomatiques furent les négociations en vue d'un mariage entre le prince de Galles et une princesse française. Mûri depuis l'époque d'Henri IV et évoqué à nouveau quelques mois après l'assassinat du roi, dès le mois d'août

³²⁵ *Ambassades de monsieur de la Boderie, op. cit.*, t. V, lettre de La Boderie à Puisieux, Londres, 24 février 1610, p. 87.

³²⁶ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire, op. cit.*, t. II, p. 227.

³²⁷ *Ambassades de monsieur de la Boderie, op. cit.*, t. V, lettre de La Boderie à Henri IV, Londres, 1^{er} avril 1610, p. 171.

³²⁸ *Ibidem*, lettre de La Boderie à Villeroy, Londres, 27 avril 1610, p. 199.

1610, par La Boderie au cours de son ambassade extraordinaire à Londres³²⁹, ce projet fut véritablement relancé par Jacques I^{er} quelques années plus tard par le biais de Thomas Edmondes séjournant à la Cour de France en qualité ordinaire depuis mai 1610 ; en même temps, le duc de Bouillon, ambassadeur extraordinaire, partit avec la même proposition à Londres. Après quelques années de négociation, le projet de mariage semblant tourner court, Jacques I^{er} fut contraint d'adjoindre à son émissaire ordinaire James Hay, venu en août 1616 en mission spéciale particulièrement fastueuse. Cette dernière ayant échoué à son tour, le projet d'unir le futur Charles I^{er} avec Christine de France reprit en 1619 : du côté anglais, le mariage fut évoqué tant par Edward Herbert, ambassadeur ordinaire dès 1619 que par le vicomte de Doncaster lors de ses missions extraordinaires dans les années 1621-1622 ; du côté français, on confia véritablement le soin de cette affaire au comte de Tillières qui séjourna à la Cour anglaise de 1619 à 1624 en qualité d'ordinaire de Louis XIII. Finalement, comme nous le savons, une nouvelle et une dernière série de négociations fut menée par toute une pléiade d'ambassadeurs extraordinaires dans les années 1624-1625 : le marquis d'Effiat et le seigneur de La Ville-aux-Clercs agissaient pour le compte du roi de France alors que James Hay et Henry Rich négociaient pour le roi d'Angleterre. Après avoir passé en revue tous les ambassadeurs qui participèrent aux pourparlers, il convient de constater qu'ils avaient été conduits tantôt par des ambassadeurs ordinaires, tantôt par des émissaires extraordinaires. Cet exemple montre à quel point l'emploi de plus en plus courant de longues ambassades extraordinaires avait rendu la frontière entre les deux types de missions floue et fluctuante.

Un autre exemple, qui n'est pas moins illustratif, nous est donné par les négociations d'un traité offensif et défensif contre les Habsbourgs dans les années 1633-1637. Ainsi, le marquis de Poigny, en poste en qualité d'ordinaire depuis 1633, ne parvenant à rien conclure, la France décida d'envoyer, en février 1635, le marquis de Senneterre en tant qu'extraordinaire pour activer les pourparlers. Du côté anglais, n'ayant pas d'ambassadeur de quelque qualité que ce soit en France depuis 1633, Charles I^{er} dépêcha, quelques mois plus tard, le vicomte Scudamore en mission ordinaire. Les négociations s'avérant difficiles et peu fructueuses, le roi d'Angleterre décida de les intensifier en envoyant à Paris en mai 1636 un ambassadeur extraordinaire, le comte de Leicester ; ce dernier se substituant rapidement à son collègue ordinaire. Ainsi, à peine une quinzaine d'années après avoir exprimé un vif mécontentement au sujet de l'emploi par la France d'un ambassadeur ordinaire, La Boderie, pour mener de longues négociations en vue de

³²⁹ *Ambassades de monsieur de la Boderie, op. cit.*, t. V, lettre de La Boderie à Villeroy, Londres, 23 juillet 1610, p. 361 et lettre de La Boderie à Villeroy, Londres, 7 octobre 1610, p. 432.

conclure une autre alliance, les Anglais confiaient à Leicester la conduite de pourparlers du même genre. Qui plus est, pendant une période de dix mois, entre septembre 1635 (arrivée de Scudamore à la Cour de France) et juin 1636 (arrivée de Leicester auprès de Louis XIII), les négociations entre les deux couronnes furent poursuivies parallèlement par un ordinaire du côté anglais et par un extraordinaire du côté français. Cet exemple prouve de la manière la plus manifeste que le pouvoir de négociation s'imposa définitivement dans les pratiques diplomatiques franco-anglaises des années 1610-1642 comme l'une des plus importantes prérogatives des ambassadeurs quel que soit leur titre³³⁰.

iii. La négociation faisait-elle partie des fonctions d'ambassadeurs extraordinaires menant de courtes missions protocolaires ?

Dès lors, une question peut légitimement se poser : qu'en est-il des ambassadeurs extraordinaires menant de courtes missions protocolaires, d'apparat ou de compliments ? La négociation faisait-elle partie de leurs fonctions ? On pourrait supposer que le recours à ce type d'émissaires pour représenter le souverain lors d'une cérémonie – telle que la signature d'une alliance ou la conclusion d'un mariage – devait, en théorie, se résumer à une courte représentation et ne supposait que de très courtes discussions avec le roi, à l'image du maréchal de Lavardin qui fut néanmoins autorisé à aborder les affaires allemandes, « si le Roy de la Grande Bretagne entre en propos de l'Estat present des affaires publiques »³³¹.

En effet, il arrivait qu'on interdise à un ambassadeur extraordinaire de négocier. Ainsi, le marquis de Traînel, envoyé à Londres en avril 1619 pour présenter les condoléances de Louis XIII à l'occasion de la disparition de la reine Anne de Danemark se vit interdit – tout au moins dans ses instructions officiellement écrites – de parler des affaires importantes entre les deux royaumes. Il ne put qu'évoquer brièvement la situation dans le Saint-Empire, tout en faisant savoir que les intentions particulières de Louis XIII allaient être communiquées par son ambassadeur ordinaire³³². Quelques années plus tard, en avril 1625, Louis XIII décida d'envoyer le comte de Tresmes en mission d'apparat afin qu'il transmette ses condoléances à Charles I^{er} à

³³⁰ I. Félicité (dir.), *L'Identité du diplomate*, op. cit., p. 19.

³³¹ BnF, Mss, Français 4112, fol. 31, « Instruction baillée à Monsieur le mareschal de Lavardin au mois de decembre 1610 ».

³³² BnF, Mss, Français 4112, fol. 189, « Instruction baillée à Monsieur le marquis de Tresnel s'en allant ambassadeur extraordinaire en Angleterre au mois d'avril 1619 ».

l'occasion de la mort de son père le roi Jacques ainsi que ses félicitations pour son accession au trône. Cette brève ambassade (de Tresmes ne resta environ que trois semaines, du 4 mai – première audience – au 22 mai – jour du départ) se résuma à un simple acte de courtoisie, n'étant pas autorisé à s'entretenir des affaires concernant le mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie, dont le projet était depuis plusieurs mois du ressort du marquis d'Effiat et du seigneur de La Ville-aux-Clercs :

« Il seroit à desirer que ledit comte de Tresmes, qui ne va de dela que pour la condoleance de la mort dudit feu Roy, n'entrast point en aucun pourparler d'affaires ; mais cella deppendant des autres, Sa Majesté ne voullant pas qu'il puisse estre surpris, a bien voullu faire la presente instruction de l'estat general ou sont celles qui sont communes entre luy et ledit Roy, affin qu'en tout evenement il se trouve en estat d'y pouvoir respondre »³³³.

Il paraît évident que le gouvernement français voulait éviter la participation d'un tiers, de peur d'ébranler le fragile équilibre des négociations touchant à leur fin. Une fois sa mission accomplie, de Tresmes – « n'ayant guesres à sejourner de dela peu de jours apres sa premiere audience en demandera une seconde pour s'expedier »³³⁴ – revint aussitôt en France.

Ces cas d'interdiction de négocier ou d'aborder un certain nombre de sujets étaient en fait extrêmement rares dans le cadre des relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre dans les années 1610-1642, ce genre de décisions ne découlant d'aucune règle ou d'aucun usage diplomatique quelconque. Cela dépendait plutôt de circonstances politiques bien précises. Étant devant une quasi-obligation de dépêcher une mission extraordinaire à la suite de la disparition de Jacques I^{er}, Louis XIII avait pris soin de préserver en même temps l'avancée des négociations du projet de mariage franco-anglais.

Il existe de nombreux autres exemples qui nous montrent que les missions d'apparat les plus courtes intégraient aussi des missions de négociation. L'ambassade extraordinaire du marquis de Saint-Chamond avait ainsi toutes les apparences d'une ambassade de stricte courtoisie : dépêché hâtivement de Calais pour « faire compliment »³³⁵ à Charles I^{er} ainsi que de « scavoir des nouvelles »³³⁶ de sa santé et de celle d'Henriette-Marie, il ne devait s'acquitter que d'une mission de compliments et n'était pas pourvu de commissions pour mener quelconques

³³³ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 27, « Instruction baillée à Monsieur le comte de Tresmes allant pour le Roy en Angleterre pour la condoléance du Roy Jacques », Paris, 27 avril 1625.

³³⁴ *Idem.*

³³⁵ BnF, Mss, DB 450, dossier Mitte, fol. 28 : « De Calais le 25 may 1632 le Roy se trouvant pres d'Angleterre envoya faire compliment au Roy de la grande Bretagne par le sieur de St Chaumont assisté du Comte de Quincé chargé d'en porter autant de sa part à la Reine de la grande Bretagne sœur de sa Majesté ».

³³⁶ NA, SP 78/91, fol. 180, lettre de Louis XIII à Charles I^{er}, 15/25 mai 1632.

négociations³³⁷. Il semblerait en fait qu'on lui ait secrètement confié la conduite de plusieurs pourparlers consistant à essayer de rallier la famille royale anglaise à la politique de Richelieu, à obtenir des faveurs pour son collègue ordinaire en poste, le marquis Fontenay-Mareuil, tombé en disgrâce auprès de la reine d'Angleterre, à montrer l'hostilité de la France envers l'accueil de Marie de Médicis ainsi qu'à évoquer les affaires lorraines³³⁸. Citons également la mission extraordinaire du duc de Bouillon : ayant les apparences d'une ambassade d'amitié et de compliments dont le but consistait à rassurer Jacques I^{er} en lui faisant parvenir le texte des mariages franco-espagnols, il était également censé traiter et négocier plusieurs affaires (d'importance très inégale par ailleurs), telles que relancer le projet de mariage franco-anglais, s'occuper de la piraterie et d'autres problèmes liés au commerce entre les deux royaumes tout en négociant également de la part de l'Électeur palatin le mariage de son fils avec Élisabeth Stuart³³⁹ ; de plus, selon le Vénitien Zorzi Giustinian, il devait également s'acquitter d'une autre mission secrète pour le compte de Marie de Médicis³⁴⁰.

Enfin, tous les ambassadeurs (représentants et négociateurs), étaient-ils indépendamment de leur statut, des collecteurs et des transmetteurs d'informations ?

c. Fonction d'information

Placés dans des Cours étrangères pour une durée plus au moins longue, les ambassadeurs devaient apprendre à bien connaître le pays dans lequel ils étaient dépêchés afin de pouvoir informer leur souverain de la personnalité du Prince, des forces et des faiblesses (militaires et financières) du royaume concerné ou encore des subtilités de Cour (ses partis et ses intrigues). Cette conception du diplomate comme collecteur et transmetteur d'information – il « crée, annonce et énonce des nouvelles » – ainsi qu'interprète des affaires d'un pays, selon l'heureuse formule de Johann Petitjean³⁴¹, est généralement associée aux ambassadeurs ordinaires, dont la durée des séjours devait être, tout au moins en théorie, plus longue que celle de leurs homologues extraordinaires. Ainsi, selon Keith Hamilton et Richard Langhorne, leur fonction

³³⁷ CSPV, vol. XXII, lettre de Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 4 juin 1632, p. 623-624.

³³⁸ *Ceremonies of Charles I, op. cit.*, p. 127-129.

³³⁹ CSPV, vol. XII, lettre d'Antonio Foscarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 29 mars 1612, p. 318.

³⁴⁰ CSPV, vol. XII, lettre de Zorzi Giustinian, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 21 février 1611, p. 292.

³⁴¹ J. Petitjean, *L'intelligence des choses, op. cit.*, p. 30.

principale était de transmettre des nouvelles de manière efficace à leur souverain³⁴². Pour Garrett Mattingly, la tâche principale de l'ambassadeur résident consistait dans la collecte, le traitement et la mise en forme des informations³⁴³, ces compétences s'imposant comme une des missions premières du diplomate³⁴⁴.

En effet, dès son arrivée à Paris en mai 1610, la mission principale de Thomas Edmondes consistait à observer, à collecter des informations et à faire des rapports réguliers à Londres portant sur les bouleversements consécutifs à l'assassinat d'Henri IV : l'instauration de la régence et les nouvelles orientations politiques qui en découlèrent. En observateur attentif, il adressa presque quotidiennement en Angleterre des rapports détaillés décrivant le nouveau paysage politique, les différentes factions composant la Cour de France ou la situation des huguenots. Quant aux marquis de Fontenay-Mareuil et de Poigny, leur principale mission dans la première moitié des années 1630 consistait à suivre de très près les membres et les agissements de la faction catholique pro-espagnole et anti-Richelieu à la Cour de Charles I^{er}, et d'en informer le gouvernement français. D'autres sujets remplissaient également les dépêches quotidiennes des émissaires ordinaires : alors que le comte de Tillières informait la France des échanges entre les protestants français et l'Angleterre en pleine guerres menées par Louis XIII contre les huguenots (1619-1624), la correspondance du seigneur de Bisseaux et du seigneur des Marêts (1612-1616) regorgeait de détails et de plaintes relatifs aux nombreux incidents concernant des navires marchands français et anglais, le commerce étant un des sujets de querelles et de mécontentements constants entre les deux couronnes.

Précisons cependant que la fonction d'information n'était pas uniquement une prérogative des ambassadeurs ordinaires.

En effet, les émissaires extraordinaires qui exercèrent de longues missions (allant de plusieurs mois à plusieurs années) remplirent également un rôle de collecteurs d'information au même titre que leurs collègues ordinaires. Ainsi, le marquis d'Effiat et le seigneur de Blainville, envoyés pour œuvrer à la conclusion du mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie, luttèrent également contre la dégradation des rapports entre les deux couronnes (d'Effiat) et surveillèrent les affaires intérieures anglaises (Blainville). Leurs dépêches contenaient donc des éléments d'information concernant les deux premiers Parlements de Charles I^{er}, convoqués dans

³⁴² Keith Hamilton et Richard Langhorne, *The Practice of Diplomacy: Its Evolution, Theory and Administration*, Londres/New York, Routledge, 1995, p. 33.

³⁴³ G. Mattingly, *Renaissance Diplomacy*, op. cit., p. 99.

³⁴⁴ I. Félicité (dir.), *L'Identité du diplomate*, op. cit., p. 19.

les années 1625-1626 et, plus particulièrement, le refus de la Chambre des Communes de voter des subsides pour mener la guerre contre l'Espagne ainsi que les accusations de plus en plus fortes des parlementaires contre la politique étrangère du duc de Buckingham³⁴⁵. Les deux missions d'ambassade du comte de Leicester – exceptionnelles par leur longueur, de juin 1636 à mars 1639 et d'août 1639 à septembre 1641 – en sont l'illustration parfaite. Au cours de celles-ci, l'ambassadeur essaya d'obtenir des informations et des preuves concernant l'ingérence éventuelle de la France de Richelieu dans le déclenchement et le déroulement des événements prérévolutionnaires en Angleterre ainsi que de comprendre la stratégie globale du cardinal face à ces événements inédits.

On notera également que les ambassadeurs extraordinaires menant des missions d'apparat et de stricte courtoisie faisaient également parvenir quelques fois des nouvelles aux membres de leur gouvernement. Par exemple, le comte de Traînel donna quelques informations à Puisieux en l'absence de l'ambassadeur ordinaire concernant les relations entre Jacques I^{er} et son allié le duc de Savoie³⁴⁶. Quant à Edward Wotton, il envoya à Londres des lettres très détaillées contenant non seulement des éléments sur son arrivée, son accueil ainsi que sur la cérémonie du serment d'alliance, prêté par Louis XIII et Marie de Médicis – ce qui était par ailleurs l'objectif de sa mission d'apparat – mais aussi sur les agissements du prince de Condé et du duc de Bouillon, l'acquisition par Concini de la charge de premier gentilhomme de la Chambre du roi ou encore l'audience privée entre le chancelier Sillery et Villeroy d'un côté et le duc de Feria, ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne, de l'autre.

Ces multiples exemples nous conduisent à relativiser la distinction qui a pu être établie sur le plan fonctionnel entre les missions ordinaires et extraordinaires, un critère de distinction que le système d'ambassade entre la France et l'Angleterre des années 1610-1642 flou et fluctuant rend particulièrement inopérant. Il en va de même pour la temporalité des missions.

³⁴⁵ Rappelons que le samedi 11 mars 1626 le duc dut répondre devant les deux Chambres de plusieurs accusations : on lui reprochait notamment la pluralité des charges qu'il occupait, certains le soupçonnant même d'avoir empoisonné Jacques I^{er}.

³⁴⁶ BnF, Mss, Français 15988, fol. 329, lettre de Traînel à Puisieux, Londres, 14 mai 1619.

C. La durée des ambassades, un critère de distinction à relativiser

Selon une tradition remontant sans doute à l'origine de la diplomatie moderne, le critère de temporalité est souvent présenté comme déterminant pour différencier une mission ordinaire – longue et durable auprès d'une puissance étrangère – d'une mission extraordinaire, dépêchée pour une courte durée et pour une affaire seulement. En effet, pendant longtemps ce critère semble avoir prévalu tant chez les auteurs des traités – à l'image de *L'Ambassadeur* de Hotman qui décrit l'envoi des ambassadeurs extraordinaires « pour peu de temps »³⁴⁷ – que dans l'historiographie ancienne ou plus récente, même si cette dernière s'efforce de plus en plus de nuancer cette thèse³⁴⁸. Dans le cas des pratiques diplomatiques entre la France et l'Angleterre dans les années 1610-1642, l'analyse des sources vient également, sinon contredire ces écrits et ces généralités, du moins les nuancer : la durée des ambassades n'était pas soumise à des règles déterminées mais dépendaient plutôt de la nature des missions ainsi que des différents événements ou circonstances. Ainsi, certaines ambassades, temporaires à l'origine, s'éternisèrent alors que d'autres missions ordinaires durèrent relativement peu de temps.

1. Ambassades extraordinaires

Commençons par étudier la durée des ambassades extraordinaires françaises en Angleterre et anglaises en France pour la période qui nous intéresse, lesquelles ont été classées non pas par ordre chronologique, mais par ordre de durée décroissante.

³⁴⁷ J. Hotman de Villiers, *L'ambassadeur*, op. cit., p. 3.

³⁴⁸ À titre d'exemple, M. Haehl écrit que « le principal critère de distinction entre les deux formes d'ambassade est la durée de la mission », tout en donnant des exemples de dérogations à ce principe (M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu*, op. cit., p. 204-206). Dante Fedele l'affirme également : « Cette transformation qui s'étendit et s'imposa lentement à l'Europe entière, est d'autant plus difficile à évaluer que la distinction entre ambassades ponctuelles et résidentes resta pendant longtemps floue, à cause du fait que les missions ponctuelles pouvaient être prolongées sine die, et que les ambassadeurs résidents, quant à eux, pouvaient être rappelés en patrie peu de temps après leur arrivée à la cour étrangère » (D. Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne*, op. cit., p. 326). Enfin, Lucien Bély dit : « Néanmoins, la différence entre ambassadeurs résidents et ambassadeurs extraordinaires reste encore indistincte, car des missions, temporaires à l'origine, peuvent s'éterniser, et des ambassadeurs résidents ne s'installent parfois que peu de temps. Cependant, un ambassadeur séjourne en moyenne quatre ou cinq ans dans un pays » (Lucien Bély, « Les temps modernes (1515-1789) », dans Jean-Claude Allain, Françoise Aurand et Lucien Bély (dir.), *Histoire de la diplomatie française*, Paris, Perrin, 2005, p. 232).

Tableau 3 – Durée des missions d’ambassades extraordinaires de France en Angleterre et d’Angleterre en France (1610-1642)

N°	Dates ³⁴⁹	Durée	Nom de l’ambassadeur
1	juin 1636-mars 1639	2 ans et 8 mois	Robert Sidney, 2 ^e comte de Leicester
2	10 avril 1635-juillet 1637	2 ans et 4 mois	Henri I ^{er} de Saint-Nectaire de Senneterre, marquis de La Ferté-Nabert
3	déc. 1637-jan. 1640	2 ans et 2 mois	Pomponne II de Bellière
4	août 1639-sept. 1641	2 ans et 1 mois	Robert Sidney, 2 ^e comte de Leicester
5	27 juin 1641-sept. 1642	1 an et 1 mois	Jacques d’Étampes, marquis de La Ferté-Imbault
6	13 fév. 1610-fév. 1611	1 an	Antoine Le Fèvre, seigneur de La Boderie
7	juin 1624-juin 1625	1 an	Henry Rich, 1 ^{er} comte de Holland James Hay, comte de Carlisle
8	juillet 1624-juillet 1625	1 an	Antoine Coëffier de Ruzé, marquis d’Effiat
9	mi-oct. 1621-juillet 1622	10 mois	James Hay, 1 ^{er} vicomte de Doncaster
10	juillet 1629-avril 1630	10 mois	Charles de l’Aubespine, marquis de Châteauneuf
11	juillet 1629-avril 1630	9 mois	Sir Thomas Edmondes
12	juin-nov. 1617	6 mois	Sir Thomas Edmondes
13	oct. 1625-avril 1626	6 mois	Jean de Warignies, seigneur de Blainville
14	janv.-avril 1626	4 mois	Henry Rich, 1 ^{er} comte de Holland Sir Dudley Carleton
15	mars-mai 1623	3 mois	James Hay, 1 ^{er} vicomte de Doncaster
16	21 août-oct. 1616	2 mois	James Hay, baron Hay
17	10 oct.-29 nov. 1626	1 mois et 9 jours	François de Bassompierre, baron de Bassompierre et marquis d’Haroué
18	20 févr.-mars 1617	1 mois	Charles Cauchon, baron du Tour
19	31 janv.-fév. 1611	1 mois	Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin
20	sept.-oct. 1626	1 mois	Dudley Carleton, baron Carleton d’Imbercourt
21	mai-juin 1625	1 mois	George Villiers, 1 ^{er} duc de Buckingham
22	sept.-oct. 1610	1 mois	Edward Wotton, 1 ^{er} baron Wotton of Marley
23	juin-juillet 1625	1 mois	Claude de Lorraine, duc de Chevreuse ; Henri-Auguste de Loménie de Brienne, seigneur de La Ville-aux-Clercs
24	8-29 mai 1612	3 semaines	Henri de La Tour d’Auvergne, vicomte de Turenne et duc de Bouillon
25	janv. 1621	3 semaines	Honoré d’Albert, seigneur de Cadenet
26	déc. 1624	3 semaines	Henri-Auguste de Loménie de Brienne, seigneur de La Ville-aux-Clercs
27	mai 1625	3 semaines	René Potier, comte de Tresmes
28	12-30 mai 1619	2 semaines et 4 jours	François Jouvenel des Ursins, marquis de Traînel
29	juin 1632	10 jours	Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond

³⁴⁹ Précisons que les dates correspondent à la prise et à la fin de la fonction effective, c’est-à-dire la première et la dernière audience (ou, dans le cas où les dates précises de celles-ci ne sont pas connues, l’arrivée et le départ de l’ambassadeur), ces bornes chronologiques permettant de calculer le plus précisément possible la durée des missions. La même règle a été appliquée pour le tableau montrant la durée des missions d’ambassades ordinaires.

Le tableau ci-dessus nous permet de constater que la durée moyenne d'une ambassade extraordinaire était d'environ huit mois tout en faisant apparaître un grand écart de durée entre les différentes missions. Ainsi, alors que l'ambassade la plus courte dura une dizaine de jours (celle du marquis de Saint-Chamond), la plus longue dura, quant à elle, deux ans et huit mois (celle du comte de Leicester), ces dernières s'apparentant davantage à des missions ordinaires.

En toute logique, ce furent des ambassades à caractère strictement protocolaire qui durèrent le moins longtemps : elles ne nécessitaient qu'un bref séjour de l'ambassadeur, le temps que celui-ci assiste à la cérémonie pour laquelle il s'était rendu dans une Cour étrangère. Ainsi, l'ambassade du comte de Tresmes, du maréchal de Cadenet ou du duc de Bouillon s'éleva à seulement trois semaines, celles du duc de Chevreuse, du seigneur de La Ville-aux-Clercs, du maréchal de Lavardin ou du baron du Tour à un mois. On donnait parfois même l'ordre de rentrer aussitôt la mission terminée : Louis XIII ordonna ainsi au marquis de Saint-Chamond de quitter la Cour d'Angleterre au bout de huit ou dix jours³⁵⁰. Cela a fait d'elle la mission la plus courte dans l'histoire des échanges diplomatiques franco-anglais.

En revanche, quand un envoyé extraordinaire était doté de mission de négociation, son ambassade durait souvent plusieurs mois : à titre d'exemple, alors que Henry Rich et Dudley Carleton séjournèrent quatre mois à Paris, de janvier à avril 1626, proposant leur aide afin de trouver une solution durable au conflit qui opposait le roi de France aux huguenots, près d'un an fut nécessaire au marquis d'Effiat, à Henry Rich et à James Hay pour mener à bien les négociations de mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie dans les années 1624-1625. Un certain nombre d'ambassades extraordinaires censées durer plus longtemps, se virent dans l'obligation de s'arrêter avant l'échéance prévue : ainsi le seigneur de Blainville ayant provoqué le mécontentement des Anglais dû être révoqué ; de même James Hay, dépêché en août 1616 pour féliciter Louis XIII de la paix de Loudun et reprendre les négociations du mariage franco-anglais, quitta la France un mois et demi plus tard pour protester contre l'arrestation du prince de Condé. Il faut ici souligner une certaine réticence de Jacques I^{er}, déjà évoquée, concernant l'emploi de plus en plus courant de longues ambassades extraordinaires qui, à ses yeux, contrevenait très probablement au principe théorique et non écrit de temporalité de ce type de missions, ce que releva l'ambassadeur vénitien : dans l'une de ses dépêches, il précisa en effet

³⁵⁰ CSPV, vol. XXII, lettre de Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 4 juin 1632, p. 623-624.

que La Boderie allait « rester plus longtemps qu'un ambassadeur extraordinaire d'habitude », car il fut mandaté de négocier des affaires importantes³⁵¹.

Enfin, dans certains cas exceptionnels, les ambassades extraordinaires n'avaient rien à envier aux permanentes en termes de durée, pouvant se prolonger *ad vitam aeternam*, à l'image de celles du marquis de Senneterre ou du comte de Leicester, dépêchés réciproquement afin de négocier la conclusion d'un traité offensif et défensif contre les Habsbourgs³⁵². Le premier, ne cachant pas son étonnement de devoir rester deux ans en mission extraordinaire et se plaignant à plusieurs reprises d'un séjour trop long, finit par obtenir son congé en juillet 1637 : « ... que je devois faire icy un plus long sejour que je ne pensois sur quoy je ne vous dire point mes incommodités ne voulant regler mes mesmes desirs ...³⁵³. Quant à Leicester, ses deux ambassades extraordinaires à la Cour de France durèrent deux ans et un mois pour la première et deux ans et huit mois pour la seconde, contrevenant alors complètement ainsi au principe théorique et non écrit de temporalité des ambassades extraordinaires et faisant d'elles l'une des plus longues ambassades extraordinaires anglaises en France au XVII^e siècle. La longueur exceptionnelle de l'ambassade extraordinaire de Leicester s'explique sans doute par ses penchants pro-français et pro-hollandais ainsi que par un grand nombre d'amis à la Cour de Louis XIII³⁵⁴, alors que son homologue Scudamore se méfiait de la France et avait une personnalité jugée désagréable³⁵⁵. Quant à Pomponne de Bellièvre, son long séjour – deux ans et deux mois – se justifiait par un très grand nombre de missions qu'il devait mener à bien dans un contexte de bouleversements inédits sur les îles Britanniques : obtenir la levée des régiments écossais, tisser des liens et ménager les catholiques anglais, surveiller les intrigues qui se nouaient contre le cardinal autour de la duchesse de Chevreuse et Marie de Médicis ainsi qu'informer son gouvernement des conflits entre Charles I^{er} et les *Convenaters* écossais.

³⁵¹ CSPV, vol. XI, lettres de Marc' Antonio Correr, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 26 septembre 1609, p. 357 ; Londres, 22 octobre 1609, p. 373 ; Londres, 26 novembre 1609, p. 390.

³⁵² Francis Springell, *Connoisseur and Diplomat. The Earl of Arundel's Embassy in Germany in 1636*, Londres, Maggs Bros, 1963.

³⁵³ AMAE, CP Angleterre, vol. 45, fol. 464, lettre de Senneterre à Chavigny, Londres, 14 octobre 1635 et vol. 46, fol. 308, lettre de Senneterre à Chavigny, 8 juillet 1637.

³⁵⁴ « On dit que le comte de Leicester sera également rappelé, et on dit déjà à la Cour que comme on ne sait pas si la France a l'intention de conclure l'alliance ou non, il ne serait pas conforme à la dignité du roi de garder plus longtemps un ambassadeur extraordinaire [...] La vérité est que toutes les affaires dépendent de l'extraordinaire, qui a de plus grands amis à la Cour » (CSPV, vol. XXIV, lettre de Francesco Zonca, secrétaire de l'ambassade de Venise en Angleterre, au Doge et au Senat, Londres, 19 février 1638, p. 374).

³⁵⁵ BnF, Mss, Français 15915, fol. 102, lettre de Chavigny à Bellièvre, Rueil, 2 avril 1638.

2. Ambassades ordinaires

S'agissant des ambassades ordinaires, le tableau ci-dessous illustre que la durée moyenne d'une mission française en Angleterre ou anglaise en France dans la période qui nous occupe s'élevait à deux ans et huit mois :

Tableau 4 – Durée des missions d'ambassades ordinaires de France en Angleterre et d'Angleterre en France (1610-1642)

N°	Dates	Durée	Nom de l'ambassadeur
1	sept. 1619-juillet 1624	4 ans et 10 mois	Tanneguy II Le Veneur, comte de Tillières
2	fév. 1611 – déc. 1614	3 ans et 10 mois	Samuel Spifame, seigneur de Bisseaux
3	mai 1610-janv. 1614	3 ans et 8 mois	Sir Thomas Edmondes
4	mars 1630-mai 1633	3 ans et 2 mois	François du Val, marquis de Fontenay-Mareuil
5	sept. 1635-fév. 1639	3 ans et 5 mois	John Scudamore, 1 ^{er} vicomte de Scudamore
6	juillet 1615-avril 1618	2 ans et 10 mois	Gaspard Dauvet, comte des Marêts
7	juillet 1634-janv. 1637	2 ans et 5 mois	Jacques d'Angennes, marquis de Poigny
8	août 1614-déc. 1616	2 ans et 4 mois	Thomas Edmondes
9	juin 1619-août 1621	2 ans et 2 mois	Sir Edward Herbert
10	janv. 1623-juin 1624	1 ans et 5 mois	Sir Edward Herbert
11	mai 1631-mai 1632	1 an	Sir Isaac Wake

La durée des missions permanentes était, en effet, limitée – tout au moins théoriquement – à un triennat, chiffre qui apparaît occasionnellement dans les sources et auquel on semblait encore vouloir tenir dans la première moitié du XVII^e siècle. À titre d'exemple, le seigneur de Bisseaux, après avoir dépassé d'un an la période de trois années réglementaires, sollicita un congé auprès de Louis XIII en novembre 1614 dans les termes suivants : « Apres le temps expiré de la residence ordinaire des Ambassadeurs qui servent le Roy en pareilles charges que celle dont il a plu à vos Majestez m'honorer j'ay encores sejourné une année pres le Roy de la Grande Bretagne [...] de me vouloir accorder mon congé pour luy retourner rendre en France le tres humble service [...] » ; sa demande fut acceptée un mois plus tard³⁵⁶. Quant au vicomte de Scudamore, la durée de son ambassade ordinaire semble avoir été régie par tranches de trois

³⁵⁶ BnF, Mss, Français 15987, fol. 366, lettre de Bisseaux à Marie de Médicis, Londres, 19 novembre 1614 et fol. 390, lettre de Bisseaux à Marie de Médicis, Londres, 21 décembre 1614. Notons que déjà en avril 1613 l'ambassadeur considérait que « le temps de ma résidence en ce pays estant expiré » (BnF, Mss, Français 15987, fol. 62, lettre de Bisseaux à Puisieux, Londres, 22 avril 1613).

ans car, après avoir séjourné de 1635 à 1638 à la Cour de France, il fut confirmé encore pour trois ans³⁵⁷. Désespéré, il demanda sa révocation qui lui fut accordé au début de l'année 1639³⁵⁸.

Il s'agit toutefois d'une donnée théorique. En effet, alors que les ambassadeurs vénitiens n'étaient pas autorisés à rester plus de deux ans dans un même poste au XV^e siècle – chiffre passé à trois ans au siècle suivant³⁵⁹ –, la France et l'Angleterre n'avaient aucune réglementation écrite et officielle à ce sujet³⁶⁰. Par conséquent, la durée théorique des ambassades ordinaires de France en Angleterre et d'Angleterre en France à l'époque qui nous occupe n'était pas toujours respectée. À titre d'exemple, une des missions ordinaires d'Edward Herbert, celle conduite dans les années 1623-1624, dura un an et cinq mois tandis que celle du comte de Tillières atteignit quatre ans et dix mois, ce qui constitue un record dans les relations diplomatiques franco-anglaises pour tout le XVII^e siècle.

À l'instar des missions extraordinaires, la durée des ambassades ordinaires dépendait non pas de règles diplomatiques – qui n'existaient pas de manière officielle – mais plutôt de circonstances diverses et variées. Ainsi, la première mission d'Herbert fut interrompue à cause d'un conflit entre l'ambassadeur et le duc de Luynes alors que la seconde ne dura qu'un an et cinq mois car le roi d'Angleterre voulut le remplacer par une double ambassade extraordinaire – celle de Kensington et de Carlisle – pour parvenir plus rapidement à la conclusion du mariage franco-anglais. Cette mission d'une importance capitale lui coûtant déjà extrêmement cher, le souverain anglais ne disposait pas de moyens financiers pour entretenir en plus un ambassadeur ordinaire à la Cour de France. En revanche, le séjour extrêmement long du comte de Tillières peut s'expliquer par une multitude d'affaires à traiter – allant des différends commerciaux aux négociations longues et difficiles en vue du mariage franco-anglais – après deux années d'absence d'échanges de représentants de premier ordre entre les deux couronnes. La fin des ambassades ordinaires d'Isaac Wake et du marquis de Poigny eut, quant à elle, pour cause leur disparition à tous les deux.

Au vu de tous ces éléments, la frontière floue et fluctuante entre ambassade ordinaire et extraordinaire ne rend pas l'analyse de leur caractéristique aisée.

³⁵⁷ CSPV, vol. XXIV, lettre de Francesco Zonca, secrétaire de l'ambassade de Venise en Angleterre, au Doge et au Senat, Londres, 14 mai 1638, p. 411.

³⁵⁸ NA, SP 78/106, fol. 374, lettre de Leicester à Coke, Paris, 14/24 décembre 1638 ; fol. 388, lettre de Scudamore à Coke, Paris, 21/31 décembre 1638

³⁵⁹ J. Baillou (dir.), *Les affaires étrangères et le corps diplomatiques français*, op. cit., t. I, p. 192 ; B. Behrens, « The Office of the English Resident Ambassador », art. cit., p. 162.

³⁶⁰ Dans le cas espagnol non plus (A. Hugon, *Au service du roi catholique*, op. cit., p. 129).

D. Un statut incertain pour certains ambassadeurs

En effet, la tâche de définir le statut pour un certain nombre d'émissaires n'est pas sans poser de difficultés : aux lacunes des sources et à la partialité des documents s'ajoutent des approximations et des erreurs d'interprétation historiographiques. Si la caractérisation d'une ambassade par l'historien est malaisée, c'est surtout que la distinction entre les statuts d'ambassadeurs ordinaires et extraordinaires était floue à l'époque en question dans l'esprit même des contemporains.

Passons maintenant en revue les cas des ambassadeurs dont la définition de statut pose de réelles difficultés.

1. *Le cas d'Edward Herbert (1619-1621)*

Dans le cas des diplomates anglais, si la qualité d'ambassadeur ordinaire ne fait pas débat s'agissant du second séjour d'Edward Herbert en France en 1623-1624, il en va tout autrement s'agissant de sa première mission d'ambassade, celle des années 1619-1621.

Au premier abord, les choses semblent pourtant claires : il suffit en effet de lire les lettres de créance délivrées à Herbert, le 9 mai 1619 – ses instructions se contentant de l'appellation neutre « Ambassador to France » – ainsi que sa première lettre adressée en tant qu'ambassadeur à Puisieux à son arrivée en France ; dans les deux cas, on y trouve mentionnée la qualité d'ordinaire³⁶¹. Qui plus est, un autre élément fait pencher la balance en faveur de cela : les courriers de Jean de Beaulieu, ancien secrétaire de Thomas Edmondes, à Hotman de Villiers regorgent de détails concernant la recherche d'un logement pour Herbert³⁶². On se souviendra que, contrairement à leur homologues extraordinaires, les émissaires ordinaires devaient se procurer un logement par eux-mêmes et à leurs propres frais.

Et cependant, malgré toutes ces évidences, force est de constater qu'un manque de consensus apparaît – tant dans les sources que dans l'historiographie – quant à la définition du

³⁶¹ Pour la lettre de créance de Jacques I^{er} datant du 9 mai 1619, une lettre d'Herbert à Puisieux en date du 26 mai 1619, ainsi que les instructions délivrées le 7 mai 1619 à Whitehall, voir *Old Herbert Papers at Powis Castle and in the British Museum, Collections Historical and Archaeological Relating to Montgomeryshire issued by the Powys-Land Club*, éd. M. C. Jones, Londres, Whiting & Co, 1886, p. 89, p. 214 et p. 216.

³⁶² Voir, par exemple, BnF, Mss, 500 de Colbert 467, lettres de Beaulieu à Hotman de Villiers, fol. 89, Londres, 1^{er}/11 avril 1619 ; fol. 93, Londres, 11 mai 1619 ; fol. 94, Londres, 3/13 mai 1619.

statut d'Herbert. En effet, alors que les diplomates vénitiens – habituellement très précis dans leurs observations – ne lui avaient donné aucune désignation particulière, Beaulieu considéra que l'ambassadeur « s'en ira investi de qualité d'extraordinaire pour faire tout par un »³⁶³. Concernant les ordres de paiement, ils ne font que semer encore davantage le doute et l'incompréhension : Herbert y apparaît revêtu tantôt d'un caractère ordinaire, tantôt extraordinaire³⁶⁴. Enfin, les deux principales listes de représentants anglais en France se contredisent elles-aussi à ce propos : alors que S. C. Lomas et C. H. Firth l'avaient désigné *extraordinary and afterwards ordinary*³⁶⁵, G. M. Bell avait plutôt penché pour *resident ambassador* – autrement dit ordinaire – concernant les deux ambassades d'Herbert, y mettant toutefois quelques réserves symbolisées par les parenthèses³⁶⁶.

D'où vient alors cette confusion, ou tout au moins cette incertitude d'opinions, exprimée à la fois par des sources et des historiens ?

Les éléments de réponse peuvent être puisés dans les *Mémoires* d'Edward Herbert ainsi que dans sa correspondance, les deux sources méritant une lecture scrupuleuse. Il en ressort que le roi d'Angleterre envisagea initialement de dépêcher l'ambassadeur en qualité d'extraordinaire pour conduire une mission bien définie : représenter le souverain anglais au serment de confirmation que Louis XIII devait prêter pour le traité d'alliance et d'amitié, signé par Jacques I^{er} et Marie de Médicis pendant la minorité du roi, en 1610. Cette cérémonie s'avérait d'autant plus nécessaire que le roi de France avait été déclaré majeur le 22 septembre 1614, mais à cause de la dégradation des relations entre les deux couronnes, elle fut plusieurs fois retardée. Une fois sa nomination confirmée au *Privy Council* en mars 1619³⁶⁷, Herbert commença des préparatifs de grande envergure, demandant 350 livres au titre de charges et provisions extraordinaires³⁶⁸. Parallèlement, le secrétariat d'État prépara un ordre de paiement en blanc à destination de l'ambassade extraordinaire³⁶⁹. Mais, finalement, Jacques I^{er} changea d'avis et décida, après l'avoir désigné en qualité d'extraordinaire, de le dépêcher en tant

³⁶³ BnF, Mss, 500 de Colbert 467, fol. 94, lettre de Beaulieu à Hotman de Villiers, Londres, 3/13 mai 1619.

³⁶⁴ Ainsi, dans un ordre de paiement datant du 2 septembre 1619 on le désignait *resident* (*Issues of the Exchequer, Being Payments Made out of His Majesty's Revenues During the Reign of King James I*, éd. Frederick Devon, Londres, J. Rodwell, 1836, p. 234-235). Deux autres ordres de paiement le nommèrent tantôt ordinaire lui attribuant quatre livres par jour, tantôt extraordinaire avec six livres (*Old Herbert Papers at Powis Castle, op. cit.*, p. 136 et p. 213).

³⁶⁵ C. H. Firth and S. C. Lomas, *Notes on the Diplomatic Relations of England and France, op. cit.*, p. 7.

³⁶⁶ G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives, op. cit.*, p. 105.

³⁶⁷ C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword, op. cit.*, p. 139.

³⁶⁸ M. M. Rossi, *La vita, le opere, i tempi, op. cit.*, v. II, p. 7.

³⁶⁹ *Ibidem*, p. 475-478 (tableau des dépenses ordinaires et extraordinaires durant sa première mission de 1619-1621 en France).

qu'ordinaire – résider près du roi de France et « l'assurer de la bonne affection et correspondance »³⁷⁰ –, tout en envisageant qu'Herbert prenne temporairement la qualité d'extraordinaire à l'occasion de la cérémonie de réception du serment de Louis XIII et, une fois celle-ci passée, récupère sa qualification initiale.

Cette décision, qui ne semble pas avoir d'équivalent dans l'histoire des pratiques diplomatiques franco-anglaises pour la période qui nous intéresse, peut surprendre et mériter qu'on s'y arrête.

La décision de Jacques I^{er} de changer soudainement la qualité de son ambassadeur peut d'abord s'expliquer par l'impossibilité pour le roi d'Angleterre de dépêcher deux ambassades : l'une, extraordinaire, pour le représenter lors de la cérémonie et l'autre, ordinaire, pour résider auprès de Louis XIII pendant plusieurs années : « J'ay pensé qu'il estoit plus à propos puis que estoit la mesme personne de le laisser partir au plustost pour estre Ordinaire... ». L'un des facteurs en cause est le manque de ressources humaines et financières. Ainsi, selon Jacques I^{er} lui-même, il n'avait ni suffisamment de « gens sy propres pour faire ces offices » ni d'argent car une seule mission extraordinaire coûterait pas moins de trente mil écus à la Couronne anglaise³⁷¹. En effet, et comme nous le verrons plus loin, le roi d'Angleterre avait des problèmes financiers récurrents et disposait d'un vivier de gens de haut rang plus réduit que le souverain français. Mais s'agissait-il, dans ce cas précis, d'un manque absolu de moyens ? Ce n'est pas certain, car au même moment, en avril 1619, Jacques I^{er} dépêchait James Hay en longue ambassade extraordinaire auprès de l'empereur et d'un certain nombre de princes allemands³⁷². Quant à John Digby, ambassadeur de talent, il était revenu à Londres en mai 1618 après un séjour d'un an à la Cour d'Espagne et aurait pu être sollicité par le roi d'Angleterre pour se rendre en France. Il semble donc que Jacques I^{er} ait établi des priorités, une hiérarchie d'opportunité, entre les couronnes étrangères pour l'allocation de ses ressources financières et humaines. Il s'avère qu'au printemps 1619, envoyer une longue ambassade extraordinaire dans le Saint-Empire était plus important que de l'envoyer en France.

Le changement de qualité d'Herbert peut-il également être vu comme un signe politique de reprise *mezza voce* des relations diplomatiques entre les deux royaumes ? Cette reprise sans valeur était cohérente avec le contexte diplomatique : après presque deux ans de suspension de

³⁷⁰ BnF, Mss, Français 15988, fol. 326, lettre de Traînel à Louis XIII, Londres, 14 mai 1619.

³⁷¹ BnF, Mss, Français 15988, fol. 331, lettre de Traînel, Londres, 14 mai 1619.

³⁷² Roy E. Schreiber, « The First Carlisle: Sir James Hay, First Earl of Carlisle as Courtier, Diplomat and Entrepreneur, 1580-1636 », *Transactions of the American Philosophical Society*, vol. 74, n° 7, 1984, p. 22-37.

facto des ambassades, la France et l'Angleterre décidèrent de rétablir l'envoi de représentants officiels de premier ordre. Si Louis XIII envoya, d'abord, en mai 1619, le marquis de Traînel dans le but de présenter ses condoléances au roi d'Angleterre après la disparition de la reine Anne de Danemark, et de « cimenter la réconciliation »³⁷³ avant de faire savoir à la Cour d'Angleterre que le comte de Tillières allait suivre en qualité d'ordinaire pour résider longtemps à Londres, Jacques I^{er}, quant à lui, dépêcha une ambassade ordinaire, pour marquer la reprise, sans chaleur ni empressement, des relations diplomatiques entre les deux royaumes. Malgré le fait qu'en 1619, le souverain britannique était encore convaincu qu'une union avec l'Espagne représentait la meilleure solution pour ramener le calme en Allemagne par des moyens pacifiques³⁷⁴, les négociations patinaient depuis le retour de Digby de Madrid, et Jacques I^{er} commença à rechercher une alternative, sans pour autant vexer l'Espagne. Au surplus, l'affaire du Béarn étant en cours, le roi d'Angleterre avait pour ambition de peser dans d'éventuels conflits entre Louis XIII et les huguenots. Cependant, le signe politique supposait toujours une intention délibérée. Or, Jacques I^{er}, en changeant la qualité d'Herbert, montra ainsi son hésitation et l'absence d'intention claire. Par conséquent, soit le roi naviguait à vue et hésitait dans l'intensité de la reprise de ses relations avec la France, soit il mettait en scène ses hésitations pour mettre la pression sur Philippe III d'Espagne afin de tester son sérieux dans ses efforts de rapprochement avec l'Angleterre.

Enfin, à travers ces changements soudains, Jacques I^{er} faisait-il un pas vers la polyvalence des ambassadeurs dans une sorte de volonté réformatrice, volonté qui n'était pas incompatible avec la formation de l'État moderne tendant vers l'absolutisme mais qui heurtait les mœurs diplomatiques ? En effet, l'existence même de l'hésitation du roi alors que ni la nature de la mission ni la personne d'Herbert n'étaient mis en cause, montre que la question du statut ne fut pas la première que le souverain anglais se posait. À l'inverse, tant le marquis de Traînel qu'Herbert en firent un point de fixation et d'incompréhension. Ainsi, Jacques I^{er} fut obligé de se justifier lors d'une audience accordée à Traînel, le suppliant de « dire franchement sy le Roy mon Maistre ne prandroit point en mauvaise part sy pour le present il ne faisoit partir que l'Ambassadeur ordinaire qu'il avoit destiné pour envoyer en France ». S'agissant d'Herbert, il semblerait qu'il en prît la connaissance avant son départ, ce qui suscita son incompréhension,

³⁷³ CSPV, vol. XV, lettre d'Antonio Donato, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 16 mai 1619, p. 548.

³⁷⁴ Michel De Waele, *L'affirmation du fait colonial dans les relations internationales. La guerre franco-anglaise de 1627-1629*, Rennes, PUR, 2022, p. 96.

ayant beaucoup investi pour préparer une ambassade extraordinaire³⁷⁵. Qui plus est, l'ambassadeur, s'il devait agir en qualité d'ordinaire une fois arrivé à Paris, risquait de se retrouver dans une situation délicate au moment de la cérémonie du renouvellement du serment de l'alliance entre les deux couronnes, les coutumes exigeant en principe que, lors de ce type de cérémonies solennelles, le souverain étranger soit représenté par un ambassadeur extraordinaire.

Ses craintes n'étaient pas infondées : Herbert dut en effet faire preuve de souplesse lors de la cérémonie qui eut finalement lieu le 2 février 1620 en l'église des Feuillants à Paris. Après avoir agi en qualité d'ordinaire à son arrivée à Paris en mai 1619 ainsi qu'après avoir reçu de Sir Robert Naunton (1563-1635), secrétaire d'État la confirmation que Jacques I^{er} n'avait « aucun goût » pour faire de lui un extraordinaire spécialement pour cette cérémonie ni pour envoyer un autre émissaire à cette occasion (par souci d'économie) – tout en suggérant à l'ambassadeur d'utiliser sa discrétion pour « satisfaire les Français »³⁷⁶ – Herbert décida, en apposant sa signature sur le serment, d'ajouter à celle-ci « Ambassadeur près de Sa Majesté » – appellation plutôt neutre³⁷⁷ – sans préciser davantage son statut³⁷⁸.

Cet épisode montre *a minima* un décalage entre les préoccupations de Jacques I^{er} d'un côté, qui choisit un homme et une mission au service d'une politique – tout en se souciant très probablement de ses ressources financières et humaines au moment où le coût des ambassades

³⁷⁵ C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword*, op. cit., p. 141-142.

³⁷⁶ *Ibidem*, p. 148.

³⁷⁷ *Old Herbert Papers at Powis Castle*, op. cit., lettre d'Herbert à Nanton, Paris, 27 janvier 1620, p. 271-272.

³⁷⁸ Ce fut par ailleurs une manœuvre habile.

D'une part, l'ambassadeur réussit néanmoins à apparaître comme extraordinaire aux yeux de la France tout en évitant des éventuels ennuis (voir)*La Cérémonie de l'alliance entre la France & l'Angleterre faite dimanche dernier deuxiesme fevrier, en l'église des Feuillans. En présence du roy, des princes, & grands seigneurs de la cour.*, Lyon, A. le Prince, 1620, p. 6. Quant à Jean Héroard, il le nomma également extraordinaire (*Journal de Jean Héroard*, op. cit., vol. 2, p. 2620). Dans d'autres sources, il figura dans la qualité « d'ambassadeur », sans que son titre soit davantage précisé (*Le Mercure françois*, éd. Jean et Étienne Richer, Paris, vol. 6 (1619-1621), p. 24). D'après Christine Jackson, auteure d'une très récente biographie d'Herbert, il persuada les Français que sa commission les obligeait à le traiter comme un émissaire extraordinaire pour la journée lors d'une cérémonie publique, tout en sacrifiant « certaines formes essentielles » (C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword*, op. cit., p. 148). En revanche, s'il avait agi en tant qu'ordinaire, il aurait risqué de provoquer des forts mécontentements des Français et, inversement, s'il avait signé le serment comme extraordinaire, il aurait sûrement dû aussi se justifier, n'ayant pas de nouvelles instructions ni de commissions à cet égard.

D'autre part, Herbert mit en valeur sa personnalité discrète et dévouée ainsi que l'absence d'ambitions démesurées et de soif de prestige, en faisant savoir à Robert Nanton qu'il « était loin de réclamer le titre d'extraordinaire » et « de présumer que c'était le sujet pour lequel il avait été conçu une fois extraordinaire » (Voir une lettre d'Herbert à Nanton, Paris, 27 janvier 1620 et une lettre du 5 février, publiées dans *Old Herbert Papers at Powis Castle*, op. cit., p. 271-272 et p. 274). Qui plus est, profitant de cette ambiguïté, l'ambassadeur s'attribua ainsi le titre d'extraordinaire dans son autobiographie, écrite une vingtaine d'années après les faits, dans laquelle il évoqua renouvellement du serment d'alliance entre les deux Couronnes (*Mémoires de Edouard Lord Herbert de Cherbury, ambassadeur en France sous Louis XIII*, éd. et trad. Charles de Baillon, Paris, J. Techener, 1863, p. XIV).

ne cessait d'augmenter –, et les acteurs diplomatiques tant français qu'anglais de l'autre, étant très préoccupés par des affaires de statut.

À peu près les mêmes logiques semblent avoir été à l'origine de l'envoi, avec un statut délibérément flou, des deux derniers ambassadeurs en Angleterre nommés durant le ministère de Richelieu – Bellièvre et La Ferté-Imbault.

2. Les cas de Bellièvre (1637-1640) et de La Ferté-Imbault (1641-1642)

Dans le cas des ambassadeurs français, la plus grande incompréhension règne au sujet de ces deux ambassadeurs. Leur qualité changeant en fonction des sources discordantes, la tâche s'avère d'autant plus ardue pour l'historien que ni les instructions, ni les lettres de créance ne permettent d'apporter des précisions souhaitables là-dessus.

Alors que les *Mémoires* de Richelieu ainsi que la Gazette avaient attribué à Pomponne II de Bellièvre la qualité d'ordinaire³⁷⁹, Jacques Le Noël du Perron, ancien aumônier d'Henriette-Marie – un homme bien informé qui s'occupait de l'organisation du séjour et de l'accueil de l'ambassadeur à Londres – le désigna clairement sous le qualificatif d'extraordinaire³⁸⁰. Il en va de même concernant le revers de plusieurs lettres et mémoires qui furent adressées à Bellièvre³⁸¹. Ses instructions, délivrées le 11 septembre 1637³⁸², ne mentionnaient pas explicitement la qualité de l'ambassadeur, se contentant d'« ambassadeur près du Roy de la Grande-Bretagne ». Elles précisait toutefois qu'il s'agissait d'un « semblable emploi », que Bellièvre avait déjà exercé en Italie quelques années auparavant, faisant ainsi référence à son ambassade extraordinaire à Rome des années 1635-1636. Quant à la correspondance du vicomte de Scudamore et du comte de Leicester, ambassadeurs anglais en poste à Paris au moment de la nomination de Bellièvre, elle ne nous renseigne guère : les deux hommes évoquent « la rumeur commune » lui attribuant la qualité d'extraordinaire. Enfin, le fait que l'ambassadeur décide de chercher son propre logement à Londres, contrairement à la coutume diplomatique

³⁷⁹ *Mémoires du cardinal de Richelieu sur le règne de Louis XIII, depuis 1610 jusqu'à 1638*, éd. Claude-Bernard Petitot, Paris, Foucalt, 1823, t. X, p. 235 ; *Gazette*, Paris, Bureau d'adresse, vol. 9, 1641, p. 101-102.

³⁸⁰ BnF, Mss, Français 15916, fol. 17, lettre du Perron à Bellièvre, Londres, 17 novembre 1637.

³⁸¹ NA, SP 78/108, fol. 39, lettre à Bellièvre, 25 juillet/5 août 1639 ; NA, SP 78/104, fol. 475, *Memoire à S.E. pour en aller parler à l'ambassade extraordinaire d'Angleterre*.

³⁸² AMAE, CP Angleterre, vol. 46, fol. 319, « Memoire et Instruction au sieur de Believre Conseiller du Roy en ses Conseils et President en sa Cour de Parlement s'en allant Ambassadeur en Angleterre », 11 septembre 1637.

qui stipulait que l'on logeait et défrayait les représentants extraordinaires par ordre du roi, ne faisant que semer encore plus la confusion chez les contemporains : « ... les officiers du Roy qui vous doivent traicter sont en quelque sorte de peine sur le lieu ou ils vous traicteront parce que la coustume estans de traicter Messieurs les ambassadeurs extraordinaires dans la maison du Roy destinée pour les loger et scachans que vous avez pris un logis »³⁸³.

À la lecture attentive des sources, il semble que la vérité ait été mieux saisie par deux contemporains : Alvisé Contarini, ambassadeur vénitien à Paris, et John Finet, maître des cérémonies à la Cour de Charles I^{er}. Les deux hommes rapportèrent que Bellièvre était venu avec le titre d'ambassadeur extraordinaire – malgré « ses lettres le qualifiant avec ces mots seuls “nostre ambassadeur” » – mais dans l'intention de résider en Angleterre en tant qu'ordinaire. En outre, Finet avisa le Lord Chambellan que, malgré ce caractère, « les fonctions et la durée du séjour allaient être similaires à celles d'un ambassadeur résident »³⁸⁴. L'intention de Richelieu paraît alors claire : tout en entretenant volontairement le flou dans les instructions, dépêcher un émissaire extraordinaire avec les apparences d'un ordinaire afin d'éviter l'envoi de deux ambassades. Quelles en furent les raisons ?

Premièrement, Richelieu ne pouvait pas se contenter d'un simple ambassadeur ordinaire car, en plus d'un certain nombre de tâches supposant un séjour plus au moins long (à savoir surveiller de près les tensions anglo-écossaises et les complots de la faction pro-espagnole et anti-Richelieu, formée autour d'Henriette-Marie, de la duchesse de Chevreuse et de la reine mère Marie de Médicis ainsi qu'essayer de tisser des liens avec les catholiques anglais), l'une des principales missions du nouvel envoyé devait consister à obtenir la levée de régiments écossais pour le service du roi de France – chose qui pouvait être plus rapidement et plus facilement obtenue lors d'une mission extraordinaire.

Deuxièmement, dépêcher Bellièvre en qualité d'extraordinaire sans ambiguïtés, pour une mission de longue durée, en le définissant ainsi clairement dans les instructions, pouvait également avoir un effet négatif sur la réussite de l'ambassade. En effet, malgré la gloire de son grand-père, chancelier de France, ainsi que la réussite de son ambassade à Rome, sa nomination en qualité d'extraordinaire, selon une dépêche de l'émissaire de Venise au Doge et au Sénat, était considérée « étrange par certains » à la Cour anglaise « parce qu'il est de la robbe-longue ». En effet, Pomponne II de Bellièvre était issu d'un milieu robin et, au moment de sa

³⁸³ BnF, Mss, Français 15916, fol. 17, lettre du Perron à Bellièvre, Londres, 17 novembre 1637.

³⁸⁴ CSPV, vol. XXIV, lettre d'Alvisé Contarini, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 18 août 1637, p. 255 ; *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 159 et p. 270.

nomination, exerçait la fonction de Président au Parlement de Paris³⁸⁵. Scudamore et Leicester se montrèrent eux-aussi réservés quant à la pertinence de dépêcher un émissaire d'origine robine, préférant attendre le brevet officiel de nomination³⁸⁶. Si la France pouvait se permettre d'envoyer le marquis d'Effiat (ambassadeur sans expérience n'étant pas issu de la grande noblesse) en mission extraordinaire en 1624 pour négocier le projet de mariage franco-anglais, elle ne pouvait plus prendre ce risque dans les années 1635, dans un contexte de relations franco-anglaises compliquées, une situation extérieure tendue pour la France et une situation intérieure difficile pour l'Angleterre, restant ainsi prisonnière des « dogmes » diplomatiques.

Enfin, une autre question peut être légitimement posée : pourquoi le cardinal de Richelieu ne dépêcha-t-il pas deux ambassades – l'une, conduite par un émissaire prestigieux pour mener à bien le recrutement de soldats et une autre pour toutes les autres missions susmentionnées ? À notre sens, l'une des explications est financière. En effet, dans le contexte à la fois de guerre ouverte entre la France et l'Espagne et du début des bouleversements prérévolutionnaires dans les îles Britanniques l'envoi de deux missions aurait coûté beaucoup plus cher pour les deux couronnes. D'un côté, pour la France qui aurait dû organiser leur départ et financer, tout au moins en partie, leur séjour ainsi que le séjour de leur suite à Londres. De l'autre, pour l'Angleterre qui aurait dû organiser la réception des deux émissaires du roi de France, tout en logeant et défrayant en plus l'extraordinaire. Or, le cardinal ne voulait ni augmenter les dépenses ni obliger Charles I^{er} à le faire dans le but de ménager ce dernier. L'autre explication peut résider dans le fait que l'envoi de deux ambassadeurs risquait de provoquer des conflits entre eux, à l'image de ceux de Scudamore et de Leicester à la Cour de Louis XIII dont Richelieu avait été témoin depuis 1636. Or, la situation ne permettait pas au cardinal de prendre ce type de risque.

À la lumière de tous ces éléments, l'envoi d'un ambassadeur doté d'un statut plus au moins flou était la meilleure solution pour Richelieu. Laisser planer une certaine ambiguïté, notamment grâce à l'absence de clarté dans les instructions, permit au cardinal de limiter l'ampleur des mécontentements à la Cour d'Angleterre quant aux origines de Bellièvre tout en se libérant des arcanes dogmatiques diplomatiques et de dépêcher un représentant qu'il avait choisi non pas en fonction de sa naissance, mais pour d'autres raisons dont une fidélité et une expérience. Considéré néanmoins par une partie de l'opinion publique anglaise comme un

³⁸⁵ AMAE, CP Angleterre, vol. 46, fol. 319, « Memoire et Instruction au sieur de Believre Conseiller du Roy en ses Conseils et President en sa Cour de Parlement s'en allant Ambassadeur en Angleterre », 11 septembre 1637.

³⁸⁶ NA, SP 78/104, fol. 464, lettre de Scudamore à Coke, Paris, 29 décembre 1637/8 janvier 1638 ; 78/106, fol. 214, lettre de Leicester à Coke, Paris, 6/16 octobre 1637.

émissaire extraordinaire, Bellièvre avait plus de chances de peser efficacement dans les affaires urgentes et importantes. De plus, sous des apparences d'ordinaire, l'ambassade de Pomponne de Bellièvre permit à Richelieu de ménager Charles I^{er} dans le but d'atteindre plus rapidement ses objectifs. En se mettant à chercher son propre logis – tout en étant quand même défrayé, pendant quelques jours, par le roi d'Angleterre jusqu'à sa première audience, comme il se devait pour les extraordinaires³⁸⁷ afin de respecter *a minima* les coutumes et les traditions – l'ambassadeur soulagea le roi d'Angleterre du devoir de le loger à ses frais pendant les longs mois que devait durer sa mission, dépenses délicates à soutenir dans un contexte de bouleversements intérieurs de plus en plus grandissants. Une manœuvre intelligente de Richelieu afin de rendre le souverain anglais plus conciliant quant à l'affaire du recrutement des soldats ?

La nomination en 1640 du successeur de Bellièvre, le marquis de La Ferté-Imbault, semble répondre à la même logique s'agissant du statut de sa mission, logique à nouveau parfaitement décryptée par l'ambassadeur vénitien que celui-ci attribua d'ailleurs aux conseils et aux efforts de la Sérénissime : « Bien qu'il soit qualifié d'extraordinaire, le cardinal a déclaré qu'il y resterait aussi longtemps que le roi le souhaiterait, tout comme le font les ambassadeurs ordinaires. Les représentations de votre Sérénité ont eu une grande influence dans la décision »³⁸⁸. Comme dans le cas précédemment évoqué, sa qualité n'était volontairement pas précisée dans les instructions ni dans les lettres de créance, laissant place au doute et à la confusion tant dans l'esprit des contemporains que d'un certain nombre d'historiens³⁸⁹. Ainsi, le comte de Leicester fut-il persuadé que, si l'on en croit Chavigny, La Ferté-Imbault était parti en qualité d'ordinaire³⁹⁰. Cette confusion volontairement entretenue par le gouvernement français devait permettre, d'un côté, de procéder plus rapidement au recrutement des régiments écossais par le biais d'un ambassadeur-soldat (il portait le titre de maréchal de camps au

³⁸⁷ CSPV, vol. XXIV, lettre de Francesco Zonca, secrétaire de l'ambassade de Venise en Angleterre, au Doge et au Senat, Londres, 4 décembre 1637, p. 333.

³⁸⁸ CSPV, vol. XXV, lettre d'Anzolo Correr, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Sciatu, 22 janvier 1641, p. 115.

³⁸⁹ Raphaël Marteau le désigne comme ordinaire (Raphaël Marteau, « L'ambassade de Jacques d'Estampes, marquis de la Ferté-Imbault, en Angleterre (juillet 1641-septembre 1642). Information et pratiques d'un résident à l'époque moderne », mémoire de Master sous la dir. de Charles Giry-Deleison, Université d'Artois, 2017-2018) alors que d'autres auteurs le considèrent comme extraordinaires (M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu*, op. cit., p. 228 ; Gilberte Espouy, *Jacques d'Estampes, marquis de La Ferté-Imbault, maréchal de France ou l'honneur de servir*, Vendôme, Impr. des PUF, 2000, p. 99 ; Francisque Michel, *Les Écossais en France, les Français en Écosse*, Londres, Trübner & Cie, 1862, vol. 2, p. 287).

³⁹⁰ NA, SP 78/111, fol. 1, lettre de Leicester, Paris, 1^{er}/11 janvier 1641.

moment de sa nomination³⁹¹) tout en limitant l'ampleur des critiques qui commençaient à s'élever quant à sa qualité et, de l'autre, de pouvoir rester le temps nécessaire pour accomplir d'autres missions de longue durée dans un contexte politique britannique de plus en plus chamboulé, comme par exemple maintenir un dialogue avec les catholiques anglais ou tisser des liens avec des parlementaires écossais et anglais.

Les cas de Bellièvre et de La Ferté-Imbault montrent qu'à la fin de son ministériat, Richelieu n'envoyait plus que des ambassades extraordinaires de longue durée sans que cela soit clairement et officiellement ratifié. Les ambassades spéciales ayant pour but de conduire une mission strictement protocolaire (comme celle de féliciter un roi de son accession au trône par exemple) mise à part, nous sommes face à la volonté de dépêcher un acteur diplomatique polyvalent, choisi non pas en fonction de ses origines, mais de sa compétence et de son expérience, pouvant aussi bien négocier des affaires importantes que résider et récolter des informations nécessaires, sans qu'on se soucie de son statut. Voulant alors se libérer des pratiques diplomatiques codifiées, Richelieu procéda, probablement inconsciemment, à une ébauche de standardisation des pratiques diplomatiques – évolution que ne se concrétise vraiment qu'au XIX^e siècle, mais dont les prémices prennent indubitablement leur source dans les pratiques franco-anglaises de la première moitié du XVII^e siècle.

Les situations de Bellièvre et de La Ferté-Imbault ayant été étudiées, il ne nous reste plus qu'à examiner le cas du marquis d'Effiat dont la qualification du statut pose quelques difficultés d'interprétation et nécessite d'être clarifiée³⁹².

³⁹¹ NA, SP 78/111, fol. 46, lettres de créance (rédigées à Saint-Germain-en-Laye le 3 mai 1641 et présentées à Whitehall le 27 juin 1641).

³⁹² Mentionnons également le nom du seigneur de Blainville, dont la mission diplomatique s'étala d'octobre 1625 à avril 1626. Nous ignorons la raison pour laquelle il figure en qualité d'ordinaire dans plusieurs ouvrages du XIX^e siècle (voir, par exemple, A. Baschet « List of French ambassadors in England 1509-1714 », art. cit., p. 189 ; C. H. Firth and S. C. Lomas, *Notes on the Diplomatic Relations of England and France*, op. cit., p. 33). En réalité, Richelieu le chargea d'une ambassade extraordinaire « pour agir puissamment », son caractère étant confirmé par de nombreuses sources, en commençant par ses instructions dressées le 3 septembre et corrigées par la suite (AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 46, « Instruction baillée à Monsieur de Blainville allant ambassadeur extraordinaire en Angleterre », 3 septembre 1625 et fol. 75, « Seconde Instruction baillée à Monsieur de Blainville », 17 septembre 1625 ; *Mémoires inédits du comte Leveneur de Tillières, ambassadeur en Angleterre*, éd. Célestin Hippeau, Paris, Firmin-Didot frères, fils et Cie, 1863, p. 101 ; CSPV, vol. XIX, lettre de Marc Antonio Morosini, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Fontainebleau, 31 août 1625, p. 150 ; lettres de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Southampton, 7 octobre 1625, p. 177 et Salisbury, 25 octobre 1625, p. 189) ; CSPD, 1625-1626, « ordre de paiement de 500 livres aux coffreurs de la Maison du roi pour les charges du marquis de Blainville, ambassadeur extraordinaire du roi de France », 12 septembre 1625, p. 549)).

3. *Le cas du marquis d'Effiat (1624-1625)*

Au regard des différentes sources, il semblerait, qu'après avoir été dépêché en qualité d'extraordinaire, d'Effiat soit devenu ordinaire au cours de son ambassade, avant de revenir à son caractère premier, le tout en l'espace d'un mois³⁹³. En effet, divers indices montrent qu'au moins à partir du printemps 1624, le gouvernement français mûrissait l'intention d'adresser un ambassadeur extraordinaire à la cour de Jacques I^{er} afin de négocier un projet de mariage franco-anglais, le comte de Tillières, envoyé ordinaire depuis 1619, ne parvenant à rien conclure³⁹⁴. Dépourvu d'instructions mais muni d'une lettre de créance³⁹⁵, d'Effiat partit fin juin 1624 et, quelques jours plus tard, adressa, lors d'un arrêt à Amiens, une lettre au secrétaire d'État anglais Edward Conway (1564-1631), dans laquelle il précisait lui-même sa qualité d'extraordinaire ; Carlisle parlait également de lui dans les mêmes termes³⁹⁶. Accueilli et logé à Londres aux frais de la Couronne d'Angleterre – comme l'exigeaient les coutumes à l'égard des extraordinaires – il eut sa première audience à Windsor le 14 juillet³⁹⁷. Mais, à sa grande surprise, quelques jours plus tard, d'Effiat reçut les instructions en date du 26 juillet, ainsi qu'une nouvelle lettre de Louis XIII dans lesquelles le roi lui annonçait son changement de statut, en le désignant comme ambassadeur ordinaire : « Maintenant que je crois que vous estes arrivé et que vous avez esté bien receu ayant aussy envie de vous y tenir non plus en qualité d'extraordinaire mais de mon ambassadeur ordinaire. Je vous envoie les depesches necessaires pour ce sujet »³⁹⁸.

Comment expliquer ce changement soudain et inopiné ?

Une hypothèse, peut-être la plus probable, ressort des sources et peut être ainsi proposée : tout semble indiquer que, pendant cette période, le gouvernement français réfléchissait au retour en Angleterre du comte de Tillières, révoqué et remplacé par d'Effiat quelques semaines auparavant³⁹⁹. En effet, la révocation trop brusque de ce diplomate d'expérience avait suscité

³⁹³ R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 66.

³⁹⁴ Son nom figure pour la première fois dans la correspondance de Tillières en janvier 1624 (AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 7, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 9 janvier 1624).

³⁹⁵ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 117, lettre de Louis XIII à Jacques I^{er}, Compiègne, 26 juin 1624.

³⁹⁶ NA, SP 78/72, fol. 317, lettre d'Effiat à Conway, Amiens, 5 juillet 1624 et fol. 373, lettre de Carlisle à Conway, Paris, 21 juin/1^{er} juillet 1624.

³⁹⁷ D'Effiat fut logé à *Suffolk House* à proximité de *Charing Cross* (CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 12 juillet 1624, p. 382 ; AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 155, lettre d'Effiat à Louis XIII, Londres, 18 juillet 1624).

³⁹⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 122, « Instruction baillée à Mr d'Effiat allant resider Ambassadeur ordinaire pour le Roy en Angleterre », Compiègne, 26 juin 1624 et fol. 183, lettre d'Effiat à La Ville-aux-Clercs, Londres, 24 juillet 1624.

³⁹⁹ Tillières laissa à Londres ses gens et ses affaires (voir CSPV, vol. XVIII, lettres d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 12 juillet 1624 p. 382-383 et Londres, 19

une certaine frustration et incompréhension du côté anglais, conduisant Carlisle à la formulation d'une demande de « réintégration du comte en sa charge » – demande énoncée à Richelieu le 15 juillet 1624⁴⁰⁰. Louis XIII lui-même dût s'en expliquer à Jacques I^{er} en ces termes : « Il voulait juste faire entrer de Tillières en France, l'écouter et le renvoyer en Angleterre mais il change d'avis et change le titre d'Effiat d'extraordinaire en ordinaire »⁴⁰¹. Qui plus est, le retour de l'ancien ambassadeur en qualité d'extraordinaire rééquilibrait sans doute le poids de cette importante mission, confiée à un personnage inexpérimenté et sans grande réputation, faisant ainsi du tandem Effiat-Tillières un puissant moteur dans les négociations. Le changement brutal et inattendu du caractère de d'Effiat s'inscrit certainement dans cette perspective : selon l'ambassadeur vénitien, « en tout cas je suis sûr que d'Effiat continuera d'être ambassadeur ordinaire »⁴⁰².

Inquiet de cette situation, le marquis d'Effiat se permit même de retarder la présentation de la nouvelle lettre de Louis XIII au roi d'Angleterre afin de ne pas se trouver du jour au lendemain sans logement – « [...] des que je luy auray rendue mon extraordinaire finit fort incommodement par ce que je me trouveray à l'instant sans logis [...] », tout en suppliant La Ville-aux-Clercs de lui adresser une autre lettre non datée « affin que l'on ne prene point mauvaise opinion de ce changement et qu'il ne puisse estre engendré quelque soubcon au mespris de ma personne ». Il suggère également de le laisser en qualité d'extraordinaire jusqu'à la venue de La Ville-aux-Clercs en Angleterre⁴⁰³.

Dans un premier temps, Louis XIII accepta qu'il puisse garder sa qualité initiale jusqu'à ce que Jacques I^{er} revienne à Londres. Quelques jours plus tard, en l'absence de nouvelles, le marquis évoqua même la possibilité de faire un bref aller-retour à Paris – le temps de l'obtention de la dispense à Rome nécessaire pour la conclusion du mariage – et de profiter de cette occasion pour obtenir une nouvelle lettre de créance indiquant son caractère ordinaire⁴⁰⁴. Mais, après quelques semaines de réflexion, le gouvernement français mit fin aux espérances du comte de Tillières – considéré par ailleurs par Charles I^{er} comme étant « trop Jésuite » –

juillet 1624, p. 395. Selon Alviso Vallarosso, les rumeurs du retour de Tillières étaient de plus en plus fortes (CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvise Valarosso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 16 août 1624, p. 414).

⁴⁰⁰ NA, SP 78/72, fol. 350, lettre de Carlisle à Richelieu, 15 juillet 1624.

⁴⁰¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 153, lettre de Louis XIII à Jacques I^{er}, Compiègne, 15 juillet 1624.

⁴⁰² CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvise Valarosso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 2 août 1624, p. 405.

⁴⁰³ AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 288, lettre d'Effiat, Londres, juillet 1624 et vol. 30, fol. 183, lettre d'Effiat à La Ville-aux-Clercs, Londres, 24 juillet 1624.

⁴⁰⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 188, lettre de La Ville-aux-Clercs à d'Effiat, Saint-Germain-en-Laye, 31 juillet 1624 et fol. 256, lettre d'Effiat à La Ville-aux-Clercs, Londres, 4 août 1624.

préférant le nommer surintendant de la Maison d'Henriette-Marie⁴⁰⁵. De son côté, le marquis d'Effiat, qui sut entre temps, semble-t-il, devenir un des accompagnateurs de chasse de Jacques I^{er} mais également son confident, obtint l'autorisation de « garder son extraordinaire »⁴⁰⁶ – qualité dont il jouera jusqu'à la fin de sa mission d'ambassade en juin 1625⁴⁰⁷ et qui sera en adéquation avec James Hay et Henry Rich qui négociaient également le projet de mariage en qualité d'émissaires extraordinaires.

Ces difficultés à différencier les ambassades ordinaires des extraordinaires confirment à nouveau la très faible institutionnalisation de la diplomatie tant française qu'anglaise : il s'agit de l'absence d'organisation administrative structurée ainsi que des procédures plus au moins floues et fluctuantes, tout particulièrement en ce qui concerne la politique de nomination des ambassadeurs. Les Couronnes de France et d'Angleterre profitèrent ainsi de l'absence de démarcation clairement définie entre les missions ordinaires et extraordinaires pour essayer de dépêcher occasionnellement des ambassadeurs polyvalents, tentatives qui se heurtaient encore aux mœurs diplomatiques trop rigides et aux pratiques trop codifiées.

⁴⁰⁵ CSPV, vol. XVIII, lettres d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 19 juillet 1624, p. 395 et Londres, 30 août 1624, p. 424.

⁴⁰⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 183, lettre d'Effiat à La Ville-aux-Clercs, Londres, 11 septembre 1624 ; fol. 206, lettre de La Ville-aux-Clercs à d'Effiat, 25 septembre 1624 ; vol. 30, fol. 262, lettre de Louis XIII à Jacques I^{er}, Bletsoe (Bedfordshire), 21 juillet 1624.

⁴⁰⁷ Ces changements de qualité ont engendré des erreurs : d'Effiat figure en qualité d'ordinaire dans A. Baschet « List of French ambassadors in England 1509-1714 », art. cit., p. 189 et dans C. H. Firth and S. C. Lomas, *Notes on the Diplomatic Relations of England and France*, op. cit., p. 32.

DEUXIÈME PARTIE :

LE « GRAND MONDE »

DIPLOMATIQUE : LE PRESTIGE

PERSONNEL, PREMIER ATTRIBUT DE

L'AMBASSADEUR

« Le génie seul ne fait pas les grands Ministres : il y faut ajouter l'étude et l'expérience »¹.

Un idéal-type du « parfait ambassadeur » commença à s'imposer à l'orée du XVII^e siècle dans des ouvrages consacrés aux fonctions des acteurs diplomatiques. Carlo Pasquali et Jean de Hotman de Villiers – auteurs des premiers ouvrages sur les ambassadeurs publiés en France respectivement en 1598 et en 1603 – avaient en effet identifié les qualités et les compétences que les autorités devaient, en théorie, exiger de représentants de premier ordre².

Selon les deux théoriciens la première était la naissance – l'ambassadeur devait être un homme bien né – par laquelle se transmettait un certain nombre de « richesses ancestrales » telles que la vertu ou la vaillance de l'âme³. Cette condition primordiale ne suffisait pourtant pas pour espérer mener à bien les affaires du Prince à l'étranger. L'ambassadeur devait posséder des connaissances de portée générale, faute de lieu de formation spécialisé – en histoire, en politique et en droit – qui pouvaient s'avérer indispensables lors de l'exercice d'une mission diplomatique. Ainsi, selon Hotman, « les hommes lettrez sçavent mieux parler et répondre à chacun, juger de la justice d'une guerre, de l'équité de toutes pretensions et demandes, se garder d'estre trompez aux traittez et negociations de paix, alliance ou mariage »⁴. La maîtrise du droit faciliterait la négociation de traités alors la culture historique permettrait de mieux comprendre

¹ *Ambassades de monsieur de la Boderie, op. cit.*, t. I, p. VII.

² Voir C. Pasquali, *L'ambassadeur, op. cit.*, p. 96-135 et J. Hotman de Villiers, *L'ambassadeur, op. cit.*, p. 6-18. Notons également que déjà Louis XI exigeait que ses ambassadeurs à la Cour d'Angleterre fussent « distingués, savants, discrets, confiants et fiables pour mener à bien les affaires en cours » (J. Ferguson, *English Diplomacy, op. cit.*, p. 156).

³ C. Pasquali, *L'ambassadeur, op. cit.*, p. 99-101.

⁴ J. Hotman de Villiers, *L'ambassadeur, op. cit.*, p. 13.

les us et les coutumes de l'état dans lequel l'émissaire était dépêché. Une expérience préalable, acquise par des voyages à l'étranger ou dans l'exercice de « quelques autres charges de l'Etat »⁵ était nécessaire. Une importance particulière était attachée à l'apparence de l'ambassadeur, son habillement et sa maîtrise du verbe, l'éloquence contribuant à ce que « les colères sont adoucies, que les haines sont apaisées, que la clémence est conseillée, que les esprits sont liés et gérés [...] »⁶.

On constate que l'image de l'ambassadeur idéal qui se forgera dans la première moitié du XVII^e siècle reposait sur un bon équilibre entre « naissance, estude, expérience », selon la formule usitée quelques décennies plus tard par Abraham de Wicquefort⁷.

Pourtant, à cette époque, le secrétariat d'État des Affaires étrangères ne brossait aucun portrait d'un ambassadeur : si les missions à mener étaient décrites dans des instructions, les raisons du recrutement, les compétences, les connaissances et les savoir-faire exigés n'y apparaissaient pas. Pour déterminer les qualités requises pour la pratique diplomatique, l'historien est souvent obligé de se tourner vers les traités. Quelques rares éléments peuvent aussi être fournis par les lettres de créance dans lesquelles le pouvoir royal justifiait le choix d'un ambassadeur. À titre d'exemple, à la fidélité au service du roi, s'ajoutait régulièrement l'expérience, sans néanmoins que les modalités de son acquisition ne soient précisées.

Au regard de ces éléments, une question pourrait se poser : pourquoi les autorités royales n'avaient-elles pas encore formellement repris à leur compte cet idéal-type, qui avait pourtant déjà été bien établi par la théorie ? Les rois auraient-ils choisi de ne pas trop se lier les mains avec des critères objectifs ? Le refus de déterminer un profil social précis pourrait s'expliquer par l'intermittence des ambassades officielles et l'aspect déterminant de l'*intuitu personae*. Suivant le contexte immédiat ou le but de la mission, le profil social de l'ambassadeur changeait.

Pour tenter de comprendre si les ambassadeurs de France en Angleterre et d'Angleterre en France dans les années 1610-1642 correspondaient à ce modèle à la fois idéal et réel imaginé par Pasquali et Hotman, il semble nécessaire de procéder à une étude sociale et professionnelle

⁵ *Ibidem*, p. 12.

⁶ C. Pasquali, *L'ambassadeur*, op. cit., p. 39-40.

⁷ Les réflexions sur la notion de « parfait ambassadeur » ou d'« ambassadeur idéal » se poursuivirent tout au long d'Ancien Régime. À part le traité de Wicquefort – ouvrage par excellence sur les fonctions, les qualités et les compétences du diplomate – il est nécessaire de citer le livre de François de Callières, publié à Paris en 1716 (François de Callières, *De la Manière de négocier avec les souverains, de l'utilité des négociations, du choix des ambassadeurs et des envoyez, et des qualitez nécessaires pour réussir dans ces emplois*, Paris, M. Brunet, 1716).

du personnel diplomatique de premier ordre. Elle permettrait de cerner la composition du vivier diplomatique dans lequel les Couronnes puisaient afin de trouver des candidats, de comprendre comment les futurs ambassadeurs se préparaient à un éventuel exercice des fonctions à l'étranger et de mettre en lumière les raisons du recrutement et du choix d'un tel ou tel homme. Qui plus est, cette étude – comparative par sa nature même – permettrait de poser la question d'une éventuelle professionnalisation de l'activité diplomatique, inégale en France et en Angleterre, mais partout inaboutie.

I. LE RECRUTEMENT DES AMBASSADEURS : OBSERVATION DES PRATIQUES ET DESCRIPTION DES FAITS STYLISÉS

L'objectif des lignes qui suivent est de mettre en exergue un certain nombre de phénomènes qu'on a pu observer dans les pratiques de recrutement des ambassadeurs de France en Angleterre et d'Angleterre en France dans la période considérée dans le présent travail.

Il s'agira premièrement de la prépondérance d'une culture particulière qui surévaluait les origines nobiliaires et sociales ainsi que les lignages et les réseaux familiaux, au détriment des compétences professionnelles et techniques. Puis viendra la question de la préparation – très générale et inégalement observée – à l'exercice des fonctions diplomatiques, comprenant tant une formation domestique, scolaire et, dans une moindre mesure, universitaire que des modes d'apprentissage pratiques, tels que les voyages de formation ou l'exercice des fonctions de secrétaire auprès d'un diplomate. Enfin, on s'efforcera de mettre en lumière plusieurs critères – la fidélité à un Prince, un favori ou un ministre, la compatibilité religieuse ou encore l'expérience – qui s'avéraient largement déterminants dans le choix d'un ambassadeur.

Bien qu'une certaine avance anglaise sur la France dans le recrutement des diplomates (concernant notamment la maîtrise des langues étrangères, le parcours universitaire ou la pratique du Grand Tour) semble se dessiner dans la première moitié du XVII^e siècle, un point commun véritablement essentiel persiste cependant pour ces deux Couronnes : la plupart de pratiques et de faits stylisés qu'on peut observer dans le recrutement, la préparation à l'exercice des fonctions diplomatiques et le choix d'un tel ou tel émissaire allait régulièrement à contre-courant de ceux qui concernaient au même moment des administrateurs, des conseillers ou des

grands officiers accompagnant le développement de l'État royal. À cet égard, le diplomate ne rentrait pas dans des schémas préconçus de la première moitié du XVII^e siècle où les monarques « pré-absolutistes » de France et d'Angleterre ainsi que leurs principaux ministres s'appuyaient davantage pour gouverner sur des techniciens professionnels et bureaucrates que sur des grands courtisans, nobles titrés ou militaires de haut rang.

A. Un vivier diplomatique un peu différent en France et en Angleterre

L'objectif de ce chapitre est de localiser, en l'absence d'une école de formation spécialisée, le vivier de recrutement d'ambassadeurs destinés à séjourner des deux côtés de la Manche. L'étude des profils sociaux de diplomates des années 1610-1642 révèle qu'il s'agissait d'une petite société apte à fournir des acteurs diplomatiques qui, au-delà des similitudes importantes, se constituait et se renouvelait un peu différemment en France et en Angleterre.

1. La naissance ou les origines sociales

L'étude prosopographique des acteurs diplomatiques montre que le recrutement de diplomates s'opérait, tant en France qu'en Angleterre, exclusivement parmi la noblesse, les roturiers ne pouvant pas accéder à la haute fonction diplomatique qui était une ambassade. Ce vivier noble était dominé par un groupe d'individus issus pour deux tiers des strates de la noblesse titrée (lignages plutôt anciens en France et plus récents en Angleterre) et pour un tiers des strates inférieures de la noblesse composée de riches propriétaires terriens. À cet égard, on remarque que les profils sociaux des ambassadeurs contrastaient avec ceux des autres individus que les monarques des deux royaumes s'efforçaient de choisir dans cette première moitié du XVII^e siècle pour l'administration et la conduite des affaires de l'État.

a. En France : un vivier toujours noble, de plus en plus ancien et de plus en plus titré

i. La prépondérance de la noblesse titrée

En France la noblesse titrée – comprenant, par ordre descendant, les ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons⁸ – compte dix-sept ambassadeurs sur vingt-deux (soit 77 %). Parmi ceux-ci, deux hommes portaient, au moment de leur nomination, le titre de duc (Bouillon,

⁸ Il est important de préciser que, malgré le fait qu'Henri III fixa par un arrêt de 1582 une hiérarchie au sein des fiefs de dignité – depuis le duché jusqu'à la baronnie, en passant par les marquisats, comtés et vicomtés –, fondée sur, entre autres, les revenus et les richesses foncières, la véritable hiérarchie nobiliaire n'existait pas dans la France de l'Ancien Régime. L'une des raisons en était la possibilité de changer plusieurs fois de titres au cours d'une vie. Qui plus est, la gloire et le prestige d'une famille noble se constituaient de nombreux éléments. Comme nous l'a très bien rappelé Jean-Pierre Labatut, « certains comtes ont davantage de prestige que certains marquis, en raison de l'ancienneté de leur maison, de leurs mérites, de la grandeur de leurs domaines ». En effet, assis sur une terre, les titres nobiliaires lui restaient liés et ne désignaient pas des hommes. Par conséquent, ce sont la richesse domaniale et l'ancienneté de lignage qui constituèrent la vraie distinction nobiliaire. En revanche, le titre ducal constituait une exception grâce à sa qualité de « pair », qualité qui le plaçait au sommet de la hiérarchie nobiliaire (voir Jean-Pierre Labatut, *Les ducs et pairs de France au XVII^e siècle : étude sociale*, Paris, PUF, 1972 ; *Les noblesses européennes : de la fin du XV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1978, p. 57-68 et Michel Vergé-Franceschi, *La société française au XVII^e siècle : tradition, innovation, ouverture*, Paris, Fayard, 2006, p. 173-177).

Chevreuse), dix étaient marquis (Lavardin, Traînel⁹, d'Effiat¹⁰, Bassompierre¹¹, Châteauneuf¹², Fontenay-Mareuil, Saint-Chamond, Poigny, La Ferté-Nabert et La Ferté-Imbault), trois avaient le titre de comte (Tillières¹³, Tresmes et La Ville-aux-Clercs¹⁴) et deux celui de baron (des

⁹ Le nom du marquisat champenois auquel était attaché le titre de François Jouvenel des Ursins est orthographié de manière variable selon les sources et les époques : « Tresnel », « Trainel », « Treynel » ou « Traînel ». Nous avons décidé de retenir l'orthographe actuelle, celle de « Traînel », dans le cadre de notre travail.

¹⁰ Une remarque doit être apportée concernant les titres d'Antoine Coëffier de Ruzé, mieux connu sous le nom du marquis d'Effiat. Orphelin, le futur ambassadeur fut élevé par son grand-oncle Martin Ruzé de Beaulieu (1526-1613), secrétaire d'État. Le 15 décembre 1610, ce dernier fit donation entre vifs de ses terres de Chilly et de Longjumeau à son neveu, en lui avançant les fonds nécessaires pour le rachat des hypothèques d'Effiat (propriété lourdement hypothéquée et menacée de saisie à la mort d'Henri IV), à condition que le bénéficiaire et ses descendants prissent son nom et ses armes. En mai 1624, quelques mois avant sa nomination en qualité d'ambassadeur extraordinaire de France en Angleterre, Antoine Coëffier de Ruzé reçut les terres de Chilly et de Longjumeau en marquisat par lettres patentes de Louis XIII, lettres qui n'étaient toujours pas scellées par le garde des Sceaux en août de la même année et n'étaient enregistrées au Parlement de Paris que le 14 décembre 1626 (AMAE, CP, Angleterre, vol. 28, fol. 109, lettre d'Effiat à La Ville-aux-Clercs, Northampton, 28 août 1624 et AN, X^{1A} 8650, fol. 410-412). Quant à la seigneurie d'Effiat, selon toute vraisemblance, il n'obtint en réalité l'élévation de cette terre auvergnate en marquisat qu'en 1627 (Olivier Paradis, « Effiat ou la magnificence du Grand Siècle en terre auvergnate », dans *Congrès archéologique de France. 158^e session. Basse-Auvergne Grande Limagne. 2000*, Paris, Société française d'archéologie, 2003, p. 185-186 ; *De Nicolo dell'Abate à Nicolas Poussin : aux sources du Classicisme, 1550-1650* (cat. d'exp.), Meaux, musée Bossuet, 19 nov.-28 fév. 1989, p. 87-88 ; Pierre Balme, *Une Demeure historique Effiat*, Clermont-Ferrand, G. de Bussac, 1966, p. 3). Par conséquent, il serait plus correct de le désigner marquis de Chilly et de Longjumeau dans les années 1624-1625, même si les instructions, délivrées à l'occasion de son ambassade en Angleterre, ainsi que d'autres sources se contentent souvent, de manière non précise, de l'appellation « marquis d'Effiat » (AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 122 ; fol. 117, lettre de Louis XIII à Jacques I^{er}, Compiègne, 26 juin 1624 ; CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 12 juillet 1624, p. 382).

¹¹ La titulature de Bassompierre mérite également qu'on s'y arrête. Contrairement à un certain nombre de confusions – par exemple, Cosette Bex-Millet lui a attribué le titre de marquis de Bassompierre (Cosette Bex-Millet, « Bassompierre », dans François Bluche (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 168) –, François de Bassompierre était en réalité marquis d'Haroué depuis le 28 juillet 1623, au moment où cette terre fut érigée en marquisat par Henri II, duc de Lorraine (Henri Lepage, *Le Département de la Meurthe. Statistique historique et administrative*, Nancy, chez Peiffer, 1843, vol. 2, p. 241). Quant à la terre de Bassompierre, elle ne reçut le statut de marquisat qu'au XVIII^e siècle, étant une baronnie héritée par le maréchal à la mort de son père, Christophe de Bassompierre, en 1596. (AN, MC, XXIV 114, vente par Philippe de Gondy à « haut et puissant seigneur Messire François, seigneur baron de Bassompierre », 11 janvier 1610).

¹² Bien que Claude de l'Aubespine fût connu sous le nom de « marquis de Châteauneuf », la date de l'élévation de cette terre en marquisat s'avère impossible à établir dans l'état actuel de nos recherches. On sait en revanche que le grand-père de l'ambassadeur, Claude II de l'Aubespine (1510-1567) avait acquis la baronnie de Châteauneuf en juillet 1560. Précisons également qu'au moment de la nomination de Châteauneuf en Angleterre, les instructions datant du 20 mai 1629 se contentèrent de l'appellation « M. de Châteauneuf » (AMAE, CP Angleterre, vol. 43, fol. 140). Est-ce que la disparition récente de son père, Guillaume de l'Aubespine, le 16 mars 1629, en constituait une raison ?

¹³ La baronnie de Tillières fut érigée en comté par lettres patentes du roi datant de 1565, délivrées en l'honneur de Tanneguy I Le Veneur, grand-père de l'ambassadeur (Louis Berges, *Château de Carrouges. Chartrier et papiers de la famille Le Veneur (1394-1925)*, Alençon, Conseil général de l'Orne, 1995).

¹⁴ Le titre d'Henri-Auguste de Loménie de Brienne, seigneur de La Ville-aux-Clercs mérite d'être éclairé. En 1623, il épousa Louise de Béon de Luxembourg, héritière du comté de Brienne qu'elle apporta dans la famille des Loménie. En revanche, selon M.-C. Vignal Souleyreau, il ne s'était fait comte de Brienne qu'en 1638 (*Le cardinal de Richelieu à la conquête de la Lorraine : correspondance, 1633*, éd. Marie-Catherine Vignal Souleyreau, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 69). En effet, il ne figure pas sous cette qualité dans les sources au moment de sa nomination. En revanche, un mois avant son départ, Louis XIII le fit comte de Montbron en Angoumois (AN, X^{1A} 8650, fol. 418-420, lettres patentes de Louis XIII, Saint-Germain-en-Laye, octobre 1624). Avant son mariage et sa nomination, La Ville-aux-Clercs portait donc le titre de chevalier.

Marêts¹⁵ et du Tour). Quant aux représentants de la noblesse simple, petite et moyenne – du degré d'écuyer et, immédiatement supérieur, de chevalier –, ils sont au nombre de cinq (soit 22 %). Citons Antoine, seigneur de La Boderie¹⁶, Samuel Spifame, seigneur de Bisseaux¹⁷, Jean de Warignies, seigneur de Blainville¹⁸, Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet¹⁹ et Pomponne II de Bellièvre, seigneur de Grigny²⁰, tous chevaliers.

Au regard de ces données, il est manifeste que la proportion de la noblesse titrée parmi les ambassadeurs français en Angleterre est particulièrement élevée. Mais, avant de revenir sur cette constatation, il nous paraît nécessaire de nous attarder sur l'ancienneté de leurs lignages – critère qui constituait une vraie distinction nobiliaire. Ainsi qu'il ressort de l'examen attentif des sources, deux tiers des ambassadeurs provenaient des plus anciens lignages nobles, tant de ceux qui maniaient l'épée que de ceux qui portaient la robe.

¹⁵ Malgré le fait que Gaspard Dauvet fût régulièrement présenté comme « seigneur et comte des Marêts, baron de Rupéreaux », il en ressort des sources que le titre de vicomte, puis de comte n'était donné qu'à son fils, Nicolas Dauvet, grand fauconnier de France, entre 1645 et 1650 (AN, O 1 9, fol. 351, provision de l'office de grand fauconnier de France). Par conséquent, il est plus judicieux d'employer la titulature « seigneur des Marêts et autres lieux et baron de Rupéreaux » à l'égard de l'ambassadeur. Voir également une transcription de l'épithaphe de des Marêts (Louis Michelin, *Essais historiques et statistiques sur le département de Seine et Marne*, Melun, imprimerie de Michelin, 1841, vol. 5, p. 1665) ainsi qu'un acte de partage (AN, MC, XXIV 306, 6 février 1619) ou une quittance postérieure à sa mort (AN, MC, CXII 42, Gaspard Dauvet et Élisabeth Brûlart, quittance, 14 octobre 1643) où il figure en qualité de « seigneur des Marêts ». Quant au nom du fief de sa dignité, il est orthographié de manière variable selon les sources : on peut rencontrer, par exemple, « des Marets » ou « des Marests » ; l'ambassadeur, quant à lui, préférait signer « Desmaretz ». Nous avons décidé de retenir l'orthographe actuelle, « des Marêts », dans le cadre de notre travail.

¹⁶ Voir AN, MC, LXXXVII 424, donation d'Antone de La Boderie, « chevalier sieur dudit lieu et de Bron » à sa fille, 22 décembre 1607.

¹⁷ Voir son épithaphe reproduite dans *Épithapier du vieux Paris : recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices, cimetières et charniers, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, éd. Émile Raunié, Paris, Imprimerie nationale, 1890, vol. I, p. 179.

¹⁸ Il est parfois désigné à tort sous la qualité de « marquis de Blainville » (BnF, Mss, PO 3046, fol. 733 ou Anthony D. Wright, *The Divisions of French Catholicism, 1629-1645 : « the parting of the ways »*, Farnham, Ashgate, 2016, p. 206).

¹⁹ Il semble que le frère du duc de Luynes ne reçût son titre de duc de Chaulnes qu'après son retour de l'ambassade anglaise car, dans ses instructions il était désigné « sieur de Cadenet, maréchal de France, lieutenant générale pour Sa Majesté en Picardie (BnF, Mss, Français 17843, fol. 215). Les lettres patentes d'élévation du comté de Chaulnes en duché-pairie en sa faveur furent données à Paris en janvier 1624 et registrées au Parlement le 9 mars de la même année (voir AN, X^{1A} 8649, fol. 372 et Jean-Baptiste-Pierre Courcelles, *Dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le 11^e siècle jusqu'en 1820*, Paris, A. Bertrand, 1820-1823, vol. XI, p. 52).

²⁰ Voir, par exemple, François-Alexandre Aubert de La Chesnaye Des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, Schlesinger, 1863-1876, vol. 2, p. 873. Ses terres se situant au Val de Gally furent érigées en marquisat en janvier 1651 (AN, MC, XXXV 439, inventaires des titres de Grignon, 14 septembre 1675).

ii. L'ancienneté du lignage

D'une part, on compte neuf descendants de familles de noblesse d'extraction (soit 41 %) – dite aussi immémoriale ou « de race »²¹ – sans trace de roture dans les premiers degrés de leur filiation, leur appartenance à la noblesse n'étant étayée d'aucune preuve. Ils demeuraient au sommet de la pyramide nobiliaire.

Citons Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin, d'une ancienne et illustre maison bretonne remontant au XIII^e siècle²² ; Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne et duc de Bouillon, originaire de Latour en Auvergne dont les ancêtres servaient le pouvoir royal depuis le XI^e siècle remontant lui-aussi au XIII^e siècle²³ ; Tanneguy II Le Veneur, comte de Tillières, issu d'une illustre famille normande d'extraction chevaleresque, dont la filiation remontait à l'année 1200²⁴ ; Henri I^{er} de Saint-Nectaire (ou Senneterre), marquis de La Ferté-Nabert appartenant à une maison d'ancienne chevalerie d'Auvergne connue depuis le XIII^e siècle²⁵ ; Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond tirant ses origines d'une très vieille maison du XI^e siècle du Lyonnais et du Forez²⁶, Jacques d'Angennes, marquis de Poigny, appartenant à une maison originaire de la province d'Anjou dont les ancêtres avaient servi dans les armées de Charles V et Charles VI²⁷ et, enfin, Jean de Warignies, seigneur de Blainville dont les ancêtres, d'origine picarde, s'illustrèrent pendant la guerre de Cent Ans²⁸. Quant à Claude de Lorraine, duc de Guise et François de Bassompierre, ils descendaient des anciennes maisons étrangères : le premier appartenait à la fameuse branche cadette de la maison

²¹ Sur les distinctions, voir Arlette Jouanna, « Noblesse, Noblesses », dans L. Bély (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, op. cit., p. 887-893.

²² François Bluche, « Lavardin », dans F. Bluche (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, op. cit., p. 838.

²³ Les vicomtes de Turenne, qui appartenaient à une branche cadette de la maison, se rapprochèrent du pouvoir royal à partir des années 1440. C'est Anne IV de La Tour (1425-1489) qui semble avoir été le premier des vicomtes à servir régulièrement le roi (voir Romain Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623) : affirmation politique, service du roi et révolte*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 33-85).

²⁴ Henri Joula de Morénas, *Grand armorial de France*, Paris, Berger-Levrault, 1975, t. 6, p. 427.

²⁵ Pierre-Louis Lainé, *Dictionnaire véridique des origines des maisons nobles ou anoblies du royaume de France, contenant aussi les vrais ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons*, Paris, chez l'auteur, 1818-1819, vol. II, p. 407.

²⁶ Charles Signerin, *Histoire de Chevrières : la seigneurie et la paroisse, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Saint-Étienne, Imprimerie Théolier et cie, 1894.

²⁷ Anselme de Sainte-Marie, *Le palais de l'honneur contenant les généalogies historiques des illustres maisons de Lorraine et de Savoye, & de plusieurs nobles familles de France*, Paris, chez Estienne Loyson, 1664, p. 305.

²⁸ Parmi les plus illustres ancêtres de l'ambassadeur figure notamment Robert de Warignies, chevalier, bailli et capitaine de Caen qui sauva le château de cette ville des soldats d'Édouard III en 1346 (voir *Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux*, éd. Michel Béziers et Gaston Le Hardy, Rouen, A. Lestringant, 1894-1896, vol. 3, p. 267). Pour une petite notice biographique sur Blainville, voir Mickaël Szanto, « From Art to Politics: The Paintings of Jean de Warignies, Lord of Blainville (c. 1581-1628) », dans Amy Golahny, Mia Margaret Mochizuki et Lisa Vergara (dir.), *In his Milieu: Essays on Netherlandish Art in Memory of John Michael Montias*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2006, p. 455-466.

de Lorraine – celle de Guise –, alors que le second tirait ses origines de la maison germanique de Ravenstein, l’une des plus anciennes de l’Empire d’Allemagne, et la branche cadette de la maison de Clèves²⁹.

D’autre part, on relève cinq ambassadeurs issus des anciennes familles de noblesse par anoblissement (soit 23 %) – par le biais de lettres patentes, charges ou fonctions – qui, contrairement aux nobles d’extraction, pouvaient fournir un acte formel attestant leur qualité. Parmi eux figurent François Jouvenel des Ursins, marquis de Traînel, appartenant à une famille anoblée depuis 1407³⁰ ; Charles de l’Aubespine, marquis de Châteauneuf, issu d’une famille originaire du pays chartrain et dont le premier auteur, Simon de l’Aubespine, prévôt et maire de Chartres fut anobli par Charles V en 1374³¹ ; Jacques d’Étampes, marquis de La Ferté-Imbault, appartenant à une maison dont la noblesse remontait à 1406³² ; Gaspard Dauvet, seigneur des Marêts dont les ancêtres, originaires de Picardie étaient qualifiés de chevaliers depuis au moins la fin du Moyen Âge³³ et, enfin, Honoré d’Albert, seigneur de Cadenet appartenant à une famille d’origine toscane – connue sous le nom d’Alberti – qui s’établit en France au XV^e siècle et comptait des chevaliers parmi ses membres dès la fin du même siècle³⁴.

Huit ambassadeurs (soit 36 %) étaient quant à eux de noblesse plus au moins récente, comprenant entre deux et quatre générations. Citons René Potier, comte de Tresmes, issu d’une famille de robe parisienne, dont le grand-père Jacques Potier (v.1500-1555), seigneur de Blanc-

²⁹ Les seigneurs de Bassompierre servirent d’abord les ducs de Bourgogne, puis les ducs de Lorraine. Le nom semble venir de la baronnie de Betstein (près de Briey, en Lorraine), francisée en Bassompierre (Voir Mathieu Lemoine, *La faveur et la gloire : le maréchal de Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*, Paris, PUPS, 2011).

³⁰ La question des origines nobiliaires de la famille Jouvenel des Ursins est difficile à tracer. On sait qu’elle s’était donnée des racines aristocratiques et romaines, en revendiquant notamment l’appartenance à la célèbre famille des Orsini. Le premier ancêtre anobli de la famille semble avoir été Jean Jouvenel (1360-1431). Né à Troyes dans une famille de drapiers, il fit ses études de droit à Orléans et commença sa carrière comme conseiller au Châtelet en 1381. En 1400, il fut élu avocat du roi au Parlement de Paris et, sept ans plus tard, en 1407, il devint baron de Traînel (voir Louis Batiffol, *Jean Jouvenel : prévôt des marchands de la ville de Paris (1360-1431)*, Paris, H. Champion, 1894 ; Alain Demurger, « La famille Jouvenel. Quelques questions sur un tableau », *Annuaire-Bulletin de la Société de l’Histoire de France*, n° 193, 1997, p. 31-56 et Peter Shervet Lewis, « La noblesse des Jouvenel des Ursins », dans Philippe Contamine (dir.), *L’État et les Aristocrates : France, Angleterre, Écosse, XII^e-XVII^e siècle*, Paris, Presses de l’École Normale Supérieure, 1989, p. 79-101).

³¹ Issu d’une vieille famille berrichonne de conseillers du roi et de secrétaires d’État, le marquis de Châteauneuf descendait de la famille de l’Aubespine, maison anoblée par lettres patentes du roi Charles V datant du 10 octobre 1374 (Louis Charles Waroquier de Méricourt de la Motte de Combles, *Tableau genealogique, historique, chronologique, heraldique et géographique de la noblesse, enrichi de gravures (etc.)*, Paris, Nyon, 1786-1789, vol. 3, p. 145 et Camille Philippe Dayre de Mailhol, *Dictionnaire historique et heraldique de la noblesse française, rédigé dans l’ordre patronymique*, Paris, Imprimerie de la noblesse, 1896, vol. 3, p. 306).

³² BnF (Bibliothèque de l’Arsenal), Mss, Français 5049, 9. 317, « Les sèze quartiers de Roger d’Étampes, fils de M. de La Ferté-Imbaud ».

³³ F.-A. Aubert de La Chesnaye Des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, op. cit., vol. 6, p. 518.

³⁴ Notons que Tallemant des Réaux parle d’une « médiocre naissance » du favori de Louis XIII (*Historiettes de Tallemant des Réaux*, éd. Antoine Adam, Paris, Gallimard, 1960-1961, vol. I, p. 157).

Mesnil, conseiller au Parlement de Paris fut anobli en 1528³⁵ ; François du Val, marquis de Fontenay-Mareuil qui tirait probablement sa noblesse de son bisaïeul, Guillaume du Val, sieur de Fontenay, anobli par la charge de notaire et secrétaire du roi au début du XVI^e siècle³⁶ ; Antoine Coëffier d'Effiat, issu d'une famille de marchands auvergnats et dont un aïeul, Gilbert II Coëffier, trésorier de France et maître des comptes en Savoie, Dauphiné et Piémont fut anobli l'issue de la bataille de Cérisolles en 1544³⁷ ; Charles Cauchon, baron du Tour qui tirait également très probablement sa noblesse de son grand-père³⁸ ; Samuel Spifame, seigneur de Bisseaux, issu d'une famille originellement nommée Spifami et originaire de Lucques³⁹ qui devait son anoblissement à son arrière-grand-père, Jean IV Spifame, trésorier extraordinaire des Guerres, secrétaire du roi et maître des requêtes ; Henri-Auguste de Loménie de Brienne, seigneur de La Ville-aux-Clercs, d'une famille limousine attestée dès le XV^e siècle et dont la noblesse ne devait pas être non plus très ancienne car son grand-père, Martial de Loménie, intégra le service du roi sous Henri II lorsqu'il devint secrétaire du roi et greffier du conseil⁴⁰ et, enfin, Pomponne II de Bellièvre qui appartenait à une très bonne noblesse de robe depuis l'anoblissement de son arrière-grand-père en 1541⁴¹. Quant à Antoine Le Fèvre, sieur de La Boderie, il n'a pas été possible de préciser la date d'anoblissement de sa famille. On sait

³⁵ Jacques Potier, appartenant à l'une des grandes dynasties de changeurs parisiens, rompit ainsi avec ses origines marchandes.

³⁶ P.-L. Lainé, *Dictionnaire véridique des origines*, op. cit., vol. II, p. 450 ; BnF, Mss, PO 2913, dossier « Val ».

³⁷ Il prit part à la bataille comme volontaire, et le comte d'Enghien l'avait armé chevalier pour sa vaillance (Alice Motte, *Antoine Ruzé d'Effiat (v. 1581-1632), surintendant des finances sous Louis XIII*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, École nationale des Chartes, 2009 ; *De Nicolo dell'Abate à Nicolas*, op. cit., p. 87 ; P. Balme, *Une Demeure historique Effiat*, op. cit., p. 1).

³⁸ Ce dernier, aux dires de Tallemant, avait dû changer le nom de Cauchon – qui faisait apparaître trop explicitement ses origines bourgeoises – en celui de Maupas : « Le baron du Tour n'étoit pas de si bonne maison qu'il le vouloit faire accroire. Son grand-père ou son basaïeul avoit changé le nom de Cochon (lisez Cauchon), qui étoit le nom d'un bourgeois de Reims dont il sortoit, en celui de Maupas » (*Historiettes de Tallemant des Réaux*, op. cit., vol. I, p. 152-153 et p. 836-837).

³⁹ Lucquois installés en France avant 1340, les Spifame jouissaient certes d'une ancienneté – dès 1100, ils comptaient parmi les riches et puissants de Lucques –, mais en France ils étaient vus comme des « bourgeois » (Robert Descimon, Élodie Milles et Pavel Ouharov, « La réconciliation manquée des Spifame : domination, transgression, reconversion (XVI^e-XVII^e siècles), dans Robert Descimon et Élie Haddad (dir.), *Épreuves de noblesse : les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Les Belles lettres, 2010, p. 87-105).

⁴⁰ P.-L. Lainé, *Dictionnaire véridique des origines*, op. cit., vol. II, p. 194. Par provisions du 26 août 1552, il fut nommé secrétaire du roi en la Grande Chancellerie et greffier de Conseil du roi.

⁴¹ La famille Bellièvre était une famille notariale qui s'était établie à Lyon dans les années 1430. Claude Bellièvre (1487-1557), arrière-grand-père de notre ambassadeur était le premier de la famille à ne pas entrer dans la carrière notariale, s'occupant des charges municipales à Lyon et étant encore qualifié de « bourgeois » en 1523. En 1541, il devint premier président du Parlement de Grenoble, accédant ainsi à la plus haute charge de judicature de la région. Depuis sa nomination comme premier président, Claude Bellièvre portait le titre de chevalier, marquant la noblesse de premier degré. Or, ce titre était héréditaire et les Bellièvre faisaient maintenant partie de la très bonne noblesse de robe (voir O. Poncet, *Pomponne de Bellièvre*, op. cit., p. 9-16 ; Claude Bellièvre, *Souvenirs de voyages en Italie et en Orient : notes historiques, pièces de vers*, éd. Jean Tricou, Genève, Librairie Droz, 2015, p. I-XVIII ; P.-L. Lainé, *Dictionnaire véridique des origines*, op. cit., vol. I, p. 66).

uniquement qu'en 1605 Henri IV permit à l'ambassadeur (ainsi qu'à son frère Nicolas) de changer son nom de famille Le Fèvre en de La Boderie. Par la suite, à partir de cette date, on le retrouve en qualité de chevalier, signe d'appartenance au second ordre⁴².

iii. Une noblesse titrée et ancienne, gage de réussite d'une ambassade ?

Au regard des éléments susmentionnés, force est de constater que la naissance était une des conditions *sine qua non* pour devenir ambassadeur, puisque tous les ambassadeurs français en Angleterre dans les années 1610-1642, sans exception, étaient nobles. Ce fait n'est guère surprenant dans la mesure où la noblesse continuait à jouer un rôle primordial dans la société française sous Louis XIII : l'appartenance à la noblesse constituait encore une qualité absolument indispensable, quasi obligatoire, pour accéder au service du roi et pouvoir prétendre aux hautes fonctions dans l'appareil de l'État, y compris dans le domaine de la diplomatie.

De surcroît, la diplomatie française perpétuait des traditions de représentation, d'élégance et de culture de Cour dont les mutations ont été parfaitement mises en valeur par Nicolas Le Roux⁴³. Grâce au système de Cour qui s'élabora progressivement à la Renaissance, le roi s'efforçait à établir des relations de confiance avec son entourage, échangeant avec lui de multiples services. Le service du roi ne se limitant plus à l'épée, la noblesse commençait progressivement à fournir à son souverain non pas uniquement un vivier pour les troupes mais aussi pour les ambassades. S'inscrivant dorénavant parfaitement dans le parcours de l'élite dirigeante, ces dernières étaient régulièrement perçues comme un service que les diplomates rendaient à leur souverain en échange d'une faveur⁴⁴. Par exemple, pour un grand noble titré accomplissant une mission de représentation, ce fut une occasion de montrer sa propre richesse et puissance tout en représentant celles de son souverain. Pour les autres, la diplomatie servait

⁴² Voir AN, X^{1A} 8645, fol. 319, « lettres patentes permettant à Antoine Le Fèvre, sieur de la Boderie, conseiller au Conseil d'État, ainsi qu'à son frère Nicolas, natifs du lieu de la Boderie, au bailliage de Caen, de se faire dorénavant, eux et leurs descendants, appeler de La Boderie », 9 février 1606 ; MC, LXXXVII, 424, donation, 22 décembre 1607. Cependant, une autre branche de la famille, celle Le Fèvre de la Maillardière, fit preuve de quatre degrés de noblesse lors de la recherche en 1666 (voir P.-L. Lainé, *Dictionnaire véridique des origines*, op. cit., vol. I, p. 454). Enfin, selon de Magny, les deux frères « furent confirmés dans leur ancienne noblesse en 1595 avec mutation du nom de Le Febvre en celui de la Boderie dix ans plus tard, en 1606 » (Ludovic de Magny, *Le nobiliaire universel, Recueil général des généalogies historiques et véridiques des maisons nobles de l'Europe*, Paris, Institut héraldique, 1894, vol. 10, « Le Febvre de Plinval », p. 8).

⁴³ Nicolas Le Roux, *La faveur du roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Seyssel, Champ Vallon, 2000.

⁴⁴ Michel Figeac, *Les noblesses en France : du XVI^e au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2013, p. 59-65.

de tremplin vers des charges plus honorifiques et gratifiantes au service du roi. Il s'agissait d'une véritable compréhension des intérêts communs.

Ce n'est pas seulement la noblesse en tant que telle qui retient notre attention, mais le rang et le degré que les ambassadeurs de France en Angleterre occupaient au sein du deuxième ordre de la société. La définition rapide des origines des émissaires dans les années 1610-1642 a montré que le critère d'appartenance aux anciens lignages d'épée ainsi que les titres nobiliaires formaient un atout dans le monde diplomatique français. Qui plus est, il convient d'ajouter que, contrairement au début du XVI^e siècle où la faiblesse numérique des nobles titrés parmi les représentants français semblait être de rigueur⁴⁵, l'ambassadeur de France en Angleterre de la première moitié du XVII^e siècle provenait généralement d'une noblesse titrée et ancienne, antérieure à la guerre de Cent Ans⁴⁶. Pourquoi la monarchie française sous Louis XIII puisait-elle de plus en plus largement dans ce vivier ?

L'une des explications en est le nombre d'ambassades extraordinaires qui, comme nous l'avons vu précédemment, ne cessait d'augmenter à l'époque qui nous occupe. Un diplomate accomplissant une courte mission extraordinaire (dite d'apparat et de représentation) reflétait la puissance de son souverain à travers des événements et des cérémonies importantes. C'est pourquoi, dans la première moitié du XVII^e siècle, on confiait souvent une mission extraordinaire d'apparat à des nobles titrés, issus majoritairement des lignages anciens et des couches socialement élevées. Citons le marquis de Lavardin, envoyé en 1611 pour représenter Louis XIII à la cérémonie de serment que le roi d'Angleterre fut appelé à prêter pour le respect du traité d'alliance défensive et offensive, le marquis de Traînel, dépêché pour présenter les condoléances du roi de France à l'occasion de la mort d'Anne de Danemark, le comte de Tresmes qui eut l'honneur de représenter Louis XIII aux funérailles de Jacques I^{er} ou le duc de Chevreuse, pair de France qui escorta Henriette-Marie en Angleterre. En ce qui concerne les longues ambassades extraordinaires (et, dans une moindre mesure, les missions ordinaires), les prestigieuses origines nobiliaires – à l'image de l'ancienneté des maisons de La Tour, de

⁴⁵ D'après Charles Giry-Deleison, la noblesse titrée ne représentait que 9 % de tous les représentants français séjournant en Angleterre entre 1485 et 1520 (C. Giry-Deleison, « Le personnel diplomatique au début du XVI^e siècle », art. cit., p. 209).

⁴⁶ Encore sous Louis XIV et même au XVIII^e siècle, on continuait à considérer en France les origines nobles et illustres comme l'une des clés pour réussir une mission d'ambassade. Ainsi, par exemple, Abraham de Wicquefort écrit en 1681 : « Quelque sens qu'on donne au mot naissance, elle acquiert un très grand ornement à l'Ambassadeur, si elle luy est tant soit peu avantageuse. S'il la prend dans une Maison illustre, ou dans une famille noble, elle donne un grand éclat à l'Ambassade, et si elle est accompagnée d'habitudes naturelles, qui la relevent, elles rendent l'Ambassadeur d'autant plus propre pour cet eminent employ. » (A. de Wicquefort, *L'Ambassadeur et ses Fonctions*, op. cit., vol. 1, p. 154).

Tillières ou de Bassompierre – ne faisaient qu’accroître, elles aussi, le rayonnement de la mission, contribuant ainsi à son succès. Notons que les ouvrages traitant de la noblesse commencèrent, dès les années 1570, à insister sur l’idée d’ancienneté. Comme nous le rappelle Élie Haddad, en France, à l’orée du XVII^e siècle, le terme de « maison », désignant une famille noble, était de plus en plus souvent accompagné des qualificatifs « noble et ancienne »⁴⁷.

Ainsi, ce vivier – toujours noble et de plus en plus ancien et titré, garantissant ainsi au mieux la réussite d’une ambassade – contrastait avec celui dans lequel l’État monarchique français puisait depuis déjà plusieurs décennies pour choisir ses administrateurs et secrétaires ayant vocation à conduire les affaires de l’État, ou même ses diplomates destinés à des missions diplomatiques dans d’autres pays d’Europe.

iv. Un vivier de décalage croissant avec les couches sociales formant les structures de l’État moderne

Dans cette première moitié du XVII^e siècle, la France se gouvernait de plus en plus avec un appareil bureaucratique dont les membres appartenaient à des familles d’une petite noblesse de robe ou d’une bonne bourgeoisie d’anoblissement récent, loin des héritiers d’anciens lignages chevaleresques.

Il convient tout d’abord de remarquer que dans la première moitié du XVII^e siècle la thèse selon laquelle la grande noblesse s’était transformée à « une élite désuète, inculte et intellectuellement médiocre » s’étendait de plus en plus dans l’esprit de différents auteurs, à l’image de Jean de Saulx-Tavannes (1555-1629)⁴⁸. Ce dernier expliquait que la prolifération des roturiers au sein de l’appareil judiciaire excluait la vieille noblesse d’épée, incapable de remplir des tâches techniques nécessitant un fort investissement intellectuel, lançant ainsi un appel à mettre en place une formation nobiliaire spécifique⁴⁹.

Gouvernant « plus avec des hommes qu’avec des institutions » selon l’heureuse formule de V.-L. Tapié⁵⁰, Richelieu s’entoura de « créatures » aux origines relativement modestes dont

⁴⁷ Élie Haddad, « La construction sociale de la noblesse d’épée dans le royaume de France à l’époque moderne », dans Nicolas Le Roux et Martin Wrede (dir.), *Noblesse oblige : identités en engagements aristocratiques à l’époque moderne*, Rennes, PUR, 2017, p. 42-43.

⁴⁸ J.-P. Labatut, *Les noblesses européennes*, op. cit., p. 166-167.

⁴⁹ « Les ignobles ne nous ôtent les états de judicature ; c’est l’ignorance qui nous en prive. La porte est ouverte à tous ceux qui font étudier leurs enfants, lesquels ne peuvent être empêchés d’avoir des états » (cité par M. Figeac, *Les noblesses en France*, op. cit., p. 253).

⁵⁰ Victor-Lucien Tapié, *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Paris, Flammarion, 1952.

les profils sociaux sont dorénavant mieux connus grâce à de récents travaux. Claude Bouthillier (1581-1652), secrétaire d'État aux Affaires étrangères de 1629 à 1632 et surintendant des finances de 1632 à 1643 naquit « simple gentilhomme », comme nous l'a rappelé Orest Ranum⁵¹. Quant à Claude de Bullion (1569-1640), richissime surintendant des finances de 1632 à 1640, il était issu d'une famille d'origine bourgeoise : c'est son père, Jean de Bullion, seigneur d'Argny qui se procura une charge anoblissante de secrétaire du roi⁵², son grand-père étant marchand en gros à Maçon. Citons également Abel Servien (1593-1659), secrétaire d'État de la Guerre de 1630 à 1636 et son successeur François Sublet de Noyers (1589-1645) : tous les deux descendaient, comme beaucoup d'autres « créatures » de Richelieu, d'une longue lignée de détenteurs d'offices parlementaires⁵³. Le célèbre Pierre Séguier (1588-1672), intendant de la généralité de Bordeaux en 1622-1624 et chancelier de France à partir de 1635 était originaire d'une famille qui ne fut anoblée qu'en 1550 par la charge de conseiller à la Chambre des comptes de Paris⁵⁴. Isaac de Laffemas (1587-1657), le fameux « bourreau du cardinal », intendant de la généralité d'Amiens en 1635-1636 et lieutenant civil et criminel de la prévôté de Paris à partir de 1637, provenait d'une famille de petite noblesse pauvre du Dauphiné⁵⁵. Même avant la journée des Dupes, les principaux administrateurs de la France étaient déjà en grande majorité issus d'une récente noblesse de robe, à l'image de Michel de Marillac (1560-1632), surintendant des finances et garde des sceaux à partir de 1624⁵⁶ ou les trois ministres

⁵¹ O. Ranum, *Les créatures de Richelieu*, op. cit., p. 55. Voir également Yves Le Guillou, « Les Bouthillier. De l'avocat au surintendant (v. 1540-1682). Histoire d'une ascension sociale et formation d'une fortune », dans *Positions des thèses des élèves [de l'École des chartes] de la promotion 1997*, Paris, 1997.

⁵² Joël Cornette, *La mélancolie du pouvoir. Omer Talon et le procès de la raison d'État*, Paris, Fayard, 1998, p. 60-61 et Yves Le Guillou, « L'Enrichissement des surintendants Bullion et Bouthillier ou le détournement des fonds publics sous Louis XIII », *Dix-septième siècle*, n° 211, 2001/2, p. 195-213.

⁵³ Hélène Duccini, *Guerre et Paix dans la France du Grand Siècle : Abel Servien, diplomate et serviteur de l'État, 1593-1659*, Seyssel, Champ Vallon, 2012 ; Giuliano Ferretti, « Abel Servien, Hugues de Lionne et le milieu parlementaire dauphinois. Un essai de sociologie historique », *Akados. Revue de la Conférence Nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts*, n° 28, janvier-juin 2009, p. 47-65 ; Giuliano Ferretti, « De l'ombre à la lumière (et retour). La longue histoire des Servien (XV^e-XX^e siècle) », *La Pierre et l'Écrit. Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, n° 22, 2011, p. 103-140 ; Guillaume Lasconjarias, « Ascension sociale et logique du prestige - Abel Servien (1593-1659), marquis de Sablé et de Boisdaphin, plénipotentiaire aux traités de Westphalie, surintendant des finances », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. 19, 1999, 3^e série, t. CL de la Collection, p. 191-298 ; Camille Lefauconnier, *François Sublet de Noyers (1589-1645). « Ad majorem regis et Dei gloriam »*, thèse de l'École des Chartes, 2008 ; Claude Michaud, « François Sublet de Noyers, superintendant des Bâtiments de France », *Revue historique*, 241, 1969, p. 327-364.

⁵⁴ Régis Valette, *Catalogue de la noblesse française au XXI^e siècle ; et Catalogue provincial sous Louis XVI^e et au XIX^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 2007, p. 175 ; Yannick Nexon, *Le chancelier Séguier (1588-1672) : ministre, dévot et mécène au Grand Siècle*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015 et *Lettres et mémoires adressés au chancelier Séguier (1633-1649)*, éd. Roland Mousnier, Paris, PUF, 1964, 2 vol.

⁵⁵ Georges Mongrédien, *Le bourreau du Cardinal de Richelieu, Isaac de Laffemas (documents inédits)*, Paris, Bossard, 1929.

⁵⁶ Nicolas Lefèvre, sieur de Lezeau, *La vie de Michel de Marillac (1560-1632), garde des sceaux de France sous Louis XIII*, éd. Donald A. Bailey, Québec, Les Presses de l'Université de Laval, 2007.

d'Henri IV qu'on appelait les Barbons – le secrétaire d'État Villeroy, le chancelier Brûlart de Sillery et le président Jeannin⁵⁷ –, sur lesquels s'appuya Marie de Médicis pour gouverner dans les années 1610-1614. C'est la magistrature qui enfanta nombre de ces bourgeois gentilshommes et les conduisit au sommet de l'État et non l'ancienneté d'un lignage remontant à l'époque médiévale, critère qui comptait dans la diplomatie.

Selon Anna Blum, un nombre particulièrement important de futurs ministres, secrétaires d'État et surintendants des finances avaient occupé des postes diplomatiques en Italie. L'une des raisons d'utilisation de ce vivier pour recruter les ambassadeurs à des missions italiennes résiderait dans la difficulté à négocier dans cet espace complexe, moins démonstratif⁵⁸. La même explication semble opérer s'agissant des entités territoriales du Saint-Empire. Citons l'exemple de Claude de Mesmes (1595-1650), comte d'Avaux, reconnu comme un véritable expert dans les affaires allemandes. Issu d'une lignée de magistrats, il servit en 1635 de médiateur pour la trêve de Stuhmsdorf entre la Pologne et la Suède. Puis, il devint ambassadeur à Hambourg à partir de 1637 avant d'être nommé en qualité de plénipotentiaire lors des négociations de la paix de Westphalie⁵⁹. Plus globalement, selon l'historien Jean-François Labourdette, le secrétariat d'État présentait l'un des viviers les plus importants de recrutement d'ambassadeurs, par la fidélité et la proximité, pour les derniers Valois.

Ainsi, contrairement à la pratique qui s'était imposée dans l'emploi de nobles titrés issus d'ancien lignages pour conduire des missions diplomatiques à Londres, la France de Louis XIII privilégiait d'autres viviers pour son recrutement tant au sein de son appareil bureaucratique interne qu'en celui du réseau diplomatique en Italie ou dans le Saint-Empire. Bien que des maigres tentatives aient été entreprises pour remettre en cause ces coutumes diplomatiques françaises en Angleterre, elles ne font que confirmer l'inertie structurelle de la société d'ambassadeurs de France à la Cour des premiers Stuarts.

⁵⁷ Joseph Nouaillac, *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV*, Paris, H. Champion, 1908.

⁵⁸ A. Blum, « *Les sages jalousies* », *op. cit.*, p. 497-498.

⁵⁹ Sur le comte d'Avaux et sa carrière diplomatique, voir L. Bély, *L'art de la paix en Europe*, *op. cit.*, p. 229-230 et Guido Braun, *La connaissance du Saint-Empire en France du baroque aux Lumières (1643-1756)*, München, R. Oldenbourg, 2010, p. 129-131.

v. *Des exceptions trop rares pour ne pas confirmer la règle*

Il arrivait en effet que la monarchie française essayât de s'affranchir des traditions diplomatiques, dépêchant en ambassade extraordinaire des personnages issus de la robe, dont la noblesse était récente et généralement acquise par l'achat d'une charge.

Ce fut le cas, par exemple, d'Effiat et de La Ville-aux-Clercs. Tous les deux appartenant à des familles de robe de noblesse récente, ils furent envoyés à Londres dans les années 1624-1625 dans le but de mener à bien les négociations d'un projet de mariage franco-anglais. Afin de se prémunir de tout risque d mécontentement que ces nominations pourraient provoquer à la Cour d'Angleterre, Louis XIII fit ériger, quelques mois avant leur départ, leurs fiefs en marquisat pour le premier et en comté pour le second. Ainsi, d'Effiat dont le nom avait circulé comme successeur du comte de Tillières au moins depuis janvier 1624⁶⁰, vit ériger, en mai 1624, ses terres de Chilly et de Longjumeau en marquisat – faveur qui ne passa pas inaperçue aux yeux d'Alvise Valaresso⁶¹. En ce qui concerne La Ville-aux-Clercs, Louis XIII le fit comte de Montbron en Angoumois en octobre 1624, quelques semaines avant le début de son ambassade. À cet égard, notons que leur nomination ne suscita pas d'incompréhension particulière à la Cour anglaise non pas tant parce que le roi de France les avait élevés au rang de la noblesse titrée à la veille du départ, mais en raison de la volonté de l'Angleterre d'aller rapidement au bout de ces pourparlers.

Il en fut autrement lors de l'ambassade du baron du Tour, effectué en janvier-mars 1617. Misant sur son expérience diplomatique ainsi que sur les rapports que le diplomate avait tissés avec Jacques I^{er} lors de ses missions précédentes⁶², Richelieu dépêcha cet émissaire qui descendait d'une vieille bourgeoisie rémoise. Selon l'ambassadeur vénitien, la nouvelle de sa nomination provoqua, dans un contexte de détérioration des relations entre les deux couronnes, la colère du roi d'Angleterre : « Le roi est fâché qu'il ne soit pas un si grand homme que d'autres envoyés hors de France »⁶³. Le seigneur des Marêts, ambassadeur ordinaire en poste à Londres, craignait que l'envoi d'un émissaire extraordinaire – qui « n'avait pas assez de dignité ni de

⁶⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 6, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 9 janvier 1624.

⁶¹ Il écrivit alors : « d'Effiat a récemment reçu le titre de marquis » (CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 12 juillet 1624, p. 382).

⁶² Rappelons que du Tour conduisit au moins trois missions diplomatiques dans les îles Britanniques : en 1591 auprès d'Élisabeth I^{re} sans que l'on en connaisse les détails, en 1602 en Écosse et en 1606 à Londres auprès de Jacques I^{er}.

⁶³ CSPD, 1611-1618, lettre de Nath. Brent à Carleton, Londres, 8 février 1617, p. 432.

prestige »⁶⁴ – ne débouchât même sur un incident diplomatique majeur. Mais, heureusement pour la France et Richelieu, en dépit de toutes les inquiétudes, la réception du baron du Tour fut organisée selon les règles en vigueur et dans le respect du protocole, notamment grâce à James Hay, avec lequel il avait, depuis longtemps, noué des liens d'amitié, sans négliger le comportement et l'habileté du diplomate.

Il arrivait même qu'un ambassadeur extraordinaire, pourtant issu d'un ancien lignage, ne fût pas assez noble aux yeux des us et coutumes diplomatiques, à cause notamment de sa condition robine.

L'exemple le plus illustratif est celui du marquis de Châteauneuf dont la nomination en 1629 suscita des critiques de la part de l'ambassadeur vénitien en France. Ainsi, ce dernier écrivit à cette occasion à Alvise Contarini, son collègue en Angleterre : « Je pense que pour une telle occasion la France aurait dû choisir quelqu'un de naissance plus noble et de rang plus distingué ». Contarini répondit, quelques jours plus tard, que « tout le monde ici a tout de suite pensé comme vous à propos de la nomination de Châteauneuf comme ambassadeur extraordinaire, qu'il n'est pas une personne suffisamment distinguée pour cet ajustement »⁶⁵. Malgré sa « considération » et son « habileté », Châteauneuf n'était pas digne d'exercer une ambassade extraordinaire auprès de Charles I^{er}, Louis XIII devant privilégier un émissaire issu d'une vieille extraction chevaleresque. Mais, dans ce cas de figure, Richelieu avait joué une carte forte, imposant à l'Angleterre – qui venait de subir une humiliation devant La Rochelle – un candidat qu'il préférait pour des raisons autres que celles liées à ses origines. Selon l'ambassadeur vénitien lui-même, la France manquerait de volontaires pour conduire cette ambassade – « il n'y a personne qui veuille en faire la dépense » –, alors que le roi se méfiait des princes⁶⁶. Par conséquent, le cardinal imposa sa fidèle créature à Charles I^{er}, qui était pressé de conclure la paix. Quant à Thomas Edmondes, homologue anglais de Châteauneuf, il approuva aussitôt le choix de Richelieu, le justifiant par la place que l'émissaire tenait au Conseil ainsi que par « ses années de service diplomatique »⁶⁷.

⁶⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 117, lettre de des Marêts à Richelieu, Londres, 3 février 1617.

⁶⁵ CSPV, vol. XXII, lettre de Zorzi Zorzi, ambassadeur de Venise en France, à Alvise Contarini, son collègue en Angleterre, Suse, 1^{er} mai 1629, p. 39 et lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, à Zorzi Zorzi, son collègue en France, Londres, 12 mai 1629, p. 52-53.

⁶⁶ CSPV, vol. XXII, lettre de Zorzi Zorzi, ambassadeur de Venise en France, à Alvise Contarini, son collègue en Angleterre, Suse, 1^{er} mai 1629, p. 39.

⁶⁷ CSPV, vol. XXII, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, à Zorzi Zorzi, son collègue en France, Londres, 31 mai 1629, p. 77.

Huit ans plus tard, en 1637, la France décida de nommer Pomponne II de Bellièvre, issu d'une illustre famille de magistrats et parlementaires. Critique envers cette décision, le comte de Leicester, ambassadeur anglais en poste à Paris, remarqua que « ce qui est trouvé étrange par certains ici parce qu'il est de la robe-longue, mais d'autres disent qu'il est de meilleure qualité que Châteauneuf (qui était du même métier) ou divers autres qui ont eu l'honneur du même emploi sa famille est tenue pour la meilleure de ce genre de noblesse ... »⁶⁸. Richelieu donna à Bellièvre un titre flou – extraordinaire avec des apparences d'ordinaire – afin que cette nomination passe sans trop de difficultés. Ces exemples permettent de souligner la méfiance des Anglais envers la noblesse de robe ainsi que l'attachement aux principes ancestraux qu'étaient l'ancienneté lignagère, mais aussi l'ascendance, le sang versé et les services militaires rendus à la monarchie. Le modèle traditionnel résistait à l'évolution des mœurs diplomatiques entre la France et l'Angleterre, particulièrement à l'égard des ambassades extraordinaires. Perplexe, Richelieu, réfléchissant sur la nomination d'un successeur de Bellièvre, déclara : « si nous envoyons un de robe longue, il ne sera pas estimé en Angleterre et si nous envoyons un homme d'espée, il ne sera pas gouverné »⁶⁹.

Ces cas de remise en cause des usages diplomatiques de la première moitié du XVII^e siècle – avec la nomination d'Effiat, de Châteauneuf ou de Bellièvre en qualité d'ambassadeurs extraordinaires – confirment l'inertie structurelle des pratiques diplomatiques françaises à Londres. Il ne s'agit en effet que d'exceptions, inenvisageables hormis des conditions circonstanciées particulières – telles que les négociations d'une union matrimoniale (d'Effiat) et la nécessité de sceller une paix (Châteauneuf) –, ou un statut volontairement flou et imprécis (Bellièvre).

On est là devant des tentatives bien maigres de modernisation des pratiques diplomatiques par rapport à l'appareil étatique. Parmi tous les personnages – intendants, surintendants, commissaires, contrôleurs ou secrétaires d'État – issus de la petite noblesse de robe et présentés, souvent à juste titre, comme des héros de la modernisation absolutiste de la France du premier XVII^e siècle⁷⁰, le diplomate français en Angleterre n'avait pas sa place. En effet, petit-fils du

⁶⁸ NA, SP 78/106, fol. 214, lettre de Leicester à Coke, Paris, 6/16 octobre 1637.

⁶⁹ NA, SP 78/111, fol. 1, lettre de Leicester, Paris, 1^{er}/11 janvier 1641.

⁷⁰ Sur Michel de Marillac et sa place dans l'affermissement de l'absolutisme et les progrès de la centralisation monarchique, voir N. Lefèvre, sieur de Lezeau, *La vie de Michel de Marillac (1560-1632)*, op. cit. (notamment, le préface où l'auteur compare le couple Richelieu-Marillac avec celui Sully-Bellièvre, p. XVIII). Quant à Sublet de Noyers qui apparaissait comme un technicien, un correcteur et un rédacteur d'actes, voir C. Lefauconnier, *François Sublet de Noyers (1589-1645)*, op. cit..

célèbre chancelier de France, Pomponne I de Bellièvre – qui avait mené lui-même de multiples négociations en Angleterre pendant le règne d’Henri III⁷¹ – Pomponne II ne put être dépêché à Londres en mission extraordinaire qu’avec un statut flou. Cela démontre que la monarchie française sous Louis XIII en général et Richelieu en particulier utilisait le vivier de la noblesse de robe récente pour gouverner à l’intérieur du royaume, repoussant les Grands toujours plus loin des allées du pouvoir, alors qu’à l’extérieur la société diplomatique franco-anglaise les forçait à se plier à l’usage ancien et à puiser dans des institutions traditionnelles – telles que la noblesse d’épée, ancienne et titrée – pour recruter des ambassadeurs, tout particulièrement pour conduire des missions extraordinaires⁷².

b. En Angleterre : un vivier noble, moins ancien qu’en France mais de plus en plus titré

i. Un vivier exclusivement noble, comme en France

En Angleterre, tous les ambassadeurs, au nombre de onze, étaient également issus de la noblesse. Avant de passer en revue leurs origines sociales, il n’est pas inutile de préciser la particularité de la noblesse anglaise qui, dès l’époque médiévale, se divisait en deux grandes catégories⁷³.

La strate supérieure de la noblesse (ou tout simplement la noblesse supérieure) qu’on appelle la *nobility* en anglais était composée de pairs, qu’ils soient temporels ou spirituels, siégeant à la Chambre des lords. Dans le sens le plus strict, la noblesse en Angleterre, en tant que catégorie sociale privilégiée, ne concernait que les pairs. Les préséances entre eux étaient liées aux titres nobiliaires, comportant, par ordre décroissant régulièrement défini, les ducs (*dukes*), les marquis (*marquises*), les comtes (*earls*), les vicomtes (*viscounts*) et les barons (*barons*). Chacun de ces titres donnait droit à la pairie (seuls les ducs en France) et entraînait de fait l’appartenance à la *nobility*. Par conséquent, la haute noblesse anglaise présentait une stratification plus simple et ferme que celle de la France.

⁷¹ O. Poncet, *Pomponne de Bellièvre*, *op. cit.*, p. 86-106.

⁷² Remarquons qu’en cela ils suivaient l’opinion publique : encore au XVIII^e siècle, François de Callières confirmait l’importance de la plus haute distinction sociale (F. de Callières, *De la Manière de négocier*, *op. cit.*, p. 91).

⁷³ Sur la composition, voir Michael Laccohee Bush, *The English Aristocracy: a Comparative Synthesis*, Manchester, Manchester University Press, 1984, p. 33-47.

Au-dessous de la noblesse titrée s'étendait une classe plus nombreuse – la petite et moyenne noblesse (ou la noblesse inférieure), la fameuse *gentry*⁷⁴. Elle était composée d'une part d'*upper gentry* (ou *gentry* supérieure) comprenant les chevaliers (*knights*) – dont le titre était lié à l'origine à des obligations militaires et servait, en cette première moitié du XVII^e siècle, à récompenser divers mérites – ainsi que les baronnets (*baronet* en anglais). Ce dernier titre héréditaire ayant été créé par Jacques I^{er} en 1611 pour renflouer le Trésor royal est parfois vu par les historiens comme une sorte de dignité intermédiaire entre la pairie et la *gentry*. En effet, contrairement, par exemple, à celui de chevalier – titre purement personnel –, il était héréditaire et pouvait donc être transmis au fils aîné, selon les mêmes règles que la pairie⁷⁵. D'autre part, la *gentry* comprenait la petite *gentry*, composée d'*esquiers* (ou écuyers en français) et de *gentlemen*, un groupe constitué de cadets de la *nobility* et de roturiers suffisamment riches pour prétendre vivre comme des *gentlemen*⁷⁶.

Une fois ces explications données, voyons comment sont répartis les ambassadeurs anglais en France au sein de la noblesse.

Sept émissaires sur onze (soit 64 %) pouvaient s'enorgueillir de faire partie de la *nobility* au moment de leur nomination : Edward Wotton, baron Wotton of Maherley dans le Kent⁷⁷ ; James Hay, baron Hay de Sawley au moment de sa première mission en France en 1616⁷⁸, puis vicomte de Doncaster (1618) et comte de Carlisle (1622) ; Henry Rich, baron Kensington (1623), puis comte de Holland (1625) ; George de Villiers, duc de Buckingham ; Dudley Carleton, baron Carleton⁷⁹ ; John Scudamore, vicomte Scudamore de Sligo dans la pairie d'Irlande et Robert Sidney, 2^e comte de Leicester.

⁷⁴ Sur la *gentry* et son ascension à l'époque moderne, voir Richard Henry Tawney, « The Rise of the Gentry, 1558-1640 », *Economic History Review*, 1st Series, 11, 1941, p. 1-38.

⁷⁵ J.-P. Labatut, *Les noblesses européennes*, op. cit., p. 38-46. Sur les raisons de la création du titre de baronnet, voir Katherine S. Van Eerde, « The Jacobean Baronets: An Issue between King and Parliament », *Journal of Modern History*, XXXIII, n° 2, 1961, p. 137-147 et Wallace T. MacCaffrey, « England: The Crown and the New Aristocracy, 1540-1600 », *Past and Present*, XXX, 1965, p. 52-64.

⁷⁶ Les attributs les plus évidents de la *gentry* étaient la terre, l'autorité et la reconnaissance locale. Sur les difficultés de définir précisément les représentants de la *gentry*, voir Felicity Heal et Clive Holmes, *The Gentry in England and Wales, 1500-1700*, Basingstoke, Macmillan, 1994, p. 6-19.

⁷⁷ Edward Wotton fut élevé au rang de baron de Wotton of Maherley dans le comté de Kent le 13 mai 1603 (CSPD, 1603-1610, p. 8).

⁷⁸ CSPD, 1611-1618, lettre de Chamberlain à Carleton, Londres, 29 juin 1615, p. 290.

⁷⁹ Nous l'avons classé parmi les membres de la *nobility*, mais il convient de préciser qu'au moment de sa première ambassade en France, de janvier à avril 1626, il n'était que chevalier (depuis 1610). Une fois retourné en Angleterre, Carleton fut promu baron en mai 1626, avant d'être renvoyé en seconde mission auprès de Louis XIII, de juillet à octobre 1626.

Les quatre restant (soit 36 %) appartenaient tous à la petite et moyenne noblesse. Parmi eux, on compte trois chevaliers – Thomas Edmondes, Edward Herbert et Isaac Wake – et un écuyer – Jerome Weston –, ce dernier étant pourtant le fils de Richard Weston, Lord Trésorier de Charles I^{er}, baron Weston of Neyland depuis le 13 avril 1628. À cet égard, précisons que la haute noblesse anglaise, ayant une stratification ferme, ne comprenait pas les familles dans leur ensemble. En effet, à l'image de Weston, le fils d'un pair ne faisait pas partie de la *nobility* au sens juridique du mot⁸⁰.

Il semble ainsi, au premier abord, qu'il n'y avait pas de différence fondamentale avec la France : c'est également parmi la noblesse titrée que les souverains anglais avaient l'habitude de recruter pour les ambassades et, plus particulièrement, pour les missions extraordinaires. En effet, six ambassadeurs sur sept appartenant à la *nobility*, avaient conduit des ambassades extraordinaires alors que trois représentants sur quatre, faisant partie de la *gentry*, avaient mené des missions ordinaires. Il subsiste néanmoins une différence importante, celle de l'ancienneté lignagère : contrairement à leurs homologues français, les diplomates anglais étaient majoritairement issus d'une noblesse titrée récente, voire très récente, et, par définition, moins prestigieuse.

ii. Contrairement à la France, un vivier constitué d'anoblis récents, voire très récents

Ainsi, parmi tous nos émissaires anglais, c'est la famille Rich – famille de riches propriétaires fonciers d'Essex – qui pouvait s'enorgueillir de faire partie de la *nobility* depuis le plus longtemps. En effet, Richard Rich (v.1496-1567), grand-père d'Henry Rich devint baron par la grâce d'Édouard VI en février 1547, ce titre lui conférant ainsi un siège à la Chambre des lords⁸¹.

Vient ensuite, dans ce même ordre d'ancienneté, le comte de Leicester. L'ascension sociale de la famille Sidney commença avec le bisaïeul de notre ambassadeur, Sir William Sidney de Kingsham (v.1482-1554), précepteur d'Édouard VI qui fut créé chevalier après la bataille de Flodden Field contre les Écossais en 1513. En revanche, l'entrée dans les rangs de

⁸⁰ James Edmund Doyle, *The Official Baronage of England Showing the Succession, Dignities, and Offices of Every Peer from 1066 to 1885*, Londres, Longmans, 1886, vol. 3, p. 56-58. En revanche, le titre de comte était héréditaire et, après la mort de son père en mars 1635, Jerome Weston devint de fait 2^e comte de Portland.

⁸¹ Voir P.R.N. Carter, « Rich, Richard, first Baron Rich (1496/7-1567) », dans *Oxford Dictionary*, op. cit., t. 46, p. 680-683 et George Edward Cokayne, *The Complete Peerage of England, Scotland, Ireland, Great Britain and the United Kingdom, Extant, Extinct, or Dormant*, Londres, St. Catherine Press, 1910-1959, vol. 10, p. 774.

la *nobility* avait pris un siècle : elle ne fut assurée que par le père de notre ambassadeur, Robert Sidney (1563-1626), élevé à la pairie par Jacques I^{er} en 1603. À cette date, il devint baron Sidney de Penshurst, puis, deux ans plus tard, vicomte de Lisle et, enfin, 1^{er} comte de Leicester en 1618⁸². Par ailleurs, à son accession au trône en 1603, Jacques I^{er} récompensa d'autres serviteurs parmi lesquels figurait Edward Wotton en le faisant baron⁸³. Cet ambassadeur tirait ses origines d'une famille de marchands, de shérifs et de maires de Londres du XV^e siècle dont l'un des ancêtres, Edward Wotton (1489-1551), conseiller d'Édouard VI s'enracina définitivement dans la *gentry* terrienne.

James Hay, quant à lui, provenant d'une vieille famille distinguée de la *gentry* écossaise, ne devint baron qu'en 1606⁸⁴. Quatre ans plus tard, c'est Dudley Carleton, issu d'une modeste famille terrienne originaire d'Oxfordshire, qui parvint à son tour au rang de baron⁸⁵. En ce qui concerne la famille de John Scudamore, elle avait pris de l'importance à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance⁸⁶ : ainsi, son père, Sir James Scudamore de Holme Lacy, appartenant à une famille éminente de la *gentry* du Herefordshire, fut député du comté, *gentleman* huissier de la reine Élisabeth et commandant militaire. Malgré ces services et distinctions, ce n'est qu'avec notre ambassadeur, devenu baronnet de Holme Lacy en 1620 avant d'être nommé baron Dromore et vicomte Scudamore dans la pairie d'Irlande en 1628, que la famille réussit à parvenir à la *nobility* (tout comme le père de Jerome Weston, élevé à la pairie la même année). Enfin, George Villiers, fils cadet d'un second mariage d'un *gentleman* du Leicestershire d'ancienne famille mais aux moyens modestes, fonda la lignée des ducs de Buckingham en 1623⁸⁷.

En qui concerne les deux ambassadeurs ordinaires appartenant à la *gentry* au moment de leur nomination, ils provenaient d'un milieu de roturiers enrichis, très récemment parvenus à la

⁸² Michael G. Brennan, *The Sidneys of Penshurst and the Monarchy, 1500–1700*, Aldershot, Ashgate, 2005, p. 4.

⁸³ *CSPD*, 1603-1610, p. 8.

⁸⁴ Neil Cuddy, « The Revival of the Entourage: the Bedchamber of James I, 1603-1625 », dans David Starkey (dir.), *The English Court: from the Wars of the Roses to the Civil War*, Londres/New York, Longman, 1987, p. 189.

⁸⁵ John Reeve, « Carleton, Dudley, Viscount Dorchester (1574-1632) », dans *Oxford Dictionary*, *op. cit.*, t. X, p. 105-108.

⁸⁶ Selon des hypothèses, la famille, d'origine normande ou bretonne, descendrait au moins de Walter de Scudamore, bénéficiaire de l'abbaye de Dore dans le Herefordshire en 1449 (voir I. Atherton, *Ambition and Failure in Stuart England*, *op. cit.*, p. 25 ; F. Heal et C. Holmes, *The Gentry in England and Wales*, *op. cit.*, p. 34-37 ; Warren Skidmore, *The Scudamores of Upton Scudamore: A Knightly Family in Medieval Wiltshire, 1086-1382*, Akron, 1989 ; Warren Skidmore, *Thirty Generations of the Scudamore/Skidmore Family in England and America*, Akron, 1991.

⁸⁷ F. Heal et C. Holmes, *The Gentry in England and Wales*, *op. cit.*, p. 128.

dignité supérieure. Ainsi, Thomas Edmondes, fils du maire de Plymouth et dirigeant du port, ne fut créé chevalier par Jacques I^{er} qu'en 1603⁸⁸. Quant à Isaac Wake, bien qu'il semble descendre d'une famille relativement ancienne – son grand père, John Wake of Hartwell de Northamptonshire tirait ses origines des lords of Blisworth – ne devint chevalier qu'en 1619⁸⁹.

Cette faible proportion d'ambassadeurs dont l'ancienneté comme détenteurs de fiefs de dignité ne remontait pas, dans le meilleur des cas, au-delà de deux générations (le cas d'Henry Rich) doit sans doute s'expliquer par le caractère extrêmement restreint du nombre de représentants de la *nobility*. En effet, au moment de l'accession au trône de Jacques I^{er} en 1603, le royaume d'Angleterre ne comptait que 57 lords temporels⁹⁰. Pour combler le fossé entre la pairie et la simple chevalerie dont le nombre était passé à 1 661 en 1604 – soit une multiplication par trois par rapport à la fin de la période élisabéthaine⁹¹ – Jacques I^{er} créa en mai 1611 un titre intermédiaire, celui de baronnet (*baronet* en anglais), qui se situait au-dessous des barons mais au-dessus de tous les chevaliers, à l'exception de ceux de la Jarretière en Angleterre et de la Jarretière et du Chardon en Écosse. Et même malgré cela, le nombre de nobles titrés était très largement en-dessous par rapport à d'autres pays d'Europe, tels que la France (même s'il faut souligner qu'en France les dignités ne se valaient pas toutes, elles étaient héréditaires ou personnelles, ces dernières foisonnent à l'inverse des premières) ou l'Espagne⁹². Puis, vu qu'il n'existait pas de charges anoblissantes en Angleterre, l'extension de la *nobility* restait limitée par le fait que le titre de Lord se transmettait exclusivement au fils aîné. Les fils cadets de la noblesse n'héritaient pas du titre qui se transmettait à l'aîné. De ce fait, ils intégraient les rangs de la *gentry*⁹³. Enfin, à la différence de la France, la noblesse anglaise était beaucoup moins

⁸⁸ William Arthur Shaw, *The Knights of England: A Complete Record From the Earliest Time to the Present Day of the Knights of All the Orders of Chivalry in England, Scotland and Ireland, and of Knights Bachelors*, Londres, Sherratt and Hughes, 1906, vol. 2, p. 109.

⁸⁹ *Alumni Oxonienses: The Members of the University of Oxford (1500-1714)*, éd. Joseph Foster, Oxford, Parker, 1891-1892, vol. 4, p. 1553.

⁹⁰ Keith M. Brown, *Kingdom or Province? Scotland and the Regal Union, 1603-1715*, Londres, Macmillan, 1993, p. 33-35.

⁹¹ Michel Nassiet, « Les noblesses en Angleterre, en Espagne et en France », dans Annie Antoine et Cédric Michon (dir.), *Les sociétés au XVII^e siècle : Angleterre, Espagne, France*, Rennes, PUR, 2006, p. 51.

⁹² Il est impossible aujourd'hui de donner, même grossièrement, le nombre de nobles titrés en France et en Espagne. Les historiens avancent des chiffres concernant le nombre de tous les nobles. Ainsi, en Espagne la noblesse comptait environ 10 % de la population alors qu'en France elle était de l'ordre de 240 000 individus au milieu du XVII^e siècle (soit autour de 1-1,5% de la population) (voir Christian Hermann, Stéphane Jettot et Caroline Le Mao, *Sociétés anglaise, espagnole et française : XVII^e siècle*, Neuilly, Atlande, 2007, p. 185).

⁹³ Bernard Cottret, *Histoire d'Angleterre : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 2003, p. 275.

sensible au prestige des titres nobiliaires ainsi que de l'ancienneté de lignage ou des valeurs guerrières⁹⁴.

iii. *Un vivier de plus en plus titré, très différent de celui dans lequel la monarchie puisait ses autres hauts serviteurs*

Vu le nombre historiquement faible des membres de la *nobility*, il n'est pas étonnant que, depuis la deuxième moitié du XV^e siècle, avec le développement et l'agrandissement de son réseau diplomatique, les hautes origines nobiliaires ne semblaient plus constituer une condition *sine qua non* pour exercer des responsabilités d'importance dans l'appareil d'État en général et dans la diplomatie en particulier. C'était déjà le cas, attesté cent ans auparavant, au début du règne d'Henri VIII⁹⁵ et, semble-t-il, à la fin du règne d'Élisabeth et au début de celui de Jacques I^{er}. En effet, l'historien Maurice Lee, prenant pour échantillon une quinzaine de diplomates de la première décennie et de la moitié du règne du premier Stuart a démontré que la plupart d'entre eux étaient « issus de familles terriennes sans grande importance »⁹⁶. Si on regarde de près la carrière diplomatique de nos ambassadeurs anglais en France, on note que lors de leurs toutes premières missions en qualité d'ambassadeurs nombreux étaient ceux qui n'avaient pas encore de titres de noblesse. À titre d'exemple, Thomas Edmondes, qui exerça une charge d'ambassadeur spécial en France à plusieurs reprises dans les années 1597-1602, ne fut chevalier qu'en 1603. Edward Wotton, ambassadeur extraordinaire d'Élisabeth I^{re} en Espagne et au Portugal en 1579, n'obtient ce degré de noblesse qu'une décennie plus tard, en 1591. Quant à Dudley Carleton, il avait été fait chevalier par Jacques I^{er} en 1610, l'année même de sa mission à Venise.

C'est sous le règne des premiers Stuarts que la situation commença à changer : nous avons déjà vu que pendant la période qui fait l'objet de nos attentions, les deux tiers des ambassadeurs qu'on nommait en France faisaient partie des rangs de la *nobility*, même si c'était souvent très récent. Bien que l'on sache que plusieurs ambassadeurs avaient commencé leurs carrières

⁹⁴ Il est à ajouter que depuis la fin du XVI^e siècle on voit en France la diffusion des théories qui défendaient à la fois l'idée d'une race noble et celle d'une valeur militaire spécifique à la noblesse (voir Laurent Bourquin, *La noblesse dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Belin, 2002, p. 74-85).

⁹⁵ D'après C. Giry-Deloison, parmi les représentants nobles d'Angleterre en France entre 1485 et 1520, la strate supérieure de la noblesse ne comptait que neuf personnes sur vingt-trois (C. Giry-Deloison, « Le personnel diplomatique au début du XVI^e siècle », art. cit., p. 213).

⁹⁶ Maurice Lee, « The Jacobean Diplomatic Service », *American Historical Review*, 72/4, 1967, p. 1264-1265.

diplomatiques sans titre de noblesse d'importance, on remarque qu'on préférait de plus en plus nommer auprès de Louis XIII – tout particulièrement pour des ambassades extraordinaires dont le nombre ne cessait d'accroître – des émissaires fraîchement titrés.

Pour expliquer cette apparente préférence, on peut évoquer au premier abord les effectifs de la *nobility*, en constante augmentation depuis les premiers Tudors : comptant 57 membres en 1487, elle en rassemblait 60 en 1589, atteignant le nombre de 81 en 1615 et de 121 à la veille de la Première guerre civile⁹⁷. Il faut toutefois reconnaître que cette population restait encore très faible par rapport à celle de la France et, par conséquent, de toute évidence, il faut chercher une autre explication.

En réalité, l'Angleterre – faute de noblesse titrée d'ancienne extraction – s'adaptait pour être en adéquation avec ses propres exigences qu'elle essayait d'imposer à l'égard des ambassadeurs français. En effet, face à la progression du nombre d'ambassades extraordinaires ainsi qu'à l'accroissement de leur prestige, le royaume ne pouvait pas d'un côté dépêcher des roturiers ou des petits nobles et de l'autre critiquer ouvertement ou, tout au moins, exprimer ses réserves concernant la nomination par la France des représentants issus du milieu robin – tels que Châteauneuf ou Bellièvre – et non pas d'anciens lignages chevaleresques. Disposant d'un nombre restreint de personnes de la *nobility*, les premiers Stuarts n'hésitaient pas, par ailleurs, à envoyer souvent les mêmes ambassadeurs – directement anoblis ou élevés par les rois comme appartenant à leur entourage proche –, à l'image de James Hay qui avait mené cinq ambassades extraordinaires en France, Thomas Edmondes qui en avait conduit quatre ou Henry Rich, Dudley Carleton et Robert Sidney qui en avaient rempli deux chacun.

Cette évolution concernant le vivier dans lequel se recrutaient les diplomates allait à contre-courant des pratiques de nomination des administrateurs, des conseillers ou des grands officiers de la Couronne, constituant ainsi un point commun essentiel avec la France. Prenons à titre d'exemple le cas des secrétaires d'État des premiers Stuarts. Officiers administratifs dotés du pouvoir exécutif, ils traitaient des questions diverses et variées concernant l'administration de l'État : ils s'occupaient de la correspondance du roi, rédigeaient ou copiaient ses lettres ou correspondaient avec les ambassadeurs⁹⁸. Commenant avec Robert Carr, nommé en 1612 et

⁹⁷ J.-P. Labatut, *Les noblesses européennes*, op. cit., p. 41.

⁹⁸ Selon G. E. Aylmer, « les ambassadeurs et autres représentants de la Couronne anglaise à l'étranger peuvent également être considérés comme des membres de l'exécutif central » (G. E. Aylmer, *The King's Servants*, op. cit., p. 16-26). Sous le roi, la diplomatie et les relations extérieures étaient du ressort des deux secrétaires d'État, entre lesquels se dessinait déjà une division fonctionnelle en département « nord » et département « sud ».

terminant avec Edward Nicholas, secrétaire d'État depuis 1641, voyons quel était leur titre nobiliaire au moment de leur nomination :

Tableau 5 – Titres nobiliaires des secrétaires d'État anglais

N°	Nom du secrétaire d'État	Date de l'exercice de la charge	Titre nobiliaire au moment de la nomination ⁹⁹
1	Robert Carr	Mai 1612-mars 1614	Vicomte de Rochester depuis mars 1611
2	Ralph Winwood	Mars 1614-Octobre 1617	Chevalier depuis 1607
3	Thomas Lake	Janvier 1616-février 1619	Chevalier 1603
4	Robert Naunton	Janvier 1618-Janvier 1623	Chevalier 1615
5	George Calvert	Février 1619-janvier 1625	Chevalier 1617
6	Edward Conway	Janvier 1623-Décembre 1628	Chevalier 1618
7	Albertus Morton	Février-Septembre 1625	Chevalier 1617
8	John Coke	Septembre 1625-février 1640	Chevalier 1624
9	Dudley Carleton	Décembre 1628-Février 1632	1 ^{er} vicomte de Dorchester depuis juil. 1628
10	Francis Windebank	Juin 1632-décembre 1640	Chevalier depuis 1632
11	Henry Vane	Février 1640-Décembre 1641	Chevalier depuis 1611
12	Edward Nicholas	Novembre 1641-1646	Chevalier depuis 1641 ¹⁰⁰

Il découle de ce tableau que, parmi douze secrétaires d'État sous les premiers Stuarts, dix (soit 83 %) avaient le titre de chevalier au moment de leur nomination auprès de Louis XIII – appartenant donc à la *gentry* – alors que seulement deux (soit 17 %) – Robert Carr et Dudley Carleton – faisaient partie, très récemment, des rangs de la *nobility*. Si l'on compare ces données avec onze ambassadeurs anglais en France en activité à la même période, les chiffres sont diamétralement opposés. En effet, souvenons-nous que sept émissaires appartenaient à la *nobility* (soit 64 %), même toute récente, alors que seulement quatre (soit 36 %) sortaient des rangs de la *gentry*.

Au regard de ces éléments, on peut conclure que, dans les deux cas – tant en ce qui concerne la France que l'Angleterre – le vivier dans lequel se recrutait les futurs ambassadeurs présentait de grandes similitudes. En effet, malgré les différences manifestes –

⁹⁹ Pour les dates de l'octroi du titre de chevalier, voir W. A. Shaw, *The Knights of England*, op. cit., vol. 2, p. 109, 142, 150, 166 et 187.

¹⁰⁰ Donald Nicholas, *Mr. Secretary Nicholas (1593-1669): his Life and Letters*, Londres, Bodley Head, 1955, p. 147 et p. 199.

des ambassadeurs issus de familles titrées de lignages anciens du côté français et des nobles appartenant majoritairement à la *nobility* récente du côté anglais – les deux couronnes recourraient à des représentants de la noblesse titrée pour assurer des missions d’ambassades, pratique qui tendait à s’estomper dans d’autres domaines depuis l’époque de la Renaissance.

À cet égard, une question mériterait être posée : les pratiques diplomatiques entre la France et l’Angleterre dans les années 1610-1642 faisaient-elles partie de la construction de l’État moderne et absolutiste ? En effet, dans la première moitié du XVII^e siècle, la compétence des nobles était de plus en plus remise en cause de part et d’autre de la Manche, moins d’ailleurs par une revendication sociale que par l’évolution même de l’État ainsi que par le renforcement de l’absolutisme. Sans pour autant exagérer la centralisation des grandes monarchies françaises et anglaises, on ne peut pas nier qu’elles gouvernaient de plus en plus avec un appareil bureaucratique et administratif issu des milieux d’officiers et de magistrats. Les membres du haut personnel qu’employait tant Henri IV, Marie de Médicis ou Richelieu que les premiers Stuarts devaient surtout posséder une culture juridique et comptable, plutôt que des titres nobiliaires. Ainsi, à l’époque qui nous intéresse, selon l’expression de F. Billacois, « dans les avenues du pouvoir, on croise de moins en moins de Luynes et de Buckingham et de plus en plus de Granvelles, de Colbert et de Cromwell »¹⁰¹. Il en allait de même concernant les ambassadeurs que la France dépêchait dans d’autres contrées d’Europe, en Italie et dans le Saint-Empire. Or, l’analyse des profils sociaux des ambassadeurs circulant entre la France et l’Angleterre démontre que le monde diplomatique franco-anglais ne suivait pas le même chemin. Les monarchies de France et d’Angleterre, véhiculées par une société inerte de diplomates, étaient prisonnières en quelque sorte des us et coutumes diplomatiques qu’elles pouvaient elles-mêmes considérer par ailleurs comme désuets concernant l’administration intérieure. Par conséquent, elles étaient contraintes de puiser dans les rangs de la noblesse titrée afin d’assurer le bon déroulement des ambassades entre leurs royaumes.

¹⁰¹ François Billacois, « La crise de la noblesse européenne (1550-1650). Une mise au point », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, vol. 23, avril-juin 1976, p. 270.

2. Les lignages et les réseaux familiaux : le réseau diplomatique est en large partie un réseau familial

Dans les années 1610-1642, un autre facteur de recrutement d'ambassadeurs fut la logique des liens du sang et des alliances matrimoniales qui comptaient tout autant que les origines nobiliaires plus au moins anciennes et titrées. En effet, un grand nombre de diplomates appartenait à des réseaux dont les membres étaient fortement unis par des liens de parenté et des alliances établies par les mariages. Fils, petit-fils ou cousins des anciens ambassadeurs, parfois même véritables diplomates de métier, nos émissaires perpétuaient volontairement le souvenir de l'expérience diplomatique de leurs ancêtres et des membres de leurs familles. Cela faisait du réseau diplomatique – en large partie familial – un petit corps d'héritage et de cousinage apte à fournir des ambassadeurs servant de vivier à la monarchie française, et, dans une moindre mesure, à la monarchie anglaise pour le recrutement de futurs représentants.

a. En France, un corps diplomatique d'héritage et de cousinage

Comme dans toutes les sphères de l'Ancien Régime, le lignage jouait un rôle capital dans la diplomatie. Le corps diplomatique français constituait un véritable corps d'héritage et de cousinage où les liens du sang et les alliances matrimoniales – tant entre les futurs diplomates qu'entre un ambassadeur et un secrétaire d'État aux Affaires étrangères – comptaient pour devenir diplomate, scellant ainsi des communautés d'intérêts extrêmement forts.

i. Corps diplomatique d'héritage

Ainsi, parmi les ancêtres de nos ambassadeurs, nombreux étaient les hommes qui avaient conduit auparavant des missions diplomatiques en Angleterre. Or, dépêcher le descendant d'un illustre diplomate dont la mémoire restait toujours vivace outre-Manche ne pouvait que représenter un avantage pour la France. En effet, dans la société française d'Ancien Régime, où la transmission et le poids de la mémoire familiale jouaient un rôle considérable, le passé diplomatique d'un ancêtre rehaussait automatiquement le prestige du nouvel envoyé et, par voie de conséquence, permettait d'augmenter les chances d'une réussite. Il s'agissait d'un vivier naturel et stable de recrutement.

À titre d'exemple, il convient de citer les cas de Châteauneuf et de Bellièvre dont les origines robines avaient suscité de l'incompréhension mais qui avaient pour avantage un important héritage diplomatique.

Le grand-père du marquis de Châteauneuf, Claude de l'Aubespine (1510-1567), ainsi que son père, Guillaume de l'Aubespine (1547-1629), conseiller du roi en son Conseil d'État et des finances¹⁰² et garde des sceaux entre 1611 et 1615, avaient conduit plusieurs ambassades en Angleterre : dans les années 1542-1544, puis en 1553 pour le premier et dans les années 1559, 1573 et 1584-1589 pour le second¹⁰³. Cet important héritage diplomatique contrebalançait les critiques émises par l'ambassadeur vénitien à l'égard de la nomination d'un homme aux origines jugées trop modestes pour une mission extraordinaire : « Le roi sera donc heureux d'y recevoir le duc d'Elbeuf ainsi que Châteauneuf, dont il semblait se souvenir, son père étant ici à l'ambassade »¹⁰⁴.

En ce qui concerne Pomponne II de Bellièvre, issu lui-aussi d'une famille de robe, il pouvait également compter sur la bonne mémoire des Anglais. En effet, son célèbre grand-père, Pomponne I, avait mené une ambassade auprès d'Élisabeth I^{re} entre novembre 1586 et janvier 1587 dont le but était de sauver Marie Stuart de l'échafaud, intention qui devait plaire aux premiers rois Stuarts¹⁰⁵. Après avoir appris la nomination de Bellièvre en qualité d'ambassadeur à Londres en 1637, du Perron lui écrivit une lettre en date du 19 février dans laquelle il fit part des sentiments des Anglais à cet égard : « Je n'avois osé jusques icy entreprendre de vous tesmoigner par mes lettres le contentement extresme que j'ay receu de vostre nomination à l'ambassade de ce pays [...] les Anglois mesme ayant vostre nom en singuliere veneration à cause du hault point d'estime auquel feu Monsieur le Chevalier de Bellièvre l'a laissé en ce Royaume [...] »¹⁰⁶.

Parmi d'autres ambassadeurs dont les ancêtres avaient exercé des missions diplomatiques – tant en Angleterre qu'ailleurs en Europe – on compte Antoine de La Boderie dont le grand-père semble avoir été représentant de France en Angleterre sous Charles IX ; le duc de Bouillon dont le grand-père, François II de La Tour, vicomte de Turenne fut nommé ambassadeur auprès

¹⁰² BnF, Mss, PO 1659, fol. 102 et fol. 106.

¹⁰³ Michel De Waele, « Honneur national et destin colonial : Le sort de l'Amérique française, 1627-1632 », *Histoire, Économie et Société*, vol. 35, n° 4, 2016, p. 10 et A. Baschet, « List of French ambassadors in England 1509-1714 », art. cit., p. 183-185.

¹⁰⁴ CSPV, vol. XXII, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, à Zorzi Zorzi, son collègue en France, Londres, 12 mai 1629, p. 52-53.

¹⁰⁵ Sur l'activité diplomatique de Pomponne I de Bellièvre, l'un des aspects les plus connus de sa carrière, tant à l'intérieur de la France qu'à l'étranger, voir O. Poncet, *Pomponne de Bellièvre, op. cit.*, p. 86-106.

¹⁰⁶ BnF, Mss, Français 15916, fol. 1, lettre du Perron à Bellièvre, Londres, s.d.

d'Henri VIII en 1527-1528¹⁰⁷ afin, entre autres, de représenter François I^{er} lors de la conclusion du traité de paix et d'alliance entre les deux couronnes à Westminster ; le seigneur de La Ville-aux-Clercs dont le père fut ambassadeur en 1595 auprès d'Élisabeth I^{re}¹⁰⁸ ; le seigneur de Blainville dont le grand-père, Jean de Warignies fut probablement lui-aussi représentant français à la Cour de Londres ; le marquis de Poigny issu de la famille d'Angennes qui comptait deux ambassadeurs en Angleterre au XVI^e siècle¹⁰⁹ et, enfin, le marquis de La Ferté-Imbault dont un parent, Jacques d'Étampes (1579-1639), 1^{er} marquis de Valençay, gouverneur de Calais dans les années 1626-1632 avait séjourné *incognito* en Angleterre en janvier 1632 pour négocier avec l'abbé Scaglia¹¹⁰.

Par ailleurs, les services rendus à la monarchie par les illustres ancêtres de l'ambassadeur dans des domaines autres que celui de la diplomatie comptaient également, en particulier dans le cas où d'autres critères, tels que la naissance, n'étaient pas entièrement remplis. Le comte de Leicester, ambassadeur de Charles I^{er} à Paris, après avoir appris la nomination de Bellièvre écrivit à Londres en ces termes : « Sa famille est tenue pour la meilleure de ce genre de Noblesse, et en sa personne on observe une rencontre extraordinaire, il était petits-enfants de deux chanceliers de France Bellièvre par son père et Sillery par la mère, tous deux personnages de grand honneur en leur temps, et grande réputation puisqu'il est d'ailleurs un des Présidents au mortier, ce qui est une grande dignité ici, car ils prétendent avoir préséance sur les Ducs et Pairs de France à toutes les solennités, et au Parlement ils ne cèdent pas aux Princes mêmes du sang »¹¹¹. Ainsi, restant méfiant envers les origines roturières du nouvel émissaire français, Leicester reconnut néanmoins l'importance des charges gouvernementales, détenues par ses grands-parents paternels et maternels. Le même Leicester commenta également, quelques années plus tard, le lignage du marquis de La Ferté-Imbault, nommé en 1641 à Londres : « C'est Monsieur de La Ferté-Imbault de la maison d'Étampes, qui est tenu une famille noble dans ce royaume, il n'est plus parent avec lui du même nom il n'y a pas longtemps qu'ambassadeur en Hollande, dont l'autre nom est Valençay, étant frère de celui qui fut jadis gouverneur de Calais, et du commandeur de Valençay, que vous avez vu en Angleterre »¹¹². Enfin, Louis XIII fit savoir

¹⁰⁷ A. Baschet, « List of French ambassadors in England 1509-1714 », art. cit., p. 182 ; R. Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)*, op. cit., p. 44-45.

¹⁰⁸ A. Baschet, « List of French ambassadors in England 1509-1714 », art. cit., p. 187.

¹⁰⁹ Jacques d'Angennes, sieur de Rambouillet en 1566 et Nicolas, marquis de Rambouillet en 1578 (A. Baschet, « List of French ambassadors in England 1509-1714 », art. cit., p. 186).

¹¹⁰ CSPV, vol. XXII, lettre de Giovanni Soranzo, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 23 janvier 1632, p. 580.

¹¹¹ NA, SP 78/106, fol. 214, lettre de Leicester à Coke, Paris, 6/16 octobre 1637.

¹¹² NA, SP 78/111, fol. 1, lettre de Leicester, Paris, 1^{er}/11 janvier 1641.

à Jacques I^{er} qu'il était « bien memorative des services du feu sieur de Beaulieu Rusé, l'un de ses secretaires d'Estat »¹¹³, oncle du marquis d'Effiat, nommé soudainement en juillet 1624 pour remplacer le comte de Tillières dans les négociations d'une union matrimoniale entre les deux couronnes.

Ces exemples montrent l'importance de l'héritage familial – celui de l'expérience diplomatique ainsi que de l'exercice des charges administratives, militaires et gouvernementales – au sein de la diplomatie française en Angleterre sous Louis XIII.

ii. Corps diplomatique de cousinage entre ambassadeurs

L'étude plus approfondie de l'histoire sociale des ambassadeurs français en Angleterre dans les années 1610-1642 fait également apparaître l'existence d'un vaste cousinage, souvent par alliance, qui existait entre eux, constituant ainsi un vivier de recrutement pour la monarchie. Essayons de procéder à une reconstitution, certes partielle mais nécessaire, des chaînes de cousinages, en commençant par notre premier ambassadeur, Antoine de La Boderie.

Sa fille unique, Catherine de La Boderie (1589-1637) se maria, en 1613, avec Robert Arnauld d'Andilly (1589-1674), célèbre poète, écrivain et janséniste dont le fils, Simon d'Arnauld d'Andilly (1618-1699), fit une brillante carrière d'ambassadeur et de secrétaire d'État des Affaires étrangères sous Louis XIV. Parmi ceux qui apposèrent leur signature en bas du contrat de mariage figurait Marie de Molins, « veufve de Messire Germain du Val, vivant chevalier sieur de Mareuil-Fontenay et autres lieux, vicomte de Corbeil, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, capitaine de son chasteau du Louvre, cousine d'icelle dame de La Boderie et d'Arnauld »¹¹⁴ et mère du futur ambassadeur François du Val, marquis de Fontenay-Mareuil.

Apparenté à La Boderie, ce dernier épousa à son tour Suzanne d'Auxy de Monceaux, fille de Guy, maître d'hôtel du roi, et de Jeanne de la Châtre. De ce mariage était née, en 1632, une fille unique prénommée Marie-Françoise-Angélique, qui se maria, le 16 mars 1651, à Léon Potier, marquis de Gesvres, fils de René Potier, comte de de Tresmes, ambassadeur

¹¹³ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 122, « Instruction baillée à Mr d'Effiat allant resider Ambassadeur ordinaire pour le Roy en Angleterre », Compiègne, 26 juin 1624.

¹¹⁴ AN, MC, LIV 481, contrat de mariage entre Robert Arnauld et Catherine de La Boderie, 23 juillet 1613.

extraordinaire de France à Londres en 1625¹¹⁵. Pour en finir avec le marquis de Fontenay-Mareuil, notons qu'il avait également des liens de parenté avec la famille de l'Aubespine – vieille famille berrichonne de conseillers du roi et de secrétaires d'État – dont fut issu le marquis de Châteauneuf, ambassadeur extraordinaire de France auprès de Charles I^{er} en 1629-1630. C'est l'un des membres de l'autre branche de la famille, René du Val, seigneur de Stores et ambassadeur en Savoie, qui épousa Marie de l'Aubespine, fille de Gilles de l'Aubespine et de Marie Gobelin¹¹⁶. On note que ce lien de famille n'avait produit entre deux ambassadeurs aucune intimité : bien au contraire, Fontenay-Mareuil et Châteauneuf se haïssaient mutuellement et cordialement, sans que l'on puisse en connaître les raisons¹¹⁷.

Le marquis de Châteauneuf fut à son tour apparenté au marquis de Saint-Chamond¹¹⁸ ainsi qu'au marquis de Senneterre, « son parent et son grand amy »¹¹⁹, tous les deux ambassadeurs en Angleterre respectivement en 1631 et en 1635-1637. Le frère de Châteauneuf, Claude IV de l'Aubespine (1574-1619), sieur de Saint-Julien d'Hauterive et de Verrière, épousa, le 23 octobre 1605, Gasparde de Chevières, fille de Jacques Mitte de Chevières de Miolans et donc sœur du marquis de Saint-Chamond¹²⁰.

Ainsi, les familles susmentionnées qui étaient apparentées les unes aux autres avaient donné chacune un ambassadeur en Angleterre pendant la période qui nous intéresse.

Enfin, n'oublions pas d'évoquer les liens de parenté proches qu'existaient entre Bassompierre et Tillières : ce dernier se maria, par contrat de 1608, avec Catherine de Bassompierre, sieur du maréchal¹²¹. Comme nous l'avons vu précédemment, les deux hommes dont les intérêts se trouvaient alors entremêlés s'engagèrent ensemble au service du roi et du

¹¹⁵ Par ailleurs, la famille Potier était également apparenté à celle de Bellièvre (O. Poncet, *Pomponne de Bellièvre, op. cit.*, p. 343).

¹¹⁶ Voir BnF, Mss, PO 2912, fol. 79, fol. 91 ; PO 2913, fol. 302 ; AN, MC XVII, 140, contrat de mariage entre Louis de La Taille et Louise du Val, en présence de Madeleine de l'Aubespine, veuve de René du Val, ambassadeur à Venise, 19 février 1605 ; MC, XLI, 130, inventaire après décès de Madeleine de l'Aubespine, veuve de René Du Val, chevalier, seigneur de Stores, 16 janvier 1625 ; AN, Y 138, fol. 449, donation par Madeleine du Val à Anne et à Louise du Val, ses cousines, 31 mars 1600 ; Y 164, fol. 424, testament de Madeleine de l'Aubespine, par lequel elle fait donation à Charles de l'Aubespine, conseiller en la cour de Parlement, son neveu de la terre et seigneurie de Stores, 25 septembre 1620 et 15 mai 1624.

¹¹⁷ Guillaume Depping, *Études sur le règne de Louis XIII et sur l'administration de Richelieu. Le chevalier de Jars, son histoire, son procès* (1633), Paris, A. Picard, 1881, p. 10.

¹¹⁸ AN, Y 156, fol. 259, ratification du contrat de mariage de Claude de l'Aubespine, chevalier, baron de Châteauneuf, et Gasparde de Chevières, 27 juillet 1615.

¹¹⁹ NA, SP 78/97, fol. 19, lettre d'Augier à Coke, Paris, 16/26 janvier 1635.

¹²⁰ Gaspard Thaumas de la Thaumassière, *Histoire de Berry*, Bourges, F. Toubeau, 1689, p. 24.

¹²¹ Le contrat de mariage fut passé en juillet 1608 devant Michel et de Briquet, notaires au Châtelet de Paris. Malheureusement, il n'est pas parvenu jusqu'à nous du fait du pillage dont le minutier de Pierre de Briquet fit l'objet sous le Second Empire.

cardinal et furent dépêchés en Angleterre en 1626 pour négocier le rétablissement des serviteurs français auprès de la reine.

Ainsi, la nébuleuse d'alliances et de liens de parenté existant entre les familles des ambassadeurs français en Angleterre ne fait que confirmer le fait que le réseau diplomatique français était en large partie une société relativement restreinte qui fournissait assez facilement des acteurs diplomatiques de premier plan à la monarchie.

iii. Corps diplomatique de cousinage entre ambassadeur et secrétaire d'État aux Affaires étrangères

S'il s'avère que pratiquement aucun ambassadeur français en Angleterre sous Louis XIII – à l'exception de La Ville-aux-Clercs – n'était issu, de près ou de loin, des bureaux des Affaires étrangères, ces derniers servaient malgré tout de vivier de recrutement par le biais des liens familiaux existant entre diplomate et secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

Le sieur de Blainville s'adressait régulièrement dans ses dépêches à La Ville-aux-Clercs « mon parent »¹²², ce dernier étant lui-même, rappelons-le, fils d'Antoine de Loménie (1560-1638), secrétaire ordinaire du roi de Navarre (1581), conseiller secrétaire des finances (1590) et ambassadeur extraordinaire auprès d'Élisabeth I^{re} (1595). Les relations se détériorant rapidement entre les deux Couronnes au lendemain du mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie, Richelieu était à la recherche d'un émissaire en urgence, « duquel la qualité, prudence, vigueur et experience esgallent les difficultéz qu'il rencontrera »¹²³. N'ayant pas pléthore de solutions, le cardinal puisa dans le vivier du département des Affaires étrangères, nommant un ambassadeur qui, d'une part, était « nourry aupres du feu Roy » Henri IV¹²⁴ et, d'autre part, était apparenté au père et au fils Loménie de La Ville-aux-Clercs. N'étant pas issu d'une famille particulièrement illustre, la nomination de Blainville – qui, par ailleurs, haïssait Richelieu¹²⁵ – ne peut être expliquée que par ses liens de parenté.

¹²² AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 97, lettre de Blainville à La Ville-aux-Clercs, 8 octobre 1625.

¹²³ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 39, lettre de Tillières à Louis XIII, 31 août 1625.

¹²⁴ AMAE, CP Angleterre, vol.36, fol. 61, lettre de Louis XIII à Charles I^{er}, 3 septembre 1625.

¹²⁵ M. Houssaye, « L'ambassade de monsieur de Blainville », art. cit., p. 182-183.

En sus des Loménie, ce sont les Brûlart – grande famille de magistrats régnant sur les Affaires étrangères depuis le règne d’Henri IV¹²⁶ – qui tissèrent de nombreux liens de parenté avec nos ambassadeurs.

Ainsi, en 1595, Antoine de La Boderie épousa Jeanne Le Prévost, fille de Charles Le Prévost, seigneur de Granville et contrôleur général des finances, et de Marie Brûlart, sœur de Pierre III Brûlart, conseiller du Parlement de Paris et membre du Conseil d’État au Conseil privé, fondateur de la branche des Brûlart de Sillery et père du futur chancelier¹²⁷. Quelques années plus tard, Gaspard Dauvet, seigneur des Marêts, futur ambassadeur de France en Angleterre dans les années 1615-1618, se maria, par contrat du 30 juillet 1601, avec Isabelle Brûlart, fille de Nicolas Brûlart de Sillery (1544-1624), garde des sceaux en 1604-1607 et chancelier de France en 1607-1624 et sœur du vicomte de Puisieux, et de Claude Prud’homme. En sachant que des Marêts n’avait aucune expérience diplomatique lorsqu’il fut nommé en 1615, il serait légitime de se demander si l’entourage familial des Brûlart ne formait pas un vivier de recrutement naturel d’ambassadeurs pour la monarchie ?

D’ailleurs, en 1605, une autre sœur de Puisieux, Claude Brûlart¹²⁸, se maria avec Nicolas de Bellièvre, président et procureur général en la cour de Parlement de Paris, fils du célèbre chancelier Pomponne I de Bellièvre et père de l’ambassadeur Pomponne II de Bellièvre. Les Archives nationales conservent le partage de succession de Claude Prud’homme établi le 6 février 1619 entre Nicolas Brûlart, chancelier de France, « désirant que sa maison soit conservée en l’honneur et dignité » d’un côté et Pierre Brûlart, vicomte de Puisieux, Nicolas de Bellièvre, Gaspard Dauvet, seigneur des Marêts, Claude et Isabelle Brûlart, leurs épouses de l’autre¹²⁹. Cet acte illustre parfaitement l’imbrication des liens de parenté entre le secrétariat d’État aux Affaires étrangères sous Louis XIII incarné par le vicomte de Puisieux et un certain nombre d’ambassadeurs¹³⁰. Puisieux se maria en effet, le 11 janvier 1615, avec Charlotte d’Étampes (1597-1677), sœur cadette de Jacques d’Étampes de Valençay. De cette union naquit une fille, Charlotte (1619-1697) qui épousa en 1640 François d’Étampes, marquis de Mauny, ce dernier

¹²⁶ Cette famille d’origine champenoise, qui a donné de nombreux serviteurs à la monarchie à l’époque moderne, n’a toujours pas fait l’objet d’une étude historique.

¹²⁷ H. de La Ferrière, *Les La Boderie*, op. cit., p. 95.

¹²⁸ BnF, Mss, DB 82, dossier Bellièvre, fol. 15.

¹²⁹ AN, MC, XXIV 306, partage de succession de Claude Prud’homme, 6 février 1619.

¹³⁰ Notons que les liens étaient particulièrement forts entre les Brûlart et les Bellièvre. Par exemple, la charge de chancelier de Navarre avait été cédée en 1617 à Nicolas de Bellièvre par son beau-père Nicolas Brûlart (AN, MC, LXXVIII 235, 10 mai 1632). Plusieurs décennies plus tard, Pomponne II de Bellièvre racheta, le 26 mars 1646, à la veuve de son oncle Pierre Brûlart, vicomte de Puisieux et ancien secrétaire d’État, la seigneurie de Berny et celle de Fresnes-lès-Rungis. Il s’agissait d’une aide envers les Brûlart à faire face à leurs propres difficultés financières (voir O. Poncet, *Pomponne de Bellièvre*, op. cit., p. 376).

n'étant autre que le fils aîné de Jacques d'Étampes de La Ferté-Imbault, ambassadeur de France en Angleterre en 1641.

Ainsi, ces liens de parenté extrêmement nombreux reliant les ambassadeurs entre eux ainsi qu'avec le secrétariat des Affaires étrangères faisaient du corps diplomatique français une véritable petite société apte à fournir des diplomates, formant ainsi un vivier de recrutement dans lequel la monarchie puisait régulièrement. En ce qui concerne l'Angleterre, le réseau diplomatique semble également présenter des caractéristiques d'un petit réseau familial, bien que dans une moindre mesure.

b. En Angleterre, une logique de lignage moins prégnante

i. Un réseau de cousinage

En Angleterre, les dynasties d'ambassadeurs existaient, elles aussi, servant de vivier pour la monarchie des premiers Stuarts. L'exemple le plus significatif est le réseau des familles Wotton, Sidney et Herbert sur lesquelles les rois d'Angleterre s'appuyaient très largement dans leur quête de candidats pour mener des ambassades en France.

Le grand-oncle d'Edward Wotton, ambassadeur auprès de Louis XIII en 1610, Nicholas Wotton (1497-1567), doyen de Cantorbéry et d'York fut ambassadeur d'Henri VIII et d'Édouard VI à la Cour des Valois dans les années 1546-1549, étant chargé, entre autres, de représenter le roi d'Angleterre à la ratification de la paix d'Ardres auprès de François I^{er}. Il retourna en France sous Marie I^{re} en 1553-1557 au moment de la négociation de la paix du Cateau-Cambrésis, puis au début du règne d'Élisabeth I^{re} en 1559¹³¹. Sir Edward Wotton eut pour demi-frère le célèbre Henry Wotton (1568-1639), ambassadeur à Venise entre 1604 et 1619 (avec une interruption entre 1612 et 1616), que Camille Desenclos a qualifié de « véritable diplomate de métier »¹³².

Citons également la famille Sidney à laquelle appartenait le 2^e comte de Leicester, ambassadeur extraordinaire en France dans les années 1636-1641. Il s'agit d'une véritable

¹³¹ G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 80-84.

¹³² Camille Desenclos, « La négociation conjointe ou le désespoir d'une diplomatie malmenée : l'échec des menées franco-anglaises dans l'Empire au début de la guerre de Trente Ans (1620-1622) », *Caliban*, 54, 2015, p. 51-72.

dynastie qui fournissait, de père en fils, de nombreux diplomates à la monarchie anglaise. L'arrière-grand-père de notre ambassadeur, Sir William Sidney de Kingsham (v.1482-1554), futur précepteur d'Édouard VI accompagna son cousin Charles Brandon, 1^{er} duc de Suffolk et Thomas Grey, 2^e marquis de Dorset à Paris en 1515 afin d'assister au couronnement de la princesse Mary, sœur cadette d'Henri VIII devenue reine de France. Son fils, Henry Sidney (1529-1586), lord député de l'Irlande mena également plusieurs missions diplomatiques à la Cour des Valois : d'abord dans les années 1552-1553, puis en 1562¹³³. Lors de sa deuxième ambassade, il accompagna Sir Nicholas Throckmorton afin de « faciliter la paix entre le roi de France et ses sujets »¹³⁴. Sir Philip Sidney (1554-1586), fils d'Henry Sidney et oncle de notre ambassadeur fut à son tour envoyé à Paris durant l'été 1584, chargé d'apporter des condoléances à l'occasion de la disparition du duc d'Anjou, tout en ayant pour objectif d'explorer les possibilités d'une alliance entre les deux couronnes contre l'Espagne. Enfin, Sir Robert Sidney (1563-1626), frère de Philip Sidney et père de notre ambassadeur, devenu 1^{er} comte de Leicester exerça, lui aussi, une mission diplomatique auprès d'Henri IV : il y fut envoyé par Élisabeth dans les années 1593-1594 au moment où le premier Bourbon menait une reconquête de son trône¹³⁵. On constate que les Sidney, au moins depuis le règne d'Henri VIII, avaient largement prouvé leur goût ainsi que leurs capacités pour mener des missions d'ambassades dans lesquelles, par ailleurs, ils avaient excellé. Il était donc peu surprenant que Charles I^{er} utilisât ce vivier familial – dont les membres connaissaient, par ailleurs, bien la France, y faisant régulièrement non seulement des missions diplomatiques, mais aussi des études ou des escapades¹³⁶ – dépêchant en février 1636 le 2^e comte de Leicester à la Cour de Louis XIII pour mener des négociations longues et importantes d'un traité offensif et défensif contre les Habsbourgs.

Enfin, il convient d'évoquer les Herbert, famille riche et puissante qui avait fourni de nombreux administrateurs, officiers et diplomates. Sir John Herbert (1550-1617), issu de la branche de Pembroke fut parent éloigné d'Edward Herbert, ambassadeur ordinaire d'Angleterre en France dans les années 1619-1624. Secrétaire d'État d'Élisabeth I^{re} et de Jacques I^{re}, il mena en 1598 avec Robert Cecil et Thomas Wilkes une mission d'ambassade auprès d'Henri IV dont

¹³³ G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 67 et p. 83-86.

¹³⁴ M. G. Brennan, *The Sidneys of Penshurst*, op. cit., p. 37.

¹³⁵ G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 96 et p. 99 ; M. G. Brennan, *The Sidneys of Penshurst*, op. cit., p. 89 et p. 104-105.

¹³⁶ James Marshall Osborn, *Young Philip Sidney, 1572-1577*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1972, p. 197.

le but était de discuter de la paix entre la France et l'Espagne¹³⁷. Notons que les Herbert avaient des liens de parenté avec les Sidney, sujet étudié par l'historien Michael G. Brennan. Une des filles d'Henry Sidney, Mary, épousa en 1577 Herbert, 2^{me} comte de Pembroke, descendant d'une puissante branche de la famille Herbert¹³⁸.

Les exemples susmentionnés démontrent qu'en Angleterre, comme en France, il existait une continuité de l'engagement diplomatique de plusieurs familles au service de la monarchie, constituant ainsi une tradition de la maison et de la famille qui se poursuivait au fil de plusieurs générations. Le corps diplomatique anglais apparaissait également comme un véritable corps d'héritage régulièrement utilisé par les rois comme un vivier de recrutement.

ii. Plus un réseau d'amitié que de cousinage

En revanche, et cela constitue peut-être une différence avec les pratiques observées en France, les ambassadeurs anglais ne semblent pas avoir formé un vrai réseau de cousinage.

En effet, mises à part les familles Herbert et Sidney, les autres ambassadeurs n'avaient pas tissé de liens de parenté entre eux, tout au moins ceux de proximité. L'une des explications réside probablement dans le petit nombre de pairs qu'avait l'Angleterre par rapport à la France ainsi que dans le nombre particulièrement élevé d'extinction de titres¹³⁹. Selon un certain nombre d'historiens, parmi les pairs anglais sous les premiers Stuarts, 19 % des mariages n'engendraient pas enfants et 29 % demeuraient sans héritier mâle.

C'est davantage l'amitié que les liens de parenté qui reliait les diplomates. À titre d'exemple, Isaac Wake afficha une certaine proximité avec Dudley Carleton avec lequel il servit en qualité de secrétaire, les deux hommes correspondant de manière constante et assidue. Ce dernier fut un ami proche de William Trumbull, résident anglais à la Cour des archiducs à Bruxelles qui, à son tour, avait tissé des liens étroits avec Thomas Edmondes. Ainsi, en Angleterre, l'amitié qui remplaçait les liens du sang ou les alliances matrimoniales, permit aux ambassadeurs de se soutenir mutuellement et de s'informer régulièrement.

¹³⁷ G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 101 ; Thomas Birch, *Memoirs of the Reign of Queen Elizabeth, From the Year 1581 till her Death*, Londres, A. Millar, 1754, vol. II p. 372-80.

¹³⁸ M. G. Brennan, *The Sidneys of Penshurst*, op. cit., p. 5-6 et Michael G. Brennan, « Family Networks: The Sidneys, Dudleys, and Herberts », dans Margaret Patterson Hannay, Michael G. Brennan et Mary Ellen Lamb (dir.), *The Ashgate Research Companion to the Sidneys, 1500-1700*, Farnham/Burlington, Ashgate, 2015, vol. 1, p. 3-19.

¹³⁹ Lawrence Stone, *The Crisis of the Aristocracy, 1558-1641*, Oxford, Clarendon Press, 1965 ; Lawrence Stone et Jeanne C. Fawtier Stone, *An Open Elite? England, 1540-1880*, Oxford, Clarendon Press, 1984.

En sus de l'étude des origines et des liens de parenté et d'amitié existant entre les ambassadeurs, celle de l'histoire sociale des acteurs diplomatiques franco-anglais est nécessaire pour comprendre dans quels milieux professionnels la France et l'Angleterre recrutaient leurs émissaires de premier plan, en sachant qu'aucune école de formation n'existait.

3. Les fonctions exercées au moment de la nomination : militaires, juristes... Dans quels cercles évoluaient les ambassadeurs ?

Étant donné que la diplomatie ne constituait pas une carrière dans la première moitié du XVII^e siècle – aspect qu'on abordera plus loin en détail – les ambassadeurs, lorsqu'ils n'étaient pas en mission à l'étranger, exerçaient des fonctions publiques, dans le domaine militaire, aulique, parlementaire ou administratif. Par conséquent, il est important d'étudier ces dernières afin de comprendre dans quelles strates et quels cercles professionnels nos diplomates évoluaient. À cet égard, nous avons retenu comme point de référence la charge détenue à la veille du départ en ambassade, tout en mentionnant, quand cela s'avère indispensable, d'autres activités exercées antérieurement ou conjointement.

a. France : carrière militaire ou/et courtisane, une étape presque incontournable dans le service de l'État en France, même dans la diplomatie

Pour la France, nous avons classé les ambassadeurs en quatre grandes catégories – carrière des armes et fonctions politico-administratives dans les provinces, officiers domestiques de la Maison du roi, monde parlementaire et conseillers d'État –, prenant, pour point de référence, les charges et les offices détenus au moment de leur nomination.

Il va de soi qu'un pareil classement est arbitraire par définition. Premièrement, il faut préciser que la plupart des ambassadeurs exerçaient plusieurs charges et offices simultanément. Constituant une source de revenus, de prestige et de privilèges, le cumul se pratiquait ouvertement dans la France du XVII^e siècle. C'est pour cette raison qu'on retrouve parfois le même ambassadeur dans deux, voire trois catégories.

Deuxièmement, la carence des sources et leur imprécision chronologique ne permettent pas toujours, d'une part, de dater les lettres de provisions d'offices et, d'autre part, de déterminer avec certitude si, au moment de sa prise de poste en Angleterre, l'ambassadeur exerçait toujours toutes ses fonctions ou avait déjà renoncé à une ou plusieurs d'entre elles. À titre d'exemple, alors que les instructions délivrées le 27 janvier 1630 au marquis de Fontenay-Mareuil s'étaient contentées de préciser une charge possédée par l'ambassadeur – celle de conseiller du roi en son Conseil d'État – il exerçait, simultanément, des responsabilités militaires¹⁴⁰. Il en va de même s'agissant du marquis de Traînel, maréchal de camps des armées du roi, qui figure dans les instructions sous la seule qualité de « chevalier des ordres du roi »¹⁴¹.

Enfin, il se pouvait qu'une personne ne remplisse par les obligations liées à telle ou telle fonction car, dans la France d'Ancien Régime, les nominations étaient souvent purement honorifiques, constituant ainsi un moyen pour le pouvoir de récompenser la fidélité de ses serviteurs.

i. Carrière des armes et fonctions politico-administratives dans les provinces

Une première catégorie professionnelle dont sont issus les ambassadeurs de France en Angleterre sous Louis XIII comprend ceux qui, peu ou prou, avaient pratiqué le métier des armes et exercé des fonctions administratives dans une province. Il n'était pas rare que les deux responsabilités, civile et militaire, se trouvassent dans les mains d'une unique personne. C'est pour cette raison que nous avons décidé de les grouper dans une seule catégorie, par ailleurs la plus importante sur le plan quantitatif : dix-sept personnes sur vingt-un (soit 81 %) firent carrière dans les armes, briguant parallèlement des charges dans les forces provinciales et locales.

Tous ces ambassadeurs étaient investis de commandements militaires proprement dits, occupant majoritairement des charges de hauts commandants et d'officiers supérieurs. Nous avons dénombré plusieurs maréchaux de France et maréchaux des camps et armées du roi, un mestre de camp, plusieurs capitaines de compagnies d'ordonnance du roi et quelques membres de la Maison militaire du roi.

¹⁴⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 44, fol. 23, « Instruction baillée à M. de Fontenay Mareuil s'en allant ambassadeur ordinaire en Angleterre, Paris, 27 janvier 1630.

¹⁴¹ BnF, Mss, Français 17843, fol. 189, « Instruction baillée à Monsieur le marquis de Tresnel s'en allant ambassadeur extraordinaire en Angleterre au mois d'avril 1619 ».

Dans la France de la première moitié du XVII^e siècle, l'armée était composée de troupes réglées ou « entretenues » – c'est-à-dire soldées en permanence, en paix comme en guerre –, de troupes d'élites rassemblées au sein de la Maison militaire du roi (structure qui ne fut véritablement organisée que sous Louis XIV) ainsi que de forces provinciales et locales¹⁴².

● ***Troupes réglées et soldées en permanence***

Intéressons-nous tout d'abord aux troupes soldées et permanentes. Dès la fin des guerres de Religion et sous le règne de Louis XIII, et, plus particulièrement, avec l'entrée de la France dans le conflit ouvert contre l'Espagne en 1635, les besoins de la guerre et de l'art militaire imposaient de plus en plus la restructuration de l'armée et de son commandement ainsi que l'institution de nouvelles charges. Une certaine hiérarchie des grades commença alors à se mettre en place à partir des années 1620, suivie par l'extension du département de la Guerre à partir de 1635¹⁴³. La « rationalisation de l'armée »¹⁴⁴ s'accompagna du gonflement des effectifs qui se produisit dès le début du ministère de Richelieu pour atteindre, à sa mort en 1642, le chiffre de 200 000 de soldats qui se battaient pour le roi de France, engagé alors dans la guerre de Trente Ans¹⁴⁵. Malgré ces efforts, les structures de l'armée étaient encore d'une extraordinaire complication¹⁴⁶.

Sous Louis XIII, l'armée française était placée sous l'autorité des maréchaux de France qui, au nombre de quatre, se partageaient le territoire. Titre le plus recherché dans l'armée après la suppression de la connétablie en 1627, la dignité de maréchal – à qui le roi s'adressait en l'appelant « mon cousin »¹⁴⁷ – revêtait des fonctions multiples. En effet, « officier de la Couronne qui commande les armées », il incarnait le roi à l'armée ainsi que dans les provinces

¹⁴² André Corvisier, « Grades et charges militaires », dans F. Bluche (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, op. cit., p. 673-674.

¹⁴³ Voir Olivier Chaline, *Les armées du roi : le grand chantier (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 2016, p. 68 et O. Ranum, *Les créatures de Richelieu*, op. cit.

¹⁴⁴ Jean Chagniot, *Guerre et société à l'époque moderne*, Paris, PUF, 2001, p. 99 ; Jean Chagniot, « La rationalisation de l'armée française après 1660 », dans *Armées et diplomatie dans l'Europe du XVII^e siècle* (Actes du colloque de l'association des historiens modernistes), Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1991, p. 97-108.

¹⁴⁵ Voir Dominique Le Page et Jérôme Loiseau, *Pouvoir royal et institutions dans la France moderne*, Malakoff, Armand Colin, 2019, p. 156-183. Il convient de préciser par ailleurs que, malgré plusieurs changements importants apportés à l'organisation de l'armée dans la première moitié du XVII^e siècle, il a fallu attendre les importantes réformes de Le Tellier et de Louvois pour développer une administration civile et réorganiser la hiérarchie des grades et des charges militaires, diverses et confuses jusqu'alors (André Corvisier, « L'Ancien Régime et les forces armées », dans Stéphane Rials (dir.), *Le miracle capétien*, Paris, Perrin, 1987, p. 133-141).

¹⁴⁶ J. Chagniot, « La rationalisation de l'armée française après 1660 », art. cit., p. 99.

¹⁴⁷ Jean-Philippe Cénat, *Le roi stratège. Louis XIV et la direction de la guerre, 1661-1715*, Rennes, PUR, 2010, p. 63.

– « comme s’il était présent en sa personne » –, veillant, entre autres, à l’entretien des gens de guerre, au contrôle de la tenue des troupes et à la conservation des frontières du royaume¹⁴⁸. Quatre de nos ambassadeurs – le marquis de Lavardin (maréchal depuis 1595)¹⁴⁹, le duc de Bouillon (1592), le seigneur de Cadenet (1619) et le baron de Bassompierre (1622) – portaient le titre de maréchal de France au moment où ils furent dépêchés en missions extraordinaires à la Cour des premiers Stuarts.

Grands officiers de la Couronne, les maréchaux commandaient les officiers généraux, qui étaient lieutenants généraux des armées du roi et maréchaux des camps et armées du roi.

Le grade de lieutenant général des armées ne fut créé qu’en 1621 pour l’un des fils du duc d’Épernon, Jean-Louis de Nogaret (v.1597-1650), connu sous le nom de chevalier de La Valette. Il convient de préciser que cette fonction ne doit pas être confondue avec le terme de lieutenant général qui, jusqu’au début du XVII^e siècle, pouvait désigner à la fois un commandant d’une armée ou d’une province – hors de toute hiérarchie militaire –, ainsi qu’un officier de justice¹⁵⁰. À partir de 1621, le lieutenant général des armées du roi était de plus en plus qualifié de second personnage dans la hiérarchie militaire qui assistait les maréchaux et se voyait régulièrement confier le commandement d’une aile ou d’une armée entière¹⁵¹.

En ce qui concerne le maréchal des camps et armées du roi placé sous l’autorité de lieutenant général, il s’agissait d’un titre très prestigieux et recherché sous le règne de Louis XIII – « un maréchal de camp en 1630, c’est presque autant qu’un maréchal de France en 1660 »¹⁵². Si, dans un état de la France en 1598, il n’avait qu’un seul maréchal de camp en titre d’office, la première moitié du XVII^e siècle vit ces officiers s’accroître en nombre, se diversifier et s’hiérarchiser. À l’époque qui nous intéresse, on commença ainsi à avoir des maréchaux des camps par armée – fonction exercée par le marquis de Senneterre qui avait servi sous cette qualité dans l’armée du comte de Soissons à La Rochelle en 1622 –, secondés par des aides de camps, ces derniers prenant eux-mêmes la qualification de maréchaux de camp dès le règne d’Henri IV. À la suite de cette usurpation de titre, on créa en plus le titre de premier

¹⁴⁸ Jean Chagniot, « Maréchaux de France », dans L. Bély (dir.), *Dictionnaire de l’Ancien Régime*, op. cit., p. 794-796.

¹⁴⁹ Voir François Bluche, « Lavardin », dans François Bluche (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, op. cit., p. 838 et Jean-Claude Cuignet, *Dictionnaire Henri IV*, Paris, Grancher, 2007, p. 304.

¹⁵⁰ Gabriel Daniel, *Histoire de la milice française, et des changemens qui s’y sont faits depuis l’établissement de la monarchie dans les Gaules jusqu’à la fin du règne de Louis le Grand*, Paris, J.-B. Coignard, 1721, vol. 2, p. 60.

¹⁵¹ Gilbert Bodinier, « Lieutenant général », dans F. Bluche, *Dictionnaire du Grand Siècle*, op. cit., p. 878-879 ; Jean Chagniot, « Officiers généraux », dans L. Bély (dir.), *Dictionnaire de l’Ancien Régime*, op. cit., p. 928-929.

¹⁵² Gilbert Bodinier, « Maréchal de camp », dans F. Bluche, *Dictionnaire du Grand Siècle*, op. cit., p. 965.

maréchal de camp, qui commandait toutes les autres. Ainsi, alors que parmi les vingt-trois lieutenants généraux nommés entre 1636 et 1643¹⁵³, on n'en compte aucun qui avait exercé parallèlement une mission d'ambassade en Angleterre, cinq de nos émissaires – le marquis de Traînel¹⁵⁴, le seigneur de Blainville¹⁵⁵, le marquis de Saint-Chamond¹⁵⁶, le marquis de Senneterre¹⁵⁷ et le marquis de La Ferté-Imbault¹⁵⁸ – jouissaient de la fonction de maréchaux des camps et armées du roi au moment de leur nomination à des postes diplomatiques. Quant au titre de premier maréchal de camp, il revenait à Bassompierre par brevet datant de 1622¹⁵⁹.

Outre les lieutenants-généraux et maréchaux de camp, les colonels généraux se trouvaient, avant les réformes de Louis XIV, parmi les officiers généraux ou assimilés, commandant les différents corps de l'armée de Terre – l'infanterie, la cavalerie et les Suisses. Ces derniers étaient eux-mêmes organisés en régiments à la tête desquels se trouvaient les mestres de camp, nom d'origine espagnole apparu sous François I^{er}. Qualifiés d'officiers supérieurs dont la notion pouvait recouvrir des réalités d'ordre assez divers dans la première moitié du XVII^e siècle, ils servaient sous les maréchaux de camp et commandaient un régiment, constitué par des compagnies de cent, puis de cinquante hommes. Étape indispensable dans la carrière d'un officier, le marquis de Fontenay-Mareuil était, au moment de sa nomination en Angleterre en 1630, mestre de camp au régiment de Piémont et en Picardie avant d'être promu maréchal des camps et armées du roi en 1635¹⁶⁰.

Les régiments à leur tour se subdivisaient en compagnies commandées par un capitaine, élément clé de l'organisation administrative. L'armée de l'époque de Louis XIII comprenait encore des éléments d'origine médiévale appelés les « compagnies d'ordonnance du roi »

¹⁵³ M. Vergé-Franceschi, *La société française au XVII^e siècle*, op. cit., p. 159.

¹⁵⁴ AN, Y 144, fol. 359, donation de François Jouvenel des Ursins à Claude Paris, 3 novembre 1605.

¹⁵⁵ BnF, Mss, PO 3046, fol. 733 ; AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 46, « Instruction baillée à Monsieur de Blainville allant ambassadeur extraordinaire en Angleterre », 3 septembre 1625.

¹⁵⁶ NA, SP 78/91, fol. 180, lettre de créance de Louis XIII à Saint-Chamond pour Charles I^{er}, 15/25 mai 1632.

¹⁵⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 45, fol. 398, « Instruction pour le sieur Marquis de Senneterre Chevalier des ordres du Roy s'en allant Ambassadeur extraordinaire de la part de sa Majesté vers le Roy de la Grande Bretagne », Paris, 25 février 1635.

¹⁵⁸ AN, MC, XIX 421, vente d'une terre par Jacques d'Étampes, marquis de La Ferté-Imbault à Marc Antoine de Granes, écuyer ordinaire de Louis XIII et de Richelieu, 16 mai 1641.

¹⁵⁹ F. de Bassompierre, *Memoires du mareschal de Bassompierre*, op. cit., vol. 2, p. 149. Ce dernier était par ailleurs également colonel général d'une infanterie étrangère, celle des Suisses et des Grisons, entre 1614 et 1632 (AMAE, CP Angleterre, vol. 39, fol. 16, « Instructions au sieur de Bassompierre Mareschal de France Colonel General des Suisses entretenus au service du Roy Sa Majesté L'envoyant son Ambassadeur Extraordinaire vers Le Roy de la Grand Bretagne », Nantes, 23 août 1626.).

¹⁶⁰ BnF, Mss, PO 2912. Dans l'introduction aux *Mémoires* de Fontenay-Mareuil, on peut lire « parvenu au grade de lieutenant général des armées du roi », mais il s'agit très probablement d'une erreur (F. du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, *Mémoires de messire du Val*, op. cit., t. I, p. 6). Par ailleurs, on y date le début de sa mission en Angleterre de 1626.

(cavalerie lourde). Elles constituaient une armée permanente à partir de 1445 et furent progressivement intégrée dans la gendarmerie de France à partir de 1659. Cinq de nos ambassadeurs – le marquis de Lavardin, le marquis de Traînel, le marquis d’Effiat¹⁶¹, le comte de Tresmes¹⁶² et le marquis de Saint-Chamond¹⁶³ – avaient commandé des « compagnies d’ordonnance du roi », composées de cent ou de cinquante hommes d’armes, cumulant ordinairement cette fonction avec celle de maréchal de France (Lavardin¹⁶⁴) ou de maréchal des camps et armées du roi (Traînel¹⁶⁵). Le seigneur de Blainville avait également exercé cette charge, mais il semblerait qu’il ne l’était plus au moment de sa nomination¹⁶⁶.

● **Maison militaire du roi**

Passons aux troupes de la Maison militaire du roi qui constituaient la réserve suprême de l’armée royale, regroupant les corps d’élite. La Maison entama ses premières tentatives de structuration au lendemain de l’assassinat d’Henri IV¹⁶⁷, faisant passer ses effectifs de 2 700 hommes au moment de l’avènement de Louis XIII en 1610 à 6 800 hommes à la fin du ministère de Mazarin. Sous Louis XIII, la Maison comprenait, entre autres, les quatre compagnies de gardes du corps (cent hommes chacune), la compagnie des cent-Suisses (instituée en 1496), le régiment des gardes françaises (1563), les compagnies des Cheveau-légers (1593, deux cents hommes chacune) et des Gendarmes de la garde (1609, deux cents hommes chacune), le régiment des Gardes suisses (4 000 hommes pendant la guerre de Trente Ans) et la compagnie de mousquetaires de la garde (1622, cent hommes).

Trois ambassadeurs de France en Angleterre sous Louis XIII faisaient partie de la Maison militaire du roi. Premièrement, il s’agit du baron du Tour, l’un des compagnons d’armes d’Henri IV, qui fut promu capitaine d’une compagnie des cheveau-légers de la garde du roi. Il

¹⁶¹ Capitaine des armées royales en 1610, d’Effiat devint, dans les années 1615-1616, capitaine d’une compagnie de soixante cheveau-légers, avant d’être nommé capitaine de cinquante hommes d’armes de ses ordonnances, en 1617 (BnF, Mss, PO 802, fol. 27). Nous supposons qu’il gardait encore cet office au moment de sa nomination en 1624, même si les instructions n’en portent pas de traces.

¹⁶² AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 27, « Instruction baillée à Monsieur le comte de Tresmes allant pour le Roy en Angleterre pour la condoléance du Roy Jacques », Paris, 27 avril 1625.

¹⁶³ Il cumula les deux en 1625 : capitaine des cent hommes d’armes de ses ordonnances et maréchal des camps et armées du roi (BnF, Mss, PO 1974, fol. 28).

¹⁶⁴ Le marquis de Lavardin fut capitaine des trente hommes d’armes des ordonnances du roi en 1585, puis des cinquante en 1587 et, enfin, des cent en 1610 (BnF, Mss, PO 245, fol. 77, 78 et 93).

¹⁶⁵ Il était déjà en 1605 capitaine de cinquante hommes d’armes des ordonnances (AN, Y 144, fol. 359, donation, 3 novembre 1605 et BnF, Mss, PO 2903).

¹⁶⁶ BnF, Mss, NAF 7228, fol. 195.

¹⁶⁷ André Corvisier, « Maison militaire du roi », dans F. Bluche, *Dictionnaire du Grand Siècle*, op. cit., p. 942-944 et Rémi Masson, *Défendre le roi. La Maison militaire au XVII^e siècle*, Seyzérieu, Champ Vallon, 2017, p. 19-88.

commandait alors deux cents hommes répartis en quatre brigades et étant en service auprès du roi à tour de rôle¹⁶⁸. Puis, le comte de Tresmes fut capitaine d'une compagnie des gardes du corps du roi¹⁶⁹. Enfin, un autre ambassadeur, le sieur de Blainville, commença sa carrière d'officier en qualité de guidon (1611) puis d'enseigne de la compagnie des Gendarmes de la garde. Bien que de manière générale les guidons et les enseignes furent considérés comme des officiers subalternes, ils étaient placés dans la Maison du roi au rang d'officiers supérieurs. Qui plus est, l'acquisition de ces charges vénales pouvant s'avérer onéreuse, Louis XIII augmenta la pension de Blainville jusqu'à 8 000 livres en 1618 « à cause de sa charge d'enseigne »¹⁷⁰.

● ***Forces provinciales et locales***

Enfin, terminons avec les forces provinciales et locales à la tête desquelles se trouvaient des gouverneurs, nommés par commission depuis 1542. Comme l'a très justement rappelé Michel Antoine, ce serait une erreur de parler uniquement de « gouverneurs militaires », les deux responsabilités, civile et militaire, se trouvant dans les mains d'une seule personne. Détenant l'autorité militaire supérieure dans les provinces – comprenant le commandement des garnisons des places fortes et l'assurance de la défense de la province –, les gouverneurs y jouaient également un rôle d'ordre politique et administratif. Il s'agissait, entre autres, d'y représenter le souverain, de maintenir l'ordre public, d'affirmer l'autorité royale ou de faire observer la législation. Lorsque le monarque instituait un gouverneur qui appartenait dans la grande majorité des cas à des hauts commandants militaires – le plus souvent un maréchal, un capitaine de compagnie d'ordonnance ou un officier général –, il déclarait vouloir établir son « lieutenant général et gouverneur », titre complet et officiel. Ainsi, l'expression « lieutenant général » se trouva étendu dans son sens le plus littéral, à savoir tenir en permanence la place du roi dans tous les cas et toutes les circonstances¹⁷¹. Deux ambassadeurs de France en Angleterre avaient exercé ces responsabilités : le marquis de Lavardin, gouverneur et lieutenant

¹⁶⁸ M. Vergé-Franceschi, *La société française au XVII^e siècle*, op. cit., p. 132. Les sources ne sont pas claires là-dessus : tantôt du Tour apparaît en qualité de capitaine d'une compagnie de cheveu-légers en 1599, tantôt comme capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi (1618), avant de devenir à nouveau capitaine de cheveu-légers « pour le service du Roy, commandée par Monsieur le Baron du Tour, Lieutenant d'icelle sous le tiltre de Monseigneur le Prince de Vaudemont, Charles de Lorraine » (1621).

¹⁶⁹ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 27, « Instruction baillée à Monsieur le comte de Tresmes allant pour le Roy en Angleterre pour la condoléance du Roy Jacques », Paris, 27 avril 1625.

¹⁷⁰ Voir AN, MC, LIV 305, inventaire après décès du seigneur de Blainville, 8 mars 1628 ; NA, SP 78/59, fol. 200, lettre d'Edmondes à Jacques I^{er}, Paris, 19 juillet 1612 et BnF, Mss, PO 3046, fol. 119, 120 et 123. Selon Héroard, il était « cornette de la compagnie de Sa Majesté » en 1614 (*Journal de Jean Héroard*, op. cit., vol.).

¹⁷¹ Michel Antoine, « Gouverneurs de province », dans F. Bluche, *Dictionnaire du Grand Siècle*, op. cit., p. 667-668. Cela pouvait par ailleurs créer des confusions avec le titre de « lieutenant général du roi au gouvernement » de telle ou telle province, qui était adjoint du gouverneur.

général du roi du Maine entre 1592 et 1614¹⁷² ainsi que le duc de Chevreuse, gouverneur et lieutenant général du roi « en ses pays du Haut et Bas Auvergne et de Combrailles » dans les années 1612-1631¹⁷³.

Il est important d'ajouter que, afin de limiter le pouvoir du gouverneur, le roi lui désignait un commandant adjoint. Ce dernier, portant le titre de lieutenant général du roi au gouvernement de la province, le remplaçait en son absence et remplissait l'intégralité de ses fonctions. Ainsi, trois ambassadeurs avaient été lieutenants généraux en Champagne – le baron du Tour, le comte de Tresmes¹⁷⁴ et le marquis de Senneterre¹⁷⁵. Deux autres, le seigneur de Cadenet et le marquis de Saint-Chamond furent nommés respectivement en Picardie¹⁷⁶ et en Provence¹⁷⁷.

Aux forces provinciales s'ajoutaient des gouverneurs de villes qui étaient censés contrebalancer l'autorité des gouverneurs et des lieutenants généraux. Ainsi, le comte des Marêts dirigea la ville de Beauvais, alors que le seigneur de Blainville était en tête de Tournus¹⁷⁸. Il arrivait que les ambassadeurs exerçassent simultanément les fonctions de gouverneurs de ville et de lieutenants généraux dans les provinces, à l'image du baron du Tour et du comte de Tresmes, lieutenants généraux en Champagne et gouverneurs de Reims pour le premier¹⁷⁹ et de Châlons pour le second¹⁸⁰. En revanche, contrairement à la première moitié du XVI^e siècle, il n'avait plus de sénéchaux ni de baillis parmi les ambassadeurs de France en Angleterre¹⁸¹. Seul le seigneur de Blainville, par sa qualité de lieutenant au gouvernement du bailliage de Caen, fut chargé de suppléer le bailli dans les affaires judiciaires¹⁸².

¹⁷² BnF, Mss, PO 245, dossier de Beaumanoir, fol. 83.

¹⁷³ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 159, « Instruction baillée à Messieurs le Duc de Chevreuze et de la Ville aux Clercs envoyez Ambassadeurs Extraordinaires en Angleterre pour la conduite de Madame soeur du Roy », Paris, 31 mars 1625.

¹⁷⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 27, « Instruction baillée à Monsieur le comte de Tresmes allant pour le Roy en Angleterre pour la condoléance du Roy Jacques », Paris, 27 avril 1625.

¹⁷⁵ AMAE, CP Angleterre, vol. 45, fol. 398, « Instruction pour le sieur Marquis de Senneterre Chevalier des ordres du Roy s'en allant Ambassadeur extraordinaire de la part de sa Majesté vers le Roy de la Grande Bretagne », Paris, 25 février 1635.

¹⁷⁶ Cadenet était lieutenant général en Picardie au moment de sa nomination, cette fonction étant mentionnée dans ses instructions (BnF, Mss, Français 17843, fol. 215, « Instruction baillée à Monsieur le mareschal de Cadenet s'en allant ambassadeur extraordinaire en Angleterre au mois de decembre 1620 »).

¹⁷⁷ NA, SP 78/91, fol. 180, lettre de créance de Louis XIII à Saint-Chamond pour Charles I^{er}, 15/25 mai 1632. Avant d'être nommé en Provence, Saint-Chamond exerça la fonction de lieutenant au gouvernement de Lyonnais, Forez et Beaujolais (NA, X^{1A} 8647, fol. 304, 4 mai 1612-22 juin 1612).

¹⁷⁸ BnF, Mss, NAF 7228, fol. 175-176 et fol. 195.

¹⁷⁹ Nous ne disposons pas d'assez d'éléments pour affirmer avec certitude si sa nomination en tant que lieutenant en Champagne et gouverneur de Reims datait d'avant son ambassade. Quoiqu'il en soit, du Tour figurait dans cette qualité en janvier 1618 (AN, MC, XXIV 305, constitution de rente, 15 janvier 1618).

¹⁸⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 27, « Instruction baillée à Monsieur le comte de Tresmes allant pour le Roy en Angleterre pour la condoléance du Roy Jacques », Paris, 27 avril 1625.

¹⁸¹ C. Giry-Deloison, « Le personnel diplomatique au début du XVI^e siècle », art. cit., p. 224.

¹⁸² BnF, Mss, NAF 7228, fol. 180.

- ***La monarchie française avait largement recours à des militaires de haut rang pour se faire représenter à la Cour anglaise***

Tous ces éléments font paraître que la monarchie française sous Louis XIII avait largement recours à des militaires de haut rang pour les représenter à la Cour des premiers Stuarts. Ce phénomène n'était pas exceptionnel ni propre à la France car accomplir une mission diplomatique et mener parallèlement une carrière militaire était une pratique largement répandue en Europe à l'époque moderne. Dans le cas français, tant au début du règne de François I^{er} qu'au siècle des Lumières, l'armée constituait la première source de recrutement du personnel diplomatique¹⁸³. Ce trait caractéristique du corps diplomatique français persista jusqu'au XIX^e siècle, moment où les militaires furent finalement remplacés par des civils¹⁸⁴.

La principale explication réside sans doute dans le fait que, dans la première moitié du XVII^e siècle, le prestige du prince et de la grande noblesse restait guerrier¹⁸⁵. Depuis le Moyen Âge, l'armée constituait l'un des caractères fondamentaux du second ordre et justifiait son existence. L'idéologie nobiliaire qui s'affirma à l'époque de François I^{er} consistait à voir le second ordre comme synonyme de vertu, une sorte d'idéal de courage et de force ne pouvant être exprimé que par la guerre¹⁸⁶. Cette image guerrière supposait la fidélité aux armes pour la protection du roi et du royaume. Par conséquent, sous le règne de Louis XIII, les gentilshommes, malgré les transformations qu'avait subies l'activité militaire depuis le dernier quart du XVI^e siècle¹⁸⁷, restaient encore profondément attachés à la fonction guerrière, surtout dans les provinces frontalières¹⁸⁸. Comme l'a justement remarqué Jean-Marie Constant, le service dans les armées – métier noble par excellence, selon les idées de tous les théoriciens –, était la carrière la plus enviée¹⁸⁹. On continuait à employer des nobles, majoritairement titrés et

¹⁸³ Pour le début du XVI^e siècle, voir C. Giry-Deloison, « Le personnel diplomatique au début du XVI^e siècle », art. cit., p. 224. Pour le XVIII^e siècle, voir C. Béchu, « Les ambassadeurs français au XVIII^e siècle », art. cit., p. 333 et Didier Ozanam, *Les diplomates espagnols du XVIII^e siècle : introduction et répertoire biographique (1700-1808)*, Madrid, Casa de Velázquez, 1998, p. 37.

¹⁸⁴ Sébastien Laurent, *Politiques de l'ombre. L'État et le renseignement en France*, Paris, Fayard, 2009, p. 60-61.

¹⁸⁵ Yves-Marie Bercé, *Violences et répression dans la France moderne*, Paris, CNRS éditions, 2018, p. 12.

¹⁸⁶ M. Figeac, *Les noblesses en France*, op. cit., p. 39.

¹⁸⁷ Jean-Pierre Brancourt, « Les Bourbons et la noblesse », dans S. Rials (dir.), *Le miracle capétien*, op. cit., p. 241-253 ; J.-C. Petitfils, *Louis XIII*, op. cit., p. 115-116.

¹⁸⁸ Voir, notamment, les travaux de Laurent Bourquin sur la noblesse champenoise qui se considérait, à l'époque de Louis XIII, comme « l'épée et le bouclier de la France » (Laurent Bourquin, « Les carrières militaires de la noblesse au XVII^e siècle : représentations et engagements », dans Josette Pontet, Michel Figeac et Marie Boisson-Gabarron (dir.), *La noblesse de la fin du XVI^e au début du XX^e siècle. Un modèle social ?*, Biarritz, Atlantica, 2002, t. I, p. 271-287 et Laurent Bourquin, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne au XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.

¹⁸⁹ Jean-Marie Constant, *La noblesse française aux XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Hachette, 1994, p. 165-175.

d'ancienne extraction, à des missions diplomatiques à l'étranger, l'armée constituant alors le principal vivier de recrutement.

Plus la mission était importante et solennelle, nécessitant l'emploi d'un représentant de haut niveau, plus le choix se portait sur un candidat qui était non seulement issu d'une ancienne noblesse d'extraction chevaleresque, mais aussi pourvu d'un haut commandement militaire. On ne dépêchait alors ce type de représentants qu'en ambassades extraordinaires plus au moins courtes. En effet, l'institution du maréchalat – la seule dignité dans l'armée française – revêtait un prestige qui devait permettre aux ambassadeurs de briller et de magnifier la toute-puissance de la monarchie à la Cour d'Angleterre. Ainsi, c'est de ce vivier qu'étaient issus le marquis de Lavardin, le duc de Bouillon ou Bassompierre, hommes d'armes expérimentés et chargés de missions importantes. Pour Lavardin, descendant d'une lignée cadette de la célèbre maison de Beaumanoir, il s'agissait de représenter le nouveau roi, Louis XIII, lors d'une première ambassade extraordinaire après l'assassinat d'Henri IV ; pour Bouillon, « premier maréchal de France »¹⁹⁰ issu d'une noblesse auvergnate d'extraction chevaleresque, il s'agissait non seulement de faire parvenir au roi d'Angleterre le texte des mariages franco-espagnols mais de prouver que Marie de Médicis s'employait à maintenir l'amitié entre les deux couronnes afin d'éviter la dégradation des relations franco-anglaises ; enfin, pour le maréchal de Bassompierre, descendant de l'ancienne maison de Ravensberg, il s'agissait de tenter de remédier à l'échec de l'ambassade de Blainville et de trouver un accommodement avec les Anglais, alors que de violents conflits opposaient la reine Henriette-Marie à l'entourage de Charles I^{er}. Quant au seigneur de Cadenet, il appartenait à la petite noblesse provençale et, par conséquent, son titre de maréchal accordé par le roi en 1619 devait contrebalancer ses origines relativement modestes et contribuer au succès de la mission. Par ailleurs, lors que le comte de Tillières avait appris la venue de Cadenet, il mentionna lui-même son titre de maréchal de France comme un avantage¹⁹¹.

C'est pourquoi la nomination d'un maréchal de France, de préférence aux origines illustres, capable de conjuguer le prestige personnel et institutionnel avec l'expérience était souvent perçue comme une condition indispensable à la réussite d'une ambassade. À titre d'exemple, nous avons vu que le seigneur des Marêts, ambassadeur ordinaire de France à la Cour de Jacques I^{er} dans les années 1615-1618 était persuadé que le baron du Tour, « fort galand

¹⁹⁰ BnF, Mss, Français 4112, fol. 23, « Instruction baillée à Monsieur de Bouillon s'en allant en Angleterre au mois d'avril 1612 ».

¹⁹¹ BnF, Mss, Français 15988, fol. 553, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 27 décembre 1620.

homme et fort intelligent » – nommé en qualité d'émissaire extraordinaire en janvier 1617 par Richelieu au moment où les relations entre les deux couronnes se trouvaient particulièrement fragilisées à la suite de l'emprisonnement du prince de Condé – n'avait pas assez de dignité ni de prestige. Selon lui, la Cour anglaise ne s'attendait pas à moins qu'un maréchal de France pour « contrepeser la célèbre ambassade » de James Hay de 1616¹⁹². Cet exemple démontre que, malgré la diminution du rôle politique des maréchaux et des gouverneurs des provinces à l'intérieur de la France, les us et coutumes diplomatiques perpétuaient et imposaient des traditions de représentation à l'extérieur, le titre de maréchal de France y étant toujours perçu comme une condition préalable à la réussite d'une ambassade, surtout extraordinaire.

Dans de nombreux cas, lors des ambassades de Lavardin et de Chevreuse par exemple, les compétences militaires n'étaient pas indispensables pour mener à bien une mission. Ces hautes fonctions jouaient un rôle purement honorifique, rehaussant ainsi le prestige du roi et de son représentant. Cependant, il arrivait que le recours à des militaires expérimentés résultât d'une véritable nécessité. Dans certaines circonstances, les compétences militaires comptaient autant, voire plus, que la naissance et les origines car, à part les missions purement représentatives, les ambassades extraordinaires supposaient souvent de mener des discussions et des pourparlers – plus au moins longs et difficiles – nécessitant la maîtrise de l'art de la négociation. Par exemple, par le rôle important qu'il jouait dans la conservation des provinces frontalières, un maréchal de France disposait d'une expérience militaire et administrative suffisante pour réussir une mission de grande confiance¹⁹³. Expérimentés, les militaires étaient en mesure de récolter, en connaissance de cause, des renseignements sur les forces armées anglaises, de conclure un traité offensif et défensif crucial pour les intérêts français ou de s'occuper de levées de troupes.

C'est la période allant de 1635 à 1642 – correspondant à la fois aux grandes hostilités ouvertes entre la France et l'Espagne ainsi qu'aux bouleversements prérévolutionnaires et révolutionnaires dans les îles Britanniques – qui poussa le gouvernement français à solliciter des militaires expérimentés afin de conduire des ambassades à Londres. Ainsi, le 26 février 1635, Henri de Senneterre, maréchal des camps et armées du roi et l'un de ses lieutenants généraux au gouvernement de Champagne – province frontalière revêtant une importance

¹⁹² AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 117, lettre de des Marêts à Richelieu, Londres, 3 février 1617.

¹⁹³ Sur le rôle des maréchaux comme représentants du roi dans les provinces, voir Fadi El Hage, *Histoire des maréchaux de France à l'époque moderne*, Paris, Nouveau monde, 2012, p. 377-402.

stratégique – fut nommé en qualité d’ambassadeur extraordinaire afin de négocier un traité offensif et défensif entre les deux couronnes contre les Habsbourgs.

Pendant la guerre ouverte contre l’Espagne, la France de Louis XIII s’efforçait de mobiliser toutes ses ressources fiscales et militaires. Richelieu éprouvait un besoin réel et urgent pour augmenter le nombre de compagnies écossaises que le roi de France entretenait à son service, la question des levées de régiments tenant une place importante dans les missions confiées aux ambassadeurs dans les années 1635-1642¹⁹⁴. Appartenant au monde parlementaire – ce qui était un défaut aux yeux des Anglais – et n’ayant aucune expérience militaire, Pomponne de Bellièvre, arrivé à la Cour de Charles I^{er} en décembre 1637 et parti en février 1640, ne réussit pas à obtenir la levée de troupes dont la question fut finalement confiée à Jacques d’Étampes, marquis de La Ferté-Imbault. Issu d’une famille du Berry, ce dernier avait mené une carrière militaire exemplaire au service du roi. Fils d’un capitaine des gardes du duc d’Alençon et de la fille d’un maréchal de France, il commença à servir en portant les armes auprès du jeune Louis XIII dès 1617. Enseigne de la compagnie de deux cents hommes d’ordonnances du roi commandée par Gaston d’Orléans, il y gravit rapidement les échelons : sous-lieutenant en 1620, il devint capitaine-lieutenant de la même compagnie en 1626, tout en cumulant ses charges avec celle de maréchal de camp sous le duc de Nevers en Champagne. La Ferté-Imbault se distingua par la suite dans les guerres contre les protestants et, notamment, au siège de Montauban (1622), à La Rochelle (1628), puis à Casal (1630). Maréchal des camps et armées du roi, il partit en cette qualité à la Cour d’Angleterre. Les sources anglaises dévoilent que son parcours militaire augmentait le prestige de sa mission diplomatique, le comte de Leicester écrivant ainsi en ces termes : « Il est marié, il est soldat et maréchal de camp et de bonne réputation »¹⁹⁵. Quant à Edward Nicholas, il remarqua, quelques jours après l’arrivée de l’ambassadeur à Londres, dans une lettre adressée à Lady Mary, épouse de Robert Carr que La Ferté-Imbault « ne peut rien faire de bon, bien qu’il soit soldat »¹⁹⁶. Finalement, sans doute grâce à l’expérience militaire de l’ambassadeur, la mission de recrutement des troupes écossaises et irlandaises fut couronnée de succès.

¹⁹⁴ Voir Matthew Glozier, « Scots in the French and Dutch Armies during the Thirty Years War », dans Steve Murdoch (dir.), *Scotland and the Thirty Years’ War, 1618–1648*, Leiden, Brill, 2001, p. 117-124 ; Alexander Robertson, *The Life of Sir Robert Moray: Soldier, Statesman and Man of Science (1608-1673)*, Londres, Longmans/Green and Co., 1922, p. 11-30.

¹⁹⁵ NA, SP 78/111, fol. 1, lettre de Leicester, Paris, 1^{er}/11 janvier 1641.

¹⁹⁶ CSPD, 1641-1643, lettre d’Edward Nicholas à Lady Mary, épouse de Robert Carr, 3 juillet 1641, p. 41.

ii. Officiers domestiques de la Maison du roi

La deuxième catégorie comprend neuf ambassadeurs (soit 41 %), tous officiers de la Maison civile du roi, attachés au service domestique ou personnel du monarque. L'armée mise à part, la Maison civile du roi représentait à la fois l'un des viviers de recrutement le plus important – tout au moins depuis François I^{er} – et un « réservoir de récompenses et de distinctions »¹⁹⁷. En effet, parmi les ambassadeurs de France en Angleterre, on compte un grand officier et plusieurs détenteurs de charges supérieures et moyennes. Très souvent familiers du roi, les officiers domestiques résidaient régulièrement à la Cour et bénéficiaient d'un attachement et d'une confiance qui les liaient durablement à leur souverain.

La Maison civile du roi – ensemble hétérogène dont l'administration réglementée ne fut définitivement mise en place qu'à l'époque de Colbert – était organisée en départements. Parmi ses principaux services, sous Louis XIII, on distinguait la chapelle, la bouche, la chambre, la garde-robe, le grand maître des cérémonies, le secrétariat et les services de santé. Ces départements étaient dirigés par des grands officiers, issus des princes du sang et de la haute noblesse militaire ou ecclésiastique. Ils avaient à leur tour sous leur autorité un grand nombre d'officiers domestiques appelés commensaux¹⁹⁸, présentant « un raccourci de la stratification sociale du royaume » selon l'expression de Roland Mousnier¹⁹⁹.

L'essentiel des serviteurs domestiques nommés ambassadeurs de France en Angleterre appartenait à la Chambre du roi : six en étaient membres²⁰⁰. Le grand chambellan (le duc de Chevreuse²⁰¹) se trouvant à la tête du département, supervisait la garde des vêtements et des meubles royaux. Sous son autorité étaient placés les premiers gentilshommes de la Chambre (le duc de Bouillon et le seigneur Blainville), secondés par les gentilshommes ordinaires (le comte

¹⁹⁷ Voir C. Giry-Deloison, « Le personnel diplomatique au début du XVI^e siècle », art. cit., p. 227-228 et Nicolas Le Roux, « La maison du roi sous les premiers Bourbons. Institution sociale et outil politique », dans Chantal Grell et Benoît Pellistrandi (dir.), *Les Cours de France et d'Espagne au XVII^e siècle*, Madrid, Casa de Velázquez, 2007, p. 16.

¹⁹⁸ Sophie de Laverny, *Les Domestiques commensaux du roi de France au XVII^e siècle*, Paris, PUPS, 2002.

¹⁹⁹ Roland Mousnier, *Les Institutions de la France sous la Monarchie absolue : 1598-1789*, Paris, PUF, 1974-1980, t. 2, p. 124-125.

²⁰⁰ Déjà l'époque des derniers Valois, les ambassadeurs français étaient pour l'essentiel des gentilshommes de la Chambre du roi (Voir J.-F. Labourdette, « Le recrutement des ambassadeurs sous les derniers Valois », art. cit., p. 101).

²⁰¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 159, « Instruction baillée à Messieurs le Duc de Chevreuze et de la Ville aux Clercs envoyez Ambassadeurs Extraordinaires en Angleterre pour la conduite de Madame soeur du Roy », Paris, 31 mars 1625.

de Tillières²⁰², le marquis de Poigny²⁰³ et le seigneur des Marêts), dont la charge dite moyenne était souvent attribuée à des anoblis ou à des simples gentilshommes²⁰⁴. Ces offices conféraient à leurs détenteurs le privilège d'accéder à la chambre du monarque. Ils constituaient également des attaches à la Cour pour les nobles de province : issu d'une famille picarde, des Marêts obtint en survivance l'office de gentilhomme de la Chambre de son père.

Moins influents qu'à la fin du XVI^e siècle, les serviteurs de la Chambre étaient les plus proches du roi par leurs fonctions, ayant accès à l'espace intime du monarque. D'un côté, leurs charges au sein du département pouvaient constituer un bon point de départ pour une carrière diplomatique et, de l'autre côté, ils présentaient un vivier de recrutement disponible. Parmi ces officiers, distinguons le sieur de Blainville. Nommé maître de la garde-robe du roi en 1619²⁰⁵, il sut tisser des liens de proximité non seulement avec Louis XIII (il était par ailleurs « dès son enfance nourry auprès du feu Roy nostre tres honoré seigneur et père »²⁰⁶), mais avec son favori le duc de Luynes. Ce dernier l'employa dans plusieurs missions de confiance à l'intérieur du royaume, telle que la négociation d'une réconciliation de Marie de Médicis avec le roi en 1620²⁰⁷. Tombé malade peu après le siège de Montauban, en décembre 1621, le connétable fit de lui un confident à qui le vicomte de Doncastre, ambassadeur ordinaire de Jacques I^{er} pouvait faire des propositions de paix entre Louis XIII et les huguenots²⁰⁸. N'étant pas de très haute extraction, Blainville devint, en récompense de ses services, premier gentilhomme de la Chambre du roi en 1622²⁰⁹, office traditionnellement dévolu à des représentants de la grande noblesse de dignité. Trois ans plus tard, étant en quête d'un ambassadeur, le gouvernement français lui confia une mission diplomatique d'importance en Angleterre.

²⁰² Le comte de Tillières semble avoir hérité cette charge de son grand-père, Tanneguy Le Veneur.

²⁰³ Son père, Jean d'Angennes, seigneur de Poigny, était déjà détenteur de cette charge (voir BnF, Mss, PO 62, fol. 79).

²⁰⁴ Le marquis de Lavardin et le seigneur de la Ville-aux-Clercs avaient également servi à la Cour comme gentilhomme ordinaire (pour le premier) et secrétaire ordinaire (pour le second) de la Chambre du roi, mais il est probable qu'au moment de leur nomination ils ne possédaient plus ces charges (voir N. Le Roux, *La faveur du roi*, op. cit., p. 608 ; BnF, Mss, PO 245, fol. 77 ; PO 1737, fol. 19 ; AN, MC, XIX 353, obligation, 27 janvier 1605).

²⁰⁵ Eugène Griselle, *État de la Maison du roi Louis XIII ; de celles de sa mère, Marie de Médicis ; de ses sœurs, Chrestienne, Elisabeth et Henriette de France ; de son frère, Gaston d'Orléans ; de sa femme, Anne d'Autriche ; de ses fils, le Dauphin (Louis XIV) et Philippe d'Orléans, comprenant les années 1601 à 1665*, Paris, Édition de documents d'histoire P. Catin, 1912, p. 192.

²⁰⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 61, lettre de Louis XIII à Blainville pour Charles I^{er}, 3 septembre 1625.

²⁰⁷ F. de Bassompierre, *Memoires du mareschal de Bassompierre*, op. cit., vol. 1, p. 461.

²⁰⁸ NA, SP 78/69, fol. 313, lettre de Doncaster à Calvert, Bordeaux, 6 décembre 1621.

²⁰⁹ Blainville, premier gentilhomme de la Chambre du roi entre 1622 et 1628 succéda dans cette fonction à Henri de Nogaret de La Valette, comte de Foix-Candale (AN, MC, LIV 305, inventaire après décès du seigneur de Blainville, 8 mars 1628).

Deux autres ambassadeurs avaient détenu des offices moyens : Antoine de La Boderie et le seigneur des Marêts étaient maîtres d'hôtel ordinaire du roi²¹⁰, le dernier cumulant cette charge avec celle de gentilhomme ordinaire de la Chambre au moins jusqu'en 1626²¹¹. Faisant partie du plus considérable de tous les départements – celui de la Bouche du roi – et secondant le premier maître d'hôtel, les maîtres d'hôtel ordinaires s'occupaient de l'hôtel et de ses sept offices. Ils étaient, entre autres, chargés de nourrir le roi et sa Cour, recevant les ordres du souverain concernant le temps, le lieu et la nature du repas royal ou établissant des contrats d'approvisionnements avec les fournisseurs de la Cour²¹². Issu d'une vieille famille normande de petite noblesse, Antoine de La Boderie, fidèle serviteur entré à l'âge de dix-huit ans dans la diplomatie, tissa sans doute des liens de confiance avec Henri IV et Sully grâce à sa carrière au sein de la commensalité royale.

Enfin, en ce qui concernait les départements de la Chasse et de l'Écurie, ils fonctionnaient parallèlement et ne faisaient pas partie de la Maison *stricto sensu*, comme l'a rappelé Nicolas Le Roux²¹³. La Vénérerie, chargée d'organiser les chasses royales, était divisée en trois départements : la fauconnerie, dirigée par le duc de Chevreuse, qui cumulait sa qualité de grand chambellan avec un autre grand office, celui de grand fauconnier de France, la louveterie et le vautrait²¹⁴. Quant à l'Écurie, elle comptait deux départements depuis 1582 : la Grande Écurie, qui s'occupaient des grands chevaux destinés à des occasions solennelles et la Petite Écurie fournissait les voitures et les attelages pour les déplacements ordinaires. La nomination en 1616 d'Effiat en tant que premier écuyer de la grande écurie du roi – grade juste au-dessous de celui de grand écuyer – marqua le début de son ascension, favorisant, quelques années plus tard, son emploi dans des missions diplomatiques en Flandre et en Angleterre²¹⁵.

Ainsi, « agent de mobilité sociale »²¹⁶, la commensalité royale assurait d'une part une promotion sociale sûre et relativement rapide pour un officier et constituait, d'autre part, un vivier de gens proches et fidèles que le roi pouvait employer à des missions d'ambassade en Angleterre.

²¹⁰ La Boderie l'était déjà en 1596 (BnF, Mss, PO 1139).

²¹¹ E. Griselle, *État de la Maison du roi Louis XIII*, op. cit., p. 236 ; BnF, Mss, Français 26195, fol. 763.

²¹² N. Le Roux, « La maison du roi sous les premiers Bourbons », art. cit., p. 24.

²¹³ *Ibidem*, p. 26.

²¹⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 159, « Instruction baillée à Messieurs le Duc de Chevreuze et de la Ville aux Clercs envoyez Ambassadeurs Extraordinaires en Angleterre pour la conduite de Madame soeur du Roy », Paris, 31 mars 1625.

²¹⁵ Il possédait déjà cet office en 1616 (BnF, Mss, PO 802).

²¹⁶ R. Mousnier, *Les Institutions de la France sous la Monarchie absolue*, op. cit., t. 2, p. 125.

iii. Magistrature et monde parlementaire

La troisième catégorie regroupe les ambassadeurs issus de la magistrature et du monde parlementaire.

Contrairement aux représentants de France en Italie à la même époque, appartenant majoritairement aux gens de robe servant le roi dans les Cours souveraines et au gouvernement²¹⁷, les diplomates français en Angleterre sous Louis XIII – il en avait été de même un siècle auparavant, sous François I^{er}²¹⁸ – en comptaient très peu d'exemples : nous n'avons dénombré que trois sur vingt-deux (soit 14 %). On a déjà souligné que les Anglais ne cachaient pas leur méfiance envers la noblesse de robe, privilégiant la carrière des armes en ce qui concernait les ambassadeurs français. Cependant, la magistrature – tirant ses origines des « légistes » capétiens – pouvait fournir des représentants extrêmement compétents, comme l'a remarqué Jean-François Labourdette²¹⁹.

Le représentant le plus marquant de cette catégorie est Pomponne II de Bellièvre. Fils, neveu et petit-fils d'une lignée d'hommes illustres, il fit une carrière classique d'un robin. Avant d'être nommé ambassadeur à Londres, Bellièvre exerça les responsabilités de conseiller au Parlement de Paris²²⁰, faisant ainsi partie des magistrats dits « du siège » qui étudiaient les dossiers et jugeaient collégialement les procès²²¹. Quelques années plus tard, en 1631, on le trouve en qualité de maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel du roi²²². Ces derniers, magistrats, assistaient le roi dans l'exercice de la justice, recevant et instruisant les plaintes et les requêtes présentées. Comparés par Bernard Barbiche à « une élite judiciaire, administrative et politique », ils devinrent les agents polyvalents de la monarchie²²³. En 1633, Bellièvre obtint, à la suite de la démission de son père, les lettres de provision de l'office de président au Parlement de Paris²²⁴, puis devint intendant de justice dans l'armée du maréchal de Schomberg en

²¹⁷ A. Blum, « Les sages jalousies », *op. cit.*, p. 492.

²¹⁸ Par exemple, le nombre de parlementaires clercs et laïcs français qui ont exercé une mission diplomatique en Angleterre entre 1485 et 1520 ne s'élève qu'à six personnes (C. Giry-Deloison, « Le personnel diplomatique au début du XVI^e siècle », *art. cit.*, p. 229).

²¹⁹ J.-F. Labourdette, « Le recrutement des ambassadeurs sous les derniers Valois », *art. cit.*, p. 103.

²²⁰ AN, X^{1A} 8651, fol. 139, « lettres patentes de Louis XIII portant dispense d'âge à Pomponne II de Bellièvre pour être reçu conseiller au Parlement », 12 et 16 février 1629.

²²¹ B. Barbiche, *Les institutions de la monarchie française*, *op. cit.*, p. 336.

²²² BnF, Mss, PO 280.

²²³ B. Barbiche, *Les institutions de la monarchie française*, *op. cit.*, p. 121.

²²⁴ AN, X^{1A} 8652, fol. 236, « lettres patentes de Louis XIII portant provision de l'office de président au Parlement de Paris à Pomponne de Bellièvre, maître des requêtes de l'hôtel du roi, fils de Nicolas de Bellièvre, président au Parlement, et à la suite de la démission de celui-ci, le 8 septembre 1633 ; enregistrées au Parlement de Paris le 23 novembre 1633 ».

Languedoc en 1635, année de sa première mission diplomatique à Rome. Reçu président à mortier en 1642²²⁵, Bellièvre vit sa carrière culminer lors qu'il remplaça Mathieu Molé au poste de premier président au Parlement de Paris en 1651 à la tête de la plus haute Cour de justice du royaume²²⁶.

Hormis Bellièvre, deux autres ambassadeurs avaient fait leur carrière au sein de la magistrature. Il s'agit du marquis de Châteauneuf, issu de l'une des familles robespierristes les plus distinguées, et reçu, le 6 décembre 1603, conseiller au Parlement de Paris²²⁷. Il continua sa carrière comme intendant « de la justice et police et direction des hôpitaux » à l'armée de La Rochelle, par commission datée du camp d'Aytré le 9 février 1628²²⁸, avant d'être nommé ambassadeur à Londres en 1629. Une fois revenu en France, un an plus tard, il devint intendant de justice et de finances auprès du maréchal de Bassompierre²²⁹ et, enfin, garde des sceaux, le 14 novembre 1630. En ce qui concerne le seigneur de Bisseaux, il fut reçu conseiller au Parlement de Paris avant d'être pourvu maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel du roi²³⁰.

Ainsi, la faible proportion de représentants du monde judiciaire parmi les ambassadeurs de France en Angleterre – par rapport à des militaires, des courtisans ou des officiers domestiques du roi – souligne le contraste entre les profils professionnels qu'on estimait nécessaires pour, d'un côté, accomplir des missions diplomatiques à Londres et, de l'autre, continuer la voie de la modernisation absolutiste et de la construction de l'État moderne dans laquelle la France s'était engagée depuis plusieurs décennies. Majoritaires dans les bureaux de l'Administration, les magistrats, bureaucrates et techniciens étaient en même temps minoritaires dans le corps diplomatique français agissant en Angleterre.

iv. Conseillers du roi

La quatrième et ultime catégorie comprend la fonction de conseiller du roi, possédée par tous les ambassadeurs, sauf peut-être le seigneur de Cadenet au sujet duquel les sources sont

²²⁵ BnF, Mss, DB 82, fol. 15.

²²⁶ AN, O 1 10, fol. 31, provisions de premier président au Parlement de Paris.

²²⁷ BnF, Mss, DB 385, dossier l'Aubespine, fol. 8 et fol. 51 ; G. Thaumas de la Thaumassière, *Histoire de Berry*, op. cit., p. 180 ; *Recueil des lettres missives de Henri IV*, éd. Jules Berger de Xivrey et Joseph Guadet, Paris, Imprimerie royale, 1843-1876, vol 6, p. 334.

²²⁸ *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II, tirées du portefeuille de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges*, éd. Louis Paris, Paris, Imprimerie royale, 1841, p. 44 ; Michel Antoine, *Le cœur de l'État : surintendance, contrôle général et intendances des finances (1552-1791)*, Paris, Fayard, 2003, p. 183, n. 2.

²²⁹ F. de Bassompierre, *Memoires du mareschal de Bassompierre*, op. cit., vol. 2, p. 623.

²³⁰ Il fut déjà reçu en cette charge en 1597 (BnF, Mss, DB 609, dossier Spifame, fol. 14).

muettes. Ce titre demeure sujet à tant de confusions et d'erreurs, que quelques précisions sont absolument nécessaires.

Dans la France de la première moitié du XVII^e siècle, le Conseil du roi – centre du pouvoir législatif, exécutif et judiciaire²³¹ – présentait une organisation compliquée. Sous cette désignation, il existait en réalité des *conseils* qui se réunissaient en fonction des sujets à aborder – politiques, administratifs, financiers ou judiciaires. Du Conseil d'État, organe central aux compétences indifférenciées, s'étaient progressivement détachés : le Conseil des affaires, composé d'un petit groupe de conseillers intimes du roi qui s'occupait des questions les plus importantes relatives aux affaires politiques, à la diplomatie et à la guerre ; le Conseil des dépêches apparu à la fin du règne de Louis XIII en charge de la politique intérieure ; le Conseil d'État et des finances dont les membres géraient à la fois les finances et les affaires générales ; le Conseil de direction des Finances créé en 1615 pour diriger, de manière restreinte, la politique financière et, enfin, le Conseil des parties ou Conseil privé apparu sous Henri II pour examiner les procès des particuliers entre eux au sommet de l'État²³².

Cette organisation compliquée ne s'étant stabilisée que sous le règne personnel de Louis XIV, une grande confusion régnait entre les différentes catégories de conseillers du roi. Les appellations furent multiples : « conseiller du roi », « conseiller d'État », « conseiller du roi en tous ses conseils » ou « conseiller du roi en son Conseil d'État ». L'on trouvait souvent, parmi ces titulaires, des grands personnages, des magistrats des juridictions intérieures, des officiers de la Couronne ainsi que tous ceux que le roi avait intention d'honorer et de récompenser. La plupart d'entre eux n'avait pas d'entrée au Conseil du roi²³³, étant gratifiés d'un titre purement honorifique. Selon Bernard Barbiche, les véritables conseillers d'État – les membres du Conseil – étaient peu nombreux, portaient le titre de conseiller du roi en ses Conseils d'État et privé²³⁴ et étaient nommés par lettres patentes.

²³¹ Bernard Barbiche, « Les attributions judiciaires du Conseil du roi », *Histoire, Économie et Société*, n° 3, 2010, p. 9-17.

²³² Voir BnF, Mss, Français 18152, fol. 52-62, « Règlement des Conseils d'Etat et privé, Despesches, Finances et Direction de finances, concernant les affaires qui se traitoient en chacun d'iceux, du temps de Monsieur le Garde des sceaux de Marillac en 1630 » ; B. Barbiche, *Les institutions de la monarchie française*, op. cit., p. 285-290 ; Georges Pagès, *Le Conseil du roi sous Louis XIII*, Paris, Félix Alcan, 1937, p. 299-309.

²³³ Le chancelier Pierre Séguier se plaignait du nombre des conseillers : « Chaque jour produisait un Conseiller d'Etat [...] C'était comme après un naufrage que la mer jetait quelque ballot à terre [...] la grande confusion et désordre [...] » (Roland Mousnier, « Le Conseil du roi de la mort d'Henri IV au gouvernement personnel de Louis XIV », dans Roland Mousnier (dir.), *La Plume, la Faucille et le Marteau : institutions et société en France du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, PUF, 1970, p. 166).

²³⁴ B. Barbiche, *Les institutions de la monarchie française*, op. cit., p. 282-284.

D'après les sources, un grand nombre d'ambassadeurs ne figuraient que sous des titres honorifiques et ne siégeaient pas en tant que conseillers au Conseil du roi, au moins en formation plénière. On y trouve, au moment de leurs nominations à Londres, le seigneur de Bisseaux²³⁵, le seigneur des Marêts²³⁶, le baron du Tour²³⁷, le seigneur de Blainville²³⁸, le marquis de Fontenay-Mareuil²³⁹ et, probablement, le marquis d'Effiat²⁴⁰, tous en qualité de conseillers du roi en son Conseil d'État. D'autres ambassadeurs – le comte de Tresmes²⁴¹, le marquis de Châteauneuf²⁴² et Pomponne de Bellièvre²⁴³ figuraient sous les titres abrégés de « Conseillers aux conseils d'État » ou « conseillers du roi en ses Conseils ». Enfin, le seigneur de La Boderie²⁴⁴, le marquis de Lavardin²⁴⁵, le duc de Bouillon, le marquis de Traînel²⁴⁶, le comte de Tillières²⁴⁷, le duc de Chevreuse, le baron de Bassompierre²⁴⁸, le marquis de Saint-Chamond²⁴⁹, le marquis de Poigny²⁵⁰, le marquis de Senneterre²⁵¹ et le marquis de La Ferté-Imbault²⁵² sont nommés dans les sources « conseillers du roi en ses Conseils d'État et privé ».

²³⁵ BnF, Mss, Français 17831, fol. 50, « Instruction baillée à Monsieur de Bisseaux allant resider en Angleterre au mois de janvier 1611 ».

²³⁶ BnF, Mss, Français 17843, fol. 131, « Instruction baillée à Monsieur Desmarestz s'en allant ambassadeur en Angleterre au mois de juillet 1615 ».

²³⁷ NA, SP 78/67, fol. 24, lettre de créance de Louis XIII au baron du Tour pour Jacques I^{er}, Paris, 21 janvier 1617.

²³⁸ BnF, Mss, Français 17831, fol. 352, « Instruction donnée au sieur de Blainville s'en allant en Lorraine en mars 1619 ».

²³⁹ AMAE, CP Angleterre, vol. 44, fol. 23, « Instruction baillée à M. de Fontenay Mareuil s'en allant ambassadeur ordinaire en Angleterre, Paris, 27 janvier 1630.

²⁴⁰ Quant à la titulature d'Effiat, elle n'est pas claire, puisqu'il apparaît dans les sources tantôt sous le titre conseiller en son Conseil (AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 122, « Instruction baillée à Mr d'Effiat allant resider Ambassadeur ordinaire pour le Roy en Angleterre », Compiègne, 26 juin 1624), tantôt conseiller du roi aux Conseils d'État et privé (BnF, Mss, PO 802, fol. 27).

²⁴¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 27, « Instruction baillée à Monsieur le comte de Tresmes allant pour le Roy en Angleterre pour la condoléance du Roy Jacques », Paris, 27 avril 1625.

²⁴² AN, MC, XXIV 326, transport du bail au nom de Charles de l'Aubespine, chevalier seigneur de Châteauneuf, 3 mai 1629.

²⁴³ AMAE, CP Angleterre, vol. 46, fol. 319, « Memoire et Instruction au sieur de Believre Conseiller du Roy en ses Conseils et President en sa Cour de Parlement s'en allant Ambassadeur en Angleterre », 11 septembre 1637.

²⁴⁴ AN, MC, LXXXVII 424, donation faite par Antone de La Boderie, « chevalier sieur dudit lieu et de Bron » à sa fille, 22 décembre 1607.

²⁴⁵ BnF, Mss, Français 26194, fol. 661, quittance de Lavardin, 15 juillet 1613. Même si cette source date de 1613, on suppose que Lavardin possédait déjà ce titre au moment de sa nomination.

²⁴⁶ Traînel était déjà conseiller en ses conseils d'État et privé en 1605 (AN, Y 144, fol. 359, donation, 3 novembre 1605).

²⁴⁷ BnF, Mss, DB 661, dossier Le Veneur.

²⁴⁸ AN, Y 159, fol. 156, donation à François de Bassompierre par Madeleine de Radeval, 31 mars 1618.

²⁴⁹ NA, SP 78/91, fol. 180, lettre de créance de Louis XIII à Saint-Chamond pour Charles I^{er}, 15/25 mai 1632.

²⁵⁰ AN, Y 159, fol. 378, contrat de mariage de Jacques d'Angennes, seigneur de Poigny, et de Élisabeth de Brouilly, 9 octobre 1618.

²⁵¹ AN, MC, XCVI 32, renonciation par Henri de Senneterre à la succession de Jean Gabriel de Senneterre, son fils, 4 juin 1639.

²⁵² AN, MC, XXXIX 73, vente par Jacques d'Étampes à Claude Mangot, 14 janvier 1641.

Ces derniers faisaient partie de deux Conseils distincts, du Conseil d'État et des Finances, et du Conseil privé dont les membres étaient nommés en même temps à l'un et à l'autre et avaient droit de siéger dans les deux. Roland Mousnier a signalé que la carrière de conseiller d'État débutait véritablement par ces Conseils²⁵³. Pour autant, ces ambassadeurs étaient-ils appelés par le roi pour siéger en tant que conseillers ou cela restait-il pour eux un simple titre honorifique ? Nous n'avons pu trouver de sources idoines pour l'affirmer. Les règlements de la première moitié du XVII^e siècle indiquant la composition théorique du Conseil ne prenaient en compte qu'un certain nombre de conseillers ordinaires servant par quartier. Ils ne faisaient pas apparaître d'autres conseillers, surnuméraires, pas plus que les contrôleurs généraux, les intendants des finances ou les maîtres des requêtes, ces derniers ne figurant sur aucune liste. Il convient d'ajouter que les conseillers d'État, après avoir reçu un brevet et prêté serment, attendaient longtemps avant d'être appelés pour siéger effectivement au Conseil et exercer réellement leur fonction²⁵⁴.

Les noms de quelques ambassadeurs apparaissent dans les règlements. Celui datant très probablement du mois de février 1611 mentionne parmi les membres du Conseil privé, le duc de Bouillon et le seigneur La Boderie. Ce dernier, gratifié au début de sa carrière d'un titre sûrement honorifique, fut très probablement nommé en tant que véritable conseiller d'État par lettres patentes²⁵⁵. Dès lors, il bénéficia d'une dignité élevée et prêta serment entre les mains du chancelier. À son retour en France en 1611, il eut « de présent séance au conseil des finances »²⁵⁶. Un autre règlement, celui du 26 juin 1627, traite de la répartition des affaires entre les conseillers d'État : le marquis de Châteauneuf y apparaît en charge de suivre les affaires du Languedoc, du Dauphiné et de la Provence ainsi que les affaires de fermes et gabelles, de la Marine, des étrangers et du clergé, cette dernière responsabilité étant partagée avec son père Guillaume de l'Aubespine²⁵⁷. Conseiller ordinaire, Pomponne II de Bellièvre apparaît sous cette qualité dans un règlement datant de 1637²⁵⁸. Enfin, le seigneur de la Ville-aux-Clercs, qui exerçait conjointement avec son père Antoine de Loménie la charge de secrétaire d'État depuis

²⁵³ R. Mousnier, « Le Conseil du roi de la mort d'Henri IV », art. cit., p. 160.

²⁵⁴ *Ibidem*, p. 145.

²⁵⁵ Il est qualifié de « conseiller d'État » en 1610 (voir AN, K 1338, pouvoirs donnés par Louis XIII au sieur de La Boderie, conseiller d'État, pour traiter avec le roi d'Angleterre, Paris, 24 mai 1610).

²⁵⁶ BnF, Mss, Français 18152, fol. 117.

²⁵⁷ BnF, Mss, Français 18152, fol. 23-27.

²⁵⁸ *Ibidem*, fol. 133.

1615, était membre de droit du Conseil du roi, ne siégeant que dans des conseils restreints, sections à caractère politique, réservés à des chefs des départements ministériels²⁵⁹.

Remarquons également que, à l'instar des ambassadeurs sous les derniers Valois²⁶⁰, le début d'une véritable carrière de conseiller d'État pouvait être accordé par le roi à un ambassadeur en récompense de ses services. À titre d'exemple, le seigneur de Bisseaux, conseiller du roi en son conseil d'État au moment de son ambassade auprès de Jacques I^{er}, se vit accorder le titre de conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé (1618), puis de conseiller ordinaire du Roi aux conseils d'État, finances et dépêches. Il semble avoir été le seul ambassadeur – à l'exception d'Antoine de La Boderie – qui, à l'issue de sa carrière diplomatique, entreprit une véritable carrière de conseiller d'État : prenant probablement de manière occasionnelle séance au Conseil privé grâce à son office de maître des requêtes, il gravit rapidement les échelons et devint conseiller ordinaire²⁶¹. De Bisseaux, dans le règlement de 1627, avait plusieurs charges concomitamment, celle des affaires des levées de deniers et assiettes, de la police générale et particulière, de la guerre, de la Marine, des étrangers ainsi que des cahiers des provinces et affaires de la Normandie et du Dauphiné.

Tous ces éléments démontrent que les véritables conseillers du roi étaient minoritaires parmi nos ambassadeurs. Ils étaient pour la plupart issus de la noblesse de robe – à l'image de Bellièvre, de Châteauneuf ou de La Ville-aux-Clercs – et cumulaient leurs responsabilités avec une carrière de magistrats (Châteauneuf ou Bellièvre) ou de secrétaires d'État (La Ville-aux-Clercs). Pour tous les autres il s'agissait d'un titre (ou d'une dignité) purement honorifique qui devait rehausser leur prestige auprès du roi d'Angleterre – ce dernier ne connaissait pas forcément la complication organisationnelle du Conseil du roi en France et la véritable valeur attachée aux multiples titres –, ou les récompenser à l'issue d'une ambassade.

Il ressort de cette répartition de diplomates français en Angleterre en quatre catégories qu'une carrière militaire ou/et courtisane ainsi qu'un rattachement au service domestique ou personnel de Louis XIII comptaient beaucoup plus qu'une formation juridique ou des connaissances en droit dans la nomination pour conduire des missions d'ambassade à Londres.

²⁵⁹ Depuis 1615, il exerçait conjointement avec son père Antoine de Loménie la charge de secrétaire d'État. Le règlement du 5 février 1624 attribua à La Ville-aux-Clercs, entre autres, l'Angleterre (M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu*, op. cit., p. et Bernard Barbiche, « La hiérarchie des dignités et des charges », *XVII^e siècle*, 157, 1987, p. 359-370).

²⁶⁰ J.-F. Labourdette, « Le recrutement des ambassadeurs sous les derniers Valois », art. cit., p. 111.

²⁶¹ BnF, Mss, Français 18152, fol. 132.

En Angleterre, la situation était quelque peu différente et, par conséquent, la répartition des ambassadeurs en groupes n'est pas tout à fait la même.

b. Angleterre : un recrutement faisant une large part aux officiers servant déjà le roi, mais dans les institutions civiles

En Angleterre, un recrutement de diplomates faisait également une large part aux officiers servant déjà le roi. En revanche, à la différence de la France, le vivier dans lequel la monarchie anglaise puisait n'était pas l'armée, mais les institutions civiles.

Nous avons décidé de diviser les ambassadeurs anglais en trois catégories : officiers de la Maison du roi, fonctions administratives et gouvernementales centrales et fonctions administratives et militaires locales. En revanche, nous avons exclu une catégorie de parlementaires élus à Westminster car avant la Guerre Civile, ils jouaient un rôle très restreint dans l'administration, leurs activités étant consultatives, inquisitoires et, dans une moindre mesure, législatives et judiciaires. Les membres du Parlement et les Lords n'étaient pas, en tant que tels, des fonctionnaires réguliers rémunérés du gouvernement central²⁶².

i. Membres de King's Household²⁶³

La première catégorie comprend les membres de la Maison du roi (*King's Household*) : nous en avons dénombré huit sur onze ambassadeurs (soit 73 %).

La structure de la Maison du roi sous les premiers Stuarts procédait toujours partiellement du modèle mis en place par le Livre Noir d'Édouard IV (*Liber Niger Domus Regis Angliae*, rédigée entre 1467 et 1477), lequel établissait une distinction entre l'espace cérémoniel et celui de la vie quotidienne du roi. La *Household* fut divisée en *Domus Regie Magnificencie* (ou la Chambre du roi) et en *Domus Providencie* (ou la Hall), division qui correspondait à deux principaux espaces des résidences royales : au rez-de-chaussée se trouvait la Hall (appelée

²⁶² G. E. Aylmer, *The King's Servants*, op. cit., p. 57-59. Notons que les sessions étaient occupées pour l'essentiel par des comités chargés de recueillir les projets de loi (*bills*) et de les faire voter dans les deux Chambres. La majeure partie de ces *bills* concernait des affaires entre particuliers, à la demande des Lords et de l'*upper gentry*. Les Communes apparaissaient comme un instrument privilégié de régulation des conflits liés aux enclosures, aux héritages et aux privilèges locaux.

²⁶³ Sur cette notion, voir David Starkey, « Court et government », dans Christopher Coleman et David Starkey (dir.), *Revolution Reassessed: Revisions in the History of Tudor Government and Administration*, Oxford, Clarendon Press, 1986, p. 29-58 et G. E. Aylmer, *The King's Servants*, op. cit., p. 26-32.

également parfois la Maison), où mangeaient les serviteurs du roi et où se trouvaient les locaux des cuisines, des bouteilleries, des paneteries et d'autres services alors qu'à l'étage se situaient les appartements privés du souverain ou sa Chambre²⁶⁴. Cette dernière avait pour but de montrer la splendeur de l'entourage du roi alors que *la Hall* avait une vocation purement domestique²⁶⁵.

La Chambre se composait de plusieurs départements, à la tête desquels se trouvait le Lord Chambellan, pair et membre du Conseil privé. Ce dernier, chef de tous les officiers, était une sorte de fonctionnaire en chef gérant la garde-robe et les bijoux, responsable des appartements royaux et des personnes qui y servaient. On n'a pas d'ambassadeurs parmi les Lord Chambellans. En revanche, Dudley Carleton, après avoir occupé pendant dix ans le poste difficile d'ambassadeur d'Angleterre à La Haye, fut récompensé par la charge de vice-chambellan, remplaçant ainsi le Lord Chambellan en son absence. Il exerça cette fonction de 1625 à 1628²⁶⁶, y compris au moment de son ambassade en France.

À partir du règne des premiers Tudors, la Chambre du roi se divisait en deux sous-départements : la Grande Chambre (*Great Chamber*, où l'on recevait le public) et la Chambre privée (*Privy Chamber*²⁶⁷), cette dernière, surveillée par les valets de chambre et les portecotons, devenant de plus en plus importante grâce à la proximité quotidienne avec le souverain. Plusieurs ambassadeurs exerçaient la charge de gentilhomme de la Chambre privée (*gentleman of the Privy Chamber*), charge créée par Henri VIII en 1518 à l'imitation de la Cour de France²⁶⁸. Ils se divisaient en ordinaires et extraordinaires. Les rois nommaient à cette charge leurs plus proches compagnons qui devaient les suivre et les accompagner dans des occasions diverses telles que les voyages. Edward Wotton se vit pourvoir de cette charge en 1589, étant récompensé par Élisabeth pour ses missions diplomatiques au Portugal, en Espagne, en Écosse et en France ; James Hay et Isaac Wake en furent également revêtus respectivement en 1603 et en 1624²⁶⁹ ; Jerome Weston devint, lui-aussi, gentilhomme de la Chambre privée au moment de ses pérégrinations diplomatiques en France, en Italie et en Savoie dans les années 1631-1633.

²⁶⁴ D. Starkey, « Court et government », art. cit., p. 30.

²⁶⁵ Chris Given-Wilson, *The Royal Household and the King's Affinity: Service, Politics and Finance in England, 1360-1413*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1986, p. 29 ; *The Household of Edward IV: the Black Book and the Ordinance of 1478*, éd. Alec Reginald Myers, Manchester, Manchester University Press, 1959.

²⁶⁶ CSPD, 1625-1626, lettre de Sir Ben. Rudyard to Sir Francis Nethersole, Hampton Court, 31 décembre 1625, p. 192-193.

²⁶⁷ Voir David Starkey, « The King's Privy Chamber, 1485-1574 », thèse de doctorat, Université de Cambridge, 1973.

²⁶⁸ D. Starkey, « Court et government », art. cit., p. 33.

²⁶⁹ R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 7.

À son accession au trône, Jacques I^{er} créa un nouveau département au sein de la Maison royale, celle de la Chambre à coucher (*Bedchamber*) privant de son lustre l'existante Chambre privée afin d'en faire un amalgame des pratiques anglaises et écossaises. La première avait la charge du service intime et informel du souverain, tandis que la seconde restait cantonnée à des missions politiquement peu décisives, comme les audiences avec les secrétaires d'État et les maîtres des requêtes, ou encore les dîners officiels²⁷⁰. Selon Neil Cuddy, ce fut le premier signe d'un déplacement de pouvoir de la *Privy Chamber* vers la *Bedchamber* et, plus généralement, le signe de l'effacement de l'influence du *Privy Council* et d'un ministre-bureaucrate en faveur d'un favori et d'une *Chambre à couche* largement composée d'Écossais²⁷¹. Avant l'assassinat de Buckingham c'est l'apogée de l'influence du département de la *Bedchamber*, dont les membres approchaient le souverain dans son intimité²⁷². À cet égard, mentionnons deux favoris des premiers Stuarts qui avaient exercé des fonctions en son sein : le futur duc de Buckingham, nommé gentilhomme de la Chambre à coucher (*Gentleman of the Bedchamber*) en 1615²⁷³ et Henry Rich, comte de Holland qui exerça la même charge à partir de 1626, année de son ambassade extraordinaire auprès de Louis XIII²⁷⁴.

En ce qui concerne *la Hall*, ses officiers accomplissaient le travail domestique. Elle était dirigée par un Lord Intendant (*Lord Steward*), pair et membre du Conseil privé, un des principaux dignitaires de la Couronne. C'était une sorte de grand intendant, chargé du Trésor royal (ou des finances) et de la gestion de la Maison du roi ainsi que de la maison de comptage (le *Board of Green Cloth*). Parmi les officiers financiers importants qui servaient sous le Lord Intendant on comptait, entre autres, le trésorier de la Maison du roi (*Treasurer of the Household*) et le contrôleur de la Maison du roi (*Comptroller of the Household*) auquel les clercs de la Chambre des comptes rendaient compte des revenus et des dépenses. Deux ambassadeurs exerçaient ces responsabilités au moment de leur nomination en poste en France. Edward Wotton était, depuis le 22 décembre 1602, contrôleur de la Maison avant de devenir, en novembre 1616 son trésorier – fonction qu'il occupa jusqu'au mois de janvier 1618. Thomas

²⁷⁰ Pour le résumé, voir Aurélien Ruellet, *La Maison de Salomon : Histoire du patronage scientifique et technique en France et en Angleterre au XVII^e siècle*, Rennes, PUR, 2016, p. 255-256.

²⁷¹ N. Cuddy, « The Revival of the Entourage », art. cit., p.

²⁷² Il semblerait qu'après l'assassinat de Buckingham l'influence directe de l'entourage s'effondrât (voir Ronald G. Asch, « The Revival of Monopolies: Court and Patronage during the Personal Rule of Charles I », dans Roland G. Asch et Adolf M. Birke (dir.), *Princes, Patronage, and the Nobility: The Court at the Beginning of the Modern Age, c.1450-1650*, Oxford, Oxford University Press, 1991, p. 376).

²⁷³ R. Lockyer, *Buckingham*, op. cit., p. 16-24.

²⁷⁴ CSPD, 1625-1626, lettre de Sir Benjn. Rudyerd à Sir Francis Nethersole, Whitehall, 3 août 1626, p. 396.

Edmondes assura sa relève : contrôleur à son tour à partir de 1616, il devint trésorier de 1618 jusqu'à sa mort en 1639²⁷⁵.

On ajoute parfois deux autres branches à la *Household* – celle de la Grande garde-robe et celle de l'Écurie – qui jouissaient semble-t-il, d'une relative autonomie²⁷⁶. James Hay devint, à partir de 1605, gardien et maître des robes (*Keeper et Master of the Robes*), puis de la Grande garde-robe (*Keeper et Master of the Great Wardrobe*)²⁷⁷, département d'approvisionnement de meubles et de vêtements²⁷⁸. Buckingham fut nommé en 1618 Grand Écuyer (*Maitre of the Horses* ou maître des chevaux)²⁷⁹.

Le nombre important des officiers domestiques parmi les ambassadeurs anglais en France s'explique par le fait que le gouvernement de la *Household* était devenu « le gouvernement du roi par excellence » selon G. R. Elton²⁸⁰. Par conséquent, les premiers Stuarts – comme par ailleurs Louis XIII – choisissaient tout naturellement ses agents diplomatiques parmi les hommes les plus proches d'eux, tout en utilisant la commensalité royale comme à la fois un vivier de recrutement naturel mais aussi un moyen d'assurer une promotion sociale sûre et relativement rapide pour récompenser les fidèles serviteurs.

ii. Fonctions administratives et gouvernementales centrales

La deuxième catégorie est constituée de ceux – dont le nombre s'élève à sept (soit 64 %) – qui avaient exercé des fonctions administratives et gouvernementales centrales.

Comme nous le rappelle Roger Lockyer, la Cour royale sous les premiers Stuarts était le centre du gouvernement en Angleterre²⁸¹, dont l'un des organes principaux était incontestablement le Conseil privé²⁸². Consultatif, administratif et judiciaire, il s'était considérablement développé sous le règne d'Élisabeth à partir du Conseil royal de l'époque

²⁷⁵ *The letters of John Chamberlain*, éd. Norman Egbert McClure, Philadelphia, The American philosophical society, 1939, vol. II, p. 47, 136 ; T. Birch, *An Historical View of the Negotiations*, op. cit., p. 400 et p. 405.

²⁷⁶ G. E. Aylmer, *The King's Servants*, op. cit., p. 30.

²⁷⁷ R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 144-151.

²⁷⁸ G. E. Aylmer, *The King's Servants*, op. cit., p. 29.

²⁷⁹ R. Lockyer, *Buckingham*, op. cit., p. 25.

²⁸⁰ G. R. Elton, *The Tudor Revolution in Government*, op. cit.

²⁸¹ Roger Lockyer, *The Early Stuarts: A Political History of England, 1603-1642*, Londres, Longman, 1989, p. 257-259.

²⁸² Voir E. R. Turner, *The Privy Council of England*, op. cit.

médiévale²⁸³. Pour gouverner, Jacques I^{er} puis Charles I^{er} s'appuyèrent sur les membres du Conseil, constitué de principaux officiers de l'État et de la Maison du roi (appelés grands officiers) – tels que Lord Chancelier, Lord Trésorier ou secrétaire d'État. Dans la première moitié du XVII^e siècle, leur nombre ne cessait de croître, passant de treize à la fin du règne d'Élisabeth I^{re} à quarante-deux en 1630, avant de tomber jusqu'à trente-cinq en 1640²⁸⁴. Cette population excessive commença à entraver la prise de décisions et, par conséquent, à partir des années 1620 les questions importantes – telles que la politique étrangère – étaient de plus en plus débattues en petits comités²⁸⁵. Comme l'écrit Kevin Sharpe, pendant les années d'hégémonie sous Buckingham on n'avait guère eu besoin de l'avis du Conseil²⁸⁶. En revanche, après la mort du favori en 1628, le rôle et les prérogatives du Conseil se développèrent : ses membres recevaient et analysaient les rapports, les enquêtes ainsi que les doléances et les pétitions locales²⁸⁷.

Une fois ces explications apportées, notons que plusieurs ambassadeurs anglais en France exerçaient les responsabilités de conseillers du roi. Edward Wotton et Thomas Edmondes firent les premiers leur entrée au Conseil – décembre 1602 pour le premier et décembre 1616 pour le second²⁸⁸ – grâce à leurs charges de contrôleurs de la Maison du roi²⁸⁹. Puis, cela allait de soi, les favoris et les proches du roi en devinrent membres : James Hay en 1616, Henry Rich en juillet 1625 et, enfin, le duc de Buckingham. L'entrée de ce dernier fit l'objet de critiques car il était perçu par l'opinion publique anglaise comme un favori sans étoffe ministérielle et étranger

²⁸³ Le Conseil privé fut créé par Thomas Cromwell entre 1534 et 1536 dans le souci de moderniser le fonctionnement du Conseil du roi, hérité de l'époque de Wolsey. Sur le Conseil privé sous les Tudors, voir John Guy, « *The Privy Council: Revolution or Evolution ?* », dans C. Coleman et D. Starkey (dir.), *Revolution reassessed*, op. cit., p. 59-85 et Dale Hoak, « Two Revolutions in Tudor Government: the Formation and Organization of Mary I's Privy Council », dans C. Coleman et D. Starkey (dir.), *Revolution reassessed*, op. cit., p. 87-115.

²⁸⁴ Voir E. R. Turner, *The Privy Council of England*, op. cit., vol. I, p. 72.

²⁸⁵ G. E. Aylmer, *The King's Servants*, op. cit., p. 19.

²⁸⁶ K. Sharpe, *The Personal Rule of Charles I*, op. cit., p. 262.

²⁸⁷ Cela est partiellement dû au fait que le roi ne convoquait plus le Parlement. La composition du Conseil a été critiquée pour le règne de Jacques I^{er}, mais, à partir de 1628, il semblerait que Charles I^{er} portât plus attention à sa composition, s'efforçant de le rendre plus représentatif.

²⁸⁸ Notons par ailleurs, qu'au moment de sa nomination en qualité d'ambassadeur ordinaire auprès du nouveau roi Louis XIII en 1610, Edmondes était clerc extraordinaire (depuis 1599), puis ordinaire (de 1601 à 1614) du Conseil privé (*Acts of the Privy Council of England*, éd. John Roche Dasent, Nendeln, Liechtenstein, Kraus Reprint, 1974, vol. 29, 1598-1599, p. 740), c'est-à-dire greffier au service des conseillers (G. E. Aylmer, *The King's Servants*, op. cit., p. 17-18).

²⁸⁹ En effet, Lord Wotton figurait bien parmi les membres du Conseil privé en 1605 (E. R. Turner, *The Privy Council of England*, op. cit., vol. I, p. 74).

aux affaires de l'État. Enfin, Dudley Carleton entra au Conseil en 1625²⁹⁰. En ce qui concerne le comte de Leicester, il semble en être devenu membre de manière temporaire en 1639.

Compte tenu de ces éléments, comme dans le cas des ambassadeurs français, la même question mérite d'être posée : est-ce que pour autant tous ces hommes conseillaient véritablement le souverain ? Non, de toute évidence, surtout à l'époque de Buckingham. Notons par ailleurs que tous les conseillers n'étaient pas censés assister aux réunions : seuls ceux qui logeaient à la Cour « y étaient habitués et attendus régulièrement »²⁹¹. Toutefois, contrairement à la France, les conseillers du roi d'outre-Manche étaient beaucoup moins nombreux et leur office ne semblait pas être purement honorifique. En effet, même s'il arrivait parfois que certaines réunions ne se fissent assistées qu'en présence de quatre ou cinq des quarante conseillers, ils siégeaient en moyenne à douze ou treize. Par exemple, Edward Wotton assista à dix-sept réunions du Conseil sur trente de mai à septembre 1613²⁹². Par ailleurs, même si l'on suppose qu'un certain nombre de décisions importantes se prenaient en petit comité, tous les conseillers exerçaient néanmoins les fonctions bureaucratiques-administratives au service de la Couronne mentionnées ci-dessus.

Il convient d'ajouter qu'au début du XVII^e siècle, non seulement le Conseil privé conseillait le souverain, l'assistant dans l'exécution de questions d'importance générale, mais une grande partie des divers types d'affaires traitées par le gouvernement central – trésorerie, amirauté, affaires de plantation, avec quelques affaires étrangères et beaucoup d'affaires locales – était, dans les faits, gérée par le Conseil. Au fil du temps, de nombreuses commissions et conseils associés avaient été créés pour aider le Conseil privé : ils prenaient en charge des affaires particulières ou s'occupaient de la gestion générale d'une catégorie d'affaires sous la supervision et le contrôle du Conseil. Un exemple de « conseil associé » est le conseil de guerre (*council of war*), créé par Jacques I^{er} en 1621 au moment où son beau-fils, le comte de Palatin, risquait de perdre ses possessions territoriales²⁹³. Pensé comme temporaire, il fut convoqué de plus en plus souvent sous Charles I^{er}, avec de plus en plus de participants. En 1629, vingt-cinq membres étaient nommés par lettres patentes. En ce qui concerne nos ambassadeurs, trois

²⁹⁰ CSPD, 1625-1626, lettre de Sir Benjn. Rudyard à Sir Francis Nethersole, Hampton Court, 18 décembre 1625, p. 179. Outre Carleton, en 1625 le Conseil privé comptait parmi ses membres les comtes de Carlisle et de Holland ainsi que Thomas Edmondes (E. R. Turner, *The Privy Council of England*, op. cit., vol. I, p. 78).

²⁹¹ K. Sharpe, *The Personal Rule of Charles I*, op. cit., p. 267-268.

²⁹² E. R. Turner, *The Privy Council of England*, op. cit., vol. I, p. 98.

²⁹³ Sur les conseils associés, voir E. R. Turner, *The Privy Council of England*, op. cit., vol. 2, p. 298-337.

d'entre eux firent leur entrée au 4^e conseil de guerre, établi en mai 1626 par la volonté du duc de Buckingham : James Hay, Henry Rich et Dudley Carleton.

On peut supposer que les rois d'Angleterre ne nommaient pas uniquement les membres du Conseil privé en ambassades en France pour la proximité et la fidélité, mais qu'ils prenaient également en compte leurs compétences d'administrateurs experts, connaisseurs et praticiens dans des domaines aussi divers que les finances, l'art militaire ou les affaires locales dans des provinces.

iii. Fonctions administratives et militaires locales

La troisième catégorie comprend ceux qui étaient investis des responsabilités locales – tant civiles que militaires, les deux allant souvent de pair – jouant ainsi un rôle important dans l'administration des comtés anglais dans la première moitié du XVII^e siècle. Sur onze ambassadeurs d'Angleterre en France dans les années 1610-1642, nous en avons dénombré cinq (soit 45 %).

Dans chaque comté le véritable responsable qui tenait le premier rang était un lord-lieutenant (*lord lieutenant*)²⁹⁴. L'institution de la lord lieutenance fut fondée par les premiers Tudors et, au début du XVII^e siècle, elle était déjà fortement établie dans chaque comté²⁹⁵. Généralement issu de la *nobility*, le *lord lieutenant* cumulait tant les fonctions civiles que militaires. Il présidait les sessions trimestrielles (*Quarter Sessions*) de la commission de paix (*the Commissions of the Peace*)²⁹⁶, organisait la levée d'emprunts, servait de contrôleur au gouvernement local²⁹⁷, tout en commandant des milices – la seule force militaire du comté – et en s'occupant de la levée des troupes pour le service à l'étranger²⁹⁸. Le *lord lieutenant* avait pour assistants des *deputy lieutenants* qui exerçaient des responsabilités dans les domaines fiscaux et militaires, comme l'entraînement des milices locales ou leur commandement.

²⁹⁴ Il convient de remarquer qu'en Angleterre des premiers Stuarts – à la différence de la France – l'administration demeurait décentralisée et, par conséquent, le pouvoir central avait finalement moins d'emprise sur les populations locales, ne disposant pas « d'une bureaucratie provinciale » (Cédric Michon, « Les élites et l'État », dans A. Antoine et C. Michon (dir.), *Les sociétés au XVII^e siècle*, op. cit., p. 394).

²⁹⁵ Gladys Scott Thomson, *Lords Lieutenants in the Sixteenth Century: A Study in Tudor Local Administration*, Londres, 1923.

²⁹⁶ Sur les commissions et sessions trimestrielles, voir Anthony Fletcher, *Reform in the Provinces: the Government of Stuart England*, New Haven/London, Yale University P, 1986.

²⁹⁷ Par exemple, en rendant compte de la conduite des juges de paix ou de l'imposition des lois pénales contre les catholiques récusants (voir M. J. Braddick, *State Formation in Early Modern England*, op. cit., p. 9).

²⁹⁸ Pour les fonctions et les responsabilités des lords-lieutenants, voir Victor Louis Stater, *Noble Government: the Stuart Lord Lieutenancy and the Transformation of English Politics*, Londres, University of Georgia Press, 1994, p. 11-12.

Parmi nos émissaires anglais, c'est Edward Wotton qui, au moment de sa nomination en qualité d'ambassadeur extraordinaire à Paris en 1610, remplissait la fonction de lord-lieutenant de Kent depuis 1604, nomination qui survint au lendemain de son ascension comme baron Wotton en 1603²⁹⁹. S'il avait très probablement rempli ses responsabilités civiles, il n'avait reçu en revanche aucune formation à la carrière des armes, laissant penser que – tout au moins partiellement – cette fonction était plutôt honorifique sur le plan militaire. En sus de Wotton, Buckingham était lord-lieutenant de Kent en 1620, puis de Middlesex deux ans plus tard³⁰⁰ ; le comte de Holland à Middlesex et Berkshire³⁰¹. En ce qui concerne Edward Herbert, il exerça probablement la fonction de *deputy lieutenant* dans le Montgomeryshire dans les années 1608-1642³⁰².

Exceptés les *lords lieutenants* et les *deputy lieutenants*, les différents officiers provinciaux étaient essentiellement représentés par des shérifs (*sheriff*) – une des plus anciennes fonctions locales anglaises –, ainsi que de juges de paix (*justices of the Peace*).

Sous les premiers Stuarts, les fonctions des shérifs étaient multiples et variées, allant de l'organisation des élections des chevaliers au sein des comtés pour la Chambre des Communes, au maintien de la paix dans les comtés et à la perception de certaines redevances royales mineures, en passant par la diffusion et l'exécution des mandements royaux ainsi que des décisions prises par les cours de justice de Westminster³⁰³. Les shérifs jouissaient encore, dans cette Angleterre du premier XVII^e siècle, de pouvoirs judiciaires et administratifs importants mais onéreux, ce qui explique la diminution de leur prestige. S'il n'avait pas de shérifs parmi les ambassadeurs au moment de leur nomination à la Cour de Louis XIII, deux hommes avaient exercé cette fonction auparavant : il s'agit d'Edward Wotton, shérif, puis grand shérif du comté de Kent en 1594-1596³⁰⁴ et d'Edward Herbert, shérif de Montgomeryshire de novembre 1604 à

²⁹⁹ CSPD, 1603-1610, 13 mai 1603, p. 8.

³⁰⁰ Avant 1620, il était *chief Justice in Eyre, North of Trent* (1616-1619) (*Alumni Cantabrigienses: A Biographical List of All Known Students, Graduates and Holders of Office at the University of Cambridge, from the Earliest Times to 1900*, éd. John Venn et John Archibald Venn, Cambridge, Cambridge University Press, part I, vol. IV, 1922-1927, p. 302).

³⁰¹ V. L. Stater, *Noble Government*, op. cit., p. 16.

³⁰² *Acts of the Privy Council of England*, op. cit., vol. 34, 1615-1616, p. 266.

³⁰³ Sur la fonction de shérif, voir Cyrus Harreld Karraker, *The Seventeenth-century Sheriff, a Comparative Study of the Sheriff in England and the Chesapeake Colonies 1607-1689*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1930 ; Jonathan McGovern, *The Tudor Sheriff: A Study in Early Modern Administration*, Oxford, Oxford University Press, 2022, p. 1 ; François-Joseph Ruggiu, « Offices et officiers dans l'Angleterre des XVII^e et XVIII^e siècles », dans Michel Cassan (dir.), *Les officiers « moyens » à l'époque moderne : pouvoir, culture, identité*, Limoges, PUL, 1998, p. 187 ; M. J. Braddick, *State Formation in Early Modern England*, op. cit., p. 30.

³⁰⁴ *Alumni Cantabrigienses*, op. cit., part I, vol. IV, p. 466.

février 1606³⁰⁵. Ce dernier écrivit dans ses *Mémoires* qu'il était responsable, entre autres, de la détention, de la délivrance et de l'exécution des peines des criminels³⁰⁶.

En ce qui concerne les juges de paix, ils étaient généralement désignés par le roi sur proposition du lord-lieutenant, chargés de pouvoirs aussi bien administratifs que judiciaires au sein des comtés : la gestion de la vie économique, le contrôle de l'ordre public (par exemple, l'emprisonnement des voleurs, meurtriers ou vagabonds et le jugement d'un ensemble varié de délits et de crimes) et le fonctionnement temporel des paroisses, l'organisation de la distribution des secours aux pauvres, la gestion des routes, la surveillance des catholiques etc.³⁰⁷. Si les shérifs avaient perdu beaucoup de leur prestige à l'époque moderne, le nombre de juges de paix ne cessait de croître depuis le XVI^e siècle³⁰⁸. James Hay, futur baron Kensington et comte de Carlisle fut nommé juge de paix de Middlesex en 1620³⁰⁹ ; le comte de Leicester, lui-aussi, exerça cet office dans le Kent de 1625 à 1642³¹⁰. Quant au vicomte de Scudamore, il fut juge de paix de Herefordshire dans les années 1622-1641, agissant comme *custos rotulorum* (*clerk of the peace*), c'est-à-dire qu'il tenait le premier rang parmi les juges de paix et assistait aux sessions, conservait leurs actes, tenait les écritures et exécutait les décisions prises par les juges en session. C'était un véritable professionnel du droit, qualité qui pouvait s'avérer important lors des missions d'ambassade. Juge assez actif, Scudamore assista, entre 1622 et 1628, à trente des quarante-six jours de sessions et présida huit des vingt-deux d'entre elles. Il était également étroitement impliqué dans la collecte des subventions de 1624, 1625 et 1628 en tant que commissaire aux subventions³¹¹. Qui plus est, Scudamore exerçait les fonctions de grand intendant (*high steward*) à Hereford, capitale du comté de ce nom, dans les années 1630-1646. Il s'agissait d'un office judiciaire à l'origine doté de pouvoirs locaux, mais devenu honorifique au XVII^e siècle. Edward Herbert, enfin, était juge de paix, dans le Montgomeryshire en 1603-

³⁰⁵ *List of Sheriffs for England and Wales, from the Earliest Times to A. D. 1831, Compiled from Documents in the Public Record Office*, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1898, p. 263.

³⁰⁶ M. J. Braddick, *State Formation in Early Modern England*, op. cit., p. 31.

³⁰⁷ Sur les juges de paix, voir Norma Landau, *The Justices of the Peace, 1679-1760*, Berkeley, University of California Press, 1984.

³⁰⁸ À titre d'exemple, dans le Kent, le chiffre fut ainsi passé de quarante-quatre en 1562 à soixante-trois en 1636 (voir F.-J. Ruggiu, « Offices et officiers dans l'Angleterre des XVII^e et XVIII^e siècles », art. cit., p. 188).

³⁰⁹ *A Calendar of the Docquets of Lord Keeper Coventry 1625-1640*, éd. Jan Broadway, Richard Cust et Stephen K Roberts, 34-7, 2004, p. 63. Il exerça également la fonction de juge de paix de Cambridgeshire dans les années 1629-1636.

³¹⁰ *Calendar of Assize Records: Kent Indictments*, James I, éd. James Swanston Cockburn, Londres, Her Majesty's Stationery Office, 1975-1982, p. 158.

³¹¹ I. Atherton, *Ambition and Failure in Stuart England*, op. cit., p. 94-134.

1642 et dans le Shropshire en 1626-1642³¹². Il paraît avoir été assidu aux grandes sessions, aux assises ainsi qu'aux sessions trimestrielles³¹³.

Un peu moins d'un tiers des ambassadeurs d'Angleterre en France avait exercé des charges majeures dans le gouvernement des comtés au moment de leur nomination. En les faisant employer tant dans des ambassades ordinaires (Scudamore) qu'extraordinaires (Wotton et Leicester), les rois anglais marquèrent une préférence pour de véritables agents professionnels de l'État et de bons connaisseurs de la législation royale et de la jurisprudence locale.

c. Les similitudes et les dissemblances entre les deux royaumes

Après avoir passé en revue les profils professionnels des ambassadeurs tant français qu'anglais, résumons un certain nombre de similitudes et de dissemblances entre les deux royaumes.

i. Préférence des deux royaumes pour les officiers et les courtisans formant l'entourage du roi

Premièrement, dans les deux royaumes ce sont les gens les plus proches des monarques – à savoir les officiers et les courtisans formant l'entourage royal – qui portaient le plus souvent en missions d'ambassades, formant ainsi un vivier de recrutement à la fois sûr et le plus facilement disponible. En effet, le prestige de leurs charges ainsi que la proximité avec la personne royale justifiaient tout particulièrement leur nomination comme ambassadeurs extraordinaires, tant pour des missions strictement protocolaires (à l'image d'Edward Wotton, du duc de Chevreuse ou du duc de Buckingham) que pour des missions plus longues supposant des négociations (à l'exemple du comte de Holland, du comte de Carlisle, du marquis d'Effiat ou encore de Thomas Edmondes pour ses deux dernières missions en France datant respectivement des années 1617 et 1629-1630).

³¹² *The Justices of the Peace in Wales and Monmouthshire, 1541 to 1689*, éd. J.R.S. Phillips, Cardiff, University of Wales Press, 1975, p. 134-143.

³¹³ M. J. Braddick, *State Formation in Early Modern England*, op. cit., p. 31 ; A. Fletcher, *Reform in the Provinces*, op. cit.

Qui plus est, dans le cas anglais, ce vivier revêtait encore plus d'importance. D'une part, le règne de Jacques I^{er} fut caractérisé par « le retour de l'entourage » du monarque dans la gestion des affaires. Membres du gouvernement domestique – appelé en anglais *Household* –, ces officiers et courtisans symbolisaient également l'aspiration du monarque à un pouvoir personnel fort. D'autre part, la faveur royale, les privilèges et l'intimité avec le roi compensaient en quelque sorte l'entrée récente (ou parfois même très récente) dans la *nobility* de la plupart d'entre eux.

ii. L'Angleterre procédait davantage à un recrutement faisant une large part aux officiers servant le roi tant dans l'administration centrale, locale ou provinciale

La première des différences importantes entre les pratiques de recrutement des deux couronnes consiste dans le fait que les rois anglais procédaient davantage à un recrutement faisant une large part aux officiers servant déjà le roi dans l'administration tant centrale que locale et provinciale. Cette constatation est d'autant plus importante à souligner que le nombre d'officiers en Angleterre était beaucoup plus faible qu'en France³¹⁴. Mais, contrairement à la France, où l'entrée dans les officiers marquait généralement une rupture dans l'itinéraire d'un individu et de sa famille, en Angleterre, l'accès à ces charges – qu'on appelle parfois « charges moyennes » – symbolisait plutôt un aboutissement et une reconnaissance par la communauté locale. Ce vivier permettait à la monarchie tant de tisser des liens avec les élites en les fidélisant et en les associant à l'art de négociation et de représentation que de recruter des hommes qui avaient des connaissances diverses et variées³¹⁵ : ils maîtrisaient le droit, l'éloquence et avaient des compétences financières, militaires et politiques.

³¹⁴ Sous Élisabeth I^{re}, il avait environ 1 200 officiers – soit un pour 4 000 habitants – alors qu'en France il y en avait un pour 400 habitants. À la fin des années 1680, le nombre des officiers était passé en Angleterre aux environs de 4 000, ce qui demeurait très en deçà des 45 000 officiers français recensés par Colbert au milieu des années 1660 (voir F.-J. Ruggiu, « Offices et officiers dans l'Angleterre des XVII^e et XVIII^e siècles », art. cit., p. 183). Selon d'autres sources (C. Michon, « Les élites et l'État », art. cit., p. 393), la France comptait 20 000 officiers à la fin du XVI^e siècle et 45 000 au début du ministériat de Colbert alors qu'en Angleterre il avait 3 000 au début du XVII^e siècle et 5 000 à la fin. Qui plus est, en Angleterre il avait des officiers rémunérés (la bureaucratie payée par le trésor royal) – au nombre de 1 000 officiers au début du règne de Jacques I^{er} – auxquels il faut ajouter des bénévoles comme des shérifs et des juges de paix, au nombre de 3 000 environ.

³¹⁵ Nous avons vu que beaucoup d'ambassadeurs venaient de la *gentry*, or les élites locales se recrutaient aussi dans la *gentry* (les juges de paix, la plupart des commissaires locaux et les *deputy lieutenants*). Voir F.-J. Ruggiu, « Offices et officiers dans l'Angleterre des XVII^e et XVIII^e siècles », art. cit., p. 198.

À titre d'exemple, si en France le titre de conseiller du roi était souvent purement honorifique, ce qui engendrait du nombre, en Angleterre il regroupait un cercle beaucoup plus restreint, étant effectif. Même si nous avons vu que sous Buckingham les décisions importantes étaient souvent prises en petit comité, les membres du Conseil avaient d'autres responsabilités, surtout d'ordre administratif et bureaucratique. Comme le souligne très bien Michael J. Braddick, les fonctions du Conseil privé, délibératives et administratives, étaient peu différenciées : chaque jour, le Conseil pouvait traiter d'une grande variété de questions, allant des questions banales d'administration locale aux discussions ayant rapport avec la politique étrangère³¹⁶. Wotton, Edmondes ou Carleton dont le poids politique étaient certainement moindre que celui de Buckingham, de Carlisle ou de Holland, paraissaient être plus aguerris à des tâches administratives et bureaucratiques au service du roi. Une certaine professionnalisation des officiers anglais était également liée au fait que la vénalité demeurait officiellement interdite, même si ce fait mérite d'être un peu nuancé³¹⁷. Par conséquent, on peut supposer, sans risquer de se tromper, que Wotton, Scudamore ou Leicester avaient réellement honoré leurs charges locales et donc acquis une certaine expérience – juridique, financière et militaire – en exerçant des responsabilités au niveau local.

iii. L'absence totale de gens de guerre professionnels en Angleterre

La deuxième différence importante consiste dans le fait qu'à l'opposé de la pratique française, le nombre de gens de guerre professionnels était insignifiant parmi les ambassadeurs anglais à la Cour de Louis XIII dans les années 1610-1642³¹⁸.

Cela peut s'expliquer assez aisément par un effectif réduit au sein de l'armée anglaise, les charges d'officiers y étant peu nombreuses en comparaison avec la France³¹⁹. En fait, à l'époque qui nous intéresse, l'Angleterre n'avait toujours pas d'armée permanente³²⁰. La défense du pays

³¹⁶ M. J. Braddick, *State Formation in Early Modern England*, op. cit., p. 23.

³¹⁷ À la différence de la France, en Angleterre il n'existait pas une institution qui récoltait comme les parties casuelles le produit de la vente des offices, même si bien des officiers devaient verser de l'argent, soit au chef du département administratif dans lequel ils espéraient entrer, soit à l'officier qui disposait de la charge ou à ses héritiers (G. E. Aylmer, *The King's Servants*, op. cit., p. 225-239).

³¹⁸ Leur nombre était déjà insignifiant au XVI^e siècle (C. Giry-Deloison, « Le personnel diplomatique au début du XVI^e siècle », art. cit., p. 234).

³¹⁹ En plus, la corruption et le moral n'attiraient pas (voir M. J. Braddick, *State Formation in Early Modern England*, op. cit., p. 180-202 ; Jeremy Goring, « Social Change and Military Decline in Mid-Tudor England », *Histoire*, 60, 1975, p. 185-197).

³²⁰ En revanche, les Tudors ont créé *the English Navy* (James Scott Wheeler, *The Making of a World Power: War and the Military Revolution in Seventeenth-Century England*, Stroud, Sutton publ., 1999, p. 22-42).

était encore assurée par les milices comtales, composées de 15 à 30 % de la population adulte mâle des campagnes et placées sous le commandement des *gentlemen*. Élisabeth I^{re} ayant engagé un nombre important de soldats sur le continent pour soutenir les Néerlandais et les Français contre les Espagnols, un héritage pratique de la longue lutte contre l'Espagne constituait encore, sous les premiers Stuarts, un réservoir d'officiers et de soldats formés aux dernières compétences de l'art militaire. Beaucoup de ces hommes continuèrent à servir dans les armées hollandaise, suédoise ou française dans les années 1604-1638, donnant ainsi à la monarchie anglaise un accès facile aux nouvelles méthodes et pratiques militaires, sans devoir créer une armée permanente³²¹.

De plus, l'armée attirait peu : dans l'Angleterre des années 1630-1640, seuls 20 % des nobles environ pouvaient s'enorgueillir d'une expérience militaire³²². Si trois quarts des pairs étaient encore au service dans des guerres de la première moitié du XVI^e siècle, sous le règne d'Élisabeth un quart d'entre eux seulement était présents³²³. De ce fait, la noblesse avait pris très tôt, dès le XVI^e siècle, le caractère civil. En revanche, en France, l'esprit chevaleresque perdurait au sein de la noblesse, cette dernière constituant un groupe où le combat faisait encore figure de « compétition sportive » dans laquelle l'honneur était le seul véritable enjeu³²⁴.

Cependant, un certain nombre d'ambassadeurs anglais avait exercé des responsabilités militaires – en conjonction avec les fonctions civiles comme les lords lieutenants ou les shérifs –, avant d'être nommés en France. À l'image du vicomte de Scudamore, la soif des traditions militaires et chevaleresques pouvait être tout à fait satisfaite au niveau local. En tant que juge de paix à Herefordshire, il forma, en mai 1627, une compagnie privée composée de ses propres domestiques et serviteurs³²⁵.

³²¹ Même si la guerre civile avait conduit autant la monarchie que le Parlement à avoir recours à des armées permanentes, c'est le contrôle de la situation par les parlementaires qui permit d'envisager la réforme dite de la *New Model Army*, mise en place par deux ordonnances de février et avril 1645. On organisa alors une armée d'environ 22 000 hommes et, pour la première fois, une solde régulière (*constant pay*) fut versée aux soldats (Voir J. S. Wheeler, *The Making of a World Power*, *op. cit.*, p. 66-93 et C. Hermann, S. Jettot et C. Le Mao, *Sociétés anglaise, espagnole et française*, *op. cit.*, p. 171).

³²² Yann Lagadec, « Les sociétés en guerre au XVII^e siècle », dans A. Antoine et C. Michon (dir.), *Les sociétés au XVII^e siècle*, *op. cit.*, p. 471-493.

³²³ J.-P. Labatut, *Les noblesses européennes*, *op. cit.*, p. 98.

³²⁴ Voir Hélène Germa-Romann, *Du « bel mourir » au « bien mourir ». Le sentiment de la mort chez les gentilshommes français*, Genève, Droz, 2001 et F. Billacois, « La Crise de la noblesse européenne (1550-1650) », *art. cit.*

³²⁵ Les traditions militaires et chevaleresques jouaient un rôle important dans la famille Scudamore des Holme Lacy au XVI^e siècle, même si leur pouvoir tant à la Cour que dans leur comté était basé sur la routine administrative plus banale. John Scudamore, grand-père de notre ambassadeur avait commencé sa longue carrière à la Cour comme l'un des messieurs assistant à pied d'Henri VIII à un tournoi à Greenwich, en 1516. Puis, il devint *gentleman* pensionnaire de la reine Élisabeth. Son père, James Scudamore, fut attaché au service de Philip Sidney,

Certains avaient eu de véritables commandements militaires limités dans le temps et la compétence territoriale. Edward Herbert, volontaire aux Provinces-Unies sous le commandement du prince d'Orange en 1610, conduisit une expédition de 4 000 huguenots du Languedoc à Piémont afin d'aider les Savoyards contre l'Espagne en 1614³²⁶. Le futur comte de Leicester avait initialement servi dans les années 1611-1616 en tant que capitaine dans la garnison de Flushing où son père était gouverneur³²⁷ avant de se retrouver dans l'armée des Provinces-Unies en qualité de commandant d'un régiment anglais dans les années 1616-1623³²⁸. Quant à Henry Rich, futur comte de Holland, il se porta également volontaire au siège de Jülich en 1610³²⁹, puis aux Provinces-Unies en 1621³³⁰ avant de commander les forces royales anglaises à La Rochelle en 1627. Il convient toutefois de remarquer que la durée de leurs commandements n'excédait pas celle des opérations militaires et, de ce fait, on ne peut considérer ces diplomates comme étant d'abord des militaires, d'autant qu'ils exerçaient par ailleurs d'autres responsabilités auprès du roi ou dans les provinces du royaume. En ce qui concerne Buckingham, nommé lord grand amiral d'Angleterre (*Lord High Admiral*) par lettres patentes du 28 janvier 1619, il ne peut pas être considéré comme un marin professionnel, même si les historiens admettent qu'il visitait des ports et des chantiers navals, s'intéressait au sort des équipages, faisait un certain nombre de réformes pour casser des marchés frauduleux et pour que des travaux soient entrepris dans les arsenaux³³¹.

Ainsi, paradoxalement, si l'Angleterre attendait de la part du roi de France un ambassadeur extraordinaire issu d'un ancien lignage et ayant fait une carrière militaire, elle-même ne disposait d'aucun professionnel des armes et dépêchait plutôt des courtisans et des officiers domestiques pour mener des missions extraordinaires d'apparat ou des administrateurs

le plus grand chevalier courtisan de l'époque élisabéthaine (voir I. Atherton, *Ambition and Failure in Stuart England*, op. cit., p. 39).

³²⁶ Zuane Pesaro l'appelle néanmoins « soldat » (CSPV, vol. XVII, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 2 février 1623, p. 557).

³²⁷ Il y était gouverneur de 1588 à 1616 (voir David J.B. Trim, « English Military Émigrés and the Protestant cause in Europe, 1603-c.1640 », dans David Worthington (dir.), *British and Irish Emigrants and Exiles in Europe, 1603-1688*, Leiden/Boston, Brill, 2010, p. 243 et *Alumni Oxonienses*, op. cit., vol. IV, p. 695).

³²⁸ Voir CSPD, 1611-1618, lettre de Ralph Winwood à Henry Wotton, Greenwich, mai 1616, p. 370 et *The letters of John Chamberlain*, op. cit., vol. II, p. 307. Leicester devint lord-lieutenant de l'Irlande et général de l'armée en Irlande après son retour de France, dans les années 1641-1643 (*Alumni Oxonienses*, op. cit., vol. IV, p. 695).

³²⁹ *Memorials of Affairs of State in the Reigns of Q. Elizabeth and K. James I*, éd. Edmund Sawyer, Londres, Thomas Ward, 1725, vol. III, p. 212.

³³⁰ BL, Add MS 72272, fol. 85.

³³¹ Voir Michel Duchéin, *Le duc de Buckingham*, Paris, Fayard, 2001, p. 85. Ajoutons qu'en 1625 il devint commissaire en chef de la guerre et général de la flotte et de l'armée (*chief commissioner of War and General of the Fleet and Army*), titre plutôt honorifique car on sait qu'il n'avait pratiquement aucune expérience militaire (*Alumni Cantabrigienses*, op. cit., part I, vol. IV, p. 302).

pour conduire un spectre d'ambassades plus large, tout en étant encline malgré tout à privilégier l'ascendance noble – même toute récente – lors d'un choix des ambassadeurs.

Les éléments susmentionnés démontrent qu'en France et, dans une moindre mesure, en Angleterre il existait encore, dans cette première moitié du XVII^e siècle, une culture particulière dans l'exercice des pratiques diplomatiques qui surévaluait les origines nobiliaires et les réseaux sociaux au détriment des compétences professionnelles, ces dernières restant relativement faibles. Le diplomate ne rentrait pas dans les schémas préconçus de la première moitié du XVII^e siècle. Tant les ministres de Richelieu que les secrétaires d'État des premiers Stuarts étaient des techniciens, choisis au détriment des Grands et des nobles titrés. En revanche, le diplomate circulant entre la France et l'Angleterre restait encore souvent un courtisan ou un homme militaire – à l'image d'Effiat, de Bouillon, de Chevreuse, de Bassompierre, de La Ferté-Imbault, de Buckingham, de Carlisle ou de Holland – et n'était pas, en conséquence, un artisan typique de la construction de l'État moderne et absolutiste.

Toutefois, et cela est un trait caractéristique important, à l'époque qui nous intéresse on commença à voir parallèlement l'émergence des ambassadeurs – davantage du côté anglais que du côté français – qui avaient reçu une certaine forme de préparation pour exercer une activité diplomatique.

B. Une formation moins théorique que pratique, et particulièrement limitée en France

« Avec une connaissance précise et spécialisée des langues, des coutumes, de la jurisprudence et des lois des différentes nations d'Europe, il entreprit et remplit de nombreuses ambassades au nom de leurs majestés les plus sereines, le roi Jacques (de la plus illustre mémoire) et le roi Charles (qui règne), à divers rois, princes et États chrétiens »³³².

Voici une traduction de l'inscription latine qui figure sur un grand monument en marbre, érigé en 1640 sur la tombe de Dudley Carleton, vicomte Dorchester et sa première épouse, Anne

³³² « With precise and specialised knowledge of the languages, customs, jurisprudence, and laws of the different nations of Europe, he undertook and fulfilled many embassies on behalf of their most serene majesties King James

Garrard, dans la chapelle Saint-Paul de l'abbaye de Westminster. Elle résume les connaissances qu'on attendait d'un ambassadeur anglais sous les premiers Stuarts : des études juridiques qui devaient être conjuguées avec l'apprentissage pratique des langues, des traditions et des coutumes des différents pays européens.

Au regard de ces éléments, une question centrale se pose : comment les futurs ambassadeurs, à l'image de Dudley Carleton, recevaient-ils une formation qui les préparait au métier de diplomate, en sachant qu'il n'avait aucune école spécialisée dans ce domaine ni en France ni en Angleterre ?

1. En l'absence de formation spécialisée, une préparation fondamentale de portée toujours générale, inégalement suivie en France et en Angleterre

Nos ambassadeurs ne suivaient pas d'études spécialisées en vue de leurs fonctions, car dans la première moitié du XVII^e siècle il n'existait ni en France, ni en Angleterre, ni même ailleurs en Europe, d'école de formation de diplomates, bien qu'il faille admettre que certaines initiatives existaient dans ce domaine³³³.

À titre d'exemple, Richelieu, conscient du rôle primordial des négociations, avait voulu créer, sur la proposition du premier Président du Parlement de Dijon, une faculté de jurisprudence, projet tombé en oubli avec sa disparition en 1642³³⁴. Il faut attendre 1712 et la fondation d'une Académie politique dans les murs du Louvre pour former des secrétaires d'ambassade – qui jusque-là étaient souvent choisis par hasard –, mais elle ne dura que sept ans³³⁵. En ce qui concerne l'Angleterre, une *Regius Chair* en histoire fut créée à Cambridge et

(of most illustrious memory) and King Charles (long may he reign), to various Christian kings, princes and states » (<https://www.westminster-abbey.org/abbey-commemorations/commemorations/dudley-carleton-viscount-dorchester>, consulté en septembre 2023).

³³³ Guido Braun, « La formation des diplomates à l'époque moderne », *Revue d'histoire diplomatique*, 128, 2014/3, p. 231-249.

³³⁴ Guy Thuillier, *L'E.N.A avant l'E.N.A*, Paris, PUF, 1983, p. 17.

³³⁵ C'est Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, alors secrétaire d'État aux Affaires étrangères, qui fonda en 1712, sous l'ordre de Louis XIV, une Académie politique. Pour la première fois on entendait former des diplomates à leur métier, créer une carrière régulière car jusque-là les ambassadeurs choisissaient leur secrétaire un peu au hasard et, à la fin de l'ambassade, ils se trouvaient sans emploi. Les élèves y étudiaient les dépêches mais aussi le droit public, les langues et l'histoire. C'était une véritable École d'administration, qui dura plus de sept ans, mais à la mort de Louis XIV elle ne put se maintenir : on la supprima quand disparut Saint-Prest, son premier directeur,

Oxford en 1724, en principe pour assurer la formation des diplomates, mais cela eut peu d'effet³³⁶.

Par conséquent, il faut admettre que les futurs ambassadeurs suivaient une préparation fondamentale de portée toujours générale, inégalement suivie entre la France et l'Angleterre. Ils utilisaient les canaux nobles habituels de formation qui n'étaient pas tout à fait les mêmes pour la noblesse ancienne d'épée – dont les membres étaient majoritaires parmi les représentants français à Londres – et pour la *nobility* beaucoup plus récente ainsi que la *gentry* anglaises.

a. Une exception anglaise : la plupart des ambassadeurs anglais fréquentent des Universités et des écoles de droit londoniennes

« Ce fut un homme de grands talents, très familier avec les livres et très adonné aux mathématiques »³³⁷.

Dans l'Angleterre des premiers Stuarts, la plupart des futurs ambassadeurs recevaient une éducation certes toujours générale, mais plus poussée qu'ailleurs en Europe. Elle était conforme aux attentes de la famille et de la société.

En effet, à partir de la deuxième moitié du XVI^e siècle, l'Angleterre connut une véritable expansion de l'enseignement, au point que les historiens considèrent désormais qu'à la veille de la Première guerre civile, un tiers des adultes au moins auraient été capables de lire et d'écrire, ce qui a permis à Lawrence Stone de parler d'une « révolution de l'éducation »³³⁸. Ce phénomène toucha particulièrement toutes les strates de la *gentry* et, dans une moindre mesure, la *nobility*. Ainsi, à l'aube du XVII^e siècle, l'enseignement tant secondaire que supérieur faisait partie d'une étape indispensable de formation pour un gentilhomme qui visait une carrière administrative, judiciaire ou politico-diplomatique³³⁹. Fréquentant massivement des universités

en raison probablement de programmes estimés trop lourds. La seconde tentative n'eut lieu que sous le Consulat (voir Guy Thuillier, *La première école d'administration. L'académie politique de Louis XIV*, Genève, Droz, 1996).

³³⁶ L. Badel, *Diplomaties européennes*, op. cit., p. 63.

³³⁷ Ainsi écrit Edward Hyde, comte de Clarendon sur le comte de Leicester (cité dans M. G. Brennan, *The Sidneys of Penshurst*, op. cit., p. 138-139).

³³⁸ L. Stone, *The Crisis of The Aristocracy*, op. cit. et « The Educational Revolution in England, 1560-1640 », *Past & Present*, n° 28, 1964, p. 41-80.

³³⁹ Dominique Julia, Jacques Revel et Roger Chartier, *Les universités européennes du XVI^e au XVIII^e siècle : histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1986-

et des écoles de droit londoniennes, les futurs ambassadeurs faisaient figures d'exception dans une Europe où les nobles boudaient toute étude scolaire, livresque ou universitaire³⁴⁰.

i. Première formation domestique

L'éducation des futurs ambassadeurs anglais auprès de Louis XIII commençait à la maison, étant souvent assurée par la mère. Cette première formation domestique supposait une combinaison entre, d'un côté, l'apprentissage de base des bonnes manières, de l'étiquette, de la civilité et du respect des autres et, de l'autre, l'acquisition de rudiments de lecture, d'écriture (en anglais, en français et en latin) ainsi que d'instruction religieuse³⁴¹. À titre d'exemple, Edward Herbert dont les *Mémoires* apportent, de manière générale, des renseignements précieux sur la vie et le parcours de l'ambassadeur anglais, écrit qu'il avait été d'abord instruit, avec ses frères, à la maison par sa grand-mère. Une fois qu'il eut appris à lire et à écrire couramment anglais, il passa à l'apprentissage de la grammaire et du vocabulaire latins, par cœur ou en étudiant, traduisant et imitant les auteurs de l'Antiquité³⁴².

ii. Enseignement secondaire

Venait ensuite l'enseignement secondaire qui pouvait être dispensé soit à la maison par un précepteur privé (après les femmes, le garçon passait aux hommes, comme on le disait au XVIII^e siècle et sans doute avant), soit dans une école de grammaire ou une école privée dont le nombre ne cessait de croître à l'époque jacobéenne³⁴³. Le choix de l'établissement dépendait des moyens financiers, de la religion de la famille ainsi que de la disponibilité des écoles.

Ainsi, John Scudamore reçut une très bonne éducation domestique privée dans sa propriété familiale de Holme Lacy dans le Herefordshire grâce à l'atmosphère qui y régnait. En effet, son père et son grand-père étaient de grands amis de plusieurs savants – tels que Thomas Bodley – qui séjournaient régulièrement dans leur manoir familial au début du règne de Jacques

1989 ; Hugh Kearney, *Scholars and Gentlemen: Universities and Society in Pre-industrial Britain, 1500-1700*, Londres, Faber and Faber, 1970.

³⁴⁰ Il convient toutefois de nuancer un peu ce tableau. En France, les études étaient dispensées par des précepteurs plus ou moins nombreux qui enseignaient toutes les disciplines. Ainsi, on peut supposer que certaines familles nobles appliquaient le principe « l'école à la maison au lieu de l'école avec tous ».

³⁴¹ Voir F. Heal et C. Holmes, *The Gentry in England and Wales*, op. cit., p. 247-254.

³⁴² *The Life of Edward Lord Herbert of Cherbury*, éd. Horace Walpole, Twickenham, Strawberry Hill Press, 1764, p. 14.

³⁴³ Par exemple, quatre-vingt-trois nouvelles écoles de grammaire furent fondées sous Jacques I^{er} et cinquante-neuf sous Charles I^{er} (David Cressy, *Education in Tudor and Stuart England*, Londres, Edward Arnold, 1975, p. 10).

I^{er}. Les débats, les discussions et les échanges d'idées firent naître la soif de savoir et de connaissance ainsi que l'esprit de curiosité chez Scudamore que les contemporains appelèrent plus tard « un grand savant »³⁴⁴.

Il arrivait qu'on confiât un enfant au « tutor » privé (ou, autrement dit, précepteur) pour un délai plus au moins bref, avant de l'envoyer dans une école. À titre d'exemple, à neuf ans on retira Edward Herbert des soins de sa grand-mère en le confiant à Edward Thelwall, gentilhomme érudit de Denbighshire, pour, entre autres, lui apprendre le gallois. Quelques années plus tard, on l'envoya dans une école à Diddlebury dans le Shropshire où l'enseignement du grec et de la logique était dispensé par Thomas Newton, érudit classique renommé³⁴⁵. À cette époque, les cours d'un écolier commençaient généralement à six ou sept heures du matin et se poursuivaient jusqu'à quatre heures et demie ou cinq heures et demie de l'après-midi, selon la saison³⁴⁶. En ce qui concerne Henry Rich, futur comte de Holland, il reçut une éducation privée assurée par un certain Monsieur Beaufort avant d'être envoyé pour deux ans, de 1602 à 1603, à Eton³⁴⁷. Cette école – avec celle de Westminster à Londres où fit ses études Dudley Carleton, un autre futur ambassadeur anglais à Paris³⁴⁸ – comptait parmi les plus prestigieuses de tout le royaume. On y recevait non seulement un enseignement classique, mais on y apprenait également le sens de la loyauté dans la vie tant personnelle que privée, la maîtrise de soi ou encore l'autonomie, fonctions indispensables pour exercer des commandements militaires ou occuper des postes administratifs, politiques ou diplomatiques³⁴⁹. Enfin, le futur duc de Buckingham, séjourna pendant trois ans, de 1602 à 1605, à Billesdon dans le Leicestershire où une école privée, dirigée par le vicaire Anthony Cade³⁵⁰, bénéficiait d'une renommée au niveau local. On y préparait les garçons de l'*upper-gentry* aux universités, en leur enseignant « les

³⁴⁴ Samuel Hartlib (1600-1662), célèbre polymathe germano-anglais et ami de John Scudamore, le décrit ainsi, d'autant que ce dernier étudiait dur et continuellement (voir I. Atherton, *Ambition and Failure in Stuart England*, *op. cit.*, p. 30).

³⁴⁵ C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword*, *op. cit.*, p. 23.

³⁴⁶ Voir Rosemary O'Day, *Education and Society, 1500-1800: The Social Foundations of Education in Early Modern Britain*, Londres/New York, Longman, 1982, p. 73-74.

³⁴⁷ *The Eton College Register, 1441-1698*, éd. Wasey Sterry, Eton, Spottiswode, 1943, p. 279.

³⁴⁸ J. Reeve, « Carleton, Dudley, Viscount Dorchester (1574-1632) », *art. cit.*, p. 105.

³⁴⁹ F. Heal et C. Holmes, *The Gentry in England and Wales*, *op. cit.* ; Raewyn Connell, *Gender and Power: Society, The Person, and Sexual Politics*, Stanford, Stanford University Press, 1987 ; Ruth Kelso, *The Doctrine of the English Gentleman in the Sixteenth Century : With a Bibliographical List of Treatises on The Gentleman and Related Subjects Published in Europe to 1625*, Urbana, the University of Illinois Press, 1929.

³⁵⁰ Voir William Page, *The Victoria History of the County of Leicester*, A. Constable, 1954, vol. 5, p. 14 ; R. Lockyer, *Buckingham*, *op. cit.*, p. 9.

langues, les arts mathématiques, la musique et autres connaissances, à la fois divines et humaines »³⁵¹.

Ces écoles résolument classiques devaient préparer les garçons à l'enseignement supérieur qui connut, lui aussi, un véritable engouement à l'époque qui nous intéresse. Ce phénomène s'amorça dans les années 1550 et s'accéléra à l'orée du XVII^e siècle.

iii. Enseignement supérieur

Bien que très peu de gentilshommes fréquentassent les universités au début du XVI^e siècle – en 1549, William Thomas les décrivait comme les maisons des « enfants d'hommes méchants mis à l'école dans l'espoir de vivre d'un apprentissage salarié »³⁵² – sous Élisabeth I^{re} il fut de plus en plus à la mode pour les enfants de la *gentry* (et, dans la moindre mesure, ceux de la *nobility*) de fréquenter les bancs des établissements supérieurs. À partir des années 1560, l'éducation commença à être considérée comme l'un des moyens pour développer une magistrature éduquée ainsi que pour promouvoir le protestantisme, augmentant les capacités à lire, comprendre et interpréter la Bible. Au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle, un nombre croissant d'enfants fut envoyé dans les universités pour poursuivre l'étude des arts libéraux ainsi que pour se préparer à vivre comme des *gentlemen* et à servir le roi dans le gouvernement local et national. En l'espace de soixante-dix ans, l'évolution est frappante : le nombre d'admissions de premier cycle dans les universités avait progressé considérablement, passant de moins de 800 par an en 1560 à plus de 1 200 dans les années 1630³⁵³.

À cette époque, l'Angleterre disposait des trois centres d'études supérieures les plus importants : Londres, Oxford et Cambridge. Ces villes universitaires avaient seules le droit de presse et possédaient des collections imposantes de manuscrits³⁵⁴.

³⁵¹ Nous avons quelques éléments sur son éducation grâce au diplomate Henry Wotton, qui laissa la première biographie de Buckingham (Henry Wotton, « The Life and Death of George Villiers, Late Duke of Buckingham and Of Robert Devereux, Earl of Essex, and George Villiers, Duke of Buckingham », dans *Reliquiae Wottonianae*, Londres, T. Maxly, 1651).

³⁵² Concernant l'éducation de la noblesse en Angleterre, voir L. Stone, *The Crisis of The Aristocracy*, op. cit., p. 310.

³⁵³ « Après une brève récession dans les années 1590, le boom a atteint de nouveaux sommets dans les années 1620 et 1630 lorsque jusqu'à 1000 étudiants de premier cycle par an étaient admis dans les collèges d'Oxford et de Cambridge. » (D. Cressy, *Education in Tudor and Stuart England*, op. cit., p. 9 et Barry Coward, *The Stuart Age: England 1603-1714*, Londres, Longman, 2003, p. 68).

³⁵⁴ Comme nous le rappelle Solange Rameix, depuis 1586 toutes les presses devaient être notifiées à la *Stationers Compagny* et étaient limitées à Londres, Oxford et Cambridge (Solange Rameix, *Justifier la guerre. Censure et propagande dans l'Europe du XVII^e siècle (France-Angleterre)*, Rennes, PUR, 2019, p. 145).

La capitale du royaume hébergeait les fameuses écoles de droit appelées *Inns' of Court* (parmi lesquelles on compte *Middle Temple*, *Inner Temple*, *Gray's Inn* et *Lincoln's Inn*), car à l'origine il s'agissait des auberges destinées à loger les étudiants³⁵⁵. Sous les premiers Stuarts de plus en plus de jeunes de la *gentry* et de la *nobility* s'y rendirent pour étudier le droit, tout en profitant « des aires et des grâces » de la Cour voisine qui séjournait au palais de Whitehall. Cette proximité avec la résidence royale explique sans doute le fait que, bien que la popularité des universités eût augmenté, les *Inns of Court* étaient tout de même plus fréquentées par la noblesse qu'Oxford et Cambridge réunies³⁵⁶. On croyait souvent que les fils cadets qui montraient une réelle disposition pour le droit y recevaient une formation nécessaire leur permettant de se lancer dans l'une des plus profitables des carrières à l'époque, celle de la magistrature et de la jurisprudence.

Le prestige d'Oxford et de Cambridge s'en trouva à cette époque augmenté, comme en témoignent les fondations des collèges de Jesus et Wadham à Oxford en 1571 et 1614 ainsi que des collèges Emmanuel et Sidney Sussex à Cambridge en 1584 et 1596³⁵⁷. Il convient de préciser que sous les premiers Stuarts, la popularité d'Oxford était nettement plus élevée que celle de Cambridge³⁵⁸. Cela peut être partiellement expliqué par la fondation par le diplomate Thomas Bodley (1545-1613) d'une grande bibliothèque à Oxford³⁵⁹. Comme elle était de surcroît destinée à accueillir les collections de manuscrits du duc Humphrey, Bodley obtint aussi de la compagnie des imprimeurs londoniens le dépôt systématique de leurs ouvrages. Les chiffres avancés par Lawrence Stone, basés sur les registres matricules d'Oxford, montrent que l'admission annuelle moyenne des fils de pairs, baronnets et chevaliers passa de sept dans les années 1570 à quarante-cinq dans les années 1630³⁶⁰.

³⁵⁵ Wilfrid R. Prest, *The Inns of Court under Elizabeth I and the Early Stuarts, 1590-1640*, Londres, Longman, 1972.

³⁵⁶ Cela mérite néanmoins d'être nuancé. Ainsi, Felicity Heal et Clive Holmes ont écrit que les chiffres montrent qu'en 1642 parmi les familles les plus aisées et influentes du Yorkshire, soixante-dix avaient fréquenté les *Inns of Court* contre soixante-dix-neuf n'ayant étudié qu'au sein des universités ; quantre-vingt-douze avaient fait leurs études dans les deux établissements (F. Heal et C. Holmes, *The Gentry in England and Wales*, *op. cit.*, p. 270).

³⁵⁷ B. Coward, *The Stuart Age*, *op. cit.*, p. 68.

³⁵⁸ Durant le règne d'Élisabeth, Cambridge semble avoir enregistré davantage d'immatriculations, mais Oxford devint de plus en plus populaire à l'époque des premiers Stuarts (voir Laurence W. Brockliss, *The University of Oxford: A History*, Oxford, Oxford University Press, 2016, p. 161-162).

³⁵⁹ Thomas James (v.1573-1629), le premier bibliothécaire de la Bodléienne, établit un premier catalogue conjoint des manuscrits d'Oxford et de Cambridge (Stéphane Jettot et François-Joseph Ruggiu, *L'Angleterre à l'époque moderne : des Tudors aux derniers Stuarts*, Malakoff, Armand Colin, 2021, p. 183).

³⁶⁰ Pour des résumés du débat sur les effectifs du premier cycle, voir R. O'Day, *Education and Society, 1500-1800*, *op. cit.*, p. 81 ; Jefferson Looney, « Undergraduate Education at Early Stuart Cambridge », *History of Education*, 10/1, 1981, p. 9-19 ; James McConica, « Elizabethan Oxford: The Collegiate Society », dans James McConica (dir.), *The History of the University of Oxford*, Oxford, Clarendon Press, 1986, vol. III, p. 666 ; Lawrence Stone, « The Size and Composition of the Oxford Student Body, 1580-1910 », dans Lawrence

La fréquentation accrue de ces trois centres universitaires et culturels eut pour effet une progression sans précédent du nombre d'universitaires dans la vie politique et administrative anglaise. Ce mouvement s'observe d'une part, dans l'augmentation du nombre des diplômés à la Chambre des communes qui passa de 35 % en 1593 à 57 % en 1640³⁶¹ et, d'autre part, dans celle des nobles et des gentilshommes terriens qui avaient acquis une bribe d'éducation juridique avant d'accéder à des fonctions administratives (tant centrales que locales) comme celles de shérifs ou de juges de paix. Les ambassadeurs, comme nous l'avons vu, étaient majoritairement recrutés parmi les officiers des institutions civiles, ils avaient probablement tous fréquenté les universités et les écoles de droit avant d'être envoyé en France.

En effet, parmi onze ambassadeurs d'Angleterre à la Cour de Louis XIII – ordinaires et extraordinaires confondus –, dix figurent dans la matricule d'au moins un des trois centres universitaires.

Stone (dir.), *The University in Society: Oxford and Cambridge from the 14th to the Early 19th century*, Oxford, Oxford University Press, 1975, p. 27-28 ; Elizabeth Russell, « The Influx of Commoners into the University of Oxford Before 1584: An Optical Illusion ? », *English Historical Review*, 92/365, 1977, p. 721-745. Quant à Cambridge, le register d'immatriculation date de 1544 (L. W. Brockliss, *The University of Oxford*, op. cit., p. 161).

³⁶¹ L. Stone, *The Crisis of The Aristocracy*, op. cit., p. 310.

Tableau 6 – Formation universitaire des ambassadeurs d'Angleterre à la Cour de Louis XIII

<i>Inns of Court</i> (écoles de droit londoniennes)			Oxford	Cambridge
<i>Middle Temple</i>	<i>Inner Temple</i>	<i>Gray's Inn</i>		
Thomas Edmondes : admis le 22/11/1588, puis le 27/02/1604-05 ³⁶²	Edward Herbert : étudiant de fév. 1610 à 1618 ³⁶³	Edward Wotton : admis le 05/01/ 1587-88 ³⁶⁴	Edward Herbert : admis à <i>University College</i> en juin 1596 ³⁶⁵	Edward Wotton : M.A. 1594-1595 ³⁶⁶
George Villiers : admis le 01/03/1617-18 ³⁶⁷	Henry Rich : admis en 1611 ³⁶⁸	Edward Herbert : admis le 02/02/1614 ³⁶⁹	Dudley Carleton : admis à <i>Christ College</i> le 11/02/1591-92 ; B.A. le 02/07/1595 ; M.A. le 12/07/1600 ³⁷⁰	Henry Rich : admis à <i>Emmanuel College</i> le 04/06/1603 ; M.A. en 1615 ³⁷¹
Isaac Wake : admis le 14/02/1604-05 ³⁷²		Dudley Carleton : admis le 21/02/1605 ³⁷³	Isaac Wake : admis à <i>Christ College</i> le 25/05/1593 ; B.A. le 23/07/1597 admis à <i>Merton College</i> en 1598 ; M.A. le 22/02/1602-03 ³⁷⁴	Dudley Carleton : M.A. à Cambridge en 1626 ³⁷⁵
Jerome Weston : admis le 11/05/1626 ³⁷⁶		Robert Sidney : admis le 25/02/1617-18 ³⁷⁷	Robert Sidney : admis à <i>Christ College</i> le 27/02/1606-07 ³⁷⁸	Jerome Weston : admis à Trinity College (Easter 1623) ; M.A. en 1626 ³⁷⁹

³⁶² *Register of Admission to the Honourable Society of the Middle Temple, From the Fifteenth Century to the Year 1844*, éd. H.A.C. Sturgess, Londres, 1949, vol. 1, p. 59 et p. 83.

³⁶³ *A Calendar of the Inner Temple Records*, éd. Frederick Andrew Inderwick et Richard Arthur Roberts, Londres, Society of the Inner Temple, 1896-1901, vol. II, p. 48-49.

³⁶⁴ *Register of Admissions to Gray's Inn, 1521-1889, Together with the Register of Marriages in Gray's Inn Chapel, 1695-1754*, éd. Joseph Foster, Londres, Hansard Publishing Union, 1889, p. 72.

³⁶⁵ *Alumni Oxonienses*, op. cit., vol. II, p. 695.

³⁶⁶ *Alumni Cantabrigienses*, op. cit., part I, vol. IV, p. 466.

³⁶⁷ Son père, George Villiers, fut admis à *Gray's Inn* en 1566 (*ibidem*, p. 302).

³⁶⁸ *Ibidem*, vol. III, p. 448 ; *The Eton College Register*, op. cit., p. 279.

³⁶⁹ *Register of admissions to Gray's Inn, 1521-1889*, op. cit., p. 133.

³⁷⁰ *Alumni Oxonienses*, op. cit., vol. I, p. 338.

³⁷¹ *Alumni Cantabrigienses*, op. cit., part I, vol. III, p. 448.

³⁷² *Register of Admission to the Honourable Society of the Middle Temple*, op. cit., vol. 1, p. 83.

³⁷³ *Register of admissions to Gray's Inn, 1521-1889*, op. cit., p. 108.

³⁷⁴ *Alumni Oxonienses*, op. cit., vol. IV, p. 1553.

³⁷⁵ *Alumni Cantabrigienses*, op. cit., part I, vol. I, p. 293.

³⁷⁶ *Register of Admission to the Honourable Society of the Middle Temple*, op. cit., vol. 1, p. 117.

³⁷⁷ *Register of admissions to Gray's Inn, 1521-1889*, op. cit., p. 149.

³⁷⁸ Son père fit ses études à Christ Church d'Oxford (immatriculé autour de 1574 ; M. A. le 11 avril 1588). Voir *Alumni Oxonienses*, op. cit., vol. IV, p. 695.

³⁷⁹ *Alumni Cantabrigienses*, op. cit., part I, vol. IV, p. 373 ; Sean Kelsey, « Weston, Jerome, second earl of Portland (1605-1663) », dans *Oxford Dictionary*, op. cit., t. 58, p. 292.

John Scudamore : admis le 01/12/1617 ³⁸⁰			John Scudamore : admis à <i>Magdalen</i> <i>College</i> le 08/11/1616 ³⁸¹	

Le tableau qui précède illustre deux aspects importants.

Premièrement, il démontre que la majorité des futurs ambassadeurs d'Angleterre en France avaient fait des études supérieures – fait extrêmement rare dans les autres pays d'Europe dans la première moitié du XVII^e siècle –, fréquentant souvent, en sus des collèges universitaires d'Oxford ou de Cambridge, une des écoles de droit londoniennes.

À Oxford ou à Cambridge, ils recevaient une éducation de portée générale et parfois même éloignée du métier de diplomate (par exemple, *Merton College* bénéficiait d'une solide réputation en mathématiques et en physique³⁸²). Celle-ci leur permettait néanmoins d'acquérir des connaissances et des compétences pouvant être utilisées et mises à profit dans une carrière administrative, politique ou diplomatique. Ainsi, tous les étudiants d'Oxford et de Cambridge étaient tenus de suivre le programme d'études classique en arts libéraux établi par les statuts universitaires. Ils obtenaient d'abord un baccalauréat ès arts (*Bachelor of Arts*) après quatre ans d'études (premier cycle), puis une maîtrise ès arts (*Master of Art*) trois ans plus tard (deuxième cycle). Au sein du premier cycle, les jeunes hommes étudiaient la grammaire, la rhétorique, la logique, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie, la musique et la danse. Les deux dernières matières étaient particulièrement utiles pour un futur diplomate car il ne faut pas oublier qu'il pouvait être amené à assister à des spectacles, y participer ou en organiser à la Cour de France, ce qui constituait un des moyens de se rapprocher du roi et de sa famille. Au cours de leur deuxième année d'études, ils assistaient aux débats universitaires – pratique évoquée par Edward Herbert dans ses *Mémoires*³⁸³ –, occasion de développer des capacités d'éloquence, indispensables lors d'une mission d'ambassade pour convaincre ou persuader leurs interlocuteurs³⁸⁴. Isaac Wake, élu orateur publique (*public orator*) à l'université d'Oxford en

³⁸⁰ *The diary of Sir Simonds d'Ewes (1622-1624) : journal d'un étudiant londonien sous le règne de Jacques I^{er}*, éd. Elisabeth Bourcier, Paris, Didier, 1974, p. 169 ; *Register of Admission to the Honourable Society of the Middle Temple*, op. cit., vol. 1, p. 107.

³⁸¹ *Alumni Oxonienses*, op. cit., vol. IV, p. 1327.

³⁸² S. Jettot et F.-J. Ruggiu, *L'Angleterre à l'époque moderne*, op. cit., p. 195.

³⁸³ *Mémoires de Edouard Lord Herbert de Cherbury*, op. cit., p. 15-17.

³⁸⁴ Sur la rhétorique et la diplomatie, voir Giuliano Ferretti, « Diplomatie et rhétorique. Les discours d'ambassadeur, genre et pratiques », dans Stefano Andretta, Lucien Bély, Alexander Koller et Géraud Poumarède (dir.), *Expérience et diplomatie : savoirs, pratiques culturelles et action diplomatique à l'époque moderne (XV^e-XVIII^e s.)*, Rome, Viella, 2020, p. 259-274.

1604 n'avait guère que vingt-cinq ans en 1605, lorsqu'il fut chargé du discours de réception de Jacques I^{er}, à *Christ Church*³⁸⁵. Un certain nombre de collèges élargissaient de surcroît leurs programmes universitaires, en y introduisant de nouveaux thèmes ou des matières telles que la géographie et l'histoire. Une fois le baccalauréat obtenu, on étudiait la philosophie naturelle, la philosophie morale, la métaphysique, l'astronomie, le dessin et le grec pendant encore trois ans³⁸⁶.

Les *Inns of Court*, apportaient aux futurs ambassadeurs, en sus des éléments juridiques, des connaissances en histoire, en fait politique et en théologie, toutes ces matières étant souvent indispensables pour mener à bien des négociations ou conclure un traité. La fréquentation de ces établissements contribuait également à la formation de réseaux amicaux qui se révélaient souvent précieux pour commencer une carrière.

Deuxièmement, le tableau met en évidence que, bien que la grande majorité des futurs ambassadeurs anglais en France aient suivi des études supérieures, leur formation était bien souvent inégale.

Edward Herbert, quoi que figurant, en juin 1596 à l'âge de quatorze ans, dans la matricule de l'*University College* d'Oxford³⁸⁷ – l'un des collèges les plus pauvres et les plus petits de la sphère universitaire³⁸⁸ – dut interrompre ses études à plusieurs reprises à cause d'événements familiaux, avant de les arrêter complètement en 1600 sans jamais avoir pu aller jusqu'au baccalauréat. Il renonça à s'inscrire à l'une des *Inns of Court* de Londres, préférant se consacrer directement à la vie de son comté (en 1601, il fut élu député de Montgomeryshire et devint, en 1603, juge de paix du même comté) et à l'amélioration de ses connaissances en langues et en musique, en privé, dans la perspective de futurs voyages à l'étranger³⁸⁹. Certains, se destinant à une carrière de courtisans, ne faisaient aucune étude supérieure (James Hay, absent de notre tableau), ou sortaient des bancs universitaires sans diplôme (Buckingham). Leurs familles semblaient toujours privilégier les anciens et traditionnels canaux d'éducation de la *nobility* et de la riche *gentry*. En ce qui concerne Thomas Edmondes, il ne fit que quelques années à *Middle*

³⁸⁵ Vivienne Larminie, « Wake, Sir Isaac (1580/81-1632) », dans *Oxford Dictionary*, *op. cit.*, t. 58, p. 716.

³⁸⁶ J. McConica, « Elizabethan Oxford », art. cit., p. 645-732 ; R. O'Day, *Education and Society, 1500-1800*, *op. cit.*, p. 106-131 et p. 151-164.

³⁸⁷ *Alumni Oxonienses*, *op. cit.*, vol. II, p. 695.

³⁸⁸ Ce collège était en train de s'agrandir au début du XVII^e siècle (voir C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword*, *op. cit.*, p. 24 ; Robin Darwall-Smith, *A History of University College, Oxford*, Oxford University Press, 2008, p. 114-117).

³⁸⁹ C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword*, *op. cit.*, p. 26-29.

Temple, ne figurant pas dans les matricules d'Oxford ou de Cambridge³⁹⁰. Ayant commencé sa carrière diplomatique très tôt, il n'eut tout simplement pas le temps d'avancer dans un parcours universitaire.

Au contraire, plusieurs de nos futurs ambassadeurs avaient un parcours universitaire exemplaire. Ce fut le cas d'Isaac Wake qui paraît être l'un des ambassadeurs les mieux formés. Il fit tout d'abord son entrée à *Christ College* d'Oxford comme gentilhomme en 1593, à l'âge de 12 ans³⁹¹. Après avoir reçu le diplôme du baccalauréat ès arts en 1597, il continua à *Merton College* d'où il sortit diplômé *Master of Arts* en 1603. Deux ans plus tard, en 1605, pour parfaire son éducation, Wake s'inscrivit à *Middle Temple*. Enfin, déjà en poste en Italie, il suivit quelques cours à l'université de Padoue en 1625³⁹². Parmi d'autres ambassadeurs qui avaient pu suivre sept ans d'études à Oxford ou Cambridge figurent Dudley Carleton, vicomte de Dorchester et Henry Rich, comte de Holland.

Les représentants de la Couronne d'Angleterre en France avaient reçu, en conséquence – à quelques exceptions près – une formation alliant à connaissances générales et formelles, d'autres à vocation plus professionnelle pouvant s'avérer utiles lors d'une activité politico-diplomatique. Dans le cas français, en revanche, les études – tant secondaires que supérieures – occupaient une place moins importante dans la préparation à l'exercice des fonctions diplomatiques que de l'autre côté de la Manche.

b. Canaux nobles plus habituels en France, combinant le préceptorat, l'Académie et, dans la moindre mesure, le collège

Issus de la noblesse plus ou moins ancienne, les futurs représentants de France en Angleterre étaient plus attachés à l'ancienneté de leurs lignages et plus sensibles au prestige des valeurs guerrières. Par conséquent, ils suivaient les canaux nobles habituels de formation : le préceptorat et l'éducation militaire pour les générations plus anciennes, les plus récentes bénéficiant du collège et de l'académie équestre à partir des années 1570-1590. Précisons par

³⁹⁰ Un certain Thomas Edmondes fit ses études à *University College* d'Oxford dans les années 1582-1583, mais il nous est impossible de déterminer s'il s'agit d'un homonyme ou non (*Alumni Oxonienses, op. cit.*, vol. II, p. 446).

³⁹¹ Déjà son père, Arthur Wake, fut étudiant à *Christ Church* d'Oxford en 1561 (baccalauréat le 11 février 1563-1564 ; *Master of Arts* le 25 juin 1566).

³⁹² Joannes Aloysius Andrich, *De Natione Anglica et Scota Juristarum Universitatis Patavinae*, Padoue, Gallina, 1892, p. 139.

ailleurs que, l'absence de matricule de ces deux dernières institutions rend malaisée toute enquête sur la formation de nos ambassadeurs français : souvent, il n'est possible que de recourir aux *Mémoires* laissés par certains d'entre eux. Ils permettent, quoi que très partiellement, d'appréhender la petite enfance et l'éducation des futurs représentants de Louis XIII à la Cour des premiers Stuarts.

i. Les apprentissages de base à la maison

La première étape de l'éducation n'est pas très différente de celle qui est pratiquée en Angleterre. En France, on commençait également par l'acquisition des connaissances de base à la maison. C'est dans le cercle domestique que l'enfant noble commençait ses apprentissages – notamment de la lecture et de l'écriture –, les parents jouant aussi un rôle important pour transmettre les valeurs du lignage et une culture de la supériorité nobiliaire³⁹³. Les historiens soulignent l'importance du cercle familial dans la formation des enfants de la noblesse, comprenant non seulement les parents, mais aussi d'autres membres de la famille, sans oublier les serviteurs et les domestiques³⁹⁴.

Le programme d'enseignement familial comprenait le développement des compétences de lecture et d'écriture en français, de grammaire latine et, une fois ces étapes initiales franchies, on passait la main à un précepteur qui se concentrait sur les matières utiles aux futurs hommes militaires et courtisans, telles que l'histoire, la géographie ou les mathématiques. À titre d'exemple, le futur maréchal de Bassompierre, né en 1579 au château d'Harouel en Lorraine, fut élevé à la maison jusqu'à l'âge de cinq ans. À ce moment-là, un prêtre normand commença à lui apprendre à lire et à écrire. Puis, vers l'âge de neuf ou dix ans, il fut placé sous la direction d'un maître qui lui apprit la danse et la musique³⁹⁵. Quant à Henri de La Tour, futur duc de Bouillon, il reçut à Chantilly, à partir de l'âge de six ans, un embryon d'éducation humaniste après d'un précepteur, nommé Villemontée, lequel lui enseigna, notamment, le latin et l'astronomie³⁹⁶. De nature colérique, il fut aussitôt renvoyé et c'est son grand-père, le connétable Anne de Montmorency, qui reprit en main son éducation dans l'intention d'en faire un parfait

³⁹³ M. Figeac, *Les noblesses en France*, op. cit., p. 253.

³⁹⁴ Mark Edward Motley, *Becoming a French Aristocrat: The Education of the Court Nobility, 1580-1715*, Princeton, Princeton University Press, 1990, p. 18-67.

³⁹⁵ J.-M. Constant, *La noblesse française aux XVI^e-XVII^e siècles*, op. cit., p. 176.

³⁹⁶ Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, *Mémoires de Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, et depuis duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, Paris, Foucault, 1823, p. 53.

courtisan. Il mit l'accent sur l'équitation et le maniement des armes, sans oublier la lecture et la danse, assurant ainsi la transmission de sa propre expérience et des savoir-faire³⁹⁷.

En revanche – et cela constitue une première différence dans les pratiques éducatives entre la France et l'Angleterre –, la noblesse française formait, semble-t-il, une minorité significative de la population scolaire secondaire au début du XVII^e siècle. N'oublions pas de noter toutefois que, premièrement, la part de la noblesse française était nettement supérieure à celle de l'Angleterre et, deuxièmement, elle était en grande partie provinciale et de ce fait éloignée des centres éducatifs.

Quoi qu'il en soit, on préférait largement le préceptorat aux écoles de grammaire, et de très nombreux fils de nobles continuaient encore, à l'aube du Grand Siècle, à recevoir une éducation privée sans contact ni avec l'école ni encore moins avec l'Université³⁹⁸. L'une des explications de ce phénomène résidait dans le fait que les familles aristocratiques mettaient l'accent sur des connaissances pratiques et utiles, lesquelles étaient réputées transmises plus facilement à la maison. On privilégiait de ce fait les cours privés d'histoire ou de mathématiques ainsi que des visites chez des amis de la famille qui apprenaient aux jeunes hommes à utiliser leurs connaissances au cours d'une conversation mondaine. Les familles nobles se montraient plus sceptiques à l'égard des programmes scolaires et des exercices en classe, où l'accent était mis sur la grammaire latine, la rhétorique ou la philosophie au détriment du français, de l'histoire, des mathématiques ou des langues modernes, disciplines qu'on essayait de mettre en valeur dans l'enseignement domestique³⁹⁹.

ii. Académies d'équitation

À partir de la fin du XVI^e siècle, on commença à voir émerger en France de nouvelles méthodes éducatives mettant en avant la nécessité d'une formation nobiliaire spécifique, associant les armes et les lettres.

Ainsi naquirent les académies d'équitation où les jeunes nobles pouvaient acquérir le savoir-faire mondain tout en se formant au métier des armes, ce dernier étant toujours extrêmement important⁴⁰⁰. Ces nouvelles institutions répondaient à une volonté nobiliaire,

³⁹⁷ R. Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)*, op. cit., p. 99-103.

³⁹⁸ D'autres n'eurent pas d'éducation du tout à cause des guerres de Religion qui en avaient laissé de nombreux orphelins.

³⁹⁹ M. E. Motley, *Becoming a French Aristocrat*, op. cit., p. 69-70.

⁴⁰⁰ Sur les académies, voir Ellery Schalk, *L'épée et le sang : une histoire du concept de noblesse, vers 1500-vers 1650*, Seyssel, Champ Vallon, 1996, p. 143-162 ; Corinne Doucet, « Les académies équestres et l'éducation

exprimée dès le XVI^e siècle, correspondant à la nécessité d'offrir à la jeune noblesse une éducation digne de son rang – la vertu devait s'acquérir avec l'éducation et s'enseigner dans une école – tout en la prévenant de toute oisiveté⁴⁰¹.

L'académie d'équitation la plus prestigieuse était celle fondée à Paris en 1594, avec l'appui d'Henri IV, par Antoine de Pluvinel (1552-1620), gentilhomme originaire du Dauphiné formé lui-même à Naples par le fameux maître Gianbatista Pignatelli (1525-1558) avant de commencer sa carrière auprès d'Henri III. La vocation de son établissement était d'initier les gentilshommes aux armes, à l'équitation, à l'escrime et à la technique des fortifications tout en leur donnant une éducation mondaine. Cette dernière comprenait des savoirs modernes et utiles comme les mathématiques, la géographie, l'histoire contemporaine et les langues vivantes, avec un peu de logique et de physique ainsi que la danse, le théâtre, le dessin, la musique et les cours d'italien, langue de la galanterie. Sur le modèle de celle de Pluvinel, les académies équestres proliférèrent au XVII^e siècle, tant à Paris qu'en province⁴⁰². Malheureusement, hormis quelques exemples exceptionnels comme les académies d'Angers, de Padoue, de Turin ou de Lunéville⁴⁰³, nous ne disposons pas de listes d'académistes. Toutefois, on peut supposer qu'un certain nombre de nos futurs ambassadeurs à Londres y avaient suivi des cours. Les sources ne délivrent qu'une certitude : François de Bassompierre prit des cours au sein d'académies d'équitation, non en France, où elles n'existaient pas encore, mais à Naples – d'abord celle de Pignatelli, puis celle de Mirabello⁴⁰⁴.

de la noblesse (XVI^e-XVIII^e siècle) », *Revue historique*, n° 628, oct. 2003, p. 817-836 et *Les académies d'art équestre dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Édilivre, 2007 ; M. E. Motley, *Becoming a French Aristocrat*, *op. cit.*, p. 123-168.

⁴⁰¹ Les historiens ont écrit sur cette opposition entre les armes et les lettres. Ainsi, Davis Bitton (Davis Bitton, *The French Nobility in Crisis, 1560-1640*, Stanford, Stanford University Press, 1969) a montré que cette posture s'inscrivait dans un mouvement de crise profonde qui caractérisait la noblesse française, causée par l'incapacité à décider entre une position sociale fondée sur l'hérédité et une éducation qui fondait le mérite. Selon Ellery Schalk (E. Schalk, *L'épée et le sang*, *op. cit.*), cette crise fut résolue au début du XVII^e siècle lors que la noblesse était passée de la vertu militaire fondatrice de son essence à l'affirmation de la naissance et de l'hérédité.

⁴⁰² À Paris, outre l'académie de Pluvinel, celle de Pierre de Hannique, seigneur de Benjamin était très prisée. Qui plus est, en 1635, Richelieu fonda une académie rue Vieille-du-Temple pour une vingtaine de gentilshommes modestes âgés de quatorze à quinze ans pour leur procurer en deux années de formation toutes les bases nécessaires pour devenir officiers dans les troupes royales. En 1677, on en comptait douze dans la capitale (M. Figeac, *Les noblesses en France*, *op. cit.*, p. 254). Outre Paris, La France, dès le XVI^e siècle, se couvrit d'académies sur l'ensemble du territoire : à Rouen, Caen, Saumur, Tours, Nevers, Lyon ou Toulouse.

⁴⁰³ Voir André Joubert, « Les gentilshommes étrangers à l'académie d'équitation d'Angers au XVII^e siècle », *Revue de l'Anjou*, XXVI, 1893, p. 5-22 ; Gian-Paolo Brizzi, « La pratica dela viaggio d'istruzone in Italia nel Sei-Settecento », *Annali dell'Istituto storico otalo-germanico in Trento*, II, 1976, p. 203-291.

⁴⁰⁴ F. de Bassompierre, *Memoires du mareschal de Bassompierre*, *op. cit.*, vol. 1, p. 37. Voir également Jean Boutier, « Le Grand Tour des gentilshommes et les académies d'éducation pour la noblesse, France et Italie, XVI^e-XVIII^e siècle », dans Rainer Babel, Werner Paravicini (dir.), *Grand Tour. Adeliges Reisen und europäische Kultur von 14. Bis zum 18. Jahrhundert* (actes des colloques de Villa Vigoni à Lovenjo di Menaggio, novembre 1999, et

iii. Collège

Cette solide éducation militaire et physique – dont le but était de faire d'un jeune homme un parfait courtisan, qui maniait les subtilités de l'art de converser et de plaire à la cour tout en étant un excellent militaire – pouvait être complétée par le collège. Cette invention du XV^e siècle supplanta peu à peu les cours de la faculté des arts créant ainsi un « secondaire » préparatoire aux facultés supérieures, visant une formation humaniste et chrétienne⁴⁰⁵. C'est là que les nobles recevaient un enseignement de haut niveau – la grammaire, la connaissance des langues anciennes, les humanités et la rhétorique – en étudiant les grands auteurs de l'Antiquité⁴⁰⁶.

Peu à peu, les familles nobles commençaient à considérer le collège comme un complément à l'éducation domestique. On n'y recevait pas une scolarité complète, mais un jeune homme y acquérait des connaissances pour pouvoir vivre en société. À l'aube du XVII^e siècle, les collèges les plus réputés furent de plus en plus fréquentés par les nobles. On sait, par exemple, que François de Bassompierre avait fréquenté trois collèges universitaires. Ayant grandi en Lorraine – terre étrangère à l'époque – le jeune homme avait été élève à Fribourg-en-Brisgau dans le Saint-Empire (en octobre 1591 où il ne resta que cinq mois), puis à Pont-à-Mousson en Lorraine (il y rentra pour quatre ans, jusqu'en 1595) et enfin à Ingolstadt, forteresse de la réforme catholique en Allemagne du Sud⁴⁰⁷.

Même si les historiens s'accordent à dire que les gentilshommes étaient de plus en plus nombreux à passer par les collèges à partir de la fin du XVI^e siècle, ce phénomène doit être nuancé, ne pouvant pas même être comparé avec la fréquentation des collèges en Angleterre à la même époque. D'après les travaux du P. François de Dainville, la noblesse d'épée représentait, en moyenne, le sixième, et au mieux, le dixième des élèves des collèges jésuites⁴⁰⁸. Les membres de la grande noblesse appartenant à des générations plus anciennes – à l'image du duc de Bouillon – ne reçurent qu'une éducation à la maison tandis que ses contemporains issus de la robe – à l'image de Sully ou de de Thou – avaient suivi des études au collège.

du Deutschen Historischen Institut de Paris, novembre 2000), « Beihefte der Francia », 60, Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag, 2005, p. 237-253.

⁴⁰⁵ Étienne Broglin, « Collège », dans F. Bluche, *Dictionnaire du Grand Siècle*, op. cit., p. 348-350.

⁴⁰⁶ Parmi les collèges les plus réputés, citons Juilly, La Flèche (1604) ou Louis le Grand (ancien collège de Clermont, rouvert en 1618).

⁴⁰⁷ Sur l'éducation de Bassompierre, voir M. Lemoine, *La faveur et la gloire*, op. cit., p. 424-429.

⁴⁰⁸ François de Dainville, *L'éducation des jésuites, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Éd. de Minuit, 1978.

Bien que Bassompierre ait mentionné sa formation dans des collèges dépendant des Habsbourgs, il est très bref dans ses descriptions. Ses voyages et la vie mondaine l'intéressaient beaucoup plus que les heures passées sur les bancs des établissements secondaires. N'ayant même pas fini le cursus, après les classes de seconde et de première à Pont-à-Mousson, il se mit aussitôt à parcourir le monde, son exemple illustrant bien les usages du XVI^e siècle : l'enfant d'abord passait entre les mains d'un précepteur pour acquérir les savoirs fondamentaux (le langage) puis fréquentait très brièvement le collège, avant de se livrer à la passion des voyages, lesquels étaient considérés comme très formateurs par la noblesse dans les pays européens⁴⁰⁹. Le fait qu'on ne dispose pas de beaucoup d'informations concernant la formation des futurs ambassadeurs vient probablement de ce qu'ils ne s'empressaient pas d'en parler.

iv. Université

En ce qui concerne l'université, peu nombreux étaient les futurs ambassadeurs à avoir fréquenté ses bancs, privilégiant les exercices du corps – tels que l'équitation et les armes –, bien que Laurent Bourquin affirme que les jeunes nobles affluaient dans les universités parisiennes au milieu du XVI^e siècle⁴¹⁰.

Ayant beaucoup perdu de leur prestige du Moyen Âge, les universités françaises du début du XVII^e siècle – à l'avènement d'Henri IV la France en comptait quatorze dont les plus anciennes et les plus connues étaient celles de Paris, de Toulouse et de Montpellier – se divisaient en cinq facultés : théologie, droit canon, droit civil (droit romain), médecine et arts (regroupant grammaire, mathématiques, philosophie, rhétorique, physique), cette dernière n'était qu'une sorte d'antichambre des facultés supérieures (théologie, droit et médecine) accessibles uniquement aux gradués ès arts⁴¹¹. Les universités devaient former des clercs et des magistrats, des avocats et des officiers capables de rendre ou de faire justice ainsi que des médecins.

Sachant que les juristes et les gens du monde de la magistrature étaient minoritaires parmi les ambassadeurs français à Londres, dans la France de la première moitié du XVII^e siècle la formation universitaire était quasi-inexistante dans le monde diplomatique. Henri-Auguste de La Ville-aux-Clercs, seule exception, fils d'un administrateur-bureaucrate, reçut une excellente

⁴⁰⁹ J.-M. Constant, *La noblesse française aux XVI^e-XVII^e siècles*, op. cit., p. 176.

⁴¹⁰ L. Bourquin, *La noblesse dans la France moderne*, op. cit., p. 118.

⁴¹¹ Voir Guy Antonetti, « Universités françaises », dans F. Bluche, *Dictionnaire du Grand Siècle*, op. cit., p. 1551-1553.

éducation. Dans les années 1601-1604, il fit ses études au collège de Boncourt sur les pentes de la Montagne Sainte-Geneviève, à proximité du fameux collège de Navarre⁴¹² ; il y était le condisciple du comte d'Avaux et de Vincent Voiture. Il est très probable que La Ville-aux-Clercs continua sa formation à l'Université. Le 12 décembre 1624, il fut reçu docteur et maître ès art de l'université de Cambridge lors de son ambassade extraordinaire auprès de Jacques I^{er}. Il s'agissait sans doute d'un diplôme honorifique⁴¹³. Pour les autres ambassadeurs, les sources font défaut, mais on peut néanmoins supposer que Pomponne II de Bellièvre⁴¹⁴ et le marquis de Châteauneuf avaient fait des études supérieures⁴¹⁵. Dans la haute magistrature, le diplôme universitaire avait une finalité précise : il devait permettre d'hériter le moment venu de l'office paternel.

Au regard de ce qui précède, on croit pouvoir affirmer que dans l'ensemble, malgré la carence de sources, les ambassadeurs français en Angleterre avaient reçu une préparation moins approfondie que leurs homologues anglais à la Cour de France, mêlant prioritairement les exercices physiques, les arts de société comme la conversion et la danse, et, dans une moindre mesure, la formation qu'on pourrait appeler professionnelle, telle que l'histoire, la géographie ou la stratégie⁴¹⁶. Les usages de la noblesse française d'épée – dont étaient issue la grande majorité de nos ambassadeurs – ne la portaient pas vers les études, le travail ou les affaires, car sa tradition militaire s'y opposait. Des modes d'apprentissage pratique et d'acculturation étaient également plus développés du côté anglais.

⁴¹² Voir *Memoires du comte de Brienne, ministre et premier secretaire d'Etat*, Amsterdam, J.-F. Bernard, 1720, vol. I, p. 3. Le collège fut fondé en 1353 par Pierre de Becoud, seigneur de Fléchinelle, gouverneur de l'Artois et conseiller du roi. En 1638, Richelieu l'unit au collège de Navarre pour former le grand établissement universitaire près de la Sorbonne (Raymond Cazelles, « Pierre de Becoud et la fondation du collège de Boncourt », *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. 120, 1962, p. 55-103).

⁴¹³ BnF, Mss, Français 18236, fol. 475.

⁴¹⁴ Son fameux grand-père, Pomponne I de Bellièvre, fit ses études à Toulouse et à Padou (Voir O. Poncet, *Pomponne de Bellièvre, op. cit.*, p. 17).

⁴¹⁵ Voir CSPD, 1629-1631, « Speech of the University Orator at Cambridge, in the Regent House, to M. de Châteauneuf, Ambassador extraordinary from France, when he was incorporated D.C.L. », 25 septembre 1629, p. 65.

⁴¹⁶ Notons également qu'il est possible que les ambassadeurs français s'informassent grâce à des traités diplomatiques, à l'image de celui d'Hotman de Villiers, qui étaient des mémoires didactiques composés pour l'instruction des diplomates, plus répandus en France qu'en Angleterre. Toutefois, pour en avoir une idée plus précise, il faudrait dépouiller systématiquement tous les inventaires après décès des ambassadeurs (quand ceux-ci sont parvenus jusqu'à nous) dans l'espoir de trouver les mentions de ces traités dans leurs bibliothèques car malheureusement les correspondances sont muettes à ce sujet.

2. Des modes d'apprentissage pratique et d'acculturation plus développés du côté anglais

L'Université, ou l'École de droit, ne constituait en aucun cas un passage obligé de la formation d'un futur ambassadeur anglais en France. Dès la seconde moitié du XVI^e siècle, des modes d'apprentissage pratique et d'acculturation – tels que les voyages, l'acquisition et l'approfondissement des connaissances de langues étrangères ou les apprentissages sous les ordres d'un ambassadeur en mission – devinrent partie intégrante du parcours de tout gentilhomme anglais visant une carrière administrative, politique ou diplomatique. Quant à la France, ces pratiques avaient suscité moins d'engouement concernant les futurs représentants français à la Cour des premiers Stuarts.

a. Voyages de formation et apprentissage des langues étrangères (très peu du côté français)

À partir du milieu du XVI^e siècle se développa l'idée que les voyages à l'étranger devaient occuper une part importante dans la formation d'un gentilhomme⁴¹⁷.

Ainsi, en nombre restreint mais de plus en plus croissant, de jeunes européens commencèrent à sillonner leur continent, ce qu'on qualifie aujourd'hui de « Grand Tour ». Ce terme ne désignait avant le XVIII^e siècle que le voyage de formation à travers l'Europe, réunissant des pratiques diverses et variées et n'étant pas usité avec la même fréquence en fonction des pays⁴¹⁸.

i. Un véritable succès en Angleterre

À partir des années 1570, l'Angleterre connut une véritable floraison de réflexions théoriques et de textes sur le rôle et l'importance des voyages dans la formation pratique d'un gentilhomme, parallèlement à l'essor de l'enseignement secondaire et supérieur.

⁴¹⁷ L. Stone, *The Crisis of The Aristocracy*, op. cit., p. 313.

⁴¹⁸ C'est au cours du XVIII^e siècle que le terme en vint désigner de façon stable une ample pérégrination de plusieurs années qui conduisit le voyageur à travers une grande partie du continent européen (J. Boutier, « Le Grand Tour », op. cit., p. 7-9). Sur l'expression « Grand Tour », voir également Gilles Bertrand, « Grand Tour (tourisme, touriste) », dans O. Christin (dir.), *Dictionnaire des concepts nomades*, op. cit., p. 171-187.

Dans son bref essai, « Des voyages », publié en 1625, Francis Bacon écrivit : « Voyager est pour la jeunesse une forme de l'éducation »⁴¹⁹. Selon l'auteur, il s'agissait d'un mode d'apprentissage pratique et d'une forme d'acculturation qui devaient permettre à un gentilhomme d'acquérir l'expérience nécessaire – par une observation directe –, pour mener des activités militaires, économiques, politiques ou diplomatiques. Au tournant du XVII^e siècle le contexte favorisa et encouragea la pratique des voyages. En effet, le rétablissement de la paix au début du règne de Jacques I^{er} ouvrit toute l'Europe aux gentilshommes et nobles anglais.

À l'époque qui nous intéresse, de plus en plus de familles de lords mais aussi une partie importante de l'élite de la *gentry* commencèrent à suivre les préceptes des savants et des penseurs, à l'image de William Cecil, comte de Salisbury qui laissa même un journal intitulé *Journall of his Travayles in France* et rédigé en français d'août en octobre 1609⁴²⁰. Il semblerait même qu'Henry, prince de Galles eût envisagé d'entreprendre une tournée continentale, entreprise à laquelle il renonça plus tard en raison de sa qualité d'héritier de la Couronne d'Angleterre⁴²¹. Les pérégrinations continentales des jeunes nobles anglais prenaient alors des formes diverses et variées dont le but était de produire des hommes « instruits à la civilité » ou « civilly trained », pour reprendre l'expression de William Cecil, écrite alors que son fils Thomas entreprenait lui-même un voyage⁴²². Elles pouvaient durer plusieurs années, en se substituant à la *peregrinatio academica* médiévale⁴²³.

Dans quelles contrées de l'Europe les jeunes gentilshommes anglais partaient-ils ?

Selon des pratiques qui se mettaient alors en place, les jeunes Anglais se concentrèrent sur deux destinations. Premièrement, l'Italie – considérée comme une grande puissance intellectuelle depuis les premières années du XVI^e siècle – attirait par ses centres d'études grecques et latines, situés à Venise, à Florence ou à Padoue⁴²⁴. En revanche, sous Élisabeth, si les rares voyageurs de l'époque d'Henri VIII se rendaient presque exclusivement dans la

⁴¹⁹ J. Boutier, « Le Grand Tour, op. cit., p. 14.

⁴²⁰ *Calendar of the Manuscripts of the Most Honourable the Marquess of Salisbury, preserved at Hatfield House, Hertfordshire*, Londres, HMSO, 1888-1976, vol. 21, p. 104.

⁴²¹ Catharine MacLeod, Timothy Wilks, Malcolm Smuts et Rab MacGibbon (dir.), *The Lost Prince: The Life and Death of Henry Stuart*, Londres, National Portrait Gallery, 2012 ; Roy Strong, *Henry, Prince of Wales and England's Lost Renaissance*, Londres, Thames and Hudson, 1986, p. 42.

⁴²² C'est au milieu du XVI^e siècle qu'apparut une forme nouvelle du voyage aristocratique dont le but principal n'était pas de devenir « scholarly trained » – allusion à la « pérégrination académique » d'origine médiévale –, mais « civilly trained », pour reprendre une distinction de William Cecil lorsque son fils Thomas entreprit le voyage (J. Boutier, *Le Grand Tour*, art. cit., p. 10).

⁴²³ Jennifer Mori, *The Culture of Diplomacy: Britain in Europe, c.1750-1830*, Manchester, Manchester University Press, 2010, p. 151-166.

⁴²⁴ Kenneth R. Bartlett, *The English in Italy (1525-1558): A Study in Culture and Politics*, Genève, Slatkine, 1991.

péninsule italienne c'est la France qui reprit le flambeau, devenant le principal centre d'attraction. On partait en hiver dans le Val-de-Loire où l'on parlait, supposément, le meilleur français, la tournée estivale visait le sud de la France (la vallée de la Garonne, le Languedoc, la Provence), sans oublier de séjourner à Paris dans l'une des académies équestres. Nombre de jeunes hommes portaient également dans des contrées protestantes du Saint-Empire ou dans les Provinces-Unies. On voyageait généralement avec un ou plusieurs domestiques pour un séjour de deux à trois ans.

On ne peut en conséquence être étonné que presque tous les futurs ambassadeurs anglais en France aient effectué un séjour plus au moins long à l'étranger. Ainsi, Edward Wotton fit ses études en France dès l'âge de dix-neuf ans, avant de passer entre trois ou quatre ans parmi les résidents espagnols à Naples. Henry Rich, futur comte de Holland, probablement filleul d'Henri IV, séjourna à la Cour de France de novembre 1607 à mai 1610, y devenant un véritable francophile⁴²⁵. Isaac Wake, une fois diplômé à Oxford, effectua un grand tour en France, aux Provinces-Unies et en Italie en 1609, revenant à Padoue en 1625 pour parfaire son éducation. Jerome Weston, voyagea lui aussi, passant trois ans, entre 1629 et 1632, à Paris, à Ratisbonne et à Padoue où il semble avoir fait quelques études pendant trois ans (1629-1632)⁴²⁶. John Scudamore reçut également une permission pour partir en France en septembre 1618, y demeurer trois ans⁴²⁷. Il rentra à Angleterre en juin 1620, pour être fait baronet⁴²⁸. Le comte de Leicester, enfin, fit un tour aux Pays-Bas espagnols en été 1613, évitant, selon la volonté de son père, la visite de la Cour des archiducs à Bruxelles. Quant à James Hay, futur comte de Carlisle, il parlait couramment le français et maîtrisait l'italien mais on ne sait pas s'il les avait appris lors d'un Grand Tour.

Ceux qui se destinaient à une carrière de courtisans orientaient leurs séjours vers l'apprentissage des langues étrangères et l'art de l'équitation dans des académies. Le duc de Buckingham séjourna, à la fin des années 1600 et au début des années 1610, en France⁴²⁹. Parti à l'âge de seize ans avec quatre serviteurs, notamment à Blois où il avait appris le français du

⁴²⁵ Par exemple, le comte de Clarendon écrit que Holland avait passé un certain temps en France avant de commencer sa carrière militaire dans les Provinces-Unies (Edward Hyde, comte de Clarendon, *The History of the Rebellion and Civil Wars in England, Begun in the Year 1641*..., Bâle, Tourneisen, 1798, vol. I, p. 106).

⁴²⁶ L. Bienassis, « Les voyageurs britanniques à la cour de France », art. cit., p. 302.

⁴²⁷ Notons que ce fut le terme administratif. Parmi les documents autorisant les déplacements, il existait des permissions de voyager, notamment, par exemple, lorsque des textes interdisaient les voyages à l'étranger pour des motifs de guerre entre deux couronnes, des sauf-conduits pour placer le cas échéant le voyageur sous la protection du roi ainsi que des passeports pour un transport maritime ou terrestre, pour un individu, sa suite et leurs bagages, ou pour un groupe d'individus et leurs bagages (parfois même pour les bagages seulement).

⁴²⁸ *The Correspondence of Thomas Hobbes*, éd. Noel Malcolm, Oxford, Clarendon Press, 1994, vol. II, p. 887.

⁴²⁹ R. Lockyer, *Buckingham*, op. cit., p. 10-11.

futur évêque du diocèse. En 1611, Buckingham se rendit à Angers afin d'apprendre l'équitation ainsi que les différentes techniques de manège. L'académie de cette ville de la vallée de la Loire dispensait non seulement ces enseignements – qui, par ailleurs, était portés à un haut degré de perfection – mais aussi d'autre compétences, telles que l'escrime et la danse, ainsi que les langues classiques. Ces connaissances pouvaient s'avérer utiles tant dans une carrière à la Cour que lors d'ambassades extraordinaires d'apparat. Entre 1607 et 1610 Henry Rich, futur comte de Holland suivit les cours de Pluvinel à Paris⁴³⁰.

D'autres gentilshommes, visant délibérément une carrière administrative ou diplomatique, profitèrent de ces voyages non seulement pour parfaire leurs connaissances de moyens de communication – les langues étrangères – ou s'initier à l'art équestre couplé avec des pratiques mondaines comme la danse ou la musique, mais encore pour se familiariser avec des institutions, des systèmes politiques et les usages des Cours dans les pays européens. Ils entrèrent en contact et tissèrent les liens pouvant ultérieurement s'avérer nécessaires tant avec les ambassadeurs en poste qu'avec d'autres personnalités du monde politique, administratif ou financier.

L'exemple le plus illustratif et le plus documenté est celui d'Edward Herbert qui décrivit en détails ses séjours et ses pérégrinations sur le continent. Arrivé à Paris en 1608, il se présenta à l'ambassadeur anglais à la Cour d'Henri IV George Carew dont l'une des obligations était d'accueillir et de protéger les gentilshommes anglais se rendant en France. Les contacts d'Herbert avec Carew lui permirent d'observer pour la première fois le fonctionnement d'une ambassade, puis de tisser des contacts politiques pouvant s'avérer utiles lors des futures missions diplomatiques. Il fut présenté, de manière non officielle, au roi de France. Il fit également connaissance avec Henri II, duc de Montmorency (1595-1632), qui l'invita à passer quelque temps dans son château de Marlou en Picardie où il apprit, entre autres, l'équitation, pratiquant aussi la chasse⁴³¹. En 1619, le marquis de Traînel, ambassadeur ordinaire de France en Angleterre, après avoir eu connaissance de la nomination d'Herbert en qualité d'émissaire ordinaire à la Cour de Louis XIII, écrivit : « Il a esté longtems en France apprenant à monter à cheval à l'escurye de Mons. le Connestable à Marlou. Il se dit françois tout à fait, et m'a tousjours accompagné »⁴³². Carew le présenta à un certain nombre de ses amis dont Jacques

⁴³⁰ NA, SP 78/56, fol. 265, lettre de Beecher à Salisbury, Paris, 13 septembre 1610.

⁴³¹ C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword*, op. cit., p. 57-72.

⁴³² BnF, Mss, Français 15988, fol. 331, lettre de Traînel, Londres, 14 mai 1619.

Auguste de Thou (1553-1617), célèbre magistrat, écrivain et historien français et Isaac Casaubon (1559-1614), humaniste et érudit protestant⁴³³.

Retourné en Angleterre, début 1609, Edward Herbert recommença à voyager cinq ans plus tard afin, selon ses propres mots, de pouvoir « satisfaire cette curiosité que j'avais depuis longtemps pour découvrir des pays étrangers »⁴³⁴. Il découvrit plusieurs villes du Saint-Empire, notamment Cologne et Heidelberg, ayant été accueilli dans cette dernière par la Cour de l'électeur en octobre 1614⁴³⁵. Il est probable qu'on lui confia à cette occasion des lettres confidentielles et des messages destinés à la princesse Élisabeth Stuart. Il continua sa pérégrination vers Augsbourg et, passant par la Suisse, arriva à Venise mi-novembre 1614 où il fut reçu par l'ambassadeur Dudley Carleton. En décembre de la même année, Herbert quitta Venise pour faire un tour en Italie centrale : Florence, Sienne, Rome, Ferrare, Bologne et Padoue, avec sa fameuse université, firent partie de son itinéraire. Il retourna à Venise avant d'accompagner Carleton et son ambassade à Milan et à Turin en hiver 1615. C'est alors que Londres décida de lui confier la tête d'une expédition militaire : Herbert conduisit 4 000 huguenots du Languedoc en Piémont afin d'aider les Savoyards contre l'Espagne. Cette nomination s'explique sans doute par le fait qu'il avait pu tisser des liens avec le duc de Montmorency, et qu'il parlait couramment le français. Herbert termina son périple à la fin de 1615 et, quelques années plus tard, se vit confier sa première mission diplomatique en France⁴³⁶.

Son exemple démontre que le Grand Tour constituait un mode d'apprentissage pratique idéal pour un futur ambassadeur anglais, lequel ne pouvait acquérir un certain nombre de connaissances qu'à l'étranger. En effet, lors de ses déplacements de Cour en Cour un jeune gentilhomme découvrait aussi bien les différentes formes de pouvoirs politiques que les hommes qui l'exerçaient. Cela représentait une ouverture sur le monde européen du temps avec toute sa diversité humaine et culturelle, sans oublier la maîtrise des langues étrangères, le maniement des armes ainsi que l'art de l'équitation, autant de connaissances indispensables pour un futur ambassadeur⁴³⁷.

⁴³³ C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword*, op. cit., p. 66-67.

⁴³⁴ *The Life of Edward Lord Herbert of Cherbury*, op. cit., p. 41.

⁴³⁵ C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword*, op. cit., p. 105.

⁴³⁶ Sur les voyages, voir C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword*, op. cit., p. 100-120.

⁴³⁷ J. Stoye, *English Travellers Abroad*, op. cit., p. 6.

ii. Moins d'engouement en France

La noblesse de France, contrairement à celle d'Angleterre, manifesta moins d'engouement pour les voyages à l'étranger. De tous temps les insulaires avaient plus voyagé que les continentaux, et les frontaliers que ceux qui habitent au cœurs des territoires.

Étant moins enclins à faire des études, les jeunes hommes issus de la noblesse titrée d'ancienne extraction entreprenaient des périples en Europe. Ils effectuaient notamment des séjours dans des académies équestres en Italie, qui combinaient la pratique des armes avec celle des lettres. Ils préféraient cela plutôt que de se contenter d'une formation en vue d'une carrière politique ou administrative. Les académies n'existant pas en France avant en 1594, les voyages permettaient de compléter le parcours d'un homme qui visait une carrière militaire ou courtisane et de renforcer une culture aristocratique cosmopolite. Les gentilshommes se rendaient dans la péninsule italienne qui devint une destination de prédilection⁴³⁸.

L'exemple le plus illustratif est le Grand Tour du futur maréchal de Bassompierre. Il commença son voyage – qu'il fit au milieu de ses études – par le Saint-Empire. Lors de son périple, il séjourna à Haguenau, Wissembourg, Landau, Spire ainsi qu'à Heidelberg où il rencontra l'électeur palatin Frédéric. Il continua par l'Italie : les passages en Toscane ou en Campanie lui donnèrent l'occasion de tisser des liens d'amitié, nourrissant ses relations inter-nobiliaires. Il rencontra la jeune Marie de Médicis à Florence et le comte d'Olivares à Naples. Lors de son séjour dans cette dernière ville il prit des cours au sein des académies d'équitation : d'abord à Pignatelle, puis à Mirabello. Ces établissements correspondaient parfaitement aux besoins du futur militaire⁴³⁹.

Le marquis de Fontenay-Mareuil, parmi d'autres nobles titrés, voyagea tant en Allemagne – il séjourna à Nuremberg, Augsbourg, Strasbourg et Heidelberg – qu'en Italie, en Hollande, sans omettre l'Angleterre dans les années 1613-1614⁴⁴⁰.

Le seigneur de La Ville-aux-Clercs, par ses périples européens dans les années 1604-1612 ne surprendra guère le lecteur. Comme nous avons vu précédemment, la noblesse de robe visant des carrières administratives, juridiques ou diplomatiques se rallia massivement non seulement au principe du Collège ou de l'Université, mais encore à celui de voyages. Un séjour à l'étranger

⁴³⁸ Jean Balsamo, « Le Voyage en Italie et la formation des élites françaises au XVI^e siècle », dans *L'éducation au XVI^e siècle*, Le Puy-en-Velay, Imprimerie départementale, 1994, p. 279-289.

⁴³⁹ Sur les voyages de Bassompierre, voir M. Lemoine, *La faveur et la gloire*, op. cit., p. 427-428.

⁴⁴⁰ F. du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, *Mémoires de messire du Val*, op. cit., t. L, p. 225.

s'inscrivait parfaitement dans sa formation. La Ville-aux-Clercs séjourna en Allemagne, en Pologne, en Italie et à Vienne, sans que l'on sache plus de détails⁴⁴¹. En 1612, il se rendit en Angleterre afin d'assister au mariage de la princesse Élisabeth Stuart, fille de Jacques I^{er} : « ... Le fils de monsieur de Lomenye est arrivé icy depuis trois jours en intention d'y faire quelque sejour pour veoir la ceremonye du mariage de ceste princesse avec monsieur le Palatin ... »⁴⁴².

Hormis ces trois exemples, on ne dispose pas d'informations pour les autres ambassadeurs français en Angleterre. Cela est sans doute partiellement dû à la carence des sources éclairant cet aspect de la vie des diplomates. Une grande partie de l'explication réside avant tout, semble-t-il, dans le fait que le Grand Tour n'était pas, à l'époque qui nous intéresse, une condition *sine qua non* de la formation d'un futur représentant du roi de France à la Cour d'Angleterre, dès lors qu'il était gentilhomme de bonne race et issu d'un lignage ancien.

b. Apprentissage sous les ordres d'un ambassadeur en mission (plus fréquemment en Angleterre qu'en France)

Il arrivait également que les futurs ambassadeurs fissent leur apprentissage auprès d'un diplomate en mission, souvent en qualité de secrétaires ou de commis. Ces voyages de formation – constituant une expérience primordiale et indispensable – faisaient d'eux de véritables diplomates de métier. Cette pratique était plus courante en Angleterre qu'en France.

i. En Angleterre

Dans l'Angleterre de la fin du règne d'Élisabeth I^{re} et sous Jacques I^{er} il n'était pas rare que le futur ambassadeur s'initiat en servant un diplomate en poste en qualité de secrétaire.

Thomas Edmondes, après avoir suivi des études juridiques à *Middle Temple* à Londres à partir de 1588, accompagna Henry Unton (v.1558-1596), ambassadeur d'Élisabeth I^{re} en France dans les années 1591-1592, en assumant les responsabilités de secrétaire. Rappelé en juin 1592, Unton laissa Edmondes à la Cour de France en qualité de chargé d'affaires. Cette charge était

⁴⁴¹ Voir Géraud Poumarède, « Brienne », dans Lucien Bély, Laurent Theis, Georges-Henri Soutou et Maurice Vaisse (dir.), *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères*, Paris, Fayard, 2005, p. 53-63 ; *Memoires du comte de Brienne*, op. cit., vol. I, p. 16-17.

⁴⁴² BnF, Mss, Français 15985, fol. 450, lettre de Bisseaux à Puisieux, Londres, novembre 1612.

d'autant plus lourde pour le jeune diplomate de peu d'expérience, que celui-ci se trouva confronté aux difficultés provoquées par la guerre civile. La conquête du pouvoir par Henri IV le contraignit à suivre le roi au cours de ses nombreux déplacements, d'un camp à un autre. Toutefois, cette première expérience d'une durée de quatre ans (1592-1596), si difficile fût-elle, permit à Thomas Edmondes non seulement de s'aguerrir au métier de diplomate, mais aussi de se familiariser avec la France et ses coutumes. En 1596, il semble avoir servi Gilbert Talbot, 7^{ème} comte de Shrewsbury, ambassadeur extraordinaire en France avant d'être lui-même nommé à ce poste en 1597⁴⁴³. Edward Wotton, commença, lui-aussi, très tôt son apprentissage diplomatique. Créature de Walsingham, il devint secrétaire d'ambassade anglaise à Vienne entre 1574 et 1576, avant d'être nommé ambassadeur extraordinaire en Espagne et au Portugal en 1579. Mais c'est surtout Dudley Carleton qui effectua une véritable initiation aux pratiques diplomatiques, en assistant, accompagnant et servant les différents ambassadeurs pendant une dizaine d'années. Membre de l'ambassade anglaise à Paris dans les années 1595-1597, il faisait partie de l'entourage d'Henry Unton et d'Anthony Mildmay. Carleton retourna à Paris dans les années 1600-1603 en qualité de secrétaire de Ralph Winwood, puis de Thomas Parry (1544-1616). Enfin, il accompagna probablement Francis Norreys, devenu plus tard comte de Berkshire, et le comte de Nottingham en Espagne en 1605. Cet apprentissage intensif lui valut une certaine notoriété et il fut récompensé par sa propre nomination en qualité d'ambassadeur à Venise et à Savoie en 1610. Notons que Carleton, une fois devenu diplomate, choisit Isaac Wake, futur ambassadeur ordinaire à Paris comme son secrétaire et, après l'avoir formé, le laissa en qualité de représentant à la Cour de Savoie à partir des années 1614-1615⁴⁴⁴. Son exemple démontre qu'en Angleterre l'ambassadeur en poste formait souvent son successeur. Ce dernier, entamant sa carrière en qualité de secrétaire, pouvait grimper les échelons du monde diplomatique, devenir agent, puis résident, voire ambassadeur.

Il arrivait parfois qu'un futur ambassadeur s'initiât au métier de diplomate par l'observation des gestes et attitudes d'un diplomate en poste, sans jamais exercer une fonction de secrétaire d'ambassade. Ce fut le cas, semble-t-il, d'Edward Herbert qui, comme nous l'avons vu, lors de ses périples en Europe se rapprocha d'abord de George Carew à Paris, puis de Dudley Carleton à Venise, ce dernier lui confiant même quelques petites missions.

⁴⁴³ Marc Greengrass, « Edmondes, Sir Thomas (d. 1639) », dans *Oxford Dictionary*, *op. cit.*, t. 17, p. 742-744.

⁴⁴⁴ G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, *op. cit.*, p. 102 et p. 229 ; J. Reeve, « Carleton, Dudley, Viscount Dorchester (1574-1632) », *art. cit.*, p. 105-108. Sur les premières ambassades de Carleton, voir également *Dudley Carleton to John Chamberlain: 1603-1624. Jacobean letters*, éd. Maurice Lee, New Brunswick, Rutgers University Press, 1972, p. 3-25.

Enfin, la représentation diplomatique – notamment dans ses rituels et cérémonies – s'apprenait également lorsque le futur ambassadeur accompagnait le diplomate qui venait en France. À cet égard, citons le futur comte de Holland ainsi que le futur comte de Leicester qui, tous les deux, firent partie de l'entourage de James Hay, ambassadeur extraordinaire en France en 1616⁴⁴⁵.

ii. En France

En France, l'apprentissage auprès d'un ambassadeur se pratiquait davantage pour les agents de second rang – secrétaires, résidents, chargé d'affaires – que pour les futurs diplomates. Le passage du statut de secrétaire d'ambassade à celui d'ambassadeur était extrêmement rare dans le milieu diplomatique français, ce qui suggère une hiérarchisation plus stricte, tout au moins concernant les pratiques de nomination en Angleterre. S'il arrivait, dans les années 1610-1642, qu'un simple secrétaire pût être laissé en qualité d'agent et de représentant des intérêts français à la Cour des premiers Stuarts, au moment du départ de l'émissaire en poste, il ne devenait jamais lui-même ambassadeur. Par ailleurs, tout au moins dans l'histoire diplomatique entre la France et l'Angleterre dans l'époque qui nous occupe, aucun agent de seconde main ne put grimper au sommet de la hiérarchie diplomatique – pratique qui existait pourtant en Angleterre.

Le seul cas comparable à celui d'Edmondes ou de Carleton est celui d'Antoine de La Boderie qui, semble-t-il, était entré dans la diplomatie à l'âge de dix-huit ans⁴⁴⁶. Avant de se voir confier sa première mission d'ambassadeur auprès des archiducs à Bruxelles en 1598, il séjourna en Italie en 1591, sans que l'on sache toutefois où et dans quelle qualité. Il participa peut-être aux premières négociations du mariage d'Henri IV et Marie de Médicis⁴⁴⁷. Un an plus tard, en 1592, on retrouve La Boderie en qualité de secrétaire d'ambassade française à Rome. Il y accompagna Pierre de Gondi (1533-1616), évêque de Paris et Jean de Vivonne (1530-1599), marquis de Pisany, dans le but d'opérer la réconciliation du roi avec l'Église.

Il convient également d'ajouter que, mis à part La Boderie, le marquis de Châteauneuf fit ses premiers pas dans le métier de diplomate sous les ordres d'un ambassadeur en mission. En 1609, il accompagna le président Jeannin en Hollande en qualité de « ministre subalterne » afin de négocier la trêve de Douze Ans. Il semblerait qu'il « réussit assés bien aux voyages, que le

⁴⁴⁵ R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 14.

⁴⁴⁶ H. de La Ferrière, *Les La Boderie*, op. cit., p. 33.

⁴⁴⁷ *Ambassades de monsieur de la Boderie*, op. cit., t. I, p. VIII.

President luy faisoit faire de temps en temps, tant après de l'Archiduc Albert, qu'auprès du Roy »⁴⁴⁸. Il s'agissait alors pour Châteauneuf d'une véritable mission de formation, initiée par son oncle Villeroy. En sus de l'acquisition de connaissances pratiques, il put également tisser des liens avec des représentants du monde diplomatique, tel Thomas Edmondes qu'il rencontra à Bruxelles⁴⁴⁹.

Notons enfin que le futur duc de Bouillon accompagna, du 8 au 27 juin 1572, son oncle, François de Montmorency, en Angleterre afin de discuter de la mise en œuvre des clauses du traité de Blois, signé le 19 avril, qui scella une alliance défensive entre la France et l'Angleterre et ouvrit la voie au mariage d'Henri de Valois avec Élisabeth Ire⁴⁵⁰. Il s'agissait d'un voyage dont le but était de parfaire le sens d'observation de Bouillon et de le rendre familier avec une Cour étrangère dont les règles de fonctionnement étaient différentes de celle de France. En ce qui concerne Bassompierre, il accompagna lui-aussi le maréchal de Biron à Londres en 1601⁴⁵¹. D'Effiat partit avec le maréchal de Cadenet en Angleterre au début de 1621, dans la mesure où il faisait partie de sa suite⁴⁵². Il profita de son séjour à Londres pour tisser des liens de proximité avec James Hay, favori de Jacques I^{er}, connaissance qui lui sera extrêmement utile au moment de sa propre nomination en 1624. Enfin, Fontenay-Mareuil « fut l'un des gentilshommes qui accompagnèrent en Espagne le duc de Mayenne, ambassadeur extraordinaire, chargé de signer le contrat de cette alliance »⁴⁵³ ainsi que le duc de Nevers à Ratisbonne.

Au regard des éléments susmentionnés, il convient de constater que les ambassades étaient confiées à des hommes peu au fait des complexités de la diplomatie, davantage en France qu'en Angleterre.

⁴⁴⁸ A. de Wicquefort, *L'Ambassadeur et ses Fonctions*, op. cit., vol. 2, p. 427-428.

⁴⁴⁹ CSPV, vol. XXII, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, à Zorzi Zorzi, son collègue en France, Londres, 31 mai 1629, p. 77.

⁴⁵⁰ R. Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)*, op. cit., p. 123-126.

⁴⁵¹ F. de Bassompierre, *Memoires du mareschal de Bassompierre*, op. cit., vol. 1, p. 71.

⁴⁵² J. Nichols, *The Progresses, Processions and Magnificent Festivities*, op. cit., vol. IV, p. 981.

⁴⁵³ F. du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, *Mémoires de messire du Val*, op. cit., t. L, p. 4

C. Un choix très *intuitu personae* des ambassadeurs

Après avoir passé en revue les viviers de recrutement potentiel et les différentes approches de formation, d'éducation et d'apprentissage qui avaient une portée plus au moins générale et étaient inégalement suivies dans les deux royaumes, il paraît nécessaire de se pencher sur les critères pesant dans le choix d'un ambassadeur.

En effet, toutes les ambassades n'obéissaient pas à la même logique de recrutement. La diplomatie, considérée comme une prérogative personnelle du Prince tant en France qu'en Angleterre, se distinguait davantage par une approche largement basée sur l'*intuitu personæ*. C'est ce critère qui s'avéra souvent déterminant. Suivant le contexte immédiat ou le but de la mission, le profil de l'ambassadeur changeait. Seules les instructions ou lettres de créance fournissent parfois quelques rares éléments pour justifier le choix d'un ambassadeur.

1. *Le poids asymétrique du critère de l'expérience, plus valorisé en Angleterre qu'en France*

Le critère de l'expérience comptait dans le choix d'un ambassadeur, mais son poids était asymétrique (des deux côtés de la Manche), dépendant à la fois de particularités propres à chaque pays ainsi que de nature de la mission et de circonstances de la nomination.

L'étude socio-professionnelle des ambassadeurs de France en Angleterre et d'Angleterre en France dans les années 1610-1642 permet de proposer un tableau illustratif récapitulant les missions que nos émissaires ordinaires et extraordinaires avaient conduites avant une prise de poste à Paris ou à Londres dans la période qui nous occupe. Précisons qu'il s'agit de missions diplomatiques autonomes, c'est-à-dire exécutées en qualité de résidents, agents, envoyés ou ambassadeurs et non pas de voyageurs de formation en tant que secrétaires et accompagnateurs.

Tableau 7 – Expérience passée des ambassadeurs anglais

Nom de l'ambassadeur	Ambassades et missions diplomatiques exécutées avant la nomination en France dans les années 1610-1642
Thomas Edmondes	Chargés d'affaires en France (1592-1596) Ambassadeur extraordinaire en France (1597) Agent et chargés d'affaires en France (1597-1599) Envoyé spécial à Bruxelles (1599) Ambassadeur extraordinaire en France (1601-1602) Ambassadeur ordinaire auprès des Archiducs à Bruxelles (1604-1609)
Edward Wotton	Ambassadeur extraordinaire en Espagne et au Portugal (1579) Envoyé spécial en Écosse (1585-1586) Envoyé en France (1586)
James Hay, futur comte de Carlisle	Ambassadeur extraordinaire en France (1604) Ambassadeur en Allemagne (1619)
Edward Herbert	Pas de missions diplomatiques antérieures
Henry Rich, futur comte de Holland	Pas de missions diplomatiques antérieures
George Villiers, duc de Buckingham	Pas de missions diplomatiques antérieures
Dudley Carleton	Ambassadeur à Venise et à Turin (1610-1615) Ambassadeur aux Provinces-Unies (1616-1625)
Isaac Wake	Représentant à la Cour de Savoie (1614-1624) Courte mission diplomatique en Allemagne (avril 1619) Ambassadeur à Venise, en Savoie et en Suisse (1625-1626 ; 1628-1631)
Jerome Weston	Pas de missions diplomatiques antérieures
John, vicomte de Scudamore	Pas de missions diplomatiques antérieures
Robert Sidney, comte de Leicester	Ambassadeur extraordinaire au Danemark (1632)

Tableau 8 – Expérience passée des ambassadeurs français

Nom de l'ambassadeur	Ambassades et missions diplomatiques exécutées avant la nomination en Angleterre dans les années 1610-1642
Antoine, seigneur de La Boderie	Ambassadeur auprès des Archiducs à Bruxelles (1598-1600) Ambassadeur à Turin (1605)
Jean de Beaumanoir, marquis de Lavardin	Pas de missions diplomatiques antérieures
Samuel Spifame, seigneur de Bisseaux	Pas de missions diplomatiques antérieures
Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon	Diverses missions pendant les guerres de Religion Mission en Angleterre, Hollande et Allemagne (1590-1591) afin de négocier des renforts pour Henri de Navarre ⁴⁵⁴ Ambassadeur extraordinaire en Angleterre (1596)
Gaspard Dauvet, seigneur des Marêts	Pas de missions diplomatiques antérieures
Charles Cauchon, baron du Tour	Mission en Angleterre (1591) Résident de France en Ecosse (1602) Ambassadeur extraordinaire en Angleterre (1606)
François Jouvenel des Ursins, marquis de Traînel	Mission en Italie (1612) Ambassadeur ordinaire à Rome (1614-1617)
Tanneguy II Le Veneur, comte de Tillières	Pas de missions diplomatiques antérieures
Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet	Pas de missions diplomatiques antérieures
Antoine Coëffier de Ruzé, marquis d'Effiat	Chargé d'une courte mission à Bruxelles (1619)
Henri-Auguste de Loménie de Brienne, seigneur de La Ville-aux-Clercs	Pas de missions diplomatiques antérieures
René Potier, comte de Tresmes	Pas de missions diplomatiques antérieures
Claude de Lorraine, duc de Chevreuse	Pas de missions diplomatiques antérieures
Jean de Warignies, seigneur de Blainville	Missions auprès de la reine mère Envoyé en Lorraine (1619)
François, baron de Bassompierre	Ambassadeur extraordinaire en Espagne (1621) Ambassadeur en Suisse (1625)
Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf	Mission diplomatique à Bruxelles (entre 1611 et 1616) Envoyés au duc de Savoie (mai 1619) Envoyé en ambassade en Allemagne (1620) Envoyé auprès du prince de Transylvanie

⁴⁵⁴ R. Marchand, *Henri de La Tour (1555-1623)*, op. cit., p. 301-304.

	Ambassadeur extraordinaire à Venise (1626) Ambassadeur extraordinaire aux Grisons et en Valteline (1626) Ambassadeur extraordinaire en Suisse (1626-1627)
François du Val, marquis de Fontenay-Mareuil	Pas de missions diplomatiques antérieures
Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint-Chamond	Ambassadeur extraordinaire auprès du duc de Mantoue (1627-1628) Ambassadeur à Turin (1628-1629) ⁴⁵⁵
Jacques d'Angennes, marquis de Poigny	Pas de missions diplomatiques antérieures
Henri I ^{er} de Saint-Nectaire de Senneterre, marquis de La Ferté-Nabert	Pas de missions diplomatiques antérieures
Pomponne II de Bellièvre	Ambassadeur extraordinaire à Rome (1635)
Jacques d'Étampes, marquis de La Ferté-Imbault	Pas de missions diplomatiques antérieures

Au regard de ces deux tableaux, remarquons que l'Angleterre dépêcha plus d'hommes ayant rempli des missions d'ambassades ailleurs avant d'être envoyés en France. Parmi les ambassadeurs anglais auprès de Louis XIII, six sur onze (soit 54.55 %) avaient une certaine expérience diplomatique, trois ayant été par ailleurs en France auparavant. En ce qui concerne la France, seuls dix représentants sur vingt-deux (soit 45.45 %) pouvaient s'enorgueillir d'avoir conduit des missions d'ambassade avant d'être nommés à Londres. Parmi eux, deux seulement avaient auparavant séjourné à la Cour des premiers Stuarts. Très peu d'ambassadeurs français pouvaient donc se vanter d'une quelconque expérience diplomatique préalable. Cette différence peut être expliquée par le fait que l'Angleterre disposait d'un vivier diplomatique moins important que la France et, par conséquent, confiait souvent les missions à l'étranger à des mêmes personnes. Qui plus est, Paris présentant une destination de première importance pour Londres, on évitait d'y dépêcher des novices.

Dans un certain nombre de cas, cette expérience diplomatique antérieure constituait un facteur primordial et déterminant dans le choix d'un ambassadeur. Alvisé Contarini, dans une dépêche en date du 31 mai 1629, écrit qu'il trouvait la nomination de Thomas Edmondes en ambassade extraordinaire très pertinente car il avait « tant d'années de service diplomatique, en

⁴⁵⁵ *La correspondance du cardinal de Richelieu. Au faite du pouvoir : l'année 1632*, éd. Marie-Catherine Vignal Souleyreau, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 101-102.

particulier en France »⁴⁵⁶. Lorsqu'il fut nommé en 1629 au lendemain de la fin de la guerre entre les deux royaumes, il avait déjà derrière lui une longue carrière de diplomate en France : chargé d'affaires en 1592-1596, ambassadeur spécial en 1597, agent et chargés d'affaires en 1597-1599, ambassadeur spécial en 1601-1602, ambassadeur ordinaire en 1610-1616 et, enfin, ambassadeur extraordinaire en 1617, sans oublier deux missions à Bruxelles, conduites respectivement en 1599 et en 1604-1609. Dans le cas d'Edmondes, cette expérience diplomatique s'avéra particulièrement précieuse parce qu'à elle seule elle permettait souvent aux ambassadeurs n'ayant aucune formation spécifique de pallier leurs manques et incompétences, concernant tant le processus de négociations que la familiarisation avec les traditions, les coutumes ou les mœurs d'une Cour étrangère.

Parfois les missions diplomatiques antérieures permettaient également de tisser des relations avec le prince accueillant, expérience s'avérant importante dans certaines situations. Dans ces cas de figure, le choix d'un candidat se faisait même au détriment des us et coutumes diplomatiques. L'exemple le plus illustratif est la nomination du baron du Tour par Richelieu, évêque de Luçon au début de l'année 1617. Une fois au ministère des Affaires étrangères, le nouveau secrétaire d'État procéda à la nomination de du Tour, « homme de cœur et de fidélité »⁴⁵⁷ en Angleterre. Ce choix ne fut pas anodin. Charles Cauchon, baron du Tour, seigneur de Maupas et du Cosson n'appartenait certes pas à la grande noblesse, mais il avait l'avantage d'avoir été, dans le passé, l'un des compagnons d'Henri IV⁴⁵⁸. Il connaissait de surcroît très bien Jacques Stuart depuis le temps où il n'était que roi d'Écosse : « Le Roi de la Grande-Bretagne l'aimoit très particulièrement pour avoir été ambassadeur près de lui lors qu'il étoit roi d'Ecosse et qu'il vint à recueillir la succession du royaume d'Angleterre »⁴⁵⁹. Dès l'an 1602 le baron du Tour avait été envoyé en Écosse en qualité de résident de France. Quelques années plus tard, en 1606, Henri IV le renvoya en tant qu'ambassadeur extraordinaire en Angleterre. Sa candidature incarnait le mieux, aux yeux de Richelieu, la volonté du

⁴⁵⁶ CSPV, vol. XXII, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, à Girolamo Soranzo et Zorzi Zorzi, ses collègues en France, Londres, 31 mai 1629, p. 77.

⁴⁵⁷ Voir *Mémoires du cardinal de Richelieu, publiés d'après les manuscrits originaux, pour la Société de l'histoire de France sous les auspices de l'Académie française*, Paris, Renouard, 1908-1931, vol. II, p. 134.

⁴⁵⁸ Charles Cauchon (1566-1629), seigneur de Maupas, du Cosson, de Saint-Imoges, de Montaneuf et baron du Tour, était issu de la vieille bourgeoise rémoise. Fils de Charles Cauchon de Maupas, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi et grand fauconnier d'Henri IV, et de Françoise de Roucy, il devint gouverneur de Charles III, duc de Lorraine, chef de ses conseils, surintendant de sa Maison et premier capitaine lieutenant de sa compagnie de gendarmes. Charles Cauchon fut trois fois ambassadeur extraordinaire auprès de Jacques I^{er}. En 1600, il se maria avec Anne de Gondi, fille de Hierosme de Gondi, chevalier d'honneur de Marie de Médicis (voir *Historiettes de Tallemant des Réaux, op. cit.*, vol. I, p. 152-153 et p. 836-837).

⁴⁵⁹ *Mémoires du cardinal de Richelieu, publiés d'après les manuscrits originaux, op. cit.*, vol. II, p. 134.

gouvernement de suivre l'exemple « du feu Roy Henry le Grand » et de conserver « la bonne amitié » avec l'Angleterre. Richelieu espérait, en lui donnant ses instructions, qu'il pourrait éclairer l'esprit du roi d'Angleterre et expliquer la position du gouvernement à l'égard du prince de Condé⁴⁶⁰. Le baron du Tour, lors de ses précédentes missions à Londres, avait su tisser des liens avec le favori de Jacques I^{er}, James Hay. Il le connaissait depuis longtemps, étant devenu, lors de son envoi extraordinaire en Écosse durant l'été 1602, son premier protecteur. Ce fut probablement grâce à l'entremise de l'ambassadeur que James Hay eut l'honneur d'être introduit auprès de Jacques I^{er} et nommé gentilhomme de sa Chambre privée en 1603⁴⁶¹.

Mis à part l'exemple de du Tour, la nomination d'Antoine de La Boderie en tant qu'ambassadeur extraordinaire en 1610 pour mener des négociations plus au moins longues s'explique également, tout au moins partiellement, par les bons rapports qu'il sut tisser lors de sa longue ambassade ordinaire des années 1606-1609 non seulement avec Jacques I^{er} mais encore, par le biais de sa femme, avec la reine Anne de Danemark.

Enfin, ce n'est sûrement pas par hasard que le roi d'Angleterre nomma, au printemps 1624, James Hay en qualité d'ambassadeur extraordinaire en France dans le but de mener à bien les négociations d'une union dynastique entre Charles I^{er} et Henriette-Marie. Selon Alvisse Valaresso, il était « le plus populaire de tous les Anglais en France »⁴⁶², une popularité acquise lors des précédentes missions conduites à la Cour de Louis XIII.

Ainsi, lors du choix d'un certain nombre d'ambassadeurs, la Couronne d'Angleterre et, dans une moindre mesure, la Couronne de France avaient privilégié une expérience diplomatique et le crédit précédemment acquis auprès d'un roi au détriment de l'élévation nobiliaire ou de postes prestigieux au sein de l'armée. Cependant, dans d'autres circonstances, le choix d'un représentant se fondait sur de tout autres critères.

2. Le critère toujours très important de la fidélité et de la proximité personnelle au prince

Dans la France et l'Angleterre de la première moitié du XVII^e siècle, la naissance, les études ou l'expérience ne constituaient pas une condition *sine qua non* pour être choisi et

⁴⁶⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 58, minute de l'instruction baillée au baron du Tour, janvier 1617.

⁴⁶¹ Voir R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 6.

⁴⁶² CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvisse Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 12 avril 1624, p. 267.

envoyé en mission d'ambassade. À cette époque, la fidélité et la proximité personnelle avec le roi, son principal ministre ou son favori comptaient tout autant, voire davantage, pouvant s'avérer déterminantes, même sans se conjuguer avec d'autres facteurs. Fidélité et proximité revêtaient une importance particulière car la nomination aux postes d'ambassadeur relevait tant en France qu'en Angleterre du seul bon vouloir du Prince et de ses ministres⁴⁶³. L'ambassade n'étant pas une charge vénale, la nomination relevait d'une procédure particulièrement souple parce qu'il n'était pas nécessaire de mobiliser des richesses pour l'achat de l'office.

a. La proximité avec le Prince

Le marquis de Lavardin, élevé auprès d'Henri IV, fut son compagnon depuis le plus jeune âge et participa à toutes les batailles pour la conquête du trône. Malgré l'absence d'études quelconques ou d'expérience diplomatique, ce fut certainement le meilleur choix pour la première ambassade extraordinaire en Angleterre après l'assassinat du roi, événement qui toucha considérablement Jacques I^{er}. Le seigneur de Blainville, qui avait des origines relativement modestes et qui n'avait précédemment conduit aucune mission diplomatique à l'extérieur du royaume, devait sûrement sa nomination en 1625 à la proximité personnelle avec Louis XIII. En effet, souvent mentionné par Héroard dans son journal, il fut « des son enfance nourry auprès du feu Roy nostre tres honoré seigneur et père », faisant ainsi compagnie au dauphin⁴⁶⁴. Il afficha également une certaine proximité avec le duc de Luynes qui l'employa dans plusieurs missions à l'intérieur de la France. Blainville fut envoyé plusieurs fois en 1620 auprès de la reine mère pour négocier une réconciliation avec le roi⁴⁶⁵. Un cas semblable se présente avec le marquis de Fontenay-Mareuil qui fut élevé à la Cour dès l'âge de onze ans, étant enfant d'honneur de Louis XIII⁴⁶⁶. Il connut le frère aîné du cardinal, le marquis de Richelieu : « le marquis n'avoit pas encore atteint 21 ans, lorsqu'il lui fut permis de traiter avec M. de Richelieu, frère aîné du cardinal, de la charge de mestre de camp du régiment de

⁴⁶³ En Angleterre, le Parlement fut encore tenu à l'écart de la diplomatie, surtout sous Jacques I^{er}, la diplomatie étant complètement aux mains du monarque comme sous les Tudors. Il ne commença à s'ingérer dans les affaires diplomatiques que dans les années 1620-1640 (C. Giry-Deleison, « La diplomatie anglaise, 1485-1603 », art. cit., p. 121).

⁴⁶⁴ *Journal de Jean Héroard*, op. cit., vol. 1, p. 538 et AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 61, lettre de Louis XIII à Blainville pour Charles I^{er}, 3 septembre 1625.

⁴⁶⁵ F. de Bassompierre, *Memoires du mareschal de Bassompierre*, op. cit., vol. 1, p. 461.

⁴⁶⁶ E. Griselle, *État de la Maison du roi Louis XIII*, op. cit., p. 266.

Piémont »⁴⁶⁷. Par conséquent, on peut supposer qu'il avait pu bénéficier de la confiance et du soutien du principal ministre.

En Angleterre, la proximité avec la personne du roi comptait également et pourrait expliquer – tout au moins partiellement – la désignation de plusieurs personnages en qualité de représentants à la Cour de Louis XIII. Parmi onze ambassadeurs anglais en France dans les années 1610-1642, trois comptaient parmi les favoris et les proches des premiers Stuarts bénéficiant ainsi de faveurs, de distinctions et de largesses royales. Il s'agit de James Hay, d'Henry Rich et de George Villiers, tous dépêchés en qualités d'émissaires extraordinaires en France.

Outre la fidélité et la proximité personnelle avec le Prince, l'ambassadeur bénéficiait souvent de liens parfois quasi exclusifs au sein des milieux gouvernementaux, à travers des parentés ou des clientélismes. La proximité avec un premier ministre, un favori ou un secrétaire d'État constituait un solide avantage : le diplomate pouvait compter sur une promotion rapide et une protection efficace, tandis que le ministre était servi dans ses intérêts personnels autant que l'État et les souverains représentés. Chaque ministre, à la Cour de France, cherchait à placer les siens, dans la mesure de ses moyens et dans une logique de clientèle et d'accroissement de son pouvoir.

b. Les liens de parenté avec les favoris et les ministres

Ainsi, les liens de parenté avec les ministres et les favoris jouèrent un rôle primordial, favorisant les appuis, les nominations et les progressions dans la sphère diplomatique tant française qu'anglaise.

En France, fraîchement promu maréchal de France, Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet n'avait aucune compétence diplomatique au moment de sa nomination auprès de Jacques I^{er} en janvier 1621 et ne connaissait pas, semble-t-il, les coutumes d'Angleterre⁴⁶⁸, mais il avait l'avantage d'être le frère du tout-puissant connétable Albert de Luynes, favori de Louis XIII. En ce qui concerne le seigneur des Marêts, fils de Marthe de Rouvroy de Saint-Simon, et le marquis de Châteauneuf, tous deux étaient apparentés à Claude de Saint-Simon, favori et proche

⁴⁶⁷ F. du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, *Mémoires de messire du Val*, op. cit., t. L, p. 5.

⁴⁶⁸ *Mémoires inédits du comte Leveneur de Tillières*, op. cit., p. 37.

de Louis XIII⁴⁶⁹. Pomponne II de Bellièvre, enfin – qui comptait déjà, comme nous l’avons pu voir, les Brûlart parmi ses parents –, épousa de surcroît, le 17 novembre 1633, Marie de Bullion, seule fille du richissime surintendant des finances Claude de Bullion⁴⁷⁰. Comme l’a bien relevé Olivier Poncet, « joignant désormais les alliances avec les meilleures familles parlementaires à celles nouées avec les milieux gouvernementaux, il se trouva tout naturellement employé dans diverses ambassades où se révélèrent son goût et ses dispositions pour la diplomatie dans laquelle son ancêtre avait excellé »⁴⁷¹.

En Angleterre, c’est Jerome Weston qui, n’ayant aucune expérience diplomatique, se vit confier une mission extraordinaire en France, grâce à la seule influence de son père Richard Weston, chancelier de l’Échiquier et proche de Charles I^{er}.

c. L’appartenance à une clientèle ministérielle, celle de favoris ou de secrétaires d’État

En ce qui concerne l’appartenance à une clientèle ministérielle, l’exemple le plus illustratif en est celui du marquis d’Effiat.

« Homme de basse naissance, de fortune nécessiteuse et de nulle expérience pour les affaires »⁴⁷², il fut pourtant désigné, en juin 1624, pour remplacer le comte de Tillières et conduire ainsi une mission de haute importance et d’extrême délicatesse, à savoir la négociation d’un projet de mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie. Il est vrai que d’Effiat, venant d’une lignée de petits gentilshommes auvergnats anoblis au milieu du XVI^e siècle, n’avait jamais exercé jusqu’alors de grandes responsabilités en matière politico-diplomatique, mise à part une petite mission à Bruxelles en 1619 dont on ignore les détails et les circonstances. À cet égard, le comte de Tillières qui ne lui pardonna jamais sa révocation, n’exagérait presque pas quand il avait traité d’Effiat d’« homme nouveau dans toute sorte de négociation et ignorant des affaires

⁴⁶⁹ Issu d’une vieille famille berrichonne de conseillers du roi et de secrétaires d’État, il fut le petit-fils de Claude de l’Aubespine, baron de Châteauneuf, et le grand-oncle maternel du célèbre mémorialiste.

⁴⁷⁰ AN, MC, LI 171, contrat de mariage de Pomponne II de Bellièvre avec Marie de Bullion, 16 novembre 1633.

⁴⁷¹ O. Poncet, *Pomponne de Bellièvre, op. cit.*, p. 372.

⁴⁷² *Mémoires inédits du comte Leveneur de Tillières, op. cit.*, p. 80.

d'Angleterre »⁴⁷³. Il connut les débuts difficiles de l'ambassade, frôlant le renvoi à plusieurs reprises et se forçant à apprendre le métier de diplomate sur place⁴⁷⁴.

Comment peut-on expliquer alors la nomination d'un petit gentilhomme « sans grande réputation » et « nouveau dans les affaires » en vue de mener une mission d'une telle importance⁴⁷⁵ ?

Réputé loyal, il bénéficiait de la confiance de Louis XIII ainsi que de celle du duc de Luynes⁴⁷⁶, combattant du côté du roi les huguenots et les princes rebelles. De plus – et cela explique en grande partie la nomination d'Effiat –, il appartenait à la clientèle de Charles, marquis de La Vieuville (1583-1653), surintendant des finances qui avait pris en charge la direction du gouvernement en janvier 1624, après avoir réussi à évincer le chancelier Brûlart de Sillery et son fils le marquis de Puisieux⁴⁷⁷. Or, le comte de Tillières, alors ambassadeur ordinaire à la Cour d'Angleterre, comptait parmi les proches collaborateurs politiques des ministres déchus⁴⁷⁸, à qui il devait sans doute sa propre nomination à Londres en 1619. Par conséquent, une fois au pouvoir La Vieuville décida de rappeler le comte et d'envoyer à sa place un de ses propres partisans, d'Effiat. C'est un exemple de nomination à une mission délicate d'un homme de moindre rang, n'ayant aucune expérience diplomatique mais bénéficiant d'une confiance et d'une faveur d'un maître auquel il devait tout. Il convient de remarquer qu'il ne s'agissait alors que d'intrigues de Cour et de cabales ministérielles, Tillières

⁴⁷³ *Ibidem*, p. 59.

⁴⁷⁴ Sur les circonstances de la nomination d'Effiat, voir l'article d'Alice Motte, « L'ambassade du marquis d'Effiat en Angleterre : l'éducation politique d'un serviteur de l'État (1624-1625) », *Revue d'histoire diplomatique*, 2009, 123, 3, p. 193-214.

⁴⁷⁵ CSPV, vol. XVIII, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Choisy, 5 juillet 1624, p. 377 et lettre d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 12 juillet 1624, p. 382.

⁴⁷⁶ Rappelons que son frère, le maréchal de Cadenet, prit d'Effiat dans sa suite lors de son ambassade à Londres en janvier 1621 (J. Nichols, *The Progresses, Processions and Magnificent Festivities*, op. cit., vol. IV, p. 981 ; NA, SP 78/68, fol. 312, noms de ceux qui ont accompagné Cadenet en Angleterre, 11/21 décembre 1620).

⁴⁷⁷ Charles de La Vieuville (1583-1653), fils aîné de Robert de La Vieuville et de sa seconde épouse Catherine d'O. Grand fauconnier de France depuis 1609, il embrassa une carrière militaire : lieutenant-général en Champagne et Rethélois vers 1616, La Vieuville fut nommé capitaine de la première compagnie de la garde écossaise de Louis XIII. Il 1622, il occupa la charge de maréchal de camp sous le duc d'Angoulême et participa au siège de Montpellier. Le 11 janvier 1623, il fut nommé Surintendant des finances à la place d'Henri de Schomberg. Après avoir évincé Sillery et Puisieux des affaires, La Vieuville fit entrer Richelieu au Conseil du roi en avril 1624. Quelques mois plus tard, il fût disgracié par Louis XIII et emprisonné au château d'Amboise, d'où il s'évada en septembre 1625. La Vieuville rentra en France en 1643 et se vit réintégré dans ses biens, honneurs et fonctions, retrouvant notamment la surintendance des finances avec le titre de ministre d'État. Remarquons qu'il n'existe toujours pas d'étude monographique sur ce personnage clé de la vie politique française des années 1623-1624.

⁴⁷⁸ « Avant son départ de Compiègne, il [Louis XIII] avoit rapellé d'Angleterre le Comte de Tillieres, contre lequel la Vieuville s'étoit déclaré, aussi bien que contre le Maréchal de Bassompierre son beau-frere, leur imputant toujours comme un grand crime de continuer à être les amis de Puisieux » (*Memoires du comte de Brienne*, op. cit., vol. I, p. 169).

et d'Effiat n'étant que les instruments politiques des Brûlart pour le premier et de La Vieuville pour le second. Dans les deux cas, la question des compétences et de la spécialisation des diplomates restait limitée et éclipsée par des considérations politiques. Il convient d'ajouter que, appartenant à la clientèle de La Vieuville, d'Effiat réussit toutefois à se rapprocher parallèlement de Richelieu, entré au Conseil du roi en avril 1624. Lors de la disgrâce et de l'arrestation du surintendant des finances en août 1624, l'ambassadeur sut se maintenir en poste grâce à un transfert rapide et habile d'allégeance de La Vieuville à Richelieu⁴⁷⁹. Cette acrobatie digne d'un grand courtisan fut soulignée par La Ville-aux-Clercs dans ses *Mémoires* dans lesquels il décrit d'Effiat comme « confident de La Vieuville, mais attaché aux intérêts du Cardinal »⁴⁸⁰. Quant à l'ambassadeur vénitien, il décortiqua, lui aussi, les attachements clientélistes du diplomate dès juillet 1624, le qualifiant de « créature de Richelieu »⁴⁸¹. Pour mettre la dernière touche à ce portrait d'Effiat, il faut remarquer qu'il tissa, sûrement lors de l'ambassade du maréchal de Cadenet en 1621, des liens de proximité avec James Hay, comte de Carlisle, ce qui n'était visiblement pas étranger au choix de Louis XIII⁴⁸².

La nomination du marquis d'Effiat montre par ailleurs que dès le début du ministère de Richelieu l'on trouve parmi les acteurs diplomatiques en Angleterre des gens qui faisaient partie de son entourage⁴⁸³. Toutefois, entre son entrée au Conseil en avril 1624 et la victoire éclatante devant La Rochelle en octobre 1628, l'emprise du cardinal sur les nominations diplomatiques n'était pas encore absolue. En effet, face à une pénurie de candidats et à une urgence de grande ampleur, il fut contraint d'accepter la nomination dans les années 1625-1626 du seigneur de Blainville qui ne cachait pas son hostilité envers lui. En revanche, après le siège de La Rochelle et surtout après la Journée des Dupes (novembre 1630) qui marquèrent son triomphe personnel et celui de sa politique, le cardinal accentua son emprise sur le domaine diplomatique. À cette époque, plusieurs de ses créatures politiques furent promues grâce à son influence et ce qui plaça leurs postes entièrement sous sa volonté. Ainsi, le 20 mai 1629 au camp devant Privas, Louis XIII délivra des instructions au marquis de Châteauneuf pour qu'il fût envoyé à Londres en qualité d'ambassadeur extraordinaire afin de ratifier le traité de paix entre la France et

⁴⁷⁹ Sur l'arrestation de La Vieuville et les inquiétudes d'Effiat, voir A. Motte, « L'ambassade du marquis d'Effiat en Angleterre », art. cit., p. 199-204.

⁴⁸⁰ *Mémoires du comte de Brienne*, op. cit., vol. I, p. 169.

⁴⁸¹ CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 12 juillet 1624, p. 382.

⁴⁸² Bassompierre écrivit que d'Effiat était un instrument de Carlisle (R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 66).

⁴⁸³ Mis à part d'Effiat, on peut également citer Daniel de La Mothe Duplessis Houdancourt qui toutefois n'avait pas de qualité d'ambassadeur. Premier aumônier d'Henriette-Marie, il fut autorisé de s'entremêler officiellement – par la lettre du 16 août 1626 – des affaires franco-anglaises, jouant un rôle d'agent et d'informateur.

l'Angleterre ainsi que de régler de nombreux différends qui persistaient entre les deux Couronnes⁴⁸⁴. Il confiait cette mission d'importance à un diplomate d'expérience, certes, mais dont les origines ainsi que la condition sociale étaient contestées. Ce choix du souverain fut sûrement dicté par la confiance dont Châteauneuf bénéficiait auprès de Richelieu. D'après Roland Mousnier, il semblait avoir été la créature du principal ministre depuis relativement tôt⁴⁸⁵. Cela était d'autant plus important que le roi, n'ayant pas assez de candidats, « se méfiait des princes et des autres »⁴⁸⁶. Parmi d'autres proches de Richelieu qui avaient conduit des missions diplomatiques à Londres, citons le marquis de Saint-Chamond. Fidèle au roi et à son principal ministre, il fut dépêché, en 1631, auprès de la reine mère dans le but d'entreprendre des négociations et de surveiller les mouvements de Gaston d'Orléans⁴⁸⁷. Quant à Henri I^{er} de La Ferté-Senneterre, lieutenant général au gouvernement de Champagne et fidèle créature de Richelieu, il fut nommé ambassadeur extraordinaire à Londres en 1635.

Compte tenu des exemples susmentionnés, on peut constater qu'il arrivait, en France, que l'on confiât une mission diplomatique à un personnage sans aucune expérience antérieure dans ce domaine, en prenant en compte uniquement la fidélité et la proximité avec le pouvoir. En ce qui concerne l'Angleterre, même si l'on envoyait plus rarement un ambassadeur inexpérimenté pour résider à la Cour de Louis XIII, l'appartenance à la clientèle d'un puissant qui jouissait de la bienveillance royale jouait également un rôle important dans une ascension diplomatique.

À titre d'exemple, Francis Walsingham (v.1530-1590), ambassadeur, secrétaire d'État et célèbre « maître espion » d'Élisabeth I^{re} propulsa Thomas Edmondes, son « servant »⁴⁸⁸, au service d'Henry Unton. Edward Wotton lui aussi était redevable à Walsingham qui le fit employer très tôt dans ses affaires diplomatiques, faisant ainsi de lui une véritable créature. Enfin, Dudley Carleton tissa des liens d'amitié avec Ralph Winwood (v.1563-1617), lui servant de secrétaire lors de son ambassade à Paris en 1602-1603, amitié qui semble avoir été cruciale

⁴⁸⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 43, fol. 140, « Instruction baillée à M. de Chasteauneuf s'en allant ambassadeur extraordinaire en Angleterre », au camp devant Privas, 20 mai 1629.

⁴⁸⁵ En effet, Châteauneuf fut membre du Conseil de la Marine de Richelieu, ce dernier l'appelant « créature » à plusieurs reprises (voir R. Mousnier, *L'homme rouge*, op. cit., p. 324-325 ; M. De Waele, « Honneur national et destin colonial », art. cit., p. 77). Qui plus est, Châteauneuf devait probablement sa nomination à la proximité avec Bassompierre : il était son intendant de justice et de finances (F. de Bassompierre, *Memoires du mareschal de Bassompierre*, op. cit., vol. 2, p. 623).

⁴⁸⁶ CSPV, vol. XXII, lettre de Zorzi Zorzi, ambassadeur de Venise en France, à Alvise Contarini, son collègue en Angleterre, Suse, 1^{er} mai 1629, p. 39.

⁴⁸⁷ *La correspondance du cardinal de Richelieu. Au faite du pouvoir*, op. cit., p. 102.

⁴⁸⁸ *Register of Admission to the Honourable Society of the Middle Temple*, op. cit., vol. 1, p. 59.

dans sa carrière de diplomate. En effet, la promotion de Winwood en tant que secrétaire d'État en 1614 permit à Carleton de continuer sa carrière diplomatique à La Haye à partir de 1615⁴⁸⁹.

Il était également logique que Buckingham fût à l'origine de la nomination d'un certain nombre d'ambassadeurs, tels Edward Herbert à qui on confia une mission à Paris en 1619 grâce à l'entremise d'un favori en pleine ascension après la chute des Howard⁴⁹⁰. Le choix de Jacques I^{er} s'explique non seulement par l'expérience et les liens qu'Herbert avait tissés à la Cour de France lors de ses pérégrinations, faisant de lui un solide candidat à ce poste, mais encore par le fait que son parent William Herbert (1580-1630), 3^e comte de Pembroke, Lord Chambellan de la Maison du roi depuis 1615 était un des premiers patrons et soutiens de Buckingham à la Cour⁴⁹¹. Il convient d'ajouter que les relations entre l'ambassadeur et le favori connurent aussitôt un net refroidissement dans les années 1620, du fait de l'affirmation de plus en plus rapide de la suprématie de ce dernier à la Cour d'Angleterre. C'est la raison pour laquelle, en 1624, lorsque les perspectives d'un mariage français pour le prince Charles devinrent une alternative sérieuse à une union dynastique avec l'Espagne, Buckingham préféra rappeler Herbert et le remplacer par James Hay, un favori considéré comme étant plus faible⁴⁹². On voit ainsi que la proximité avec un favori pouvait favoriser une nomination diplomatique en cas de bonnes relations ou l'empêcher en cas de désaccords ou d'incompréhension mutuelle.

Le vicomte de Scudamore, ayant lui aussi des connections étroites avec Buckingham – il l'accompagna à l'expédition sur l'île de Ré en 1627 –, afficha de surcroît une proximité particulière avec l'évêque Laud. Ce dernier entretenait une correspondance active avec l'ambassadeur et venait souvent séjourner dans son domaine dans le Herefordshire⁴⁹³.

Isaac Wake, enfin, disposa d'un certain nombre de bienfaiteurs dont le prince Henry, Horace Were et James Hay, vicomte de Doncaster, sans compter Dudley Carleton qui fut

⁴⁸⁹ Voir *Dudley Carleton to John Chamberlain*, op. cit., p. 3-25.

⁴⁹⁰ Rappelons brièvement que les membres du clan Howard, à la tête duquel se trouvait Thomas Howard (1561-1626), 1^{er} comte de Suffolk, amiral, lord-chambellan, puis Lord Trésorier d'Angleterre, étaient partisans d'une alliance espagnole et d'un assouplissement des lois contre les catholiques. Grand rival de Buckingham, Thomas Howard se vit finalement destitué de sa charge de Trésorier en juillet 1618 et fut condamné à une amende ainsi qu'à une courte peine de prison un an plus tard. Sur la chute de la Maison de Howard, voir M. Duchein, *Le Duc de Buckingham*, op. cit., p. 73-79.

⁴⁹¹ Le comte de Traînel ainsi que Jean de Beaulieu ont mis les liens de parenté d'Herbert sur son compte (voir BnF, Mss, Français 15988, fol. 331, lettre de Traînel, Londres, 14 mai 1619 ; 500 de Colbert 467, fol. 87, lettre de Beaulieu à Hotman de Villiers, Londres, 18/28 mars 1619).

⁴⁹² Loïc Bienassis, « Le mariage franco-anglais : politique étrangère et rivalités de cour (1624-1625) », *Revue d'histoire diplomatique*, 3, 2006, p. 220.

⁴⁹³ L'amitié entre Scudamore et Laud date au moins de février 1622 (I. Atherton, *Ambition and Failure in Stuart England*, op. cit., p. 136-137).

l'origine de sa carrière diplomatique⁴⁹⁴. Il convient de préciser que l'ambassadeur se maria, en 1623, avec une certaine Anne Bray, apparentée à la famille d'Edward Conway (1564-1631), secrétaire d'État dans les années 1623-1628.

Outre le critère d'expérience ainsi que de fidélité et de proximité personnelle avec le Prince ou ses ministres, d'autres considérations pouvaient s'avérer décisives, particulièrement en cas de missions de négociations, délicates par essence. Dans le cadre des relations franco-anglaises, la sensibilité religieuse intervenait également parfois dans le choix des ambassadeurs.

3. Le critère parfois dirimant de la compatibilité religieuse

Dans le cadre des relations diplomatiques franco-anglaise dans la première moitié du XVII^e siècle, le critère de la compatibilité religieuse revêtait d'une importance particulière.

Contrairement au début du XVI^e siècle où la proportion des hommes d'Église parmi les acteurs diplomatiques français à Londres n'était pas négligeable⁴⁹⁵, Louis XIII ne pouvait plus se permettre de dépêcher un ecclésiastique ni un personnage « laïc » reconnu pour son militantisme catholique dans une Angleterre où ses coreligionnaires anglais étaient traités sans ménagement⁴⁹⁶. En ce qui concerne le marquis de Châteauneuf – le seul diplomate qui avait préféré l'état ecclésiastique à la carrière des armes –, il finit par se tourner vers la magistrature dès 1603, en conservant toutefois ses bénéfices⁴⁹⁷. Quant aux premiers Stuarts, ils n'envoyèrent ni les dignitaires de l'Église anglicane ni les puritains intransigeants dans une France où une coexistence religieuse, encore fragile, n'existait que depuis 1598⁴⁹⁸.

⁴⁹⁴ Daniel Starza Smith, *John Donne and the Conway Papers: Patronage and Manuscript Circulation in the Early Seventeenth Century*, Oxford, Oxford University Press, 2014, p. 91.

⁴⁹⁵ Charles Giry-Deloison a compté neuf diplomates ecclésiastiques (soit 16 %) qui ont exercé une mission diplomatique en Angleterre entre 1485 et 1520 (C. Giry-Deloison, « Le personnel diplomatique au début du XVI^e siècle », art. cit., p. 221).

⁴⁹⁶ Stéphane Jettot, « Les difficultés des catholiques anglais sous le règne de Jacques I^{er} », dans Véronique Castagnet, Olivier Christin et Naïma Ghermani (dir.), *Les affrontements religieux en Europe : du début du XVI^e au milieu du XVII^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008, p. 139-150.

⁴⁹⁷ Abbé commendataire de Préaux, de Déols, de Massay et de Noirlac et autres, Châteauneuf commença comme page du connétable de Montmorency dans sa jeunesse. En 1599, il devint chanoine de Paris, puis conseiller clerc et aumônier du roi en 1603 (voir AN, MC, XXIII 159, fol. 2, fol. 26 et fol. 3/C/80, bail par Charles de l'Aubespine à François Dannezeau, 1^{er} janvier-16 mai 1603). Mais la même année Châteauneuf abandonna sa carrière ecclésiastique, devenant conseiller au Parlement de Paris (Voir BnF, Mss, DB 385, dossier l'Aubespine).

⁴⁹⁸ Rappelons que l'ambassadeur d'Élisabeth I^{re} à Madrid, le Révérend John Man, pasteur anglican, n'était plus reçu à l'Escorial par Philippe II.

Parmi les diplomates employés par la monarchie française entre le début des affrontements religieux en France dans la deuxième moitié du XVI^e siècle et la re-catholicisation complète de l'appareil diplomatique français à compter de 1624, figurait une dizaine d'ambassadeurs protestants de confession calviniste⁴⁹⁹. Pendant la période qui nous occupe dans le présent travail, Louis XIII envoya une seule fois un diplomate protestant à la Cour du roi d'Angleterre : il s'agissait de l'ambassade conduite par le duc de Bouillon au printemps 1612. Accusé par Jacques I^{er} d'avoir négocié secrètement le double mariage franco-espagnol – la plus grande source d'inquiétude et de mécontentement –, la France décida alors d'envoyer à Londres, en avril 1612, un grand noble de la religion protestante avec mission de mettre fin aux querelles et de calmer l'esprit du monarque. Bouillon devait faire parvenir au souverain anglais le texte des conventions de mariage et, en même temps, prouver que la régente et son gouvernement s'employaient à maintenir l'amitié entre les deux Couronnes⁵⁰⁰. La nomination de Bouillon, aussi surprenante fût-elle aux yeux de certains, paraissait en réalité tout à fait légitime : le duc s'imposa non seulement comme le plus modéré des princes et le plus soucieux du maintien de l'amitié entre les deux couronnes, mais encore il avait l'avantage d'être de religion protestante⁵⁰¹. Zorzi Giustinian, ambassadeur vénitien à Paris écrivit à cette occasion : « La Reine pense qu'une telle proposition venant d'un personnage de la même religion et très estimé par le Roi aura pour effet de dissiper les ténèbres »⁵⁰². Notons que le fait d'envoyer un ambassadeur extraordinaire protestant auprès d'un Prince professant la même religion comptait. Le gouvernement français estimait sans doute que la confession de Bouillon devait influencer sa manière de négocier et pouvait n'avoir qu'un impact positif sur le déroulement de sa mission.

Dans les années 1610-1642, les raisons qui expliquaient le choix d'un ambassadeur tenaient encore souvent à des facteurs multiples et parfois mal définis. Les diplomates étaient en grande partie choisis pour leur loyauté et fidélité envers la monarchie, et leur nomination

⁴⁹⁹ Notons qu'une thèse d'Alexis Veuilleux, intitulée « Les diplomates protestants au service du roi de France (1548-1624) », est en préparation depuis 2019 sous la direction d'Hugues Daussy.

⁵⁰⁰ BnF, Mss, Français 4112, fol. 23, « Instruction baillée à monseigneur de Bouillon, s'en allant en Angleterre, au mois d'avril 1612 » ; T. Birch, *An Historical View of the Negotiations*, op. cit., p. 343-346. Pour les réponses de Jacques I^{er} aux déclarations de Bouillon, voir NA, SP 78/59, fol. 140, Westminster, 19 mai 1612.

⁵⁰¹ NA, SP 78/59, fol. 58, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 22 février 1612 ; Thomas V. Thoroughman, « Some Important Aspects of the French Policy of James I, 1610-1619 », *The Proceedings of the South Carolina Historical Association*, Chapel Hill, 1973, p. 72.

⁵⁰² CSPV, vol. XII, lettre de Zorzi Giustinian, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Senat, Paris, 21 février 1611, p. 292.

dépendait de la grâce royale, voire ministérielle, ainsi que des circonstances politiques. Toutefois, l'expérience comptait de plus en plus. Ce dernier critère, dont le rôle était loin d'être subsidiaire, notamment dans le cas des ambassadeurs anglais auprès de Louis XIII, souligne l'importance qu'on accordait de plus en plus à une efficacité et à une qualité de services diplomatiques.

D. Avance anglaise, retard français ?

Au regard de tous les éléments susmentionnés, il semble que l'Angleterre procédait davantage à un recrutement d'ambassadeurs professionnels que la France. En effet, les premiers Stuarts sollicitaient des gens plus expérimentés qui avaient bénéficié d'une meilleure formation tant générale et universitaire que de terrain. Comme l'a remarqué Arlette Jouanna, alors qu'en France le parcours d'un gentilhomme – qui devenait plus tard diplomate – était rythmé par la recherche de charges conçues non plus comme des postes de responsabilité exigeant une formation professionnelle mais comme des récompenses apportant de la richesse, du prestige et du pouvoir, en Angleterre la noblesse, beaucoup moins sensible aux prestige des valeurs guerrières, se convertit très tôt à la compétence, investissant dans l'éducation dispensée par les universités et les écoles de droit londoniennes⁵⁰³.

Néanmoins, bien que ce constat soit largement objectif – un grand nombre d'ambassadeurs anglais auprès de Louis XIII firent des études de droit et entrèrent dans l'administration royale, maîtrisèrent des langues étrangères ou effectuèrent des voyageurs d'apprentissage et de formation – il mérite d'être partiellement nuancé.

⁵⁰³ Arlette Jouanna, *Le devoir de la révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989, p. 60-64.

1. L'emploi d'ambassadeurs plus expérimentés en Angleterre : raisons propres à la situation politique et financière des premiers Stuarts ?

a. La différence de pratiques entre la France et l'Angleterre dans l'emploi des ambassadeurs

Lorsqu'on compare les pratiques diplomatiques dans l'emploi des ambassadeurs de deux royaumes, on note un frappant contraste : alors qu'on compte pour la France un seul exemple d'envois multiples d'un même ambassadeur à la Cour des premiers Stuarts, l'Angleterre faisait régulièrement recours aux mêmes hommes.

Pour chaque mission à Londres, Louis XIII s'efforçait d'employer des ambassadeurs nouveaux : les vingt-deux missions d'ambassade françaises en Angleterre entre 1610 et 1642 furent exécutés par vingt-trois des acteurs différents.

Le seigneur de La Ville-aux-Clercs fut cependant dépêché à Londres à deux occasions, en 1624 et en 1625, dans des circonstances particulières. Seul personnage issu directement du Secrétariat d'État chargé des Affaires étrangères, il exerça conjointement, depuis 1615, avec son père Antoine de Loménie la charge de secrétaire d'État, ayant parmi ses attributions l'Angleterre par le règlement du 5 février 1624. La Ville-aux-Clercs œuvra activement à la conclusion du mariage de Charles I^{er} avec Henriette-Marie. Les pourparlers étant dans une phase active en 1624, Louis XIII décida alors de le dépêcher pour la première fois auprès de Jacques I^{er} en novembre de la même année afin d'en négocier les clauses. Quelques mois plus tard, en juin 1625, le roi de France utilisa de nouveau son expérience, en le renvoyant à Londres pour, d'une part, accompagner conjointement avec le duc de Chevreuse la reine dans sa nouvelle patrie et, d'autre part, pour obtenir la ratification du traité de mariage, veillant à ce que les termes de ce dernier fussent exécutés et respectés à tous égards⁵⁰⁴. Outre La Ville-aux-Clercs, il convient également de citer le seigneur de La Boderie qui, quelques années avant la période qui nous intéresse dans le présent travail, avait exercé une longue ambassade ordinaire à la Cour de Jacques I^{er}, de 1606 à 1609, avant d'être chargé de conduire une mission extraordinaire dans les

⁵⁰⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 179, « Instruction particuliere baillée Audict sieur de la Ville aux Clercs qui a esté supprimée s'en allant en Angleterre en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, et laquelle il ne fera part qu'au sieur marquis d'Effiat.

années 1610-1611. Cela constitue une véritable exception dans l'histoire de la présence diplomatique française en Angleterre au temps des premiers Bourbons. Notons qu'on envisagea de dépêcher pour la seconde fois le marquis d'Effiat, intention à laquelle on renonça. Ayant acquis une grande expérience durant sa longue ambassade extraordinaire des années 1624-1625, il était effectivement pressenti pour représenter Louis XIII lors du serment de l'observation du traité de paix conclu à Suse en 1629. On avait finalement choisi le marquis de Châteauneuf, du fait de l'impossibilité de « retirer d'Effiat de son poste [celui de surintendant des finances qu'il occupait depuis 1626] sans nuire aux affaires du roi »⁵⁰⁵.

À l'inverse, du côté anglais, on avait employé onze ambassadeurs pour mener dix-neuf missions en France. Parmi eux, seulement cinq émissaires avaient conduit chacun une seule ambassade – Edward Wotton en 1610, le duc de Buckingham en 1625, Isaac Wake en 1631, Jerome Weston en 1632 et le vicomte de Scudamore en 1635-1639 –, tous les autres ayant séjourné au moins à deux reprises à la Cour de Louis XIII entre 1610 et 1642. James Hay avait mené cinq ambassades en France, Thomas Edmondes en avait conduit quatre, Henry Rich, Edward Herbert, Dudley Carleton et Robert Sidney, comte de Leicester en avaient assumé deux chacun ; à eux seuls ces six personnages avaient dirigé quinze missions.

Cette différence dans l'emploi des ambassadeurs n'existait pas à la charnière entre le XV^e et le XVI^e siècle : grâce aux travaux de Charles Giry-Deloison, les historiens savent aujourd'hui que le même nombre d'émissaires – cinquante-cinq français contre cinquante-quatre anglais – avaient circulé entre les deux rives de la Manche dans la période comprise entre 1485 et 1520⁵⁰⁶. Cent ans plus tard, alors que la France pouvait déjà s'enorgueillir depuis plusieurs décennies « du système diplomatique le plus vaste d'Europe »⁵⁰⁷, faisant de cette supériorité l'un des instruments de sa puissance, l'Angleterre se contentait d'un réseau diplomatique moins important et nettement plus homogène, préférant employer régulièrement les mêmes ambassadeurs.

Le gouvernement anglais, à force d'envoyer régulièrement les mêmes hommes à l'étranger, en avait fait tout naturellement des acteurs diplomatiques plus expérimentés. Est-ce que pour autant le souci d'avoir un émissaire mieux formé sur le terrain pouvant suivre les affaires avec rigueur serait à l'origine de cette pratique ? La monarchie anglaise commençait-t-

⁵⁰⁵ CSPV, vol. XXII, lettre de Zorzi Zorzi, ambassadeur de Venise en France, à Alvise Contarini, son collègue en Angleterre, Suse, 1^{er} mai 1629, p. 39.

⁵⁰⁶ C. Giry-Deloison, « Le personnel diplomatique au début du XVI^e siècle », art. cit., p. 246-253.

⁵⁰⁷ M. S. Anderson, *The Rise of Modern Diplomacy*, op. cit., p. 9.

elle à avoir de plus en plus une certaine conscience professionnelle dans l'emploi de ses ambassadeurs ? Même si c'est sans doute partiellement vrai – rappelons-nous l'exemple d'Edward Barrett qui n'était pas jugé apte à conduire une mission en France en 1626 faute d'expérience – mais ce sont également les raisons propres à la situation politique et financière des premiers Stuarts qui leur imposèrent le recours aux mêmes hommes.

b. Un manque de nobles titrés

Rappelons la situation originale en Angleterre au temps des premiers Stuarts, où la présence d'une aristocratie titrée était très restreinte par rapport à la Couronne de France.

En effet, comme nous l'avons vu précédemment, au moment de l'accession au trône de Jacques I^{er} en 1603, les royaumes d'Angleterre et d'Écosse réunis ne comptaient que 2 000 pères de famille aristocrates dont cinquante-sept pairs (un duc, deux marquis, vingt-uns comtes, trente-trois lords du parlement). Même si le nombre de pairs ne cessa de croître tout au long du siècle – ce chiffre atteignait 119 à la mort de Charles I^{er} en 1649 et 200 à la fin du siècle⁵⁰⁸ –, il était nettement inférieur à celui de la France et de l'Espagne. À titre de comparaison, en Espagne la noblesse comptait environ 10 % de la population alors qu'en France elle était de l'ordre de 240 000 individus au milieu du XVII^e siècle⁵⁰⁹ (soit autour de 1-1,5 % de la population). Toutefois, à ces 2 000 familles d'aristocrates s'ajoutaient 16 000 personnes comprenant toutes les strates de la *gentry* (soit environ 2 % de la population)⁵¹⁰. Or, c'est parmi la noblesse titrée que les souverains européens avaient l'habitude de recruter pour des grandes ambassades extraordinaires d'apparat dont le nombre était particulièrement élevé dans le cas des relations franco-anglaises.

De toute évidence, les premiers Stuarts disposaient moins d'émissaires idoines que la France pour conduire tant des missions courtes dites d'apparat et de cérémonie que des ambassades extraordinaires plus longues. À cet égard, la monarchie n'avait que deux solutions : soit puiser dans la liste restreinte d'hommes, en les envoyant à plusieurs reprises, soit repousser ou abandonner l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire.

⁵⁰⁸ K. M. Brown, *Kingdom or Province?*, *op. cit.*, p. 33-35.

⁵⁰⁹ C. Hermann, S. Jettot et C. Le Mao, *Sociétés anglaise, espagnole et française*, *op. cit.*, p. 185.

⁵¹⁰ Michel Cassan, Elie Haddad, Natalia Muchnik et Elizabeth Tuttle (dir.), *Les sociétés anglaise, espagnole et française au XVII^e siècle*, Paris, CNED, Sedes, 2007, p. 112.

Diverses sources font part des difficultés auxquelles l'Angleterre devait régulièrement faire face pour trouver un candidat capable de mener à bien une mission d'ambassade. Lors d'une audience accordée en mai 1619 au marquis de Traînel, ambassadeur extraordinaire de Louis XIII, Jacques I^{er}, qui n'avait pas dépêché d'émissaires à la Cour de France depuis fin 1617, avoua de ne pas avoir « des gens sy propres pour faire ces offices »⁵¹¹, c'est-à-dire pour « répondre » à l'envoi de Traînel par une ambassade extraordinaire à la hauteur en termes de prestige, de faste et d'importance. Dix ans plus tard, en 1629, le roi d'Angleterre se trouva à nouveau devant un manque de « comtes et de personnes titrées » que le royaume « réservait » pour des missions extraordinaires⁵¹². Il convient d'ajouter qu'au même moment la France manquait également d'hommes selon l'ambassadeur vénitien⁵¹³. Ce cas de figure restait cependant rare car Louis XIII disposait d'un vivier de recrutement beaucoup plus étendu.

Toutefois, un nombre très faible de nobles titrés ne peut pas expliquer, à lui seul, l'emploi régulier des mêmes hommes.

c. Un nombre limité d'hommes fidèles et dévoués

Un autre point faible de la diplomatie jacobéenne qui peut partiellement expliquer ce phénomène consiste en la difficulté à trouver des hommes fidèles et dignes de confiance tant au sein de la *nobility* pour des ambassades extraordinaires que de la *gentry* pour des missions moins prestigieuses. Il convient de mettre l'accent sur le fait qu'avoir auprès de soi des hommes fidèles et dignes de confiance était particulièrement important dans le domaine des affaires étrangères et de la diplomatie que les rois d'Angleterre considéraient traditionnellement comme dépendant exclusivement de leur prérogative royale⁵¹⁴. À une époque où la formation des ambassadeurs n'existait pas, en tant que telle, le choix de la personne était un critère déterminant dans la politique de la nomination de diplomates, en particulier auprès d'un souverain tel que le roi de France.

Or, l'une des particularités de l'Angleterre était le fossé existant entre le pouvoir royal et la noblesse, creusé dès l'époque d'Élisabeth I^{er}. La reine s'était montrée imprudemment parcimonieuse en matière de distribution d'honneurs, de récompenses et de titres, privant ainsi

⁵¹¹ BnF, Mss, Français 15988, fol. 331, lettre de Traînel, Londres, 14 mai 1619.

⁵¹² CSPV, vol. XXII, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, à Girolamo Soranzo et Zorzi Zorzi, ses collègues en France, Londres, 31 mai 1629, p. 77.

⁵¹³ CSPV, vol. XXII, lettre de Zorzi Zorzi, ambassadeur de Venise en France, à Alvise Contarini, son collègue en Angleterre, Suse, 1^{er} mai 1629, p. 39.

⁵¹⁴ Christopher Durston, *James I*, Londres/New York, Routledge, 1993, p. 45.

de nombreuses familles nobles de la reconnaissance publique qu'elles méritaient⁵¹⁵. La situation ne fit qu'empirer avec l'avènement de Jacques VI d'Écosse sur le trône d'Angleterre en 1603, qui marqua l'union des deux royaumes⁵¹⁶.

Roi d'Écosse depuis 1567, Jacques Stuart, une fois devenu souverain d'Angleterre, se trouva placé devant un double défi : il devait tisser des liens de fidélité avec la noblesse anglaise tout en s'efforçant de ne pas perdre la loyauté des membres de son ancien entourage écossais. Cet objectif était d'autant plus difficile à atteindre qu'une animosité réciproque régnait entre les deux nations. En effet, une partie de l'élite écossaise avait préféré rester dans son royaume après 1603, refusant ainsi de s'identifier à la culture aulique anglaise et montrant son désaccord avec la décision du roi de gouverner depuis Westminster. Quant à l'autre partie, ses membres, bien qu'ils suivissent le roi à Londres, n'avaient montré aucune intention de s'intégrer, œuvrant uniquement à la préservation de leurs propres intérêts et ceux de leur communauté⁵¹⁷. De son côté, la noblesse anglaise affichait son animosité à l'égard des Écossais, espérant – à l'exemple de Robert Cecil (1563-1612), comte de Salisbury et Henry Howard (1540-1614), comte de Northampton⁵¹⁸ – que des limites draconiennes allaient leur être imposées par le roi⁵¹⁹. Elle ne cachait pas ses inquiétudes concernant la possibilité de la naturalisation anglaise de tous les Écossais⁵²⁰.

Jacques I^{er} essaya alors de créer une Cour britannique, s'efforçant ainsi de réconcilier les deux camps par une politique d'assimilation. Il encouragea les mariages entre les lords écossais et les aristocrates anglaises, à l'exemple de James Hay qui épousa Honora Denny, fille d'Edward, 1^{er} Lord Denny en 1606⁵²¹. Il distribua également des pensions, des cadeaux et des terres dans des comtés anglais ainsi qu'un certain nombre de charges auliques à des Écossais. Enfin, il créa un nouveau département au sein de la Maison royale, celui de la Chambre à

⁵¹⁵ L. Stone, *The Crisis of The Aristocracy*, op. cit., p. 74.

⁵¹⁶ Brian P. Levack, *The Formation of the British State: England, Scotland, and the Union, 1603-1707*, Oxford, Clarendon Press, 1987.

⁵¹⁷ Pour la liste de l'entourage écossais de Jacques I^{er}, voir David Harris Willson, « King James I and Anglo-Scottish Unity », dans William Appleton Aiken et Basil Duke Henning (dir.), *Conflict in Stuart England. Essays in Honour of Wallace Notestein*, New York, New York University Press, 1960, p. 47-48.

⁵¹⁸ Sur Northampton qui avait joué un rôle politique très important pendant les premières années du règne anglais de Jacques, voir Linda Levy Peck, *Northampton: Patronage and Policy at the Court of James I*, Londres/Boston, G. Allen et Unwin, 1982.

⁵¹⁹ Neil Cuddy, « Anglo-Scottish Union and the Court of James I, 1603-1625 », *Transactions of the Royal Historical Society*, 5th series, 39, 1989, p. 109.

⁵²⁰ B. P. Levack, *The Formation of the British State*, op. cit., p. 60.

⁵²¹ *Ibidem*, p. 187.

coucher (*Bedchamber*), privant de son lustre la traditionnelle Chambre privée (*Privy Chamber*) dans le but d'amalgamer des pratiques anglaises et écossaises.

Concomitamment, Jacques I^{er} décida la création massive de titres de noblesse pour s'assurer de la loyauté des représentants de celle des deux nations. Dans les premiers mois de son règne, il créa 906 titres de chevalier en faveur de ses alliés et fidèles écossais ainsi que des promotions de pairs et de comtes : de 1603 à 1628, le nombre des pairs fut doublé, celui des comtes bondit de vingt-sept en 1615 à soixante-cinq en 1628⁵²². Quant à Charles I^{er}, il continua la politique de son père dans les premières années de son règne, et ce jusqu'à la mort de Buckingham en août 1628 et la dissolution du 3^e Parlement au début de l'année suivante. Par la suite, la politique de la création des titres déclina significativement⁵²³.

À la déception générale, ces efforts du roi n'aboutirent ni à la création d'une élite britannique (ou anglo-écossaise), ni à une fidélisation rapide de ses membres.

D'une part, l'animosité réciproque entre les deux nations ne tendait qu'à disloquer leur souhaitable unité, obligeant même Jacques I^{er} à procéder à la réduction du nombre des Écossais à la Cour en 1611 à la suite des nombreuses violences et hostilités⁵²⁴. Les rivalités entre factions de la Cour avaient atteint un tel niveau qu'elles débordèrent dans le Parlement et les localités⁵²⁵. Le roi suscita inévitablement le mécontentement des membres des deux camps. Nombre de ceux qui avaient suivi le nouveau souverain d'Édimbourg à Londres se trouvèrent déçus lorsqu'ils découvrirent que Jacques I^{er} n'était en mesure ni de peupler la Cour avec des Écossais – « dont un nombre important rentra au pays les mains vides »⁵²⁶ – ni de leur octroyer des grands offices du royaume⁵²⁷. Les Anglais, quant à eux, critiquaient Jacques I^{er} pour avoir distribué plus de 250 000 livres de pensions entre 1603 et 1610 à ses favoris écossais, fait entrer quatre

⁵²² J. Nichols, *The Progresses, Processions and Magnificent Festivities*, op. cit., vol. I, p. 200-228.

⁵²³ Sur Charles I^{er}, voir Charles Ray Mayes, « The Sale of Peerages in Early Stuart England », *Journal of Modern History*, 19, 1957, p. 30-35

⁵²⁴ Par exemple, le nombre de duels entre les Anglais et les Écossais ne cessait de croître (voir D. H. Willson, « King James I and Anglo-Scottish Unity », art. cit., p. 47 et Thomas Christopher Smout (dir.), *Anglo-Scottish Relations from 1609 to 1900*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2005).

⁵²⁵ Kevin Sharpe, « The Image of Virtue: the Court and Household of Charles I, 1625-1642 », dans David Starkey (dir.), *The English Court, from the Wars of the Roses to the Civil War*, Londres/New York, Longman, 1987, p. 255.

⁵²⁶ Keith M. Brown, « The Scottish Aristocracy, Anglicization, and the Court, 1603-38 », *The Historical Journal*, 36, 1993, p. 552.

⁵²⁷ Il est vrai qu'il ne faudrait pas surestimer les avantages concédés dans la mesure où les Anglais restèrent dominants dans la Maison du roi et au gouvernement ; au total il n'y a eu que 158 Écossais intégrés à la Cour et aux affaires sous le règne de Jacques I^{er}. Le roi était également resté prudent en ce qui concerne la distribution des charges dans la magistrature ainsi que des places au sein du Parlement (Voir S. Jettot et F.-J. Ruggiu, *L'Angleterre à l'époque moderne*, op. cit., p. 107 ; B. P. Levack, *The Formation of the British State*, op. cit., p. 60).

Écossais dans son conseil privé⁵²⁸ et peupler la nouvelle Chambre à coucher d'Écossais⁵²⁹, bénéficiant dorénavant de contact plus direct avec le souverain et l'approchant dans son intimité⁵³⁰. On critiquait également de plus en plus les anciens ennemis pour leur absence de volonté d'intégration : il est vrai que même les courtisans écossais les plus fidèles, à l'image de James Hay, ne démontrèrent que très peu de preuves d'anglicisation⁵³¹.

D'autre part, le processus de fidélisation des élites entrepris par les premiers rois Stuart, au-delà de son caractère lent, eut des effets néfastes sur la loyauté de la noblesse envers la monarchie. De nombreuses créations de pairs suscitèrent aussitôt des conflits entre les anciens et les nouveaux alors que la mise en place des méthodes d'acquisition vénales affaiblissait le prestige de la Couronne en tant qu'une source d'honneurs. Tant que l'honneur le plus commun de la chevalerie n'était pas héréditaire, des familles entières étaient obligées de solliciter la faveur de la monarchie, en lui proposant leurs services⁵³².

Jacques I^{er} se trouva alors forcé de solliciter à de nombreuses reprises soit des personnages dont la fidélité était reconnue sans faille et éprouvée par des longs et constants services, soit des hommes qu'il avait réussi à fidéliser pendant les premières années de son règne. À titre d'exemple, James Hay, écossais de naissance et champion du nombre d'ambassades conduites en France, devint très tôt le favori de Jacques I^{er} et l'accompagna en Angleterre en 1603. Quant à d'autres ambassadeurs assidus – Thomas Edmondes, Henry Rich ou Dudley Carleton –, ils reçurent les titres de chevalier en 1603 pour le premier et en 1610 pour les deux autres afin de mieux les fidéliser.

⁵²⁸ B. P. Levack, *The Formation of the British State*, op. cit., p. 36.

⁵²⁹ En 1614, six gentilshommes de la Chambre sur sept et tous les dix valets (*groom*) étaient des Écossais, et quinze nominations sur vingt entre 1603 et 1625 concernaient également les Écossais (K. M. Brown, *Kingdom or Province?*, op. cit., p. 10).

⁵³⁰ En effet, et Neil Cuddy l'a bien montré, le règne de Jacques I^{er} avait été marqué par un « retour de l'entourage » du monarque dans la gestion des affaires (N. Cuddy, « The Revival of the Entourage », art. cit., p. 173-225). Pour la restitution des dynamiques de Cour autour de Jacques I^{er} et de Charles I^{er}, voir également A. Ruellet, *La Maison de Salomon*, op. cit., p. 255.

⁵³¹ Il est vrai que Carlisle, qui tirait son titre de la même région et avait des possessions dans le Yorkshire, ne fit aucun effort pour cultiver une clientèle locale ; il vécut même toute sa vie dans des maisons louées et prêtées (K. M. Brown, « The Scottish Aristocracy », art. cit., p. 575 et p. 561).

⁵³² L. Stone, *The Crisis of The Aristocracy*, op. cit., p. 60 et C. R. Mayes, « The Sale of Peerages in Early Stuart England », art. cit., p. 35-36.

d. Un nombre limité d'hommes dévoués au point de se sacrifier financièrement au service de leur roi

« Le manque d'argent si grand que cela n'a pas été connu. Les ambassadeurs restent faute d'argent, et depuis la Saint-Jean aucun serviteur du roi n'a reçu un sou »⁵³³

Mais il ne suffisait pas de disposer des hommes fidèles et loyaux, il fallait encore que ces derniers acceptassent de se sacrifier financièrement au service de leur roi en tant qu'ambassadeurs.

En effet, comme nous le montrerons plus loin, non seulement une mission d'ambassade ne permettait pas de gagner de l'argent, mais encore elle engendrait des dépenses parfois extrêmement élevées, pouvant même conduire à une ruine totale de l'ambassadeur. À la fin du règne d'Élisabeth I^{re} l'écart entre des dépenses qui explosaient et des indemnités journalières qui restaient inchangées fut à l'origine d'une véritable réticence de la part de la noblesse qui, sous différents prétextes, essayait d'échapper à « cet honneur importun » qu'était devenue une mission d'ambassade⁵³⁴.

Il ne serait pas erroné de supposer qu'il en allait de même à l'époque des premiers Stuarts. Partagé entre la noblesse anglaise qu'il devait attirer et la noblesse écossaise dont la fidélité devait être préservée, le nouveau roi avait de surcroît des problèmes financiers récurrents. En effet, les finances royales étaient grevées d'un déficit chronique tel que Jacques I^{er} ne parvenait pas même à faire face à ses dépenses courantes. Tout au long de son règne, la dette de la Couronne ne cessa d'augmenter, passant d'environ 400 000 £ en 1603 à plus de 900 000 £ en 1618. Différents expédients financiers hasardés par le roi se heurtèrent à la fermeté d'un Parlement sans cesse renforcée, rendant les relations entre les deux parties de plus en plus compliquées⁵³⁵. Quant à Charles I^{er}, malgré son désir de participer à la restauration de son parent, l'Électeur Palatin, il fut contraint de mener une politique étrangère économe. Les mesures du Lord Trésorier Richard Weston – la reprise du commerce après 1631, la mise en place d'un nouveau *Book of rates* en 1635, la multiplication des monopoles, et, plus tard, le *ship money* – n'avaient pas permis de résorber l'énorme dette de la couronne qui s'élevait encore à 1,1 million

⁵³³ CSPD, 1625-1626, lettre de Locke à Carleton, 9 juillet 1625, p. 57.

⁵³⁴ L. Stone, *The Crisis of The Aristocracy*, op. cit., p. 461.

⁵³⁵ Voir John Cramsie, *Kingship and Crown Finance under James VI and I, 1603-1625*, Woodbridge, The Boydell Press, 2002, p. 67-75 et M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 36-46.

de livres au milieu des années 1630⁵³⁶. À titre de comparaison, notons qu'en 1628, la Normandie à elle seule donna à Louis XIII une contribution égale au total des revenus ordinaires de Charles I^{er}⁵³⁷.

Devant une telle situation, on peut supposer que les marges de manœuvres pour attirer un nouveau candidat dans une véritable aventure financière étaient limitées, forçant la monarchie anglaise à se tourner régulièrement vers les mêmes hommes.

L'envoi des ambassadeurs coûtant cher, Jacques I^{er} avoua à plusieurs reprises manquer d'argent à ce sujet. Au printemps 1619, le souverain anglais ne fut pas en mesure de dépêcher une ambassade extraordinaire en France à cause, entre autres, des difficultés financières de la Couronne, comme le rapporta le marquis de Traînel : « ... j'ay appris qu'ils ont manqué d'argent et qu'ilz n'envoyent point d'ambassadeur extraordinaire en France a moins de trente mil escuz »⁵³⁸. En ce qui concerne le sacrifice personnel des hommes fidèles de longue date, il n'était pas éternel, obligeant parfois le roi d'Angleterre à payer ou à promettre de payer. À titre d'exemple, en 1616, afin de récolter les sommes nécessaires pour conduire une ambassade extraordinaire extrêmement coûteuse de James Hay à la Cour de Louis XIII, la Couronne mit en vente deux baronnies moyennant 10 000 livres chacune. Quelques années plus tard, Hay, devenu en septembre 1622 comte de Carlisle, et Henry Rich, comte de Holland, parvinrent tous deux à soutirer suffisamment d'argent à Jacques I^{er} pour couvrir leurs dépenses lors d'une longue mission extraordinaire en France en 1624-1625, bien que le roi fût encore redevable de 23 800 livres à Rich en 1628⁵³⁹. Les dettes de ce dernier ne lui permirent pas de repartir en France en 1629 afin d'assister au serment que les deux monarques devaient prêter à l'occasion de la conclusion de la paix de Suse⁵⁴⁰. Dès lors, Charles I^{er} décida de nommer Henry Danvers (1573-1644), 1^{re} comte de Danby. Malheureusement, ce dernier, bien qu'il fût « bien pourvu en argent », refusa de partir car le roi d'Angleterre n'était pas en mesure de lui payer les « 20 000 à 30 000 couronnes » nécessaires pour son séjour à Paris⁵⁴¹. Danby n'étant pas prêt à se sacrifier financièrement au service de la monarchie, on dépêcha à sa place Thomas Edmondes, serviteur

⁵³⁶ Sur les difficultés financières de Jacques I^{er} et de Charles I^{er}, voir S. Jettot et F.-J. Ruggiu, *L'Angleterre à l'époque moderne, op. cit.*, p. 48-51 et p. 55-56.

⁵³⁷ L. Stone, *The Crisis of The Aristocracy, op. cit.*, p. 503.

⁵³⁸ BnF, Mss, Français 15988, fol. 331, lettre de Traînel, Londres, 14 mai 1619.

⁵³⁹ L. Stone, *The Crisis of The Aristocracy, op. cit.*, p. 107 et p. 462.

⁵⁴⁰ CSPV, vol. XXII, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, à Zorzi Zorzi, son collègue en France, Londres, 1^{er} mai 1629, p. 37.

⁵⁴¹ CSPV, vol. XXII, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, à Girolamo Soranzo et Zorzi Zorzi, ses collègues en France, Londres, 31 mai 1629, p. 76-78.

de très longue date pour qui il s'agissait de la quatrième mission auprès de Louis XIII depuis 1610.

Les éléments susmentionnés démontrent que la diplomatie restait avant tout une affaire personnelle du prince, créant des liens d'interdépendance entre le roi et son ambassadeur. Plus la légitimité de l'émissaire était fondée sur la seule faveur royale, plus le souverain dépendait d'un réseau d'hommes fidèles et de confiance afin de pouvoir mener une politique diplomatique d'ampleur à la hauteur de ses ambitions. Plus ce réseau était restreint, plus la monarchie tendait à nommer les mêmes hommes aux mêmes postes. Nous avons vu que le petit nombre d'aristocrates titrés ainsi que les difficultés politiques et financières des premiers Stuarts avaient obligé Jacques I^{er} soit de renoncer à une mission, soit d'employer les mêmes ambassadeurs jusqu'à cinq reprises, à l'exemple de James Hay, son favori écossais de longue date. Il s'agissait alors souvent d'hommes dévoués et hautement compétents qui étaient prêts à servir leur roi malgré des difficultés décourageantes. Cet emploi « forcé » des mêmes personnes avait rendu la diplomatie jacobéenne de la première moitié du XVII^e siècle plus professionnelle que celle de la France. Les émissaires anglais, au fil des missions régulières, finirent par se former sur place, améliorant non seulement leur connaissance du français, des traditions et des mœurs de la Cour de Louis XIII, mais aussi des pratiques et des codes diplomatiques, le tout sans que ce fût une véritable intention de la monarchie anglaise.

2. Un solipsisme linguistique naissant : la faible professionnalisation des diplomates français s'explique, au moins en partie, par l'usage répandu de la langue et le prestige de la culture françaises

La faible professionnalisation des diplomates français s'explique, partiellement, par l'usage de plus en plus répandu à l'étranger de la langue française ainsi que par le prestige et la renommée de la culture française sur le continent européen. Même si l'on était encore loin, dans cette première moitié du XVII^e siècle, d'une influence française – tant linguistique que

culturelle – qui s'exerça sur l'Europe cent ans plus tard⁵⁴², les prémices de ce phénomène s'observèrent dès le règne d'Henri IV.

a. Les débuts de l'ascension de la langue française et le rayonnement culturel de la France

En ce qui concerne les langues de la diplomatie – dont le sujet suscite un regain d'intérêt depuis plusieurs années⁵⁴³ – à l'époque qui nous intéresse, c'est le latin qui restait la langue la plus importante dans le domaine diplomatique, celle dans laquelle étaient rédigés les traités. En revanche, ce n'était plus la seule langue universelle des diplomates : l'italien et le français, notamment, s'étaient imposés comme langues des négociations orales et écrites ainsi que, dans une moindre mesure, l'allemand, l'espagnol et le néerlandais. Outre le latin, la nécessité de maîtriser une ou plusieurs de ces langues apparaît également dans des manuels destinés aux diplomates dès le XVI^e siècle. À titre d'exemple, le Vénitien Ottaviano Maggi avait revendiqué que l'ambassadeur ne dût « pas seulement savoir écrire et parler le latin avec un raffinement tout classique, mais il doit aussi être un maître en grec, en espagnol, en français, en allemand et en turc »⁵⁴⁴.

Même si le français ne jouait pas un rôle dominant sous Louis XIII, n'étant que l'une des langues qu'un émissaire bien formé devait maîtriser, il commençait à prendre de l'importance dans les années 1630. Son prestige s'accrut avec la création de l'Académie française en 1635, fondée officiellement dans le but de normaliser la langue française. C'est à partir de ce moment-là que le français commença à se démarquer de plus en plus des autres langues, au point de devenir, avec le néerlandais, l'une des langues dans lesquelles on rédigea les traités de paix de Münster et d'Osnabrück du 24 octobre 1648⁵⁴⁵.

⁵⁴² Voir l'ouvrage fondamental de Marc Fumaroli, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, Librairie générale française, 2003.

⁵⁴³ Sur les langues de la diplomatie, voir L. Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, op. cit., p. 450-455 ; C. Gantet, *Guerre, paix et construction des États*, op. cit., p. 313-320 ; G. Braun, *La connaissance du Saint-Empire en France*, op. cit., p. 187-291 et Guido Braun, « Les problèmes de communication aux congrès internationaux. De Westphalie à Ryswick (1643-1697) », dans Dejanirah Couto et Stéphane Péquignot (dir.), *Les langues de la négociation. Approches historiennes*, Rennes, PUR, 2017, p. 191-218. Il faut également mentionner un récent colloque international, intitulé « Langues et diplomaties (XV^e siècle à nos jours) », qui a eu lieu du 7 au 9 décembre 2022 à l'Université de Haute-Alsace à Mulhouse.

⁵⁴⁴ G. Braun, « Les problèmes de communication aux congrès internationaux », art. cit., p. 195-196.

⁵⁴⁵ G. Braun, *La connaissance du Saint-Empire en France*, op. cit., p. 235. Quant à la langue française, elle s'imposa définitivement comme la langue diplomatique en Europe en 1714 quand un premier traité international, signé à Rastatt, fut rédigé exclusivement en français (Voir Camille-Georges Picavet, « Le français et les langues étrangères dans la diplomatie au temps de Louis XIV », *Revue des sciences politiques*, 51, 1928, p. 578-592 ;

Les débuts de l'ascension de la langue française allaient de pair avec le rayonnement culturel de la France qui supplanta progressivement l'Espagne. De nombreux jeunes aristocrates venaient de toute l'Europe pour admirer Paris et ses récents monuments – le Pont-Neuf, la Place Royale ou la Grande Galerie du Louvre –, pour étudier dans plusieurs académies équestres et nobiliaires qui se multipliaient partout dans le royaume ainsi que pour observer la Cour royale dont le souvenir du raffinement qui y régnait à l'époque des derniers Valois était encore vivace. Bien que la Cour des premiers Bourbons fût plutôt connue pour sa grossièreté – tant au niveau des vêtements que des manières souvent jugées débridées –, elle attirait par la culture musicale et artistique ainsi que par l'art de mener une conversation⁵⁴⁶.

b. La connaissance du français ainsi que la familiarisation avec les traditions de la France étaient de plus en plus portées au crédit des négociateurs anglais.

À titre d'exemple, après avoir appris la nomination en 1619 d'Edward Herbert en qualité d'ambassadeur ordinaire de Jacques I^{er} auprès de Louis XIII, le marquis de Traînel écrivit : « Mons. Herbert qui est celui qu'ils envoient pour Ambassadeur est de bonne et grande qualité. Il a esté longtemps en France apprenant à monter à cheval à l'escurye de Mons. Le Connestable à Marlou. Il se dit françois tout à fait, et m'a tousjours accompagné ; Il est nepveu du grand chambellan qui est des principaulx du conseil et fort bon françois »⁵⁴⁷. De toute évidence, la bonne maîtrise du français, les liens qu'Herbert avait tissés avec l'un des plus grands aristocrates de France ainsi que sa connaissance globale du royaume rehaussaient son prestige personnel aux yeux des Français, pouvant ainsi contribuer à la réussite de sa mission. En ce qui concerne James Hay, qui avait probablement contracté une certaine francophilie lors de son séjour à Paris en 1616, était, selon Alvisé Valaresso, « le plus populaire en France parmi tous

Ferdinand Brunot, Alexis François et Charles Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris, A. Colin, 1905-1979, 13 vol. en 20 t. ; Henriette Roumiguière, « Le français dans les relations diplomatiques », *University of California Publications in Modern Philology*, XII, 1925-1926, p. 259-340 ; James Brown Scott, *Le français, langue diplomatique moderne. Étude critique de conciliation internationale*, Paris, A. Pédone, 1924).

⁵⁴⁶ Voir Jeremy Black, *France and The Grand Tour*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003 ; Constantia Maxwell, *The English Traveller in France, 1698-1815*, Londres, G. Routledge and sons, 1932 ; Olivier Chaline, Jaroslaw Dumanowski et Michel Figeac (dir.), *Le rayonnement français en Europe centrale, du XVII^e siècle à nos jours*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2009 ; Philippe Salvadori, *La vie culturelle en France aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, Paris, Ophrys, 1999.

⁵⁴⁷ BnF, Mss, Français 15988, fol. 331, lettre de Traînel, Londres, 14 mai 1619.

les Anglais » lors de sa nomination en qualité d'ambassadeur ordinaire en vue de négocier une union dynastique entre les deux couronnes au printemps 1624⁵⁴⁸. Il convient d'ajouter que la maîtrise du français était d'autant plus importante que le roi d'Angleterre lui-même avait l'habitude de répondre en français à l'ambassadeur de France lors des audiences publiques⁵⁴⁹.

À l'inverse, le refus de parler français ou la méconnaissance des us et coutumes du royaume pouvaient provoquer un mécontentement, ou tout au moins une incompréhension, de la part des Français, reflétant ainsi un « solipsisme naissant » (pour paraphraser Descartes) tant linguistique que culturel. Le vicomte de Scudamore, connu pour son haut niveau de culture, refusa lors des audiences officielles de parler français. Utilisant des interprètes⁵⁵⁰, il surprit grandement la Cour de France : « On trouve étranger que Monseigneur parle par le biais d'un interprète, et je trouve encore plus étrange quand on voit que Monseigneur va continuer ainsi dans sa négociation [...] »⁵⁵¹. La même question se posa lors de la première audience accordée au comte de Leicester par Louis XIII en 1636. Le roi, voyant l'interprète qui accompagnait l'ambassadeur, lui demanda s'il comptait parler français. Leicester répondit qu'il « comprenait un peu » la langue mais n'était pas en mesure de bien parler⁵⁵². Ce refus ne s'expliquait pas par la méconnaissance du français – tant Scudamore que Leicester avaient reçu une bonne éducation et effectué plusieurs séjours en France –, mais correspondait parfaitement à l'esprit du XVII^e siècle où, selon Garrett Mattingly, on pensait que l'usage de la propre langue rendait gloire au monarque que le diplomate représentait⁵⁵³. Ce refus semblait tirer ses racines de l'ambassade de Thomas Edmondes en 1629, au moment où les deux pays sortaient de la guerre : « De même, alors que Sa Majesté avait l'habitude de répondre à l'ambassadeur de France dans sa langue, il s'exprime désormais en anglais et par un interprète. Ainsi fait Sir Thomas Edmonds au roi de France, contrairement à l'ancienne coutume ; de sorte que bien que nous ne les ayons

⁵⁴⁸ CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 12 avril 1624, p. 267.

⁵⁴⁹ Thomas Birch, *The Court and Times of Charles the First: Containing a Series of Historical and Confidential Letters, Including Memoirs of the Mission in England*, Londres, 1849, vol. II, p. 25.

⁵⁵⁰ Sur le rôle des traducteurs et interprètes à l'époque moderne, voir Federico M. Federici et Dario Tessicini (dir.), *Translators, Interpreters and Cultural Negotiators: Mediating and Communicating Power from the Middle Age to the Modern Era*, Basingstoke, Hampshire, 2014.

⁵⁵¹ NA, SP 78/98, fol. 245, lettre de Vic, Paris, 28 août/7 septembre 1635 ; fol. 247, lettre de Scudamore à Coke, Paris, 29 août 1635.

⁵⁵² NA, SP 78/101, fol. 111, lettre de Leicester à Coke, Paris, 3/13 juin 1636.

⁵⁵³ G. Mattingly, *Renaissance Diplomacy*, op. cit., p. 186-187. Par exemple, Carlo Pasquali écrivit à ce propos en 1598 : « Je demande dans quelle langue doit être annoncée une ambassade. En effet, vous n'exprimerez pas les choses plus proprement, ou de façon plus expressive avec des mots qu'avec ceux-là mêmes par lesquelles elles ont été exprimées par ceux dont ils dévoilent les intentions » (C. Pasquali, *L'ambassadeur*, op. cit., p. 272). Quant à Hotman, il était du même avis : « On plus davantage à parler et negocier en sa propre langue, ou du moins en latin » (J. Hotman de Villiers, *L'ambassadeur*, op. cit., p. 16).

pas égalés ces derniers temps dans les armes, nous les égalons maintenant dans les cérémonies »⁵⁵⁴. D'après Henry de Vic, secrétaire et agent à Paris qui était devenu un véritable expert de la France, cette pratique touchant l'orgueil des Français ne pouvait qu'être préjudiciable pour un ambassadeur. À cet égard, il recommanda fortement à Scudamore l'usage du français : « En toutes occasions, il représente combien il serait plus pour le service de Sa Majesté que Scudamore tombe sur la connaissance de la langue française afin de se rendre plus acceptable »⁵⁵⁵. On observe que le solipsisme linguistique naissant de la France tendait à modifier les coutumes diplomatiques.

c. En revanche, les mêmes cas de figures ne se produisent pas lors des séjours de diplomates français auprès des premiers Stuarts.

Tout comme au XVI^e siècle, dans la première moitié du XVII^e siècles extrêmement rares étaient les diplomates qui maîtrisaient l'anglais, dont l'ignorance n'avait aucune importance. Comme l'a remarqué Charles Giry-Deloison pour le règne d'Henri VIII, « nul ambassadeur ne se serait fourvoyé dans l'inutile apprentissage d'un idiome parlé par les seuls insulaires et, de surcroît, pas par tous »⁵⁵⁶. Cette situation restait inchangée à l'époque qui nous intéresse. Il convient d'ajouter que pratiquement aucun des manuels et des traités didactiques consacrés à l'art diplomatique et dédiés à la formation des futurs ambassadeurs ne recommandait l'apprentissage et la maîtrise de l'anglais. En ce qui concerne le rayonnement culturel de l'Angleterre en Europe, il n'était pas comparable à celui de la France. Les académies équestres n'y existaient pas et la Cour des premiers Stuarts était peu fastueuse, largement concurrencée par d'autres Cours européennes, en particulier celles de la France et des princes italiens. Même politiquement l'Angleterre attirait peu : la monarchie dépendait d'un accord du Parlement pour pouvoir lever des impôts et obtenir des subsides pour les opérations militaires, ne disposant pas même d'armée permanente. Antoine de La Boderie décrivait ainsi les différences politiques entre la France et l'Angleterre : « La différence du pouvoir de nos Rois à ceux d'Angleterre, disoit que le Royaume de France étoit un Royaume absolu, mais celui d'Angleterre étoit un Royaume politique, c'est-à-dire, composé du peuple et du Roi et que par conséquent il ne

⁵⁵⁴ T. Birch, *The Court and Times of Charles the First*, op. cit., vol. II, p. 25.

⁵⁵⁵ NA, SP 78/99, fol. 89, lettre de Vic, Paris, 23 octobre/2 novembre 1635.

⁵⁵⁶ C. Giry-Deloison, « Le personnel diplomatique au début du XVI^e siècle », art. cit., p. 231.

pouvoit aussi disposer des affaires qu'il avoit entreprises jusqu'ici sans leur participation et consentement »⁵⁵⁷.

Sur la base de ces éléments, on comprend mieux pourquoi les ambassadeurs anglais qui visaient une activité diplomatique, étaient motivés par la maîtrise des langues étrangères et, tout particulièrement, le français, et les voyages de formation. L'acquisition d'une bonne formation fut l'une des clés pour réussir une mission diplomatique à la Cour de Louis XIII. Le solipsisme linguistique et culturel naissant de la France imposait aux diplomates anglais tant l'apprentissage du français qu'une connaissance des us et des coutumes du royaume – faisant ainsi d'eux des acteurs diplomatiques plus professionnels –, tout en dispensant les siens d'efforts réciproques.

3. Une activité produit-elle une forme de professionnalisation ?

Pour autant, la moindre fréquentation des collèges et des universités, l'absence de connaissance de base du droit ou le peu d'expérience à l'étranger empêchaient-ils l'ambassadeur français en Angleterre de réussir sa mission ?

Revenons à l'ambassade du marquis d'Effiat. Comme nous l'avons vu précédemment, il fut nommé en qualité d'ambassadeur extraordinaire de Louis XIII à Londres pour mener à bien des négociations d'un projet de mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie. N'ayant pratiquement aucune expérience antérieure, d'Effiat – dont la nomination était due à sa proximité à la fois avec La Vieuville et avec Richelieu – ne connaissait ni l'art de la négociation, ni les traditions et coutumes de la Cour anglaise ni, encore moins, la langue anglaise. Malgré cela, grâce à ses qualités de courtisan, emportant une certaine habileté et une aisance personnelle, il put nouer rapidement des liens de confiance tant avec Jacques I^{er}, son fils et son favori tout-puissant le duc de Buckingham et remplir ainsi sa mission avec succès.

L'une des clés de sa réussite fut le fait qu'il saisit rapidement la personnalité du premier roi Stuart – non pas sans les conseils et l'appui de La Ville-aux-Clercs avec qui d'Effiat correspondait de manière assidue. Agissant comme un véritable « courtisan royal »⁵⁵⁸ – qualité

⁵⁵⁷ *Ambassades de monsieur de la Boderie, op. cit.*, t. V, lettre de La Boderie à Villeroy, Londres, 24 mai 1610, p. 272.

⁵⁵⁸ Amélie Balayre, « The Education of an Ambassador: The Marquis d'Effiat in England », *The Journal for Renaissance and Early Modern Diplomatic Studies*, 4, 2020, p. 67.

que lui reconnurent ses contemporains⁵⁵⁹ – l’ambassadeur mit en place une véritable « tactique de la chasse » pour approcher le roi. D’Effiat écrivit ainsi à Paris : « l’estant tiré de l’affaire pour luy parler de la chasse, qui est sa passion, pour le mettre en bonne humeur, car il ayme quelque fois la raillerie ». D’Effiat devint aussitôt compagnon de chasse de Jacques I^{er}⁵⁶⁰. Celle-ci constituait un élément central de la sociabilité des ambassadeurs⁵⁶¹ et lui permit de s’intégrer dans les cercles de la Cour et d’approcher Jacques I^{er}. Le monarque finit par décrire l’ambassadeur non seulement comme un grand chasseur et un bon compagnon, mais aussi comme un sage, un confident et même un « domestique »⁵⁶².

L’exemple d’Effiat démontre que, outre le solipsisme linguistique et culturel naissant qui n’incitait pas spécialement les ambassadeurs français à Londres à apprendre des langues étrangères ni à effectuer de longs séjours à l’étranger, la question de leur formation se posait également moins parce qu’ils mobilisaient des qualités dues à leur éducation nobiliaire, souvent acquise auprès d’un membre de leur famille. N’ayant que très peu d’expérience diplomatique, le marquis d’Effiat n’agit-t-il pas néanmoins de manière professionnelle par ses manières d’être, de se conduire et de s’exprimer auprès de Jacques I^{er} ? En adoptant des éléments de la culture de Cour des premiers rois Stuart – pratique que Indravati Félicité a appelé « un processus d’acculturation »⁵⁶³ – son activité de courtisan avait assurément produit une certaine forme de professionnalisation.

⁵⁵⁹ À titre d’exemple, Alvise Valaresso l’appelle « un grand courtisan » (CSPV, vol. XVIII, lettre d’Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 12 juillet 1624, p. 382).

⁵⁶⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 80, lettre d’Effiat à Louis XIII, Stanford, 21 août 1624 et fol. 207, lettre d’Effiat à Louis XIII, Londres, 23 septembre 1624.

⁵⁶¹ Jean-Marie Cotteret, *Gouverner c’est paraître*, Paris, PUF, 2002 ; Robert Muchembled, *L’invention de l’homme moderne : sensibilités, mœurs et comportements collectifs sous l’Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1988 ; Stéphane Vaquero, *Baltasar Gracian, la civilité ou l’art de vivre en société*, Paris, PUF, 2009.

⁵⁶² AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 262, lettre de Jacques I^{er} à Louis XIII, Bletsoe (Bedfordshire), 21 juillet 1624.

⁵⁶³ I. Félicité (dir.), *L’Identité du diplomate*, op. cit., p. 20-21.

II. ÊTRE DIPLOMATE : NOBLE LOISIR, ACTIVITÉ EN VOIE DE PROFESSIONNALISATION, MÉTIER OU CARRIÈRE ?

Après avoir étudié l'observation des pratiques et des faits stylisés dans le recrutement des ambassadeurs – un vivier diplomatique apte à fournir des diplomates, une préparation de portée toujours générale favorisant l'exercice des fonctions diplomatiques ainsi que les critères qu'on utilisait pour choisir un tel ou tel personnage pour conduire une mission d'ambassade à Paris ou à Londres – une question logique se pose : peut-on parler, dans cette première moitié du XVII^e siècle, et même dans toute l'époque moderne, de carrière diplomatique ? En l'absence de processus de recrutement uniforme à l'échelle européenne, d'une quelconque formation théorique et même de conception de l'exercice diplomatique au sein des secrétariats d'État des Affaires étrangères, s'agit-il d'une profession ou plutôt d'un métier en voie de professionnalisation ?

C'est une interrogation qui suscite de multiples réflexions depuis plusieurs décennies. Tant en France qu'outre-Manche, la question de l'identité du diplomate ainsi que de la professionnalisation du champ diplomatique à l'époque moderne fait l'objet de réflexions historiographiques très nourries depuis quelques décennies. Si les études récentes menées par Camille Desenclos, Guido Braun, Charles Giry-Deloison et Indravati Félicité soulignent la complexité et les multiples facettes du sujet, un constat semble cependant s'imposer : la diplomatie de l'époque moderne est une activité plurielle qui mobilise des pratiques, des objectifs et des manières de faire spécifiques⁵⁶⁴. À cet égard, nous espérons apporter notre pierre à l'édifice en vue d'une meilleure compréhension de cette problématique, à l'exemple des pratiques diplomatiques entre la France et l'Angleterre dans les années 1610-1642.

⁵⁶⁴ Camille Desenclos, « Diplomate, huguenot ou humaniste : le modèle de l'agent français auprès des princes protestants allemands au début du XVII^e siècle (1589-1620) », dans I. Félicité (dir.), *L'identité du diplomate*, op. cit., p. 31-44 ; G. Braun, « La formation des diplomates à l'époque moderne », art. cit., p. 231-249 ; C. Giry-Deloison, « Le personnel diplomatique au début du XVI^e siècle », art. cit., p. 246-253 et L. Badel, *Diplomaties européennes*, op. cit., p. 57-84.

A. Encore un « noble loisir » pour les ambassades extraordinaires, étapes du parcours classique des élites dirigeantes

Pour un certain nombre d'ambassadeurs dans la première moitié du XVII^e siècle, l'activité diplomatique constituait encore un véritable « noble loisir », mêlant la volonté de montrer leur propre prestige avec la nécessité de représenter l'autorité royale du Prince à l'étranger. Cela concernait tout particulièrement de courtes ambassades extraordinaires d'apparat et de cérémonie. S'intégrant bien dans le parcours des élites dirigeantes, elles favorisaient le choix de grands seigneurs et de courtisans⁵⁶⁵.

À titre d'exemple, le maréchal de Lavardin, envoyé au début de l'année 1611 pour assister à la cérémonie de serment que Jacques I^{er} devait prêter dans le respect du traité d'alliance défensive et offensive, mena une véritable vie de courtisan pendant les quelques jours où il demeura à la Cour d'Angleterre⁵⁶⁶. « Noblement reçu avec son entourage » qui était, selon les sources, particulièrement conséquent, il partagea son temps entre les fêtes, les banquets et les spectacles. Le jour de la cérémonie, Lavardin, après accompli sa mission de représentation, passa le reste de la journée en dansant et en s'amusant. Au lendemain, il reçut plusieurs invitations de Jacques I^{er} et du prince de Galles pour aller chasser et participer à une fête masquée organisé par la reine⁵⁶⁷. Si sa participation à toutes les fêtes et cérémonies organisées par une Cour étrangère faisait partie, comme nous l'avons vu précédemment, des règles du jeu diplomatique – au travers de ces gestes de représentation symbolique se formait une véritable chorégraphie – ce fut également une occasion de se montrer publiquement et de se divertir en déployant toute sa munificence.

⁵⁶⁵ Pour Jean Sènié, dans cette vision les ambassades étaient une des manifestations de l'État moderne (Jean Sènié, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare : les relations des cardinaux d'Este avec le royaume de France (1530-1590)*, Florence, Presses Universitaires de Florence, 2021, p. 30-31). Voir également Toby Osborne, « Renaissance Diplomacy and the Early Modern State » dans Peter Eich, Sebastian SchmidtHofner et Christian Wieland (dir.), *Der wiederkehrende Leviathan: Staatlichkeit und Staatswerdung in Spätantike und Früher Neuzeit*, Heidelberg, Universitätsverlag Winter, 2012, p. 117-138.

⁵⁶⁶ Il semble que le maréchal retardât même son retour en France afin de pouvoir assister à la représentation de *Love Freed from Ignorance and Folly* (M.-C. Canova-Green, *La politique-spectacle au grand siècle*, op. cit., p. 57.

⁵⁶⁷ CSPV, vol. XII, lettre de Marc' Antonio Correr, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Senat, Londres, 11 février 1611, p. 115.

Un autre exemple est peut-être encore plus illustratif, le séjour du duc de Buckingham à la Cour de Louis XIII qui eut lieu du 24 mai au 22 juin 1625. Dépêché par Charles I^{er} dans le but de « haster et faciliter le voyage »⁵⁶⁸ de la nouvelle reine en Angleterre, il déploya, au cours des neufs jours que dura sa présence à Paris, tout son faste, sa gloire et sa fierté. Logé à l'hôtel de Chevreuse à proximité immédiate du Louvre, Buckingham se fit admirer par la somptuosité de ses habits, l'abondance et la richesse de ses pierreries ainsi que par sa galanterie. Voici comment Pierre de La Porte, porte-manteau d'Anne d'Autriche, décrit le séjour du favori du roi d'Angleterre : « Il parut à la cour avec tant d'agrément et de magnificence qu'il donna de l'admiration au peuple, de la joie et quelque chose de plus aux dames, de la jalousie aux galants et plus encore aux maris »⁵⁶⁹. Les réceptions, les fêtes et les bals se succédaient sans arrêt – dont le *Mercurius Gallicus* rendait compte abondamment⁵⁷⁰ –, Buckingham dépensant sans compter. Si cette somptueuse ambassade était une manifestation politico-diplomatique pour le compte de son maître justifiant, selon les mœurs et les traditions de l'époque, des moyens extravagants et démesurés, ce fut également un plaisir servant son orgueil et sa vanité.

Notons que pour Lavardin ou Buckingham, l'exercice diplomatique était sans doute une activité courtesane comme une autre, au service du roi. Au fait de leur carrière, de leur puissance et de leur reconnaissance, ils n'attendaient pas de récompenses particulières en contrepartie⁵⁷¹. Pour ces hommes, il s'agissait généralement d'une seule et unique mission à l'étranger se

⁵⁶⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 142, « Commission donnée par Charles Roy de la Grande Bretagne au Duc de Buckingham », 5 mai 1625.

⁵⁶⁹ Pierre de La Porte, *Mémoires de P. de La Porte, premier valet de chambre de Louis XIV, contenant plusieurs particularités des règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, éd. A. Petitot et L.-J.N. Monmerqué, dans *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à la paix de Paris conclue en 1763*, Paris, Foucault, t. LIX, 1839, p. 7.

⁵⁷⁰ M. Duchein, *Le Duc de Buckingham*, op. cit., p. 272-274.

⁵⁷¹ En effet, ni Lavardin ni Buckingham ne considéraient pas leurs missions d'ambassade comme des étapes pour une ascension professionnelle ou sociale. Qui plus est, ils n'y trouvaient aucun intérêt financier : ils dépensaient de leur propre poche n'ayant pas de traitement de la part de leurs rois, mais parfois des récompenses financières qui ne pouvaient couvrir que très partiellement leurs frais. Ainsi, le maréchal de Lavardin reçut 18 000 livres pour les « frais de son voyage » (BnF, Mss, *Mélanges de Colbert* 323, fol. 11). Quant à l'ambassade extraordinaire du duc de Buckingham en 1624, on vendit plusieurs titres afin de pouvoir récolter 30 000 livres (L. Stone, *The Crisis of The Aristocracy*, op. cit., p. 107-108 ; *The Journal of Sir Roger Wilbraham, Solicitor-General in Ireland and Master of Requests for the Years 1593-1616, Together with Notes in Another Hand for the Years 1642-1649*, éd. Harold Spencer Scott, Londres, Royal Historical Society, 1902, p. 117 ; Thomas Birch, *The Court and Times of James the First: Containing a Series of Historical and Confidential Letters*, Londres, 1849, vol. II, p. 169).

résumant pratiquement à une pure représentation⁵⁷², qui n'exigeait pas de savoir-faire technique ni de connaissances profondes du métier de diplomate⁵⁷³.

B. De plus en plus un métier

Toutefois, et cela est peut-être une des particularités de l'époque qui nous intéresse, les courtisans menant une courte mission d'apparat – à l'image de Lavardin ou de Buckingham – devenaient de plus en plus rares. Le développement des ambassades ordinaires ainsi que l'apparition des longues missions extraordinaires favorisèrent l'émergence de plus en plus prégnante de véritables diplomates de métier.

La notion de métier s'assimilait déjà dans cette première moitié du XVII^e siècle à une activité qui mettait en œuvre des techniques, des outils et des savoir-faire. En effet, le *Thresor de la langue françoise* de Jean Nicot – le premier véritable dictionnaire français imprimé en 1606 – définit le terme « mestier » en recourant aux mots latins « ars » ou « artificium »⁵⁷⁴. Si l'on adopte une compréhension élargie de la notion de métier en l'attachant à la pratique diplomatique comme l'a suggéré Camille Desenclos⁵⁷⁵, on peut le définir comme une activité rémunérée qui comprenait des savoirs et savoir-faire spécifiques, mais aussi l'habileté, l'art et le talent.

1. Le système de traitements et d'indemnités des ambassadeurs

« [...] un petit d'argent qui est un metal puissant [...] »⁵⁷⁶

Abordant le sujet de la rémunération des diplomates, l'historiographie met souvent l'accent sur les retards et les irrégularités de paiement. Si, à l'égard d'un grand nombre de

⁵⁷² En effet, représentant de Charles I^{er}, il participa à des fêtes mais aussi à des discussions avec Richelieu dont le but était de convaincre le cardinal de se joindre à une ligue anti-habsbourgeoise. Sur le séjour de Buckingham en France, voir R. Lockyer, *Buckingham, op. cit.*, p. 235-242.

⁵⁷³ Outre Lavardin et Buckingham, on peut inclure dans cette catégorie d'ambassades celles du marquis de Traînel, du comte de Tresmes et du duc de Chevreuse.

⁵⁷⁴ Jean Nicot, *Thresor de la langue francoyse, tant ancienne que moderne*, Paris, chez David Douceur, 1606, p. 407.

⁵⁷⁵ C. Desenclos, « Diplomate, huguenot ou humaniste », art. cit., p. 40.

⁵⁷⁶ BnF, Mss, Français 15985, fol. 140, lettre de Bisseaux à Puisieux, Londres, 1^{er} mars 1611.

plaintes que contiennent des correspondances diplomatiques, cet aspect ne doit pas être négligé, il ne faut pas oublier que le système de rémunération lui-même – qui semble être plus au moins solidement fixé depuis la deuxième moitié du XVI^e siècle – est d’une étonnante modernité. En effet, avec un traitement (les appointements, les gages, etc.) de base (journalier, mensuel et annuel) pour une fonction exercée, complété par des indemnités ainsi que des primes et des gratifications de toutes sortes, la rémunération de diplomates rassemblait à des emplois salariés de fonctionnaires qui ne furent établis de manière définitive partout en Europe qu’au cours du XIX^e siècle⁵⁷⁷.

À combien s’élevaient donc les émoluments perçus par les ambassadeurs de France en poste en Angleterre et d’Angleterre en France ? La tâche n’est guère aisée, dans la mesure où le caractère extrêmement lacunaire et dispersé des sources ne permet de connaître que très partiellement les montants que recevaient les ambassadeurs⁵⁷⁸.

Il semble que les ambassadeurs ordinaires de France en Angleterre touchaient généralement 18 000 livres d’émoluments ordinaires par an qui étaient censés couvrir, entre autres, les frais de voyages, de logement et de correspondance ainsi que la rétribution des serviteurs. Le règlement des traitements se faisait soit par quartier (de trois mois en trois mois) – à l’exemple de des Marêts qui reçut la somme en quatre fois pour 1616⁵⁷⁹ – soit annuellement (sans doute pour rattraper un retard de paiement), comme dans le cas de Bisseaux pour 1611⁵⁸⁰, de Tillières pour 1621⁵⁸¹, de Fontenay-Mareuil pour 1632⁵⁸² ou de Poigny pour 1636⁵⁸³. En ce qui concerne les ambassadeurs extraordinaires français qui, comme nous l’avons vu précédemment, étaient dans la plupart de cas défrayés et logés aux dépens du roi hôte⁵⁸⁴, les montants de leurs émoluments étaient variables et dépendaient de la nature, de la durée et de

⁵⁷⁷ L. Badel, *Diplomaties européennes*, op. cit., p. 77-79.

⁵⁷⁸ Cela concerne tout particulièrement les archives de la Chambre des Comptes de Paris, brûlées et dispersées au XVIII^e siècle (voir Michel Nortier, « Le sort des archives dispersées de la Chambre des Comptes de Paris », dans *Bibliothèque de l’École des chartes*, t. 123-2, 1965, p. 460-537).

⁵⁷⁹ Pour les quittances délivrées par des Marêts, voir BnF, Mss, Français 26196, fol. 1132, 31 mars 1616 ; fol. 1164, 30 juin 1616 et Français 26197, fol. 1243, 30 septembre 1616 ; fol. 1361, 31 décembre 1616.

⁵⁸⁰ BnF, Mss, Français PO 2724, fol. 82, quittance délivrée par Bisseaux, 16 juillet 1611.

⁵⁸¹ BnF, Mss, DB 661, dossier Le Veneur, fol. 24, quittance délivrée par Tillières, 19 janvier 1621.

⁵⁸² BnF, Mss, Français 26209, fol. 4073, quittance délivrée par Fontenay-Mareuil, 10 décembre 1633.

⁵⁸³ BnF, Mss, NAF 164, fol. 294.

⁵⁸⁴ La monarchie anglaise leur allouait généralement quarante ou quarante-deux livres *per diem* (Voir *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 236 ; CSPV, vol. XVIII, lettre d’Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 19 juillet 1624, p. 393 ; CSPD, 1623-1625, lettre de Sir Fras. Nethersole à Carleton, Londres, 3 juillet 1624, p. 292.

l'ampleur de la mission⁵⁸⁵. Par exemple, alors que La Boderie, Bellièvre ou La Ferté-Imbault avaient reçu annuellement, à l'instar de leurs homologues ordinaires, une somme de 18 000 livres chacun⁵⁸⁶, Senneterre semble avoir touché 36 000 livres pour la seule année 1636⁵⁸⁷. Quant à Bassompierre, il reçut une somme de 30 000 livres pour les deux mois passés à la Cour de Charles I^{er} à l'automne 1626⁵⁸⁸.

En Angleterre, les choses semblent être plus simples. Depuis le règne d'Élisabeth I^{re} les frais de traitements des ambassadeurs anglais en France étaient fixés à quatre livres sterling pour les émissaires ordinaires et six ou huit livres sterling par jour pour les extraordinaires, le montant d'un *per diem* dépendant du statut social de l'ambassadeur. À titre d'exemple, lors de leur l'ambassade commune en France en 1626 Henry Rich, comte de Holland avait touché huit livres sterling alors que son homologue Dudley Carleton s'était contenté de six livres⁵⁸⁹.

Les émoluments s'avérant nettement insuffisants, ils étaient complétés par des indemnités. À titre d'exemple, Louis XIII ordonna au trésorier de l'Épargne de payer 12 000 livres à La Ville-aux-Clercs « pour les dépenses extraordinaires faites aux ambassades » à Londres⁵⁹⁰. Les *Domestic Series* anglaises contiennent également un certain nombre d'ordres de paiement (*warrants*), émis pour que, par exemple, l'ambassadeur puisse payer son loyer – à l'exemple d'Edmondes qui reçut une somme de cinquante livres à ce propos –, ou pour qu'il se fasse rembourser des sommes par lui avancées⁵⁹¹. Quant au comte de Leicester, il toucha 7 700 livres pour sa première année d'ambassade afin de couvrir « des frais supplémentaires »⁵⁹². Les diplomates pouvaient également compter sur d'autres systèmes de compensations telles que les pensions, dons ou gratifications qui constituaient parfois la seule et unique possibilité de pallier

⁵⁸⁵ Par exemple, Blainville reçut 6 000 livres pour deux mois en 1625, sans que l'on ait plus d'éléments permettant de connaître la nature de ce traitement ou le montant global que l'ambassadeur aurait perçu lors de son séjour à Londres d'octobre 1625 à avril 1626 (BnF, Mss, Mélanges de Colbert 323, fol. 11).

⁵⁸⁶ BnF, Mss, Mélanges de Colbert 323, fol. 11 ; NAF 165, fol. 145.

⁵⁸⁷ BnF, Mss, NAF 164, fol. 687-688.

⁵⁸⁸ BnF, Mss, Mélanges de Colbert 323, fol. 11.

⁵⁸⁹ Voir G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 104-112.

⁵⁹⁰ BnF, Mss, PO 1737, fol. 30 ; Mélanges de Colbert 323, fol. 11.

⁵⁹¹ Voir un ordre, délivré à Edmondes (50 livres) pour payer le loyer à Paris (CSPD, 1603-1610, 11 août 1610, p. 628) et un autre, donné à John de Clerc, marchand de Londres (210 livres) pour le remboursement des sommes avancées par Edmondes (CSPD, 1603-1610, 20 octobre 1610, p. 638).

⁵⁹² CSPD, 1636-1637, ordre de paiement au comte de Leicester, Hampton Court, 10 décembre 1636 p. 225. Par ailleurs, ce mandat de paiement est intéressant afin de comprendre de quoi étaient composés les frais de traitement. Ainsi, en plus de ses six livres par jour, la Couronne lui paya 2 000 livres « en acompte » et une autre somme de 1 500 livres « sur compte » : « Le Roi, jugeant bon après la fin de sa première année, c'est-à-dire après le dernier de février prochain, de n'accorder audit Comte que la somme de 4 800 livres par an, ordonne le paiement de celui-ci par tranches mensuelles, mais en ce qui concerne le fait qu'il a été cette année à des frais supplémentaires, Sa Majesté ordonne qu'il reçoive pour cette période la somme totale de 7 700 livres qui ne doit pas être établi dans un précédent ».

le manque de ressources. Ainsi, Poigny pria Bouthillier de l'aider « à obtenir quelque pension ou gratification du Roy » sans quoi il lui était impossible « de substituer icy »⁵⁹³. Un certain nombre de sources françaises contiennent des mentions de pensions et de dons : ce fut notamment le cas de La Boderie⁵⁹⁴, des Marêts⁵⁹⁵, de Saint-Chamond⁵⁹⁶ et de La Ferté-Imbault⁵⁹⁷, sans qu'on puisse en connaître la nature et le motif. Quant à la Couronne anglaise, elle accordait souvent aux diplomates qui s'apprêtaient à partir en missions extraordinaires plus au moins longues et coûteuse des sommes d'argent⁵⁹⁸ – souvent en forme de dons – en compensation de frais particuliers (par exemple, ceux de déplacement ou de logement)⁵⁹⁹. À titre d'exemple, James Hay reçut entre 20 000 et 25 000 livres en juillet 1621⁶⁰⁰. Trois ans plus tard, en mai 1624, le roi lui donna 8 000 livres pour ses frais personnels⁶⁰¹.

Outre la rémunération, la notion de métier comprenait des savoir-faire acquis et des compétences.

2. Des savoir-faire acquis et des compétences

Comme l'a remarqué Camille Desenclos, les qualités et les compétences effectivement attendues des candidats voués à des postes diplomatiques dans la première moitié du XVII^e siècle sont très difficilement repérables⁶⁰². Le secrétariat d'État des Affaires étrangères est complètement muet en ce qui concerne les connaissances à mobiliser. Seules les épitaphes fournissent parfois quelques rares éléments permettant de comprendre quels étaient les savoirs

⁵⁹³ AMAE, CP Angleterre, vol. 45, fol. 425, lettre de Poigny à Bouthillier, Londres, 19 juin 1635.

⁵⁹⁴ La Boderie reçut le don d'un montant de 4 000 livres en 1610 (BnF, Mss, Mélanges de Colbert, 323, fol. 11).

⁵⁹⁵ En 1615, Louis XIII lui attribua une pension de 3 000 livres tournois (voir BnF, Mss, PO 981, fol. 81, quittance délivrée par des Marêts, 30 juin 1615).

⁵⁹⁶ Le marquis de Saint-Chamond reçut de diverses pensions et gages pour ses ambassades et voyages faits pour Louis XIII (BnF, Mss, Français 10410, fol. 59).

⁵⁹⁷ Le marquis de la Ferté-Imbault reçut une pension pour l'année 1642 (BnF, Mss, Français 10410, fol. 167).

⁵⁹⁸ Ces sommes étaient variables. Par exemple, le trésorier de L'Échiquier paya 2 059 livres à Edward Herbert de novembre 1619 à septembre 1620 (*Old Herbert Papers at Powis Castle, op. cit.*, p. 139).

⁵⁹⁹ Pour récolter des sommes nécessaires, la Couronne anglaise recourait souvent à la vente de pairies. Ainsi, pour payer des somptueuses ambassades de James Hay à Paris et à Madrid en 1616, on récolta de l'argent en vendant deux baronnies à Sir John Holles et à Sir John Roper moyennant 10 000 livres chacune (CSPD, 1611-1618, lettre de Chamberlain à Carleton, Londres, 20 juillet 1616, p. 384-385 ; L. Stone, *The Crisis of The Aristocracy, op. cit.*, p. 107). Quant à l'ambassade extraordinaire du duc de Buckingham de 1624, on vendit plusieurs titres afin de pouvoir récolter 30 000 livres (L. Stone, *The Crisis of The Aristocracy, op. cit.*, p. 107-108 ; *Journal of Sir Roger Wilbraham, op. cit.*, p. 117 ; T. Birch, *The Court and Times of James the First, op. cit.*, vol. II, p. 169).

⁶⁰⁰ CSPD, 1619-1623, lettre de Chamberlain à Carleton, Londres, 14 juillet 1621, p. 276.

⁶⁰¹ CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 31 mai 1624, p. 326.

⁶⁰² C. Desenclos, « Diplomate, huguenot ou humaniste », art. cit., p. 35.

et les savoir-faire divers qu'on attendait d'un agent diplomatique. On est sûr toutefois, que l'exercice des trois fonctions principales – représenter, négocier et informer – nécessitait un certain nombre de connaissances et de compétences préalables qui étaient acquises, comme nous l'avons vu précédemment, lors d'études, certes générales, mais de plus en plus suivies par les jeunes gentilshommes.

La formation générale permettait une meilleure maîtrise des langues étrangères, la pratique de l'art oratoire ou l'apprentissage des bases juridiques, notions s'avérant capitales pour conduire des négociations longues et complexes. À titre d'exemple, parmi onze ambassadeurs anglais à la Cour de Louis XIII dans les années 1610-1642, dix avaient acquis la pratique de base d'une ou de plusieurs langues étrangères et possédaient des rudiments de droit. Les Grands Tours contribuaient à la meilleure connaissance des sociétés européennes où la diversité des pratiques culturelles ou auliques des traditions ainsi que des systèmes politiques était très importante. La connaissance des us et coutumes de différents pays était une donnée essentielle à l'exercice de l'activité diplomatique, favorisant une adaptation et une intégration rendues plus faciles et rapides au sein d'un milieu étranger. Enfin, les apprentissages sous l'ordre d'un ambassadeur en tant que simple observateur ou secrétaire – pratique particulièrement répandue en Angleterre – participaient à l'acquisition des compétences liées à l'écrit. Ces dernières s'avéraient indispensables dans l'art d'informer qui, selon Indravati Félicité, s'était imposé à l'époque moderne « comme l'une des missions premières du diplomate »⁶⁰³.

En ce qui concerne les personnels les plus inexpérimentés et les moins instruits, ils se formaient sur le terrain grâce à une durée de plus en plus longue des missions, tant ordinaires qu'extraordinaires. L'éducation diplomatique du marquis d'Effiat se fit progressivement, au cours même de son ambassade à Londres conduite dans les années 1624-1625⁶⁰⁴. N'ayant que très peu d'expérience dans les négociations avec un pays étranger, il connut des débuts difficiles, marqués par un manque de repères dans ce nouvel environnement ainsi que par des imprudences et des maladresses fâcheuses. On comprend aisément combien les questions qu'il eut à traiter durant son ambassade – assurer Jacques I^{er} de la poursuite des bonnes intentions de la France à son égard après la révocation du comte de Tillières et la disgrâce de La Vieuville, faire face à la mauvaise volonté du pape Urbain VIII à accorder la dispense nécessaire à

⁶⁰³ Indravati Félicité, « Introduction. L'identité du diplomate, Moyen Âge-XIX^e siècle. Métier ou noble loisir ? », dans I. Félicité (dir.), *L'Identité du diplomate*, op. cit., p. 19.

⁶⁰⁴ A. Motte, « L'ambassade du marquis d'Effiat en Angleterre », art. cit.

Henriette-Marie pour pouvoir épouser un prince protestant ou défendre la cause des catholiques anglais – furent aussi difficiles que formatrices pour un novice. L’observation de ses interlocuteurs, l’examen de leur comportement, la meilleure maîtrise de lui-même furent autant de compétences que d’Effiat sut acquérir pendant les premières semaines de son séjour en Angleterre. À cela s’ajoutèrent ses qualités de courtisan évoquées précédemment. Même si le résultat des négociations restait fragile, le marquis d’Effiat réussit néanmoins non seulement sa mission – la conclusion d’une union matrimoniale franco-anglaise – mais encore son auto-formation au métier de diplomate. Ne disposant pas de compétences techniques telles que la maîtrise des langues étrangères ou du droit, il utilisa l’art et l’habileté de courtisan pour réussir. Cela démontre toute la complexité de la notion de « métier » au XVII^e siècle qui ne comprenait pas seulement la maîtrise purement technique (ou mécanique) des acquis. Dans le cas d’Effiat, la diplomatie peut être vue dans tout son ensemble comme un véritable art.

Néanmoins, malgré l’acquisition des savoirs et des savoir-faire divers ainsi que de l’expérience diplomatique, l’activité d’ambassadeur n’était pas encore une carrière, mais plutôt un métier temporaire.

C. Pas encore une carrière

Une carrière diplomatique existait-elle dans la première moitié du XVII^e dans les pratiques entre la France et l’Angleterre ? Afin d’apporter des réponses à cette question, il est nécessaire de définir la notion de carrière. Selon le dictionnaire de l’Académie française de 1694, il s’agit du « cours de la vie, pour le temps qu’on exerce un employ, une charge et etc »⁶⁰⁵. Ainsi, tant au XVII^e siècle que de nos jours, la carrière est une succession de postes ou d’emplois occupés par une personne au cours d’une vie. Par conséquent, elle s’inscrit dans le temps et la durée, supposant des étapes et une progression. Cela comprend une notion de dévouement : la carrière est une profession à laquelle on se consacre et on se voue.

Pour que la diplomatie pût être considérée comme une éventuelle carrière, deux conditions au moins devaient être réunies. Elle devait être pour le diplomate une activité principale au sein de laquelle il pouvait progresser ainsi qu’une source majeure de revenus,

⁶⁰⁵ *Le Dictionnaire de l’Académie française*, Paris, Coignard, 1694, p. 147.

financés par la Couronne. Ces conditions étaient-elles réunies dans les années 1610-1642 en France et en Angleterre ?

1. Une étape temporaire dans une ascension professionnelle et sociale

En ce qui concerne la place de la diplomatie dans l'ensemble des activités exercées par les différents ambassadeurs, nous avons montré précédemment pour une partie non-négligeable de diplomates qu'une mission constituait non pas une activité principale, mais temporaire ou, tout au moins, une alternance régulière avec une autre activité. L'étude socio-professionnelle de nos diplomates a révélé que leur activité occupait souvent une place relativement modeste dans leurs vies, s'inscrivant dans une durée toute relative par rapport à d'autres responsabilités qu'ils exerçaient au service du roi⁶⁰⁶. Les postes occupés permettaient d'espérer une progression au sein de la Maison du roi, de l'administration locale, dans l'armée ou encore d'accéder à une charge gouvernementale.

a. Le service diplomatique était considéré comme une étape de plus en plus indispensable dans une ascension politique et sociale

Parmi les ambassadeurs français, on pourrait évoquer à nouveau l'exemple du marquis d'Effiat. Sans expérience, il fut nommé ambassadeur extraordinaire grâce à la seule confiance d'un maître auquel il devait tout (La Vieuville, puis Richelieu). Comme l'a remarqué Claire Gantet, il ne se sentait pas simplement délégué par Louis XIII, et il ne représentait pas non plus la France à l'étranger : sa légitimité était fondée par la seule faveur royale et ministérielle⁶⁰⁷. Le pari était risqué : sans expérience, il devait accomplir une mission de grande importance, qu'on confiait habituellement à des émissaires beaucoup plus aguerris, connus et respectés de l'autre côté de la Manche. Ayant connu des débuts difficiles, d'Effiat réussit néanmoins à acquérir la

⁶⁰⁶ Selon Claire Martin, au début du XVII^e siècle 40 % des acteurs diplomatiques n'exercent qu'une seule charge à l'étranger (*Mémoires de Benjamin Aubéry du Maurier (1566-1636)*, éd. Claire Martin, Genève, Droz, 2010, p. 54). Pour 146 ambassadeurs, ministres, envoyés ou résidents retenus (pour la France d'Ancien Régime), on a affaire à un poste unique (J. Baillou (dir.), *Les affaires étrangères et le corps diplomatiques français*, op. cit., t. I, p. 191).

⁶⁰⁷ C. Gantet, *Guerre, paix et construction des États*, op. cit., p. 38.

faveur et la confiance de Jacques I^{er} – succès qu’il dut uniquement à ses qualités de courtisan ainsi qu’à son adresse aux exercices du corps et à son éloquence – et parvint ainsi au but de sa mission. Cette réussite diplomatique offrit au marquis une ascension sociale fulgurante qui profita à plusieurs des membres de sa famille, lesquels intégrèrent également l’entourage du roi et de son principal ministre. Un an après le retour de son ambassade, d’Effiat fut nommé, en juin 1626, surintendant des finances, poste qu’il occupa jusqu’à sa mort en 1632, sans avoir jamais conduit d’autre mission d’ambassade⁶⁰⁸. L’évêque de Mende écrivit à ce propos à Phélypeaux d’Herbault, le 24 juin 1626 : « vous me donnez avis de la promotion de Monsieur d’Effiat à la charge de surintendant des finances et par l’autre de l’emprisonnement de Monseigneur de Vendosme, je vous diray que ces deux nouvelles ont esté icy tres bien receus. La premiere parce qu’elle est en faveur d’un homme qu’on croit avoir quelque obligation à ceste couronne »⁶⁰⁹. Ces éléments démontrent que le service diplomatique était considéré non pas comme un exercice entièrement spécialisé, mais comme une étape dans une ascension politique et sociale, certes temporaire mais néanmoins de plus en plus indispensable pour faire carrière.

Outre l’ambassade d’Effiat, d’autres diplomates se virent promus et récompensés. Après de nombreuses années passées à l’étranger, le marquis de Châteauneuf fut promu, dans les quelques mois qui suivirent son retour de Londres, garde des Sceaux, se trouvant ainsi au sommet de la hiérarchie judiciaire de l’État. En érigeant la terre de Chaulnes en duché-pairie au retour du seigneur de Cadenet de la Cour de Jacques I^{er}, Louis XIII le plaça au faîte de la hiérarchie féodale et nobiliaire⁶¹⁰. D’autres émissaires recevaient une promotion dans leur carrière militaire : le sieur des Marêts, une fois revenu de son ambassade en 1615, fut nommé capitaine d’une compagnie d’ordonnance de cinquante, puis de cent hommes d’armes, avant de devenir maréchal de camp en 1620.

⁶⁰⁸ Rappelons qu’après son ambassade en Angleterre d’Effiat ne conduisit plus aucune mission à l’étranger, bien qu’il semblerait qu’on ait voulu le dépêcher à nouveau en 1629, préférant finalement le marquis de Châteauneuf (voir 1^{er} mai 1629, Suse, Zorzi Zorzi à Alvise Contarini : « M. de Châteauneuf est nommé ambassadeur. Ils auraient voulu envoyer d’Effiat, mais après de longues délibérations, ils ont décidé qu’il n’était pas possible de le retirer de son poste sans nuire aux affaires du roi » (CSPV, vol. XXII, lettre de Zorzi Zorzi, ambassadeur de Venise en France, à Alvise Contarini, son collègue en Angleterre, Suse, 1^{er} mai 1629, p. 39)).

⁶⁰⁹ AMAE, CP Angleterre, vol. 41, fol. 127, lettre de l’évêque de Mende à Phélypeaux d’Herbault, Londres, 24 juin 1626. Il fut comblé de charges : grand maître de l’Artillerie (1629), lieutenant général des armées en Piémont et en Allemagne (1630), maréchal de France (janvier 1631), sénéchal du Bourbonnais et gouverneur d’Auvergne et d’Anjou.

⁶¹⁰ AN, X^{1A} 8649, fol. 372, Paris, « lettres patentes de Louis XIII érigeant le comté de Chaulnes en duché-pairie en faveur d’Honoré d’Albert, seigneur de Cadenet, maréchal de France », janvier 1621.

b. Le service diplomatique constituait également un moyen d'assimilation sociale, notamment pour les ambassadeurs anglais

Pour une partie des ambassadeurs anglais, une mission diplomatique réussie servait de porte d'entrée dans la haute *gentry* et constituait un moyen d'assimilation sociale. Thomas Edmondes fut récompensé, au lendemain de son retour de Paris, par la charge de contrôleur de la Maison du roi en décembre 1616 – charge qui lui donna l'accès au Conseil privé de Jacques I^{er} –, puis il devint trésorier de la Maison du roi en janvier 1618. Pour les membres de la *nobility* récente, une ambassade permettait de gravir les échelons de la hiérarchie nobiliaire. L'ascension sociale de James Hay progressait au rythme de ses missions diplomatiques : baron en 1606, il devint vicomte de Doncaster en 1618, après plusieurs séjours en France⁶¹¹. Ambassadeur extraordinaire auprès de Louis XIII de juillet 1621 à février 1622 et de mars 1622 à juillet 1622, il fut promu comte de Carlisle en septembre 1622, quelques mois avant son nouveau départ en France en février 1623⁶¹². Quant à Henry Rich, il devint comte de Holland en 1625, entre les deux ambassades extraordinaires en France. Le passage de la *gentry* à la *nobility* n'était certes pas aisé, mais possible : Dudley Carleton, chevalier depuis 1610, fut nommé baron Carleton en mai 1626, après de longues missions diplomatiques en Italie (1610-1618) et aux Provinces-Unies (1616-1625). Dépêché en France en qualité d'ambassadeur extraordinaire en juillet 1626, il fut promu vicomte Dorchester deux ans plus tard, en juillet 1628. Nous observons, en conséquence, qu'une entrée dans la *nobility* était plus, pour les ambassadeurs anglais, contrairement à leurs homologues français, une récompense pour les services rendus qu'une condition quasi obligatoire avant leur première mission diplomatique.

Il arrivait également que les récompenses ne fussent pas à la hauteur des espérances. Lorsque Edward Herbert se trouva remplacé par James Hay et Henry Rich en 1624, il fit savoir qu'il comptait soit revenir prochainement, soit être pourvu d'une charge au service du roi⁶¹³. Les sources rapportent qu'une fois revenu en Angleterre, Herbert exerça des pressions pour succéder à John Digby, comte de Bristol en tant que vice-chambellan de la Maison du roi, mais

⁶¹¹ James Hay fut récompensé après sa première mission en France par son entrée au Conseil privé en mars 1617 (R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 19).

⁶¹² « Digby et Doncaster ont été élevés au rang de comtes, les deux derniers pour leurs ambassades » (CSPV, vol. XVII, lettre d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 7 octobre 1622, p. 470).

⁶¹³ NA, SP 78/72, fol. 253, lettre de Carlisle à Jacques I^{er}, Compiègne, 30 mai 1624.

la seule reconnaissance qu'il reçut pour ses services fut une pairie irlandaise, celle de Baron Herbert de Castle Island⁶¹⁴. Cherchant à se maintenir au service diplomatique pour continuer à négocier une union dynastique entre les deux Couronnes tout en acceptant de se contenter d'une fonction au service du roi en cas de rappel démontre l'ambiguïté de sa conception de l'exercice diplomatique. Pour Edward Herbert qui, comme nous avons précédemment, avait bénéficié d'une bonne formation pratique au service de Dudley Carleton, être diplomate n'était sûrement pas un « noble loisir », ni une simple étape intermédiaire dans une carrière de serviteur de l'État, mais pas non plus une véritable carrière.

c. Inversement, l'échec de l'ambassade pouvait conduire à la révocation du diplomate et à sa disgrâce

Il convient également de remarquer que, si le service à l'étranger constituait souvent un préalable à l'obtention de charges plus prestigieuses ainsi qu'à l'ascension sociale, parfois fulgurante, l'échec de la mission pouvait conduire à la révocation de l'ambassadeur et à sa disgrâce. Ce cas de figure, rare, existe cependant : l'ambassade de Blainville. N'étant pas issu de la grande noblesse et n'ayant que de très peu d'expérience diplomatique à l'extérieur de la France, il fut envoyé dans la période extrêmement difficile qui suivit le renvoi de la suite française d'Henriette-Marie et la reprise des répressions contre les catholiques anglais. Malhabile, « au lieu de chercher à concilier les esprits, il ne faisait que les exaspérer par sa raideur » selon la formule heureuse de Charles de Baillon⁶¹⁵. Au début fort conciliant selon le comte de Tillières, il finit par provoquer un fort mécontentement de Charles I^{er} et du duc de Buckingham⁶¹⁶. Révoqué, il fut exilé, le 5 décembre 1626, en Normandie par Richelieu qui se servit de la conspiration du comte de Chalais comme prétexte⁶¹⁷. Un an plus tard, il prit néanmoins part au siège de La Rochelle, mais dut rapidement quitter l'armée. Le 26 novembre 1627, il écrivit à son secrétaire Marandé que « le voiage d'Angleterre était la source de ma peine »⁶¹⁸. Il mourut à Issy le 26 février 1628 sans jamais retrouver la faveur de Louis XIII⁶¹⁹.

⁶¹⁴ CSPD, 1623-1625, lettre de Sir John Ogle à Carleton, Londres, 2 janvier 1625, p. 437 et lettre de D. Carleton à Sir D. Carleton, Londres, 16 janvier 1625, p. 450.

⁶¹⁵ Charles de Baillon, *Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre : étude historique*, Paris, Didier, 1877, p. 84.

⁶¹⁶ *Mémoires inédits du comte Leveneur de Tillières*, op. cit., p. 38.

⁶¹⁷ M. Szanto, « From Art to Politics: The Paintings of Jean de Warignies », art. cit., p. 457.

⁶¹⁸ BnF, Mss, Français 4745, fol. 171, lettre de Blainville à Marandé, 26 novembre 1627.

⁶¹⁹ AN, MC, LIV 305, inventaire après décès du seigneur de Blainville, 8 mars 1628.

d. La quasi-impossibilité de progresser au sein de la diplomatie

Si les postes diplomatiques permettaient le plus souvent de progresser dans une carrière militaire ou administrative, il n'en allait pas de même en leur sein où un quelconque avancement s'avérait quasiment impossible. Faute d'un lieu de formation spécialisé et d'une hiérarchie structurée, le système de grades n'étant que très approximativement établi, la plupart des ambassadeurs étaient directement nommés en qualité d'émissaires de premier ordre, sans jamais avoir eu une expérience diplomatique antérieure ni avoir exercé une quelconque charge diplomatique subalterne telle que secrétaire d'ambassade, agent ou résident. Dans le cas du marquis de La Ferté-Imbault, son séjour à Londres dans les années 1641-1642 – sa première, seule et unique expérience à l'étranger – ne constitua qu'une activité intermédiaire tandis qu'il monta en grade dans la hiérarchie militaire tout au long de sa vie. Après avoir commencé à servir en portant les armes en 1617, il devint capitaine-lieutenant dans les années 1620, puis maréchal des camps et armées du roi dans les années 1630 avant d'être distingué maréchal de France en 1651.

Cet exemple démontre à nouveau que la diplomatie n'était pas une carrière à progression, mais bel et bien un métier temporaire. Toutefois, une ambassade permettait d'acquérir une expérience indispensable et de se distinguer au service du roi en employant ses compétences – La Ferté-Imbault devait, entre autres, recruter des régiments écossais pour le roi de France –, dans l'espoir de trouver par la suite une place plus stable, plus prestigieuse et mieux rémunérée.

2. L'activité diplomatique ne constituait pas une source majeure de revenus et de privilèges pour un diplomate, voire représentait une charge

« Je vous aurois une extresme obligation si vous me procuriez un employ à aller mourir à une breche pour le service de Monseigneur plustost que de me laisser icy ou forces gens seront ravys de venir prendre ma place. Je n'y puis servir qu'en continuant la despence que j'y ay faite et je ne le puis faire avec les appointements que l'on me donne n'ayant pas de bien. »⁶²⁰

Pas plus qu'au début du XVI^e siècle, l'activité diplomatique dans les années 1610-1642 ne constituait une source majeure de revenus et de privilèges pour un diplomate. À cet égard, il faut souligner qu'elle n'était ni constante, ni suffisante, ni régulière.

a. L'activité diplomatique ne constituait pas une source constante de revenus et de privilèges

Premièrement, le diplomate franco-anglais ne percevait ses émoluments comme agent de la Couronne à l'étranger que lorsqu'il effectuait une ambassade. Une fois cette dernière terminée, le versement des traitements cessait. Par conséquent, pas plus qu'à l'époque des Tudors et des Valois, l'activité diplomatique dans les années 1610-1642 ne constituait pas une source constante de revenus et de privilèges⁶²¹, loin s'en faut.

b. Une ambassade représentait davantage une source de dépenses que de revenus

Deuxièmement, une autre question mérite d'être rapidement examinée : les sommes allouées aux ambassadeurs étaient-elles suffisantes pour remplir honorablement un poste si éminent ? Au regard des sources, il ne serait pas exagéré de dire qu'une ambassade représentait davantage une source de dépenses que de revenus. Non seulement les diplomates ne recevaient

⁶²⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 49, fol. 2, lettre de La Ferté-Imbault, Londres, 2 janvier 1642.

⁶²¹ C. Giry-Deloison, « Le personnel diplomatique au début du XVI^e siècle », art. cit., p. 241.

pas assez pour subvenir à tous leurs besoins, mais encore il arrivait même qu'ils retournassent dans leur patrie plus pauvres qu'ils ne l'étaient à la veille du départ à l'étranger⁶²².

Les émoluments ordinaires ou extraordinaires octroyés à un ambassadeur en mission étaient souvent calculés au plus juste. S'ils permettaient de vivre au jour le jour, ils ne couvraient pas des dépenses exceptionnelles et imprévues qui étaient de toutes sortes et pouvaient s'élever à plusieurs centaines de livres⁶²³. À titre d'exemple, les émissaires devaient régulièrement procéder à l'avance des frais pour payer des espions et des agents étrangers pensionnés par la Couronne, ou engager même leurs propres hommes. Ce sujet fut abordé par le comte de Tillières qui, après avoir avancé trois mois de pension à un certain le Sapin, supplia le gouvernement de « les faire rendre car l'argent est fort court en ce pais », demande qu'il réitéra à plusieurs reprises⁶²⁴. Quant à d'Effiat, il dut engager « les grandes despences » à l'occasion de la mort de Jacques I^{er} l'obligeant de vêtir en deuil tous les membres de son entourage, tout en craignant d'avance le redoublement de dépenses avec l'arrivée prochaine d'Henriette-Marie⁶²⁵. Thomas Edmondes, lui aussi, n'hésita à écrire directement au roi, en décembre 1612, pour lui demander une augmentation de son *per diem*. Selon l'ambassadeur, le coût de la vie à Paris était élevé (il payait 2 000 livres par an pour louer une maison sise rue de Tournon⁶²⁶) et les dépenses extraordinaires s'étaient accumulées ce dernier temps, comme le deuil du prince Henry⁶²⁷. Edward Herbert écrivit en avril 1623 qu'en l'espace des quatre premiers mois de son ambassade il dépensa presque tout le montant de ses émoluments annuels

⁶²² Enfin, les diplomates – tant français en Angleterre qu'anglais en France – ne percevaient des émoluments pour leurs « etats et appointemens d'ambassadeur » que lors qu'ils effectuaient leur mission. Une fois l'ambassade terminée, le versement des traitements s'arrêtaient. Par conséquent, les ambassadeurs qui avaient passé une large part de leur vie à l'étranger pour le service du roi, se retrouvaient souvent sans beaucoup de ressources une fois retournés dans leurs pays d'origine.

⁶²³ Tant les Archives du ministère des Affaires étrangère de France que les Archives Nationales d'Angleterre, elles contiennent des « notes de frais », préparées par les diplomates, qui indiquaient point par point les différentes dépenses. Comme le rappelle Claire Gantet, elles étaient diverses et variées allant des habits d'apparat, des cortèges ou de la vaisselle jusqu'à la rémunération des membres du personnel, des agents ou des espions (C. Gantet, *Guerre, paix et construction des États*, op. cit., p. 50). Par exemple, les dépenses allant du 25 juin au 25 décembre 1635 du vicomte de Scudamore s'élevaient à 1 956 livres (NA, SP 78/99, fol. 118). Quant à Jerome Weston, il tint un registre de dépenses effectuées lors de sa quadruple ambassade en France et en Italie (juillet 1632-mars 1633) : il s'agissait de frais de logement, de transport ou de cadeaux (NA, SP 78/93, fol. 181, 16 avril 1633). En somme, les dépenses pour les déplacements et d'autres choses s'élevaient à 3 858 livres (NA, SP 78/94, fol. 385).

⁶²⁴ BnF, Mss, Français 15989, fol. 459, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 5 mars 1623 ; fol. 494, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 24 avril 1623 ; fol. 508, lettre de Tillières à Puisieux, mai 1623. En mai 1623, la question n'étant toujours pas réglée, La Ville-aux-Clercs promit à l'ambassadeur de rembourser les sommes versées à des espions (AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 87, lettre de La Ville-aux-Clercs à Tillières, Paris, 18 mai 1624).

⁶²⁵ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 52, lettre d'Effiat à Louis XIII, 6 mai 1625.

⁶²⁶ AN, MC, XXIV 113, bail d'une maison par Edmondes par l'intermédiaire de Beecher, 16 octobre 1609.

⁶²⁷ M. Lee, « The Jacobean Diplomatic Service », art. cit., p. 1277.

« dans les charges de voyage, maison et famille »⁶²⁸. Enfin, totalement excédé, La Ferté-Imbault finit même par envoyer à Chavigny une liste de dépenses extraordinaires comprenant de multiples voyages effectués par des gentilshommes engagés à son service ou les frais liés à la disparition de Marie de Médicis⁶²⁹. L'ambassadeur avait dit avec franchise quelques semaines auparavant que les sommes allouées – 18 000 livres par an – ne couvriraient absolument pas ses dépenses, fixant le montant nécessaire à 30 000 livres afin de pouvoir vivre « avec honneur » en Angleterre⁶³⁰. En ce qui concerne les indemnités et d'autres compensations financières, elles s'avéraient elles aussi souvent insuffisantes.

c. Des défauts manifestes de régularité dans les paiements

Enfin, troisièmement, un défaut de régularité dans le paiement tant des émoluments que des indemnités était manifeste. De nombreux retards, dont les ambassadeurs ne cessaient de se plaindre, étaient récurrents, dus tant à la lenteur et à la complexité de l'organisation des finances royales dans la première moitié du XVII^e siècle qu'à des difficultés financières et des crises de trésorerie, courantes à une époque où l'instabilité politique, économique, sociale ou militaire était la règle. En France, le conseil du roi adressait généralement – sous forme de mandement – un ordre de paiement (appelé également ordonnance de comptant), signé du roi et du surintendant des finances, au trésorier de l'Épargne qui effectuait l'opération. Une fois les sommes délivrées, l'ambassadeur donnait quittance détaillée. En Angleterre, il s'agissait généralement, comme nous l'avons vu, d'un « ordre du sceau privé » (*privy seal*), adressé par

⁶²⁸ NA, SP 78/71, fol. 123, lettre de Herbert à Jacques I^{er}, Paris, 19/29 avril 1623 et fol. 155, lettre de Herbert, Paris, 23 mai 1623 (dans cette dernière lettre il détailla ses dépenses).

⁶²⁹ Parmi ces voyages, l'ambassadeur mentionna celui « qu'il a faict faire par un gentilhomme qui a esté deux mois à Edimbourg pour voir ceux avec lesquelz il pourroit traiter pour les levées que Sa Majesté a desirées de ce pays la », celui fait par « un gentilhomme à Yermouth 200 mil de Londres pour faire deslivrer par ordre du Parlement 500 hommes qui estoient arrestez du regiment de Douglas », celui fait « à York de Londres par un gentilhomme pour faire plainte au Roy de la Grande Bretagne du traité que le sieur Roo faisoit avec le Roy d'Hongrie » et, enfin, celui « que ledit sieur de La Ferté a faict auprès dudit Roy de la Grand Bretagne à Nottingham » (AN, 508AP 9, fonds d'Étampes, lettre de La Barde à de La Ferté-Imbault, Montargis, 5 février 1642).

⁶³⁰ « On ne peut vivre icy avec honneur qu'en deppendant au moins vingt mil escus qui, avec le change en font trente. Outre cela, il est malaisé qu'on puisse estre informé de tout ce qui se passer comme j'ay esté jusques à cette heure sans donner de l'argent a beaucoup de personnes. J'ay vendu une terre pour venir icy et pour y passer l'année et faire mon esquipage, si je continuois je serois en estat de ne pouvoir plus servir à aucune chose n'ayant plus de bien [...] » (AMAE, CP Angleterre, vol. 49, fol. 2, lettre de La Ferté-Imbault, Londres, 2 janvier 1642 et fol. 5, lettre de La Ferté-Imbault, Londres, 9 janvier 1642).

le monarque aux trésoriers de l'Échiquier⁶³¹, leur mandant de payer une personne clairement désignée comme ambassadeur. Contrairement à la France, l'émission des ordres de paiement était plus systématique, mais cela ne veut pas dire que tous les ambassadeurs anglais étaient payés régulièrement et sans retard⁶³².

À titre d'exemple, d'Effiat écrivit une lettre à Louis XIII, en date du 6 mai 1625, dans laquelle il informa le roi qu'il n'avait pas touché ses émoluments depuis le début de son ambassade : « ... il y a tantot un an que je suis en ce pays sans avoir reçu un sol tant à cause de la charge que j'exerce en ce lieu que pour celle de domesticque que j'ay l'honneur d'estre auprès de Votre Majesté n'ayant rien eu de mes appointemens en toute l'année passée ... »⁶³³. Quelques mois plus tard, La Ville-aux-Clercs demanda même le rappel d'Effiat car, à cause de sa condition déplorable, « il ne peut plus rester en ce lieu sans sa ruine totale »⁶³⁴. Quant à Châteauneuf, parti de l'Angleterre en avril 1630, il ne reçut les émoluments couvrant ses « frais et dépenses qu'il a fait en qualité d'ambassadeur tant en son voyage qu'en son séjour » qu'en octobre 1630⁶³⁵. Il ne reçut alors qu'une partie de la somme promise – 12 000 des 30 000 livres allouées par le gouvernement –, la carence des sources ne permettant pas de savoir si l'ambassadeur touchât ou non la totalité de la somme. Une situation semblable se présenta pour Fontenay-Mareuil qui, retourné en France en juin 1633, ne reçut que le 10 décembre 1633, 6 000 des 18 000 livres lui étant dus pour l'année 1632⁶³⁶. Quant aux ambassadeurs anglais, les retards étaient aussi très répandus. Thomas Edmondes, retournant en France en été 1614, ne put obtenir que 400 livres sur 1 400 qui lui étaient dus pour les indemnités de diplomates. En octobre 1615, on estimait la dette pour son poste d'ambassade ainsi que le titre de secrétaire de la langue française à 2 226 livres 6 shillings⁶³⁷. En 1628 – soit plusieurs années après sa dernière

⁶³¹ Sur la Chancellerie de l'Échiquier au Moyen Âge, voir G. P. Cuttino, *English Diplomatic Administration*, *op. cit.*

⁶³² Compte tenu du nombre de plaintes des ambassadeurs anglais en France à l'époque qui nous occupe, nous ne pouvons pas être d'accord avec la thèse défendue par Gary Bell qui parle de l'amélioration du traitement de diplomates en Angleterre dès l'époque élisabéthaine (G. M. Bell, « Elizabethan Diplomatic Compensation », art. cit., p. 1-25).

⁶³³ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 52, lettre d'Effiat à Louis XIII, 6 mai 1625.

⁶³⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 241, lettre de La Ville-aux-Clercs à Richelieu, Londres, 26 juin 1625. En revanche, après le début de la guerre ouverte entre la France et l'Espagne, le recrutement des soldats écossais et irlandais – une nouvelle source de dépenses extraordinaires – fut payé plus rapidement en raison de l'importance de la cause et des sommes demandées : « [...] Si l'argent que Mr. De Noyers vous a envoyé pour cet effet ne suffit pas pour avoir ce nombre de trois mille hommes, j'auray soin moy mesme de vous faire envoyer ce que vous desirerez de plus aussy tost que vous me l'aurez fait scavoir en un mot, l'argent ne manquera point pourvue que nous soyons asseurez d'avoir des hommes [...] » (BnF, Mss, Français 15915, fol. 221, lettre de Richelieu à Bellièvre, Rueil, 13 novembre 1638).

⁶³⁵ BnF, Mss, Français 26207, fol. 3529, quittance délivrée par Châteauneuf, 15 octobre 1630.

⁶³⁶ La somme fut ordonnée par l'arrêt du Conseil du 19 avril 1633 (BnF, Mss, Français 26209, fol. 4073, quittance délivrée par Fontenay-Mareuil, 10 décembre 1633).

⁶³⁷ CSPD, 1611-1618, lettre de Chamberlain à Carleton, Londres, 30 juin 1614, p. 240 et p. 324.

ambassade à la Cour de Louis XIII –, la Couronne anglaise devait encore 23 800 livres au comte de Holland⁶³⁸. Enfin, en octobre 1635, Scudamore parlait de « milliers pounds » qu'on lui devait⁶³⁹.

Les appels à l'aide des ambassadeurs restaient trop souvent sans réponse, provoquant la frustration et la volonté d'être rappelé le plus rapidement possible. Après de multiples relances⁶⁴⁰, Chavigny finit par expliquer l'impossibilité de donner des gratifications à La Ferté-Imbault à cause de la guerre ouverte contre l'Espagne et les dépenses qu'elle générait : « Pour ce qui est des moyens de vostre subsistance je vous assure que vous serez tres bien payé de vos appointements dont vos predecesseurs en l'ambassade se sont contentez, et si l'on juge à propos de vous donner quelque chose davantage ce sera à la fin de la campagne que l'on y pourra songer ... »⁶⁴¹.

Ces retards et ces non-paiements nécessitaient souvent de recourir à ses fonds personnels. Certains ambassadeurs non issus d'une grande noblesse et n'ayant pas de fortune personnelle utilisaient des revenus qu'ils tiraient d'offices et charges qu'ils possédaient concomitamment. D'autres, à l'image de La Boderie, étaient obligés d'hypothéquer leurs biens pour pourvoir à leurs frais de mission⁶⁴². En ce qui concerne La Ferté-Imbault, il vendit une de ses terres « pour venir icy et pour y passer l'année et faire mon esquipage »⁶⁴³. Parfois la seule possibilité qui s'offrait au diplomate était d'avoir recours à des emprunts⁶⁴⁴. Par exemple, au cours de ses sept derniers mois du séjour à la Cour de France, Scudamore se vit contraint d'emprunter 3 475 livres à Edward Ashe, marchand et usurier de Londres⁶⁴⁵. Rappelé en août 1641, le comte de

⁶³⁸ L. Stone, *The Crisis of The Aristocracy*, op. cit., p. 462.

⁶³⁹ NA, SP 78/99, fol. 13, lettre de Scudamore à Coke, Paris, 2/12 octobre 1635.

⁶⁴⁰ « Ledit de La Ferté supplie qu'on le retire d'Angleterre ou qu'on luy donne moyen d'y vivre » (AMAE, CP Angleterre, vol. 49, fol. 3, lettre de La Ferté-Imbault, 2 janvier 1642). Le marquis de Poigny demanda également son rappel : « Il m'est impossible de porter plus longtemps la despense ou cet emploi m'engage [...] J'ay encore une autre priere à vous faire c'est que vous m'obligiez Monsieur je vous en supplie de faire parler à Mr Chouart sur qui est mon assignation de mon entietenement de cete presente année 1636 dont je n'ay encore peu toucher un solde, affin qu'il me paye [...] » (AMAE, CP Angleterre, vol. 45, fol. 159, lettre de Poigny, 24 décembre 1636).

⁶⁴¹ AN, Fonds d'Étampes, lettre de Chavigny à de La Ferté-Imbault, Narbonne, 24 mars 1642. Voir également une autre lettre qui dit : « Vous ne pouvez maintenant avoir de resolution sur ce que vous desirez touchant quelque chose d'extraordinaire outre vos appointements pour aider à vostre subsistance cest chose il faudra ajuster avec Monsieur le Surintendant quand nous serons de retour à Paris ... » (AN, Fonds d'Étampes, lettre de La Barde à La Ferté-Imbault, Narbonne, 28 mars 1642).

⁶⁴² J.-C. Cuignet, *Dictionnaire Henri IV*, op. cit., p. 293.

⁶⁴³ AMAE, CP Angleterre, vol. 49, fol. 2, lettre de La Ferté-Imbault, Londres, 2 janvier 1642.

⁶⁴⁴ « Pour ce qui est de la despense des Capucins je n'en ay point encore parlé, au premier jour je vous en feray savoir ce que l'on en aura resolu. Cependant mandez moy ce que vostre banquier leur a avancé prenant garde que cette despense soit la plus mediocre qu'il se pourra » (AN, Fonds d'Étampes, lettre de Chavigny à La Ferté-Imbault, Fontainebleau, 1^{er} août 1642).

⁶⁴⁵ I. Atherton, *Ambition and Failure in Stuart England*, op. cit., p. 208.

Leicester ne pouvait partir avant d'avoir remboursé ses dettes, et il disait lui-même : « je n'ai pas reçu un sou depuis ma sortie d'Angleterre »⁶⁴⁶.

Alors que l'Angleterre et, dans une moindre mesure, la France étaient dotées d'un mécanisme de rémunération d'ambassadeurs, cette apparente modernité cachait l'impossibilité de répondre aux besoins financiers réels ou supposés de leurs diplomates. Ces derniers devaient souvent payer de leur poche leurs émoluments, qui bien que complétés par des indemnités, s'avérant pourtant déjà nettement insuffisants. Un certain nombre d'entre eux refusaient pour cette raison des missions ou demandaient des émoluments si élevés que les Couronnes peinaient parfois à trouver des candidats. À titre d'exemple, épuisées financièrement après la guerre de 1627-1629, la France et l'Angleterre n'étaient pas en mesure de payer les nobles titrés pour les ambassades extraordinaires. Du côté français, le duc d'Elbeuf avait réclamé 100 000 francs de frais de traitement⁶⁴⁷. En ce qui concerne l'Angleterre, d'après l'ambassadeur vénitien, Henry Danvers (1573-1644), 1^{re} comte de Danby, initialement destiné à une ambassade auprès de Louis XIII, « avait l'intention de dépenser 20 000 ou 30 000 couronnes et de faire un beau spectacle à Paris, revenant dans quelques jours... ». Après avoir appris l'impossibilité d'obtenir une telle somme, « profitant de la maladie, il se rendit dans une maison à lui près d'Oxford pour se rétablir, et sous ce prétexte envoya ses excuses au roi ... »⁶⁴⁸. Ne voulant pas se ruiner pour le service du roi, il ne se sentait pas particulièrement obligé de faire ce qu'on lui demandait et cherchait des prétextes pour refuser de partir⁶⁴⁹.

Tous les éléments susmentionnés démontrent que l'absence d'une rémunération régulière et suffisante ne permettait pas aux ambassadeurs d'envisager une quelconque progression de carrière au sein de la diplomatie.

⁶⁴⁶ Voir NA, SP 78/111, fol. 67, lettre de Leicester, Paris, 13/23 août 1641 ; fol. 69, lettre de Leicester, Paris, 27 août/6 septembre 1641 ; fol. 73, lettre de Leicester, Paris, 3/13 septembre 1641.

⁶⁴⁷ CSPV, vol. XXII, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, à Girolamo Soranzo et Zorzi Zorzi, ses collègues en France, Londres, 13 juin 1629, p. 96-97.

⁶⁴⁸ CSPV, vol. XXII, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, à Girolamo Soranzo et Zorzi Zorzi, ses collègues en France, Londres, 31 mai 1629, p. 76-78.

⁶⁴⁹ À part le comte de Danby, les sources livrent d'autres exemples de refus de postes diplomatiques. À titre d'exemple, Albertus Morton, secrétaire d'État de février à septembre 1625 refusa de remplacer Herbert en 1624 en tant qu'ambassadeur ordinaire en France (S. A. Baron, « Morton, Sir Albertus (1584?-1625) », art. cit., p. 410-411). Bassompierre, lui-aussi, en refusa un, en juin 1626, avant d'en accepter un autre quelques mois plus tard (CSPV, vol. XIX, lettre du Sénat à l'ambassadeur de Venise en Angleterre, 18 juin 1626, p. 446).

D. Une tendance à la professionnalisation de la diplomatie ?

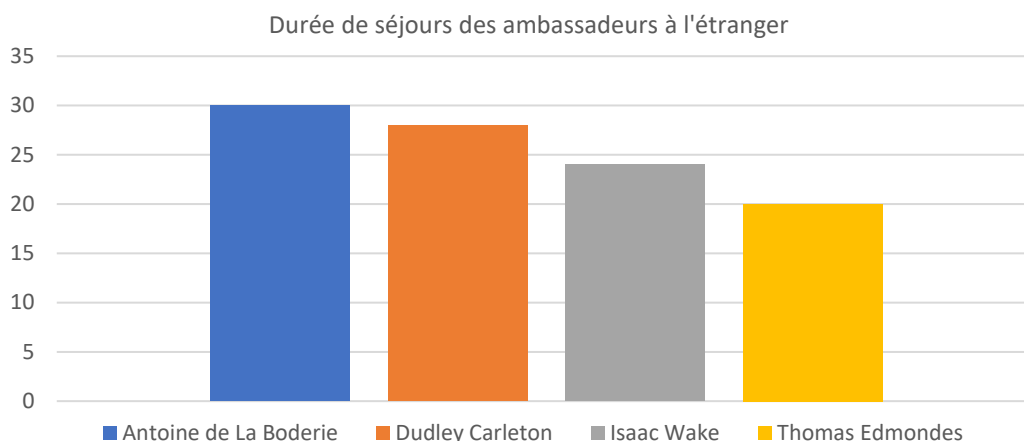
Toutefois, si l'activité diplomatique au tournant du Grand Siècle ne constituait pas encore une carrière, les profils et les trajectoires de plusieurs ambassadeurs démontrent qu'il s'agissait de moins en moins d'un simple métier temporaire accepté pour une période de quelques mois dans le seul espoir d'obtenir rapidement un poste de maître des requêtes, de conseiller ou de maréchal de camps et armées du roi. Pour un nombre de plus en plus important d'agents diplomatiques de premier plan l'exercice diplomatique semblait être considéré comme un métier – certes toujours temporaire –, mais dans lequel ils s'efforçaient d'exceller, mettant au service du souverain leurs compétences et leurs savoir-faire, et dont la durée s'étendait sur plusieurs années, voire plusieurs décennies. La continuité du séjour à l'étranger permettant d'acquérir et de perfectionner de nombreuses compétences, l'ampleur de l'activité épistolaire ainsi que l'identification de professionnels de la diplomatie par le pouvoir et la société – phénomène que l'on peut également appeler « reconnaissance sociale de l'activité diplomatique » – posent la question d'une éventuelle professionnalisation de la diplomatie⁶⁵⁰.

Prenons l'exemple de quatre diplomates – Antoine de La Boderie, Dudley Carleton, Isaac Wake et Thomas Edmondes – dont l'activité diplomatique peut être considéré comme tout à fait exceptionnelle non pas uniquement pour la période qui nous intéresse, mais pour toute l'époque moderne.

⁶⁵⁰ Nous évitons d'utiliser le terme « profession » en privilégiant celui de « métier en voie de la professionnalisation ». Il semblerait qu'au tournant du XVII^e siècle, le mot « profession » faisait davantage référence à une déclaration publique ayant pour but de faire connaître ouvertement ses croyances, ses opinions ou ses sentiments. À titre d'exemple, dans le *Thresor de la langue françoise* de 1606 Nicot parle de « profession de religion », de « profession de bien parler » ou de « faire profession de quelque chose et s'en mesler publiquement » (J. Nicot, *Thresor de la langue francoyse*, op. cit., p. 518). Par la suite, dès le milieu du XVII^e siècle et jusqu'à nos jours les notions de métier et de profession deviennent synonymes dans le monde du travail : ils s'emploient pour parler d'une occupation rémunérée qui nécessite une formation et une expérience. Toutefois, une petite différence subsistait : le terme « métier » s'assimile plutôt à une « mécanique » nécessitant l'acquisition d'un savoir-faire ou d'une pratique alors que le mot « profession » renvoie à une activité de prestige (médecin ou avocat, par exemple). Or, dans la période qui nous intéresse on ne se vouait pas encore à la diplomatie, comme on se consacrait aux armes, au barreau ou à la magistrature. Par conséquent, il nous paraît plus pertinent de parler soit de « métier », soit de « métier en voie de la professionnalisation » pour des diplomates plus expérimentés.

1. La durée du service à l'étranger

Exceptionnelles à bien des égards, leurs ambassades le sont d'abord par la durée et la continuité de leurs séjours à l'étranger⁶⁵¹.



Le record absolu de durée appartient à Antoine de La Boderie. Entré dans la diplomatie à l'âge de dix-huit ans⁶⁵² – ayant, selon les sources, « passé presque toute sa vie dans les emplois qui regardoient le ministre des affaires étrangères » – il avait servi Henri III, Henri IV et Louis XIII à l'étranger pendant plus de trente ans (dont environ cinq ans en Angleterre)⁶⁵³. Cela constitue l'un des plus longs services en qualité d'agent diplomatique non pas uniquement dans la première moitié du XVII^e siècle mais dans toute l'époque moderne. Malheureusement, les premiers pas de La Boderie sont difficiles à retracer faute de sources⁶⁵⁴. Son nom apparaît pour la première fois en 1589 alors qu'il accompagnait, en qualité de secrétaire d'ambassade, François de Luxembourg, duc de Piney, envoyé à Rome par la noblesse française ralliée à Henri IV afin d'expliquer à Sixte Quint les raisons de son soutien au nouveau roi⁶⁵⁵ ; il y resta, semble-t-il, jusqu'à janvier 1591. Un an plus tard, La Boderie revint à Rome, avec Pierre de Gondi

⁶⁵¹ Il est nécessaire de rappeler les difficultés de dater le début et la fin d'une ambassade dans la première moitié du XVII^e siècle. Par conséquent, la durée de séjours est calculée de manière approximative, permettant néanmoins de se rendre compte de l'ampleur de leur continuité.

⁶⁵² H. de La Ferrière, *Les La Boderie*, op. cit., p. 33.

⁶⁵³ *Ambassades de monsieur de la Boderie*, op. cit., t. I, p. VI-VII.

⁶⁵⁴ Il fut déjà probablement présent en Angleterre à la fin des années 1570 auprès de l'ambassadeur Michel de Castelnau, sieur de Mauvissière (BnF, Mss, Français 15973).

⁶⁵⁵ Voir *La Normandie à l'étranger : documents inédits relatifs à l'histoire de Normandie, tirés des archives étrangères XVI^e et XVII^e siècles*, éd. Hector de La Ferrière, Paris, Auguste Aubry, 1873, p. 264-300 ; l'auteur a traduit plusieurs dépêches de La Boderie. Voir également *L'Europe d'Henri IV la correspondance diplomatique du secrétaire d'État Louis de Revol, 1588-1593*, éd. Jacques de Monts, Stéphane Gal et Yves Soulinges, Grenoble, PUG, 2004, p. 275-300, où on peut trouver un certain nombre de lettres de La Boderie adressées à Revol ou à Henri IV.

(1533-1616), évêque de Paris et de Jean de Vivonne (1530-1599), marquis de Pisany, dont le but était de parvenir à la réconciliation du roi avec l'Église. Il semblerait même que ce séjour fût une occasion pour le secrétaire d'ambassade de prendre part à des négociations⁶⁵⁶. Quelques années plus tard, en 1595, La Boderie se vit confier pour la première fois la conduite d'une ambassade : Henri IV l'envoya à la Cour d'Élisabeth I^{re} afin de solliciter de nouveaux secours de la part de la reine⁶⁵⁷. En 1598, il séjourna à nouveau à l'étranger, restant cette fois deux ans auprès des archiducs à Bruxelles, jusqu'en 1600⁶⁵⁸. En 1605, La Boderie apporta les condoléances d'Henri IV au duc de Savoie à l'occasion de la mort de son fils aîné⁶⁵⁹. En 1606, le diplomate fut dépêché en Angleterre où il resta jusqu'à l'été 1609. Cette longue ambassade ordinaire – ayant pour objectifs de conclure une ligue offensive et défensive pour soutenir les Provinces-Unies contre les Habsbourgs, de conclure un traité de commerce franco-anglais et de confirmer une alliance contre les pirates en Méditerranée – permit au diplomate de se familiariser avec les us et les coutumes de la Cour de Jacques I^{er}, de tisser des liens de proximité avec la famille royale et d'acquérir une expérience diplomatique hors du commun⁶⁶⁰. Enfin, La Boderie à peine rentré en France en septembre 1609, Henri IV le renvoya en janvier 1610 en Angleterre où il séjourna jusqu'en février 1611.

Dudley Carleton passa à peu près le même nombre d'années à l'étranger qu'Antoine de La Boderie. Probablement membre de l'ambassade à Paris dans les années 1595-1597, il devint secrétaire d'Edward Norris, gouverneur d'Ostende et revint à la Cour d'Henri IV en qualité de secrétaire de Thomas Parry en 1602. Trois ans plus tard, Carleton accompagna Francis Norris, comte de Berkshire et le comte de Nottingham à Madrid afin de ratifier le traité de paix entre les deux Couronnes. En 1610, Jacques I^{er} lui confia pour la première fois une ambassade en Italie (à Venise et à Turin) où il resta cinq ans avant d'être nommé ambassadeur d'Angleterre à La Haye, charge qu'il occupa jusqu'en 1625⁶⁶¹. Enfin, il mena une ambassade extraordinaire en

⁶⁵⁶ « Comme M. de la Boderie avoit déjà des habitudes à Rome, et qu'il étoit frere de Gui et de Nicolas de la Boderie, (a) très-connus et très-estimés en cette ville [...] ; il eut le bonheur de travailler efficacement pour les intérêts du Roi : et sur les dépêches qu'il adressa à la Cour, par lesquelles il rendoit compte du succès de ses démarches, ce Prince lui fit expédier les instructions et les pouvoirs nécessaires pour continuer sa négociation. Il fut un des premiers qui annonça au Roi de ne point s'alarmer de la conduite que Clement VIII (a) tenoit envers lui ... » (*Ambassades de monsieur de la Boderie, op. cit., t. I, p. X-XI*).

⁶⁵⁷ T. Birch, *Memoirs of the Reign of Queen Elizabeth*, op. cit., vol. I, lettre d'Edmondes au comte d'Essex, p. 276.

⁶⁵⁸ Bibliothèque de l'Institut, Godefroy 326, fol. 143, instructions délivrées à La Boderie, 23 août 1598.

⁶⁵⁹ Les instructions datent du 14 avril 1605 (*Ambassades de monsieur de la Boderie, op. cit., t. I, p. XIV*).

⁶⁶⁰ « Instruction à M. de la Boderie, allant Ambassadeur ordinaire en Angleterre », Reims, 15 avril 1606 (*Ambassades de monsieur de la Boderie, op. cit., t. I, p. 1-29*).

⁶⁶¹ *Alumni Cantabrigienses*, op. cit., part I, vol. 1, p. 293.

France, avec le comte de Holland, de décembre 1625 à avril 1626, avant de retourner aux Provinces-Unies en 1628 pour un bref séjour⁶⁶².

Isaac Wake, quant à lui, passa environ vingt-quatre ans à l'étranger. Il commença son activité diplomatique en qualité de secrétaire de Dudley Carleton à Venise (1610-1615) et en Savoie (1614-1615). En quittant cette dernière, Carleton y laissa Wake en tant que représentant anglais, charge qu'il occupa pendant dix ans, de 1614 à 1624. De 1624 à 1631, il séjourna à nouveau en Savoie, puis en Suisse mais également à Venise en qualité d'ambassadeur ordinaire⁶⁶³. Wake occupa son dernier poste diplomatique en France, de mars 1631 jusqu'à sa mort à Paris en mai 1632.

Thomas Edmondes, enfin, exerça une activité diplomatique pendant une vingtaine d'années environ dont dix-sept en France. Il commença sa carrière comme secrétaire d'Henry Unton, ambassadeur d'Élisabeth I^{re} en France dans les années 1591-1592. Rappelé en juin 1592, Unton laissa Edmondes à la Cour de France en qualité de chargé d'affaires. Cette première expérience d'une durée de quatre ans (1592-1596) permit à Edmondes non seulement de s'aguerrir au métier de diplomate, mais encore de se familiariser avec la France et ses coutumes. Il revint par la suite en France à plusieurs reprises : en 1597 (ambassadeur spécial), en 1597-1599 (agent et chargé d'affaires) et en 1601-1602 (ambassadeur spécial). De 1604 à 1609 Edmondes resta auprès des archiducs à Bruxelles. Nommé ambassadeur ordinaire par Jacques I^{er} au lendemain de l'assassinat d'Henri IV, il séjourna en France de mai 1610 à janvier 1614, d'août 1614 à décembre 1616 et, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, de mai à octobre 1617. Cela constitue l'une des plus longues ambassades anglaises en France à l'époque moderne, achevée par un retour en France en qualité d'ambassadeur extraordinaire dans les années 1629-1630 afin de sceller la conclusion de la paix de Suse et de régler les différends territoriaux qui restaient.

Ces longs séjours à l'étranger permirent aux ambassadeurs d'acquérir de nombreuses compétences telles que la pratique des langues étrangères, l'art de mener des négociations ou la capacité à obtenir des informations importantes. Ce sont autant leurs compétences et talents particuliers que les besoins diplomatiques des Couronnes qui maintinrent aussi longtemps

⁶⁶² Pour un bref aperçu de la carrière diplomatique de Carleton, voir J. Reeve, « Carleton, Dudley, Viscount Dorchester (1574-1632) », art. cit., p. 105-106.

⁶⁶³ Christina M. Anderson, « The Art of Friendship: Daniel Nijs, Isaac Wake and the Sale of the Gonzaga Collection », *Renaissance Studies*, vol. 27, n° 5, novembre 2013, p. 724-737.

La Boderie, Carleton, Wake et Edmondes à l'étranger, sans oublier leurs débuts en qualité de secrétaires servant un émissaire en poste.

Remarquons toutefois que, comme la plupart de leurs collègues, ils ne se vouaient pas à vie au service diplomatique. Edmondes visait tout d'abord une charge gouvernementale. La mort du comte de Salisbury, survenue le 24 mai 1612, laissa vacantes plusieurs charges importantes, notamment, celle de secrétaire d'État. Le roi ne se montrant pas pressé d'y nommer un nouveau titulaire, l'ambassadeur supplia le duc de Bouillon d'intercéder en sa faveur auprès Jacques I^{er}. À sa grande déception, c'est Ralph Winwood qui fut promu le 29 mars 1614. Mais Edmondes se vit nommer, le 21 décembre 1616, contrôleur de la Maison du roi, faisant ainsi son entrée au Conseil privé du souverain. En janvier 1618, il devint trésorier de la Maison du roi. Après cette date et jusqu'en 1629 Edmondes n'exerça plus de missions diplomatiques. La carrière de Dudley Carleton, elle, culmina en 1628 avec sa nomination comme secrétaire d'État. Même Antoine de La Boderie, qui passa une trentaine d'années à l'étranger, finit par se lasser en sollicitant à plusieurs reprises une place au Conseil des finances⁶⁶⁴.

Ces éléments expliquent également pourquoi on ne peut encore parler de « carrière diplomatique », y compris à l'égard de ces ambassadeurs. Cependant, par la durée et la continuité de leurs séjours à l'étranger au service du roi ainsi que par une certaine progression dans l'échelle hiérarchique – aussi relative fût-elle – ils se distinguent de la plupart de leurs homologues et peuvent être légitimement considérés comme de véritables diplomates professionnels.

2. L'ampleur de la correspondance

Deuxièmement, l'exercice diplomatique de ces ambassadeurs est également exceptionnel par l'ampleur de leur activité épistolaire ainsi que par la qualité de cette dernière. Leurs correspondances sont d'une importance et d'une richesse majeures. Nous avons la chance de disposer des précieux fonds de papiers et de documents personnels de La Boderie, de Carleton,

⁶⁶⁴ « Cependant, Madame, comme je me promets plus de la libéralité de vos Majestés que je n'ai jamais fait d'aucun de mes autres maîtres, et que le besoin m'en accroît avec l'âge, je supplie V.M. qu'en ordonnant de l'état de l'année prochaine, se souvenir de moi, et commander, s'il lui plaît, que je sois employé en quelque condition qui me donne le moyen d'achever auprès d'elle ce peu de jours qui me reste avec honneur ... Le feu Roi mon bon maître me l'avoit promis » (*Ambassades de monsieur de la Boderie, op. cit.*, t. V, lettre de La Boderie à Marie de Médicis, Londres, 29 octobre 1610, p. 439). Voir aussi *Ibidem*, t. V, lettre de La Boderie à Villeroy, Londres, 29 octobre 1610, p. 445 et lettre de Marie de Médicis à La Boderie, Paris, 18 décembre 1610, p. 513.

de Wake et d'Edmondes, constitués de milliers de lettres reçues et envoyées, dans lesquelles toutes les personnalités politiques et diplomatiques de l'époque sont représentées.

Le fonds des papiers et documents personnels de Thomas Edmondes est constitué d'environ 15 000 lettres échangées avec toutes les personnalités politiques et diplomatiques marquantes de l'époque⁶⁶⁵. Dès le XVIII^e siècle, un ouvrage a été composé à partir d'extraits de ce fonds⁶⁶⁶ ; par la suite, certaines lettres adressées par Edmondes (ou ses secrétaires) à William Trumbull, résident de Jacques I^{er} à la cour de l'archiduc Albert, et à Ralph Winwood, ambassadeur et secrétaire d'État, ont fait l'objet de plusieurs éditions⁶⁶⁷. Prises dans leur ensemble, ces relations d'ambassade constituent une base précieuse, à la fois globale et solidement sourcée, pour suivre dans les moindres détails l'évolution des relations entre l'Angleterre et les pays dans lesquels Edmondes avait séjourné.

Mise à part la correspondance d'Edmondes, l'activité épistolaire d'Antoine de La Boderie est également d'une ampleur considérable, au point de justifier une édition en sept volumes couvrant ses ambassades à Londres effectuées dans les années 1606-1611⁶⁶⁸. L'ampleur de cette correspondance témoigne non seulement de sa grande habileté, mais aussi d'une parfaite connaissance des affaires anglaises et d'une haute estime de la part de Jacques I^{er}.

Les correspondances de Dudley Carleton et d'Isaac Wake, quant à elles, proposent des milliers de lettres, échangées tant avec Londres qu'avec des ambassadeurs anglais résidant à l'étranger⁶⁶⁹. Laissé en Italie en qualité de représentant officiel du roi d'Angleterre, Wake envoya des dépêches régulières non seulement au secrétaire d'État, mais aussi aux membres de sa famille et à ses protecteurs, parmi lesquels Dudley Carleton, Horace Vere et James Hay, comte de Carlisle⁶⁷⁰.

⁶⁶⁵ Cette correspondance est aujourd'hui conservée aux Archives nationales d'Angleterre, au *State Papers Office* ainsi qu'à la British Library (Voir NA, SP 78/56-67 (1610-1617) et BL, MS, 166-177, « collection of State papers and correspondence of Sir Thomas Edmondes, Knt.; 1592-1633 »).

⁶⁶⁶ T. Birch, *An Historical View of the Negotiations*, op. cit.

⁶⁶⁷ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire*, op. cit. ; *Memorials of Affairs of State in the Reigns of Q. Elizabeth*, op. cit.

⁶⁶⁸ Cet ouvrage, intitulé « Ambassades de monsieur de la Boderie, en Angleterre sous le regne de Henri IV. & la minorité de Louis XIII. depuis les années 1606. jusqu'en 1611 », est composé en grande partie de lettres qui sont aujourd'hui conservées à la BnF (Mss, Français 15984-15985). En ce qui concerne les dépêches adressées par La Boderie lors des autres missions diplomatiques, voir BL, Egerton MS 6-8, « A collection of state letters and papers, chiefly from Ambassadors and Envoys for France, 1589-1591 ».

⁶⁶⁹ Par exemple, la très riche correspondance de Dudley Carleton avec John Chamberlain a été publiée par Maurice Jr. Lee (*Dudley Carleton to John Chamberlain*, op. cit.). Pour d'autres lettres de Carleton, voir BL, Add MS 36778 ; Egerton MS 2813 et 2592-2596 (notamment la correspondance avec Carlisle).

⁶⁷⁰ Pour les recueils des lettres diplomatiques de Wake, voir BL, Add MS 18639-18642, 34310-34311 et 48047. Pour d'autres lettres, dépêches et papiers de l'ambassadeur, voir BL, Add MS 33935 et Stowe MS 135.

Cette ampleur de l'activité épistolaire démontre la maîtrise par les ambassadeurs de l'art d'écrire, indispensable pour informer régulièrement le roi et le secrétariat d'État de tout ce qui se passait dans leurs pays de résidence. Le fait d'entretenir des échanges réguliers avec d'autres personnalités – tant avec les proches des cercles gouvernementaux en dehors du département des Affaires étrangères qu'avec les autres diplomates résidant ailleurs sur le continent européen – démontre la formation et la mise en place des véritables réseaux faisant circuler les informations et la volonté des ambassadeurs d'élargir les horizons au-delà de leurs propres cercles diplomatiques.

3. La reconnaissance

Il est communément admis, enfin, que la professionnalisation fait référence à « l'évolution d'un métier vers plus de reconnaissance sociale »⁶⁷¹. Au regard d'un certain nombre de sources, l'activité diplomatique était en passe de devenir un métier de plus en plus reconnu tant en France qu'en Angleterre. Cette reconnaissance pouvait se manifester de différentes manières.

Tout d'abord, le pouvoir royal ou les diplomates novices utilisèrent occasionnellement les connaissances et les compétences des ambassadeurs, en les sollicitant même après le retour. À titre d'exemple, véritable expert des relations internationales et, tout particulièrement, des affaires anglaises, La Boderie, contrairement à d'autres diplomates de ses contemporains⁶⁷², fut sollicité après son retour en France tant par le pouvoir royal que par l'ambassadeur anglais en poste à Paris, continuant ainsi à jouer un certain rôle dans les relations franco-anglaises⁶⁷³, surtout concernant la question de la dette et les problématiques commerciales⁶⁷⁴. Il arrivait également que les secrétaires d'État envoyassent La Boderie à Edmondes, émissaire anglais auprès de Louis XIII dans les années 1610-1617 afin d'apporter des précisions sur telle ou telle

⁶⁷¹ D'après Jacqueline Beckers, « Professionnalisation du métier, professionnalité des travailleurs », dans Jacqueline Beckers (dir.), *Compétences et identité professionnelles. L'enseignement et autres métiers de l'interaction humaine*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2007, p. 11 (cité dans I. Félicité, *L'Identité du diplomate*, op. cit., p. 20).

⁶⁷² De manière générale, les ambassadeurs furent rarement sollicités après leur retour (voir, par exemple, C. Desenclos, « Diplomate, huguenot ou humaniste », art. cit., p. 41-42).

⁶⁷³ NA, SP 78/58, fol. 5, lettre d'Edmondes à Salisbury, 8 juin 1611 ; fol. 18, lettre de La Boderie à Salisbury, Pomponne, 4 juillet 1611.

⁶⁷⁴ « Monsieur de La Boderie était hier employé auprès de moi, pour me faire savoir que les ministres de l'État ici sont entrés en considération des moyens pour le paiement de la dette de Sa Majesté de 100 000 couronnes » (NA, SP 78/58, fol. 150, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 13 septembre 1611). Voir également NA, SP 78/60, fol. 60 et SP 78/63, fol. 4, lettre d'Edmondes à Winwood, Paris, 9 janvier 1615.

question épineuse, à l'image de celle concernant l'installation des couvents et la fondation des collèges de prêtres anglais à Paris⁶⁷⁵. Il semble même avoir été envisagé pour remplacer Villeroy aux Affaires étrangères si ce dernier devait mourir : « M. de La Boderie était un homme d'un mérite si extraordinaire, que l'on n'en voyait point en France si capable que lui de remplir dignement la place de M. de Villeroy s'il fût venu à manquer »⁶⁷⁶. D'autres ambassadeurs furent également sollicités à plusieurs reprises, à l'image d'Edmondes, à qui Dudley Carleton, nommé ambassadeur à Venise, s'adressa, en juin 1610, dans l'espoir d'obtenir un conseil « avec qui (des étrangers) entretenir une correspondance ; de qui se méfier ; et quel cours de l'intelligence faut-il observer »⁶⁷⁷, ou encore de Pomponne II de Bellièvre⁶⁷⁸.

Ensuite, le pouvoir et les contemporains exprimaient la reconnaissance en louant la durée, l'expérience ou les diverses qualités professionnelles des ambassadeurs. Robert Arnauld d'Andilly décrivit ainsi le succès diplomatique de La Boderie : « Il avait passé toute sa vie à la Cour et dans les négociations étrangères ; ses derniers emplois avaient été l'ambassade de Flandre, et les ambassades ordinaires et extraordinaires d'Angleterre ; et il n'y avait pas seulement réussi avec une entière satisfaction du roi Henri le Grand, mais aussi celle des princes auprès de qui il était envoyé »⁶⁷⁹. Au moment de la nomination d'Isaac Wake en France en 1630, l'ambassadeur vénitien à Londres rapporta les dires de Dudley Carleton : « Le secrétaire Dorchester fit remarquer que Wake l'avait servi comme secrétaire à Venise pendant six ans, et il avait toujours remarqué qu'il était naturellement enclin à favoriser le prince où il résidait. Étant actuellement à Turin, il se sentit obligé de servir le duc comme l'ami de son maître. Avant d'être quatre jours en France, il serait tout à fait français et Louis XIII serait bien content de lui »⁶⁸⁰. En ce qui concerne la nomination de Thomas Edmondes comme ambassadeur extraordinaire en France en 1629, elle se justifiait – l'ambassadeur vénitien parle « d'une personne des plus dignes d'être recommandée » – non seulement par ses fonctions de Trésorier

⁶⁷⁵ NA, SP 78/62, fol. 1, lettre d'Edmondes à Jacques I^{er}, Paris, 2 janvier 1614.

⁶⁷⁶ Robert Arnauld d'Andilly. *Mémoires. Suivis de : Antoine Arnauld, dit l'abbé Arnauld. Mémoires*, éd. Régine Pouzet, Paris, H. Champion, 2008, p. 182-183.

⁶⁷⁷ Voir une lettre de Carleton à Edmondes (Londres, 19 juin 1610), citée par Gary Schneider, *The Culture of Epistolarity: Vernacular Letters and Letter Writing in Early Modern England, 1500-1700*, Newark, University of Delaware Press, 2004, p. 159. Voir également T. Birch, *The Court and Times of James the First*, op. cit., vol. I, p. 118).

⁶⁷⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 48, fol. 118, lettre de Bellièvre, Paris, 13 mai 1640.

⁶⁷⁹ Robert Arnauld d'Andilly. *Mémoires*, op. cit., p. 182-183.

⁶⁸⁰ CSPV, vol. XXII, lettre de Giovanni Soranzo, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 14 juin 1630, p. 353.

de la Maison du Roi et de membre du Conseil privé, mais encore par son expérience diplomatique et, tout particulièrement, par son « attachement à la France »⁶⁸¹.

La reconnaissance pouvait être également être exprimée dans les justifications que les rois livraient occasionnellement dans les documents expliquant la nomination de tel ou tel ambassadeur à un autre poste au sein de l'administration ou de l'armée. Au moment de la nomination du marquis d'Effiat en qualité de maréchal de France en janvier 1631, Louis XIII avait retracé tous les services rendus tant par ses ancêtres, que par lui-même à la monarchie. Parmi ceux-ci, l'ambassade anglaise était citée :

« Nous l'a faict employer en diverses negociations comme aux Ambassades extraordinaires qu'il a faictz en Flandre en l'année 1619 et en Angleterre 1624 sur l'occasion du mariage de notre tres chère sœur lequel reussit lors à notre contentement nonobstant [...] en laquelle ledit marquis d'Effiat s'est conduit sy a droictement et aveq tant de prudence en toutes les occurrances qui s'y sont presentées durant son ambassade que voullant luy tesmoigner la satisfaction que nous en avons nous luy envoyasmes notre ordre de chevalier du Saint Esprit [...] »⁶⁸².

Enfin, la reconnaissance était de plus en plus soulignée après la mort des ambassadeurs sur leurs épitaphes. Nous avons déjà cité celle de Dudley Carleton inscrite sur sa tombe dans l'abbaye de Westminster, louant non pas ses qualités de secrétaire d'État mais bien ses « nombreuses ambassades entreprises et remplies » au nom des premiers rois Stuarts. L'accomplissement de missions diplomatiques est également mentionné sur les épitaphes du sieur des Marêts – « A Ludovico Justo legatus in Anglo-Britanniorum missus »⁶⁸³ – et du baron du Tour dont la prudence fut tout particulièrement signalée : « Les trois Ambassades dont il s'aquitta pour son Roy vers celui d'Angleterre, servirent de theatre à sa Prudence, et de pierre de touche à son Adresse »⁶⁸⁴.

⁶⁸¹ Voir CSPV, vol. XXII, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, à Girolamo Soranzo et Zorzi Zorzi, ses collègues en France, Londres, 31 mai 1629, p. 76-78. Notons que Puisieux écrivit ceci à propos d'Edmondes en 1608 : « Il est trop sçavant parmi nous » (*Lettres d'Henri IV, roi de France, et de messieurs de Villeroy et de Puisieux à Mr. Antoine Le Fèvre de La Boderie, ambassadeur de France en Angleterre, depuis 1606 jusqu'en 1611*, Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1733, 2 t. en 1 vol., lettre de Puisieux à de La Boderie, 11 février 1608, p. 250-252). Enfin, Villeroy la décrit ainsi : « Ce petit homme a assez d'esprit et de courage » (*Ambassades de monsieur de la Boderie, op. cit.*, t. V, lettre de Villeroy à La Boderie, Paris, 29 novembre 1610, p. 493-499).

⁶⁸² BnF, Mss, NAF 7228.

⁶⁸³ L. Michelin, *Essais historiques et statistiques, op. cit.*, p. 1664.

⁶⁸⁴ BnF, Mss, PO 620, fol. 133.

La « carrière » est par conséquent un mot très inadéquat pour décrire le parcours d'un diplomate circulant entre la France et l'Angleterre dans les années 1610-1642. C'est au XIX^e siècle seulement que des premières mesures commencèrent à encadrer la construction d'une carrière professionnelle dans la diplomatie : la création d'emplois salariés de fonctionnaires ou la définition des différentes catégories de personnels diplomatiques et de conditions d'ancienneté⁶⁸⁵. Cependant, à l'époque qui nous intéresse, le service diplomatique ne s'apparentait plus uniquement à un loisir exercé par des élites dirigeantes, ni à une simple activité constituant un préalable à l'obtention de titres ou de charges plus prestigieux. Il s'agissait déjà d'une activité plurielle au service du roi, regroupant les notions de métier et d'art et dont les prémices d'une certaine professionnalisation – qui ne commença véritablement que vers la deuxième moitié du XVIII^e siècle pour finir à la fin du XIX^e – se manifestaient de plus en plus⁶⁸⁶.

⁶⁸⁵ En France, les modalités de la carrière diplomatique furent fixées le 26 avril 1800, créant ainsi des emplois salariés de fonctionnaire. Le décret du 18 août 1858 définit différentes catégories de personnels (attachés, secrétaires, ministres, ambassadeurs) et des conditions d'ancienneté ? Enfin, en 1881, une véritable hiérarchie des ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, conseillers, secrétaires, attachés d'ambassade se mit en place. En Grande-Bretagne, le *Select Committee on Civil Government Charges* se préoccupa dès 1831 du plafonnement des notes de frais et du niveau des retraites (Voir L. Badel, *Diplomaties européennes, op. cit.*, p. 77-84).

⁶⁸⁶ Quelques décennies plus tard, Callières considérait que négociateur était un métier à part entière qui devait s'apprendre. Sur l'évolution historique du métier de diplomate, voir Raoul Delcorde, *Le métier de diplomate*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2018, p. 13-26.

TROISIÈME PARTIE :

LE MILIEU DIPLOMATIQUE, LIEU D'UN FOISONNEMENT PEU ARTICULÉ D'ACTEURS DE TOUTE NATURE

La première moitié du XVII^e siècle dans les relations franco-anglaises est une période caractérisée par une véritable nébuleuse d'acteurs peu articulés, de tous rangs et de toutes natures, allant du personnel diplomatique de premier ordre – émissaires ordinaires et extraordinaires – qui, souvent peu expérimentés et manquant d'expérience, pouvaient devenir rivaux et concurrents lorsque plusieurs d'entre eux séjournaient en même temps dans le même lieu, jusqu'aux représentants officieux menant des activités d'espionnage, en passant par les ministres de second ordre – chargés d'affaires et agents – qui s'occupaient temporairement des affaires de l'ambassade en l'absence du diplomate.

Nous nous intéresserons, dans un premier temps, aux rivalités et à la concurrence qui pouvaient exister au sein d'une même délégation diplomatique entre ministres de premier ordre, constituant même une menace pour le bon déroulement des négociations. Les raisons de tensions, qui apportent à la diplomatie une certaine coloration dynamique et désordonnée, étaient de toutes sortes : vanités et jalousies protocolaires, rivalités professionnelles ou divergences de stratégies politiques. Confrontés à des jeux non-coopératifs entre leurs diplomates, les monarques et les ministres s'efforçaient de mettre en place des mécanismes permettant de les contrôler à distance, tels que le renforcement des liens d'interdépendance entre les ambassadeurs, les tentatives d'imposer des règles et des consignes communes strictes et, en dernier ressort, la révocation de l'un des acteurs. Leur résultat contrasté montre la puissance de résistance de la diplomatie baroque à l'avènement de l'État moderne où même les gouvernements « pré-absolutistes » devaient composer avec la force d'inertie d'un système d'ambassades qui restait extrêmement personnalisé et, par conséquent, rival et concurrent. Cette mauvaise articulation entre les ambassadeurs faisant pourtant partie d'une même mission traduit l'incapacité des monarques de contrôler leurs propres représentants.

Dans un second temps, nous mettrons en lumière la nature protéiforme de la diplomatie baroque franco-anglaise : outre les diplomaties officielles incarnées globalement par les ambassadeurs dont les profils et les parcours ont été étudiés dans la partie précédente, il existait également un vrai foisonnement d'acteurs de second plan, officiels comme officieux. Cette profusion d'acteurs secondaires s'explique par la volonté du pouvoir de se doter d'un réseau diplomatique plus large, à défaut de disposer d'un système d'ambassades pleinement institutionnalisé et interventionniste. Par ailleurs, notons qu'il s'agit d'un sujet qui a été peu travaillé par les historiens, qu'ils soient français ou anglo-saxons, et l'historiographie en est extrêmement maigre¹.

Parmi ce « kaléidoscope portant le manteau professionnel de secrétaires, diplomates, ecclésiastiques, marchands, soldats » selon Marika Keblusek, il est important de distinguer des acteurs diplomatiques « officiels », investis et reconnus. Parmi ces derniers, il y avait surtout des secrétaires chargés d'affaires et des agents qui remplaçaient l'ambassadeur pendant une durée plus au moins longue. L'étude de leurs personnalités, de leurs parcours professionnels ainsi que de leurs activités au sein des ambassades permettra de comprendre qu'il s'agissait en réalité d'un outil complémentaire pour les gouvernements de France et d'Angleterre au système d'ambassades inerte et difficilement maniable. Plus professionnels, plus expérimentés et animés par les dynamiques de carrière, le profil des chargés d'affaires et des agents ressemblait davantage à celui des administrateurs intérieurs – secrétaires d'État ou intendants – sur lesquels les monarchies « pré-absolutistes » s'appuyaient pour gouverner. À cet égard, ils peuvent même être perçus comme des fers de lance d'une professionnalisation « par le bas » de l'outil diplomatique. Outre les chargés d'affaires et les agents, nous n'oublierons pas les épouses des ambassadeurs qui jouaient occasionnellement un rôle diplomatique auprès de leurs maris.

Nous étudierons également des intermédiaires officieux, véritables instruments secrets dans l'arsenal diplomatique des deux Couronnes. C'est Lucien Bély qui a fait remarquer l'existence à l'époque moderne, parallèlement à la diplomatie officielle, d'une diplomatie secrète². Il est vrai qu'un certain nombre de missions étaient souvent confiées à des agents

¹ Sur les agents de second rang à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne, voir notamment Hans Cools, Marika Keblusek et Badeloch Vera Noldus (dir.), *Your Humble Servant : Agents in Early Modern Europe*, Hilversum, Uitgeverij Verloren, 2006 ; Dante Fedele, « Plurality of Diplomatic Agents in Premodern Literature on the Ambassador », dans Maurits Ebben et Louis Sicking (dir.), *Beyond Ambassadors. Consuls, Missionaries, and Spies in Premodern Diplomacy*, Leiden, Brill, 2021, p. 38-49 ou Guillermo Nieva Ocampo, Henar Pizarro Llorente et Marcelo Paulo Correa, *Gobernar, conservar y reformar. Agentes y prácticas políticas en la Monarquía Hispánica, siglos XVI-XVIII*, Salta, CIUNSa-La Aparecida, 2021.

² L. Bély, *L'art de la paix en Europe*, op. cit., p. 615.

agissant sous le couvert de professions éloignées de la diplomatie, que ce soit le domaine du commerce ou de la religion. Or, la politique extérieure entre la France et l'Angleterre dans les années 1610-1642 s'avère très active, empruntant divers canaux (dont celui d'envoyés et d'agents secrets) de réseaux qui doublent et parfois court-circuitent la diplomatie officielle. Par ailleurs, ce phénomène peut être également appelé « diplomatie parallèle » – diplomatie qui est déployée par le gouvernement à l'insu de celle conduite par un ambassadeur officiel – permettant, d'après Lucien Bély, de se doter de « politiques de rechange », au cas où la diplomatie officielle ne donnerait pas les résultats escomptés³. Par ailleurs, ce phénomène ne doit pas être confondue avec l'existence des réseaux diplomatiques indépendants des partis adverses et des factions, favorisés par les divisions politiques internes en France ou en Angleterre, qu'on peut également appeler « diplomaties parallèles »⁴. En effet, entretenir des liens à la fois avec un roi et des factions qui se rebellent contre lui pouvait entrer dans les règles du jeu, à l'image des autorités de La Rochelle qui correspondaient régulièrement avec le roi d'Angleterre, ou la duchesse de Chevreuse qui complotait avec l'Espagne contre Richelieu tout en étant réfugiée à la cour de Charles I^{er}. Par conséquent, il s'avère qu'une Couronne n'avait pas le monopole de toutes les formes de diplomatie dans un contexte où le pouvoir politique restait morcelé, soit entre partis dont les rivalités dessinaient au sein de chaque cour des équilibres politiques très mouvants, soit entre forces politiques plus ou moins éloignées de l'autorité royale, chacun s'attachant à entretenir ses propres réseaux diplomatiques parallèles avec les souverains, partis et autres types de forces politiques à l'étranger. En ce qui concerne les espions dont les traces sont difficiles à suivre, leur l'emploi se généralise sous Richelieu, permettant au gouvernement de disposer des renseignements parfois cruciaux que les ambassadeurs n'étaient pas en mesure d'obtenir.

Enfin, précisons que ce chapitre se concentra davantage sur l'identification de ces acteurs de réseaux parallèles, de leur parcours ainsi que de leurs fonctions au service des monarchies de France et d'Angleterre alors que l'empreinte des activités d'un certain nombre d'entre eux sur le cours des événements politiques – à l'image de Thomas Chambers, aumônier écossais de Richelieu – fera l'objet de la cinquième partie de cette étude.

³ On peut mentionner, par exemple, « le secret du Roi », mis en place par Louis XV (R. Delcorde, *Le métier de diplomate*, op. cit., p. 19-20).

⁴ Concernant l'émergence de diplomaties parallèles en France dans la seconde moitié du XVI^e siècle, voir L. Bély, « Les temps modernes (1515-1789) », art. cit., p. 231.

I. UNE DIPLOMATIE PARFOIS CHIMÉRIQUE, DOMINÉE PAR DES AMBASSADEURS SOUVENT RIVAUX ET CONCURRENTS

Ces trois dernières décennies, l'un des champs du renouvellement historiographique dans l'étude des relations internationales en général – et des pratiques diplomatiques en particulier – a porté spécifiquement sur les rapports que les différents agents diplomatiques entretenaient entre eux, ainsi que sur l'influence que leurs interactions – tantôt coopératives, tantôt conflictuelles – pouvaient avoir sur le travail diplomatique à la fois dans son ensemble et dans ses détails concernant, par exemple, le processus de négociation⁵. Ces relations internes à la machine diplomatique d'un État se jouent sur deux plans : le premier, dans la cohabitation des membres d'une même délégation diplomatique, dont le statut est différent ; le second, entre les ambassadeurs déjà en poste et ceux qui les rejoignaient, tant pour des missions ponctuelles et spécifiques que pour les seconder voire les suppléer ou les remplacer.

Le jeu subtil de ces relations peut utilement être mis en lumière dans le cas des relations franco-anglaises. Il ressort de leur étude que les efforts des monarques tendant à créer des conditions de collaboration et de coexistence entre les ambassadeurs – indispensables pour la bonne tenue des missions – n'étaient pas parfaitement fructueux. En effet, suivant la logique « rationalisante » qui irriguait alors la construction des appareils d'État modernes, les rois « pré-absolutistes » ont bien visé à affirmer et à affermir leur contrôle sur leurs ambassadeurs – comme ils le faisaient, par exemple, sur leurs gouverneurs ou leurs intendants. De façon archétypale, il s'agissait alors de faire de l'appareil de l'État non plus un ensemble d'offices plus ou moins autonomes – et plus ou moins loyaux –, mais un « outil », un instrument, un organe commandé, où les « règles du jeu » procédaient seul du pouvoir royal, purement endogènes, laissant le moins de marge possible à d'autres jeux d'acteurs que celui du monarque. Mais cette entreprise est restée moins aboutie dans le cas de la diplomatie que dans celui des offices d'administration intérieure.

⁵ L'un des exemples les plus récents est un colloque international, intitulé *La Société des diplomates. Relations entre négociateurs et relations internationales (Europe, XVI^e-XX^e siècles)* et organisé par Frédéric Gloriant et Fabrice Micallef, qui a eu lieu à l'Université de Nantes le 8 et 9 juin 2023.

A. Rivalités et concurrence entre émissaires impriment à l’ambassade baroque une dynamique de tensions

Les sources font ressortir des dissensions vives et fréquentes même entre ambassadeurs d’un même roi envoyés dans un même pays de résidence. Il convient d’ailleurs de noter que ces difficultés surgissaient le plus souvent entre un ambassadeur en poste et un autre qui allait le rejoindre, cas fréquent lorsqu’un ambassadeur extraordinaire était dépêché dans un pays où résidait déjà un ambassadeur ordinaire.

La correspondance abondait de l’échos des tensions entre ambassadeurs ; les ambassades dont les membres étaient censés œuvrer pour la même cause se transformaient rapidement en nœuds de conflits, de rivalités et de disputes. L’intensité du phénomène n’est pas à négliger : les accusations réciproques entre émissaires donnaient souvent lieu à des polémiques « triangulaires » – entre les deux ambassadeurs et Londres – et parfois même à enquêtes. Les tensions étaient telles qu’elles pouvaient aller jusqu’à compromettre le service du roi ; certains acteurs ne manquaient d’ailleurs pas de le souligner dans leur correspondance.

L’intensité de ces difficultés pouvait ainsi aller jusqu’à imprimer à l’ambassade baroque une dynamique spécifique, désordonnée en apparence par des tiraillements entre des acteurs dont les comportements et les stratégies rivales procédaient de rationalités guidées par des intérêts personnels, mais aussi professionnels et parfois politiques. Les objets de ces tensions étaient d’ailleurs souvent entremêlés, au point qu’il est souvent difficile de comprendre quel motif de tension prédominait. Sous cette réserve, on peut néanmoins en dresser une brève typologie : chocs des vanités, rivalités professionnelles mettant parfois en jeu des visions plus ou moins modernes de la diplomatie, et divergences politiques.

1. Les vanités et jalousies protocolaires

On pourrait céder à la tentation de la boutade en notant que, si le XVII^e siècle a compté de grands moralistes, c’est qu’il leur a fourni nombre d’exemples des vanités humaines ... Pour le cas bien précis des tensions entre ambassadeurs d’un même roi, force est de constater que nombre de crispations s’expliquaient *in fine* par des rivalités d’orgueil, c’est-à-dire par

l'inévitable confrontation de deux comportements guidés par la quête de prestige. S'il n'y a rien que de très humain en cela, il faut souligner qu'une telle quête revêt un enjeu particulier dans un système diplomatique dont la grammaire même fait une large place au protocole, c'est-à-dire à des signes de reconnaissance et de pouvoir investis d'un sens de la hiérarchie et de la distinction.

Ainsi, l'une des sources les plus fréquentes de mécontentements résidait dans la différence de traitement entre ambassadeurs ordinaires et extraordinaires. Cette différence était bien connue et bien établie par les usages en vigueur dans toutes les cours, tout en laissant une certaine marge de manœuvre dans la chorégraphie protocolaire élaborée pour chaque cas d'espèce. Dans cet univers protocolaire, les règles étaient très codifiées, certes ; mais leur application cas par cas, cérémonie par cérémonie, laissait des interstices où pouvaient se nicher les jalousies, prospérer les tensions voire les malentendus, ces derniers pouvant à leur tour se transformer en conflits et en querelles sans fin.

En effet, il était d'un usage déjà ancien qu'une plus grande pompe fût réservée aux ambassadeurs extraordinaires qu'aux ambassadeurs ordinaires : le traitement honorifique (voire cordial) réservé aux premiers ne pouvait bien sûr que provoquer une forme de jalousie chez les seconds. Ces derniers, rappelons-le, tout en restant en poste parfois plusieurs années, le faisaient largement à leurs frais, au point parfois de se ruiner – du moins certains allaient-ils jusqu'à le dire ainsi. En effet, par rapport aux ambassadeurs extraordinaires, les ordinaires étaient moins bien payés par leur roi et n'étaient ni défrayés ni logés par leur pays de résidence⁶. Que, de surcroît, ils fussent accueillis de façon moins solennelle lors de leur arrivée et reçussent des présents moins prestigieux au moment de leur départ ne faisait que marquer encore davantage la différence de rang entre ces deux catégories d'ambassadeurs.

En outre, les ambassadeurs ordinaires avaient quelques obligations envers les extraordinaires qui, ajoutées à ces différences matérielles et protocolaires, pouvaient aggraver leur sentiment d'infériorité – et donc leur ressentiment. Par exemple, en vue de l'ambassade extraordinaire d'Edward Wotton, on ordonna à Thomas Edmondes de « remplir tous les offices » qui lui étaient dus en tant qu'émissaire extraordinaire du roi d'Angleterre, dont le premier consistait à venir l'accueillir à Clermont⁷, petite ville dans la contrée de Beauvaisis, sur

⁶ Même si, rappelons-le, plusieurs ambassadeurs extraordinaires ont choisi d'être logés par eux-mêmes. Quant au défraiement, le marquis de Traînel, par exemple, « n'a point esté defrayé » (BnF, Mss, 500 de Colbert 467, fol. 97, lettre de Beaulieu à Hotman de Villiers, Londres, 20/30 mai 1619).

⁷ NA, SP 78/56, fol. 332, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 3 septembre 1610.

le chemin de Calais à Paris, et de le conduire dans la capitale. En effet, un émissaire ordinaire venait pratiquement toujours chercher un extraordinaire, dans une ville ou localité plus au moins éloignée de Paris. Ainsi, en 1616, Edmondes se déplaça jusqu'à Magny en Vexin, à soixante kilomètres de Paris, pour y rencontrer James Hay⁸ ; le vicomte Scudamore alla chercher le comte de Leicester à Saint-Denis, le 24 mai 1636, aux portes de la capitale⁹ ; le comte de Tillières rencontra le maréchal de Cadenet à Gravesend ; le marquis d'Effiat accueillit le seigneur de La Ville-aux-Clercs à Rochester en 1624 et à Douvres en 1625¹⁰ ; enfin, le marquis de Poigny chercha le marquis de Senneterre à Gravesend¹¹. Qui plus est, les ambassadeurs ordinaires devaient également accompagner les homologues extraordinaires au moment de leur départ : ainsi, le comte de Tillières accompagna le maréchal de Cadenet jusqu'à Douvres¹², le marquis d'Effiat conduisit La Ville-aux-Clercs jusqu'à Rochester¹³ et le comte de Tresmes jusqu'à Cantorbéry¹⁴ ; le marquis de Fontenay-Mareuil accompagna lui-aussi le marquis de Saint-Chamond jusqu'à Gravesend¹⁵. Plusieurs éléments dans ces missions étaient de nature à aigrir un ambassadeur ordinaire : d'une part, la nature même de la mission – endurer la gêne d'un voyage à la seule fin d'accompagner un autre ambassadeur – marque la différence de rang : l'un est à la disposition de l'autre. D'ailleurs, l'ambassadeur extraordinaire pouvait mettre cette coutume à profit pour marquer sa supériorité, y compris en la rappelant ouvertement : Cadenet exprima, par exemple, son mécontentement parce que le comte de Tillières n'était pas venu le chercher plus tôt¹⁶. D'autre part, avec les contraintes logistiques de l'époque ajoutées aux exigences de confort voulues par le protocole, ces déplacements généraient des dépenses supplémentaires qui n'étaient pas remboursées systématiquement et régulièrement aux ambassadeurs ordinaires. Ainsi, Tillières dut prendre la plume pour réclamer à Puisieux le remboursement des frais qu'il avait faits lors du séjour de Cadenet¹⁷.

⁸ NA, SP 78/66, fol. 24, lettre d'Edmondes à Winwood, Paris, 27 juillet 1616.

⁹ NA, SP 78/101, fol. 87, lettre de Leicester à Coke, Paris, 27 mai/6 juin 1636.

¹⁰ J. Nichols, *The Progresses, Processions and Magnificent Festivities*, op. cit., vol. IV, p. 1008 et AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 207, lettre de La Ville-aux-Clercs à d'Effiat, Abbeville, 17 juin 1625.

¹¹ CSPV, vol. XXIII, lettre d'Anzolo Correr, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 30 mars 1635, p. 353.

¹² BnF, Mss, Français 15989, fol. 21, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 29 janvier 1621.

¹³ J. Nichols, *The Progresses, Processions and Magnificent Festivities*, op. cit., vol. IV, p. 1008.

¹⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 149, lettre d'Effiat à La Ville-aux-Clercs, 21 mai 1625 ; fol. 150, lettre de Tresmes et d'Effiat à La Ville-aux-Clercs, Cantorbéry, 22 mai 1625.

¹⁵ CSPV, vol. XXII, lettre de Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 11 juin 1632, p. 625.

¹⁶ J. Nichols, *The Progresses, Processions and Magnificent Festivities*, op. cit., vol. IV, p. 630-631.

¹⁷ BnF, Mss, Français 15989, fol. 86, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 30 juin 1621.

Ainsi, les premiers mécontentements surgissaient parfois avant même qu'un ambassadeur extraordinaire arrivât rejoindre un ambassadeur ordinaire. Ils pouvaient se manifester notamment dans la préparation de l'arrivée du nouvel ambassadeur extraordinaire. À titre d'exemple, prenons les marques de jalousie du vicomte de Scudamore envers le comte de Leicester. Le premier séjournait déjà auprès de Louis XIII en qualité d'émissaire ordinaire depuis 1635, quand le second fut nommé ambassadeur extraordinaire à Paris, en 1636. Quand Scudamore prit connaissance du protocole retenu pour la cérémonie d'accueil de Leicester, son agacement s'exprima dans les termes les plus clairs devant un certain nombre de différences de traitement entre ambassadeur extraordinaire et lui. Un des plus vifs points de crispation tenait au fait que, lors de la cérémonie d'entrée à Paris et d'accompagnement de Leicester à sa première audience, on prévoyait que celui tînt la main d'un maréchal de France alors que Scudamore – qui devait venir le rencontrer à Saint-Denis et l'accompagner – était censé se contenter de celle du conducteur des ambassadeurs ; par ailleurs, l'un des secrétaires d'ambassade anglaise à Paris, Henry de Vic, confirma combien ce problème de préséance était épineux. Manifestement travaillé par la jalousie, l'ambassadeur ordinaire confia alors à de Vic, le soin de faire part de son sentiment d'incompréhension à Sir John Coke (1563-1644), secrétaire d'État dans une lettre en date du 5 juin 1636 qui le verbalisa en ces termes : « les ambassadeurs ordinaires et extraordinaires prennent toujours la main de celui qui les conduit en première audience », laissant entendre par ailleurs que cette différence « avait pour but de semer la division » entre deux ambassadeurs¹⁸. Cette réaction de jalousie fut d'ailleurs bien perçue par Leicester, dont les mots sur Scudamore ne sont pas sans quelque moquerie : il releva que l'ambassadeur ordinaire « affectait extrêmement la cérémonie » et pensait « qu'il n'avait jamais assez de respect »¹⁹.

Précisons ici certaines subtilités dans la position de Scudamore : s'il jugeait injustifiées les différences de traitement entre Leicester, ambassadeur extraordinaire, et lui-même, ambassadeur ordinaire, il ne le faisait pas sur le seul plan de la critique d'un protocole dans lequel les distinctions de rang se marquaient dans une chorégraphie pouvant être vue comme désuète – en cela, il serait un « moderne », pressentant le système de l'ambassadeur « unique ». Mais, en réalité, Scudamore ne remettait pas en cause, dans l'absolu, le protocole réservé aux ambassadeurs extraordinaires : il en contestait l'application sans nuance à Leicester au motif

¹⁸ Voir, entre autres, NA, SP 78/101, fol. 70, lettre de Vic, Paris, 20/30 mai 1636 ; fol. 85, lettre de Vic, Paris, 5 juin 1636 et fol. 103, lettre de Vic, Paris, 6 juin 1636.

¹⁹ I. Atherton, *Ambition and Failure in Stuart England*, op. cit., p. 190.

que l'ambassade de celui-ci ne lui semblait pas pleinement relever de l'ambassade extraordinaire dès lors qu'il ne s'agissait pas d'une brève mission d'apparat, mais de se joindre à des négociations déjà entamées – en cela, Scudamore fait moins figure de « moderne » que d'« ancien ». Faut-il voir cette argutie statutaire comme sincère, et Scudamore comme attaché moins aux honneurs pour sa personne qu'à une distinction fonctionnelle, *ratione operis*, entre ambassadeurs ordinaires et extraordinaires ? Faut-il voir là le prétexte dont se drape en réalité la jalousie d'un orgueil mal placé, ainsi d'ailleurs que Leicester le perçoit ? À tout le moins, le flou persistant dans la diplomatie baroque entre ambassades ordinaires et ambassades extraordinaires favorise de telles tensions entre ambassadeurs.

Comme dans nombre de litiges plus ou moins poussés entre deux ambassadeurs, l'un ordinaire et l'autre extraordinaire, les sources permettent de mesurer la crispation des deux parties. En l'espèce, Leicester entendait bel et bien avoir la préséance. Sa correspondance ne manquait pas de mettre en avant la prééminence de son statut : à ses yeux, un ambassadeur ordinaire ne devait rien entreprendre indépendamment de l'ambassadeur extraordinaire concomitamment présent, qui jouissait d'une supériorité conférée par son titre. Sous la plume de Leicester revenait d'ailleurs régulièrement le champ lexical de l'honneur et, dans ce conflit, entreraient en jeu à la fois son honneur propre et, à travers lui, l'honneur de servir et de représenter le roi. Enfin, Leicester n'hésitait pas à se référer à ses prédécesseurs, les comtes de Carlisle et d'Holland, qu'il voyait comme ayant été parfaitement respectés par leurs collègues ordinaires Herbert et Edmondes. Le respect de sa supériorité est même présenté comme une sorte de condition à une collaboration harmonieuse : « je serai heureux de son aide et souhaiterais qu'il puisse m'en donner plus »²⁰.

Les vexations, mécontentements et incompréhensions résultant des figures différentes que le protocole assignait aux ambassadeurs ordinaires et extraordinaires dans la chorégraphie du pouvoir baroque ne s'arrêtaient pas aux cérémonies d'ouverture d'une ambassade. Au contraire, chaque acte d'une ambassade et chaque figure exécutée constitue l'occasion de vexations nouvelles, de mécontentements ravivés ou d'incompréhensions aggravées. À titre d'exemple, le comte de Tillières – déjà globalement mécontent de la venue en janvier 1621 du maréchal de Cadenet, et n'ayant pas hésité à se plaindre des manières et procédés de celui-ci²¹ – fit clairement savoir qu'il n'appréciait pas le fait que Jacques I^{er}, lors d'un dîner solennel donné

²⁰ NA, SP 78/101, fol. 273, lettre de Leicester à Windebank, Paris, 9/19 juillet 1636.

²¹ Le maréchal de Cadenet ne tenait pas régulièrement de Tillières informé et ne l'avait pas convoqué ni à la première audience particulière avec Jacques I^{er}, ni à la seconde. Il l'accusa également de ne pas bien connaître des coutumes de l'Angleterre (*Mémoires inédits du comte Leveneur de Tillières, op. cit.*, p. 37-38 et p. 43-45).

le 3 janvier à Westminster, plaçât l'ambassadeur extraordinaire « à une distance convenable sur sa gauche », reléguant par conséquent Tillières « au bout de la table »²².

Notons que ces jalousies protocolaires pouvaient même conduire les parties au bord de l'incident diplomatique. Ainsi, en octobre 1610, Thomas Edmondes – connu pour avoir caractère difficile, un certain franc-parler et son ego à la mesure de son (grand) talent – se plaignit publiquement de ne pas recevoir de cadeau lors du dernier dîner donné à la Cour de France en honneur d'Edward Wotton, qui avait rejoint l'ambassadeur ordinaire en septembre 1610 en qualité d'extraordinaire et s'apprêtait à partir quelques semaines plus tard. Edmondes fit valoir qu'un tel cadeau avait été explicitement évoqué pour lui dans les commissions délivrées à Wotton. Signe qu'une telle vexation n'allait pas sans risque de scandale diplomatique, le gouvernement français s'empressa de trouver à Edmondes un cadeau digne de lui : « pour remédier à son déplaisir, on avisa de lui donner un cordon de pierreries environ de la valeur de quatorze cens écus ». Mais l'affaire connut encore une péripétie, peut-être nécessaire pour calmer tout à fait la vanité de l'ambassadeur ordinaire d'Angleterre : selon La Boderie, Edmondes reçut le précieux cordon « et puis après il le rompit et le partagea lui-même, envoyant une partie au sieur de Bonneuil, qui le lui avoit porté, et l'autre à Girault qui sert sous lui en la charge de conducteur des Ambassadeurs ... ». Edmondes expliqua son geste par le fait qu'il devait être traité au moins à égalité avec Wotton, malgré leur différence de statut²³.

2. Les jalousies et rivalités « professionnelles »

Outre les problèmes de préséance qui, même de façon tout à fait indépendante de la mission diplomatique considérée, compliquaient le travail des ambassades, d'autres jalousies et rivalités pouvaient se développer sur un plan plus « professionnel », c'est-à-dire en lien avec la façon d'accomplir ladite mission et d'en être récompensé, au risque d'affecter le bon déroulement d'une telle mission.

Tel était le cas, notamment, lorsque les champs d'intervention des deux ambassadeurs se recoupaient, entre un ambassadeur ordinaire déjà en poste et un ambassadeur extraordinaire dépêché non pas pour une mission strictement protocolaire mais pour le seconder, voire tout bonnement pour le remplacer dans le travail où celui-ci se trouvait déjà engagé depuis plusieurs

²² J. Nichols, *The Progresses, Processions and Magnificent Festivities*, op. cit., vol. IV, p. 632.

²³ *Ambassades de monsieur de la Boderie*, op. cit., t. V, lettre de La Boderie à Villeroy, Londres, 25 novembre 1610, p. 487 et lettre de Villeroy à La Boderie, Paris, 29 novembre 1610, p. 493.

mois voire plusieurs années. Dans une telle situation, la possible frustration d'une vanité éclipsée pouvait se doubler d'un sentiment de menace, ou du moins de rivalité, sur le plan « professionnel » : dépêcher un ambassadeur extraordinaire pour conduire une négociation déjà entamée par un ambassadeur ordinaire pouvait ne pas être vu comme un vibrant hommage à l'efficacité de ce dernier... Quels que soient l'époque ou le milieu considéré, on ne peut jamais exclure une part de désaveu dans une telle situation ; dans le cas de la diplomatie baroque, l'ambassadeur ordinaire ainsi « doublé » par un extraordinaire pouvait se trouver doublement inquiété : d'une part, son « doublage » étant visible, son prestige pouvait s'en ressentir dans la société diplomatique et dans les Cours concernées ; d'autre part, il pouvait voir dans sa situation le signe que son roi n'envisageait pas de récompenser très largement ses services à son retour.

La nomination par Richelieu en janvier 1617 du baron du Tour en vue d'éclaircir auprès du roi d'Angleterre la position du gouvernement français dans l'arrestation du prince de Condé – tâche délicate – en est un exemple illustratif. En effet, cette nomination provoqua l'incompréhension du sieur des Marêts – émissaire ordinaire en poste depuis juillet 1615 – car, à ses yeux, le baron du Tour n'était chargé d'aucune mission que lui-même n'était pas capable de remplir. Partagé entre frustration et inquiétude, il ne tarda pas à en faire part à Puisieux, son beau-frère : « Je vois que c'est tacitement m'imputer que je n'y ai donc pas apporté ce qu'il se pouvait puisque l'on y en envoie un autre que l'on prétend être plus suffisant que moi »²⁴. D'ailleurs, des Marêts trouva cette nomination d'autant plus incompréhensible que, selon lui, le baron du Tour n'avait pas assez de prestige auprès des Anglais pour « contrepeser la célèbre ambassade » de James Hay de 1616 : selon lui, la cour de Jacques I^{er} ne s'attendait pas à moins qu'un maréchal de France et, par conséquent, le baron du Tour, certes « fort galand homme et fort intelligent », ne possédait pas le « poids politique » nécessaire pour marquer l'esprit du roi d'Angleterre²⁵. La suite des événements a prouvé qu'il avait raison de s'inquiéter car il semblerait que, selon l'ambassadeur de Venise à Londres, le baron du Tour s'était entretenu en privé avec Jacques I^{er} en le dissimulant à des Marêts : « mardi alors qu'il se rendait à la Cour pour rendre visite à quelques grands seigneurs, il passait secrètement de la garde-robe de Lord Hay à la chambre privée de Sa Majesté, avec qui il conversait environ une heure, et à son retour chez lui il envoya un gentleman post en France »²⁶. Lorsque des Marêts apprit cet épisode, il

²⁴ BnF, Mss, Français 17976, fol. 23, lettre de des Marêts à Puisieux, Londres, 20 janvier 1617.

²⁵ AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 117, lettre de des Marêts à Richelieu, Londres, 3 février 1617.

²⁶ CSPV, vol. XIV, lettre de Giovanni Battista Lionello, secrétaire de l'ambassade de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 24 février 1617, p. 447.

exprima clairement une forte inquiétude de ne bénéficier *in fine* ni de la confiance des Anglais, ni de celle de son propre roi.

Parmi d'autres exemples, citons le comte de Tillières, qui se plaignait régulièrement de l'orgueil de Cadenet mais – plus intéressant sur le plan de la rivalité professionnelle –, à la fois de sa méconnaissance des coutumes anglaises et du fait qu'il ne le tenait pas informé de ses démarches, ne le convoquant ni à la première audience particulière avec Jacques I^{er} ni à la deuxième²⁷. Quant au marquis de Châteauneuf, il ne cacha pas sa frustration au moment de son départ en 1630, car il avait beaucoup œuvré à l'établissement des Capucins en Angleterre, mais quittant le pays avant la conclusion définitive de l'affaire, la gloire allait en revenir à son successeur, le marquis de Fontenay-Mareuil, « qui était son inférieur » et devait reprendre toutes ses affaires²⁸. Enfin, quand le marquis de Poigny, résidant auprès de Charles I^{er} depuis juillet 1634, apprit que le marquis de Senneterre allait le rejoindre pour reprendre les négociations d'un traité offensif et défensif contre les Habsbourgs, d'autres légations relevèrent qu'il paraissait « mécontent et frustré »²⁹. Bien qu'il allât chercher son homologue à Gravesend et l'accompagnât ensuite à la première audience selon les us et coutumes, Poigny se détacha progressivement des affaires, laissant la main libre à Senneterre : « On m'assure que Monsieur de Poigny est si fort despité de n'avoir point assisté aux audiences de Mr de Seneterre qu'il demande d'estre rappelé, auquel cas vous auriez longtemps ledit sieur de Seneterre en vos quartiers »³⁰. Enfin, quelques semaines plus tard, après avoir appris que Senneterre répétaient les propositions qui avaient été déjà formulées par lui-même, Poigny demanda une autorisation de retourner en France : « Le mécontentement ressenti par Poigny face à la mission de l'ambassadeur extraordinaire s'est fait connaître à la Cour et aussi qu'il tente d'obtenir l'autorisation de rentrer en France »³¹.

Même si elles prouvent le caractère extrêmement personnalisé d'une diplomatie baroque où les liens de diplomate à diplomate jouaient encore un rôle primordial, ces rivalités entre les ambassadeurs susmentionnés dans la conduite de leurs missions n'eurent pas de conséquences

²⁷ *Mémoires inédits du comte Leveneur de Tillières, op. cit.*, p. 37-45.

²⁸ Selon l'ambassadeur vénitien, Fontenay-Mareuil ne pouvait entreprendre aucune affaire tant que Châteauneuf restait en Angleterre (Voir CSPV, vol. XXII, lettre de Giovanni Soranzo, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 5 avril 1630, p. 314 ; T. Birch, *The Court and Times of Charles the First, op. cit.*, vol. II, p. 300).

²⁹ CSPV, vol. XXIII, lettres d'Anzolo Correr, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 9 février 1635, p. 331 et Londres, 6 avril 1635, p. 358-359.

³⁰ NA, SP 78/97, fol. 178, lettre d'Augier et de Vic à Coke, Paris, 3/13 avril 1635.

³¹ CSPV, vol. XXIII, lettre d'Anzolo Correr, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 13 avril 1635, p. 371.

trop néfastes et trop directes sur le fonctionnement de leurs ambassades. Il en ira autrement des ambassades du vicomte de Scudamore et du comte de Leicester dans les années 1636-1639. L'arrivée de ce dernier en juin 1636, nommé ambassadeur extraordinaire chargé de reprendre en main la négociation d'un traité franco-anglais, posait naturellement la question du rôle qui pouvait rester à Scudamore dans cette négociation, qu'il avait entamée. À cet égard, de sérieux conflits professionnels ne tardèrent pas à naître, donnant lieu à des accusations réciproques sans cesse grandissantes.

En effet, dès le début de cette ambassade extraordinaire, Scudamore commença à reprocher à son titulaire de vouloir l'écarter des négociations « dans lesquelles il a été ouvrier huit mois »³² et de ne pas l'informer de ce qui se disait lors de ses audiences avec Louis XIII, ne lui laissant plus la charge que d'affaires secondaires liées au commerce et aux marchands – et encore, selon Scudamore, cette répartition des tâches, déjà peu flatteuse pour lui, n'était en réalité pas respectée par l'ambassadeur extraordinaire, qui tentait de contrôler également ces affaires d'intérêt second³³. Dans la correspondance d'Henry de Vic, on trouve également quelques éléments à ce sujet : à titre d'exemple, dans une lettre en date du 6 juin 1636, il dit que « les ambassadeurs ordinaires sont toujours rejoint en commission les extraordinaires, surtout dans les affaires où l'ambassadeur ordinaire était déjà entré », tout en admettant toutefois que ce fut plutôt à Leicester de décider seul de suivre cette pratique ou de charger Scudamore d'autres affaires³⁴. De son côté, l'émissaire extraordinaire dénonçait lui aussi un certain nombre de pratiques de son homologue ordinaire, parmi lesquelles on retiendra : envoi en Angleterre de courriers dont il ne lui avait pas préalablement donné le contenu ; utilisation des services d'un marchand de Calais pour faire parvenir ses courriers ordinaires plus rapidement que ceux de Leicester ; refus d'aller avec lui rendre visite aux ministres d'État – pratique « qui n'a jamais été omise par un ambassadeur ordinaire »³⁵ – ; refus de lui montrer ses instructions ; ou encore renvoi de ses serviteurs hors de Paris, ne permettant à Leicester « de rien faire »³⁶.

³² NA, SP 78/101, fol. 275, lettre de Scudamore à Windebank, Paris, 9/19 juillet 1636.

³³ NA, SP 78/101, fol. 175, lettre de Vic, Paris, 15/25 juin 1636. Leicester aurait laissé à Scudamore les affaires des marchands pendant les négociations du traité. Lors qu'en juillet 1637 la situation se trouva bloquée à la suite du refus de la France de signer les articles, l'ambassadeur extraordinaire se serait mêlé des affaires de l'ancienne querelle entre Philippe Burlamacchi et Claude Viole concernant le paiement de la dot d'Henriette-Marie. À ce sujet, voir I. Atherton, *Ambition and Failure in Stuart England*, op. cit., p. 198 et p. 201-202.

³⁴ NA, SP 78/101, fol. 101, lettre de Vic, Paris, 6 juin 1636.

³⁵ NA, SP 78/101, fol. 137, lettre de Leicester à Coke, Paris, 10 juin 1636.

³⁶ NA, SP 78/101, fol. 383, lettre de Scudamore à Coke, Paris, 6/16 août 1636.

Tout cela n'était pas sans conséquences sur la conduite de la mission, car les ambassadeurs ne tinrent pas de correspondance « à quatre mains » et limitèrent le nombre de leurs audiences communes ; d'ailleurs, au cours des quelques-unes auxquelles ils ont tout de même procédé, le discours fut par ailleurs systématiquement prononcé par Leicester³⁷. Signe que les tensions entre Leicester et Scudamore risquaient d'aller jusqu'à perturber sérieusement la conduite de la diplomatie anglaise en France, Leicester finit par formuler une plainte officielle contre son compatriote. Cette plainte fut suffisamment prise au sérieux pour que Coke intervînt et en appelât au sens du service de Scudamore, ainsi prié de parvenir à une entente afin de ne pas « entraver le service de Sa Majesté »³⁸. Le secrétaire d'État l'obligea même à répondre aux critiques de Leicester par une lettre très détaillée, dans laquelle l'ambassadeur reprit, point par point, les accusations soulevées contre lui et essaya d'y apporter des explications.

3. *Les « Anciens » contre « proto-modernes » ?*

Les tensions entre Leicester et Scudamore dans l'exercice de leurs missions pourraient être lues aussi sous un prisme légèrement différent, comme résultant d'une opposition entre deux figures d'ambassadeurs, deux « styles », l'un traditionnel et l'autre précurseur d'une figure plus moderne d'ambassadeur.

En effet, Scudamore agissait et réagissait alors en ambassadeur ordinaire comprenant son rôle d'une façon traditionnelle, qui correspondait d'ailleurs strictement aux termes de ses instructions – à savoir représenter Charles I^{er} à une Cour étrangère et défendre son honneur – ; par conséquent, il restait extrêmement attaché aux pratiques rituelles et protocolaires structurant chaque cérémonial codifié. À l'inverse, Leicester faisait figure d'émissaire extraordinaire « d'un nouveau type ». En effet, dépêché pour mener à bien des négociations de longue durée, il voyait son ambassade comme une mission dont le but « opérationnel » était bien de conclure le traité³⁹ ; dans cette optique, probablement jugeait-il anachroniques un certain nombre de pratiques diplomatiques auxquelles tenait l'ambassadeur ordinaire. C'est peut-être pour cela que Leicester ne trouva pas d'inconvénient à être logé avec Scudamore à la Conciergerie du château de Fontainebleau, attendant d'être présenté à Louis XIII pour la première fois : « bien

³⁷ NA, SP 78/101, fol. 198, lettre de Vic, Paris, 20/30 juin 1636.

³⁸ NA, SP 78/101, fol. 307, lettre de Coke à Scudamore, Londres, 20 juillet 1636.

³⁹ NA, SP 78/110, fol. 75, lettre de Leicester, Paris, 31 juillet/10 août 1640.

qu'il ne soit pas d'usage de loger les ordinaires dans une partie de la Maison du roi, il semble qu'ils aient trouvé inconvenant de séparer les serviteurs de Sa Majesté⁴⁰.

À ces jalousies et rivalités professionnelles s'ajoutaient également les divergences d'opinions politiques qui faisaient parfois des ambassadeurs les représentants non pas seulement de leur roi mais aussi de différents partis rivaux, agissant tant au sein de leur entourage qu'à la Cour de leur pays natal.

4. Les divergences d'opinions politiques et exportation de rivalités de Cour

Les tensions entre ambassadeurs pouvaient résulter non seulement de comportements mus par la quête de prestige personnel ou le souci d'exceller dans le service du roi, mais aussi, parfois, de stratégies politiques divergentes, qu'elles soient personnelles aux ambassadeurs concernés ou que ceux-ci soient les partisans de deux factions opposées de la cour.

De telles rivalités politiques pouvaient en effet faire fonds sur des convictions ou des inclinaisons politiques profondément ancrées dans la pensée politique de tel ou tel ambassadeur ; elles pouvaient aussi former un écho à des tensions traversant la Cour de Londres.

Tel est par exemple le cas de la cohabitation diplomatique de Scudamore et de Leicester dans les années 1636-1639. Leurs sympathies politiques opposées n'étaient pas sans influence sur la conduite de la mission, dont l'un des objectifs premiers était d'œuvrer à la conclusion d'un traité offensif et défensif avec Louis XIII contre les Habsbourgs : alors que Scudamore se méfiait de la France, Leicester passait pour pro-français et pro-hollandais. Ainsi, le comte de Chavigny écrivit dans sa lettre, adressée le 2 avril 1638 à Pomponne de Bellièvre, ambassadeur français à Londres, que la France préférait d'un côté de garder Leicester à Paris pour poursuivre les pourparlers et, de l'autre côté, ne voulait pas que Scudamore aille à une conférence prévue à Hambourg, lors de laquelle la France et l'Angleterre devaient discuter de l'alliance avec leurs alliés protestants – les princes allemands, la Suède et la Hollande : « M. le Comte de Leicester seroit fort propre pour la negociation de Hambourg neantmoins nous serions plus aises qu'il demeurast icy d'autant que Mr de Scudamor n'est pas personne agreable et à qui l'on ait

⁴⁰ NA, SP 78/101, fol. 111, lettre de Leicester à Coke, Paris, 3/13 juin 1636.

confiance vous ferez donne s'il vous plaist en sorte que M. de Leicester ne soit point rapelé d'icy et que Mr. de Scudamor n'aille point à Hambourg »⁴¹. Ces divergences politiques évidentes, doublées des rivalités d'ordre personnels s'exprimant sur des plans aussi divers que la qualité « professionnelle » ou les pratiques religieuses, conduisirent à diviser la partie anglaise en deux camps rivaux au sein même de l'ambassade anglaise à Paris⁴² : le secrétaire René Augier se rangea derrière Leicester alors que son homologue Henry de Vic soutenait Scudamore.

Il est à noter que les divergences politiques entre les deux ambassadeurs recoupaient des différences de vues marquées entre deux factions à la Cour de Londres, parmi les ministres et conseillers de Charles I^{er}. Les uns – par exemple, le secrétaire d'État John Coke – soutenaient le clan Leicester-Augier, tandis que d'autres – à l'image du secrétaire d'État Francis Windebank – plaidaient en faveur du tandem Scudamore-de Vic.

Ainsi, malgré tous les risques que la nomination de Leicester et le maintien en poste parallèle de Scudamore faisaient courir à l'ambassade, Charles I^{er} était pris au piège : d'un côté, comme nous l'avons vu précédemment, il était obligé, pour des raisons politiques, de garder deux émissaires et, de l'autre, il n'arrivait pas à apaiser les relations entre les deux. Au moment de l'envoi de Leicester, John Coke se contenta d'expliquer à l'émissaire ordinaire les considérations qui avaient poussé à lui joindre un extraordinaire. Motivant cette nomination par « la conjoncture actuelle des temps »⁴³, il s'efforça de le rassurer en disant que cette mission ne devait pas « interrompre » ni « porter atteinte » à ses commissions. Pourtant, dans le même temps, il ne délivra aux deux ambassadeurs ni instructions communes, ni consignes mentionnant explicitement la nature de leurs rapports. L'ambiguïté perdurera encore quand, quelques temps plus tard, le roi d'Angleterre donna instruction à Scudamore et à Leicester de « collaborer », ordonnant d'un côté à Leicester de « partager tout avec Scudamore » mais, de l'autre, confirmant qu'il lui appartenait de négocier individuellement, sans Scudamore⁴⁴.

Profitant de ce cadre d'instructions ambigu, aucun des deux ambassadeurs ne se plia réellement à un jeu coopératif. Ainsi, Leicester tint secrète la commission précitée. Si,

⁴¹ BnF, Mss, Français 15915, fol. 102, lettre de Chavigny à Bellièvre, Rueil, 2 avril 1638.

⁴² En effet, Scudamore suscita une polémique refusant d'aller suivre les services au temple protestant de Charenton et privilégiant l'aménagement d'une chapelle dans son logis dans le style laudien. Ce comportement suscita l'incompréhension du comte de Leicester, résolument protestant (Voir Ian Atherton, « Viscount Scudamore's "Laudianism": the Religious Practices of the First Viscount Scudamore », *Historical Journal* 34/3, 1991, p. 569-573).

⁴³ NA, SP 78/101, fol. 47, lettre de Coke à Scudamore, Londres, 12 mai 1636.

⁴⁴ I. Atherton, *Ambition and Failure in Stuart England*, op. cit., p. 191.

finalement, il communiqua néanmoins le traité ainsi que diverses pièces préparatoires à Scudamore, il n'en estima pas moins dans sa correspondance avec Coke que, selon sa lecture de ses instructions, « il n'avait pas l'ordre de tout communiquer avec le lord Scudamore », accusant ce dernier d'avoir, à son insu, sollicité – et obtenu – de Charles I^{er} une instruction tendant à être mis au courant de toutes les démarches⁴⁵.

Scudamore, de son côté, n'étant pas un très bon politicien, quitta Paris pour prendre les eaux à Pougues aux mois d'août et de septembre 1636, moment crucial où les négociations entre Leicester et la France étaient intenses. Quelques mois plus tard, au début de 1637, quand le traité était sur le point d'être conclu, Leicester entreprit enfin d'inclure Scudamore dans ses négociations ; ce dernier s'y refusa, en quittant délibérément Paris au moment où il devait être présent à une conférence avec les ministres français, essayant ainsi de freiner les négociations⁴⁶.

Dans le même ordre d'idées, citons aussi les ambassades de James Hay et d'Henry Rich. Les jalousies réciproques animant ces derniers, dépêchés tous les deux en 1624 en qualité d'ambassadeurs extraordinaires afin de négocier la conclusion du mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie – dont les premières traces apparaissent dans les sources dès le mois d'août – finirent par transformer les diplomates, selon Alvisé Valaresso, en chefs de deux partis, « l'un désirant le mariage et l'autre opposé, chacun ayant des adhérents en France et en Angleterre ». Devant l'ampleur du phénomène qui risquait alors de nuire considérablement à l'affaire, Jacques I^{er} fut obligé d'envoyer à Paris le chevalier George Goring (1585-1663), futur 1^{er} comte de Norwich, « homme très discret et ami des deux »⁴⁷. Quelques semaines plus tard, le même Valaresso rapporta au Doge et au Sénat qu'il « restait encore quelques germes de discorde dans l'esprit des ambassadeurs anglais et certainement que leur querelle a failli rompre plus qu'une fois la négociation »⁴⁸.

Ces cas illustrent comment les rapports entre les ambassadeurs d'une même mission peuvent être faits non pas uniquement d'ambitions personnelles ou de divergences politiques, mais aussi d'exportation des rivalités. Ils conduisent aussi à s'interroger : quand deux ambassadeurs à Paris s'opposaient en suivant les lignes politiques rivales de deux factions à Londres, où était née la discorde : entre les ambassadeurs dépêchés à Paris, pour ensuite se

⁴⁵ NA, SP 78/101, fol. 192, lettre de Leicester à Coke, Paris, 20/30 juin 1636 et 78/102, fol. 265, lettre de Leicester à Coke, Paris, 2/12 décembre 1636.

⁴⁶ I. Atherton, *Ambition and Failure in Stuart England*, op. cit., p. 189 et p. 193-194.

⁴⁷ CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvisé Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 13 septembre 1624, p. 435.

⁴⁸ CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvisé Valaresso et de Zuane Pesaro, ambassadeurs de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 27 septembre 1624, p. 444.

propager à Londres ? Où était-ce à Londres que de désaccords éclataient, pour trouver des échos à ces oppositions parmi les émissaires en poste à Paris ? Y a-t-il importation ou exportation des divergences ? Les deux dynamiques étaient vraisemblablement à l'œuvre, dans des parts variables selon les cas. Un Edmondes, par exemple, connaissant bien la France et connu pour un caractère peu docile, était tout à fait capable de se forger une opinion et de la défendre. Dans un tel schéma, l'acteur diplomatique jouit d'une certaine autonomie d'appréciation, voire d'influence sur le cours de l'action politique.

En tout état de cause, l'existence de fractures ouvertes entre les différents ambassadeurs d'un même roi sont instructives sur le poids de l'autorité royale dans la définition de la politique étrangère : le monarque anglais pouvait peiner à imposer ses vues aux différentes factions de sa Cour, au point que celles-ci possédassent chacune « leur » ambassadeur à Paris.

B. Les efforts des monarques pour reprendre en main leurs ambassadeurs

Le tableau figurant l'ambassade baroque comme un nœud de rivalités, un lieu de jeux non-coopératifs entre ambassadeurs, ne doit pas occulter les efforts réels des monarques pour contrôler les acteurs en question. Ces efforts prennent différentes formes, qu'il s'agit ici de présenter en détails. Leur résultat contrasté montre la puissance des mécanismes de résistance à l'avènement de l'État moderne qui étaient alors à l'œuvre dans la diplomatie baroque, sur les deux rives de la Manche et de façon générale, en Europe.

1. Jouer sur des liens d'interdépendance entre les ambassadeurs

Pour proposer une lecture claire et typologique des multiples efforts des monarques visant à « garder la main » sur leurs ambassades, on identifie en premier toute une série d'initiatives ayant pour trait de créer ou de favoriser des liens d'interdépendance entre leurs différents ambassadeurs, principalement entre l'émissaire déjà en poste et celui qui s'apprêtait à le rejoindre. Il s'agit là d'un levier d'action assez évident car, dans cette configuration, l'ambassadeur « arrivant » était moins au fait que l'ambassadeur en place de la situation

politique locale, mais informé de plus fraîche date que celui-ci sur l'état d'esprit de son roi et des ministres de celui-ci. Cette double asymétrie était d'autant plus marquée que les sources montrent que les ambassadeurs en poste étaient parfois très mal informés de ce qui se passait dans leur propre pays et avaient besoin d'être renseigné sur l'état exact des affaires ainsi que sur les dispositions de leur gouvernement. À l'inverse, même si la correspondance diplomatique était relativement abondante, rien ne pouvait égaler le niveau d'information de l'ambassadeur en place sur les affaires de son pays de résidence.

Ainsi, les instructions officielles regorgèrent de consignes et d'éléments mettant en exergue cette interdépendance, ou du moins les intérêts mutuels des ambassadeurs. À titre d'exemple, Jacques I^{er} commanda expressément à Edward Wotton, dépêché en ambassade extraordinaire en août 1610, de s'informer sans délai auprès de Thomas Edmondes du chemin qu'il fallait prendre « tant pour les causes générales de la religion que pour celles de l'État »⁴⁹. Quant à James Hay, venu en mission extraordinaire afin de négocier une union matrimoniale entre la France et l'Angleterre, il lui est donné pour consigne de recueillir auprès de l'ambassadeur ordinaire en place le fruit « d'une longue expérience et d'une compréhension mûre »⁵⁰ de l'affaire en cours de négociation depuis plusieurs années. Il en va de même côté français : le secrétaire d'État le vicomte de Puisieux, conscient de la nécessité que le duc de Bouillon disposât de renseignements très complets pour pouvoir mener à bien l'ambassade extraordinaire qui lui était confiée au printemps 1612, insista sur ce point à la fois dans les instructions délivrées au duc au mois d'avril 1612 et, en parallèle, dans ses lettres adressées au seigneur de Bisieux, ambassadeur ordinaire en poste à Londres. Ainsi, il lui écrivit en ces termes : « Il sera à propos selon qu'il se pratique ordinairement que vous luy veniez au devant quelque soirée pour luy communiquer avant son arrivée à la court ce que est des affaires du pais et l'informer de ce que il aura à faire pour sa reception »⁵¹. Puisieux commanda également au duc de Bouillon de « prendre l'avis » de l'ambassadeur ordinaire « sur tout ce qu'il aura à negocier et traicter par dela », en lui communiquant même ses instructions. Dans le même esprit de coopération, le duc était expressément invité à communiquer à Bisieux « tout ce qu'il decouvra et apprendra important au service de Leurs Majestés »⁵². Quant au sieur des Marêts, dépêché en juillet 1615, il lui était ordonné de s'entretenir avec le sieur de Bisieux mais

⁴⁹ NA, SP 78/56, fol. 235, août 1610, instructions délivrées à Edward Wotton.

⁵⁰ NA, SP 78/66, fol. 23, lettre de Hay et d'Edmondes à Winwood, 31 juillet 1616.

⁵¹ BnF, Mss, Français 15985, fol. 368 et fol. 370, lettres de Puisieux à Bisieux, avril 1612.

⁵² BnF, Mss, Français 4112, fol. 23, « Instruction baillée à monseigneur de Bouillon, s'en allant en Angleterre, au mois d'avril 1612 ».

également avec le secrétaire d'ambassade, le sieur de Sève, avant de se présenter à la première audience : ainsi, il devait « apprendre dudit sieur de Buisseaux et dudit secrétaire Sève se pratiquer en ladite cour, et regler envers chacun d'iceux ses paroles et cete declaration de bienveillance à leur affection et qualité. Il se rendra vigilant à penetrer ez affaires et occurrences qui se passeront de la ... »⁵³. On pourrait citer d'autres d'exemples en ce sens : le maréchal de Cadenet, diplomate inexpérimenté, reçut l'ordre de montrer au comte de Tillières ses instructions pour que ce dernier pût le conseiller⁵⁴ ; La Ville-aux-Clercs fut invité à « suivre les conseilz dudit marquis d'Effiat pour se conduire envers les grandz de cette cour qui divisez par factions et interestz », notamment envers le duc de Buckingham avec qui le marquis d'Effiat réussit à tisser des rapports cordiaux⁵⁵ ; le marquis de Poigny devait lui-aussi avertir le marquis de Senneterre « de tout ce qu'il sceura estre important au bien du service de Sa Majesté. Il a ordre de communiquer audit sieur de Seneterre tout ce qui luy pourra servir pour bien cognoistre cette cour et pour avancer les choses qui luy sont commises ». Il était également commandé que, de son côté, Senneterre « agira dans la negociation qu'on luy ordonne continuer, conjointement avec le sieur de Pougny, et luy communique ce qu'il y aura à proposer et resoudre sur ce sujet et en toutes autres vivre avec lui en l'union et intelligence qui doit estre entre les mains du Roy pour bien et utilement servir Sa Majesté »⁵⁶.

Il arrivait même que le roi empêchât un ambassadeur de rentrer dans son pays avant ce que l'on appellerait aujourd'hui une période de « tuilage », afin d'éviter qu'il « n'instruise et n'installe pas » un autre ambassadeur⁵⁷. Par exemple, Antoine de La Boderie, séjournant depuis janvier 1610 auprès de Jacques I^{er} en qualité d'extraordinaire, dut retarder considérablement son retour, attendant à la fois l'arrivée d'un autre émissaire extraordinaire, le maréchal de Lavardin, ainsi que d'un ambassadeur ordinaire, le seigneur de Bisseaux. Véritable diplomate de métier qui s'était aguerri dans ce domaine durant sa longue mission ordinaire des années 1606-1609, La Boderie était censé transmettre ses connaissances – « qu'il avait acquis de longue main » –

⁵³ BnF, Mss, Français 17831, fol. 213, « Instruction pour Monsieur Desmarrestz allant resider ambassadeur ordinaire en Angleterre au mois de juillet 1615 ».

⁵⁴ BnF, Mss, Français 17843, fol. 215, « Instruction baillé à monsieur le maréchal de Cadenet s'en allant ambassadeur extraordinaire en Angleterre au mois de décembre 1620 »

⁵⁵ AMAE CP Angleterre, vol. 32, fol. 148, « Instruction baillée à Monsieur de La Ville aux Clercz allant Ambassadeur extraordinaire en Angleterre de la part du Roy », Paris, 27 novembre 1624.

⁵⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 45, fol. 398, « Instruction pour le sieur Marquis de Senneterre Chevalier des ordres du Roy s'en allant Ambassadeur extraordinaire de la part de sa Majesté vers le Roy de la Grande Bretagne », Paris, 25 février 1635.

⁵⁷ *Ambassades de monsieur de la Boderie, op. cit.*, t. V, lettre d'Henri IV à La Boderie, Paris, 20 mars 1610, p. 149.

sur les affaires anglaises au maréchal de Lavardin⁵⁸, venu pour assister au serment d'une alliance conclue quelques mois auparavant, avant d'aller rendre visite à Jacques I^{er}⁵⁹. En effet, Villeroy, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et à la Guerre craignait que le maréchal, « cavalier qui aime l'honneur de son maître », pût échouer dans son ambassade « par l'ignorance des coutumes », par exemple en venant avec une suite trop nombreuse⁶⁰. Il est vrai que Lavardin n'avait pratiquement aucune expérience diplomatique et ne s'était jamais rendu en Angleterre, sa désignation pour cette mission trouvant plutôt ses ressorts les plus vraisemblables dans sa proximité avec feu Henri IV. Ainsi, Villeroy écrivit dans une lettre à La Boderie : « Il sera bon, que vous l'aidiez et confortiez à cela, comme à tout ce qui concernera sa conduite, tant au principal de l'action qu'aux accessoires, compliments et autres galanteries auxquelles on est obligé en semblable occasion »⁶¹. Par conséquent, Lavardin dut s'en remettre pour nombre de questions ayant trait à l'Angleterre à l'ambassadeur en place ; notons que celui-ci trouva un intérêt à ces rapports coopératifs car le maréchal put l'instruire des derniers développements des affaires en France et des dispositions du gouvernement. Une fois le maréchal parti, La Boderie attendit ensuite le seigneur de Bisseaux, ambassadeur ordinaire qui prit sa relève, afin de l'instruire à son tour des affaires du pays et de tout ce qu'il jugeait nécessaire⁶². Les instructions exigeaient de Bisseaux de communiquer en toutes choses avec son prédécesseur « ouvertement et confidemment », ainsi que de s'entretenir avec lui et « prendre sa langue » pour savoir comment se comporter avec la reine d'Angleterre. Cette instruction paraît nécessaire car l'on sait que La Boderie, ambassadeur expérimenté et de talent était vu comme un émissaire « qui a plaine connoissance de l'inclination de la Reine »⁶³, et son épouse elle-même sut tisser de bons rapports avec Anne de Danemark.

Outre des informations sur l'état d'esprit de la Cour ou ses us et coutumes, l'intérêt qu'un ambassadeur « arrivant » pouvait trouver à jouer un jeu coopératif avec l'ambassadeur en place résidait dans la transmission du réseau de relations tissé par celui-ci. En effet, l'ambassadeur en poste, qui avait déjà eu l'occasion de faire la connaissance des officiers locaux et de développer

⁵⁸ *Ibidem*, lettre de Puisieux à La Boderie, Paris, 16 septembre 1610, p. 418.

⁵⁹ BnF, Mss, Français 4112, fol. 31, « Instruction baillée à monsieur le mareschal de Lavardin, au mois de decembre 1610 ».

⁶⁰ *Ambassades de monsieur de la Boderie, op. cit.*, t. V, lettre de Puisieux à La Boderie, Paris, 3 janvier 1611, p. 520.

⁶¹ H. de La Ferrière, *Les La Boderie, op. cit.*, p. 89-90.

⁶² BnF, Mss, Français 17831, fol. 50, « Instruction baillée à monsieur de Buisseaux allant resider en Angleterre au mois de janvier 1611 ».

⁶³ BnF, Mss, Français 17831, fol. 50, « Instruction baillée à monsieur de Buisseaux allant resider en Angleterre au mois de janvier 1611 ».

un réseau de relations sur place, était chargé d'introduire son compatriote auprès du roi et de sa cour. Ainsi, La Boderie était présent aux premières audiences du seigneur de Bissex⁶⁴ ; de même, le marquis de Fontenay-Mareuil fut présenté à Charles I^{er} lors de sa première audience, le 20 mars 1630, par le marquis de Châteauneuf : « l'ordinaire présenté au roi par l'extraordinaire »⁶⁵. Quant à Tillières, il accompagna le maréchal de Cadenet à sa première audience à Westminster le 1^{er} janvier 1622⁶⁶. Il arrivait également que l'ambassadeur qui restait en poste accompagnât son collègue « sortant » lors de son dîner ou son audience de congé : par exemple, Leicester alla avec Scudamore à Saint-Germain pour sa dernière audience⁶⁷, et La Boderie accompagna Lavardin à son dernier dîner avec Marie de Médicis et le prince, son fils⁶⁸.

L'ambassadeur en poste apportait également son assistance dans des questions pratiques d'organisation, telles que la recherche d'un logement ou la réception du nouvel émissaire. À titre d'exemple, le seigneur de La Boderie aida Bissex à trouver une grande maison à Londres⁶⁹. Quelques mois plus tard, ce dernier dut, à son tour, s'occuper du logement des membres de l'ambassade du duc de Bouillon : « ... J'ay tiré depuis des mains de Monsr. de Bouillon la liste de ceux qui font avec luy le voyage d'Angleterre que vous aurez avec la presente à mon advis assez tost pour faire donner ordre au logement d'iceulx »⁷⁰. Afin de « raccommode les affaires » et d'organiser une réception digne d'un ambassadeur extraordinaire du roi de France (en l'espèce, le baron du Tour), l'ambassadeur ordinaire (en l'espèce, le sieur des Marêts) discuta « assez librement » de ces questions matérielles avec Buckingham, James Hay et Thomas Edmondes. Il critiqua ainsi l'état du futur logis du baron du Tour, « le plus mesquinement meublé et le plus mal en ordre ... sans dais en aucun lieu, ni ayant une seule teinture de tapisserie qui valut mil livres en notre monnaie »⁷¹. Dans certains cas, plutôt rares, il arrivait qu'un ambassadeur en poste logeât temporairement son homologue chez lui : tel était le cas d'Edward Herbert qui dut accueillir en mars 1623 James Hay lors du court séjour en France de ce dernier⁷². Quant à La Ville-aux-Clercs, qui devait rejoindre d'Effiat

⁶⁴ BnF, Mss, Français 15985, fol. 138, lettre de Bissex à Puisieux, Londres, 23 février 1611.

⁶⁵ *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 83. Châteauneuf dut également attendre l'arrivée de Fontenay-Mareuil qui reprenait ses affaires, et lui fournir un rapport de ce qu'il « aura traicté et negocié » (AMAE, CP Angleterre, vol. 44, fol. 23, « Instruction baillée à M. de Fontenay Mareuil s'en allant ambassadeur ordinaire en Angleterre, Paris, 27 janvier 1630).

⁶⁶ J. Nichols, *The Progresses, Processions and Magnificent Festivities*, op. cit., vol. IV, p. 632.

⁶⁷ NA, SP 78/107, fol. 17, lettre de Leicester à Coke, Paris, 18/28 janvier 1639.

⁶⁸ CSPV, vol. XII, lettre de Marc' Antonio Correr, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Senat, Londres, 11 février 1611, p. 115.

⁶⁹ BnF, Mss, Français 15985, fol. 117, lettre de La Boderie à Puisieux, Londres, 26 janvier 1611.

⁷⁰ BnF, Mss, Français 15985, fol. 368 et fol. 370, lettres de Puisieux à Bissex, avril 1612.

⁷¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 117, lettre de des Marêts à Richelieu, Londres, 3 février 1617.

⁷² NA, SP 78/71, fol. 72, lettre de Herbert à Calvert, Paris, 4 mars 1623.

en décembre 1624, il demanda à son collègue d'obtenir qu'on le logeât avec lui : « si l'on vouloit me loger separement d'avec vous de l'empêcher »⁷³. Cet appui matériel pouvait prendre d'autres formes encore ; ainsi, par exemple, au moment du départ du marquis de Saint-Chamond, Fontenay-Mareuil garda le présent que Charles I^{er} avait offert à celui-ci – 2000 onces en argent –, à charge pour lui de le faire parvenir en France « à la première occasion »⁷⁴.

Suivant une logique de don et de contre-don, l'assistance reçue par un ambassadeur « arrivant » devait se traduire par des marques de reconnaissance envers l'ambassadeur en place. Ces marques allaient ainsi des simples remerciements – le baron du Tour, au retour à Paris, rendit visite à l'épouse du sieur des Marêts⁷⁵ – à des discours élogieux auprès du roi lors d'une audience de retour, voire à des interventions en défense des intérêts personnels de l'intéressé. Ainsi, par exemple, les ducs de Chevreuse et de La Ville-aux-Clercs demandèrent à Louis XIII de rappeler d'Effiat en France, pour remédier aux graves difficultés financières que lui causait son ambassade et régler diverses questions familiales⁷⁶.

2. Tenter d'imposer un jeu coopératif par des consignes strictes, voire des instructions communes

Tant en France qu'en Angleterre, chaque gouvernement, conscient du caractère nuisible des querelles de préséance qui pouvaient survenir entre ses ambassadeurs, s'efforçait d'assurer une certaine cohérence à sa représentation, même bicéphale. Ces efforts prirent principalement trois formes : des consignes strictes dans le sens de jeux coopératifs, des instructions communes (matérialisant la convergence de leurs missions au service de leur roi), ou encore un ensemble d'occasions de démarches conjointes, qu'il s'agisse d'audiences ou, de façon plus générale, de toutes les occasions de paraître et de voir qu'offrait la vie de Cour.

Il arrivait ainsi que l'on demandât, premièrement, à l'ambassadeur extraordinaire des marques appuyées de respect envers l'ambassadeur ordinaire qu'il rejoignait. Ainsi, pour rassurer Edmondes – personnage connu pour son orgueil – et éviter un éventuel conflit, le comte de Salisbury s'empressa de lui écrire que Henry Wotton, dépêché en 1610 en qualité

⁷³ AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 235, lettre de La Ville-aux-Clercs à d'Effiat, 1^{er} octobre 1624.

⁷⁴ CSPV, vol. XXII, lettre de Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 11 juin 1632, p. 625.

⁷⁵ BnF, Mss, Français 17976, fol. 72, lettre de des Marêts à du Tour, Londres, 25 avril 1617.

⁷⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 228, lettre de Chevreuse et de La Ville-aux-Clercs à Louis XIII, 25 juin 1625 ; fol. 241, lettre de La Ville-aux-Clercs à Richelieu, Londres, 26 juin 1625.

d'extraordinaire, « se disposera à toute courtoisie » envers lui non pas uniquement en tant qu'homologue et collaborateur, mais aussi en tant que membre du Conseil privé du roi⁷⁷. Autre exemple, lors de la mission du comte de Tresmes, envoyé en ambassade extraordinaire d'apparat pour apporter des condoléances à l'occasion de la mort de Jacques I^{er} : Louis XIII, tout en lui interdisant de se mêler des négociations menées par d'Effiat, lui donna des consignes strictes concernant les règles de préséance afin d'éviter les jalousies et « quelque contestation qui seroit préjudiciables au bien de mon service »⁷⁸. Cette mesure fut exigée par le roi de France non pas seulement pour prévenir des éventuelles querelles entre deux diplomates, mais aussi pour éviter que Tresmes – qui devait être « ny trop triste, ny trop resjouy » – ne fasse pas un faux pas qui risquerait de compromettre la célébration du mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie, négociée ardemment depuis plusieurs mois⁷⁹. Parallèlement, le roi écrivit au marquis d'Effiat en ces termes : « mon intention et volonté est que vous ceddiez la première place audit comte de Tresmes ce qui est deubt comme estant vostre antien en mon Conseil et chevallier de mes ordres », tout en espérant que, par sa sagesse, il ne le « contesterai pas »⁸⁰.

Deuxième levier employé par les gouvernements pour assurer la cohésion de leurs ambassadeurs : au-delà des consignes précitées, il arrivait qu'on délivrât même des commissions et des instructions communes aux deux ambassadeurs potentiellement rivaux. Ainsi, Edmondes, ambassadeur ordinaire à la Cour de Louis XIII depuis 1610 et Hay, le rejoignant en 1616 en qualité d'émissaire extraordinaire, reçurent les mêmes instructions en vue de la négociation d'un projet de mariage franco-anglais⁸¹. Les premiers Stuarts se rappelaient probablement que sous Henri VIII, lorsque les fonctions d'ambassadeurs ordinaires et extraordinaires commencèrent à être distinguées et que seuls les seconds reçurent des commissions, les ordinaires y voyaient déjà avec amertume un signe que leurs services étaient négligés et leurs capacités mal récompensées⁸². Enfin, le seigneur de La Ville-aux-Clercs,

⁷⁷ BL, Stowe MS 171, fol. 324, lettre de Salisbury, 25 août 1610.

⁷⁸ Voir AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 36, lettre de Louis XIII à d'Effiat, 30 avril 1625. Qui plus est, l'on avait déjà envisagé d'envoyer Tresmes quelques mois auparavant en « mission complémentaire », à savoir pour proposer une alliance offensive et défensive et, parallèlement, pour faire revenir d'Effiat à Paris. Mais, pour éviter les dépenses ainsi que la jalousie d'Effiat, le gouvernement français décida de laisser ce dernier en poste, lui envoyant des lettres et des commissions nécessaires sur place. Finalement, d'Effiat parla de la « bonne intelligence avec de Tresmes » (CSPV, vol. XIX, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 25 avril 1625, p. 20 ; AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 127, lettre d'Effiat à La Ville-aux-Clercs, Londres, 16 mai 1625).

⁷⁹ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 26, lettre de Louis XIII à d'Effiat, 27 avril 1625 ; fol. 27, « Instruction baillée à Monsieur le comte de Tresmes allant pour le Roy en Angleterre pour la condoléance du Roy Jacques, avril 1625 ».

⁸⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 36, lettre de Louis XIII à d'Effiat, 30 avril 1625.

⁸¹ NA, SP 78/66, fol. 38, instructions communes délivrées à Thomas Edmondes et à James Hay, 19 août 1616.

⁸² B. Behrens, « The Office of the English Resident Ambassador », art. cit., p. 164.

nommé en 1624 ambassadeur extraordinaire de France à Londres, reçut « une instruction particulière » qu'il ne devait partager qu'avec le marquis d'Effiat, en poste depuis plusieurs mois⁸³.

Troisième moyen de prévenir les jalousies et les rivalités : faire participer les ambassadeurs conjointement à certaines cérémonies. Ainsi, on ne contentait pas de demander à l'ambassadeur en poste d'introduire son collègue arrivant auprès du roi ou de l'accompagner à sa dernière audience, mais aux deux ambassadeurs d'assister ensemble à toutes les audiences publiques. Par exemple, des Marêts y accompagna régulièrement le baron du Tour – « le vendredi suivant, du Tour eut une autre audience du roi, accompagné de des Marêts »⁸⁴ ; le seigneur de Bisieux fit le même avec le duc de Bouillon en 1612. Par ailleurs, ce dernier, une fois reçu par Jacques I^{er} et alors qu'il rendait des visites aux courtisans et autres ambassadeurs, comme il se devait, quelques jours après son arrivée à la Cour d'Angleterre, fut confronté à une demande particulière de l'ambassadeur d'Espagne, qui lui demanda de s'entretenir avec lui sans la présence de son collègue ordinaire, « qu'il ne pouvait pas supporter depuis l'affaire de l'ambassadeur de Savoie ». Bouillon repoussa cette demande, déclarant, selon Antonio Foscarini, ambassadeur de Venise, « qu'ils ne pouvaient pas se séparer l'un de l'autre car ils avaient été ensemble lors de toutes les autres visites » ; la seule exception que nous relevons à cette règle concerne le roi lui-même et probablement sur son initiative : selon l'ambassadeur vénitien, Jacques I^{er} prenait plaisir à converser occasionnellement avec le duc tête-à-tête⁸⁵.

Ainsi, il n'était pas rare de voir deux ambassadeurs d'un même roi participer ensemble à des audiences, mais aussi *a fortiori* à d'autres cérémonies – y compris celle d'apparat, fêtes et divertissements de la Cour –, tels que les dîners ou les ballets. On retrouve d'ailleurs les mêmes pratiques sur les deux rives de la Manche. Ainsi, par exemple, Louis XIII dîna avec Edmondes et Wotton ensemble, « honneur qui, depuis que je suis à cette cour, n'a été conféré à aucun autre ambassadeur »⁸⁶ ; les deux ambassadeurs assistèrent également ensemble, en septembre 1610, à la cérémonie du serment d'un traité d'alliance. Cela imposa en quelque sorte la présence de

⁸³ AMAE, CP Angleterre, vol. 35, fol. 179, « Instruction particuliere baillée Audict sieur de la Ville aux Clercs qui a esté supprimée s'en allant en Angleterre en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, et laquelle il ne fera part qu'au sieur marquis d'Effiat.

⁸⁴ CSPV, vol. XIV, lettre de Giovanni Battista Lionello, secrétaire de l'ambassade de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 2 mars 1617, p. 452.

⁸⁵ CSPV, vol. XII, lettres d'Antonio Foscarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 18 mai 1612, p. 350 et Londres, 31 mai 1612, p. 365.

⁸⁶ CSPV, vol. XII, lettre d'Antonio Foscarini, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 21 septembre 1610, p. 44.

La Boderie à une cérémonie du même type, avec le maréchal de Lavardin, dépêché à Londres à cet effet en qualité d'extraordinaire quelques mois plus tard, en février 1611 :

« Le Roy par l'avis et conseil de la Royne Regente sa Mere envoye presentement le sieur de Lavardin [...] vers le Roy de la Grande Bretagne [...] principalement pour (assisté du sieur de La Boderie, conseiller au Conseil d'Estat de Sa Majesté, son ambassadeur en Angleterre) recevoir le serment que ledit Roy doit faire semblable à celluy que Sa Majesté et ladite dame Royne Regente sa Mere ont nagueres faict en presence du sieur Wotton, ambassadeur extraordinaire envoyé vers leurs Majestez par ledit Roy de la Grande Bretagne, et du sieur Edmond, son ambassadeur ordinaire [...] »⁸⁷.

À cet égard, l'on peut constater qu'il y avait un mimétisme obligé, en raison de l'importance du principe de réciprocité dans les relations entre les deux couronnes, prouvant ainsi le caractère systémique des mœurs diplomatiques. En effet, Louis XIII, après avoir accepté la présence des deux ambassadeurs de Jacques I^{er} à la cérémonie du serment, attendait que la partie anglaise fît le même, le notant explicitement dans les instructions délivrées à Lavardin⁸⁸.

3. En dernier lieu, révoquer l'ambassadeur ordinaire en poste pour faire place à un émissaire extraordinaire

Les pouvoirs royaux en vinrent plusieurs fois à une solution de dernière extrémité pour éviter les rivalités entre deux ambassadeurs : révoquer l'un au profit de l'autre – c'est à dire, le plus souvent, révoquer un ambassadeur ordinaire rapidement après l'arrivée d'un extraordinaire chargé de mener les mêmes négociations. Cela permettrait, d'une part, d'effectuer des économies financières et, d'autre part, d'éviter une source d'éventuels mécontentements.

À titre d'exemple, quelques semaines après l'arrivée des deux ambassadeurs extraordinaires, Carlisle et Holland, en avril 1624, afin de négocier le projet de mariage franco-anglais, l'ambassadeur ordinaire en poste, Edward Herbert, fut rappelé⁸⁹ ; sa déception n'échappa d'ailleurs pas à ses contemporains : « L'Ambassadeur ordinaire anglais est parti mécontent dans son pays, parce qu'après ses travaux et ses dépenses, il est rappelé au moment

⁸⁷ BnF, Mss, Français 4112, fol. 31, « Instruction baillée à monsieur le mareschal de Lavardin, au mois de decembre 1610 ».

⁸⁸ Enfin, dans cette « collaboration imposée » les deux ambassadeurs signaient ensemble leurs lettres, les extraordinaires mettant leur signature d'abord : nous en avons des exemples de Wotton et d'Edmondes, de Hay et d'Edmondes, d'Effiat et de La Ville-aux-Clercs (AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 199, lettre de La Ville-aux-Clercs et d'Effiat à Louis XIII, 11 décembre 1624 ; vol. 35, fol. 122, lettre de La Ville-aux-Clercs à Tresmes et d'Effiat, 14 mai 1625).

⁸⁹ AMAE, CP Angleterre, vol. 27, lettre de Jacques I^{er} à Louis XIII, Theobalds House, 25 avril 1624.

de si grandes négociations »⁹⁰. Les raisons de cette révocation étant multiples – l'image dégradée d'Herbert auprès des Français, le souci d'économies budgétaires, mais aussi très probablement le souhait de Jacques I^{er} de ne pas créer les conditions d'une concurrence stérile, voire nuisible entre ses trois ambassadeurs.

À cet égard, un parallèle peut ainsi être fait avec la révocation du comte de Tillières, remplacé brusquement par le marquis d'Effiat en 1624. Nous avons déjà vu que Louis XIII réfléchissait probablement à modifier le statut d'Effiat pour en faire un ambassadeur ordinaire, pour renvoyer Tillières sous le statut d'ambassadeur extraordinaire, mais qu'il changea d'avis et opta finalement pour laisser d'Effiat seul à Londres en qualité d'extraordinaire. Le roi comprit très probablement que le retour de Tillières qui avait déjà négocié le projet de mariage depuis plusieurs années avec beaucoup d'enthousiasme – « combien il me seroit avantageux et honorable de manier et d'achever le mariage d'entre Madame soeur du Roy et le Prince de Galles »⁹¹ – présentait un risque important de créer une concurrence entre les deux émissaires, formant ainsi une menace sur le déroulement des négociations.

C. La force d'inertie d'un système d'ambassades très personnalisé

L'irréductible poids des jeux personnels dans l'ambassade baroque montre la force d'inertie d'un système diplomatique largement autonome. Malgré les tentatives de minimiser l'impact des rivalités et des ambitions des ambassadeurs, en réalité, les monarchies « pré-absolutistes » ont du mal à contrôler leurs propres ambassadeurs, souvent rivaux et concurrents. Durant toute la période considérée, et de façon tout à fait comparable sur les deux rives de la Manche, ceux-ci perpétuaient des traditions d'intrigues personnelles, de concurrence égoïste, voire égotique, et de rivalités de pouvoir, jouant leurs propres jeux. Dans ces conditions, n'ayant pas la main sur les tractations à l'intérieur des ambassades et n'étant pas suffisamment bien informés à cause, entre autres, ses difficultés et de la lenteur des communications, le champ d'action d'une diplomatie fortement personnalisée restait difficilement contrôlable par le

⁹⁰ CSPV, vol. XVIII, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Choisy, 20 juin 1624, p. 350.

⁹¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 46, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 17 février 1624. Quelques temps plus tard, il demanda même « une commission extraordinaire » à La Ville-aux-Clercs (AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 137, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 26 juin 1624).

pouvoir absolutiste. Leurs outils diplomatiques, comme la délivrance des instructions et des consignes strictes et clairement définies, restaient très faiblement structurés et n'exercèrent qu'une influence très limitée sur la conduite et le comportement des ambassadeurs. Et ce, à tel point que l'issue de la mission dépendait souvent directement de la personnalité des ambassadeurs, de leurs ambitions ainsi que de leurs intérêts propres ou de ceux des factions de la Cour qu'ils représentaient.

À cet égard, la diplomatie franco-anglaise – au sens organique du terme – est donc encore loin de constituer une structure administrative, à l'instar de celles qui naissent au même moment dans les administrations intérieures des monarchies « pré-absolutistes » et, à ce titre, la diplomatie doit être considérée davantage comme un frein que comme un moteur dans la construction des États modernes.

La diplomatie est-elle pour autant un milieu anarchique ou instable, où chaque acteur jouerait son propre jeu, suivant sa propre partition ? Loin s'en faut : que les jeux personnels des ambassadeurs – coopératifs ou non – gardent dans la dynamique de la vie diplomatique un poids que les efforts des monarques ne suffisent pas à réduire peut être vu, au contraire, comme révélateur d'un système de pratiques, de mœurs et de « règles du jeu » suffisamment cohérent, stable et puissant pour résister, au moins par son inertie, aux volontés des monarques « pré-absolutistes ».

1. Même les jeux coopératifs des ambassadeurs peuvent être en réalité des jeux personnels, voire autonomes

On l'a vu : en dépit d'instructions des couronnes tendant à ce qu'ils coopérassent, les ambassadeurs pouvaient mener des jeux ouvertement non-coopératifs. Mais même dans le cas inverse, un jeu coopératif ne signifie pas nécessairement que l'autorité royale avait prévalu. En effet, l'analyse des sources ainsi que des personnalités d'un certain nombre de diplomates montrent que si ces derniers se mettaient à collaborer étroitement – ou, du moins, mettaient de côté leurs mécontentements –, ce n'était pas tant sur l'insistance de leur gouvernement mais souvent parce qu'ils y trouvaient un bénéfice personnel.

Pourquoi, par exemple, frustrés et inquiets, le seigneur des Marêts ou le comte de Tillières n'avaient pas franchi la ligne rouge et n'avaient rien entrepris pour exprimer plus fort publiquement leurs agacements ?

Dans le cas de des Marêts, l'ambassadeur avait dissimulé ses sentiments non pas tant par respect des consignes de Louis XIII ou par crainte d'un contrôle étroit par Richelieu, d'ailleurs impossible à mettre en place – Richelieu et des Marêts se trouvaient régulièrement agacés par les disfonctionnements de la poste⁹² –, mais parce qu'il ne voulait pas provoquer voire agacer le roi et les ministres. En effet, après le changement ministériel de 1616 qui avait conduit à la nomination de Richelieu au secrétariat des Affaires étrangères et à la disgrâce du gendre de l'ambassadeur, le vicomte de Puisieux, sa situation était tout sauf stable à la Cour. Par ailleurs, des Marêts ne connaissait pas personnellement le nouveau ministre⁹³, n'ayant pour lui que le fait d'avoir rendu quelques services à son frère aîné Henri, marquis de Richelieu, dont il « a toujours grandement chéri l'amitié et honoré le mérite »⁹⁴. Par conséquent, pour mener à bien sa mission diplomatique et éviter une révocation brutale qui l'aurait privé des récompenses une fois retourné en France, des Marêts se garda bien de se brouiller ouvertement avec le baron du Tour, choisi et dépêché en janvier 1617 en qualité d'ambassadeur extraordinaire par Richelieu lui-même, et ainsi de menacer le bon déroulement et le succès de sa mission. Par ailleurs, des Marêts alla même plus loin en justifiant cet envoi extraordinaire à la Cour anglaise au moins sur la forme et en se mettant à collaborer avec son collègue, contribuant ainsi au bon déroulement de l'ambassade de ce dernier⁹⁵. Qui plus est, des Marêts changea de discours officiel en félicitant Richelieu « d'un très bon choix » de l'ambassadeur « bien connu ici comme en France », « qui s'est ici véritablement bien et dignement comporté et qui n'a rien omis pour faire entendre et représenter ce qui était de l'avantage et réputation des affaires de Sa Majesté et le juste sujet qu'elle avait de servir et employer les forces que Dieu lui a mises en main contre ces princes rebelles ... »⁹⁶ ; toutefois, il faisait plus de réserves dans ses échanges plus

⁹² BnF, Mss, Français 17976, fol. 40, lettre de Richelieu à des Marêts, Paris, 27 février 1617.

⁹³ BnF, Mss, Français 17975, fol. 362, lettre de des Marêts à Mangot, Londres, 10 décembre 1616. Voir également une lettre, adressée par des Marêts à Richelieu, le 19 janvier 1617 : « Si j'avais l'honneur d'être connu de vous ou que je vous eusse ci devant rendu quelque service je ne me trouverais pas maintenant si surchargé d'obligation en votre endroit ». (AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 102, lettre de des Marêts à Richelieu, Londres, 19 janvier 1617).

⁹⁴ Henri du Plessis (1579/1580-1619), frère aîné de Richelieu. Il fut tué en duel le 8 juillet 1619. Voir également AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 102, lettre de des Marêts à Richelieu, Londres, 19 janvier 1617.

⁹⁵ BnF, Mss, Français 17976, fol. 60, lettre de Puisieux à des Marêts, château de Brie, 3 mars 1617. Notons également que, afin de raccommoquer les affaires et d'organiser une réception digne d'un ambassadeur extraordinaire du roi de France, des Marêts en discuta « assez librement » avec le comte de Buckingham, James Hay et Thomas Edmondes. Il critiqua également l'état du futur logis du baron du Tour « le plus mesquinement meublé et le plus mal en ordre [...] sans daïs en aucun lieu, ni ayant une seule teinture de tapisserie qui valut mil livres en notre monnaie » (voir AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 117, lettre de des Marêts à Richelieu, Londres, 3 février 1617).

⁹⁶ BnF, Mss, Français 17976, fol. 41, lettre de des Marêts à Richelieu, Londres, 29 février 1617.

personnelles avec Puisieux⁹⁷. Le baron du Tour, de son côté, se révéla un homme d'un grand tact et d'une grande intelligence : il n'avait aucune intention de se brouiller avec des Marêts, en sachant qu'il n'avait reçu aucune consigne à ce sujet dans ses instructions⁹⁸.

Dans le cas du comte de Tillières, bien que mécontent des procédés du maréchal de Cadenet, dépêché par Louis XIII en janvier 1621 en courte mission extraordinaire pour parler d'une alliance entre les deux Couronnes – il l'accusa, entre autres, d'avoir ignoré les coutumes de l'Angleterre et d'avoir mené son propre jeu, cachant une partie des informations obtenues lors des entrevues privées avec Jacques I^{er}⁹⁹ –, l'ambassadeur n'exprima ouvertement ses critiques que plus tard, dans ses *Mémoires*. En effet, le maréchal de Cadenet n'étant autre que le frère du tout-puissant connétable de Luynes, favori du roi, une critique ouverte de ses actions risquerait de déclencher des conflits susceptibles non seulement de compromettre l'ensemble des projets diplomatiques de la France, mais aussi de provoquer inévitablement le rappel et la disgrâce de Tillières.

2. Un système diplomatique très personnalisé, où les « règles du jeu » laissent beaucoup d'autonomie aux acteurs

C'est là ce que révèle l'étude au cas par cas des jeux d'acteurs au sein d'une même ambassade, entre ambassadeurs : les efforts de rationalisation, de « modernisation » de l'appareil diplomatique, butèrent sur des facteurs exogènes, sur la permanence d'autres règles, d'autres coutumes, d'autres volontés.

Dès lors, les « règles du jeu » dans l'ambassade baroque restaient *sui generis*, faisant une large place à l'exogène et à l'implicite. En effet, parce que la diplomatie, par nature, met en rapport une volonté souveraine avec une autre – à laquelle on reconnaît justement son « vouloir » souverain dès lors qu'on « entre en diplomatie » avec elle –, ses « règles du jeu » ne peuvent jamais procéder de la seule volonté d'un seul : il y entre nécessairement une part

⁹⁷ Il l'accusa d'avoir donné de fausses espérances à ses commettants, promettant de faire des merveilles dans cette affaire (BnF, Mss, Français 17976, fol. 44, lettre de des Marêts à Puisieux, Londres, dernier février 1617).

⁹⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 58, minute de l'instruction baillée au baron du Tour, janvier 1617.

⁹⁹ Sur les critiques des procédés de Cadenet, voir *Mémoires inédits du comte Leveneur de Tillières*, op. cit., p. 37-45.

d'exogène, fruit d'un compromis nécessaire avec l'altérité. L'empire d'un souverain s'arrête là où commence celui d'un autre ; et si elle n'est pas étanche, la frontière entre les deux est nécessairement le lieu où l'échange suppose de trouver un langage commun, un ensemble de signes bien compris de toutes les parties, et une grammaire commune qui se décline en toute sortes de règles dont la fonction n'est pas de procéder d'une rationalité particulière, mais d'être communément admises. Cette synthèse a pour nature le compromis, la concession, l'entre-deux.

De surcroît, ce n'est pas seulement à l'exogène que les « règles du jeu » font une part plus importante dans la diplomatie qu'ailleurs : c'est aussi à l'implicite. En effet, de façon presque paradoxale, la diplomatie a longtemps tardé à se prendre elle-même pour premier objet. Même dans les pays les moins imprégnés de la tradition du droit romain, la diplomatie a très tôt consacré comme son aboutissement la production d'actes juridiques écrits, synallagmatiques et reçus suivant un formalisme précis : les traités. Mais on chercherait en vain une codification écrite, ayant valeur juridique – donc opposable à un acteur –, des pratiques diplomatiques elles-mêmes avant Westphalie, voire plus tard. Si, au moins, ces règles étaient parfaitement explicites, alors les jeux d'acteurs s'en trouveraient limités ; mais faute de travail préalable de méthode, de « diplomatie sur la diplomatie » ou de « négociation sur la négociation », il n'en était encore presque rien dans la diplomatie baroque. Celle-ci reste un art, non une science ; elle n'est pas encore un « métier », une « profession ».

Or, à défaut de règle écrite, il en va toujours de même : le droit s'élabore au cas par cas et, dans ce processus, érige en règle le « précédent », au sens juridique du terme. Mais la mécanique du précédent marque profondément le système qu'elle règle : sa dynamique propre est l'inertie ; son principe est par nature conservateur.

Ainsi, dans la diplomatie baroque, les « règles du jeu » dans la composition desquelles entrent l'exogène et l'implicite étaient marquées par de profonds mécanismes de résistance aux vellétés royales. Il en résultait nombre d'interstices, de marges, dans lesquelles les acteurs purent développer des stratégies autonomes, des comportements guidés par une rationalité individuelle. À cet égard, les rapports entre acteurs diplomatiques baroques de premier rang pourraient presque faire l'objet d'analyses poussées dans un autre champ disciplinaire, celui de la sociologie des organisations, au moyen d'outils tirés de la théorie des jeux, qu'elle a développées dès les années 1950. Sans empiéter davantage sur ce champ, notons que la coexistence, dans un même pays de résidence, de plusieurs ambassadeurs d'un même roi rendait possibles des jeux d'acteurs non-coopératifs, qui se traduisaient non seulement par des rivalités d'intérêts personnels, mais pouvaient même amener deux émissaires à jouer chacun son propre

jeu politique, parfois en liaison avec des partis rivaux de la Cour. Cela illustre comment, loin de l'archétype d'une diplomatie professionnalisée, les rapports entre les ambassadeurs d'une même mission étaient encore faits, en cette première moitié du XVII^e siècle, d'ambitions personnelles, de divergences d'opinion ainsi que d'exportation des rivalités politiques, entrant ainsi en dissonance avec l'émergence de l'État moderne, *a fortiori* sous sa forme absolutiste.

II. UN FOISONNEMENT D'ACTEURS DE SECOND PLAN, OFFICIELS COMME OFFICIEUX

L'histoire des relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre dans la première moitié du XVII^e siècle est marquée par un vrai foisonnement d'acteurs secondaires – officiellement investis ou non – qui, tout en étant parfois aux marges des négociations, ont joué un rôle non négligeable dans le fonctionnement de l'appareil diplomatique franco-anglais.

Si les acteurs diplomatiques majeurs, les ambassadeurs, circulant entre la France et l'Angleterre, et leurs actions sont mieux connus aujourd'hui, il serait difficile d'en dire autant en ce qui concerne les serviteurs dits de second rang, qui sont souvent invisibles, mal identifiés, et dont les fonctions auprès des diplomates restent à définir. Or, l'étude des personnes qui participaient, de près ou de loin, au fonctionnement d'ambassades, ainsi que de leur parcours, s'inscrit pleinement dans le renouveau de l'histoire diplomatique amorcé depuis une trentaine d'années. Ce renouveau invite à considérer la diplomatie sur des plans plus variés que la seule histoire des relations internationales, pour faire une place importante à l'étude de tous les acteurs diplomatiques – leurs origines socio-professionnelles, leur formation, leur champ d'intervention et d'influence, ainsi que leur culture diplomatique, leur professionnalisation et les normes comportementales régissant leur action politique –, en les reliant aux dynamiques politiques, sociales ou religieuses des États.

A. Des acteurs diplomatiques « officiels », investis et reconnus, dont le rôle ne cessait de croître

Dans la première moitié du XVII^e siècle, les ambassadeurs n’avaient pas le monopole des relations diplomatiques officielles. En effet, parmi les acteurs qui circulaient entre la France et l’Angleterre figuraient également ceux que les théoriciens appelaient, tout au moins depuis le règne de Louis XIV, « ministres publics du second ordre »¹⁰⁰. Investis et reconnus par les autorités, ils virent leur rôle et leur nombre s’accroître dans la période qui nous occupe.

1. Les ministres publics du second ordre, fer de lance d’une professionnalisation « par le bas » de l’outil diplomatique ?

Pour entrer dans cette catégorie et se voir appliquer les règles correspondant à ce statut, chacun de ces acteurs devait en être désigné officiellement, parfois au moyen d’instructions ou de lettres de créance, et reconnu publiquement par le roi auprès duquel il était dépêché¹⁰¹. La principale différence entre ces acteurs « du second ordre » et ceux du premier était d’ordre protocolaire, formel : leur désignation était plus souple que celle des ambassadeurs, et leur séjour était entouré d’une moindre solennité ; en un mot, il s’agissait alors d’un statut plus souple que celui des acteurs de premier rang. C’est probablement pour ces raisons de commodité que ces acteurs diplomatiques « du second ordre » connurent un fort développement sur les deux rives de la Manche dans les années 1610-1642, au point de prendre une part de plus en plus importante dans la conduite des affaires diplomatiques entre les deux Couronnes.

Il existait alors deux principales catégories des ministres dits du second ordre.

¹⁰⁰ Il semblerait que ce soit A. de Wicquefort qui employa pour la première fois le terme « ministre du second ordre » afin d’établir une distinction entre les ambassadeurs et les autres acteurs diplomatiques officiels (A. de Wicquefort, *L’ambassadeur et ses fonctions*, vol. 1, p. 109). En tout cas, ni Hotman de Villiers, ni Carlo Pasquali n’utilisèrent cette appellation.

¹⁰¹ Par exemple, lors du conflit entre le sieur Le Clerc, agent français à Londres et le gouvernement anglais sur le sujet de Walter Raleigh, Jacques I^{er}, refusant sa sollicitation d’audience, répondit « qu’il ne le reconnaîtrait plus comme ministre public ni même ne le reverrait » (CSPV, vol. XV, lettre de Piero Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 26 octobre 1618, p. 339-340).

La première était composée d'acteurs diplomatiques qui assuraient des intérim d'ambassade, en remplacement d'ambassadeurs qui s'absentaient temporairement ou dans l'attente de l'arrivée du successeur d'un ambassadeur dont la mission avait pris fin. Cette catégorie se divisait alors en deux strates hiérarchisées. Il s'agissait, d'une part, des « secrétaires chargés d'affaires » – parfois figurant également comme « secrétaires chargés de la correspondance » ou simples « secrétaires » –, dont la mission était généralement assez courte et concentrée sur la correspondance ; la situation de ces derniers était sensiblement subalterne par rapport à celle des « agents chargés d'affaires » qui, comme nous le verrons plus tard, restaient plus longtemps en poste et bénéficiaient d'un certain nombre de privilèges supplémentaires.

La deuxième catégorie de ministres du second ordre est composée d'acteurs diplomatiques appelés tantôt « envoyés », tantôt « envoyés extraordinaires », tantôt plus modestement « chargés de mission ». Souvent munis d'instructions et de lettres de créance, ils se voyaient confier des missions courtes et précises – pour négocier, transmettre une information ou présenter des félicitations ou des condoléances. On pourrait citer à titre d'exemples d'agents de cette catégorie Gabriel de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritault, dépêché à Londres en avril 1625 pour prendre des nouvelles concernant la santé de Jacques I^{er} ; ou Guillaume Bautru, envoyé en Angleterre en janvier 1626 à la suite de l'échec de Blainville afin d'employer le crédit que le duc et la duchesse de Chevreuse avaient auprès de Buckingham pour le persuader de s'entendre avec la France ; ou encore Walter Montagu, dont la mission était de dissuader le gouvernement français de l'envoi du comte de Tillières en qualité d'ambassadeur extraordinaire en septembre 1626.

Officiellement reconnus comme des acteurs diplomatiques, tous ces personnages bénéficiaient d'un accès au souverain auprès duquel ils étaient dépêchés, pouvaient interagir avec leurs homologues étrangers et remplissaient à la fois des fonctions d'information, de négociation et de représentation – triptyque que nous avons retenu, rappelons-le, pour la définition fonctionnelle d'une ambassade. En effet, à titre d'exemple, Raphaël Tartereau, gentilhomme d'Henriette-Marie, dépêché en France en juillet 1638 « pour se rejouir de la grossesse » d'Anne d'Autriche, représenta le roi d'Angleterre tant au cours d'une audience publique que lui avait accordée par Louis XIII à Saint-Germain (en compagnie du vicomte de Scudamore et du comte de Leicester, ambassadeurs anglais en France), que lors d'une entrevue

privée avec le cardinal de Richelieu¹⁰². Néanmoins, dans cette fonction de représentation, persistait une distinction sensible entre ministres du premier et du second ordre : à raison de leur qualité, les ambassadeurs en titre étaient investis de cette fonction à un degré plus éminent, que rendait ostensible un ensemble de signes protocolaires – honneurs particuliers dans le cérémonial et prérogatives spéciales à diverses occasions –, comme nous le verrons bientôt. En particulier, les acteurs de second rang ne pouvaient pas représenter leur souverain à toutes les cérémonies d'apparat, et encore moins prendre des décisions importantes en son nom.

Très mal étudiés dans leur ensemble, les ministres du second ordre méritent pourtant qu'on les sorte de leur quasi-oubli historiographique, car ce sont eux qui, par leur profil socio-professionnel, leurs parcours et la maîtrise croissante des techniques professionnelles de la diplomatie, constituent en réalité le « fer de lance » de la modernisation de l'appareil diplomatique dans le cadre plus vaste de la constitution des appareils d'État dans les monarchies européennes, en particulier les monarchies « pré-absolutistes ». Là réside d'ailleurs une spécificité de l'appareil diplomatique au sein de l'ensemble des appareils d'État : c'est « par le bas » que cette administration se constitue dans sa forme moderne, *via* le développement d'un réseau d'agents « du second ordre » qui ne se substitue pas en apparence à celui des agents « du premier ordre ». Dans la période qui nous intéresse, se forme en effet un contraste entre, d'une part, cette classe de diplomates largement professionnalisée mais encore subalterne (du moins en apparence) et, d'autre part, le système des ambassades, encore marqué par une puissante inertie face aux velléités de modernisation « pré-absolutiste » – du recrutement des ambassadeurs à la structure administrative des ambassades –, laissant la vie des ambassades largement réglée par des coutumes de plus en plus archaïques, tandis que s'affairait une nouvelle classe d'agents faisant de la diplomatie un véritable métier.

a. Des acteurs diplomatiques subalternes mais complémentaires avec le système traditionnel d'ambassades

Ainsi, par leurs fonctions – souvent informateurs et observateurs, parfois négociateurs et représentants –, il s'agissait d'acteurs diplomatiques complémentaires des ambassadeurs, dont

¹⁰² Jean Dumont et Jean Rousset de Missy, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe, ou collection des actes, memoires et relations qui concernent les dignitez, titulatures, honneurs et prééminences ...*, Amsterdam, chez les Janssons à Waesberge, Wetstein & Smith, Z. Chatelain, 1739, t. I, p. 132.

l'emploi permettait de palier les lacunes et les insuffisances d'un système d'ambassades marqué par une forme d'inertie et donc d'archaïsme croissant. Pour mieux saisir ce phénomène, il nous faut tout d'abord proposer des listes de ces acteurs diplomatiques, dont l'établissement ne constitue pas une tâche aisée. Faute de sources, leur identité, leur qualité ainsi que les dates d'activité restent souvent en mal d'identification, même si nous avons réussi à sortir de l'oubli historiographique une grande partie d'entre eux.

***i. Proposition de listes des ministres du second ordre
de France en Angleterre et d'Angleterre en France
pour les années 1610-1642***

Les deux listes des ministres du second ordre présentées ci-dessous comprennent :

- le nom des ministres, partiel ou complet, car, malheureusement, il ne nous a pas été possible d'identifier tous les personnages faute de sources ;
- la qualité et le statut des ministres ;
- les dates d'exercice de la fonction, telles que nous nous sommes efforcés de les établir le plus précisément possible ;
- les références des documents officiels confirmant la nomination et la qualité, délivrés plus souvent aux envoyés qu'aux chargés d'affaires ou aux agents.

● **Tableau 9 : Ministres du second ordre de France en Angleterre**

N°	Nom	Qualité	Dates d'exercice	Documents officiels confirmant la qualité
1	M. de Vertau ¹⁰³	Secrétaire chargé d'affaires	- Juillet 1609-janvier 1610 (en l'absence de La Boderie)	
2	Étienne de Sève (1584-?)	Secrétaire chargé d'affaires	- Janvier-juillet 1615 (entre le départ de Bisseaux et l'arrivée de des Marêts)	

¹⁰³ Nous n'avons pas encore pu identifier, à ce stade de notre recherche, ce personnage. On sait uniquement qu'il séjourna en France en qualité de secrétaire d'Antoine de La Boderie de 1606 à 1609, avant d'avoir été chargé de s'occuper des affaires de l'ambassade en l'absence de l'ambassadeur, de juillet 1609 à janvier 1610. Le secrétaire signant son nom « de Vertau », ne s'agit-il pas de Paul Le Jan, sieur de Vertau, devenu conseiller du roi, secrétaire de ses finances et Trésorier général de France en Champagne ? (voir Paul Le Jau, *Requestes présentées au Roy, à MM. de la Cour de Parlement et à MM. les députés des Estats, par le sieur de Vertau, trésorier général de France en Champagne, avec deux procez verbaux et plusieurs arrests, tant du Conseil d'Estat... que de ladite cour*, Paris, 1615). Cette hypothèse reste toutefois sujette à caution, car d'autres personnages portaient également ce nom – orthographié d'ailleurs « de Vertaut » ou « de Vertault » – comme Nicolas de Chantemerle, écuyer sieur de Vertault, conseiller du Roi et receveur des décimes au diocèse de Rouen (AN, MC, XXXIII 277, inventaire après décès de Nicolas de Chantemerle, sieur de Courtoy et de Vertault, dressé à la requête de sa veuve, Charlotte Moynier, et de ses enfants, 19 mars 1641).

N°	Nom	Qualité	Dates d'exercice	Documents officiels confirmant la qualité
3	Sieur Le Clerc ¹⁰⁴	Secrétaire chargé d'affaires	- Juillet-octobre 1617 : remplace des Marêts (absence temporaire)	
		Agent chargé d'affaires	- Avril-octobre 1618 (reste après le départ de des Marêts)	
4	Claude Dumolin (?-1661)	Secrétaire chargé d'affaires	- Octobre 1618-septembre 1619 (entre le départ de de Le Clerc et l'arrivée de Tillières) - Août-octobre 1623 (remplace Tillières lors de son absence temporaire) - Décembre 1626-mai 1627 (après le départ de Bassompierre)	
		Agent chargé d'affaires	- Mai 1627-août 1627 (jusqu'au déclenchement de la guerre)	Lettres de créance (25 février/7 mars 1627) ¹⁰⁵
5	Guillaume Bautru (1588-1665)	Envoyé extraordinaire	- Octobre-novembre 1624 - Janvier 1626	Lettres de Louis XIII (3 octobre 1624) ¹⁰⁶

¹⁰⁴ Nous n'avons pas réussi à identifier ce personnage avec certitude. Il s'agit probablement de Pierre Le Clerc, fils de Nicolas Le Clerc, seigneur de Franconville, et de Claire de Saint-André, conseiller et secrétaire du roi et commis du vicomte de Puisieux (voir F. de Bassompierre, *Memoires du mareschal de Bassompierre*, op. cit., vol. 1, p. 388), de Nicolas Le Clerc, seigneur de Courcelles, secrétaire de Michel de Castelnau, ambassadeur de France en Angleterre dans les années 1575-1585 (John Bossy, *Giordano Bruno and the Embassy Affair*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2002, p. 20 et Jean-Baptiste L'Hermite de Soliers, *Histoire généalogique de la noblesse de Touraine ...*, Paris, impr. de J. Langlois, F. Clouzier et J. Langlois fils, 1665, p. 521-522) ou encore de Jean Le Clerc, figurant comme « correspondant » du roi de France à Londres en 1611 (NA, SP 78/58, fol. 150, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 13 septembre 1611).

Quoi qu'il en soit, son nom apparaît pour la première fois dans les sources en juillet 1617 : retournant temporairement en France pour ses affaires personnelles, le sieur des Marêts le laissa s'occuper des affaires courantes. Le Clerc resta à nouveau tout seul en Angleterre en qualité d'agent du roi de France après le départ définitif de l'ambassadeur en avril 1618, et ce, jusqu'à son propre rappel en octobre de la même année à la suite d'un scandale. On l'accusa d'avoir l'intention de favoriser, par le biais de son interprète (un certain La Chesnay), l'invasion du célèbre explorateur et courtisan Walter Raleigh (1552-1618), accusé de trahison et emprisonné depuis quelque temps à la Tour de Londres. N'ayant pas trouvé de preuves, Jacques I^{er} refusa néanmoins de traiter avec Le Clerc et lui interdit de paraître à la Cour, obligeant ainsi Louis XIII à le rappeler et à renvoyer à son tour William Beecher, agent anglais séjournant auprès de lui. Certains contemporains racontèrent qu'un tel traitement envers Le Clerc pouvait s'expliquer par une vengeance à la suite de l'expulsion de France, quelques semaines auparavant, de Théodore Turquet de Mayerne (1573-1655), médecin de Jacques I^{er}, soupçonné de négocier avec les protestants pour le compte du roi d'Angleterre. Sur l'affaire Le Clerc, qui avait fait beaucoup de bruit, voir, entre autres, J. Finet, *Finetti Philoxenis*, op. cit., p. 56-57 ; CSPV, vol. XV, lettres de Piero Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 28 septembre 1618, p. 326 ; 5 octobre 1618, p. 331 ; 12 octobre 1618, p. 334 et 26 octobre 1618, p. 339-340 ; BnF, Mss, Français 15988, fol. 319, lettre de Le Clerc à Puisieux, Londres, 10 octobre 1618 ; CSPD, 1611-1618, compte rendu par Sir Thos. Wilson, 19 septembre 1618, p. 573 ; lettre d'Edward Harwood à Carleton, Londres, 23 septembre 1618, p. 576 et informations relatives à l'interrogatoire de Raleigh, p. 577 ; lettre de Sir Edward Harwood à Carleton, Londres, 3 octobre 1618, p. 582 ; BnF, Mss, 500 de Colbert 467, fol. 81, lettre de Beaulieu à Hotman de Villiers, Londres, 22 octobre/1^{er} novembre 1618.

¹⁰⁵ NA, SP 78/81, fol. 51, lettres de créance, Paris, 25 février/7 mars 1627.

¹⁰⁶ NA, SP 78/73, fol. 189, lettre de Louis XIII à Jacques I^{er}, Saint-Germain-en-Laye, 3 octobre 1624.

N°	Nom	Qualité	Dates d'exercice	Documents officiels confirmant la qualité
6	Daniel de La Mothe Duplessis Houdancourt (?-1628), évêque de Mende	Agent chargé d'affaires	- Août-octobre 1625 (entre le départ d'Effiat et l'arrivée de Blainville)	Lettres de créance (août 1625) ¹⁰⁷
			- Avril-août 1626 (entre le départ de Blainville et l'expulsion de la suite d'Henriette-Marie)	
7	Gabriel de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritault	Envoyé extraordinaire	- Avril-mai 1625	Lettres de créance (4 et 5 avril 1625) ¹⁰⁸
8	Jean de La Barre	Envoyé en mission particulière de la part de Marie de Médicis	- Août 1626	Lettres de créance (22 août 1626) ¹⁰⁹ Instructions (23 août 1626) ¹¹⁰
9	Charles Boutard	Envoyé extraordinaire	- Octobre 1633-février 1634	Instructions (7 septembre 1633) ¹¹¹
10	P. de Baigneaulx ¹¹²	Secrétaire chargé d'affaires	- Juillet-décembre 1637 (entre le départ de Senneterre et l'arrivée de Bellièvre)	
11	Bernard de La Varenne	Envoyé extraordinaire	- Septembre 1638	
12	Jean de Montereul (1613/14-1651)	Secrétaire chargé d'affaires	- Février-mars 1640	
		Agent chargé d'affaires	- Avril 1640-juillet 1641	

¹⁰⁷ « L'évêque de Mende retient les commissions de Louis XIII pour exercer la charge [*d'agent] dans l'intervalle avant l'arrivée de l'ambassadeur ordinaire de cette couronne » (CSPV, vol. XIX, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 8 mai 1626, p. 403).

¹⁰⁸ NA, SP 78/74, fol. 146 (Louis XIII) et fol. 148 (Marie de Médicis).

¹⁰⁹ NA, SP 78/79, fol. 206.

¹¹⁰ AMAE, Angleterre, vol. 39, fol. 101, « Instruction donnée au sieur de la Barre allant en Angleterre de la part de la Roynne Mere », Nantes, 23 août 1626.

¹¹¹ AMAE, Angleterre, vol. 45, fol. 267, « Instruction au sieur Boutard envoyé en Angleterre », 7 septembre 1633.

¹¹² L'identification de ce personnage reste problématique. Étant donné qu'il signait ses lettres « P. de Baigneaulx », nous pouvons supposer qu'il s'agit de Philippe de Baigneaulx, trésorier des Menus Plaisirs du roi, sans que l'on puisse l'affirmer avec certitude (voir Pauline Lemaigre-Gaffier, *Administrer les Menus Plaisirs du roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2016, p. 352). Venu à Paris en qualité de secrétaire du marquis de Senneterre en avril 1635, ce dernier le laissa comme chargé d'affaires, attendant l'arrivée de son successeur, Pomponne de Bellièvre. Le sieur de Baigneaulx quitta l'Angleterre au début de l'année 1638 (voir BnF, Mss, Français 15993, fol. 225, lettre de Senneterre, 11 juin 1637 ; Français 15916, fol. 15, lettre du Perron à Bellièvre, Londres, 2 novembre 1637 ; AMAE, Angleterre, vol. 47, fol. 32, lettre du Perron à Chavigny, Londres, 24 février 1638).

N°	Nom	Qualité	Dates d'exercice	Documents officiels confirmant la qualité
13	Sieur de Saint-Ravy ¹¹³	Envoyé extraordinaire	- Août-septembre 1640	Lettres de créance (28 août 1640) ¹¹⁴
14	Sieur des Bures ¹¹⁵	Secrétaire chargé d'affaires	- Septembre 1642 (après le départ de La Ferté-Imbault)	

● **Tableau 10 : Ministres du second ordre d'Angleterre en France**

N°	Nom	Qualité	Date d'exercice	Documents officiels confirmant la qualité
1	William Beecher (1580-1651)	Secrétaire chargé d'affaires	- Octobre 1609-mai 1610 (entre le départ de Sir George Carew et l'arrivée de Thomas Edmondes)	
		Agent chargé d'affaires	- Octobre 1617-octobre 1618 (entre le départ de Thomas Edmondes et son rappel)	
2	John Woodford (1586-1625)	Secrétaire chargé d'affaires	- 1615-1616 (remplace Edmondes lors de son absence temporaire de Paris)	
		Secrétaire chargé d'affaires	- Décembre 1616-Mai 1617 (remplace Edmondes)	
3	Sir George Goring (1583-1663)	Envoyé extraordinaire	- Septembre-octobre 1624	
		Agent	- Janvier-avril 1625	
4	Thomas Lorkin (?-1625)	Agent chargé d'affaires	Juin-septembre 1625	
5	William Lewis (1592-1667)	Agent chargé d'affaires	1626-1627	
6	John Hawkins	Secrétaire chargé d'affaires	Mai 1626-mai 1627	Instructions ¹¹⁶

¹¹³ Dépêché par Louis XIII et Anne d'Autriche pour féliciter le couple royal anglais de la naissance, le 8 juillet 1640, du prince Henry (1640-1660), futur duc de Gloucester, le sieur de Saint-Ravy (dont le nom complet reste inconnu) appartenait probablement à une famille de la petite noblesse originaire des alentours de Montpellier (S. de Laverny, *Les domestiques commensaux du roi de France*, op. cit., p. 316). Il convient de ne pas le confondre avec son frère Guillaume de Saint-Ravy, chef des chasseurs de Charles I^{er}, que ce dernier avait dépêché à la Cour de Louis XIII à deux occasions : deux ans auparavant, à l'automne 1638, afin d'exprimer sa joie concernant la naissance du futur Louis XIV et à l'automne 1640, afin de féliciter la famille royale de France de la naissance du prince Philippe (voir *The Correspondence of Dr. Martin Lister (1639-1712)*, éd. Anna Marie Roos, Leiden/Boston, Brill, 2015, vol. I (1662-1677), p. 170).

¹¹⁴ NA, SP 78/110, fol. 94, Amiens, 28 août 1640.

¹¹⁵ Il s'agit d'un personnage non-identifié à ce stade de nos recherches.

¹¹⁶ NA, SP 78/79, fol. 115, instructions à John Hawkins, chargé d'affaires, 1626.

N°	Nom	Qualité	Date d'exercice	Documents officiels confirmant la qualité
7	Walter Montagu (1603-1677)	Envoyé spécial	- Août-septembre 1626 - Octobre 1628 - Juin-juillet 1630	
8	René Augier (v.1600-v.1670)	Agent chargé d'affaires	1630-1640	
9	Henry de Vic (1599-1671)	Agent chargé d'affaires	1630-1636	
10	Raphaël (de) Tartereau	Envoyé extraordinaire	Juillet 1638	
11	William de Saint-Ravy et Henry Jermyn	Envoyés extraordinaires	Fin septembre/début octobre 1638	
12	Thomas Windebank (1612-?)	Envoyé extraordinaire	Novembre 1639-avril 1640	
13	William (Guillaume) de Saint-Ravy	Envoyé extraordinaire	Septembre-octobre 1640	
14	Richard Browne (1605-1683)	Agent chargé d'affaires	Juillet 1641-décembre 1650 (après le départ de Leicester)	Instructions (23 juillet 1641)

Après avoir identifié les ministres du second ordre, il est nécessaire d'apporter quelques précisions concernant leurs qualités et fonctions, ces dernières permettant de palier certaines lacunes du système d'ambassades.

ii. Des fonctions palliant certaines lacunes du système d'ambassades

Comme nous l'avons déjà vu, les structures diplomatiques dans la première moitié du XVII^e siècle étaient encore bien éloignées d'une administration moderne : le système d'ambassades franco-anglais était intermittent, flou et fluctuant, l'emploi d'ambassadeurs, irrégulier, la politique de leur nomination, lente, et l'organisation d'ambassades, financièrement onéreuse. À cet égard, l'emploi des ministres du second ordre – bénéficiant d'une nomination plus souple, moins coûteux car entourés d'une moindre solennité et dotés d'un statut plus flou – permettait aux gouvernements des États modernes de pallier, tout au moins partiellement, un certain nombre de carences du système d'ambassades. En effet, assurant la permanence sous des statuts divers pour les uns et venant chargés de missions courtes et précises pour les autres, l'emploi de ces acteurs diplomatiques permettait aux gouvernements à la fois de maintenir une

logique de résidentialité, assurant ainsi une certaine continuité dans le fonctionnement des ambassades, de se servir du flou et de l'ambiguïté régnant dans leurs statuts et qualités dans des buts politiques ainsi que d'effectuer des économies budgétaires.

- ***Une fonction de « résidentialité », assurée en dépit des hiatus du système des ambassades en titre***

C'est l'emploi des chargés d'affaires et des agents qui conféra à l'appareil diplomatique une certaine permanence et une logique de résidentialité.

- *« Secrétaires chargés d'affaires »*

Ainsi, comme il semblait être de coutume, il arrivait régulièrement qu'un ambassadeur s'en allant temporairement ou quittant définitivement son poste laissât en place son secrétaire pour s'occuper des affaires courantes de l'ambassade en l'absence du ministre du premier ordre. À titre d'exemple, le congé que Louis XIII avait accordé au seigneur de Bisseaux en décembre 1614 supposait de laisser en Angleterre son secrétaire Étienne de Sève « pour y servir Sa Majesté attendant la venue de M. Desmaretz ». Citons également à cet égard les propos du sieur Le Clerc, qui resta tout seul à Londres durant quelques mois de l'année 1617 alors que l'ambassadeur en titre, le seigneur des Marêts, réglait en France ses affaires personnelles : « ... qu'il a pleu à mons l'ambassadeur me commander de demeurer icy pendant le voiage qu'il va presentement faire en France. Je vous ay bien voulu faire ceste cy pour vous priez comme je fais tres humblement Monseigneur de croire que pendant son absence je ne manqueray de vous donner advis soigneusement de tout ce que ce pourra passer par deca ... »¹¹⁷.

Dans ces cas de figure, les contemporains employant les termes « secrétaire aux affaires » ou « chargé d'affaires » pour désigner ces acteurs diplomatiques – Jean de Montereul, laissé à Londres par Pomponne II de Bellièvre en 1641, était appelé « secretary for the affaires of France » dans les documents anglais¹¹⁸ –, il nous paraît plus pertinent d'associer les deux appellations à travers l'expression « secrétaire chargé d'affaires ». Cette dernière met en exergue la fonction principale de ce type d'acteurs diplomatiques – tenir la correspondance et informer régulièrement leur gouvernement –, tout en permettant de souligner qu'ils étaient également chargés de nombreuses autres tâches. Ainsi, John Woodford, l'un des secrétaires de

¹¹⁷ BnF, Mss, Français 15988, fol. 3, lettre d'Étienne Sève à Puisieux, Londres, 7 janvier 1615 et fol. 204, lettre de Le Clerc à Puisieux, Londres, 7 juillet 1617.

¹¹⁸ *Ceremonies of Charles I, op. cit.*, p. 293.

Thomas Edmondes, que ce dernier laissa en France en décembre 1616, fut chargé non seulement d'informer le gouvernement anglais de tout ce qui se passait dans le royaume, mais aussi, par exemple, d'essayer de persuader Richelieu, alors secrétaire aux Affaires étrangères et à la Guerre, de régler pacifiquement un nouveau conflit entre Marie de Médicis et les princes rebelles, en cours depuis l'arrestation du prince de Condé en septembre 1616¹¹⁹.

Cependant, malgré cette coutume, il arrivait également que le gouvernement dépêchât un autre ministre du second ordre qui était censé gérer les affaires après le départ de l'ambassadeur au détriment du secrétaire de ce dernier. À l'automne 1617, au grand mécontentement tant de Thomas Edmondes retournant en Angleterre que de son secrétaire John Woodford, Jacques I^{er} décida d'envoyer résider à la Cour de France en qualité d'agent William Beecher. La nomination de ce dernier, qui avait déjà rempli la fonction de secrétaire chargé d'affaire auprès de Louis XIII entre le départ de George Carew (octobre 1609) et l'arrivée de Thomas Edmondes (mai 1610), s'expliquait par sa proximité avec Buckingham. « Profondément découragé et abattu », Woodford fut d'autant plus déçu qu'il avait déclaré d'avoir « reçu un bon témoignage que mes diligences étaient approuvées [dans] le service pénible que j'ai fait ici ces sept années sans aucun profit ni divertissement »¹²⁰.

La qualité de secrétaire chargé d'affaires, bien qu'étant officielle, avait un caractère subalterne : censés rester en fonction pendant une période plutôt courte – pouvant durer toutefois plusieurs mois comme dans le cas d'Étienne de Sève (janvier-juillet 1615) –, il s'agissait d'acteurs diplomatiques dont le statut n'était généralement confirmé ni par des instructions, ni par des lettres de créance. Cette situation les poussait régulièrement à solliciter une qualité d'agent.

➤ « Agents chargés d'affaires »

Ainsi, si le monarque voulait davantage conforter la situation de son représentant provisoire, il lui donnait officiellement, souvent à travers des lettres de créance, la qualité d'« agent chargé d'affaires » ou d'« agent des affaires »¹²¹. Il arrivait régulièrement que

¹¹⁹ Début mars 1617, Richelieu accorda une audience à Woodford, qui représentait le roi d'Angleterre en absence de l'ambassadeur, dont le compte rendu fut envoyé à Londres. Les deux hommes parlèrent de la composition de l'armée royale et du rapport de forces entre les opposants, de plus en plus nombreux, et le gouvernement de Marie de Médicis. Le secrétaire espéra que les deux parties utiliseraient tous les moyens autres que la force pour se tirer d'embarras et régler pacifiquement le conflit (voir BL, Stowe MS 176, fol. 74, lettre de Woodford à Edmondes, Paris, 12 mars 1617).

¹²⁰ NA, SP 78/67, fol. 109, lettre de Woodford à Winwood, Paris, 9 mai 1617.

¹²¹ Précisons que les acteurs diplomatiques du second rang circulant entre la France et l'Angleterre et assurant les intérim d'ambassades, n'eurent jamais officiellement la qualité de résident. Comme nous l'avons vu

l'ambassadeur s'apprêtant à partir introduisit l'agent auprès du roi accueillant qui délivrait les lettres de créance : ce fut le cas de René Augier et d'Henry de Vic, présentés à Louis XIII par Thomas Edmondes lors d'une audience en février 1630 ou de Richard Browne lors du départ du comte de Leicester à la fin du mois d'août 1641¹²². Ce statut, supposant une notion de résidence – d'une durée généralement plus longue que celle d'un secrétaire –, faisait de son détenteur un acteur diplomatique avec lequel le roi, ses ministres ainsi que les ambassadeurs des autres pays devaient compter davantage. À titre d'exemple, tant que Jean de Montereul, laissé en qualité de secrétaire chargé d'affaires par Pomponne de Bellièvre en janvier 1640, n'avait pas reçu une lettre de Louis XIII mentionnant explicitement son statut d'agent, l'ambassadeur d'Espagne « ne voudroit point avoir rien à demesler » avec lui¹²³ : « ... Mr Foster m'a averty qu'il seroit à propos que j'eusse une lettre du Roy par laquelle il fut exprimé que je demeure en cette cour pour son service ou mesme le nom d'agent fut exprimé et que l'ambassadeur d'Espagne avoit dit que n'ayant point été présenté au Roy de la Grande-Bretagne ny présenté lettre de creance qu'il ne voudroit point avoir rien à demesler avec moy ... »¹²⁴. En outre, il semble que John Finet, maître des cérémonies, ainsi que le Lord Chambellan refusassent de le présenter au roi d'Angleterre¹²⁵. Finalement, une fois la lettre tant attendue reçue, Montereul la montra à John Finet, qui l'introduisit aussitôt auprès de Charles I^{er}¹²⁶.

Quant à Claude Dumolin, maintenu à Londres par le maréchal de Bassompierre en décembre 1626, il finit par solliciter, au printemps 1627, la qualité d'agent pour « le service et

précédemment, la France et l'Angleterre envoyaient des résidents dans d'autres pays d'Europe où elles n'avaient pas d'ambassadeurs. Néanmoins, l'on peut rencontrer l'appellation « résident » dans deux cas de figure : soit pour désigner un ambassadeur ordinaire que les Anglais appelaient souvent *Resident Ambassador*, soit, dans des occasions plus rares, pour parler d'un agent dont le séjour se prolongeait significativement. En effet, il semble que, selon l'ambassadeur vénitien Anzolo Correr, l'Angleterre ne faisait pas la différence entre les résidents et les agents : « Le Résident Nicolaldi, ayant pris congé du roi, a rendu visite à tous les ambassadeurs sauf moi. Il est mécontent de son cadeau, qui était tel qu'on le fait habituellement à un agent. Ils ne font ici aucune distinction entre Agent et Résident. Nicolaldi prétend être un résident et un diplôme au-dessus d'un agent. On s'en moque à la Cour » (CSPV, vol. XXIV, lettre d'Anzolo Correr, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Richmond, 21 août 1637, p. 257. À titre d'exemple, Richard Browne qui séjourna au moins dix-neuf ans à la Cour de France est parfois appelé résident dans les sources (AN, MC, XXIV 431, fol. 261, obligation, 18 août 1649).

¹²² Pour la présentation d'Augier et de de Vic, voir NA, SP 78/86, fol. 83, lettre d'Edmondes à Dorchester, Paris, 5 février 1630. En ce qui concerne Richard Browne, Leicester écrivit : « J'ai présenté M. Browne comme agent de Sa Majesté à ce roi, et il a remis les lettres du roi » (NA, SP 78/111, fol. 69, lettre de Leicester, Paris, 27 août/6 septembre 1641).

¹²³ Montereul sollicite cette qualité à plusieurs reprises (voir BnF, Mss, Français 15995, fol. 24, lettre de Montereul à Bellièvre, Londres, 29 mars 1640 ; fol. 101, 26 juillet 1640 ; fol. 140, s.d.).

¹²⁴ BnF, Mss, Français 15995, fol. 24, lettre de Montereul à Bellièvre, Londres, 29 mars 1640.

¹²⁵ « Cet ambassadeur a laissé ici un gentilhomme, de Montereul, pour l'expédition des affaires survenant au moment où il devait partir. Il a été recommandé par l'ambassadeur lui-même pour ce service à M. le secrétaire Windebank et présenté par moi trois ou quatre jours après, comme ainsi qualifié, à mon lord Chambellan, mais pas du tout (comme il aurait dû l'être lors de la dernière audience des ambassadeurs) à sa majesté » (*Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 272).

¹²⁶ *Ibidem*, p. 293.

avantage des affaires de Sa Majesté »¹²⁷. Alors que les relations franco-anglaises se dégradèrent fortement, Dumolin comprit que Paris n'allait pas nommer prochainement un ambassadeur et que, par conséquent, son séjour auprès de Charles I^{er} allait se prolonger. Il convient d'ajouter que ce statut d'officialité non seulement contribuait au rehaussement du prestige et donnait plus de marges de manœuvres aux acteurs diplomatiques – ils accédaient plus facilement au roi et rentraient plus aisément en contact avec leurs homologues étrangers – mais obligeait également le pouvoir à payer leurs émoluments plus régulièrement et à procéder aux remboursements de leurs dépenses extraordinaires, telles que les voyages, les frais postaux ou l'entretien des informateurs. Enfin, les agents semblaient avoir quelques privilèges supplémentaires par rapport aux secrétaires chargés d'affaires. Par exemple, ils avaient le droit de rester assis et couverts lors des séances du Conseil privé¹²⁸ et recevaient des cadeaux au moment de leur départ¹²⁹.

➤ *Compenser l'intermittence et l'irrégularité dans la présence des ambassadeurs*

Au regard de tous les éléments susmentionnés, notons que, malgré ces différences de statut, l'emploi tant des secrétaires chargés d'affaires que des agents permettait aux monarchies de France et d'Angleterre de compenser l'intermittence et l'irrégularité dans la présence des ambassadeurs.

Pour mieux illustrer ce phénomène, il est nécessaire de reprendre les graphiques de présence et d'absence des ambassadeurs ordinaires et extraordinaires de France et d'Angleterre en France dans les années 1610-1642, en y ajoutant les dates d'activité des ministres du second ordre (en vert) qui agissaient en l'absence d'un ambassadeur.

¹²⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 42, fol. 59, lettre de Dumolin à Phélypeaux d'Herbault, Londres, 2 mai 1627.

¹²⁸ À titre d'exemple, avant de s'exprimer devant le Conseil privé de Jacques I^{er} concernant l'affaire de Raleigh, le sieur Le Clerc prévint « qu'il ne parlerait point, s'il n'était assis et couvert, parce qu'on traitait ainsi en France l'agent de la Grande-Bretagne » (Philippe-Antoine Merlin, *Repertoire universel et raisonné de jurisprudence*, Paris, Garnery, 1821-1825, v. 20, p. 302).

¹²⁹ Même si, dans le cas où le roi voulait montrer son extrême satisfaction, il pouvait offrir un cadeau même à un simple chargé d'affaires. À titre d'exemple, Louis XIII décida d'offrir un présent à William Beecher au moment de son départ en mai 1610 (*Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire, op. cit.*, t. II, p. 310).

Fig. 1 - Présence et absence des ambassadeurs et des agents français en Angleterre (1610-1642)

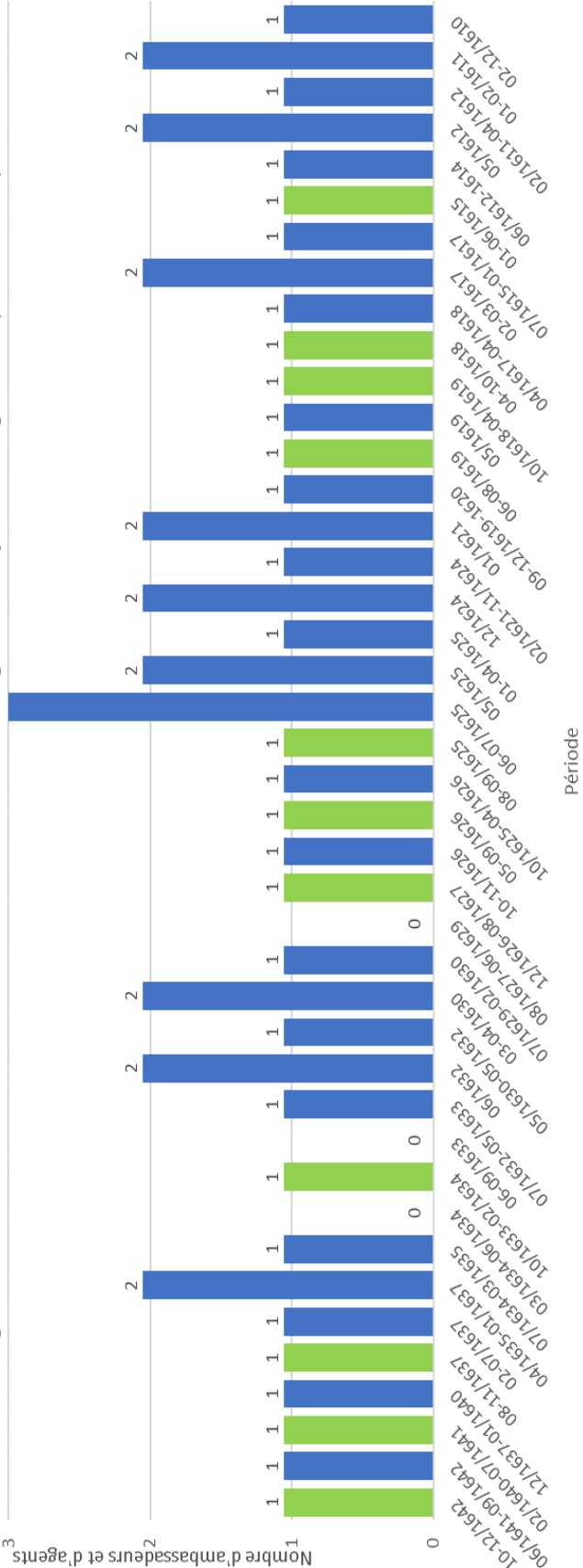
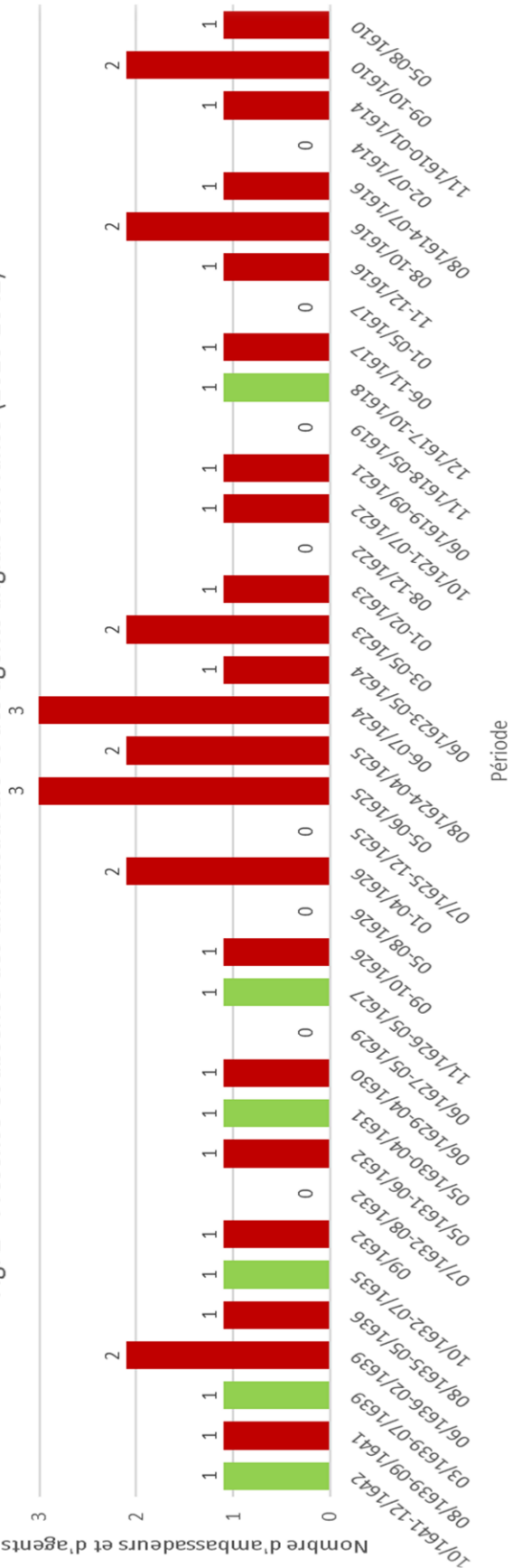


Fig. 2 - Présence et absence des ambassadeurs et des agents anglais en France (1610-1642)



Ces graphiques illustrent que, dans les années 1610-1642, la présence des ministres du second ordre pallie véritablement l'intermittence des ambassadeurs tant ordinaires qu'extraordinaires. En effet, si l'on additionne tous les moments d'absence des ministres du premier ordre anglais à Paris sur la période de ces trente-deux années (ou de 396 mois), on obtient le chiffre de douze années (ou 142 mois) ; dans le cas français, ce chiffre s'élève à peu près à huit années (ou 94 mois), alors que si l'on y ajoute les acteurs officiels de seconde main, ce chiffre se réduit à cinq ans dans le cas anglais et à trois ans dans le cas français. Par conséquent, il est manifeste que les monarchies de France et d'Angleterre se servirent de secrétaires chargés d'affaires et d'agents pour maintenir une logique de résidentialité dans le cas où elles ne pourraient pas (ou ne voudraient pas), pour des raisons financières ou politiques, dépêcher un ambassadeur.

En guise d'exemples, les tractations diplomatiques qui se tramaient en sous-main et certaines inflexions de la politique de Jacques I^{er} conduisirent, à la fin de 1617 et au début de 1618, au rappel bilatéral des ambassadeurs. N'ayant pas l'intention de nommer rapidement leurs successeurs, les rois de France et d'Angleterre décidèrent alors de laisser William Beecher et le sieur Le Clerc s'occuper des affaires. Qui plus est, laisser en place un secrétaire permettait de pallier la lenteur et la complexité de l'organisation des ambassades. En effet, il convient de rappeler que les différents aléas, notamment d'ordre climatique ou logistique, pouvaient retarder considérablement l'arrivée d'un ambassadeur, comme dans le cas du sieur des Marêts, qui avait mis six mois entre sa nomination en janvier 1615 et son débarquement sur la côte anglaise en juillet de la même année, à cause, entre autres, des mauvaises conditions météorologiques¹³⁰. Pendant ce temps-là, c'est Étienne de Sève qui assura une continuité dans le fonctionnement de l'ambassade française auprès de Jacques I^{er}.

L'emploi de ces acteurs secondaires permettait non seulement de compenser l'intermittence des ambassades mais aussi d'avoir un moyen d'agir, par le flou des statuts de second ordre, dans des buts politiques, et ce, dans un contexte diplomatique tendu et difficile.

● ***Une logique d'économie des moyens : une diplomatie à moindres frais ?***

Outre que leur emploi permettait de combler les hiatus dans l'enchaînement des ambassades, et ainsi d'assurer par une forme de résidentialité une continuité du service

¹³⁰ BnF, Mss, Français 15987, fol. 184, lettre de des Marêts à Puisieux, Londres, 10 janvier 1614 ; Français 15988, fol. 96, lettre de des Marêts à Puisieux, Londres, 30 décembre 1614.

diplomatique, l'emploi fréquent des ministres du second ordre pouvait aussi s'expliquer par un souci prosaïque d'économie des moyens.

En effet, comme nous l'avons déjà souligné, l'organisation, puis le déroulement des ambassades coûtant cher aux Trésors de France et d'Angleterre, les sommes qu'on allouait aux acteurs diplomatiques secondaires étaient infiniment moindres.

Ainsi, en Angleterre, le montant des émoluments ordinaires alloué tant aux secrétaires chargés d'affaires qu'aux agents variait de vingt à quarante centimes par jour (contre, rappelons-le, quatre ou six livres *per diem* dans le cas des ambassadeurs ordinaires et extraordinaires). Il semblerait qu'un secrétaire chargé d'affaires ne percevait jamais plus de vingt centimes alors qu'un agent pouvait toucher tant vingt que quarante centimes, sans que l'on puisse savoir précisément de quoi dépendait le montant¹³¹. En plus des émoluments ordinaires, la Couronne anglaise remboursait les dépenses extraordinaires. Quant à la France, il semblerait que les agents touchaient 6 000 livres par an (contre 18 000 livres annuels pour les ambassadeurs ordinaires) – nous le savons pour les cas du sieur Le Clerc et de Jean de Montereul¹³² – alors que les secrétaires vivaient souvent à leurs propres frais. Par exemple, Étienne de Sève vécut en Angleterre de ses revenus personnels, tirés d'un partage effectué après la mort de son père en 1614¹³³. Quant à Montereul, avant qu'il devienne agent, il recevait une pension que lui versait son père¹³⁴.

En ce qui concerne les envoyés extraordinaires, il semblerait qu'ils n'étaient pas rémunérés pour leur mission ; en tout cas, les sources sont muettes sur le sujet. La seule récompense financière qui put leur être directement décernée était un cadeau que le roi accueillant faisait au moment de leur départ pour exprimer sa satisfaction. À titre d'exemple, Charles I^{er} eut l'intention d'offrir une chaîne d'or d'une valeur de 210 livres à Charles Boutard, en février 1634¹³⁵. Par conséquent, l'emploi d'un envoyé au lieu d'un ambassadeur extraordinaire permettait aux Couronnes tant de France que d'Angleterre de réaliser de grandes économies. Rappelons-nous, à cet égard, qu'une courte ambassade extraordinaire, souvent confiée à un noble titré, coûtait extrêmement cher : Jacques I^{er} fit savoir au marquis de Traînel, dépêché à sa Cour par Louis XIII en mai 1619 pour présenter des condoléances à l'occasion de la mort d'Anne de Danemark, qu'il n'avait pas l'intention d'envoyer un émissaire

¹³¹ Voir G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, *op. cit.*, p. 104-112.

¹³² BnF, Mss, Mélanges de Colbert 323, fol. 14.

¹³³ AN, MC, CXXII 1591, 1617, partage entre Jean-Jacques de Sève et Étienne de Sève.

¹³⁴ BnF, Mss, Français 15995, fol. 2, lettre de Montereul à Bellièvre, Paris, 12 février 1638.

¹³⁵ *Ceremonies of Charles I*, *op. cit.*, p. 147.

extraordinaire pour remercier le roi de France, mission qui lui aurait coûté au moins 30 000 écus : « nous le mettrions en grand peyne s'il en failloit envoyer ung extraordinaire ne croyant pas que sur l'office de condoleance que je venois faire il fust besoing d'y correspondre par ung extraordinaire pour la consequence qui suivroit qu'il faudroit qu'il en envoyaste d'extraordinaires à tous les Roys et Princes que auroient envoyé se condouloir avec luy »¹³⁶. Au surplus, les envoyés venaient avec une toute petite suite qui n'avait rien comparable avec celle d'un ministre du premier ordre – le marquis de Traînel arriva accompagné au moins de deux comtes, de quatre marquis et de sept barons¹³⁷ – et ne prétendaient pas à être logés ni défrayés par le roi accueillant. C'est pourquoi Charles I^{er} et Henriette-Marie préférèrent dépêcher Raphaël Tartereau en 1637 pour se réjouir de la grossesse d'Anne d'Autriche ou Guillaume de Saint-Ravy à l'automne de 1638 pour exprimer leur joie concernant la naissance de Louis XIV¹³⁸, sachant que la situation politique et financière du royaume d'Angleterre n'était rien moins que satisfaisante.

- ***Un flou dans les statuts du second ordre qui offrait certaines marges de manœuvre dans l'action politico-diplomatique***

En plus d'une volonté d'assurer une continuité du service diplomatique propre à assurer la bonne information du gouvernement sans enchaîner de coûteuses ambassades dans leur format traditionnel, employer des acteurs du second ordre, dont les différents statuts étaient encore assez flous et donc souples, pouvait présenter en soi un intérêt pour des gouvernements saisissant là des marges de manœuvre dans leur action politico-diplomatique. De la sorte, le flou relatif régnant encore dans les statuts des agents du second ordre put être entretenu à dessein voire instrumentalisé pour enrichir la gamme des modulations possibles dans les effets de la politique étrangère.

Ainsi, en l'absence d'un ambassadeur, les gouvernements entretenaient parfois un certain flou dans les statuts de chargés d'affaires, d'agents et d'envoyés et tout porte à croire qu'ils ont pu le faire à dessin, dans un but politique.

Il arrivait en effet que le gouvernement ne définît pas clairement la qualité de son ministre du second ordre, et ce malgré la délivrance des documents officiels. À titre d'exemple, les lettres

¹³⁶ BnF, Mss, Français 15988, fol. 331, lettre de Traînel, Londres, 14 mai 1619.

¹³⁷ T. Birch, *The Court and Times of James the First*, op. cit., vol. II, p. 157.

¹³⁸ J. Dumont et J. Rousset de Missy, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe*, op. cit., t. I, p. 132-133.

de créance remises le 7 mars 1627 à Claude Dumolin – qui séjournait déjà à la Cour d'Angleterre depuis décembre 1626 – se contentèrent d'indiquer qu'il était chargé de prendre le soin des affaires du roi en attendant la nomination d'un ambassadeur ordinaire¹³⁹ ; Dumolin lui-même évoqua par ailleurs « la charge que Sa Majesté m'a commise de ses affaires » auprès de Charles I^{er}¹⁴⁰. Ainsi, force est de constater qu'il s'agissait d'un flou absolu, permettant au roi d'Angleterre d'exprimer son incompréhension à son écuyer le sieur de Saint-Antoine : il dit qu'on « luy avoit envoyé un homme aupres de luy sans luy donner qualité aucune, ny d'agent ny de secretaire »¹⁴¹. Qui plus est, il arrivait également qu'on tardât délibérément à donner au secrétaire une qualité d'agent. Par exemple, ce fut le cas de Jean de Montereul qui sollicitait encore, cinq mois après la départ de l'ambassadeur Bellièvre, le statut d'« agent des affaires du Roy » en juillet 1640¹⁴².

Au regard de tous ces éléments, une question mérite d'être légitimement posée : pourquoi les rois n'accordaient pas tout de suite la qualité d'agent à un certain nombre de ces acteurs diplomatiques susmentionnés, se privant volontairement de marges de manœuvres plus importantes ? En réalité, le flou que l'on entretenait parfois, particulièrement pendant les premiers mois du séjour d'un ministre du second ordre, pouvait être utilisé comme un moyen de pression politico-diplomatique. Ainsi, comme Claude Dumolin l'avait expliqué lui-même dans sa correspondance, la qualité d'agent supposant un séjour plutôt long avait pour but de faire croire aux Anglais que « l'on n'est pas en termes de leur envoyer si tost un ambassadeur de France et cette croyance ne seroit inutile »¹⁴³. En effet, au début de l'année 1627, la dégradation des relations entre les deux Couronnes ayant atteint un niveau critique au sujet d'un conflit concernant l'entourage français d'Henriette-Marie et le sort des catholiques anglais, laisser en place un agent signifiait que la France ne comptait pas envoyer un ministre du premier ordre, marquant ainsi son mécontentement et mettant une distance supplémentaire, sans toutefois rompre complètement les relations diplomatiques. Dans le cas de Jean de Montereul,

¹³⁹ NA, SP 78/81, fol. 51, lettres de créance, Paris, 25 février/7 mars 1627.

¹⁴⁰ « Je saluay doncques ledit Roy et luy diz que le Roy de France mon maistre m'ayant commandé depuis le despart de Bassompierre de demeurer en ce pays aupres de luy pour y recevoir l'honneur de ses commandementz avec la charge que Sa Majesté m'a commise de ses affaires » (AMAE, CP Angleterre, vol. 42, fol. 37, lettre Dumolin à Phélypeaux d'Herbault, Londres, 22 mars 1627).

¹⁴¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 42, fol. 51, lettre de Dumolin, Londres, 20 avril 1627.

¹⁴² « Je prends toutefois Monseigneur la hardiesse de vous prier que la premiere lettre de Sa Majesté que vous me ferés l'honneur de m'envoyer pour rendre au Roy de la Grande Bretagne porte creance pour moy et que j'y sois nommé comme agent des affaires du Roy ce que j'avois au nombre des autres obligations » (BnF, Mss, Français 15995, fol. 101, lettre de Montereul, Londres, 26 juillet 1640).

¹⁴³ AMAE, CP Angleterre, vol. 42, fol. 59, lettre de Dumolin à Phélypeaux d'Herbault, Londres, 2 mai 1627. Cette demande semble lui avoir été accordée.

le refus de lui accorder rapidement une qualité d'agent était très probablement dicté par la volonté de Richelieu de gagner du temps dans un contexte de bouleversements intérieurs britanniques, tout en entretenant l'illusion qu'on allait remplacer rapidement Bellièvre face aux demandes pressantes du couple royal anglais. En effet, privés de l'appui des Espagnols et de leurs agents, Charles I^{er} et Henriette-Marie en furent réduits à rechercher l'aide de Louis XIII. Dès la dissolution du Court Parlement, le 5 mai 1640, le roi d'Angleterre demanda avec insistance la nomination d'un nouvel ambassadeur de France. Finalement, le gouvernement français, après avoir attendu et surveillé les rapports de force au sein des îles Britanniques, décida d'accorder à Montereul la qualité tant souhaitée afin qu'il puisse résider plus longtemps et tisser davantage des liens avec un certain nombre de parlementaires. Quant à Charles I^{er}, il n'eut pas d'autre choix que d'attendre l'arrivée de l'ambassadeur extraordinaire, le marquis de La Ferté-Imbault, en juillet 1641.

Il arrivait également qu'un envoyé, dépêché pour une mission spéciale, fût maintenu en qualité d'agent, sans qu'un document officiel vînt nécessairement le confirmer. L'exemple en est celui de Charles Boutard, ancien secrétaire du marquis de Fontenay-Mareuil (ambassadeur ordinaire de France en Angleterre dans les années 1630-1633) qui, quelques mois après son retour à Paris, fut renvoyé à Londres en octobre 1633 pour, d'un côté, féliciter Charles I^{er} du bon déroulement de la cérémonie de son couronnement comme roi d'Écosse à Édimbourg le 18 juin de la même année et, de l'autre, expliquer les raisons et les enjeux du conflit militaire qui opposait la France et la Lorraine¹⁴⁴. Le gouvernement français décida alors de profiter de la souplesse des qualités de second ordre, laissant Boutard en Angleterre pour un délai indéterminé pour qu'il s'occupât officiellement des affaires jusqu'à l'arrivée d'un nouvel ambassadeur¹⁴⁵, mais en réalité pour qu'il essayât d'obtenir des renseignements concernant le rôle et les actions de la faction pro-espagnole et anti-Richelieu à la Cour de Charles I^{er}. Il convient d'ajouter que Boutard, « instruit de toutes les affaires generales et particulieres de ce Royaume »¹⁴⁶, avait déjà été employé par Fontenay-Mareuil dans sa lutte contre les ennemis du cardinal dans les années 1631-1633¹⁴⁷. En revanche, Louis XIII ne lui donna pas la qualité d'agent, entretenant

¹⁴⁴ Rappelons que le 1^{er} septembre 1633, les troupes françaises mirent le siège devant Nancy, et à la fin du mois, la ville capitula sans avoir vraiment combattu. En 1634, après l'abdication de Charles IV, puis le départ des membres de la famille ducale, les Français eurent les mains libres pour occuper la totalité du duché.

¹⁴⁵ C'est l'avis des ambassadeurs vénitiens à Paris et à Londres (voir CSPV, vol. XXIII, lettres de Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 28 octobre 1633, p. 157 et Londres, 4 novembre 1633, p. 160.

¹⁴⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 45, fol. 174, lettre de Fontenay-Mareuil à Richelieu, Londres, 5 janvier 1633.

¹⁴⁷ « Je vous supplie tres humblement Monseigneur de me la continuer et vostre protection non seulement en ce qui me touche directement mais aussi à l'endroit du sieur Boutard duquel l'innocence visible et connue de tout le monde ne maïsse pas d'estre persecuté par mes ennemys qui ne sont les siens que par ce qu'il a tres bien et tres

ainsi un flou de manière volontaire. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, les relations franco-anglaises s'étant détériorées, Charles I^{er} n'avait pas d'ambassadeur à Paris depuis 1632. Par conséquent, la France riposta et rappela Fontenay-Mareuil à la fin du mois de mai 1633, n'ayant pas l'intention ni de lui nommer un successeur, ni de dépêcher officiellement un agent permanent à la Cour d'Angleterre. Ainsi, pour le gouvernement français, laisser un acteur diplomatique officiel, dépêché initialement pour une mission extraordinaire, sans lui donner un statut supposant une résidence, s'avéra être le seul moyen d'atteindre ses buts politiques. Malheureusement pour la France, cette intention semble avoir été rapidement saisie par l'Angleterre qui, de son côté, profita du flou entourant le statut de Boutard pour le pousser à retourner en France en février 1634. Selon toute vraisemblance, un séjour de quatre mois de quelqu'un qui fut initialement dépêché en qualité d'envoyé spécial paraissait sans doute déjà trop long pour la Couronne anglaise. En effet, enquêtant sur les entreprises de la faction pro-espagnole, Boutard s'attira des foudres tant de Charles I^{er} – qui finit par formuler ouvertement des plaintes à son encontre¹⁴⁸ – que d'Henriette-Marie, « parce qu'il parlait trop chaleureusement pour la défense de Fontenay-Mareuil »¹⁴⁹. Par conséquent, poussant Charles Boutard à quitter l'Angleterre, le roi d'Angleterre se justifia en déclarant, par l'intermédiaire de John Finet et du Lord Chambellan, le comte de Pembroke, qu'il n'était « ni ambassadeur ni agent, puisque le premier était au-dessus de lui et le second exerçant une résidence (qu'il ne pouvait prétendre) pas d'accord avec lui, donc soit un envoyé, soit rien ». Bien que Boutard essayât de se défendre – rétorquant que « sa condition d'un envoyé n'était autre qu'un agent extraordinaire » –, il dut se retirer en février 1634, protestant contre son traitement et refusant le cadeau du roi¹⁵⁰.

Ainsi, les éléments susmentionnés montrent que les deux Couronnes savaient tirer profit de la souplesse et de la flexibilité des statuts ainsi que du caractère secondaire de ces acteurs

fidèlement servy aux choses ou il a esté employés pour le service de Sa Majesté » (AMAE, CP Angleterre, vol. 44, fol. 293, lettre de Fontenay-Mareuil à Richelieu, Londres, 2 août 1631). Citons également une autre lettre de Fontenay-Mareuil : « [...] j'ay donné commission au sieur Boutard à son retour en ce lieu en visitant le Grand Tresorier d'entrer en confiance avec luy pour l'esclaircir et l'instruire de plusieurs choses qui luy mettoient l'esprit en paine de quoy il fest tres bien aquité j'en escriis les particularités au Pere Joseph [...] » (AMAE, CP Angleterre, vol. 44, fol. 299, lettre de Fontenay-Mareuil, 4 octobre 1631).

¹⁴⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 45, fol. 322, lettre de Poigny à Richelieu, Londres, 1634.

¹⁴⁹ CSPV, vol. XXIII, lettre de Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 27 janvier 1634, p. 187.

¹⁵⁰ « Je pensais qu'une chaîne d'or de 210 livres, comme d'habitude donnée aux personnes de son emploi, serait plus convenable qu'une bague, ou autre bijou, car la gratification qu'il affectait le plus, était plus ordinairement et proposée pour condoléance et félicitation, que négociation » (*Ceremonies of Charles I, op. cit.*, p. 147-148).

diplomatiques. D'une part, pour maintenir une certaine régularité – n'étant pas en mesure d'assurer une véritable permanence diplomatique avec les ambassadeurs –, tout en profitant du flou des statuts du second ordre pour tirer leur épingle du jeu dans des circonstances particulières. D'autre part, pour pallier les difficultés financières que rencontraient régulièrement les gouvernements des deux Couronnes.

b. Un profil socio-professionnel caractéristique du vivier de recrutement des États modernes

Afin de mieux comprendre le vivier dans lequel les gouvernements de France et d'Angleterre recrutèrent leurs ministres du second ordre, et essayer de mettre en exergue les différences existant avec le vivier des ambassadeurs, nous proposons ici de livrer des éléments sur les origines sociales et professionnelles ainsi que la formation de ceux qui commençaient à jouer un rôle de plus en plus important dans les relations diplomatiques entre les deux Couronnes. Il en découle qu'à la différence des ministres du premier ordre, les profils socio-professionnels des acteurs officiels de seconde main rassemblaient davantage à ceux des membres de l'appareil bureaucratique intérieur avec lequel la France et l'Angleterre gouvernaient de plus en plus depuis le XVI^e siècle.

i. Les origines sociales des ministres du second ordre

Malheureusement, faute de sources, l'on ignore les origines d'un grand nombre de ces acteurs diplomatiques de seconde main. Toutefois, une chose est sûre, et le silence des sources tend d'ailleurs à le confirmer : contrairement aux ambassadeurs, les ministres du second ordre avaient une ascendance nettement moins prestigieuse et illustre. En effet, à quelques exceptions près, ils étaient majoritairement issus de la bourgeoisie, souvent citadine, ou de la petite noblesse de robe toute récente.

● *Secrétaires, agents et envoyés de France en Angleterre*

Parmi les agents et envoyés de France en Angleterre (au nombre de quatorze), figurent trois hommes qui pouvaient s'enorgueillir d'une ascendance digne d'un ambassadeur, tout au moins ordinaire.

En effet, Gabriel de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritault, envoyé extraordinaire, dépêché en avril 1625 pour prendre des nouvelles concernant la santé de Jacques I^{er}, appartenait

à une branche d'une très ancienne famille de la haute noblesse bretonne, d'extraction chevaleresque, connue depuis le Moyen Âge. Fils de Philippe de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritault, chevalier de l'ordre du roi, et de Gilberte du Puy du Fou, il était apparenté à Richelieu¹⁵¹. Puis, il est nécessaire de mentionner un autre parent du cardinal, Daniel de La Mothe Duplessis Houdancourt (?-1628), évêque de Mende, nommé premier aumônier d'Henriette-Marie dans les années 1625-1626, qui joua occasionnellement un rôle d'agent chargé d'affaires en l'absence d'ambassadeur. L'un des douze enfants de Philippe (1558-1652), seigneur de La Mothe-Houdancourt, et de sa troisième femme, Louise Charles du Plessis-Picquet (tante d'Amador de La Porte, oncle de Richelieu), il appartenait à une famille noble, dont les sources généalogiques faisaient remonter la filiation au début du XVI^e siècle¹⁵². Enfin, Guillaume Bautru – envoyé en Angleterre à deux reprises en 1624 et 1626 – semble lui aussi tirer ses origines d'une famille dont la noblesse avait été acquise à l'aube du XVI^e siècle grâce à un office de secrétaire du roi ainsi qu'à des charges de judicature. Par ailleurs, ses ancêtres venant d'Anjou s'illustrèrent également par l'épée. Ainsi, le grand-père de Guillaume, Maurice Bautru, sieur de Matras, devint, en 1547, lieutenant de la prévôté, puis juge des cens du duché d'Anjou. Quant à son père, Guillaume I^{er}, seigneur du Percher, de Louvaines et de Matras, il dut abandonner la carrière des armes à la suite d'une blessure, devenant conseiller au Grand Conseil et grand rapporteur en la chancellerie de France¹⁵³. Il convient toutefois de remarquer que, bien que nobles, ces trois hommes n'appartenaient pas à la noblesse titrée, tout au moins au moment de l'exécution de leurs missions extraordinaires à la Cour des premiers Stuarts¹⁵⁴.

Tous les autres ministres du second ordre (onze sur quatorze) appartenaient soit à une noblesse de robe toute récente, soit à une bourgeoisie de notables citadins.

Ainsi, parmi ceux dont nous avons pu déceler plus précisément les origines, citons Étienne de Sève, originaire d'une bonne famille bourgeoise de Lyon, dont les ancêtres occupèrent des charges d'échevins de cette ville à plusieurs reprises dans la première moitié du

¹⁵¹ La parenté entre le seigneur des Roches-Baritault et Richelieu est évoquée par La Ville-aux-Clercs ainsi que par von Rusdorf (*Memoires et negociations secretes de Mr. de Rusdorf, op. cit.*, t. I, lettre de Rusdorf à Frédéric V, 23 avril/3 mai 1625, p. 556 et BnF, Mss, Baluze 154, fol. 155, lettre de La Ville-aux-Clercs à d'Effiat, Paris, 4 avril 1625).

¹⁵² P.-L. Lainé, *Dictionnaire véridique des origines, op. cit.*, vol. II, p. 260.

¹⁵³ Sur Guillaume Bautru, voir René Kerviler, *Guillaume Bautru, comte de Serrant, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française (1588-1665)*, Paris, librairie Menu, 1876.

¹⁵⁴ En récompense des services rendus à la monarchie, Guillaume Bautru fut nommé baron de Segré, puis comte de Serrant. Quant à Gabriel de Châteaubriant, il devint comte des Roches-Baritault, sans que l'on puisse en définir la date. Tous les deux avaient été récompensés après leurs missions diplomatiques en Angleterre.

XVI^e siècle¹⁵⁵. C'est son grand-père, Antoine, avocat au Parlement de Paris, qui fonda une branche parisienne de la famille de Sève. Parmi les enfants de ce dernier figurait Christophe de Sève (?-1614), seigneur de Forest, conseiller du roi en son conseil d'État, maître des requêtes (1591), premier président de la Cour des aides de Paris (1597-1610) et père d'Étienne¹⁵⁶. Puis, il faut mentionner Claude Dumolin – l'un des acteurs français de seconde main les plus importants dans la période qui nous intéresse – qui appartenait à une famille originaire du Berry. Fils de Jean Dumolin, sieur de Boisvert, élu en Berry, et de Jeanne Thiboust¹⁵⁷, il avait pour frères, entre autres, Henri Dumolin, sieur de Boisvert, conseiller au siège présidial de Bourges, et Charles Dumolin, lieutenant de l'arsenal et d'artillerie de la ville de Lyon¹⁵⁸. En ce qui concerne Jean de Montereul, il descendait d'une famille de bourgeois aisés de Paris, anoblée par les charges de judicature du Parlement de Paris. En effet, si son grand-père paternel, Germain de Montereul, était un simple marchand parisien, son grand-père maternel, Mathieu Chasteigner, exerçait déjà une fonction de procureur. Quant à son père, prénommé également Jean, il devint avocat au Parlement de Paris, charge conférant la noblesse héréditaire au premier degré dès le jour de l'entrée en fonction¹⁵⁹. Enfin, le sieur de Saint-Ravy, dépêché par Louis XIII à Londres en août 1640 afin de féliciter le couple royal anglais de la naissance du prince Henry, tirait très probablement ses origines d'une famille de petits nobles montpelliérains dont les ancêtres furent récompensés par Henri IV de leurs bons et loyaux services militaires¹⁶⁰.

● *Secrétaires, agents et envoyés d'Angleterre en France*

En ce qui concerne les agents et envoyés anglais à la Cour de France dans les années 1610-1642, ils appartenaient tous à la *gentry* ou, dans une moindre mesure, à la roture plus ou moins aisée.

¹⁵⁵ Sur la famille de Sève, voir F.-A. Aubert de La Chesnaye Des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, op. cit., vol. 18, p. 558 et *Lettres et mémoires adressés au chancelier Séguier (1633-1649)*, op. cit., t. I, p. 121-128.

¹⁵⁶ Christophe de Sève épousa en premières noces Andrée Chaudon, fille de Jean Chandon, premier Président de la Cour des aides, auquel il succéda en 1597. Ayant perdu sa femme, il se remaria avec Catherine Le Picart. À part Étienne, Christophe de Sève eut un autre fils, Jean-Jacques de Sève, seigneur de Forest et de La Grange, conseiller du roi en son Conseil d'État et privé, général en la Cour des aides de Paris (1614), maître des requêtes ordinaire (1626) (Voir BnF, Mss, DB 613, dossier Sève, fol. 16 ; Cabinet d'Hozier 311, dossier Sève (8567).

¹⁵⁷ BnF, Mss, DB 452, dossier Du Molin, fol. 5.

¹⁵⁸ *Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe*, éd. Borel d'Hauterive, Paris, Dentu, 1876, vol. 32, p. 167.

¹⁵⁹ Paul Pellisson-Fontanier, dans sa notice biographique consacrée à Jean de Montereul, s'était trompé sur l'identité de ses parents (Paul Pellisson-Fontanier, *Histoire de l'Académie française*, éd. Charles-Louis Livet, Paris, Didier, 1858, vol. 1, p. 241). Voir également AN, MC, XXIII 241, contrat de mariage de Jean de Montereul, avocat en la Cour de Parlement, et de Jeanne Chasteigner, 10 août 1610.

¹⁶⁰ S. de Laverny, *Les domestiques commensaux du roi de France*, op. cit., p. 316.

Parmi les représentants de la *gentry* supérieure figurait George Goring (1585-1644), agent chargé d'affaires à la Cour de Louis XIII de septembre à octobre 1624 et de janvier à avril 1625, qui devint chevalier le 29 mai 1608. Il appartenait à une famille d'administrateurs et de parlementaires originaire de Sussex. Son grand-père, George Goring (1522-1594) était grand shérif du Surrey et du Sussex dans les années 1578-1579 et membre du Parlement pour Lewes en 1559 et en 1563, mandat exécuté également, quelques décennies plus tard, par son père appelé également George, en 1593 et en 1601¹⁶¹. Mis à part George Goring, c'est Walter Montagu qui put s'enorgueillir de ses origines plutôt illustres. En effet, il descendait d'une ancienne famille de la *gentry* qui comptait des magistrats, des parlementaires et des hommes politiques. Son arrière-grand-père, Sir Edward Montagu (v.1488-1557), avocat et juge reconnu, fut l'un des exécuteurs testamentaires d'Henri VIII et gouverneur de son fils, Édouard VI. Quant à son père, Henry Montagu (v.1563-1642), il continua l'ascension familiale : en 1620, il fut nommé à la tête du Trésor du roi en qualité de Lord Trésorier et parvint en même temps à la pairie, devenant vicomte Mandeville et baron Montagu de Kimbolton dans le Huntingdonshire. Un an plus tard, il devint président du Conseil privé, avant d'être nommé, en 1628, lord du sceau privé. En 1626, Charles I^{er} le fit comte de Manchester, titre transmis au frère aîné de Walter Montagu, Edward (1602-1671)¹⁶². Puis, mentionnons Thomas Windebank qui tirait ses origines d'une famille de la *gentry* du Lincolnshire. Petit-fils d'un clerc du cachet (*Clerk of the Signet*), il eut pour père Francis Windebank, secrétaire d'État, qui devint chevalier en juin 1632¹⁶³. En ce qui concerne Richard Browne, maintenu en qualité d'agent par le comte de Leicester au moment de son départ en 1641, il venait d'une famille d'administrateurs locaux et d'officiers de la *royal Household*. Il était le petit-fils de Sir Richard Browne (1538/39-1604), clerc de la paix d'Essex en 1584, clerc de la table verte (ou autrement dit commis des requêtes de l'hôtel ; *clerc of the Green Cloth* en anglais) en 1588, clerc contrôleur de la Maison (*clerk comptroller of the Household*) en 1596 et, enfin, maître d'hôtel du roi (*master of the Household*) et payeur (*cofferer*) entre 1603 et 1604¹⁶⁴. Enfin, l'on peut supposer que Henry de Vic venait d'une famille plutôt aisée de la *gentry* de Guernesey¹⁶⁵. Il convient de remarquer par ailleurs

¹⁶¹ Barbara Donagan, « Goring, George, First Earl of Norwich (1585-1663) », dans *Oxford Dictionary*, *op. cit.*, t. 22, p. 998-1006.

¹⁶² Michael Foster, « Walter Montague : Courtier, Diplomat and Abbot, 1603-1677 », *Downside Review*, vol. 96, n° 323, p. 85-102 et n° 324, p. 208-225.

¹⁶³ Brian Quintrell, « Windebank, Sir Francis (bap. 1582, d. 1646) », dans *Oxford Dictionary*, *op. cit.*, t. 59, p. 695-699.

¹⁶⁴ J. T. Peacey, « Browne, Sir Richard, baronet (1605-1683) », dans *Oxford Dictionary*, *op. cit.*, t. 8, p. 190-191.

¹⁶⁵ Henry de Vic était le fils de Jean (John) de Vic, marchand de Guernesey et député de Portsmouth, et d'Élisabeth Pageot. Il épousa Margaret Carteret, avec qui il eut deux enfants, Charles de Vic, second Baronnet et

que, comme dans le cas des ministres du second ordre français, tous les personnages susmentionnés ne figuraient pas dans les rangs de la noblesse titrée au moment de leur nomination¹⁶⁶.

En ce qui concerne les autres ministres du second ordre, il est pratiquement certain qu'ils appartenaient plutôt à la petite *gentry* ou à des roturiers aisés. Malheureusement, à ce stade de nos recherches, nous n'avons pas trouvé d'éléments sur les origines familiales de René Augier¹⁶⁷, de Thomas Lorkin, de John Hawkins ni de William Lewis. L'on sait uniquement que William Beecher, secrétaire chargé d'affaires en 1609-1610 et agent chargé d'affaires en 1617-1618, était le premier fils de William Beecher, mercier du *Old Jewry* (ou vieille Juiverie) de Londres, et de Judith, fille de John Quarles, drapier de Londres¹⁶⁸. Il était donc issu d'un milieu de marchands aisés londoniens. Quant à John Woodford, fils aîné de Robert Woodford, il appartenait à une petite famille de la *gentry* dont les ancêtres détenaient le domaine de *Britwell Place* dans le Berkshire depuis la fin du XV^e siècle¹⁶⁹.

Ainsi, le passage en revue des origines sociales des ministres du second ordre fait apparaître une différence fondamentale avec celles des ambassadeurs : l'appartenance à une noblesse, et encore moins à une noblesse titrée, n'était pas une condition *sine qua non* pour être pourvu d'un statut de chargé d'affaires, d'agent ou d'envoyé. On ne recrutait ni dans le vivier des nobles titrés, ni dans celui des militaires distingués, ni dans celui des grands officiers de la Couronne, mais plutôt dans la petite ou moyenne noblesse terrienne ou robine, vivier caractéristique de recrutement des États modernes pour leur administration intérieure. Qui plus

Anna Charlotte de Vic, épouse de John, lord Frescheville (AN, MC, VI 443, procuration d'Henry de Vic, 29 janvier 1631). Voir également Edith Carey, « An Eminent Guernseyman: Sir Henry de Vic, Guernsey Society of Natural Science and Local Research », *Report and Transactions*, 9, 1911, p. 287-298 et Tim Thornton, *The Channel Islands, 1370-1640: between England and Normandy*, Woodbridge, The Boydell Press, 2012, p. 90.

¹⁶⁶ En revanche, plusieurs d'entre eux en devinrent membres plus tard. Ainsi, George Goring devint baron Goring le 14 avril 1628, avant de devenir comte de Norwich le 28 novembre 1644 ; Thomas Windeback reçut le titre de baronnet le 25 novembre 1645 ; Henry de Vic fut anobli en 1649 et devint baronnet sous la désignation de Sir Henry de Vic.

¹⁶⁷ Concernant René Augier, l'un des acteurs diplomatiques anglais les plus importants séjournant en France dans la première moitié du XVII^e siècle, nous savons uniquement qu'il tirait très probablement ses origines d'une famille des huguenots français. Marié à Jeanne Fourré, fille de Paul Fourré, marchand londonien (AN, MC, VI 443, procuration de René Augier, 22 avril 1631 ; NA, SP 78/102, fol. 340), il eut pour sœur Marguerite Augier, femme de François Bouchiel, sieur de Ranville et pour frère Etienne Augier, habitant de Montbrun en Dauphiné (AN, MC, VI 448, notation de René Augier à sa sœur Marguerite Augier, 3 janvier 1634 ; VI 459, testament d'Alexandre Augier, neveu de René Augier, 24 novembre 1639).

¹⁶⁸ Sabrina Alcorn Baron et Simon Healy, « Beecher (Becher), William (1580-1651), of Durham Gate, The Strand, Westminster and Putney, Surr. », dans Andrew Thrush et John P. Ferris (dir.), *The House of Commons, 1604-1629*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 2010, vol. 3, p. 181-186.

¹⁶⁹ John P. Ferris et Rosemary Sgroi, « Woodford, John (1586-1626), of Westminster; formerly of Britwell Place, Burnham, Bucks », dans A. Thrush et J. P. Ferris (dir.), *The House of Commons*, op. cit., vol. 6, p. 839-840.

est, et ceci constitue la deuxième différence, ils recevaient une formation nettement plus poussée que les ministres du premier ordre.

ii. Une formation plus poussée que celle des ambassadeurs

● *Une formation théorique générale comparable à celle de certains ambassadeurs*

Premièrement, du strict point de vue de la formation fondamentale de portée générale (et non spécialisée), les profils des ministres du second ordre ne différaient guère de ceux des ambassadeurs.

En effet, comme dans le cas des émissaires du premier ordre de France en Angleterre, les acteurs de seconde main de Louis XIII avaient sûrement fait peu d'études universitaires. Bien que l'on ignore complètement leur parcours éducatif en l'absence de sources, nous pouvons dire, sans trop de crainte, que Jean de Montereul, appartenant à une famille parisienne de parlementaires et destiné dès l'âge de dix-huit ans au barreau, avait sûrement fréquenté l'un des collèges de la montagne Sainte-Généviève, sans que l'on puisse en dire plus. En ce qui concerne Daniel de La Mothe Duplessis Houdancourt, nommé en 1625 au siège du diocèse de Mende, il fréquenta sans aucun doute l'une des facultés de théologie, probablement celle de Montpellier. Quant aux ministres du second ordre d'Angleterre en France, ils avaient majoritairement suivi des études tant secondaires qu'universitaires, confirmant ainsi une spécificité anglaise de l'époque qui nous intéresse. Comme nous l'avons déjà souligné, toutes les strates de la *gentry* et, dans une moindre mesure, de la noblesse titrée, fréquentaient des collèges universitaires ainsi que des écoles de droit londoniennes.

Ainsi, en ce qui concerne l'enseignement secondaire, l'on sait qu'au moins trois ministres anglais du second ordre avaient fréquenté une école. Ainsi, William Beecher et Henry de Vic firent leurs études à Westminster School à Londres ; John Woodford fréquenta St Paul's school à l'âge de 14 ans¹⁷⁰. Par ailleurs, en ce qui concerne les collèges universitaires et les écoles de droit, nous proposons un tableau qui résume brièvement le parcours éducatif des acteurs diplomatiques de seconde main :

¹⁷⁰ J. P. Ferris et R. Sgroi, « Woodford, John (1586-1626), art. cit., p. 839-840.

Tableau 11 – Formation universitaire des ambassadeurs d'Angleterre à la Cour de Louis XIII

Inns of Court (Écoles de droit londoniennes)			Oxford	Cambridge
<i>Lincoln's Inn</i>	<i>Inner Temple</i>	<i>Gray's Inn</i>		
George Goring (1592) ¹⁷¹	William Beecher (1598) ¹⁷²	Richard Browne (1627) ¹⁷³	William Beecher : <i>Corpus Christi College</i> (imm. 10.10.1594 ; B.A. 04.06.1597) ¹⁷⁴	George Goring : <i>Sidney Sussex College</i> (1600) ¹⁷⁵
Thomas Windebank (1633)			John Woodford : - <i>Balliol College</i> (1600) - <i>Christ Church College</i> (BA 1600 ; MA 1606) ¹⁷⁶	Thomas Lorkin : <i>Emmanuel College</i> (B.A. 1600-1601 ; M.A. 1604) ¹⁷⁷
			Richard Browne : - <i>Christ Church College</i> (imm. 26.06.1623) - <i>Merton College</i> (1624 ; M.A. 28.07.1628) ¹⁷⁸	Walter Montagu : <i>Sidney Sussex College</i> (1618 ; M.A. 1627) ¹⁷⁹
			William Lewis : - Hart Hall (B.A. 20.04.1608) - <i>Oriel College</i> (M.A. 02.07.1612)	
			Henry de Vic : <i>Christ Church College</i> (B.A. 17.12.1620) ¹⁸⁰	
			Thomas Windebank : <i>St. John's College</i> (imm. 13.11.1629) ¹⁸¹	

Ainsi, le tableau ci-dessus montre qu'au moins neuf des ministres du second ordre anglais à la Cour de Louis XIII avaient fait leurs études dans l'un des collèges d'Oxford ou de Cambridge, certains d'entre eux complétant leur formation dans l'une des écoles de droit londoniennes. Qui plus est, la plupart n'y étaient pas uniquement inscrits – contrairement à un

¹⁷¹ *Alumni Cantabrigienses, op. cit.*, part I, vol. II, p. 241.

¹⁷² S. A. Baron et S. Healy, « Beecher (Becher), William (1580-1651) », art. cit., vol. 3, p. 181-186.

¹⁷³ *Register of admissions to Gray's Inn, 1521-1889, op. cit.*, p. 180.

¹⁷⁴ *Alumni Oxonienses, op. cit.*, vol. I, p. 98.

¹⁷⁵ *Alumni Cantabrigienses, op. cit.*, part I, vol. II, p. 241.

¹⁷⁶ *Alumni Oxonienses, op. cit.*, vol. IV, 1674.

¹⁷⁷ *Alumni Cantabrigienses, op. cit.*, part I, vol. III, p. 106.

¹⁷⁸ *Alumni Oxonienses, op. cit.*, vol. I, p. 196.

¹⁷⁹ *Alumni Cantabrigienses, op. cit.*, part I, vol. III, p. 202.

¹⁸⁰ *Alumni Oxonienses, op. cit.*, vol. IV, p. 1544.

¹⁸¹ *Ibidem*, p. 1659.

certain nombre de futurs ambassadeurs – mais en étaient sortis diplômés. Par conséquent, il en ressort que les ministres du second ordre anglais avaient sûrement passé plus de temps sur les bancs des établissements d'enseignement supérieur que les émissaires du premier ordre.

- ***Une formation pratique nettement plus poussée que celle des ambassadeurs***

En l'absence d'une école spécialisée, les ministres du second ordre participaient à différentes formes d'apprentissage pratique qui étaient globalement beaucoup plus poussées que celle suivies par les ambassadeurs.

- *Voyages et séjours à l'étranger entrepris par les ministres du second ordre anglais*

Premièrement, un certain nombre de secrétaires, d'agents et d'envoyés anglais auprès de Louis XIII, soucieux d'approfondir leurs connaissances, avaient effectué le Grand Tour. En cela, ils avaient un point de similitude avec les ambassadeurs. Ces voyages continentaux étant plutôt réservés aux enfants de l'élite, nous trouvons surtout parmi les voyageurs les représentants de la *gentry* supérieure.

Ainsi, citons Richard Browne, qui séjourna en France sitôt après avoir reçu ses diplômes, dans les années 1630¹⁸² ; George Goring, qui effectua au moins un voyage à l'étranger en 1609¹⁸³ ; Walter Montagu, qui, lors de son Grand Tour, visita la France et les Provinces-Unies, puis l'Italie¹⁸⁴ ; enfin, Thomas Windeback, qui voyagea en Italie et en Espagne dans les années 1635-1636. Ces séjours permettaient à ces futurs acteurs diplomatiques d'aller à la rencontre d'une culture continentale, de se familiariser avec les traditions et l'histoire des pays, d'apprendre des langues étrangères ainsi que de pratiquer l'art militaire dans les académies équestres pour les plus fortunés d'entre eux. De surcroît, à ces pratiques du Grand Tour et des escapades mondaines s'ajoutait une pratique d'observation qui se déroulait lors d'un accompagnement d'un ambassadeur lors de sa mission. À titre d'exemple, George Goring fit partie de l'entourage de James Hay lors de l'ambassade extraordinaire de ce dernier en France en 1616. Quant à Thomas Windeback, il fut l'une des trente-sept personnes composant la suite

¹⁸² Il fut secrétaire d'Isaac Wake (NA, SP 78/88, fol. 391, lettre de Vic, Paris, 2 mai 1631).

¹⁸³ B. Donagan, « Goring, George, First Earl of Norwich », art. cit., p. 998-1006.

¹⁸⁴ M. Foster, « Walter Montague, art. cit., p. 87.

du vicomte de Scudamore lors de son arrivée en France en août 1635¹⁸⁵. Ces séjours constituèrent l'occasion d'une première familiarisation avec les us et coutumes diplomatiques.

Puis, tous les autres – membres de la *gentry* moins fortunée ainsi que les roturiers aisés – disposaient d'un autre moyen pour effectuer un séjour sur le continent, moyen dont les ambassadeurs ne disposaient pas : il s'agissait d'une pratique d'accompagnement des fils de familles nobles, en qualité de tuteur. En guise d'exemple, William Beecher veilla sur Henry Clifford (1591-1643), futur 5^e comte de Cumberland – descendant d'une illustre famille anglo-normande dont les origines remontaient au XII^e siècle, marié tout récemment à Frances Cecil, fille du comte de Salisbury –, qui vint étudier en France dans les années 1610-1611. À peu près au même moment, Thomas Lorkin tint compagnie à Thomas Puckering (1592-1637), futur courtisan et propriétaire terrien et fils d'un garde des sceaux d'Élisabeth I^{re} lors de son séjour en France et en Italie dans les années 1610-1614¹⁸⁶. Quelques années plus tard, Lorkin revint en France – on le retrouve à Blois en 1620 et en 1623 comme « tuteur des nobles » –, sans que l'on puisse connaître le nom de son protecteur¹⁸⁷.

À cet égard, il convient de remarquer que les tuteurs – à l'instar de Beecher et de Lorkin –, devant prioritairement superviser l'éducation des jeunes nobles ainsi que s'occuper des problèmes d'organisation et d'intendance, se virent souvent chargés d'exécuter également des instructions à caractère politico-diplomatique, leur conférant une expérience professionnelle indispensable. Ainsi, dans les années 1610-1614, Thomas Lorkin fut chargé d'informer régulièrement le prince de Galles de tout ce qui se passait en France, « combinant ainsi sa vocation de tuteur avec une besogne politique »¹⁸⁸. En 1620, il observa les préparations de la guerre civile entre l'armée royale et les protestants à Blois, informant tant l'ambassadeur d'Angleterre en poste que le gouvernement. Enfin, trois ans plus tard, Lorkin, étant officiellement « sans office », s'occupa d'observer d'une part, les déplacements des gentilshommes anglais entre l'Espagne et l'Angleterre à travers la France au moment des négociations matrimoniales anglo-espagnoles et, d'autre part, eut un œil sur les activités de James Hay, vicomte de Doncaster et ambassadeur de Jacques I^{er}¹⁸⁹.

¹⁸⁵ I. Atherton, *Ambition and Failure in Stuart England*, op. cit., p. 179 ; CSPD, 1636-1637, lettre de Thomas Windebank à Francis Windeback, Rome, 27 août/6 septembre 1636, p. 105. Il repassa à Paris en 1637.

¹⁸⁶ BL, Harley MS 7002, fol. 198, lettre de Lorkin à Adam Newton, précepteur du prince de Galles, Paris, 8 avril 1612.

¹⁸⁷ BL, Harley MS 7000, fol. 7, lettre de Lorkin à Thomas Puckering. Blois, 11 July 1620.

¹⁸⁸ J. Stoye, *English Travellers Abroad*, op. cit., p. 33.

¹⁸⁹ Voir, par exemple, BL, Harley MS 7000, fol. 115, lettre de Lorkin à Thomas Puckering, Blois, 18 avril 1623.

➤ *Apprentissage sous les ordres d'un ambassadeur : une pratique massivement observée tant en France qu'en Angleterre*

« Je vous supplie tres humblement Monseigneur de considerer que ceste charge n'est gueres propre pour un aultre francois que pour moy qui puis dire sans vanité que j'en suis plus capable qu'un aultre, à cause de la langue et de l'intelligence et bonne correspondance que j'ay dans le pays des façons et coustumes duquel je suis un peu instruit y ayant servy sept ou huict ans les ambassadeurs du Roy en la charge de secretaire ce qui me peult ayder à y estre plus agreable qu'à nouveau venu »¹⁹⁰

Voici comment Claude Dumolin, futur agent chargé d'affaires de Louis XIII à la Cour de Charles I^{er} justifia, dans une lettre adressée à Richelieu, sa demande d'être nommé secrétaire adjoint de la reine Henriette-Marie. En effet, contrairement aux ambassadeurs, un nombre écrasant de futurs ministres du second ordre, tant de France en Angleterre que d'Angleterre en France, se formèrent auprès de l'ambassadeur, lui servant de secrétaires et de messagers et acquérant ainsi une véritable expérience de terrain.

Ainsi, ce fut le cas de pratiquement tous les chargés d'affaires, agents et envoyés anglais auprès de Louis XIII : William Beecher servit, à partir de 1606, George Carew, ambassadeur ordinaire à Paris de 1605 à 1609¹⁹¹, avant d'accompagner Sir John Merrick à Moscou, de juillet 1614 à la fin de 1615¹⁹² ; Richard Browne fit partie de l'entourage d'Isaac Wake, du vicomte de Scudamore ainsi que du comte de Leicester¹⁹³ ; Thomas Lorkin, après avoir accompagné John Digby en son ambassade extraordinaire en Espagne dans les années 1617-1618 dont le but était de relancer les négociations d'une union matrimoniale entre le prince de Galles et une infante¹⁹⁴,

¹⁹⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 41, fol. 268, lettre de Dumolin à Richelieu, Londres, novembre 1626.

¹⁹¹ Il semble que William Beecher apparaît pour la première fois dans les sources en novembre 1608, au moment où il fut employé par George Carew en qualité de messenger (voir NA, SP, 78/53, fol. 190, lettre de Carew à Salisbury, 31 octobre 1606).

¹⁹² CSPD, 1611-1618, lettre de Chamberlain à Carleton, Londres, 30 juin 1614, p. 240, 30 juin 1614. En ce qui concerne son séjour à Moscovie, voir J. Stoye, *English Travellers Abroad*, op. cit., p. 48-49.

¹⁹³ Selon I. Atherton, Richard Browne était déjà présent aux côtés de Scudamore en 1635 (I. Atherton, *Ambition and Failure in Stuart England*, op. cit., p. 181). En ce qui concerne la correspondance diplomatique, son nom fut mentionné tant par le vicomte de Scudamore que le comte de Leicester en 1638 (voir NA, SP 78/106, fol. 374, lettre de Leicester à Coke, Paris, 14/24 décembre 1638 ; fol. 388, lettre de Scudamore à Coke, Paris, 21/31 décembre 1638). Après être retourné en Angleterre, il revint à Paris en mars 1641 et servit le comte de Leicester jusqu'au départ de ce dernier en septembre 1641 (voir NA, SP 78/111, fol. 21, lettre de Browne à Thomas Roe, Paris, 1^{er} mars 1641 ; fol. 65, lettre de Leicester, Paris, 6/16 août 1641 ; fol. 69, lettre de Leicester, Paris, 27 août/6 septembre 1641). Enfin, la présence de Browne auprès d'Isaac Wake est mentionnée dans C. H. Firth et S. C. Lomas, *Notes on the Diplomatic Relations of England and France*, op. cit., p. 9-12.

¹⁹⁴ J. Stoye, *English Travellers Abroad*, op. cit., p. 55-56.

devint secrétaire et messenger du comte de Carlisle et du baron de Kensington en 1624-1625¹⁹⁵ ; enfin, John Hawkins fut également secrétaire de ce dernier, devenu comte de Holland, lors d'une ambassade extraordinaire auprès de Louis XIII, effectuée dans les premiers mois de 1626 en compagnie de Dudley Carleton¹⁹⁶. En ce qui concerne René Augier et Henry de Vic, ils pouvaient s'enorgueillir d'une expérience tout à fait exceptionnelle par son ampleur. En effet, le premier, qui débuta comme secrétaire de la langue française d'Edward Herbert lors de son ambassade en France en 1619-1621¹⁹⁷, y resta, avec quelques interruptions de courte durée, jusqu'en 1640, alternant ainsi entre sa fonction de secrétaire et celle de chargé d'affaires et d'agent en l'absence de diplomates¹⁹⁸. Le second, servant, selon ses propres dires, le roi d'Angleterre depuis 1620, commença véritablement son apprentissage pratique en qualité de commis d'Edward Conway à Paris à partir de 1625 ainsi qu'à La Rochelle¹⁹⁹, avant d'être présenté pour la première fois à Louis XIII en 1630 par Thomas Edmondes, qui allait le laisser à Paris s'occuper des affaires de l'ambassade.

Parmi les futurs chargés d'affaires, agents et envoyés de la France auprès des premiers Stuarts, un grand nombre avaient également exercé la fonction de secrétaire avant de se voir confier la qualité officielle d'acteur diplomatique. Ainsi, Étienne de Sève vint en Angleterre en tant que secrétaire du seigneur de Bisseaux en 1611 ; le sieur Le Clerc servit le seigneur des Marêts ; Charles Boutard commença comme secrétaire de Charles Faye, sieur d'Espesses, ambassadeur en Hollande en 1628²⁰⁰, avant de se retrouver au service du marquis de Fontenay-Mareuil, qui le ramena en Angleterre en 1630²⁰¹ ; P. de Baigneaulx devint secrétaire du marquis de Senneterre²⁰² ; Jean de Montereul exerça la fonction de secrétaire à Rome auprès de Bellièvre

¹⁹⁵ Il semble avoir été initialement au service de Kensington avant de terminer comme secrétaire de Carlisle (voir J. Stoye, *English Travellers Abroad*, op. cit., p. 57-62 et R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 76).

¹⁹⁶ Voir G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 108.

¹⁹⁷ René Augier fut très probablement luthiste de profession (voir A. de Wicquefort, *L'Ambassadeur et ses Fonctions*, op. cit., vol. 1, p. 164) et accompagna Edward Herbert à Paris à ce titre. L'ambassadeur commença rapidement à lui confier l'écriture de ses dépêches diplomatiques (voir M. M. Rossi, *La vita, le opere, i tempi*, op. cit., v. II, p. 61).

¹⁹⁸ Herbert écrivit : « Mon secrétaire pour la langue française était un certain Monsieur Ozier, qui fut plus tard l'agent du roi en France » (*The Life of Edward Lord Herbert of Cherbury*, op. cit., p. 197). Après le départ d'Herbert et pendant le séjour de Doncaster dans le sud de la France, Augier joua un rôle d'agent et d'informateur restant à Paris.

¹⁹⁹ NA, SP 78/87, fol. 556, lettre de Vic à Dorchester, Paris, 1^{er} janvier 1631 et CSPV, vol. XIX, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Salisbury, 3 novembre 1625, p. 199.

²⁰⁰ AN, Y 168, fol. 147, donation de Charles Boutard, secrétaire de M. d'Espesses à Vincent Lanay, 13 mai 1628.

²⁰¹ Le nom de Charles Boutard est mentionné par Fontenay-Mareuil pour la première fois en octobre 1630 (AMAE Angleterre, vol. 44, fol. 99, lettre de Fontenay-Mareuil, Londres, 3 octobre 1630).

²⁰² P. de Baigneaulx semble avoir été recommandé à Senneterre par Claude Bouthillier : « On me mande que le comte de Bethune est nommé pour venir ordinaire et ay peur qu'il se prepare sy lentement qu'il m'oblige à

et de Fontenay-Mareuil dans les années 1635-1637, avant de travailler pour Bellièvre à Londres à partir de 1639 ; enfin, le sieur des Bures servit très probablement le marquis de La Ferté-Imbault. En ce qui concerne Claude Dumolin, il se distinguait de ses collègues susmentionnés : déjà en novembre 1626 il écrivit à Richelieu que cela faisait dix-huit ans qu'il rendait des services au roi de France – d'abord auprès du feu Villeroy, puis auprès des ambassadeurs français en Espagne et en Angleterre –, ayant servi sept ou huit émissaires en qualité de secrétaire²⁰³.

Ainsi, au regard de ces éléments, notons que, à la différence des ambassadeurs de France en Angleterre et, dans une moindre mesure, des ambassadeurs d'Angleterre en France, les ministres du second ordre étaient beaucoup plus au fait des méandres diplomatiques, bénéficiant d'un véritable apprentissage pratique en tant que secrétaires. Cette fonction faisait d'eux non seulement des techniciens de l'écriture, mais aussi de la parole car ils se voyaient régulièrement confier des missions de négociations.

Tout d'abord, les secrétaires de nos ambassadeurs étaient des « scribes professionnels » employés pour qu'ils écrivent sous leur dictée. Tant les rois et leurs ministres – à l'image de Richelieu ou de Louis XIII – que des diplomates avaient leurs « secrétaires de la main ». Ainsi, les cabinets des ambassadeurs étaient composés de véritables gens de métier, au sens administratif du terme, accomplissant d'abord et avant tout des tâches purement techniques (voire mécaniques) : l'écriture (souvent sous la dictée), la lecture des lettres et des dépêches à haute voix, l'expédition des courriers, ainsi que leur chiffrement et déchiffrement. L'acquisition et le perfectionnement de ces savoir-faire techniques et, tout particulièrement, des capacités rédactionnelles faisaient d'eux de véritables professionnels, compétents et formés dans l'art d'informer ou de transmettre des informations.

Mais il faut souligner qu'un certain nombre de secrétaires d'ambassadeurs étaient plus que de simples scribes et courriers²⁰⁴. En effet, voyant passer entre leurs mains un nombre tellement considérable de lettres et de dépêches portant sur les affaires les plus importantes concernant les négociations, ils devenaient eux-mêmes experts. Par conséquent, les diplomates leur confiaient régulièrement des missions diverses et variées qui les formaient à leur futur rôle

l'attendre mais sy j'ozois vous représenter que Baigneaulx que vous m'avez donné secretaire de cette Ambassade y servira aussy bien en attendant que moy mesme je le ferois avec raison et vérité » (BnF, Mss, Français 15993, fol. 225, lettre de Senneterre, 11 juin 1637).

²⁰³ AMAE, CP Angleterre, vol. 41, fol. 268, lettre de Dumolin à Richelieu, Londres, novembre 1626.

²⁰⁴ Surtout parce que, comme nous allons le voir, les diplomates avaient aussi leurs propres secrétaires personnels.

de ministres du second ordre. À titre d'exemple, Henry Rich envoya son secrétaire Thomas Lorkin à Richelieu pour entamer des négociations secrètes concernant le projet d'une union dynastique entre les deux Couronnes²⁰⁵. Commissaire de la compagnie de gendarmes écossais, Étienne de Sève fut régulièrement employé en Écosse pour le service du sieur de Bisseaux²⁰⁶. De nombreuses missions furent également confiées à Claude Dumolin : il fut, par exemple, dépêché par le comte de Tillières pour « découvrir et empêcher les levées de gens de guerre et armements de vaisseaux qui se font dans ce pays au préjudice du service du Roi »²⁰⁷. Qui plus est, Dumolin s'entretenait souvent avec les ambassadeurs d'Espagne pour le compte de son maître, au point de provoquer des soupçons d'hispanophilie chez La Ville-aux-Clercs²⁰⁸. Quant à Charles Boutard, secrétaire du marquis de Fontenay-Mareuil, il était de toute évidence doté de qualités de négociateur car l'ambassadeur lui confia la mission « d'entrer en confiance » avec le Grand Trésorier « pour l'esclaircir et l'instruire de plusieurs choses qui luy mettoient l'esprit »²⁰⁹. Il était également employé pour obtenir des renseignements concernant la cabale pro-espagnole et anti-Richelieu à la Cour d'Angleterre, et, tout particulièrement, les entreprises du chevalier de Jars²¹⁰.

Ainsi, l'analyse des origines sociales et de la formation des ministres du second ordre – tant théorique, de portée générale, que pratique – a montré deux différences importantes avec les profils des ambassadeurs. D'une part, il s'agit à la fois d'une absence totale de nobles titrés et d'une présence de roturiers et, d'autre part, d'un nombre significativement plus grand de personnes mieux formées et plus expérimentées, devenant non seulement de véritables techniciens de l'écriture, mais aussi des experts dans les affaires diplomatiques. Ces deux éléments, couplés à une professionnalisation de plus en plus manifeste, rapprochaient davantage les ministres du second ordre des administrateurs des États modernes, tels que les secrétaires d'État ou les intendants.

²⁰⁵ R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 76.

²⁰⁶ BnF, Mss, Français 15985, fol. 308, lettre de Bisseaux à Puisieux, Londres, 12 décembre 1611.

²⁰⁷ BnF, Mss, Français 15989, fol. 317, lettre de Dumolin à Puisieux, Londres, 6 août 1622.

²⁰⁸ Selon La Ville-aux-Clercs, Dumolin, secrétaire de Tillières « traite ordinairement avec les ambassadeurs d'Espagne » ; c'est pourquoi sa lettre lui devait être présentée par le sieur de Seton (AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 170, lettre de La Ville-aux-Clercs à Tillières, Compiègne, 16 avril 1624).

²⁰⁹ AMAE, CP Angleterre, vol. 44, fol. 299, lettre de Fontenay-Mareuil, 4 octobre 1631.

²¹⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 45, fol. 237, « Pour le sieur Boutard agent en Angleterre », Écouen, 25 avril 1633.

c. Spécialisation, professionnalisation et parcours de carrière : un système comparable aux autres administrations des États modernes

Outre leurs origines socio-professionnelles ainsi que leur formation, les acteurs diplomatiques « du second ordre » se démarquaient des ambassadeurs non seulement par l'ampleur de leur expérience et de leurs compétences, déjà reconnues de leurs contemporains, mais aussi par une logique de carrière, de progression continue dans un même métier au service du roi, qui s'esquisse de plus en plus nettement dans la période étudiée.

i. Des expériences et des compétences reconnues par les contemporains

*Un homme fort discret et intelligent aux affaires d'Angleterre, et aux intrigues de cette Cour, voilà comment ses contemporains décrivaient Claude Dumolin, secrétaire et chargé d'affaires de France en Angleterre sous le règne de Louis XIII*²¹¹.

En effet, nombreux étaient les acteurs diplomatiques de seconde main qui, par l'ampleur de leur expérience acquise et de leurs compétences, ainsi que par la durée de leur séjour à l'étranger, n'avaient rien à envier aux ambassadeurs, même aux plus aguerris d'entre eux. Cela était tout particulièrement vrai pour les secrétaires et les agents, dont la durée d'apprentissage pratique, puis de fonction pouvait être particulièrement longue, dépassant largement celle d'une partie non-négligeable des ambassadeurs.

➤ *Les acteurs diplomatiques souvent plus expérimentés que les ambassadeurs*

À cet égard, rappelons tout d'abord que parmi les ambassadeurs français en Angleterre et les ambassadeurs anglais en France dans les années 1610-1642, on n'en dénombre que 45 % pour les premiers et 55 % pour les seconds qui pouvaient s'enorgueillir d'avoir une quelconque expérience diplomatique – soit en qualité de secrétaire d'ambassade, soit en celle de chargé d'affaires ou d'agent – avant de se voir confier une mission d'ambassade. En revanche, si, à l'instar des diplomates, les ministres du second ordre ne suivaient pas non plus d'études professionnelles, faute d'une école spécialisée, ils avaient acquis beaucoup plus d'expérience

²¹¹ G. Depping, *Études sur le règne de Louis XIII*, op. cit., p. 40.

sur le terrain – ce à quoi il faut ajouter une formation de portée générale dans le cas des chargés d'affaires, des agents et des envoyés anglais –, avant d'être dotés pour la première fois d'un statut diplomatique officiel.

Ainsi, dans le cas de tous les acteurs officiels de seconde main français à Londres, huit sur quatorze (soit 57 %) s'étaient préalablement formés au métier diplomatique, servant leur ambassadeur en qualité de secrétaires et d'agents polyvalents, et ce, souvent pendant de nombreuses années. Ce chiffre est encore plus élevé si l'on ne retient que des secrétaires chargés d'affaires et des agents (sept sur huit, soit 88 %), dont la durée du séjour auprès de l'ambassadeur s'élevait systématiquement à plusieurs années, allant de trois ans pour M. de Vertau (1606-1609) à environ neuf ans pour Claude Dumolin (1618-1627). Seulement six des quatorze ministres du second ordre – Guillaume Bautru, les seigneurs des Roches-Baritault, de La Barre, de Varenne, de Saint-Ravy et l'évêque de Mende – semblaient n'avoir disposé d'aucune expérience de terrain, étant directement dépêchés en qualité d'envoyés pour les cinq premiers et d'agent pour le dernier. En ce qui concerne les acteurs anglais auprès de Louis XIII, tous les secrétaires chargés d'affaires et agents (huit sur quatorze, soit 57 % du nombre total des ministres du second ordre, tous statuts confondus) purent bénéficier d'une formation de terrain et acquérir une expérience diplomatique préalable, la durée de leur apprentissage pratique étant également variable – allant d'un an pour Thomas Lorkin, secrétaire de Kensington et de Carlisle (1624-1625), jusqu'à dix ans pour René Augier (1620-1630). En ce qui concerne Richard Browne, non seulement il s'était formé auprès de plusieurs ambassadeurs dans les années 1635-1641, mais il avait exécuté deux petites missions diplomatiques – envers l'électeur palatin et la reine de Bohême d'une part et Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange d'autre part –, avant d'être nommé agent de Charles I^{er} auprès de Louis XIII en 1641²¹². Enfin, comme dans le cas des envoyés français à Londres, les envoyés anglais – Goring, Montagu, Tartereau, Saint-Ravy ou Windeback –, dépêchés pour des missions courtes et spéciales, n'avaient pratiquement eu aucune expérience diplomatique préalable.

➤ *Les efforts de mise en œuvre des compétences préalablement acquises*

Puis, une fois pourvus d'une qualité officielle, ces acteurs du second plan se forçaient de mettre en œuvre l'expérience et les compétences acquises au long de l'apprentissage pratique afin d'exceller dans les tâches qui leur avaient été confiées. Par exemple, ils se montraient souvent d'excellents informateurs et observateurs – qualités qu'on exigeait prioritairement de

²¹² J. T. Peacey, « Browne, Sir Richard, baronet (1605-1683) », art. cit., p. 190-191.

ce type d'acteurs diplomatiques –, tenant une correspondance dont l'ampleur et la qualité n'avait rien à envier à celle des ambassadeurs. Ainsi, M. de Vertau, Étienne de Sève ou le sieur Le Clerc expédiaient régulièrement des dépêches claires, bien écrites et extrêmement détaillées, permettant de tenir au courant le gouvernement français de tout ce qui se passait à la Cour d'Angleterre. Par exemple, Antoine de La Boderie laissa son secrétaire M. de Vertau à Londres en juillet 1609 pour informer le vicomte de Puisieux tout particulièrement des affaires commerciales ou de tout ce qui concernait la cousine de Jacques I^{er}, Arabella Stuart²¹³. En ce qui concerne René Augier, il alla même plus loin. Non seulement, après avoir travaillé pendant près de onze ans en tant que secrétaire, il savait tenir une correspondance, mais une fois maintenu en qualité d'agent en 1630, il s'entoura d'un cercle de scribes, d'informateurs et de messagers, dont la tâche était de l'informer de tout ce qui se passait à Paris lors de ses absences. À titre d'exemple, Augier, qui devait suivre la Cour après la mort d'Isaac Wake, laissa à Paris Abel du Maistre et Philip Ziegler²¹⁴ en qualité d'informateurs et de messagers pour être au courant de toutes les affaires :

« Monsieur du Maistre demeurant au faux bourg St Germain sur le fossé entre la porte de Bussi et la porte de Nesle à l'image St Louis à Paris. Il a esté cy devant employé soubz feu Mr Gueretin qui rezidoit en cette Cour pour le Roy de Boheme de sorte qu'estant versé aux affaires, il joindra à mes letters dans les occasions ce qui se passera icy digne de vous estre communiqué [...] Quand vous envoyerez des lettres à Mr Du Maistre mentionné en ma precedente il faudra les envoyer s'il vous plaist soubz l'enveloppe de ma femme avec cette suscription « A Mademoiselle Augier au faux bourg St Germain Rue Jacob au bas de la Rue du Colombier chez Madame De l'Espine à Paris »²¹⁵.

L'on aperçoit par ailleurs que toutes les précautions étaient minutieusement prises afin qu'Augier fût correctement informé de tout ce qui se passait à Paris en son absence. Un an plus tard, en 1633, l'agent se mit à suivre de nouveau Louis XIII et les membres de son entourage en Lorraine afin de récolter des renseignements concernant le conflit entre la France et le duché, laissant Ziegler à Paris²¹⁶. Ainsi, mettant en place un réseau d'informateurs et de secrétaires,

²¹³ Pour la correspondance de M. de Vertau, d'Étienne de Sève ou de Le Clerc, voir BnF, Mss, Français 15984, fol. 147 et suiv. ; Français 15985, fol. 1 (Vertau) et fol. 158 et suiv. pour Sève.

²¹⁴ Il s'agit d'un personnage énigmatique, membre de la Rose-Croix qui passa au service du roi d'Angleterre (Voir Francesco Quatrini, *Adam Boreel (1602-1665): A Collegiant's Attempt to Reform Christianity*, Leiden, Brill, 2021, p. 33-39).

²¹⁵ NA, SP 78/91, fol. 245, lettre d'Augier à Coke, Paris, 13/23 juin 1632.

²¹⁶ NA, SP 78/91, fol. 346, lettre d'Augier à Coke, Mitry, 12/22 juillet 1632 et 78/94, fol. 74, lettre de Ziegler à Coke, Paris, 13/23 août 1633.

René Augier s'inspira de sa propre expérience, afin de ne s'éloigner en rien de l'organisation de l'activité diplomatique des ambassadeurs.

Les compétences acquises tant lors de l'apprentissage pratique que lors de l'activité diplomatique des ministres du second ordre furent régulièrement utilisées par les ambassadeurs, ce qui prouve la reconnaissance de leurs qualités professionnelles.

➤ *Les compétences régulièrement utilisées par les ambassadeurs*

Ainsi, décrit par l'historien John Walter Stoye comme « l'un des petits hommes qui devait passer pour expert dans les affaires anglo-françaises »²¹⁷, John Woodford, secrétaire de Thomas Edmondes, auquel ce dernier confia ses affaires à deux reprises, fut utilisé plus tard par James Hay. En effet, très bon technicien – il tint le registre de toute la correspondance active et passive de l'ambassadeur –, il représenta notamment le roi d'Angleterre à Paris en l'absence d'Edmondes à deux reprises : quand celui-ci participa aux négociations entre le gouvernement et les princes rebelles au cours de la deuxième guerre civile, dans les années 1615-1616, ainsi que pendant les premiers mois de l'année 1617, quand celui-ci fut de retour à Londres. Ainsi, transmettant régulièrement au gouvernement des nouvelles de ce qui se passait en France, Woodford devint un excellent observateur et informateur. Par ailleurs, en mars 1617, il fut même chargé par Jacques I^{er} de négocier avec Richelieu et d'offrir une médiation dans une nouvelle guerre entre le gouvernement français et les Princes qui paraissait inévitable. Début mars, le futur cardinal lui accorda une audience et les deux hommes parlèrent de la composition de l'armée royale et du rapport de forces entre les opposants, de plus en plus nombreux, et le gouvernement²¹⁸. Quelques années plus tard, James Hay, dépêché en France en 1621-1622 afin d'essayer de se poser en médiateur dans les conflits qui opposaient Louis XIII et les huguenots, il amena avec lui John Woodford – qui était par ailleurs le frère du révérend William Woodford, aumônier de la famille Hay²¹⁹ – afin de profiter de son expérience et de ses compétences. En effet, l'ambassadeur l'employa à plusieurs occasions lors de son ambassade : il fut d'abord envoyé pour « s'entretenir avec le duc de Rohan » à Castres, ensuite à Royan, ville protestante, ayant pour mission d'émettre des propositions devant aboutir à une nouvelle négociation, et, enfin, à La Rochelle²²⁰.

²¹⁷ J. Stoye, *English Travellers Abroad*, op. cit., p. 66.

²¹⁸ Pour le compte rendu, voir BL, Stowe MS 176, fol. 74, lettre de Woodford à Edmondes, Paris, 12 mars 1617.

²¹⁹ R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 43.

²²⁰ Voir, par exemple, NA, SP 78/69, fol. 291, lettre de Doncaster à Calvert, Toulouse, 14 novembre 1621.

En ce qui concerne le comte de Leicester, arrivé à Paris en qualité d'ambassadeur extraordinaire en 1636 et n'ayant que très peu d'expérience dans le domaine diplomatique, il sollicita René Augier à plusieurs occasions non pas uniquement pour l'aider à tenir sa correspondance et lui servir d'interprète lors des audiences officielles avec Louis XIII, mais même pour mener des négociations en son nom²²¹. À titre d'exemple, l'agent tint des « conférences secretes avec de Bullion » et mena des négociations avec Richelieu en 1636 concernant la conclusion d'un traité offensif et défensif contre les Habsbourgs²²². Ainsi, la reconnaissance des qualités et de compétences d'Augier s'illustra par le fait que Leicester le laissât en place, car, en toute logique, le statut d'agent supposant une notion de résidence temporaire ou provisoire, il aurait dû être rappelé à l'arrivée de l'ambassadeur. En effet, il semble que le gouvernement anglais ait envisagé de révoquer René Augier mais dût céder face à une volonté de Leicester de le garder au sein de son entourage²²³. Ainsi, finalement, il resta en qualité de secrétaire d'ambassade – « ayant veu l'ordre qu'il vous a pleu me faire signifier par le comte de Leicester auquel Sa Majesté trouve bon que je demeure par deça en qualité de secretaire de son ambassade ... »²²⁴ – provoquant par ailleurs une incompréhension de son homologue Henry de Vic qui, quant à lui, s'apprêtait à rentrer en Angleterre²²⁵. Il convient d'ajouter que cette stabilité du personnel – passant de qualité de secrétaire à celle de chargé d'affaires en l'absence de l'ambassadeur, puis revenant à sa qualité initiale à l'arrivée du ministre du premier ordre au lieu de retourner dans son pays – concernait également Henry de Vic et Claude Dumolin, prouvant leur caractère indispensable.

Enfin, deux autres exemples peuvent être fournis. D'abord, celui d'Étienne de Sève, qui servit pendant de nombreuses années, étant considéré comme un fin connaisseur de la Cour et de la politique anglaises. Ainsi, avant sa première audience avec Jacques I^{er}, le gouvernement français ordonna au seigneur des Marêts de s'entretenir avec l'agent²²⁶. C'était d'autant plus important que de Sève était vu comme un véritable spécialiste du contre-espionnage. En effet, il avait bien saisi le but de la venue de Théodore Turquet de Mayerne, premier médecin de Jacques I^{er} en France, qui, sous prétexte « d'aller pourveoir à quelques siens affaires particuliers

²²¹ NA, SP 78/103, fol. 125, lettre de Leicester, Paris, 3/13 mars 1637 et fol. 158, lettre de Leicester, Paris, 17/27 mars 1637.

²²² NA, SP 78/101, fol. 234, lettre de Vic, Paris, juillet 1636 et CSPV, vol. XXIV, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 30 décembre 1636, p. 117.

²²³ CSPD, 1635, p. 363 ; NA, SP 78/101, fol. 214, lettre de Leicester à Coke, 24 juin/4 juillet 1636.

²²⁴ NA, SP 78/101, fol. 411, lettre d'Augier à Coke, Paris, 16/26 août 1636.

²²⁵ NA, SP 78/101, fol. 413, lettre de Vic, Paris, 16/26 août 1636.

²²⁶ BnF, Mss, Français 17831, fol. 213, « Instruction pour Monsieur Desmarrestz allant resider ambassadeur ordinaire en Angleterre au mois de juillet 1615 ».

et ramener icy son pere achever ses jours ... », fut chargé de retarder la célébration des mariages franco-espagnols²²⁷. Qui plus est, Sève put renseigner le nouvel ambassadeur concernant Marin Amelon, sieur de Boislорée, informateur et demi-espion travaillant pour le roi d'Angleterre que la France essayait depuis un moment d'attirer à ses côtés²²⁸. Puis, quelques années plus tard, son successeur, le sieur Le Clerc, ancien secrétaire du seigneur des Marêts – que ce dernier laissa à Paris au moment de son départ au début de l'année 1618 en qualité d'agent – s'efforça de mettre en œuvre toutes ses compétences afin de découvrir le but des venues de plus en plus fréquentes des envoyés protestants à la Cour d'Angleterre. Ainsi, en juin 1618, il semble avoir acheté un certain Sansceau, député de La Rochelle séjournant à Londres depuis plusieurs semaines, ce dernier l'informant de la prochaine venue d'un « nommé Argué », porteur des lettres des Rochelais : « J'ecris à messieurs les gouverneurs de Dieppe, Calais et Boulogne qu'ilz arrestent et fouillent ledit Argué puisque ledit Sanceau m'a dict qu'il doit retourner dans peu et qu'ilz voyent les lettres qu'il apportera afin que l'on puisse cognoistre par ce moien les pratiques que font ceux de la religion en ces quartiers »²²⁹.

Ainsi, au regard des éléments susmentionnés, notons qu'une solide expérience préalable doublée d'un séjour plus au moins long en qualité de ministres du second ordre faisaient de ces acteurs de véritables professionnels. Excellents informateurs et observateurs, ils possédaient une connaissance fine des enjeux diplomatiques et étaient reconnus et utilisés tant par les rois que les ambassadeurs en poste.

ii. Esquisse d'une logique de progression de carrière

● *L'activité diplomatique comme un tremplin, notamment chez un certain nombre d'envoyés*

Comme nous l'avons vu précédemment, pour un grand nombre d'ambassadeurs, l'activité diplomatique n'était pas une finalité mais plutôt un métier exercé de façon temporaire, qui constituait un tremplin permettant, d'un côté, d'obtenir des récompenses et, de l'autre, de stimuler une progression dans une autre carrière, plus longue et plus stable.

²²⁷ BnF, Mss, Français 15988, fol. 11, lettre de Sève à Puisieux, Londres, 16 janvier 1615 ; fol. 22, lettre de Sève à Puisieux, Londres, 15 février 1615.

²²⁸ BnF, Mss, Français 17975, fol. 7, lettre de des Marêts à Puisieux, Calais, 15 juillet 1615.

²²⁹ BnF, Mss, Français 15988, fol. 274, lettre de Le Clerc à Puisieux, Londres, 7 juin 1618.

Il convient d'abord de préciser que les mêmes logiques existaient également parmi un certain nombre de ministres du second ordre et, tout particulièrement, parmi les envoyés.

À titre d'exemple, l'évêque de Mende ne remplit les fonctions d'agent qu'en parallèle avec sa charge de grand aumônier d'Henriette-Marie dans les années 1625-1626. William Lewis, agent de l'Angleterre en France dans les années 1626-1627, embrassa lui-aussi une carrière ecclésiastique : chapelain de Francis Bacon (1561-1626), lord grand chancelier, il devint, après sa mission en France, chapelain du duc de Buckingham, avant d'être nommé chanoine de Winchester en mars 1627 et maître de l'hôpital (*master of the hospital*) de Sainte-Croix en 1628²³⁰. Enfin, Jean de La Barre était aumônier de Marie de Médicis.

En ce qui concerne le seigneur des Roches-Baritault, lieutenant des gardes de Marie de Médicis au moment de sa mission en 1625, il exécuta sans doute sa mission extraordinaire dans l'espoir de progresser dans une carrière des armes. En effet, retourné en France, il ne se vit plus jamais confier de charge diplomatique, devenant maréchal de camp, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances et, enfin, « lieutenant général pour Sa Majesté au pays et comté de Poitou »²³¹. Walter Montagu, lui, exécuta de nombreuses petites missions en qualité d'envoyé dans l'espoir de progresser dans une carrière de courtisan et d'ecclésiastique : en effet, il réussit à obtenir un poste au sein de la Maison de la reine et partit à Rome en 1636 pour devenir oratorien²³². Enfin, citons également William Beecher. Malgré un début d'activité diplomatique dynamique et assez continu – il devint chargé d'affaires en France en 1609-1610, secrétaire d'ambassade à Moscou en 1614-1615, agent à Paris en 1617-1618 et secrétaire du lord Chichester lors de sa mission en Allemagne en 1622 –, il préféra finalement se concentrer sur une carrière d'administrateur. En effet, après être devenu chevalier en 1622, il se procura une charge de greffier du Conseil (*clerkship of the Council*) en 1623²³³. Proche de Buckingham, il devint également son secrétaire et l'accompagna au siège de La Rochelle. Actif dans l'administration de la taxe destinée à financer la Marine (*ship-money*) lors du règne personnel de Charles I^{er}, il mourut en 1651 sans jamais avoir exercé une autre charge diplomatique après 1622²³⁴.

²³⁰ *Alumni Oxonienses, op. cit.*, vol. III, p. 910.

²³¹ Les lettres patentes de Louis XIII confirmant le découpage de la province de Poitou en deux parties et nommant Gabriel de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritault, lieutenant général en Bas-Poitou furent enregistrées au Parlement de Paris le 31 août 1634 (AN, X^{1A} 8652, fol. 369). Voir également AN, MC, LIX 543^B, règlement de dette de Gabriel de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritault, 2 février 1638.

²³² M. Foster, « Walter Montague », art. cit., p. 87.

²³³ CSPD, 1619-1623, octroi à William Beecher de la charge de greffier du Conseil privé à vie, p. 483.

²³⁴ En 1632, le nom de Beecher semble avoir circulé comme successeur potentiel d'Isaac Wake à Paris : « Beaucoup sont mentionnés comme successeurs de Wake. On pense que le roi incline le plus vers Sir William

Enfin, les rois de France et d'Angleterre se servaient de gentilshommes ordinaires pour des courtes missions spéciales concernant notamment la naissance des membres de la famille royale. Par exemple, Barnard de La Varenne fut dépêché pour notifier à Charles I^{er} la naissance du dauphin, le 5 septembre 1638²³⁵.

- ***L'activité diplomatique comme une finalité pour un grand nombre de ministres du second ordre***

Néanmoins, nombreux étaient ceux qui consacraient pratiquement toute leur vie à l'exercice de l'activité diplomatique, évoluant et progressant en son sein dans l'échelle hiérarchique. Véritables gens de métier maîtrisant tant les techniques d'écriture que l'art de la négociation, un certain nombre d'agents voyaient leur mission comme une activité de longue durée au sein de laquelle on progressait et à laquelle on se vouait. Cette logique de progression qui n'existait pratiquement pas chez les ambassadeurs approchait l'activité diplomatique de ces ministres du second ordre d'une carrière.

Il convient d'illustrer ce propos par l'exemple de Claude Dumolin. Ainsi, commençant en tant que simple secrétaire vers 1618, il devint, au fil des années, chargé d'affaires en remplaçant temporairement les ambassadeurs pendant leurs absences. En 1627, il gravit encore une étape : nommé agent français à la Cour de Charles I^{er}, il se retrouva alors au sommet de la hiérarchie des ministres du second ordre, avant d'être renvoyé au mois d'août de la même année à cause de la guerre déclenchée entre les deux Couronnes. Dumolin y revint aussitôt, en 1629, où il resta jusqu'à son arrestation en 1633²³⁶. Libéré, il retourna en grâce et apparut à nouveau à Londres dans les années 1640-1643. Dumolin finit sa carrière diplomatique dans les années

Beecher, secrétaire du Conseil, ou vers Trumbull, qui a longtemps agi comme résident à la Cour de Bruxelles, bien que Sir Kenelm Digby, autrefois pirate, mais maintenant courtisan avec le mérite d'être catholique, revendique l'emploi comme étant élevé en faveur de Sa Majesté » (CSPV, vol. XXII, lettre de Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 18 juin 1632, p. 627).

²³⁵ « Le Roi se sert de ses Gentilshommes ordinaires pour notifier aux Cours étrangères la naissance du Dauphin et celle des Princes de la Famille Royale. M. de Varenne, Gentilhomme ordinaire, fut envoyé en Angleterre pour y notifier la naissance de Louis XIV, le 5 Septembre 1638 » (Louis-Charles de Waroquier de Méricourt de La Mothe de Comblès, *État general de la France, enrichi de gravures, contenant : 1. Les qualités & prérogatives du Roi ... 2. Les troupes de la maison du Roi ...*, Paris, Nyon l'aîné et fils, 1789, vol. 1, p. 89).

²³⁶ Claude Dumolin se trouva mêlé à l'affaire du chevalier de Jars et fut arrêté et embastillé le 15 juillet 1633. Considéré comme complice du chevalier, il fut amené à Troyes, interrogé et libéré en décembre de la même année avec interdiction de quitter Paris et d'apparaître à la Cour. Sur cette affaire, voir AMAE, CP Angleterre, vol. 45, fol. 206, « Mémoire pour escrire de Fontenay en Angleterre » ; NA, SP 78/93, fol. 137, lettre d'Augier et de Vic à Coke, Paris, 1^{er} avril 1633 ; G. Mongrédien, *Le bourreau du Cardinal de Richelieu*, op. cit., p. 82-83 ; NA, SP 78/94, fol. 303, lettre de Vic à Coke Paris, 24 novembre/4 décembre 1633 ; SP 78/94, fol. 247, lettre d'Augier et de Vic à Coke Paris, 1^{er}/11 novembre 1633 ; G. Depping, *Études sur le règne de Louis XIII*, op. cit. ; *Lettres et mémoires adressés au chancelier Séguier (1633-1649)*, op. cit.

1646-1647, étant envoyé par Mazarin en Irlande en qualité de résident du roi de France²³⁷. Un autre exemple de ce type peut être donné par Henry de Vic : après avoir séjourné en France en qualité de commis de Conway dans les années 1625-1627, il revint comme secrétaire en 1629, avant d'être nommé agent un an plus tard, et ce, jusqu'en 1636. Retourné en Angleterre, de Vic repartit aussitôt au Danemark, puis à Hambourg, où il resta deux ans, de 1637 à 1638. Enfin, il finit par s'installer à Bruxelles en qualité d'agent de l'Angleterre pendant vingt ans, de 1641 à 1661. Quant à Richard Browne, secrétaire d'Isaac Wake et de John Scudamore pendant plusieurs années, il devint agent en France à partir de juillet 1641, et cela pratiquement pendant une vingtaine d'années²³⁸.

Ainsi, ces exemples montrent une progression au sein d'une activité diplomatique – de simple secrétaire au service d'ambassadeur à chargé d'affaires et de chargé d'affaires à agent et résident – qui s'inscrivait dans une durée particulièrement longue. En effet, Dumolin séjourna près d'une vingtaine d'années dans les îles Britanniques sous diverses qualités, sans pratiquement jamais avoir été pourvu de charges ni d'offices dans un autre domaine²³⁹ ; de Vic pouvait s'enorgueillir d'avoir exercé des fonctions diplomatiques tant en France qu'ailleurs en Europe pendant plus de trente ans.

Il arrivait également qu'un futur ministre du second ordre renonçât à une carrière à laquelle on le prédestinait pour se consacrer entièrement à l'exercice du métier de secrétaire auprès d'un ambassadeur dans l'espoir de progresser par la suite dans la hiérarchie diplomatique. Ce fut le cas de Jean de Montereul qui, destiné au barreau dès l'âge de dix-huit ou dix-neuf ans, abandonna ses études de droit pour devenir secrétaire de Pomponne II Bellièvre à Rome en 1635. Ayant appris la nomination de Bellièvre en Angleterre en 1638, Montereul rentra en France et obtint, non sans quelques difficultés, une permission d'aller rejoindre le diplomate en qualité de secrétaire²⁴⁰. Ayant acquis une certaine expérience, de Montereul fut finalement promu chargé d'affaires en février 1640 par Bellièvre, qui retournait à Paris, puis devint, en mars de la même année, agent, fonction qu'il occupa jusqu'à l'arrivée du marquis de

²³⁷ AN, MC, LIX 119, testament de Claude Dumolin, 9 janvier 1661.

²³⁸ Browne était un royaliste convaincu, et sa loyauté a été mise à rude épreuve. Pendant toute sa carrière diplomatique en France, il semble avoir été pratiquement obligé de rendre ses services gratuitement.

²³⁹ En mars 1627, il était secrétaire ordinaire de la Chambre du roi (NA, SP 78/81, fol. 51, lettres de créance, Paris, 25 février/7 mars 1627). Plus tard, Dumolin fut également pourvu d'une charge de maître d'hôtel du roi (AN, MC, XCVI 55, 6 avril 1650, acte concernant Claude Dumolin et ses frères).

²⁴⁰ BnF, Français 15995, fol. 2, lettres de Montereul à Bellièvre, Paris, 12 février 1638 et fol. 4, Paris, 3 décembre 1638.

La Ferté-Imbault en juillet 1641. Par la suite, il revint à nouveau, dans les années 1646-1647, en Angleterre comme agent, puis en Écosse en 1647-1648.

Enfin, il convient également de remarquer que dans des cas beaucoup plus rares, il était même possible de passer d'un statut de simple secrétaire d'ambassadeur à celui d'ambassadeur, même s'il faut souligner que ces passages étaient encore extrêmement rares dans la première moitié du XVII^e siècle. Le seul exemple peut en être livré par René Augier, qui avait connu tous les échelons diplomatiques : secrétaire pour la langue française d'Edward Herbert en 1619, il devint chargé d'affaires vers 1629, puis agent à partir de 1630, et ce, jusqu'au mois de mai 1640. Puis, il retourna en France en qualité d'ambassadeur ordinaire de 1644 à 1651, son statut n'étant pas reconnu par Paris jusqu'en 1647²⁴¹. Enfin, il y revint à nouveau dans les années 1655-1656 comme agent.

Tous ces exemples montrent qu'une lente progression – certes limitée mais toutefois existante – différenciait les ministres du second ordre des ambassadeurs. En effet, en ce qui concerne ces derniers, surtout ceux de France en Angleterre sous Louis XIII, les échelons au sein de l'ambassade étaient beaucoup plus figés. Mis à part quelques exceptions – à l'image d'Antoine de La Boderie ou d'Isaac Wake –, la plupart d'entre eux, comme nous l'avons vu, étaient nommés directement ministres du premier ordre, sans jamais avoir eu une quelconque expérience préalable ou exercé une charge plus subalterne. Par conséquent, cette progression rapprochait encore un peu plus les agents de seconde main des véritables acteurs diplomatiques professionnels.

● ***Les fers de lance de la modernisation d'un appareil diplomatique ?***

Les ministres du second ordre circulant entre la France et l'Angleterre dans les années 1610-1642 peuvent à plusieurs égards être considérés comme des fers de lance de la modernisation d'un appareil diplomatique.

Premièrement, la souplesse dans leur qualité et leur statut permettait aux gouvernements de s'affranchir des normes et des codes qui régissaient habituellement la nomination des ambassadeurs, palliant ainsi un certain nombre de lacunes du système d'ambassades, telles que l'intermittence et l'irrégularité dans la présence des ministres du premier ordre, le coût très élevé dans l'organisation et le déroulement des ambassades, ainsi que l'impossibilité de s'affranchir des coutumes diplomatiques trop rigides.

²⁴¹ G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 112.

Puis, tant par leurs origines sociales que par le caractère de plus en plus professionnel de leur métier, les ministres du second ordre rassemblaient davantage à des membres de l'appareil bureaucratique sur lesquels les gouvernements « pré-absolutistes » s'appuyaient pour gouverner. En effet, la fidélité, l'expérience et la compétence comptaient plus que les origines dans le choix et la nomination des acteurs secondaires.

Ainsi, véritables techniciens, généralement issus de la petite noblesse et formant un corps spécialisé et mû par une logique de carrière, ils se rapprochaient davantage des administrateurs de l'appareil intérieur tels que les secrétaires d'État, les intendants ou les commissaires²⁴².

2. « Madame l'Ambassadrice » : l'émergence d'un nouvel acteur diplomatique officiel ?

« M. d'Andilly parlant dans ses mémoires du succès que M. de la Boderie avoit eu dans ses négociations, observe que M. de la Boderie lui avoit dit plusieurs fois qu'il en étoit redevable en partie à Madame de la Boderie sa femme. Elle l'avoit suivi dans ses Ambassades de Flandre et d'Angleterre ; et comme elle avoit beaucoup d'esprit et un grand usage du monde, elle découvroit dans le manège des courtisans bien des intrigues qui auroient pu échapper au Ministre le plus attentif »²⁴³.

Voici un hommage rendu par Antoine de La Boderie à sa femme Jeanne Le Prévost, qui l'accompagna lors de son ambassade ordinaire en Angleterre dans les années 1606-1609. Il convient de remarquer que de pareils hommages étaient rares dans cette première moitié du XVII^e siècle où la sphère politico-diplomatique était considérée comme un domaine presque exclusivement masculin. En effet, la femme d'ambassadeur – qu'on commence à appeler de plus en plus à cette époque-là « Madame l'Ambassadrice »²⁴⁴ – ne disposait pas véritablement des attributs conférés aux représentants de l'État, ni de l'autorité qui les accompagnait.

²⁴² Sur la formation des secrétaires d'État des Affaires étrangères au XVII^e siècle, voir Lucien Bély, « Origines sociales et formation des secrétaires d'État des Affaires étrangères pendant le Grand Siècle », dans Jean-Pierre Poussou, Roger Baury et Marie-Catherine Vignal Souleyreau (dir.), *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes : mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette*, Paris, PUPS, 2005, p. 551-569.

²⁴³ *Ambassades de monsieur de la Boderie*, op. cit., t. I, p. XXXVII-XXXVIII.

²⁴⁴ L'ambassadrice était l'épouse de l'ambassadeur. Selon Frédéric-Charles Moser, c'est sous le pape Sixte V que se mit en place, avec la femme du comte d'Olivares, cette coutume d'appeler les épouses « Madame l'Ambassadrice » (Frédéric-Charles Moser, *L'Ambassadrice et ses droits*, Berlin, chez Étienne de Bourdeaux, 1754, p. 8-9). John Finet utilise également le mot « ambassadrice » (J. Finet, *Finetti Philoxenis*, op. cit., p. 9 et p. 71-72).

Toutefois, avec l'apparition et le développement des ambassades ordinaires et permanentes ainsi que des ambassades extraordinaires de longue durée, les théoriciens commencèrent, dès le XVI^e siècle, de réfléchir sur le rôle que les femmes pouvaient jouer auprès de leurs maris dans les ambassades. Ainsi, Carlo Pasquali considérait que l'épouse devait être emmenée dans une ambassade, critiquant ceux qui pensaient « sottement que la femme soit un empêchement pour son mari dans la fonction d'une ambassade ». A l'inverse, l'auteur incitait son lecteur à considérer la femme « comme une aide au mari, quelle que soit la fonction dont il s'acquitte », afin de le consoler, le divertir, le soulager ou l'encourager²⁴⁵. Quant à Hotman de Villiers, il attribuait aux ambassadrices le soin de garder l'œil sur la Maison et les domestiques de son mari²⁴⁶. Les auteurs réduisirent alors la place des femmes aux seules fonctions d'épouses, reconnaissant leur rôle familial.

Dans le cas des relations politico-diplomatiques entre la France et l'Angleterre dans les années 1610-1642, la figure de l'ambassadrice apparaît dans les sources : ces ambassadrices se mirent non seulement à accompagner régulièrement leurs époux – les ambassadeurs anglais en France et les ambassadeurs français en Angleterre vinrent régulièrement avec leurs femmes²⁴⁷ – mais devinrent un élément de la fonction de représentation assumée par leurs maris à l'étranger, jouant même, à des rares occasions, un certain rôle diplomatique.

C'est en cette qualité que nous inscrivons l'ambassadrice parmi les acteurs officiels de second plan, acteurs dont le rôle et l'action dans la sphère diplomatique méritent d'être étudiés. Cela est d'autant plus important que si l'historiographie – tant française qu'anglo-saxonne – avait récemment mis en lumière l'influence politique des femmes composant l'entourage de la reine à la Cour²⁴⁸, invitant à repenser l'implication des femmes dans la politique, elle ne

²⁴⁵ C. Pasquali, *L'ambassadeur*, op. cit., p. 199-200.

²⁴⁶ « Et pour revenir à ses domestiques, nostre Ambassadeur ne pouvant tousjours avoir l'œil sur eux, tant pour sa dignité que pour les occupations de sa charge : le meilleur sera, s'il peut, mener sa femme avec luy : l'œil de laquelle arrastera sans doute infinies débauches de ses gens et de desordre en sa maison » (J. Hotman de Villiers, *L'ambassadeur*, op. cit., p. 32-33).

²⁴⁷ Selon Gemma Allen, vingt-uns des quatre-vingt-quatre résidents anglais du XVI^e siècle étaient accompagnés d'une épouse en poste (soit 25 %), contre trente-cinq sur les soixante-uns ambassadeurs résidents anglais du XVII^e siècle (57 %) (voir Gemma Allen, « The Rise of the Ambadress: English Ambassadorial Wives and Early Modern Diplomatic Culture », *The Historical Journal*, 62/3, 2019, p. 619).

²⁴⁸ Pour les femmes à la Cour d'Angleterre et leur rôle politique, voir Natalie Mears, « Politics in the Elizabethan privy Chamber: Lady Mary Sidney and Kat Ashley », dans James Daybell (dir.), *Women and Politics in Early Modern England, 1450-1700*, Aldershot, Ashgate, 2004, p. 67-82 ; Gemma Allen, *The Cooke Sisters: Education, Piety and Politics in Early Modern England*, Manchester, Manchester University Press, 2013. Pour la Cour de France, voir Caroline Zum Kolk et Kathleen Wilson-Chevalier (dir.), *Femmes à la cour de France : charges et fonctions (XV^e-XIX^e siècle)*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2018 ainsi qu'un mémoire de Master (Eloïse Rocher, « Commensales, "courtisanes" et favorites : fonctions et enjeux des charges détenues par les femmes de la noblesse à la cour de France sous l'Ancien Régime », mémoire de Master sous la dir. de Nicole Lemaitre, 2009). Enfin, pour d'autres cours européennes, voir Nadine Akkerman et Birgit Houben

s'intéresse que depuis peu aux femmes d'ambassadeurs à l'époque moderne, le rôle de pionnière appartenant à l'historiographie anglo-saxonne²⁴⁹. Comme l'a très justement souligné Florian Kühnel, l'historiographie moderne a pendant longtemps passé sous silence le rôle des femmes dans les relations diplomatiques. En effet, alors que la sphère politique était généralement considérée comme masculine tout au long de l'époque moderne, les femmes se voyaient reléguées à la sphère « privée informelle »²⁵⁰. Des études récentes ont montré qu'à l'époque qui nous intéresse, les dimensions formelles et informelles se trouvaient intimement mêlées dans la culture aulique, et, par conséquent, l'influence diplomatique dépendait grandement des relations personnelles entre l'émissaire et la famille princière auprès de laquelle il séjournait²⁵¹. Or, comme nous allons le voir, les ambassadrices étaient souvent un élément indispensable et même déterminant dans la construction de ces relations, contribuant ainsi au succès de la mission diplomatique.

a. Un mimétisme féminin ? L'ambassadrice comme représentante de la reine

Dans la période qui nous intéresse, l'ambassadrice semblait jouer le même rôle de représentation diplomatique que son mari, mais auprès de la reine. Dans une sorte de mimétisme, le cérémonial diplomatique (qu'on étudiera plus tard), bien que moins solennel, supposait l'organisation de l'accueil de l'ambassadrice, qui arrivait souvent quelques semaines après son mari, de sa présentation à la reine selon un protocole spécialement établi, ainsi que de sa participation aux audiences, aux dîners et aux événements auliques organisés par la

(dir.), *The Politics of Female Households: Ladies-in-waiting Across Early Modern Europe*, Leiden/Boston, Brill, 2014.

²⁴⁹ G. Allen, « The Rise of the Ambadress », art. cit. et Camille Desenclos, « Women's Place in Diplomacy through the French Diplomatic Correspondences (early 17th Century) », dans Roberta Anderson, Laura Oliván Santaliestra et Suna Suner (dir.), *Gender and Diplomacy: Women and Men in European and Ottoman Embassies from the 15th and to the 18th Century*, Vienne, Hollitzer Wissenschaftsverlag, 2021, p. 45-61. Les études sont un peu plus nombreuses concernant la deuxième moitié du XVII^e et le XVIII^e siècle (voir Laura Oliván Santaliestra, « Lady Anne Fanshawe, Ambadress of England at the Court of Madrid (1664-1666) », dans Glenda Sluga et Carolyn James (dir.), *Women, diplomacy and international politics since 1500*, Londres/New York, Routledge, 2016, p. 68-85 ; Florian Kühnel, « "Minister-like Cleverness, Understanding and Influence on Affairs": Ambadresses in Everyday Business and Courtly Ceremonies at the Turn of the Eighteenth Century », dans Tracey A. Sowerby and Jan Hennings (dir.), *Practices of Diplomacy in the Early Modern World, c. 1410-1800*, Londres/New York, Routledge, 2019, p. 130-146.

²⁵⁰ F. Kühnel, « Minister-like Cleverness », art. cit., p. 130-131.

²⁵¹ Voir, par exemple, James Daybell, « Introduction: Rethinking Women and Politics in Early Modern England », dans J. Daybell (dir.), *Women and Politics in Early Modern England*, op. cit., p. 1-20.

souveraine²⁵². Par ailleurs, la participation de la femme d'ambassadeur au cérémonial avait pour but non seulement de représenter et d'incarner la dignité de la royauté féminine, mais également de tisser des liens avec la reine du pays dans lequel son mari était dépêché, et, à travers cela, de contribuer à l'établissement de bons rapports entre l'ambassadeur et le roi accueillant²⁵³.

À titre d'exemple, citons le nom de Madgalen Wood (1580-1614), épouse de Thomas Edmondes, qui rejoignit son mari à Paris avec sa sœur Anne en août 1610²⁵⁴. Dame de la Chambre privée de la reine Anne de Danemark, Magdalen apporta à cette occasion des lettres adressées par sa maîtresse à Marie de Médicis – qui, selon Dudley Carleton, « lui procureraient un accueil gracieux »²⁵⁵ – ainsi que l'essentiel des affaires de son mari. Présentée aussitôt à la régente, elle charma la reine, contribuant ainsi à l'établissement de la bonne entente et de l'harmonie qui prévalurent dans les relations entre l'ambassadeur et la famille royale. Le 15 septembre 1611, Louis XIII et Marie de Médicis leur firent d'ailleurs l'honneur d'être parrain et marraine de leur fille Louisa²⁵⁶. À cette occasion, Edmondes organisa une cérémonie somptueuse au cours de laquelle le duc de Bouillon, ami de l'ambassadeur, représenta le roi de France, alors que le prince d'Orange représentait la régente²⁵⁷. La présence de nombreux courtisans et de personnalités illustres – la reine Marguerite, la jeune princesse de Condé, les quarante autres grandes dames de la Cour, les quatre frères de Guise – honora tout

²⁵² Pour comment on accordait une audience à Elizabeth Scudamore en octobre 1635, voir J. Dumont et J. Rousset de Missy, *Le cérémonial diplomatique des cours de l'Europe*, op. cit., t. I, p. 135.

²⁵³ Cette logique semble exister ailleurs en Europe. Par exemple, Alain Hugon a montré que lorsque le Conseil d'État espagnol recherchait des candidats au poste de Paris en 1618, les noms du comte d'Olivares et du marquis de Montesclaros étaient privilégiés parce qu'ils étaient mariés. Par l'intermédiaire de leurs femmes, ils pouvaient entrer en contact avec Anne d'Autriche (A. Hugon, *Au service du roi catholique*, op. cit., p. 162).

²⁵⁴ Magdalen Wood, fille de John Wood, clerc du cachet (*Clerk of the Signet*), épousa Thomas Edmondes en 1601. Elle accompagna son mari à Bruxelles dans les années 1604-1609, puis à Paris où elle mourut en novembre 1614, par suite d'un abcès de rein, après environ sept semaines de souffrances, et fut enterrée le 22 février 1615 dans la cathédrale de Cantorbéry (*Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire*, op. cit., t. IV, lettre de Beaulieu à Trumbull, Paris, 24 novembre 1614, p. 63-64). Extrêmement chagriné, Edmondes reçut les condoléances de la famille royale et des grands dignitaires de la cour. Après la mort de sa première épouse, l'ambassadeur se remaria avec Sarah Harington (1565-1629), fille de James Harington d'Exton.

²⁵⁵ *Memorials of Affairs of State in the Reigns of Q. Elizabeth*, op. cit., vol. 3, p. 201-203.

²⁵⁶ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire*, op. cit., t. III, lettre de Beaulieu à Trumbull, Paris, 27 septembre 1611, p. 149. Voir également BnF, Mss, 500 de Colbert 467, fol. 15, lettre de Beaulieu à Hotman de Villiers, Paris, 9 septembre 1611 : « Madame Edmondes accoucha, graces à Dieu, la semaine passée d'une petite françoise à laquelle le Roy et la Royne feront l'honneur comme je croy, de donner le nom ».

Notons que Thomas Edmondes et Magdalen Wood eurent au moins cinq enfants, dont un fils aîné prénommé Henry (v.1605-1635), qui fut élu en 1625-1626 membre du Parlement pour Newton ; il décéda probablement d'alcoolisme à l'âge de trente ans. Une autre de leurs filles, Lucy, naquit et fut baptisée, comme Louisa, à Paris. Son parrain et ses marraines furent le duc de Lennox et les comtesses de Bedford et d'Exeter (*Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire*, op. cit., t. IV, lettre de Beaulieu à Trumbull, Paris, 14 août 1614, p. 490-491).

²⁵⁷ « Une fille est née de l'ambassadeur d'Angleterre le mois dernier. Elle fut baptisée le 25, et le roi et la reine furent invités ; l'un envoya le duc de Bouillon, l'autre la princesse d'Orange, qui étaient présents au nom de Leurs Majestés, et donnèrent deux bijoux à l'enfant » (*CSPV*, vol. XII, lettre de Zorzi Guistinian, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Senat, Paris, 5 octobre 1611, p. 221).

particulièrement l'ambassadeur d'Angleterre et témoigna du crédit dont il jouissait à la Cour de France. Il convient d'ajouter que le crédit de Magdalen Wood auprès de Marie de Médicis semblait être si important que cette dernière décida de lui accorder une place privilégiée – « où uniquement les princesses sont habituellement admises » – lors de la cérémonie de publication des mariages franco-espagnols, cérémonie à laquelle par ailleurs son mari Edmond refusa d'assister, s'offusquant d'être « placé avec ceux qu'ils tenaient inférieurs aux autres qui devaient être avec le nonce »²⁵⁸.

Un autre exemple peut être fourni par Jeanne Le Prévost, épouse d'Antoine de La Boderie, qui accompagna son mari à Londres lors de son ambassade ordinaire des années 1606-1609²⁵⁹. D'après les sources, elle noua « une grande amitié » avec Anne de Danemark et d'autres membres de la famille royale²⁶⁰ : la reine manifesta en effet de multiples marques d'attention envers l'ambassadrice, incitant notamment son fils le duc d'York à inviter la fille du couple La Boderie, Catherine, à danser à l'occasion d'une représentation du masque intitulé *The Masque of Beauty* de Ben Jonson, qui eut lieu au palais de Whitehall, au moment du Carnaval, le 10 janvier 1609²⁶¹. Il arrivait même que Jeanne Le Prévost eût le privilège d'assister seule à un certain nombre d'événements auliques : « Lundi comme le Roi arriva pour assister le lendemain aux joütes qui se font pour son avènement à la Couronne, lesquelles, à ce qui m'a été rapporté, il y eut plus de beaux habits que de bons Gendarmes, et où pas un des Ambassadeurs ne fut convié, ma femme seule en reçut la faveur »²⁶². Par conséquent, grâce au charme, à l'élégance mais aussi à l'intelligence de Jeanne Le Prévost – « femme de si grand esprit et de si grande vertu » selon Arnauld d'Andilly²⁶³ –, Antoine de La Boderie eut accès à l'intimité de la famille royale anglaise, partageant occasionnellement le dîner dans la chambre

²⁵⁸ L'ambassadeur avait en effet été placé à droite de la reine, avec les représentants des archiducs et des Provinces-Unies, tandis que les ambassadeurs de Venise et de Savoie se retrouvaient à gauche, avec le nonce (NA, SP 78/59, fol. 77, lettre d'Edmond à Salisbury, Paris, 20 mars 1612).

²⁵⁹ Jeanne Le Prévost fut la fille de Charles Le Prévost, seigneur de Granville, contrôleur général des finances, et de Marie Brûlart, tante de Nicolas Brûlart de Sillery (1544-1624), garde des sceaux et chancelier de France. En premières noces, elle avait épousé Pierre de Haqueville, seigneur de Pomponne, grand-maître des eaux et forêts de Bretagne. Elle se maria avec Antoine de La Boderie en 1595 et mourut en 1635 (voir Nicolas Viton de Saint-Allais, *Nobiliaire universel de France, ou recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume*, Paris, Bachelin-Deflorenne, 1821, t. 18, p. 144).

²⁶⁰ Il s'agit de Catherine Le Fèvre de La Boderie (1589-1637), qui se maria avec Robert Arnauld d'Andilly. Voir également H. de La Ferrière, *Les La Boderie*, op. cit., p. 95.

²⁶¹ Voir, entre autres, *Ambassades de monsieur de la Boderie*, op. cit., t. IV, lettre de La Boderie à Puisieux, Londres, 13 février 1609, p. 234 ainsi que E. R. Welch, *A Theater of Diplomacy*, op. cit., p. 51 et Aidan Norrie, Carolyn Harris et Joanna L. Laynesmith (dir.), *Tudor and Stuart Consorts: Power, Influence and Dynasty*, Cham, Palgrave Macmillan, 2022.

²⁶² *Ambassades de monsieur de la Boderie*, op. cit., t. II, lettre de La Boderie à Puisieux, Londres, 7 avril 1607, p. 144.

²⁶³ Louis Moréri, *Nouveau supplement au grand dictionnaire historique genealogique, géographique, etc. de Louis Moreri pour servir à la dernière édition de 1732 & aux précédentes*, Bâle, 1749, t. I, p. 642.

privée avec le roi et la reine. Dans une lettre en date du 24 avril 1608, l'ambassadeur s'en vanta auprès du vicomte de Puisieux : « Nous sommes ma femme et moi maintenant des plus favorisés de la Reine, encore que nous ne l'ayons vu depuis ni l'un ni l'autre ; mais elle ne se peut contenter d'en dire bien à tous ceux qu'elle croit pouvoir nous le redire. Ma femme la verra aujourd'hui ou demain, et si elle lui témoigne avoir envie que je la voie, j'en rechercherai l'occasion, autrement non »²⁶⁴.

Les sentiments d'amitié et de respect entre Anne de Danemark et l'ambassadrice ne s'étaient toujours pas dissipés à la fin de l'ambassade. Ainsi, au moment du départ du couple La Boderie en été 1609, la reine aurait déclaré à Jeanne Le Prévost : « Quand il ne me resteroit que le fil de perles que je porte, je le partagerois avec vous ». Il convient d'ajouter que les deux femmes échangèrent des lettres même après le retour de l'ambassadrice en France. Les rapports cordiaux tissés entre Antoine de La Boderie et la famille royale anglaise – par le biais, tout au moins partiellement, de Jeanne Le Prévost – expliquent sans doute sa nouvelle nomination en qualité d'ambassadeur extraordinaire en décembre 1609. L'on peut même supposer, sans craindre de se tromper, que le mécontentement que suscita, comme nous l'avons déjà vu, la qualité de La Boderie dépêché pour mener des négociations, put être anéanti également grâce à la proximité de sa femme avec la reine²⁶⁵. Quoi qu'il en soit, Jeanne Le Prévost, qui n'accompagna pas son mari lors de cette deuxième ambassade, s'efforçait d'entretenir les relations nouées tant avec la famille royale anglaise qu'avec ses serviteurs les plus puissants – tel que le comte de Salisbury à qui elle envoya, au début de l'année 1611, des bouteilles de vin afin de le remercier du bon traitement qu'il avait réservé à son mari²⁶⁶.

Ainsi, les exemples de Magdalen Wood et de Jeanne Le Prévost nous permettent de parler de « diplomatic working couple », concept et expression développés par Heide Wunder²⁶⁷.

²⁶⁴ *Ambassades de monsieur de la Boderie, op. cit.*, t. III, lettre de La Boderie à Puisieux, Londres, 24 avril 1608, p. 224.

²⁶⁵ Sa femme et sa fille l'ont accompagné lors de sa première ambassade mais pas la deuxième (H. de La Ferrière, *Les La Boderie, op. cit.*, p. 87).

²⁶⁶ « La valeur des 20 000 pieds de vigne envoyés à Sa Seigneurie par Madame de la Boderie, c'est 50 livres sterling, et il y en a 10 000 autres à venir » (CSPD, 1611-1618, lettre de Thomas Wilson à Salisbury, Britain's Burse, 5 février 1611, p. 6).

²⁶⁷ Heide Wunder, *He is the Sun, She is the Moon: Women in Early Modern Germany*, Cambridge, Harvard University Press, 1998, p. 63-84.

b. D'autres fonctions diplomatiques difficiles à cerner

Outre la fonction de représentation dont l'un des objectifs majeurs était de tisser des liens avec la reine, d'autres rôles que les ambassadrices pouvaient jouer sont extrêmement difficiles à saisir à cause du manque de références dans les sources. Toutefois, nous avons réussi à trouver quelques éléments qui prouvent qu'une femme d'ambassadeur avait également d'autres fonctions diplomatiques.

Ainsi, à ce propos, citons à nouveau lady Magdalen Wood, qui joua occasionnellement, semble-t-il, un rôle de messagère : en effet, c'est par elle que transitaient les lettres et les sommes d'argent destinées aux différentes missions diplomatiques. À titre d'exemple, elle reçut trente livres de la part de Richard Bancroft (1544-1610), archevêque de Cantorbéry, en vue d'assurer les charges de transport d'Isaac Casaubon (1559-1614), célèbre humaniste protestant, attendu outre-Manche par le roi Jacques²⁶⁸. Par ailleurs, William Trumbull, dans une lettre en date de septembre 1611, la compara à Déborah, figure biblique et icône du pouvoir féminin fréquemment évoquée à cette époque²⁶⁹. Ils se connurent à Bruxelles lors de l'ambassade d'Edmondes des années 1604-1609, Trumbull lui servant de secrétaire avant de devenir lui-même agent et résident du roi d'Angleterre auprès des archiducs après le départ de l'ambassadeur en été 1609.

Puis, les sources dévoilent plus au moins clairement l'exemple de Catherine de Bassompierre, femme du comte de Tillières, ambassadeur ordinaire de Louis XIII auprès de Jacques I^{er} dans les années 1619-1624²⁷⁰. Ainsi, l'ambassadeur vénitien Zuane Pesaro lui prêta un rôle dans les négociations d'une union dynastique franco-anglaise. Selon lui, n'étant pas en mesure de parvenir à l'avancement notable dans les pourparlers depuis plusieurs mois, le comte de Tillières décida d'envoyer son épouse à Paris, en mars 1623, pour des affaires familiales mais aussi pour « négocier un mariage entre Madame et le prince de Galles »²⁷¹, sans que l'on puisse en dire davantage. Par ailleurs, les mêmes dépêches vénitiennes accusèrent, quelques

²⁶⁸ BL, Stowe MS 171, fol. 264, lettre de R. Bancroft à Edmondes, Lambeth, 26 juin 1610.

²⁶⁹ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire*, op. cit., t. II, p. 162 et t. III, p. 141. La reine Élisabeth fut également régulièrement comparée à *Deborah of England* dans les années 1620 (voir Julia M. Walker, *The Elizabeth Icon: 1603-2003*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2004, p. 59-60).

²⁷⁰ Catherine de Bassompierre (?-1653), fille de Christophe de Bassompierre et de Louise Le Picart de Radeval, sœur du célèbre maréchal de Bassompierre, épousa le comte de Tillières en 1608. Elle rédigea un testament le 3 juin 1610 (AN, MC, XVIII 150, 3 juin 1610) et mourut au château de Tillières, le 12 février 1653 (L. Berges, *Château de Carrouges*, op. cit.).

²⁷¹ CSPV, vol. XVII, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 6 mars 1623, p. 580.

mois plus tard, l'ambassadrice d'avoir exercé une mauvaise influence sur les négociations et, par voie de conséquence, provoqué le rappel de son mari en juin 1624 :

« [...] au milieu de ces débats, beaucoup essaient de semer la zizanie, disant aux Français que les Anglais sont plus épais que jamais avec les Espagnols, et aux Anglais que la France veut les entraîner progressivement puis les laisser tomber, avec dérision. Parmi ces personnes malveillantes on me dit que la femme de Tillières est particulièrement active. Elle est très intime avec Carlisle, qui a pris ce poste plus à cause de son influence sur l'Angleterre que de toute inclination pour ces parties »²⁷².

Quoi qu'il en soit, même si, faute de sources, le rôle exact de Catherine de Bassompierre dans les négociations et les raisons du rappel de son mari sont impossibles à cerner à ce stade de nos recherches, sa présence à la Cour, à Compiègne, en juin 1624 – c'est-à-dire à la veille de la révocation de son mari, aussitôt remplacé par le marquis d'Effiat – n'était peut-être par un fruit du hasard²⁷³. En tout cas, l'ambassadeur, sentant que les nuages commençaient à s'amonceler au-dessus de sa tête, comptait visiblement sur l'habileté de sa femme : « Ma femme a quelques affaires à Compiègne auxquelles je vous supplie la favoriser non seulement pour mon interest particulier mais aussy par ce que sa presence luy servira aux affaires qui se traittent d'autant qu'ayant grand amitié avec la duchesse et comtesse de Bouquinam elle pourra fort convenablement dire beaucoup de choses qui me seroient mesceantes [...] »²⁷⁴. Quoi qu'il en soit, notons une chose intéressante : dans les instructions communes, délivrées initialement à Bassompierre et à Tillières le 23 août 1626 pour qu'ils aillent ensemble en Angleterre régler les différends concernant l'expulsion de l'entourage d'Henriette-Marie, le nom de l'ancienne ambassadrice n'était pas oublié : « Mesme Sa Majesté aura à plaisir que ledit sieur comte de Tillières mène la dame comtesse de Tillières, sa femme, audit pays, pour travailler à mesmes fins près de ladite reyne en la communication plus fréquente et familière qu'elle pourra avoir avec elle »²⁷⁵. Même si, comme nous l'avons déjà vu, Bassompierre finit par partir seul en mission, la mention du nom de Madame de Tillières signifie, d'une part, la reconnaissance de ses qualités et de sa connaissance des affaires d'Angleterre et, d'autre part, la volonté du gouvernement français de faire un geste envers le maréchal dont elle était la sœur.

²⁷² CSPV, vol. XVIII, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Choisy, 27 juin 1624, p. 360-361.

²⁷³ « Je laisse à madame la comtesse vostre femme qui arrivera hier en cette ville de vous faire part des harangues de monsieur Gourdon » (AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 64, lettre de La Ville-aux-Clercs au Tillières, Compiègne, 15 juin 1624).

²⁷⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 108, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 22 juin 1624.

²⁷⁵ *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État, op. cit.*, t. II, instructions communes délivrées à Bassompierre et à Tillières, Nantes, 23 août 1626, p. 241-255.

Ainsi, les éléments susmentionnés montrent l'émergence, sans doute encore timide, de la figure de l'ambassadrice, qui devient de plus en plus un véritable acteur diplomatique à part entière, contribuant ainsi au fonctionnement de l'ambassade.

B. Des intermédiaires officieux, instruments secrets dans l'arsenal diplomatique des couronnes

Bien qu'ils accomplissent la tâche primordiale de conduire les relations diplomatiques entre les deux Couronnes, les ministres du premier et du second ordre ne détenaient pas le monopole de la mise en œuvre de la politique extérieure. En effet, d'autres acteurs – non plus officiels, mais cette fois officieux – apportaient une aide indispensable à une époque où les structures diplomatiques étaient encore éloignées d'une administration moderne performante et efficace. Agissant la plupart du temps dans le secret, ces acteurs représentent sans doute la frange la plus compliquée à catégoriser.

Ainsi, nous avons décidé de distinguer principalement deux grandes catégories d'agents officieux :

- les envoyés secrets, chargés de négocier en sous-main ;
- les informateurs divers et variés, tels que des personnes pensionnées – sans être nécessairement des espions – donnant en contrepartie des renseignements, ou encore des espions et aventuriers à la solde de la France ou de l'Angleterre.

1. Des envoyés chargés de missions secrètes de négociation

« [...] j'ose dire hardivement que négocier sans cesse, ouvertement ou secrètement, en tous lieux, encore même qu'on n'en reçoive pas un fruit présent, et que celui l'on peut attendre à l'avenir ne soit pas apparent, est chose tout à fait nécessaire pour le bien des Etats »²⁷⁶.

Ainsi, en lisant cet extrait du *Testament politique* du cardinal de Richelieu, l'on comprend que la négociation secrète devint dans la première moitié du XVII^e siècle l'un des moyens indispensables à la vie diplomatique²⁷⁷. Il n'est pas étonnant que les sources soient trop souvent muettes concernant les émissaires secrets chargés de négocier : si leurs profils sont plus ou moins possibles à déceler, les missions que le pouvoir leur confiait sont entourées d'un épais mystère et d'une grande confidentialité, obligeant l'historien à formuler des hypothèses.

Toutefois, nous avons réussi à décortiquer tant la personnalité que les activités secrètes d'un certain nombre d'acteurs, ce qui nous permet d'affirmer que la France comme l'Angleterre ne choisissaient pas des gens louches ou suspects. En effet, l'on confiait généralement les missions de négociations secrètes soit à des personnages déjà connus, issus de la noblesse plutôt titrée qui se destinaient à la carrière des armes ou à celle de l'Église, soit à des étrangers qui, pour des raisons essentiellement religieuses, quittaient leur pays pour s'installer ailleurs et devenaient des serviteurs proches de la Couronne, servant généralement en qualité d'officiers domestiques de la Maison du roi ou de celle de son principal ministre. Il convient d'ajouter par ailleurs que le recours à des envoyés secrets se manifestait tout particulièrement au moment des grands enjeux politico-diplomatiques entre les deux royaumes quand la diplomatie traditionnelle – incarnée tant par des ambassadeurs que par des acteurs officiels de seconde main – ne suffisait pas du fait de sa faiblesse et du manque de moyens.

²⁷⁶ Armand Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, *Testament Politique*, éd. Françoise Hildesheimer, Paris, H. Champion, 2012, p. 241.

²⁷⁷ Voir Madeleine Haehl, « Des négociations continuelles dans le “Testament politique” du cardinal de Richelieu », dans Alain Pekar Lempereur et Aurélien Colson (dir.), *Négociations européennes d'Henri IV à l'Europe des 27*, Paris, A2C Médias, 2008, p. 43-51.

a. Négociateur secret avec Jacques I^{er} : Louis de l'Hospital (v.1555-1611), baron de Vitry

Le premier envoyé secret qui apparaît dans les sources pour la période qui suivit l'assassinat d'Henri IV est Louis de l'Hospital (v.1555-1611), baron de Vitry – appartenant à une ancienne famille originaire de Naples qui s'installa en France au milieu du XIV^e siècle²⁷⁸ – que Marie de Médicis dépêcha à deux reprises auprès de Jacques I^{er} en 1611.

Son premier envoi en avril-mai ayant pour prétexte une chasse – passion du roi d'Angleterre – fit l'objet de spéculations, notamment chez les diplomates vénitiens, toujours systématiques et scrupuleux dans leurs observations. En effet, alors que, selon Zorzi Giustinian, ambassadeur de la Sérénissime auprès de Louis XIII, la France avait ordonné à Vitry de séjourner en Angleterre dans le but de se renseigner sur la nature « des relations que les Huguenots de ce royaume entretiennent avec Sa Majesté, et de les déjouer » – information qu'il prétendait par ailleurs détenir « en grande confiance » de Sully –, son homologue séjournant à Londres, Marc' Antonio Correr, avoua qu'il n'arrivait pas à cerner le véritable but de la venue du baron à la Cour de Jacques I^{er}. Ainsi, il écrivit : « M. de Vitry, arrivé à Londres la semaine dernière, est allé sur-le-champ rejoindre le roi dans la chasse de Royston. Jusqu'à présent, je ne puis trouver qu'il ait mené des négociations, ni même qu'il ait reçu aucune commission de la reine ; bien que les Espagnols s'en doutent »²⁷⁹. Quant à Jean de Beaulieu, secrétaire de Thomas Edmondes, ambassadeur de Jacques I^{er} à Paris, il avoua ne pas avoir pu découvrir la nature exacte de sa venue : « Avant-hier Monsieur de Vitry partit d'icy pour s'en aller en Angleterre ou le Roy l'attend en bonne devotion il y a longtemps pour s'abatre un peu avec luy. Je ne scay pas s'il porte par dela aucune commission mais je n'en ay encores sceu rien apprendre »²⁸⁰. Il semblerait qu'en effet, Vitry fût chargé de se renseigner auprès du roi d'Angleterre sur ses intentions concernant les protestants français. Retournant à Paris le 8 juin, il rapporta « les

²⁷⁸ Louis de l'Hospital (v.1555-1611), baron de Vitry était le fils de François de L'Hospital, seigneur de Vitry, et d'Anne de La Châtre, dame de La Ferté-sous-Reuilly, dame d'honneur de la reine mère et sœur du célèbre maréchal de La Châtre. Il épousa, le 14 décembre 1579, Françoise de Brichanteau, dont il eut plusieurs enfants, dont Nicolas de l'Hospital (1581-1644), plus connu sous le nom de maréchal de Vitry, qui reçut l'ordre d'assassiner Concini à l'entrée de la cour du Louvre, le 24 avril 1617 (voir Anselme de Sainte-Marie et Honoré Caille Du Fourny, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France ...*, Paris, la Compagnie des libraires associez, 1733, vol. VII, p. 431-440 et F.-A. Aubert de La Chesnaye Des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, op. cit., vol. 10, p. 713-730).

²⁷⁹ CSPV, vol. XII, lettre de Marc' Antonio Correr, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Senat, Londres, 4 mai 1611, p. 141.

²⁸⁰ BnF, Mss, 500 de Colbert 467, fol. 7, lettre de Beaulieu à Hotman de Villiers, Paris, 24 avril 1611.

dispositions favorables du Roi et sa volonté de ne pas fomenter de mauvaise humeur chez les Huguenots »²⁸¹.

Ainsi, la nécessité de dépêcher une telle mission secrète peut être expliquée par le contexte particulier des relations entre les deux Couronnes après la mort d'Henri IV et la proclamation de la régence, qui bouleversa un certain équilibre régnant entre le premier Bourbon et le premier Stuart. Pour les Anglais, les événements qui se déroulaient en France se traduisaient en effet par de nouveaux défis et de nouvelles sources d'inquiétude concernant, entre autres, le sort des protestants français, Jacques I^{er} voyant le gouvernement français comme profondément antiprotestant et craignant de voir renaître en France une Ligue espagnolisée du temps des guerres de Religion²⁸². Quant à Marie de Médicis, n'ayant aucune intention ni de s'engager dans une offensive contre les huguenots ni de rompre les équilibres franco-anglais établis par Henri IV et Jacques I^{er} sur des bases de paix, de neutralité et d'amitié avec tous les États²⁸³, elle voulait à tout prix préserver le modèle de coexistence confessionnelle henricien et éviter que les Anglais n'attisent les angoisses des huguenots provoquées par les bouleversements politiques dans le royaume. Qui plus est, si Jacques I^{er} avait à Paris un ambassadeur habile, respecté et extrêmement expérimenté, Thomas Edmondes, Marie de Médicis dépêcha le seigneur de Bisieux qui n'avait pas la même notoriété²⁸⁴. Par conséquent, une mission secrète qui venait de s'ajouter aux efforts de l'ambassadeur officiel n'était pas sans fondement pour rassurer la régente, censée d'apporter des garanties et des confirmations supplémentaires : « M. de Vitry écrit d'Angleterre le 4 qu'il trouve dans le roi l'intention de se conformer à tout ce que son ambassadeur a promis : ainsi la reine, fortifiée de toutes parts, est bien contente, tandis que ceux de la religion se tiennent bien tranquilles »²⁸⁵.

Par ailleurs, il convient d'ajouter que le choix de la candidature de Vitry n'était pas non plus anodin. Premièrement, il était proche d'Henri IV. Ancien ligueur qui participa à la défense de Paris en 1590, Vitry finit par livrer Meaux (dont il était gouverneur) au roi après son abjuration, en 1593. Par la suite, il devint capitaine des gardes du corps du roi ainsi que son

²⁸¹ CSPV, vol. XII, lettre de Zorzi Giustinian, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Senat, Paris, 14 juin 1611, p. 163.

²⁸² Yann Rodier, *Les raisons de la haine : histoire d'une passion dans la France du premier XVII^e siècle (1610-1659)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019, p. 92-95.

²⁸³ M. Lee, Jr., *James I and Henri IV*, op. cit., p. 170.

²⁸⁴ Alors qu'Edmondes s'occupait des affaires de haute importance, Bisieux était chargé de gérer principalement des affaires touchant au négoce et au commerce.

²⁸⁵ CSPV, vol. XII, lettre de Zorzi Giustinian, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Senat, Paris, 17 mai 1611, p. 148.

lieutenant-général en Brie²⁸⁶. De plus, Louis de l'Hospital n'était pas inconnu à la Cour d'Angleterre : il avait été ambassadeur extraordinaire de France en Angleterre en août-septembre 1603. L'un des plus grands veneurs de France, le marquis fut alors chargé par Henri IV d'enseigner au nouveau roi d'Angleterre les secrets de la plus noble des chasses²⁸⁷.

Après le succès de sa première mission, Vitry revint en Angleterre quelques mois plus tard, à l'automne 1611. Ayant toujours la chasse et les autres activités sportives comme prétexte, il fut chargé cette fois de négocier l'embarquement de « dix mille troupes pour le service du roi de Danemark », ce dernier bénéficiant du soutien de l'Angleterre et des Provinces-Unies au moment où la guerre de Kalmar venait d'être déclenchée entre les Danois et les Suédois. Cette mission ne fut pas facile car, comme nous le rapportèrent à nouveau les dépêches vénitiennes, les Français « ne veulent pas se rendre dans ce royaume, où ils rencontreraient de tels inconvénients, surtout en hiver »²⁸⁸. Malheureusement, le baron de Vitry ne put pas mener à bien sa mission : il mourut le 20 novembre 1611 à Royston. Un peu plus tôt, un gentilhomme avait brûlé plusieurs de ses lettres et documents²⁸⁹. Il convient d'ajouter que les missions secrètes et inachevées du baron de Vitry ne laissaient pas indifférents les ambassadeurs de Venise. Ainsi, dans une lettre en date du 21 février 1612, Zorzi Giustinian écrivit que le duc de Bouillon, que la France allait dépêcher à Londres, avait en réalité une mission secrète : « Je sais qu'après la mort de M. de Vitry, la Reine a toujours songé à envoyer quelqu'un auprès du Roi comme l'était Vitry »²⁹⁰.

Ainsi, l'exemple de Vitry montre que la France eut recours à des nobles titrés pour mener des négociations secrètes directement avec le roi d'Angleterre, que ce dernier acceptait volontiers. En revanche, le cas de Turquet de Mayerne prouve qu'on pouvait dépêcher un

²⁸⁶ Pour les titres et les charges possédés par Vitry à la fin de sa vie, voir, par exemple, AN, MC, VIII 579, transaction entre Charles de La Bretonnière et Louis de L'Hospital, baron de Vitry, 7 septembre 1611.

²⁸⁷ Joseph Anne Émile Édouard Dunoyer de Noirmont, *Histoire de la Chasse en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la révolution*, Paris, Ve Bouchard-Huzard, 1867-1868, vol. 2, p. 37.

²⁸⁸ CSPV, vol. XII, lettres de Zorzi Giustinian, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Senat, Paris, 21 septembre 1611, p. 214 et Paris, 5 octobre 1611, p. 221.

²⁸⁹ Antonio Foscarini décrit ainsi la disparition de Vitry : « M. de Vitry est mort. Il était à Royston. Le 16 novembre, il était malade mais Mayerne ne pensait pas que c'était grave. Le 20, sa vie était désespérée. Le 17 décembre, Thomas Mills rapporte qu'il a assisté au cadavre de de Vitry à Douvres craignant les clameurs de ses créanciers. Il n'est jamais venu en Angleterre avec assez d'argent pour ses dépenses ... Il reposera dans la Chapelle Royale pendant trois jours, puis sera escorté par des navires jusqu'en France ... J'ai également entendu dire qu'avant sa mort, ce monsieur avait brûlé plusieurs lettres et papiers. Il a été envoyé par la reine de France sous prétexte d'aider le roi à la chasse, mais on pense qu'il a une mission qu'il n'a pas remplie » (CSPV, vol. XII, lettre d'Antonio Foscarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 9 décembre 1611, p. 253-254).

²⁹⁰ CSPV, vol. XII, lettre de Zorzi Giustinian, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Senat, Paris, 21 février 1611, p. 292.

émissaire secret pour négocier non pas avec le pouvoir central mais avec une communauté – en l’occurrence celle des huguenots –, provoquant ainsi des soupçons.

b. Négociateur secret avec les huguenots : Théodore Turquet de Mayerne (1573-1655)

Premier médecin de Jacques I^{er} et d’Anne de Danemark depuis 1611, le Genevois Théodore Turquet de Mayerne²⁹¹ se rendit, sous différents prétextes d’ordre personnel, en France pour – selon les chargés d’affaires et les agents de Louis XIII à Londres comme les diplomates vénitiens – négocier secrètement non pas avec le roi ou ses ministres comme le baron de Vitry, mais avec les huguenots.

Ainsi, Étienne de Sève informa le gouvernement français que le voyage de Mayerne au cours de l’hiver 1615 avait pour objectif non pas tant de « régler ses affaires particulières et [de] ramener icy son pere achever ses jours ... », que d’« empêcher ou [de] retarder l’accomplissement des mariages d’Espagne », sollicitant « ceux de la religion »²⁹². En effet, nous savons que Jacques I^{er} condamna les doubles mariages franco-espagnols entre, d’une part, Louis XIII et l’infante Anne et, d’autre part, Élisabeth de France et Philippe, prince des Asturies – dont la publication officielle eut lieu à Paris le 25 mars 1612, à l’issue de dix-huit mois de négociations – de peur d’un ralliement de Marie de Médicis au parti habsbourgeois. Les mariages n’étant pas encore célébrés au début de l’année 1615, Jacques I^{er} espéra les annuler, ou tout au moins les retarder, au prétexte des guerres civiles entre le gouvernement français et les Grands. L’envoi de Mayerne pouvait donc s’expliquer par la nécessité de négocier, par une voie officieuse, avec les protestants français, de connaître leur point de vue et de les persuader de se prononcer plus ouvertement contre les mariages. Ces craintes devinrent de plus en plus

²⁹¹ Théodore Turquet de Mayerne (1573-1655) était un médecin et chimiste originaire de Genève. En France, il fut médecin ordinaire d’Henri IV, puis en Angleterre, « premier médecin » de Jacques I^{er} et de ses successeurs, Charles I^{er} et Charles II. En tant que chimiste, il travailla avec des artistes pour développer de nouveaux pigments. On lui doit aussi la première découverte d’un « air inflammable », que l’on nommera plus tard l’hydrogène. En 1606, il se rend en Angleterre et y rencontre Jacques I^{er}. Il y suit également des cours à la faculté d’Oxford avant de rentrer en France. Le refus de Mayerne d’abjurer son protestantisme, lui portant de plus en plus préjudice, et l’assassinat d’Henri IV, en 1610, le décidèrent à s’installer en Angleterre. En 1611, Mayerne devint « premier médecin » du roi Jacques I^{er} et de la reine, ainsi que de nombreux membres de la famille royale et de la Cour, dont le prince de Galles Henri-Frédéric Stuart et Robert Cecil. Le roi le fit chevalier en 1624. Après l’accession au trône de Charles I^{er} en 1625, Mayerne conserva son poste de « premier médecin » du roi (Voir Hugh Trevor-Roper, *Europe’s Physician : the Various Life of Sir Theodore de Mayerne*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2006).

²⁹² BnF, Mss, Français 15988, lettres de Sève à Puisieux, fol. 11, Londres, 16 janvier 1615 et fol. 22, Londres, 15 février 1615.

prégnantes chez Étienne de Sève, qui écrivit ainsi, dans une lettre à Puisieux, à la fin de février 1615 :

« Ce que j'apprenois icy du voyage de Mr de Mayerne en quoy je suis confirmé de plus en plus il est allé non pas de luy mesme comme il est à croire pour exhorter et convier le devot et la presche à se mettre bien ensemble et joindre leurs conseils et moyens pour se rendre plus puissants pour ce qui regarde leur particulier et le general de ceux de la religion pretendue vers les principaux desquels il doit faire offices à mesme fin, puis les convier tous ensemblement à s'effirer d'empescher ou differer en quelque facon que ce soit l'exécution des mariages d'Espagne et promettre en ce cas au nom du compagnon de Celadon ayde et assistance et selon ce qui sera trouvé plus expedient en leur conseil pourra aller le sieur de Mayerne jusques à La Rochelle pour engager les volontez de ce peuple à leur dessein en tirer au besoin secours d'argent avoir une refiante sur l'armée et une porte pour Angleterre. Si le sieur de Mayerne n'y va comme j'en doute, il sera bon de prendre garde qui y pourra aller en son lieu »²⁹³.

Ainsi, même si le véritable rôle de Mayerne dans les négociations avec les chefs du parti protestant est impossible à connaître – il rencontra, en tant que médecin, Bouillon et Rohan à Paris²⁹⁴ –, il est certain que Jacques I^{er} l'utilisa comme agent secret.

Comme l'a expliqué Hugh Trevor-Roper dans sa biographie de Théodore de Mayerne, la candidature de ce dernier pour mener une telle mission s'explique par le fait qu'il n'était pas uniquement un simple sujet du roi de France qui décida de s'installer en Angleterre après l'assassinat d'Henri IV pour des raisons religieuses, mais un huguenot cosmopolite qui tissa des liens forts avec les membres du clergé calviniste, tels que Pierre du Moulin, Samuel Durant, William Craig de l'Académie protestante de Saumur ou Cesar Calandrini, ministre de l'église hollandaise de Londres. Au surplus, la maison londonienne de Mayerne, se trouvant dans la paroisse à la mode de *Saint-Martin-in-the-Fields*, devint un lieu de rencontres tant pour les protestants habitant en Angleterre que pour les voyageurs français, suisses ou hollandais²⁹⁵. Ayant acquis une grande notoriété auprès de la communauté protestante, Mayerne était également proche des ducs de Rohan et de Bouillon mais était aussi un bon et ancien ami de Thomas Edmondes²⁹⁶ – alors ambassadeur ordinaire de Jacques I^{er} auprès de Louis XIII –, ce qui diminuait la crainte de susciter une quelconque jalousie entre les deux hommes.

Cette réputation de Mayerne et ses liens avec les huguenots le rendirent suspect aux yeux des Français. Quelques années plus tard, lors de l'été 1618, Jacques I^{er} autorisa Mayerne à

²⁹³ BnF, Mss, Français 15988, fol. 24, lettre de Sève à Puisieux, Londres, dernier février 1615.

²⁹⁴ H. Trevor-Roper, *Europe's Physician*, op. cit., p. 201.

²⁹⁵ *Ibidem*, p. 190-192.

²⁹⁶ NA, SP 78/63, fol. 40, lettre d'Edmondes à Winwood, Paris, 30 janvier 1615.

revenir en France, ce dernier avançant comme prétexte « ses affaires particulières ... » et délivrant à cette occasion une lettre de recommandation à Louis XIII²⁹⁷. En effet, cela faisait trois mois que son père, Louis Turquet, était mort à Paris²⁹⁸. Mais à peine arrivé dans la capitale, le médecin de Jacques I^{er} reçut l'ordre de partir immédiatement, le gouvernement français ne donnant pas de raisons apparentes. Piero Contarini, ambassadeur de Venise à Londres, expliqua cet ordre par les soupçons qui pesaient sur lui d'avoir l'intention de « négocier avec ceux de la religion au nom de Sa Majesté »²⁹⁹. Comme nous le savons déjà, les relations entre la France et l'Angleterre se détériorèrent en 1618, les deux royaumes n'ayant pas d'ambassadeurs officiels depuis quelques mois : Jacques I^{er} se tourna vers les affaires allemandes alors que Louis XIII réfléchissait à une offensive contre les huguenots, commençant par l'affaire du Béarn en 1617. Par conséquent, probablement par crainte de voir les chefs du parti protestant français prendre contact avec Mayerne – en tout cas, l'agent français à Londres le sieur Le Clerc ordonna à son espion Boislorée de « découvrir les menées et pratiques de ce Mayerne » lors de son séjour à Paris –, le gouvernement décida de le bannir préventivement³⁰⁰. Quoi qu'il en soit, le bannissement de Mayerne participa à la dégradation grandissante des relations entre la France et l'Angleterre.

c. Négociateur secret avec les catholiques anglais : Guillaume IX d'Hugues (1564-1648), archevêque d'Embrun

Les négociations d'un projet de mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie qui s'accéléraient avec l'arrivée, durant l'été 1624, du marquis d'Effiat à Londres et de James Hay et Henry Rich à Paris, favorisèrent également l'emploi d'agents secrets.

Ainsi, le gouvernement français dépêcha en Angleterre, à l'automne 1624, Guillaume IX d'Hugues (1564-1648), archevêque d'Embrun depuis le 16 septembre 1612. À cet égard, Louis XIII envoya une lettre à d'Effiat en date du 2 octobre, en lui disant que c'est autant « une louable curiosité » qui conduisit l'archevêque en Angleterre qu'un désir de présenter son livre « contenant l'estat au vray de la Chrestienté ». Ainsi, « il se trouve obligé d'aller en Angleterre

²⁹⁷ BnF, Mss, Français 15988, fol. 273, lettre de Jacques I^{er} à Louis XIII, 31 mai 1618.

²⁹⁸ H. Trevor-Roper, *Europe's Physician*, op. cit., p. 227.

²⁹⁹ CSPV, vol. XV, lettre de Piero Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 9 août 1618, p. 286-287.

³⁰⁰ BnF, Mss, Français 15988, fol. 282, lettre de Le Clerc à Puisieux, Londres, 6 juillet 1618.

pour y voir ce qui s'y passe ce sera en habit seculier et en tel equipage qu'il n'y sera point cognu et sa conduite à son accoustumée aussy telle qu'il n'y aura rien à redire »³⁰¹. Nous voyons qu'un prétexte apparent de sa venue n'avait rien à voir avec les négociations d'une union matrimoniale que les ambassadeurs étaient en train de mener. En effet, les raisons de sa venue étaient bien couvertes d'un épais secret : selon le comte de Tillières, « on ne sait pas par qui ni pourquoi l'évêque fut dépêché en Angleterre »³⁰² ; l'archevêque lui-même avoua dans l'une de ses lettres que « je me logeasse dans une maison particuliere et non chez Monsieur l'ambassadeur affin que facilement et secretement on my peult voir ce que je fis »³⁰³.

En réalité, venant « déguisé en conseiller du Parlement de Grenoble »³⁰⁴, l'archevêque d'Embrun fut chargé de négocier avec les catholiques anglais, en leur promettant la faveur et la protection du roi de France. En effet, l'on sait que le sort des catholiques anglais interpellait tant Paris que Rome et la mission d'Embrun avait pour objectif de mieux connaître leur condition, et cela en pleines négociations entre le père Bérulle et Urbain VIII afin que ce dernier accordât sa dispense. Qui pouvait être mieux pour rassurer la communauté catholique anglaise qu'un haut dignitaire de l'Église ? Le marquis d'Effiat étant un laïc, Louis XIII ne pouvait pas se permettre de lui joindre officiellement un homme d'Église. En effet, comme nous l'avons déjà vu, les coutumes diplomatiques interdisaient l'envoi d'ecclésiastiques en qualité d'agents diplomatiques officiels. Par conséquent, dépêcher secrètement l'archevêque d'Embrun s'avéra être la solution la plus fiable. Quant à Jacques I^{er} et ses ministres, en apprenant le véritable but de la venue de l'archevêque, ils ne le bannirent pas, à la différence de Louis XIII s'agissant de Mayerne en 1618. En effet, selon Michel Le Vassor et Zuane Pesaro, c'est Buckingham lui-même qui l'amena à la Cour, Jacques I^{er} lui faisant « des promesses généreuses et a donné à l'archevêque l'impression qu'il avait l'intention de devenir catholique »³⁰⁵. Les circonstances politiques et diplomatiques ayant changé, le roi d'Angleterre était pressé de conclure le mariage et c'est pour cette raison-là qu'il accueillit l'archevêque sans trop de difficultés.

³⁰¹ AMAE, Angleterre, vol. 28, fol. 232, lettre de Louis XIII à d'Effiat, 2 octobre 1624.

³⁰² *Mémoires inédits du comte Leveneur de Tillières, op. cit.*, p. 85.

³⁰³ AMAE, CP Angleterre, vol. 26, lettres de l'archevêque d'Embrun. Des différentes lettres des catholiques anglais parlent également de « l'habit séculier » d'Embrun (voir, par exemple, Westminster Diocesan Archives, B 47, fol. 158, lettre à Thomas More, 11 janvier 1625).

³⁰⁴ CSPV, vol. XVIII, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 8 novembre 1624, p. 479-480.

³⁰⁵ CSPV, vol. XVIII, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 8 novembre 1624, p. 479-480 et Michel Le Vassor, *Histoire du règne de Louis XIII, roi de France et de Navarre*, Amsterdam, chez Estienne Le Jeune, 1701-1712, vol. VI, p. 717-720.

Ainsi, l'archevêque rencontra aussitôt les catholiques, dont la mère de Buckingham – « dans peu de jours apres j'eus cognoissance de tous les catholiques plus considerables mesmes de la mere du duc de Bouquiquin »³⁰⁶ – en leur promettant très probablement de les défendre, en cas de besoin, comme le voulait la Curie romaine. Si Louis XIII ne pouvait pas s'y engager formellement et officiellement par le biais du marquis d'Effiat – de peur « de heurter de plein front l'honneur du roi d'Angleterre »³⁰⁷ –, il pouvait distribuer des promesses par son agent secret, qui n'était qu'un haut dignitaire de l'Église. Qui plus est, selon Zuane Pesaro, « il a particulièrement prié les catholiques et les religions des divers ordres, comme Béthune l'a demandé, d'envoyer des pétitions à Rome pour hâter la dispense »³⁰⁸. Le résultat était satisfaisant : d'Effiat écrivit à Paris que « Mr d'Ambrun est fort vostre serviteur et qu'en toutes les rencontres il sert icy fort bien le Roy ... »³⁰⁹, alors que La Ville-aux-Clercs, lors de sa venue en qualité d'ambassadeur extraordinaire en Angleterre en décembre 1624, confirma le succès de l'archevêque, sollicitant des récompenses :

« Sire, Monsieur d'Ambrun a servy si utilement à disposer les Catholiques à rennoistre ce qu'ilz doivent à vostre majesté et à leur faire connositre en cour de Rome que nous sommes obligéz d'en rendre tesmoignage à Vostre Majesté croyant que son service veut que ledit sieur d'Ambrun ayt quelque reconnoissance qui marque la satisfaction de vostre majesté »³¹⁰.

Ainsi, bien que les détails concernant la mission de l'archevêque d'Embrun soient difficiles à cerner faute de sources, il paraît évident qu'il joua un rôle non-négligeable dans les négociations compliquées et délicates d'un projet de mariage³¹¹. Il servit d'instrument supplémentaire à Louis XIII, dont la diplomatie officielle avait des moyens limités.

³⁰⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 235, lettres de l'archevêque d'Embrun.

³⁰⁷ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 115.

³⁰⁸ CSPV, vol. XVIII, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 29 novembre 1624, p. 501.

³⁰⁹ AMAE, CP Angleterre, vol. 32, fol. 131, lettre d'Effiat à La Ville-aux-Clercs, Londres, 15 novembre 1624.

³¹⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 32, fol. 293, lettre de La Ville-aux-Clercs et d'Effiat à Louis XIII, Londres, 26 décembre 1624.

³¹¹ Notons, que le nom de l'archevêque d'Embrun n'est même pas mentionné par M. De Waele dans son ouvrage récent dans lequel il traite abondamment la question des négociations du projet de mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie (M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit.).

2. Des informateurs divers et variés

« Quiconque a les yeux bandés ne saurait faire de bons choix »³¹²

À l'époque qui nous intéresse, le besoin d'être bien informé était crucial dans la prise de décisions politiques. Nous avons déjà vu que c'est l'ambassadeur qui eut pour fonction de recueillir des informations de tous ordres et de les transmettre à son prince. Or, bien qu'ils fussent condamnés à un rôle de « généralistes de l'information extérieure »³¹³, les diplomates n'étaient pas toujours en mesure, en raison de leur manque d'expérience et de savoir-faire, de se procurer des renseignements de qualité. Par conséquent, tant les gouvernements que les ambassadeurs eux-mêmes cherchaient à employer des informateurs officieux afin de disposer de sources d'informations supplémentaires. Parmi eux, l'on compte des informateurs tant permanents qu'occasionnels – espions ou non – qui venaient de tous les horizons. Pas nécessairement tous stipendiés, ils étaient motivés par diverses raisons.

a. Les informateurs qui n'étaient pas des espions

Tout d'abord et avant tout, il convient de mentionner les informateurs qui n'appartenaient pas aux cercles d'espionnage, mais qui permettaient néanmoins aux gouvernements d'avoir des compléments d'informations et des observations, particulièrement en l'absence de ministres officiels du premier et du second ordre.

Dans le cas de la France, il s'agissait généralement des ressortissants français plus ou moins importants qui séjournèrent à la Cour d'Angleterre pendant plusieurs années et servaient la famille royale anglaise, l'accès à son intimité permettant sans doute de se procurer plus facilement les renseignements nécessaires.

Ainsi, à titre d'exemple, on peut citer Pierre-Antoine Bourdin, seigneur de Saint-Antoine, qui passait pour l'un des meilleurs maîtres de cavalerie d'Europe. De confession protestante, il commença comme écuyer du duc de Bourbon-Montpensier³¹⁴. Choisi par Henri IV pour remplir

³¹² On prête cette maxime au cardinal de Richelieu (voir Olivier Brun, « Richelieu », dans Hugues Moutouh et Jérôme Poirot (dir.), *Dictionnaire du renseignement*, Paris, Perrin, 2020, p. 1069-1072).

³¹³ S. Laurent, *Politiques de l'ombre*, op. cit., p. 59-62.

³¹⁴ À son retour de l'ambassade extraordinaire de 1603 Vitry, « a demandé des chiens de meute, des chevaux et un écuyer expérimenté, pour “mettre à cheval” M. le prince de Galles. Henri IV prie le duc de Montpensier de lui donner M. de Saint-Antoine, très sage et modeste gentilhomme, qui lui appartient et est réputé comme un cavalier émérite » (Pierre-Paul Laffleur de Kermaingant, *Mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont (1602-1605)*, Paris, Firmin-Didot, 1895, t. I, p. 134-135).

une fonction d'écuyer d'Henry, prince de Galles, puis de son frère cadet le duc d'York (futur Charles I^{er}), Saint-Antoine – « un escuyer choisy de ma main » – s'installa en Angleterre dès 1603³¹⁵. Serviteur habile et fidèle, il servit Charles I^{er} en cette qualité pendant toute sa vie et fut même représenté, en 1632, par Van Dyck sur l'un des portraits équestres du roi³¹⁶. Néanmoins, son dévouement au service des premiers Stuarts n'empêcha pas Saint-Antoine d'envoyer occasionnellement des observations à la Cour de France. Par exemple, il fit parvenir au vicomte de Puisieux un compte rendu du séjour effectué par le marquis de Traînel, ambassadeur extraordinaire de Louis XIII à Londres, au printemps 1619³¹⁷. Ayant, de toute évidence, l'intention de faire de lui un espion, le comte de Tillières, puis le marquis d'Effiat, suggérèrent au gouvernement français de l'inscrire à nouveau sur une liste de pensionnaires – pour la première fois depuis au moins l'année 1615 –, chose faite en 1624, moyennant la somme importante de 18 000 livres³¹⁸. Pour justifier cette décision, Louis XIII adressa une lettre au roi d'Angleterre en faveur du sieur de Saint-Antoine, en septembre 1624³¹⁹. Même plusieurs années plus tard, le marquis de Fontenay-Mareuil soulignait « son affection et sa fidélité » envers la France³²⁰. Malgré toutes ces tentatives, il semble que Saint-Antoine fût resté un simple informateur qui envoyait occasionnellement des compléments d'informations de tout ce qu'il voyait, sans avoir tenté de se procurer des renseignements secrets.

Un autre exemple peut être fourni par Jacques Le Noël du Perron (v.1590-1649), neveu du célèbre cardinal et diplomate Jacques Davy du Perron (1556-1618). Nommé grand aumônier d'Henriette-Marie, il officia auprès de la reine en cette qualité pendant de nombreuses années. En 1636, il fut promu à l'évêché d'Angoulême, sans toutefois pouvoir vraiment prendre possession de son siège épiscopal. En réalité, le gouvernement français avait besoin de cet homme – « capable, modeste et traitable » selon René Augier, agent du roi d'Angleterre à Paris³²¹ –, pour lui servir occasionnellement d'informateur, surtout en l'absence d'acteurs

³¹⁵ Son nom fut régulièrement mentionné dans des documents officiels. Voir, par exemple, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, op. cit., lettre d'Henri IV à Jacques I^{er}, 20 décembre 1603, t. 6, p. 180 et lettre d'Henri IV à Jacques I^{er}, janvier 1607, t. 7, p. 84-85 ; *Ambassades de monsieur de la Boderie*, op. cit., t. V, lettre de Villeroy à La Boderie, Paris, 24 septembre 1610, p. 419 ; BnF, Mss, Français 4112, fol. 23, « Instruction baillée à Monsieur de Bouillon s'en allant en Angleterre au mois d'avril 1612 ».

³¹⁶ Ce célèbre portrait est aujourd'hui conservé au château de Windsor, en Grande-Bretagne.

³¹⁷ BnF, Mss, Français 15988, fol. 344, lettre du sieur Saint-Antoine à Puisieux, Londres, 23 mai 1619.

³¹⁸ BnF, Mss, Français 15988, fol. 352, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 29 août 1619 ; AMAE, CP Angleterre, vol. 34, fol. 168, « Memoire baillée à Champigni pour les pensions de quatres personnes estant en Angleterre pour l'année dernière 1624 », 3 mars 1625.

³¹⁹ NA, SP 78/73, fol. 153, lettre de Louis XIII en faveur de Saint-Antoine, 20 septembre 1624.

³²⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 44, fol. 242, lettre de Fontenay-Mareuil, Londres, dernier février 1631.

³²¹ NA, SP 78/88, fol. 178, lettre d'Augier à Burlamacchi, Paris, 26 février/8 mars 1631.

diplomatiques officiels³²². Ainsi, dans les années 1639-1641, du Perron envoya des observations concernant l'activité d'un certain nombre de membres de l'entourage catholique d'Henriette-Marie dont Walter Montagu, son ami et courtisan, le père Philip, son confesseur ou Carlo Rossetti, nonce extraordinaire séjournant à la Cour de Charles I^{er}. À titre d'exemple, dans une lettre en date du 9 mai 1641, il rapporta au comte de Chavigny que, selon Rossetti, le Pape refusait de donner à Montagu – « demeuré tousjours obstiné à vouloir estre seul nommé » – la mitre cardinalice, demandant de « tenir tout cecy secret »³²³. Les sources ne laissant pas transparaître d'éléments qui pourraient faire penser à de l'espionnage, il semblerait que du Perron, qui bénéficiait d'un accès aux cercles catholiques de la Cour de Charles I^{er} grâce à sa fonction auprès d'Henriette-Marie, ne faisait que parvenir à Paris ses propres observations ainsi que des nouvelles qu'on partageait avec lui³²⁴. Qui plus est, mis à part ce rôle d'informateur du gouvernement, du Perron se chargea également d'informer Pomponne II de Bellièvre avant que ce dernier arrivât en Angleterre. En effet, après avoir appris sa nomination en qualité d'ambassadeur extraordinaire de Louis XIII en Angleterre au début de l'année 1637, il commença à lui envoyer régulièrement des lettres sur tout ce qui se passait à la Cour de Charles I^{er} afin de l'instruire et de le mettre au courant de toutes les affaires qui s'y tramaient³²⁵.

Du côté anglais, les exemples de ce type sont moins nombreux. À titre d'exemple, nous pouvons citer le nom de Philippe Burlamacchi (1575-1644), banquier et intermédiaire financier de Charles I^{er}, qui n'était pas uniquement chargé de négocier les différends commerciaux à l'issue de la guerre franco-anglaise des années 1627-1629, mais également d'informer régulièrement la Cour anglaise de tout ce qui se passait en France ; les archives d'Angleterre regorgent de lettres, envoyées à Dorchester et à Coke³²⁶.

³²² La correspondance du Perron laisse apparaître son désir de passer plus de temps dans son évêché. Par exemple, dans l'une de ses lettres il écrivit : « [...] vous supplier de daigner vous souvenir de congés que je voudrais obtenir d'aller passer l'esté à mon évesché [...] » (AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 32, lettre du Perron à Chavigny, Londres, 24 février 1638).

³²³ AMAE, CP Angleterre, vol. 48, fol. 336, lettre du Perron à Chavigny, Londres, 9 mai 1641.

³²⁴ En revanche, on sait que du Perron était en contact avec Richard Forster, l'un des informateurs secrets pensionné par Richelieu, et, par conséquent, il possédait sûrement des connaissances. Toutefois, il ne semble pas avoir possédé des chiffres : « Je n'ay pas manqué de parler à Foster de l'affaire dont vous m'aviez chargé aussy tost que je suis arrivé en cette cour. Il a conferé avec le personnage et en a tiré une bonne reponse mais par ce que ny luy ny moy n'avons point de chiffre avec vous et que moy en mon particulier je n'en ay point avec le Père Joseph je n'ay osé vous en escrire ny à l'un ny à l'autre » (AMAE, CP Angleterre, vol. 46, fol. 317, lettre du Perron à Chavigny, Oatlands, 2 septembre 1637). Voir également AMAE, CP Angleterre, vol. 46, fol. 319, « Memoire et Instruction au sieur de Believre Conseiller du Roy en ses Conseils et President en sa Cour de Parlement s'en allant Ambassadeur en Angleterre », 11 septembre 1637 et BnF, Mss, Français 15995, fol. 56, lettre de Montereul, 9 février 1640).

³²⁵ Voir, par exemple, BnF, Mss, Français 15916, lettres adressées à Bellièvre pendant son ambassade (1637-1640).

³²⁶ Qui plus est, le rôle de Philippe Burlamacchi ne se limita pas à un simple rôle d'informateur. En effet, par exemple, après la mort d'Isaac Wake, le gouvernement anglais le chargea d'assister Henry de Vic « dans la

b. Les agents secrets menant une activité d'espionnage, par nature difficiles à identifier

Le secret est l'âme des affaires, voici l'une des maximes de Richelieu, publiée par Antoine Aubery dans son *Histoire du cardinal duc de Richelieu*, qui souligne ainsi l'importance du secret en tant qu'arme essentielle de la diplomatie³²⁷.

En effet, à l'époque qui nous intéresse les services secrets se développaient rapidement, impliquant un recours de plus en plus régulier et systématique à des espions. Véritables acteurs diplomatiques, ces derniers attisent la curiosité des historiens depuis plusieurs siècles³²⁸.

i. Le développement des services de renseignement en France et en Angleterre

Si Jean Nicot, dans son *Thresor de la langue françoise* de 1606, n'avait pas donné une définition précise du terme « espion », se contentant de recourir au mot « brigandin » (*Nauigium speculatorium* en latin) – un des navires les plus rapides de l'époque, utilisé dans la piraterie ainsi que les missions militaires d'espionnage³²⁹ –, à la fin du Grand Siècle, la première édition du dictionnaire de l'Académie française (1694) le définissait ainsi : « qui fait mestier d'espier »³³⁰. Cette évolution montre que, même si l'activité d'espionnage était considérée comme infâme sous le règne de Louis XIV³³¹, elle acquit une nouvelle importance au cours du XVII^e siècle – non pas uniquement en France mais partout en Europe –, devenant un métier à part et nécessitant des compétences et des savoir-faire.

direction des affaires » (CSPV, vol. XXII, lettre de Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 18 juin 1632, p. 627). Sur le rôle des agents commerciaux dans la diplomatie, voir M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu*, op. cit., p. 301-304.

³²⁷ Antoine Aubery, *Histoire du cardinal duc de Richelieu*, Paris, A. Bertier, 1660, p. 584.

³²⁸ Parmi de nombreux ouvrages traitant ce sujet, citons James Westfall Thompson et Saul Kussiel Padover, *La Diplomatie secrète. L'espionnage politique en Europe de 1500 à 1815*, Paris, Payot, 1938 ; Éric Denécé et Benoît Léthenet (dir.), *Renseignement et espionnage de la Renaissance à la Révolution (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Ellipses, 2021 ; Guido Braun et Susanne Lachenicht, *Spies, Espionnage and Secret Diplomacy in the Early Modern Period*, Stuttgart, Verlag W. Kohlhammer, 2021.

³²⁹ J. Nicot, *Thresor de la langue françoise*, op. cit., p. 258.

³³⁰ *Le Dictionnaire de l'Académie française*, op. cit., p. 397.

³³¹ Par exemple, Wicquefort écrivit : « Quand on dit, que l'Ambassadeur est un espion honorable, on entend parler de celui qui sert son maistre, et non de celui qui le trahit. Hors cette fonction honorable, le mestier d'espion est infame, et celui qui s'en mesle est pedable » (A. de Wicquefort, *L'Ambassadeur et ses Fonctions*, op. cit., vol. 1, p. 281-282).

En France, l'historiographie à l'habitude de voir en Richelieu l'un des pères du renseignement moderne. En effet, grâce notamment à Alexandre Dumas, c'est sans doute l'un des aspects de la politique du cardinal le mieux connu aujourd'hui du grand public. Qui ne connaît pas le personnage de Milady de Winter des *Trois Mousquetaires* qui avait été inspiré à l'écrivain par Lucy Percy (1599-1660), comtesse de Carlisle, une agente double au service de Charles I^{er} ? Devenue le prototype de l'espionne dans l'imaginaire collectif, elle a même fait l'objet d'un article dans le tout récent *Dictionnaire du renseignement* d'Hugues Moutouh et de Jérôme Poirot³³². Richelieu avait effectivement mis en place des réseaux d'espionnage et développa une diplomatie secrète ainsi qu'un contre-espionnage actif. En outre, il créa une nouvelle administration centralisée et efficace du renseignement, développant la maîtrise de toutes les techniques du secret et de la dissimulation d'informations, telle que le recours aux chiffres³³³.

En Angleterre, c'est sous le règne d'Élisabeth I^{re} (1558-1603) que les services de renseignement de la Couronne acquièrent une véritable importance. En effet, les bouleversements politiques et religieux du XVI^e siècle – guerres confessionnelles, conflits militaires, complots et conspirations – favorisèrent la mise en place d'un système qui permettait de détecter les réseaux d'agents et les activités des conspirateurs catholiques, comme, par exemple, les partisans de Marie Stuart ou de la Papauté. Ainsi, au début des années 1570, la reine confia à Francis Walsingham (v.1530-1590), son secrétaire d'État, la mission de traquer les supposés conspirateurs et, notamment, les prêtres catholiques. Les services de renseignement de Walsingham reposaient sur l'emploi d'informateurs sous serment et l'interception des correspondances, l'un de ses principaux collaborateurs étant Thomas Phelippes, cryptographe de renom. Ainsi, on prêtait à Walsingham, dans les années 1580-1590,

³³² Cécile Cerf, « Milady », dans H. Moutouh et J. Poirot (dir.), *Dictionnaire du renseignement*, op. cit., p. 889-892.

Seconde fille d'Henry Percy (1564-1632), 9^e comte de Northumberland, Lucy épousa, en 1617, James Hay, futur comte de Carlisle et ambassadeur en France entre 1616 et 1625. Belle et intelligente, elle fut nommée, en 1626, dame de la Chambre d'Henriette-Marie. Ayant gagné la confiance et l'amitié de la reine, elle exerça une influence politique importante à la Cour de Charles I^{er}, notamment dans les années 1627-1630, puis auprès du comte de Strafford. Pendant la guerre civile, Lucy Carlisle s'allia avec le parti des presbytériens et séjourna même pendant trois ans à la Tour de Londres. Libérée le 3 mars 1652, elle continua ses intrigues jusqu'à sa disparition, le 5 novembre 1660. Sur Lucy Carlisle, voir Sara J. Wolfson, « The Female Bedchamber of Queen Henrietta Marie: Politics, Familial Networks and Policy, 1626-40 », dans N. Akkerman et B. Houben (dir.), *The Politics of Female Households*, op. cit., p. 318-329 ; Cathy Hartley (éd.), *A Historical Dictionary of British Women*, Londres/New York, Europa publications, 2003, p. 433-434 ; Nadine Akkerman, *Invisible Agents: Women and Espionage in Seventeenth-century Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2018, p. 6-11 ; Nadine Akkerman, « A Triptych of Dorothy Percy Sidney (1598-1659), Countess of Leicester, Lucy Percy Hay (1599-1660), Countess of Carlisle, and Dorothy Sidney Spencer (1617-1684), Countess of Sunderland », dans M. Patterson Hannay, M. G. Brennan et M. E. Lamb (dir.), *The Ashgate Research Companion*, op. cit., vol. 1, p. 133-150.

³³³ O. Brun, « Richelieu », art. cit., p. 1069-1072.

une cinquantaine d'espions et d'agents secrets infiltrés dans les différentes Cours d'Europe, notamment en Espagne et en France³³⁴.

ii. Les agents secrets : une catégorie d'acteurs à part entière, mais difficiles à identifier

Les services de renseignement supposaient l'emploi des agents secrets – qu'on appelle des espions – qui avaient choisi délibérément ou par nécessité, temporairement ou durablement, ce métier pour des raisons de convictions politiques ou religieuses, souvent couplées à des besoins de récompense et de reconnaissance.

Comme nous le rappelle très bien Jérôme Poirot, le terme « espion » recouvrait alors trois grandes catégories d'agents³³⁵. La première, la plus noble, est celle des ambassadeurs et d'autres acteurs diplomatiques officiels dont le métier consistait à récolter tous types d'informations, y compris des données secrètes. Comme nous l'avons déjà vu précédemment, les émissaires, et tout particulièrement les ambassadeurs ordinaires, étaient souvent vus d'un mauvais œil par les populations qui les soupçonnaient d'être de véritables espions. Il arrivait également qu'on soupçonnât aussi des acteurs du second ordre³³⁶. La deuxième correspond aux personnes qui, faisant semblant de mener une vie normale, étaient sollicitées pour livrer, périodiquement ou occasionnellement, des informations. Enfin, la troisième est celle des traîtres, c'est-à-dire des agents d'un service qui avait été retournés et travaillaient au profit d'une puissance étrangère³³⁷.

³³⁴ Une pléthore d'ouvrages existe sur Walsingham et le système de renseignement qu'il avait créé. Voir, entre autres, Conyers Read, *Mr Secretary Walsingham and the Policy of Queen Elizabeth*, Oxford, Clarendon Press, 1925, 3 vol. ; Stephen Budiansky, *Her Majesty's Spymaster: Elizabeth I, Sir Francis Walsingham, and the Birth of Modern Espionage*, New-York, Viking, 2005 ; John P. D. Cooper, *The Queen's Agent: Francis Walsingham at the Court of Elizabeth I*, Londres, Faber & Faber, 2011. Pour les services secrets élisabéthains, voir Alan Haynes, *Invisible Power. The Elizabethan Secret Services, 1570-1603*, Douvres, Alan Sutton Publishing, 1992 ; Stephen Alford, « Some Elizabethan Spies in the Office of Sir Francis Walsingham », dans Robyn Adams et Rosanna Cox (dir.), *Diplomacy and Early Modern Culture*, Basingstoke, Hampshire/New York, Palgrave Macmillan, 2011, p. 46-62.

³³⁵ Voir Jérôme Poirot, « Espion », dans H. Moutouh et J. Poirot (dir.), *Dictionnaire du renseignement*, *op. cit.*, p. 548-551.

³³⁶ Par exemple, Jean de Montreuil écrivit ceci concernant l'envoi du sieur Tartereau, dépêché officiellement pour se réjouir de la grossesse d'Anne d'Autriche : « L'autre sujet du voiage du sieur Tartereau pourroit estre comme je croy plustost de procurer qu'il se passast quelque office du costé de France pour les Catholiques Anglois qui sont au service de la Reine et pour le resident du pape qu'on tient pour certain que le parlement veult eloigner celui ci d'Angleterre et les autres de la cour à quoy le sieur Tartereau pourroit avoir été choisi ... qu'il est intime du Pere Philippes ... » (BnF, Mss, Français 15995, fol. 161, lettre de Montreuil, s.d.).

³³⁷ Comme l'a très bien rappelé Alain Hugon, il faut exclure de la catégorie « espions » les Grands : se considérant comme des puissances à part entière, ils n'estimaient pas être traîtres envers leur roi (A. Hugon, *Au service du roi catholique*, *op. cit.*, p. 374).

Malgré la popularisation de la figure de l'espion pendant la première moitié du XVII^e siècle grâce, notamment, aux œuvres de Dumas, le grand problème que rencontre tout historien qui s'aventure dans le domaine de l'espionnage tient à l'impossibilité d'identifier cette nébuleuse d'acteurs qui composaient la deuxième et la troisième catégorie d'agents secrets, et cela pour plusieurs raisons³³⁸.

Premièrement, les agents doubles et « espions retournés » – considérés comme traîtres de leur propre roi dans l'imaginaire collectif – une fois capturés se voyaient rapidement pendus au gibet, sans qu'une autre forme de procès ne soit entreprise. Par conséquent, ils ne figurent dans les sources que de façon allusive.

Puis, souvent, les noms d'agents secrets se trouvaient déguisés en pseudonymes dont seulement quelques-uns étaient transparents. À titre d'exemple, les dépêches du comte de Tillières, ambassadeur ordinaire de France à la Cour de Jacques I^{er} dans les années 1619-1624, regorgent de dénominations empruntées – telles que le Marsault, le Sapin, le Fruteau ou encore le comte de Metel –, qu'il utilisait pour parler « de si bons espions » qu'il employait, entre autres, dans de nombreux ports anglais (et, tout particulièrement à Plymouth, en 1622) afin d'observer de près des préparations de vaisseaux devant transporter quelques soldats anglais que Soubise réussit à enrôler pour le service de La Rochelle³³⁹.

Enfin, même s'il arrivait que les vrais patronymes des espions apparussent occasionnellement dans les sources, cela ne nous permet pas toujours de cerner les caractéristiques de ce groupe bien particulier. À titre d'exemple, dans une lettre en date du 13 août 1622, Tillières informa Paris qu'il avait réussi à acheter deux hommes de Soubise, exilé en Angleterre depuis plusieurs mois :

« J'ay deux hommes chez Soubize qui m'advertissent de tou ce qu'il faict ilz passeront en France avec luy et feront les mesmes par dela si l'on envoie quelqu'un discret à qu'il ilz se puissent fier. Ilz sont soldatz et comme l'on m'asseure courageux [...] Je leur ay donné de l'argent ilz sont tous deux d'une mesme intelligence et celuy à qui il fault s'adviser comme le plus advisé se nomme Claude Le Gros autrement le lyonnois pour lacoster Il fault luy dire le mot St Godar l'autre s'appelle Mariis »³⁴⁰.

³³⁸ Ces difficultés ont été soulignées, entre autres, par Alain Hugon (A. Hugon, *Au service du roi catholique*, op. cit., p. 359-361) et Lucien Bély (L. Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, op. cit., p. 52).

³³⁹ Voir, par exemple, AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 46, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 17 février 1624.

³⁴⁰ BnF, Mss, Français 15989, fol. 328, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 13 août 1622. Ils suivirent Soubise à La Rochelle à l'automne 1622 (BnF, Mss, Français 15989, fol. 387, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 9 octobre 1622).

Malheureusement, ces personnages ayant sans doute des origines très modestes, il s'est avéré impossible de trouver le moindre élément sur leurs origines sociales ou professionnelles, leur longévité au service de l'ambassadeur ou leurs motivations. Qui plus est, le caractère très courant de ces patronymes – Le Gros – rend le travail d'identification des personnes particulièrement périlleux. Il en va de même pour d'autres acteurs d'espionnage, à l'image d'un certain Nouyon, engagé également par Tillières³⁴¹ ou encore Finchman, embastillé en 1627 comme prisonnier d'État et accusé d'être un agent secret anglais³⁴². De ce fait, il est souvent impossible d'établir un portrait-type de l'espion.

Compte tenu de ces difficultés, il n'est pas étonnant que l'historiographie – tant française qu'anglo-saxonne – ne se soit toujours pas penchée sérieusement sur l'étude des acteurs secrets français en Angleterre et anglais en France dans la première moitié du XVII^e siècle. En effet, du côté français, les historiens n'évoquent généralement que la période des conflits des années 1625-1628, qui voyaient une mobilisation plus au moins construite des services de renseignement et, par conséquent, faisaient apparaître plus d'espions. Par exemple, Michel Carmona écrit que les agents doubles et les « espions retournés » étaient monnaie courante entre services français et anglais pendant cette période³⁴³. En effet, quelques mois avant le débarquement de Buckingham dans l'Île de Ré, Claude Dumolin, agent chargé d'affaires auprès de Charles I^{er}, réussit à se ménager des intelligences dans les milieux de huguenots rochelais réfugiés en Angleterre, ayant recours à un nommé Loze dont les renseignements permirent à la police de Richelieu d'arrêter les plus dangereux de ces émigrés lorsqu'ils revenaient en France³⁴⁴. On dit également que, pendant le siège de La Rochelle, le père Joseph essaya d'introduire ses agents non seulement auprès des Rochelais séjournant en Angleterre mais de ceux qui restaient dans la ville assiégée afin de se procurer des informations concernant les défenses de la cité, sans toutefois pouvoir en dire plus sur les profils de ces acteurs³⁴⁵. Quant aux activités des agents secrets des décennies 1610-1620 et 1630-1640, on les passe tout

³⁴¹ Nous possédons une lettre d'un certain De Nouyon, envoyée au comte de Tillières depuis Plymouth en août 1622 (BnF, Mss, Français 15989, fol. 337, lettre De Nouyon, Plymouth, 29 août 1622).

³⁴² M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 245.

³⁴³ Michel Carmona, *La France de Richelieu*, Paris, Fayard, 1984, p. 168-169. Il convient d'ajouter que ni Roland Mousnier dans son fondamental « L'homme Rouge » (R. Mousnier, *L'homme rouge*, op. cit.), ni Françoise Hildesheimer (F. Hildesheimer, *Richelieu*, op. cit.) ne semblent avoir exploré le domaine l'espionnage.

³⁴⁴ « Neantmoins Monseigneur je vous supplie tres humblement de faire caresse audit porteur nommé Loze » (AMAE, CP Angleterre, vol. 42, fol. 29, lettre de Claude Dumolin, Londres, 17 mars 1627).

³⁴⁵ Voir Eric Denécé, « Le renseignement français du XV^e au XVIII^e siècle », dans E. Denécé et B. Léthenet (dir.), *Renseignement et espionnage*, op. cit., p. 31. En ce qui concerne Benoist Pierre, dans sa biographie du père Joseph, il consacra un chapitre aux acteurs officieux qu'il employait à son service, sans toutefois dire un mot sur les espions agissant en Angleterre (Benoist Pierre, *Le Père Joseph : l'éminence grise de Richelieu*, Paris, Perrin, 2007, p. 291-296).

simplement sous silence. Du côté des études portant sur l'espionnage britannique, la première moitié du XVII^e siècle se trouve trop souvent négligée : en effet, on s'efforce d'expliquer les débuts des services de renseignement anglais sous Élisabeth I^{re} et on passe directement au règne de Charles II, puis aux guerres révolutionnaires et napoléoniennes³⁴⁶.

Néanmoins, une lecture attentive et extrêmement minutieuse des sources nous a permis de sortir de l'oubli historiographique plusieurs espions. Ainsi, en proposant une galerie de portraits de ces agents secrets, nous mettrons en lumière leurs origines sociales et professionnelles et examinerons leurs motivations, leur longévité, leur carrière et les méthodes du recrutement afin de mieux cerner les caractéristiques de ces acteurs diplomatiques particuliers.

- ***Marie Amelon, sieur de Boislorée : agent secret huguenot au service de Jacques I^{er} « racheté » par la France***

« [...] en faut toujours avoir défiance car il est homme qui a besoin d'argent et qui en desire »³⁴⁷

Le premier et rare exemple d'un agent secret dont nous avons réussi à reconstituer le profil et le parcours est un huguenot nommé Marie Amelon, sieur de Boislorée. Sa particularité réside dans le fait que, après s'être réfugié à la Cour de Jacques I^{er} et avoir servi le roi en qualité d'agent secret pendant de nombreuses années, il passa, malgré ses convictions religieuses, au service de la France.

- ***L'agent et espion au service de Jacques I^{er} (1610-1621)***

L'assassinat d'Henri IV provoqua la peur, la stupeur et l'effroi au sein de la communauté protestante de France dont un certain nombre de membres décidèrent de partir s'installer en Angleterre, entraînant ainsi sans doute la vague de départs la plus importante depuis les conflits

³⁴⁶ Par exemple, dans le récent ouvrage collectif d'Eric Denécé et Benoît Léthenet (dir.) (*Renseignement et espionnage, op. cit.*), trois articles sur quatre concernant l'essor du renseignement britannique sont consacrés à l'époque élisabéthaine. Quant à Émilie Berthillot, faisant un rapide survol des XVI^e-XVIII^e siècles, elle est passée directement du règne d'Élisabeth I^{re} à celui de Charles II, sans dire un mot sur l'espionnage à l'époque des deux premiers Stuarts (Émilie Berthillot, *Les espions de Sa Majesté : une histoire de l'espionnage britannique*, Paris, Ellipses, 2021, p. 17-42). Notons que le manque de travaux sur les services de renseignement anglais à l'époque moderne s'explique par son caractère décentralisé et peu structuré jusqu'au XX^e siècle (Léa Lemarignier, « Royaume-Uni », dans H. Moutouh et J. Poirot (dir.), *Dictionnaire du renseignement, op. cit.*, p. 1117-1118). Pour d'autres époques, voir Ian Arthurson, « Espionage and Intelligence from the Wars of the Roses to the Reformation », *Nottingham Medieval Studies*, vol. 35, 1991, p. 134-154 ; Alan Marshall, *Intelligence and Espionage in the Reign of Charles II, 1660-1685*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994 et Gordon Thomas, *Histoire des services secrets britanniques*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2020.

³⁴⁷ BnF, Mss, Français 15988, fol. 358, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 13 septembre 1619.

religieux du XVI^e siècle³⁴⁸. En effet, la mort du roi et l'instauration de la régence de Marie de Médicis – faisant aussitôt apparaître des signes de rupture avec le tropisme anti-habsbourgeois de la politique henricienne – suscitérent une crainte de voir l'édit de Nantes aboli et les privilèges des protestants, anéantis. D'outre-Manche, Jacques I^{er}, se posant en chef de file des protestants, suivit de près les bouleversements politiques en France et accorda sa protection aux réformés qui avaient décidé de quitter la France. Parmi ces derniers, il faut mentionner, par exemple, Isaac Casaubon (1559-1614), célèbre humaniste et érudit qui s'installa, dès octobre 1610, en Angleterre, répondant à une invitation officielle qui lui avait été faite par Richard Bancroft (1544-1610), archevêque de Cantorbéry, ou encore Théodore Turquet de Mayerne qui devint, comme nous l'avons déjà vu, médecin officiel du roi d'Angleterre, tout en lui servant occasionnellement de négociateur officieux avec les huguenots sur le continent.

Mais ce ne sont pas seulement les personnalités d'importance qui s'établirent outre-Manche, mais aussi toute une cohorte de gentilshommes plus ou moins pauvres, de marchands ou de soldats aventuriers, en quête d'argent et de travail. Ce sont eux qui constituèrent un levier de recrutement d'agents secrets et d'espions de toutes sortes pour la Couronne anglaise, parmi lesquels se trouvait Marie Amelon, sieur de Boislorée – personnalité énigmatique dont on ne sait que très peu de choses jusqu'à présent.

Appartenant à une famille protestante de gentilshommes bretons, il commença par servir dignement Henri IV en Allemagne, au Danemark, en Hollande, en Angleterre et en Écosse, probablement déjà en qualité d'informateur et de messenger. C'est sans doute durant l'une de ses missions sur les îles Britanniques qu'il fit connaissance avec Jacques I^{er}, accomplissant pour lui différentes missions, semble-t-il, depuis au moins l'année 1605³⁴⁹.

L'emploi de Boislorée en qualité d'agent secret peut être daté de la période suivant l'assassinat d'Henri IV. En effet, son nom revient très régulièrement dans la correspondance diplomatique de la décennie 1612-1622. Ayant été pourvu d'une charge d'écuyer du corps du roi d'Angleterre, Boislorée, qui décida de s'installer définitivement en Angleterre, fut employé

³⁴⁸ Sur la Grande Peur – qui dura quatre à cinq semaines – provoquée par l'assassinat d'Henri IV dans tout le royaume, voir Michel Cassan, *La Grande Peur de 1610. Les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

³⁴⁹ Dans les lettres patentes de Louis XIII datant de décembre 1614 et enregistrées au parlement de Paris le 31 juillet 1618 permettant à Marin Amelon de porter le nom de Boislorée, le roi évoqua dix ans de service effectué par Boislorée par le commandement d'Henri IV (AN, X^{1A} 8649, fol. 104). En réalité, il semble avoir rapidement commencé à servir Jacques I^{er} : peut-être timidement avant 1610 et plus ouvertement après l'assassinat d'Henri IV. Ce service le poussa par ailleurs à s'établir définitivement en Angleterre. En tout cas, dans l'une de ses lettres, datée du 14 mai 1620 et adressée au roi d'Angleterre, Boislorée évoqua le fait d'avoir servi la Couronne anglaise depuis quinze ans, c'est-à-dire depuis 1605 (NA, SP 78/68, fol. 296, lettre de Boislorée à Jacques I^{er}, 14 mai 1620).

auprès des chefs du parti protestant de France. À titre d'exemple, il fut missionné à La Rochelle pour assister à une Assemblée contestée par la régente, réunie en septembre 1612 par les députés de cinq provinces huguenotes, et en informer son maître³⁵⁰. Dans les années 1614-1615, lorsque les guerres civiles entre Marie de Médicis et les Princes favorisaient des échanges entre l'Angleterre et les rebelles des deux confessions, Boislorée multiplia les allers-retours entre Londres et, d'une part, les bastions protestants français, transmettant oralement des messages de haute importance entre le duc de Rohan et Jacques I^{er} et, d'autre part, les Grands de confession catholique, tels que le duc de Longueville³⁵¹. Par ailleurs, il rendit « de très bons services » – en tant que messenger, espion et suppléant à la fois dans les négociations qui eurent lieu en 1615 – au marquis de Bonnivet, gentilhomme du prince de Condé qui, au cours de la deuxième guerre civile, se mit à chercher le soutien de la communauté protestante en général et de Jacques I^{er} en particulier, lui demandant assistance en hommes et en argent³⁵². Lors de ses séjours en France, Boislorée se procurait également des nouvelles concernant la politique intérieure, les fractions composant la Cour ou l'influence du maréchal d'Ancre³⁵³. Après l'assassinat de Concini, Boislorée – « intherne et compere » de Robert Naunton (1563-1635), secrétaire d'État depuis janvier 1618³⁵⁴ – continua à jouer un rôle d'observateur et d'espion pour le compte du roi d'Angleterre, effectuant des allers-retours réguliers entre Londres et La Rochelle. Qui plus est, ayant acquis une certaine expérience diplomatique, il se mit même à prodiguer quelquefois des conseils concernant, par exemple, la nécessité de nommer un ambassadeur extraordinaire à la Cour de Louis XIII après le départ d'Edward Herbert en 1621³⁵⁵.

³⁵⁰ NA, SP 78/60, fol. 283, « instructions données par SM au sieur de Boislorée ».

³⁵¹ Voir les échanges entre le seigneur des Marêts, ambassadeur de France à Londres, et le vicomte de Puisieux (BnF, Mss, Français 17975, fol. 21, lettre de des Marêts à Puisieux, Londres, 1^{er} août 1615 ; Français 15988, fol. 578, lettre de des Marêts à Puisieux, Londres, 2 août 1615) ainsi que H. Trevor-Roper, *Europe's Physician*, op. cit., p. 199. Voir également NA, SP 78/64, fol. 39, copie de la lettre du duc de Longueville à Jacques I^{er}, Château-Thierry, 2 octobre 1615.

³⁵² Voir NA, SP 78/63, fol. 257, lettre de Bonnivet à Jacques I^{er}, 4 août 1615. Concernant les missions accomplies par Boislorée auprès de Bonnivet, qui semblaient inquiéter les Français, voir BnF, Mss, Français, 15988, fol. 49, lettre de Sève à Puisieux, Londres, 20 mai 1615. Les ambassadeurs vénitiens en parlent également (CSPV, vol. XIV, lettres d'Antonio Foscarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 5 septembre 1615, p. 4 et Londres, 11 septembre 1615, p. 11). Enfin, Gregorio Barbarigo alla même jusqu'à nommer Boislorée « ministre de rang inférieur », lui prêtant alors une fonction de négociateur, quoi que manquant de compétences : « En conséquence, sur la raison de sa venue, l'ambassadeur de France commença à traiter secrètement du départ de Bonnivet, lui suggérant que les princes, pour lesquels il avait tant fait, lui retireraient les négociations à la cour, en raison de sa manque de compétence ; tel avait été le sort de de Boislorée, également ministre quoique de rang inférieur » (CSPV, vol. XIV, lettre de Gregorio Barbarigo, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 25 décembre 1615, p. 87).

³⁵³ NA, SP 78/66, fol. 68, lettre de Boislorée à Winwood, 28 août 1616 ; SP 78/67, fol. 107, lettre de Boislorée à Wilson, 3 mai 1617.

³⁵⁴ BnF, Mss, Français 15988, fol. 292, lettre de Le Clerc à Puisieux, Londres, 30 juillet 1618.

³⁵⁵ Voir deux lettres de Boislorée à Jacques I^{er} (NA, SP 78/69, fol. 67, 25 février 1621 et fol. 135, 1621).

Ainsi, il ne paraît pas étonnant que la monarchie anglaise essayât d'utiliser les pauvres huguenots réfugiés sur son sol comme agents secrets, chargés de se déplacer entre l'Angleterre et les bastions protestants – tels que La Rochelle –, dans le but d'entretenir des contacts entre Jacques I^{er} et les chefs du parti huguenot ainsi que de quérir des renseignements concernant la politique du gouvernement français à leur égard.

En revanche, si la Couronne anglaise parvenait à trouver des moyens pour entretenir ses hôtes de marque – à titre d'exemple, Isaac Casaubon se vit attribuer une pension de 300 livres sur la cassette royale ainsi qu'une rente annuelle sur la prébende de Cantorbéry³⁵⁶ –, elle était incapable de payer une pension régulière à la plupart de ses agents secrets dont Boislorée. Malgré ses convictions religieuses et ses longs services auprès de la Couronne anglaise, la charge d'écuyer ainsi que les récompenses pécuniaires qu'il semblait recevoir de la part des protestants anglais – il était, semble-t-il, « aux gages des églises »³⁵⁷ – étaient bien maigres et insuffisantes, permettant à la France de le corrompre.

➤ *L'achat des services de Boislorée par la France (1621-1627)*

La corruption étant l'un des moyens les plus efficaces pour réunir le plus d'informations et de renseignements importants, la France – qui disposait de moyens financiers nettement plus élevés que l'Angleterre – réussit, par le biais de ses ambassadeurs et agents officiels, à acheter un certain nombre d'huguenots modestes, à l'image de Boislorée, qui avaient besoin de moyens de subsistance.

Ainsi, Boislorée étant considéré comme « agent des Princes et huguenots en Angleterre » selon les éditeurs des dépêches diplomatiques vénitiennes³⁵⁸, les services diplomatiques français commencèrent dès 1613 à réfléchir sur les possibilités de l'attirer au service du roi de France. Le seigneur de Bisseaux, ambassadeur ordinaire à la Cour de Londres écrivit ceci à Villeroy, dans une lettre en date du 12 janvier 1613 :

« Un gentilhomme françois de la religion protestante, nommé Boisloré, de Bretagne qui y est retiré avec sa famille depuis quelques années, homme qui, par ce que j'ay peu tiré de ses discours, tient bonne correspondance avec nos huguenots de France et mesmes en Hollande et particulièrement avec Mr le conte Maurice et est bien adverty de ce qui se passe entre eux. Il a fort esté employé par le feu Roy, estoit fort cequere de feu le conte de Soissons [...] j'ay oppinion qu'il y auroit moyen de tirer

³⁵⁶ Mark Pattison, *Isaac Casaubon (1559-1614)*, Londres, Longmans, 1875, p. 317.

³⁵⁷ BnF, Mss, Français, 15988, fol. 15, lettre de Sève à Puisieux, Londres, 25 janvier 1615.

³⁵⁸ CSPV, vol. XIV, p. 614.

du service de luy estant asses peu accomodé et ne s'estant engagé par aulcune recompense ny à ce roy ny à ceux de ladite religion [...] »³⁵⁹

L'on voit que l'ambassadeur avait défini deux raisons pour lesquelles il fallait essayer de corrompre Boislorée : ses liens tissés avec les protestants tant français qu'étrangers ainsi que l'absence de récompenses pour ses loyaux services non seulement de la part de Jacques I^{er} mais également des chefs protestants français. En effet, les sources regorgent de demandes vaines de gratifications formulées par Boislorée et adressées tantôt aux secrétaires d'État, tantôt directement au roi d'Angleterre. Ainsi, dès 1615, l'on voit apparaître des lettres dans lesquelles il se plaignait de manquer d'argent, déplorant sa « pauvre fortune »³⁶⁰. Cinq ans plus tard, en 1620, la situation n'ayant pas changé, Boislorée rappela au roi ses quinze ans de services, évoquant, entre autres, « une petite pauvre affaire » qu'il poursuivait depuis deux ans et pour laquelle il n'était toujours pas récompensé. Qui plus est, il sollicita également du monarque une charge de sergent et un bénéfice exempt de charge, « comme pour les autres étrangers ». Enfin, dans les années 1621-1622, Boislorée, désespéré, redemanda pour la dernière fois des moyens de subsistance à Jacques I^{er}, évoquant à nouveau la durée de ses services ainsi que l'obligation d'emprunter et la menace de quitter l'Angleterre³⁶¹ :

« [...] au peril de ma vye j'ay mis peine de luy rendre des preuves en plusieurs occasions et voiajes ou elle m'a faict l'honneur de m'employer [...] pris argent à change en les voiajes et dont je paye encores aujourdhuy l'interest [...] maintenant retirer miserablement de ce Royaume comme j'en suis contrainct et resolu ou j'ay si long temps sejourné [...] ruyné et en aznagé de tous cotes sans jamais avoir receu aucun bienfait ny assistance ... »³⁶².

Au regard de ces éléments, l'on peut constater que les conditions étaient idéales pour que la France tente d'acheter les services de Boislorée.

Ainsi, c'est à partir de 1618 qu'il semble s'être transformé en une sorte d'agent double, servant les deux Couronnes en même temps. En effet, alors qu'il continuait, dans les années 1618-1620, à circuler entre l'Angleterre et la France, informant Jacques I^{er} des projets français contre les bastions huguenots, le sieur Le Clerc, agent français à Londres, conseillait au vicomte de Puisieux de se servir de Boislorée afin de « descouvrir les menées et pratiques » de

³⁵⁹ BnF, Mss, Français, 15987, fol. 14, lettre de Bisseaux à Villeroy, Londres, 12 janvier 1613.

³⁶⁰ NA, SP 78/63, fol. 288, lettre de Boislorée à Winwood, 18 août 1615 ; SP 78/66, fol. 9, lettre de Boislorée à Winwood, Londres, 22 juillet 1616.

³⁶¹ Voir trois lettres, adressées par Boislorée à Jacques I^{er} (NA, SP 78/68, fol. 296, 14 mai 1620 ; fol. 344, 1620 et SP 78/69, fol. 229, 1621).

³⁶² NA, SP 78/70, fol. 201, lettre de Boislorée à Calvert, Londres, 31 août 1622.

Mayerne³⁶³ ; au même moment, Louis XIII décida de l'anoblir³⁶⁴. Mais la véritable intensification des contacts entre l'ambassade française en Angleterre et Boislorée se mit véritablement en place après l'arrivée à Londres du comte de Tillières, en septembre 1619. Ayant besoin d'agents et d'espions au moment où Louis XIII s'engageait dans des conflits militaires contre les huguenots, l'ambassadeur utilisa ses fonds propres pour corrompre Boislorée – qu'il voyait comme un instrument pour découvrir les affaires des protestants³⁶⁵ –, n'oubliant pas de faire régulièrement appel à Puisieux pour qu'il intervienne auprès du surintendant des finances et que l'on tienne compte dans leur traitement d'une pension qu'il fallait payer à Boislorée³⁶⁶. Ce dernier s'empessa, de son côté, de saisir la possibilité : afin de pousser le gouvernement français à lui octroyer rapidement une pension, il fit part délibérément à Tillières des soupçons concernant son éventuel envoi en Allemagne par le roi d'Angleterre, tout en lui montrant une lettre d'un ministre rochelais, prouvant ainsi qu'il gardait toujours des liens forts avec les protestants de France³⁶⁷.

Finalement, au début des années 1620, les efforts de Tillières semblaient être couronnés de succès : au moment même où Boislorée lui donnait des renseignements concernant les liens entre le gouvernement anglais et les huguenots français ainsi que les projets mûris par La Rochelle – jouant ainsi le rôle d'un véritable espion³⁶⁸ –, le gouvernement français l'inscrivit sur la liste des pensionnés, lui allouant la somme de 15 000 livres pour l'année 1624³⁶⁹.

³⁶³ BnF, Mss, Français 15988, fol. 282, lettre de Le Clerc à Puisieux, Londres, 6 juillet 1618 ; lettre de Le Clerc à Puisieux, Londres, 18 octobre 1620.

³⁶⁴ AN, X^{1A} 8649, fol. 104.

³⁶⁵ BnF, Mss, Français 15988, fol. 360, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 16 septembre 1619.

³⁶⁶ Pour toutes les demandes formulées par Tillières, voir quatre lettres de l'ambassadeur, adressées à Puisieux (BnF, Mss, Français 15988, fol. 375, s.d. ; fol. 379, Londres, 23 octobre 1619 ; Français 15989, fol. 183, Londres, 14 décembre 1621 ; fol. 473, Londres, 27 mars 1623).

³⁶⁷ BnF, Mss, Français 15988, fol. 373, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 22 octobre 1619 ; fol. 379, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 29 octobre 1619.

³⁶⁸ Retourné en France à l'automne 1620, Boislorée revint, apportant une lettre de Puisieux à l'ambassadeur : « Il se promet de servir bien et utilement aux occasions qui se presenteront j'y auray l'oeil soigneusement affin de luy faire gagner son avoyne depuis j'ay reçu celle du XXII dudict mois » (BnF, Mss, Français 15988, fol. 503, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 29 août 1620 ; fol. 531, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 8 novembre 1620). Voir également d'autres lettres de Tillières à Puisieux (BnF, Mss, Français 15989, fol. 47, Londres, 13 avril 1621 ; fol. 64, Londres, 29 mai 1621 et fol. 122, Leytonstone, 14 août 1621. En 1622, Boislorée donna à Tillières un avis que « les Rochellois ont dessaing de se saisir du Croisy et Guerande en Bretagne et en Normandie de la Hogue et Isle de Chose. » (BnF, Mss, Français 15989, fol. 234, mémoire, 7 avril 1622 ; fol. 319, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 6 août 1622).

³⁶⁹ Voir AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 79, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 12 mars 1624. Concernant les Anglais, ils s'en rendirent compte trop tard, en se mordant des doigts : « Je n'ay peu sur ceste cognoissance manquer à vous en donner, une fois pour toustes, cest eclairsissement et tesmoignage assuré de la cognoissance que j'ay, du tort que l'on auroit fait en ce temps, au dict Sieur de Boislorée, le sachant plus fidelle et assuré serviteur de sa Majesté, que eux qui par malice, ou au moins legere ignorance, l'auroient voulu faire soupçonner de sa fidelité » (*Old Herbert Papers at Powis Castle, op. cit.*, lettre de E. Marotie à Edward Herbert en faveur de M. de Boislorée, Newmarket, 12 mars 1623, p. 185-186).

Après le départ de Tillières en juillet 1624, les ambassadeurs et agents successifs – d’Effiat, l’évêque de Mende, Blainville, Bassompierre et Dumolin – eurent eux-aussi recours aux services de Boislorée qui, selon Louis XIII, était « un homme de cœur et d’entreprise et qui n’est pas aymé de sorte que le moindre soubçon qu’on auroit de luy le perdrait »³⁷⁰. Son influence semblait atteindre alors son apogée. Ainsi, en février 1625, le roi rappela à d’Effiat, qu’il ne devait pas négliger ses avis³⁷¹ ; son nom fut également mentionné dans les instructions destinées à Blainville³⁷².

Grâce au paiement plus au moins régulier de la pension³⁷³, le gouvernement français réussit à « maintenir la fidélité » de Boislorée jusqu’en 1627, où les autorités anglaises l’arrêtèrent sur fond d’une détérioration sans précédent des relations entre les deux Couronnes, découvrant ses activités par les services de contre-espionnage du duc de Buckingham³⁷⁴. Selon Alvisé Contarini, on l’accusa « d’avoir une correspondance secrète avec les ministres français et aussi d’avoir fait des bêtises avec les Rochelais, eux aussi Huguenots, dénigrant les forces de l’Angleterre, grossissant la difficulté de renforts, le manque d’argent, la discorde civile et ainsi de suite »³⁷⁵. Après avoir passé cinq ou six mois en prison, on le jugea et le libéra en décembre 1627³⁷⁶ – grâce notamment à de « vives poursuites de sa femme et [à] l’assistance de ses amis »³⁷⁷ – avec une sentence de bannissement d’Angleterre pour lui et sa famille, perdant ainsi tous ses biens à Londres. Aussitôt libéré, Boislorée reçut une lettre de compassion de la part de

³⁷⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 176, lettre de Louis XIII à d’Effiat, 27 juillet 1624 et vol. 34, fol. 168, « Memoire baillée à Champigni pour les pensions de quatre personnes estant en Angleterre pour l’année dernière 1624 », 3 mars 1625.

³⁷¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 34, fol. 60, lettre de Louis XIII à d’Effiat, 1^{er} février 1625.

³⁷² « sieur de Boisloré autre pensionnaire de SM et qui negocie les affaires des Rochellois de par dela [...] » (AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 46, 3 septembre 1625).

³⁷³ Nombreuses étaient les demandes d’argent de la part des ambassadeurs et des agents (AMAE, CP Angleterre, vol. 34, fol. 123, lettre d’Effiat à Louis XIII, Londres, 24 février 1625 ; vol. 36, fol. 152, lettre de Blainville à La Ville-aux-Clercs, 30 octobre 1625 ; vol. 41, fol. 98, lettre de l’évêque de Mende à Phélypeaux d’Herbault, Londres, 25 mai 1626). Par exemple, Claude Dumolin rapporta que Boislorée lui avait fait part à la fois de son bon traitement mais aussi de sa faible rémunération. A cet égard, l’agent pressa le gouvernement de payer l’espion, disant que « cet homme peut faire plus du bien que du mal » (BnF, Mss, Français 15989, fol. 548, lettre de Dumolin à Puisieux, Londres, 16 septembre 1623).

³⁷⁴ Craignant d’être arrêté en mars 1627, Boislorée fut finalement capturé et emprisonné à la Tour de Londres en juin 1627, quelques mois après son retour en Angleterre (AMAE, CP Angleterre, vol. 42, fol. 29, lettre de Dumolin, Londres, 17 mars 1627 ; fol. 91, lettre Dumolin à Phélypeaux d’Herbault, Londres, 14 juin 1627 ; fol. 98, lettre Dumolin à Phélypeaux d’Herbault, Londres, 19 juin 1627). Il convient d’ajouter par ailleurs que Boislorée fut arrêté avec un certain Savignac et son fils, proches de Rohan et de Soubise (voir David Cowling, *Conceptions of Europe in Renaissance France: Essays in honour of Keith Cameron*, Amsterdam/New York, Rodopi, 2006, p. 133).

³⁷⁵ CSPV, vol. XX, lettre d’Alvisé Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 16 juin 1627, p. 256.

³⁷⁶ Pour l’interrogatoire de Boislorée, voir NA, SP 78/81, fol. 159, 12 juin 1627.

³⁷⁷ Boislorée fut marié à Elisabeth de Parisyes, dont il eut au moins trois filles : Catherine de Boislorée, mariée à Louis de Levy Tholose, chevalier, gentilhomme ordinaire de la Reine, en 1643 ; Marie de Boislorée et Marguerite de Boislorée (AN, MC, CXXII 445, fol. XV, contrat de mariage de Catherine de Boislorée, 15 février 1643).

Richelieu – « J’ai compati aux ennuys et affliction que vous avez sufferts en vostre prison de la Tour de Londres [...] » –, dans laquelle le cardinal lui fit également part de sa décision de lui octroyer 12 000 livres pour qu’il pût revenir³⁷⁸. Après s’être vu accorder un passeport pour pouvoir partir, Boislorée, une fois installé confortablement en France, se convertit au catholicisme – « dans les carmes deschaussez ou il y a grande assemblée » – et devint officier de la Maison du roi, semblant avoir arrêté toute activité diplomatique³⁷⁹.

L’exemple de Boislorée montre un profil-type d’un aventurier protestant, issu d’une gentilhommerie pauvre, pour qui la seule cause religieuse ne constituait pas en soi une motivation suffisante pour se livrer aux activités risquées d’espionnage. Ses services n’étant pas récompensés par la Couronne anglaise, il finit par trahir les intérêts du pays qui l’avait hébergé ainsi que ses coreligionnaires au profit d’une pension et d’une gratification.

- ***Sir Richard Forster (1585-1661) : un catholique récusant passé au service de la France***

Originaire d’une famille de la *gentry* catholique du Yorkshire, au nord de l’Angleterre, Richard Forster, catholique récusant commença sa carrière en qualité d’agent secret auprès des secrétaires d’État de son pays³⁸⁰. Après avoir servi George Calvert dans les années 1619-1625, il remplit une fonction de messenger secret auprès d’Edward Conway tout en nouant des liens avec l’entourage catholique d’Henriette-Marie. Une fois la guerre franco-anglaise terminée, Forster passa au service des chanceliers de l’Échiquier – d’abord de Richard Weston (en 1628), puis de Francis Cottington (de 1628 à 1633) –, les deux étant catholiques pro-espagnols et pro-romains. À cet égard, remarquons que le choix de ses maîtres fut souvent dicté par une idéologie confessionnelle visant, prioritairement, l’intérêt et les avantages des catholiques. Rendant des « services secrets » aux chanceliers, Forster était persuadé d’œuvrer non pas uniquement pour

³⁷⁸ Voir *Les papiers de Richelieu. Section politique intérieure. Correspondance et papiers d’État*, éd. Pierre Grillon, Paris, A. Pédone, 1975-1985, 6 vol., t. II, p. 697. Aussitôt après la libération de Boislorée, Claude Bouthillier sollicita le gouvernement français pour lui donner une somme de 12 000 livres afin de récompenser ses services rendus tant à Louis XIII qu’aux ambassadeurs de France en Angleterre : « [...] j’ay receu divers bons tesmoignages par d’Effiat, de Blainville et de Mande qui se sont tousjours louez d’avoir esté assistéz de ses soins et de ses advis [...] Depuis leur depart et celui de Bassompierre il a constamment rendu les mesmes devoirs, mesme par l’ordre du sieur du Moulin » (AMAE, CP Angleterre, vol. 42, fol. 212, 15 décembre 1627).

³⁷⁹ Voir CSPD, 1625-1626, demande de Boislorée pour un passeport afin de pouvoir se retirer en France avec sa famille, p. 527 et AMAE, CP Angleterre, vol. 42, fol. 337, mémoire du sieur Malson, 17 septembre 1628. En France, il devint chevalier de l’ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre et l’un de ses maîtres d’hôtel (BnF, Mss, PO 392, dossier Boislorée, fol. 3, quittance délivrée par Boislorée, 23 mai 1636).

³⁸⁰ On ne sait que très peu de choses sur Richard Foster. Il tirait ses origines d’une famille catholique de propriétaires terriens d’Earswick, au nord d’York, qui comptait des martyrs. Fils de William Forster (mort à Anvers peu avant 1618), ils se maria, en 1607, avec Joan Middleton, du Lancashire (Voir Michael Foster, « Sir Richard Forster (?1585-1661) », *Recusant History*, 14, 1978, p. 163-174).

son roi, mais aussi pour la cause de la religion. À titre d'exemple, en 1632, il fut envoyé auprès du père Joseph, contribuant ainsi à la conclusion du traité de Saint-Germain-en-Laye³⁸¹. L'année suivante, selon Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise à Londres, Richard Forster, « un gentilhomme de la maison du Trésorier », exécuta sa dernière mission secrète d'importance pour le compte de la Couronne anglaise : muni « des commissions secrètes », il partit en hâte pour la France, en avril 1633, dans le but probable de quérir des renseignements concernant l'arrestation du marquis de Châteauneuf, ancien ambassadeur extraordinaire auprès de Charles I^{er}, emprisonné au château d'Angoulême deux mois auparavant sur l'ordre de Richelieu³⁸².

Malgré ces longs services de Forster auprès des personnalités politiques anglaises de penchants plutôt catholiques – pour lesquels il semblait avoir été par ailleurs mieux payé que la plupart des agents anglais³⁸³ –, la France réussit à l'engager comme espion à partir de l'année 1633. En réalité, le gouvernement français cherchait un moyen de l'attirer depuis au moins 1625, jouant sur ses engagements religieux. Ainsi, on trouve son nom mentionné pour la première fois dans les instructions délivrées au seigneur de Blainville en septembre 1625 : « Et d'autant que ledit sieur duc de Chevreuse, de la Ville aux Clercs et d'Effiat meuz de plusieurs bonnes considerations à l'avancement de la religion catholique apostolique et romaine ont promis audit sieur Forster qu'il seroit payé par an pendant le service qu'il rendra aux affaires et assistance aux affligez de la Religion une somme de mil livres par an monnoye de France »³⁸⁴.

Ainsi, voulant apparaître comme le défenseur des catholiques anglais, Richelieu espérait jouer sur la déception et le regret que beaucoup de catholiques ressentaient une fois le mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie conclu et célébré : le roi d'Angleterre ne comptait pas respecter les clauses secrètes permettant l'assouplissement des lois contre les récusants. En effet, non seulement les lois pénales contre les catholiques datant de l'époque élisabéthaine se

³⁸¹ NA, SP 78/92, fol. 180, lettre de Forster à Lake, Argenton, 3 novembre 1632.

³⁸² L'ambassadeur de Venise supposa que « cela aura quelque chose à voir avec Châteauneuf, autrefois ambassadeur de France dans ce royaume et maintenant prisonnier en France » (CSPV, vol. XXIII, lettre de Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, Londres, 29 avril 1633, p. 99). À son retour, Forster apporta des renseignements concernant la réticence de la France à aider le prince palatin à récupérer son territoire (CSPV, vol. XXIII, lettre de Vincenzo Gussoni, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, Londres, 13 mai 1633, p. 102).

³⁸³ Par exemple, Edward Conway écrivit, dans une lettre en date du 24 février 1624, au marquis d'Effiat qu'il « a signé un ordre et commission au Grand Tresorier et Chancelier et l'Exchiqueir de delivrer en argent contant à Mr Middlemore et Mr Forster [...] et en obligations [...] qui est tout ce qui se trouve jusques icy dans l'exchiquier appartenant aux catholiques » (BL, Add MS 24204, fol. 1, lettre de Conway à d'Effiat, Charlecote Park, 24 février 1624). Il s'agissait de paiements pour les services secrets. Voir également une lettre du roi au Trésorier Ley à ce sujet datant du 1^{er} mai 1625 (CSPD, 1625-1626, lettre de Charles I^{er} au Lord Trésorier Ley, 1^{er} mai 1625, p. 17).

³⁸⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 46, 3 septembre 1625.

trouvèrent maintenues, mais elles furent régulièrement renouvelées³⁸⁵. Par ailleurs, le moment était également bien choisi pour une autre raison : Richard Forster se fit arrêter en février 1626, accusé d'espionnage pour le compte des catholiques³⁸⁶. Libéré grâce à l'insistance d'Henriette-Marie, il commença discrètement d'espionner pour le compte de la France, lui livrant des nouvelles et des renseignements concernant les affaires anglaises ; ses premières lettres datèrent du mois de mars 1628³⁸⁷.

Jouant un rôle d'agent double, Richard Forster semble définitivement passé du côté de la France au courant des années 1632-1633. En effet, se trouvant sur la liste des pensionnaires à partir de l'année 1632, il « laissa tout pour la France » selon l'ambassadeur vénitien³⁸⁸. Parmi ses missions principales figurait celle de livrer à Richelieu des informations concernant la Cour anglaise et les différents partis la composant ainsi que celle d'essayer de disposer un certain nombre d'hommes politiques anglais – en particulier John Coke et Francis Windebank, secrétaires d'État – en faveur de la France. Ainsi, dans les instructions délivrées à Bellièvre, l'on peut lire : « Coke et Windeback sont secrettaires d'Estat l'on a dessein de gaigner le dernier par l'entremise dudit Fauster qui fera entendre audit sieur ambassadeur ce qui se passera en cet affaire, lequel doit estre tenu fort secret »³⁸⁹. Cela revêtait une importance cruciale au moment où l'influence de la faction pro-espagnole et anti-Richelieu à la Cour de Charles I^{er} ne cessait de

³⁸⁵ Après le complot des Poudres, « il fut prévu, en 1606, qu'à moins de prêter le serment d'allégeance, qui reconnaissait que le pape ne pouvait pas donner de directives politiques aux catholiques, on perdrait sa liberté et ses biens » (Jean-Marie Mayeur, Charles Pietri, André Vauchez et autres (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours. Tome VIII, Le temps des confessions (1530-1620/30)*, Paris, Desclée, 1992, p. 498). Notons qu'une vingtaine de catholiques furent exécutés dans la première décennie du règne de Jacques I^{er}. Bien qu'un certain assouplissement des lois contre les récusants s'amorçât au moment des négociations du mariage du futur Charles I^{er} avec Henriette-Marie de France en 1624, cette tolérance ne fut que temporaire.

³⁸⁶ De nombreuses sources évoquèrent cette affaire. Richard Foster ainsi que Marandé, secrétaire de l'ambassadeur Blainville, furent arrêtés à Faversham lorsqu'ils étaient en train de chercher un moyen de passer en France. « Personnage des plus impopulaires et criminel aux yeux du roi » selon l'ambassadeur vénitien, Forster aura refusé de prêter le serment d'allégeance, déclarant qu'il était catholique romain. Les autorités de la ville saisirent la correspondance des deux hommes qui ne contenait rien de compromettant. Libérant Forster à la demande d'Henriette-Marie, Charles I^{er} aurait déclaré que « s'il retombe à nouveau entre ses mains, il le ferait mourir » (voir M. Foster, « Sir Richard Forster », art. cit., p. 168 ; *CSPD*, 1625-1626, lettre de Sir John Hippisley à Buckingham, Dover Castle, 14 février 1626, p. 254 ; *CSPV*, vol. XIX, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 13 mars 1626, p. 350).

³⁸⁷ La première lettre de Forster est datée du 13 mars 1628 : « [...] plaise donc à vostre altesse avoir agreable que je la supplie à me donner quelque voye ou personne par laquelle je la puisse faire entendre les advs que me viendront d'Angleterre [...] à envoyer ung home expres en Angleterre qui y pourra informer des affaires [...] » (AMAE, CP Angleterre, vol. 42, fol. 232, lettre de Forster, 13 mars 1628). Voir également d'autres lettres de Forster (AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 260, Paris, 22 avril 1628 ; fol. 266, Paris, 9 mai 1628 ; fol. 270, 29 mai 1628 ; vol. 42, fol. 379, 1628). Notons que dans ses lettres il livrait des éléments sur les événements anglais en pleine guerre entre les deux Couronnes.

³⁸⁸ Forster semble avoir touché mille livres de pension annuelle (*Le cardinal de Richelieu à la conquête de la Lorraine, op. cit.*, « Ordonnance de mil livres pour le sieur Fauster, cette somme luy est deue de sa pension de l'année 1632 », p. 55).

³⁸⁹ AMAE, CP Angleterre, vol. 46, fol. 319, « Memoire et Instruction au sieur de Believre Conseiller du Roy en ses Conseils et President en sa Cour de Parlement s'en allant Ambassadeur en Angleterre », 11 septembre 1637.

croître³⁹⁰. Quelques années plus tard, Forster devint confident, conseiller et informateur tant de Pomponne de Bellièvre que de son secrétaire Jean de Montereul³⁹¹, envoyé à Londres en qualité d'agent en février 1640. Ce dernier comptait sur lui pour qu'il lui révèle les détails des négociations entre l'Espagne et l'Angleterre, cette dernière sollicitant une aide financière afin de pouvoir vaincre les Écossais³⁹². Dans le contexte des bouleversements prérévolutionnaires, connaître le secret des pourparlers franco-espagnols permettrait à Richelieu d'anticiper leur issue et, par conséquent, d'affiner sa politique étrangère tant à l'égard de Charles I^{er} que des parlementaires anglais et écossais.

Compte tenu de l'importance du rôle joué par l'espion, les ambassadeurs et agents français à Londres n'arrêtaient pas de solliciter le gouvernement, insistant sur la nécessité de gratifier régulièrement Forster afin de maintenir et de favoriser sa fidélité à la Couronne de France, d'autant qu'il leur paraissait être un homme fiable et digne de confiance. Ainsi, par exemple, les échanges entre le marquis de Senneterre, ambassadeur ordinaire auprès de Charles I^{er} et Claude Bouthillier, surintendant des finances, regorgeaient de détails concernant le paiement des services rendus par Richard Forster, « un fort bon homme plein d'affection de servir mais fort necessiteu »³⁹³. Par ailleurs, les sources n'ont laissé aucune trace d'une tentative quelconque de la part du pouvoir anglais de contrer les activités de Forster. Par conséquent, le paiement régulier d'une pension, qui s'ajoutait au renouvellement, à partir de l'été 1637, des proclamations de Charles I^{er} contre les catholiques, garantissait au mieux la fidélité de l'espion³⁹⁴.

³⁹⁰ « Je n'ay pas manqué de parler à Foster de l'affaire dont vous m'aviez chargé aussy tost que je suis arrivé en cette cour. Il a conferé avec le personnage et en a tiré une bonne reponse mais par ce que ny luy ny moy n'avons point de chiffre avec vous et que moy en mon particulier je n'en ay point avec le Père Joseph je n'ay osé vous en escrire ny à l'un ny à l'autre » (AMAE, CP Angleterre, vol. 46, fol. 317, lettre du Perron à Chavigny, Oatlands, 2 septembre 1637). Voir également AMAE, CP Angleterre, vol. 46, fol. 319, « Memoire et Instruction au sieur de Believre Conseiller du Roy en ses Conseils et President en sa Cour de Parlement s'en allant Ambassadeur en Angleterre », 11 septembre 1637 ainsi que BnF, Mss, Français 15995, fol. 56, lettre de Montereul, 9 février 1640).

³⁹¹ *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 271.

³⁹² Caroline M. Hibbard, *Charles I and the Popish plot*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1983, p. 178.

³⁹³ « [...] Je vous supplie de me faire envoyer les quatre mil livres pour les deux années de la pension de Foster qui sert ce me semble avec affection et fidelité [...] » (BnF, Mss, Français 15993, fol. 104, lettre de Senneterre, 19 mars 1636). Voir également BnF, Mss, Français 15993, fol. 120, lettre de Senneterre, 30 avril 1636 ; fol. 147, lettre de Senneterre, 16 juillet 1636 ; fol. 159, lettre de Senneterre, 14 août 1636 ; fol. 161, lettre de Bouthillier à Senneterre, 15 août 1636 ; fol. 173, lettre de Bouthillier à Senneterre, 18 septembre 1636 ; fol. 237, lettre de Bouthillier à Senneterre, 8 juillet 1637 ; fol. 237, lettre de Senneterre, 22 juillet 1637.

³⁹⁴ En effet, aux premiers troubles en Écosse dès l'été 1637, Charles I^{er} décida de renouveler les proclamations contre les catholiques, afin de lever toute ambiguïté dans l'esprit des *Covenanters* qui auraient vu dans le rétablissement des rites anglicans un premier pas vers la restauration du catholicisme. Qui plus est, en tant que récusant, Forster continuait à payer des amendes et devait, par exemple, réparer lui-même ses maisons dans le comté d'York. Face à cela, il protesta auprès du roi, évoquant ses services rendus à la Couronne (Voir CSPD, 1638-1639, pétitions de Forster au roi d'Angleterre, p. 223 et p. 401).

En revanche, être bien et régulièrement pensionné par une puissance étrangère revient à prendre le risque de voir ses activités d'espionnage découvertes. Ainsi, en 1635, René Augier, agent et secrétaire d'ambassade d'Angleterre en France, accusa Richard Forster d'être un pensionnaire secret de Louis XIII :

« [...] Foster est pensionnaire de France. Il est couché sur l'estat des pensions secrettes du Roy de France, ce que je sçay parce que je trouvay il y a quelque temps le petit Boutard chez Mr de Guenegault, Tresorier de l'Espargne d'où il tira un mandement que je vis pour faire payer ledit Foster de sa pension. Je luy demanda de combien elle estoit, il respondit qu'il ne se fomenoit bien de la somme mais qu'il croyoit qu'elle fut de cinq cens escus par an [...] »³⁹⁵.

Par conséquent, compte tenu du danger que pouvait représenter la découverte des activités menées par l'espion pour le roi de France, Pomponne II de Bellièvre, ambassadeur extraordinaire auprès de Charles I^{er}, demanda au gouvernement français de rayer le nom de Forster de l'état des pensions étrangères et de le récompenser autrement – par exemple, par des présents, comme le conseilla du Perron³⁹⁶ – afin d'éviter tous les soupçons³⁹⁷. Cette faveur semble lui avoir été accordée et Richard Forster – grâce à sa propre habileté diplomatique ainsi que celle des ambassadeurs français auprès de Charles I^{er} – ne semble pas avoir été trop inquiété jusqu'à la convocation du Long Parlement³⁹⁸. Ce dernier, organisant une véritable chasse aux catholiques, força l'espion à se retirer en France, en février 1641³⁹⁹.

³⁹⁵ Voir NA, SP 78/97, fol. 124, lettre d'Augier à Coke, Paris, 27 février/9 mars 1635. La même année, Augier dressa un mémoire concernant les activités de Forster (NA, SP 78/97, fol. 32). Par ailleurs, il avait une raison de plus pour se méfier de Forster car ce dernier affichait une certaine proximité avec un autre agent anglais à Paris, Henry de Vic, avec qui Augier était en concurrence (voir NA, SP 78/99, lettre de Forster à de Vic concernant les affaires commerciales ; SP 78/97, fol. 50, lettre de Forster à de Vic, 26 janvier 1635 ; fol. 77, lettre de Vic à Coke, Paris, 4/14 février 1635).

³⁹⁶ « On a encore veu et entretenu le personnage que vous scavez qui se monstre tres disposé à tout et qu'on desire de luy : il recevra volontiers les marques qu'on luy veult donner de l'estime qu'on faict de luy et de la confiance qu'on veult prendre en luy, mais si vous estes encore en resolution de luy envoyer quelque chose il faudroit que ce fust par forme de present et non point de pension car il ne desire pas que cela soit ny scey ny soubconné ny que son nom soit veu sur aucun estat [...] » (AMAE, CP Angleterre, vol. 46, fol. 331, lettre du Perron à Chavigny, Oatlands, 17 septembre 1637).

³⁹⁷ « Pour ce qui est de Fauster qui est le seul sujet de vostre lettre du 7^e de ce mois il y a longtemps qu'il est employé sur l'estat des pentions sans qu'il se soit plaint que l'on sceust par dela qu'il recoit gratiffication du Roy. Neantmoins j'en useray comme il desire et feray tout ce qui me sera possible à ce que cela demeure secret doresnavant l'estan de dessus l'estat » (AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 11, lettre de Bellièvre, Londres, 7 janvier 1638).

³⁹⁸ « Incontinant que nous serons à Paris je parleray de l'affaire de sieur Fauster affin qu'il soit payé de sa pension de 1637 mais il nous faut un blanc de luy » (BnF, Mss, Français 15915, fol. 153, lettre de Chavigny à Bellièvre, Abbeville, 7 août 1638). Voir également BnF, Mss, Français 15915, fol. 65, lettre de Chavigny à Bellièvre, Paris, 22 janvier 1638 ; fol. 78, lettre du Père Joseph à Bellièvre, Rueil, 19 février 1638.

³⁹⁹ Richard Forster ne retourna plus en Angleterre. Chevalier depuis septembre 1649, il devint trésorier de la reine Henriette-Marie après le retour de cette dernière en France. Il fonda un couvent de Bénédictines anglaises à Pontoise et y mourut en janvier 1661 (voir Michael C. Questier, *Newsletters from the Caroline Court, 1631-1638* :

Ainsi, l'exemple de Richard Forster montre que les catholiques récusants appartenant tout particulièrement à la *gentry* du nord de l'Angleterre formaient un vivier précieux d'espions potentiels pour la France.

● ***Thomas Chambers : un prêtre écossais au service de Richelieu***

Outre les catholiques qui continuaient à rester sur les îles Britanniques malgré la persistance des persécutions et des lois pénales, la France de Richelieu disposait d'un autre vivier d'espions potentiels : les prêtres et les religieux installés en France.

En effet, si l'Angleterre proposait un refuge pour les protestants français, la France accueillait à son tour les catholiques britanniques qui fuyaient les persécutions. Ces derniers séjournaient au sein de nombreux établissements religieux – monastères, séminaires, collèges –, qui se multiplièrent à Paris après la mort d'Henri IV. À titre d'exemple, l'année 1611 marqua la mise à la disposition des prêtres anglais du collège d'Arras, fondé au XIV^e siècle et dans l'enceinte duquel enseigna Richard Smith (1568-1655), célèbre théologien et proche de Richelieu. Les communautés monacales – à savoir les Bénédictins anglais de Douai – s'installèrent dans la capitale grâce à la protection de Marie de Lorraine, abbesse de Chelles. En ce qui concerne les Écossais, ils disposaient de leur propre établissement : il s'agissait du collège des Écossais fondé en 1333, qui devint à partir du milieu du XVI^e siècle, le point de concentration du catholicisme écossais non seulement en France mais aussi en Europe⁴⁰⁰. C'est au sein de ce dernier que les hommes de Richelieu trouvèrent Thomas Chambers, un prêtre écossais qui avait joué un rôle important au service de Richelieu en tant qu'agent secret au moment des bouleversements prérévolutionnaires britanniques dans les années 1637-1642.

Fils de Gilbert Chambers, marchand d'Aberdeen, ville portuaire du nord-est de l'Écosse, et de Christian Con, Thomas fit ses études au collège des Écossais à Rome dans les années 1630-1637. Il y suivit les cours de philosophie et de théologie avant d'être ordonné prêtre et de quitter la cité pontificale au printemps 1637 pour passer au service de Richelieu⁴⁰¹.

Catholicism and the Politics of the Personal Rule, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 2005, p. 121).

⁴⁰⁰ Voir Maximin Deloche, *La maison du cardinal de Richelieu : document inédit*, Paris, H. Champion, 1912, p. 163-165 ; Yves Chaussy, *Les Bénédictins anglais réfugiés en France au XVII^e siècle (1611-1669)*, Paris, P. Lethielleux, 1967, p. 85-93 et David Stevenson, *The Scottish Revolution, 1637-1644: the Triumph of the Covenanters*, Édimbourg, J. Donald, 2003.

⁴⁰¹ Le nom de Thomas Chambers fut francisé en Deschambres ou de Chambres. Il avait également deux cousins qui vivaient et exerçaient en France : David, principal (directeur) du collège des Écossais à Paris dans les années 1637-1641 et George, doyen et professeur de droit à Pont-à-Mousson. Contrairement à son homonyme Thomas Chambers (1604-1661), qualifié parfois d'aîné dans les documents, jésuite et membre du collège des Écossais de Paris, l'aumônier du cardinal ne semble pas avoir embrassé une carrière au sein de la Compagnie de Jésus. Les

Dans les années 1637-1639 Chambers effectua plusieurs déplacements dans les îles Britanniques dont le principal objectif était d'obtenir des levées de soldats pour le service de Louis XIII qui combattait les armées du roi d'Espagne. Or, ces allers-retours d'un proche de Richelieu – qui était en plus Écossais et neveu de George Con, résident du Pape à la cour de Charles I^{er} – provoquèrent tout naturellement des soupçons et des inquiétudes à la Cour d'Angleterre. Comme nous le verrons plus tard, Chambers fut rapidement perçu comme un agent mandaté pour une mission précise en Écosse, qui pouvait dépasser la levée de troupes et, par exemple, consister à observer les mouvements politiques anglo-écossais et à prendre contact avec les rebelles écossais. Bien que le rôle exact de Thomas Chambers dans le déclenchement de la révolte écossaise soit difficilement vérifiable, il semblerait en revanche qu'il eût bien joué une fonction d'observateur et d'espion pour le compte de Richelieu lors de ses nombreux déplacements dans les îles Britanniques.

Bien récompensé pour ses services, Chambers, conseiller, secrétaire et aumônier ordinaire du roi ainsi que son interprète des langues étrangères devint probablement, après la mort de Richelieu, l'aumônier de Mazarin. Bienfaiteur du collège des Écossais de Paris, il s'impliqua activement dans la vie de cette communauté⁴⁰² et entretenait une correspondance avec le *Covenanter* William Ker, comte de Lothian dans les années 1644-1649, dans l'espoir de voir renouveler les privilèges précédemment accordés aux Écossais résidant en France⁴⁰³. Toujours suspecté de servir les ennemis de la couronne d'Angleterre, Chambers mourut à la fin de 1651 ou au début de 1652.

Ainsi, l'exemple de Thomas Chambers montre que les catholiques écossais, constituant une grande communauté à Paris, formaient également un vivier non-négligeable et facilement accessible pour Richelieu. Ce dernier sut, dans le contexte de troubles intérieurs britanniques inédits, non seulement trouver des hommes habiles et compétents, mais également les fidéliser, en les intégrant à son entourage proche et en les récompensant par des charges et des offices.

deux personnages sont souvent confondus. Voir, par exemple, D. Stevenson, *The Scottish Revolution, 1637-1644*, op. cit., p. 187); Malcolm Vivian Hay, *The Blairs Papers, 1603-1660*, Londres/Édimbourg, Sands & Co., 1929, p. 105-122 ; Kelsey Jackson Williams, « Paper Monuments: the Latin Elegies of Thomas Chambers, Almoner to Cardinal Richelieu », *Studies in Scottish Literature*, vol. 46, Iss. 1, 2020, p. 79-82.

⁴⁰² Tom McInally, *The Sixth Scottish University: The Scots Colleges Abroad, 1575 to 1799*, Leiden/Boston, Brill, 2012, p. 44.

⁴⁰³ K. J. Williams, « Paper Monuments », art. cit., p. 82.

● *Jean de Seton : un lieutenant de la garde écossaise de Louis XIII*

Enfin, la monarchie française essayait également d'utiliser les soldats écossais catholiques servant Louis XIII sa garde écossaise, c'est-à-dire un corps militaire d'élite créé par Charles VII en 1422⁴⁰⁴.

L'un des exemples en est un personnage très mal connu – dont l'identification s'avère difficile –, appartenant toutefois à une famille qui avait des liens forts avec la France depuis le XVI^e siècle. Il s'agissait très probablement de Jean de Seton (parfois orthographié Setton), écuyer et exempt, puis lieutenant de la garde écossaise de Louis XIII à partir de 1614⁴⁰⁵.

Ce personnage fut régulièrement employé par Louis XIII à des missions secrètes, tout au moins à partir de 1624⁴⁰⁶. À titre d'exemple, La Ville-aux-Clercs le chargea, en mars 1624, de transporter des lettres au comte de Tillières, ambassadeur ordinaire de France auprès de Jacques I^{er}⁴⁰⁷. À cette occasion, Jean de Seton reçut également un mémoire du roi détaillant tout ce qu'il devait accomplir en Angleterre, à savoir « lui rapporter au vray l'estat des affaires de par delà », concernant, entre autres, les dispositions du roi d'Angleterre à l'égard du projet d'union matrimoniale franco-anglaise ainsi que ses relations avec l'Espagne. Il devait également rencontrer Buckingham, le duc de Lennox ainsi que George Gordon (1562-1636), 1^{er} marquis de Huntly, homme politique et militaire écossais renommé⁴⁰⁸. Qui plus est, selon Zuane Pesaro, Seton, qui avait « de bonnes relations et une connaissance de l'actualité et du mariage », était également envoyé pour « espionner et surveiller l'ambassadeur de France, car il y a peu de confiance entre lui et la reine mère »⁴⁰⁹, sans que l'on puisse confirmer cette thèse

⁴⁰⁴ Pour connaître l'histoire des gardes du corps, il faut se rapporter aux ouvrages généraux traitant la question de la Maison militaire du roi (P.-J.-B. Boullier, *Histoire des divers corps de la Maison Militaire des Rois de France, depuis leur création jusqu'à l'année 1818*, Paris, Le Normant, 1818 ; R. Masson, *Défendre le roi, op. cit.* ou encore Jean-François Labourdette, « La Compagnie écossaise des gardes du corps du roi au XVIII^e siècle : recrutement et carrières », *Histoire, Économie et Société*, 3-1, 1984, p. 95-122).

⁴⁰⁵ Jean de Seton (parfois orthographié Setton) appartenait à l'un des puissants clans écossais dont les membres servirent dans la garde (AN, MC, C 168, inventaire après décès d'Alexandre de Seton, archer des gardes écossaises, 8 août 1618 ; LXXIII 396, mise en apprentissage par John Seton, écuyer, sieur de Saint-Germain, l'un des vingt-cinq gentilshommes de la garde écossaise du roi, 6 novembre 1648). Il convient d'ajouter que l'identification de ce personnage s'avère d'autant plus difficile que le prénom Jean (ou John) semble avoir été très répandu au sein de la famille. Il était probablement le fils de John Seton, capitaine des gardes écossaises en France. Il se maria avec Catherine Eustache en 1622 et rédigea son testament en 1661. Il eut plusieurs enfants, dont un, prénommé lui-aussi Jean, ainsi qu'Henri (voir George Seton, *A History of the Family of Seton During Eight Centuries*, Édimbourg, T. and A. Constable, 1896, vol. II, p. 583-584).

⁴⁰⁶ CSPD, 1623-1625, passeport pour John Seton pour aller en France, 19 mai 1624, p. 249.

⁴⁰⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 145, La Ville-aux-Clercs à Tillières, Compiègne, 29 mars 1624.

⁴⁰⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 147, « Mémoire baillé à monsieur Seton, s'en allant en Angleterre », Compiègne, 30 mars 1624.

⁴⁰⁹ CSPV, vol. XVIII, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 15 mars 1624, p. 245. Son séjour en Angleterre fut court : il revint à Paris début juin 1624 (AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 52, lettre de La Ville-aux-Clercs à Tillières, Compiègne, 2 juin 1624).

de l'ambassadeur vénitien. Quoi qu'il en soit, en septembre 1625, Louis XIII demanda à Charles I^{er} de nommer Jean de Seton « cleric des robes » d'Henriette-Marie, dans le but sans doute de récompenser les services qu'il avait rendus à la Couronne⁴¹⁰.

Deux ans plus tard, en 1627, le gouvernement français utilisa de nouveau Jean de Seton comme espion, mais cette fois envers la Couronne anglaise. En effet, envoyé à Londres pour porter des messages au roi et à la reine de la part de Louis XIII, sa venue n'aurait guère été appréciée par Charles I^{er}. En réalité, le monarque l'aurait plutôt soupçonné de quérir des informations sur le départ prochain de la flotte anglaise : « [...] A l'arrivée dudit Seton chascun croyoid qu'il estoit venu proposer quelques moyens d'accommodement mais quand l'on a veu qu'il n'a point parlé mais escoutoit seulement on a eu opinion qu'il avoit esté envoyé expres pour ce dernier et n'a pas esté bien venu [...] »⁴¹¹. Seton semble avoir également eu une tâche de passer après en Écosse pour essayer de « gagner entièrement à la France » James Hamilton (1606-1649), 1^{er} duc d'Hamilton qui avait des penchants catholiques ; le comte de Tillières lui délivra des instructions à cet égard⁴¹².

La dégradation des relations entre les deux Couronnes ayant atteint leur point culminant, Charles I^{er} n'hésita pas à l'arrêter et à l'emprisonner en Écosse, au moment où il s'apprêtait à s'embarquer « pour passer en France ». Compte tenu des circonstances, Claude Dumolin essaya de se renseigner auprès de Buckingham sur les raisons de l'arrestation de Seton, mais en vain⁴¹³. Selon l'agent de France à la Cour anglaise, son emprisonnement aurait été lié à ses activités au sein de la compagnie écossaise :

« [...] Ceton a esté arresté prisonnier en Escosse lorsqu'il s'embarquoit pour passer en France. J'ay appris qu'on l'a suivy de pres et bien espie et [...] qu'il esmouloit quelques escossois particulièrement se vantoit en ceste court d'avoir chargé et pouvoir de faire payer la compagnie de gens d'armes escossoise pour deux armées tout

⁴¹⁰ « [...] les longs services du sieur Seton ne peuvent moins obtenir de nous que d'estre recommandez en l'estime qu'en faisoit le feu Roy de la G.B. nostre bon frere qui connoissant son affection et sa fidelité luy en avoit donné plusieurs tesmoignages, lequel pouvant estre utile au service de la Royne ma soeur, s'est par l'habitude qu'elle a prise de son service ou pour la langue, laquelle est necessaire en aucun des siens, fait que nous vous prions de le vouloir gratifier de la charge de clerks des robes de nostre soeur, cette charge ne s'estant trouvée employée dans l'Estat qui nous fut envoyé lors que le sien fut resolu, est cause de la demande estant nostre sujet nous avons lieu de croire que vous vous y porterez de nation Escossoise leve tous les obstacles qui luy pourroient estre opposez au bien qu'il recevra [...] » (AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 63, lettre de Louis XIII à Charles I^{er} en faveur de Seton, 4 septembre 1625).

⁴¹¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 42, fol. 83, lettre de Dumolin à Phélypeaux d'Herbault, Londres, 2 juin 1627.

⁴¹² « Instructions données à M. Seton, envoyé en Écosse », publiée dans *Mémoires inédits du comte Leveneur de Tillières*, op. cit., p. 211-214.

⁴¹³ AMAE, CP Angleterre, vol. 42, fol. 95, lettre de Dumolin à Phélypeaux d'Herbault, Londres, 17 juin 1627 et fol. 97, lettre de Dumolin à Louis XIII, Londres, 17 juin 1627.

ensemble qu'il a communiqué aussi en Escosse avec le marquis de Gourdon et que d'autres de ce pays la dont le Roy d'Angleterre fort offensé contre le marquis [...] »⁴¹⁴.

Les autorités françaises ripostèrent, jetant à la Bastille en représailles Sir Thomas Dishington, gentilhomme écossais de la Chambre du roi⁴¹⁵. Finalement, après avoir amené Seton à Londres dans l'intention de le juger, l'Angleterre décida de le relâcher à la fin de l'année 1628, probablement par l'entremise de Walter Montagu⁴¹⁶. Rentré aussitôt en France, Jean de Seton servit le maréchal d'Effiat et fut promu lieutenant de la garde écossaise de Louis XIII⁴¹⁷.

Ainsi, après avoir passé en revue la galerie des agents secrets dont les profils ont pu être restitués, l'on peut constater plusieurs éléments importants.

D'une part, un espion agissant des deux côtés de la Manche dans les années 1610-1642 était généralement issu d'un milieu modeste, voire pauvres. Il s'agissait de petits gentilshommes huguenots, de soldats aventuriers ou de membres de la petite *gentry* catholique du nord de l'Angleterre qui étaient souvent en quête d'argent et d'une reconnaissance sociale. En cela, le profil social de l'espion différait assez fortement de celui du négociateur secret qui, à l'image du baron de Vitry ou de l'archevêque d'Embrun, avait des origines nobles.

D'autre part, les difficultés financières de la Couronne anglaise ainsi que l'absence de structuration des systèmes de renseignement – ces derniers n'avaient visiblement subi aucune amélioration depuis l'époque de Walsingham – expliquent largement le fait que les espions anglais étaient beaucoup moins nombreux que leurs homologues français et plus difficilement identifiables. Au surplus, l'absence de listes de pensionnaires résidant à l'étranger que le royaume des premiers Stuarts entretenait rend le travail d'identification encore plus périlleux. Quant à la France, à la différence de l'Angleterre, elle disposait de moyens financiers très

⁴¹⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 42, fol. 98, lettre de Dumolin à Phélypeaux d'Herbault, Londres, 19 juin 1627.

⁴¹⁵ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 245.

⁴¹⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 42, lettres de Dumolin à Phélypeaux d'Herbault, fol. 106, Londres, 3 juillet 1627 et fol. 343, 4 octobre 1628.

⁴¹⁷ « [...] car de vostre grace j'ay esté payé d'une pension et par vostre commandement et par vostre mesme ordre placé chez Monseigneur le mareschal d'Effiat dont la generosité fut telle que de vouloir contribuer à mon accancement mais luy mort comme je suis resté desnue de bien et de tout employ en France aussy suis je demeuré à mon grand desplaisir sans pouvoir de vous servir et de rendre mes devoir à Vostre Eminence tellement que si elle me continue l'honneur de son assistance et protection laquelle je reclame avec toute humilité je me ucy maintenant reduit à cet extremité d'estre contrainct de chercher ailleurs l'establissement de ma fortune [...] (AMAE, CP Angleterre, vol. 45, fol. 245, lettre de Seton à Richelieu, Paris, 20 juin 1633).

Pour ses services, Jean de Seton devint chevalier des ordres du roi ainsi que sieur de Cariston, de Coulommes et de Villiers en Brie (AN, MC, I 130, apprentissage de damoiselle Anthoinette Berault, présenté par le cousin du second mari de sa mère, messire Jean de Seton, chevalier lieutenant des gardes écossaises de Sa Majesté, seigneur de Colons, Montaubin, La Chapelle Libernon, 5 septembre 1657).

importants lui permettant, malgré de récurrents retards de paiement⁴¹⁸, d'attirer et de fidéliser des espions ainsi que d'éviter des trahisons. Face à ce déploiement de réseaux d'espionnage français, l'Angleterre essaya d'agir, notamment en distribuant des promesses d'argent ou de régiments, mais, si l'on croit le comte de Tillières, Jacques I^{er} n'avait pas les moyens financiers nécessaires pour tenir ses engagements⁴¹⁹. Par conséquent, la monarchie anglaise était contrainte d'utiliser le vivier le plus facilement atteignable, à savoir les huguenots français ayant trouvé refuge en Angleterre. En effet, lorsque Jacques I^{er} recruta Boislorée en qualité d'agent secret et lui confia des missions sur le continent au nom de la nécessité de défendre le protestantisme constamment opprimé dans le royaume de France depuis 1610, il misait sur sa conscience de huguenot. Mais, comme nous l'avons vu, si l'idéologie religieuse constituait à l'époque l'un des leviers les plus profitables pour le pays qui cherchait des relais à l'étranger, elle ne pouvait pas maintenir la fidélité d'un espion à elle toute seule, sans aucune récompense tangible.

⁴¹⁸ Rappelons à nouveau que, par exemple, le comte de Tillières sollicita régulièrement des paiements de pension pour les espions : « je vous supplie me faire responce touchant quelque petites qui se donnent icy à des espions et pour autres petites affaires, car si vous ne m'assuriez de m'en faire rembourser je cesseroys d'avancer mon argent » (AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 79, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 12 mars 1624). La Ville-aux-Clercs promit à Tillières de rembourser les sommes versées à des espions (AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 87, lettre de La Ville-aux-Clercs à Tillières, Paris, 18 mai 1624).

⁴¹⁹ « Plusieurs de nos amis ont esté traictéz et entre autres Marsault et la Sapin et le comte de Metel ilz ont offert la carte blanche au premier qui s'est excusé pour estre engagé avec nous, le second ils luy ont voullu donner un regiment et six mil escus de pension mais il ny a point voulu entendre disant qu'ils l'ont desja trompé pour le dernier » (AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 46, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 17 février 1624).

QUATRIÈME PARTIE :

LA DIPLOMATIE BAROQUE, UNE CHORÉGRAPHIE POLITIQUE : LES PRATIQUES TRÈS CODIFIÉES D'UNE SOCIÉTÉ DIPLOMATIQUE

La diplomatie baroque franco-anglaise de la première moitié du XVII^e siècle est caractérisée par un paradoxe : si ses structures administratives sont encore peu consolidées, laissant une large place aux jeux personnels et aux réseaux plus au moins formels, à l'inverse, les pratiques, quant à elles, sont codifiées avec une précision minutieuse. Ainsi, l'objet du présent chapitre est de mettre en lumière ces pratiques qui, érigées en système organisé, faisaient de la diplomatie une véritable chorégraphie politique.

Premièrement, la diplomatie dans les années 1610-1642 est caractérisée par l'existence d'un certain nombre de savoir-faire, comprenant notamment un art d'écrire qui, depuis plusieurs années, fait l'objet d'études historiographiques.

En effet, les pratiques diplomatiques accordent une large place à l'écriture caractérisée par l'emploi de techniques très précisément normées. Le formalisme de plus en plus visible des écrits officiels, tels que les dépêches ou les documents formels produits par les bureaux des gouvernements à destination des ambassadeurs, le développement de plus en plus manifeste des écrits privés et semi-privés entre diplomates résidant dans des pays différents ou encore la mise en place des réseaux d'espionnage et des techniques de chiffrement afin de pouvoir s'informer secrètement, illustrent une professionnalisation croissante des pratiques. Qui plus est, la mobilisation des techniques et des professionnels, notamment des secrétaires, nécessitant un investissement en temps et en argent, fait de l'écriture une véritable œuvre collective au service de la diplomatie. Finalement, comme l'écrit Christian Jacob, « les mains transforment la pensée en signes : l'écriture dans ses multiples formes associe au plus près les opérations

mentales, la mémoire, la construction d'un discours, avec les gestes de l'inscription sur un support externe »¹.

Néanmoins, ces pratiques d'écriture dont le développement est manifeste restent engoncées de multiples contraintes exogènes – notamment celles de rapidité et de sécurité – auxquelles les différents acteurs diplomatiques sont confrontés et doivent faire face. En effet, comment conserver la nécessaire discrétion qu'implique la conduite des négociations ? Comment transporter continûment l'information d'une manière la plus fine et précise possible ? En plus, la « ritualisation » de l'art d'écrire limitait les marges de manœuvre, puisqu'elle ne permettait aux pouvoirs de s'affranchir des formes que de façon limitée. Précisons également que l'existence de contraintes endogènes contribue à nuancer l'importance de la transgression des limites imposées par l'écrit.

Deuxièmement, l'étude de la diplomatie franco-anglaise permet de mettre en exergue l'existence d'un véritable savoir-être, faisant d'elle une mise en scène physique.

Ce savoir-être est particulièrement visible dans des coutumes qui réglaient le statut matériel des différents acteurs diplomatiques : les pratiques de logement et de défraiement étaient normalisées et hiérarchisées suivant une logique statutaire. Par ailleurs, l'archaïsme à certains égards de ces coutumes ancrées dans les mœurs diplomatiques montre une résistance aux tentatives de réforme de la part des pouvoirs « pré-absolutistes ».

Il transparaît également dans l'existence d'un cérémonial diplomatique qui règle très précisément le ballet des corps dans la diplomatie. En effet, les sources témoignent de la mise en place d'une véritable chorégraphie précise pour chaque catégorie d'acte diplomatique – l'accueil et l'arrivée de l'ambassadeur, son entrée publique dans la capitale ou l'organisation de ses première et dernière audiences – ainsi que pour chaque catégorie de personne, que ce soient les ambassadeurs ordinaires ou extraordinaires, leurs épouses ainsi que les agents, les envoyés ou les chargés d'affaires. Ce cérémoniel, bien qu'il soit extrêmement précis et codifié, et obéissant au principe de réciprocité, laissait néanmoins parfois une certaine liberté de manœuvre en raison de la souplesse de ces règles qui n'étaient bien souvent élaborées qu'au gré des circonstances.

¹ Christian Jacob, « "L'éloge de la main est aussi celui de la pensée" », dans Christian Jacob (dir.), *Lieux de savoir. 2. Les mains de l'intellect*, Paris, Albin Michel, 2011, p. 36.

In fine, l'importance de ces pratiques très codifiées dont la société diplomatique franco-anglaise était imprégnée prouve que, malgré l'existence d'un certain nombre de marges de manœuvre des gouvernements des États modernes, ces derniers n'étaient pas en mesure de réformer de manière radicale les règles de jeux, se voyant souvent obligés de se plier devant la rigidité des normes diplomatiques.

I. FAIRE SAVOIR ET SAVOIR-FAIRE : UN ART D'ÉCRIRE, DES PRATIQUES ET DES TECHNIQUES MINUTIEUSEMENT RÉGLÉES

Comme l'a indiqué Indravati Félicité, dans la culture diplomatique de l'époque moderne, la norme de la république des lettres était l'écrit qui constituait « un lieu de discussion et de rectification »², la diplomatie, pour paraphraser le célèbre ouvrage sur les usages politiques de la lettre en Italie, se faisant en premier lieu « par correspondance »³.

En effet, les deux principales fonctions exercées par l'ambassadeur – informateur et négociateur – relevaient en réalité des pratiques de l'écrit. Les informations entre le diplomate et son gouvernement circulaient par le biais des moyens de communication de l'époque, notamment les dépêches. En ce qui concerne la négociation, cette pratique transparaît partiellement et paradoxalement dans des sources exclusivement écrites, une grande part de tout ce qu'on se disait de vive voix lors des audiences et conférences – moments clefs d'une mission diplomatique – ayant disparu à jamais. D'un côté, l'ambassadeur relatait le déroulement de l'audience dans sa correspondance, faisant de cette dernière un véritable récit épistolaire de la négociation et, de l'autre, les secrétaires d'État lui transmettaient par écrit des consignes sur le comportement à adopter face à telle ou telle négociation⁴. À cet égard, notons que lors des

² Indravati Félicité, *Négociier pour exister. Les villes et duchés du nord de l'Empire face à la France, 1650–1730*, Berlin, Bosto, de Gruyter Oldenbourg, 2016, p. 483.

³ Jean Boutier, Sandro Landi et Olivier Rouchon (dir.), *La politique par correspondance : les usages politiques de la lettre en Italie, XIV^e-XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2009.

⁴ Notons qu'à l'époque de Louis XIII vit le jour pour la première fois la publication d'un certain nombre de correspondances diplomatiques accompagnées de la publication des *Mémoires* des principaux acteurs politiques du temps (Olivier Poncet, « Raison d'État et expérience diplomatique. La publicité éditoriale des négociations internationales en France sous le règne de Louis XIII », dans S. Andretta, L. Bély, A. Koller et G. Poumarède (dir.), *Expérience et diplomatie*, op. cit., p. 321-347).

audiences, l'écrit venait systématiquement appuyer la parole de l'ambassadeur – le discours étant véritablement préparé et façonné par les lettres qui le précédaient –, faisant des documents diplomatiques et, tout particulièrement, des dépêches, des « mises en récits des audiences et entretiens »⁵.

Compte tenu de cette importance de l'écrit dans la diplomatie, les bureaux des gouvernements ainsi que les ambassadeurs de France en Angleterre et d'Angleterre en France s'efforçaient de plus en plus de maîtriser l'art d'écrire, ce dernier obéissant à différentes procédures techniques réglées par des normes précises. En ce sens, les pages qui suivent espèrent apporter une nouvelle pierre à l'étude des écrits diplomatiques circulant entre les deux rives de la Manche dans les années 1610-1642, en les considérant non pas comme une source « normative » mais comme un état de la pratique, de sa matérialité et de sa forme, incluant les spécificités liées à la structure et au contenu des différents types de documents produits, les conditions de leur production et conservation ou encore les enjeux de transport et de sécurité. Cette étude tend ainsi à s'inscrire dans la continuité des travaux existants sur la culture et la matérialité de l'échange dans les réseaux de correspondance, réalisés par l'historiographie anglo-saxonne (et, notamment, les travaux de James Daybell) et, dans une moindre mesure, l'historiographie française depuis une trentaine d'années⁶.

⁵ Matthieu Gellard, « L'ambassadeur entre audiences et dépêches. Statuts et usages de l'écrit et de l'oral dans les pratiques de négociation au XVI^e siècle », dans I. Félicité (dir.), *L'Identité du diplomate*, op. cit., p. 217.

⁶ Voir, entre autres, Centre V.L. Saulnier, *L'épistolaire au XVI^e siècle* [Actes du colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 9 mars 2000], Paris, Presses de l'École normale supérieure, 2001 ; Charles-Édouard Levillain, « La correspondance diplomatique dans l'Europe moderne (c.1550-c.1750) : problèmes de méthode et tentative de définition », dans Ann Thomson, Simon Burrows et Edmond Dziembowski (dir.), *Cultural Transfers: France and Britain in the Long Eighteenth Century*, Oxford, Voltaire Foundation, 2010, p. 43-55 ; James Daybell et Peter Hinds (dir.), *Material Readings of Early Modern Culture. Texts and Social Practices, 1580-1730*, Basingstoke/New York, Palgrave Macmillan, 2010 ; Matthieu Gellard, « Les relations internationales dans la correspondance de Catherine de Médicis. Une approche quantitative », *Revue d'Histoire Diplomatique*, n° 3, 2011, p. 193-209 ; James Daybell, *The Material Letter in Early Modern England: Manuscript Letters and the Culture and Practices of Letter-writing, 1512-1635*, Basingstoke/New York, Palgrave Macmillan, 2012 ; Alexandre Tessier, « Un apprentissage diplomatique. La correspondance entre Joseph Williamson et William Blathwayt, secrétaire d'ambassade à La Haye (1668-1672) », *Revue d'Histoire Diplomatique*, n° 3, 2013, p. 239-258 ; Matthieu Gellard, *Une reine épistolaire. Lettres et pouvoirs au temps de Catherine de Médicis*, Paris, Classiques Garnier, 2015 ; James Daybell et Andrew Gordon (dir.), *Cultures of Correspondence in Early Modern Britain*, Philadelphia/Pennsylvania, University of Pennsylvania Press, 2016 ; Thérèse Bru et Solène de la Forest d'Armaillé (dir.), *Matière à écrire : les échanges de correspondance du XVI^e au XIX^e siècles*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2017.

A. L'écriture sur tous les plans : descriptif des différents types de documents produits

Dans la période qui nous intéresse, les acteurs diplomatiques ont produit différents types de documents, allant des écrits officiels aux correspondances privées, complémentaires les uns des autres.

1. Des écrits officiels

Parmi les écrits diplomatiques officiels, on compte les dépêches, les instructions, les lettres de créance ainsi que les « pouvoirs », tous ces documents étant au cœur même des négociations et des communications entre d'une part, les bureaux ministériels, les secrétariats d'État et les ambassadeurs et, d'autre part, entre les Couronnes de France et d'Angleterre.

a. Les dépêches, dont le formalisme témoigne d'une professionnalisation avancée des pratiques

La dépêche diplomatique était une méthode de communication d'une Cour à l'autre, la plus importante et la plus utilisée de toute l'époque moderne. Si le contenu de cet instrument quasi unique de l'échange communicationnel des relations franco-anglaises différait en fonction de l'expéditeur – bureaux ministériels ou cabinets des ambassadeurs –, sa conception et sa fabrication obéissaient dans les deux cas à un certain formalisme témoignant d'une professionnalisation croissante des pratiques.

i. Les dépêches des ambassadeurs, source d'information régulière et formalisée

Les dépêches diplomatiques, adressées par les diplomates tant directement à leurs souverains qu'aux ministres et secrétaires d'État, avaient pour but premier et principal de fournir toutes les informations concernant le déroulement de leur mission, de transmettre les documents rédigés par écrit au cours des divers négociations, audiences ou entretiens, de solliciter des ordres et instructions concernant une conduite à adopter ou encore de donner des nouvelles sur tout ce qui se passait à la Cour où ils séjournaient. Il s'agissait donc de documents

primordiaux qui obéissaient à un certain nombre de règles de rédaction, témoignant ainsi de la rigueur et du sens de l'organisation des ambassades.

Précisons d'emblée que l'essentiel de la correspondance officielle des ambassadeurs de France en Angleterre et d'Angleterre en France était constitué de lettres qu'on adressait plusieurs fois par mois aux secrétaires d'État. Souvent longues, très détaillées et visant à donner le maximum d'informations, elles se composaient de plusieurs parties, ces dernières étant nettement séparées par des interlignes et complétées, conformément au style épistolaire de l'époque, par des formules de politesse et de salutation qui occupaient quelques lignes au début et à la fin des lettres. Ces efforts de mise en page et d'espacements témoignent d'une volonté de respecter le protocole esquissé dans les épistolographies à la Renaissance⁷. Comme l'a écrit Gary Schneider, le maintien de la continuité épistolaire est l'une des principales raisons du développement de certaines coutumes d'écriture à l'époque moderne⁸.

En guise d'exemple, essayons de décortiquer une lettre de Thomas Edmondes, ambassadeur ordinaire de Jacques I^{er} auprès de Louis XIII, adressée au comte de Salisbury, le 16 juillet 1610⁹. Comme nous le savons, il s'agissait de l'un des diplomates anglais les plus habiles et expérimentés de la première moitié du XVII^e siècle qui se distingua, entre autres, par l'ampleur et la qualité de sa correspondance (tant active que passive), constituée d'à peu près 15 000 lettres échangées avec toutes les personnalités politiques et diplomatiques marquantes de l'époque.

Ainsi, Edmondes, qui appartenait à la *gentry* n'avait été fait chevalier que quelques années avant sa mission, en 1603, commence sa lettre par la formule d'adresse suivante – « Très honorable mon très bon seigneur » (*Right honorable my very good lord*) –, marquant ainsi son respect et son affection envers son correspondant, le comte de Salisbury. Ce dernier n'était personne d'autre que le fils du célèbre lord du sceau privé d'Élisabeth I^{re}, William Cecil (1520-1598), baron Burghley, pair d'Angleterre et lord grand trésorier de Jacques I^{er}.

Puis, l'ambassadeur, n'oubliant pas de laisser un espacement entre la salutation et le corps principal de la lettre – règle importante instaurée au milieu du XVI^e siècle –, entreprend de décrire toutes les nouvelles « depuis l'écriture de ses dernières lettres », comprenant des informations sur la Cour de France, ses fractions au lendemain de l'assassinat d'Henri IV ainsi

⁷ J. Daybell, *The Material Letter in Early Modern England*, op. cit., p. 92.

⁸ G. Schneider, *The Culture of Epistolarity*, op. cit., p. 56.

⁹ NA, SP 78/56, fol. 214, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 16 juillet 1610.

que la politique étrangère de Marie de Médicis et ses relations avec d'autres pays d'Europe : « Depuis l'écriture de mes dernières lettres du 8 de ce mois, nous avons tenu ici pendant deux jours ensemble dans une forte alarme que les divisions entre les grands hommes auraient engendré une combustion au sein de l'État en s'activant les uns contre les autres ». Jouant ainsi pleinement sa fonction d'informateur, l'ambassadeur expose les événements de manière nette et assez concise, les séparant en paragraphes distincts plus au moins grands pour rendre la lecture plus fluide. Il convient également de noter que tout est rédigé dans un langage plutôt formel et dénué d'émotions. Edmondes relate purement et simplement, de manière pratiquement robotisée, des événements de toutes sortes et livre des informations de tous genres, comme celles concernant le duc de Florence : « Le duc de Florence a par un courrier express annoncé ici avec une grande joie la nouvelle que la duchesse sa femme est amenée au lit d'un fils ».

Une fois toutes les nouvelles rapportées, le diplomate écrit le dernier grand paragraphe, en le séparant du reste par un espace assez conséquent, dans lequel il fait part au comte de Salisbury de la bonne réception de sa dernière lettre et donne un compte rendu de la mise en œuvre des ordres du roi que le secrétaire d'État lui avait transmis auparavant. Ces derniers concernaient notamment le devoir d'informer le gouvernement français de la nomination et l'arrivée prochaine en France d'Edward Wotton en qualité d'ambassadeur extraordinaire pour assister au serment que Louis XIII et Marie de Médicis devaient prêter à l'occasion de la conclusion du traité défensif et offensif entre la France et l'Angleterre :

« J'ai reçu la dernière lettre de votre seigneur de la seconde de ce présent, et je remercie très humblement votre seigneur pour vos directives favorables qui m'y ont envoyé. J'ai fait connaître à Monsieur de Villeroy le choix qui est fait de Lord Wotton d'être envoyé de Sa Majesté ici et qu'il y a de l'espoir, vu que le point de la dette du Roi est maintenant accommodé, d'où il est probable que l'agitation du traité sera envoyé sur-le-champ, afin qu'il soit aussi commissionné pour recevoir le serment de l'alliance »¹⁰.

Enfin, Thomas Edmondes termine sa dépêche en indiquant le lieu – Paris –, la date – le 16 juillet 1610 – et en ajoutant une formule de politesse finale accompagnée d'une signature : « votre seigneur, très humblement serviteur, Thomas Edmondes ». Il respecte également un espacement entre la fin du corps principal de la lettre et la suscription.

Ainsi, cet exemple montre un certain formalisme dans le contenu et l'écriture des dépêches de l'ambassadeur dont le but était à la fois de rapporter de manière la plus structurée

¹⁰ NA, SP 78/56, fol. 214, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 16 juillet 1610.

et organisée possible toutes les informations à transmettre et de fournir des preuves de l'application des ordres précédemment reçus.

Remarquons également que les dépêches adressées directement au roi étaient beaucoup plus rares. À titre d'exemple, les Archives nationales d'Angleterre n'en conservent aucune de la plume d'Edmondes en 1610. L'explication la plus évidente en est la volonté de ne pas importuner le souverain et de livrer tous les détails aux bureaux des secrétaires d'État qui procédaient au tri des informations pour ensuite en rendre compte au souverain et ses ministres. Dans le cas où elles existaient – par exemple, le seigneur de Bisseaux, par une lettre en date du 23 février 1611, informa Marie de Médicis de son arrivée à Londres, du déroulement de la première audience auprès de Jacques I^{er} ainsi que de l'entretien avec le comte de Salisbury – leur tonalité étaient aussi formelle, voire encore plus, que les dépêches adressées aux secrétaires d'État. Il ne s'agissait souvent que de purs comptes rendus.

ii. Les correspondances des gouvernements à leurs ambassadeurs, entre instruments politiques et outils administratifs

En ce qui concerne les dépêches émanant des bureaux de Secrétariats d'État, elles se distinguaient tant par leur forme que par leur contenu des lettres produites par les ambassades.

Premièrement, elles étaient nettement moins longues et avaient une tonalité moins formelle : par exemple, on s'adressait à la plupart des ambassadeurs avec le simple qualificatif de Monsieur. Puis, ces dépêches servaient essentiellement à piloter à distance des acteurs envoyés à l'étranger, en corrigeant, ajustant ou complétant les instructions délivrées peu avant leur départ. Dans la plupart des cas, ces dernières ne restaient pas figées. Par exemple, un changement imprévu de circonstances pouvait modifier considérablement le cours d'une mission, en l'orientant dans un sens complètement différent.

À cet égard, les dépêches du comte de Chavigny, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, adressées à Pomponne II de Bellièvre, ambassadeur extraordinaire de France à la Cour d'Angleterre dans les années 1637-1640, illustrent parfaitement la place que les nouvelles instructions de politique étrangère pouvaient y occuper.

En envoyant l'ambassadeur à Londres en octobre 1637 et en lui délivrant ses instructions le 11 septembre¹¹ – soit quelques semaines après le grand tumulte, provoqué par la tentative d'introduction de la discipline épiscopale anglicane dans l'Écosse presbytérienne, qui eut lieu le 23 juillet 1637 dans la cathédrale Saint-Gilles d'Édimbourg –, il paraît évident que Louis XIII et Richelieu ne pouvaient pas prévoir quel tournant ce conflit anglo-écossais allait prendre dans les mois à venir¹². Or, non seulement la rébellion se transforma en première « guerre des évêques » entre les *Covenanters* et les armées de Charles I^{er}, terminée par la signature du traité de Berwick, le 18 juin 1639, mais également des rumeurs de plus en plus vives se répandirent sur les îles Britanniques concernant le soutien que la France de Richelieu aurait clandestinement accordé aux Écossais. Dans ce contexte – qui ne ressemblait plus à celui d'octobre 1637, moment où Bellièvre arriva à Londres – l'ambassadeur incita son gouvernement à s'engager ouvertement en faveur des *Covenanters*, prenant même ses propres initiatives en ce sens. Or, cette politique contredisait les intentions du cardinal, ce dernier considérant que le fait de se mêler ouvertement des affaires britanniques eût été commettre une erreur politique, risquant de dégrader encore davantage les rapports entre les deux Couronnes et d'assurer ainsi le triomphe de la faction pro-espagnole à la Cour de Charles I^{er}.

Par conséquent, le comte de Chavigny dut transmettre, par le biais des dépêches diplomatiques, des instructions claires à Bellièvre afin que ce dernier ne commît pas une grave erreur politique. Le 30 décembre 1639, il lui envoya une lettre dans laquelle il lui ordonna de ne pas se mêler des affaires intérieures britanniques, tout en continuant à se montrer bienveillant envers les *Covenanters* :

« Je puis bien par avance vous avertir de ne vous engager en façon quelconque avec les Eccosois pour les raisons qui vous ont esté cy devant mandée ny ayant point d'aparence de donner de la jalousie et du desgoust au Roy de la Grande Bretagne sur une affaire dont nous ne voyons pas que la France puisse tirer grand fruit [...] Cela n'empeschera pas que vous ne parliez civilement à ceux qui s'adresseront à vous de leur part leur disant que le Roy leur contentera tousjours son ancienne bienveillance et que Sa Majesté seroit bien aise de les voir accommoder avec leur Roy »¹³.

¹¹ BnF, Mss, Français 15915, fol. 1, « Mémoire et instruction au sieur de Believre conseiller du Roy en ses Conseils et Président en sa Cour de Parlement s'en allant ambassadeur en Angleterre », Saint-Maur-des-Fossés, 11 septembre 1637.

¹² En février 1638, les presbytériens, soutenus entre autres par la noblesse écossaise et la bourgeoisie des Basses terres, s'engagèrent, par un pacte solennel, le *Covenant*, à défendre leur religion contre l'épiscopat et exigèrent une certaine indépendance face au pouvoir royal dans leurs affaires religieuses. Les négociations entre la Couronne d'Angleterre et les *Covenanters* ayant échoué, Charles I^{er} lança une expédition punitive.

¹³ BnF, Mss, Français, 15915, fol. 393, lettre de Chavigny à Bellièvre, Paris, 30 décembre 1639.

Qui plus est, outre les nouvelles instructions, le secrétaire d'État confirma un certain nombre d'anciennes dispositions, qui figuraient déjà dans les instructions, notamment concernant le comportement que Bellièvre devait tenir à l'égard du prince Palatin.

Ainsi, l'exemple de cette dépêche de Chavigny montre que les lettres des secrétaires d'État constituaient des véritables outils de « pilotage » à distance des acteurs séjournant à l'étranger, avec leurs propres codes – caractère moins descriptif et plus concret afin de transmettre de manière la plus claire possible des ordres et des instructions à l'ambassadeur – et se distinguant ainsi des lettres d'information et des comptes rendus envoyés par les diplomates.

Cette professionnalisation avancée des pratiques s'illustre non seulement par un formalisme dans la conception des dépêches diplomatiques, mais également par un recours systématique à des professionnels d'écriture – secrétaires et scribes –, qui étaient chargés de composer des lettres ainsi que de veiller à leur archivage et conservation.

iii. La composition des dépêches par les secrétaires et scribes professionnels

Les ministres, les secrétaires d'État ainsi que les ambassadeurs n'écrivaient pas toujours de leur propre main, préférant souvent la dictée, et avaient dans leur entourage des secrétaires qui leur servaient de scribes et de copistes. En effet, leurs cabinets étaient composés de véritables gens de métier, au sens administratif du terme, accomplissant d'abord et avant tout des tâches purement techniques (voire mécaniques) : l'écriture (souvent sous la dictée) ainsi que la lecture des lettres et des dépêches à haute voix.

Notons que l'étude des personnalités des secrétaires ainsi que des pratiques administratives des cabinets connaît un regain d'intérêt depuis une vingtaine d'années, notamment depuis les travaux de Nicolas Schapira¹⁴. Si les membres des cabinets de grands ministres et secrétaires d'État sont de mieux en mieux connus aujourd'hui – à l'image de Michel

¹⁴ Nicolas Schapira, *Maîtres et secrétaires, XVI^e-XVIII^e siècles : l'exercice du pouvoir dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Albin Michel, 2020. Pour l'historiographie anglaise, voir notamment Henry Ruxton Woudhuysen, *Sir Philip Sidney and the Circulation of Manuscripts, 1558-1640*, Oxford, Clarendon Press, 1996, p. 29-87, qui a étudié le travail des secrétaires dans différents bureaux de l'administration ainsi que d'autres « producteurs » des manuscrits, tels que les papetiers ou les libraires, et Paul M. Dover, *Secretaries and Statecraft in the Early Modern World*, Édimbourg, Edinburgh University Press, 2016 ainsi que

Le Masle (1587-1662) ou de Denis Charpentier (v.1580-1647), secrétaires de Richelieu¹⁵, ou des onze secrétaires du comte de Salisbury dont Robert Kirkham (v.1580-1638)¹⁶ –, on ne peut pas en dire autant de ceux qui faisaient partie de l'entourage des diplomates circulant entre la France et l'Angleterre dans les années 1610-1642. Or, véritables compositeurs et fabricants des dépêches entièrement dédiés aux tâches d'écriture et de maniement de l'écrit, ils contribuèrent à faire des cabinets d'ambassadeurs les rouages essentiels de la diplomatie.

- ***Proposition de listes des secrétaires des ambassadeurs de France en Angleterre et d'Angleterre en France dans les années 1610-1642***

Une lecture minutieuse de la correspondance diplomatique a fait apparaître une nébuleuse de secrétaires gravitant autour des émissaires dont nous proposons une liste non exhaustive ci-dessous. Parmi eux, on compte tant des serviteurs polyvalents écrivant occasionnellement – à l'image de René Augier ou d'Henry de Vic qui étaient également, on le sait, conseillers, interprètes, messagers et agents remplaçant l'ambassadeur en son absence – que des personnages énigmatiques, tels que M. Chemin, M. Brissel ou M. Menesier, dont l'identification demeure difficile, voire impossible à ce stade de nos recherches, faute de sources suffisantes. Par conséquent, il ne s'agit que d'une première liste approximative recensant les noms des secrétaires, leurs dates d'activité et comprenant quelques petites notices biographiques pour ceux que nous avons réussi à identifier. Notons qu'une étude sociale et

¹⁵ L'organisation et le travail du cabinet et du secrétariat de Richelieu attisent la curiosité des historiens et des érudits depuis plus de cent cinquante ans. L'étude et la publication des papiers du cardinal, commencées par Denis-Louis-Martial Avenel au XIX^e siècle et, plus récemment, les réflexions de Christian Jouhaud autour de « la main du cardinal » ont permis de mieux comprendre la manière dont Richelieu se servait des membres de son cabinet comme autant de rouages indispensables à son travail personnel (*Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État*, op. cit.; C. Jouhaud, *La Main de Richelieu*, op. cit. et M. Deloche, *La maison du cardinal de Richelieu*, op. cit., p. 92-103). Concernant les secrétaires, ils étaient particulièrement nombreux à son service, dont trois jouaient un rôle plus important : Michel Le Masle, prieur des Roches et chanoine de la cathédrale de Paris ; Denis Charpentier, seigneur de Saint-Mard et conseiller du roi ou encore Pierre Cherré (Voir Maxim Boyko, « Denis Charpentier (v.1580-1647). Étude sociale du premier secrétaire du cardinal de Richelieu », *Dix-septième siècle*, 284/3, 2019, p. 423-457 ; id., « Premier secrétaire, informateur et intime serviteur. Denis Charpentier à la tête du cabinet privé du cardinal de Richelieu », *Histoire, Économie & Société*, 39/2, 2020, p. 4-22 ; Gérard Jubert, « Michel Le Masle, chanoine de Notre-Dame de Paris et secrétaire de Richelieu (1587-1662) », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1991, p. 103-140).

¹⁶ Fils d'Edward Kirkham, ayant une charge au sein du Bureau des Délices (*Revels Office* ou *Office of the Revels*) dans les années 1586-1617, Robert Kirkham devint, en 1607, secrétaire privé de Robert Cecil, comte de Salisbury, s'occupant entièrement, d'après les sources, de sa correspondance étrangère (*Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire*, op. cit., t. II, p. 220 et p. 269). Après la disparition de Salisbury en 1612, Kirkham servit de secrétaire auprès des lords commissaires du Trésor (*Lords Commissioners of the Treasury*) avant d'être nommé clerc du cachet (*Clerk of the Signet*) (CSPD, 1611-1618, 10 décembre 1611, p. 99). Enfin, dans les années 1629-1630, Kirkham exerça la fonction de secrétaire d'ambassade anglaise à Paris auprès de Thomas Edmondes. Pour tous les secrétaires travaillant pour le comte de Salisbury, voir Alan G. R. Smith, « The Secretariats of the Cecils, c.1580-1612 », *English Historical Review*, 83/328, 1968, p. 481-504.

prosopographique plus poussée reste à faire afin de mieux connaître ces personnages qui, bien que travaillant souvent à l'ombre des ambassadeurs, étaient des véritables clefs de voûte du processus d'échanges diplomatiques.

➤ *Tableau 12 – Secrétaires des ambassadeurs français en Angleterre*

Ambassadeur	Secrétaires	Dates de l'activité auprès de l'ambassadeur
Antoine Le Fèvre, seigneur de La Boderie	M. de Vertau M. Dubois	1606-1609 ; 1609-1610 1606-1609 ; 1609-1610
Samuel Spifame, seigneur de Bisseaux	M. Brissel Étienne de Sève (1584-?)	1611-1615 1611-1615
Gaspard Dauvet, seigneur des Marêts	Sieur Le Clerc	1615-1618
Tanneguy II Le Veneur, comte de Tillières	Claude Dumolin (?-1661)	1619-1624
Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet	M. Dufos ¹⁷	Janvier 1621
Antoine Coëffier de Ruzé, marquis d'Effiat	Michel Lucas ¹⁸	1624-1625
Jean de Warignies, seigneur de Blainville	M. Sibour Léonard de Marandé ¹⁹	1625-1626 1625-1626

¹⁷ Il s'agit très probablement de Pierre Dufos (?-1652), conseiller et secrétaire du roi (voir BnF, Mss, 500 de Colbert 467, fol. 130, lettre de Beaulieu à Hotman de Villers, 13 janvier 1621 ; Français 15988, fol. 553, lettre à Puisieux, Londres, 27 décembre 1620 ; Français 15989, fol. 13, lettre de Dufos à Puisieux, Londres, 13 janvier 1621).

¹⁸ Il s'agit de Michel Lucas (?-1681), fils de Michel Lucas (1562-1639), procureur de l'oncle du marquis d'Effiat Martin de Ruzé de Beaulieu depuis 1603 (AN, MC, CVIII 34^A), secrétaire ordinaire de la reine mère (*Les papiers de Richelieu ... Index des Tomes I, II et III, op. cit.*, p. 75), conseiller, notaire et secrétaire du roi, Maison et Couronne de France et de ses finances (AN, Y 165, fol. 101, donation à Michel Lucas, 5 avril 1625) et secrétaire particulier de Louis XIII, et de Suzanne Le Cointe. Michel Lucas le fils devint secrétaire d'Effiat lors de son ambassade à Londres en 1624-1625, faisant régulièrement office de messenger (*Memoires et negociations secretes de Mr. de Rusdorf, op. cit.*, t. I, lettre de Rusdorf à Frédéric V, Londres, 20/30 décembre 1625, p. 668). Satisfait de ses services, le diplomate le recommanda à Louis XIII : « Lucas qui est celui qui m'a servy de secretaire en toute cette negociation avec affection et assiduité telle que je suis obligé de le représenter à Vostre Majesté pour le rendre plus digne de ses bien faits » (AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 220, lettre d'Effiat à Louis XIII, 26 septembre 1624). Après son retour en France en 1625, Lucas devint commis du seigneur de La Ville-aux-Clercs qu'il connaissait depuis son enfance (AMAE, CP Angleterre, vol. 41, fol. 5, lettre de Blainville, 2 janvier 1626). Quelques années plus tard, en 1631, il commença à exercer, conjointement avec son père, la fonction de secrétaire de la Chambre et du Cabinet de Louis XIII (BnF, Mss, Clairambault 814, État général du paiement pour les officiers domestiques de la Maison du roi (1638), fol. 24). Il avait été nommé conseiller d'État en 1639, et avait reçu, la même année, commission et chargé d'intendant de Versailles, Dammartin et Chantilly. Seigneur de Saclay, Presles et Villiers-le-Basle, Michel Lucas décéda en 1681. Sur la famille Lucas, voir Ludovic de Magny, *Le Nobiliaire universel, ou Recueil général des généalogies historiques et véridiques des maisons nobles de l'Europe*, Paris, Institut héraldique, 1894, vol. 3, p. 15-17.

¹⁹ Second fils de Jean de Marandé, seigneur de Berlières, conseiller, notaire et secrétaire du roi et secrétaire de Marguerite de Valois, et de Marie Menon Léonard de Marandé commença sa carrière en qualité de clerc en greffe, puis de greffier du dépôt de la Cour des Aides en 1611 avant de devenir secrétaire du seigneur de Blainville en

François de Bassompierre, baron de Bassompierre et marquis d'Haroué	Claude Dumolin (?-1661)	1626
Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf	M. Menesier	1629-1630
François du Val, marquis de Fontenay-Mareuil	Charles Boutard	1630-1633
Henri I ^{er} de Saint-Nectaire de Senneterre, marquis de La Ferté-Nabert	M. Chemin P. de Baigneaulx	1635-1637 1635-1637
Pomponne II de Bellièvre	Louis Guibert ²⁰ Jean de Montereul (1613/14-1651) M. Godefroy	1637-1640 1637-1640 1637-1640
Jacques d'Étampes, marquis de La Ferté-Imbault	Sieur des Bures	1641-1642

Tableau 13 – Secrétaires des ambassadeurs anglais en France

Ambassadeur	Secrétaires et dates	Dates de l'activité auprès de l'ambassadeur
Sir Thomas Edmondes	Jean de Beaulieu (?-1634) ²¹ John Woodford (1586-1625) Henry de Vic (1599-1671) Robert Kirkham (v.1580-1638)	1610-1615 1610-1617 1629-1630 1629-1630
James Hay, 1 ^{er} vicomte de Doncaster, puis comte de Carlisle	John Woodford (1586-1625) Thomas Lorkin (?-1625)	1621-1622 ; 1624-1625 1624-1625

1626. Quelques années plus tard, il devint conseiller et secrétaire des finances du duc d'Orléans et avocat en Parlement, commis au greffe civil et criminel de la Cour des Aides de Paris (AN, Y 185, fol. 392, 19 février 1647). Enfin, Marandé est également connu comme polémiste contre les Jansénistes (Keisuke Misono, *Écrire contre le jansénisme : Léonard de Marandé, polémiste vulgarisateur*, Paris, H. Champion, 2012).

²⁰ Il s'agit très probablement de Louis Guibert, fils de Louis Guibert à qui Pomponne I de Bellièvre vendit ses droits seigneuriaux ainsi que des biens se situant à Bussy-Saint-Georges dans les années 1581-1582 (O. Poncet, *Pomponne de Bellièvre, op. cit.*, p. 287). Secrétaire de Pomponne II de Bellièvre lors de son ambassade en Angleterre, il était pourvu d'une charge de maître ordinaire en la Chambre des Comptes (AN, Y 175, fol. 115, 13 juin 1633).

²¹ D'origine française, Jean de Beaulieu servit de secrétaire à Thomas Edmondes depuis les années 1597-1599, l'accompagnant notamment à Bruxelles lors de son ambassade de 1604-1609 ainsi qu'en France dans les années 1610-1615 (G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives, op. cit.*, p. 101). Une fois à Paris en 1610, Beaulieu fut chargé, entre autres, de la correspondance avec William Trumbull, les échanges entre le secrétaire et ce dernier constituant un élément d'information supplémentaire et non négligeable. Il resta auprès de l'ambassadeur jusqu'à la fin de 1615, moment où il contracta une maladie grave à Loudun (BL, Stowe MS 176, fol. 14, lettre d'Edmondes à Woodford, Paris, 6 avril 1616). Il disparaît alors des sources jusqu'à son retour en Angleterre, où il devint le secrétaire pour la langue française de Jacques I^{er}, puis de Charles I^{er}. Dans une lettre datant de 1620, le comte de Tillières décrit Beaulieu comme « interprète de la langue française, grand puritain qui tient en main toutes les intelligences que le petit Edmondes en France » (BnF, Mss, Français 15988, fol. 528, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 27 octobre 1620). Il mourut en 1634. Notons également que Beaulieu fut beau-frère d'Henry de Vic et ami proche de Hotman de Villiers.

Sir Edward Herbert	William Boswell (1583-1650) ²² Thomas Carew (1595-1640) ²³ Edmund Taverner (v.1595-1637) ²⁴ René Augier (v.1600-v.1670)	1619-1621 1619-1621 ; 1622-1624 1619-1621 ; 1622-1624 1620-1621 ; 1622-1624
Henry Rich, 1 ^{er} comte de Holland	Thomas Lorkin (?-1625) René Augier (v.1600-v.1670) John Hawkins William Lewis (1592-1667)	1624-1625 1624-1625 1626 1626
Dudley Carleton, baron Carleton of Imbercourt	René Augier (v.1600-v.1670) John Hawkins	1625-1626
Sir Isaac Wake	Richard Browne (1605-1683) Henry de Vic (1599-1671)	1631-1632 1631-1632
John Scudamore, 1 ^{er} vicomte de Scudamore	Henry de Vic (1599-1671) Richard Browne (1605-1683)	1635-1636 1635-1639
Robert Sidney, 2 ^e comte de Leicester	René Augier (v.1600-v.1670) James Battier (Battyer)	1636-1640 1636-1641

Ces tableaux montrent la présence systématique d'un ou plusieurs secrétaires et sous-secrétaires au service de nos ambassadeurs à l'époque où d'autres professionnels, tels que les juristes, experts, cartographes, interprètes ou spécialistes du chiffre restaient encore très peu présents au sein des ambassades, alors qu'ils étoffaient de plus en plus le personnel des bureaux des ministres et des secrétaires d'État²⁵. Cette nécessité absolue d'avoir dans son entourage des professionnels d'écriture ne fait que prouver l'importance que revêtait la préparation des

²² Originaire du Suffolk, William Boswell fit probablement ses études à l'Université de Cambridge. Il accompagna, en 1619-1622, Edward Herbert en qualité de premier secrétaire en France, jouant un rôle de première importance au sein du cabinet de l'ambassadeur. D'après Mario M. Rossi, il remplit les fonctions de secrétaire avec une précision bureaucratique, s'occupant non seulement de la rédaction des dépêches, mais aussi des finances désordonnées d'Herbert. Il devint par la suite secrétaire de Dudley Carleton en Savoie et à Venise en 1628-1629. Après son retour en Angleterre, Boswell fut nommé l'un des gardiens du bureau du papier d'État (*Clerk of the Council*) avant de partir à La Haye en qualité d'agent (1631-1634), puis d'ambassadeur (1624-1649). Voir M. M. Rossi, *La vita, le opere, i tempi*, op. cit., v. II, p. 14-15 ; G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, op. cit., p. 199 ; *The Life of Edward Lord Herbert of Cherbury*, op. cit., p. 95 ; *CSPD*, 1627-1628, p. 455.

²³ Fils de Sir Matthew Carew, célèbre juriste et probablement apparenté à George Carew, ambassadeur ordinaire d'Angleterre en France de 1605 à 1609, Thomas Carew commença sa carrière en qualité de secrétaire de Dudley Carleton lors des ambassades de ce dernier à Venise et à La Haye dans les années 1613-1616, puis d'Edward Herbert à Paris dans les années 1619-1624. Thomas Carew est également connu aujourd'hui comme poète, membre du groupe du « Cavalier ». Voir M. M. Rossi, *La vita, le opere, i tempi*, op. cit., v. II, p. 13-14.

²⁴ Fils d'Edmund Tavernier, il exerça la fonction de sous-secrétaire auprès d'Edward Herbert lors de son ambassade en France dans les années 1619-1624, puis devint secrétaire de Philip Herbert, 1^{er} comte de Montgomery dans les années 1625-1637 (*The Life of Edward Lord Herbert of Cherbury*, op. cit., p. 95).

²⁵ Les experts et les spécialistes du droit furent présents dans l'entourage des ambassadeurs lors des négociations westphaliennes. Voir Guido Braun, « Le rôle des experts dans les négociations franco-impériales sur la cession de l'Alsace à la France (1646-1648) », dans Stanislas Jeannesson, Fabrice Jesné et Éric Schnakenbourg (dir.), *Experts et expertises en diplomatie. La mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, PUR, 2018, p. 85-98.

dépêches diplomatiques, source primordiale d'information et d'échanges résultant d'un travail collectif entre ambassadeur et secrétaire.

● **La conception et préparation des dépêches diplomatiques**

Les secrétaires furent d'abord des « scribes professionnels » employés par les ministres, secrétaires d'État ou les acteurs diplomatiques pour qu'ils rédigent sous leur dictée. L'étude des pratiques administratives des cabinets montre qu'on leur fournissait oralement de brèves instructions et des formules abrégées quant à la substance des lettres à écrire ; les secrétaires les prenaient en notes, puis on les relisait et corrigeait par la suite. Ce genre de documents, appelé « minute », était parfois conservé dans les papiers des ministres et des ambassadeurs, à l'image de Richelieu dont un grand nombre de minutes sont parvenues jusqu'à nous :

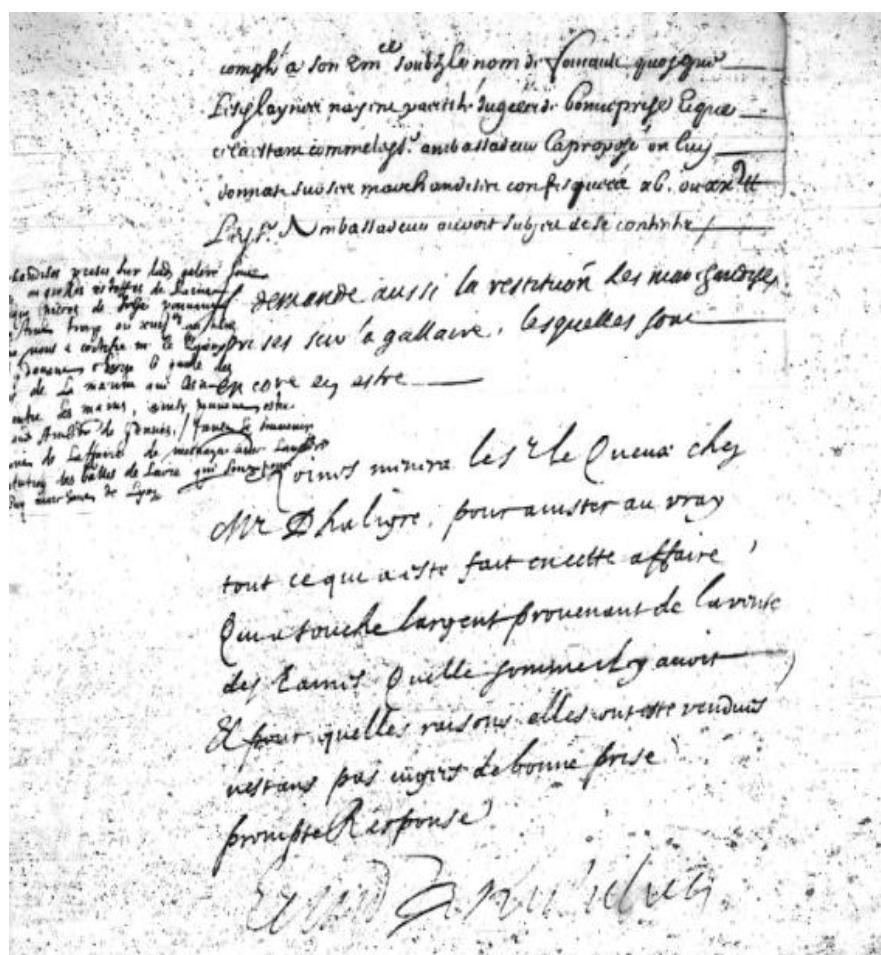


Fig. 1 — Minute de Richelieu concernant les affaires d'Angleterre et comportant des traces de la main de Denis Charpentier et d'autres secrétaires²⁶.

²⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 48, fol. 141, 1640.

Une fois les relectures achevées, les secrétaires devaient mettre la lettre en forme, la dotant de phrases et formules d'usage, et la dater²⁷. Une fois celle-ci rédigée, elle était envoyée à son destinataire après avoir été signée par l'expéditeur lui-même. En guise d'exemple, examinons une lettre du comte de Leicester, envoyée à Londres en octobre 1636. Écrite presque entièrement par son secrétaire René Augier, elle ne comporte qu'une phrase de politesse – « Your [...] humble servant » – ainsi que sa signature – « Leycester » –, qui sont de la main de l'ambassadeur :

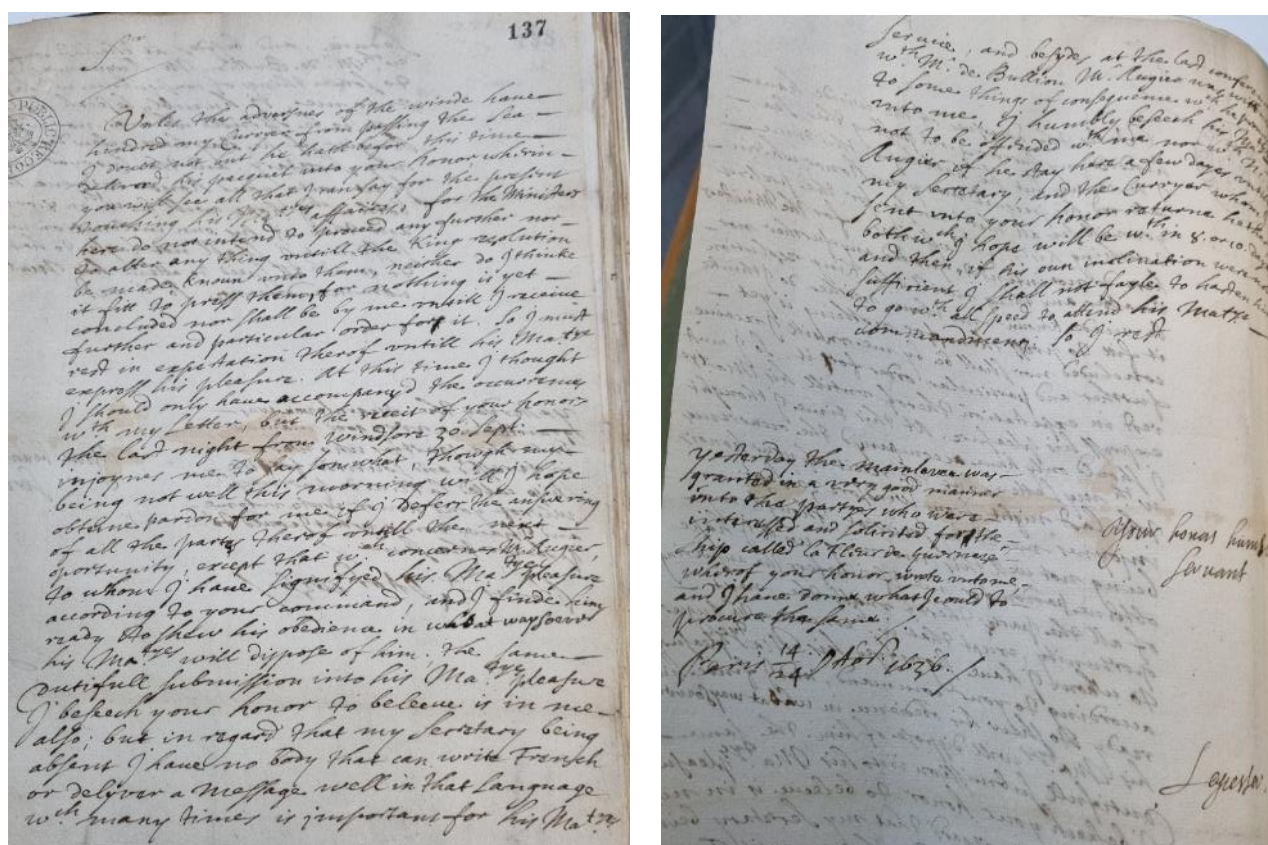


Fig. 2 – Lettre du comte de Leicester, écrite de la main de son secrétaire René Augier²⁸.

Il arrivait également qu'une lettre, bien qu'elle fût presque entièrement écrite par le secrétaire, comportât non seulement la signature de l'ambassadeur précédée par une phrase de politesse (l'image de la dépêche de Leicester citée ci-dessus), mais aussi un paragraphe autographe que le diplomate mettait généralement à la fin du document, comme, par exemple, dans une lettre du marquis de Fontenay-Mareuil, adressée le 26 novembre 1632 à Claude Bouthillier :

²⁷ Sur les aspects techniques de l'écriture des lettres manuscrites, comme, par exemple, l'utilisation de différents types du papier et de l'encre, voir Harold Love, *Scribal Publication in Seventeenth-Century England*, Oxford, Clarendon Press, 1993, p. 101-119.

²⁸ NA, SP 78/102, fol. 137, lettre de Leicester à Coke, Paris, 14/24 octobre 1636.

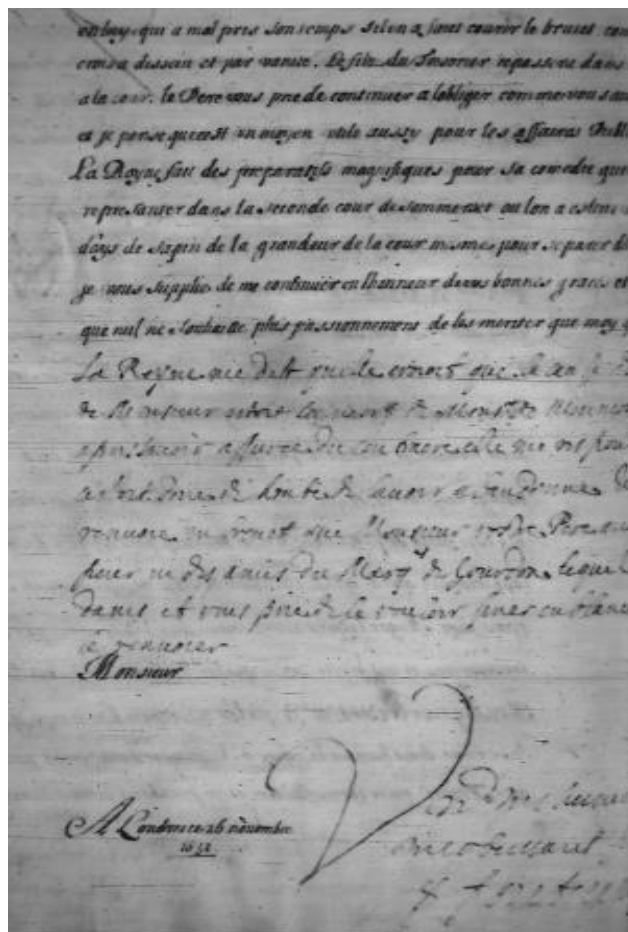


Fig. 3 – Lettre du marquis de Fontenay-Mareuil, comportant un paragraphe autographe de l’ambassadeur²⁹

Ce *post-scriptum*, qui n’était probablement pas écrit au moment de la première préparation de la lettre, avait pour but d’attirer l’attention du destinataire et de souligner l’extrême importance de l’information transmise.

En outre, le travail des secrétaires particuliers des ministres, des secrétaires d’État et des ambassadeurs ne se limitait pas à une simple écriture sous la dictée : certains d’entre eux savaient imiter la main de leur maître. Les premiers Bourbons avaient, eux aussi, leurs « secrétaires de la main », chargés spécialement de contrefaire l’écriture du roi : Jacques l’Allier, seigneur du Pin remplissait ces fonctions auprès d’Henri IV, Michel Lucas auprès de Louis XIII, Toussaint Rose, marquis de Coye auprès de Louis XIV. En guise d’exemple, non seulement le premier secrétaire de Richelieu, Denis Charpentier, savait abandonner sa belle écriture ronde pour prendre l’écriture tremblante et pointue de son maître, mais il faisait usage de cette faculté dans les dépêches envoyées aux ambassadeurs de France à Londres où il était

²⁹ AMAE, CP Angleterre, vol. 45, fol. 148, lettre de Fontenay-Mareuil à Bouthillier, Londres, 26 novembre 1632.

nécessaire pour des raisons politiques qu'elles soient écrites par le cardinal-ministre. Il convient d'ajouter que cette pratique rend la distinction de l'écriture des secrétaires de celle de leurs maîtres particulièrement difficile³⁰.

Enfin, on avait également besoin de secrétaires non seulement pour se décharger d'une partie du travail mécanique, mais aussi pour leurs qualités de calligraphes. En effet, il est important de souligner que la plupart des secrétaires maniait remarquablement la plume : leur style était élégant et facile à lire. Ils respectaient scrupuleusement l'orthographe, la ponctuation et les accents en français, encore peu répandus à l'époque. En cela, les ambassadeurs étaient très dépendants des membres de leur cabinet. Par exemple, Pomponne II de Bellièvre, avait au moins trois secrétaires – Jean de Montereul, Louis Guibert et un certain M. Godefroy – qui se relayaient pour écrire ses dépêches, sa propre écriture étant, à ses dires, trop mauvaise : « J'écris si mal et principalement en chiffre que je prendray la liberté de me servir de la main d'autrui pour rendre compte à Vostre Eminence »³¹. Quant au marquis d'Effiat, il se retrouva, en octobre 1624, sans secrétaire – l'un d'eux dont on ignore le nom étant tombé malade et l'autre, Michel Lucas, étant retenu à Paris – et fit part de ses inquiétudes à La Ville-aux-Clercs, lui demandant de « renvoyer Lucas au plustost » : « [...] je vous supplie de me renvoyer Lucas au plustot, mon secretaire estant demeuré malade qui est retournée et ne me pouvant du tout passer de luy comme il le vous pourra dire [...] »³².

Ces exemples montrent que le recours à des secrétaires professionnels relevait du souci de mieux organiser le fonctionnement des cabinets, l'enjeu étant de pouvoir écrire à la fois vite et lisiblement dans la mesure où la production de cette documentation diplomatique constituait

³⁰ Cette pratique a amené les chercheurs et les érudits à s'interroger sur la difficulté à distinguer l'écriture de Richelieu de celle de ses secrétaires, un certain nombre d'entre eux confondant les deux. De manière générale, Charpentier avait l'habitude de ponctuer, d'accentuer et de pointer ses *i*, contrairement au cardinal. Roland Mousnier a également montré que ces difficultés étaient souvent liées au fait que « "la main", si elle n'était pas l'écriture habituelle du secrétaire, pouvait ne pas être non plus identique à l'écriture habituelle de son maître » (R. Mousnier, *L'homme rouge*, op. cit., p. XV). Si Charpentier reproduisait régulièrement l'écriture de son maître, y compris sur les minutes destinées à l'usage privé, il n'était probablement pas son meilleur imitateur. À part celle des secrétaires, on a repéré une autre écriture, inconnue et non identifiable, présente entre 1616 et 1630 (Robert Lavollée, « La véritable écriture du cardinal de Richelieu et celle de ses principaux secrétaires », dans Jules Lair, Alphonse Chodron de Courcel et Louis Delavaud (dir.), *Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu préparée pour la Société de l'histoire de France*, Paris, Renouard, t. II, fasc. IV, n° XIV, 1907-1914, p. 1-17).

³¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 182, lettre de Bellièvre à Richelieu, Richmond, 24 août 1638.

³² AMAE, CP Angleterre, vol. 32, fol. 19, lettre d'Effiat à La Ville-aux-Clercs, Londres, 6 octobre 1624. Quelques jours plus tard l'ambassadeur relança sa demande : « [...] Je n'ay point de secretaire c'est pourquoy je vous supplie de me renvoyer Lucas au plustost qu'il se pourra car j'en suis fort incommodé mon secrétaire s'en estant retourné demy mort [...] » (AMAE, CP Angleterre, vol. 32, fol. 23, lettre d'Effiat à La Ville-aux-Clercs, Londres, 27 octobre 1624).

l'une des tâches structurantes de l'activité des diplomates afin que le destinataire ne rencontrât aucune difficulté à lire la dépêche, comprendre son contenu et agir rapidement en conséquence.

Outre la charge de rédacteurs de dépêches diplomatiques, les secrétaires remplissaient également les fonctions de copistes et d'archivistes au service de leurs maîtres.

iv. Des copies et des classements, signes du développement d'une fonction d'archivage propre à une administration moderne

● *Pratiques développées davantage au sein des ministères et secrétariats d'État*

La première moitié du XVII^e siècle est marquée par les premières tentatives des bureaux du gouvernement de France, et dans une moindre mesure celui d'Angleterre, de mettre en place un système de classement et d'archivage de toutes les dépêches en vue de rendre la communication avec les ambassadeurs plus rapide et efficace.

En France, c'est Richelieu qui en fut le véritable fondateur. Lorsqu'il fit son entrée au Conseil du roi, en avril 1624, le cardinal avait sans doute encore en mémoire son expérience de secrétaire d'État aux Affaires étrangères et à la Guerre, portefeuille dont il fut pourvu, rappelons-le, en novembre 1616³³. Plusieurs sources nous renseignent sur les effets de distances et de temps mais aussi sur la faiblesse de la conservation de la mémoire des faits et des procédures d'État, y compris du point de vue matériel, la structuration des canaux de circulation de l'information entre les différents agents au début du règne de Louis XIII étant plus que défailante³⁴.

Ainsi, à l'époque de son premier ministériat, Richelieu essaya d'entrer en contact avec les ambassadeurs en place pour les informer du changement ministériel qui s'était effectué rapidement et s'était déroulé, semble-t-il, dans un relatif secret. Au lendemain de sa nomination, il ordonna de préparer une dépêche adressée à tous. Le manque de documents et d'informations

³³ L'arrestation du prince de Condé entraîna un remaniement du gouvernement que certains qualifient de « ministère de Concini » : le 25 novembre 1616, Claude Mangot qui exerçait par commission les fonctions de secrétaire d'État, devint chancelier de France et garde des sceaux à la place de Guillaume du Vair. Richelieu récupéra alors le portefeuille des Affaires étrangères se déclarant « extrêmement aise d'avoir les affaires étrangères pour avoir occasion de les [les ambassadeurs] servir ». Cinq jours plus tard, le 30 novembre, l'évêque de Luçon se vit également confier le ministère de la Guerre. Il hérita donc d'un département élargi, regroupant la Diplomatie et la Guerre, dont l'organisation datait de 1594.

³⁴ *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État*, op. cit., t. I, lettre de Richelieu à M. Servien, décembre 1616, p. 195-196 et lettre de Richelieu à M. de Béthune, Paris, 25 décembre 1616, p. 200-202.

dû à la mauvaise organisation du département, l'obligea à demander aux ambassadeurs une relation complète et détaillée portant non seulement sur les affaires courantes des pays de leur résidence, mais aussi sur les événements passés : « Je les supplie me faire ceste faveur de m'envoyer une Relation de ce qu'ils estiment plus digne de remarque aux pays où ils sont, des intérêts que nous y avons, des personnes que nous y favorisent, de ceux qui nous y sont contraires, des prétentions qu'ils ont avec nous et généralement tout ce qu'ils estimeront digne de remarque »³⁵.

Cependant, malgré toutes les précautions de Richelieu, Gaspard Dauvet, sieur des Marêts, ambassadeur ordinaire de France en Angleterre, manquait d'informations. Dans une lettre adressée à Villeroy le 6 décembre 1616, il fit part de ses inquiétudes, craignant que Claude Mangot ne s'occupât plus des affaires et laissât ses courriers sans réponse : « Je me retrouve en peine de savoir à qui je me dois dorénavant adresser, pour l'informer de ce qui ce passe par deca, comme aussi pour avoir avis sur les affaires qui interviennent journellement qui peuvent servir à ma conduite pour l'avancement du service de Sa Majesté en ces quartiers »³⁶. En effet, les échanges réguliers entre un ambassadeur et son gouvernement étaient nécessaires pour le bon avancement des affaires. De son côté, Villeroy excusa les retards du fait de la soudaineté de ce remaniement ministériel. Les deux hommes, Mangot et Luçon, étaient surchargés de travail : « Je m'étonne plus qu'ils ayent eu loisir de respirer ... »³⁷.

Accablé d'affaires et sous le poids de nouvelles responsabilités, Richelieu ne s'adressa à l'ambassadeur de France en Angleterre que le 10 décembre, soit deux semaines après sa nomination. Dans sa lettre pleine d'enthousiasme, l'évêque de Luçon demanda à des Marêts de lui faire parvenir l'instruction donnée lors de son envoi à Londres ainsi qu'une relation complète des affaires d'Angleterre afin « qu'il puisse voir les intérêts que nous y avons, les personnes qui nous y favorisent, celles qui nous y sont contraires, les prétentions que ceux avec qui vous traitez »³⁸.

Ces éléments montrent à l'évidence que la mauvaise organisation du département et, notamment, l'absence d'un quelconque classement ou archivage, entravait beaucoup le travail des secrétaires d'État. C'est pourquoi, une fois revenu aux affaires en 1624, le cardinal mit aussitôt en place une véritable organisation de son Cabinet privé, au sein duquel les secrétaires

³⁵ BnF, Mss, NAF 5131, fol. 4, minute originale adressée par Richelieu aux ambassadeurs et écrite de la main de son secrétaire Denis Charpentier, décembre 1616.

³⁶ BnF, Mss, Français 15988, fol. 164, lettre de des Marêts à Villeroy, Londres, 6 décembre 1616.

³⁷ BnF, Mss, Français 17976, fol. 16, lettre de Villeroy à des Marêts, Conflans, 27 décembre 1616.

³⁸ BnF, Mss, Français 17976, fol. 9, lettre de Richelieu à des Marêts, Paris, 10 décembre 1616.

exerçaient, entre autres missions, les fonctions d'archivistes : ils étaient chargés de classer chronologiquement les minutes conservées dans les papiers de Richelieu, et de confectionner les cartons d'archives qui furent entreposés à Rueil³⁹. Ces classements étaient effectués par affaires, constituant des recueils appelés « cahiers-journaux » : il existait ainsi un « cahier d'Angleterre »⁴⁰. Qui plus est, les secrétaires faisaient systématiquement des copies des lettres originales tant envoyées que reçues. Enfin, les revers des documents et des lettres conservées aux Archives du ministère des Affaires étrangères comportent également souvent les suscriptions de la main de Charpentier, indiquant la date, le nom de l'expéditeur ou la nature des documents, afin de procéder à leur classement :



Fig. 4 – Revers d'une lettre du marquis de Châteauneuf adressée à Richelieu, avec une note de la main d'un secrétaire (« Mr. de Châteauneuf du 2 Janvier 1630 veu ») se trouvant à gauche⁴¹

Les secrétaires d'État aux Affaires Étrangères et à la Guerre, semblent eux-mêmes s'être inspirés de l'organisation du cabinet mis en place par le cardinal-ministre. En effet, il n'est pas rare de trouver la mention « Angleterre » sur les marges de la première page de lettres adressées par les ambassadeurs au comte de Chavigny ou à Sublet de Noyers, travail exécuté sans doute

³⁹ Les papiers du cardinal, considérés selon l'usage de l'époque comme sa propriété privée, avaient été dispersés après sa mort. Voir F. Hildesheimer, *Richelieu, op. cit.*, p. 498 ; Olivier Poncet, « Entre patrimoine privé, érudition et État : les vicissitudes des papiers de ministres de la monarchie française (XIV^e-XVII^e siècle) », dans Maria de Lurdes Rosa, Rita Sampaio da Nóvoa et Alice Borges Gago (dir.), *Recovered Voices, Newfound Questions. Family Archives and Historical Research*, Coimbra, Imprensa da Universidade de Coimbra, 2019, p. 35-51.

⁴⁰ Louis Batiffol, « La question des Mémoires de Richelieu : les Mémoires sont-ils l'œuvre du Cardinal ? », dans J. Lair, A. Chodron de Courcel et L. Delavaud (dir.), *Rapports et notices, op. cit.*, t. III, fasc. VI, n° XVIII, 1921, p. 34.

⁴¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 44, fol. 73, lettre de Châteauneuf à Richelieu, Londres, 2 janvier 1630.

par leurs commis, Jean de La Barde et Timoléon Le Roy, en vue de leur classement et archivage⁴². Cependant, notons que les membres du personnel des bureaux ne copiaient généralement pas les lettres qui leur parvenaient mais les lisaient, en les déchiffrant si nécessaire, et fournissaient ensuite un aperçu assez succinct de leur contenu, comprenant uniquement les informations les plus importantes. Un exemple de résumé d'une lettre du marquis de La Ferté-Imbault est de ce point de vue éclairant :

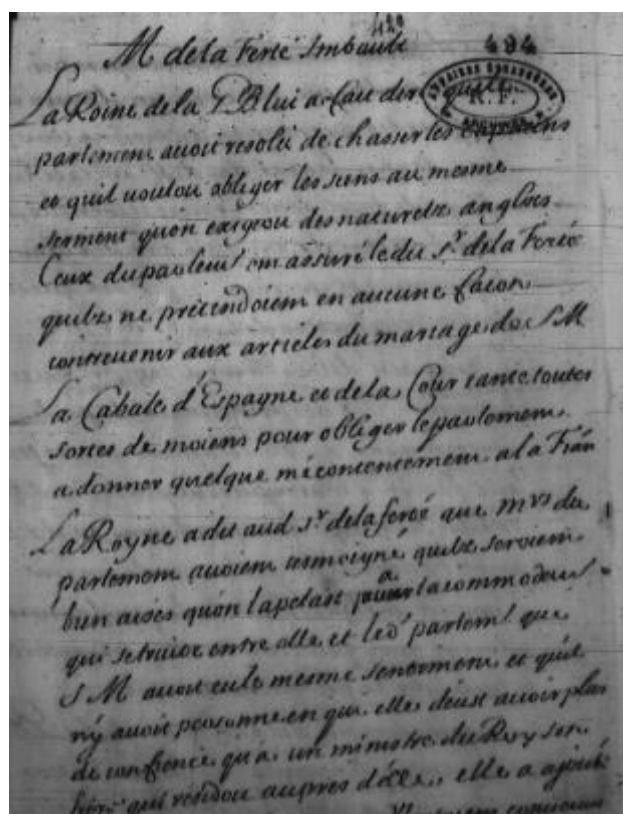


Fig. 5 – Résumé d'une lettre du marquis de La Ferté-Imbault⁴³

Ce résumé met en lumière une véritable mécanique des cabinets : les secrétaires préparaient dans leurs bureaux des résumés du contenu des dépêches, sélectionnant et hiérarchisant des informations.

En ce concerne l'Angleterre, nous connaissons beaucoup moins bien l'organisation des bureaux des secrétaires d'État en général – mis à part, peut-être, celui du comte de Salisbury qui semble avoir été particulièrement bien organisé – et les pratiques d'archivage et de

⁴² Par exemple, sur le travail de La Barde, voir O. Ranum, *Les créatures de Richelieu*, op. cit., p. 119 ; sur Le Roy, voir C. Lefauconnier, *François Sublet de Noyers (1589-1645)*, op. cit.

⁴³ AMAE, CP Angleterre, vol. 48, fol. 494, 1640-1641.

classement en particulier, sujet qui mériterait une étude approfondie⁴⁴. Néanmoins, une lecture attentive des dépêches parvenues aux bureaux montre que ces dernières comportaient des surcharges faites par les secrétaires des ministres dans le but de rendre leur usage plus pratique ainsi qu'un souci de procéder à leur classement. Ainsi, en guise d'exemple, il convient d'évoquer à nouveau la correspondance de Thomas Edmondes, conservée aux Archives nationales d'Angleterre à Kew. De nombreuses lettres du diplomate comportent en marge de très courtes annotations qui résument, de manière extrêmement succincte mais pertinente le contenu de chaque paragraphe. En outre, nous trouvons également des mots ou des phrases soulignés tout au long des lettres qui permettaient à celui qui les utiliserait plus tard d'en saisir plus rapidement le contenu :

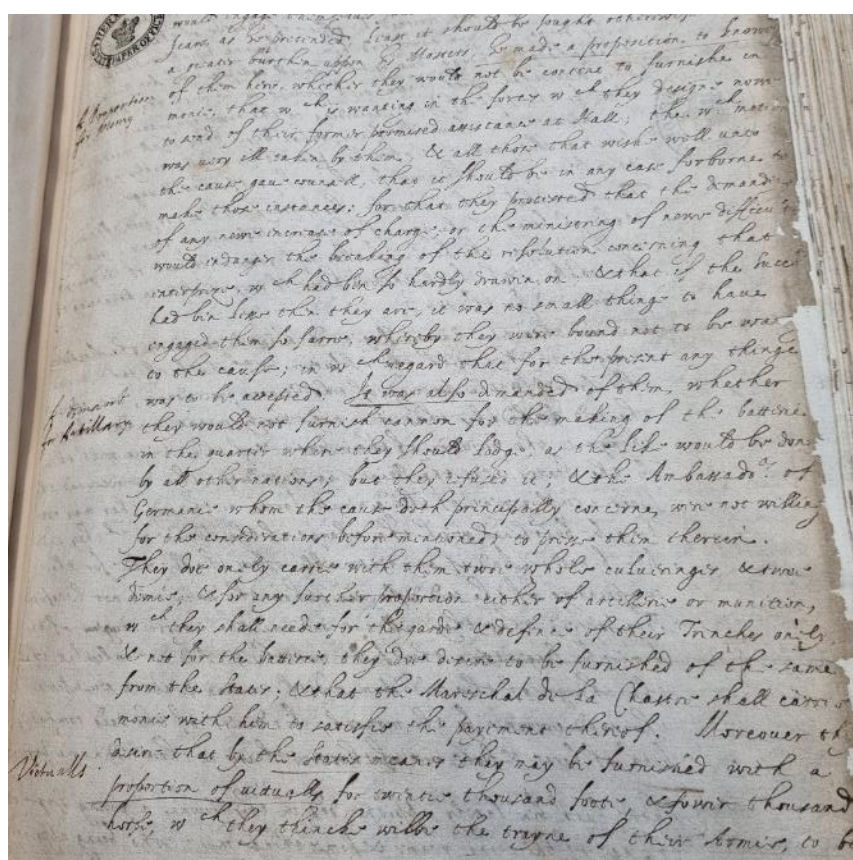


Fig. 6 – Lettre de Thomas Edmondes au comte de Salisbury⁴⁵

⁴⁴ Nous savons que le comte de Salisbury eut onze secrétaires entre les années 1594 et 1612 dont plusieurs d'entre eux avaient leur propre spécialisation. Par exemple, Dudley Norton fut spécialiste des affaires irlandaises, John Dacombe supervisa ses affaires personnelles, Robert Kirkham s'occupa des affaires étrangères (Voir A. G. R. Smith, « The Secretariats of the Cecils », art. cit., p. 481-504). En revanche, mettant en lumière les personnalités des secrétaires de Salisbury, Smith n'a pas étudié l'organisation de leur travail ni le fonctionnement du cabinet du secrétaire d'État. Concernant les greffiers du Conseil privé (*Clerks of Privy Council*) dont le nombre était particulièrement élevé à l'époque de Jacques I^{er}, ils produisaient une quantité importante de papiers de toutes sortes (voir J. Vernon Jensen, « The Staff of the Jacobean Privy Council », *Huntington Library Quarterly*, 40, 1976, p. 11-44).

⁴⁵ NA, SP 78/56, fol. 169, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 12 juin 1610.

Dans cette lettre, adressée par Edmondes au comte de Salisbury, le 12 juin 1610, nous pouvons voir les annotations sur les marges de gauche concernant les demandes en artillerie et en vivres, négociées avec la France de Marie de Médicis dans le cadre du conflit de succession des duchés de Clèves et Juliers. Cette astuce devait permettre de se souvenir plus rapidement, dans des grandes lignes, des sujets abordés dans la lettre si l'on devait, pour telle ou telle raison, y revenir.

- ***Prémices des mêmes pratiques au sein des ambassades***

À la différence des ministres et des secrétaires d'État, la conscience de la nécessité d'effectuer des copies de ses propres dépêches avant leur envoi ainsi que d'établir un classement des lettres reçues se mit en place beaucoup plus lentement chez les ambassadeurs, cette pratique semblant avoir été encore embryonnaire et marginale pendant la période qui nous intéresse. Ce phénomène peut s'expliquer d'abord par le manque de professionnalisation d'un certain nombre de diplomates, surtout ceux qui venaient pour de courtes missions d'apparat mais aussi par le manque de moyens et de personnel compétent. Néanmoins, il arrivait qu'un ambassadeur procédât à l'archivage des documents diplomatiques, signe de la naissance au sein des ambassades d'une fonction propre à l'administration moderne.

Il semble que les diplomates anglais furent ceux qui recouraient le plus systématiquement à ces pratiques. L'un des moyens les plus répandus en était la constitution de *letter-books* (livres de copies de lettres ou recueil de lettres en français). Il s'agissait d'un registre qui contenait des copies de lettres envoyées et reçues par l'ambassadeur dont le but était de garder une trace des communications avec la possibilité de s'y référer ultérieurement si nécessaire⁴⁶. Comme l'a remarqué James Daybell, la naissance des livres de lettres était intimement liée au développement d'une bureaucratie en Angleterre, cette dernière étant de plus en plus soucieuse de la conservation des dépêches entrantes et sortantes⁴⁷. Ainsi, les différents fonds d'archives anglaises conservent des *letter-books* d'émissaires séjournant en France. À titre d'exemple, la bibliothèque du palais de Lambeth, résidence officielle des archevêques de Cantorbéry, en

⁴⁶ Au sens strict, le terme *letter-book* fait référence à un manuscrit utilisé pour la copie de la correspondance entrante et sortante (Peter Beal, *A Dictionary of English Manuscript Terminology, 1450-2000*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2008, p. 226-227), mais les termes anglais *copy-book*, *register*, *journal*, *entry-book* ou *paper-book* peuvent aussi vouloir dire des manuscrits utilisés pour des fonctions similaires.

⁴⁷ Sur les *letter-books* en Angleterre à l'époque moderne, voir J. Daybell, *The Material Letter in Early Modern England*, op. cit., p. 177-190 et Elizabeth R. Williamson, *Elizabethan Diplomacy and Epistolary Culture*, Londres, Routledge, 2021.

possède une provenant d'Isaac Wake, l'un des diplomates les plus prometteurs du début du règne de Charles I^{er}. Elle contient des copies autographes de ses dépêches, adressées à Dudley Carleton, à Richard Weston et à John Coke pendant son séjour en France en qualité d'ambassadeur ordinaire dans les années 1631-1632⁴⁸. Quant à la British Library, elle conserve une *letter-book* du vicomte de Scudamore, émissaire ordinaire auprès de Louis XIII, composée de ses dépêches envoyées principalement au secrétaire d'État John Coke, embrassant la période d'août 1635 à février 1639⁴⁹. Le souci de protection et de cohésion constituait alors l'une des principales motivations pour la centralisation des papiers dans des *letter-books*, ces dernières n'étant toutefois elles-mêmes pas à l'abri d'éventuelles pertes et dispersions.

Qu'en était-il pour les originaux ? Cette question était importante car la conservation soigneuse des papiers volants au moment de l'envoi ou de la réception, couplée avec la constitution de *letter-books*, pouvait constituer une protection plus solide et plus raisonnable. En guise d'exemple, la correspondance active et passive de Thomas Edmondes, un véritable diplomate de métier, fut conservée dans son logis sous forme de paquets (ou registres) endossés et cachetés, constitués par les soins de son secrétaire John Woodford, puis par Henry de Vic et Robert Kirkham⁵⁰. Couvrant une très longue période de son activité diplomatique en France (1592-1633), ce corpus de documents est formé de six volumes, aujourd'hui conservés dans la collection Stowe de la *British Library*⁵¹. De nombreuses lettres originales, reçues par l'ambassadeur de la part de personnages divers et variés, tels que le comte de Salisbury, Turquet de Mayerne, le duc de Bouillon ou Dudley Carleton, conservent leurs sceaux de cire et contiennent, sur les revers (appelés également « feuilles d'adresse »), des suscriptions faites de la main d'Edmondes, comportant une date et un destinataire pour le meilleur classement. À titre d'exemple, citons une dépêche reçue le 31 juillet 1612 de la part de Jacques I^{er}, sur le revers de la quelle on trouve la mention « 31th July 1612, from the Kinges Matre », écrite par l'ambassadeur lui-même :

⁴⁸ Elle est conservée à *Lambeth Palace Library* (MSS 281). Pour ses *letter-books* intérieures, voir BL, Add MS 18639-42 et 34310-11.

⁴⁹ BL, Add MS 35097.

⁵⁰ J. Stoye, *English Travellers Abroad*, *op. cit.*, p. 31. Sur le soin d'Edmondes de préserver sa correspondance, voir E. R. Williamson, *Elizabethan Diplomacy and Epistolary Culture*, *op. cit.*, p. 156.

⁵¹ BL, Stowe MS 171-176.

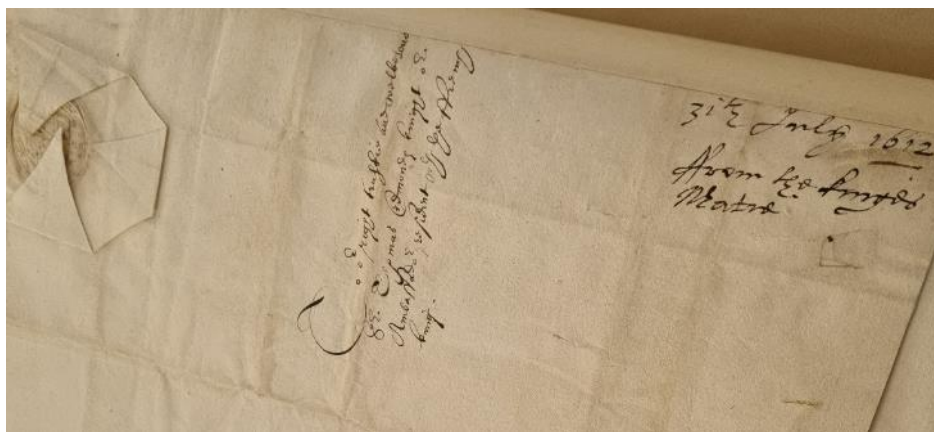


Fig. 7 – Revers d'une lettre originale de Jacques I^{er} adressée à Edmondess⁵²

Quant à la correspondance active de Thomas Edmondess, elle est également conservée dans le même registre sous forme de copies manuscrites des lettres les plus importantes, car, de toute évidence, l'ambassadeur n'était pas en mesure d'effectuer lui-même des copies de toutes les lettres qu'il faisait expédier plusieurs fois par semaine en Angleterre. Prenons, par exemple, la lettre en date du 25 septembre 1615, adressée par l'ambassadeur à Jacques I^{er} : son original, écrit entièrement de la main d'Edmondess, est conservé aux Archives nationales d'Angleterre alors que sa copie, faite de la main de John Woodford, se trouve dans la collection Stowe de la *British Library* :

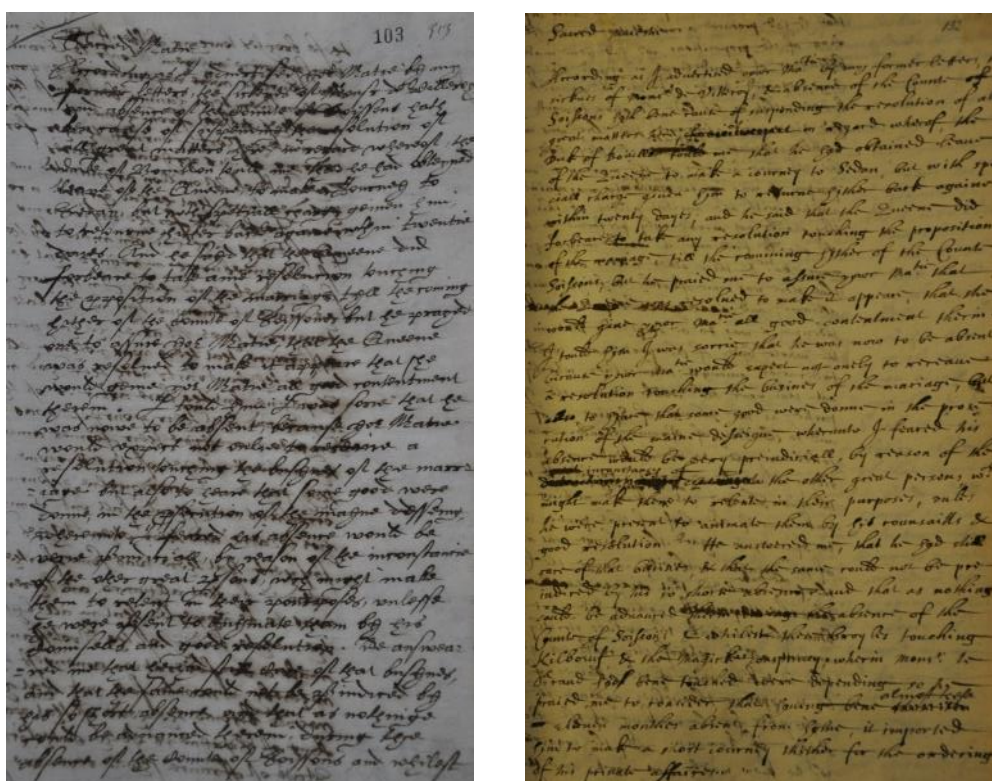


Fig. 8 – Premières pages d'une lettre originale (à gauche) et de sa copie (à droite), adressée par Thomas Edmondess à Jacques I^{er}⁵³

⁵² BL, Stowe MS 173, fol. 30, lettre de Jacques I^{er} à Edmondess, 31 juillet 1612.

⁵³ NA, SP 78/60, fol. 103, lettre d'Edmondess à Jacques I^{er}, Paris, 25 septembre 1612 et BL, Stowe MS 173, fol. 132.

Concernant les ambassadeurs français séjournant auprès des premiers Stuarts, ils semblent avoir très rarement recouru à ces pratiques d'archivage et de conservation des dépêches diplomatiques. En tout cas, les traces en sont rares. Il faut toutefois mentionner la correspondance passive du marquis de La Ferté-Imbault, reçue alors qu'il était en mission extraordinaire en Angleterre dans les années 1641-1642⁵⁴ : elle fut sauvegardée par le diplomate et mise dans les archives familiales jusqu'à ce que Anne d'Étampes, comtesse de Brusse, ne la vendît aux Archives nationales, en 1989. En revanche, outre la sauvegarde de ses dépêches diplomatiques, La Ferté-Imbault, à la différence de Thomas Edmondes, ne procéda à aucun classement ni inventaire, ses papiers ne comportant pas de traces d'annotations quelconques. Qui plus est, une quantité non-négligeable de sa correspondance semble avoir été perdue à cause des dislocations successives des archives de la famille à la suite des partages de succession ainsi qu'aux ventes de domaines⁵⁵. Enfin, nous disposons également de nombreux recueils de copies de dépêches diplomatiques des diplomates français en Angleterre – ceux de des Marêts, de Blainville, d'Effiat ou encore de Bassompierre –, conservés à la Bibliothèque nationale de France. Malheureusement, bien que datant du XVII^e siècle, ils ne furent pas constitués par les ambassadeurs ou par leurs secrétaires, mais semblent avoir été des œuvres postérieures produites par les membres du personnel des bureaux ministériels⁵⁶.

Au regard de tous les éléments susmentionnés, il apparaît que les ministres, les secrétaires d'État et, dans une moindre mesure, les ambassadeurs faisaient de plus en plus massivement recours à des pratiques de classement et d'archivage, en les confiant à des spécialistes et professionnels de l'écriture. Ce travail organisationnel et archivistique témoigne ainsi du développement de plus en plus croissant d'une administration diplomatique spécialisée.

b. Des documents extrêmement formels produits par les bureaux des gouvernements

Outre les dépêches officielles, d'autres types de documents diplomatiques existaient à l'époque qui nous occupe : parmi eux on compte les lettres de créance, les « pouvoirs » et les

⁵⁴ Dans son Mémoire de Master, Raphaël Marteau a procédé à une analyse de la correspondance de La Ferté-Imbault (R. Marteau, « L'ambassade de Jacques d'Étampes, marquis de la Ferté-Imbault », art. cit.).

⁵⁵ Cette correspondance est conservée aujourd'hui aux Archives nationales, dans le fonds d'Étampes, 508AP/9. Notons également que la correspondance passive de Pomponne II de Bellièvre est également conservée, mais l'histoire de son cheminement jusqu'à la Bibliothèque nationale de France semble rester méconnu (BnF, Mss, Français, 15915-15916).

⁵⁶ Voir, entre autres, BnF, Mss, Français 3692-3694, 6855-6856, 6859-6860, 7110, 15992, 16139, 17975-17977, 23556-23557.

instructions. Il s'agit des écrits extrêmement formels et stéréotypés, produits par les bureaux des gouvernements selon un modèle précis, prouvant encore davantage le caractère codifié des pratiques écrites dans la diplomatie franco-anglaise.

i. Des écrits protocolaires, telles les lettres de créance

Parmi les écrits protocolaires produits par les bureaux des secrétariats d'État, les plus importants sont sans doute les lettres de créance (*credentials* ou *letters of credence* en anglais), l'ambassadeur recevant ces documents lors d'une audience de départ. Ces lettres devaient être présentées à l'occasion de la première audience auprès du souverain étranger et, sans elles, l'ambassade restait dépourvue d'existence formelle et ne pouvait donc pas être exercée par son titulaire. Comme a remarqué Charles Giry-Deloison, la lettre de créance remplissait une triple fonction : « présenter au roi l'ambassadeur, l'informer succinctement de la mission de celui-ci et l'assurer de la véracité et de la fiabilité de ses propos »⁵⁷. Elle demeurait valable pour toute la durée de la mission et ne nécessitait aucun renouvellement même si l'ambassadeur recevait, au cours de son séjour, de nouvelles instructions. Ajoutons également que d'autres membres de la famille royale, à l'image de Marie de Médicis ou d'Anne d'Autriche en France, pouvaient également joindre leurs lettres de créance dont le format et le contenu étaient identiques à celles émanant du roi⁵⁸.

Les lettres de créance se présentaient généralement sous forme de mémoire ou de courte lettre missive, écrites en français tant par le secrétariat d'État de France que celui d'Angleterre, cette dernière ayant un secrétariat à la langue française spécialement chargé de ce travail depuis le XV^e siècle⁵⁹. Au cours de la période considérée, l'office fut tenu, par exemple, par Jean de Beaulieu, ancien secrétaire de Thomas Edmondes, de la fin des années 1610 jusqu'à sa disparition en 1634⁶⁰.

Ces lettres s'ouvraient, comme la plupart des documents diplomatiques officiels, par une adresse nommant le destinataire dont l'agencement des termes s'était stabilisé après le mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie. Ainsi, dès les années 1620, la formule d'adresse dans les

⁵⁷ C. Giry-Deloison, « La naissance de la diplomatie moderne en France et en Angleterre », art. cit., p. 43.

⁵⁸ Voir, par exemple, les lettres de créance délivrées par Anne d'Autriche au marquis de la Ferté-Imbault, Paris, 10 mai 1641 : NA, SP 78/111, fol. 48.

⁵⁹ C. Giry-Deloison, « La naissance de la diplomatie moderne en France et en Angleterre », art. cit., p. 42.

⁶⁰ CSPD, 1623-1625, « octroi à Jean de Beaulieu de la charge de secrétaire à la langue française à vie », 18 juin 1622, p. 559.

lettres de créance françaises prit la forme suivante : « Très haut, très excellent et très puissant prince, très cher et très aimé bon frère et beau-frère, cousin et ancien allié ».

Après l'adresse, les lettres indiquaient le nom de l'ambassadeur choisi, suivi de ses titre et fonction : « envoyans vers vous le sieur Baron du Tour, conseiller en nostre Conseil d'estat »⁶¹ ou « nous avons donc resolu d'envoyer vers vous nostre ambassadeur extraordinaire nostre tres cher et bien amé cousin le sieur de Bassompierre, Mareschal de France »⁶². Il arrivait également qu'on récapitulât un certain nombre de qualités qui devaient justifier la nomination du diplomate, comme dans le cas d'Edward Herbert dont les lettres de créance furent délivrées par Jacques I^{er} à Theobalds, le 9 mai 1619 : « Ayant expressement faict choix de sa personne comme d'un instrument tres-propre à l'entretennement et fomentation de nostre bonne correspondence, non seulement pour le regard de sa naissance et qualité, et pour les parties capables, que nous recognoissons en luy, mais aussy principalement pour la confiance particuliere que nous avons en sa preudommie, et en ses bonnes intentions »⁶³.

Puis, on décrivait la nature de la mission diplomatique en termes très généraux, sommaires et vagues qui ne devaient dévoiler ni le contenu exact des « pouvoirs » des ambassadeurs ni de celui de leurs instructions. Dans le cas du seigneur de Blainville, Louis XIII écrivit à Charles I^{er} que « sa charge principale est de vous asseurer de la continuation de nostre affection vrayement fraternelle et de noz inclinations et fermes resollutions au bien commung de toute la Chrestienté ». Effectivement, on peut noter que rien dans le contenu de la lettre ne trahit la réalité des relations très dégradées entre les deux Couronnes au sujet de l'entourage français d'Henriette-Marie et du sort des catholiques anglais. Si l'on continue la lecture des lettres de créance délivrées au seigneur de Blainville, nous pouvons constater que le roi de France finit ses lettres en priant le souverain anglais de « donner creance » à son ambassadeur⁶⁴.

⁶¹ NA, SP 78/67, fol. 24, Paris, 21 janvier 1617.

⁶² NA, SP 78/79, fol. 208, Nantes, 23 août 1626.

⁶³ *Old Herbert Papers at Powis Castle, op. cit.*, p. 214.

⁶⁴ NA, SP 78/63, fol. 218, 28 juin/8 juillet 1615.

Enfin, une longue formule de politesse attestant de la volonté du souverain de satisfaire aux désirs de son cousin, d'œuvrer à la « continuation de l'estroicte amityé » et de le voir en bonne santé clôt les lettres de créance. Le protocole final imposait l'indication de la même formule d'adresse qu'au début de la lettre, suivie par le lieu, le jour, le mois et l'année de la rédaction du document ainsi que la signature du roi et la contresignature du secrétaire d'État.

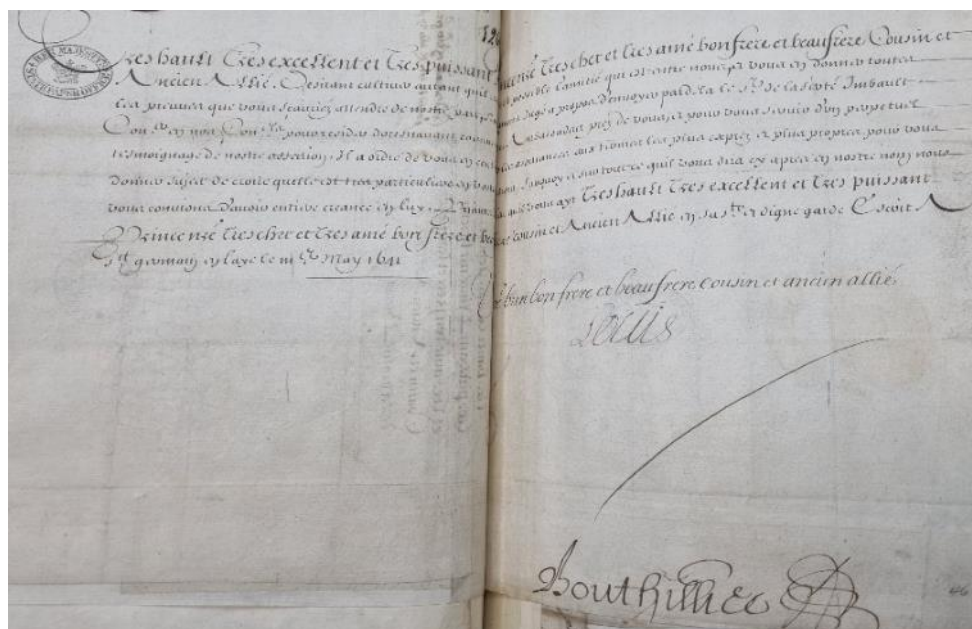


Fig. 9 – Lettres de créance délivrées au marquis de La Ferté-Imbault⁶⁵

ii. Des écrits juridiques, tels les pouvoirs et les commissions

Un autre type de documents officiels sont les « pouvoirs », appelés parfois également « procurations » (*letters of proxy* en anglais). Ils étaient dressés sous forme de brevets ayant un caractère public – c'est-à-dire de lettres patentes – et conféraient l'autorité juridique nécessaire à l'ambassadeur investi d'une mission précise (prêter un hommage, ratifier un traité ou un contrat, recevoir un serment, etc.) pour pouvoir signer au nom de son roi des actes emportant pour ce dernier des engagements à valeur juridique. Ces instruments pouvaient aussi, parfois, recevoir une autre appellation : celle de « commissions ».

Pour la période qui nous intéresse, nous avons conservé peu de pouvoirs. L'exemple le plus illustratif parmi ceux qui sont parvenus jusqu'à nous sont ceux, délivrés par Charles I^{er} à Thomas Edmondes, à Westminster, le 11 juin 1629. Il s'agit d'un document rédigé en latin sur

⁶⁵ NA, SP 78/111, fol. 45, Saint-Germain-en-Laye, 23 avril/3 mai 1641.

une très grande feuille de parchemin et scellé du grand sceau royal, avec le portrait du roi Charles I^{er}, contenu dans un encadrement illuminé :



Fig. 10 – Pouvoirs donnés à Thomas Edmondes⁶⁶

Essayons brièvement de décortiquer ce document pour comprendre, à travers les principaux éléments de sa composition, comment étaient décrits les pouvoirs délivrés en France et en Angleterre dans la première moitié du XVII^e siècle.

Premièrement, vient une suscription qui énonçait le titre du roi d'Angleterre selon une formule traditionnelle et abrégée – « Charles, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, de France et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc. » (« Carolus, Dei Gratia, Magne Britannie, Francie et Hibernie Rex, Fidei Defensor, etc ») –, suivie, comme dans toutes les lettres patentes, par les salutations « à tous et à tous ceux à qui notre lettre est parvenue » ainsi que par l'exposé

⁶⁶ AN, K 1338 3, « Pouvoirs donnés par Charles I^{er}, roi d'Angleterre, à Thomas Edmondes, chevalier de la Toison d'Or, trésorier de l'Hôtel, pour traiter avec la France, à Westminster, le 11 juin 1629 ». Sa version latine retranscrite fut publiée dans Thomas Rymer, *Foedera, conventiones, literae et cujusunque generis acta publica inter reges angliae et alios quosvis imperatores, reges, pontifices principes, vel communitates*, éd. George Holmes et Robert Sanderson, Londres, J. Tonson, t. XIX, 1727-1735, p. 86), le document étant appelé « commissio ».

énonçant brièvement les motifs et les circonstances nécessitant l'envoi d'une ambassade. Rappelons que Thomas Edmondes était chargé d'assister au serment que Louis XIII devait prêter à l'occasion de la conclusion de la paix de Suse entre les deux Couronnes.

Puis, les « pouvoirs » comportaient un dispositif – partie la plus grande et la plus importante – qui exprimait la teneur de la décision. Il comprenait d'abord la mention du nom de Thomas Edmondes, avec ses titres et son statut diplomatique : « notre fidèle et bien-aimé noble Thomas Edmondes, chevalier de la Toison d'Or, trésorier de notre Hôtel [...] orateur, envoyé et messenger spécial (« Oratorem, Legatum & Nuncium nostrum Specialem ») ». La seconde sous-partie conférait à l'ambassadeur les pouvoirs nécessaires pour mener à bien sa mission. Charles I^{er} lui accordait les « plein pouvoir et autorité » (« plenam et omnimodam facultatem et auctoritatem ») pour, d'un côté, confirmer les articles de paix en son nom et, de l'autre côté, prêter le serment d'observer leur application. Cette autorisation de représenter à bon escient son souverain ainsi que d'agir en son nom lui était ainsi expressément concédée dans le cadre d'une mission précise, définie strictement par le texte des pouvoirs. Ces deux sous-parties étaient suivies de la ratification par laquelle le souverain anglais exprimait la promesse du roi de ratifier sans exception tout ce que Edmondes aurait conclu dans la limite des pouvoirs qui lui avaient été octroyés.

Enfin, les « pouvoirs » contenaient un protocole final comprenant le lieu et la date de l'acte – Westminster, le 11 juin 1629 (« stilo anglicano ») –, suivi de la signature manuscrite du roi.

Document extrêmement formel et officiel, les « pouvoirs » étaient composés selon des règles précises et définissaient les limites en deçà desquelles l'ambassadeur avait toute latitude d'agir.

iii. Des écrits politiques, telles les instructions de départ

Enfin, les bureaux des secrétaires d'État produisaient des écrits politiques – les « instructions » –, sortes de lettres de mission fixant les objectifs assignés à l'ambassadeur et les moyens mis à sa disposition. On a l'habitude d'affirmer qu'il s'agissait généralement d'un document « interne », destiné au seul ambassadeur, important donc moins par sa forme que par son fond. Toutefois, les exemplaires originaux dont on dispose aujourd'hui montrent que les

instructions ne furent pas dépourvues d'un certain formalisme, obéissant, elles-aussi, à des règles d'écriture, à l'instar des lettres de créance et des pouvoirs.

Ainsi, l'on peut citer les instructions, délivrées par Louis XIII à Pomponne II de Bellièvre, à Saint-Maur-des-Fossés, le 11 septembre 1637, avant le départ du diplomate en Angleterre en qualité d'ambassadeur extraordinaire ; l'original de ce document est conservé à la Bibliothèque nationale de France parmi les papiers du diplomate. Il s'agit d'un document épais, d'une vingtaine de folios, rédigé calligraphiquement, avec beaucoup de soin, par un secrétaire :

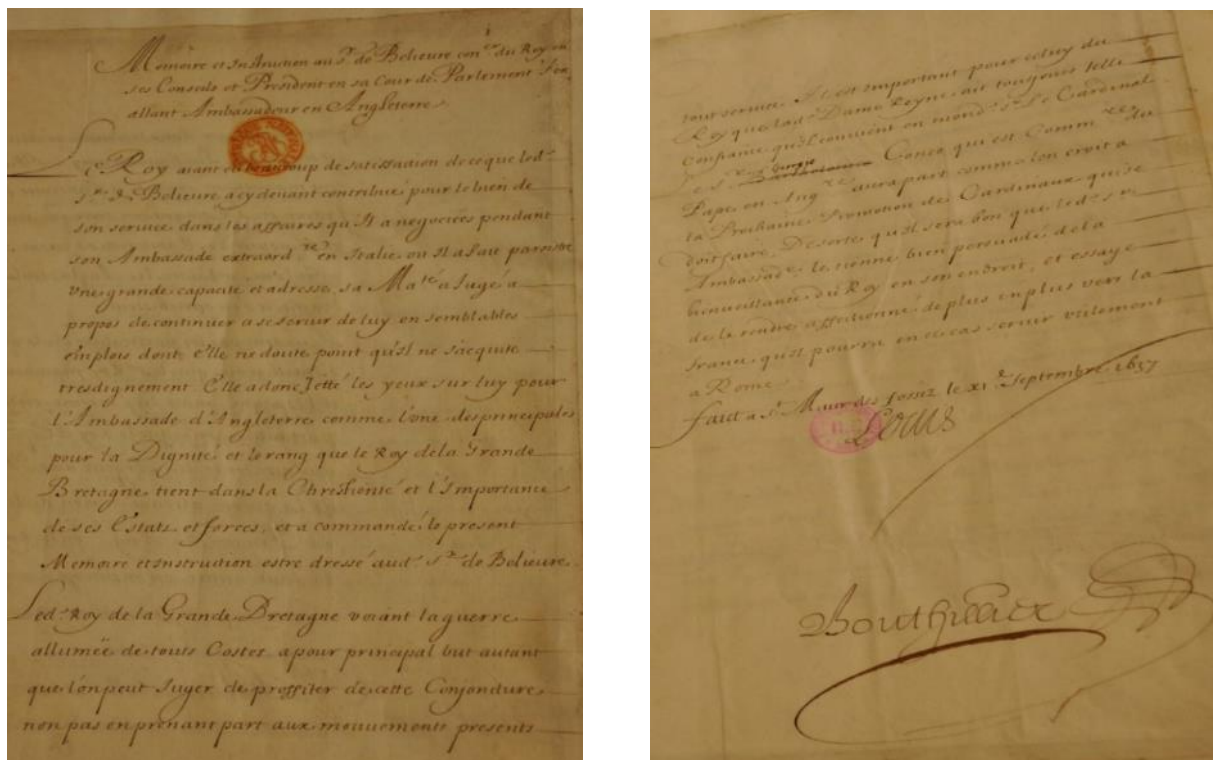


Fig. 11 – Premier et dernier folios des instructions délivrées à Pomponne II de Bellièvre⁶⁷

Les instructions contiennent en haut de la première page une phrase qui fait référence à la nature du document, à son destinataire ainsi qu'aux titres et fonctions de ce dernier : « Mémoire et Instruction au sieur de Believre, conseiller du Roy en ses Conseils et President en sa Cour de Parlement, s'en allant Ambassadeur en Angleterre ».

Puis, les premières pages des instructions dressent le contexte des relations entre les deux Couronnes dont l'objectif était de mettre Pomponne II de Bellièvre – qui avait passé sa précédente ambassade à Rome dans les années 1635-1637 – au courant des affaires franco-

⁶⁷ BnF, Mss, Français 15915, fol. 1, « Mémoire et instruction au sieur de Believre conseiller du Roy en ses Conseils et Président en sa Cour de Parlement s'en allant ambassadeur en Angleterre », Saint-Maur-des-Fossés, 11 septembre 1637.

anglaises et, notamment, des négociations d'une alliance défensive et offensive, entreprises par le comte de Leicester et le marquis de Senneterre quelques années auparavant. Et ce n'est qu'ensuite qu'on commence à présenter, point par point, la volonté politique du souverain et les positions devant être défendues lors de sa mission d'ambassade : s'efforcer, entre autres, d'éviter une alliance anglo-espagnole, de régler un certain nombre de différends commerciaux avec l'Angleterre et d'essayer de détourner la reine Henriette-Marie de ses penchants pro-espagnols. Ainsi, il convient d'y voir le double rôle de ces documents : instruire l'émissaire des affaires courantes du pays auprès duquel il était nouvellement accrédité ainsi que donner des ordres et consignes. Notons également que pour plus de lisibilité, le texte des instructions est séparé en paragraphes avec un espacement entre chacun d'entre eux.

Enfin, le document se termine avec le lieu, la date et les signatures de Louis XIII et de Claude Bouthillier, secrétaire d'État.

L'exemple de l'original des instructions de Bellièvre montre qu'elles constituaient un document politique qui, bien que destiné prioritairement à l'usage privé de l'ambassadeur, était toutefois rédigé selon des règles et n'était pas dénuées d'un certain formalisme. L'une des explications peut en être le fait qu'il arrivait occasionnellement que le diplomate fût amené à communiquer ses instructions au souverain auprès duquel il était accrédité. Il serait également légitime de se demander s'il ne faudrait pas voir en ce formalisme la preuve d'une codification de plus en plus forte et manifeste des pratiques d'écriture au sein de la diplomatie franco-anglaise des années 1610-1642. Tous les documents officiels émanant de l'administration et adressés aux ambassadeurs ne devaient-ils pas être formalisés par définition ?

Il convient également de remarquer qu'on pratiquait généralement la double rédaction des instructions. Dans le but de mieux contrôler l'ambassadeur et de s'assurer qu'il n'allait pas outrepasser ses instructions, le bureau des secrétariats d'État en conservait une copie. Ce fut le cas, par exemple, des instructions de Pomponne II de Bellièvre dont la copie est conservée aux Archives du ministère des Affaires étrangères :

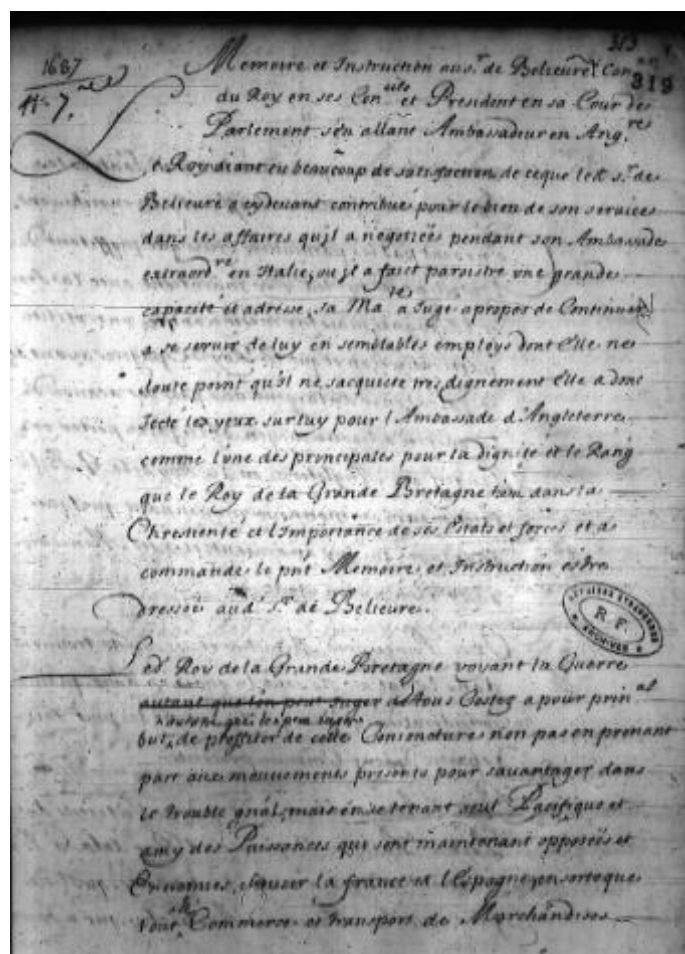


Fig. 12 – Copie des instructions délivrées à Bellièvre⁶⁸

2. Des écrits privés, parfois complémentaires

Outre les documents officiels et les dépêches diplomatiques échangées entre l'ambassadeur et les bureaux des gouvernements, il ne faut pas oublier d'évoquer brièvement la correspondance privée des diplomates, sujet vaste qui mériterait à lui seul une étude⁶⁹. En effet, les écrits privés des diplomates peuvent-ils s'avérer complémentaires pour l'étude des relations internationales. Par leur moindre formalisme sont-ils, par conséquent, susceptibles de livrer des détails plus personnels ou un fonds plus complet sur une personne ou une situation ? Ce sujet suscite d'ailleurs l'intérêt des historiens des relations internationales depuis plusieurs

⁶⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 46, fol. 319, « Memoire et Instruction au sieur de Believre Conseiller du Roy en ses Conseils et President en sa Cour de Parlement s'en allant Ambassadeur en Angleterre », 11 septembre 1637.

⁶⁹ Pour les études des correspondances privées, voir, entre autres, Mireille Bossis et Charles A. Porter (dir.), *L'épistolarité à travers les siècles : geste de communication et/ou d'écriture*, colloque/[organisé par le] Centre culturel international de Cerisy La Salle, France, Stuttgart, F. Steiner, 1990 ; Rebecca Earle (dir.), *Epistolary Selves: Letters and Letter-writers, 1600-1945*, Aldershot, Ashgate, 1999 ; G. Schneider, *The Culture of Epistolarity*, op. cit.

décennies, comme en témoigne, par exemple, la publication de la correspondance tenue dans les années 1603-1624 entre Dudley Carleton et l'épistolier John Chamberlain (1553-1628), effectuée par Maurice Lee en 1972⁷⁰.

Pour la période qui nous intéresse, l'un des plus gros fonds de la correspondance privée d'ambassadeur est celle échangée entre Thomas Edmondes – tantôt directement, tantôt par le biais de son secrétaire Jean de Beaulieu – et William Trumbull (v.1575-1635). Attaché à l'ambassadeur depuis 1597, ce dernier lui servit de secrétaire pendant son ambassade à Bruxelles dans les années 1604-1609. Après le départ d'Edmondes, il resta à la Cour de l'archiduc Albert en qualité de résident de Jacques I^{er}, puis de Charles I^{er}, et ce jusqu'en 1625⁷¹. Une fois à Paris en mai 1610, Edmondes se mit à entretenir une correspondance extrêmement active avec son ancien secrétaire, devenu ami et homme de confiance, leurs échanges constituant ainsi un élément d'information supplémentaire et non négligeable.

Ainsi, en guise d'exemple, comparons brièvement deux lettres écrites par l'ambassadeur à peu près au même moment – l'une, adressée au comte de Salisbury, secrétaire d'État le 24 septembre 1611 et l'autre, écrite à William Trumbull le 28 septembre de la même année⁷². À la lecture attentive de ces documents, nous observons que, si le contenu était resté globalement le même – les pourparlers franco-espagnols concernant un projet d'une union dynastique entre les deux puissances, une entrevue entre le duc de Savoie et le duc de Lesdiguières concernant le projet de mariage entre Madame et le fils du duc, le départ du duc de Bouillon à Sedan ou la volonté d'Edmondes de participer aux négociations d'un mariage entre Élisabeth Stuart et le prince électeur palatin –, il y avait toutefois quelques différences notables. Par exemple, dans la plus grande partie des deux lettres consacrée aux négociations d'un double mariage entre la France et l'Espagne, Edmondes fournit plus d'éléments à Trumbull qu'à Salisbury, concernant notamment la réaction de son propre gouvernement face à l'échec de l'ambassade de Sir John Digby à Madrid et l'avancée des pourparlers franco-espagnols : « depuis ma dernière lettre vous annonçant la proposition faite en Espagne par Sir John Digby, j'ai compris d'Angleterre qu'ils ont été surpris là-bas à la fois par la réponse espagnole et par la compréhension des doubles

⁷⁰ Dudley Carleton to John Chamberlain, *op. cit.* La correspondance privée d'Edward Herbert a été également partiellement publiée (*Herbert Correspondence: the Sixteenth and Seventeenth Century Letters of the Herberts of Chirbury, Powis castle and Dolguog, Formerly at Powis Castle in Montgomeryshire*, éd. William James Smith, Cardiff, University of Wales Press, 1963).

⁷¹ Voir Imran Uddin, « William Trumbull: A Jacobean diplomat at the court of the Archdukes in Brussels, 1605/9-1625 », thèse de doctorat, Université de Leuven, 2006 ; Sonia P. Anderson, « The Elder William Trumbull: a Biographical Sketch », *The British Library Journal*, 19, 1993, p. 115-132.

⁷² NA, SP 78/58, fol. 182, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 24 septembre 1611 et *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire*, *op. cit.*, t. 3, p. 150-152.

mariages ». Les témoignages des réactions outre-Manche à un événement politique ou diplomatique venant d'un ambassadeur anglais sont extrêmement rares : les diplomates ne se permettaient pas de parler ainsi de leur propre pays dans les dépêches adressées aux secrétaires d'État dans la mesure où ces derniers ne livraient pas non plus leurs sentiments. Dans les échanges officiels, les protagonistes ne commentaient pas le ton et les mouvements de leurs interlocuteurs et n'évoquaient que très ponctuellement leurs propres gestes, ces pas de côtés étant permis dans des écrits privés.

Cette lettre privée adressée par Edmondes à Trumbull prouve ainsi l'existence d'une véritable complémentarité de la correspondance particulière par rapport aux documents officiels. À cet égard, une étude comparative des dépêches échangées entre les deux hommes mériterait sûrement d'être menée afin d'un côté, d'approfondir nos connaissances sur les relations franco-anglaises sous Jacques I^{er} et Marie de Médicis et, de l'autre, d'éclairer davantage la différence entre les pratiques d'écriture des documents officiels et privés.

B. Une écriture sous contrainte

L'écriture des documents diplomatiques décrits ci-dessus et, tout particulièrement, de la correspondance entre les ambassadeurs de France en Angleterre ou d'Angleterre en France et leurs gouvernements était engoncée de multiples contraintes, qu'elles soient exogènes, avec les enjeux de rapidité et de sécurité, ou endogènes, montrant ainsi les limites d'une écriture ritualisée.

1. Une contrainte exogène : l'impératif de rapidité et de sécurité

À l'époque qui nous intéresse, la capacité de transmettre et de recevoir des messages constitue un atout essentiel dans la qualité de la diplomatie. La mise en œuvre efficace des décisions et des consignes par les ambassadeurs, la capacité des gouvernements d'être tenus informés de tout ce qui se passait dans le pays étranger, la coordination d'opérations commerciales ou même le maintien de contacts humains à distance, n'étaient guère envisageables sans communication écrite fiable et rapide, la qualité de celle-ci étant dépendante des contraintes logistiques de l'époque. Ces dernières comprenaient, entre autres, le mauvais

fonctionnement de la poste et le faible réseau routier, favorisant la perte de courriers et, induisant un coût élevé des transports ainsi que le ralentissement de la circulation des dépêches. Plus encore, émetteurs comme destinataires avaient besoin que les informations, transmises et reçues, ne fussent accessibles qu'à ceux à qui elles étaient expressément destinées. Pour autant, cela n'allait nullement de soi : dès lors que l'échange épistolaire recourait à un système postal, celui-ci se voyait soumis à diverses manœuvres d'espionnage, dont l'interception, ce qui compromettait la sécurité des correspondances.

a. La transmission des lettres dans les contraintes logistiques de l'époque

Les correspondances diplomatiques contenant, selon l'heureuse formule de Matthieu Gellard, « la substance même des relations internationales »⁷³, il s'avérait particulièrement important que les lettres et les dépêches parvinssent à leurs destinataires de manière sûre et régulière, sans quoi toute la communication diplomatique pouvait se trouver arrêtée, ou tout au moins compromise. Conscientes des enjeux de rapidité et de sécurité des correspondances, les autorités tant françaises qu'anglaises s'efforcèrent dans cette première moitié du XVII^e siècle, d'un côté de réformer les services postaux nationaux pour rendre la circulation d'informations plus rapide, efficace et sécurisée et, de l'autre, d'organiser de manière bilatérale le service de courriers circulant entre les deux rives de la Manche, tout en s'adaptant au risque d'interception de courriers, cela en utilisant les moyens de plus en plus nombreux qui étaient à leur disposition.

⁷³ Matthieu Gellard, « La circulation des correspondances d'État en Europe durant le second XVI^e siècle. L'exemple de la France », dans Alexandre Tessier (dir.), *La Poste, servante et actrice des relations internationales (XVI^e-XIX^e siècle)*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2016, p. 23.

i. La naissance de la poste moderne en France et en Angleterre dans la première moitié du XVII^e siècle : enjeux de rapidité, d'efficacité et de contrôle des échanges diplomatiques

Dans la première moitié du XVII^e siècle, tant le gouvernement de la France que celui de l'Angleterre s'efforcèrent de réformer l'organisation des services postaux afin de les rendre plus rapides et réguliers, moins chers ainsi que plus faciles à contrôler⁷⁴.

● **En France**

➤ *La création de la poste aux lettres d'État*

En France, au début du règne de Louis XIII les secrétaires d'État aux Affaires étrangères, chargés de correspondre avec les ambassadeurs séjournant à Londres, tout comme les diplomates anglais représentant Jacques I^{er} à Paris, recourraient à la poste aux lettres d'État. Il s'agissait d'un service de collecte, d'acheminement et de distribution de lettres qui reposait sur une infrastructure de bureaux. Rappelons que la poste aux lettres d'État prit forme sous Henri IV, la poste avec ses relais de l'époque des Valois n'étant que celle du roi et non pas un service d'acheminement du courrier⁷⁵. C'est sous le règne du premier Bourbon que l'on commença à considérer de plus en plus sérieusement que les courriers officiels, « tenant les Postes du Roy »,

⁷⁴ Pour une mise en contexte général pour le XVI^e siècle, voir Alexis Belloc, *Les postes françaises, recherches historiques sur leur origine, leur développement, leur législation*, Paris, Firmin-Didot, 1886 ; John B. Allen, *Post and Courier Service in the Diplomacy of Early Modern Europe*, La Haye, M. Nijhoff, 1972.

⁷⁵ Le port des lettres n'eut ainsi, jusqu'au règne d'Henri IV, rien de commun avec les postes. À l'origine, ce terme – qui provenait du verbe latin « ponere » (« poser » en français) – désignait un des nombreux relais de chevaux disposés, « postés » de distance en distance, pour assurer l'acheminement au plus vite des courriers (quant au mot « courrier », il venait du verbe courir). Les seuls plis confiés aux chevaucheurs en France qui couraient la poste étaient les plis royaux. Par conséquent, la transmission des correspondances privées s'était organisée toute seule, tant bien que mal. La tradition fait remonter la création des messageries à l'empereur Charlemagne, mais les preuves les plus formelles de l'origine des messageries ne remontent qu'à la fin du XIII^e siècle : ce sont les universités qui, les premières, développèrent des services de messagerie pour que les étudiants pussent maintenir une correspondance avec leurs familles. Si les messageries de l'Université assuraient une partie de l'existence de ses professeurs, elles ne rapportaient rien au Trésor. C'est pour cette raison qu'en novembre 1576, Henri III établit un édit des offices de messagers royaux afin de faire face aux dépenses. Ajoutons enfin que, comme le rappelle Patrick Marchand, aucun acte de puissance publique n'est à l'origine de la fondation de la poste aux lettres d'État, mais l'on a coutume de faire remonter sa naissance à Henri IV quand ce roi confia à Guillaume Fouquet de La Varane en 1595 la charge de contrôleur général des Postes (Patrick Marchand, *Le maître de poste et le messenger : une histoire du transport public en France au temps du cheval, 1700-1850*, Paris, Belin, 2006, p. 97). En 1608, on changea le titre de contrôleur général en « général des Postes » avant de le transformer, en 1629, en « surintendant général des Postes ». Voir l'ouvrage le plus connu sur le sujet : Eugène Vaillé, *Histoire générale des Postes françaises, t. II, De Louis XI à la création de la Surintendance générale des Postes, 1477-1630*, Paris, PUF, 1948.

le long des grandes routes, pourraient être aussi utilisés, moyennant une juste rétribution, pour l'acheminement des lettres de particuliers⁷⁶.

Ainsi, dans les années 1610, la transmission de correspondances était organisée de la manière suivante : les mêmes courriers royaux à cheval – anciens chevaucheurs – assuraient l'acheminement des lettres et dépêches (paquets de lettres formés par les directeurs des bureaux de poste) du roi, des ministres et des acteurs diplomatiques, empruntant une « voie » organisée selon un itinéraire fixe ; les maîtres de Poste fournissaient les chevaux dans des relais distants de sept lieues les uns des autres (soit environ vingt-huit kilomètres) ; enfin, ils étaient tous placés sous le contrôle du Contrôleur Général des Postes, charge créée en 1595. Outre cet héritage henricien, les courriers utilisaient des routes et chemins en meilleur état grâce aux efforts du duc de Sully, grand voyer de France depuis 1599 – il était chargé de l'aménagement et de l'entretien de toutes les voies de communication, terrestres et fluviales – qui les rendit plus carrossables, favorisant ainsi une circulation plus rapide et permettant de mieux se prémunir contre les brigands⁷⁷.

Ces améliorations profitaient non seulement aux secrétaires d'État aux Affaires étrangères, chargés de correspondre avec les ambassadeurs français en Angleterre, mais également aux diplomates anglais qui séjournaient à la Cour de Louis XIII. En effet, l'utilisation de courriers royaux s'avérait plus pratique et financièrement moins onéreux car le recours à des messagers extraordinaires coûtait beaucoup trop cher pour être systématique et régulier. Qui plus est, ils étaient de vrais professionnels qui connaissaient les réseaux de postes français mieux que n'importe qui d'autre. Par exemple, déjà en 1611, Thomas Edmondes, ambassadeur ordinaire de Jacques I^{er} auprès de Louis XIII, avoua au comte de Salisbury d'avoir utilisé les services de la poste pour « une livraison rapide » de ses lettres⁷⁸. Quelques années plus tard, à la fin de 1615, lorsque la guerre civile entre Marie de Médicis et les Grands était au plus fort, la communication entre l'ambassadeur – séjournant alors à Bordeaux à la fois pour assister à la célébration des mariages franco-espagnols, mais aussi et avant tout pour proposer une médiation dans le conflit – et son secrétaire John Woodford (qu'il avait laissé à Paris) devint extrêmement compliquée à cause des soldats et, probablement, des brigands qui régnaient en maîtres le long des routes. Face au danger d'interception, de perte ou de destruction pure et

⁷⁶ Voir également John B. Allen, « Les courriers diplomatiques à la fin du XVI^e siècle (1560-1600) », *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 86, n° 3, 1972, p. 226-236.

⁷⁷ Voir Bernard Barbiche, *Sully*, Paris, Albin Michel, 1978, p. 103-112 et Guy Arbellot, *Autour des routes de poste : les premières cartes routières de la France, XVII^e-XIX^e siècle*, Paris, musée de la Poste, 1992.

⁷⁸ NA, SP 78/58, fol. 37, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 8 juillet 1611.

simple des correspondances, les deux hommes finirent par apprécier la possibilité de faire porter des lettres « de poste en poste par les courriers du pays », qui savaient mieux « comment décliner le danger »⁷⁹. Quelques années plus tard, en février 1618, William Beecher, agent anglais à Paris, écrivait que « la moitié des postes sont les courriers du roi de France »⁸⁰.

En revanche, les départs des courriers royaux portant les dépêches de la Cour de France étaient loin d'être réguliers, malgré la création par Henri III, en 1576, de messagers royaux à itinéraires fixes. Par conséquent, outre des courriers et messagers royaux, les agents diplomatiques anglais recouraient régulièrement à des porteurs extraordinaires ou confiaient leurs lettres à des marchands sûrs, à l'image de Philippe Burlamacchi⁸¹, ainsi qu'à leurs propres messagers et secrétaires. À titre d'illustration citons l'exemple de John Woodford : si pressé d'envoyer une dépêche à Londres en janvier 1616, et faute de courriers ordinaires disponibles à Paris, il se vit « forcé d'imposer mon ordre à ce porteur qui a vécu quelque temps dans la ville de mes seigneurs ambassadeurs »⁸². En décembre 1617, alors que Puisieux était à Rouen, le sieur des Marêts, ambassadeur ordinaire de France auprès de Jacques I^{er}, lui conseilla de se servir « des courriers ordinaires qui vont pour les marchands de ladite ville en celle cy lesquelz partent sans faille tous les vendredys de Rouen pour venir au giste à Dieppe et de la continuer leur voyage selon qu'ils trouvent le passage de la mer à propos ... »⁸³.

Dans le souci de rendre les départs plus réguliers, Pierre d'Alméras, qui succéda à Guillaume Fouquet de La Varane en lui rachetant sa charge de Contrôleur Général des Postes et relais de France, établit, en 1622, des courriers ordinaires partant et arrivant à jours fixes à Paris et dans d'autres villes du royaume. Il ouvrit en même temps des bureaux, en y plaçant des commis chargés de la réception et de la distribution des lettres et paquets ainsi que de la perception des taxes⁸⁴. Citons à ce propos le règlement de 1627 dans lequel d'Alméras en

⁷⁹ NA, SP 78/64, fol. 213, lettre de Woodford à Winwood, Paris, 16 décembre 1615.

⁸⁰ NA, SP 78/68, fol. 25, lettre de Beecher à Thomas Lake, Paris, 4 février 1618.

⁸¹ Par exemple, le vicomte de Doncaster recourait régulièrement à ses services lors de son séjour au sud de la France : « Ma dernière lettre du 24 septembre que je vous ai envoyée sous couvert de M. Burlamachi par l'adresse de M. Vanelli, son correspondant à Paris » (NA, SP 78/69, fol. 232, lettre de Doncaster à Calvert, Moissac, 5 octobre 1621). Sur les marchands et la circulation de l'information, voir Jacques Bottin, « Négoce et circulation de l'information au début de l'époque moderne », dans Murielle Le Roux (dir.), *Histoire de la poste. De l'administration à l'entreprise*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 2002, p. 41-54 et Silvia Marzagalli, « La circulation de l'information et les réseaux marchands à l'époque moderne », dans Sébastien-Yves Laurent, *Entre l'État et le marché : l'information et l'intelligence économique en France*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010.

⁸² NA, SP 78/65, fol. 27, lettre de Woodford à Abraham Williams, secrétaire de Winwood, Paris, 9 janvier 1616.

⁸³ BnF, Mss, Français 15988, fol. 224, lettre de des Marêts à Puisieux, Londres, 7 décembre 1617.

⁸⁴ Pierre d'Alméras (mort le 22 février 1637), sieur de la Saulsaye et de Saint-Rémy, second fils de Jean d'Alméras, riche partisan du Languedoc, conseiller secrétaire du roi et audienier de la chancellerie de France,

revendiqua la création : « l'établissement par nous fait des courriers partant et arrivant à certains jours de la semaine en nos dits bureaux [...] par le passé [...] lesdites dépêches allaient par estafette »⁸⁵.

Mais malgré ces efforts, l'administration postale française manquait toujours d'efficacité et de rationalité à l'orée de l'arrivée de Richelieu au pouvoir. Les preuves en sont les multiples témoignages des ambassadeurs anglais, à l'image d'Edward Herbert, qui se plaignait régulièrement des dysfonctionnements de la poste et, plus particulièrement, du manque de courriers ordinaires. Dans une lettre en date du 8 février 1623, il regretta d'être « forcé d'envoyer un extraordinaire » en l'absence d'ordinaires, ajoutant qu'il avait beaucoup de mal à obtenir des messagers⁸⁶.

➤ *Un tournant important avec l'arrivée au pouvoir de Richelieu*

L'arrivée de Richelieu marqua un tournant important pour le service des postes dans le royaume de France. C'est lui qui s'intéressa vivement aux postes et compléta l'œuvre d'Henri IV, en mettant définitivement ce service à la disposition du public et en améliorant son efficacité.

Le cardinal, à l'époque où il exerçait la fonction de secrétaire d'État aux Affaires étrangères et à la Guerre dans les années 1616-1617, avait compris l'importance d'avoir un service de postes sûr et efficace pour être régulièrement informé de tout ce qui se passait à la Cour d'Angleterre et pour transmettre la volonté de Louis XIII à son ambassadeur. Comme nous le savons déjà, durant les deux derniers mois de son ministère, ses échanges avec le seigneur des Marêts, ambassadeur ordinaire auprès de Jacques I^{er}, furent quasiment à l'arrêt. En effet, dans la période allant du 1^{er} mars au 21 avril 1617, le diplomate ne reçut aucune nouvelle de Paris. La dernière lettre de l'évêque de Luçon remontait au 6 avril et ne parvint au logis de l'ambassadeur que le 21 avril, soit quinze jours après son expédition. En sachant que la distance entre Paris et Londres est de 340 kilomètres, un courrier parcourait au mieux, et selon les saisons, 80 à 100 kilomètres par jour. Par conséquent, quatre jours au minimum étaient nécessaires pour faire parvenir le courrier d'une capitale à l'autre. Or, sans écrit, pas de pourparlers possibles. Richelieu attribuait ces défaillances au maître de la poste de Calais, « pas

nommé en 1608 général des Postes par Henri IV avant de devenir, en 1615, général des Postes et Relais de France. En 1629, il devint premier surintendant général des Postes (voir AN, MC, LI 257, inventaire après décès de Pierre d'Alméras, 26 février 1637 ; N. Lefèvre, sieur de Lezeau, *La vie de Michel de Marillac (1560-1632)*, op. cit., p. 231 ; *Les Papiers de Richelieu*, op. cit., t. II, p. 117).

⁸⁵ E. Vaillé, *Histoire général des Postes françaises*, t. II, op. cit., p. 192.

⁸⁶ NA, SP 78/71, fol. 26, lettre d'Herbert, Paris, 8 février 1623.

si soigneux qu'il devrait », à qui il avait l'habitude d'adresser les dépêches du roi ou les siennes⁸⁷. De même, selon des Marêts, la faute en revenait aux maîtres des postes travaillant sur le chemin de Paris à Calais⁸⁸.

Ainsi, quelques années après être entré au Conseil du roi, Richelieu commença par imposer, le 26 octobre 1627, un tarif régulier pour l'ensemble des lettres, mettant un terme à la taxation arbitraire des commis et rendant le service plus fiable et accessible à tout le monde, y compris aux ambassadeurs. Puis, au cours de l'année 1630, le cardinal divisa le territoire français en vingt zones (ou circonscriptions) postales, dirigées par un administrateur qu'on appela contrôleur provinciaux des postes, lui-même obéissant au surintendant général des postes et relais de France qui se trouvait à Paris – charge créée en 1629 qui remplaça celle de contrôleur général. Des bureaux de dépêches dirigés par des maîtres des courriers, relevant eux-mêmes des contrôleurs provinciaux, furent établis dans chacune grande ville de circonscription, pour diriger et surveiller la réception, l'envoi et la distribution de lettres⁸⁹. Ils établissaient des « bureaux de dépêches » sur les routes de poste, employaient à leurs frais des commis et des distributeurs ainsi que des courriers, lesquels devaient partir de Paris deux fois par semaine. En parallèle, il lança la création de six offices dédiés aux correspondances avec des royaumes étrangers, afin d'en faciliter les échanges. Par exemple, Richard Laisné et Laurent Berthemet, maîtres des courriers étrangers à Paris, se virent chargés de contrôler les trois courriers qui faisaient acheminer, deux fois par semaines, jour et nuit, des lettres et dépêches entre Paris et Londres, en passant par Rouen et jusqu'à Dieppe pour s'embarquer en direction de Douvres.

● *En Angleterre*

En Angleterre, les améliorations dans le fonctionnement des systèmes postaux dataient du début du règne d'Henri VIII avec la création, vers 1516, de la charge de maître de Postes dont le premier titulaire fut Brian Tuke, trésorier de la Maison du roi⁹⁰. Sous la direction de ce dernier, toutes les villes anglaises reçurent l'ordre de se doter de chevaux de poste et de fournir

⁸⁷ BnF, Mss, Français 17976, fol. 40, lettre de Richelieu à des Marêts, Paris, 27 février 1617.

⁸⁸ BnF, Mss, Français 17976, fol. 65, lettre de des Marêts à Richelieu, Londres, 24 avril 1617.

⁸⁹ Entre les années 1630 et 1672, les Postes françaises furent administrées par les maîtres des courriers. Exerçant leur charge à titre d'office, ces maîtres des courriers, placés sous l'autorité du surintendant général des Postes, étaient les véritables exploitants du service postal. Moyennant la provision de leur office, ils percevaient à leur profit les revenus des ports de lettres (voir P. Marchand, *Le maître de poste et le messenger*, op. cit., p. 98).

⁹⁰ En Angleterre, les messagers de la Maison royale constituaient traditionnellement les principaux agents de la Couronne pour l'envoi de lettres et d'autres documents (Mark Brayshay, « Conveying Correspondence : Early Modern Letter Bearers, Carriers and Posts », dans J. Daybell et A. Gordon (dir.), *Cultures of Correspondence in Early Modern Britain*, op. cit., p. 53).

des guides prêts au service à l'arrivée des messagers royaux⁹¹. Au début du XVII^e siècle, les premiers Stuarts continuèrent l'œuvre de leurs prédécesseurs, avec notamment une proclamation royale de 1635 qui établit un service postal national. Avant cette date, toutes les lettres arrivaient d'abord à Londres, puis étaient triées et envoyées à l'adresse finale. À partir de 1635, l'une des innovations majeures comprenait la mise en place de bureaux de tri locaux et de routes reliant toutes les villes aux grands axes de transport, favorisant ainsi la rapidité et la régularité de circulation de l'information⁹².

Face à des échanges diplomatiques qui ne cessaient de s'intensifier depuis la fin du XV^e siècle, ce sont également les Tudors qui comprirent la nécessité d'avoir un service de courriers plus réguliers pour compléter l'utilisation des hérauts et poursuivants qui apportaient jusqu'alors les lettres les plus importantes aux souverains ou secrétaires d'État. Ainsi, au XVI^e siècle, les courriers dédiés à la France firent leur apparition. Par ailleurs, en sachant que la route vers la France était l'une des principales routes en Angleterre, les relais de postes réguliers y étaient établis dès l'époque des Tudors, et au début du XVII^e siècle les ambassadeurs français étaient tenus de les utiliser ; cela ne faisant que faciliter les échanges de ces derniers avec leur gouvernement.

En 1619, Jacques I^{er} nomma Mathew de Quester, négociant de Bruges naturalisé, ainsi que son fils en qualité de « premiers maîtres de poste permanents d'Angleterre pour les territoires étrangers »⁹³ : il employa treize messagers à son service, dont trois pour les postes ordinaires à destination de la France⁹⁴. En 1632, Quester prit sa retraite après la disparition de son fils, confiant son poste à William Frizell et Thomas Witherings, qui avaient tous deux travaillé pour lui auparavant comme courriers. Un an plus tard, en 1633, ils proposèrent une réforme des postes étrangères qui fut approuvée par le Conseil du roi le 6 février. Selon les dispositions de cette dernière, le maître de poste devait établir sa maison dans un lieu public à Londres où il afficherait les heures d'expédition et de livraison à destination et en provenance

⁹¹ Voir Mark Brayshay, « Royal Post-Horse Routes in South-West England », *Devonshire Association Report and Transactions*, 123, 1991, p. 79-103 ; Philip Harrison, « Post-Horse Routes, Royal Progresses and Government Communications in the Reign of James I », *Journal of Transport History*, 18, 1997, p. 116-133.

⁹² Sur l'histoire de la poste en Angleterre à l'époque moderne, voir Philip Beale, *A History of the Post in England from the Romans to the Stuarts*, Aldershot, Ashgate, 1998 ; J. Daybell, *The Material Letter in Early Modern England*, op. cit., p. 109-147 ; Howard Robinson, *Britain's Post Office*, Oxford, Oxford University Press, 1953 ; Nikolaus Schobesberger, « European Postal Networks », dans Joad Raymond et Noah Moxham (dir.), *New Networks in Early Modern Europe*, Leiden, Brill, 2016, p. 46-61.

⁹³ Mathew de Quester, marchand londonien naturalisé, avait obtenu une bourse en tant que courrier du roi en 1604 ; lui et son fils étaient employés par Stanhope comme messagers à l'étranger.

⁹⁴ Kevin Sharpe, Thomas Witherings and the Reform of the Foreign Posts, 1632-1640, *Bulletin of the Institute of Historical Research*, 57, 1984, p. 151.

de chaque pays. Les lettres apportées au bureau devaient être scellées dans un paquet et livrées avant 18 heures pour être transportées à Douvres à l'aube. À chaque étape de la nuit, le paquet devait être endossé avec l'heure de livraison. Le bateau préparé à Douvres devait partir à Calais dès que le paquet était à bord, avec un messenger qui devait ensuite faire parvenir les lettres à leurs destinataires⁹⁵.

Enfin, ajoutons que sous le règne de Jacques I^{er}, le gouvernement tenta également l'instauration d'un monopole étatique rigoureux sur le transport des lettres, interdisant, le 15 mai 1609, à toute personne non-habillée d'acheminer lettres et paquets. Le but de cette mesure était de garantir la sécurité des postes mais aussi et avant tout de s'assurer que la correspondance de tous les étrangers entrant dans le système postal officiel. Dorénavant, les ambassadeurs français séjournant à Londres devaient recourir à des courriers officiels qui étaient censés utiliser la route postale de Londres à Douvres (passant par Gravesend, Rochester, Sittingbourne et Cantorbéry), cette dernière étant l'une des seules routes, avec celle menant à Édimbourg, ouvertes tout au long de l'année alors que l'utilisation des autres était intermittente.

Néanmoins, il ne faut pas surestimer les mesures prises par le gouvernement anglais : les diplomates français séjournant en Angleterre continuaient d'utiliser également des courriers exprès pour transporter les lettres hautement confidentielles. Comme l'a rappelé Mark Brayshay, la concession accordée aux transporteurs publics qui leur permettait de continuer légalement à acheminer la correspondance privée était restée intacte⁹⁶. Ainsi, en dépit des efforts de structuration et de régularisation des trafics, une pratique double subsistait sous les premiers Stuarts : d'un côté le courrier ordinaire, de l'autre les porteurs extraordinaires.

Les éléments susmentionnés montrent que les réformes des gouvernements de France et d'Angleterre rendirent le service postal plus structuré, plus performant et moins coûteux, facilitant ainsi grandement les échanges entre les secrétariats d'État et les ambassadeurs séjournant à une Cour étrangère. La structuration de la poste avait également pour but d'étendre ce service à toute la population, y compris les diplomates, qui recouraient en effet de plus en plus à des courriers ordinaires circulant entre les deux rives de la Manche. Tout le monde y trouvait ses avantages : les acteurs diplomatiques, toujours à court d'argent, disposaient d'un service moins coûteux et plus fiable que les courriers exprès alors que les gouvernements contrôlaient mieux la circulation d'informations. L'exclusion de tout autre réseau constitué

⁹⁵ K. Sharpe, « Thomas Witherings », art. cit., p. 153-154.

⁹⁶ M. Brayshay, « Conveying Correspondence », art. cit., p. 48.

concurrent devait garantir autant que possible l'efficacité de la transmission des lettres et dépêches.

ii. Le désir « d'établir une commodité plus prompte pour le port et acheminement des depesches, lettres et paquets » entre la France et l'Angleterre

Malgré les efforts des gouvernements de France et d'Angleterre, la perte et le retardement de courriers entre Paris et Londres restaient monnaie courante au début des années 1630, à cause non seulement des difficultés caractéristiques de tous les pays – lettres volées en route, porteurs tués par des bandits ou encore correspondances détournées par les ennemis –, mais également à cause de la traversée de la Manche. En effet, une voie officielle de courriers ajournés qui comprenait comme ports Dieppe et Douvres était longue et très incertaine car le passage entre ces deux ports par la mer s'élevait à 25 lieues, privant parfois, aux dires des Anglais, les autorités et les ambassadeurs de nouvelles pendant un mois ou même cinq semaines. Ce n'était pas une pure exagération : à cette époque, il n'était pas rare que les courriers porteurs fussent obligés d'attendre plusieurs jours, voire plusieurs semaines, un vent favorable pour traverser la Manche. C'est d'ailleurs pour cette raison-là qu'il est quasiment impossible de déterminer la vitesse moyenne d'un courrier entre Paris et Londres, sachant qu'à la fin du XVI^e siècle, la vitesse des cavaliers postaux était estimée à 7,5 kilomètres par heure, soit pour un parcours de quatre lieues entre chaque relais de poste une durée de deux heures⁹⁷.

Au regard de ces difficultés, Charles I^{er} décida, au début des années 1630, de supprimer le trajet classique qu'empruntaient ordinairement en France les trois courriers anglais, alternativement avec le même nombre de français : le chevaucheur débarquant à Dieppe passait, entre autres, par Rouen, Magny, Pontoise, Saint-Denis pour enfin atteindre Paris. Il établit à sa place un autre trajet : dorénavant, les courriers, partant deux fois par semaine « en poste en toute diligence nuit et jour », devaient utiliser une autre voie – celle de Calais –, passant par Boulogne, Montreuil, Abbeville, Amiens, Breteuil, Clermont, Luzarches, Écouen et Saint-Denis. Si la route terrestre était nettement plus longue que celle de Dieppe à Paris, le passage maritime entre Douvres et Calais ne s'élevait qu'à sept lieues, diminuant ainsi les risques que pouvait causer une mer agitée. Il convient de remarquer que déjà en janvier 1630, Thomas Edmondes utilisait la route de Calais, comme en témoigne sa correspondance : « Cette lettre

⁹⁷ A. Blum, « Les sages jalousies », *op. cit.*, p. 411.

que j'envoie par mon messenger de Calais où je l'espère rencontrera M. Coburne pour être transporté par lui ou sinon j'ai donné instruction de le faire envoyer au maire de Douvres, selon mon usage ordinaire de transport »⁹⁸.

Dans le but de faciliter les échanges entre les deux pays, Thomas Witherings incita alors la France à supprimer à son tour les courriers de Dieppe et à ordonner l'établissement d'une voie allant de Calais à Douvres, « sans que les lettres et paquets de France en Angleterre et d'Angleterre en France peussent être envoyés par d'autres voies ». En 1634, Jérôme de Nouveau, grand maître des courriers et surintendant général des postes de France, transmet cette proposition à Louis XIII qui ordonna, par un arrêt du Conseil de 1634, « l'établissement d'un Ordinaire entre Londres et Paris par la voie de Douvres et Calais », tout en obligeant les maîtres des courriers étrangers à rembourser aux courriers français, circulant de Paris à Londres en passant par Rouen et Dieppe, de la somme de deux mille livres pour leurs charges. Le roi prescrivit également à de Nouveau de tenir, par le biais de Richard Laisné et Laurent Berthemet, une bonne correspondance avec le maître général des postes de Londres pour coordonner « la reception envoy et distribution tant des lettres que depesches et paquets qui seront adressez aux ambassadeurs et ministres de deux Roys de part et d'autre en France et en Angleterre ».

L'application de cet arrêt de Louis XIII semble avoir pris un certain temps, à cause, notamment, des disputes entre M. de Nouveau et les maîtres des courriers étrangers concernant les enjeux financiers⁹⁹, mais aussi à cause de la guerre franco-espagnole faisant rage en Picardie où sévissaient les combats. Par conséquent, à partir de 1636, le roi ordonna à de Nouveau de faire partir des courriers de Paris en Angleterre deux fois par semaine – le mardi et le vendredi – par Dieppe « durant ces confuzions de Picardie afin de compenser par telle double diligence, celle à laquelle ilz sont obligez par l'arrest », la France s'efforçant de dédommager Thomas Witherings « du plus de frais qu'il fera à cauze de la largeur du trajet de la mer »¹⁰⁰.

Finalement, ce n'est qu'au début de l'année 1638, après plusieurs années de négociations entre Witherings et de Nouveau, qu'un premier traité postal dans l'histoire des deux Couronnes put être négocié. Il fut alors convenu que tout le courrier passerait dorénavant par Douvres,

⁹⁸ NA, SP 78/86, fol. 36, lettre d'Edmondes à Dorchester, Paris, 23 janvier 1630.

⁹⁹ René Augier écrivit que « tous les officiers de la poste apprehendent du changement en leurs charges et craignent d'en estre remboursez comme Mr de Nouveau ; il veoid maintenant qu'il n'a point de meilleur amy que sa bourse (NA, SP 78/97, fol. 89, lettre d'Augier à Coke, Paris, 5/15 février 1635).

¹⁰⁰ NA, SP 78/101, fol. 413, lettre de Vic, Paris, 16/26 août 1636.

Calais, Boulogne, Abbeville et Amiens et qu'aucun messenger, sauf ceux autorisés par Witherings et de Nouveau, ne pourrait prendre des lettres entre les deux pays¹⁰¹.

Nous voyons que dans la période qui nous occupe les efforts de meilleure organisation des services postaux, initiés des deux côtes de la Manche, répondaient aux enjeux de rapidité et de sûreté : les autorités centrales établirent une vraie structure postale centralisée, tout en imposant leur contrôle sur les flux d'information et en affirmant leurs droits régaliens par un monopole des postes. Les longues négociations aboutissant au premier traité postal entre les deux Couronnes témoignent également d'une volonté réciproque franco-anglaise de rendre l'acheminement des courriers plus performant et efficaces, améliorant ainsi la qualité des échanges. Néanmoins, derrière cette façade se cachaient des pratiques plus douteuses, celles, notamment, de l'interception régulière des lettres et la violation de leur contenu.

iii. Les enjeux d'évitement de l'interception des lettres diplomatiques

● *L'ouverture et la violation étaient monnaie courante à l'époque qui nous intéresse*

Outre la rapidité et l'efficacité, la transmission de correspondances relevait d'un enjeu sécuritaire. En effet, à l'époque qui nous intéresse, il y avait des tentations et même des tentatives de la part des gouvernements d'enfreindre l'inviolabilité de la correspondance des diplomates, les lettres étant régulièrement interceptées par les espions qui travaillaient pour Richelieu ou Buckingham. À titre d'exemple, Jean de Beaulieu informa Hotman, en décembre 1618, que les autorités anglaises avaient intercepté quelques lettres chiffrées d'un certain Français, familier du sieur Le Clerc, agent de Louis XIII à Londres en 1618 faisant office de courrier¹⁰².

La pratique d'interception de lettres et dépêches devenait monnaie courante à l'époque où les relations entre les deux Couronnes se trouvaient dégradées, comme dans les années 1626-

¹⁰¹ Une proclamation à cet effet fut publiée en Angleterre le 11 février 1638 (voir P. Beale, *A History of the Post in England*, op. cit., p. 224). Notons qu'il faut attendre 1664 pour que soit conclu le premier traité de poste entre la France et l'Angleterre, qui met en place un navire entre Dunkerque et Douvres (Renaud Morieux, *Une mer pour deux royaumes. La Manche, frontière franco-anglaise (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, PUR, 2008, p. 277).

¹⁰² BnF, Mss, 500 de Colbert 467, fol. 83, lettre de Beaulieu à Hotman de Villiers, Londres, 24 décembre 1618.

1627 qui suivirent la conclusion et la célébration du mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie. Voici l'extrait d'une lettre de Claude Dumolin, agent chargé d'affaires de Louis XIII à la Cour anglaise, où il séjourna quelques semaines avant que la guerre fût déclarée, et dans laquelle il fit part à d'Herbault de l'emprisonnement d'un courrier ainsi que de l'ouverture des lettres qu'il transportait : « Un courrier qui venoit de Calaiz avec voz lettres du XIV a esté mis prisonnier à Cantorbery et son paquet porté à la court où j'ay envoyé pour le retirer, mais je n'en ay eu encores nouvelles aucunes [...] Nonobstant que j'aye depesché un homme expres vers luy [...] »¹⁰³. Il convient d'ajouter qu'un nombre particulièrement élevé de transcriptions et de traductions des lettres de Scudamore et de Leicester, ambassadeurs de Charles I^{er} auprès de Louis XIII dans les années 1635-1640 se trouvent aujourd'hui conservées aux Archives du ministère des Affaires étrangères de France. Le contexte du renforcement sans précédent de la faction pro-espagnole et anti-Richelieu à la Cour d'Angleterre ainsi que la situation intérieure de plus en plus trouble de l'Angleterre renforcèrent l'activité des espions de Richelieu qui interceptaient et détournaient massivement les courriers anglais.

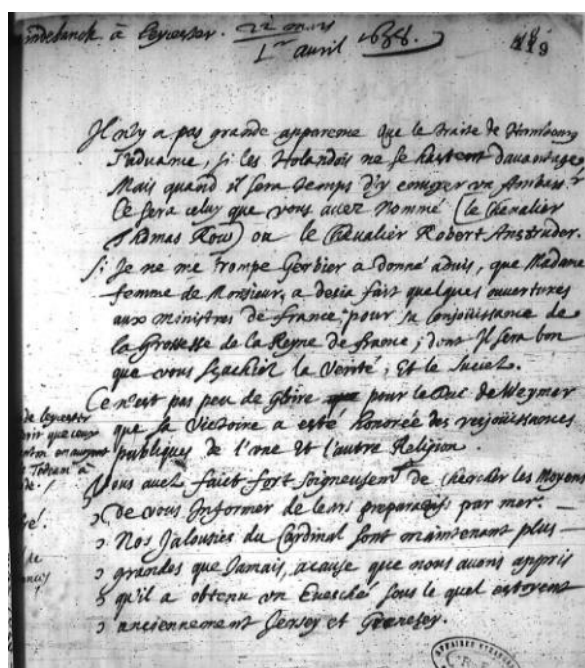


Fig. 13 – Transcription et traduction d'une lettre, adressée par Francis Windeback au comte de Leicester¹⁰⁴

¹⁰³ AMAE, CP Angleterre, fol. 106, lettre de Dumolin à Phélypeaux d'Herbault, Londres, 3 juillet 1627. Un mois auparavant, il s'était déjà plaint de l'ouverture des paquets : « Vous avez eu raison de croire Monseigneur que mes lettres avoient esté arrestées dans les portz car à la verité l'on m'en a pris cinq paquets ceux qui sont trouvez entre les mains du secretaire d'estat ouvertz et bruslez [...] » (AMAE, CP Angleterre, vol. 42, fol. 79, lettre de Dumolin à Phélypeaux d'Herbault, Londres, 6 juin 1627).

¹⁰⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 119, 22 mars/1^{er} avril 1638.

Enfin, il arrivait également qu'on utilisât différents prétextes pour ouvrir des lettres, à l'image des postiers et des douaniers anglais qui retinrent, selon le seigneur de Bisseaux, un des courriers de Marie de Médicis, ouvrant un paquet et apportant un « retardement au service de Vostre Majesté par sa detention »¹⁰⁵, ou de leurs collègues français qui ouvrirent, en juillet 1638, toutes les lettres des marchands et particuliers « parce qu'elles étaient scellées d'un seul sceau »¹⁰⁶. L'interception et l'ouverture des dépêches pouvaient également avoir lieu dans des circonstances exceptionnelles, comme dans le cas de Thomas Edmondes. Ce dernier, séjournant à Bordeaux à l'automne 1615, informa Winwood que l'envoi de lettres à Paris était de plus en plus dangereux « parce que les deux armées logent maintenant sur les passages de Paris, où ils interceptent toutes les lettres », et qu'il était obligé « de chercher la commodité d'envoyer mes lettres parfois par mer, et parfois par terres »¹⁰⁷.

Pour se prémunir des risques d'espionnage, d'interception ou d'ouverture de lettres à caractère extrêmement confidentiel, les rois et leurs représentants furent amenés à prendre un certain nombre de précautions destinées à protéger l'information de ceux qui n'étaient pas autorisés à y accéder.

● ***Des mesures destinées à protéger l'information***

D'abord, il s'agissait de l'envoi d'un duplicata, voire d'un triplicata, par une route parallèle. Pour éviter les saisies, l'usage était courant d'envoyer une même dépêche par plusieurs chemins différents. À titre d'exemple, René Augier et Henry de Vic, agents d'Angleterre auprès de Louis XIII envoyaient régulièrement leurs dépêches par l'ordinaire de Rouen et un duplicata par un messenger de Calais¹⁰⁸. Lors de son séjour à Troyes en 1630, Augier

¹⁰⁵ BnF, Mss, Français 15985, fol. 214, lettre de Bisseaux à Marie de Médicis, Londres, 24 juin 1611.

¹⁰⁶ Toutefois, Laisné et Berthemet assurèrent Leicester que ses propres lettres ainsi que celles de Scudamore et de Bellièvre n'avaient pas été touchées : « Monsieur, Avant-hier peu de temps après l'arrivée de ces semaines ordinaires Mr Berthemet et Mr Laisné (deux agents d'affectation sous M. de Nouveau) sont venus me voir et m'ont dit qu'ils pensaient que toutes les lettres des marchands avaient été ouvertes arce qu'ils étaient scellés d'un seul sceau ; ils disent que certainement le paquet de M. de Bellièvre, celui de milord Scudamor et le mien n'avaient pas été touchés, mais tous ceux de personnes particulières avaient sans doute été brisés » (NA, SP 78/106, fol. 9, lettre de Leicester à Coke, Paris, 6/16 juillet 1638).

¹⁰⁷ NA, SP 78/64, fol. 124, lettre d'Edmondes à Winwood, Bordeaux, 9 novembre 1615. Quelques jours plus tard, l'ambassadeur ajouta qu'il a été quotidiennement amené ici de l'interception continuelle des courriers entre cet endroit et Paris pour le sentir même par une barque de Douvres [...] » (NA, SP 78/64, fol. 142, lettre d'Edmondes à Winwood, Bordeaux, 18 novembre 1615).

¹⁰⁸ Voir, par exemple, NA, SP 78/88, fol. 177, lettre d'Augier et de Vic à Dorchester, Paris, 26 février/8 mars 1631 : « Nous nous connasmes l'honneur de vous escrire hyer par l'ordinaire de Rouen et vous envoyasmes [...] un duplicat de nostre depesche par la voye du messenger de Calais mais parce que nous jugeons que le present porteur sera plustost vers vous que cette depesche la nous avons trouvé à propos de vous en faire tenir par luy la copie cy-jointe [...] ». Voir également AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 391, duplicata d'une dépêche de Bellièvre à Chavigny, 4 mars 1639.

informa Londres qu'il allait « faire dezormais deux copies de toutes mes depesches », l'une devant être envoyée « par l'adresse de Mr de Vic et l'autre par celle de mon amy Mr du Maistre [...] secretaire de M. Gueretin »¹⁰⁹. En 1636, le comte de Leicester se mit à expédier systématiquement des doublons à cause non seulement des espions, mais aussi de la dangerosité de la mer, car au large de Dieppe des affrontements violents avaient lieu entre Calaisiens et Dunkerquois¹¹⁰ : « Car je n'ai rien entendu de lui depuis qu'il est parti de Dieppe ni d'ailleurs, je suis dans une certaine appréhension de son passage et j'ai donc cru bon d'expédier un autre expresse avec des doublons de tout ce qui était dans l'ancien paquet concernant les affaires de Sa Majesté et je supplie de considérer ces deux messagers pour leurs voyages. Les mers sont maintenant dangereuses à cause des Dunkerquois »¹¹¹.

Une autre précaution consistait à envoyer des lettres « sous couverture », en les adressant à quelqu'un d'autre – souvent un membre de la famille afin d'éviter tout soupçon –, qui servait de relais et était chargé de les transmettre au bon destinataire. Ce procédé fut régulièrement utilisé par Jean de Beaulieu, huguenot et secrétaire pour la langue française de Jacques I^{er} qui entretenait une correspondance assidue avec Hotman de Villiers, ce dernier lui donnant des nouvelles concernant la France et assistant les ambassadeurs anglais auprès de Louis XIII. Dans une lettre en date du 20 juin 1620, il avoua avoir trouvé « une commodité propre et franche », écrivant « par le sieur Guillaume Allen soubz couverture adressante à mon frere qui m'a advoué la reception de mon paquet »¹¹². Ajoutons qu'on utilisait souvent des accusés de réception des dépêches précédentes en début de lettre avec mention des réponses éventuellement déjà envoyées. Si l'expéditeur ne mentionnait pas la bonne réception des lettres auxquelles il était en train de répondre, on commençait à s'inquiéter, comme en témoigne la correspondance du comte de Tillières : « Je suis en peine d'une depesche que je vous ay envoyée par Rouen de laquelle vous en me faites mention par voz lettres. Il fault qu'il y ayt de la faulte du courier ordinaire ou du maitre de la poste de Rouen, car s'ilz avoient fait leur debvoir, vous l'auriez receue plus de huit jours devant la datte de vos dites dernieres lettres »¹¹³.

Puis, pour transmettre des lettres de haute importance les ambassadeurs utilisaient également leurs propres messagers – courriers exprès, envoyés spécialement pour porter un

¹⁰⁹ NA, SP 78/86, fol. 174, lettre d'Augier à Dorchester, Troyes, 19/29 mars 1630.

¹¹⁰ Patrick Villiers, *Les corsaires du littoral : Dunkerque, Calais, Boulogne de Philippe II à Louis XIV, 1568-1713 : de la guerre de 80 ans à la guerre de succession d'Espagne*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2000, p. 55.

¹¹¹ NA, SP, 78/102, fol. 168, lettre de Leicester à Coke, Paris, 23 octobre/2 novembre 1636.

¹¹² BnF, Mss, 500 de Colbert 467, fol. 111, lettre de Beaulieu à Hotman de Villiers, 20 juin 1620.

¹¹³ BnF, Mss, Français 15988, fol. 390, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 8 décembre 1619.

paquet et payé en conséquence – au détriment des courriers officiels circulant entre les deux royaumes qui transportaient des lettres dont les expéditeurs étaient aisément connus des observateurs. Les courriers extraordinaires n'empruntaient pas les chemins habituels, même si cette pratique devenait de plus en plus difficile à cause des tentatives de monopolisation des services postaux, entreprises par la France et l'Angleterre. À titre d'exemple, en 1633, Ziegler s'adressait régulièrement à un certain sieur Jaspar qu'il faisait partir en diligence à Londres (c'est-à-dire avec ses propres moyens) pour transporter les dépêches importantes de René Augier et d'Henry de Vic¹¹⁴. Quant au marquis d'Effiat, il confiait régulièrement les papiers importants au sieur de La Rivière, ne faisant pas confiance aux courriers royaux chargés d'acheminer les lettres de Londres à Douvres¹¹⁵.

Ajoutons que dans la période qui nous intéresse, les ambassadeurs confiaient le plus souvent les paquets destinés à la Cour à leurs propres secrétaires, n'ayant pas de porteurs professionnels dans leur entourage, sans doute par souci d'économie car c'était financièrement beaucoup trop lourd. Il s'agissait le plus souvent des secrétaires jouant régulièrement le rôle de courriers entre Paris et Londres. Les ambassadeurs les faisaient circuler quand on craignait d'avoir une lettre interceptée et quand on voulait transmettre oralement des consignes ou des informations de première importance. La fidélité et l'expérience de ces hommes servaient de garantie, et ils étaient la meilleure solution pour permettre d'assurer le bon fonctionnement de la communication diplomatique en termes de sûreté.

Les correspondances diplomatiques font apparaître une nébuleuse série de noms de secrétaires et de messagers que les diplomates utilisaient comme courriers. Ainsi, Pomponne II de Bellièvre utilisa régulièrement M. Godefroy pour dépêcher des lettres importantes au comte de Chavigny dans le contexte des rumeurs d'ingérence française dans les affaires anglo-écossaises¹¹⁶ ; le secrétaire du marquis de Senneterre fut régulièrement retenu par Claude Bouthillier à qui il transmettait des informations concernant les négociations menées avec le

¹¹⁴ NA, SP 78/94, fol. 84, lettre de Ziegler à Coke, Paris, 21/31 août 1633. Voir également une autre lettre de Ziegler dans laquelle il écrit : « Je fais partir le sieur Jaspar en diligence par Dieppe pour vous apporter la depesche adjointe de Messieurs Augier et de Vic [...] Il part ce jourd'huy lundi 9/19 de ce mois, est s'est obligé de faire toute diligence possible ledit sieur Jaspar est cogneu de mondit sieur Augier [...] » (NA, SP 78/94, fol. 129, lettre de Ziegler à Coke, Paris, 9/19 septembre 1633).

¹¹⁵ « Je ne puis juger l'utilité [...] pour estre le principal en chiffre mes depesches fermées et qui n'en pouvoient faire mention par ce que les papiers qui devoient estre pas pris ne le pouvoient estre qu'à Douvre et ce qui estoit douteux et dont je n'avois garde d'en parler dans la lettre adressant à V.M. et me confiant au sieur de la Rivière que je scay homme tres fidelle je luy dis qu'il portast la lettre à Mr de la Ville aux Clercs » (AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 50, lettre d'Effiat à Louis XIII, Stanford, 21 août 1624).

¹¹⁶ « Avant-hier à une heure de nuit M. Godeffroy, vostre secretaire, rendit à de Chavigny voz depesches des 4 et 8^e [...] » (BnF, Mss, Français 15915, fol. 358, lettre de La Barde à Bellièvre, Sermoise, 16 août 1639).

comte de Leicester¹¹⁷ ; Michel Lucas fut régulièrement employé tant par le marquis d'Effiat que par le seigneur de La Ville-aux-Clercs dans les années 1624-1626¹¹⁸ ; un certain sieur Dufos, secrétaire du maréchal de Cadenet, circulait entre Paris et Londres en décembre 1620 et janvier 1621, transportant des lettres et des informations importantes ; James Hay avait un certain Tom Coke dans son entourage qui lui servait de messenger¹¹⁹ ; enfin, William Beecher fut employé par George Carew (ambassadeur résident de 1605 à 1609) en qualité de messenger entre Paris et Londres¹²⁰.

Malheureusement, l'emploi de secrétaires était loin de garantir la sécurité de la transmission de dépêches diplomatiques. Par exemple, Battier, secrétaire du comte de Leicester, se vit voler diverses lettres adressées à son maître en débarquant à Dunkerque en 1636¹²¹. Au début de l'année 1626, à l'époque où les relations entre les deux Couronnes se dégradaient, les autorités anglaises arrêterent à Faversham Léonard de Marandé, secrétaire du seigneur de Blainville, ambassadeur extraordinaire de France auprès de Charles I^{er} qui était sur le point de passer en France. On procéda alors à l'ouverture des lettres que le secrétaire avait avec lui¹²².

Ainsi, il apparaît que toutes les précautions susmentionnées – procédés classiques de l'espionnage tels qu'anonymat des sources, utilisation de la stéganographie, c'est-à-dire, par exemple, des encres sympathiques, variété des réseaux, primauté de l'oralité, anonymat du destinataire – ne suffisaient pas pour protéger les informations, leur efficacité étant loin d'être garantie. Dans cette première moitié du XVII^e siècle, c'est le chiffrement intégral – ou du moins le chiffrement des passages les plus sensibles – qui allait devenir le moyen le plus couramment utilisé par les épistoliers pour se prémunir de lecteurs indiscrets¹²³.

¹¹⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 46, fol. 201, lettre de Bouthillier à Senneterre, 7 mars 1637.

¹¹⁸ « Le Sr. Lucas, secrétaire du marquis d'Effiat, qui vint fraîchement de France, apporte et dit que le Roi, son Maître, est content que Sa Majesté d'Angleterre envoie quelqu'un auprès de lui, pour traiter et proposer des conditions pour ceux de la Religion, comme aussi pour accommoder les mésentendues entre les Anglois et les François » (*Memoires et negociations secretes de Mr. de Rusdorf, op. cit.*, t. I, lettre de Rusdorf à Frédéric V, Londres, 20/30 décembre 1625, p. 668).

¹¹⁹ R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 72.

¹²⁰ J. Stoye, *English Travellers Abroad, op. cit.*, p. 47.

¹²¹ NA, SP 78/102, fol. 168, lettre de Leicester à Coke, Paris, 23 octobre/2 novembre 1636.

¹²² Pour l'arrestation de Marandé, voir AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 366, lettre de Phélypeaux d'Herbault à Blainville, Paris, 13 mars 1626 ; fol. 364, lettre de Louis XIII à Blainville, 14 mars 1626 ; vol. 41, fol. 5, lettre de Blainville, 2 janvier 1626 ; CSPD, 1625-1626, lettre de Sir John Hippisley à Buckingham, château de Douvres, 14 février 1626, p. 254.

¹²³ La pratique cryptographique se développa tout d'abord en Italie à la fin du XV^e siècle, avant d'être reprise par d'autres puissances européennes au cours du XVI^e siècle. Entre la France et l'Angleterre, les premières utilisations de chiffres apparurent dès les années 1520 (voir Camille Desenclos, « Écrire le secret quotidien. Pratiques de la cryptographie au sein de la diplomatie française (XVI^e siècle-premier XVII^e siècle) », dans G. Braun et S. Lachenicht (dir.), *Spies, Espionnage and Secret Diplomacy, op. cit.*, p. 85-86).

b. Le chiffre : techniques et acteurs du chiffrement et du déchiffrement

« [...] Un certain françois [...] qui estoit de longtemps retiré en ce païs (je ne scay pour quelle et estoit fort familier de M. le Clerc pendant qu'il estoit icy, et depuis peu de jours en prison pour quelques lettres, ce dit-on, escrivoit par dela en chiffre, qui ont esté interceptées, mais je pas encores peu scavoir le contenu »¹²⁴

Dans la première moitié du XVII^e siècle, l'espionnage sévissait activement et le secret de la correspondance était loin d'être garanti, les courriers se faisant systématiquement arrêter (ou même tuer) et saisir leurs paquets. Devant le péril que couraient les dépêches, on comprend la nécessité de chiffrer certains passages ou les courriers entiers. L'utilisation de codes secrets, dont l'existence même montre que des doutes pesaient sur l'intégrité des correspondances, permettait de faire circuler une information secrètement jusqu'à son destinataire. En cela, le fait de disposer d'un système de chiffrement permettait d'assurer une bonne communication des informations et de garder le contrôle de son action diplomatique. L'omniprésence du chiffre dans les dépêches diplomatiques tant françaises qu'anglaises montre, selon la formule heureuse de Camille Desenclos, qu'aux trois missions principales de tous les diplomates – collecter, informer et négocier – s'en ajoutait une quatrième – dissimuler¹²⁵.

i. Techniques du chiffrement

Il existait alors différentes techniques de chiffrement et de codage dont les conditions de conception restent souvent totalement inconnues à ce jour.

Il y avait d'abord les codes en chiffres, composés exclusivement de nombres comportant un, deux, plus rarement trois chiffres arabes, séparés par des points, des virgules ou des traits. Il s'agissait du principe de substitution le plus simple, utilisé depuis le milieu du XVI^e siècle dans la diplomatie européenne, qui disparut progressivement, dès la première moitié du XVII^e siècle, de la correspondance française au profit de codes plus compliqués¹²⁶. En revanche,

¹²⁴ BnF, Mss, 500 de Colbert 467, fol. 83, lettre de Beaulieu à Hotman, Londres, 24 décembre 1618.

¹²⁵ C. Desenclos, « Écrire le secret quotidien », art. cit., p. 100.

¹²⁶ Camille Desenclos, « Transposer pour mieux transporter : le chiffrement dans les correspondances diplomatiques du premier XVII^e siècle », dans T. Bru et S. de la Forest d'Armaillé (dir.), *Matière à écrire, op. cit.*, p. 126.

les diplomates anglais auprès de Louis XIII continuèrent d'utiliser ce système de chiffrement, appelé en anglais *numerical ciphers* (ou chiffrement numérique), tout au long de la période qui nous intéresse. Bien que les Anglais, contrairement à un certain nombre d'idées préconçues selon lesquelles l'Angleterre ne recourait que très peu aux pratiques de chiffrement entre la fin du règne d'Élisabeth I^{re} et le début de la Guerre civile¹²⁷, aient utilisé régulièrement les chiffres sous les premiers Stuarts, ils employaient des codes plus simples du fait de l'absence de bureaux de chiffres aussi performants que celui fondé par Richelieu en France¹²⁸. Prenons comme preuve une lettre du vicomte de Scudamore en date du 7/17 décembre 1638 :

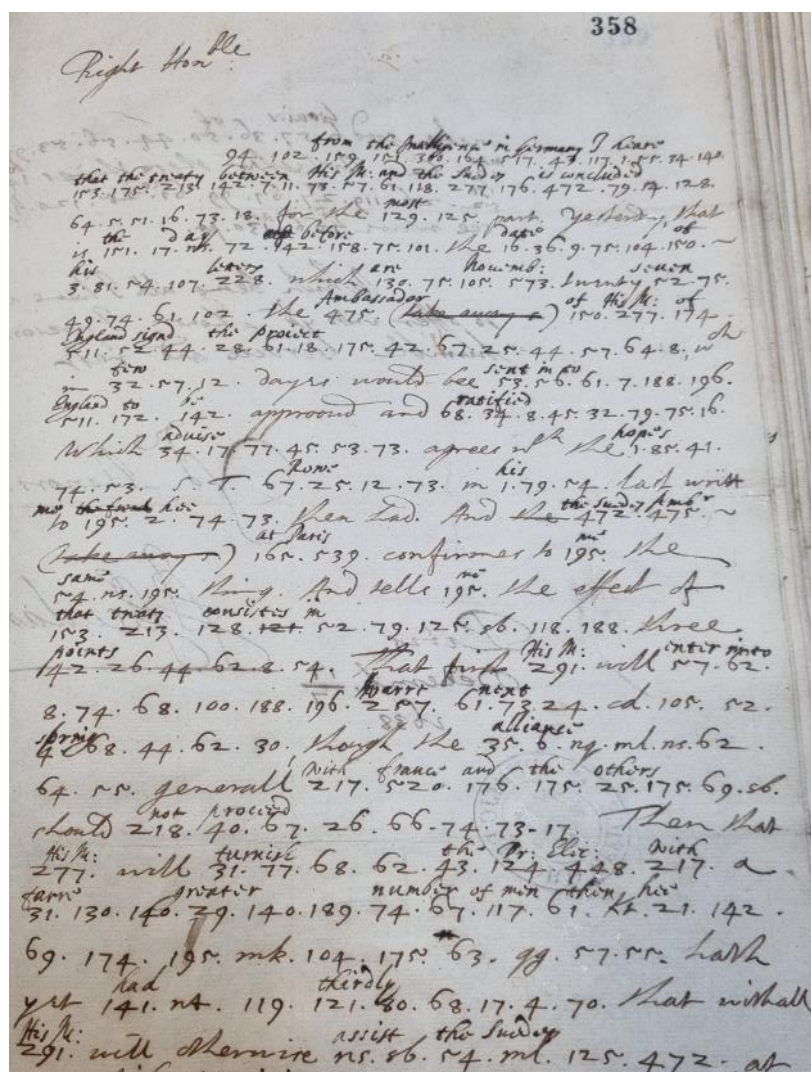


Fig. 14 – Extrait d'une lettre chiffrée (et déchiffrée) du vicomte de Scudamore¹²⁹

¹²⁷ Voir J. Daybell, *The Material Letter in Early Modern England*, op. cit., p. 148-150.

¹²⁸ Ou même d'autres ambassadeurs, tels que Henry Wotton à Venise dans les années 1605-1607 (*Ibidem*, p. 157).

¹²⁹ NA, SP 78/106, fol. 358, lettre de Scudamore à Coke, Paris, 7/17 décembre 1638.

Dans cette lettre de Scudamore, l'ambassadeur utilisa un code où chaque nombre en chiffre arabe signifiait un mot entier : par exemple, le chiffre 175 signifiait « the », 217 « with » ou 475 « ambassador ». Il convient de noter également que ce code comportait des chiffres sans signification entre les vrais mots chiffrés afin de tromper celui qui devait déchiffrer la lettre en cas d'interception.

Quant aux secrétaires d'État et ambassadeurs français, ils utilisaient massivement d'autres codes : soit du type cryptologique, employant des signes ou caractères extrêmement variés à base de lettres françaises ou grecques plus au moins stylisées, de carrés, de barres, de croix, de points, de cercles ou encore de triangles, soit du type mixte, employant à la fois des chiffres arabes et des cryptogrammes, surmontés en plus de traits suscrits et de points :

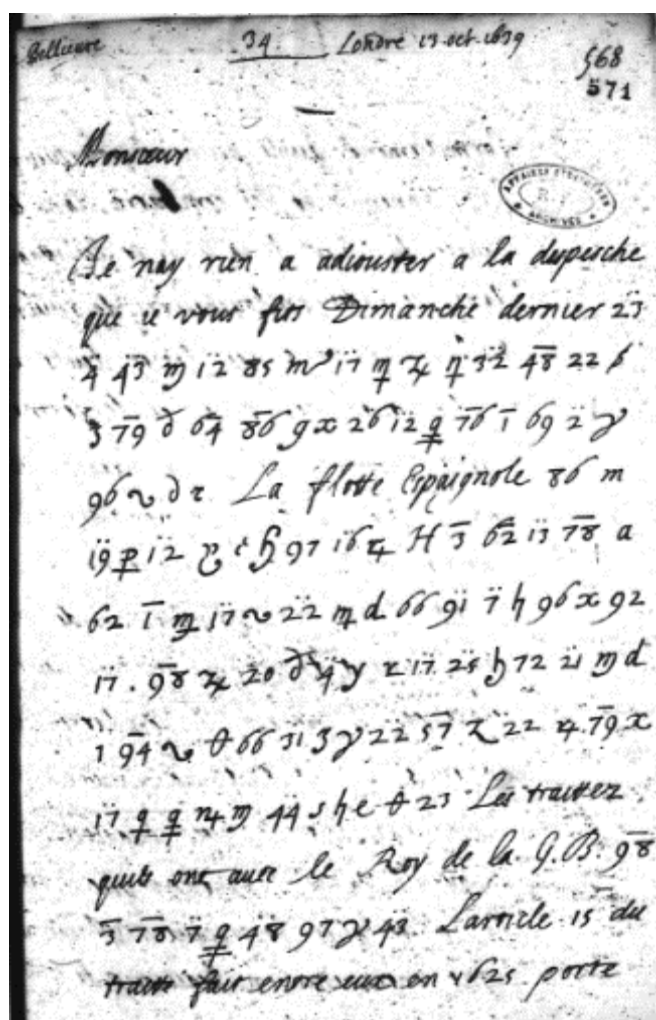


Fig. 15 – Extrait d'une lettre chiffrée de Pomponne II de Bellièvre à Chavigny¹³⁰

¹³⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 571, lettre de Bellièvre à Chavigny, Londres, 13 octobre 1639.

Ces codes cryptographiques ou mixtes étaient les plus compliqués et les plus susceptibles d'erreurs, car une même lettre de l'alphabet pouvait être codée avec deux à six cryptogrammes différents (par exemple, la lettre « a » pouvait être signifiée de six façons différentes) ; et dans un seul mot la même lettre pouvait être codée différemment. Chaque cryptogramme pouvait signifier soit une lettre, soit un mot entier, soit le nom complet de la personne.

Enfin, il arrivait également que les acteurs diplomatiques utilisent des pseudonymes, à l'image de Charles Boutard, envoyé extraordinaire de France auprès de Charles I^{er}, qui semble avoir régulièrement recouru à cette technique :

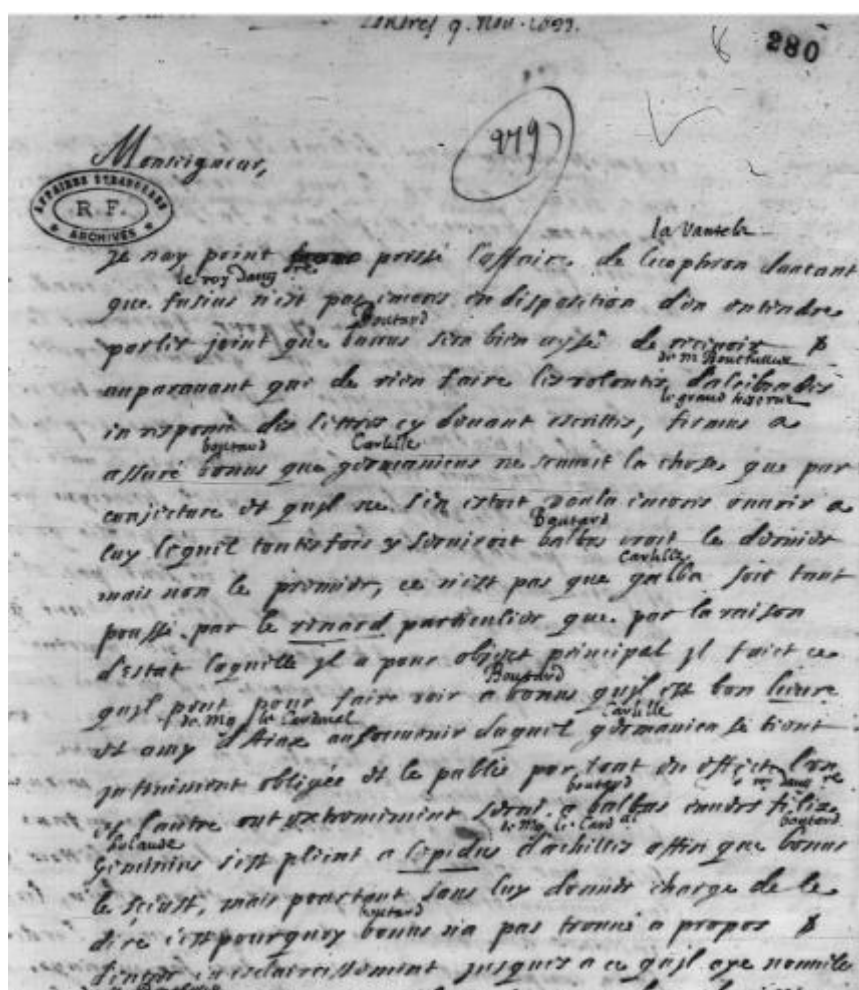


Fig. 16 – Extrait d'une lettre chiffrée de Charles Boutard à Bouthillier¹³¹

¹³¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 45, fol. 280, lettre de Boutard à Bouthillier, Londres, 9 novembre 1633.

On peut voir qu'il s'agit d'un système complexe – mi-alphabétique, mi-abréviatif et mi-syllabaire. En haut de la table, nous pouvons constater que chaque lettre de l'alphabet français est exprimée par trois ou quatre caractères cryptographiques différents – la lettre d par « h », « i » ou « s » –, y compris des caractères fort rares ou inventés. Puis, notons que des nombres allant de 1 à 100, surmontés d'un trait, représentent des abréviations des mots les plus fréquents (« guerre », « général » ou « jour »), de termes diplomatiques (« ambassadeur ») ou de noms propres (« Angleterre », « M. du Perron » ou « Madame de Vantelet »). Quant aux chiffres qui n'ont pas de traits ou qui sont surmontés de deux points, ils signifient des syllabes comme « ba », « co » ou « va ». Enfin, nous avons des caractères cryptographiques nuls (c'est-à-dire dépourvus de toute valeur) ou ceux qui rendent leurs précédents nuls dont le but était de tromper un éventuel décrypteur.

L'emploi de techniques de plus en plus complexes en application et en déchiffrement, comportant à la fois des pratiques alphabétiques, syllabaires et abréviatives prouvent d'une part le besoin crucial de sécuriser les informations au moment où l'Angleterre faisait face à des troubles prérévolutionnaires et, d'autre part, le professionnalisme des acteurs de chiffrement et de déchiffrement employés par Richelieu.

ii. Acteurs du chiffrement et du déchiffrement

Qui concevait les tables de chiffrement destinées aux ambassadeurs circulant entre la France et l'Angleterre dans les années 1610-1642 ? Qui s'occupait du déchiffrement de nombreux courriers échangés entre les diplomates et leurs gouvernements ? Chiffrer et déchiffrer des dépêches représentait un enjeu quotidien tant pour les agents diplomatiques que pour les bureaux des secrétaires d'État. L'opération supposait le recours à un système d'écriture différent tant dans la graphie que dans la grammaire, un temps d'écriture comme de lecture doublé, et, plus largement, une réflexion permanente sur les informations devant faire l'objet d'un chiffrement¹³⁶.

¹³⁶ Voir quelques ouvrages sur les pratiques cryptographiques, toutes époques et tous espaces confondus : Eugène Vaillé, *Le Cabinet noir*, Paris, PUF, 1950 ; Benedek Lang, *Real Life Cryptology: Ciphers and Secrets in Early Modern Hungary*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2004 ; Gerhard F. Strasser, « The Rise of Cryptology in the European Renaissance », dans Karl de Leeuw et Jan Bergstra (dir.), *The History of Information Security: A Comprehensive Handbook*, Amsterdam/Londres, Elsevier, 2007, p. 277-325 ; Karl de Leeuw, « Books, Science, and the Rise of the Black Chambers in Early Modern Europe », dans Anne-Simone Rous et Martin Mulso (dir.), *Geheime Post. Kryptologie und Steganographie der diplomatischen Korrespondenz europäischer Höfe während der Frühen Neuzeit*, Berlin, Duncker & Humblot, 2015 ; Beáta Megyesi, « Key Design in the Early Modern Era in Europe », dans Carola Dahlke (dir.), *Proceedings of the 4th International Conference on Historical Cryptology, HistoCrypt21*, Linköping, 2021, p. 121-130.

- ***Le « Bureau de la partie secrète » dans la France de Richelieu et son absence en Angleterre***

En France, entre 1626-1642, le chiffrement était partiellement élaboré par le « Bureau de la partie secrète » – premier service du chiffre d’Europe –, créé par Richelieu, à la tête duquel il plaça l’un des plus grands cryptologues de l’époque moderne, Antoine Rossignol des Roches (1600-1682). Cet originaire d’Albi, se montrant doué dès son plus jeune âge pour l’étude des sciences, en particulier des mathématiques, fut repéré par le cardinal après le siège de la ville huguenote de Réalmont, en avril 1626, où il réussit à déchiffrer le courrier annonçant que la ville connaissait des difficultés d’approvisionnement et était à court de munitions¹³⁷.

Rossignol était chargé d’intercepter et de lire les courriers des personnes supposées comploter contre le roi et le cardinal. Par exemple, il pouvait s’agir des protestants ou des membres de la noblesse de France réfugiés en Angleterre, à l’image de la duchesse de Chevreuse séjournant à Londres. Ainsi, dans l’une des lettres en date du 14 mars 1639, Richelieu fit savoir à M. du Dorat qu’il avait pu découvrir, depuis l’affaire du marquis de Châteauneuf, « quelques nouveaux chiffres »¹³⁸.

Rossignol confectionnait aussi les techniques du chiffrement (souvent on rédigeait un premier brouillon entièrement en clair, puis on effectuait le chiffrement sur un autre feuillet), mettait en chiffres les documents reçus ou à envoyer et déchiffrait de nombreuses dépêches venant de toutes parts. Qui plus est, il examinait les chiffres qui tombaient entre les mains des ambassadeurs. Pour illustrer ce dernier point, on peut citer une lettre en date du 11 janvier 1635, dans laquelle Claude Bouthillier fit savoir au marquis de Poigny qu’il avait transmis ses chiffres

¹³⁷ « Antoine Rossignol, maitre des comptes », dans Charles Perrault, *Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle*, chez Antoine Dezallier, 1697, tome 1, p. 57-58 : « lors du siège de la ville huguenote de Réalmont par les troupes du prince de Condé en avril 1626, une estafette porteuse d’un message incompréhensible est interceptée. Le prince fait appel au mathématicien Rossignol pour en percer le sens. À la surprise générale, il parvint à déchiffrer presque sur-le-champ le courrier qui annonce que la ville connaît des difficultés d’approvisionnement et est à court de munitions. Condé ignorait jusqu’alors la condition désespérée de ses ennemis. Il n’a plus qu’à retourner le texte original accompagné de sa version décryptée aux autorités de Réalmont, assorti d’une demande de reddition à laquelle les habitants souscrivent le jour même. Ayant entendu parler de cet exploit, Richelieu lui proposa d’entrer à son service ». Voir également Olivier Brun, « Rossignol (père, fils et petit-fils) », dans H. Moutouh et J. Poirot (dir.), *Dictionnaire du renseignement*, op. cit., p. 1114-1117 et David Kahn, *The Codebreakers. The Story of Secret Writing*, New York, Macmillan, 1967, p. 157-162.

¹³⁸ BnF, Mss, Français 9354, fol. 57, minute de lettre de la main de Charpentier à M. du Dorat, 14 mars 1639 : « [...] J’ose vous dire mesme que depuis l’affaire de Chasteauneuf il m’en est tombé quelque autre aussy entre les mains dont je ne vous ay jamais dit le detail bien que je vous aie parlé en gros de quelque nouveau chiffre decouvert [...] ».

à Rossignol : « [...] je force donner à Rossignol tous les chiffres que vous m'avez envoyé afin qu'il voie si cela vault quelque chose celui qui vous les a baillé seroit plus a estimé s'il [...] »¹³⁹.

S'il paraît indiscutable que Antoine Rossignol fournit à Louis XIII et à Richelieu les premiers moyens de codage et de déchiffrement des correspondances en confectionnant, par exemple, de nouveaux chiffres – pratique qui nécessitait des connaissances en mathématiques –, son activité ne transparaît que très peu des sources de l'époque qui nous intéresse. Nous en voulons comme preuve le fait que son nom ne fût mentionné qu'une fois dans la correspondance entre les membres du gouvernement français et les ambassadeurs résidant en Angleterre. Son travail et son entreprise furent-ils couverts d'un épais secret ? Sans doute. Mais il semble surtout qu'en réalité la cryptographie restait encore éparpillée et décentralisée dans les années 1610-1642, n'atteignant véritablement ses lettres de noblesse que quelques décennies plus tard, sous Louis XIV, avec le célèbre « Grand Chiffre » du Cabinet noir du roi, situé à Versailles¹⁴⁰.

Quant à l'Angleterre, il semble qu'un bureau du chiffre, du type de celui de Rossignol en France, n'ait pas existé à l'époque des premiers Stuarts. Des pratiques d'espionnage comme de chiffrement et de déchiffrement avaient été sans doute plus développées sous Francis Walsingham dans les années 1570-1590, époque à laquelle Philip van Marnix (1540-1598), Baron de Sainte-Aldegonde et Thomas Phelippes (1556-1625/27), considérés comme les professionnels les plus connus dans le domaine, reconstituèrent notamment les chiffres espagnols et essayèrent de déchiffrer la correspondance de Marie Stuart¹⁴¹. Comme l'écrit Katherine Ellison, « les premières décennies du XVII^e siècle n'étaient pas aussi prolifiques pour

¹³⁹ Voir AMAE, CP Angleterre, vol. 45, fol. 364, lettre à Poigny, 11 janvier 1635. Qui plus est, on conserve une lettre très intéressante, adressée par Rossignol à Denis Charpentier : « Je vous supplie donc Monsieur de le luy tant scavoir [...] et luy tesmoigner par avance que je n'ay rencontreray jamais rien de si fascheux ni de si embarrassé que ce chiffre icy : qui est veritablement tant nouveau et tant different des precedents » (BIS, MSRIC 18, fol. 8, lettre de Rossignol à Charpentier, Paris, 1^{er} janvier 1641)

¹⁴⁰ Il semble que l'élaboration du « Grand Chiffre » ait connu ses débuts sous le ministère de Richelieu, Antoine de Rossignol étant assisté de son fils Bonaventure. Aux côtés du « Petit Chiffre » destiné aux communications à caractère simplement confidentiel, le Grand Chiffre, comme le rappelle Simon Singh dans son ouvrage *Histoire des codes secrets : de l'Égypte des pharaons à l'ordinateur quantique*, « était employé pour les messages les plus secrets du roi, afin de protéger les détails les plus secrets de ses plans, de ses intrigues et de ses machinations politiques », en particulier ce qui avait trait à la mystérieuse affaire du Masque de fer (Simon Singh, *Histoire des codes secrets : de l'Égypte des pharaons à l'ordinateur quantique*, Paris, Librairie générale française, 2002, p. 56). Ce code, qui modifia le système de substitution utilisé jusqu'alors, était constitué de plus de cinq cents nombres différents qui représentaient chacun une syllabe et non plus une lettre comme dans les systèmes précédents. Il nécessitait toutefois deux volumineuses tables de chiffrement. À la mort du petit-fils de Rossignol, Antoine-Bonaventure, la clé se perdit, et ne fut mise au clair que deux siècles plus tard, en 1893 (voir Edmond Lerville, *Les Cahiers secrets de la cryptographie*, Monaco, Éd. du Rocher, 1972, p. 64-74).

¹⁴¹ Nadine Akkerman, « Enigmatic Cultures of Cryptology », dans J. Daybell et A. Gordon (dir.), *Cultures of correspondence in Early Modern Britain*, op. cit., p. 71.

les cryptographes » : en effet, les pratiques cryptographiques des règnes des premiers rois Stuarts ne semblent pas avoir beaucoup évolué entre l'époque élisabéthaine et la Révolution anglaise¹⁴². Pour s'en rendre compte, il suffit de regarder un nombre relativement faible d'ouvrages sur la cryptographie parus dans les îles Britanniques dans les années 1600-1640. De fait, comme nous l'avons vu précédemment, les secrétaires d'État ainsi que les ambassadeurs anglais recouraient souvent à des techniques assez simples qui se basaient sur un principe de substitution et étaient élaborées par des secrétaires et commis.

● ***Les petites mains des grands secrets : secrétaires et commis***

*Nous avons reçu votre dernier chiffre que vous avez changé et j'ay pareille mis entre les mains de Mons. Ferrier. C'est pourquoi vous vous en pouvez servir des à present*¹⁴³. Cet extrait d'une lettre adressée en 1632 par Guillaume Lamy, contrôleur de la chancellerie du roi, à Denis Charpentier, premier secrétaire de Richelieu, montre que sous le cardinal, qui mania intensément le secret en politique intérieure comme extérieure, la clé des secrets – le chiffre – n'était pas à la seule main d'Antoine Rossignol des Roches. En réalité, elle se trouvait davantage entre les mains des secrétaires privés des ministres et des ambassadeurs – à l'image de Denis Charpentier –, ainsi que des commis des secrétaires d'État aux Affaires étrangères et à la Guerre, tels Timoléon Le Roy, servant Sublet de Noyers au département de la Guerre ou Jean de La Barde, commis aux Affaires étrangères auprès du comte de Chavigny.

Si Rossignol et les membres de son bureau concevaient les tables de chiffrement, les secrétaires et les commis prenaient une part non-négligeable à la modification régulière du langage secret des liaisons diplomatiques, ainsi qu'au chiffrement et déchiffrement des documents. Comme l'a souligné Camille Desenclos, ce système « ne requiert aucune compétence préalable de la part de ses utilisateurs. Seuls les concepteurs des tables de chiffrement doivent faire preuve d'une certaine logique mathématique pour mettre en œuvre l'algorithme nécessaire au principe de renversement des fréquences lors de la constitution des tables »¹⁴⁴. Ainsi, loin d'être de simples scribes ou des copistes professionnels, ces acteurs étaient également des proches collaborateurs de confiance, dont on se servait dans les affaires secrètes.

¹⁴² Katherine Ellison, *A Cultural History of Early Modern English Cryptography Manuals*, Londres/New York, Routledge, 2017, p. 52.

¹⁴³ BnF, Mss, Baluze 337, fol. 223, lettre de Guillaume Lamy à Denis Charpentier, 30 juillet 1632.

¹⁴⁴ C. Desenclos, « Transposer pour mieux transporter », art. cit., p. 126.

À cet égard, il convient de noter qu'un grand nombre de lettres de Richelieu, écrites de la main de Denis Charpentier et envoyées aux ambassadeurs ou agents français en Angleterre, comportaient des passages ou des phrases chiffrés par le secrétaire. Voici, à titre d'exemple, une lettre du cardinal, dépêché de Nantes à l'évêque de Mende, agent à Londres, le 23 juillet 1626 :

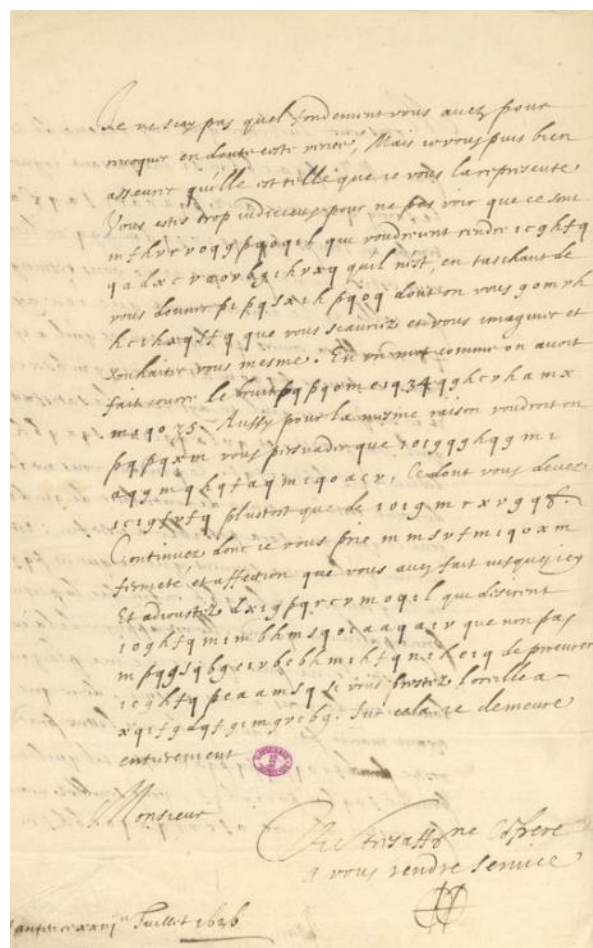
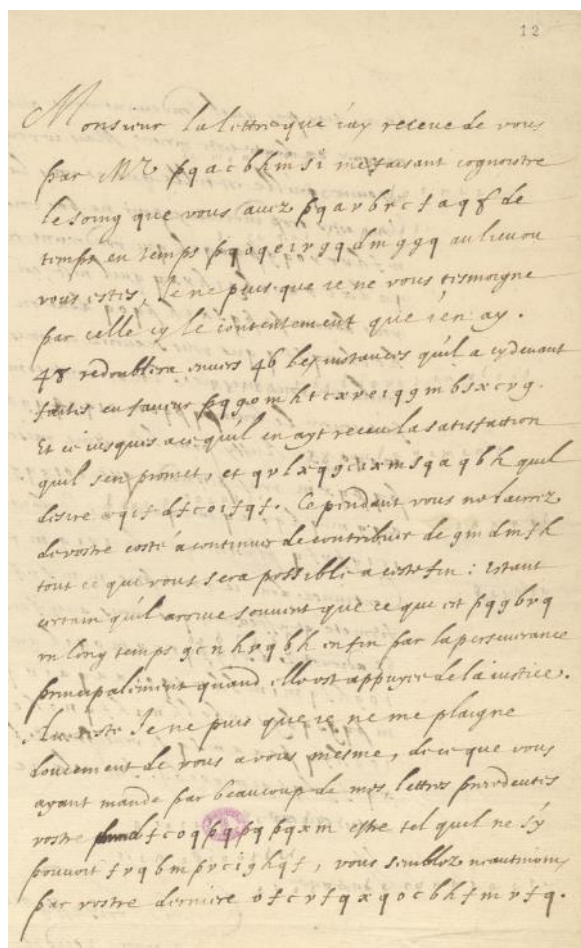


Fig. 18 – Lettre de Richelieu, écrite de la main de Charpentier et partiellement chiffrée par ce dernier, adressée à l'évêque de Mende¹⁴⁵

Une fois la lettre chiffrée envoyée par l'ambassade française en Angleterre parvenue au sein du cabinet de Richelieu et celui des secrétariats d'État – par un courrier ou par un secrétaire d'ambassade qui transportait souvent les dépêches importantes –, un secrétaire (ou un commis) procédait à son déchiffrement afin d'en faire un compte rendu et en informer le cardinal ou un ministre. À titre d'exemple, dans une lettre du 16 août 1639, Jean de La Barde informa Pomponne de Bellièvre que ses dépêches avaient bien été reçues, déchiffrées et transmises au cardinal : « Avant-hier à une heure de nuit M. Godeffroy, vostre secretaire rendit à de Chavigny

¹⁴⁵ BnF, Mss, NAF 15460, fol. 12, lettre de Richelieu à l'évêque de Mende, Nantes, 23 juillet 1626.

de Bellièvre – « [...] J’ay consommé le temps qui me restoit pour escrire avant le partement du courier ordinaire à deschiffrer les despaches qu’il m’a rendues [...] »¹⁴⁸ –, soit ils confiaient cette tâche à leurs secrétaires par souci d’économie de temps. En guise d’exemple, mentionnons les noms de René Augier ou d’Henry de Vic, qui étaient chargés de déchiffrer les courriers reçus, et de chiffrer ceux à envoyer au sein de l’ambassade anglaise à Paris :

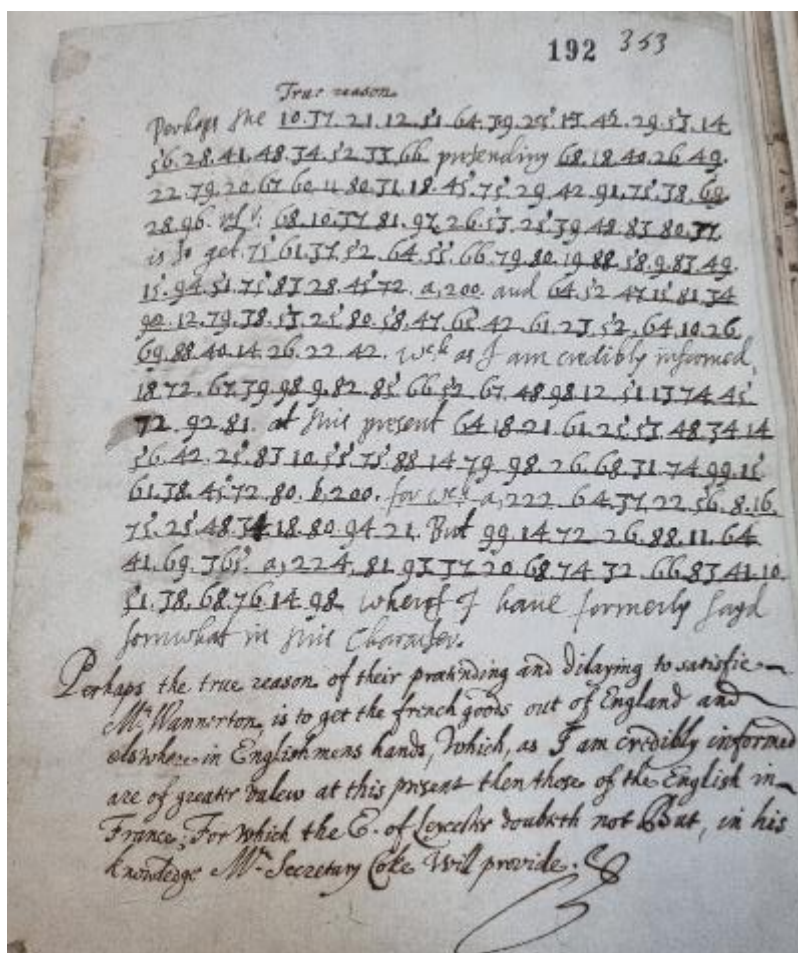


Fig. 20 – Passage chiffrée d’une lettre du comte de Leicester à Coke¹⁴⁹

Les chiffres que les ambassadeurs utilisaient ainsi que les codes de déchiffrement des dépêches reçues de leurs gouvernements leur étaient souvent transmis par leurs prédécesseurs – s’ils n’étaient pas encore partis –, ou par des agents d’ambassade. À titre d’exemple, le seigneur des Marêts, dépêché à Londres en qualité d’ambassadeur ordinaire en 1615, devait, selon ses instructions officielles, écrire régulièrement à Louis XIII « par la voie ordinaire de Calais escrivant en chiffre et geargon, ce qui sera plus important et secret », obtenant les

¹⁴⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 542, lettre de Bellièvre à Sublet de Noyers, Londres, 1^{er} septembre 1639.

¹⁴⁹ NA, SP 78/103, fol. 192, extrait d’une lettre de Leicester à Coke, Paris, 31 mars/10 avril 1637.

informations nécessaires de son collègue le seigneur de Bisseaux ainsi que d'Étienne de Sève, secrétaire de ce dernier¹⁵⁰. Il arrivait également que le diplomate se vît confier le chiffre au moment de son départ, par le bureau d'Antoine Rossignol ou celui de secrétaires ou commis, à l'image du duc de Bouillon, envoyé à Londres au printemps 1612 en mission extraordinaire : « Leurs Majestés ont faict bailler audit sieur de Bouillon un alphabet en chiffre et un gergon pour pouvoir leur escrire plus librement et seurement les choses plus importantes [...] »¹⁵¹. Quant aux agents diplomatiques de second ordre qui s'occupaient des affaires de l'ambassade en l'absence de diplomate, ils recouraient également aux chiffres, comme Henry de Vic qui, après la mort d'Isaac Wake, transmet une copie du chiffre utilisé par feu l'ambassadeur à son homologue René Augier¹⁵².

Il convient d'ajouter que le manque de rigueur ou la moindre imprudence pouvaient donner très vite à un homme habile le moyen de trouver la clé d'un chiffre. Par conséquent, ce dernier devait être renouvelé et modifié régulièrement – compétence dont les secrétaires et les commis de ministres semblent avoir été investis –, et puis transmis à l'ambassadeur. À titre d'illustration, dans une lettre du 6 février 1624, le seigneur de La Ville-aux-Clercs informa le comte de Tillières qu'il allait lui envoyer un nouveau chiffre à utiliser : « vous recevrez au ce celle cy ung chiffre duquel vous aurez s'il vous plaist desormais à vous servir de la reception duquel j'altendray la nouvelle avant que le mettre en usage, et cependant je continueray de celui que vous avez emporté, et me contenteray pour la premiere foys de ce que dessus »¹⁵³. Il arrivait par ailleurs que les ambassadeurs se plaignent du caractère incommode, voire inadapté, du chiffre qui leur avait été transmis : « Si le chiffre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer estoit plus ample qu'il n'est je me donne l'honneur de vous escrire plus au long, mais pour que l'on s'en serve il faut si souvent repeter les caracteres qu'il est aisé à deschiffrer, si vous me commandez de vous en envoyer ou il y ait un alphabet de sillabes et de mots je soulegeray un de Mrs vos secretaires de la peine de le faire »¹⁵⁴.

¹⁵⁰ BnF, Mss, Français 17831, fol. 213, « Instruction pour Monsieur Desmarrestz allant resider ambassadeur ordinaire en Angleterre au mois de juillet 1615 ».

¹⁵¹ Par exemple, les instructions, délivrées au marquis d'Effiat le 26 juillet 1624, stipulèrent : « Ledit sieur d'Effiat sera soigneux d'escrire et se servira du chiffre qui luy est baillé ».

¹⁵² NA, SP 78/91, fol. 300, lettre de Vic à Coke, Paris, 2/12 juillet 1632 : « Je l'ai mis entre les mains de M. Burlmachy pour vous être rendu ; le reste consistant en la retification de Sa Majesté et une copie du chiffre que j'ai remis à M. Augier ».

¹⁵³ AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 2, lettre de La Ville-aux-Clercs à Tillières, Paris, 6 février 1624. Voir également BnF, Mss, Français 15915, fol. 67, lettre de Sublet de Noyers à Bellièvre, Paris, 24 janvier 1638 : « Je vous envoie un chiffre par le moien duquel nous pourrons entretenir une plus particuliere correspondance ainsy que vous m'aves tesmoigné le desirer ».

¹⁵⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 524, lettre de Bellièvre à Sublet de Noyers, Londres, 28 juillet 1639.

Il était par ailleurs important de faire parvenir à l'ambassadeur un bon chiffre (ou un chiffre tout court) afin de ne pas entraver sa communication avec le gouvernement de son pays. Dans l'une de ses lettres, adressée à Richelieu en 1631, le marquis de Fontenay-Mareuil expliqua au cardinal que l'absence de chiffres demandés à Denis Charpentier « l'a empêché jusques ici de vous rendre directement compte des affaires ». Quant à du Perron, il écrivit dans l'une de ses lettres que ni lui ni Forster n'avaient de chiffre pour pouvoir communiquer avec le comte de Chavigny ou le père Joseph, c'est pourquoi il n'osa écrire « ny à l'un ny à l'autre »¹⁵⁵.

Si le diplomate ou l'agent disposait d'un mauvais chiffre, le gouvernement n'était pas en mesure de déchiffrer les dépêches, retardant considérablement la circulation de l'information. À cet égard, citons Charles Boutard, envoyé extraordinaire de Louis XIII auprès de Charles I^{er}, qui utilisa un chiffre inconnu du secrétariat des Affaires étrangères, provoquant une incompréhension de la part de Claude Bouthillier : « Monsieur, depuis mes lettres fermées j'en ay receu deux des vostres qu'on n'a sceu deschiffrer non plus que les autres. Je croy que vous vous estes voulu cacher de moy aussi bien que des estrangers puis que vous escrivez en un chiffre que je ne connois point. Je ne scay à quoy vous avez songé. M. de Fontenay vint hier icy qui me monstra une de vos lettres qu'à force de rever il avoit deschiffrer à baston rompu [...] »¹⁵⁶. « Véritable langue diplomatique, inventée de toutes pièces »¹⁵⁷, le chiffre possédait une syntaxe fixe mais une orthographe sans cesse renouvelée en fonction du contexte politique. C'est pour cette raison que les agents devaient se référer à des tables de chiffrement pour éviter des erreurs qui pouvaient faire échouer, ou tout au moins retarder, la mission de transmission de l'information.

Est-ce qu'il s'agit d'une simple erreur de Charles Boutard due à une grande quantité de chiffres circulant entre Paris et Londres ou essaya-t-il de concevoir lui-même un chiffre dont il avait oublié de faire part à Claude Bouthillier ? Nous privilégions la première hypothèse compte tenu du fait qu'en France ce sont, semble-il, les secrétariats d'État et le bureau de Rossignol qui avaient le monopole de l'élaboration ou de la modification des chiffres. En revanche, en Angleterre où le bureau de chiffres n'existait pas, il est probable que les secrétaires d'ambassade anglaise à Paris aient eu le droit de confectionner des chiffres. Pour exemple, on citera René Augier qui écrivit à Coke, en mars 1635 : « J'ay trouvé à propos de ne plus differer à vous

¹⁵⁵ AMAE, CP Angleterre, vol. 44, fol. 270, lettre de Fontenay-Mareuil à Richelieu, Londres, 5 juin 1631 et vol. 46, fol. 317, lettre du Perron à Chavigny, Oatlands, 2 septembre 1637.

¹⁵⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 45, fol. 289, lettre de Bouthillier à Boutard, 30 novembre 1633.

¹⁵⁷ C. Desenclos, « Transposer pour mieux transporter », art. cit., p. 131.

envoyer un chiffre par lequel je puisse avoir l'honneur de vous entretenir »¹⁵⁸. Par conséquent, il n'est pas risqué de dire que la pratique de chiffage et de déchiffage en Angleterre dans les années 1610-1642 était encore plus décentralisée qu'en France.

Ces éléments montrent que la relation entre l'ambassadeur et son maître était en outre matériellement compliquée. Il était absolument nécessaire qu'un canal fonctionnel de communication existât entre Paris ou Londres et son poste diplomatique afin de permettre la prise d'ordres régulière auprès du secrétariat, du conseil et *in fine* du souverain. Ces prises passaient par l'envoi de correspondances dans des conditions toujours très complexes, coûteuses et dangereuses : en effet, les lettres devaient franchir l'obstacle de la distance et du mauvais état des réseaux routiers, survivre aux intempéries de la Manche ou échapper à l'interception, pratique très régulière des agents de la puissance de résidence des diplomates. Pour lutter contre celle-ci, on recourait massivement au chiffre : l'information devenait ainsi momentanément inaccessible et l'interception des dépêches était théoriquement sans danger. Nous avons vu que les techniques de chiffement et de déchiffrement firent l'objet d'un perfectionnement constant tant en France qu'en Angleterre afin d'assurer la transmission de l'information et rendre les échanges – de plus en plus nombreux – plus rapides, fiables et sécurisés.

2. Des contraintes endogènes : une écriture ritualisée, mais jusqu'à quel point ?

Comme nous avons pu le voir précédemment, tant les dépêches diplomatiques que les documents officiels émanant des bureaux étaient très normalisés et stéréotypés. Avec un « ton diplomatique » particulier qui pourrait probablement être qualifié de « style de la correspondance » et obéissant à un certain nombre de règles épistolaires, ils étaient divisés en plusieurs parties, qui avaient chacune un contenu très protocolaire, répondant à une conception déjà établie. Néanmoins, cette « ritualisation » de l'écriture laissait pénétrer quelques modulations qui permettaient aux pouvoirs de jouer avec les formes ou de s'en affranchir.

¹⁵⁸ NA, SP 78/97, fol. 151, lettre d'Augier à Coke, Paris, 13/23 mars 1635.

Afin de mieux illustrer notre propos, prenons l'exemple des lettres de créances dont l'écriture très ritualisée tant sur la forme que sur le contenu laissait toutefois place à de subtiles modulations, vecteurs de messages.

Ainsi, regardons de quelle manière étaient décrits les titres et les fonctions des ambassadeurs. Alors que Louis XIII se contenta d'indiquer dans les lettres de créance délivrées en 1630 au marquis de Fontenay-Mareuil à l'occasion de sa nomination en qualité d'ambassadeur ordinaire, sa fonction de « conseiller en nos Conseils »¹⁵⁹, le roi, dans ses lettres, écrites à Fontainebleau le 3 septembre 1625, donna beaucoup plus d'informations concernant le sieur de Blainville : « le sieur de Blainville, qui dès son enfance nourry auprez du feu Roy nostre tres honnoré seigneur et père, a esté par luy, et en suite par nous, eslevé aux honneurs que sa naissance et sa vertu ont méritté, et apres avoir esté de nostre conseil et chevallier de noz ordres, parvenu au dernier degré de confiance en le faisant premier gentilhomme de nostre chambre »¹⁶⁰. La nécessité de donner tous ces renseignements s'expliquait par le fait que, bien qu'il s'agît d'un personnage qui n'était pas issu d'une grande noblesse et qui n'avait pratiquement aucune expérience diplomatique à l'étranger, on avait décidé néanmoins de l'envoyer en qualité d'ambassadeur extraordinaire au moment où les relations entre les deux Couronnes se trouvaient particulièrement dégradées. Le marquis de Fontenay-Mareuil était au contraire un militaire appartenant à la grande noblesse et dont le choix ne nécessitait pas de justifications particulières.

Il convient d'ajouter que dans des cas extrêmement rares, les rois pouvaient même aller jusqu'à dévoiler la nature de la mission dans les lettres de créance afin de souligner toute l'importance de l'ambassade et des objectifs qu'elle poursuivait. À titre d'exemple, les instructions délivrées à Nantes, le 23 août 1626, par le roi de France au maréchal de Bassompierre – qui partait en qualité d'ambassadeur extraordinaire à la Cour de Charles I^{er} quelques semaines après l'expulsion de l'entourage français d'Henriette-Marie – dévoilaient explicitement le but de sa venue¹⁶¹. Les termes employés par Louis XIII étaient clairs. Dès la quatrième ligne le roi parlait du « procédé extraordinaire contraire aux conventions et articles du mariage », expliquant que son ambassadeur devait « faire entendre ce qui est de nos sentiments sur ce subject et sur les autres choses deppendantes de l'execution desdits articles ».

¹⁵⁹ NA, SP 78/111, fol. 45, lettres de créance délivrées au marquis de La Ferté-Imbault, Saint-Germain-en-Lay, 23 avril/3 mai 1641.

¹⁶⁰ NA, SP 78/75, fol. 324, lettres de créance délivrées au seigneur de Blainville, Fontainebleau, 24 août/3 septembre 1625.

¹⁶¹ NA, SP 78/79, fol. 208, lettres de créance délivrées au maréchal de Bassompierre, Nantes, 23 août 1626.

Ces instructions, plus denses que d'habitude – d'une quinzaine de lignes –, dévoilaient clairement le rôle politique de l'ambassade et la raison de l'envoi du maréchal. Ainsi, à travers leur vocabulaire, les instructions offraient à découvrir la conception que le pouvoir royal se faisait de la mission d'ambassade de Bassompierre.

Notons à cet égard que les lettres de créance, formelles et stéréotypées par leur nature même, constituaient un véritable document politique, permettant aux rois de moduler les éloges attribués à la personne ainsi créditée, de justifier la nomination d'un candidat dont le profil n'était pas bien connu à la Cour ou qui ne correspondait pas nécessairement aux normes diplomatiques en vigueur – dans l'espoir d'éviter un mécontentement et même un incident – ou de poser clairement le cadre politique et l'importance de la nouvelle ambassade.

Il arrivait également qu'on entretînt expressément et souverainement le flou sur certains points des lettres de créance, pourtant attendus et faisant partie du « protocole » de l'écriture des documents officiels. Il s'agissait notamment du statut ordinaire et extraordinaire d'ambassadeurs. En effet, si la plupart des lettres de créance contenaient la mention de la qualité des nouveaux envoyés, celles de Pomponne II de Bellièvre et du marquis de La Ferté-Imbault se contentèrent d'un simple « ambassadeur » car, comme nous le savons déjà, le cardinal de Richelieu entretenait volontairement ce flou pour des raisons politiques et diplomatiques.

Ainsi, même des documents très normalisés et stéréotypés, telles les lettres de créance, laissaient parfois l'auteur libre de jouer avec les formes, apportant de subtiles modulations. Il était donc toujours possible pour les autorités de s'affranchir des formes, par quelques pas de côté.

C. Une écriture aux limites outrepassées ?

Compte tenu de l'importance de l'écriture dans les échanges diplomatiques franco-anglais au cours de la première moitié du XVII^e siècle, la question se pose de savoir si les limites imposées par l'écrit pouvaient toujours être respectées ou bien si elles ne devaient pas être parfois transgressées. En effet, vu les dangers qu'encourageaient les dépêches, tout pouvait-il être écrit, même d'une manière chiffrée et codée ? Plus encore, tout ordre écrit était-il performatif ?

Ces interrogations méritent une réflexion particulière, sans que celle-ci permette de résoudre tous les questionnements.

1. Tout pouvait-il être écrit ? Des messages oraux, une partie de l'histoire diplomatique disparue à jamais

On a l'habitude d'affirmer que c'est essentiellement l'écriture qui permettait et assurait à distance les échanges d'informations entre un ambassadeur et son gouvernement. Comme nous l'avons déjà vu, même la pratique des négociations était largement une pratique de l'écrit. Il est vrai qu'une dépêche doublée de documents officiels provenant des bureaux, tels que des instructions, étaient les instruments de communication les plus importants d'une Cour à l'autre. Il est vrai également qu'il existait très probablement une méfiance récurrente, presque endémique des diplomates face à la langue orale¹⁶². En effet, les émissaires, surtout ceux qui n'avaient pas assez d'expérience diplomatique, avaient toutes les raisons de craindre de s'emporter, de ne pas pouvoir suffisamment maîtriser leurs sentiments lors d'une négociation ou d'être incapables de répondre à des questions épineuses ou trop brutalement posées. Par exemple, diplomate novice, le marquis d'Effiat, se voyant confier en 1624 la négociation d'un projet d'union dynastique franco-anglaise, rédigeait de très longues dépêches au roi et à La Ville-aux-Clercs, secrétaire d'État en charge de l'Angleterre dans lesquelles il faisait régulièrement part des difficultés qu'il avait à négocier dans le cadre d'une ambassade¹⁶³.

Toutefois, comme l'a écrit Matthieu Gellard, « l'écrit et l'oral s'entremêlent ainsi de façon permanente et complexe dans l'activité diplomatique »¹⁶⁴, la transmission orale restait, de fait, primordiale dans le processus de diffusion d'informations pour les sociétés de la première moitié du XVII^e siècle¹⁶⁵. Si une partie du message, par exemple un compte rendu d'audience, était effectivement confiée au texte manuscrit, celui-ci pouvait être accompagné d'un message oral. Ce dernier était directement communiqué par un porteur de confiance à son destinataire

¹⁶² A. Blum, « *Les sages jalousies* », *op. cit.*, p. 401-402.

¹⁶³ A. Motte, « L'ambassade du marquis d'Effiat en Angleterre », *art. cit.*, p. 204-205.

¹⁶⁴ M. Gellard, « L'ambassadeur entre audiences et dépêches », *art. cit.*, p. 220. Voir également F. Autrand, « L'écrit et l'oral dans les négociations diplomatiques », *art. cit.*, p. 303-319.

¹⁶⁵ Voir Sabrina A. Baron, « The Guises of Dissemination in Early Seventeenth-century England: News in Manuscript and Print », dans Brendan Dooley et Sabrina A. Baron (dir.), *The Politics of Information in Early Modern Europe*, Londres/New York, Routledge, 2001, p. 50 et Harold Love, « Oral and Scribal Texts in Early Modern England », dans Lotte Hellinga and J. B. Trapp (dir.), *The Cambridge History of the Book in Britain, 1400-1557*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 97-126.

et, de toute évidence, son contenu est aujourd'hui très difficile à cerner par les historiens. Il arrivait néanmoins quelque fois, presque par chance finalement, qu'une partie de cette communication orale transparût malgré tout dans une correspondance diplomatique, à l'exemple de celle du comte de Tillières qui, dans sa lettre du 27 août 1622, écrit à Puisieux, répétant dans les grandes lignes ce que le porteur lui avait communiqué : « Ce porteur m'a fait entendre que vous desiriez que je vous advertiste par homme de pres du depart de Soubize de ce pays et vous l'ay depesché le mesme jour qu'il est party de cette ville, vous verrez par le memoire [...] »¹⁶⁶.

Mais dans la plupart des cas, ces « accusés de réception » n'existant pas, le contenu des messages oraux nous ne nous est pas connu, surtout quand cette pratique de double communication, écrite et orale, intervenait après des négociations importantes et secrètes menées au cours des audiences privées. En guise d'exemple, citons l'ambassade du baron du Tour, dépêché au début de l'année 1617 à Londres afin d'essayer d'éclairer Jacques I^{er}, notamment sur les raisons de l'arrestation du prince de Condé. Selon l'ambassadeur de Venise à Londres, du Tour, après la première audience officielle et publique, s'était entretenu en privé avec le roi d'Angleterre en le dissimulant à l'ambassadeur ordinaire, le comte des Marêts : « mardi alors qu'il se rendait à la Cour pour rendre visite à quelques grands seigneurs, il passait secrètement de la garde-robe de Lord Hay à la chambre privée de Sa Majesté, avec qui il conversait environ une heure, et à son retour chez lui il envoya un courrier en France »¹⁶⁷. De toute évidence, compte tenu du caractère secret des pourparlers, l'ambassadeur ne pouvait ni se permettre de mettre tout par écrit – craignant sûrement de voir sa dépêche interceptée et préférant envoyer un porteur muni également d'un message oral destiné à son gouvernement – ni encore moins d'écrire conjointement une dépêche officielle avec son homologue ordinaire, comme il était de coutume de le faire lorsque deux émissaires étaient présents en même temps.

Il arrivait également qu'on dépêchât un courrier qui portait une lettre ne disant à peu près rien et servant uniquement à l'authentifier comme porteur véritable – par exemple, d'Herbault écrivit à Bassompierre, ambassadeur extraordinaire de Louis XIII en Angleterre que son porteur lui avait été « fort particulièrement recommandé par Mr de Béthune comme personnage considerable en sa profession et qui a de bonnes intentions pour la religion » –, et qui venait

¹⁶⁶ BnF, Mss, Français, fol. 335, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 27 août 1622.

¹⁶⁷ CSPV, vol. XIV, lettre de Giovanni Battista Lionello, secrétaire de l'ambassade de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 24 février 1617, p. 447.

avant tout pour apporter les informations « de bouche » de l'expéditeur¹⁶⁸. Dans ce cas de figure, on recourait souvent à des secrétaires, hommes proches et de confiance, en les faisant circuler quand on craignait l'interception d'une lettre et quand on voulait transmettre oralement des consignes ou des informations de première importance. À titre d'exemple, au début de l'année 1626, à l'époque où les relations entre les deux Couronnes se dégradaient, les autorités anglaises arrêterent à Faversham Léonard de Marandé, secrétaire du seigneur de Blainville, ambassadeur extraordinaire de France auprès de Charles I^{er} qui était sur le point de passer en France. On procéda alors à l'ouverture des lettres que le secrétaire avait avec lui – imaginant, selon Rusdorf, « que l'on trouvera dans les lettres de l'ambassadeur quelque chose de secret » – , mais, à la déception générale, elles ne contenaient que les deux petites lignes suivantes de la main de l'ambassadeur, adressées à Louis XIII et à Richelieu : « Sire, il plaise à V.M. d'ajouter foi à ce que vous dira de ma part Merendes, mon secrétaire ; car cela est véritable [...] En les mêmes termes il a écrit à Richelieu »¹⁶⁹. Il paraît évident que Marandé était censé s'entretenir en privé avec le roi et son principal ministre.

Il apparaît ainsi que le contenu des paquets ne constituait que rarement la totalité de l'information transmise et que le porteur était souvent instruit d'un message oral. Il y avait donc une part non négligeable de la communication diplomatique qui, au grand regret des historiens, a disparu à jamais, et il est difficile, voire impossible, aujourd'hui de mesurer quelle était la part des dépêches dans le complet message.

2. Tout ordre écrit est-il performatif ? Quelle était la liberté de manœuvre des acteurs expatriés devant les instructions qu'ils recevaient ?

Les instructions que les ambassadeurs recevaient avant de partir en mission entravaient-elles entièrement leur liberté d'action et de décision ou les diplomates disposaient-ils néanmoins d'une marge d'action plus au moins grande ? La réponse à cette interrogation est difficile à fournir, faute d'une documentation riche et solide.

¹⁶⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 39, fol. 312, lettre de Phélypeaux d'Herbault à Bassompierre, Paris, 29 novembre 1626.

¹⁶⁹ *Memoires et negociations secretes de Mr. de Rusdorf*, op. cit., t. I, lettre de Rusdorf à Frédéric V, 23 février 1626, p. 678.

En théorie, les ambassadeurs ne pouvaient pas outrepasser les instructions qui leur étaient données par écrit et dans lesquelles le monarque précisait l'ensemble des points à aborder (ou non). Afin de se prémunir d'un risque d'éventuelle violation des consignes et des ordres, le gouvernement faisait faire par ses secrétaires une copie des instructions qu'il gardait, renforçant ainsi le contrôle sur les activités de son représentant. Il est donc certain que ces documents étaient censés délimiter le champ d'action diplomatique des ambassadeurs, leur interdisant d'agir précipitamment en dehors du cadre légal et évitant ainsi de porter préjudice aux intérêts de leur propre pays par des actions hasardeuses et maladroites. Ajoutons que lorsque les diplomates se trouvaient confrontés à une situation inédite et complexe – provoquée, par exemple, par des circonstances exceptionnelles –, qui sortait du cadre fixé précédemment par les instructions, ils devaient immédiatement en référer à leur gouvernement afin de requérir des précisions et des ordres complémentaires sur le comportement à adopter ; en attendant, ils n'avaient pas le droit d'agir sans autorisation.

Mais, comme dans beaucoup de domaines sous l'Ancien Régime, la théorie différait très souvent de la pratique. Il paraît évident que les gouvernements n'étaient pas toujours en mesure de contrôler leurs diplomates, à cause notamment des difficultés de circulation de l'information dont la lenteur et l'irrégularité notoires retardaient et entravaient toute prise de décisions et leur mise en application. Comme nous l'avons déjà vu, les secrétaires d'État attendaient parfois plusieurs semaines pour recevoir des nouvelles de la part de l'ambassadeur et encore autant pour que leur réponse, contenant de nouveaux ordres, parvienne à ce dernier. Entre-temps les circonstances pouvaient changer radicalement, réclamant une action urgente de la part de l'ambassadeur. Par conséquent, il arrivait qu'il fût amené à prendre une initiative plus au moins hardie avant de recevoir de nouvelles consignes.

Ce fut le cas, semble-t-il, de Pomponne II de Bellièvre, ambassadeur extraordinaire de France en Angleterre qui fut dépêché à un moment où le conflit entre Charles I^{er} et les *Covenanters* écossais dégénérait en un conflit militaire appelé « première guerre des évêques ». La conclusion de la paix de Berwick, le 18 mai 1639, pacifia la situation mais changea la donne stratégique : comme en alerta immédiatement Bellièvre, le risque était alors que la fin des troubles intérieurs donnât à Charles I^{er} les mains libres et l'encourageât à agir contre les intérêts français, sous l'influence du Conseil d'Angleterre dont la plus grande partie était notoirement pensionnée par l'Espagne¹⁷⁰. Par conséquent, dès l'annonce d'un traité conclu en des termes ne

¹⁷⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 513, lettre de Bellièvre à La Barde, Londres, 7 juillet 1639.

correspondant pas exactement aux vues françaises, l'ambassadeur jugea urgent d'envoyer en Écosse une ou deux personnes de confiance afin de pousser les Écossais à exiger du souverain anglais, dans la discussion des conditions de la paix, des clauses obligeant les Anglais « à ne jamais brouiller avec la France »¹⁷¹. L'ambassadeur allait dans le sens d'un engagement plus poussé en faveur des Écossais, recommandant que ces envoyés fussent fondés à promettre aux *Covenanters* le soutien de la France ainsi qu'un renouvellement de l'ancienne alliance franco-écossaise. Richelieu ne donnant pas de suite aux recommandations pressantes de Bellièvre, celui-ci s'impatia et n'hésita pas à se faire insistant auprès du ministre. Après plusieurs semaines de silence, Jean de La Barde, commis de Chavigny, dans une lettre du 3 août 1639, demanda diverses précisions dans le but de gagner du temps¹⁷². En réalité, Richelieu temporisait, attendant d'une part les détails du traité de paix – l'admission d'Écossais au Conseil d'État pouvant modérer l'influence pro-espagnole dans leur négociation – et d'autre part la réunion des institutions écossaises. N'ayant pas de réaction et d'ordre de la part de son gouvernement, Bellièvre décida alors de dépêcher en Écosse quelques-uns de ses amis à titre exploratoire, prenant ainsi une initiative personnelle, et proposa en même temps à La Barde d'organiser une mission plus formelle à Édimbourg, en y dépêchant deux Écossais de sa connaissance¹⁷³. La position de Bellièvre relevait donc de l'équilibrisme : hésitant, il attendait des instructions claires et n'osait pas envoyer une mission officielle sans l'aval de son gouvernement, tout en décidant parallèlement d'en prendre timidement l'initiative pour avoir plus de renseignements sur la situation en Écosse. Dans ce cas de figure, nous voyons que les instructions servirent de frein aux ambitions et intentions personnelles de l'ambassadeur.

Notons également que dans la majorité des cas il est extrêmement difficile de savoir si l'ambassadeur avait vraiment outrepassé ou violé ses instructions¹⁷⁴. En effet, les négociations se déroulant généralement lors des audiences, tant publiques que privées, nous en connaissons le contenu et la teneur uniquement grâce à des comptes rendus, écrits et composés par les négociateurs eux-mêmes qui, de toute logique, imposaient leur version des faits. Un exemple des plus illustratifs concerne le cas d'Edward Herbert, qui exerça sa première mission

¹⁷¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 534, lettre de Bellièvre à Sublet de Noyers, Londres, 8 août 1639.

¹⁷² BnF, Mss, Français 15915, fol. 351, lettre de La Barde à Bellièvre, Mouzon, 3 août 1639.

¹⁷³ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 513, lettre de Bellièvre à La Barde, Londres, 7 juillet 1639.

¹⁷⁴ Sur les Instructions et leur caractère vague, voir M. M. Rossi, *La vita, le opere, i tempi*, op. cit., v. II, p. 20. L'auteur note que Herbert n'a pas reçu d'instructions précises. L'ambassadeur lui-même dit plus tard qu'il en voyait un signe de confiance manifesté par Jacques I^{er} à son égard. En réalité, selon Rossi, « c'était plutôt une preuve qu'il n'aurait dû rien entreprendre sans des nouveaux ordres. Il a certainement eu tort d'accepter des instructions aussi vagues car il ne pouvait négocier sans craindre d'être désavoué, puisqu'il n'avait aucun document qui exprimait clairement les intentions de son roi ».

d'ambassade auprès de Louis XIII dans les années 1619-1621. Après s'être querellé avec le duc de Luynes, favori du roi lors d'une audience durant l'été 1621, il se vit aussitôt accusé, d'après l'ambassadeur de Venise à Londres, par ses détracteurs (notamment le comte de Tillières¹⁷⁵) d'avoir dépassé ses instructions « par une action trop dure »¹⁷⁶.

Dressons rapidement le contexte afin de mieux comprendre le cas d'Herbert. Le 8 juin 1621, l'ambassadeur arriva au camp près de Saint-Jean-d'Angély, un des bastions huguenots que Louis XIII assiégeait depuis le 30 mai. Après avoir essuyé un refus de la part du duc de Luynes à sa proposition d'accepter une offre de médiation anglaise, il s'apprêtait à remonter à Paris lorsqu'il reçut de nouvelles instructions de Londres, contenant notamment des éléments sur la manière dont il devait discuter avec le favori du roi de France. Le diplomate décida alors de suivre la Cour et obtint une seconde audience auprès de Louis XIII qui eut lieu à Cognac et dont le déroulement fut décrit dans sa dépêche en date du 8 juillet¹⁷⁷. D'après les informations fournies par Edward Herbert au secrétaire d'État George Calvert, il fit savoir au roi de France que, si ce dernier comptait « débarrasser le royaume » des huguenots, Jacques I^{er} serait tenu de les protéger, ne souhaitant pas voir ses coreligionnaires maltraités ; il critiqua également « une attitude féroce » de Luynes envers les protestants français. Ses paroles provoquèrent un scandale et une colère du favori royal qui refusa à jamais de recevoir l'ambassadeur.

Aussitôt de retour à Paris, Edward Herbert fut accusé d'avoir outrepassé ses instructions. Niant ce fait, Herbert s'efforça d'abord de faire parvenir une copie de ses instructions à son maître afin de prouver le respect de celles-ci à la lettre et d'éviter des spéculations et des interprétations¹⁷⁸. Il apparaît donc que le recours à une copie des instructions pouvait servir non pas uniquement au gouvernement à des fins de contrôle mais également au diplomate pour pouvoir se justifier. Puis, il adressa deux lettres en Angleterre : l'une au secrétaire d'État Calvert et l'autre directement à Jacques I^{er}. Dans la première, en date du 16 juillet, l'ambassadeur déclarait que, s'il avait commis une erreur, c'est parce « qu'il n'avait pas donné un avertissement aussi fort que ses instructions le justifiaient »¹⁷⁹. En ce qui concerne celle destinée au souverain anglais, elle commençait par une plainte contre « des offenses » multiples,

¹⁷⁵ NA, SP 78/69, fol. 148, lettre d'Herbert à Jacques I^{er}, Paris, 31 juillet 1621.

¹⁷⁶ CSPV, vol. XVII, lettre de Girolamo Lando, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 16 juillet 1621, p. 82.

¹⁷⁷ NA, PRO 30/53/4, fol. 215, Herbert à Calvert, 8/18 juillet 1621.

¹⁷⁸ « Herbert nie avoir dépassé ses instructions et en a envoyé une copie ici » (CSPV, vol. XVII, lettre de Girolamo Lando, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 16 juillet 1621, p. 82).

¹⁷⁹ NA, PRO 30/54/4, fol. 220, Herbert à Calvert, 16/26 juillet 1621, lettre citée par C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword*, op. cit., p. 172.

proférées à l'égard de l'ambassadeur anglais depuis son « arrivée dans ce pays ». Puis, il se livrait à des explications concernant le déroulement de l'audience de Cognac au cours de laquelle il s'était querellé avec Luynes : il disait avoir proposé une médiation dans la guerre entre Louis XIII et les huguenots dans l'espoir de faire suspendre les armes – « ce que Votre Majesté m'a ordonné de procurer » –, ajoutant que si le gouvernement français commençait à vouloir « extirper ceux de la Religion hors de ce pays », le roi d'Angleterre ferait « son meilleur pour ceux qui souffrent pour la même religion ». Cet avertissement rentrait, selon l'ambassadeur, dans le cadre de ses instructions et des consignes qui lui avaient été données¹⁸⁰.

Finalement, les efforts d'Herbert pour se justifier semblent avoir porté leurs fruits : aux dires de l'ambassadeur vénitien, le diplomate, retourné à la Cour d'Angleterre en septembre 1621, y fut « chaleureusement accueilli par le roi, comme s'il n'avait jamais été mécontent de lui », le souverain semblant être convaincu qu'il « n'a pas outrepassé ses consignes »¹⁸¹.

L'exemple d'Edward Herbert présente plusieurs éléments intéressants. D'une part, l'impossibilité pour un historien de savoir exactement si l'ambassadeur avait outrepassé ou pas ses instructions – les instructions supplémentaires de Jacques I^{er} ayant disparu – et même si c'était le cas, quels en étaient le degré et la gravité. D'autre part, les limites de l'écrit qui ne pouvait pas prévoir et prendre en compte toutes les subtilités, ne dessinant que les grandes lignes du comportement à suivre lors des négociations¹⁸². Le duc de Luynes, doté d'un tempérament impulsif, s'était-il emporté face à une simple remarque de l'ambassadeur ? Herbert lui-même avait-il suffisamment maîtrisé le ton avec lequel il s'était adressé au favori ? Même si l'ambassadeur n'avait pas outrepassé ses instructions, sa manière de mener la discussion pouvait provoquer une colère et une incompréhension de son interlocuteur. Qui plus est, un discours oral, prononcé dans un cadre restreint – il s'agissait visiblement d'une audience privée – devint rapidement un sujet de polémique et d'interprétation, les ennemis de l'ambassadeur s'en étant servi dans le but de le calomnier et d'obtenir son rappel.

¹⁸⁰ NA, SP 78/69, fol. 148, lettre d'Herbert à Jacques I^{er}, Paris, 31 juillet 1621.

¹⁸¹ CSPV, vol. XVII, lettre de Girolamo Lando, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 17 septembre 1621, p. 134.

¹⁸² Voir Jean-Claude Waquet et autres (dir.), *Le Négociateur face à ses interlocuteurs : l'entretien diplomatique de la fin du Moyen Âge à la première Guerre mondiale*, Rome, 2011.

II. UN SAVOIR-ÊTRE : UNE MISE EN SCÈNE PHYSIQUE

Outre un art d'écrire, la diplomatie baroque franco-anglaise était également une mise en scène physique. D'une part, cette dernière comportait des coutumes qui réglaient le statut matériel des différents acteurs et incarnaient ainsi physiquement la diplomatie. Il s'agissait notamment des conditions matérielles, telles que le logement de l'ambassadeur permettant de l'inscrire dans la géographie d'une capitale ou l'entretien et le défraiement par un roi accueillant. D'autre part, cette mise en scène physique passait par un savoir-être : la diplomatie était un grand ballet dont tous les mouvements étaient régis par un cérémoniel précis. Cette chorégraphie, inspirée de l'étiquette française et élaborée pour chaque catégorie d'acte et de personne, suivait des règles de construction à la fois prétorienne et bilatérale.

A. Incarner la diplomatie : la question sensible du statut matériel des différents acteurs

L'incarnation physique de la diplomatie passe par les conditions matérielles des ambassadeurs – en particulier, les pratiques de défraiement et de logement –, réglées par des coutumes de grande importance. Ces dernières s'ancrent de plus en plus dans le milieu diplomatique franco-anglais de la première moitié du XVII^e siècle tout en se normalisant et hiérarchisant selon une logique statutaire, au point de pouvoir résister à certaines velléités de réforme des pouvoirs « pré-absolutistes ».

1. La normalisation et hiérarchisation des conditions matérielles suivant une logique statutaire

« [...] le Roy de la grand Bretagne avoit mesmes ordonné icy d'un logement et de sa despence pendant son séjour »¹⁸³

Voici un extrait d'une lettre du seigneur de Bisseaux, ambassadeur ordinaire de Louis XIII en Angleterre, en date du 17 mars 1612, dans laquelle il informa le gouvernement français

¹⁸³ BnF, Mss, Français 15985, fol. 352, lettre de Bisseaux à Puisieux, Londres, 17 mars 1612.

que les frais de logement et les dépenses courantes du duc de Bouillon, s'apprêtant à venir à Londres en qualité d'émissaire extraordinaire, devaient être assurés par la Couronne anglaise. En effet, à la différence des ambassadeurs ordinaires, leurs homologues extraordinaires étaient entretenus, logés et défrayés par le roi accueillant. Cette pratique dont les racines remontent sans doute à l'époque de la Renaissance se normalise de plus en plus dans la première moitié du XVII^e siècle.

a. Le défraiement réservé aux ambassadeurs extraordinaires

Une hiérarchisation des conditions matérielles des ambassadeurs en fonction de leur statut transparait premièrement dans le traitement financier.

Comme nous l'avons déjà vu précédemment, bien que les diplomates ordinaires et extraordinaires reçussent tous des émoluments de la part de leurs gouvernements – complétés occasionnellement par des indemnités, telles que des pensions et des dons –, les sommes allouées aux diplomates extraordinaires étaient souvent doublement, voire triplement, plus élevées.

De surcroît, une fois arrivés dans leur pays de mission, les émissaires extraordinaires se voyaient généralement défrayés de dépenses courantes par le roi accueillant, le montant des indemnités de défraiement variant d'un ambassadeur à un autre. À titre d'exemple, arrivé à Compiègne en juin 1624, James Hay se vit allouer une somme de 500 couronnes pour ses dépenses¹⁸⁴ ; le maréchal de Cadenet, quant à lui, reçut 200 livres de défraiement par jour en janvier 1621¹⁸⁵ ; enfin, le seigneur de La Ville-aux-Clercs eut 100 livres par jour en décembre 1624. Il convient d'ajouter que les montants que les premiers Stuarts allouaient aux émissaires extraordinaires étaient plus élevés qu'à l'époque d'Élisabeth I^{re} où même les princes du sang français ne pouvaient pas s'enorgueillir d'un tel traitement¹⁸⁶. Enfin, dans le cas des ambassades extraordinaires plus longues et moins solennelles, les montants pouvaient être moindres, à l'image du marquis d'Effiat à qui le roi d'Angleterre assigna quarante livres par jour (ou

¹⁸⁴ CSPV, vol. XVIII, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Choisy, 6 juin 1624, p. 332.

¹⁸⁵ J. Finet, *Finetti Philoxenis*, op. cit., p. 72-73.

¹⁸⁶ « M. Ville-aux-Clercs est venu voir les statuts signés et assermentés ; il loge à Suffolk House, avec d'autres ambassadeurs, et ils ont 100 livres un jour autorisé pour le régime, plus autorisé par la reine Elizabeth, même lorsqu'un prince du sang est venu » (CSPD, 1623-1625, lettre de Chamberlain à Carleton, Londres, 4 décembre 1624, p. 400).

quarante-deux selon d'autres sources) dans les années 1624-1625¹⁸⁷ ou de Pomponne II de Bellièvre dont le défraiement s'élevait pour lui aussi à « quarante livres par jour en correspondance de celle de Senneterre, quand il était défrayé »¹⁸⁸.

Il arrivait qu'un ambassadeur extraordinaire refusât, pour des questions d'orgueil, tout défraiement, à l'image du marquis de Traînel, envoyé à Londres en avril 1619 pour présenter les condoléances de Louis XIII à l'occasion de la disparition de la reine Anne de Danemark. Reçu à Gravesend par Thomas Cecil (1542-1623), 1^{er} comte d'Exeter et de six autres « principaux seigneurs de cette Cour », l'ambassadeur leur fit aussitôt savoir qu'il n'attendait pas à être défrayé, « organisant un souper pour montrer que les ambassadeurs de France ne peuvent être véritablement défrayés que par le roi de France »¹⁸⁹. Cependant, ce cas de figure était exceptionnel, la plupart des ambassadeurs extraordinaires se voyant défrayés.

Outre le défraiement, qui était réservé exclusivement aux ambassadeurs extraordinaires, une hiérarchisation des conditions suivant une logique statuaire s'opérait également dans des pratiques de logement.

b. À la différence des diplomates ordinaires, les ambassadeurs extraordinaires étaient « logés et meublés aux dépens de la Cour »

Ainsi, alors que les rois accueillants logeaient les ambassadeurs extraordinaires depuis le Moyen Âge – ils étaient, aux dires d'Antoine de La Boderie, « logés et meublés aux dépens de la Cour »¹⁹⁰ –, les émissaires ordinaires devaient chercher et louer à leurs propres frais ; cette différence persistant à l'époque qui nous occupe.

¹⁸⁷ CSPD, 1623-1625, lettre de Fras. Nethersole à Carleton, Londres, 3 juillet 1624, p. 292 ; CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 19 juillet 1624, p. 393.

¹⁸⁸ *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 236.

¹⁸⁹ BnF, Mss, Français 15988, fol. 331, lettre de Traînel, Londres, 14 mai 1619 ; 500 de Colbert 467, fol. 97, lettre de Beaulieu à Hotman de Villiers, Londres, 20/30 mai 1619.

¹⁹⁰ *Ambassades de monsieur de la Boderie*, op. cit., t. V, p. 434-435.

i. Les pratiques de logement des ambassadeurs extraordinaires d'Angleterre en France

En France, la même pratique fut observée depuis le début du XV^e siècle jusqu'au début des années 1620¹⁹¹. À titre d'exemple, en septembre-octobre 1610, Marie de Médicis ordonna à François de Luxembourg (1542-1613), 1^{er} duc de Piney et prince de Tingry de loger – « à l'inconvénient » de ce dernier – Edward Wotton dans son hôtel que la reine acheta deux mois plus tard, en avril 1612, pour faire construire à son emplacement le palais et le jardin du Luxembourg¹⁹².

En revanche, et cela constitue une différence avec les pratiques observées en Angleterre, Louis XIII affecta, à partir des années 1620, les bâtiments de l'ancienne demeure de Concini et de Luynes, sise rue de Tournon, au logement des ambassadeurs extraordinaires¹⁹³ : les diplomates y étaient logés au milieu d'un décor somptueux. Voici comment Thomas Edmondes décrivit les appartements de l'hôtel lors de son arrivée en juillet 1629 :

« À mon arrivée dans mon logement, j'ai trouvé les chambres très richement meublées de tentures dont trois suites avaient beaucoup d'or. Dans l'antichambre un riche drap d'État épais, galonné de larges dentelles d'or et un autre de la même passementerie dans ma chambre à coucher [...] l'autre logement où résidait le chef de ma compagnie était aussi très richement meublé. À cet égard, j'ai pensé bon ainsi particulièrement à mentionner qu'il plaira à Sa Majesté de savoir avec quel respect ils ont procédé à ces cérémonies et démonstrations intérieures »¹⁹⁴.

Qui plus est, les émissaires extraordinaires y étaient traités par des serviteurs du roi, comme le rapporta le comte de Leicester en juin 1636 : « Je suis logé dans cette maison si commodément que je serais réticent à la quitter aussi longtemps qu'il plaira au roi d'ordonner mon service dans cet endroit, les chambres très somptueusement meublées [...] Chaque jour,

¹⁹¹ Sur le logement des ambassadeurs extraordinaires à Paris entre le XV^e et le début du XVII^e siècle, voir R. de Courcel, « L'hôtel des ambassadeurs extraordinaires à Paris », art. cit., p. 28-57.

¹⁹² CSPV, vol. XII, lettre d'Antonio Foscarini, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 21 septembre 1610, p. 44. Marie de Médicis écrivit à ce propos au duc (voir Arthur Hustin, *Le Luxembourg : son histoire domaniale, architecturale, décorative et anecdotique*, Paris, Imprimerie du Sénat, 1910-1911, t. I, p. 74-75).

¹⁹³ Cette demeure, appelée parfois hôtel de Picquigny, fut achetée en mars 1616 par Léonora Galigai, épouse de Concini. Somptueusement décorée, elle fut pillée le 3 septembre 1616 par les fidèles du prince de Condé.

Concédée par Louis XIII au duc de Luynes, ce dernier la revendit au roi en 1621, et, par la suite, ses bâtiments furent affectés au logement des ambassadeurs extraordinaires. Aujourd'hui c'est une caserne de la Garde républicaine. Sur l'histoire de l'hôtel et de ses hôtes, voir R. de Courcel, « L'hôtel des ambassadeurs extraordinaires à Paris », art. cit., p. 27-135.

¹⁹⁴ NA, SP 78/84, fol. 168, lettre d'Edmondes à Dorchester, Paris, 2 juillet 1629.

les officiers de ce roi apportent de la viande pour servir une table environ 22 personnes dont le pain et le vin »¹⁹⁵.

Il semble que la première ambassade qui eût été logée à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires de la rue de Tournon était celle de James Hay : arrivé en juillet 1621, il y resta quelques jours avant de descendre dans le sud pour y retrouver Louis XIII¹⁹⁶. Puis, à partir de cette date tous les ambassadeurs extraordinaires de France, à quelques exceptions près, se virent attribuer des appartements dans cet hôtel.

ii. Les pratiques de logement des ambassadeurs extraordinaires de France en Angleterre

En Angleterre, les ambassadeurs extraordinaires français logeaient dans un hôtel particulier ou un manoir, appartenant à un Grand ou à un homme politique et administrateur d'importance, qui leur avait été attribué par le roi et aménagé pour la circonstance. À titre d'exemple, le marquis de Traînel, dépêché par Louis XIII au printemps 1619 en mission de condoléance auprès de Jacques I^{er} à l'occasion de la disparition de la reine Anne de Danemark, fut logé dans la maison de Thomas Smythe (v.1588-1625) – marchand, premier gouverneur de la Compagnie anglaise des Indes orientales et trésorier de la *Virginia Company* –, située dans *Philpot Lane*, dans la *City* de Londres et étant le siège principal de la Compagnie entre 1600 et 1621¹⁹⁷.

Il convient d'ajouter que la monarchie anglaise ne choisissait pas tel ou tel logement par hasard. En effet, si on voulait impressionner et montrer sa bienfaisance envers l'ambassadeur et son roi, on pouvait lui affecter un véritable logement de prestige. Ainsi, pour loger le maréchal de Cadenet, frère du tout-puissant duc de Luynes, favori de Louis XIII, Jacques I^{er} ordonna de mettre à sa disposition « l'hostel de la feuë Royne »¹⁹⁸ – c'est-à-dire la *Somerset House* –, alors appelée la *Denmark House* en hommage à Anne de Danemark, qui y résida et y

¹⁹⁵ NA, SP 78/101, fol. 87, lettre de Leicester à Coke, Paris, 27 mai/6 juin 1636.

¹⁹⁶ « [...] Je ne vous mande point de nouvelles pour ce que nous attendons dans trois ou quatre jours Doncaster qui sans doute depeschera vers vous soudain apres son arrivée ; on luy a préparé l'hostel des ambassadeurs extraordinaires [...] » (NA, SP 78/70, fol. 10, lettre d'Augier à Calvert, Paris, 22 janvier 1622).

¹⁹⁷ Jennifer Howes, *The Art of a Corporation. The East India Company as Patron and Collector, 1600-1860*, Londres/New York, Routledge, 2023 et CSPD, 1619-1623, lettre de Nath. Brent à Carleton, Londres, 8 mai 1619, p. 44.

¹⁹⁸ *Narré véritable*, op. cit., p. 4 ; BnF, Mss, 500 de Colbert 467, fol. 133, lettre de Beaulieu à Hotman de Villiers, Londres, 13/23 janvier 1621.

fit des aménagements importants par Inigo Jones¹⁹⁹. Quant au marquis d'Effiat, arrivé en Angleterre en juillet 1624 pour négocier la conclusion d'une union matrimoniale entre les deux Couronnes, il fut logé dans l'un des plus grands et magnifiques palais londoniens, la *Suffolk House*, construit à l'extrémité ouest du *Strand* en 1605 par Henry Howard (1540-1614), 1^{er} comte de Northampton²⁰⁰. Les sources racontent que cette décision de Jacques I^{er} provoqua un certain mécontentement du propriétaire de la demeure, lord Thomas Howard (1561-1626), 1^{er} comte de Suffolk, célèbre amiral, homme d'État et proche conseiller du roi, qui était « contraint à se mettre dans un coin de sa propre maison, qu'il ne pouvait pas entièrement quitter en raison de sa maladie persistante »²⁰¹ ; en plus, la demeure nécessita, après le départ d'Effiat et de sa suite (ils y restèrent durant pratiquement un an), des réparations, remboursées par la Couronne²⁰². Ainsi, voulant à tout prix arriver à l'aboutissement et la conclusion du mariage, Jacques I^{er} logea l'ambassadeur français chez l'une des familles aristocratiques les plus riches et influentes d'Angleterre²⁰³.

Enfin, il faut remarquer qu'il arrivait que le roi d'Angleterre ne réussît pas à obtenir tout de suite un accord du propriétaire pour mettre en location son logement. À titre d'exemple, afin de pouvoir loger le seigneur de Blainville, le secrétaire d'État Conway dut solliciter plusieurs personnages – Nicholas Felton (1556-1626), évêque d'Ely, Elizabeth Cecil (1578-1646), épouse d'Edward Coke et Richard Neile (1562-1640), évêque de Durham –, ce dernier ayant fini par donner son accord pour loger l'ambassadeur et sa suite dans sa demeure²⁰⁴.

Quant à la naissance d'un logement spécialement dédié aux ambassadeurs extraordinaires, à l'image de la France, sa création semble être postérieure et il ne commença à être mis en place qu'à la fin de l'époque qui nous intéresse. Il s'agissait d'une maison

¹⁹⁹ Sur *Somerset House* à l'époque de Jacques I^{er} et d'Anne de Danemark, voir Simon Thurley, *Somerset House: the Palace of England's Queens, 1551-1692*, Londres, London Topographical Society n° 168, 2009 ; Meredith Etherington-Smith, *Somerset House. The History*, Londres, London Culture Shock Media, 2009 ; Jemma Field, *Anna of Denmark: Material Culture of the Stuart Courts*, Manchester, Manchester University Press, 2020, p. 56-60.

²⁰⁰ Manolo Guerci, *London's Golden Mile: The Great Houses of the Strand*, Londres, Paul Mellon Centre for Studies in British Art, 2021, p. 203-204 et p. 216.

²⁰¹ J. Nichols, *The Progresses, Processions and Magnificent Festivities*, op. cit., vol. IV, p. 981.

²⁰² CSPD, 1625-1626, « mandat à payer à Thomas, comte de Suffolk de 150 livres pour les réparations faites à *Suffolk House* pendant la résidence de l'ambassadeur de France », 21 février 1626, p. 562.

²⁰³ Il convient de remarquer que les autres ambassadeurs extraordinaires de France, dépêchés en Angleterre pendant l'ambassade du marquis d'Effiat, logeaient chez lui, à *Suffolk House*. Ce fut le cas du seigneur de La Ville-aux-Clercs en novembre-décembre 1624 (J. Nichols, *The Progresses, Processions and Magnificent Festivities*, op. cit., vol. IV, p. 1008 ; CSPD, 1623-1625, lettre de Chamberlain à Carleton, Londres, 4 décembre 1624, p. 400 et p. 509) et du comte de Tresmes en mai 1625 (J. Finet, *Finetti Philoxenis*, op. cit., p. 146).

²⁰⁴ CSPD, 1625-1626, lettre de Conway à Nicholas Felton, Hampton Court, 12 décembre 1625, p. 175 ; lettre de Conway à Elizabeth, Lady Hatton, Hampton Court, 28 décembre 1625, p. 189 ; lettre de Conway à Neile, évêque de Durham, Hampton Court, 31 décembre 1625, p. 192.

appartenant au chevalier Abraham William, agent de la reine de Bohême en Angleterre, qui se situait dans la cour (*Palace-Yard*) du palais de Westminster, siège des deux chambres parlementaires ainsi que du tribunal²⁰⁵. Il semble que c'est le marquis de Senneterre qui y fut logé – « logé en la place de Oüestremestre » – le premier parmi les ambassadeurs extraordinaires de France, dans les années 1635-1637²⁰⁶. Puis, on le proposa à son successeur, Pomponne II de Bellièvre qui ne l'occupa que quelques jours, attendant sa première audience. Une fois cette dernière passée, il retourna dans une maison louée à ses propres frais sise *Aldersgate Street* car, rappelons-le, l'ambassadeur décida, pour des raisons politiques, de chercher son propre logement²⁰⁷.

iii. À la différence des ambassadeurs extraordinaires, les diplomates ordinaires devaient chercher eux-mêmes un logement

Alors que les ambassadeurs extraordinaires circulant entre la France et l'Angleterre étaient logés et traités, leurs homologues ordinaires devaient se procurer eux-mêmes un logement décent dont la recherche relevait souvent d'une véritable gageure.

En effet, venant avec une suite relativement nombreuse, ils devaient trouver un bon compromis entre la taille et le prix, tout en cherchant depuis leur pays natal ; cela pouvait retarder considérablement leur départ. À titre d'exemple, le seigneur de Bisseaux dut décaler son départ à plusieurs reprises en janvier 1611 à cause des difficultés pour trouver une maison à Londres. En plus, même après que le seigneur de La Boderie réussît à trouver une grande maison pour son successeur, Bisseaux ne put l'occuper tout de suite, devant attendre le départ du locataire²⁰⁸.

²⁰⁵ Contrairement à l'ancien hôtel d'Ancre, cette maison n'était pas encore une propriété de la Couronne. En revanche, elle semble avoir été achetée par le roi plus tard, probablement après la disparition de William. En effet, selon une note conservée aux Archives du ministère des Affaires étrangères datant de l'ambassade du comte de Cominges (1663-1665), on dit que « l'ambassadeur extraordinaire est conduit dans un palais appartenant au Roi d'Angleterre, situé près de Westminster [...] » (voir R. de Courcel, « L'hôtel des ambassadeurs extraordinaires à Paris », art. cit., p. 56).

²⁰⁶ BnF, Mss, PO 2770. Voir également *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 173.

²⁰⁷ Bellièvre revint toutefois dans le quartier de Westminster car il partit de son logis situé sur *Tothill Street* à sa dernière audience (voir *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 270).

²⁰⁸ On prit la décision de dépêcher Bisseaux malgré ça car « il est venu sur cela à consulter avec nous qui n'avons pas estimé que la cause du logement fût suffisante pour retarder si longtemps son passage. Il est résolu de se mettre en chemin le 15 ou 16 du présent, se promettant qu'on aura soin de le faire loger, en attendant qu'il puisse recouvrir ce grand logis dont il est question » (*Ambassades de monsieur de la Boderie*, op. cit., t. V, p. 538-539). Voir également BnF, Mss, Français 15985, fol. 117, lettre de La Boderie à Puisieux, Londres, 26 janvier 1611.

D'autres personnes qui étaient chargées de trouver un logement pour un ambassadeur dans la capitale anglaise pointaient, elles-aussi, les difficultés pour trouver des grands logis et critiquaient la qualité des matériaux utilisés dans la construction de nouvelles maisons. Ainsi, Jacques le Noël du Perron, ancien aumônier d'Henriette-Marie, chargé de chercher un logement pour Bellièvre, écrivit ceci : « [...] il attend des nouvelles des heritiers de feu Mme la duchesse de Lenox, pour vous assurer son logis, il y en a d'autres qui vous seroient assez commodes, mais parce qu'ilz ne sont bastis que de l'année dernière, il n'ose les louer de peur que vous ne l'ayez pas agreable, encor qu'il n'y ait pas beaucoup de peril, les murailles estans en briques bien seche et tous les plachers et cloisons de bois de sapin à la mode de ce pays [...] »²⁰⁹. Quant à Paris, c'est tout particulièrement la cherté des logements qui posait de grandes difficultés.

Il convient d'ajouter qu'une fois le logement trouvé, une autre difficulté subsistait : la nécessité de trouver une caution. Tout le monde savait que les ambassadeurs ordinaires étaient toujours en quête d'argent et exigeaient des garanties pour assurer le paiement du loyer. Par exemple, du Perron écrivit :

« [...] les grandz logis pour recevoir de si grandes familles comme la vostre sont extremement rares en cette ville, et que le peu qu'ilz en a on ne desire pas ordinairement les louer à Messieurs Les Ambassadeurs; neanmoins nous en avons decouvert quelques uns assez commodes, on attend des nouvelles de ceux à qui ilz appartiennent mais parce que les proprietaires veulent tousjours avoir des cautions residentes à Londres qui s'obligent au payement du loüage, le sieur de Plancy, genre de Mme la nourrisse et apoticaire de la Reyne, s'offre de vous rendre le service, et au cas que sa caution ne fust pas receue parce qu'il est estranger et domestique de leurs majestez, il vous donnera deux riches personnages qui seront receus [...] »²¹⁰

Les propriétaires français exigeaient également un garant. Ainsi, Isaac Wake ne put louer une grande maison, située près du port Malaquais, que grâce à un bourgeois de Paris qui s'était porté garant pour lui²¹¹. Ces difficultés contraignaient souvent les ambassadeurs ordinaires à devoir louer une maison très à l'avance. À titre d'exemple, le 16 octobre 1609, William Beecher conclut un bail au nom de Thomas Edmondes (pour trois ans, au prix annuel de 2 000 livres), alors que l'ambassadeur ne devait arriver à Paris qu'à la fin du mois de mai 1610.

Ainsi, les éléments susmentionnés montrent qu'une hiérarchisation des conditions matérielles suivant une logique statutaire s'était véritablement opérée dans les pratiques de

²⁰⁹ BnF, Mss, Français 15916, fol. 8, lettre du Perron à Bellièvre, Hampton Court, 1^{er} octobre 1637.

²¹⁰ BnF, Mss, Français 15916, fol. 5, lettre du Perron à Bellièvre, Oatlands, 2 septembre 1637.

²¹¹ AN, MC, VI 443, bail de Jacques Garsaulan, sieur de Chambréaie à Isaac Wake, 20 mai 1631.

défraiement et de logement dans les années 1610-1642. Par ailleurs, à l'époque qui nous intéresse ce phénomène s'était intensifié : alors que les ambassadeurs ordinaires devaient faire face à de nombreuses difficultés dans la recherche d'un logement et le paiement des loyers, leurs homologues extraordinaires se virent loger dans des hôtels spécialement réservés et magnifiquement décorés à cet effet où ils étaient traités et servis par des officiers du roi. L'apparition de ces bâtiments dédiés à l'hébergement des diplomates et des membres de leur entourage favorisa la formation d'un quartier des ambassades, inscrivant ainsi les ambassadeurs dans la géographie d'une capitale.

2. Le logement de l'ambassadeur, une façon de « donner à voir » la Couronne étrangère, l'inscrivant dans la géographie d'une capitale

Bien qu'à l'époque qui nous occupe il n'existât pas encore de bâtiment permanent jouissant d'un statut d'extraterritorialité et pouvant accueillir les ambassadeurs de tous les statuts, ainsi que des acteurs officiels de seconde main pendant toute la durée de leur mission, l'enquête sur les logements des diplomates montre que l'apparition des hôtels des ambassadeurs extraordinaires favorisa la résidence des émissaires anglais à Paris dans le même quartier – cela était toutefois moins vrai pour les Français à Londres –, formant ainsi l'embryon d'une géographie de la diplomatie.

a. L'embryon d'une géographie de la diplomatie autour d'un quartier des ambassades à Paris

Contrairement à ce qu'on pouvait attendre, les ambassadeurs anglais à Paris ne logeaient ni dans le quartier du Louvre – siège du pouvoir royal –, ni dans le Marais où se trouvaient les plus belles demeures de l'aristocratie et des élites sociales depuis le règne d'Henri IV²¹². Ce dernier, bien qu'étant si prisé par la noblesse, n'attirait pas les diplomates, à cause notamment

²¹² En revanche, on logeait encore les ambassadeurs anglais dans les dernières décennies du XVI^e siècle à proximité du Louvre ainsi que dans le Marais. Par exemple, Henry Stanley, comte de Derby, venu à Paris en 1585, fut logé à l'hôtel de Longueville ; William Cecil, envoyé par Élisabeth I^{re} en France au printemps de 1598 fut logé à l'hôtel du Bouchage se trouvant rue du Coa, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois (R. de Courcel, « L'hôtel des ambassadeurs extraordinaires à Paris », art. cit., p. 45-46 et p. 49).

de la cherté et du manque de logements disponibles, comme l'écrivit René Augier en janvier 1631²¹³. Ce fut dans le faubourg Saint-Germain, quartier alors en pleine ébullition, que tous les ambassadeurs anglais séjournant dans les années 1610-1642, mis à part le duc de Buckingham, posèrent – volontairement ou non – leurs valises²¹⁴.

En effet, dans la première moitié du XVII^e siècle, la partie orientale du faubourg Saint-Germain – se situant hors des portes de la Cité et du quartier de l'Université sur la rive gauche de la capitale – connaissait une expansion rapide, grâce, notamment, à deux souveraines, qui y firent construire leurs résidences.

Marguerite de Valois, tout d'abord, se fit édifier en bordure de Seine à partir de 1606, une vaste demeure agrémentée d'un jardin, allant de la porte de Nesle et occupant une grande partie du Pré-aux-Clercs. À sa mort en 1615, son domaine fut vendu par Louis XIII : des financiers dirigés par le fameux Louis Le Barbier – entrepreneur et spéculateur de grande envergure qui joua un rôle très important dans la création de nouveaux quartiers de Paris tels que l'île Saint-Louis et le quartier du Palais-Royal – procédèrent aux lotissements. Ainsi, le quai se couvrit d'hôtels, tel que l'hôtel de Brienne, pendant que des nouvelles rues desservirent des terrains plus petits, voyant ainsi se bâtir des maisons plus modestes²¹⁵. Marie de Médicis, ensuite, se fit construire plus au sud, à partir de 1615, le palais du Luxembourg sur les plans de Salomon de Brosse, agrémenté d'un parc pris en partie sur le domaine des Chartreux. La présence de la reine stimula l'installation des familles d'aristocrates, telles que les Concini, rue de Tournon, ou les Condé, qui édifièrent leur hôtel sur l'emplacement de la demeure des Gondi²¹⁶.

Ainsi, la tradition chez les émissaires anglais de se loger au faubourg Saint-Germain semble avoir débuté avec Thomas Edmondes²¹⁷. Sitôt arrivé dans la capitale, le 24 mai 1610, il

²¹³ « Madame de Castille s'est desdite de la parole qu'elle m'avoit donnée de ceder à Mr Wake au terme de Pasques, le bail de la maison où elle loge dans la Place Royale ; Elle a preferé de la louer au sieur de Puylaurens, favori de Monsieur, qui va demeurer à l'Arsenal. Cela encherit extremement le loyer des maisons de ce quartier la, où mesmes on a bien de la peyne d'en trouver pour de l'argent. Je ne laisseray pourtant de tascher d'en arrester quelqu'une au plustost audit quartier ou ailleurs, afin que mondit sieur Wake arrivant, il ne se trouve point au despourveu » (NA, SP 78/88, fol. 9, lettre d'Augier et de Vic à Dochester, Paris, janvier 1631).

²¹⁴ Le duc de Buckingham fut logé par le duc de Chevreuse dans son hôtel à proximité du Louvre (CSPV, vol. XIX, lettre de Marc Antonio Morosini, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 25 mai 1625, p. 59).

²¹⁵ Sur l'hôtel de la reine Marguerite et son lotissement, voir Maurice Dumolin, *Études de topographie parisienne*, Paris, imprimerie Daupley-Gouverneur, 1929-1931, vol. 1, p. 101-219.

²¹⁶ Sur la topographie du faubourg, voir Marie-Noëlle Boudouin-Matuszek, « Topographie du Faubourg Saint-Germain-des-Prés (XVI^e-XVII^e siècles) », dans Marie-Noëlle Boudouin-Matuszek (dir.), *Marie de Médicis et le Palais du Luxembourg*, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, Hachette, 1991, p. 177-184.

²¹⁷ Notons toutefois que deux ambassadeurs turcs, venus à Paris en novembre 1581, ainsi que les délégués allemands envoyés en 1586 furent logés au faubourg Saint-Germain, rue de Seine, mais cela n'était pas encore systématique à cette époque-là. À la fin du règne d'Henri IV, les ambassadeurs d'Espagne furent logés à l'hôtel

se dirigea vers une grande maison – « qui a beaucoup d'incommodités »²¹⁸ –, « contenant plusieurs corps d'hostel, court, escurie, jardin et autres appartenances » et située rue de Tournon, dans laquelle il devait s'établir²¹⁹. C'est William Beecher, chargé d'affaires depuis le départ de George Carew en 1609, qui la loua pour lui auprès de Thibault Desportes, sieur de Bévilliers, conseiller et secrétaire du roi, grand audienier de France, frère et héritier du célèbre poète Philippe Desportes (1546-1606). À peu près au même moment, comme nous le savons déjà, Edward Wotton se vit attribuer l'hôtel du Luxembourg pour son court séjour en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Puis, quelques années plus tard, ce fut le tour du palais de Marguerite de Valois de servir de résidence pour les diplomates anglais : à peine un an après la disparition de la reine, sa demeure fut déjà mise à disposition, en août 1616, de James Hay et de sa nombreuse suite²²⁰ ; Thomas Edmondes lui-aussi y fut logé par Louis XIII, de mai à novembre 1617²²¹. Enfin, en 1619, Edward Herbert, cherchant un logement pour lui et les siens, fit savoir à Jean de Beaulieu, ancien secrétaire d'Edmondes que sa préférence allait « plustost aux Fauxbourg St Germain – « où il a affection de se loger » – qu'à la place Royale »²²². Parmi les logements ciblés par le nouvel ambassadeur se trouvaient l'hôtel de Bouillon, rue de Seine, que le duc fit construire au début de la régence par Salomon de Brosse, le domaine de Marguerite de Valois, déjà aux mains des créanciers, l'ancien hôtel du maréchal d'Ancre, appartenant désormais au duc de Luynes et de celui du sieur de Bévilliers, loué par Edmondes dans les années 1610-1616²²³.

de Gondî (futur hôtel de Condé) et rue de Seine (voir R. de Courcel, « L'hôtel des ambassadeurs extraordinaires à Paris », art. cit., p. 45 ; p. 47 et p. 52).

²¹⁸ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire, op. cit.*, t. II, lettre de Beaulieu à Trumbull, Paris, 2 juin 1610, p. 299.

²¹⁹ AN, MC, XXIV 113, bail d'une maison, 16 octobre 1609. La rue de Tournon, artère particulièrement prestigieuse, avait été ouverte sur l'emplacement du Pré-Crotté, le marché aux chevaux que le cardinal de Tournon, abbé de Saint-Germain-des-Prés à l'époque d'Henri II, avait réussi à faire disparaître en le faisant lotir.

²²⁰ CSPV, vol. XIV, lettre d'Ottavio Bon et Pietro Contarini, ambassadeurs de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 2 août 1616, p. 271-272 ; *Journal de Jean Héroard, op. cit.*, vol. 2, p. 2387.

²²¹ NA, SP 78/67, fol. 126, lettre d'Edmondes à Winwood, Paris, 2 juin 1617.

²²² BnF, Mss, 500 de Colbert 467, fol. 94, lettre de Beaulieu à Hotman de Villiers, Londres, 3/13 mai 1619.

²²³ « Il desire estre bien logé, et que son logis soit accompagné de quelque beau jardin. Il ne menera point de femme avec luy, mais fait estat d'avoir en son train quelques quarante personnes et donnera volontiers deux mil francs pour le louage d'une bonne maison. Si Monsieur de Bouillon, en son absence, avoit agreable de louer la sienne on ne luy pourrois mieux souhaiter, sinon, je croy qu'on pourroit avoir celle de la feu Royne Marguerite de ses creanciers, qui l'avoient offerte à M. le Tresorier Edmondes ; combien que, pour ce quartier je croy que celuy de la rue de Tournon luy seroit plus agreable si on pouvoit mordre sur l'hostel d'Ancre ou sur celuy du sieur de Bevillers, vostre premier hoste [...] si le malheur estoit qu'il ne se trovast rien de propre pour luy aux faubourgs St Germain, sonde si seroit d'avoir son prochain recours à la place Royale » (BnF, Mss, 500 de Colbert 467, fol. 89, lettre de Beaulieu à Hotman de Villiers, Londres, 1^{er}/11 avril 1619). Finalement, Herbert établit son ambassade dans une grande maison appartenant à madame Marguerite de Blaigne, moyennant 200 livres *per annum* (voir C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword, op. cit.*, p. 144 et M. M. Rossi, *La vita, le opere, i tempi, op. cit.*, v. II, p. 58-61). Voir également AN, MC, VI 429, compte entre Edward Herbert, « à présent logé à Paris rue de Tournon » et Gédéon Tallemant et Nicolas Rambouillet, 22 janvier 1624.

Ainsi, à la fin des années 1610, une partie assez restreinte du faubourg Saint-Germain – entre la Seine et l’îlot du Luxembourg – devint un lieu de prédilection pour les ambassadeurs anglais en France, tous statuts confondus.

La décision de Louis XIII de faire, à partir de 1621, de l’ancienne demeure de Concini et de Luynes, sise rue de Tournon, un lieu de résidence pour les ambassadeurs extraordinaires ne fit que renforcer cette tendance²²⁴. Systématiquement logés dans le faubourg Saint-Germain dans les années 1620-1640, les extraordinaires furent suivis par leurs homologues ordinaires ainsi que par des agents et secrétaires d’ambassades d’Angleterre en France. À titre d’exemple, Isaac Wake loua, dans les années 1631-1632, une « une maison sise à Saint Germain des Prés sur le port de Malaquais consistant à un grand corps de logis »²²⁵ ; le vicomte de Scudamore demeura à « Saint Germain des Prez devant le pont des Thuileries²²⁶ ; Henry de Vic et René Augier vécurent « en la maison de l’Annonciation », sise rue de Buci, puis occupèrent une maison « consistant en corps de logis », rue Jacob²²⁷. Notons, par ailleurs, qu’outre les acteurs diplomatiques anglais, les ambassadeurs ordinaires des autres pays d’Europe (ou même parfois les extraordinaires qui n’avaient pas trouvé de place dans l’ancien hôtel Concini), notamment ceux d’Espagne et de Venise, s’établissaient également dans le quartier, à l’image d’Antonio Dávila y Zúñiga (1580-1647), marquis de Mirabel, émissaire de Philippe IV, qui occupa la maison, louée par Isaac Wake à son départ²²⁸. Ainsi, les ambassadeurs logeaient dans un espace relativement restreint, faisant du faubourg Saint-Germain un véritable embryon d’une géographie de la diplomatie.

²²⁴ À partir de l’ambassade de James Hay en 1621, pratiquement tous les ambassadeurs anglais auprès de Louis XIII – le comte de Holland, Jerome Weston et le comte de Leicester – furent logés dans cet hôtel (voir NA, SP 78/70, fol. 10, lettre d’Augier à Calvert, Paris, 22 janvier 1622 ; AN, MC, VI 431, vente de chevaux par Jacques Aufry à Helye Wynn, écuyer de l’ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, 30 mai 1625 ; NA, SP 78/92, fol. 7, lettre d’Augier à Coke, Paris, 4/14 août 1632 ; BnF, Mss, Français 15915, fol. 290, lettre de Chavigny à Bellière, Rueil, 18 mars 1639).

²²⁵ NA, SP 78/88, fol. 9, lettre d’Augier et de Vic à Dorchester, Paris, janvier 1631 ; fol. 27, lettre d’Augier et de Vic à Dorchester, Paris, 15 janvier 1631 ; AN, MC, VI 443, bail de Jacques Garsaulan, sieur de Chambréaie à Isaac Wake par l’intermédiaire de René Augier, 20 janvier 1631 ; VI 443, bail de Jacques Garsaulan, sieur de Chambréaie à Isaac Wake, 20 mai 1631 ; XCI 220, bail de jardin à Isaac Wake, 31 août 1631.

²²⁶ AN, MC, VI 458, procuration de John, vicomte de Scudamore, 2 mars 1639. Il s’agissait du pont royal des Tuileries qui fut bâti d’abord en bois, avant d’être reconstruit en pierre par Hardouin Mansard et les frères Romani en 1685.

²²⁷ AN, MC, VI 443, accord entre René Augier et Henry de Vic et Paul Triggs, marchand de Londres, 16 mars 1631 ; VI 443, bail de Marie Bigot à René Augier, 17 juin 1631.

²²⁸ « Je me donneray l’honneur de vous dire en particulier que n’ayant point peu trouver de maison commode pour Mr Wake dedans ny aux environs de la place Royale, j’en ay prins une au faux bourg St Germain vis-à-vis du Louvre. L’ambassadeur d’Espagne qui en sortira à Pasques (NA, SP 78/88, fol. 27, lettre d’Augier et de Vic à Dorchester, Paris, 15 janvier 1631).



Fig. 21 – Emplacement de logements des ambassadeurs et des agents d'Angleterre à Paris entre 1610 et 1642 (Plan de Boisseau, 1648)

- 1 – Emplacement de l'hôtel du Luxembourg
- 2 – Rue de Tournon
- 3 – Rue de Buci et rue Jacob
- 4 – Emplacement de l'hôtel de la reine Marguerite et port de Malaquais
- 5 – Pont des Tuileries
- 6 – Hôtel de Chevreuse

c. Le périmètre de logements plus large pour les ambassadeurs français à Londres

En ce qui concerne les ambassadeurs français à Londres, la situation semble un peu différente : le périmètre dans lequel les diplomates logeaient était plus large qu'à Paris.

Premièrement, comme nous le savons déjà, les ambassades extraordinaires étaient logées généralement dans des demeures aristocratiques, ces dernières bordant, depuis le XII^e siècle, le *Strand* – une route reliant la *City* à Westminster, centre politique et administratif. Chacune de ces vastes *mansions*, appelées parfois *inns* (hôtels), comme les *Inns of Court* à l'intérieur de la *City*, formait un ensemble de bâtiments palatiaux qui appartenaient aux grands seigneurs et courtisans – laïcs ou ecclésiastiques – et étaient dotés de grands jardins et de leurs propres embarcadères donnant directement sur la Tamise²²⁹. Dans la première moitié du XVII^e siècle, cette artère était toujours très prisée parmi les membres de la famille royale ainsi que la haute aristocratie. À titre d'exemple, le duc de Buckingham acheta, dans les années 1620, la magnifique résidence de *York-House* où il plaça toutes ses richesses artistiques²³⁰. La *Somerset House* – un véritable palais de style Renaissance franco-italienne construit en 1547 par Edward Seymour (v.1506-1552), 1^{er} duc de Somerset et lord-protecteur d'Angleterre durant la minorité de son neveu Édouard VI – fut habitée et aménagée d'abord par Anne de Danemark à partir des années 1609, puis par Henriette-Marie, pour qui Inigo Jones y avait construit une chapelle catholique entre 1630 et 1635. Enfin, les premiers Stuarts s'installèrent eux-mêmes à proximité, préférant le palais de Whitehall, ancienne demeure du cardinal Wolsey, acquise par Henri VIII après sa disgrâce et agrandie au début du XVII^e siècle par Inigo Jones.

Ainsi, plusieurs des ambassadeurs français furent logés par le roi dans des demeures bordant le *Strand* : le baron du Tour à *Arundel House*, propriété de Thomas Howard (1585-1646), 14^e comte d'Arundel où le duc de Sully avait été déjà accueilli en 1603²³¹ ; le maréchal de Cadenet à *Somerset House* appelée également hôtel de Danemark ; le duc de Bouillon, le marquis d'Effiat, le seigneur de la Ville-aux-Clercs, le comte de Tresmes et le duc de Chevreuse

²²⁹ Voir Christian Topalov, *Les divisions de la ville*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2002, p. 51.

²³⁰ M. Guerci, *London's Golden Mile*, op. cit., p. 181.

²³¹ « Cette demeure, à l'emplacement de laquelle se trouvent les actuelles Howard, Norfolk, Arundel et Surrey Streets, avait divertie le duc de Sully lorsqu'il venait célébrer l'avènement du roi, et il affirme dans ses mémoires qu'elle était l'une des plus belles et la plus spacieuses de Londres [...] » (J. Nichols, *The Progresses, Processions and Magnificent Festivities*, op. cit., vol. III, p. 244). Voir également Thomas Pennant, *Some Account of London*, Londres, R. Faulder, 1791, p. 132.

à *Suffolk House*²³² ; le seigneur de Blainville à *Durham House*, résidence londonienne des évêques de Durham²³³.

Deux autres ambassadeurs posèrent leurs valises dans des hôtels qui ne bordaient pas le *Strand*, mais y étaient proches : le maréchal de Bassompierre demeura à *Wallingford House*, propriété de Buckingham depuis 1622, qui se trouvait tout près de *Charing Cross* et occupait le site du futur l'Amirauté à Whitehall²³⁴ ; le marquis de Châteauneuf se vit attribuer, en 1629, l'hôtel de Fulke Greville (1554-1628), 1^{er} baron Brooke, célèbre poète, dramaturge et homme d'État, qui se trouvait à *Holborn*, quartier contigu au *Strand*²³⁵.

En revanche, à la différence de la France, loger systématiquement tous les ambassadeurs extraordinaires dans un même quartier n'était pas de règle dans la première moitié du XVII^e siècle. À titre d'exemple, le maréchal de Lavardin fut même logé sur l'autre rive de la Tamise, dans l'enceinte du palais de Lambeth, résidence londonienne des archevêques de Cantorbéry où la maison de Sir Thomas Thynne (1578-1639), parlementaire et administrateur local fut louée pour son usage. Par ailleurs, ce choix ne satisfait pas la délégation française car, selon l'ambassadeur de Venise, la demeure se trouvait « en dehors de la City et de l'autre côté de la rivière »²³⁶. Quant au marquis de Traînel, nous avons déjà vu qu'il fut logé dans la maison de Thomas Smythe sise *Philpot Lane*, près de la Tour de Londres, à l'extrémité est de la City²³⁷. Enfin, même quand la monarchie anglaise, à l'image de la France, décida, dans les années 1630, de réserver un logement pour tous les ambassadeurs extraordinaires, elle avait choisi non pas l'une des demeures du *Strand* – quartier auquel les diplomates étaient plus au moins habitués depuis quelques décennies –, mais préféra l'enceinte du palais de Westminster et, plus précisément, la maison d'Abraham William.

Quant aux ambassadeurs ordinaires de France, ils choisissaient généralement la partie nord-ouest de la City, près du mur d'enceinte. Ainsi, le comte de Tillières demeura à *Hunsdon House*, résidence parisienne d'Henry Carey (v.1580-1666), 4^e baron d'Hunsdon, se situant dans le quartier bouillonnant et attractif de *Blackfriars* qui, bien qu'étant à l'intérieur de la City,

²³² CSPV, vol. XII, lettre d'Antonio Foscarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Senat, Londres, 27 avril 1612, p. 339.

²³³ CSPD, 1625-1626, lettre de Conway à Bishop Neile of Durham, Hampton Court, 31 décembre 1625, p. 192.

²³⁴ Paul-Martin Bondoïs, *Le Maréchal de Bassompierre (1579-1646)*, Paris, Albin Michel, 1925, p. 317 ;

John Kirby Hedges, *The History of Wallingford*, Londres, W. Clowes and sons, 1881, vol. 2, p. 166.

²³⁵ *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 64-65. À l'emplacement de l'hôtel de Greville fut créé le *Brooke's Market*.

²³⁶ CSPV, vol. XII, lettre de Marc' Antonio Correr, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Senat, Londres, 31 décembre 1610, p. 101.

²³⁷ CSPD, 1619-1623, lettre de Nath. Brent à Carleton, Londres, 8 mai 1619, p. 44.

formait une enclave libre car dispensée du contrôle de lord-maire²³⁸. Après l'effondrement du plancher, le 5 novembre 1626, causant la mort de 95 personnes²³⁹, l'ambassadeur dut déménager, d'abord à *Drury Lane* et, peu après, dans la maison d'Henry Montagu (v.1563-1642), vicomte de Mandeville et père de Walter Montagu, se trouvant à *Aldersgate Street*, à l'extrême nord-ouest de la *City*²⁴⁰. Cette même rue fut choisie quelques années plus tard par Pomponne II de Bellièvre qui, comme nous le savons déjà, malgré son statut d'extraordinaire, décida de chercher son propre logement²⁴¹. En ce qui concerne le marquis de Poigny, il se logea encore plus au nord, à l'extérieur des remparts, dans le quartier de *Smithfield*, près de l'église et l'hôpital Saint-Barthélemy²⁴². Enfin, le marquis de Fontenay-Mareuil posa ses valises dans une maison, appartenant à Edward Sackville (1591-1652), 4^e comte de Dorset, qui se trouvait à proximité immédiate des remparts à l'extérieur de la *City*, dans le quartier des *Whitefriars*, proche du *Strand*²⁴³.

²³⁸ Sur le quartier de *Blackfriars*, centre d'une vie intellectuelle et théâtrale londonienne, voir Christopher Highley, *Blackfriars in Early Modern London*, Oxford, Oxford University Press, 2022.

²³⁹ Cette affaire fit beaucoup de bruit à l'époque : « Dans l'après-midi du dimanche 26 octobre 1623, environ trois cents personnes se réunirent dans une chambre haute à *Hunsdon House* dans le but de participer à un service religieux dirigé par Robert Drury et William Whittingham, deux jésuites. Pendant que Drury prêchait, le grand poids de la foule dans l'ancienne pièce fit soudainement claquer la principale poutre du sol, qui s'écrasa instantanément et tomba dans la pièce en dessous. Les poutres principales se sont également cassées et ont traversé le salon de l'ambassadeur au-dessus de la porte d'entrée, à une distance de vingt-deux pieds. Une partie de l'étage, moins encombrée, tenait bon, et les gens qui s'y trouvaient se frayaient un chemin à travers un mur de plâtre dans une pièce voisine. Les deux jésuites sont tués sur place. Environ quatre-vingt-quinze personnes ont perdu la vie, tandis que de nombreuses autres ont été grièvement blessées. Quant au comte de Tillières, il n'y était pas au moment de l'accident ». (voir BnF, Mss, Français 15989, fol. 570, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 7 novembre 1623 ; NA, SP 78/71, fol. 303, lettre de Tillières à Conway, Londres, 7/17 novembre 1623 ; T. Birch, *The Court and Times of James the First*, op. cit., vol. II, p. 426-431 ; CSPD, 1623-1625, lettre de Calvert à Conway, St. Martin's Lane, 26 octobre 1623, p. 104 ; lettre de Chamberlain à Carleton, Londres, 8 novembre 1623, p. 108).

²⁴⁰ Voir CSPD, 1623-1625, lettre de Chamberlain à Carleton, Londres, 8 novembre 1623, p. 108 et lettre de Chamberlain à Carleton, Londres, 6 décembre 1623, p. 124 ; T. Birch, *The Court and Times of James the First*, op. cit., vol. II, p. 436.

²⁴¹ *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 235-237.

²⁴² *Ibidem*, p. 161. Selon du Perron, son logis n'était pas très commode et loin de la Cour (voir BnF, Mss, Français 15916, fol. 7, lettre du Perron à Bellièvre, Oatlands, 17 septembre 1637). Notons par ailleurs que l'ambassadeur d'Espagne, le comte de Gondomar, se logea, en 1620, à l'hôtel des évêques d'Ely qui se trouvait à proximité.

²⁴³ *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 82. Cette demeure se trouvait sur l'emplacement de l'actuelle *Salisbury Square*.



Fig. 22 – Emplacement de logements des ambassadeurs et des agents de France à Londres entre 1610 et 1642
(Plan de G. Braun et de F. Hogenberg, début XVII^e s.)

- 1 – Lambeth Palace 2 – Maison d'Abraham William 3 – Wallingford House 4 – Suffolk House
- 5 – Durham House 6 – Somerset House (Denmark House) 7 – Arundel House 8 – Whitefriars 9 – Holborn
- 10 – Blackfriars 11 – Smithfield 12 – Aldersgate Street 13 – Philpot Lane

Ainsi, à l'égard de ces éléments, il convient de remarquer que le quartier des ambassades existait davantage à Paris qu'à Londres, les logements des émissaires français dans la capitale anglaise se trouvant plus dispersés, même si l'on peut remarquer une tendance de quelques quartiers de prédilection, comme le *Strand*, *Holborn*, *Blackfriars* ou la partie Nord-ouest de la *City*, à proximité de l'enceinte. L'absence d'une maison spécialement réservée aux diplomates extraordinaires, au moins jusque dans les années 1630, peut en être l'une des explications. En effet, l'installation des ambassadeurs extraordinaires dans l'ancien hôtel Concini à partir de 1621 attira indéniablement leurs homologues ordinaires ainsi que des secrétaires et agents, faisant du faubourg Saint-Germain un véritable quartier des ambassadeurs et formant ainsi à Paris l'embryon d'une géographie de la diplomatie non seulement anglaise, mais européenne.

3. Des coutumes suffisamment ancrées pour résister à certaines velléités de réforme des pouvoirs « pré-absolutistes »

À l'époque qui nous intéresse, il existait néanmoins des tentations et tentatives des gouvernements français et anglais de réduire ou simplifier les différences de traitement entre les ambassadeurs ordinaires et leurs homologues extraordinaires. Ce sont les signes d'une conscience, de la part du pouvoir royal « pré-absolutiste », de l'archaïsme de certains us et coutumes diplomatiques, en vigueur dans les royaumes depuis la naissance des ambassades permanentes à la fin du XV^e siècle. Malheureusement, ces tentatives restèrent sans suite, car elles se heurtaient à l'opposition des corps diplomatiques – prouvant ainsi la robustesse « systémique » de ces coutumes, même archaïques –, tant pour des raisons de défense corporatiste que par peur des répercussions en matière de réciprocité²⁴⁴. Par conséquent, il s'avéra très difficile et pratiquement impossible aux monarchies, même des États modernes, de s'y attaquer.

²⁴⁴ Pour un exemple du « corporatisme » des ambassadeurs des premiers Stuarts, voir Vivienne Larminie, « The Jacobean Diplomatic Fraternity and the Protestant Cause: Sir Isaac Wake and the Vize from Savoy », *English Historical Review*, 121/494, 2006, p. 1300-1326.

a. Les tentations et tentatives des gouvernements français et anglais pour réduire ou simplifier des coutumes hiérarchisant les conditions matérielles des ambassadeurs

C'est sans doute la rupture de plus en plus manifeste dans l'essor de la « résidentialité » au profit des ambassades extraordinaires de longue durée, qui fut à l'origine des réflexions des gouvernements français et anglais pour réduire et simplifier les différences de traitement des ambassadeurs. Les raisons étaient d'ordre financier : en effet, la prise en charge des frais de logement ainsi que le défraiement des émissaires extraordinaires, pouvant dorénavant rester pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, risquaient de coûter extrêmement cher aux Couronnes de France et d'Angleterre.

i. Les premières réflexions pour réduire et simplifier le traitement des ambassadeurs extraordinaires (début des années 1620)

Afin d'y remédier, le gouvernement français commença à réfléchir dès le début des années 1620, notamment en mettant à disposition des ambassadeurs extraordinaires l'ancien hôtel Concini en 1621. Car en réalité, les ministres étrangers n'étaient appelés à y rester que quelques jours, entre leur arrivée dans la capitale et la première audience ; cette nouveauté fut suivie, une décennie plus tard, comme nous l'avons déjà vu, par le roi d'Angleterre.

En effet, selon les règlements, le cérémonial exigeait que, après un traitement honorifique de trois jours, le diplomate quittât l'hôtel et emménageât dans un logement, loué à ses propres frais, car ces demeures spéciales étaient censées pouvoir accueillir tous les émissaires extraordinaires de tous les pays. Le traitement dorénavant réservé aux ambassadeurs extraordinaires fut décrit dans des différentes sources, bien que postérieures à la période qui nous occupe. À titre d'exemple, les Archives du ministère des Affaires étrangères conservent une note, non datée, sur le cérémonial, s'appuyant sur l'ambassade du comte de Comminges, émissaire de France à Londres dans les années 1663-1665 : « L'ambassadeur extraordinaire est conduit dans un palais appartenant au Roi d'Angleterre, situé près de Westminster, où il est reçu par des gardes et des officiers de Sa Majesté Britannique [...] Le Roi d'Angleterre ne traite point l'Ambassadeur ordinaire à son arrivée, mais il fait traiter par ses officiers l'Ambassadeur

extraordinaire pendant les trois jours qu'il demeure dans cet hôtel »²⁴⁵. Quant à Nicolas-Louis Le Dran (1687-1774), garde du dépôt des Archives et premier commis au ministère des Affaires étrangères dans les années 1720-1762, il décrit également les mêmes procédés observés en France, dans son « Instruction sur le cérémonial observé en France à l'égard des ambassadeurs extraordinaires des têtes couronnées », document rédigé en 1730 et augmenté en 1747²⁴⁶.

Cette nouvelle coutume diplomatique, consistant à loger temporairement les ambassadeurs extraordinaires dans un hôtel qui leur étaient spécialement réservé, devait permettre d'un côté, de faire des économies non-négligeables et, de l'autre, d'honorer malgré tout ces diplomates de rang plus élevé – en souvenir du temps où les relations diplomatiques n'étaient pas encore permanentes – par cette hospitalité, donnée pendant les trois premiers jours de leur mission dans des décors somptueux et aux frais du roi accueillant.

Les coutumes étant rigides, les premières tentatives de passer de la théorie à la pratique ne datèrent finalement que des années 1625-1626. Cette période de crises et de conflits sans précédent, qui suivit la conclusion et la célébration du mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie, apparut comme un moyen commode et facile d'atteindre, à des fins politiques, les privilèges des ambassadeurs extraordinaires ; l'initiative ayant été lancée par le gouvernement anglais à l'encontre du seigneur de Blainville à l'automne 1626.

ii. Un essai de réduire les privilèges du seigneur de Blainville (1626)

Le seigneur de Blainville, dépêché par Louis XIII en qualité d'ambassadeur extraordinaire à Londres en septembre 1626, fut chargé de faire part à Charles I^{er} « des justes mescontentemens de Sa Majesté »²⁴⁷ à l'endroit de la nouvelle loi, promulguée le 25 août contre les catholiques anglais malgré les articles secrets négociés précédemment avec la France, ainsi

²⁴⁵ R. de Courcel, « L'hôtel des ambassadeurs extraordinaires à Paris », art. cit., p. 60.

²⁴⁶ « L'ambassadeur extraordinaire va descendre le jour de son entrée publique à l'hôtel des Ambassadeurs extraordinaires, où il est traité par présents pendant quatre jours consécutifs, savoir le soir de la cérémonie, le lendemain, le 3^e jour qui est celui des premières audiences publiques et le lendemain à dîner et à souper » ; les sources anglaises parlent également « d'un traitement de trois jours » (R. de Courcel, « L'hôtel des ambassadeurs extraordinaires à Paris », art. cit., p. 61).

²⁴⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 75, « Seconde Instruction baillée à Monsieur de Blainville », 17 septembre 1625.

que d'éclairer les intentions du gouvernement à l'égard de tout ce qui touchait « la personne de la Reine, son entretien, le règlement de sa maison et les siens »²⁴⁸.

Arrivé à la Cour d'Angleterre au début du mois d'octobre 1626, l'ambassadeur fut « accueilli, logé et défrayé », comme il était de coutume à l'égard de tous les émissaires extraordinaires²⁴⁹. Mais son attitude hautaine, son obstination, notamment au sujet des catholiques anglais – « il est résolu de ne partir point, avant qu'il ne voie toutes ces choses accomplies »²⁵⁰ –, ainsi que son franc parler finirent rapidement par agacer sérieusement Charles I^{er}, d'autant plus qu'au même moment la France crut opportun de poursuivre, non sans succès, son offensive contre les huguenots²⁵¹. Ainsi, début novembre Johann Joachim von Rusdorf, représentant de l'électeur palatin à Londres constata que « les comportements de nos François donnent bien de la peine à ces Messieurs ici. Mr. de Blainville, homme haut à la main, et nullement pour l'humeur des Anglois, est une épine aux yeux du Roi, et de ses Ministres²⁵².

C'est alors à ce moment-là que Charles I^{er} décida de s'attaquer aux privilèges de Blainville, refusant de le loger dans l'enceinte du château de Hampton Court, l'obligeant à chercher un logement « à quatre milles de la », alors que la Cour y séjournait en octobre-novembre 1625²⁵³. Cette décision du roi d'Angleterre était éminemment politique : il espérait humilier l'ambassadeur et le poussait ainsi à retourner en France ; cet objectif étant bien saisi par ailleurs par Blainville lui-même qui déclara, dans l'une de ses lettres à La Ville-aux-Clercs, que cette résolution avait été prise « afin de m'obliger à demander mon congé²⁵⁴. Rappelons que les coutumes diplomatiques voulaient que non seulement le roi accueillant logeât et défrayât les émissaires extraordinaires dans la capitale, mais également donnât à leur disposition des appartements dans ses résidences à l'extérieur, particulièrement quand lui-même y était, afin que les ambassadeurs pussent être au plus près du monarque. Ce fut le cas, par exemple, du

²⁴⁸ *Memoires et negociations secretes de Mr. de Rusdorf*, op. cit., t. I, lettre de Rusdorf à Frédéric V, Salisbury, 10/20 octobre 1625, p. 647.

²⁴⁹ CSPV, vol. XIX, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Salisbury, 25 octobre 1625, p. 189.

²⁵⁰ *Memoires et negociations secretes de Mr. de Rusdorf*, op. cit., t. I, lettre de Rusdorf à Frédéric V, Salisbury, 10/20 octobre 1625, p. 647.

²⁵¹ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 163.

²⁵² *Memoires et negociations secretes de Mr. de Rusdorf*, op. cit., t. I, lettre de Rusdorf à Frédéric V, Kingston, 3/13 novembre 1625, p. 654.

²⁵³ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 152, lettre de Blainville à La Ville-aux-Clercs, 30 octobre 1625. Aujourd'hui il s'agit de Kingston-upon-Thames, ancien bourg où étaient traditionnellement couronnés les rois saxons se situant à seize kilomètres au sud-ouest de *Charing Cross* et à cinq km environ de Hampton Court (CSPD, 1625-1626, mandat de paiement (de 100 livres) à destination de Lady Benn qui a loué sa maison située à Kingston-upon-Thames à l'ambassadeur de France, p. 568).

²⁵⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 152, lettre de Blainville à La Ville-aux-Clercs, 30 octobre 1625.

marquis d'Effiat et du duc de Chevreuse, logés à Richmond et Windsor quelques mois auparavant, ou encore des comtes de Carlisle et de Holland, qui se virent mis à leur disposition des chambres à l'intérieur du château de Saint-Germain-en-Laye lorsque le roi y séjournait, chose que Blainville ne manqua pas de rappeler aux Anglais : « les ambassadeurs d'Angleterre ne se sont pas seulement contentez d'estre logez dans le Bourg de Saint Germain, mais qu'ils ont voulu avoir des chambres dans le vieil chasteau [...] »²⁵⁵. Quant à Louis XIII, après avoir appris la décision de Charles I^{er}, il fit aussitôt savoir que « c'est la coustume par toutes les cours de faire cette distinction la des Ambassadeurs extraordinaires aux ordinaires [...] »²⁵⁶.

Finalement, il semblerait que, dans un premier temps, Charles I^{er} eût l'intention de céder, notamment sous la pression d'Henriette-Marie, tout en déclarant que les appartements au sein du complexe palatial de Hampton Court allaient être donnés à Blainville « comme à une personne privée et non comme à un ambassadeur de France et précisant qu'il allait être « le dernier des ambassadeurs qui jouiront de cette faveur. Mais, face à une dégradation progressive des relations entre les deux Couronnes, le roi d'Angleterre décida finalement de revenir à sa décision initiale, Blainville se trouvant obligé de louer un logement à Kingston²⁵⁷. Ces revirements s'expliquaient sans doute par des hésitations du monarque à l'égard de la suppression d'un privilège qu'il avait lui-même accordé quelques mois auparavant à d'Effiat et à Chevreuse.

En revanche, après avoir pris cette décision non sans difficultés et hésitations, Charles I^{er}, s'apprêtant à revenir à Londres en décembre 1625, ne pouvait pas aller plus loin et était obligé de donner l'ordre au secrétaire Conway de chercher un logement pour Blainville dans la capitale. En effet, le roi d'Angleterre ne pouvait pas lui ôter en plus ce privilège au moment même où il comptait envoyer le comte de Holland et Dudley Carleton à Paris dans l'espoir de régler les différends entre les deux Couronnes. Qui plus est, non seulement Charles I^{er} logea et défraya Blainville à Londres à partir de décembre 1625, mais il organisa, le 29 avril 1626, une audience de congé « solemnelle dans laquelle j'ay receu des honneurs assez

²⁵⁵ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 152, lettre de Blainville à La Ville-aux-Clercs, 30 octobre 1625. Voir également J. Finet, *Finetti Philoxenis*, op. cit., p. 159 : « [...] j'ai reçu du Lord Chambellan une réponse, que Sa Majesté ne permettra jamais qu'un ambassadeur soit logé si près de lui [à Hampton Court]. Sa réponse [*de Blainville] fut d'abord que ce qui faisait plaisir à Sa Majesté devait être son obéissance. J'ai répondu que ce n'était pas la coutume pour les ambassadeurs d'être ainsi logés. Pourtant (dit-il) le duc de Chevreuse et d'Effiat aussi avaient leur logement dans le palais de Richmond [...] ajoutant que Carlisle et Holland lorsqu'ils étaient avec Sa Majesté à Saint-Germain étaient logés près du Roi ».

²⁵⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 162, lettre de Louis XIII à Blainville, 11 novembre 1625.

²⁵⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 185, lettre de Blainville à Louis XIII, 16 novembre 1625 ; fol. 198, lettre de Blainville à Louis XIII, 27 novembre 1625 ; fol. 188, lettre de Louis XIII à Blainville, Paris, 11 décembre 1625.

remarquables ... »²⁵⁸ – lui offrant « des magnifiques presens²⁵⁹. Charles I^{er} décida de procéder ainsi pour « faire honneur à l’ambassadeur de Louis XIII et rendre absurdes les plaintes de Blainville pour mauvais traitements », car les ambassadeurs anglais, Holland et Carleton, avaient reçu un très bon traitement de la part de Louis XIII, dans le respect du cérémonial diplomatique traditionnel.

Ainsi, ces éléments montrent que le roi d’Angleterre se heurtait en permanence à l’inertie du système diplomatique. Ayant peur tant des répercussions en matière de réciprocité que de l’éventuelle opposition de ses propres corps diplomatiques, la seule véritable remise en cause de l’un des privilèges de Blainville – le refus de le loger à Hampton Court – revêtait ainsi un sens politique dans le contexte du moment.

iii. D’autres tentatives, seulement partiellement réussies, à l’égard de Dudley Carleton et du maréchal de Bassompierre (1626)

Du côté français, la première véritable tentative de mettre en œuvre des réflexions concernant le logement et le défraiement des ambassadeurs extraordinaires fut entreprise par Louis XIII en septembre 1626 à l’égard de Dudley Carleton, tentative stimulée, d’une part, par l’échec du rapprochement à cause du renvoi de l’entourage français d’Henriette-Marie, prise par Charles I^{er} le 9 août 1626, d’autre part, par les souvenirs du mauvais traitement de Blainville au début de sa mission.

Ainsi, aussitôt après le départ de Dudley Carleton pour la France, en septembre 1626, – il fut envoyé en qualité d’ambassadeur extraordinaire « pour la prévention et l’accommodement de toutes les différences qui pourraient découler de l’éloignement récent des Français de l’entourage d’Henriette-Marie –, les bruits commencèrent à se répandre à Londres concernant les conditions de son logement²⁶⁰. Selon Alvis Contarini, ambassadeur de Venise à la Cour de Charles I^{er}, le gouvernement français imposa à Carleton, suivant une certaine « dernière

²⁵⁸ Voir AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 404, lettre de Blainville à Louis XIII, Londres, 29 avril 1626. Voir également CSPV, vol. XIX, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 1^{er} mai 1626, p. 397 : « L’ambassadeur du Roi Très Chrétien a pris congé de Leurs Majestés [...] il fut amené pour une audience avec Sa Majesté accompagné par un bon nombre de gardes. Cet honneur inhabituel s’explique peut-être par l’accomplissement de la promesse de montrer tous les honneurs à l’ambassadeur de Louis XIII et de répondre aux plaintes de Blainville pour les mauvais traitements ».

²⁵⁹ BnF, Mss, 500 de Colbert 467, fol. 300, lettre de Beaulieu à Hotman de Villiers, Londres, 12/22 mai 1626.

²⁶⁰ J. Finet, *Finetti Philoxenis*, op. cit., p. 188.

Pragmatique de France », de quitter l'hôtel rue de Tournon après sa première audience et de chercher un logis privé²⁶¹. Quant au secrétaire Conway, il dit de devoir vérifier « s'il est vrai que Carleton n'a ni maison ni nourriture pour lui à Paris, le plaisir du roi étant que les ambassadeurs qui viennent ici de France reçoivent des divertissements similaires »²⁶².

Face à ces rumeurs, qui accusaient le gouvernement français d'infliger un mauvais traitement à Dudley Carleton, l'Angleterre décida de répliquer à l'égard du maréchal de Bassompierre et de lui réserver « le mesme ou pire accueil que l'on a fait à Carleton », ce dernier s'appêtant à partir à Londres au même moment en qualité d'ambassadeur extraordinaire²⁶³. À ce propos, citons un extrait des mémoires de von Rusdorf, faisant un rapport détaillé des débats qui animaient le Conseil du roi au sujet du traitement que l'on envisageait de réserver à Bassompierre :

« Le Maréchal Bassompierre est attendu, comme Ambassadeur de France. On a bien débattu, si on devoit le recevoir, comme on avoit accoutumé de faire ci-devant, et aller au devant de lui, le pourvoir de chevaux, le loger, et défrayer ; enfin l'avis et la sentence du Duc ont emporté le dessus, savoir, qu'il ne le sera pas, mais laissé à ses dépens, et traité comme étoit traité Mr. Carleton en France. Autres ont allégué la différence, c'est-à-dire, qu'en France avoit été fait longtemps auparavant une loix, que les Ambassadeurs ne seroient plus défrayés, si non jusques à leur première audience, que l'on n'avoit pas fait en cela tort, ni affront à Mr. Carleton, d'autant que le même avoit été fait auparavant aux autres Ambassadeur, à celui des Etats, de Venise, de Savoie et d'Espagne : mais en Angleterre on n'avoit pas fait telle loix, on interpréteroit cela toutefois autrement, que d'être fait exprès, pour affronter l'Ambassadeur de France, lequel voyant que l'Ambassadeur de Dannemark étoit défrayé, n'auroit que sujet de s'en formaliser, qu'il falloit faire tout honneur à ce Seigneur-là; l'entretenir et le défrayer, par là il seroit d'autant plus gagné et rendu ami »²⁶⁴.

Ainsi, il en ressort que le roi d'Angleterre devait faire face à une certaine opposition, venant sûrement de son propre corps diplomatique. La France, qui avait depuis 1621 un hôtel des ambassadeurs extraordinaires, avait plus de légitimité pour réduire des privilèges d'ambassadeurs extraordinaires, chose qu'elle avait déjà par ailleurs pratiqué envers les émissaires d'autres pays. En revanche, l'Angleterre, qui n'avait pas pris les mêmes mesures – la monarchie anglaise, rappelons-le, à la différence de la France, n'avait pas encore d'hôtel

²⁶¹ « En ce qui concerne Bassompierre, j'imagine qu'il y a maintenant un doute qu'ils l'hébergent aux frais du roi, car selon la dernière *Pragmatica* de France, Carleton, après sa première audience, a dû se retirer dans des logements privés » (CSPV, vol. XIX, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 25 septembre 1626, p. 546-547).

²⁶² CSPD, 1625-1626, lettre de Philip, comte de Montgomery à Conway, Theobalds, 12 septembre 1626, p. 426.

²⁶³ AMAE, CP Angleterre, vol. 41, fol. 238, lettre de Bassompierre, Douvres, 2 octobre 1626.

²⁶⁴ *Memoires et negociations secretes de Mr. de Rusdorf*, op. cit., t. I, lettre de Rusdorf à Frédéric V, Londres, 20/30 septembre 1626, p. 742.

spécialement réservé aux diplomates extraordinaire –, n'avait pas le droit de changer la coutume ordinaire, surtout « dans les circonstances existantes », risquant en outre de dégrader davantage encore les relations entre les deux Couronnes²⁶⁵. Au surplus, Carlisle savait, après avoir pu séjourner non pas trois jours mais un an à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires aux frais de Louis XIII à Paris, que l'application ou non de la nouvelle coutume dépendait davantage des circonstances politico-diplomatiques que des règlements officiels.

Finalement, bien que, d'après John Finet, les intentions du gouvernement anglais de ne pas réserver un logement pour Bassompierre et sa suite se fussent manifestées, elles n'étaient pas exécutées²⁶⁶. En effet, à un moment où le comte de Dorset s'apprêtait à le conduire depuis Greenwich jusqu'à son logis privé, se situant sur *Leadenhall-street* dans la *City*²⁶⁷, Charles I^{er} apprit que Dudley Carleton avait finalement reçu un très bon traitement tant à son arrivée, qu'au moment de son départ fin septembre, recevant un présent moyennant 4 000 couronnes²⁶⁸. Il semblerait que c'est l'ambassadeur lui-même qui, n'ayant que très peu d'argent et « obligeant de faire de grosses dépenses en France pour maintenir la dignité de l'ambassade », noircît le tableau. Selon l'ambassadeur de Venise, « il a écrit le pire récit possible des traitements reçus en France », expliquant, que non seulement il fut délogé de l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires après la première audience – comme la nouvelle coutume le voulait –, mais qu'on interdisait, par exemple, « de toutes personnes de lui rendre visite [...] ce qui a beaucoup exaspéré le gouvernement anglais ». Finalement, Carleton fut obligé même de présenter des excuses « pour ses premières chaleurs, à cause desquelles il était en mauvaise odeur et mal traité »²⁶⁹. Par conséquent, compte tenu de cette nouvelle donne, Charles I^{er} décida alors de loger et de défrayer le maréchal de Bassompierre, comme les coutumes d'Angleterre l'exigeaient, craignant sûrement une réponse réciproque encore plus ferme à l'égard de ses futurs ambassadeurs auprès de Louis XIII²⁷⁰.

²⁶⁵ CSPV, vol. XIX, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 25 septembre 1626, p. 547.

²⁶⁶ J. Finet, *Finetti Philoxenis*, op. cit., p. 188.

²⁶⁷ « Le mercredi après-midi, arriva, à Tower Wharf, Bassompierre et fut conduit de là à son logement, dans Leadenhall Street, avec vingt-cinq personnes [...] sa maison lui coûtant 50 livres par semaine » (T. Birch, *The Court and Times of Charles the First*, op. cit., vol. I, p. 151-153).

²⁶⁸ CSPV, vol. XIX, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 16 octobre 1626, p. 576.

²⁶⁹ CSPV, vol. XIX, lettres d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 2 octobre 1626, p. 560 et Londres, 23 octobre 1626, p. 583.

²⁷⁰ « Vu le bon traitement reçu de Carleton en France, ils proposent de loger et de défrayer Bassompierre » (CSPV, vol. XIX, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 16 octobre 1626, p. 576). Il fut finalement logé aux frais de la Couronne anglaise à *Hunsdon House*, dans les

b. La force d'inertie du système diplomatique met souvent en échec les velléités de réforme de la condition des ambassadeurs

Les exemples susmentionnés montrent bien que les coutumes diplomatiques résistèrent même aux velléités réformatrices des rois « pré-absolutistes ».

Du côté anglais, le maintien des pratiques de défraiement et de logement octroyés aux ambassadeurs extraordinaires – et ce malgré les réflexions poussées du gouvernement quant à leur anachronisme ainsi que des tentatives de leur remise en cause – s'expliquent d'une part, par l'opposition de son propre corps diplomatique en l'absence d'un quelconque règlement à ce sujet ainsi que d'un hôtel spécialement réservé, à la différence de la France, d'autre part, par peur de réciprocité. Toujours en quête d'argent, Charles I^{er} n'avait aucune envie de voir ses propres ambassadeurs dépourvus de tous les privilèges, en réponse au traitement qu'il avait envisagé, par exemple, à l'égard de Bassompierre.

Du côté français, si le gouvernement semble avoir réussi à imposer la recherche d'un logement privé à Dudley Carleton, qui fut néanmoins accueilli, logé et traité pendant les premiers jours de son ambassade, jusqu'à sa première audience, ce fut pratiquement le seul cas entre 1621 – la date à laquelle Louis XIII mit à disposition des émissaires extraordinaires l'ancien hôtel Concini rue de Tournon – et 1642 – la mort de Richelieu et le début de la Révolution anglaise.

En réalité, une telle remise en cause des privilèges n'était envisageable que dans des conditions circonstancielles très particulières, par exemple, pendant les crises des années 1625-1627, où la mesure en question se vit appliquée parce qu'elle revêtait un sens politique dans le contexte du moment. En effet, la reprise de plus en plus active des échanges diplomatiques entre la France et l'Angleterre au début des années 1620 et les négociations d'une union matrimoniale en 1624-1625 ne permirent pas, par exemple, à Louis XIII d'appliquer tout de suite la nouvelle règle : sachant que le marquis d'Effiat fut logé et défrayé par Jacques I^{er} pendant un an – tant à Londres que dans des résidences royales en dehors de la capitale – comment le roi de France pouvait demander à Carlisle et Hay de libérer l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires, sans que cette décision ne nuisît à l'affaire ? Par conséquent, le roi dut attendre 1626 – la dégradation

Blackfriars et à *Wallingford*, près de *Charing-Cross* (P.-M. Bondonio, *Le Maréchal de Bassompierre*, op. cit., p. 317).

sans précédent des rapports entre les deux Couronnes ainsi que le mauvais traitement infligé à Blainville – pour enfin faire appliquer le nouveau règlement à l'égard de la politique de logement des diplomates extraordinaires.

En revanche, une fois les relations diplomatiques rétablies et la paix signée en 1629, la France se mit à nouveau à loger et défrayer les ambassadeurs extraordinaires anglais pendant des mois, voire des années. Par exemple, on logea, de juillet 1629 à avril 1630, Thomas Edmondes à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires sise rue de Tournon : Louis XIII ne pouvait pas déloger au bout de trois jours un ambassadeur d'une telle ampleur et expérience, venu pour assister au serment de paix, sachant que Charles I^{er} s'apprêtait au même moment à loger et défrayer le marquis de Châteauneuf à Londres.

Quelques années plus tard, Louis XIII se vit également obliger de loger, pendant plusieurs années, le comte de Leicester, dépêché en mai 1636 par le roi d'Angleterre pour négocier la conclusion d'une alliance défensive et offensive contre les Habsbourgs. Le problème commença à se poser assez rapidement après son arrivée à Paris, au début du mois de juin car, comme nous le raconta le maître des cérémonies, l'ambassadeur extraordinaire de Pologne se retrouva sans logement du fait de l'occupation de l'hôtel par Leicester et son entourage. De ce fait, le cardinal de Richelieu voulant le déloger – « disant que la coutume en France n'étoit de loger les Ambassadeurs après leur première Audience » –, le maître des cérémonies dut le dissuader par peur que les Anglais fassent « autant au Sieur de Seneterre, ambassadeur en Angleterre qui y étoit pour le Roi ». Par conséquent, le cardinal dut céder afin d'une part de ne pas provoquer un conflit diplomatique avec les Anglais au moment où il s'efforçait de convaincre les Anglais de conclure une alliance contre les Habsbourgs et, d'autre part, de ne pas voir le marquis de Senneterre, alors ambassadeur extraordinaire de France à Londres, être délogé par réciprocité, ce qui provoquerait la hausse exponentielle de ses dépenses dans le contexte de la guerre ouverte avec l'Espagne²⁷¹. Finalement, le comte de Leicester occupa l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires pendant toute la durée de sa première mission, à savoir de juin 1636 à mars 1639.

Remarquons par ailleurs, que retournant temporairement en Angleterre en mars 1639 pour ses affaires privées, le comte de Leicester manifesta le souhait de pouvoir conserver son logement, demande qui suscita beaucoup d'incompréhension chez les Français :

²⁷¹ J. Dumont et J. Rousset de Missy, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe*, op. cit., t. I, p. 137.

« [...] M. le comte de Leicester nous a dit qu'il s'en va faire un tour pour trois semaines en Angleterre pendant lequel tempz il voudroit bien qu'on luy conservust son logement dans l'hostel des ambassadeurs extraordinaires dont nous nous excusons sur l'usage qui est que lesdits ambassadeurs passé trois mois ne logent plus dans cet hostel mais ailleurs ou bon leur semble ce qui n'a pas esté exactement observé à son esgard veu qu'il y a deux ans ou plus qu'il l'occupe [...] »²⁷²

Cette fois, le gouvernement français refusa, et l'ambassadeur dut chercher son propre logement lors de son retour en août 1639 : « J'ai pris une autre maison, ayant été logé par ce roi plus longtemps que jamais n'importe quel ambassadeur avait été avant moi, ou sera après moi comme on me dit »²⁷³. Cette décision avait été possible parce que la France craignait moins de provoquer des mécontentements des Anglais, sachant que l'union franco-anglaise contre les Habsbourgs n'allait pas être conclue. Qui plus est, en cas de protestations, Richelieu disposait de deux arguments, ne craignant plus les mesures réciproques : premièrement, Leicester avait auparavant séjourné pendant trois ans à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires et, deuxièmement, au même moment Pomponne II de Bellièvre, rappelons-le, y renonça de son propre chef pour ne pas imposer à Charles I^{er} les dépenses supplémentaires²⁷⁴.

Ainsi, le maintien des privilèges des extraordinaires, malgré les réflexions poussées des monarques sur leurs anachronismes ainsi que les tentatives réelles de leur remise en cause, montrent bien la force d'inertie du système que formait encore l'appareil diplomatique pré-westphalien. La preuve en était que les suspensions de privilèges susmentionnés restaient ponctuelles et temporaires, en aucun cas durables, et dépendaient exclusivement des circonstances politico-diplomatiques. Cela n'avait rien à voir avec une mesure de modernisation ou de rationalisation, détachée des circonstances, à l'image des réformes de coutumes diplomatiques à Westphalie – une mise en place d'une simplification dans le traitement des extraordinaires –, ainsi qu'à Vienne au XIX^e siècle, où la division des ambassadeurs en ordinaires et extraordinaires fut définitivement supprimée.

²⁷² BnF, Mss, Français 15915, fol. 290, lettre de Chavigny à Bellièvre, Rueil, 18 mars 1639.

²⁷³ NA, SP 78/109, fol. 35, lettre de Leicester, Paris, 24 janvier/3 février 1640.

²⁷⁴ Rappelons qu'en se mettant à chercher son propre logis Bellièvre soulagea le roi d'Angleterre du devoir de le loger à ses frais pendant les longs mois que devait durer sa mission, dans un contexte de bouleversements intérieurs de plus en plus grandissants. Il s'agit probablement d'une manœuvre intelligente de Richelieu afin de rendre le souverain anglais plus conciliant quant à l'affaire du recrutement des soldats écossais.

B. Savoir paraître : un ballet réglé par un cérémonial précis, construit de façon à la fois prétorienne et bilatérale

La diplomatie franco-anglaise dans la première moitié du XVII^e siècle peut être légitimement comparée à un ballet complexe et chorégraphié – à l'image de la Cour de Louis XIV, souvent comparée, rappelons-le, à un théâtre –, dansé par de multiples acteurs, allant d'un simple agent diplomatique au roi lui-même. Tous les mouvements en étaient savamment fixés, se coordonnaient toujours avec une grâce étonnante et étaient généralement réglés de façon symétrique grâce à un cérémonial très précis, construit de façon à la fois prétorienne et bilatérale²⁷⁵.

1. Un cérémonial inspiré de l'étiquette française réglait précisément le ballet des corps dans la diplomatie

Ce ballet des corps dans la diplomatie était réglé par un cérémonial précis comprenant l'ensemble des règles de protocole strictes qui régissaient les interactions entre l'ambassadeur et la monarchie. En effet, chaque étape qui constituait une ambassade – arrivée et accueil aux portes de la capitale, introduction auprès du roi, comprenant une cérémonie de première audience et de présentation des lettres de créance, représentation de son roi lors d'une cérémonie par l'ambassadeur, présentation des lettres de congé (également dite audience de récréance), cadeau offert par le roi accueillant ou départ – se trouvait soigneusement planifiée et exécutée, dictant les gestes, les discours et les préséances. Ce cérémonial, proche de la notion d'étiquette, peut être vu comme une inscription formelle, dans l'espace et dans le temps, des

²⁷⁵ Le cérémonial diplomatique a fait l'objet de plusieurs études. Par exemple, voir William Roosen, « Early Modern Diplomatic Ceremonial: A Systems Approach », *The Journal of Modern History*, 1980, vol. 52, p. 452-476 ; Lucien Bély, « Souveraineté et souverains : la question du cérémonial dans les relations internationales à l'époque moderne », *Annuaire bulletin de la société de l'histoire de France*, 1994, p. 27-43 ; Maria Antonietta Visceglia, « Il cerimoniale come linguaggio politico. Su alcuni conflitti di precedenza alla corte di Roma tra Cinquecento e Seicento », dans Maria Antonietta Visceglia et Catherine Brice (dir.), *Cérémonial et rituel à Rome (XVI^e-XIX^e siècle)*, Rome, École française de Rome, 1997, p. 117-176 ; Barbara Stollberg-Rilinger, « Symbolische Kommunikation in der Vormoderne : Begriffe, Thesen, Forschungsperspektiven », *Zeitschrift für historische Forschung*, 2004, vol. 31, p. 489-527.

ordres et règlements de la Cour, conçue comme un moyen de gouvernement à l'égard des relations entre puissances étrangères²⁷⁶. Étant considéré comme un élément essentiel de l'activité diplomatique – condition nécessaire et préalable au bon déroulement de la négociation –, son élaboration s'inscrit dans le processus de la codification progressive des règles de conduite dans les Cours, élaborée tant en France qu'en Angleterre au cours du XVI^e siècle.

a. Un ballet réglé : aux origines du cérémonial diplomatique, une codification progressive des règles de conduite à la cour

En Angleterre, l'étiquette aulique et l'organisation des cérémonies de tous genres étaient plus anciennes qu'en France, remontant au règne des premiers Tudors. Comme l'a montré Nicolas Le Roux, au XVI^e siècle c'est la Cour d'Angleterre qui était alors considérée comme un modèle pour l'organisation des cérémonies, servant de source d'inspiration pour Henri III²⁷⁷. Par exemple, l'accès au souverain était beaucoup plus réglementé sous les Tudors que sous les Valois²⁷⁸.

En France, le cérémonial de la vie de Cour, bien qu'il commençât à s'élaborer très progressivement dès la fin du Moyen Âge sous les influences bourguignonnes, italiennes et espagnoles²⁷⁹, connut sa première et véritable réglementation avec Henri III²⁸⁰. Ce dernier se lança, dès son retour de Pologne et son accession au trône de France en 1574, dans une politique de structuration de sa Cour, réglementant la vie aulique dans son ensemble par des textes officiels codifiant les heures réglées du roi et définissant les normes à suivre. Selon Jacques-Auguste de Thou, le monarque aurait fait ce choix après une conversation avec l'épouse de l'ambassadeur d'Élisabeth I^{re} d'Angleterre, le comte de Stafford, qui lui aurait décrit en détail l'appartement de la reine et les formalités pour accéder à sa personne : « Ce cérémonial fut fort

²⁷⁶ A. Hugon, *Au service du roi catholique*, op. cit., p. 232.

²⁷⁷ Nicolas Le Roux, *Le roi, la cour, l'État. De la Renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 91.

²⁷⁸ Sur la Cour des Tudors, voir Neville Williams, *Henri VIII and his Court*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1971 ; David Starkey, « Court, Council, and Nobility in Tudor England », dans Ronald G. Asch et Adolf M. Birke (dir.), *Princes, Patronage, and the Nobility : the Court at the Beginning of the Modern Age, c. 1450*, Londres, The German Historical Institute, 1991, p. 175-203 ; David Michael Loades, *The Tudor Court*, Bangor, Headstart History, 1992, p. 85-95.

²⁷⁹ Jean-François Solnon, *La Cour de France*, Paris, Perrin, 2014, p. 55.

²⁸⁰ Nicolas Le Roux a souligné le rôle décisif des derniers Valois dans la construction d'un protocole (N. Le Roux, *La faveur du roi*, op. cit.).

de son goût, & il résolut de le faire observer désormais à son égard. [...] Il fixe des heures pour certains devoirs & certains services : règle les appartemens pour certaines personnes ; & leur défend de passer plus loin »²⁸¹. Qui plus est, cette entreprise fut initiée sur le conseil de Catherine de Médicis, consciente du formidable instrument politique que représentait un cérémonial minutieux dans la restauration de l'image du pouvoir royal : « se montrer maître et non plus compagnon », lui écrivit-elle en 1574²⁸².

Ainsi, la première version du règlement qui avait été ordonné par Henri III en septembre 1574 fut finalement éditée en août 1578, avant de trouver sa forme aboutie quelques années plus tard, le 1^{er} janvier 1585, dans laquelle le roi fit notamment de l'accès au prince une faveur, matérialisant le rang de chacun et créant un « parcours initiatique » entre le roi et les courtisans. Il convient d'ajouter que parallèlement à sa volonté de codifier les usages de sa Cour, Henri III structura davantage la Maison du roi, dirigée par le grand maître de France, en créant de nouvelles charges d'officiers dont le rôle était de veiller à l'application de ce cérémonial²⁸³. Au sommet de celles-ci se trouvait alors le grand maître des cérémonies, charge confiée à Guillaume Pot (mort en 1603), seigneur de Rhodes lors de sa création, en 1585, secondé par le maître des cérémonies. Ils devaient superviser l'ensemble des cérémonies publiques, régler d'éventuels litiges et tenir à jour des recueils de cérémonies pouvant être utilisés ultérieurement²⁸⁴.

Parallèlement à la volonté de disposer d'un instrument de contrôle efficace sur les courtisans, les monarchies de France et d'Angleterre avaient également l'intention de favoriser, par le biais d'un cérémonial complexe, une extension du pouvoir royal sur les agents diplomatiques qu'elles recevaient.

²⁸¹ Jacques-Auguste de Thou, *Histoire universelle depuis 1543 jusqu'en 1607*, Londres, 1734, t. IX, p. 202-203.

²⁸² Cette lettre daterait du 8 septembre 1563 et s'adresserait à Charles IX (Monique Chatenet, « Henri III et "l'ordre de la cour". Évolution de l'étiquette à travers les règlements généraux de 1578 et 1585 », dans Robert Sauzet (dir.), *Henri III et son temps : actes du colloque international du Centre de la Renaissance de Tours*, Paris, Vrin, 1992, p. 133-139). Pour d'autres, elle serait plus tardive, vers 1576-1577 et serait destinée à Henri III (Frédérique Leferme-Falguières, *Les courtisans : une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2007, p. 226).

²⁸³ Monique Chatenet, *La cour de France au XVI^e siècle : vie sociale et architecture*, Paris, Picard, 2002.

²⁸⁴ Cette fonction de grand maître des cérémonies de France fut occupée par les descendants de Guillaume Pot jusqu'en 1684 (voir N. Le Roux, « La maison du roi sous les premiers Bourbons », art. cit., p. 23). Qui plus est, les grands maîtres des cérémonies à l'époque moderne firent l'objet d'un Mémoire de maîtrise, soutenu par Marie-Lan Taÿ-Pamart (*olim* Nguyen) sous la direction de Lucien Bély en 1999 (Marie-Lan Taÿ-Pamart, « Les Grands Maîtres des cérémonies et le Service des Cérémonies à l'époque moderne (1585-1792) », mémoire de maîtrise sous la dir. de Lucien Bély, Université de Paris IV, 1999).

C'est pourquoi Henri III prit soin de décrire, dans son premier règlement datant de 1574, le cérémonial qui devait dorénavant régler le ballet diplomatique. Une partie du texte de plusieurs folios, intitulée « L'ordre que le roy veult estre tenu pour les ambassadeurs », établit, dans les détails les plus minutieux, les règles d'accueil, de réception et de traitement de diplomates étrangers dont le but était « d'entretenir bonne amictié et bonne intelligence avec les princes et potentats qui les envoient ». En effet, rien ne fut oublié : les conditions de logement et de défraiement des différents frais, la qualité d'un gentilhomme qui devait « visiter, quérir et amener » l'ambassadeur à la première audience, le positionnement des archers dans la Cour du palais royal au moment de l'arrivée du diplomate ou la place des courtisans dans la salle d'audience²⁸⁵. Comme nous le verrons plus tard, à l'époque qui nous intéresse, ni le cérémonial de la Cour ni celui de la diplomatie n'avaient connu de grands changements, les règlements d'Henri III étant toujours appliqués dans les grandes lignes²⁸⁶.

Du côté anglais, bien que la Cour des Tudors fût considérée comme un modèle dans l'organisation des cérémonies publiques, il semblerait que le protocole diplomatique ne fût pas l'objet d'un règlement si développé sous Élisabeth comme celui édité par Henri III en France, étant complexe et changeant. Par conséquent, les premiers Stuarts, comme nous le verrons plus tard dans le présent travail, s'inspirèrent de l'étiquette française pour codifier davantage les règles de conduite et rendre le cérémonial diplomatique plus clair et fluide.

²⁸⁵ On trouve le règlement de 1578 à la BnF, Mss, Français 4258, fol. 51-54. Eugène Griselle a publié l'intégralité du règlement de 1585 et signalé que la partie concernant le conducteur des ambassadeurs – « l'ordre que le Roy veult estre tenu par celui qui conduit les ambassadeurs » – figurait à part (Eugène Griselle, *Supplément à la Maison du roi Louis XIII, comprenant le Règlement général fait par le roi de tous les états de sa maison et l'état général de paiement fait en 1624*, Paris, Édition de documents d'histoire P. Catin, 1912, p. 1-59).

²⁸⁶ Il est significatif qu'aucun règlement d'étiquette n'ait été publié dans la première moitié du XVII^e siècle, le cérémonial apparaissant alors comme une contrainte (voir F. Leferme-Falguières, *Les courtisans*, op. cit., p. 229).

b. Un ballet dirigé : création des charges de conducteur des ambassadeurs en France et de maître des cérémonies en Angleterre

« Les services en peuvent estre tres utiles car le premier qu'on appelle le chevalier Lucnal [Lewknor] conducteur des Ambassadeurs homme envoyé en cette cour et qui scait sur le doigt tous les secretz des affections des courtisans et qui a de grandes habitudes avec tous ceux du conseil en somme. Je pense qu'il est tel qu'il peut tres bien servir et croys que voz bienfaictz ne seront pas mal employéz »²⁸⁷

Pour diriger ce ballet et en maîtriser des mouvements, il fallait un chef d'orchestre, un chorégraphe.

Ainsi, la codification du cérémonial et de l'étiquette diplomatique en France d'Henri III alla de pair avec la création par le roi de la charge de conducteur (ou d'introducteur) des ambassadeurs, dont le premier détenteur était, dès les années 1570, Jérôme de Gondi (1550-1604), seigneur de Saint-Cloud²⁸⁸. Sous le règne de Louis XIII, cette fonction fut assumée par des personnages qui mériteraient qu'on les sorte de l'oubli historiographique. En 1608, le fils de Jérôme de Gondi, Jean-Baptiste (1576-1639), transmet cette charge à René de Thou, sieur de Bonneuil, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi et conseiller du roi en ses conseils d'État et privé²⁸⁹. Ce dernier l'exerça jusqu'à sa mort en 1631, la partageant, dès le début des années 1620, avec son beau-frère Charles Faye, seigneur d'Espesses, conseiller du roi en la cour de Parlement de Paris dans les années 1610, maître des requêtes de l'Hôtel au début des années

²⁸⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 224, lettre d'Effiat à Louis XIII, Londres, 31 juillet 1624.

²⁸⁸ Il convient de préciser que, bien que Albert Loomie écrivît que l'appellation « conducteur des ambassadeurs » ne laissa place à celle de « introducteur » que sous Louis XIV (Albert Loomie, « The Conducteur des Ambassadeurs in Seventeenth Century France and Spain », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 53, n° 2, 1975, p. 344), les sources de l'époque qui nous occupent montrent qu'on utilisait volontiers les deux termes. En effet, alors que les Anglais parlaient plutôt « de conducteurs », les actes notariés employaient le terme « introducteur ». Pour comparer, voir, par exemple, NA, SP 78/88, fol. 81, lettre de Vic à Dorchester, Paris, 25 janvier/4 février 1631 et AN, MC, XLV 62, inventaire après décès de René de Thou, seigneur de Bonneuil, 3 septembre 1631. Précisons également que la fonction d'introducteur des ambassadeurs n'a été transformée en charge que le 2 janvier 1585 (voir Louis Delavaud et Auguste Boppe, *Les introducteurs des ambassadeurs, 1585-1900*, Paris, F. Alcan, 1901 et J. Baillou (dir.), *Les affaires étrangères et le corps diplomatiques français, op. cit.*, t. I, p. 242-243).

²⁸⁹ Fils de Jean de Thou, seigneur de Bonneuil et maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, et de Renée Baillet, René de Thou, neveu du célèbre Jacques de Thou, se maria avec Marie Faye, fille de Jacques Faye, sieur d'Espesses, conseiller du roi aux conseils d'État et privé et président en la cour de Parlement de Paris, et de Françoise Chalvet (ou Chalus), dame de Tissac. Il mourut en février 1631 (Voir AN, MC, XLV 62, inventaire après décès de René de Thou, seigneur de Bonneuil, 3 septembre 1631 et NA, SP 78/88, fol. 81, lettre de Vic à Dorchester, Paris, 25 janvier/4 février 1631).

1620 et l'ambassadeur de Louis XIII dans les Provinces-Unies entre 1625 et 1629²⁹⁰. Notons par ailleurs que cette expérience contribua sans doute à la meilleure connaissance des mœurs et des coutumes diplomatiques de manière générale, ce qui n'était pas sans utilité dans l'exercice des fonctions d'introducteur des ambassadeurs. Après la disparition de Bonneuil en février 1631, d'Espesses récupéra la possession entière de la charge avant de la vendre, quelques mois plus tard, à Guillaume Bautru, envoyé extraordinaire en Angleterre à deux reprises dans les années 1620 et à Jean de Rechignevoisin, sieur de Guron, tous les deux étant proches de Richelieu²⁹¹. Ces derniers n'exercèrent la fonction que peu de temps, étant remplacés, dans les années 1635-1636, par Nicolas Faure, seigneur de Berlize, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé et maître d'hôtel ordinaire du roi, apparenté à Angélique Faure, épouse du surintendant des finances Claude de Bullion²⁹², et par Anne, comte de Brûlon et conseiller du roi²⁹³. Le cérémonial diplomatique prenant de plus en plus d'importance, l'on s'efforça de nommer, sous Louis XIII, en qualité d'introducteurs des ambassadeurs à la fois des anciens diplomates et des créatures et parents des ministres afin d'avoir la mainmise sur l'exercice de la fonction. Enfin, il convient de noter qu'on adjoignit à deux introducteurs servant par semestre, un aide – simple fonction commuée en charge en 1608 –, dont la fonction était de les seconder²⁹⁴. Nommés dans les sources anglaises « sous-conducteurs des ambassadeurs »²⁹⁵, il

²⁹⁰ Charles Faye était le frère de Marie Faye, femme du seigneur de Bonneuil (AN Y 158, fol. 325, donation à Marie Faye par Françoise Chalvet, veuve de Jacques Faye). Figurant en qualité de conducteur des ambassadeurs pour la première fois dans un acte datant de 1621 (AN, Y 162, fol. 12, donation par Françoise de Chalvet à Pierre Court, 8 avril 1621), il partit en ambassade dans les Provinces-Unies avant de récupérer sa fonction en 1629 (AN, Y 165, fol. 469, donation par Charles Faye, chevalier, seigneur d'Espesses à Mogin de Pesme, son secrétaire, 19 novembre 1625 ; MC, XIX 399, quittance par Charles Faye, conducteur des ambassadeurs, 3 février 1629 ; XIX 384, contrat de mariage entre Charles Faye et Charlotte de Fourcy, 12 août 1617). Charles Faye mourut avant 1642.

²⁹¹ NA, SP 78/89, fol. 271, lettre d'Augier à Wake, Paris, 6/16 juillet 1631 : « [...] Mr d'Espesse a desja vendu la moitié de sa charge de Maistre des Ceremonies (a scavoir la portion qu'avoit feu Mr de Bonneuil) au sieur Botru moyennant 40 escus par mois et le sieur Guron est apres à achepter l'autre moitié moyennant cent mille livres [...] ». Voir également une lettre d'Henry de Vic, dans laquelle il écrivit : « Monsieur Batru a succédé à feu Monsieur Bonoeil qu'il exerce désormais et pour lequel il a payé à Madame de Bonoeil 35 000 Couronnes » (BL, Add MS 15857, lettre de de Vic, Paris, 29 juillet/8 août 1631).

²⁹² Étant mentionné pour la première fois en 1635 en qualité de conducteur des ambassadeurs, Nicolas Faure, seigneur de Berlize exerça cette fonction jusqu'à sa mort en 1671 (Voir NA, SP 78/98, fol. 106, lettre d'Augier et de Vic, Paris, 2/12 juillet 1635 ; fol. 231, lettre d'Augier et de Vic, Paris, 18/28 août 1635 ; AN, MC, LI 257, inventaire après le décès de Madeleine Brullard, faite à la requête de Nicolas Faure, seigneur de Berlize, 3 mai 1635 ; LXXV 153, inventaire après décès de Nicolas Faure, seigneur de Berlize, 8 février 1671).

²⁹³ Le nom du comte de Brûlon est mentionné pour la première fois en 1636 dans la correspondance du comte de Leicester (NA, SP 78/101, fol. 111, lettre de Leicester à Coke, Paris, 3/13 juin 1636).

²⁹⁴ Loïc Bienassis, « Transmission des archives et continuité du cérémonial, l'exemple des introducteurs des ambassadeurs, France-Angleterre (XVII^e-XVIII^e siècle) », dans Jean-Philippe Genet et François-Joseph Ruggiu (dir.), *Du papier à l'archive, du privé au public : France et îles Britanniques, deux mémoires*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, p. 117.

²⁹⁵ Le nom de M. Giraud est mentionné pour la première fois en 1636 dans la correspondance du comte de Leicester (NA, SP 78/101, fol. 111, lettre de Leicester à Coke, Paris, 3/13 juin 1636).

s'agissait en réalité de secrétaires du roi à la conduite des ambassadeurs, fonctions occupées par Hubert Girault au début du règne de Louis XIII, puis par son fils René Girault entre 1624 et 1697²⁹⁶.

En ce qui concerne l'Angleterre, c'est le maître des cérémonies (*Master of the ceremonies*) qui exerça la fonction de réception et d'introduction des ambassadeurs, charge instituée plus tardivement qu'en France, en 1603, par Jacques I^{er} :

« A cette époque, la Majesté du Roi, en vue du grand remboursement dans ce royaume des princes et leurs ambassadeurs, de toutes les parties de la Chretienté et d'autres lieux, ont donc érigé un bureau, du nom de maître des cérémonies, pour recevoir et divertir les ambassadeurs et les princes pendant leur séjour en Angleterre, de toute manière honorable, comme il est d'usage en France et ailleurs, et par pattente sous le grand sceau ordonna Sir Lewis Lukenor, chevalier, maître des cérémonies, et lui permit frais de deux cents livres par an. Ainsi, en confiant cette fonction à Sir Lewes Lewknor (v.1560-1627), courtisan, soldat et écrivain »²⁹⁷.

En créant un *master of the ceremonies*, le premier roi Stuart s'inspira de la France pour rompre avec une pratique élisabéthaine changeante et complexe²⁹⁸, agissant ainsi par le principe de réciprocité qui, comme nous le verrons plus tard, était particulièrement prégnant en diplomatie entre la France et l'Angleterre. Le premier détenteur de cette charge, Sir Lewes Lewknor, disparut en 1627²⁹⁹ et c'est Sir John Finet (1571-1641), jusque-là son *officer of assistance*, qui le remplaça³⁰⁰. Il resta en place jusqu'à son décès, en juillet 1641. Puis, la relève

²⁹⁶ BnF, (Bibliothèque de l'Arsenal), Mss, Français 3860, *Mémoires* de Breteuil, p. 242-246. Notons que les *Mémoires* du baron de Breteuil, introduction des ambassadeurs entre 1699 et 1715 ont été publiés par Évelyne Lever (*Mémoires du baron de Breteuil*, éd. Évelyne Lever, Paris, François Bourin, 1992). Voir également J. Baillou (dir.), *Les affaires étrangères et le corps diplomatiques français*, op. cit., t. I, p. 243.

²⁹⁷ J. Nichols, *The Progresses, Processions and Magnificent Festivities*, op. cit., vol. I, p. 158.

²⁹⁸ Il semblerait que la reine se contentât de reprendre la coutume de l'époque de son père, à savoir de choisir l'un des vingt-cinq gentilshommes pensionnaires (*gentlemen pensioners*) – membres de la garde rapprochée du roi instituée par Henri VIII en 1509 –, qui devait accueillir l'ambassadeur, le conduire à Londres et l'accompagner à la première audience (voir *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 21).

²⁹⁹ Lewis Lewknor descendait d'une famille installée dans le Sussex depuis le XIII^e siècle. Après avoir fait ses études à *Lyon's Inn* et *Middle Temple*, il commença une carrière militaire, servant en qualité de capitaine dans l'armée du duc de Parme dans les années 1580. Entre 1599 et 1603, il servit de gentilhomme pensionnaire dans la garde de la reine avant d'être nommé maître des cérémonies par Jacques I^{er} en 1603 (voir Alan Davidson, « Lewknor, Sir Lewis (c.1560-1627), of Selsey, Suss. and Red Cross Street, London; later of Drury Lane, Mdx. », dans A. Thrush et J. P. Ferris (dir.), *The House of Commons*, op. cit., vol. 5, p. 121-123).

³⁰⁰ John Finet tirait ses origines d'une famille de la *gentry* du Kent. Il commença comme employé de Thomas Wilson, secrétaire du comte de Salisbury, puis accompagna son fils et héritier William Cecil comme tuteur sur le continent. A son retour, Finet devint secrétaire personnel de Salisbury. Après la mort de ce dernier, il occupa une charge d'*officer of assistance* de Lewis Lewkenor, maître des cérémonies, tout en exécutant des missions diplomatiques mineures, comme celle qui consista d'apporter des lettres à Élisabeth Stuart, fille de Jacques I^{er}, à la Cour d'Heidelberg (voir *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 8-11).

fut assurée par Sir Charles Cotterell (1615-1701), nommé à la veille de la Révolution, qui suivit Charles I^{er} à Oxford³⁰¹.

Ainsi, ces personnages dont le rôle, comme l'a indiqué A. Loomie, a été sous-estimé par l'historiographie³⁰², étaient en réalité des véritables chefs d'orchestre diplomatique et arbitres du protocole. Premièrement, ils agissaient en tant qu'intermédiaires entre le roi qui déterminait la politique étrangère et les ambassadeurs, étant en rapport constant avec eux. Puis, parmi leurs nombreuses tâches, les conducteurs des ambassadeurs en France et les maîtres de cérémonies en Angleterre devaient s'assurer que les protocoles appropriés fussent respectés et accompagner les diplomates lors de leurs entrées dans la capitale, tout en ayant le monopole de l'organisation des audiences royales. Enfin, ils rédigeaient et complétaient les mémoires et les compilations décrivant le cérémonial à appliquer selon les types d'événements. Revêtus d'un prestige certain, ils connaissaient les usages de la Cour, pouvaient se référer au passé ou s'imposaient dans un rôle d'arbitre³⁰³. Notons que leur position et influence pouvaient s'avérer utiles aux ambassadeurs en poste à Londres, comme en témoignent les échanges entre le marquis d'Effiat et le secrétaire d'État La Ville-aux-Clercs, ce dernier incitant le diplomate à essayer de « gagner » Lewes Lewknor³⁰⁴.

Ainsi, après avoir survolé les origines du cérémonial qui réglait très précisément, à l'aide des conducteurs des ambassadeurs, le ballet des corps dans les relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre, il convient de se pencher plus en détails sur les actes et les gestes investis d'un sens politique bien codifié, régissant la vie diplomatique entre les deux Couronnes dans les années 1610-1642.

³⁰¹ Il resta fidèle aux Stuarts et fut à Anvers en 1649. À la Restauration, en juin 1660, il prêta de nouveau serment comme *master of the ceremonies* et, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle ses descendants occupèrent ce poste.

³⁰² A. Loomie, « The Conducteur des Ambassadeurs », art. cit., p. 333. Voir également L. Delavaud et A. Boppe, *Les introducteurs des ambassadeurs*, op. cit. et A. Hugon, *Au service du roi catholique*, op. cit., p. 256.

³⁰³ Sur de nombreuses fonctions d'introducteurs d'ambassadeurs, voir A. Hugon, *Au service du roi catholique*, op. cit., p. 294-298.

³⁰⁴ « [...] mais quant aux sieurs Leuknor et chevalier Brook j'estime que ce sont deux personnes à gagner [...] » (AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 146, lettre de La Ville-aux-Clercs à d'Effiat, Saint-Germain-en-Laye, 7 septembre 1624).

2. Une chorégraphie précise, pour chaque catégorie d'acte et de personne

Véritable ballet des corps s'adonnant à une chorégraphie orchestrée, la diplomatie franco-anglaise reposait sur des règles de protocole strictes qui dictaient les salutations, les gestes, les discours, les préséances et autres formes d'interaction. Englobant tous les rapports publics entretenus entre deux puissances souveraines par le biais de leurs représentants, cette chorégraphie constituait un ensemble de gestes et de savoir-faire, élaborés tant pour chaque catégorie d'acte que de personne.

a. Un cérémonial distinct pour chaque catégorie d'acte diplomatique

Une ambassade, dans son sens le plus large, doit être vue comme une série d'actes très codifiés dans leur nature comme dans leur déroulement, se succédant dans le temps. Chaque catégorie de ces actes était rythmée par un cérémonial distinct, et ce depuis le port de débarquement dans la terre de mission de l'ambassadeur jusqu'au jour de l'embarquement pour retourner dans son pays.

i. Accueil et arrivée aux portes de la capitale

Ainsi, la première étape dans ce ballet des corps consistait dans l'arrivée et l'accueil de l'ambassadeur aux portes de la capitale.

Une fois débarqué – toujours à Douvres pour les ambassadeurs français et à Dieppe (ou, plus rarement, à Boulogne ou à Calais) pour les diplomates anglais –, l'émissaire et leur suite montaient dans des carrosses préparés à cet effet et commençaient leur cheminement vers la capitale, tout en envoyant parallèlement un courrier pour notifier au gouvernement leur arrivée. Dans le cas des Français, l'itinéraire comprenait dans ses grandes lignes Douvres, Cantorbéry, Sittingbourne, Rochester pour finir à Gravesend – ville du comté de Kent et grand chantier de construction navale, à l'embouchure de la Tamise – où l'ambassadeur montait dans une barge, mise à disposition par la Couronne, qui devait le conduire à Londres. Dans le cas des Anglais, le cortège passait par Rouen et Pontoise s'il débarquait à Dieppe ou par Abbeville, ou par

Amiens et Clermont s'il débarquait à Calais ou à Boulogne ; tous s'arrêtant à Saint-Denis, dernière étape avant une entrée publique à Paris.

L'ambassadeur et sa suite formaient un cortège plus au moins nombreux, auquel tout le long de la route les autorités rendaient les honneurs et servaient les repas. À titre d'exemple, Thomas Edmondes, dépêché en qualité d'ambassadeur extraordinaire en juin 1629, fut accueilli par les magistrats à Abbeville qui lui avaient offert des cadeaux, puis à Amiens par Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, lieutenant général au gouvernement de Picardie³⁰⁵. Le maréchal de Cadenet, arrivé à Cantorbéry le mardi 5 janvier 1621, y fut accueilli avec un cérémonial extrêmement codifié, digne d'un ambassadeur extraordinaire du roi de France : « Le Grand Sénéchal d'Angleterre, à la tête de la noblesse du païs, vint au devant de lui, jusqu'à une demie lieuë de cette ville. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que les officiers de Justice vinrent le saluer. Les archers à qui l'on avoit faire prendre les armes, non seulement l'accompagnèrent, mais couchèrent même pendant toute la nuit sous la porte de l'Hôtel où il logeoit »³⁰⁶. Il convient d'ajouter que c'est dans l'un des endroits susmentionnés par lesquels passait le diplomate que le maître des cérémonies l'attendait avec les carrosses et les chevaux, loués aux frais de la Couronne, pour lui souhaiter la bienvenue de la part de son roi et ne plus le quitter jusqu'à son logis, à l'image de Lewes Lewknor qui, par exemple, vint accueillir, avec trois carrosses de Jacques I^{er}, le marquis de Traînel à Douvres, le 8 mai 1619³⁰⁷.

Outre le maître des cérémonies qui était chargé de veiller au respect du protocole, le cérémonial d'accueil comprenait obligatoirement l'envoi par le roi d'un grand noble, accompagné de plusieurs gentilshommes, qui venait généralement à la rencontre de l'ambassadeur dans l'un des derniers endroits se situant aux portes de la capitale – Pontoise ou Saint-Denis en France et Gravesend, Greenwich ou les quais de la Tour de Londres pour l'Angleterre – pour effectuer ensemble une entrée solennelle dans la capitale. Citons, à cet égard, Thomas Wentworth (1591-1667), 1^{er} comte de Cleveland, son fils Thomas (1612-1665), John Chaworth (1605-1644), futur 2^e vicomte de Chaworth ainsi qu'une dizaine de gentilshommes qui furent envoyés à Gravesend par Charles I^{er} « pour la réception » du marquis

³⁰⁵ NA, SP 78/84, fol. 162, lettre d'Edmondes à Dorchester, Breteuil, 27 juin 1629.

³⁰⁶ Jacques Le Cointe, *Histoire du regne de Louis XIII. Roy de France et des principaux evenemens arrivez pendant ce Regne, dans tous les Pais du Monde Contenant l'Histoire de ce qui s'est passe depuis 1619. jusqu'au Ministre du Cardinal de Richelieu*, Paris, F. Montalant, 1716-1717, t. IV, p. 156.

³⁰⁷ BnF, Mss, Français 15988, fol. 331, lettre de Traînel, Londres, 14 mai 1619.

de Châteauneuf ainsi que sa conduite, dans dix barges de cérémonies, jusqu'à la Tour de Londres³⁰⁸.

Il convient d'ajouter que la qualité de la personne qui devait apporter les premiers compliments à l'ambassadeur ainsi que le conduire jusqu'à son logis était très importante : on avait l'habitude d'envoyer un pair, ou, tout au moins, un noble titré. À titre d'exemple, lorsque le marquis de Châteauneuf avait appris que c'est George Gordon, fils du 1^{er} marquis de Huntly qui était chargé d'accueillir le marquis de Fontenay-Mareuil auprès de la Tour de Londres en février 1630, il ne manqua pas d'exprimer son mécontentement à John Finet, maître des cérémonies : « il s'y opposa d'abord, à la fois comme n'étant pas un comte anglais et non pair du royaume et comme étant un serviteur à la solde du roi son maître, pour son commandement de 100 hommes d'armes ». À cela, Finet répondit qu'un comte écossais équivalait à un comte anglais, ajoutant que Gordon était « le fils aîné d'un marquis et donc l'équivalent d'un comte »³⁰⁹.

Remarquons également que la rencontre entre l'ambassadeur et le Grand était régi par un protocole rigoureux : Thomas Howard (1585-1646), 14^e comte d'Arundel, l'un des plus éminents courtisans anglais, qui arriva à Gravesend « trois ou quatre heures après » le maréchal de Cadenet – « à cause de la marée » –, était reçu à la porte du logis de l'ambassadeur par le comte de Lancy qui, avec vingt-cinq gentilshommes, le conduisirent jusqu'en haut. Alors Cadenet descendit quelques degrés pour recevoir le comte sur l'escalier. Il le conduisit dans sa chambre, le faisant passer devant lui, lui donnant la main et lui transmettant « les compliments deus à sa qualité et à la dignité de Sa Majesté de la grande Bretagne ». Le même cérémonial fut respecté lors de l'accueil du seigneur de La Ville-aux-Clercs par Edward, lord of Dorset à Gravesend : ce dernier fut attendu par les proches de l'ambassadeur au pied de l'escalier dans son logis et fut reçu en haut de l'escalier, et « pas avant », par le diplomate lui-même. Puis, l'entrée dans la chambre de La Ville-aux-Clercs fit également l'objet d'un cérémonial extrêmement codifié : d'abord y pénétra Dorset, puis l'ambassadeur, et, enfin, tous les autres, y compris le marquis d'Effiat, qui se déplaça jusqu'à Gravesend pour rencontrer son homologue³¹⁰. Dans la chambre, La Ville-aux-Clercs organisa un souper. Enfin, à la fin de la soirée, pour amener Dorset à la porte de la rue, l'on eut recours au même cérémonial³¹¹.

³⁰⁸ *Ceremonies of Charles I, op. cit.*, p. 64.

³⁰⁹ *Ibidem*, p. 82.

³¹⁰ J. Nichols, *The Progresses, Processions and Magnificent Festivities, op. cit.*, vol. IV, p. 1008.

³¹¹ *Ibidem*, p. 630-631. Voir également *Narré véritable, op. cit.*, p. 6.

ii. *Entrée publique dans la capitale*

Une fois arrivé et accueilli aux portes de la capitale, l'ambassadeur devait effectuer une entrée publique. Il s'agissait probablement de l'une des étapes à la fois les plus théâtrales et les plus solennelles dans cette chorégraphie diplomatique, étape qu'on pourrait appeler un véritable « ballet processionnel », terme employé par Georges Bidault concernant les institutions de la Quatrième République³¹².

En France, l'entrée se faisait en carrosses que le conducteur des ambassadeurs et le Grand amenaient avec eux à Saint-Denis. À titre d'exemple, Thomas Edmondes écrivit dans l'une de ses lettres en date du 2 juillet 1629 que René de Thou, seigneur de Bonneuil, conducteur des ambassadeurs, Jacques Nompar de Caumont (1558-1652) – mieux connu comme le maréchal de La Force –, envoyé à Louis XIII par accueillir l'ambassadeur et l'accompagner jusqu'à son logis, ainsi que d'autres gentilshommes « ont emmené avec eux les carrosses du roi, des deux reines, des deux princesses de Condé, de la comtesse de Soissons et de la duchesse de Tremouille » ; « les ambassadeurs du Danemark and des États également par respect ont envoyé leurs carrosses ». Toute cette grande cavalcade de carrosses empruntait la route royale, celle que les rois de France prenaient à leur entrée dans la ville, et celle que leurs dépouilles suivaient pour rejoindre leur dernière demeure. Notons que l'ordre de passage de ces carrosses revêtait une importance cruciale et était contrôlé par le conducteur des ambassadeurs. À titre d'exemple, craignant que les carrosses des princesses passèrent avant lui, Thomas Edmondes demanda au seigneur de Bonneuil de veiller au respect du protocole. Ainsi, l'ambassadeur, le maréchal de La Force ainsi que le seigneur de Bonneuil montèrent dans le même carrosse et partirent avant ceux des princesses, ces dernières étant suivies par tous les autres.

Le voyage depuis Saint-Denis jusqu'au logis de l'ambassadeur était lent car il ressemblait à une véritable procession. À titre d'exemple, décrivons brièvement la cérémonie d'entrée de James Hay à Paris, le lundi 1^{er} août 1616. Premièrement, marchèrent quatre trompettes du roi, sonnait « par les ruës », suivis par plusieurs gentilshommes français et anglais. Puis, ce fut le tour de six trompettes de l'ambassadeur, « sous vestus de jaulne sur le velours tanné, montez sur des chevaux caparaffonez de mesme livrée ». Ensuite, vinrent les pages et les valets de pied de James Hay, richement habillés. Et, enfin, l'ambassadeur lui-même apparut, « vestu d'un

³¹² *La Quatrième République : bilan, trente ans après la promulgation de la Constitution du 27 octobre 1946*, actes du colloque de Nice, les 20, 21 et 22 janvier 1977 [organisé par l'] Université de Nice, Faculté de droit et des sciences économiques, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1978, p. 19.

habit tout battu en or et monté sur un cheval ». Il avait à son côté le prince de Joinville et plusieurs autres seigneurs tant français qu'anglais, suivis par le carrosse de l'ambassadeur, « tout couvert de velours chamarré par bandes de larges clinquant d'or »³¹³. Ce fut un vrai spectacle, qui attirait le peuple se pressant de toutes parts dans l'espoir de pouvoir y assister³¹⁴.

En Angleterre, c'est la Tamise qui jouait dans l'entrée le rôle de la scène privilégiée. À Gravesend ou Greenwich – cette dernière ville servant de plus en plus, à partir des années 1630, comme point de départ pour les ambassadeurs extraordinaires de Louis XIII –, le Grand envoyé par le roi accueillant, l'ambassadeur et le maître des cérémonies prenaient place sur la même barque, appelée souvent « barge de cérémonie » (« batteaux couvertz qu'ilz nomment Berges »³¹⁵). Dans le cas où l'ambassadeur logerait dans l'une des demeures du *Strand* disposant de son propre embarcadère, cette dernière les y ramenait directement.

Pendant le passage de ce cortège fluvial, on saluait l'arrivée du diplomate à coups de canon de la Tour de Londres, sur laquelle flottait le grand étendard d'Angleterre. Le maréchal de Cadenet décrivit ainsi son cheminement de Gravesend jusqu'à *Somerset House* : « Le vendredy matin entre huit et neuf heures mondit sieur le Mareschal fust visité par ledit comte Darondel [d'Arundel] et mené dans le basteau de sa Majesté suivy de vingt-cinq barges peintes tapissées, et garnies de superbes meubles, lors vingt-quatre pieces de canon le saluerent, et environ une heure après midy arriva à Londres, mis en son palais par ledit sieur comte Darondel »³¹⁶.

Notons que le passage direct de Gravesend jusqu'au logis de l'ambassadeur était souvent plus pratique. Par exemple, dans le cas du marquis d'Effiat, conduit directement à *Suffolk House*, au moment de son entrée à Londres « les nobles qui envoient habituellement des carrosses à des telles occasions étant hors de la ville »³¹⁷. En revanche, les ambassadeurs, qui n'avaient pas le privilège d'être logés dans l'un des magnifiques palais du *Strand*, devaient descendre près de la Tour de Londres et montaient, avec l'envoyé du roi et le maître des cérémonies, dans le même carrosse, censé les conduire jusqu'à leur logis, en traversant la *City*. Ce fut le cas de Pomponne II de Bellièvre qui, accueilli à Greenwich par Spencer Compton

³¹³ Cette mémorable ambassade de James Hay fut décrite dans un texte imprimé de l'époque (*La Reception faite a la bienvenue de l'ambassadeur extraordinaire, du serenissime roy de la Grand' Bretagne, envoyé à Sa Majesté tres-chrestienne. Le lundy 1. jour d'aoust*, Rouen, l'Imprimerie de Martin Le Mesgissier, 1616).

³¹⁴ NA, SP 78/84, fol. 168, lettre d'Edmondes à Dorchester, Paris, 2 juillet 1629.

³¹⁵ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 155, lettre d'Effiat à Louis XIII, Londres, 18 juillet 1624.

³¹⁶ *Narré véritable*, op. cit., p. 7.

³¹⁷ CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 19 juillet 1624, p. 393.

(1601-1643), 2^e comte de Northampton ainsi que par une dizaine de gentilshommes de la Chambre privée du roi, fut conduit jusqu'à la Tour de Londres en barque, où il retrouva « les carrosses du roi, de la reine, des ambassadeurs des États ainsi que quatorze autres »³¹⁸. Enfin, tout ce cortège « passa par une des principales rues de la Ville, qui a pour le moins la longueur de trois miles. Tout le Peuple de la Ville accourt, pour voir passer et pour accompagner l'Ambassadeur »³¹⁹.

Il convient d'ajouter que cette étape revêtait pour les ambassadeurs une importance particulière, car c'était une occasion de montrer la puissance de leur roi au travers d'une procession hautement prestigieuse et solennelle. Par conséquent, les diplomates tenaient à tout prix à effectuer leur entrée publique à Paris, même si le roi et la Cour n'y étaient pas. À titre d'exemple, le vicomte de Scudamore, arrivé à Saint-Denis le 19/29 août 1635, y fut accueilli par le secrétaire des cérémonies, ce dernier lui faisant savoir qu'il devait aller directement à Monceaux où se trouvait Louis XIII pour sa première audience, avant que ce dernier ne s'en allât en Lorraine. L'ambassadeur se mit alors à exiger une garantie, envoyant son secrétaire chez Richelieu à Rueil, qu'après l'audience il pourrait revenir à Saint-Denis et effectuer son entrée publique selon toutes les règles. Le cardinal lui donnant sa parole, Scudamore partit à Monceaux et, une fois la première audience passée, retourna à Saint-Denis quelques jours plus tard pour son entrée dans la capitale ; il y fut accompagné par le conducteur des cérémonies ainsi que par Timoléon d'Épinay (1580-1644), marquis de Saint-Luc et maréchal de France³²⁰.

iii. Entre l'entrée publique et la première audience

Une fois dans son logis, l'ambassadeur avait à peine une heure devant lui pour se reposer avant l'arrivée d'un noble que le roi dépêchait pour lui souhaiter de nouveau la bienvenue dans son royaume et lui transmettre des compliments.

Ainsi, James Hay, vicomte de Doncaster rendit « soudaine visite » au maréchal de Cadenet à *Somerset House* ; Henry Clifford (1592-1643), futur 5^e comte de Cumberland vint souhaiter un compliment au marquis de Senneterre une heure après son arrivée à la maison de Sir Abraham Williams à Westminster³²¹. Ces grands nobles étaient généralement suivis par des hommes, envoyés par d'autres membres de la famille royale – les reines régnautes pour les deux

³¹⁸ *Ceremonies of Charles I, op. cit.*, p.

³¹⁹ J. Dumont et J. Rousset de Missy, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe, op. cit.*, t. II, p. 496.

³²⁰ NA, SP 78/98, fol. 247, lettre de Scudamore à Coke, Paris, 29 août 1635.

³²¹ *Ceremonies of Charles I, op. cit.*, p. 173-174.

royaumes, la reine mère pour la France et le prince héritier pour l'Angleterre. À titre d'exemple, Anne d'Autriche et Marie de Médicis envoyèrent aussitôt leurs maîtres d'hôtel à l'hôtel des ambassadeurs extraordinaires afin de souhaiter la bienvenue à Thomas Edmondes en 1629³²². Puis, l'ambassadeur recevait une avalanche d'autres visites de la part des ambassadeurs d'autres pays : « Je ne fus pas sy tost sorty de ce compliment [celui de James Hay] que receus ceux des Ambassadeurs d'Espagne, Venise et de l'agent de Flandre »³²³. Enfin, cette longue journée d'accueil se terminait par un souper, point culminant de la réception. Par exemple, pour « le festin de la reception » du maréchal de Cadenet, l'Angleterre dépensa deux cents livres : « Il y avoit quatre tables de cinquante assietes chacune, magnifiquement servis par l'ordre de monsieur de duc de Lenos, Grand Maistre d'Angleterre et du sieur Edmonde qui a esté Ambassadeur en France, à present Thresorier de la maison de sa Majesté de la grand Bretagne »³²⁴.

Le lendemain le même courtisan revenait pour proposer à l'ambassadeur une date de la première audience publique de cérémonie qui avait généralement lieu deux ou trois jours plus tard. Par exemple, le seigneur de Bisseaux, arrivé le jeudi 27 février 1611 à Londres, rencontra Jacques I^{er} le dimanche 20 février « apres disné », le jour et l'heure de cet événement clé ayant été préalablement fixés entre l'introducteur des ambassadeurs et le souverain³²⁵.

iv. Première audience et rencontres avec les Grands et les ministres

La prochaine étape dans cette chorégraphie diplomatique, extrêmement codifiée, consistait en la première audience, cette dernière pouvant avoir lieu dans des palais différents – le Louvre, Saint-Germain, Monceaux ou Fontainebleau pour Louis XIII ou Westminster, Whitehall, Greenwich, Hampton Court ou encore Windsor pour les premiers Stuarts.

● L'envoyé du roi cherchait l'ambassadeur et le conduisait dans la résidence selon un ordre préétabli

Le jour de l'audience (elle se déroulait le plus souvent le dimanche) un grand seigneur, accompagné par le maître des cérémonies, venait chercher l'ambassadeur dans son logis, prenait

³²² NA, SP 78/84, fol. 179, lettre d'Edmondes à Dorchester, Paris, 4 juillet 1629.

³²³ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 155, lettre d'Effiat à Louis XIII, Londres, 18 juillet 1624.

³²⁴ *Narré véritable*, op. cit., p. 8-9.

³²⁵ BnF, Mss, Français 15985, fol. 134, lettre de Bisseaux à Marie de Médicis, Londres, 23 février 1611.

sa main et l'accompagnait, en carrosse royal, vers la résidence du monarque. À titre d'exemple, quelques jours après son arrivée à Paris en mai 1610, Thomas Edmondes et quelques membres de son entourage furent conduits dans quatre carrosses prêtés par Louis XIII – « en plus des deux autres amenés par des amis particuliers » – au Louvre, accompagné par M. de Bonneuil et Charles du Plessis (1545-1620), seigneur de Liancourt, premier écuyer de la Petite Écurie du roi³²⁶. À nouveau, la qualité de celui qui était chargé d'accompagner l'ambassadeur s'avérait extrêmement importante. À titre d'exemple, le vicomte de Scudamore, qui devait avoir sa première audience à Monceaux, exigea qu'on allât chercher à Paris le duc de Chevreuse – « pour qui le secrétaire des cérémonies a posté toute la nuit à Paris » –, car tous les autres grands seigneurs étaient absents de la capitale³²⁷. Il convient d'ajouter que le nom de celui à qui le roi confiait la responsabilité d'accompagner l'ambassadeur lors de son audience était généralement choisi parmi une liste, proposée par l'introducteur des ambassadeurs au souverain.

Puis, le cortège partait dans la direction de la résidence selon un ordre préalablement arrêté. Ainsi, James Hay fut conduit par le duc de Guise de l'hôtel de la reine Marguerite au Louvre selon un ordre suivant : premièrement, marchèrent les gentilshommes français, suivis de près par les gentilshommes anglais ; puis vinrent les grands seigneurs, dont le maréchal de Bassompierre « avec la cappe toute en broderie, l'habit de mesmes, la tocque de velours noir embellie de diamants », M. de Crequy, le marquis de Rosny, M. de Vitry, le prince de Joinville « monté sur une cheval de grand prix » et le duc d'Elbeuf. À la fin de la procession marcha le duc de Guise, « avec la tocque magnifiquement accoutré et monté », qui conduisait seul James Hay³²⁸.

Une fois dans l'avant cour du palais, la compagnie des gardes et des tambours se mettait à saluer l'arrivée de l'ambassadeur ainsi qu'à lui rendre tous les honneurs. Puis, son carrosse pénétrait dans la cour intérieure de la résidence royale où les gardes de la porte rendaient aussi les honneurs. Arrivé au château, il descendait du carrosse afin de se rendre dans la salle de descente ; traversant la cour, l'ambassadeur tenait la main du Grand qui marchait sur sa gauche, l'introducteur se trouvant à sa droite. Il convient d'ajouter que si son homologue en poste était

³²⁶ *Memorials of Affairs of State in the Reigns of Q. Elizabeth*, op. cit, vol. III, lettre de J. Beaulieu à W. Trumbull, Paris, 23 mai 1610, p. 173.

³²⁷ NA, SP 78/98, fol. 247, lettre de Scudamore, Paris, 29 août 1635.

³²⁸ Voir *L'audience donnée à l'ambassadeur extraordinaire du roi de la Grand' Bretagne ; ensemble l'ordre tenu aux pompes et magnificences faites à Son Excellence à sa conduite au Louvre, devant Leurs Majestés très-chrétiennes, le dimanche 7 d'août 1616*, Paris, Impr. d'A. Du Brueil, 1616.

encore là, il accompagnait le nouvel ambassadeur, à l'image d'Antoine de La Boderie, présent à la première audience du seigneur de Bisseaux³²⁹.

Une fois dans la salle de descente, ce cortège se dirigeait vers la salle d'audience³³⁰.

- ***Une fois dans la salle de descente, l'ambassadeur de dirigeait vers la salle d'audience***

En Angleterre, il s'agissait généralement de la Grande Chambre de Présence (*Great Chamber of Presence*) qui était certainement, jusqu'à l'époque de Charles II, la principale chambre d'audience des palais royaux. C'est là qu'était placé le trône sous un dais – devant lequel on s'inclinait, même lorsqu'il était vide. Par exemple, le jour de sa première audience, qui eut lieu le jeudi 10 juillet 1634 dans la Grande Chambre de Présence (*Great Chamber of Presence*) du palais de Theobalds, une fois arrivé dans l'une des cours du complexe palatial, le marquis de Poigny, conduit par le comte de Warwick, prit un escalier – en haut duquel un gardien de Chambre (*Guard Chamber*) l'attendait – pour accéder au premier étage où se trouvaient les appartements privés du roi. Accompagné par le grand et le maître des cérémonies, l'ambassadeur prit ensuite une galerie privée, qui devait l'emmener à la Chambre de Présence³³¹.

En France, les audiences avaient lieu dans la Chambre du roi. Pour rejoindre les appartements de Louis XIII au Louvre ou à Fontainebleau, situés à l'étage noble, le cortège – dont la place de chacun n'était pas encore clairement définie, à la différence de l'époque de Louis XIV³³² – empruntait un grand escalier, sur les premières marches duquel il était accueilli par le capitaine des gardes du corps. Arrivé à l'étage, le cortège aboutissait dans la salle des gardes, puis il passait dans l'antichambre du roi. Dès lors, le capitaine des gardes ouvrait la porte de la salle d'audience et le faisait entrer.

³²⁹ BnF, Mss, Français 15985, fol. 138, lettre de Bisseaux à Puisieux, Londres, 23 février 1611.

³³⁰ Sur la distribution des appartements officiels dans les palais baroques, voir Hugh Murray Baillie, « Etiquette and the Planning of the State Apartments in Baroque Palaces », *Archaeologia*, 101, 1967, p. 169-199.

³³¹ *Ceremonies of Charles I, op. cit.*, p. 162.

³³² Alice Camus a rappelé qu'un règlement spécifique, appelé « Règlement pour la marche du prince ou du maréchal de France avec le capitaine des gardes et l'introduit à une première et dernière audience d'un nonce et d'un ambassadeur », a été rédigé le 17 novembre 1670 (Alice Camus, « Être reçu en audience chez le roi », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, <http://journals.openedition.org/crcv/12206>, consulté en septembre 2023).

● *Le déroulement de la première audience*

En Angleterre, le monarque était couvert et assis sur son trône alors qu'en France il se trouvait dans un fauteuil placé dans la ruelle de son lit. Il convient de noter qu'en France la chambre royale symbolisait alors la sacralité du pouvoir monarchique, bien plus que le trône. Le roi était entouré des membres de sa famille ainsi que des principaux seigneurs de sa Cour et des grands officiers de la Maison du roi – le seigneur de Bisseaux décrivit « les principaux officiers de la Couronne, quelques évêques ainsi que les dames les plus qualifiées de ladite Cour »³³³. Puis, ce fut le moment d'une véritable chorégraphie très bien décrite par le comte de Leicester lors de sa première audience auprès de Louis XIII dans la Chambre du roi à Fontainebleau :

« [...] dès que je suis venu à sa vue, il s'est levé de sa chaise, a mis son chapeau et a avancé d'un pas ou deux à ma première révérence ; il fit aussi quelque mouvement de courtoisie à mon second, et quand je m'approchai pour faire mon dernier, il se hâta de deux ou trois pas et m'embrassa avec beaucoup de grâce et d'honneur ; monseigneur Scudamor est venu dans la ruelle avec moi et Monsieur de Vicq que j'ai amené pour m'interpréter et à qui j'ai dit auparavant ce que je voulais dire, afin qu'il fût plus disposé à le livrer. Avant que je commence à parler, le roi m'a demandé de mettre mon chapeau et de ne jamais partir avant de l'avoir fait [...] »³³⁴.

Il faut noter qu'en France passer derrière le balustre, dans la ruelle du lit du roi, était un immense privilège, celui de se tenir dans le même espace sacré que celui du monarque.

Puis, l'ambassadeur devait « faire entendre la créance », c'est-à-dire présenter ses lettres de créance et transmettre des compliments de la part de son maître, sans décrire les objectifs de sa mission et sans aborder une quelconque affaire politique. Il arrivait souvent qu'une copie de cette lettre fût transmise au roi lorsque l'ambassadeur avait demandé son audience, afin que le souverain puisse connaître par avance son contenu et préparer sa réponse, n'étant pas pris de court au moment de l'audience publique. Cette lettre légitimait la fonction et le caractère du nouvel ambassadeur et sans elle l'ambassadeur ne pouvait pas avoir son audience, à l'image de Bellièvre, qui arriva à Londres avant son bagage qu'il croyait s'être perdu dans la mer³³⁵. Le roi répondait ensuite au discours de son invité.

³³³ BnF, Mss, Français 15985, fol. 134, lettre de Bisseaux à Marie de Médicis, Londres, 23 février 1611.

³³⁴ NA, SP 78/101, fol. 111, lettre de Leicester, Paris, 3/13 juin 1636.

³³⁵ « Monsr et madame de Bellièvre sont enfin arrivés incognito à Londres mais il ne peut pas avoir son audience jusqu'à ce qu'il ait ses papiers qui sont avec son bagage [...] » (AMAE, CP Angleterre, vol. 46, fol. 365, lettre de Windebank à Leicester, novembre 1637).

L'audience était alors terminée : l'ambassadeur saluait le roi par de nouvelles révérences, puis se retirait en étant toujours accompagné du prince, de l'introducteur et du capitaine des gardes. Le roi le saluait également et le regardait partir en restant debout et découvert. L'ambassadeur était reconduit à la salle de descente avec les mêmes honneurs, et dans l'ordre strictement inverse duquel il est venu à l'audience, puis accompagné jusqu'à son logis. Le soir même on donnait un dîner à son honneur³³⁶.

● ***L'audience auprès de la reine***

Il arrivait que la reine ainsi que l'héritier de la Couronne fussent présents avec le roi lors de la première audience. Dans ce cas, après avoir présenté les lettres de créance au monarque, l'ambassadeur demandait la permission de saluer sa femme et de « lui faire entendre sa créance », puis de présenter les compliments au prince héritier. Ce fut, par exemple, le cas du seigneur de Bisseaux qui avait rencontré Jacques I^{er}, Anne de Danemark, le prince de Galles et le duc d'York au cours d'une même audience.

Mais souvent on organisait une audience séparée pour la reine régnante : dans ce cas, elle avait lieu le jour même. À titre d'exemple, voici comment le comte de Leicester décrivit sa première audience auprès d'Anne d'Autriche qui eut lieu le jour même à Fontainebleau : « après le déjeuner le duc de Chevreuse revint vers moi et m'amena à la Reine, à qui je fis aussi quelques compliments par interprète, du Roi et de la Reine mon maître et maîtresse et lui remis leurs lettres, qu'elle reçut très aimablement et semblaient très satisfaits et ravis de leur envoi vers elle, alors j'ai pris congé d'elle »³³⁷. Ainsi, il s'agissait d'une même cérémonie, bien que le protocole se trouvât simplifié : dans le cas de Bisseaux, le soir de la première audience avec Jacques I^{er}, Anne de Danemark lui fit savoir par son grand chambellan qu'elle lui donnerait une audience en particulier le mardi « apres disné ». Le jour de l'audience la reine lui envoya trois carrosses avec le maître des cérémonies, qui devait le conduire au château ; puis « je faisais entendre sa créance semblable en substance à celle que j'avois faict entendre audit Roy, avec le plus de compliments que je peu »³³⁸.

³³⁶ Parfois on donnait un dîner avant (J. Dumont et J. Rousset de Missy, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe*, op. cit., t. I, p. 128).

³³⁷ NA, SP 78/101, fol. 111, lettre de Leicester, Paris, 3/13 juin 1636.

³³⁸ BnF, Mss, Français 15985, fol. 138, lettre de Bisseaux à Puisieux, Londres, 23 février 1611.

- ***L'importance de la maîtrise du protocole par l'ambassadeur***

Ce premier contact avec le monarque et son épouse était spécifique dans la mesure où il était très ritualisé et formel : après un échange assez bref de compliments, l'émissaire prenait congé du roi et repartait de la même manière – accompagné par le même grand seigneur – pour regagner son logis. À l'intersection des grandes cérémonies d'État et de la politesse réglée de la sociabilité courtoise, la maîtrise du cérémonial diplomatique s'inscrivait dans le champ des compétences du ministre public, au même titre que l'usage des langues, l'éloquence, le savoir historique ou la connaissance des règles juridiques du droit des gens.

Mais, précisons que le protocole y était tellement strict que les ambassadeurs eux-mêmes n'étaient pas toujours au fait du cérémonial. À cet égard, John Finet, maître des cérémonies sous Charles I^{er} rapporta une anecdote qui se produisit lors de la première audience accordée au marquis de Poigny. Au moment où il s'apprêtait à lire ses lettres de créance, l'ambassadeur s'était aperçu qu'il les avait oubliées chez son secrétaire : « Puis souriant avec une confiance française, il dit à Votre Majesté qu'il plaira de me pardonner cette erreur, comme on connaît mieux les formes d'un soldat que d'un homme d'État, alors il se tourna vers son secrétaire et lui prit ses lettres, présentées alors à sa majesté, et après, ses autres lettres à la reine »³³⁹. Il convient de remarquer également que si l'ambassadeur commençait à entrer trop dans les détails concernant le but de sa mission – dans la mesure où l'audience était publique, elle était donc peu propice aux déclarations politiques trop précises – le roi pouvait l'interrompre. C'est ce qui se passa avec le maréchal de Bassompierre lors de sa première audience à Hampton Court : « j'eus ma première audience solennelle à Hamptoncourt le dimanche 10^{me} de ce mois en laquelle apres avoir quelque temps parlé au Roy sur le sujet de ma legation, il m'interrompu me disant que je traiterois de cette affaire en audience particuliere »³⁴⁰. Cet aspect cérémonial et la présence de la Cour à ces audiences empêchaient alors d'y aborder des sujets importants, n'étant qu'une occasion de faire en public des déclarations d'amitié entre les deux Couronnes.

- ***Les audiences avec les ministres***

Puis, dans les jours suivant la première audience auprès le roi et la reine, le diplomate rendait visite tant à des Grands et princes du sang qu'aux principaux ministres et administrateurs de l'État. Selon le protocole, il ne pouvait les rencontrer qu'après avoir eu sa première audience auprès du souverain. Le lendemain de sa première audience au Louvre, Thomas Edmondes eut

³³⁹ *Ceremonies of Charles I, op. cit.*, p. 162.

³⁴⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 39, fol. 123, lettre de Bassompierre à Louis XIII, Londres, 17 octobre 1626.

une longue conférence avec Villeroy, secrétaire d'État des Affaires étrangères et de la Guerre, dont le compte rendu fut envoyé à Londres le 2 juin 1610³⁴¹. Quelques années plus tard, James Hay, après avoir eu sa première audience (cette dernière eut lieu au Louvre le dimanche 7 août 1616), fut reçu par plusieurs Grands pendant quatre jours consécutifs, à savoir le lundi 8 août par le duc de Bouillon en son hôtel « où se fit un festin tres-solemnel », puis le duc de Guise, puis, jeudi, le duc de Nevers afin de « lui tesmoigner avec toute sorte de joye, d'acueil et bienveillance »³⁴². Par ailleurs, ces réceptions étaient d'une importance capitale car elles permettaient de « poser » un ambassadeur dans une société de Cour.

À partir des années 1630, l'ambassadeur devait tout d'abord transmettre ses compliments au premier-ministre de l'État, Richelieu, avant de solliciter d'autres nobles ou membres du gouvernement. En revanche, ne pouvant pas rencontrer physiquement le cardinal – sujet que nous aborderons plus tard dans le présent travail –, les ambassadeurs lui envoyaient leurs secrétaires. À titre d'exemple, Isaac Wake lui dépêcha René Augier et Henry de Vic pour « obéir à lui en mon nom »³⁴³ ; le comte de Leicester envoya à Conflans Henry de Vic, le 2 juin 1636³⁴⁴. Puis, les ambassadeurs anglais voyaient le chancelier, les surintendants des finances et les secrétaires d'État³⁴⁵.

v. Dernière audience

Il convient de préciser que, pour une même personne, le cérémonial de la première audience publique et celui de sa dernière audience (ou, autrement dit, audience de congé ou audience de récréance) se déroulaient à l'identique.

Premièrement, l'ambassadeur devait solliciter une audience publique auprès du roi, s'adressant au maître des cérémonies qui se tournait à son tour vers le grand chambellan en France ou le Lord Chambellan (*Lord Chamberlain* ou *Lord Chamberlain of Household*) en Angleterre. À titre d'exemple, au début du mois de janvier 1640 Pomponne II de Bellièvre se présenta devant le logis de John Finet pour lui demander « de déplacer le Lord Chambellan

³⁴¹ Voir NA, SP 78/56, fol. 143, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 2/12 juin 1610.

³⁴² Voir *Les divers convives et festins solennels faits à monseigneur l'ambassadeur du roi de la Grand'Bretagne, depuis son audience*, Paris, Impr. d'A. Du Brueil, 1616.

³⁴³ NA, SP 78/89, fol. 19, lettre de Wake à Doncaster, Paris, 3 mai 1631.

³⁴⁴ NA, SP 78/101, fol. 111, lettre de Leicester, Paris, 3/13 juin 1636.

³⁴⁵ NA, SP 78/105, fol. 335, lettre de Scudamore à Coke, Paris, 18/28 mai 1638.

pour sa nomination d'un jour par sa majesté pour son audience publique et de prendre congé »³⁴⁶.

Le jour de l'audience, un grand seigneur et le maître des cérémonies, accompagnés de plusieurs gentilshommes, venaient chercher l'ambassadeur dans son logis pour le conduire, ainsi que les membres de son entourage, en carrosses au palais – à l'image de Bellièvre, qui eut sa dernière audience le 12 janvier 1640 à Whitehall. Ce dernier y fut emmené en cavalcade par William Cavendish (1617-1684), 3^e comte de Devonshire, assisté par Robert Rich (1611-1659), futur 3^e comte de Warwick, Richard Boyle (1611-1659), futur 2^e comte de Cork et cinq ou six gentilshommes de la Chambre privée, tout l'ensemble formant une suite d'une quinzaine de carrosses. Une fois arrivé dans la cour du palais, le comte de Devonshire accompagna l'ambassadeur dans la Chambre de Présence de Whitehall où Charles I^{er} et Henriette-Marie, entourés de courtisans, l'attendaient. Après une série de révérences, l'ambassadeur lit, après l'échange de compliments, sa lettre de congé et recevait la réponse à la lettre de créance remise à la première audience de cérémonie. Cette réponse, dite « lettre de récréance », ne contenait que des termes généraux d'amitié et de bonne correspondance, et des témoignages particuliers de la satisfaction qu'on avait eu de la conduite que l'ambassadeur avait tenue dans le cours de son emploi. Le diplomate pouvait également présenter au roi son successeur ou un agent qui devait le remplacer, attendant l'arrivée d'un nouvel émissaire. Puis, l'ambassadeur se voyait accompagné par les mêmes personnes dans son logis, où un dîner était organisé en son honneur³⁴⁷.

Notons que cette dernière audience constituait une étape absolument indispensable dans le ballet diplomatique et devait être, à l'instar de la première audience, organisée publiquement. Aussi, quel fut l'étonnement de John Finet quand le marquis de Châteauneuf lui fit savoir, au début du mois d'avril 1630, qu'il souhaiterait pouvoir prendre congé en privé, sans « les solennités ni les cérémonies ». Le maître des cérémonies écrivit ainsi à cet égard : « J'avais rarement, ou jamais, vu ici qu'un ambassadeur (surtout un extraordinaire) avait pris congé en privé [...] ainsi que Sa Majesté a été poussé par lesdits seigneurs à lui refuser absolument ces congés privés ». Même si Charles I^{er} dut céder à la demande de l'ambassadeur, en lui accordant une audience « d'une manière aussi privée que lui-même l'affectait », à *Somerset House*, le

³⁴⁶ *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 270.

³⁴⁷ *Ibidem*, p. 271.

dimanche 11 avril 1630, la réaction de Finet ainsi que des seigneurs anglais ne fait que confirmer l'importance de chaque geste dans cette chorégraphie diplomatique³⁴⁸.

Il arrivait également que, à l'instar de la première audience, le roi fût présent seul. Dans ce cas, l'ambassadeur devait solliciter une audience auprès de la reine, qui avait généralement lieu quelques jours plus tard et se déroulait selon un protocole établi et semblable, bien que plus simplifié. Ainsi, le 12 septembre 1641, le duc de Chevreuse et M. de Berlize, l'un des deux conducteurs des ambassadeurs, se présentèrent dans le carrosse de la reine pour accompagner le comte de Leicester à Saint-Germain pour sa dernière audience auprès d'Anne d'Autriche. Une fois devant la souveraine, Leicester lui présenta ses lettres de congé, recevant à son tour « les expressions d'affection et de sympathie envers Sa Majesté avec beaucoup de gratitude et de contentement selon sa manière accoutumée » ainsi qu'une promesse d'envoyer des lettres au couple royal anglais. Puis, l'ambassadeur rendit visite au dauphin et à son frère le duc d'Anjou – « qui sont les enfants très fins et forts » –, avant de retourner, « de la même manière que nous sommes venus », dans son logis en compagnie du duc de Chevreuse et de M. de Berlize³⁴⁹.

Une fois les audiences auprès des souverains terminées, l'ambassadeur prenait congé des ministres et des seigneurs de la Cour et rendait visite aux ambassadeurs de différents pays. À titre d'exemple, entre le dimanche 29 novembre (le jour de la dernière audience auprès de Charles I^{er}) et le mercredi 2 décembre 1626 (le jour du départ), le maréchal de Bassompierre ne faisait que se rendre chez des personnages importants d'Angleterre. Ainsi, le lundi 30 novembre il « dit adieu », entre autres, à Henry Montagu (v.1563-1642), 1^{er} comte de Manchester et Lord Président du Conseil depuis 1621 et à William Herbert (1580-1630), 3^e comte de Pembroke ; le mardi 1^{er} septembre, il se rendit chez Theophilus Howard (1584-1640), 2^e comte de Suffolk, le comte de Holland ainsi que l'agent de Bohême ; et, enfin, le mercredi 3 décembre Bassompierre visita le comte de Carlisle³⁵⁰.

vi. Remise de cadeaux et départ

Puis, vient la dernière étape rythmant la vie diplomatique – la remise des cadeaux au diplomate – qui constituait un moment particulier dans le processus d'ambassade. Dans la

³⁴⁸ *Ceremonies of Charles I, op. cit.*, p. 85-86. Voir également CSPV, vol. XXII, lettre de Giovanni Soranzo, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 19 avril 1630, p. 325.

³⁴⁹ NA, SP 78/111, fol. 73, lettre de Leicester, Paris, 3/13 septembre 1641.

³⁵⁰ F. de Bassompierre, *Memoires du mareschal de Bassompierre, op. cit.*, vol. 2, p. 394-395.

première moitié du XVII^e siècle, avec le développement des pratiques diplomatiques, la France et l'Angleterre s'offraient non pas uniquement des cadeaux entre souverains mais aussi s'efforçaient de récompenser des ambassadeurs étrangers au moment de leur départ³⁵¹.

Contrairement à ce que le lecteur pourrait croire, le roi n'offrait pas les cadeaux au cours de la dernière audience, mais les transmettait quelques jours après, souvent à la vielle du départ de l'ambassadeur. En Angleterre, ces cadeaux étaient envoyés généralement par les officiers de la Maison des Joyaux (*Jewel House*), à l'image du marquis de Fontenay-Mareuil, qui se vit offrir une plaque d'or de 200 onces le 19/29 mai 1633³⁵². En France, c'était souvent le maître des cérémonies qui les apportait de la part du roi. À titre d'exemple, M. de Berlize apporta un diamant de dix mille francs au vicomte de Scudamore³⁵³. Il arrivait également que la reine ou le prince héritier fissent parvenir des cadeaux de leur part à l'émissaire partant. Comme nous le rapporta l'ambassadeur de Venise, James Hay reçut, en octobre 1616, « un très beau bijou du roi et un précieux diamant de la reine, d'une valeur totale, dit-on, de 10 000 écus »³⁵⁴. Quant à La Ville-aux-Clercs, il se vit offrir non seulement une bague moyennant 4 000 livres de la part de Jacques I^{er}, mais en reçut également une autre, d'une valeur de 2 000 livres de la part du prince de Galles³⁵⁵. Ajoutons enfin que le souverain anglais, dont les relations avec Antoine de La Boderie étaient particulièrement cordiales, décida de lui faire parvenir non seulement un « présent ordinaire » mais également « un bassin et un vase d'or [...] pour marque de son affection »³⁵⁶.

Par ailleurs, ce rituel, conservant encore aujourd'hui toute sa pertinence, n'était pas une simple règle de courtoisie et d'hospitalité. C'est par ce geste que le roi signifiait l'effectivité et surtout la nature de la relation : c'était un moyen concret de confirmer ou de s'assurer un appui ou une alliance, ou, inversement, de marquer un mécontentement ou un refroidissement dans les relations. C'est pourquoi, comme l'a remarqué Marie-Karine Schaub, « l'étude du cadeau diplomatique s'inscrit dans un questionnement renouvelé du fait diplomatique, qui cherche à

³⁵¹ Felicity Heal, *The Power of Gifts: Gift-exchange in Early Modern England*, Oxford, Oxford University Press, 2014, p. 168-177.

³⁵² *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 141.

³⁵³ Dumont et J. Rousset de Missy, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe*, op. cit., t. I, p. 128.

³⁵⁴ CSPV, vol. XIV, lettre d'Ottavio Bon et Vincenzo Gussoni, ambassadeurs de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 11 octobre 1616, p. 319.

³⁵⁵ CSPD, 1623-1625, lettre de Sir John Finet à Carleton, Londres, 24 décembre 1624, p. 417.

³⁵⁶ « Après que le roi d'Angleterre Jacques, lorsque M. de La Boderie revint de sa première ambassade auprès de lui, lui eut envoyé le présent ordinaire, il lui envoya aussi un bassin et un vase d'or, et lui manda que le roi d'Angleterre avait envoyé à l'ambassadeur de France un présent semblable à celui qu'il avait accoutumé de faire aux autres ambassadeurs ; mais que Jacques Stuart envoyait à Antoine de La Boderie, son bon ami, ce présent pour marque de son affection » (*Robert Arnauld d'Andilly. Mémoires*, op. cit., p. 183).

rendre leur épaisseur à tous les aspects d'une activité multiforme : structures, individus qui s'en emparent, et détails les plus infimes »³⁵⁷.

À titre d'exemple, l'on peut citer le seigneur de Blainville dont les relations avec Charles I^{er} étaient tendues tout au long de sa mission. Ayant peur de voir les relations avec la France se dégrader encore davantage, le roi d'Angleterre décida – « peut-être en exécution de la promesse de rendre tous les honneurs à l'ambassadeur de Louis XIII et de rendre absurdes les plaintes de Blainville pour mauvais traitements »³⁵⁸ – de non seulement lui rendre tous les honneurs lors de la dernière audience, mais également de lui offrir « de magnifiques presens, consistans en un joyau estimé pres de 3000 livres sterling et en un buffet de 3000 unces de vaisselle dorée, outre le present que la Royne luy donna [...] ». Sa stratégie paya car Blainville partit « fort content d'icy »³⁵⁹. Ajoutons que si le roi voulait montrer encore plus de contentement, il pouvait offrir un cadeau non seulement au diplomate, mais à certains membres de son entourage, comme le secrétaire d'Edward Wotton, qui reçut une chaîne de deux cents écus de la part de Louis XIII³⁶⁰.

En revanche, il arrivait également qu'un ambassadeur partît insatisfait de son cadeau – à l'image de Thomas Edmondes en novembre 1617 –, ou refusât un cadeau, qui lui était offert par le monarque³⁶¹. Tel fut le cas du vicomte de Scudamore : pour une raison inconnue, il refusa le présent offert par la France. À cet égard, Anzolo Correr écrivit que « il n'est pas satisfait de ce que le maître des cérémonies lui a donné, au nom du roi, et l'a renvoyé »³⁶² ; le comte de Chavigny ordonna même à Bellièvre de formuler une plainte à Charles I^{er} à ce sujet³⁶³.

Enfin, le cadeau diplomatique était aussi un moyen de montrer les progrès scientifiques, ou de l'industrie. Par exemple, Charles I^{er} offrit au marquis de Châteauneuf six extraordinaires tapisseries d'Arras, « tisées ici en Angleterre », d'une valeur de 3 000 livres³⁶⁴. Le cadeau

³⁵⁷ Voir Marie-Karine Schaub, « Le cadeau diplomatique à l'époque moderne : au croisement des relations internationales et de l'histoire matérielle », *Parlement[s], Revue d'histoire politique, Hors série*, à paraître ainsi que le programme d'une journée d'étude, intitulée *Le cadeau diplomatique, de l'Antiquité à nos jours*, organisée par Marie-Karine Schaub et Silvia Milanezi, Université Paris-Est Créteil, 15 décembre 2015.

³⁵⁸ CSPV, vol. XIX, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 1^{er} mai 1626, p. 397.

³⁵⁹ BnF, Mss, 500 de Colbert 467, fol. 300, lettre de Beaulieu à Hotman de Villiers, Londres, 12/22 mai 1626.

³⁶⁰ *Ambassades de monsieur de la Boderie, op. cit.*, t. V, p. 428.

³⁶¹ Selon le seigneur des Marêts, « Edmondes est resté insatisfait du dernier présent qui luy a été fait à son partement » (BnF, Mss, Français 15988, fol. 222, lettre de des Marêts à Puisieux, Londres, 27 novembre 1617).

³⁶² CSPV, vol. XXIV, lettre d'Anzolo Correr, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 22 mars 1639, p. 511. Voir également AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 422, lettre de Bellièvre à Chavigny, Londres, 24 mars 1639.

³⁶³ « J'avois oublié par ma dernière de vous dire qu'il falloit faire plainte au Roy de la Grande Bretagne de ce que M. de Scudamore avoit refusé le present du Roy » (BnF, Mss, Français 15915, fol. 298, lettre de Chavigny à Bellièvre, Paris, 8 avril 1639).

³⁶⁴ BnF, Mss, 500 de Colbert 467, fol. 402, lettre de Beaulieu à Hotman de Villiers, Londres, 25 avril 1630 ; *Ceremonies of Charles I, op. cit.*, p.

pouvait également faire partie de la propagande monarchique : lors du départ du marquis de Traînel en mai 1619, Jacques I^{er} lui présenta son portrait « encadré dans un cadre magnifiquement conçu contenant deux gros diamants, attachés à une chaîne, également recouverte de diamants, à porter autour de son cou », contenant au total près de 500 diamants³⁶⁵.

Une fois le cadeau offert, venait enfin le moment de départ : l'ambassadeur, après avoir envoyé les membres de son entourage devant lui, se mettait en route. Le cortège suivait généralement le même chemin de retour : par exemple, l'ambassadeur français en Angleterre regagnait Greenwich ou la Tour de Londres en carrosses prêtés par le roi ou la reine, puis Gravesend en barque, puis Rochester, Sittingbourne, Cantorbéry et, enfin, Douvres. Il n'était généralement accompagné que par le maître des cérémonies qui allait jusqu'à Gravesend et, après un repas, repartait à Londres, laissant le diplomate continuer le chemin tout seul.

vii. *Audiences particulières et privées*

Outre les premières et les dernières audiences (dites de cérémonie), l'ambassadeur demandait régulièrement, pendant toute la durée de sa charge, à être reçu par le roi en audience³⁶⁶. Il existait plusieurs types d'audiences, qui obéissaient chacune à un cérémonial.

Premièrement, il y avait des audiences dites « particulières », la première d'entre elles ayant généralement lieu quelques jours après l'audience de créance – du Perron écrit que c'était la coutume de demander une audience particulière deux ou trois jours après l'audience publique³⁶⁷.

Ce type d'audience avait généralement lieu dans le cabinet du Roi, également à la vue de tous les courtisans, mais selon un cérémonial plus simple. L'ambassadeur s'adressait – par une lettre et envoyant son secrétaire – au maître des cérémonies, qui fixait le jour et l'heure avec le roi. Puis, il retrouvait l'ambassadeur devant les portes du palais et l'accompagnait chez le monarque, aucun prince n'étant chargé de le conduire au souverain. À titre d'exemple, voici comment John Finet, maître des cérémonies décrivit la première audience particulière du

³⁶⁵ CSPV, vol. XV, lettre de Pier Antonio Marioni, secrétaire de l'ambassade de Venise en Angleterre, au Dogé et au Sénat, Londres, 31 mai 1619, p. 555. Sur les présents diplomatiques comme moyens de diffusion de l'image de Louis XIV, voir Isabelle Richefort, « Présents diplomatiques et diffusion de l'image de Louis XIV », dans L. Bély (dir.), *L'invention de la diplomatie*, op. cit., p. 263-279.

³⁶⁶ Pour la diversité des audiences royales, voir Sylvia Brouillet, « De Versailles à Paris : Nicolas de Saintot, chorégraphe de la monarchie en représentation (1711-1716) », dans Marie-France Auzépy et Joël Cornette (dir.), *Palais et pouvoir : de Constantinople à Versailles*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2003, p. 269-292.

³⁶⁷ BnF, Mss, Français 15916, fol. 22, lettre du Perron, s.d.

marquis de Senneterre, qui eut lieu quelques jours après l'audience de créance : « Il n'admettrait que moi et le gentilhomme de son cheval, disant qu'il allait maintenant en privé sur les affaires d'État, en tant qu'ambassadeur et non en tant que chef de troupes ni ne permettrait à ses laquais de mettre le pied dans la galerie privée, mais leur ordonna de l'accompagner en bas dans le jardin »³⁶⁸. Le monarque pouvait aussi les donner de manière plus informelle étant debout, près d'une fenêtre, sans aucun fauteuil derrière lui. Il s'agissait donc d'une réception sans grand appareil au cours de laquelle le roi et l'ambassadeur échangeaient sur les affaires courantes et au cours de laquelle l'ambassadeur pouvait aborder des sujets importants. Il convient d'ajouter que depuis le mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie, l'ambassadeur de France avait aussi un accès « domestique » – comme Finet le rappelle à plusieurs reprises –, lui donnant la liberté d'accès au roi et donc une facilité pour obtenir une audience particulière³⁶⁹.

Outre les audiences particulières, l'ambassadeur pouvaient aussi solliciter une audience privée ou secrète, qui se déroulait uniquement en présence du secrétaire d'État des Affaires étrangères, seule personne à assister à l'audience dans le cabinet avec le souverain et le diplomate. Celui qui était reçu en secret par le roi accédait au premier étage du palais par un escalier intérieur afin de ne pas croiser les courtisans ; il n'était accompagné par personne, ni de près ni de loin. Par exemple, en février 1617, le baron du Tour sollicita rapidement une audience secrète auprès de Jacques I^{er} après sa première audience : « il passa secrètement de la garde-robe de Lord Hay à la chambre privée de Sa Majesté, avec qui il s'entretint pendant environ une heure, et à son retour chez lui il envoya un gentleman post en France »³⁷⁰.

viii. Cérémonies particulières, régies par une étiquette pointilleuse et des codes rigoureux

Les relations franco-anglaises dans les années 1610-1643 furent marquées par plusieurs cérémonies solennelles : la conclusion du traité défensif et offensif en 1610 et la prestation de serments prêtés par Louis XIII d'un côté et Jacques I^{er} de l'autre à cette occasion, le renouvellement du serment d'alliance en 1619, la conclusion et la ratification du contrat de mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie ou la prestation de serments par laquelle les rois de

³⁶⁸ *Ceremonies of Charles I, op. cit.*, p. 175.

³⁶⁹ *Ibidem*, p. 168 et p. 178.

³⁷⁰ CSPV, vol. XIV, lettre de Giovanni Battista Lionello, secrétaire de l'ambassade de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 24 février 1617, p. 447.

France et d'Angleterre jurèrent d'observer fidèlement toutes les conditions de la paix de Suse, conclue et signée entre les deux royaumes le 24 avril 1629. Toutes ces cérémonies, dont le déroulement était chorégraphié dans les moindres détails, étaient régies par une étiquette pointilleuse et bien des codes rigoureux.

● *Exemple de la prestation de serments de paix de 1629*

Nous proposons de regarder de plus près l'une d'entre elles, celle de serments, prêtés de manière bilatérale et synchronisée à la fois à Fontainebleau et à Windsor en septembre 1629 afin de jurer le respect des conditions de la paix de Suse et dont le déroulement resta dans les annales françaises et anglaises comme un événement qui avait donné lieu à un véritable ballet impliquant de nombreux corps de la société diplomatique. Outre une description extrêmement détaillée, fournie d'une part par Thomas Edmondes dans sa correspondance et, d'autre part, par John Finet dans son carnet de notes, le seul journal parisien du temps, le *Mercure françois*, décrivit également la préparation et le déroulement de cette cérémonie tant en France qu'en Angleterre³⁷¹. Il convient d'ajouter que, compte tenu de son importance et ampleur, elle fit même l'objet d'un règlement spécial de Louis XIII afin d'éviter les conflits de préséance entre les courtisans³⁷².

Le déroulement en France

Ainsi, du côté français, le 15 septembre 1629, le seigneur de Bonneuil, conducteur des ambassadeurs vint avec les trois carrosses du roi prendre Thomas Edmondes dans son hôtel des ambassadeurs extraordinaires, sis rue de Tournon, pour le conduire, avec toute sa suite, composée d'environ trente gentilshommes et quelque soixante autres personnes, à Fontainebleau. À son arrivée le soir même, il y fut accueilli par le sieur Zamer, capitaine et concierge du château ainsi que par le sieur Gilles de Mets, maître d'hôtel et ordinaire pour être logé à la Conciergerie.

Le lendemain, vers midi, le conducteur des ambassadeurs retourna chez Edmondes pour le conduire dans la Chambre du roi où il fut reçu – « avec beaucoup de liberté et

³⁷¹ Pour voir une description complète de la cérémonie, voir SP 78/84, fol. 299, lettre d'Edmondes à Dorchester, Paris, 8/18 septembre 1629 ; *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 69-71 ; *Le Mercure françois*, op. cit., vol. 15 (année 1629), p. 618-638. Puis, cette description fut reprise par Wicquefort ainsi que par Jean Dumont (A. de Wicquefort, *L'Ambassadeur et ses Fonctions*, op. cit., vol. I, p. 638 et J. Dumont et J. Rousset de Missy, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe*, op. cit., t. I, p. 389-392).

³⁷² J. Dumont et J. Rousset de Missy, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe*, op. cit., t. I, p. 389-390.

d'empressement » – par Louis XIII, qui l'accompagna par la suite dans la salle du Bal du château³⁷³. L'ambassadeur y dîna à la table du roi, à la gauche de qui et à quatre pieds plus bas il était assis, le roi ayant une « chaire » avec bras et l'ambassadeur une « chaire » sans bras. Puis, Louis XIII et Edmondes levèrent les verres de façon extrêmement codifiée : « le premier coup que Sa Majesté voulut boire au premier service, il regarda l'Ambassadeur et mettant la main au chapeau, bût à la santé du Roi et de la Reine de la Grande-Bretagne ; l'Ambassadeur étant toujours debout et la tête nuë lui fit raison ; et au second service il seconda en la même sorte à la santé du Roi et des deux Reines ; à quoi Sa Majesté fit raison, ôtant son chapeau, devant être après avoir bû, à la mode d'Angleterre »³⁷⁴. Après le dîner, Louis XIII retourna dans sa Chambre, d'où l'ambassadeur, après avoir pris congé de lui, fut conduit par le maître des cérémonies dans son logis.

À trois heures et demie, Louis XIII descendit par le grand escalier de la cour du Cheval blanc et, bientôt suivi par deux reines, monta dans son carrosse pour se rendre à l'église, où Thomas Edmondes fut conduit vers les cinq heures par le duc d'Angoulême, le seigneur de Rhodes, grand maître des cérémonies et M. de Bonneuil. Sur le chemin, jusqu'à la porte de l'église, les compagnies du régiment des gardes et Suisses étaient en haie et sur les armes, les tambours battaient et les enseignes déployées – les sources parlent « d'honneur exceptionnel qui n'avait jamais été fait à quiconque à part le roi ». Puis, l'entrée dans l'église était également strictement réglementée : d'abord, le sieur de Bonneuil y rentra tout seul, puis le sieur de Rhodes avec son bâton de Grand Maître des Cérémonies à la main, puis ce fut le tour d'Edmondes, conduit par le duc d'Angoulême, qui marchait à sa gauche. Louis XIII, s'avancant sur l'estrade qui avait été dressée, embrassa l'ambassadeur, puis, la main sur l'Évangile – « ouvert et couvert d'un voile brodé d'or et d'argent » –, écouta la lecture du serment faite par Claude Bouthillier et prononça ensuite la phrase suivante : « Je le jure et promets de bon cœur »³⁷⁵. Puis, il signa le serment, écrit sur parchemin et embrassa l'ambassadeur, le prenant par la main. De son côté, Edmondes fit une grande salutation aux reines, puis une profonde révérence au roi « pour prendre congé ». Puis, il fut reconduit dans son logis en même ordre qu'il était venu. Pendant dix jours, Edmondes et toute sa suite furent traités et servis aux dépens de Louis XIII, moyennant une somme de mille écus par jour.

³⁷³ SP 78/84, fol. 299, lettre d'Edmondes à Dorchester, Paris, 8/18 septembre 1629.

³⁷⁴ J. Dumont et J. Rousset de Missy, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe*, op. cit., t. I, p. 391.

³⁷⁵ *Idem*.

De la cérémonie de Fontainebleau, il peut être intéressant de rapprocher la cérémonie connexe de Windsor. En effet, en ce même temps Charles I^{er} prêtait de son côté, en présence du marquis de Châteauneuf, ambassadeur extraordinaire de Louis XIII, le même serment qui se déroula de façon symétrique et bilatérale.

Le déroulement symétrique en Angleterre

Ainsi, le 11 septembre, le marquis de Châteauneuf fut conduit au château de Windsor par le comte de Carlisle, alors que John Finet accompagnait les gentilshommes de sa suite. À l'arrivée, il fut logé dans la maison du doyen (*Deane's House*), qui se trouvait dans l'enceinte du château. Le 16 septembre, le jour de la cérémonie, le comte de Carlisle, accompagné de deux ou trois nobles et entre vingt et trente gentilshommes de la Chambre privée du roi, vint en carrosses du roi, de la reine et de quelques autres chercher Châteauneuf dans son logis pour le conduire dans la *Withdrawing Chamber* – sorte d'équivalent de la « chambre de retrait » médiévale³⁷⁶. Il y rencontra Charles I^{er} et Henriette-Marie et, après quelques « reverences en tels cas requises », ils empruntèrent le chemin à pied en direction de la chapelle du château³⁷⁷. Le cortège s'avancait avec lenteur dans l'ordre suivant : en tête se trouvait le comte de Carlisle, qui portait l'épée nue ; ensuite le roi se situant au centre, avec la reine à sa droite et l'ambassadeur à sa gauche ; puis la duchesse de Richemont, qui portait la queue de la robe d'Henriette-Marie et, enfin, les grands officiers de la Couronne.

Une fois dans l'église, Charles I^{er} et Châteauneuf approchèrent la table de communion richement décorée, puis « Sa Majesté passa à main droicte et l'Ambassadeur, à main gauche, és chaires d'Estat préparées pour eux, où il y avoit un rideau entre deux, qui empeschoit que l'un ne pouvoit voir l'autre, jusques à ce que le dernier Antienne fust chanté par les musiques »³⁷⁸. Puis, ils s'approchèrent et se donnèrent la main en témoignage de paix et d'amitié entre les deux Couronnes. Charles I^{er} posa ensuite la main sur la Bible, tenue par le doyen de Windsor agenouillé, et garda la main dessus pendant que le vicomte de Dorchester, également à genoux, lisait le serment en latin. Puis, le roi signa le serment et le donna au secrétaire pour y apposer un sceau. Une fois la cérémonie terminée, on organisa, dans la grande salle de l'ordre de la Jarretière, un festin magnifique où l'ambassadeur de France était assis à gauche du roi et de la reine.

³⁷⁶ M. Chatenet, *La cour de France au XVI^e siècle*, op. cit., p. 183.

³⁷⁷ *Le Mercure françois*, op. cit., p. 634.

³⁷⁸ *Ibidem*, p. 635.

Enfin, le lendemain, les comtes de Carlisle et Holland conduisirent le marquis à *Moor Park* – manoir construit en 1617 par Edward Russell (1572-1627), 3^e comte de Bedford – où il dîna aux charges du roi, et, ce même jour, il retourna coucher dans son logement à Londres, étant traité, pendant dix jours, aux frais du roi, à l'image de Thomas Edmondes.

Ainsi, la description extrêmement détaillée du déroulement symétrique de la cérémonie de serments permet de voir qu'il s'agissait d'un véritable ballet, conçu par le pouvoir royal, dirigé par les chorégraphes – le grand maître des cérémonies et le conducteur des ambassadeurs du côté français et le maître des cérémonies du côté anglais – et interprété par les ambassadeurs et les courtisans ; tout était parfaitement calculé, chaque acteur savait son rôle et aucune place n'était laissée au hasard. Qui plus est, l'exemple d'une cérémonie parfaitement synchronisée prouve que le cérémonial diplomatique suivait les règles de construction bilatérale.

b. Un cérémonial distinct pour chaque catégorie de personne du système diplomatique

Le cérémonial diplomatique avait non seulement sa propre chorégraphie pour chaque catégorie d'acte, mais était également dicté par le rang de la personne. Quoique semblable dans les grandes lignes, il se distinguait en fonction de la catégorie qu'occupait tel ou tel acteur au sein du système diplomatique.

i. Un cérémonial simplifié pour les ambassadeurs ordinaires par rapport aux extraordinaires

Il convient tout d'abord de préciser que, contrairement à ce qu'un lecteur serait tenté de penser, l'apparition de la résidentialité à la fin du XV^e siècle ne donna pas lieu à la naissance d'un nouveau cérémonial diplomatique. En effet, tant dans le cas des ambassades ordinaires qu'extraordinaires, on dansait un gigantesque ballet dont les mouvements étaient les mêmes dans leurs grandes lignes : le conducteur des ambassadeurs partait à leur rencontre, l'envoyé du roi les accueillait aux portes de la capitale pour les conduire en carrosses dans leur logis, le noble mandaté par le roi les amenait à la première et à la dernière audience, on leur servait des festins, le conducteur leur apportait des cadeaux à la fin de leur mission.

Néanmoins, comme nous le savons déjà, les émissaires extraordinaires bénéficiaient d'un traitement honorifique plus avantageux qui se répercutait presque naturellement sur le cérémonial. En effet, si l'on regarde attentivement les étapes rythmant chaque ambassade, l'on peut apercevoir qu'il s'agissait en réalité d'une chorégraphie plus au moins élaborée en fonction de statut diplomatique. Afin d'illustrer notre propos, passons en revue quelques différences de traitement, qui ressortent le plus des sources.

- ***Le protocole plus simple dans l'accueil des ambassadeurs ordinaires***

Dans l'Angleterre de Jacques I^{er}, le protocole à l'égard des ambassadeurs ordinaires et extraordinaires commençait à se distinguer encore avant l'arrivée de l'émissaire sur le sol anglais. Pour bien accueillir les diplomates les plus éminents, le maître des cérémonies dépêchait à l'avance un agent à Calais dont le but était de guetter l'arrivée de la suite et des carrosses de l'ambassadeur qu'on envoyait les premiers. Une fois prévenu de l'approche imminent du représentant du roi de France, le maître des cérémonies envoyait les navires pour le transporter en Angleterre, pendant que lui-même descendait vers Douvres pour l'y attendre avec les carrosses, loués aux frais de la Couronne. C'est ainsi que fut organisée, par exemple, la première étape de l'accueil du duc de Bouillon à la fin du mois d'avril 1612 par Lewes Lewknor³⁷⁹. Puis, en débarquant à Douvres, l'ambassadeur extraordinaire de France était conduit par le maître des cérémonies vers Gravesend. C'est généralement à ce moment-là qu'un noble titré, accompagné par plusieurs seigneurs de la Cour, accueillait l'ambassadeur et son entourage, leur souhaitant la bienvenue de la part de son roi. À titre d'exemple, Thomas Cecil (1542-1623), 1^{er} comte d'Exeter ainsi que « six autres principaux seigneurs de cette Cour » rencontrèrent à Gravesend le marquis de Traînel, dépêché par Louis XIII pour apporter les condoléances à l'occasion de la mort d'Anne de Danemark, en mai 1619³⁸⁰.

À la différence des ambassadeurs extraordinaires, l'ambassadeur ordinaire du roi de France n'était pas accueilli par les représentants des premiers Stuarts lors de leur débarquement à Douvres, mais par le maire de la ville – à l'image de William Leonard qui envoya un courrier à Londres pour prévenir les autorités de l'arrivée du seigneur de Bisseaux, le 13 février 1611³⁸¹. Puis, le cortège faisait la route tout seul jusqu'à Gravesend où le maître des cérémonies

³⁷⁹ Pour l'accueil du duc de Bouillon, voir CSPV, vol. XII, lettre d'Antonio Foscarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Senat, Londres, 27 avril 1612, p. 339 ; J. Nichols, *The Progresses, Processions and Magnificent Festivities*, op. cit., vol. III, p. 442.

³⁸⁰ BnF, Mss, Français 15988, fol. 331, lettre de Traînel, Londres, 14 mai 1619.

³⁸¹ BnF, Mss, Français 15985, fol. 134, lettre de Bisseaux à Marie de Médicis, Londres, 23 février 1611.

l'attendait pour lui souhaiter la bienvenue. Notons par ailleurs que ce dernier venait parfois accompagné par un gentilhomme de la Chambre du roi – par exemple, pour accueillir le comte des Marêts³⁸² –, mais jamais par un quelconque grand noble ou officier, comme dans le cas des émissaires extraordinaires, les barges de cérémonies (dont le nombre était aussi par ailleurs moindre) le conduisant directement jusqu'à la Tour de Londres. Ce n'est qu'à son arrivée, qu'un envoyé du roi l'attendait avec les carrosses pour l'accompagner jusqu'à son logis.

En France, compte tenu de la distance qui séparait la capitale des ports du débarquement – Calais, Dieppe et Boulogne –, le roi n'envoyait jamais personne avant Pontoise. En revanche, alors que les ambassadeurs ordinaires anglais n'étaient accueillis par le conducteur des cérémonies qu'à Saint-Denis pour faire une entrée dans la capitale, Louis XIII pouvait envoyer ses carrosses plus loin dans le cas d'un extraordinaire. À titre d'exemple, le seigneur de Bonneuil vint chercher Thomas Edmondes sur le chemin entre Pontoise et Saint-Denis en mai 1617, puis le cortège fut rejoint, à l'approche de Paris, par Hercule de Rohan (1568-1654), duc de Montbazou, accompagné de son frère Alexandre, marquis de Marigny et d'autres « principaux gentilshommes »³⁸³.

- ***Les ambassadeurs ordinaires furent accompagnés par un noble de moindre rang lors des entrées publiques ainsi que des premières et dernières audiences***

Lors de l'entrée publique dans la capitale, la première audience et l'audience de congé, la principale différence dans le traitement des ambassadeurs ordinaires et extraordinaires se trouvait dans la qualité de la personne qu'on envoyait pour accompagner le diplomate à chaque étape susmentionnée.

Du côté français, à l'égard des diplomates extraordinaires, le roi confiait ce rôle aux représentants de la très haute noblesse – la coutume voulait que ce fût un prince –, à l'image de Charles de Lorraine (1571-1640), 4^e duc de Guise, qui accompagna James Hay au Louvre à sa première audience avec Louis XIII et Marie de Médicis, le 21 août 1616³⁸⁴. Dans le cas où, pour des raisons d'organisation, le roi ne pouvait pas faire accompagner l'ambassadeur par un prince, il présentait ses excuses. À titre d'exemple, lorsque le duc de Chaulnes se présenta devant le logis du comte de Leicester à Amiens, en septembre 1641, pour le conduire à sa dernière

³⁸² BnF, Mss, Français 15988, fol. 578, lettre de des Marêts à Puyzieux, Londres, 2 août 1615.

³⁸³ NA, SP 78/67, fol. 126, lettre d'Edmondes à Winwood, Paris, 2 juin 1617.

³⁸⁴ NA, SP 78/66, fol. 29, lettre commune de Hay et d'Edmondes à Winwood, Paris, 31 juillet 1616.

audience, il s'excusa d'abord de la part de Louis XIII du fait qu'il n'avait pas de princes disponibles dans la ville pour accomplir cette mission³⁸⁵.

Du côté anglais, le souverain dépêchait les nobles titrés – les pairs – dont le nombre, rappelons-le, était nettement moindre qu'en France ainsi que les grands officiers de la Couronne. À titre d'exemple, le baron du Tour se vit accueillir à Rochester par James Hay, venu « fort accompagné », puis se vit souhaiter la bienvenue par Buckingham dans son logis, avant de se faire accompagner à sa première audience auprès de Jacques I^{er} par Philip Herbert (1584-1650), 4^e comte de Pembroke et 1^{er} comte de Montgomery³⁸⁶.

En revanche, si le négociateur avait un rang d'ambassadeur ordinaire, il se faisait généralement accompagné par des serviteurs du roi de moindre envergure. À cet égard, citons les propos d'Edward Herbert, qui écrivit dans ses *Mémoires* qu'en tant que « simple gentleman et ambassadeur ordinaire » il ne méritait pas d'être conduit de Saint-Denis à son logis parisien par « des principaux courtisans » de la Cour de Louis XIII, étant toutefois ravi d'y être accueilli par des amis qu'il s'était fait dans la maison Montmorency à Mello onze ans plus tôt³⁸⁷. Pour conduire le marquis de Poigny à sa première audience, l'on envisagea dans un premier temps de nommer Robert Bertie (1582-1642), 1^{er} comte de Lindsey, pair et Lord Grand Chambellan d'Angleterre, mais, aux dires de John Finet, le Lord Chambellan Pembroke y opposa son veto dès lors qu'il en avait pris connaissance ; ce dernier déclara que « l'un des grands officiers devait être employé pour la conduite des ambassadeurs extraordinaires »³⁸⁸. Finalement, c'est Robert Rich (1587-1658), 2^e comte de Warwick – amiral et administrateur colonial certes prestigieux mais qui ne possédait pas de grand office dans la *Royal Household* –, qui fut choisi pour conduire l'ambassadeur ordinaire de France à sa première audience auprès de Charles I^{er}, cette dernière ayant eu lieu le 10 juillet 1634 à Theobalds.

- ***Le déroulement des premières et des dernières audiences était moins formel dans le cas des ambassadeurs ordinaires***

Il convient également d'ajouter que les premières et les dernières audiences se déroulaient parfois moins formellement pour les ambassadeurs ordinaires que pour les extraordinaires. Par exemple, le seigneur de Bisieux, après avoir présenté à Jacques I^{er} ses lettres de créance et

³⁸⁵ NA, SP 78/111, fol. 69, lettre de Leicester, Paris, 27 août/6 septembre 1641.

³⁸⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 123, lettre de du Tour à Richelieu, Londres, 21 février 1617.

³⁸⁷ C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword*, op. cit., p. 160.

³⁸⁸ *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 161-162.

salué la reine et le prince de Galles, commença à parler des affaires, qui le conduisirent en Angleterre, chose qui se faisait toujours quelques jours plus tard au cours d'une audience privée dans le cas des émissaires extraordinaires³⁸⁹. En effet, comme nous l'avons déjà vu, Charles I^{er} interdit à Bassompierre d'évoquer les affaires particulières lors de sa première audience³⁹⁰, car ce fut une étape strictement solennelle d'échange de compliments.

En ce qui concerne le protocole qui régissait le déroulement des audiences, il ne semble pas qu'il y eût beaucoup de différences – en tout cas, les sources sont muettes –, à une exception près. Pour accompagner l'ambassadeur extraordinaire à l'audience, le grand maître des cérémonies devait être présent (alors que pour les ordinaires la présence d'un conducteur, voire d'un secrétaire à la conduite des ambassadeurs, suffisait³⁹¹) et se trouvait à la tête de la garde des cent-suisses. Il se plaçait, en toute logique, au bas de l'escalier menant au premier étage. Puis, lors du cortège menant à la chambre du roi, il marchait devant le conducteur³⁹².

ii. *Ambassadrices*

De manière générale, les ambassadrices accompagnant leurs maris venaient avec eux en même temps et faisaient donc partie de leur entourage. N'étant pas considérées comme étant revêtues d'une fonction diplomatique officielle, elles demeurent quasiment absentes des sources. Par conséquent, il s'avère difficile de comprendre si elles bénéficiaient d'un quelconque honneur supplémentaire par rapport aux autres membres de la suite lors de l'accueil de l'ambassadeur ou de son entrée officielle dans la capitale³⁹³.

En revanche, une chose est sûre : n'accompagnant jamais leurs époux aux audiences officielles, les ambassadrices devaient solliciter de leur côté une audience auprès de la reine pour « faire la révérence ». Dans ce cas, un certain cérémonial s'appliquait dont les règles

³⁸⁹ BnF, Mss, Français 15985, fol. 134, lettre de Bisseaux à Marie de Médicis, Londres, 23 février 1611.

³⁹⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 39, fol. 123, lettre de Bassompierre à Louis XIII, Londres, 17 octobre 1626.

³⁹¹ Le comte de Leicester n'arrivait pas à cacher son étonnement sur le fait qu'en France on envoyait le secrétaire (qu'il appelle « sous-conducteur ») auprès des ambassadeurs pour les accompagner à leur première audience : « J'avais l'habitude d'avoir la coutume que le conducteur des ambassadeurs vienne chercher l'ambassadeur, en particulier l'extraordinaire, de leur logement à leurs audiences, mais à l'époque du sieur Isaac Wake, après sa première audience, ils ont commencé à envoyer leur sous-conducteur ; ils ont toujours fait à monseigneur l'ambassadeur Scudamore. À ma première audience le comte de Bruslon qui était alors en train d'attendre, se rendit d'ici avec moi à Fontainebleau. En Angleterre on n'imagine pas Sir John Finett d'envoyer son sous-officier pour les Ambassadeurs de France lorsqu'ils viennent à leurs audiences » (NA, SP 78/102, fol. 277, lettre de Leicester à Coke, Paris, 9/19 décembre 1636).

³⁹² Bibliothèque de l'Institut, Ms 725, « Journal des réceptions, audiences, visites des princes et ambassadeurs étrangers à la cour de France et du cérémonial qui y fut observé ».

³⁹³ Le premier ouvrage sur les droits des ambassadrices fut publié par Jean Bochart de Champigny (1712-1787), sous pseudonyme M. Moser (F.-C. Moser, *L'Ambassadrice et ses droits*, op. cit.).

étaient nettement plus simples. Une fois la date et l'heure de l'audience fixées, la reine de France envoyait son chevalier d'honneur – officier le plus important de sa Maison en matière de hiérarchie protocolaire – pour conduire l'ambassadrice à sa première audience ; en Angleterre, ce rôle fut probablement joué par le Lord Chambellan³⁹⁴. Lorsque le carrosse de l'ambassadrice rentrait dans la cour du palais, « on ne prenait point les armes, cet honneur ne se rendant qu'au caractère représentant »³⁹⁵. Du côté français, elle se faisait ensuite accompagnée jusqu'à l'antichambre de la souveraine par une dame d'honneur – se trouvant à la tête des titulaires féminins dans la Maison de la reine et étant chargée d'administrer toutes les affaires de sa Maison et de sa personne³⁹⁶ –, qui lui servait un repas, à l'image de Catherine de La Rochefoucauld (1588-1677), marquise de Sennecey dans les années 1628-1638³⁹⁷. Du côté anglais, elle pouvait être également accompagnée par une épouse de grand seigneur. À titre d'exemple, Isabelle Brûlart, fille de Nicolas, seigneur de Sillery, chancelier de France et épouse du seigneur des Marêts, ambassadeur ordinaire à Londres dans les années 1615-1618, fut conduite dans la Chambre de Présence d'Anne de Danemark à *Somerset House* par Lady Alethea Talbot (1585-1654), comtesse d'Arundel ainsi que par deux dames de la Chambre du lit et une des filles d'honneur de la souveraine³⁹⁸. Puis, tenant la main du chevalier d'honneur en France ou du Lord Chambellan en Angleterre, l'ambassadrice se présentait devant la souveraine, qui se levait à son approche, écoutait son compliment et se remettait dans son fauteuil. Une fois l'audience terminée, le chevalier d'honneur lui donnait à nouveau sa main et la reconduisait jusqu'à son logis³⁹⁹.

Dans des cas plus rares où l'ambassadrice arrivait après son mari, il ne semblait pas qu'on lui préparât un quelconque accueil. En effet, il appartenait à l'ambassadeur de s'en occuper. À titre d'exemple, Thomas Edmondes, accompagné par William Devick, ami et fidèle de longue date, vinrent chercher lady Magdalen, qui rejoignit son mari avec sa sœur Anne en août 1610,

³⁹⁴ Par exemple, Robert Sidney (1563-1626), 1^{er} comte de Leicester fut nommé lord-chambellan d'Anne de Danemark à l'avènement de Jacques I^{er} en 1603.

³⁹⁵ F.-C. Moser, *L'Ambassadrice et ses droits*, op. cit., p. 43.

³⁹⁶ Sur la Maison d'Anne d'Autriche, voir Olivier Mallick, « Au service de la reine. Anne d'Autriche et sa maison (1616-1666) », 2016, [http:// cour-de-france.fr:article4211.html](http://cour-de-france.fr:article4211.html) (consulté en septembre 2023).

³⁹⁷ Elle servit un repas à Elizabeth Scudamore en octobre 1638 (F.-C. Moser, *L'Ambassadrice et ses droits*, op. cit., p. 64-65).

³⁹⁸ *Ibidem*, p. 61. Sur la Maison d'Anne de Danemark et d'Henriette-Marie, voir Caroline M. Hibbard, « The Role of a Queen Consort. The Household and Court of Henrietta Maria, 1625-1642 », dans Ronald G. Asch et Adolf M. Birke (dir.), *Princes, Patronage and the Nobility : the Court at the Beginning of the Modern Age, c. 1450-1650*, Londres, The German Historical Institute, 1991, 393-414 et Leeds Barroll, « The Court of the First Stuart Queen », dans Linda Levy Peck (dir.), *The Mental World of the Jacobean Court*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 191-208.

³⁹⁹ J. Dumont et J. Rousset de Missy, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe*, op. cit., t. II, p. 498.

à Breteuil – localité sur le chemin d’Amiens à Paris, dans le diocèse de Beauvais –, équipés en carrosse à six chevaux. Le lendemain de son arrivée, Marie de Médicis lui envoya les vêtements de deuil afin qu’elle pût être vêtue selon la mode lors de sa première audience. Cette dernière fut sollicitée quelques jours plus tard, au cours de laquelle lady Madgalen présenta à Marie de Médicis les lettres qu’elle apporta avec elle de la part d’Anne de Danemark⁴⁰⁰.

iii. Ministres du second ordre

Le cérémonial décrit ci-dessus était mis en place pour les ambassadeurs des rois de France et d’Angleterre. Si le ministre étranger avait un rang inférieur, les honneurs qui lui étaient rendus étaient également inférieurs. Malheureusement, les sources sont le plus souvent lacunaires concernant les ministres du second ordre et ne permettent pas, comme pour les ambassadeurs, de survoler toutes les règles protocolaires qu’on appliquait à leur rencontre. Par exemple, il s’est avéré impossible, à ce stade de nos recherches, de déterminer si les envoyés extraordinaires bénéficiaient d’un quelconque cérémonial d’accueil ou d’entrée dans la capitale.

Néanmoins, c’est le protocole appliqué à l’égard du déroulement de la première et de la dernière audience, qui ressort le plus des sources. En toute logique, il s’agissait d’une chorégraphie bien moins complexe. À titre d’exemple, pour être reçu lors d’une première audience publique, les agents et les envoyés ne pouvaient pas prétendre à y être conduits dans les carrosses du roi et de la reine, ni à y être accompagnés par un Grand, devant se contenter de l’introducteur des ambassadeurs⁴⁰¹. Sur leur passage, ils ne bénéficiaient d’aucun honneur militaire. Ils devaient également rester découverts toute la durée de l’audience et, une fois les lettres de leur roi présentées, retournaient dans leur logis en compagnie de l’introducteur des ambassadeurs. Après la dernière audience – dont le déroulement se passait exactement de la même manière –, le ministre du second ordre avait le droit à un cadeau dont l’importance était moindre que celui qu’on avait l’habitude d’offrir au moment du départ des ambassadeurs. À titre d’exemple, John Finet offrit à Charles Boutard une chaîne d’or de 210 livres, présent « donné comme d’habitude aux personnes de sa réalisation serait plus adapté qu’une bague, ou autre bijou »⁴⁰².

⁴⁰⁰ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire, op. cit.*, t. II, lettre de Devick à Trumbull, Paris, 7 août 1610, p. 343.

⁴⁰¹ Remarquons que le secrétaire chargé d’affaires obtenait rarement des audiences du roi.

⁴⁰² *Ceremonies of Charles I, op. cit.*, p. 147.

Il semblerait que, dans les années 1630, la France commençât à adopter un traitement plus honorifique à l'égard d'un certain nombre d'envoyés, ce qui rendait la chorégraphie plus complexe. À titre d'exemple, en juillet 1638, Raphaël Tartereau, gentilhomme ordinaire d'Henriette-Marie, dépêché par Charles I^{er} à Paris pour exprimer sa joie à l'occasion de la grossesse d'Anne d'Autriche, fut conduit, ensemble avec le vicomte de Scudamore et le comte de Leicester, à Saint-Germain par le comte de Brûlon avec les carrosses des souverains, où ils eurent l'audience de Louis XIII. Puis, après avoir dîné avec le roi, Tartereau fut accompagné seul chez Richelieu, car les ambassadeurs, pour des raisons de préséance, ne pouvaient pas rencontrer le cardinal en privé. Peu de jours après, il prit son congé de la même façon et eut comme cadeau une chaîne d'or de 400 écus que lui apporta le conducteur des ambassadeurs. Quelques mois plus tard, en octobre 1638, Louis XIII réserva le même traitement aux sieurs de Saint-Ravy et de Germain, envoyés par le couple royal anglais afin de féliciter le roi de France de la naissance du dauphin⁴⁰³. Il convient de remarquer par ailleurs que ces honneurs à l'égard des ministres du second ordre ne manquèrent pas de provoquer une incompréhension des Anglais car « jusques ici ils n'avoient esté rendus à aucun de cette condition »⁴⁰⁴.

Ainsi, la reconstruction partielle du protocole qu'on appliquait tant à l'égard des étapes constituant une ambassade qu'à l'égard des différents acteurs diplomatiques a montré qu'il s'agissait bien d'une chorégraphie extrêmement précise, jouée par tous les membres de la société des diplomates et laissant au premier abord une impression d'avoir peu de place à l'improvisation. Toutefois, en réalité, le cérémonial diplomatique n'était pas aussi figé qu'il y paraît : il était souple car élaboré au gré des circonstances. Fruit d'une élaboration collective, il suivait des règles de construction à la fois prétorienne et bilatérale, qui limitaient très souvent les marges de manœuvres des autorités politiques.

⁴⁰³ J. Dumont et J. Rousset de Missy, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe*, op. cit., t. I, p. 132-133.

⁴⁰⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 213, lettre de Bellièvre à Bullion, Richmond, 23 septembre 1638.

3. Un cérémonial élaboré de façon à la fois prétorienne et bilatérale

a. Un droit encore largement prétorien, souple car élaboré au gré des circonstances

À l'époque qui nous intéresse, le cérémonial était encore un droit largement prétorien – c'est-à-dire jurisprudentiel – et cela malgré de notables évolutions récentes, telles que le cadre établi par les règlements d'Henri III ou la législation des Tudors. L'absence de mises à jour de codifications sous les premiers Bourbons en France et les premiers Stuarts en Angleterre avait conduit des différents acteurs diplomatiques à forger eux-mêmes les règles, qu'ils élaboraient au gré des circonstances, avant que les pratiques fussent davantage codifiées par Louis XIV et Charles II dans la deuxième moitié du XVII^e siècle.

i. Des textes codifiant des pratiques antérieures, suivant la logique du précédent

- ***L'absence de mises à jour de textes protocolaires par le pouvoir royal faisait des conducteurs des ambassadeurs à la fois des garants du respect du cérémonial ainsi que des codificateurs des normes***

Il convient d'abord de préciser que, dans la première moitié du XVII^e siècle, aucun règlement majeur concernant le cérémonial et le protocole diplomatiques n'avait été publié ni en France ni en Angleterre. En effet, l'avènement d'Henri III sur le trône de France n'ayant posé que les bases d'un cérémonial de Cour en général et d'un cérémonial diplomatique en particulier à travers les règlements en date de 1578 et de 1585 – préparant ainsi ce qu'allait être la Cour et l'étiquette de Louis XIV –, ce sont toujours les grands textes normatifs datant du dernier roi Valois qui étaient officiellement appliqués dans les années 1610-1642. En ce qui concerne l'Angleterre, il s'agissait très certainement d'un droit qui restait en partie non-écrit, dans un esprit de *common law*, et qui datait de l'époque des Tudors. Même si, comme l'a souligné Albert J. Loomie, Charles I^{er} avait joué un rôle dans l'élaboration des certaines règles protocolaires – par exemple, l'assouplissement du protocole dans l'accueil des ambassadeurs extraordinaires à partir des années 1626-1627 afin de s'aligner sur les pratiques françaises –, le

cérémonial diplomatique des premiers Stuarts restait en grande partie celui que la Cour d'Angleterre appliquait déjà au XVI^e siècle⁴⁰⁵.

Ainsi, compte tenu de l'absence des mises à jour des textes protocolaires par le pouvoir royal – pourtant indispensables dans un contexte d'intensification des liens diplomatiques ainsi que d'évolution d'un certain nombre de pratiques, telles que, par exemple, un recours de plus en plus fréquent à des ambassades extraordinaires de longue durée –, ce sont les conducteurs des ambassadeurs en France et des maîtres des cérémonies en Angleterre qui, au-delà de l'obligation de veiller au respect des usages et de l'étiquette diplomatiques, devenaient des codificateurs de normes antérieures. Au cœur de ces dernières, souples et complexes à la fois, prenait place la logique du précédent, véritable « point de référence déterminant le permis et l'interdit, fixant l'ordre établi »⁴⁰⁶. En effet, pour assurer le respect des mouvements formant ce ballet diplomatique entre la France et l'Angleterre à l'époque où le caractère prétorien et non-écrit du protocole laissait place, d'une part, à une certaine liberté d'interprétation des règles et, d'autre part, à nombre de conflits de préséance et autres incidents diplomatiques, les conducteurs des ambassadeurs se rapportaient à des traces écrites – notes et mémoires –, laissées sciemment par leurs prédécesseurs. À titre d'exemple, la question du marquis de Châteauneuf, consistant à savoir s'il devait accompagner le marquis de Fontenay-Mareuil à sa première audience en mars 1630, fut « résolue par des précédents » par John Finet⁴⁰⁷. Ainsi, ces diaires manuscrits leur permettaient de se référer au passé, d'arguer d'un précédent pour résoudre une querelle et, plus généralement, de s'imposer dans un rôle d'arbitre.

- ***Des règlements stipulant la nécessité de fixer le cérémonial diplomatique par écrit existaient en Italie dès la fin du XV^e siècle, mais toujours pas en France ni en Angleterre dans les années 1610-1642***

Berceau ou laboratoire de la diplomatie moderne dès le début du *Quattrocento*, c'est la péninsule italienne qui fut à l'origine de l'élaboration de règlements stipulant la nécessité de fixer le cérémonial diplomatique par écrit.

Ainsi, dans la deuxième moitié du XV^e siècle, les maîtres des cérémonies prirent l'habitude de tenir des diaires à Rome⁴⁰⁸, à l'image de Johannes Burckard (1540-1506), qui

⁴⁰⁵ *Ceremonies of Charles I, op. cit.*, p. 3-7.

⁴⁰⁶ L. Bienassis, « Transmission des archives et continuité du cérémonial », art. cit., p. 115-127.

⁴⁰⁷ *Ceremonies of Charles I, op. cit.*, p. 83.

⁴⁰⁸ Gustave Constant, « Les maîtres de cérémonies du XVI^e siècle. Leurs diaires », *Mélanges d'archéologie et d'histoire, École française de Rome*, 23, 1903, p. 161.

laissa un très précieux journal, le *Liber notarum ab anno MCCCCLXXXIII usque ad annum MDVI*, relatant jour par jour, parfois même heure par heure, les événements majeurs, qui se déroulèrent au palais des Papes au Vatican⁴⁰⁹. À peu près à la même époque, un règlement florentin de 1475 obligea les hérauts – dont la tâche première était d’accueillir et de recevoir des ministres étrangers – de tenir un livre de notes devant être conservé à la chancellerie⁴¹⁰. Notons par ailleurs le souci des gouvernements italiens de donner un accès direct à chaque maître des cérémonies aux écrits de ses prédécesseurs. Enfin, à Venise les maîtres des cérémonies organisant les audiences diplomatiques, c’est le secrétaire de chancellerie qui fut chargé de tenir un registre des cérémonies, comprenant des comptes rendus des visites de tous les « princes et autres personnages » ; ce registre était gardé au sein du Collège⁴¹¹.

En revanche, à la différence des États italiens, ni la France ni l’Angleterre ne semblent avoir connu une quelconque réglementation semblable.

En France, les règlements d’Henri III n’imposaient pas aux conducteurs des ambassadeurs une constitution de registres – disposition qui avait pourtant été exigée pour les grands maîtres des cérémonies réglant le cérémonial des baptêmes, des mariages, des sacres ou des enterrements à la Cour. Ainsi, le règlement de 1585 stipulait : « fera un registre fidèle non seulement à toutes les cérémonies qui se feront et de ce qui se passera mais aussi recherchera particulièrement toutes celles qui ont été faites par le passé pour les insérer audit registre afin que l’on puisse y avoir recours ainsy que besoin sera »⁴¹². Rien de tel ne fut exigé à l’encontre des maîtres des cérémonies.

En Angleterre, la situation n’était guère différente : si les historiens disposent aujourd’hui des notes et des observations concernant les ambassadeurs que les premiers Stuarts avaient accueillis à leur Cour dans les années 1612-1641, c’est uniquement parce que John Finet avait pris une initiative personnelle. En effet, lorsqu’un historien anglo-gallois James Howell (v.1594-1666) publia une partie des notes de John Finet, quinze ans après la disparition de ce dernier, sous le titre *Finetti Philoxenis*⁴¹³, il expliquait dans sa préface : « Parmi différentes

⁴⁰⁹ Johannes Burckard, *Dans le secret des Borgia, Journal du maître des cérémonies du pape Alexandre VI 1492-1503*, traduction de Joseph Turmel, revue, augmentée et présentée par Vito Castiglione Minischetti et Ivan Cloulas, Paris, Tallandier, 2003.

⁴¹⁰ Francesco Filarete et Angelo Manfredi, *The Libro cerimoniale of the Florentine Republic*, éd. Richard C. Trexler, Genève, Droz, 1978, p. 53.

⁴¹¹ Edward Muir, *Civic Ritual in Renaissance Venice*, Princeton, Princeton University Press, 1981, p. 187-188.

⁴¹² Voir AN, KK 544, fol. 109.

⁴¹³ Le livre, prêt à être publié en novembre 1564, ne sortit finalement de la presse qu’en mai 1656 (*A Transcript of the Registers of the Compagny of Stationers of London (1554-1640)*), éd. Edward Arber, Londres, 1875-1894, vol. I, p. 460 et vol. II, p. 56).

qualités que l'on savait être en ce valeureux chevalier, une était de coucher par écrit et de tenir un journal exact des choses qui se passaient en sa province, en tant que Maître des Cérémonies, conformément à la louable coutume des Italiens et transmises par eux aux ministres d'État hauts et bas Hollandais, entre autres »⁴¹⁴. De toute évidence, comme l'a remarqué Loïc Bienassis, il s'agissait d'un choix personnel car jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, aucune obligation n'a été instaurée à ce sujet⁴¹⁵.

Pourtant, malgré l'absence de contraintes, les introducteurs français et les maîtres des cérémonies anglais comprirent rapidement la nécessité de décrire des pratiques cérémonielles pour que leurs prédécesseurs pussent y puiser des exemples à suivre, leurs diaires manuscrits jouant le rôle de pièces justificatives du temps cérémoniel.

- ***Des notes et des mémoires d'introducteurs des ambassadeurs en France et de maîtres des cérémonies en Angleterre racontant et codifiant le cérémonial***

Du côté français, il ne reste aucune trace écrite de la main des premiers introducteurs des ambassadeurs, sans que l'on puisse savoir s'il s'agit de lacunes documentaires ou d'une réelle absence de production. Quoi qu'il en soit, le document le plus ancien que l'on a conservé est un mémoire de Jean de Rechignevoisin, seigneur de Guron sur la réception d'un ambassadeur du roi d'Espagne en 1632⁴¹⁶. Puis, l'on dispose de notes succinctes et loin d'être exhaustives de ses prédécesseurs, Nicolas Faure, seigneur de Berlize et Anne, comte de Brûlon que Jean Dumont et Jean Rousset de Missy avaient utilisés dans leur ouvrage compilateur sur le cérémonial diplomatique des Cours européennes, paru en 1739⁴¹⁷. Précisons également que les secrétaires à la conduite des ambassadeurs prenaient eux-aussi des notes dans les registres⁴¹⁸. Ainsi, le comte de Leicester rapporta, dans une lettre en date du 27 août/6 septembre 1641, que Louis XIII, n'ayant pas de princes auprès de lui à Amiens, n'eut d'autre choix que d'envoyer

⁴¹⁴ Traduit par L. Bienassis, « Transmission des archives et continuité du cérémonial », art. cit., p. 119.

⁴¹⁵ *Ibidem*, p. 120.

⁴¹⁶ Intitulé « Arrivée a Paris de Dom Gonzalez de Cordoüe Ambassadeur Extraordinaire d'Espagne le 14^e Mars 1632 », le document est conservé à la BnF (Bibliothèque de l'Arsenal), Mss, Français 3859.

⁴¹⁷ J. Dumont et J. Rousset de Missy, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe*, op. cit.. Concernant les notes prises par les introducteurs des ambassadeurs, celles de Brûlon sont conservées aux AMAE,

Mémoires et Documents, France, 395, fol. 301-313, « Réception des Ambassadeurs et Princes Estrangers en France [...] depuis l'an 1634 jusques a 1640 » ; celles de Berlize se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque de Lille. Notons que les *Mémoires* de Berlize ont été transcrits et étudiés par une élève de Lucien Bély (Patricia Baertsoen, *Mémoires de monsieur de Berlize*, mémoire de maîtrise sous la direction de L. Bély, université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 1991, 2 vol.).

⁴¹⁸ Par obligation ou seulement nécessité ? Marie-Thérèse Denis-Combet explique que « les secrétaires ordinaires à la conduite des ambassadeurs étaient chargés spécialement de porter sur un registre en forme de journal les décisions du roi et le cérémonial exact sur tout ce qui avait rapport aux fonctions de l'introducteur » (J. Baillou (dir.), *Les affaires étrangères et le corps diplomatiques français*, op. cit., t. I, p. 243).

le duc de Chaulnes – « la personne de la plus haute qualité à ce moment-là » – pour conduire l’ambassadeur à sa dernière audience. Leicester dut « se contenter de la compagnie de M. de Chaulnes », en exigeant toutefois de la France une assurance que cette dérogation à la coutume n’allait pas porter préjudice à son futur successeur. À cet effet, M. Girault, secrétaire à la conduite des ambassadeurs lui promit de noter dans son registre la raison pour laquelle l’ambassadeur anglais n’avait pas pu être accompagné par un prince à sa dernière audience afin de ne pas créer un précédent⁴¹⁹ ; cet exemple illustrant parfaitement à quel point la codification des normes reposait sur le principe du précédent.

Du côté anglais, si Lewis Lewknor et Charles Cotterell, qui avaient exercé de 1603 à 1627 pour le premier et de 1641 à 1686 pour le second, ne laissèrent aucune archive, l’historien a de la chance de pouvoir exploiter les carnets de notes (*note books*) de John Finet, couvrant une période allant de 1612 – date à laquelle il devint assistant de Lewknor – à 1641 – date de sa disparition⁴²⁰. Il s’agit d’un journal extrêmement détaillé, tenu pratiquement au jour le jour, dans lequel le maître des cérémonies « écrivit le cérémonial », y notant scrupuleusement tous les méandres protocolaires. Rien ne fut oublié : il y décrivit l’accueil, l’entrée publique à Londres, les festins, le déroulement de la cérémonie de la première et la dernière audience ou encore les querelles de la préséance ; le tout concernant plus d’une centaine d’agents diplomatiques étrangers, qui séjournèrent à la Cour des deux premiers rois Stuarts. Bien que par testament John Finet légua tous ses papiers à son fils William⁴²¹, ses *note books* finirent entre les mains de de la famille Cotterell, dont les membres exercèrent la fonction de maîtres des cérémonies pendant un siècle, de 1641 à 1758⁴²². Véritable dépositaire d’un savoir en matière de cérémonial, Finet servit alors de relais dans la transmission et dans la diffusion des règles.

Ainsi, appliquant et faisant respecter les précédents, les conducteurs des ambassadeurs français et les maîtres des cérémonies anglais susmentionnés racontaient en même temps les cérémonies et participaient aussi à leur tour à l’écriture des précédents. Ils notaient le moindre geste, tentaient de deviner les intentions et les réflexions des acteurs, signalaient les remarques et les paroles et jugeaient l’événement. Ces fonctions faisaient d’eux non pas uniquement des observateurs, des scribes ou des gardiens des normes et des codes, mais aussi, à défaut de mises

⁴¹⁹ NA, SP 78/111, fol. 69, lettre de Leicester, Paris, 27 août/6 septembre 1641.

⁴²⁰ L’ouvrage *Finetti Philoxenis* est constitué des notes prises par Finet entre les années 1612 et 1627. La suite de ce journal a été éditée par Albert Loomie (*Ceremonies of Charles I, op. cit.*).

⁴²¹ Le testament de John Finet datant du 26 novembre 1641 est conservé à NA, PROB 11/187/437.

⁴²² Les circonstances ainsi que la date d’acquisition des *notes books* de Finet nous ne sont pas connues. En revanche, on sait qu’en 1698 les Cotterell étaient déjà en possession de ces documents (L. Bienassis, « Transmission des archives et continuité du cérémonial », art. cit., p. 124).

à jour des règlements de la part des gouvernements, des véritables codificateurs des pratiques antérieures.

ii. L'élaboration d'une doctrine par des acteurs et des commentateurs, plutôt que par des producteurs de normes

Les mémoires et les registres tenus par les introductions des ambassadeurs en France et les maîtres des cérémonies en Angleterre servirent de base à des manuels diplomatiques dont la publication se multiplia au cours du XVII^e siècle. Bien que ne s'imposant à personne car dénués de toute valeur juridique – cette dernière n'étant réservée qu'aux règlements émanant des rois –, ils présentaient néanmoins, comme l'a très bien écrit Achille Plaisant, des « moyens auxiliaires de détermination des règles de droit »⁴²³. Les auteurs de manuels théorisaient sur les événements racontés par Finet, Berlize ou Brûlon, participant ainsi à l'élaboration d'une ébauche de doctrine, reprise, codifiée et érigée en système plus cohérent quelques décennies plus tard par des juristes de Louis XIV et de Charles II.

À titre d'exemple, citons brièvement l'un des manuels les plus connus, qui fut composé à la fin de la période qui nous intéresse dans le présent travail. Il s'agit du *Ceremonial françois* de Théodore Godefroy (1580-1649), célèbre historien et diplomate français, œuvre entreprise en 1619 et complétée par son fils Denis Godefroy (1615-1681) trente ans plus tard, en 1649. Si sa première édition s'était contentée d'énoncer des règles générales et de donner des détails sur le déroulement des cérémonies les plus ordinaires de la vie royale et aulique (mariages, entrées dans des villes ou enterrements des rois), ne consacrant même pas un paragraphe au cérémonial diplomatique, celle de 1649 dédia un chapitre, certes assez bref, à la réception des ambassadeurs⁴²⁴. Intitulé « divers receptions des ambassadeurs et princes estrangers en France, soit à leurs Entrée solennelles à Paris, et autre part, ou lors qu'ils ont esté conduits à l'Audience du Roy, depuis l'an 1634 jusques à 1640, extraites des Memoires des sieurs de Bruslon, et de Berlize, Introduceurs des Ambassadeurs », ce dernier couvrait ainsi la dernière décennie du

⁴²³ Achille Plaisant, « Place et importance du cérémonial dans la diplomatie européenne au temps de Saint-Simon », *Cahiers Saint Simon*, n° 39, 2011, p. 66.

⁴²⁴ Théodore Godefroy, *Le Ceremonial de France, ou description des Ceremonies, Rangs, & Seances observées aux Couronnements, Entrées, & Enterremens des Roys & Roynes de France, & autres Actes et Assemblées solempnelles. Recueilly des Memoires de plusieurs Secretaires du Roy, Herauts d'armes, & autres. Par Theodore Godefroy, Advocat au Parlement de Paris*, Paris, chez Abraham Pacard, 1619 ; Denis Godefroy, *Le cérémonial françois*, Paris, 1649, p. 771-807.

règne de Louis XIII, reposant notamment sur les passages tirés des mémoires des deux derniers conducteurs d'ambassadeurs.

Dans son manuel Denis Godefroy ne se contenta pas uniquement de recopier la description des diverses cérémonies diplomatiques laissée par Brûlon et Berlize, mais amorça un travail de synthèse et de théorisation de ce droit. Comme l'a remarqué Lucien Bély, le ton du *Cérémonial*, qui s'efforçait de codifier les pratiques du cérémonial, était moins personnel que celui de Berlize⁴²⁵. Ainsi, avant de présenter aux lecteurs le premier mémoire concernant la réception du résident de l'Empereur en février 1634, écrit de la main du comte de Brûlon, l'auteur fit une sorte de récapitulatif, composé de dix « considérations », très brèves et très simples, qui découlaient de la lecture des notes laissées par les conducteurs des ambassadeurs. À titre d'exemple, il existait ainsi « Avoir le Tabouret devant la Reyne » (n° 2), « Les Gardes du Roy en armes » (n° 3), « Envoyer au devant pour la Reception à l'Audience » (n° 5) ou encore « Faire mener par des Princes à l'Audience, ou par des Mareschaux de France » (n° 7). Qui plus est, Godefroy énuméra trois prérogatives que les ambassadeurs des rois avaient sur ceux des autres princes ou républiques : « 1. Qu'ils sont conduits à l'audience par des princes, et les autres par des mareschaux de France. 2. Sont traités aux dépens du Roy jusques à l'Audience. 3. Les gardes du regiment des Gardes se mettent en armes lors qu'ils entrent pour avoir audience »⁴²⁶. Ainsi, de toute évidence, il s'agissait d'une tentative, aussi timide soit-elle, d'identifier les règles et normes qu'on appliquait à l'égard des ambassadeurs.

À cet égard, il convient de remarquer que les prémices d'une future doctrine du protocole et du cérémonial diplomatique, véritablement mise en place dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, furent en réalité, à l'époque qui nous intéresse, le fruit d'un travail collectif, impliquant tant des acteurs du monde diplomatique que des commentateurs – de façon, le plus souvent, indirecte et involontaire –, plutôt que des souverains. D'une part, les maîtres des cérémonies anglais ou les conducteurs des ambassadeurs français ainsi que les diplomates eux-mêmes y participèrent, les premiers en laissant des récits détaillés de cérémonies et les seconds en contrôlant le respect des précédents, à l'image du comte de Leicester, qui avait exigé que M. Girault expliquât dans son registre la raison exceptionnelle pour laquelle il ne put pas être accompagné par un prince à sa dernière cérémonie en 1640. D'autre part, les commentateurs, à l'image de Denis Godefroy, utilisaient ces récits dans leurs ouvrages de compilation, tout en

⁴²⁵ L. Bély, « Souveraineté et souverains », art. cit., p. 29.

⁴²⁶ D. Godefroy, *Le cérémonial français*, op. cit., p. 771.

essayant de théoriser à partir d'exemples des règles de cérémonies à appliquer selon les types d'événements.

b. Des règles souples, propices à une utilisation politique

Le cérémonial diplomatique apparemment rédigé par les monarchies de France et d'Angleterre au XVI^e siècle et complété d'une part par le cadre établi par le *Ceremonial françois* de Théodore et Denis Godefroy et, d'autre part, par les indications fournies dans les mémoires et registres des introducteurs des ambassadeurs relatifs à l'accueil et réception d'émissaires étrangers, restait, à l'époque qui nous occupe, souple et flou, propice à une utilisation politique. En effet, dans les faits, paraissant solides et extrêmement codifiées, les règles diplomatiques connurent en réalité nombre d'entorses, de modifications et d'évolutions, avant de subir une véritable codification à partir de la deuxième moitié du XVII^e siècle.

i. La souplesse des règles laisse place à une mise en œuvre « créative » des coutumes

La souplesse des règles faisait du cérémonial diplomatique un outil entre les mains à la fois des gouvernements mais aussi d'autres acteurs (comme, par exemple, des ambassadeurs), leur permettant une mise en œuvre ou une interprétation « créative » des coutumes – par exemple, en sautant, déformant ou abrégeant une étape importante formant un ballet diplomatique –, sans créer nécessairement par ailleurs un nouveau précédent.

● *L'omission d'une étape du cérémonial diplomatique pour des raisons politiques ou logistiques par le pouvoir royal*

C'est souvent pour des raisons politiques que le gouvernement omettait une étape du cérémonial diplomatique – qui pouvait pourtant s'avérer cruciale –, tout en inventant un argument afin d'éviter un éventuel incident diplomatique.

À titre d'exemple, Isaac Wake, ambassadeur ordinaire de Charles I^{er} en France dans les années 1631-1632 manqua plusieurs étapes, qui formaient traditionnellement le cérémonial d'accueil et de réception de tous les ministres du premier ordre. Ainsi, arrivé en France en avril 1631, il ne bénéficia pas d'une entrée publique et solennelle dans la capitale – « comme le font d'autres ambassadeurs » –, n'étant ni accueilli aux portes de Paris ni conduit dans son logis. Conscient d'avoir porté atteinte à l'honneur auquel tous les diplomates pouvaient légitimement

prétendre, Louis XIII s'excusa, par le biais de M. d'Espesses, conducteur des ambassadeurs, d'avoir omis de lui offrir une cérémonie d'entrée publique, en alléguant le fait que Wake, contrairement à ses prédécesseurs, n'était pas venu directement d'Angleterre mais de Savoie où il exerçait la qualité d'ambassadeur ordinaire depuis octobre 1628. « Bien que cet argument ne soit pas des plus forts », le diplomate décida de ne pas provoquer un incident diplomatique⁴²⁷.

Pour mieux saisir les raisons de cette décision de la France, il faut remonter aux origines du problème, à savoir à l'année 1630. Une fois la guerre entre les deux royaumes terminée, Charles I^{er} eut l'intention de dépêcher Isaac Wake en qualité d'ambassadeur ordinaire auprès de Louis XIII pour rétablir une permanence diplomatique après plusieurs années de rupture⁴²⁸. Or, Londres dut aussitôt se confronter à des difficultés à faire accepter le choix de son candidat car ce dernier séjournait, depuis 1628, en mission diplomatique en Savoie, alors ennemie de la France⁴²⁹. Ce fait engendra une méfiance à l'égard d'Isaac Wake, entretenue par ailleurs par le marquis de Châteauneuf, qui faisant répandre des rumeurs lui prêtant « le dévouement qu'il professait à la Savoie »⁴³⁰. Par ailleurs, le gouvernement anglais, sans doute par des soucis d'économies, avait l'intention de dépêcher le nouvel ambassadeur directement de Savoie à Paris, sans le faire passer par l'Angleterre. À cet égard, citons une lettre de René Augier en date du 5 août 1630, dans laquelle il fit part du mécontentement que le cardinal de Richelieu avait exprimé envers la nomination d'Isaac Wake : « [...] M. le Cardinal me dit que jamais on n'a accoutumé d'envoyer d'un pays ennemy à un autre sans écrire à ceux qui commandent aux

⁴²⁷ Notons que le jour de la première audience, Louis XIII, qui était arrivé à Fontainebleau « soudainement », demanda à Isaac Wake de décaler la cérémonie pour pouvoir mieux la préparer, tout en lui proposant de profiter de cette circonstance et de le « conduire d'abord hors de la ville, puis le reconduire à Paris et l'amener au Louvre ». Compte tenu du fait que la date de la première audience avait déjà été retardée, Wake refusa, préférant rencontrer le roi le plus rapidement possible (voir NA, SP 78/89, fol. 11, lettre de Wake à Dorchester, Paris, 2 mai 1631).

⁴²⁸ Le nom d'Isaac Wake apparaît pour la première fois dans les dépêches diplomatiques vénitiennes en mai 1629, Charles I^{er} s'apprêtant à le désigner comme ambassadeur ordinaire et à le faire partir en même temps que Thomas Edmondes qui devait prêter le serment (CSPV, vol. XXII, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, à Girolamo Soranzo et Zorzi Zorzi, ses collègues en France, Londres, 31 mai 1629, p. 76-78). Finalement, le roi décida, dans un premier temps, de dépêcher Edmondes tout seul, faisant parvenir à Wake les lettres de créance et les commissions à Turin en janvier 1630 pour qu'il soit prêt à relever Edmondes à Paris (CSPV, vol. XXII, lettre de Francesco Corner, ambassadeur de Venise en Savoie, au Doge et au Sénat, Turin, 12 janvier 1630, p. 266-267). Son départ ayant été retardé à nouveau, Wake ne put gagner la France qu'en avril 1631.

⁴²⁹ Rappelons que la mort de Vincent de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat, fit éclater les prétentions rivales de Charles de Gonzague, duc de Nevers, neveu de Louis XIII, et César de Guastalla, appuyé par l'Espagne et par l'empereur Ferdinand II. Richelieu persuada le roi de soutenir son parent et de s'engager dans une guerre de succession où il allait avoir contre lui l'Espagne, l'Autriche et le duc de Savoie, qui s'alliait aux ennemis de la France malgré le mariage de son fils Victor-Amédée avec la princesse Christine, sœur de Louis XIII (voir Giuliano Ferretti, « La politique italienne de la France et le duché de Savoie au temps de Richelieu », *Dix-septième siècle*, vol. 262, n° 1, 2014, p. 7-20 et David Parrott, « Richelieu, Charles de Gonzague-Nevers et "le jeu forcé". La France et la guerre de la Succession de Mantoue, 1628-1630 », dans Lucien Bély (dir.), *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, PUF, 2000, p. 227-244).

⁴³⁰ CSPV, vol. XXII, lettres de Giovanni Soranzo, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 31 mai 1630, p. 343 et Londres, 23 mai 1631, p. 507.

armées, que Mr Wake ne luy a pas fait l'honneur de luy escrire un seul mot ; que son homme peut avoir distribué des paquets à des Savoyards [...] »⁴³¹. Une fois le traité de Cherasco – qui régla la question italienne dans la Valteline et qui fit à nouveau du duché de Savoie un allié de la France – signé, le 6 avril 1631, Louis XIII et Richelieu arrêterent de s'opposer à la venue d'Isaac Wake. En revanche, la méfiance persistait : la paix ne venant que d'être signée, l'ambassadeur s'apprêtait toujours à venir directement de Turin. Par conséquent, la décision du gouvernement français de ne pas respecter toutes les étapes du cérémonial – commençant par la première audience dont la date fut par ailleurs retardée, comme nous l'avons déjà vu⁴³² – peut s'expliquer par la volonté de « sanctionner » l'ambassadeur et montrer ainsi son mécontentement, tout en établissant un précédent afin d'éviter des problèmes analogues avec les successeurs de Wake⁴³³.

Outre les raisons politiques, une des étapes du cérémonial diplomatique pouvait être négligée à cause des difficultés organisationnelles ou logistiques. À cet égard, citons l'exemple du comte de Leicester, qui ne s'était pas vu offrir de festin qu'on avait l'habitude d'organiser en l'honneur des ambassadeurs après la dernière audience. Une fois ses lettres de congé présentées à Louis XIII, le 26 août/6 septembre 1641, à Amiens, le diplomate fut conduit par le duc de Chaulnes dans son logis, ce dernier ne l'ayant pas invité à un repas pour célébrer la fin de sa mission diplomatique. Aux dires de Leicester, les Français, obligés de s'en justifier, donnèrent une explication suivante : « lorsque ce Roi est à St Germain ou à toute autre maison, comme ils l'appellent, à la campagne, c'est leur coutume en effet de traiter les ambassadeurs à dîner pour leurs premières et dernières audiences, mais quand ce roi est dans une bonne ville comme Amiens, où il était maintenant, ou semblable, il n'a jamais été d'usage de le faire »⁴³⁴. Cette décision du gouvernement français s'expliquait sans doute par des difficultés d'ordre financier et logistique. En effet, séjournant à Amiens pendant les sièges d'Aire et de Bapaume en septembre 1641, Louis XIII ne disposait pas d'assez de moyens financiers ni humains pour offrir à Leicester un festin digne d'un ambassadeur extraordinaire de Charles I^{er}.

⁴³¹ NA, SP 78/87, fol. 71, lettre d'Augier à Dorchester, Saint-Jean-de-Maurienne, 26 juillet/5 août 1630.

⁴³² NA, SP 78/88, fol. 391, lettre de Vic à Dorchester, Paris, 22 avril/2 mai 1631 ; fol. 397, lettre d'Augier, Paris, 2 mai 1631 ; fol. 411, lettre de Wake à Dorchester, Paris, 26 avril/6 mai 1631 ; fol. 417, lettre d'Augier à Dorchester, Paris, 28 avril/8 mai 1631.

⁴³³ Rappelons que deux ans plus tard, la France refusa de reconnaître Jerome Weston en qualité d'ambassadeur parce que, entre autres, il revenait en France d'un territoire tiers et, en occurrence, aussi de Savoie.

⁴³⁴ NA, SP 78/111, fol. 69, lettre de Leicester, Paris, 27 août/6 septembre 1641.

- ***Une étape du cérémonial simplifiée (ou abrégée) à l'initiative d'un ambassadeur***

Il arrivait également qu'un changement dans le cérémonial et le protocole intervînt à l'initiative d'autres acteurs, tels que les ambassadeurs eux-mêmes, qui savaient profiter, eux-aussi, de la souplesse des règles diplomatiques pour simplifier ou abréger une étape composant le cérémonial diplomatique à leurs fins politiques.

L'exemple le plus illustratif peut être fourni par la manière dont fut organisée la dernière audience du marquis de Châteauneuf, ambassadeur extraordinaire de Louis XIII à Londres dans les années 1629-1630. Comme nous le savons déjà, une fois l'autorisation de partir accordée, en avril 1630, le diplomate fit savoir qu'il envisageait de présenter ses lettres de congé à Charles I^{er} non pas lors d'une audience publique, comme il était de coutume, mais « en privé et sans bruit ». Cette intention de Châteauneuf de déroger au cérémonial habituel, qui par ailleurs avait probablement pour but de montrer aux Anglais son agacement face à la longueur des négociations concernant la restitution des possessions françaises en Amérique du Nord, provoqua une inquiétude, ou tout au moins un certain étonnement, chez John Finet car, selon les dires de ce dernier, « il n'a rarement, ou jamais, été vu ici qu'un ambassadeur (surtout un extraordinaire) avait pris congé en privé ». Ainsi, le maître des cérémonies s'adressa aussitôt au comte de Pembroke, Lord Chambellan, chargé de faire respecter l'étiquette des cérémonies à la Cour de Charles I^{er} ainsi qu'au souverain lui-même, qui porta cette affaire à la connaissance des membres du Conseil privé. Ces derniers, considérant la demande de Châteauneuf comme « un moyen de faire croire à Louis XIII qu'il rentrait insatisfait de ses affaires, prenant congé en privé », recommandèrent au roi de lui refuser absolument cette faveur, « au moins s'il devait l'affecter pour les raisons indiquées ».

Finalement, Charles I^{er}, qui venait de conclure la paix avec la France et qui était en train de négocier des différends territoriaux, se montra prêt à satisfaire l'ambassadeur – connu par ailleurs pour « son humeur singulière » –, espérant que ce geste contribuerait à améliorer davantage les relations entre les deux Couronnes ainsi qu'à faciliter les négociations des questions coloniales avec le marquis de Fontenay-Mareuil que Louis XIII avait envoyé en qualité d'émissaire ordinaire pour remplacer Châteauneuf. Proposant d'abord la Chambre de Présence du palais de Greenwich – plus discrète et moins pompeuse que la fastueuse *Banqueting House* de Whitehall –, où le roi et la reine l'attendraient avec seulement quelques seigneurs, Charles I^{er} finit par faire savoir à l'ambassadeur que, bien que certains membres de son Conseil ne l'approuvassent pas, « il le laisserait prendre la liberté de la sienne, et partir comme, quand et où il voudrait, puisque son désir était de le contenter de toutes choses ». Au

bout du compte, Châteauneuf finit par présenter ses lettres de congé dans « une manière privée comme lui-même souhaité », le dimanche 11 avril 1630 à *Somerset House*⁴³⁵.

Il convient par ailleurs de remarquer que le danger des pratiques fondées sur la logique du précédent consistait dans le fait que les successeurs pouvaient revendiquer le même traitement par la suite. Ce fut en effet le cas du successeur de Châteauneuf, le marquis de Saint-Chamond, arrivé en mai 1632 en qualité d'ambassadeur extraordinaire : il bénéficia lui-aussi d'une audience de congé privée au palais de Greenwich, le mardi 29 mai⁴³⁶. Par conséquent, afin d'éviter des nouvelles revendications de ce genre, John Finet dut sans doute noter le caractère exceptionnel de cette pratique dans ses registres.

Ainsi, les exemples ci-dessous montrent plusieurs choses. D'une part, une étape composant le ballet diplomatique pouvait être modifiée, simplifiée ou même omise, souvent dans des circonstances exceptionnelles, preuve du caractère souple du cérémonial. D'autre part, une initiative de modification des règlements pouvait venir de toutes parts, tant d'un roi ou de son gouvernement que d'un ambassadeur. Enfin, il convient également de préciser que cette inventivité dans l'application des coutumes ancestrales – sans provoquer un incident diplomatique – ne s'avéra possible que dans des cas où toutes les parties en étaient averties et donnaient leur accord, profitant ainsi chacune des avantages que la situation leur procurait. À cet égard, notons à nouveau qu'il s'agissait d'un véritable ballet diplomatique où tous les mouvements devaient être coordonnés entre danseurs.

⁴³⁵ Toutes les négociations sur la façon dont la dernière audience de Châteauneuf allait être organisée sont récitées par John Finet (*Ceremonies of Charles I, op. cit.*, p. 84-86).

⁴³⁶ *Ibidem*, p. 128-129.

ii. Suivant le principe de réciprocité prégnant en diplomatie, les règles évoluent de façon parallèle en France et en Angleterre

« Tous les Rois d'Angleterre, jusqu'à Charles I, avoient la coutume de traiter les Ambassadeurs étrangers comme leurs égaux, à leur réception et aux Audiences, tant par rapport, à se couvrir, qu'à la place d'honneur, et enfin à la table du Roi. Mais lorsque ce Roi s'aperçut, que les autres Potentats ne faisoient pas les mêmes honneurs à ses propres Ambassadeurs, il fut dresser à leur sujet le Cérémonial, que nous allons rapporter »⁴³⁷

La souplesse des règles cérémoniales dans la diplomatie permettait non seulement leur mise en œuvre parfois « créative » – sous condition de pouvoir la justifier par des circonstances exceptionnelles, à l'image d'Isaac Wake venant directement de Savoie et du comte de Leicester devant présenter son congé à Amiens –, mais également garantissait leur évolution. En revanche, cette dernière n'était possible que si elle était bilatérale. En cela, la diplomatie franco-anglaise suivait le principe de réciprocité, prégnant dans les années 1610-1642.

● ***Une homogénéisation de certaines règles n'était possible que grâce au principe de réciprocité***

L'évolution la plus visible et sans doute la plus notable des règles régissant le ballet diplomatique entre la France et l'Angleterre dans la période qui nous occupe consistait dans les tentatives d'une homogénéisation des différences entre les marques d'honneur accordées aux ambassadeurs ordinaires et extraordinaires.

Ainsi, dans les années 1626-1627, Charles I^{er} procéda pour la première fois à une simplification du protocole d'accueil et de réception des émissaires extraordinaires français, profitant de la crise sans précédent dans les relations entre les deux Couronnes. En effet, à la différence de ses prédécesseurs, le maréchal de Bassompierre ne fut accueilli par personne à Douvres lors de son débarquement, le 2 octobre 1626, étant obligé de faire le chemin tout seul jusqu'à Gravesend où il rencontra le maître des cérémonies. Puis, l'ambassadeur fut amené en barques royales jusqu'à Greenwich où le comte de Dorset lui souhaita la bienvenue de la part de Charles I^{er}, avant de débarquer sur les quais de la Tour de Londres pour être conduit en

⁴³⁷ J. Dumont et J. Rousset de Missy, *Le cérémonial diplomatique des cours de l'Europe*, op. cit., t. II, p. 495.

carrosses du roi dans son logis⁴³⁸. Dorénavant, à partir de l'ambassade de Bassompierre, la seule et unique différence dans l'accueil des émissaires français consistait dans le fait que les extraordinaires pouvaient être accueillis un peu avant la Tour de Londres – à Gravesend par le maître des cérémonies et à Greenwich par un envoyé du roi, mais plus jamais à Douvres, à Cantorbéry ou à Rochester comme il était de coutume sous Jacques I^{er} –, alors qu'un représentant du roi n'attendait le diplomate ordinaire que sur les quais de la Tour de Londres. Ce cérémonial quelque peu simplifié se pérennisa après le rétablissement des relations entre les deux Couronnes en 1629 : par exemple, en mars 1637, le marquis de Senneterre ne retrouva John Finet qu'à Gravesend, puis fut conduit de Greenwich à Londres par Thomas Wentworth (1591-1667), 1^{er} comte de Cleveland et beau-frère du maître des cérémonies ainsi que par une douzaine de gentilshommes de la Chambre privée du roi⁴³⁹.

Notons que cette évolution assez rapide et brutale du cérémonial anglais – réduisant, par ailleurs, les dépenses de la Couronne – ne fut possible que parce qu'en France, depuis l'époque de la Renaissance, les ambassadeurs anglais, tant ordinaires qu'extraordinaires, faisaient une grande partie du chemin seuls, n'étant accueillis par le conducteur des ambassadeurs ainsi que des nobles et gentilshommes de toutes sortes qu'aux portes de Paris, à Saint-Denis ; la distance entre un port du débarquement – Calais, Dieppe ou Boulogne – et la capitale était beaucoup trop importante pour que le roi de France pût envoyer quelqu'un plus loin⁴⁴⁰. Par conséquent, Charles I^{er} ne faisait que rétablir la réciprocité, s'alignant sur les pratiques françaises, qui existaient depuis longtemps. C'est pour cette raison-là que, tant les ambassadeurs français que le gouvernement de Louis XIII, ne purent contester ces allègements protocolaires, à la différence du seigneur de Blainville qui, rappelons-le, se révolta contre le refus du souverain anglais de le loger à Hampton Court, s'assurant du soutien du roi de France. Cet exemple ne fait que confirmer à nouveau l'existence des règles de construction à la fois prétorienne et bilatérale dans les pratiques diplomatiques entre les deux Couronnes.

Une fois le protocole d'accueil des diplomates français en Angleterre allégé et aligné, l'évolution lente et progressive, dont le but était d'atténuer davantage les différences protocolaires entre les ordinaires et les extraordinaires, continua de manière parallèle dans les

⁴³⁸ CSPV, vol. XIX, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 9 octobre 1626, p. 564-565.

⁴³⁹ *Ceremonies of Charles I, op. cit.*, p. 173.

⁴⁴⁰ Il arrivait, au début du règne de Louis XIII, que le conducteur des ambassadeurs vînt chercher l'ambassadeur un peu plus loin, par exemple, à Pontoise, mais cette pratique disparut complètement après le rétablissement des relations diplomatiques avec l'Angleterre en 1629.

deux royaumes dans les années 1630. Ce phénomène peut être expliqué par l'emploi de plus en plus fréquent des ambassadeurs extraordinaires pour des missions de longue durée, rendant, comme nous l'avons vu, la frontière de plus en plus floue et fluctuante entre les deux types de missions. Qui plus est, moins de différences protocolaires signifiait moins de prétextes pour des incidents diplomatiques et des conflits de préséance, qui survenaient, comme nous l'avons vu, entre diplomates ordinaires et extraordinaires du même pays.

Ainsi, cette évolution des années 1630 concerna tout particulièrement la qualité de personnages, qui étaient chargés d'accueillir les émissaires étrangers aux portes de la capitale, de les conduire dans leur logis ainsi que de les accompagner dans la première audience : on dépêchait de plus en plus souvent des grands nobles dans les deux cas. Alors que le seigneur de Bisseaux n'était accompagné à sa première audience que par le fils aîné du comte de Suffolk, Theophilus Howard (1584-1640), en 1611, les marquis de Fontenay-Mareuil et de Poigny furent respectivement conduits par les nobles titrés, George Manners (1580-1641), 7^e comte de Rutland et Robert Rich (1587-1658), 2^e comte de Warwick⁴⁴¹. Du côté, français, le vicomte de Scudamore exigea qu'on fît venir un duc et pair – en l'occurrence, ce fut le duc de Chevreuse – à la première audience à Montceaux⁴⁴². Il semble toutefois qu'en théorie on persistait à dire que les représentants de la plus grande noblesse – pairs en Angleterre et princes en France – devaient accompagner prioritairement les ambassadeurs extraordinaires.

Ainsi, ces exemples illustrent une évolution bilatérale des règles diplomatiques. Charles I^{er} s'alignant sur les pratiques françaises dans les années 1626-1627, les deux Couronnes continuèrent, de manière complètement parallèle, d'essayer de réduire les différences cérémoniales entre les diplomates ordinaires et extraordinaires dans les intérêts communs.

● ***En revanche, les initiatives unilatérales étaient souvent vouées à l'échec***

En revanche, les initiatives unilatérales dont le but était de modifier le cérémonial diplomatique étaient souvent vouées à l'échec, surtout si elles n'étaient pas justifiées par des circonstances exceptionnelles.

À titre d'exemple, le traitement que Louis XIII décida de réserver à plusieurs envoyés de Charles I^{er} en 1638 provoqua une vive réaction outre-Manche. Ainsi, Raphaël Tartereau, gentilhomme d'Henriette-Marie, dépêché en juillet 1638 « pour se rejouer de la grossesse »

⁴⁴¹ *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 83 et p. 162.

⁴⁴² I. Atherton, *Ambition and Failure in Stuart England*, op. cit., p. 179.

d'Anne d'Autriche, se vit conduire à sa première et dernière audience dans les carrosses du roi, étant en plus « traité à St Germain par les officiers de Sa Majesté ». Après avoir pris connaissance de ces privilèges rendus à un simple envoyé – « qui jusques icy n'avoient esté rendus à aucun de cette condition » –, Charles I^{er} ne manqua pas aussitôt de montrer son incompréhension à Pomponne II de Bellièvre, disant qu'aucun règlement à ce sujet n'existait pas et que les prédécesseurs de Tartereau (en particulier, George Goring et Walter Montagu), « qui y ont esté en pareille qualité, n'ont jamais pretendu l'honneur qu'y a reçu le sieur Tartereau »⁴⁴³. Quelques mois plus tard, en octobre 1638, les mêmes privilèges furent rendus aux sieurs de Saint-Ravy et de Germain, envoyés par le couple royal anglais afin de féliciter le roi de France de la naissance du dauphin⁴⁴⁴. M. de Berlize, conducteur des ambassadeurs, les conduisit en carrosses du roi et de la reine à Saint-Germain pour leur première audience avec Louis XIII, puis, le souverain y donna un festin à leur honneur. Peu de jours après, ils prirent congé « de la même sorte », ayant reçu des diamants de 1 000 et de 2 000 écus chacun. Ces privilèges provoquèrent à nouveau un mécontentement du roi d'Angleterre, rapporté par Bellièvre : « le Roi d'Angleterre s'étoit plaint que l'on faisoit trop d'honneur à ses gentilshommes envoyés, lui ne les traitant, ni ne leur envoyant des carrosses pour aller à l'audience ».

À l'égard de ces éléments, une question pourrait être par ailleurs légitimement posée : pourquoi Charles I^{er} s'insurgea-t-il contre le meilleur traitement de ses agents diplomatiques ? En réalité, le principe de réciprocité supposait qu'il allait devoir appliquer les mêmes honneurs aux envoyés français. Or, étant particulièrement nombreux – on les envoyait sous différents prétextes, en particulier, pour féliciter la famille royale d'un événement quelconque ou apporter des condoléances –, la mise à leur disposition des carrosses ainsi que l'organisation d'un festin après la première et la dernière audience risquaient alors de coûter cher à la Couronne anglaise, qui était en guerre contre les Écossais et devait faire face à des difficultés financières sans précédent. Par conséquent, Charles I^{er} finit par obtenir l'abandon de ces pratiques, la France décidant « de ne traiter plus ainsi ceux d'Angleterre »⁴⁴⁵.

Un autre exemple mérite également d'être cité, confirmant le manque de liberté de manœuvres des gouvernements dû au principe de bilatéralité. Préparant la cérémonie de serment que Thomas Edmondes devait prêter de la part de son roi à Fontainebleau en 1629, la

⁴⁴³ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 213, lettre de Bellièvre à Bullion, Richmond, 23 septembre 1638.

⁴⁴⁴ J. Dumont et J. Rousset de Missy, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe*, op. cit., t. I, p. 133.

⁴⁴⁵ *Idem*.

France envisageait de le loger non pas dans l'enceinte du complexe palatial, mais dans l'hôtel de Ferrare se trouvant dans la ville. Lors d'une audience avec Claude Bouthillier, l'ambassadeur lui fit part de son incompréhension, avançant ainsi un argument principal : même si les Anglais avait du mal à trouver au marquis de Châteauneuf un logement convenable dans le corps du château de Windsor pour la même cérémonie (car il « n'offrait que peu d'inconvénients d'un bon logement »), ils avaient néanmoins l'intention de le loger dans l'enceinte du complexe palatial⁴⁴⁶. Face à cette argumentation, la France dut se plier et accorder à Edmondes le privilège d'être logé à la Conciergerie du château de Fontainebleau⁴⁴⁷.

Ainsi, ces exemples montrent que, contrairement à la politique intérieure, la diplomatie, qui fonctionnait selon le principe de réciprocité, liait les mains des gouvernements et limitait considérablement leur liberté d'action : l'on ne pouvait modifier de manière pérenne le règlement protocolaire que de façon bilatérale et parallèle. En outre, soulignons que le cérémonial devient en lui-même un enjeu diplomatique : on négociait (on « faisait de la diplomatie ») sur le protocole applicable à la diplomatie. À cet égard, la diplomatie, dans une certaine mesure, se prenait ainsi pour son propre objet, mais de façon implicite : en calibrant des gestes, on ne signait pas pour autant de traité sur la diplomatie. Pour cela, il faut attendre Westphalie, voire Vienne au XIX^e siècle.

c. Un caractère prétorien, voire non-écrit, laissant place à nombre de conflits de préséance et autres incidents diplomatiques

Le phénomène de l'incident diplomatique, ayant fait l'objet d'un travail collectif, édité sous la direction de Lucien Bély et de Géraud Poumarède en 2010⁴⁴⁸, est diffus, aussi bien dans le temps que dans l'espace, devenant partie prenante et essentielle des relations internationales de toute l'époque moderne. La période qui nous occupe dans le présent travail n'y échappe pas : le caractère prétorien, voire non-écrit, du protocole entre la France et l'Angleterre laissait régulièrement place à nombre de conflits de préséance et autres incidents diplomatiques, car les sociétés modernes avaient un sens aigu des hiérarchies symboliques et formelles.

⁴⁴⁶ NA, SP 78/84, fol. 275, lettre d'Edmondes à Dochester, Paris, 1^{er} septembre 1629.

⁴⁴⁷ La préparation de cette cérémonie revêtait un véritable caractère bilatéral (voir NA, SP 78/84, fol. 317, lettre d'Edmondes à Dochester, Fontainebleau, 18 septembre 1629).

⁴⁴⁸ Lucien Bély et Géraud Poumarède (dir.), *L'incident diplomatique (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, A. Pédone, 2010.

i. Des conflits et incidents diplomatiques entre les ambassadeurs français ou anglais et ceux de pays tiers

Il existait de nombreux conflits et incidents diplomatiques entre, d'un côté, les ambassadeurs de France en Angleterre ou d'Angleterre en France et, de l'autre, ceux des autres pays, les prétextes en étant divers et variés. Examinons, sans prétendre à une quelconque exhaustivité, les affaires, qui avaient le plus marqué les deux Cours.

● *Les conflits concernant les invitations à des masques et ballets*

À titre d'exemple, il convient de mentionner les invitations à des masques, ballets ou comédies, organisés à la Cour d'Angleterre pour le plaisir d'Anne de Danemark, puis d'Henriette-Marie, qui constituaient un lieu de sociabilité pour le corps diplomatique⁴⁴⁹. Une partie importante du public des spectacles au XVII^e siècle se composait de diplomates. Les ambassadeurs de France et d'Espagne se disputaient régulièrement l'ordre d'invitations⁴⁵⁰ : qui devait en recevoir une en premier ? Qui plus est, une autre question se posait : pouvait-on inviter l'un des ambassadeurs et ne pas inviter l'autre ? Comme l'a indiqué Marie-Claude Canova-Green, les ambassadeurs français à Londres s'efforçaient de déchiffrer dans les modalités de l'invitation au masque du roi les subtilités de la politique étrangère anglaise. Des violentes querelles de préséance entre les ambassadeurs de France et d'Espagne montraient l'alternance dans l'influence des factions à la Cour d'Angleterre. Ainsi, les représentations se trouvaient au centre d'un *imbroglio* diplomatique⁴⁵¹.

En janvier 1618, l'ambassadeur vénitien Piero Contarini écrivit dans sa dépêche que le seigneur des Marêts, ambassadeur ordinaire de Louis XIII à la Cour de Jacques I^{er} ne fut pas invité au masque « The Vision of Delight », écrit par Ben Jonson et donné par le prince de Galles, alors que l'ambassadeur d'Espagne y était convié. Ce choix peut être expliqué par le fait que le roi d'Angleterre se mit à nouveau à chercher une union matrimoniale avec Madrid

⁴⁴⁹ Sur les masques et les ballets à l'époque des deux reines, voir, entre autres, Clare McManus, *Women on the Renaissance Stage: Anne of Denmark and Female Masquing in the Stuart Court (1590-1619)*, Manchester/New York, Manchester University Press, 2002 et Gesa Stedman, *Cultural Exchange in Seventeenth-Century France and England*, Farnham/Burlington, Ashgate, 2013, p. 23-62.

⁴⁵⁰ Les conflits de préséance entre ambassadeurs de France et d'Espagne – le roi de France ou d'Espagne avait un rang plus élevé ? – existaient depuis le XV^e siècle (voir W. Roosen, « Early Modern Diplomatic Ceremonial », art. cit., p. 462-463). Notons également que les origines du conflit entre la France et l'Espagne ainsi que les cas principaux ont été étudiés par D. Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne*, op. cit., p. 482-504.

⁴⁵¹ M.-C. Canova-Green, *La politique-spectacle au grand siècle*, op. cit., p. 58-63.

et voulait donc honorer tout particulièrement le diplomate espagnol⁴⁵². Par ailleurs, des Marêts, « qui n'a toujours donné du mécontentement », n'était pas aimé en Angleterre. Malgré les protestations de l'ambassadeur de France, Jacques I^{er} ne changea pas sa décision, disant que les Français « n'ont jamais voulu déclarer la préséance de l'Angleterre sur l'Espagne ». Par conséquent, privé de la possibilité de représenter publiquement son roi lors d'un événement important, il demanda à être rappelé : « comme l'ambassadeur de France n'a pas été invité, il s'est plaint et a protesté bruyamment et dit que la dignité de son roi étant si profondément outragée qu'il considérait son rappel certain »⁴⁵³.

La même affaire a failli éclater à la fin des fêtes de Noël de 1630. Le marquis de Fontenay-Mareuil soupçonnait qu'on allait inviter l'ambassadeur d'Espagne, Carlos Coloma (1573-1637), à la représentation de *Love's Triumph through Callipolis* de Jonson et Jones et pas lui, évoquant le droit de préséance sur son homologue espagnol. À cet égard, selon Finet, l'ambassadeur d'Espagne se montra « moins tendre et plus observateur », disant, tout d'abord, que les coutumes voulaient que les Espagnols et les Français fussent alternativement invités à ce type de spectacles et solennités et, ensuite, qu'il avait toutes les raisons de s'attendre prioritairement, en tant qu'ambassadeur extraordinaire, à une invitation, passant avant les ordinaires⁴⁵⁴.

Ainsi, on peut dire que le divertissement de cour était véritablement au cœur des tensions et des divisions, faisant des ambassadeurs non pas seulement des simples spectateurs passifs mais également des vrais acteurs du « Théâtre de la diplomatie »⁴⁵⁵.

● ***Les disputes concernant les places lors des cérémonies publiques***

Puis, un conflit de préséance pouvait survenir entre les diplomates pour une place qu'ils étaient censés occuper lors des cérémonies diverses et variées, organisées à la Cour. Par exemple, l'on peut mentionner l'attitude quelque peu « boudeuse » de Thomas Edmondes lors de la publication des mariages franco-espagnols en 1612 : il se montra offusqué d'être « placé avec ceux qu'ils tenaient inférieurs aux autres qui devaient être avec le nonce »⁴⁵⁶. L'ambassadeur avait en effet été placé à droite de la reine, avec les représentants des archiducs

⁴⁵² *Ibidem*, p. 61-62.

⁴⁵³ CSPV, vol. XV, lettres de Piero Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat Londres, 18 janvier 1618, p. 107 et 7 février 1618, p. 132 ; CSPD, 1611-1618, lettre de Nath. Brent à Carleton, Londres, 7 mars 1618, p. 526.

⁴⁵⁴ Ce conflit de préséance fut évoqué par John Finet (voir *Ceremonies of Charles I*, op. cit., p. 98-99).

⁴⁵⁵ E. R. Welch, *A Theater of Diplomacy*, op. cit.

⁴⁵⁶ NA, SP 78/59, fol. 77, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 20 mars 1612.

et des Provinces-Unies, tandis que les ambassadeurs de Venise et de Savoie se retrouvaient à gauche, avec le nonce. Il fallut, afin d'éviter un incident diplomatique, que Marie de Médicis accordât à l'ambassadrice, lady Magdalen, une place privilégiée « où uniquement les princesses sont habituellement admises ». En réalité, il s'agissait d'un prétexte protocolaire pour ne pas assister à la cérémonie car Edmondes n'approuvait pas les doubles mariages franco-espagnols. Cet exemple montre que les ambassadeurs pouvaient déclencher un conflit de préséance pour éviter d'assister à une cérémonie.

Enfin, des querelles s'élevaient très régulièrement entre les ambassadeurs au sujet de la réception des nouveaux diplomates, en raison de la part de risque que cela représentait dans toute cérémonie publique. Ainsi, Godefroy écrivit à propos de l'entrée du vicomte de Scudamore à Paris : « Les cochers firent grand bruit, et les laquais eurent plusieurs fois la main à l'épée, Venise ayant gagné le derrière du carrosse de l'Ambassadeur d'Angleterre qui suivait celui du Roy, et ne voulant faire place à Suède, et Hollande qui ne le vouloit quitter à Savoye [...] ». Il fallut proposer un accommodement « pour éviter le vacarme et le meurtre qui en pourroit arriver [...] », prouvant, comme l'a écrit Lucien Bély, que « la provocation éclatait souvent dans la sphère des domestiques et dans le cadre de la rue »⁴⁵⁷, et cet accommodement fut facilité par la pluie qui se mit à tomber⁴⁵⁸. Quelques années plus tard, une autre violente dispute éclata entre le comte de Leicester, ambassadeur d'Angleterre et Grotius, ambassadeur de Suède, chacun demandant que son carrosse passât le premier. Le diplomate suédois prétextait par ailleurs l'antériorité de demandes anciennes faites en ce sens notamment lors du Concile de Bâle. Il réfuta l'argument de Leicester, arguant de la position pontificale à l'avantage de l'Angleterre, selon lequel cette dernière s'était convertie au christianisme avant la Suède. Grotius déclara également que les positions romaines n'étaient pas fondées sur la raison mais sur l'usage. Notons que tous les arguments étaient bons quand il s'agissait de la préséance et des conflits d'egos : les deux nations protestantes se disputaient en se référant aux anciennes positions du Pape⁴⁵⁹.

⁴⁵⁷ L. Bély, « Souveraineté et souverains », art. cit., p. 31.

⁴⁵⁸ D. Godefroy, *Le cérémonial français*, op. cit., p. 795-796.

⁴⁵⁹ Jean-Mathieu Mattéi, *Histoire du droit de la guerre (1700-1819). Introduction à l'histoire du droit international*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2006, p. 1012.

Mentionnons encore un violent et conflit qui éclata lors de l'arrivée à Paris de Willem van Liere, seigneur d'Oosterwijk, ambassadeur de Hollande, le 17 février 1637, faisant, d'après la Gazette, des victimes parmi les cochers et valets de pied des diplomates (*Gazette*, op. cit., 1637, p. 120).

ii. Des conflits de préséance entre les ambassadeurs et les ministres

Il existait également des conflits de préséance entre les représentations des rois de France et d'Angleterre d'un côté et les ministres et les membres du gouvernement de l'autre.

L'exemple le plus illustratif concerne Richelieu et les ambassadeurs anglais : le cardinal réclama la préséance sur eux due à la pourpre, qui consistait à refuser, à l'instar des ambassadeurs d'Espagne et « tous les autres ministres étrangers », de leur donner la main droite lors qu'ils se rendaient chez lui, ainsi qu'à prendre une place d'honneur lors de l'audience⁴⁶⁰. Or, aux yeux des représentants du roi d'Angleterre céder la préséance au cardinal signifierait reconnaître la suprématie du Pape.

Ainsi, le problème commença à se poser presque aussitôt après l'entrée de Richelieu au Conseil du roi, le 29 avril 1624, et sa nomination, quelques jours plus tard, comme l'un des quatre commissaires (avec Charles de La Vieuville, surintendant des finances, Étienne d'Aligre, garde des sceaux et le seigneur de La Ville-aux-Clercs) pour mener à bien les négociations d'une union dynastique franco-anglaise avec les comtes de Carlisle et de Holland, ambassadeurs de Jacques I^{er} auprès de Louis XIII ; la première conférence devant s'ouvrir le 3 juin 1624 à Compiègne dans le logis de Richelieu. Or, de son côté, le cardinal souhaitait à tout prix pouvoir participer à une conférence avec les diplomates afin de ne pas abandonner une négociation si importante au profit de trois autres commissaires, alors que Carlisle et Holland ne voulaient pas demander son exclusion des pourparlers « afin de ne pas nuire à l'affaire ». À l'égard de cette situation embarrassante, le cardinal, sous le conseil, semble-t-il, de La Ville-aux-Clercs, incita les diplomates à écrire à Jacques I^{er} afin de solliciter une permission écrite de lui céder le rang lors des audiences⁴⁶¹ ; en attendant la décision du roi, il leur proposa de se réunir chez lui en privé, sans honneurs publics. Ainsi, lorsqu'ils vinrent lui rendre visite dans son logis, le cardinal fit semblant d'être indisposé et resta dans son lit⁴⁶². Quant à l'accord du souverain anglais, il semble avoir été obtenu assez rapidement et sans difficultés, Jacques I^{er} ayant même promis de ne plus dépêcher en France que les ambassadeurs qui étaient prédisposés à rendre la préséance à Richelieu⁴⁶³. Les successeurs de Carlisle et de Holland dans les années

⁴⁶⁰ NA, SP 78/84, fol. 299, lettre d'Edmondes à Dorchester, Paris, 8/18 septembre 1629.

⁴⁶¹ F. Guizot, *Un projet de mariage royal*, op. cit., p. 282-283.

⁴⁶² Le problème ainsi que les solutions trouvées sont décrites dans une lettre de Carlisle et de Kensington, adressée à Conway (NA, SP 78/72, fol. 257, lettre de Carlisle et Kensington à Conway, Compiègne, 30 mai 1624).

⁴⁶³ René Augier écrivit ceci : « Qu'il est vrai que cy devant, par expedient, il s'estoit mis sur son lict pour recevoir les visites de Mrs vos ambassadeurs, mais que le feu roy Jacques en ayant escrit il entra en possession de

1625-1627 – à savoir le duc de Buckingham et Dudley Carleton – acceptèrent également de céder la préséance au cardinal-ministre et purent ainsi s’entretenir avec lui en privé sans trop de difficultés⁴⁶⁴.

En revanche, les véritables problèmes commencèrent avec l’ambassade de Thomas Edmondes, arrivé à Paris en 1629 pour prêter le serment de paix de la part de Charles I^{er}. Sollicitant une audience auprès du cardinal à plusieurs reprises au cours de son séjour à Paris, il refusait fermement en même temps de « céder la place ou la main à aucun cardinal »⁴⁶⁵. Après d’interminables discussions, Richelieu décida de ne plus voir aucun ambassadeur d’Angleterre et de ne communiquer que par le biais de tierce personnes, telles que les secrétaires et agents anglais René Augier et Henry de Vic⁴⁶⁶. Il convient de remarquer qu’il tint sa promesse d’une manière ferme : en effet, le cardinal n’accorda d’audience, ni à Edmondes, ni à aucun de ses successeurs – car ils étaient tous « pointilleux », ne voulant lui céder la préséance⁴⁶⁷ et

la chose, jurant derechef sur sa foy qu’il ne verroit jamais aucune ambassadeur d’Angleterre qui ne consentiroit à luy ceder le mesme rang » (NA, SP 78/85, fol. 30, lettre d’Augier à Dorchester, Fontainebleau, 7/17 octobre 1629).

⁴⁶⁴ D’après Augier, voici ce que Richelieu lui a déclaré lors d’un entretien : « Ilz depecherent vers le feu Roy Jacques pour sçavoir sa volonté la dessus, lequel consentit à ce que ses ambassadeurs me cedassent le rang ayant eu cette aggreation par escrit et en suite de ce Mrs le Duc de Buckingham, les comtes de Carlisle et de Hollande et Mr de Carleton m’ayans cédé » (NA, SP 78/85, fol. 30, lettre d’Augier à Dorchester, Fontainebleau, 7/17 octobre 1629).

⁴⁶⁵ NA, SP 78/84, fol. 299, lettre d’Edmondes à Dorchester, Paris, 8/18 septembre 1629.

⁴⁶⁶ René Augier rapporta que, face aux sollicitations d’Isaac Wake, « Mr. le Cardinal luy a fait tesmoigner qu’il estime beaucoup sa personne, à laquelle il ne laisse pourtant de disputer tousjours la preaseance comme à Mr. Edmondes, son devancier, de sorte qu’ils ne se verront que par personne tierce » (NA, SP 78/89, fol. 43, lettre d’Augier, Paris, 5/15 mai 1631).

⁴⁶⁷ De nombreux témoignages de sollicitations et de frustrations des ambassadeurs anglais apparaissent dans les sources. Pour Isaac Wake, voir NA, SP 78/89, fol. 19, lettre de Wake à Dorchester, Paris, 3 mai 1631 ; fol. 43, lettre d’Augier, Paris, 5/15 mai 1631 ; fol. 336, « rapport de Basford concernant le refus par Richelieu de voir Wake 16 juillet 1631 »).

Pour le vicomte de Scudamore, voir les dépêches des ambassadeurs vénitiens (CSPV, vol. XXIII, lettre d’Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 11 septembre 1635, p. 447 ; lettre d’Anzolo Correr, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 28 septembre 1635, p. 456 (« L’Ambassadeur Scudamore rapporte que l’audience avec le Très Chrétien et son entrée à Paris se sont déroulées avec entière satisfaction, mais il n’a pas pu s’arranger pour voir le Cardinal sans être d’accord avec ce que tous les autres ont fait, à savoir prendre la main droite dans sa propre maison. Ils sont ici chatouilleux sur ce point, prétendant qu’en tant que ministre du roi, le cardinal ne peut pas faire cette prétention, et qu’en tant que cardinal ils ne le reconnaissent pour rien. A moins qu’ils ne changent d’avis, ce dont il n’y a aucun signe, l’ambassadeur ne sera pas autorisé à lui rendre visite, bien qu’ils sachent qu’il serait d’un grand avantage pour tout ce qui se passe à cette Cour qu’il le fasse. Les exemples du duc de Buckingham et des comtes de Carlisle et de Holland, qui n’ont jamais élevé de telles prétentions, bien qu’ils fussent des ambassadeurs extraordinaires, ne servent à rien ») ou encore lettre d’Anzolo Correr, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 5 octobre 1635, p. 459).

Notons également que cette affaire de préséance entre Richelieu et les diplomates anglais fut mentionnée dans les manuels et ouvrages portant sur la diplomatie. Par exemple, voir A. de Wicquefort, *L’Ambassadeur et ses Fonctions*, op. cit., vol. 1, p. 542 et p. 769 et *Mémoires touchant les ambassadeurs et les ministres publics*, Cologne, chez P. Du Marteau, 1676, p. 396-397 ou encore Henri-Philippe de Limiers, *Abrégé chronologique de l’histoire de France, sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV*, Amsterdam, D. Mortier, 1720, vol. I, p. 231.

« accorder cet honneur à la pourpre romaine »⁴⁶⁸ –, et ce malgré de multiples sollicitations de leur part. Notons par ailleurs que le protocole obligeait les diplomates anglais à solliciter, une fois la première audience avec le roi passée, une entrevue avec Richelieu avant de pouvoir voir les autres ministres. Enfin, ajoutons que ce dernier n’envoyait pas non plus de carrosses pour conduire les ambassadeurs à Paris, déclarant que « si l’Ambassadeur le vouloit voir il y enverroît son carosse, et non autrement »⁴⁶⁹.

Ainsi, les conflits de préséance cérémonielle entre Richelieu et les ambassadeurs anglais impliquaient une prééminence politique, comme nous l’a rappelé Yves-Marie Bercé : « Un pas cédé dans une procession pouvait engager l’avenir, créer un précédent, compromettre une prise de parole dans un débat politique brûlant »⁴⁷⁰. Organisant des entretiens politiques avec les agents et secrétaires des diplomates et non pas avec les diplomates eux-mêmes, Richelieu tenait une place presque lointaine.

iii. Des incidents diplomatiques impliquant les membres de l’entourage proche des diplomates

Enfin, outre les conflits de préséance entre les ambassadeurs et ministres, les incidents diplomatiques pouvaient également concerner les membres de l’entourage proche des diplomates, et, en premier lieu, leurs épouses.

À titre d’exemple, citons l’affaire des tabourets des ambassadrices, qui éclata entre les deux Couronnes au printemps 1638. Il semblerait qu’en France depuis 1621, les femmes d’ambassadeurs eussent le droit, lors des audiences avec la reine, à un tabouret – à l’instar des princesses et des duchesses –, apporté et placé dans le cercle vis-à-vis de la souveraine par un valet de chambre. En revanche, en Angleterre des premiers Stuarts les ambassadrices n’avaient « ni fauteuil, ni chaise, restant debout, comme les autres dames de la Cour »⁴⁷¹. Le principe de réciprocité n’étant pas respecté, la France entreprit, semble-t-il, la première tentative visant à y remédier à l’époque de l’ambassade du marquis de Fontenay-Mareuil, en 1630. Malheureusement, compte tenu du fait que toutes les autres dames n’avaient pas non plus le droit de s’asseoir en présence d’Henriette-Marie, l’ambassadeur eut du mal à revendiquer le

⁴⁶⁸ Guillaume-Hyacinthe Bougeant, *Histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie, sous le règne de Louis XIII et le ministère du cardinal de Richelieu et du cardinal Mazarin ...*, Paris, J. Mariette, 1727-1744, vol. I, p. 362.

⁴⁶⁹ A. de Wicquefort, *L’Ambassadeur et ses Fonctions*, op. cit., vol. 1, p. 542.

⁴⁷⁰ Y.-M. Bercé, *La Naissance dramatique de l’absolutisme*, op. cit., p. 215.

⁴⁷¹ F.-C. Moser, *L’Ambassadrice et ses droits*, op. cit., p. 48-50.

principe de réciprocité ; pour cela, toute l'étiquette de la Cour devrait être reformée⁴⁷². Quelques années plus tard, Louis XIII donna le même ordre à Bellièvre pour tenter à nouveau d'obtenir ce droit à l'égard de son épouse, Marie de Bullion, fille du richissime surintendant des finances Claude de Bullion. Arrivé à Londres et « ayant vu toutes les dames debout et connaissant les mésaventures qui étaient arrivées aux ambassadeurs Fontenay-Mareuil pour la même affaire, il décida sagement de laisser tomber »⁴⁷³.

En revanche, lorsque l'ambassadeur avait appris que la reine avait octroyé, quelques semaines plus tard, cet honneur à la duchesse de Chevreuse, exilée à la Cour d'Angleterre – à savoir la possibilité de s'asseoir sur un *stool* pendant une demi-heure en sa présence, « contre l'usage de cette cour »⁴⁷⁴ –, évoquant le prétexte du voyage fatigant, Bellièvre ne manqua pas de protester. Selon lui, la duchesse de Chevreuse, qui était la sujette de Louis XIII, ne pouvait prétendre ni à la préséance, ni à d'autres privilèges sur les ambassadrices de France⁴⁷⁵. Malgré les justifications de Scudamore – selon lui, « ce n'est pas donné comme un droit » et donc ce privilège n'était pas censé durer –, Louis XIII se réservait le droit de refuser le tabouret à l'ambadrice d'Angleterre auprès d'Anne d'Autriche, si Charles I^{er} n'accordait pas tout de suite la même faveur à Marie de Bullion⁴⁷⁶. Les menaces ayant été ignorées à Londres, la France ne manqua pas d'user de représailles au nom de réciprocité et « d'égalité entre ces Couronnes » : en mai 1638, lorsque Elizabeth Scudamore était déjà en chemin pour rencontrer la reine de France, le comte de Brûlon, conducteur des ambassadeurs, lui fit savoir qu'elle ne pouvait plus prétendre à un tabouret dans la Chambre de la souveraine. Ainsi, l'ambadrice n'avait d'autre choix que d'opérer un demi-tour et retourner dans son logis. Quant à son mari, il était impuissant car Louis XIII ne faisait qu'enlever une faveur, qui n'existait pas en

⁴⁷² Aux dires de John Finet, les marquis de Châteauneuf et de Fontenay-Mareuil ne n'étaient pas loin d'avoir convaincu Charles I^{er} et Henriette-Marie de la nécessité d'accorder un tabouret à Susanne de Monceaux-d'Auxy. Mais, au dernier moment, lorsque le maître des cérémonies lui-même se déclara prêt « d'être spectateur de cette nouveauté », la reine d'Angleterre y renonça sous prétexte que « si l'on autorise pour une ambadrice, toutes les duchesses et comtesses revendiqueront ce droit » (*Ceremonies of Charles I*, *op. cit.*, p. 84).

⁴⁷³ La seule mention de ces tentatives françaises d'obtenir un tabouret pour Suzanne d'Auxy de Monceaux, femme de Fontenay-Mareuil se trouve dans une dépêche de Francesco Zonca (CSPV, vol. XXIV, lettre de Francesco Zonca, secrétaire de l'ambassade de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 11 juin 1638, p. 420-422).

⁴⁷⁴ Cette affaire est évoquée dans G.-H. Bougeant, *Histoire des guerres et des négociations*, *op. cit.*, vol. I, p. 331. Les ambassadeurs de Venise en ont également parlé : CSPV, vol. XXIV, lettres d'Anzolo Correr, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Compiègne, 23 mai 1638, p. 414 ; Paris, 27 juillet 1638, p. 438 ; lettre de Francesco Zonca, secrétaire de l'ambassade de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 11 juin 1638, p. 420-421.

⁴⁷⁵ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 118, lettre de Chavigny à Bellièvre, Compiègne, 14 mai 1638 ; BnF, Mss, Français 6650, fol. 292, lettre de de Vic, Londres, 8/18 juillet 1638.

⁴⁷⁶ Scudamore se justifia dans une lettre à Coke (NA, SP 78/105, fol. 335, lettre de Scudamore à Coke, Paris, 18/28 mai 1638).

Angleterre⁴⁷⁷. À cet égard, il convient de remarquer que cette affaire des tabourets – qui n’était « qu’une querelle de femmes causée par la vanité et la jalousie » d’après les historiens du XVIII^e siècle⁴⁷⁸ –, participa à la dégradation des relations entre les deux Couronnes dans les années 1638-1639, ces dernières se trouvant déjà ébranlées avec l’arrivée à Londres de la duchesse de Chevreuse ainsi que les activités menées par Henriette-Marie contre Richelieu.

Engageant les rois, leurs ministres ainsi que leurs représentants, les incidents diplomatiques faisaient partie des relations entre les deux Couronnes. Il y avait des conflits quand l’une des deux parties estimait avoir été lésée, faisant de l’ordre des préséances l’objet de contentieux, à l’image du seigneur des Marêts qui n’avait pas été invité à un masque ou de Pomponne de Bellièvre dont la femme, contrairement à la duchesse de Chevreuse, n’avait pas de droit au tabouret. Puis, l’incident diplomatique pouvait se justifier pour des raisons de principe, construits en grande partie par les souverains, leurs ministres ou les ambassadeurs eux-mêmes : Richelieu, refusant d’accorder une audience aux ambassadeurs d’Angleterre, essaya de réintroduire des rapports de force politiques au cours des négociations ; Thomas Edmondes créa délibérément un conflit de préséance afin de ne pas assister à la célébration des mariages franco-espagnols.

À cet égard, cette intensité et variété des incidents diplomatiques, impliquant tous les acteurs politiques et diplomatiques, illustrent toute l’importance dont était investie le cérémonial à l’époque qui nous intéresse.

⁴⁷⁷ NA, SP 78/105, fol. 335, lettre de Scudamore à Coke, Paris, 18/28 mai 1638.

⁴⁷⁸ G.-H. Bougeant, *Histoire des guerres et des négociations*, op. cit., vol. I, p. 331.

CINQUIÈME PARTIE :

L'EMPREINTE DE L'OUTIL DIPLOMATIQUE SUR LE COURS POLITIQUE DES RELATIONS FRANCO- ANGLAISES

Cette partie n'a pas pour objet de reprendre un récit complet des relations politico-diplomatiques entre la France et l'Angleterre dans la période considérée ; elle ne prétend pas non plus renouveler complètement le cadre d'analyse politique de ces relations, telle qu'il ressort de l'historiographie traditionnelle, qui a étudié certains aspects de cette période depuis longtemps et de façon très approfondie. Mais, dans la lignée des quatre précédentes parties, l'objectif est ici de proposer une lecture renouvelée de certains grands mouvements politiques et stratégiques des années 1610-1642 à la lumière d'une étude structurelle de l'appareil politico-diplomatique, appuyée notamment sur l'exploitation de la correspondance diplomatique et des écrits privés des acteurs. Puiser dans ces fonds, issus des archives tant anglaises que françaises, mais aussi de tierces puissances telles que Venise, observatrices averties et intéressées de cette relation bilatérale, permet de s'affranchir de prismes nationaux de lecture des événements, prismes dont l'influence sur les perceptions historiographiques a été particulièrement mise en évidence dans le cas de la révolution anglaise ; une influence qui n'en est pas moins prégnante dans toute la période qui nous intéresse¹. Il s'agit ainsi de montrer en quoi l'état des structures administratives et la sociologie des acteurs politico-diplomatiques ont pu peser sur la détermination des choix politiques et, partant, sur le cours de événements.

En effet, la logique la plus simple aurait voulu que, durant la première modernité, particulièrement dans les États « pré-absolutistes », la Couronne se dotât des moyens de sa politique ; on verra qu'en plusieurs occasions, la formule pourrait presque être inversée : loin

¹ Stéphane Jettot, « Les dix-septémistes français et les îles britanniques : enjeux nationaux et disciplinaires », *Dix-septième siècle*, n° 257, 2012/4, p. 573-594.

d'avoir les moyens de leur politique, les Couronnes de France et d'Angleterre eurent la politique de leurs moyens.

L'archaïsme relatif de l'appareil diplomatique au sein des administrations naissantes des États modernes, ainsi que les mœurs et les coutumes propres à la société diplomatique de l'époque, peuvent ainsi être vus comme des déterminants incontournables dans l'analyse de certains choix politiques, de certaines postures ou orientations. D'ailleurs, cette approche ne conduit pas à voir la sociologie de l'appareil politico-diplomatique seulement comme un facteur limitatif, qui réduirait la marge de manœuvre de gouvernants plus « modernes » ou plus ambitieux. Au contraire, les Couronnes ont su jouer des codes – même archaïques – de cette société, dont elles ont pu entreprendre d'utiliser parfois à leur profit les « règles du jeu » qui parfois les freinaient. Surtout, le caractère très personnel de la diplomatie baroque a pu offrir aux gouvernants des moyens d'action sortant de l'ordinaire ; tel est le cas, par exemple, quand les talents et les réseaux de relations hors pair que possédait l'ambassadeur Thomas Edmondes permettent à Jacques I^{er} de conduire une politique que l'on pourrait qualifier de « pacifisme d'ingérence » dans les guerres civiles françaises, y compris religieuses.

De cette façon, relire le cours des événements au prisme de la sociologie de l'appareil politico-diplomatique – notamment en exploitant la correspondance diplomatique – ne conduit pas seulement à se demander de manière crypto-positiviste si les Couronnes avaient « les moyens de leur politique » ou « la politique de leurs moyens », mais aussi à s'interroger sur la répartition réelle du pouvoir en la matière, ou du moins sur la part d'initiative et d'entraînement qui revenait à certains acteurs, ambassadeurs ou non, dans la détermination de la politique étrangère de leur roi.

I. JACQUES I^{ER} ET MARIE DE MÉDICIS : NOUVELLE DONNE POLITIQUE, NOUVEAUX JEUX DIPLOMATIQUES (1610-1615)

Il y a un demi-siècle encore, l'historiographie considérait le règne de Jacques I^{er} (1603-1625), surnommé « le fou le plus sage de la Chrétienté », comme une séquence de transition – pour ne pas dire de décadence – entre la grande ère élisabéthaine et la première révolution

anglaise². Nombre d'historiens et d'écrivains ont affirmé que le roi n'a jamais véritablement réussi à imposer son autorité en Angleterre, semant ainsi « les graines de la révolution et du désastre³ », faute d'avoir saisi l'importance croissante du Parlement anglais et compris la force du sentiment puritain. Comme l'a remarqué Malcolm Smuts, même ses efforts pour se poser en *Rex pacificus* n'ont pas été analysés sur le plan de la diplomatie, c'est-à-dire comme une tentative de réconciliation religieuse en Europe, mais sur un plan plus religieux, comme une trahison des intérêts des protestants européens⁴. Cependant, depuis quelques décennies, les historiens anglo-saxons ont redécouvert la personnalité du premier roi Stuart, contribuant ainsi à sa « réhabilitation » et à la reconsidération de certains aspects de sa politique, tant intérieure qu'étrangère⁵, et en l'espèce de sa politique revendiquée de pacifisme.

Si rien ne permet à l'historien de douter du sincère pacifisme de Jacques I^{er}, il convient néanmoins de montrer comment cette manière de mystique se traduit (ou, dira bien plus tard le poète, « dégénéra ») en politique. Et, à cet égard, une analyse minutieuse des manœuvres diplomatiques anglaises et des réactions de Londres aux jeux politiques à Paris fait ressortir quatre grands biais politiques dans la mise en œuvre de cette politique.

Premier trait : pour se faire le chantre de la paix entre les religions en général, Jacques I^{er} n'en fut pas moins un roi profondément attaché à une religion en particulier, du fait qu'il se trouvait à la tête d'une des places fortes du protestantisme et, *volens nolens*, chef de l'Europe protestante. Sa diplomatie est aussi une diplomatie religieuse menée par un protestant zélé, Thomas Edmondes ; les réseaux protestants en France s'insèrent en toute logique dans les réseaux diplomatiques du roi d'Angleterre, dont ils sont à la fois les correspondants naturels et les relais. Il en ressort un double paradoxe dans sa politique : d'une part, en se plaçant sur le plan « supraconfessionnel », il était à la fois arbitre et partie prenante dans les tensions religieuses ; d'autre part, la ligne de tolérance qu'il imprime à sa diplomatie n'a pas d'écho dans le champ de la politique intérieure, dans lequel les catholiques anglais étaient traités sans

² Sur Jacques I^{er} et les historiens, voir Ralph Houlbrooke, « James's Reputation, 1625-2005 », dans Ralph Houlbrooke (dir.), *James VI and I. Ideas, Authority, and Government*, Aldershot, Ashgate, 2006, p. 169-190 ; Marc L. Schwarz, « James I and Historians: Toward a Reconsideration », *Journal of British Studies*, 13/2, 1974, p. 114-134 ; Maurice Lee Jr, « James I and the Historians: Not a Bad King After All ? », *Albion*, 16/2, 1984, p. 151-163.

³ S. R. Gardiner, *History of England*, op. cit., vol. 5, p. 316.

⁴ Malcolm Smuts, « The Making of *Rex Pacificus*: James VI and I and the Problem of Peace in an Age of Religious War », dans Daniel Fischlin et Mark Fortier (dir.), *Royal Subjects: Essays on the Writings of James VI and I*, Detroit, Wayne State University Press, 2002, p. 371.

⁵ C. Durston, *James I*, op. cit. ; W. B. Patterson, *King James VI and I*, op. cit. ; Roger Lockyer, *James VI and I*, Londres-New York, Longman, 1998 ; Pauline Croft, *King James*, Basingstoke/New York, Palgrave Macmillan, 2003. En France, les travaux sur Jacques I^{er} sont rares ; voir Michel Duchein, *Jacques I^{er} Stuart : le roi de la paix*, Paris, Fayard, 2003.

ménagement⁶ – et, pour cette raison, constituaient pour la diplomatie française des cercles d'influence possible, encore qu'ils fussent convoités également par les réseaux habsbourgeois.

Deuxième trait : la paix recherchée, bien que fondée sur une mystique de la chrétienté unie, n'était guère conçue que sous la forme de l'équilibre des puissances, nécessairement rivales ; c'est une situation dans laquelle l'harmonie était loin d'exclure les rivalités, voire les conflits destinés à restaurer des équilibres que pouvaient déplacer les événements ou le hasard.

Troisième trait : de façon contradictoire, c'est au nom de la promotion de la paix entre nations voisines que Jacques I^{er}, *via* son ambassadeur à Paris, en vint à s'ingérer de façon inédite dans la politique intérieure d'un État souverain, comme pour le contraindre à la paix. La figure et le rôle de cet ambassadeur, Thomas Edmondes, sont du plus haut intérêt pour la présente étude : il représente l'archétype du diplomate qui, loin d'être simplement l'instrument ou le moyen de mettre une œuvre politique décidée par le souverain, pèse vraisemblablement beaucoup dans la définition même de cette politique, et ce à deux égards : d'une part, sans ses réseaux et ses talents personnels, rares à l'époque, une politique d'ingérence médiatrice n'aurait tout simplement pas été envisageable ; d'autre part, il était écouté du roi et de son Conseil privé, revenant parfois de Paris à Londres pour peser dans les délibérations politiques, et peut être vu à cet égard comme un inspirateur de la politique anglaise. Notons aussi qu'après de telles missions, un ambassadeur était « politiquement connoté » et que, vingt ans plus tard, le simple choix de sa personne comme ambassadeur chargé de renouer des relations après la guerre franco-anglaise constituait en soi un signal d'apaisement, de volonté des Anglais de retisser des liens solides.

Quatrième et dernier trait : si Jacques I^{er} entendait peser dans les affaires de l'Europe et « compter parmi les grands », il était l'un des seuls souverains européens à ne pas avoir de forte carte militaire dans sa « donne stratégique », car il était le seul à dépendre d'un Parlement pour toute entreprise armée quelque peu sérieuse. Dès lors, la promotion de la paix était en quelque sorte la seule ligne politique qui fût dans ses possibilités : se poser en arbitre du monde chrétien était peut-être le seul moyen d'exister politiquement – on a déjà cité le Maréchal Foch, affirmant de manière péremptoire qu'un gouvernement ne peut avoir la politique que de son état militaire. Aussi la diplomatie tient-elle un rôle quasi exclusif dans sa politique étrangère, et le choix de

⁶ S. Jettot, « Les difficultés des catholiques anglais », art. cit., p. 139-150. Voici ce que Étienne de Sève écrit à un certain M. d'Hermay : « La fin des miseres des Catholiques Anglois n'est pas encores arrivée en leur pays, ils se retrouvent plus rudement persecutez en leurs biens que jamais, ls clerics sont soigneuseusement recherchez et atrapez, subissent tousjours la mesme peine de la prison » (Westminster Diocesan Archives, AD, vol. XIV, fol. 313, Londres, 10 mai 1615).

ses diplomates n'en était que plus important : ne joue pas les bons offices qui veut. Or, dans une diplomatie de bons offices, le risque est toujours grand pour le médiateur de ne pas tirer les pleins bénéfices politiques de ses efforts : à l'issue des pourparlers, les parties peuvent rester frustrées des concessions qu'elles ont dû accepter sous ses pressants auspices. Il arrive même que, dès le départ, elles n'aient accepté sa médiation qu'afin de gagner du temps et reconstituer les forces nécessaires pour en découdre plus tard ; on peut, dans ce cas, se demander si le médiateur n'est pas instrumentalisé par les parties qu'il entend concilier. À cet égard, dans le cas de la médiation anglaise aboutissant à la paix de Loudun, les jeux étaient troubles *ab initio* et la fragilité même de la paix limitera à tout le moins la portée du succès diplomatique de Jacques I^{er}.

Pour mener à bien cette analyse, nous nous sommes appuyés principalement sur l'exploitation de la correspondance diplomatique, source capitale⁷. Elle permet de faire ressortir le rôle précis de chaque acteur et, par chance, la documentation est riche et abondante concernant un ambassadeur particulièrement intéressant : Thomas Edmondes, ambassadeur ordinaire puis extraordinaire de Jacques I^{er} en France dans les années 1610-1617.

Nommé à ce poste au lendemain de l'assassinat d'Henri IV, il fait partie d'une génération d'ambassadeurs anglais reconnus pour leur habileté⁸. L'ambassade d'Edmondes en France est exceptionnelle à bien des égards. Elle l'est d'abord par sa longueur : sept ans au total (de mai 1610 à octobre 1617), à l'exception de quelques aller-retours en Angleterre, ce qui en fait l'une des plus longues ambassades anglaises à Paris au XVII^e siècle⁹. Elle l'est aussi par l'ampleur et la qualité de la correspondance active comme passive, conservées aux Archives nationales d'Angleterre, au *State Papers Office* ainsi qu'à la British Library et dont nous avons déjà longuement parlé à nos lecteurs. Avec la redécouverte de ces publications anciennes, l'exploitation de la correspondance inédite d'Edmondes donne une vision complète des rapports diplomatiques rédigés par l'ambassadeur anglais.

⁷ À titre d'exemple, des avancées récentes permises par une étude approfondie de la correspondance (notamment diplomatique), on pourrait citer, entre autres, A. Hugon, *Au service du roi catholique*, *op. cit.* ; A. Blum, « *Les sages jalousies* », *op. cit.*, p.

⁸ En effet, l'Angleterre s'était dotée d'ambassadeurs de grand talent. On citera par exemple Ralph Winwood à La Haye, John Digby en Espagne ou William Trumbull dans les Pays-Bas espagnols (voir M. Lee, « The Jacobean Diplomatic Service », art. cit., p. 1264-1282).

⁹ Nommé ambassadeur ordinaire, il séjourna en France de mai 1610 à janvier 1614, d'août 1614 à décembre 1616 et, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, de mai à octobre 1617 (voir G. M. Bell, *A Handlist of British Diplomatic Representatives*, *op. cit.*, p. 98-103).

L'étude du rôle de cet ambassadeur, exceptionnel à bien des égards, permet de comprendre certaines spécificités de la diplomatie baroque : dépourvue de structure correspondant à l'archétype de l'appareil d'État moderne, elle était régie par des coutumes qui n'empêchaient pas à un diplomate de peser personnellement sur le cours des affaires, voire sur l'orientation de la politique de son souverain – au risque, parfois, que les talents d'un diplomate ne fussent pas illimités et qu'à trop s'en remettre à eux, son roi ne finisse par essuyer un échec politique.

En cela, notre recherche poursuit donc un double objectif. Il s'agit, d'une part, de porter un regard renouvelé sur la figure de Jacques I^{er}, peu étudiée par l'historiographie française, et, d'autre part, de proposer une analyse des relations franco-anglaises dans les années 1610-1617 à travers les projets de médiation pacifique du roi d'Angleterre.

A. Les relations franco-anglaises à la veille de la mort d'Henri IV : un *modus vivendi* diplomatique harmonieux

Pour opposées que soient de prime abord les postures du *Rex Pacificus* et du roi guerrier, Jacques I^{er} et Henri IV avaient trouvé un *modus vivendi* diplomatique harmonieux. En effet, sous le règne d'Henri IV, les rapports entre la France et l'Angleterre n'étaient pas forcément aisés, mais il y régnait un certain équilibre¹⁰.

1. Un roi pacifique versus un roi guerrier

Le souverain anglais, surnommé *Rex pacificus* après avoir conclu un traité de paix avec l'Espagne en 1604, a cherché à jouer un rôle de médiateur et de pacificateur de l'Europe, ce

¹⁰ Sur le sujet des relations franco-anglaises sous Henri IV voir P.-P. Laffleur de Kermaingant, *L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV*, op. cit. ; Gustave Baguenault de Puchesse, « L'ambassade de Nicolas de Sancy en Angleterre », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 55, n° 2, 1918, p. 151-158 ; Jean-Pierre Babelon, *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982, p. 928-932 ; David Buisseret, « Aspects de l'ambassade de Sully en Angleterre, 1603 », *Albioniana, Cahiers d'Aubigné*, n° 26, 2014, p. 171-180 ; M. Lee, Jr., *James I and Henri IV*, op. cit.

que les contemporains et l'historiographie ont pris en bonne part¹¹ – peut-être pour marquer un contraste avec Henri IV, roi guerrier.

a. Jacques I^{er}, *Rex Pacificus* : médiateur et pacificateur autoproclamé de l'Europe

i. Une volonté d'inscrire sa politique dans la continuité de celle d'Élisabeth I^{re}

La politique de Jacques I^{er} s'inscrit d'ailleurs dans la continuité de celle d'Élisabeth I^{re}, qui se faisait volontiers peindre en « reine de paix ». En effet, la propagande monarchique s'efforçait de donner aux sujets une image glorieuse de la souveraine qui, dans une Europe déchirée par le fanatisme religieux, sut imposer la paix, la justice et la prospérité à son royaume. Comme preuve, il suffit d'évoquer des nombreux portraits de la reine, à l'image de celui exécuté vers 1580 par l'artiste flamand Marcus Gheeraerts où Élisabeth était représentée tenant une branche d'olivier – symbole traditionnel de paix – dans sa main droite, avec une épée et un chien à ses pieds, ce dernier symbolisant la fidélité et la maternité¹². Par sa politique pacifiste, Jacques I^{er} entendait ancrer ainsi la nouvelle dynastie dans le fil de l'histoire anglaise¹³.

Non seulement ses interventions firent de lui un acteur significatif sur la scène européenne, mais elles contribuèrent aussi à former très tôt une image mythique de Jacques I^{er}, inspirée des traits de Salomon, soucieux avant tout d'« apporter la paix, la grâce et la musique dans la ville et la campagne¹⁴. » En effet, lorsqu'il revendiquait devant le Parlement la paix

¹¹ Albert J. Loomie, « Toleration and Diplomacy: The Religious Issue in Anglo-Spanish relations, 1603-1605 », *Transaction of the American Philosophical Society*, vol. 53, n° 6, 1963, p. 1-60 ; Pauline Croft, « Rex Pacificus, Robert Cecil, and the 1604 Peace with Spain », dans Glenn Burgess, Rowland Wymer et Jason Lawrence (dir.), *The Accession of James I: Historical and Cultural Consequences*, Basingstoke/New York, Palgrave Macmillan, 2006, p. 141-154 ; M. Smuts, « The Making of *Rex Pacificus* », art. cit., p. 371-387.

¹² Ce portrait est aujourd'hui conservé à Welbeck Abbey dans le Nottinghamshire, Angleterre. Sur la politique des représentations d'Élisabeth I^{re}, voir l'étude magistrale de Kevin Sharpe, *Selling the Tudor Monarchy: Authority and Image in Sixteenth-century England*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2009, p. 317-473.

¹³ Kerstin Weiand, « La mort d'Henri IV et l'image du Warrior King en Angleterre », dans Juliusz A. Chrościcki, Mark Hengerer et Gérard Sabatier (dir.), *Les funérailles princières en Europe, XVI^e-XVIII^e siècle. 3. Le deuil, la mémoire, la politique*, Versailles, Centre de recherche du Château de Versailles ; Rennes, PUR, 2015, p. 247.

¹⁴ Louis A. Knafla, « Britain's Solomon: King James and the Law », dans D. Fischlin et M. Fortier (dir.), *Royal Subjects: Essays on the Writings of James VI and I*, op. cit., p. 241 et Nick Myers, « Hercule Galois, Great Britain's Solomon: Myths of Persuasion, Styles of Authority », dans Eveline Cruickshanks (dir.), *The Stuart Courts*, Stroud, Sutton, p. 29-42.

extérieure comme axe majeur de sa politique, c'était bien moins en des termes stratégiques qu'en présentant sa personne royale comme l'instrument d'un projet pacifique de Dieu :

La première donc de ces bénédictions, que Dieu, conjointement avec ma Personne, vous a envoyée, est la paix extérieure, c'est-à-dire la paix avec tous les voisins étrangers. J'en remercie Dieu et je peux dire à juste titre que, depuis que je suis Roi, je n'ai jamais reçu de méfait d'aucun autre Prince ou État chrétien, ni ai fait de mal à personne. J'ai toujours, j'en loue Dieu, gardé la Paix et l'amitié avec tout le monde, ce qui était très lié à ma personne, car, à ma venue ici, et vous pouvez en témoigner, j'ai trouvé l'État embarqué dans une grande et fastidieuse guerre, et c'est seulement grâce à mon arrivée ici et grâce à la Paix en ma Personne qu'aujourd'hui l'amitié est gardée là où avant était la guerre¹⁵

Le « King of peace¹⁶ » se faisait portraiturer assis, au milieu de sa Cour, en posture de monarque sage, paisible et paternel, à l'instar du roi d'Israël, comme sur son célèbre portrait, exécuté par le Hollandais Daniel Mytens (1590-1647) en 1621¹⁷. Dans son sermon prononcé lors des funérailles du roi, le 7 mai 1625, John Williams, archevêque d'York, cita d'ailleurs la paix parmi les quatre accomplissements majeurs du règne de « Great Britaines Salomon¹⁸ ».

ii. L'intention de mettre un terme aux conflits entre Européens

Avant d'en venir à l'étude de l'alchimie baroque entre politique et diplomatie, il convient d'apporter quelques éclairages sur la politique de ce roi pacifique, médiateur « supraconfessionnel » et, en particulier, d'essayer d'en mesurer la part d'idéalisme, par exemple dans sa politique étrangère à l'égard de la France de Marie de Médicis. La perception qu'avait Jacques I^{er} des événements en France qui suivent la mort d'Henri IV ainsi que ses

¹⁵ « The first then of these blessings, which God hath joyntly with my Person sent unto you, is outward Peace: that is, peace abroad with all forreine neighbours: for I thanke God I may justly say, that never since I was a King, I either received wrong of any other Christian Prince or State, or did wrong to any: I have ever, I praise God, yet kept Peace and amitie with all, which hath bene so farre tyed to my person, as at my coming here you are witnesses I found the State embarqued in a great and tedious warre, and onely by mine arrival here, and by the Peace in my Person, is now amitie kept, where warre was before ... » (*A speech, as it was delivered in the upper house of the Parliament to the Lords Spirituall And Temporall, and to the Knights, Citizens and Burgesses there assembled, on munday the XIX day of march 1603 being the first day of the first Parliament*, publié par dans *King James VI and I: Political Writings*, op. cit., p. 133-134).

¹⁶ Voir *A meditation upon the 27, 28, 29. Verses of the XXVII Chapter of Saint Matthew. Or a Paterne for a Kings Inauguration: Written by the Kings Majestie*, publié dans *King James VI and I: Political Writings*, op. cit., p. 235.

¹⁷ Ce portrait est conservé à la *National Portrait Gallery* de Londres. Sur le rôle des portraits, des gravures et d'autres représentations dans l'affirmation de la nouvelle dynastie, voir Kevin Sharpe, *Image Wars: Promoting Kings and Commonwealths in England, 1603-1660*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2010, p. 58-88.

¹⁸ John Williams, *Great Britain's Salomon. A Sermon Preached at the Magnificent Funerall, of the Most High and Mighty King, James*, Londres, Job Bill, 1625, p. 45.

interventions dans le jeu politique français troublé de la régence permettent de comprendre comment, au fil des développements de l'actualité française, l'idéal de paix s'articulait et tentait de se concilier avec les nécessités d'une diplomatie « réaliste » – s'agissait-il d'un « pacifisme d'intérêts bien compris » ou d'un pacifisme sincère mais contrarié ? – et pourquoi, *in fine*, la *via media* ainsi recherchée par le roi anglais s'avéra sans issue.

Rien, en effet, ne permet à l'historien de douter du sincère pacifisme de Jacques I^{er} ; au contraire, d'une façon d'ailleurs assez rare pour être soulignée, le roi donne lui-même un exposé et une justification de son idéal de paix. Ses écrits font apparaître un pacifisme d'autant plus susceptible d'être tenu pour sincère qu'il est profondément ancré dans la théologie, dans une foi dont on sait combien elle était ferme et prégnante chez le roi.

Idéaliste, promoteur revendiqué d'une paix basée sur « l'éradication des haines politiques et religieuses, la charité, la bonne volonté et la dépendance mutuelle entre les États¹⁹ », partisan convaincu d'une idée de paix universelle et de solidarité entre les puissances européennes, il considérait que la prospérité du continent n'était guère envisageable sans l'établissement d'une alliance forte entre les trois grandes monarchies – anglaise, française et espagnole. Encore fallait-il, dans cette perspective, mettre un terme aux guerres entre Européens, et, notamment, en finir avec les conflits confessionnels afin de restaurer l'unité de la Chrétienté. C'est ainsi que, dès son accession au trône d'Angleterre, en 1603, Jacques I^{er} entreprit de faire sortir rapidement son royaume des conflits militaires impliquant l'Irlande et l'Espagne ; ensuite, il prit une part active à la négociation de la Trêve de Douze-Ans entre l'Espagne et les Provinces-Unies, et proposa sa médiation dans l'affaire de la succession des duchés de Clèves et de Juliers ainsi que dans la guerre de Kalmar entre le Danemark et la Suède. Enfin, en France, le souverain entreprit plusieurs médiations entre le pouvoir royal et les Grands, *via* son ambassadeur, lors de la deuxième guerre civile (1615-1616).

b. Henri IV, roi guerrier : une constante volonté de combattre l'hégémonie des Habsbourgs

La politique étrangère henricienne ainsi que son image, véhiculée tant de son vivant qu'après son assassinat, semblent se situer à l'opposé exact de celles de Jacques I^{er}.

¹⁹ M. Smuts, « The Making of *Rex Pacificus* », art. cit., p. 377.

Après le traité de Vervins, conclu le 2 mai 1598, qui rétablit la paix entre la France et l'Espagne²⁰, la politique étrangère d'Henri IV gardait une certaine tonalité belliqueuse. Elle était fondée sur l'antipathie de longue date envers les Habsbourgs et, bien qu'évoluant au gré des circonstances et des humeurs du roi, elle restait imprégnée par « la courbe des pulsions bellicistes »²¹. En effet, durant la décennie qui suivit Vervins, les relations entre les deux Couronnes revêtaient plutôt les apparences de guerre froide ou de guerre couverte²². En 1604, la France ne faillit-elle pas envoyer une aide militaire à Maurice de Nassau (1567-1625), prince d'Orange après la prise d'Ostende par les Espagnols ? Dans la péninsule italienne, un certain nombre de Grands protestants et, tout particulièrement, Sully, Bouillon et Lesdiguières encourageaient vivement le roi à s'engager ouvertement dans une politique hostile à Madrid, soutenant le bloc septentrional protestant.

Les représentations iconographiques d'Henri IV, s'appuyant sur les références mythologiques, diffusaient parallèlement l'image d'un roi guerrier, héroïque et victorieux. Depuis au moins l'année 1592, il était représenté tantôt en nouveau Mars – comme sur le fameux portrait attribué à Jacob Bunel et peint vers 1605 où le souverain tenait un bâton de commandement, foulant aux pieds les armes de ses ennemis vaincus, ou sur une médaille, exécutée en 1601 et attribuée à Nicolas Guinier où le roi, équipé d'un casque et d'un bouclier, combattait le duc de Savoie en centaure –, tantôt en nouvel Hercule, terrassant l'Hydre de Lerne. Sur d'autres portraits officiels ne comportant pas de références mythologiques, Henri IV portait très régulièrement une armure noire et or ainsi qu'une épée²³. Cette iconographie royale, qui était aux antipodes du roi Salomon, continua à être propagée même après l'assassinat du roi²⁴.

Cette différence dans les images véhiculées par les rois de France et d'Angleterre tenait à la divergence existant dans la conception de la fonction et des devoirs du monarque et, par conséquent, dans l'exercice même du pouvoir royal. Toutefois, le projet d'intervention d'Henri IV en Allemagne, qui naît en 1609 avec la conquête de Juliers par l'archiduc Léopold

²⁰ Sur le traité de Vervins, voir Jean-François Labourdette, Jean-Pierre Poussou et Marie-Catherine Vignal (dir.), *Le Traité de Vervins*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2000.

²¹ J.-P. Babelon, *Henri IV*, *op. cit.*, p. 932.

²² Sur les termes belliqueux qualifiant les relations franco-espagnoles pendant la période suivant la conclusion du traité de Vervins, voir Roland Mousnier, *L'assassinat d'Henri IV : 14 mai 1610*, Paris, Gallimard, 1992, p. 106.

²³ Sur les représentations iconographiques d'Henri IV, voir l'article de Juliette Souperbie, « Réflexions autour de la notion de vraisemblance dans l'art du portrait royal à la Renaissance : l'exemple des représentations du souverain Henri IV », *Les Cahiers de Framespa*, 35, 2020, <http://journals.openedition.org/framespa/10026> (consulté en septembre 2023) ainsi que sa thèse intitulée « Portraits et représentations du roi Henri IV (1553-1610) : conquête du pouvoir, affirmation et mythification d'un souverain à travers son image » qui est en préparation à l'Université de Toulouse 2 depuis 2016.

²⁴ K. Weiland, « La mort d'Henri IV », *art. cit.*, p. 248.

le 23 juillet 1609 – dont le but était de contrer l'hégémonie des Habsbourgs non seulement au sein du Saint-Empire mais sur tout le continent européen –, revêtit des intérêts mutuels convergents et bien compris entre les deux Couronnes, même si, soulignons-le, l'une était moins pacifiste et l'autre moins toute-puissante.

2. Le projet d'intervention d'Henri IV en Allemagne (1609-1610) : intérêts mutuels convergents et bien compris entre les deux Couronnes

L'occupation de la forteresse de Juliers par les troupes impériales, qui eut lieu aussitôt après la mort sans postérité, le 25 mars 1609, de Jean-Guillaume, duc de Juliers et de Clèves, était considérée par Henri IV comme un changement majeur des rapports de force dans la région. Inquiet de la possibilité de voir Rodolphe II confisquer les duchés pour les ajouter à ses possessions aux Pays-Bas et ayant probablement une intention de se servir de ce prétexte pour non seulement mettre un terme au conflit d'héritage de Juliers et Clèves, mais pour attaquer la position des Espagnols dans tout l'espace rhénan-néerlandais, Henri IV commença les grands préparatifs militaires tout en cherchant des alliances, notamment, auprès du roi d'Angleterre²⁵.

a. La nécessité pour Henri IV de s'assurer du soutien de l'Angleterre protestante

En effet, parmi les principaux acteurs politiques dont le soutien s'avérait absolument nécessaire figurait Jacques I^{er}, qui se voyait donc en chef de file des protestants en Europe et protecteur naturel de ces derniers.

La tâche n'était pas des plus faciles pour le roi de France et ses ambassadeurs. Certes, grâce à une habile diplomatie, Henri IV sut autrefois faire partager ses vues à Jacques I^{er}, tantôt

²⁵ Il s'agit des conclusions de l'historien allemand Friedrich Beiderbeck, qui a procédé à un dépouillement systématique et à une étude des dépêches diplomatiques du roi de France. Ce sont tout particulièrement les instructions délivrées aux diplomates Jacques Bongars et à Jean de Thumery, sieur de Boissise qui montrent combien Henri IV tenait à intensifier et à accélérer les préparatifs militaires dans l'Empire, sans toutefois dévoiler complètement et publiquement ces buts (voir Friedrich Beiderbeck, « Frankreich und das Reich um 1600: Kooperation und Abgrenzungen in den Beziehungen zwischen Heinrich IV. und den protestantischen Kurfürsten », dans Friedrich Beiderbeck, Gregor Horstkemper et Winfried Schulze (dir.), *Dimensionen der europäischen Außenpolitik zur Zeit der Wende vom 16. zum 17. Jahrhundert*, Berlin, Berliner Wissenschafts-Verlag, 2003, p. 35-59).

pro-français et tantôt pro-espagnol, dans les principales affaires – par exemple la lutte d’indépendance des Provinces-Unies –, et ce malgré l’existence d’un parti anti-français, conduit par Robert Cecil, comte de Salisbury, puissant dans l’entourage du souverain anglais²⁶. Néanmoins, la politique étrangère de Jacques I^{er}, imprégnée à la fois par une doctrine pacifiste et le manque de moyens financiers et militaires, était souvent passive, ou tout au moins hésitante, surtout quand il s’agissait de soutenir une rébellion ou, encore pire, une guerre. Comme l’a remarqué Maurice Jr. Lee, Henri IV savait très bien qu’il risquerait de ne pas avancer d’un iota avec l’Angleterre s’il avait appelé directement et ouvertement son souverain à déclarer conjointement avec la France la guerre à l’Espagne. Par conséquent, il devait agir prudemment et ne pas révéler toutes ses réelles intentions et entreprises dans la crainte de paraître trop agressif²⁷.

Afin d’atteindre ses buts, Henri IV décida de renvoyer à Londres Antoine de La Boderie en qualité d’ambassadeur extraordinaire en décembre 1609, ce choix étant loin d’être anodin. En effet, rappelons-le, diplomate extrêmement expérimenté qui connaissait « très bien le naturel de la nation Angloise et ses fins »²⁸, La Boderie sut tisser, partiellement grâce à sa femme Jeanne Le Prévost, de très bons rapports avec la famille royale anglaise lors de son précédent séjour en Angleterre dans les années 1606-1609.

Ainsi, l’un des principaux objectifs de sa nouvelle ambassade était de dévoiler à Jacques I^{er}, de manière persuasive, les intentions de son roi – à savoir la volonté de chasser l’archiduc Léopold de Juliers – ainsi que de le convaincre de la nécessité de conclure une alliance offensive et défensive entre la France, l’Angleterre et les Provinces-Unies contre les Habsbourgs. Afin de réveiller la sensibilité religieuse du souverain anglais, La Boderie devait également s’efforcer de souligner les enjeux religieux du conflit de Juliers, tout en le ménageant d’un point de vue financier, s’engageant, par exemple, à inclure dans le futur traité d’alliance la promesse du règlement de la dette que Henri IV avait contractée envers Élisabeth.

²⁶ Pour les négociations de la trêve de Douze ans et le rôle des diplomates français et anglais, voir M. Lee, Jr., *James I and Henri IV*, *op. cit.*, p. 71-141.

²⁷ *Ibidem*, p. 154-155.

²⁸ *Ambassades de monsieur de la Boderie*, *op. cit.*, t. I, « Instruction à M. de la Boderie retournant en Angleterre en qualité d’Ambassadeur extraordinaire », 28 décembre 1609, p. 20-21.

b. Le soutien du projet d'intervention par Jacques I^{er}

Quelle était alors la réponse du roi d'Angleterre aux propositions formulées par Henri IV par le biais d'Antoine de La Boderie ? Contrairement à ce que l'historiographie française traditionnelle a longtemps prétendu, le souverain anglais finit par apporter un soutien au projet d'intervention²⁹.

Bien que le traité de paix conclu entre l'Angleterre et l'Espagne en 1604 eût mené à une amélioration des relations anglo-espagnoles – allant jusqu'à la recherche d'une alliance entre le prince de Galles et une infante –, la suspicion de Jacques I^{er} vis-à-vis des Habsbourgs persistait, et le roi comptait sur la coopération de la France pour contrer les entreprises des « perfides Espagnols³⁰ ». De son côté, La Boderie réussit à convaincre le gouvernement anglais – dont la majorité des membres étaient par ailleurs, aux dires de l'ambassadeur de Venise à Londres, acquis à la cause française, « craignant plus la résurgence espagnole que d'éventuels gains français »³¹ – que l'intention de son maître n'avait qu'un seul et unique objectif : chasser l'archiduc Léopold et les troupes impériales du duché de Juliers³². Bien que revendiquant son attachement à la paix, Jacques I^{er} tenait surtout à préserver le *statu quo* dans l'Empire et à freiner les ambitions universelles des Habsbourgs, par les armes si nécessaire. À défaut de disposer lui-même de forces armées conséquentes et de sommes d'argent nécessaires, Jacques I^{er} avait besoin d'une intervention d'Henri IV pour atteindre ses buts.

C'est pour cette raison que Jacques I^{er} soutint l'intervention projetée par Henri IV dans le conflit de succession de Jean-Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, qui opposa la Ligue catholique de Maximilien I^{er} de Bavière à l'Union protestante, elle-même liée à la France, à l'Angleterre et aux Provinces-Unies. Il finit même par promettre à la France d'envoyer 4 000 hommes qu'il comptait prendre parmi des régiments anglais servant auprès des Hollandais, à la condition qu'Henri IV obtînt que, sur les 4 500 000 livres que la France devait encore à

²⁹ Par exemple, Jean-Pierre Babelon écrit que Jacques I^{er} « n'entend pas servir de second au roi de France », ne répondant à La Boderie que « par de bonnes paroles qui entretiennent de vagues espoirs » (voir J.-P. Babelon, *Henri IV, op. cit.*, p. 964).

³⁰ M. Smuts, « The Making of *Rex Pacificus*, art. cit., p. 378.

³¹ CSPV, vol. XI, lettre de Marc' Antonio Correr, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 18 mars 1610, p. 446-447.

³² Pour toutes les négociations entre les deux Couronnes au sujet du soutien que l'Angleterre était prête à y apporter, voir les dépêches extrêmement fournies d'Antoine de La Boderie (*Ambassades de monsieur de la Boderie, op. cit.*, t. I, p. 1-248) ainsi que les échanges entre William Beecher, agent anglais à Paris et le comte de Salisbury (NA, SP 78/56). Il convient d'attirer l'attention du lecteur que cette qualité considérable de la correspondance diplomatique mériterait d'être intégralement étudiée et analysée afin de mieux connaître les détails des négociations entre la France et l'Angleterre et, plus particulièrement, des intentions de Jacques I^{er} pendant ce moment crucial.

l'Angleterre, 3 400 000 livres en fussent défalquées des concours financiers des Français aux Hollandais. Finalement, ce n'est que l'assassinat du roi de France par Ravaillac le 14 mai 1610 qui sauva le pacifique Jacques I^{er} d'une implication malvenue et hasardeuse dans une guerre contre les Habsbourgs au sein du Saint-Empire.

Là se retrouve déjà l'un des traits de la politique de Jacques I^{er} : tout en étant attaché à la paix entre les peuples chrétiens, il était sur le point de s'engager dans un conflit militaire du côté de la France, ou tout au moins de le soutenir, pour préserver le *statu quo* dans l'Empire. Quant à Henri IV, le succès de sa politique vis-à-vis de l'Angleterre était très majoritairement dû au choix habile de son ambassadeur. En effet, contrairement à des coutumes non-écrites mais pas moins tenaces, le roi de France préféra de confier une mission extraordinaire d'une importance capitale non pas à un grand noble et courtisan, mais à un diplomate expérimenté dont les origines sociales et familiales étaient moins illustres, mais qui pouvait en revanche s'enorgueillir d'avoir connu et tissé des liens privilégiés avec Jacques I^{er}.

B. L'assassinat d'Henri IV et la proclamation de la régence de Marie de Médicis : un bouleversement de la donne diplomatique

La France va tomber en d'étranges mains³³

L'assassinat du premier roi Bourbon, perpétré à Paris le 14 mai 1610, et la proclamation de la régence de Marie de Médicis bouleversèrent ce *modus vivendi* diplomatique, fondé essentiellement sur un antagonisme commun envers les Habsbourgs, et Londres en prit immédiatement conscience. C'est pourquoi le souverain anglais accéléra la nomination et l'envoi du nouvel ambassadeur ordinaire d'Angleterre en France : Thomas Edmondes arriva à Paris dès le 24 mai 1610. Il fut alors un témoin privilégié du bouleversement des équilibres au sein de la Cour de France qui résulta de la mort d'Henri IV : attentif à toute inflexion politique du gouvernement français, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, l'ambassadeur anglais s'attacha à

³³ Cette phrase fut prononcée par Sully qui venait d'apprendre la nouvelle de l'assassinat d'Henri IV (voir *Mémoires de Maximilien de Béthune, duc de Sully, principal ministre de Henri-le-Grand* [...], Londres, 1778, t. 8, p. 66).

une étude minutieuse des rapports de force au sein de la Cour, à laquelle il consacra d'emblée une large part de ses relations diplomatiques.

1. La mort d'Henri IV, un « changement de donne » profond et vite perçu par l'Angleterre

a. De nouveaux rapports de force à la Cour de France

L'assassinat d'Henri IV bouleversa le paysage politique en France. Le nouveau roi, Louis XIII, n'étant âgé que de neuf ans, c'est sa mère, Marie de Médicis, qui fut solennellement proclamée régente par un lit de justice tenu au Parlement de Paris, le 15 mai 1610. Une fois au pouvoir, elle mit un frein à la politique extérieure trop ambitieuse de feu son mari, afin de se concentrer sur les problèmes internes et de renforcer son autorité, tout en cherchant à renouer des alliances avec la maison de Habsbourg.

i. Le poids croissant des « Barbons », échaudés par la disparition du roi

Pour gouverner, la régente s'appuya principalement dans les années 1610-1614 sur les trois anciens ministres d'Henri IV qu'on appelait les Barbons : le secrétaire d'État Villeroy, le chancelier Brûlart de Sillery³⁴ et le président Jeannin³⁵. Ces vieux ministres, qui avaient connu toutes les horreurs des guerres de Religion, préférèrent mettre un frein à la politique extérieure d'Henri IV, jugée trop ambitieuse, afin de se concentrer sur les problèmes intérieurs et de renforcer l'autorité de la reine.

Celle-ci manquait en effet cruellement de soutiens : la grande noblesse, tant catholique que protestante – le prince de Condé, le comte de Soissons, les frères Vendôme, les ducs de Longueville, de Nevers, de Bouillon et de Rohan –, écartée de la prise de décision, ne manqua pas de se manifester aussitôt en réclamant des titres, des pensions et de l'influence au Conseil ;

³⁴ Nicolas Brûlart, marquis de de Sillery (1544-1624). Nommé Garde des Sceaux par Henri IV en 1604, il devint chancelier de France en 1607.

³⁵ Pierre Jeannin (v.1540-1623), baron de Montjeu. Ambassadeur aux Provinces-Unies dans les années 1607-1609, il devint contrôleur général en 1611, puis surintendant des finances en 1614.

Marie de Médicis ne bénéficiait finalement que du soutien des Guise³⁶. Pratiquement toutes les lettres d'Edmondes à Salisbury envoyées dans les mois qui suivirent la disparition d'Henri IV rendaient compte des intrigues, des querelles et des antagonismes de la Cour³⁷.

Par conséquent, soucieux de défendre l'autorité de la Régente, le gouvernement ne pouvait qu'être tenté de délaisser les entreprises anti-habsbourgeoises du défunt roi et de rechercher un apaisement voire un rapprochement avec la maison de Habsbourg.

Observateur particulièrement attentif et rapidement introduit à la Cour, Edmondes adressa presque quotidiennement à Londres des rapports détaillés décrivant ce nouveau paysage politique. Il y analysait les Barbons comme faisant partie d'une faction catholique pro-espagnole, qui « possédait la reine » et avait les rênes du pouvoir, dans laquelle il rangeait également le cardinal de Joyeuse³⁸, le comte de Soissons³⁹ et le duc d'Épernon⁴⁰. Aux yeux de l'ambassadeur, cette faction, unifiée et favorable aux Jésuites, formait une menace pour la conservation des privilèges des protestants et pour leur tranquillité⁴¹. Ses membres poussaient en outre la régente à écarter Sully non seulement du Conseil privé mais également des affaires des finances.

ii. Les poids décroissants des catholiques « modérés » et du parti protestant

Dans sa correspondance, Thomas Edmondes opposait les Barbons et tous les autres membres du parti pro-espagnol aux catholiques « modérés » et aux protestants qu'il voulait voir se regrouper dans une faction alternative, plus loyale que d'autres vis-à-vis du pouvoir de la régente et moins ambitieuse, car le but de ses tenants était de préserver le royaume et de contrebalancer l'influence grandissante d'autres groupes de pression.

³⁶ « Le duc de Guise m'a dit [...] qu'il s'était résolu d'avoir une grande obligation envers la reine, employant au maximum ses pouvoirs pour maintenir son autorité » (NA, SP 78/56, fol. 354, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 20 novembre 1610). Pour la présentation des rapports de forces en France au lendemain de l'instauration de la régence, voir Caroline Bitsch, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon, prince de Condé, 1588-1646 : exemple de comportement et d'idées politiques au début du XVII^e siècle*, Paris, H. Champion, 2008, p. 119-120.

³⁷ Voir, par exemple, NA, SP 78/57, fol. 37, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 1^{er} février 1611.

³⁸ Il s'agit de François de Joyeuse (1562-1615), archevêque de Rouen, frère d'Anne de Joyeuse (1560-1587), célèbre mignon d'Henri III.

³⁹ Charles de Bourbon (1566-1612), comte de Soissons.

⁴⁰ Jean-Louis de Nogaret de La Valette (1554-1642), duc d'Épernon, l'un des anciens mignons d'Henri III.

⁴¹ Sur les fractions de Cour établies par Edmondes, voir NA, SP 78/56, fol. 196, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 27 juin 1610.

L'ambassadeur voyait le duc de Bouillon comme celui qui pouvait servir « d'instrument de fabrication de cette association »⁴² et devait en prendre la tête. Au-delà de son autorité dans le monde protestant, il était très respecté par un certain nombre de catholiques « modérés », notamment « toute la maison des Guise » composée de quatre frères, fils d'Henri de Guise, dit « le Balafre »⁴³ dont l'aîné, Charles, homme fort à la Cour, était un grand ami de Sully⁴⁴. Edmondes y mettait également le connétable de Montmorency⁴⁵ et M. de Lesdiguières⁴⁶. Enfin, en ce qui concerne Henri II de Bourbon-Condé (1588-1646), prince du sang, le diplomate cultivait l'espoir de le voir également dans les rangs des modérés⁴⁷.

La formation de cette faction lui paraissait d'autant plus important que le bloc protestant français se trouvait de plus en plus affaibli, notamment, avec la démission du duc de Sully de ses fonctions à la tête du gouvernement le 26 janvier 1611, renforçant ainsi encore davantage les ressentiments d'Edmondes à l'égard du parti catholique pro-espagnol de la Cour de France. Selon lui, Villeroy et le chancelier Brûlart de Sillery, devenus tout-puissants dans le Conseil, étaient les auteurs de cette disgrâce. Il releva aussi que les deux ministres, soutenus par une partie de la noblesse (notamment par le comte de Soissons et le duc d'Épernon), fomentaient depuis plusieurs mois « des fortes coalitions » contre Sully⁴⁸.

Ainsi, appelant à la formation d'une faction regroupant les protestants et les catholiques « modérés » et voulant voir à la tête de cette dernière le duc de Bouillon, Edmondes agissait en premier lieu comme protecteur des intérêts des protestants, affaiblis avec la chute de Sully et le renforcement des Barbons, confirmant une dimension religieuse que revêtait la diplomatie de Jacques I^{er} à l'égard de la France de Marie de Médicis.

⁴² NA, SP 78/56, fol. 196, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 27 juin 1610.

⁴³ En 1610, la Maison des Guises était composée de quatre frères : Charles, 4^e duc de Guise (1571-1640), Louis, cardinal de Guise et archevêque de Reims (1575-1621), Claude, duc de Chevreuse (1578-1657) et François-Alexandre, chevalier de Guise (1589-1614).

⁴⁴ Jean-François Dubost, *Marie de Médicis. La reine dévoilée*, Paris, Payot et Rivages, 2009, p. 314.

⁴⁵ Henri I^{er} de Montmorency (1534-1614), connétable de France depuis 1593 et gouverneur du Languedoc.

⁴⁶ François de Bonne (1543-1626), maréchal de France et gouverneur de Grenoble. En 1611, Marie de Médicis le fit duc de Lesdiguières et pair de France, puis en 1612 gouverneur du Dauphiné. Il fut également le dernier connétable de France, de 1622 à 1626.

⁴⁷ « La Reine a aussi vivement écrit au duc de Bouillon pour venir ici aussi vite qu'il le pourra, s'appuyant sur le crédit qu'il a auprès du prince de Condé pour le tenir dans les limites d'une meilleure conduite. Et elle montre maintenant qu'elle a une très bonne alliance avec le duc et promet de le traiter de manière à lui donner une bonne satisfaction » (NA, SP 78/56, fol. 381, lettre d'Edmondes à Salisbury Paris, 12 décembre 1610).

⁴⁸ Voir NA, SP 78/56, fol. 397, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 22 décembre 1610.

b. De vives inquiétudes à la Cour d'Angleterre

Pour les Anglais, les événements en France se traduisaient en effet par de nouveaux défis et de nouvelles sources d'inquiétude – au point « engendrer une grande altération dans les affaires de la Chrétienté », comme l'écrit alors l'ambassade anglaise à Paris⁴⁹ – principalement de deux ordres : savoir si la France risquait, par une sorte de retournement de ses alliances, de se rapprocher de l'Espagne, et garantir le sort des protestants français.

i. Des craintes de rapprochement (voire d'un alignement) de la France avec le bloc catholico-habsbourgeois

Pour la Couronne anglaise, la première crainte que met en lumière la correspondance diplomatique concerne l'équilibre des puissances en Europe : il s'agissait de savoir si la France risquait, par une sorte de retournement de ses alliances, de se rapprocher de l'Espagne, quitte à renoncer à soutenir les adversaires de celle-ci aux Provinces-Unies et, de façon générale, à déplacer l'équilibre des forces en Europe au profit d'un grand bloc catholique.

En effet, Jacques I^{er} voyait la France comme la seule puissance capable de contrecarrer les dangereuses aspirations des Habsbourgs à la monarchie universelle. Or l'assassinat d'Henri IV, le poids croissant du parti pro-espagnol et la conclusion d'alliances matrimoniales franco-espagnoles risquaient de livrer le royaume aux intérêts des Habsbourgs, et, par conséquent, de briser l'équilibre en Europe : la France abandonnerait ses alliés protestants, laissant le champ libre au roi d'Espagne pour récupérer le territoire des Provinces-Unies⁵⁰.

L'alliance des deux puissances catholiques était une grande source d'inquiétude pour le roi d'Angleterre et son ambassadeur, qui considéraient les tensions religieuses comme la principale menace pour la paix en Europe. Qui plus est, la résurgence du catholicisme intransigeant en France constituerait non seulement une menace pour la préservation des protestants, mais également pour la stabilité politique intérieure de la France, qui, par ricochet, compromettrait l'idéal « de concorde et de paix universelle » prôné par Jacques I^{er}.

⁴⁹ *Memorials of Affairs of State in the Reigns of Q. Elizabeth*, op. cit, vol. III, J. Beaulieu à W. Trumbull, Londres, 9 mai 1610, p. 159.

⁵⁰ Michael C. Questier, *Dynastic Politics and the British Reformations, 1558-1630*, Oxford, Oxford University Press, 2019, p. 335.

Cette crainte pouvait se fonder sur l'évolution décrite *supra* des rapports de force au sein de la Cour, minutieusement scrutée par Edmondes, qui voyait alors dans le poids croissant des « Barbons » un facteur d'inflexion de la politique française en faveur des forces catholiques, tant sur la scène française qu'européenne.

La naissance de cette phobie dans l'appareil politico-diplomatique anglais dès la mort d'Henri IV met en exergue l'un des traits caractéristiques et paradoxaux de la politique extérieure de Jacques I^{er} : son pacifisme, quoi que revendiqué sur la base de conceptions religieuses affirmées avec force et à ce titre peu suspect d'insincérité, s'exprime presque exclusivement par un souci d'équilibre des puissances, fût-ce par la guerre.

ii. Des craintes de déstabilisation confessionnelle, tant en France qu'en Angleterre

La deuxième crainte qui apparaît dans les échanges entre Edmondes et le gouvernement anglais consistait en un risque de déstabilisation confessionnelle tant en France qu'en Angleterre, forçant Jacques I^{er} et son ambassadeur de mener un double jeu : d'une part, il s'agissait de protéger les protestants français, mais, d'autre part, de priver les catholiques anglais d'une protection française.

● *Le sort des protestants français*

La seconde série d'inquiétudes anglaises, peut-être plus vives encore dans la correspondance diplomatique, concernait le sort des protestants français. Jacques I^{er} lui-même adhérait à la thèse de ceux qui, à Paris comme à Londres, voyaient le gouvernement français comme profondément antiprotestant et craignaient de voir renaître en France une Ligue espagnolisée comme au temps des guerres de Religion⁵¹ : dans l'une des ses lettres à Edmondes, le roi évoquait même « le spectre de la Saint-Barthélemy⁵². » D'ailleurs, dans sa correspondance, Edmondes établissait un lien très explicite entre les volontés françaises d'apaisement, voire de conciliation, avec l'Espagne et le risque de voir les huguenots en quelque sorte sacrifiés sur l'autel de ce rapprochement.

⁵¹ Yann Rodier, *Les raisons de la haine : histoire d'une passion dans la France du premier XVII^e siècle (1610-1659)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019, p. 92-95.

⁵² BL, Stowe MS 173, fol. 79, lettre de Jacques I^{er} à Edmondes, Woodstock, 27 août 1612.

À la mort du signataire de l'édit de Nantes, Jacques I^{er} s'empresse donc de défendre la cause de ses coreligionnaires face au risque de résurgence des conflits confessionnels en France. En conséquence, la priorité d'Edmondes fut donc de veiller à l'application stricte de l'édit de Nantes, que menaçaient directement le rapprochement de la France avec Madrid et Rome ainsi que le renforcement de l'influence des Jésuites. Dès les premiers mois de l'ambassade, il dut faire face à des rumeurs contradictoires qui se répandaient dans son entourage protestant. Les uns prétendaient que le pape avait l'intention d'envoyer un légat à Paris afin d'assister le gouvernement pendant la minorité du roi. Les autres craignaient que les principales charges de la magistrature ne leur fussent interdites, bien que le premier président du Parlement de Paris eût donné des assurances aux ministres protestants concernant le maintien de leurs droits et la conservation de leurs libertés⁵³. Toutes ces rumeurs participèrent à l'installation d'un climat de méfiance, de doutes et de rancœurs contre la France à la cour de Jacques I^{er}. En témoignent les rapports de Samuel Spifame, seigneur de Bisseaux, ambassadeur ordinaire de France en Angleterre en 1611-1615, qui regorgent des récriminations formulées par le roi à l'encontre du gouvernement français⁵⁴. Le « rétablissement entier des Jésuites », dont les Anglais craignaient qu'ils ne retrouvassent rapidement la même position qu'avant leur bannissement par Henri IV en 1594, préoccupait particulièrement le roi⁵⁵, qui n'hésitait pas à les traiter « de vrais perturbateurs du repos de l'État » et même « d'auteurs de la mort du feu roi »⁵⁶, et cela malgré les affirmations du seigneur de Bisseaux, ambassadeur français à Londres⁵⁷.

● *Le sort des catholiques anglais*

Ce mouvement d'inquiétude avec les protestants français, qui surgit immédiatement – comme par réflexe – à la mort d'Henri IV, procédait-il d'un souci de tolérance, ou d'un réflexe partisan ? Sans prétendre sonder les cœurs des morts, on peut mettre en avant quelques faits qui font pencher pour la seconde hypothèse.

⁵³ Voir trois lettres, adressées par Edmondes à Salisbury : NA, SP 78/56, fol. 208, Paris, 8 juillet 1610 ; SP 78/57, fol. 149, Paris, 24 avril 1611 et SP 78/58, fol. 223, Paris, 8 novembre 1611.

⁵⁴ Pour la correspondance de S. Spifame, voir BnF, Mss, Français 15985.

⁵⁵ NA, SP 78/56, fol. 231, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 24 août 1610.

⁵⁶ BnF, Mss, Français 15985, fol. 185, lettre de Bisseaux à Villeroy, Londres, 21 mai 1611.

⁵⁷ « [...] Je le supplie de croire que les Jesuites n'avoient poinct telle part en France comme on luy avoit faict entendre, que la Royne et ceux qui ont l'honneur de l'aprocher les favorisoient moins que du vivant du feu Roy, que l'on avoit faict ce que l'on avoit peu pour descouvrir s'ilz estoient coupables en quelque chose de la mort du feu Roy, que jusques à ceste heure n'en ayant peu avoir de lumiere l'on les avoit laissez en repos [...] » (BnF, Mss, Français 15985, fol. 185, lettre de Bisseaux à Villeroy, Londres, 21 mai 1611).

En effet, dans le même temps, Londres voyait comme une offense les projets catholiques d'établissement d'un monastère anglais à Paris, au faubourg Saint-Jacques, ainsi que d'un collège de cette nation, censé étudier et publier des controverses⁵⁸. Ces initiatives, qui donnaient « occasion pour recevoir et entretenir toutes les personnes mécontentes de notre État⁵⁹ », reçurent le soutien et l'appui de la noblesse⁶⁰. L'année 1611 marqua en effet la mise à la disposition à des prêtres anglais du collège d'Arras, fondé au XIV^e siècle et dans l'enceinte duquel enseigna Richard Smith, célèbre théologien et proche de Richelieu. Quant aux communautés monacales, les Bénédictins anglais de Douai s'installèrent dans la capitale grâce à la protection de Marie de Lorraine, abbesse de Chelles⁶¹. À cet égard, Jean de Beaulieu, secrétaire d'Edmondes écrivit ainsi à William Trumbull : « Mon lord s'est efforcé d'empêcher, comme à Bruxelles, l'érection d'un couvent anglais ici, pour lequel les sœurs de la duchesse de Longueville⁶² et autres travaillaient. Un certain nombre de dames anglaises étaient déjà réunies dans une maison avec elles à cette fin, mais mon lord a fait en sorte que cette couvée soit propre et renvoyée hors de ce pays »⁶³.

Ainsi, Jacques I^{er} se montra alors plus prompt à défendre les intérêts des protestants, même français, que la tolérance religieuse, même pour les catholiques anglais en France.

La réaction anglaise au bouleversement que constituait la mort d'Henri IV met ainsi en exergue deux traits caractéristiques de la politique extérieure de Jacques I^{er}. D'une part, son pacifisme s'exprime presque exclusivement par un souci d'équilibre des puissances, fût-ce par la guerre. Et surtout, s'il se posait volontiers en médiateur et arbitre supraconfessionnel, c'est bien davantage en chef de file des protestants qu'il agissait ou intervenait dans la période considérée. Qui plus est, en tant qu'arbitre autoproclamé dans des conflits religieux, Jacques I^{er} choisit pourtant comme ambassadeur ordinaire en France non pas un protestant modéré, mais un protestant convaincu et ardent, vu même – peut-être un peu à l'excès – comme « un peu

⁵⁸ Voir, par exemple, une plainte formulée par Jacques I^{er} à l'ambassadeur français le seigneur de Bissex : BnF, Mss, Français 15987, fol. 327, lettre de Bissex à Puisieux, Londres, 5 octobre 1614.

⁵⁹ NA, SP 78/60, fol. 83, lettre d'Edmondes à Jacques I^{er}, Paris, 14 septembre 1612.

⁶⁰ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire*, op. cit., t. III, Thomas Floud à Trumbull, Paris, 8 décembre 1611, p. 193.

⁶¹ Voir M. Deloche, *La maison du cardinal de Richelieu*, op. cit., p. 163-165 ; Y. Chaussy, *Les Bénédictins anglais réfugiés en France au XVII^e siècle*, op. cit., p. 85-93.

⁶² Beaulieu fait peut-être référence à Catherine, Antoinette, Marguerite et Éléonore d'Orléans, belles-sœurs de Catherine de Gonzague (1568-1629) qui épousa Henri I^{er} d'Orléans, duc de Longueville (1568-1595). Qui plus est, Catherine, demoiselle d'Orléans (1566-1638) est considérée comme fondatrice et bienfaitrice du couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques.

⁶³ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire*, op. cit., t. III, lettre de Beaulieu à Trumbull, Paris, 17 décembre 1612, p. 439-440.

puritain »⁶⁴, dont un certain nombre de membres de son entourage séjournant avec lui à Paris, à l'image du secrétaire et agent diplomatique Jean de Beaulieu, partageaient ses penchants religieux⁶⁵. Par conséquent, Edmondes allait nécessairement mettre son zèle religieux, dicté sans doute partiellement par son initiative personnelle, à la fois au service de la communauté huguenote française et contre les catholiques anglais, persécutés en Angleterre et trouvant refuge auprès de Louis XIII.

2. Cette « nouvelle donne » conduit à un alignement des buts stratégiques poursuivis par la France et l'Angleterre

Si les craintes de l'Angleterre sont sincères, en réalité, l'affaiblissement de la France conduit rapidement à les relativiser et, *in fine*, la nouvelle donne se traduit même par un alignement inédit des postures stratégiques.

a. Les nécessités de la faiblesse : préserver la paix avec les puissances voisines

En réalité, Marie de Médicis ne s'engagea ni dans un retournement d'alliances, ni dans une offensive contre les huguenots ; elle ne manifesta pas l'intention de rompre les équilibres franco-anglais établis par Henri IV et Jacques I^{er} sur des bases de paix, de neutralité et d'amitié avec tous les États ; le modèle de coexistence confessionnelle henricien n'était pas sur la sellette⁶⁶. La principale raison de ce *statu quo* est vraisemblablement la plus simple : un gouvernement français affaibli à l'intérieur ne peut que mettre en sourdine sa politique extérieure.

⁶⁴ Edmondes était effectivement soupçonné de penchants pour le puritanisme (voir Geoffrey Ingle Soden, *Godfrey Goodman, Bishop of Gloucester, 1583-1656*, Londres, S.P.C.K., 1953, p. 72).

⁶⁵ Jean de Beaulieu était considéré comme un « grand puritain » (voir BnF, Mss, Français 15988, fol. 528, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 27 octobre 1620).

⁶⁶ M. Lee, Jr., *James I and Henri IV*, *op. cit.*, p. 170.

i. La régente contrainte de revoir à la baisse l'ambition des projets bellicistes du défunt roi

De nouveaux équilibres politiques contraignirent Marie de Médicis de rompre les négociations d'un projet d'union matrimoniale qu'Henri IV avait engagées avec le duc de Savoie pour en commencer des nouvelles avec Madrid. En effet, une fois au pouvoir, la régente s'engagea aussitôt dans un projet de double mariage franco-espagnol entre, d'une part, Louis XIII et l'infante Anne et, d'autre part, Élisabeth de France et Philippe, prince des Asturies, dont la publication officielle eut lieu à Paris le 25 mars 1612, à l'issue de dix-huit mois de négociations.

Pourquoi, rompant apparemment avec l'orientation anti-habsbourgeoise de la politique henricienne, Marie s'engagea-t-elle dans ce projet ? Est-ce par suite d'une inclinaison pro-espagnole, conformément à la vulgate répandue au discrédit de la reine, peinte en hispanophile aveugle, dévote et ultramontaine ainsi qu'en « fer de lance d'un obscurantisme catholique soumis aux pressions espagnols et jésuites »⁶⁷ ? Ou est-ce par souci de réalisme diplomatique de la part d'une couronne fragilisée par la minorité du roi ?

Nombre d'arguments font aujourd'hui pencher l'analyste pour la seconde hypothèse, celle d'une stratégie de pacification dans le contexte de l'affaiblissement de la monarchie : il fallait à Marie donner des gages au parti catholique à la Cour de France. Ce parti ne semble d'ailleurs pas être la seule force à promouvoir cette double alliance matrimoniale : la correspondance d'Edmondes comprend alors des traits virulents contre les ministres qu'il estime avoir inspiré ce rapprochement matrimonial, en premier lieu Villeroy, décrit comme devenu tout puissant au Conseil ; il « possédait la reine »⁶⁸. Quant au duc d'Épernon, membre de la fraction, il institua un dangereux précédent, prenant le contrôle de la citadelle de Metz avec une intention évidente d'en faire une base de pouvoir personnelle au nord-est du royaume⁶⁹.

Ces orientations politiques de Marie de Médicis, consistant en un moindre bellicisme et même en la figuration d'une reine de paix nouvelle Artémise et nouvelle Minerve tout à la fois⁷⁰ après la mort d'un roi guerrier, paraissent d'ailleurs cohérentes avec l'image d'un règne

⁶⁷ J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 226.

⁶⁸ NA, SP 78/56, fol. 397, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 22 décembre 1610.

⁶⁹ T. V. Thoroughman, « Some Important Aspects of the French Policy of James I », art. cit., p. 71.

⁷⁰ Yann Rodier, « Marie de Médicis et les représentations symboliques d'une reine de Paix ou le *faire voir*, *faire croire* de la Régence (1610-1617) », *Europa Moderna*, n° 2, 2011, p. 63-88.

pacifique, dont Fanny Cosandey montre bien comment elle se construisit avec l'arrivée au pouvoir de Marie de Médicis, par contraste avec l'activité belliqueuse d'Henri IV, et fut mise en avant dans le cycle Rubens du palais du Luxembourg⁷¹. De surcroît, la reine et ses ministres étaient persuadés qu'en cas de conflit ouvert avec Madrid, la France, gouvernée par une régente et un roi mineur, n'avait que très peu de chance de l'emporter. Se réconcilier avec les Habsbourgs, au moins pour un temps, signifiait se prémunir des ingérences politiques espagnoles du temps des guerres de Religion ainsi que des complots qui pouvaient être noués sous l'égide de la monarchie ibérique – si Condé avait contesté les droits de la régente, la couronne d'Espagne n'eût-elle pas soutenu le prince ?

ii. Pour autant, la France ne bascula pas du côté des Habsbourgs

Marie de Médicis, même à la tête d'un gouvernement affaibli, s'attacha en même temps à ne pas couper brutalement ses liens avec les alliés protestants. Tout au plus, la France cessait d'être au centre de la coalition anti-habsbourgeoise en Europe⁷².

Premièrement, la régente décida de maintenir le soutien français aux puissances protestantes, envoyant notamment les forces promises par son défunt mari pour soutenir l'Union protestante dans le conflit de succession de Clèves et de Juliers : en août 1610, le maréchal Claude de La Châtre (conjointement avec Maurice de Nassau) conquiert Juliers et y installa des troupes françaises. De même Marie de Médicis continua à entretenir les régiments français au service des Provinces-Unies⁷³. Notons par ailleurs que Thomas Edmondes attribuait ce succès à ses propres efforts incessants de persuasion ainsi qu'à ceux de son homologue François van Aerssen (1572-1641), ambassadeur des Provinces-Unies à Paris, avec qui il entretenait une correspondance régulière : « Nous pensons n'avoir pas fait un petit travail, par nos efforts communs pour avoir engagé jusqu'à présent cet État dans l'action de Clèves compte

⁷¹ Fanny Cosandey, *La Reine de France : symbole et pouvoir (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Gallimard, 2000, p. 355-356.

⁷² M. Hayden a montré que l'assassinat d'Henri IV « n'a pas provoqué de changement brutal et soudain dans le cours de l'histoire de France. Tout particulièrement, la politique étrangère française n'a pas changé de manière significative entre 1598 et 1615, et la stabilité de cette politique a contribué à prévenir pendant un certain temps encore la guerre de Trente Ans » (Michael Hayden, « Continuity in the France of Henry IV and Louis XIII: French Foreign Policy 1598-1615 », *Journal of Modern History*, 45/1, 1973, p. 1-23).

⁷³ Pour la politique du maintien du soutien avec les puissances protestantes, voir J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, *op. cit.*, p. 312-318.

tenu de la grande opposition qui lui a été faite, pour avoir tout renversé depuis la prise de la dernière résolution »⁷⁴.

Puis, compte tenu des agissements nobiliaires et du manque de soutiens au sein de la grande noblesse française, Marie de Médicis s'efforça non seulement de garder des alliances conclues par Henri IV avec les voisins protestants, notamment avec les Hollandais (1609) et les Allemands (1610) – susceptibles de fomenter les princes de France –, mais de reprendre les négociations d'un traité défensif avec l'Angleterre, délivrant à Antoine de La Boderie, le 24 mai 1610, les pouvoirs nécessaires à cet effet⁷⁵. Conclu à Londres le 15 août de la même année, ce traité, renouvelant celui de Hampton Court, signé le 30 juillet 1603 par Sully au nom du roi, avait prévu des arrangements défensifs entre les deux Couronnes. Si l'une des deux monarchies subissait une attaque d'une puissance tierce, l'autre devrait fournir des forces militaires pour l'aider, quels que soient les accords passés entre le second royaume et le pays agresseur. Qui plus est, ni le roi ni aucun de ses sujets ne pouvaient prêter secours aux ennemis ou rebelles de l'autre ni leur accorder l'asile. Enfin, une partie substantielle du traité concernait des problèmes commerciaux, tels que l'indemnisation des biens saisis arbitrairement⁷⁶. Quelques mois plus tard, la France et l'Angleterre dépêchèrent successivement des ambassadeurs extraordinaires d'apparat afin qu'ils prêtassent serment au nom de leurs souverains de respecter le traité conclu : Edward Wotton en septembre 1610 et le marquis de Lavardin en janvier 1611.

Parallèlement, la régente poursuivit la politique henricienne d'apaisement confessionnel. Quelques jours après avoir été proclamée régente, le 22 mai 1610, Marie de Médicis confirma l'édit de Nantes et ordonna aux commissaires de veiller à la bonne application de ses clauses, les envoyant, comme l'a rappelé Jean-François Dubost, dès le début de la régence, dans les provinces françaises pour y mener des inspections. Plus important encore est le fait que le gouvernement procéda même à l'élargissement des modalités d'application de l'édit, en réglant notamment l'épineuse question de l'attribution des cimetières à chacune des deux communautés religieuses en Normandie ou celle de la liberté de l'enseignement pour les protestants⁷⁷. Toutes ces mesures permirent au vicomte de Puisieux, secrétaire d'État de remarquer, dans une lettre

⁷⁴ *Memorials of Affairs of State in the Reigns of Q. Elizabeth*, op. cit., vol. III, lettre d'Edmondes à Winwood, Paris, 14 juin 1610, p. 182. Voir également NA, SP 78/56, fol. 169, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 12 juin 1610.

⁷⁵ « Pouvoirs donnés par Louis XIII, au sieur de La Boderie, conseiller d'État, pour traiter avec le roi d'Angleterre, Paris, 24 mai 1610 » (AN, K 1338).

⁷⁶ L'une des copies du texte est conservées à AMAE, CP Angleterre, vol. 25, fol. 196.

⁷⁷ Sur le maintien et l'élargissement de l'application de l'édit de Nantes, voir J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 315-318.

adressée à Carlo Pasquali en date du 14 juillet 1614, que les protestants « n’ont jamais été traités plus favorablement » en France⁷⁸.

Enfin, Marie de Médicis et son gouvernement marquèrent également une certaine retenue et une certaine modération dans le soutien français aux catholiques anglais. En tout cas, les nombreuses dépêches du seigneur de Bisseaux, ambassadeur ordinaire de France en Angleterre, faisaient davantage état des différends commerciaux et des problèmes liés à la pêche à la morue dans les eaux poissonneuses de Terre-Neuve que d’une défense acharnée des catholiques anglais demeurant toujours pourtant sous le coup des lois répressives. En guise d’exemple, citons une lettre, adressée par Bisseaux à Puisieux, le 16 juin 1613, dans laquelle, après avoir longuement parlé « des empeschements donnés aux Francois par ses subjectz [du roi d’Angleterre] en la pesche des marues aux terres neufves », le diplomate rapporta qu’il avait pris cette audience comme occasion pour « luy toucher quelque mot en passant en faveur des catholiques d’Angleterre pour le disposer à user de quelque convinence en l’exercice de la leur »⁷⁹. Généralement, les efforts de la diplomatie française en faveur de ses coreligionnaires anglais s’arrêtaient là.

Ainsi, les orientations politiques de Marie de Médicis confirment que la convergence des buts politiques entre les deux Couronnes, entamée sous Henri IV, se poursuivit malgré le bouleversement que représenta la mort du roi, les craintes et la soudaine détérioration qui s’ensuivit de la confiance anglaise dans la fiabilité de la France et, enfin, l’affaiblissement objectif du pouvoir royal.

b. La persistance des ambitions : continuer à s’affirmer sur l’échiquier européen

Outre la volonté de préserver à tout prix la paix avec les puissances voisines, tant Marie de Médicis que Jacques I^{er} n’entendaient pas voir leur rôle s’effacer sur la scène internationale, marquant ainsi à nouveau un phénomène d’alignement inédit de leurs postures stratégiques.

En France, la régente ne renonça pas à exister grâce à l’influence de Villeroy dont le rôle a été souvent sous-estimé par l’historiographie traditionnelle au profit de Concino Concini,

⁷⁸ Voir une lettre de Puisieux, adressée à Carlo Pasquali (Paris, 14 juillet 1614), citée dans J. Hamel, *La correspondance de Charles Paschal, ambassadeur de France aux Grisons, avec la cour, 1609-1614*, Mémoire de maîtrise sous la direction de J.-F. Dubost, Université de Caen, 2001, p. 249.

⁷⁹ BnF, Mss, Français 15987, fol. 85, lettre de Bisseaux à Puisieux, Londres, 16 juin 1613.

favori de la reine⁸⁰. On notera d'ailleurs qu'en diplomate averti, Edmondes n'accusa pas ouvertement l'Italien d'être un soutien des catholiques zélés et des jésuites et ne chercha pas particulièrement son appui ; au moins dans un premier temps, sa correspondance ne contient pas de jugements trop sévères à son l'égard⁸¹.

En réalité, Concini exerçait encore une influence limitée sur les affaires dans les années 1610-1614⁸² : comme l'a remarqué très justement Yann Rodier, avant mars 1615, il serait plus judicieux de parler du couple Marie-Villeroy plutôt que de celui Marie-Concini, qui s'est pourtant imposé dans l'imaginaire historique⁸³. L'hostilité de la diplomatie anglaise envers Villeroy ne datait d'ailleurs pas de la crise du double mariage et traduisait une méfiance dont les origines remontaient au règne d'Henri IV : déjà, en 1599, le diplomate anglais Henry Neville traitait Villeroy de « grand partisan de la restitution des Jésuites » et, deux ans plus tard, Ralph Winwood dénonçait « son dévouement superficiel » (c'est-à-dire aveugle) au siège de Rome, même dans les affaires de l'État⁸⁴. Thomas Edmondes attribua même à Villeroy et à Brûlart de Sillery la démission du duc de Sully le 26 janvier 1611, relevant que les deux ministres, soutenus par une partie de la noblesse, fomentaient depuis plusieurs mois « des fortes coalitions » contre Sully⁸⁵.

Même après le départ de Sully, la reine avait en Villeroy un ministre sur lequel s'appuyer pour continuer à mener une politique étrangère ambitieuse, certes pourvue de moins de marges de manœuvre que n'en avait Henri IV, mais pas inexistante, pas alignée sur d'autres puissances. Disposant d'un conseiller habile et expérimenté, Marie de Médicis avait en plus l'avantage d'avoir trois filles – Élisabeth, Christine et Henriette Marie – qui lui servirent d'argument dans les négociations internationales, permettant ainsi de mettre en œuvre une véritable politique matrimoniale.

⁸⁰ Grand absent de l'historiographie, Nicolas IV de Neufville (1543-1617), marquis de Villeroy attend toujours une étude monographique approfondie qui permettrait de mieux mettre en exergue son rôle et son influence auprès de Marie de Médicis dans les années 1610-1615. À ce jour, on ne dispose qu'une biographie de Villeroy de Joseph Nouaillac, publiée en 1908 (J. Nouaillac, *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX*, op. cit.) ainsi qu'une étude de son rôle auprès de Catherine de Médicis (N. M. Sutherland, *The French Secretaries of State*, op. cit.) et une petite étude comparative des actions de Villeroy et de Bellièvre (Edmund H. Dickerman, *Bellièvre and Villeroy: Power in France under Henry II and Henry IV*, Providence, Brown University Press, 1971).

⁸¹ Par exemple, dans des lettres où Edmondes présentait à Londres les factions et les personnages de la Cour de France, le nom de Concini n'était même pas mentionné.

⁸² J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 475.

⁸³ Y. Rodier, *Les raisons de la haine*, op. cit., p. 95.

⁸⁴ T. Birch, *An Historical View of the Negotiations*, op. cit., p. 358.

⁸⁵ Voir NA, SP 78/56, fol. 397, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 22 décembre 1610.

Quant à Jacques I^{er}, il entendait s'inscrire dans la lignée de la politique internationale active menée par Élisabeth I^{re}. Or il ne disposait que des moyens financiers et militaires limités. En effet, l'Angleterre de la première moitié du XVII^e siècle n'avait non seulement pas d'armée permanente mais, contrairement à la France, le souverain anglais avait en plus besoin d'un accord du Parlement pour pouvoir lever des impôts et obtenir des subsides pour les opérations militaires. Comme nous l'avons vu précédemment, Jacques I^{er}, « mauvais mesnager » selon le comte de Tillières⁸⁶, avait à cet égard d'autant moins de marge de manœuvre que les finances royales étaient grevées d'un déficit chronique tel qu'il ne parvenait même pas à faire face à ses dépenses courantes. Par conséquent, Jacques I^{er} ne pouvait poursuivre ses ambitions internationales que par le biais d'une politique matrimoniale active.

Ainsi, les éléments susmentionnés prouvent que la seule posture possible d'affirmation internationale pour les deux Couronnes dans les années 1610 qui soit compatible à la fois avec une « nouvelle donne » stratégique et leurs faiblesses du moment – la fragilité du pouvoir de la régente en France et le manque criant de moyens financiers, humains et militaires en Angleterre – et leurs ambitions constantes était un pacifisme revendiqué, incarné par l'un des outils diplomatiques les plus anciens, qui est la politique matrimoniale.

C. Un accent mis sur la politique matrimoniale, « vieille recette » de diplomates pour monarques en relative faiblesse ?

À confronter les séries de dépêches diplomatiques franco-anglaises, il apparaît que poursuivant au fond des buts relativement semblables – mener une politique d'influence européenne via une politique matrimoniale –, les gouvernements des deux Couronnes eurent pourtant recours à des moyens différents pour les atteindre. En effet, dans les deux cas, il s'agissait de préserver la paix avec les puissances voisines afin de sauvegarder une situation intérieure fragile, tout en s'affirmant malgré tout sur l'échiquier européen, voire en tâchant de s'y hisser en position d'arbitre.

⁸⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 16, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 25 mai 1624.

Mais il est remarquable que, dans les deux cas, l'outil diplomatique privilégié pour poursuivre une politique pacifiste ne renonçant pas à toute influence se trouvait être le mariage.

1. Un soudain regain d'activité diplomatique autour de la politique matrimoniale (1610-1615)

Avec la mort d'Henri IV, la donne stratégique change et, comme on l'a montré, une forme ou une autre de pacifisme constitue la seule posture politique conciliant un relatif affaiblissement – notamment en raison de troubles intérieurs, politiques ou religieux – et une volonté persistante d'exister, de peser, sur la scène européenne. Toutefois, par quels leviers une politique étrangère pouvait-elle exister, c'est-à-dire établir, affermir voire accroître la puissance d'un monarque parmi les États européens, quand les ressources manquaient pour la guerre ? Dans cette situation stratégique, que créa la mort soudaine d'Henri IV, les deux Couronnes trouvèrent la même solution : mettre l'accent sur la politique matrimoniale.

a. La politique étrangère française se rabat rapidement sur une politique matrimoniale aussi ferme et affirmée que l'était la politique guerrière du défunt roi

Homme du pouvoir, dirigeant la diplomatie française depuis 1594 et offrant ainsi à la reine son expérience et son habileté, Villeroy exprima très tôt, dès septembre 1610, l'idée que les unions matrimoniales – avec l'Espagne mais également avec l'Angleterre, – constituaient une garantie pour la tranquillité du royaume, traçant ainsi une stratégie alliant pacifisme et promotion dynastique. Ainsi, le secrétaire d'État avait-il livré sa pensée à Antoine de La Boderie, ambassadeur extraordinaire à Londres, dans une lettre en date du 24 septembre 1610 : « Je parle ici de moi-même, désireux de maintenir notre pays en paix : chose que j'estime que nous pourrions faire heureusement, assistés de la faveur du Ciel, si nous pouvions trouver moyen d'allier et joindre cette Couronne par mariage avec ces deux autres [celles d'Espagne et d'Angleterre] en même temps »⁸⁷.

⁸⁷ *Ambassades de monsieur de la Boderie, op. cit.*, t. V, lettre de Villeroy à La Boderie, Paris, 24 septembre 1610, p. 423.

i. La priorité : une alliance matrimoniale avec l'Espagne, principale rivale du moment

Il apparaît que dès le lendemain de l'assassinat d'Henri IV, la régente et ses principaux ministres prirent le parti de s'allier étroitement en priorité avec l'Espagne et éventuellement avec d'autres puissances, ce pour quoi la conclusion du double mariage parut le meilleur moyen. Hélène Duccini a affirmé par ailleurs qu'en réalité, il semblerait que ce fût Concini qui avait poussé aux mariages espagnols, Villeroy et Brûlart de Sillery étant plus réticents au début. Pourtant, quelques années plus tard, les rôles se trouvèrent intervertis : le Florentin prôna la sauvegarde des intérêts français en Italie contre les entreprises espagnoles et prêcha pour un pouvoir royal fort et indépendant, en entrant ainsi en opposition avec les ministres « espagnols »⁸⁸.

Quoi qu'il en soit, les négociations du projet d'un mariage espagnol – vu comme une garantie du maintien de la tranquillité intérieure de la France – furent officiellement engagées dès les débuts de l'année 1611 et même probablement dès l'été 1610⁸⁹. Le Conseil du roi, sous la direction de Villeroy, choisit aussitôt d'abandonner le duc de Savoie – et ce malgré le traité de Lyon, signé le 17 janvier 1601, mettant un terme à la guerre franco-savoyarde ainsi qu'une alliance offensive et défensive contre l'Espagne, conclue entre les deux pays au château de Brussol en Val de Suse, le 25 avril 1610 –, et initia plusieurs mois de négociations secrètes et discrètes avec Madrid. Ce caractère secret s'explique également aisément par la crainte d'une réaction inappropriée de la part des huguenots qui tenaient au même moment une assemblée politique à Saumur⁹⁰. De son côté, le Conseil d'État espagnol réunit un grand nombre de théologiens et de juristes afin que ces derniers se prononçassent sur les avantages et les inconvénients d'un tel mariage⁹¹.

⁸⁸ Hélène Duccini, *Concini : grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, Paris, Albin Michel, 1991, p. 126-135.

⁸⁹ Rappelons que le projet d'une union matrimoniale franco-espagnole existait déjà sous Henri IV, l'idée venant du Pape Clément VIII dès 1601. En 1608, Madrid se montra particulièrement intéressé par une éventuelle union, mais la défiance mutuelle existant entre les deux Couronne ne permit pas au projet d'aboutir (Michael Hayden, *France and the Estates General of 1614*, Cambridge, Cambridge University Press, 1974, p. 11-12 et Bernardo José García García, *La pax hispanica : política exterior del Duque de Lerma*, Leuven, Leuven University Press, 1996, p. 90-91). Pour l'histoire des négociations et des célébrations des mariages franco-espagnols, voir François Tommy Perrens, *Les mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis (1602-1615)*, Paris, Didier et Cie, 1869 et Margaret M. McGowan (dir.), *Dynastic Marriages, 1612/1615: A Celebration of the Habsburg and Bourbon Unions*, Farnham, Ashgate, 2013.

⁹⁰ F. T. Perrens, *Les mariages espagnols sous le règne de Henri IV*, op. cit., p. 350.

⁹¹ Selon J. H. Elliott, le Conseil d'État espagnol discuta déjà du projet en juillet 1610 (John Huxtable Elliott, « The Political Context of the 1612-1615 Franco-Spanish Treaty », dans M. M. McGowan (dir.), *Dynastic Marriages*, op. cit., p. 10-12).

Au mois d'avril 1611, les articles préliminaires des mariages espagnols furent signés à Fontainebleau entre Villeroy et Íñigo de Cárdenas, diplomate très expérimenté et aguerri représentant Philippe III⁹², assortissant d'un nouveau traité d'alliance défensive conclu entre la France et l'Espagne pour dix ans au détriment de l'union savoyarde. Quelques mois plus tard, on procéda à l'échange des portraits des enfants royaux. Puis, en janvier 1612, tous les différends d'ordre juridique et politique – tels que les droits de succession des princesses ou la question du transit en France des Morisques chassés d'Espagne – furent aplanis⁹³, et les mariages, devant unir d'un côté Louis XIII à la fille aînée de Philippe III, l'infante Anne, et, de l'autre, le prince des Asturies Philippe, héritier du trône d'Espagne, à Madame Élisabeth, l'aînée des filles d'Henri IV et Marie de Médicis, purent être officiellement annoncés et présentés au Conseil du roi avant d'être solennellement publiés au printemps de la même année.

Percevant les mariages comme une nécessité commandée par des considérations de politique intérieure afin d'éviter une possible ingérence de l'Espagne dans les affaires intérieures françaises qu'on craignait après l'assassinat d'Henri IV, la France considérait leur négociation comme une véritable priorité⁹⁴. Toutefois, le projet d'une alliance matrimoniale entre la sœur de Louis XIII, Christine, et le prince de Galles, Henry, qui avait déjà été envisagé sous Henri IV, n'était pas abandonné.

ii. En second lieu seulement : la recherche d'une alliance avec l'Angleterre

Bien que la France et l'Angleterre fussent alliées depuis un traité d'alliance conclu à Blois entre Charles IX et Élisabeth I^{re}, en avril 1572, et confirmé sous Henri IV, le gouvernement français ne cachait pas ses inquiétudes concernant la volonté de Jacques I^{er} de se poser en protecteur naturel des huguenots français après l'assassinat du premier roi Bourbon. En effet, le risque existait que le souverain anglais arguât de ce prétexte pour intervenir dans les affaires intérieures du royaume.

Par conséquent, dès l'accession au pouvoir, Marie de Médicis se mit à proposer un projet du mariage franco-anglais, reprenait celui esquissé dès 1603 par Sully lors sa mission

⁹² Sur l'ambassade de Cardenas, voir A. Hugon, *Au service du roi catholique*, op. cit., p. 152.

⁹³ Voir Mercedes Garcia-Arenal et Gerard Wiegers (dir.), *The Expulsion of the Moriscos from Spain: A Mediterranean Diaspora*, Leiden/Boston, Brill, 2014.

⁹⁴ Pour l'explication des réelles motivations de la régente et de son gouvernement, loin des vulgates historiographiques, voir J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 395-400.

diplomatique à Londres⁹⁵. En effet, on en trouve des traces dans la correspondance échangée entre Villeroy et La Boderie, ambassadeur extraordinaire à Londres, comme l'atteste, par exemple, une lettre en date du 23 juillet 1610, dans laquelle le diplomate réfléchit sur des différents moyens « pour assurer [...] le mariage de Madame avec le Prince de Galles⁹⁶.

En revanche, il semblerait qu'en 1610 Marie de Médicis promît sa fille aînée, Élisabeth, au prince de Galles, tout en la destinant en réalité à Philippe III pour son fils le prince des Asturies⁹⁷. Lorsque Jacques I^{er} découvrit que la princesse avait déjà été promise à l'Espagne, la régente, devant jouer finement, essaya de calmer sa colère et promit, au nom de Louis XIII, la main de sa deuxième fille, Christine⁹⁸. Mais, lorsque la régente ordonna, vers la fin de l'année 1610, à La Boderie de commencer à sonder le roi d'Angleterre afin de pouvoir entamer véritablement des négociations, Jacques I^{er} fit savoir qu'il penchait alors plutôt pour un mariage avec une princesse espagnole⁹⁹.

b. Le pacifisme forcé de Jacques I^{er} fait une large place à une politique matrimoniale plus brouillonne et moins résolue qu'en France

Si le gouvernement français prit le parti de s'allier étroitement en priorité avec l'Espagne avant d'envisager une alliance quelque peu sérieuse avec l'Angleterre, la diplomatie de Jacques I^{er} sembla indécise, caractérisée par une indétermination persistante et des revirements au gré des circonstances : tantôt le roi rechercha un mariage espagnol, tantôt il pencha pour une princesse française, sans d'ailleurs exclure non plus la Savoie et la Toscane¹⁰⁰. Il paraît même que, face à ces revirements, Marie de Médicis eut quelque peine à croire au sérieux du projet anglo-espagnol, malgré les tentatives pour l'en persuader faites par le seigneur de Bisceaux : « Je recognois par icelle que Vostre Majesté a peine de croire l'ouverture faicte du mariage du

⁹⁵ D. Buisseret, « Aspects de l'ambassade de Sully en Angleterre, 1603 », art. cit., p. 171-180.

⁹⁶ *Ambassades de monsieur de la Boderie*, op. cit., t. V, lettre de La Boderie à Villeroy, Londres 23 juillet 1610, p. 361 et lettre de Villeroy à La Boderie, Paris, 24 septembre 1610, p. 423.

⁹⁷ J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 392-393.

⁹⁸ M. Hayden, *France and the Estates General of 1614*, op. cit., p. 47-49.

⁹⁹ *Memorials of Affairs of State in the Reigns of Q. Elizabeth*, op. cit., vol. III, lettre de J. Beaulieu à W. Trumbull, Paris, 23 janvier 1612, p. 325-328.

¹⁰⁰ Voir Albert Loomie, « Sir Robert Cecil and the Spanish Embassy », *Historical Research*, vol. 42, n° 105, 1969, p. 30-54 ; J. H. Elliott, « The Political Context of the 1612-1615 Franco-Spanish Treaty », art. cit., p. 11-12 ; Charles Giry-Deloison, « L'Angleterre et les Pays-Bas espagnols, 1600-1630 », *Revue du Nord*, n° 377, 2008/4, p. 680.

prince avec l'infante, mais je la supplieray tres humblement croire, que je l'ay aprise de tant d'endroitz et sy aseures qu'il n'y a pas lieu d'en doubter »¹⁰¹.

i. Un premier mouvement de concurrence avec la France pour une alliance espagnole

Dans un premier temps Jacques I^{er} promeut une alliance espagnole tout en s'opposant aux doubles mariages franco-espagnols.

En effet, l'une des premières « affaires » qui suscita un intérêt et une active vigilance de Jacques I^{er} lors de la régence de Marie de Médicis concernait un projet des doubles mariages franco-espagnols. Déjà, en avril 1611, Thomas Edmondes avait parlé des « audiences très fréquentes » de l'ambassadeur d'Espagne avec la Reine et des « favorables assurances » reçues pour le mariage du prince d'Espagne et de Madame¹⁰². John Digby, dépêché par le roi d'Angleterre à Madrid en juin 1611, en avertit également rapidement tant Edmondes que la Cour d'Angleterre¹⁰³.

On l'a vu, il est vraisemblable que, pour Marie, le projet de double mariage franco-espagnol répondait à la nécessité de donner des gages au parti catholique et permettait de poursuivre une politique étrangère active mais à moindre frais militaires. Pourtant, la position prise par Jacques I^{er} donne à penser qu'il adhéra plus volontiers à hypothèse d'un ralliement de Marie au parti habsbourgeois. En témoigne l'attitude quelque peu « boudeuse » de son ambassadeur lors de la publication des mariages franco-espagnols en 1612 : Edmondes trouva en effet un prétexte protocolaire pour ne pas assister à la cérémonie, s'offusquant d'être « placé avec ceux qu'ils tenaient inférieurs aux autres qui devaient être avec le nonce »¹⁰⁴. L'ambassadeur avait en effet été placé à droite de la reine, avec les représentants des archiducs et des Provinces-Unies, tandis que les ambassadeurs de Venise et de Savoie se retrouvaient à gauche, avec le nonce. Il fallut, afin d'éviter un incident diplomatique, que Marie de Médicis accordât à l'épouse d'Edmondes, lady Magdalen, une place privilégiée « où uniquement les princesses sont habituellement admises ».

¹⁰¹ BnF, Mss, Français 15985, fol. 231, lettre de Bisseaux à Marie de Médicis, Londres, 28 juillet 1611.

¹⁰² NA, SP 78/57, fol. 149, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 24 avril 1611.

¹⁰³ Voir, par exemple, les lettres de Digby à Edmondes conservées à BL, Stowe MS 172.

¹⁰⁴ NA, SP 78/59, fol. 77, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 20 mars 1612.

Comment expliquer la vive hostilité que Jacques I^{er}, passionnément attaché à l'idée de la paix – synonyme de prospérité du continent européen, – manifesta *via* son ambassadeur à ce projet de double mariage qui s'inscrivait pourtant dans la diplomatie pacifique de la régente¹⁰⁵ ?

À première vue, la position anglaise peut paraître d'autant plus étonnante que, quelques années auparavant, le roi d'Angleterre avait lui-même relancé un rapprochement avec la monarchie espagnole, au nom de la paix désirée entre les trois premières Couronnes d'Europe. En témoigne le traité de Londres, qui lui avait valu le titre de *Rex Pacificus*, ainsi qu'un projet de mariage entre le prince de Galles et une infante, projet mûri depuis 1604 sous l'influence d'une pensée pacificatrice qui attisa d'ailleurs le mécontentement de l'opinion publique anglaise¹⁰⁶. Le projet ayant été relancé à plusieurs reprises, en 1611, John Digby, ambassadeur anglais fraîchement dépêché à Madrid, approcha le duc de Lerma concernant une possibilité d'union matrimoniale entre le prince Henry et une infante¹⁰⁷.

L'un des ressorts de l'opposition de Jacques I^{er} peut résider dans le secret dont il avait été tenu écarté, et qui était difficilement compatible avec son ambition de jouer un rôle de premier plan sur la scène européenne. En effet, interpellé par Jacques I^{er}, le seigneur de Bisceux avait nié toutes les rumeurs de négociations matrimoniales franco-espagnoles afin de préserver le secret des pourparlers et, quelques mois plus tard, plein d'amertume, le roi d'Angleterre accusa la France d'avoir négocié en quelque sorte « dans son dos »¹⁰⁸.

Mais le principal ressort de l'opposition de Jacques I^{er} paraît tenir bien davantage à son attachement à l'équilibre des forces « pré-westphalien » en Europe, système dans lequel la paix n'excluait nullement la rivalité voire le conflit. En effet, ces mariages ne risqueraient-ils pas de rallumer les guerres civiles et religieuses ? Ces thèmes autour desquels s'organisait le raisonnement des Anglais étaient proches de ceux énoncés par Condé dans son discours polémique de 1614¹⁰⁹.

¹⁰⁵ Sur la diplomatie de la paix de la régente, voir J.-F. Dubost, *Marie de Médicis, op. cit.*, p. 389-409 ; Y. Rodier, *Les raisons de la haine, op. cit.*, p. 71-72.

¹⁰⁶ Sur cet aspect controversé de la politique matrimoniale de Jacques I^{er}, voir Thomas Cogswell, « England and the Spanish Match », dans Richard Cus et Ann Hughes (dir.), *Conflict in Early Stuart England: Studies in Religion and Politics, 1603-1642*, Londres/New York, Longman, 1989, p. 107-133. Sur les rumeurs au sujet d'une union dynastique anglo-espagnole circulant durant toute la décennie 1610 ainsi que l'histoire des relations anglo-espagnoles durant cette période, voir M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial, op. cit.*, p. 67-78.

¹⁰⁷ Glyn Redworth, *The Prince and the Infanta: The Cultural Politics of the Spanish Match*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2003, p. 10.

¹⁰⁸ BnF, Mss, Français 15985, fol. 254, lettre de Bisceux à Villeroy, Londres, 2 octobre 1611.

¹⁰⁹ *Discours sur les mariages de France et d'Espagne contenant les raisons qui ont meu Monseigneur le Prince à en demander la surséance*, cité dans C. Bitsch, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon, op. cit.*, p. 126-132.

ii. Un mouvement d'ouverture à un mariage avec Christine de France

Dès l'année 1612, le succès des négociations du double mariage franco-espagnol – dont Jacques I^{er} n'était pas en mesure d'empêcher – ainsi que la lenteur des pourparlers anglo-espagnols changèrent la donne et poussèrent son ambassadeur à relancer le projet d'une alliance franco-anglaise. Une nouvelle proposition devait ainsi être formulée en privé par Edmondes, conseillé par le duc de Bouillon¹¹⁰, et ce malgré les rumeurs selon lesquelles le gouvernement français préférerait pour Christine le fils du duc de Savoie¹¹¹.

Cette entreprise traduisait alors un souci d'équilibre dans les alliances – élément essentiel dans la diplomatie à l'époque moderne en général et dans l'arsenal politique de Jacques I^{er} en particulier¹¹² – à deux égards.

D'une part, l'union d'Henry et de Christine pouvait contrebalancer l'influence de Rome et de Madrid à Paris¹¹³, ce qui fit espérer à Edmondes une bonne issue de cette affaire : « Ils seront heureux à la fin d'arriver à ce bonheur¹¹⁴. » L'historien pourrait même éventuellement se demander s'il s'agissait d'une volonté d'alliance vraiment sincère ou plutôt d'un contre-feu destiné à occuper le terrain pour casser les mariages espagnols honnis, ces derniers étant conclus mais toujours pas célébrés.

D'autre part, le mariage d'Élisabeth, fille de Jacques I^{er}, avec Frédéric V, prince-électeur du Palatinat, célébré en février 1613 dans la foulée d'une alliance défensive avec l'Union évangélique signée par Jacques I^{er} en mars 1612 – à laquelle les Provinces-Unies se joignirent en mai 1613 –, avait placé le roi d'Angleterre au centre du réseau européen des princes protestants, donc à la tête d'une Europe anti-habsbourgeoise. Par souci d'équilibre, Jacques I^{er} devait donc également mettre un pied dans le monde catholique, grâce à d'autres alliances matrimoniales, soit avec la France soit avec l'Espagne¹¹⁵. Cette recherche d'équilibre dans les alliances pouvait d'ailleurs viser non seulement à éviter la formation d'un front habsbourgeois

¹¹⁰ BL, Stowe MS 173, fol. 7, lettre d'Edmondes à Jacques I^{er}, Paris, 21 juillet 1612.

¹¹¹ NA, SP, 78/59, fol. 26, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 25 janvier 1612.

¹¹² Sur la politique matrimoniale des premiers Stuarts, voir Valentina Caldari et Sara J. Wolfson (dir.), *Stuart Marriage Diplomacy: Dynastic Politics in their European Context, 1604-1630*, Woodbridge/Rochester, The Boydell Press, 2018.

¹¹³ On peut lire à ce sujet une lettre du duc de Bouillon à Jacques I^{er}, datée du 18/28 août 1612 : « [...] estimant que l'ouverture du mariage de Madame Chrestienne nous donnoit une grande ayde pour parvenir à ce but [...] » (NA, SP 78/60, fol. 38).

¹¹⁴ NA, SP 78/59, fol. 58, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 22 février 1612.

¹¹⁵ R. Lockyer, *The Early Stuarts, op. cit.*, p. 15-16.

dirigé contre l'Angleterre et ses alliés dans l'Empire, mais aussi à compenser la dégradation progressive des relations anglo-hollandaises due à des rivalités commerciales croissantes¹¹⁶.

c. Réussite en France, échecs en Angleterre

Certaines divergences qui existaient concernant la manière de mettre en œuvre la politique matrimoniale entre les deux Couronnes conduisirent à des résultats qui étaient également différents. Alors que la diplomatie française tenait rigoureusement à son plan consistant à conclure prioritairement le mariage avec l'Espagne – quelles que fussent les protestations des grands, des huguenots ou du roi Jacques, et les suggestions intéressées de donneurs d'avis tels que le duc de Bouillon –, l'Angleterre, par contraste, n'avait jamais réussi à s'accorder avec ses arrière-pensées, provoquant ainsi l'échec de sa politique sur plusieurs plans.

L'impuissance de Jacques I^{er} à empêcher la conclusion des doubles mariages franco-espagnols en est le premier signe. En effet, dans l'affaire du double mariage franco-espagnol, le roi d'Angleterre accorda son soutien aux détracteurs du projet, semblant se rallier à la rhétorique anti-gouvernementale des princes français qui se revendiquaient défenseurs de l'héritage henricien et accusaient la régente et ses ministres d'hispanophilie et d'un zèle religieux ultra-catholique : Condé ne déclara-t-il pas que « deux tiers du Conseil seraient pensionnaires de l'Espagne »¹¹⁷ ? Les réticences des princes, cependant, ne résistèrent pas aux efforts de Villeroy et de Concini, opportunément appuyés par la promesse que leur fit la régente de leur octroyer plusieurs places fortes en récompense de leur ralliement aux projets de mariages.

i. L'échec des tentatives visant à coaliser catholiques modérés et protestants contre Villeroy

Pour Jacques I^{er}, une autre solution pour mettre en échec les mariages était en effet d'évincer des affaires l'un des protagonistes les plus importants, le marquis de Villeroy.

¹¹⁶ Par exemple, le seigneur de Bisieux parla des différends anglo-hollandais « pour leur traficq des Indes orientales » qui, selon lui, « ne se terminera encores si tost » (BnF, Mss, Français 15987, fol. 72, lettre de Bisieux à Puisieux, Londres, 22 mai 1613). Sur les relations anglo-hollandaises dans cette période, voir une étude récente d'Anton Poot, *Crutial Years in Anglo-Dutch Relations (1625-1642): The Political and Diplomatic Contacts*, Hilversum, Verloren, 2013.

¹¹⁷ NA, SP 78/59, fol. 21, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, janvier 1612.

Pour essayer d'atteindre cet objectif, Thomas Edmondes s'efforça d'entreprendre une politique de rapprochement interconfessionnel à la Cour de France sous les auspices des Anglais et de structurer un « bloc modéré », comprenant tant les protestants que les catholiques « modérés ».

- ***Un cercle interconfessionnel d'influence***

- *Des liens « naturels » avec les protestants*

Reconnu pour sa prudence, Edmondes s'attacha dès le début de son ambassade à trouver sa place à la Cour, c'est-à-dire à se constituer un cercle de relations personnelles¹¹⁸. À cette fin, il se lia non seulement avec les ambassadeurs et autres agents des pays alliés de l'Angleterre mais aussi avec les Grands du royaume, qui formaient à la Cour différents partis rivaux.

Parmi ceux-ci, il était naturel qu'en protestant convaincu et ouvertement anti-espagnol, Edmondes affichât une certaine proximité avec les chefs de file des réformés et, en particulier, avec le duc de Bouillon. Les deux hommes, liés par « une longue et intime amitié »¹¹⁹ correspondaient de manière constante et assidue¹²⁰.

Dans ces conditions, Edmondes ne put que se féliciter de voir la France envoyer le duc de Bouillon auprès de Jacques I^{er} en avril 1612 avec mission de faire parvenir au souverain anglais le texte des doubles mariages et de calmer l'esprit du roi d'Angleterre, « d'éclaircir des plaintes qui s'y font contre Leurs Majestés ne sachant d'où cela peut provenir n'ayant rien fait contre ce Roy qui semble chercher querelle »¹²¹, et de l'assurer que la régente s'employait à maintenir l'amitié entre les deux couronnes¹²². Qui plus est, le duc fut chargé de soulever à nouveau la question d'un mariage entre Henry, prince de Galles, et Christine de France. En Bouillon, Marie de Médicis disposait d'ailleurs d'une « carte » dont elle joua habilement en cette occasion¹²³ car, tout en étant attaché au service de la régente, le duc était ami d'Edmondes

¹¹⁸ « Vostre prudence tant louée et recogneue [...] » écrivait Jean de Courtenay à Edmondes (BL, Stowe MS 175, fol. 365, Londres, 13 mars 1616).

¹¹⁹ T. Birch, *An Historical View of the Negotiations*, op. cit., p. 373.

¹²⁰ *Ibidem*, p. 343.

¹²¹ Bibliothèque de l'Institut, Godefroy 267, fol. 15, lettre de Villeroy à Bouillon, 13 mai 1612.

¹²² BnF, Mss, Français 4112, fol. 23, « Instruction baillée à monseigneur de Bouillon, s'en allant en Angleterre, au mois d'avril 1612 » ; T. Birch, *An Historical View of the Negotiations*, op. cit., p. 343-346. Pour les réponses de Jacques I^{er} aux déclarations de Bouillon, voir NA, SP 78/59, fol. 140, Westminster, 19 mai 1612.

¹²³ « La reine pense qu'une telle proposition venant d'un personnage de la même religion et très estimé par le roi [d'Angleterre] aura pour effet de dissiper les ténèbres [...] » (CSPV, vol. XII, lettre de Zorzi Giustinian, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 21 février 1612, p. 292).

et avait déjà beaucoup plaidé en faveur de liens étroits entre Paris et Londres¹²⁴ en vue de contrebalancer l'influence espagnole à la Cour de France¹²⁵. Selon Bisseaux, la candidature du duc « sans doute sera mieux vue que aucun autre »¹²⁶.

Ce n'est toutefois pas de façon systématique que l'ambassadeur s'appuya sur les princes protestants ; ainsi, par exemple, il marqua une certaine méfiance vis-à-vis du duc de Soubise, jugé impulsif et ambitieux, mû davantage par ses propres intérêts que ceux de la communauté protestante¹²⁷.

➤ *Un cercle étendu à des catholiques*

Surtout, Edmondes visa à étendre ses relations au-delà de la sphère protestante : sa correspondance traitait comme un tout le parti qu'il appelait « des modérés », catholiques comme protestants, dont Bouillon était décrit comme la figure de proue, aux côtés notamment du connétable de Montmorency, du duc de Sully et de M. de Lesdiguières. Les uns, protestants, étaient d'autant plus enclins à la modération qu'ils étaient alors sur la défensive, soucieux de préserver les récents acquis de leur religion ; les autres, catholiques, étaient vus par Edmondes comme des continuateurs de la politique antiespagnole d'Henri IV ; ensemble, l'ambassadeur anglais les décrivait comme de « Bons François » soucieux d'équilibre en Europe entre les États catholiques et les États protestants, de préserver le royaume et de contrebalancer l'influence grandissante du parti catholique pro-espagnol.

La convergence qui s'opéra alors entre Jacques I^{er} et ceux des Grands qui s'opposaient aux projets de mariages – selon Edmondes, parmi les principaux adversaires des mariages on retrouvait, outre le prince de Condé, le comte de Soissons, le prince de Conti, les ducs de Longueville, de Vendôme et de Rohan ; les partisans en étaient les ducs de Guise et de Nevers ainsi que le prince de Joinville et Bassompierre – n'était d'ailleurs pas sans risques pour la paix intérieure¹²⁸. En signe de protestation, Condé et Soissons, « bons patriotes de l'État », quittèrent la capitale quelques jours avant une fête somptueuse organisée sur la place Royale à Paris à l'occasion de la publication des mariages ; malgré la présence de nombreux courtisans et le caractère solennel de l'événement, Thomas Edmondes nota ironiquement de cette fête « qu'il

¹²⁴ NA, SP 78/59, fol. 58, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 22 février 1612.

¹²⁵ T. V. Thoroughman, « Some Important Aspects of the French Policy of James I », art. cit., p. 72.

¹²⁶ BnF, Mss, Français 15985, fol. 346, lettre de Bisseaux à Puisieux, Londres, 1^{er} mars 1612.

¹²⁷ Voir l'entretien entre Edmondes et Soubise à Saint-Jean-d'Angély : NA, SP 78/64, fol. 73, lettre d'Edmondes à Winwood, Bordeaux, 16 octobre 1615.

¹²⁸ NA, SP 78/59, fol. 26, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 25 janvier 1612 ; fol. 66, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 6 mars 1612.

n'y avait pas le moindre applaudissement donné à une si grande action¹²⁹. » Aux dires de l'ambassadeur, les princes déclarèrent que le gouvernement n'avait aucun pouvoir pour conclure ces mariages pendant la minorité du roi, et l'ambassadeur rapporta que les Grands s'inquiétaient auprès de lui d'alliances qui risquaient de perturber « la bonne intelligence » du pays avec l'Angleterre et les Provinces-Unies¹³⁰.

Dans ses efforts pour constituer un « bloc modéré », Edmondes esquaissa un rapprochement avec le duc de Guise, suivant des consignes explicites de Jacques I^{er} : « Vous devez également utiliser tous les moyens indirects pour persuader Monsieur de Guise à être de ce parti¹³¹. » Une bonne entente s'installa rapidement entre les deux hommes : le duc fit part à l'ambassadeur de son « aversion pour le présent gouvernement des affaires » et se dit « prêt à s'employer à toute chose qui pourrait être dans l'intérêt » du roi d'Angleterre¹³². Dans ses rapports réguliers à Londres, Edmondes loua son « affection » envers les protestants et s'attacha à ce que la correspondance entre Guise et Jacques I^{er} se poursuivît¹³³.

● *De l'influence à l'ingérence, de l'ingérence à l'échec*

De l'influence à l'ingérence, il n'y a qu'un pas, que Jacques I^{er} ne fut pas loin de franchir lorsque son ambassadeur œuvra à rapprocher les « modérés » protestants et catholiques dans le but d'évincer des affaires Villeroy – « l'un des ministres les plus puissants¹³⁴ » qu'Edmondes nommait ironiquement « notre grand oracle »¹³⁵ – et, par conséquent, de provoquer la rupture « de l'alliance et de la cabale papale entre la France et l'Espagne »¹³⁶.

Ce faisant, le roi d'Angleterre, défenseur de la souveraineté absolue de droit divin dont le corollaire était la non-ingérence dans les affaires d'autrui, soutint ainsi un accord secret dont le but était de renverser Villeroy, traita ce dernier d'« homme d'État pernicieux » et demanda à Edmondes de faire le nécessaire afin de « gagner Monsieur de Guise » à cette cause¹³⁷. Toujours prudent, l'ambassadeur jugea certes utile de préciser – par antiphrase ? – que ce projet ne devait dans aucun cas nuire à la tranquillité publique et atteindre à l'autorité de la Régente. Il n'en

¹²⁹ T. Birch, *An Historical View of the Negotiations*, op. cit., p. 343.

¹³⁰ NA, SP 78/58, fol. 260, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 12 décembre 1611.

¹³¹ BL, Stowe MS 173, fol. 79, lettre de Jacques I^{er} à Edmondes, Woodstock, 27 août 1612.

¹³² NA, SP 78/56, fol. 196, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 27 juin 1610.

¹³³ NA, SP 78/56, fol. 208, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 8 juillet 1610.

¹³⁴ NA, SP 78/59, fol. 126, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 1^{er} mai 1612.

¹³⁵ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire*, op. cit., t. II, lettre d'Edmondes à Trumbull, Paris, 14 août 1610, p. 345-346.

¹³⁶ BL, Stowe MS 173, fol. 79, lettre de Jacques I^{er} à Edmondes, Woodstock, 27 août 1612.

¹³⁷ Sur cet accord secret, voir T. Birch, *An Historical View of the Negotiations*, op. cit., p. 357-365.

restait pas moins qu'Henry, prince de Galles, y adhéra et encouragea Edmondes à œuvrer à son aboutissement : « Si les princes du sang et ceux de la religion s'unissent fermement, et s'il n'y a pas de factions entre eux, ils peuvent avoir un très grand coup dans la plus grande et plus importante affaire de l'État¹³⁸. »

Cependant, la réussite du projet fut compromise, tout d'abord, par la maladie de Villeroy et l'absence du comte de Soissons, puis par la mort de ce dernier en novembre 1612. Le duc de Bouillon essaya de renouer une alliance avec Condé et Concini en espérant encore tenir Villeroy en échec, mais confessa lui-même que la disparition du comte de Soissons rendait cette tâche plus compliquée.

Signe de cet échec, le 25 août 1612, les actes des mariages franco-espagnols furent signés dans le cabinet privé de Marie de Médicis, et non seulement les princes y assistèrent – aux côtés d'un ambassadeur extraordinaire du roi d'Espagne, du duc de Guise et du nonce – mais, de surcroît, ils les signèrent, à la grande surprise d'Edmondes¹³⁹ : « Quand j'ai appris que les Princes du sang avaient signé le contrat, j'étais très troublé, compte tenu ce que le duc de Bouillon m'avait dit dernièrement, qu'ils ne s'attendaient pas à y être pressés¹⁴⁰. »

Jacques I^{er}, par le biais de son ambassadeur, avait ainsi tenté de structurer un « bloc modéré » interconfessionnel à la Cour de France dans le but explicite de mettre Villeroy hors-jeu, poussant la diplomatie aux limites de l'ingérence politique, ce qui donne une coloration particulière à son pacifisme.

ii. L'échec d'un projet franco-anglais

Parallèlement à des tentatives infructueuses d'empêcher la conclusion et célébration des mariages franco-espagnols, le projet d'union du prince Henry avec la princesse Christine se heurta à des difficultés que le secrétaire Beaulieu qualifia rapidement d'« insurmontables »¹⁴¹. Elles furent dans un premier temps le fait de l'Angleterre qui réclama d'obtenir les mêmes conditions que le roi d'Espagne ; du côté français, Villeroy se montra plutôt renfermé et sceptique tout au long des discussions¹⁴².

¹³⁸ *Ibidem*, p. 362.

¹³⁹ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire, op. cit.*, t. III, lettre de Beaulieu à Trumbull, Paris, 16 août 1612, p. 352-353.

¹⁴⁰ T. Birch, *An Historical View of the Negotiations, op. cit.*, p. 355.

¹⁴¹ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire, op. cit.*, t. V, lettre de Beaulieu à Trumbull, Paris, 3 novembre 1614, p. 49-51.

¹⁴² T. Birch, *An Historical View of the Negotiations, op. cit.*, p. 353.

Puis la mort du prince Henry le 6 novembre 1612 freina les négociations, même si son frère Charles, devenu héritier du trône, lui fut rapidement substitué dans ce projet. L'été 1613 marqua une reprise des négociations : on discuta, entre autres, du montant de la dot de Christine que Jacques I^{er} voulait voir s'élever à 800 000 couronnes, de la forme de la célébration du mariage, du nombre des serviteurs que la princesse serait autorisée à emmener en Angleterre ainsi que de la renonciation de ses droits à la couronne de France et de Navarre.

Mais un certain nombre de questions épineuses apparurent rapidement¹⁴³. Par exemple, Jacques I^{er} envisageait que Christine, âgée de seulement sept ans en 1613, pût être envoyée à la cour d'Angleterre deux ans après la signature du contrat de mariage, peut-être en vue de la convertir plus facilement au protestantisme¹⁴⁴ ; il se heurta en cela à l'opposition de la France et consentit à attendre que la princesse eût célébré ses douze ans, âge auquel une personne de sexe féminin était alors considérée comme nubile. Ensuite, la question du nombre de prêtres accompagnant Christine outre-Manche : le roi Jacques ne voulait en autoriser que deux¹⁴⁵.

Par conséquent, l'affaire traîna en longueur, la France, au fil des mois, tardant de plus en plus à répondre aux propositions d'Edmondes. Le gouvernement français trouva ainsi différents prétextes afin d'éviter de prendre des engagements concrets. Dans une lettre en date du 22 octobre 1613, Villeroy se sentit obligé de s'en excuser et d'expliquer les causes de ce retardement : « [...] premièrement, de l'absence de Condé sans l'avis duquel nous ne pouvions entrer en deliberation d'une affaire de telle importance et depuis son retour icy à cause du voiage que la Royne a faict à Paris sur l'indisposition du frère du Roy et de madame Chrestienne ... »¹⁴⁶.

Exaspéré et conscient de l'enlisement des négociations, Edmondes sollicita son ami le duc de Bouillon afin de faire la pression sur Villeroy. Ce dernier, selon l'ambassadeur, ne désirait pas en venir à une décision, quelle qu'elle fût, et faisait traîner les discussions. Beaulieu écrivit à Trumbull : « Tous les articles ont été tellement débattus, d'avant en arrière, que je ne vois pas ce que de plus peut être dit »¹⁴⁷. Quant à Villeroy, qui déclarait vouloir en venir au bout de ce projet, il conseilla au roi d'Angleterre de modérer ses demandes¹⁴⁸.

¹⁴³ NA, SP 78/61, fol. 196, lettre d'Edmondes à Jacques I^{er}, Paris, 29 juillet 1613 ; fol. 212, proposition d'un mariage, 26 août 1613.

¹⁴⁴ T. Birch, *An Historical View of the Negotiations*, op. cit., p. 352.

¹⁴⁵ NA, SP 78/61, fol. 297, lettre d'Edmondes à Jacques I^{er}, Paris, 14 novembre 1613.

¹⁴⁶ NA, SP 78/61, fol. 293, lettre de Villeroy à Edmondes, Fontainebleau, 22 octobre 1613.

¹⁴⁷ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire*, op. cit., t. IV, lettre de Beaulieu à Trumbull, Paris, 30 décembre 1613, p. 275-276.

¹⁴⁸ NA, SP 78/61, fol. 311, lettre d'Edmondes à Jacques I^{er}, Paris, 3 décembre 1613.

Une résolution concernant le mariage ayant finalement pu être prise par la partie française, Thomas Edmondes partit à Londres en janvier 1614 afin d'en délibérer avec le roi et ses ministres. À son plus grand étonnement, il rencontra une vive opposition au sein du Conseil privé dont les membres critiquaient le fait qu'ils n'avaient pas été consultés sur le projet. Les longues discussions n'aboutirent pas à un résultat satisfaisant, les divergences persistant : « quelqu'un voulant que le prince se marie en Allemagne, d'autres en Espagne et encore d'autres en Savoie »¹⁴⁹. En revanche, Jacques I^{er} se montra plus déterminé que jamais à conclure le mariage et renvoya Edmondes à Paris chargé de ses instructions en juillet 1614¹⁵⁰.

Cependant, l'ambassadeur retrouva le royaume de France en proie aux guerres civiles entre la Couronne et les princes. Les préoccupations du gouvernement étant essentiellement concentrées sur la politique intérieure, la question du mariage franco-anglais fut rapidement reléguée au second plan, avant d'être progressivement abandonnée. Aux retards liés à « l'état présent des affaires » en France s'ajoutèrent les désaccords qui concernaient les différents articles. En fin de compte, le secrétaire Beaulieu jugea « les difficultés insurmontables »¹⁵¹, tandis qu'Edmondes, assumant son échec, proclama à Villeroy : « Je lui ai dit que, vu leur résolution, ce serait mieux de rompre au lieu d'entretenir encore plus longtemps sans espoir de ramener le projet à une quelconque issue »¹⁵².

2. Le mariage, une recette héritée de longues traditions diplomatiques

La doctrine politique des partisans de la paix entre les États européens s'appuyait principalement, dans les relations internationales traditionnelles, sur la politique matrimoniale, outil central des relations diplomatiques à l'époque moderne¹⁵³.

¹⁴⁹ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire, op. cit.*, t. IV, lettre d'Edmondes à Trumbull, Londres, 22 avril 1614, p. 385-386.

¹⁵⁰ BL, Stowe MS 175, fol. 63, instructions à Edmondes, 20 juillet 1614.

¹⁵¹ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire, op. cit.*, t. V, lettre de Beaulieu à Trumbull, Paris, 3 novembre 1614, p. 49-51.

¹⁵² C'est après l'arrestation du prince de Condé et le départ précipité de l'ambassadeur extraordinaire James Hay, en 1616, que l'idée d'un mariage entre le prince de Galles et Christine de France fut définitivement abandonnée. Voir NA, SP 78/63, fol. 98, lettre d'Edmondes au lord-chambellan, Paris, 13 mars 1615 ; fol. 193, lettre d'Edmondes à Robert Carr, 1^{er} comte de Somerset, Paris, 3 juin 1615 ; NA, SP 78/64, fol. 124, lettre d'Edmondes à Winwood, Bordeaux, 9 novembre 1615 ; NA, SP 78/65, fol. 15, lettre d'Edmondes à Winwood, Poitiers, 2 janvier 1616 et T. Birch, *An Historical View of the Negotiations, op. cit.*, p. 398.

¹⁵³ Sur le mariage comme outil diplomatique et ses différents objectifs, voir M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial, op. cit.*, p. 58-67.

En effet, malgré des divergences religieuses, les dynasties européennes avaient toujours le sentiment de former une large famille chrétienne, faisant du mariage des princes et des princesses l'une des plus grandes affaires diplomatiques durant tout l'Ancien Régime¹⁵⁴. Citons à ce propos Frances Yates qui a rappelé que « dans la vieille Europe, un mariage royal était un événement diplomatique de première importance, et les festivités du mariage royal étaient une déclaration de politique »¹⁵⁵. Dans l'esprit du temps c'est bien une alliance matrimoniale réussie qui pouvait permettre d'apporter bien plus de gains et de bienfaits que n'importe quelle victoire militaire sur le champ de bataille¹⁵⁶.

L'exploitation des sources tirées de la correspondance diplomatique permet d'établir un lien entre d'une part, l'importance donnée à la politique matrimoniale et, d'autre part, la structure même de la diplomatie baroque, en tout cas en France et en Angleterre. Dans une diplomatie éminemment personnelle, liens personnels et liens politiques sont inextricablement mêlés ; or le mariage demeure la forme la plus solide de liens interpersonnels.

a. Le mariage, quintessence d'une diplomatie fondée sur des liens personnels

À la lecture de la correspondance diplomatique, apparaît un de lien entre l'importance accordée à la politique matrimoniale et la marge de manœuvre des diplomates dans la définition et la mise en œuvre de la politique extérieure. Peut-être faut-il rechercher les raisons de ce lien dans l'importance des liens personnels et des mœurs auliques au sein de la diplomatie baroque : dans un univers où dominant encore les liens personnels, quel lien plus personnel qu'un mariage ?

Cette dimension interpersonnelle très forte des relations internationales mettant en avant des questions dynastiques – elle pourrait être qualifiée de pratique d'un autre temps, peu compatible avec la construction de l'absolutisme – était portée par des diplomates qui, cherchant un équilibre de forces, ne pouvaient l'exprimer et le symboliser qu'à travers des instruments et des outils peu adaptés, tels que la politique matrimoniale.

¹⁵⁴ Pour la politique matrimoniale très active des Habsbourgs, voir Pauline Sutter Fichtner, « Dynastic Marriage in Sixteenth-Century Habsbourg, Diplomacy and Statecraft: an Inter-Disciplinary Approach », *American Historical Review*, 81, 1976, p. 243-265.

¹⁵⁵ Frances Amelia Yates, *The Rosicrucian Enlightenment*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1972, p. 1.

¹⁵⁶ A. Tallon, *L'Europe au XVI^e siècle*, op. cit., p. 137.

Notons également qu'étant un terrain d'action diplomatique privilégié, la politique matrimoniale était un jeu par nature ambivalent.

D'un côté, elle présentait un moyen de garantir la paix, revendiqué volontairement par tous les acteurs diplomatiques. En effet, les mariages princiers, censés resserrer les liens existant entre deux familles royales égales, étaient des signes de coopération supranationale et illustraient une détermination pacifiste, ou tout au moins un pacte unilatéral de non-agression, des États et de leurs peuples. Par exemple, les doubles mariages franco-espagnols devaient mettre un terme de manière définitive à la longue rivalité territoriale entre les deux puissances¹⁵⁷.

De l'autre côté, elle était un moyen pour les pouvoirs de consolider des alliances politiques via les alliances dynastiques, dans l'espoir de renforcer leur position sur la scène internationale. Instruments ou vecteur de rapprochements interétatiques, les mariages présentaient donc des lieux de rivalités. En effet, comment sinon expliquer le vif mécontentement de Jacques I^{er} – pourtant attaché à la paix – exprimé à l'occasion de l'annonce, en 1612, de conclusion des doubles mariages entre la France et l'Espagne ? Comme nous le rappelle Michel de Waele, lorsque des négociations entre deux États devenaient publiques, il n'était pas rare de voir un troisième royaume intervenir afin de les faire dérailler¹⁵⁸. La réussite de la politique matrimoniale de Marie de Médicis signifiait l'échec du roi d'Angleterre, ce dernier cherchant en vain de marier son fils à une infante espagnole depuis le traité de Londres de 1604 qui mit fin à la guerre franco-espagnole.

On peut donc bien parler de « politique matrimoniale », car ce n'est pas sans buts politiques que les mariages constituaient un objet de diplomatie. Ils le faisaient d'autant plus facilement que les techniques à mettre en œuvre pour la négociation de telles alliances restaient de nature purement aulique : négocier le nombre de prêtres accompagnant une épouse, le montant d'une dot, les règles d'héritage ou les détails d'une cérémonie relevait parfaitement de la compétence de diplomates, rompus aux mœurs auliques dans une société « de Cours ».

¹⁵⁷ Marie-Claude Canova-Green, « L'équivoque d'une célébration : les fêtes du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche à Bordeaux (1615) », *Dix-septième siècle*, vol. 222, n° 1, 2004, p. 3-24.

¹⁵⁸ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 61.

b. L'exemple de Thomas Edmondes, inspireur autant qu'exécutant de la politique matrimoniale de son roi ?

L'exemple des interventions et des entreprises menées par Thomas Edmondes à la Cour de France pendant les premières années de sa mission montre que l'ambassadeur était un très bon instrument – et peut-être même parfois instigateur – de la politique de recherche d'un équilibre de forces pré westphalien prôné par Jacques I^{er}. En effet, afin d'essayer de parvenir à réaliser les options et les fins de son maître, il sut incarner magistralement la politique matrimoniale du premier roi Stuart, un seul vrai instrument dont disposait ce dernier dans son arsenal politico-diplomatique¹⁵⁹.

Cette incarnation s'observe le mieux dans les négociations d'un projet de mariage entre Henry, prince de Galles et Christine de France, menées par Edmondes dès l'année 1612. Négociant ardemment avec Villeroy et abordant de façon particulièrement pointilleuse toutes les clauses du futur contrat, l'ambassadeur mettait ainsi en avant l'importance d'une dimension interpersonnelle – qu'elle soit de prince à prince ou de diplomate à secrétaire d'État, les deux représentant leurs souverains –, que revêtait la diplomatie baroque du début du XVII^e siècle dans le processus de pourparlers. Exécutant de la politique royale, Edmondes en était également de toute évidence l'inspireur : en effet, il paraissait être le seul, contre tous les membres du Conseil privé de Jacques I^{er}, qui se disait convaincu dans la nécessité de marier l'héritier du trône à une princesse de France. Ainsi, l'ambassadeur non seulement alla contre les avis hésitants des ministres du roi, mais il sut imposer sa vision à son maître qui finit par le renvoyer à Paris dans le but de continuer les négociations.

Puis, Thomas Edmondes s'efforça d'incarner un autre aspect de la politique matrimoniale de Jacques I^{er} – aspect qui ressort peut-être encore mieux de ses dépêches diplomatiques – qui était l'annulation des doubles mariages franco-espagnols. N'oublions pas que les mariages présentaient des lieux de rivalités, et le roi d'Angleterre y avait ses raisons politiques. Pour pouvoir atteindre ce but, Edmondes s'efforça, dès les premiers jours de son ambassade, de se constituer un cercle d'amis et de confidents à la Cour de Louis XIII, de renouer d'anciens liens ainsi que de comprendre de qui se méfier. Notons à cet égard que trouver ainsi sa place, pour

¹⁵⁹ Edmondes fut alors comme l'instrument – et peut-être l'instigateur – d'une politique de rapprochement interconfessionnel sous les auspices des Anglais, dans deux occasions au moins : d'une part, lorsqu'il œuvra à structurer un « bloc modéré » interconfessionnel à la Cour de France et, d'autre part, dans la politique matrimoniale du roi d'Angleterre.

un nouvel ambassadeur, était à la fois d'autant plus compliqué et d'autant plus important que le contexte politique était marqué par l'instabilité caractéristique de tout régime de régence. Edmondes commença donc sans tarder à s'entretenir avant tout avec les Grands du royaume, qui formaient à la Cour différents partis rivaux. Tissant des liens avec ces derniers, il montra ainsi son intention de se fondre dans le système aulique, voire d'en devenir temporairement partie intégrante, afin de pouvoir peser sur la politique intérieure française et, plus particulièrement, d'obtenir l'annulation des doubles mariages. À titre d'exemple, nous avons vu qu'il provoqua sciemment un conflit de préséance – pratique aulique par définition – et refusa d'assister à la cérémonie de la publication des mariages, marquant ainsi son mécontentement de manière publique. Edmondes essaya également de former un « bloc modéré » interconfessionnel à la Cour de France dans le but d'évincer Villeroy, considéré à raison comme l'un des principaux artisans des doubles mariages. Même si finalement ces entreprises s'étaient avérées infructueuses, Jacques I^{er} aurait-il pu les mener sans un diplomate qui non seulement avait parfaitement compris les mécanismes du fonctionnement de la Cour de France mais en était devenu un membre à part entière ?

II. RÉUSSITES ET ÉCHECS DE LA POLITIQUE PACIFICATRICE D'INFLUENCE (D'INTERVENTION) DE JACQUES I^{ER} EN FRANCE (1614-1617 ; 1621- 1622) : MÊME POLITIQUE, MOYENS DIFFÉRENTS

Tant les guerres civiles sous Marie de Médicis dans les années 1614-1617 que les rébellions protestantes sous Louis XIII des années 1619-1623 offrirent à Jacques I^{er} l'occasion d'entreprendre des tentatives de s'ingérer de façon inédite dans la politique intérieure du souverain français, au nom de la promotion de la paix. Bien que cette politique pacificatrice d'influence et parfois même d'intervention fût caractérisée par les mêmes enjeux et les mêmes modalités, elle fut tantôt marquée par des réussites étonnantes – le roi d'Angleterre pesa véritablement dans les négociations entre la régente et les Princes en 1615-1616 –, tantôt par des échecs, Louis XIII refusant toute médiation anglaise quelques années plus tard, en 1619-1623. Outre les circonstances qui changeaient – l'isolement et la faiblesse de la régente d'un

côté et la force du pouvoir personnel de Louis XIII de l'autre –, cette situation doit sans doute être expliquée par la différence des moyens employés par Jacques I^{er}. En effet, alors que Thomas Edmondes, diplomate habile et expérimenté, réussit à peser véritablement, grâce notamment à ses réseaux et ses talents personnels, dans les jeux intérieurs français, devenant à la fois un instrument et un inspirateur de la politique pacificatrice et médiatrice de son maître, ses successeurs – Edward Herbert et James Hay – n'avaient pas les mêmes atouts, subissant des échecs dans leurs tentatives d'intercession et d'arbitrage. Aussi la diplomatie tient-elle un rôle quasi exclusif dans la politique étrangère du premier roi Stuart à l'égard de la France, et le choix de ses diplomates n'en était que plus primordial.

A. Une médiation anglaise active voire ingérente, mais finalement vaine, dans les guerres civiles en France (1615-1616)

C'est dans le contexte des guerres civiles en France dans les années 1615-1616 que le pacifisme de Jacques I^{er} se révèle le plus clairement : cette *via media*, qui constituait en réalité son seul jeu stratégique possible, conduisit le *Rex pacificus* à imposer, par le biais de Thomas Edmondes, sa médiation – voire son ingérence –, mais il se trouva *in fine* mal récompensé de ses efforts de paix.

1. L'escalade guerrière en France

La dégradation du climat politique en France débuta en janvier 1614, quelques jours après le départ de Thomas Edmondes. À la suite d'une diminution de leurs pensions, un certain nombre des Grands – le prince de Condé, les ducs de Nevers, de Mayenne et de Longueville – se retirèrent dans leurs gouvernements en signe de protestation contre le pouvoir royal, provoquant une révolte que l'historiographie a nommé « la première guerre civile ». Quant à César de Vendôme (1594-1665), fils légitimé d'Henri IV, il partit pour la Bretagne afin d'essayer de soulever la province. Le 19 février 1614, Condé publia un manifeste dans lequel il justifia la révolte et demanda la prochaine convocation des États-Généraux ainsi que l'annulation des mariages franco-espagnols. Assumant ainsi le rôle traditionnel de tout héritier

présomptif de la Couronne, le prince se disait persuadé de défendre les intérêts fondamentaux et la gloire du royaume.

Pacifiste convaincu, Villeroy essaya d'éviter à tout prix les batailles sanglantes entre les armées du roi et celles des princes, préférant les négociations qui commencèrent le 14 avril 1614 à Mézières par l'intermédiaire du célèbre magistrat et historien Jacques-Auguste de Thou, ami personnel de Condé. Il fallut un mois de discussions et de délibérations pour que les deux parties parvinssent à se mettre d'accord, signant, le 15 mai, le « traité de Sainte-Menehould » : la régente, tout en restant extrêmement ferme concernant la question des mariages, s'engagea à verser des nouvelles pensions aux rebelles et promit de convoquer sous peu les États-Généraux ainsi que d'ouvrir le Conseil aux Grands et d'écouter leurs avis¹⁶⁰.

Au retour d'Edmondes à Paris, en août 1614, la situation politique française restait cependant troublée et incertaine. Le traité de Sainte-Menehould avait mis un terme à la première guerre civile entre la Couronne et les Grands, mais la paix était toujours précaire. En juin 1615, les hostilités reprirent de plus belle. Les Grands – Longueville, Mayenne et Bouillon – quittèrent la Cour et se rassemblèrent dans le domaine de Condé à Clermont-en-Beauvaisis. Déçus par l'échec des États-Généraux (tenus entre le 27 octobre 1614 et le 23 février 1615) et abandonnés par les cours souveraines, ils contestaient la détermination opiniâtre du pouvoir royal à célébrer les mariages franco-espagnols¹⁶¹. Villeroy tenta alors d'emprunter la voie de la négociation afin de trouver une solution pacifique, mais il échoua. Le 27 juillet 1615, les pourparlers conduits avec les princes furent rompus, et le 30, la régente rappela à tous les gouverneurs le devoir de résister aux rebelles. Ainsi s'amorça la deuxième guerre civile¹⁶².

¹⁶⁰ Pour le contexte et le déroulement de la première guerre civile, voir H. Duccini, *Concini : grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, op. cit., p. 146-157 ; J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 430-449.

¹⁶¹ En effet, Condé subit un échec flagrant lors de la tenue des États généraux. Premièrement, il dut rapidement renoncer aux débats politiques de fond, consistant à essayer de défendre le principe d'une monarchie tempérée soumise aux avis des Grands. Puis, les trois ordres approuvèrent anonymement les mariages espagnols. Enfin, les députés commencèrent à soulever la question de la vénalité des charges ainsi que des pensions, sujet auquel Condé était particulièrement sensible, compte tenu du fait qu'il s'était procurés plus de trois millions de livres pendant la Régence (Katia Béguin, *Les princes de Condé : rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2012, p. 30-31). Sur les États généraux de 1614, voir M. Hayden, *France and the Estates General of 1614*, op. cit. ; Roger Chartier et Denis Richet (dir.), *Représentation et vouloir politiques : autour des États généraux de 1614*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1982 ; J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 438-449 ; H. Duccini, *Concini : grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, op. cit., p. 164-175.

¹⁶² Sur le déroulement de la deuxième guerre civile jusqu'aux négociations de la paix de Loudun, voir H. Duccini, *Concini : grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, op. cit., p. 176-201.

2. Un rôle d'abord pacificateur de Jacques I^{er}, seule posture politique qui conciliât son impuissance militaire et sa volonté d'influence

Dans un premier temps, Jacques I^{er} adopta, face à l'escalade guerrière, un rôle réellement pacificateur, à trois égards : d'abord, en s'abstenant de « souffler sur les braises » de la rébellion de Condé, en dépit des appels de celui-ci ; ensuite, en entravant le ralliement des protestants à Condé ; enfin, en usant de l'entregent de son ambassadeur pour tenter de retarder la conclusion des mariages franco-espagnols.

a. Jacques I^{er} conduisit, grâce à l'entregent de son ambassadeur, une politique de désescalade auprès des deux parties françaises

« Vis-à-vis des protestants de France, Jacques I^{er} se montrait d'une discrétion à laquelle notre gouvernement n'était guère accoutumé : loin de seconder leurs rébellions, comme avait fait Élisabeth, il voulait ramener Condé au devoir »¹⁶³.

L'une des particularités de cette deuxième guerre civile tint à ce que Condé chercha le soutien de la communauté protestante. À cette fin, il s'adressa aux différentes assemblées des réformés ; par exemple, il envoya l'un de ses proches à celle de Grenoble à l'été 1615 avec une proposition d'alliance¹⁶⁴. Mais il rechercha aussi le soutien matériel de Jacques I^{er} et, pour ce faire, s'entretint avec Edmondes et envisagea d'expédier un gentilhomme en Angleterre afin d'informer le roi de ses intentions et d'implorer son assistance : « Le prince de Condé m'envoya pour m'acquitter qu'il comptait expédier un gentilhomme à la Majesté du Roi pour l'informer de leurs démarches et implorer la faveur de sa majesté dans certaines requêtes qu'il lui avait confiées pour le mâle à sa majesté recommandation. À quoi je lui fis répondre que je m'assurai que Sa Majesté se montrait soucieuse de sa conservation et du bien qu'il peut tenir aussi loin

¹⁶³ Georges Ascoli, *La Grande Bretagne devant l'opinion française*, Paris, J. Gamber, 1927-1930, t. 1, p. 24.

¹⁶⁴ *Articles que Monsieur de la Haye proposera à Messieurs de l'Assemblée de Grenoble, tant en son nom que des autres Princes, Officiers de la Couronne et Seigneurs joints avec Nous, Sedan, 28 août 1615*, cité dans C. Bitsch, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon*, op. cit., p. 161-163.

que possible stand avec le maintien de l'amitié avec l'État de France »¹⁶⁵. Il semblerait que le duc de Savoie, lui aussi, eût le dessein d'offrir sa médiation aux princes.

Pour Jacques I^{er}, soutenir la rébellion de Condé n'aurait été que poursuivre par d'autres moyens la politique du « bloc modéré » contre un gouvernement français dont il critiquait volontiers les ministres d'État¹⁶⁶, et aurait pu conduire à rompre les mariages franco-espagnols auxquels il était opposé. Pourtant, le roi, qui se concevait comme un *Rex Pacificus*, repoussa la demande de secours en hommes et en argent sollicitée par le prince de Condé par le biais de son envoyé, le marquis de Bonnivet, en dépit des bénéfices qu'il pouvait en tirer¹⁶⁷. Gaspar Dauvet, sieur des Marêts, ambassadeur de France en Angleterre le rapporta ainsi : « Lorsque j'eus ma dernière audience du roi de la Grande-Bretagne, à Londres, il me dit qu'il falloir mettre, à tout prix, la paix au royaume de France »¹⁶⁸, calmant les inquiétudes de Puisieux¹⁶⁹.

En parallèle, Jacques I^{er} usa de son influence sur les assemblées protestantes pour éviter que celles-ci ne ralliassent le soulèvement fomenté par Condé. Il envoya ainsi un agent à l'assemblée de Grenoble afin de représenter à ses coreligionnaires tous les dangers d'une telle alliance¹⁷⁰ qui risquerait de les faire réapparaître comme une minorité agissante et infidèle au pouvoir royal. Rappelons que déjà dans les années 1610-1611, Edmondes mettait en garde le duc de Guise contre toute entreprise qui pût déstabiliser l'État et lui faisant valoir que les chefs protestants ne soutiendraient pas d'entreprises rebelles de la part de la noblesse française. Bien que pressés par Condé, qui les accusait de lenteur et d'indécision, les réformés condamnaient la nouvelle prise d'armes et hésitaient sur le comportement à adopter¹⁷¹.

Enfin, le roi poursuit également une politique de désescalade auprès de la Régente, essayant de faire pression sur elle pour retarder la conclusion des mariages franco-espagnols. Était-ce pour Jacques I^{er} une façon de la pousser à une concession aux Grands, ou un moyen d'atteindre par la diplomatie plutôt que par les armes un de ses buts politiques propres ? En tout

¹⁶⁵ NA, SP 78/63, fol. 259, lettre d'Edmondes à Winwood, Paris, 24 juillet 1615.

¹⁶⁶ T. Birch, *An Historical View of the Negotiations*, op. cit., p. 387-389.

¹⁶⁷ *Mémoires du cardinal de Richelieu, publiés d'après les manuscrits originaux*, op. cit., vol. II, p. 417.

¹⁶⁸ Jean-Baptiste Honoré Raymond Capefigue, *Richelieu, Mazarin, la Fronde et le règne de Louis XIV*, Paris, Duféy, 1835-1836, vol. II, p. 144.

¹⁶⁹ « Nous avons sceu que le marquis de Bovinet est passé en Angleterre pour essayer de lever des gens de guerre pour ces princes et [...] de bailler six escus de paye pour chasque soldat à quoy vous aurez un peu l'oeil et si c'est la verité vous serez officer envers le Roy de la Grande Bretagne [...] » (BnF, Mss, Français 15988, fol. 52, lettre de Puisieux à des Marêts, Paris, 17 août 1615).

¹⁷⁰ T. V. Thorougman, « Some Important Aspects of the French Policy of James I », art. cit., p. 75.

¹⁷¹ Le parti huguenot et tout particulièrement ses Grands se trouvèrent alors divisés. Voir Hugues Daussey, « Le parti huguenot à l'épreuve de la révolte de Condé (1615-1616) », *Dix-septième siècle*, n° 293, 2021/4, p. 209-220.

état de cause, il chargea Edmondes de présenter des remontrances en ce sens au roi et à la reine mère en juin 1615, faisant valoir la minorité de Louis XIII, les troubles en France ainsi que des problèmes non-résolus en Allemagne et en Italie¹⁷².

b. Une politique pacifiste était en réalité la seule politique possible pour l'Angleterre

Ainsi, dans ce premier temps suivant le retour d'Edmondes, le roi d'Angleterre conduisit une politique réellement pacifiste. Il faut cependant observer que cette voie politique, la *via media*, était en réalité la seule qui s'offrait à lui, conciliant sa relative impuissance armée – carte manquante de la donne stratégique de Jacques I^{er} – et sa volonté d'influence dans le jeu européen.

En effet, le souverain anglais ne pouvait pas ignorer qu'en cas d'échec d'une coalition des Grands catholiques et protestants, les intérêts des réformés risquaient de s'en trouver fort compromis, voire leurs privilèges abolis, par une probable rétorsion du pouvoir royal. Un tel échec était d'autant plus probable que, si l'Angleterre avait soutenu ouvertement cette coalition, le risque était fort que la régente fît appel à l'aide – y compris militaire – des Espagnols ; dans « une guerre civile de grande ampleur », les princes rebelles auraient peut-être reçu le soutien des Provinces-Unies et du Palatinat, mais Jacques I^{er} n'aurait pu y joindre de forces substantielles qu'avec l'aval d'un Parlement loin de lui être acquis, et les forces auraient été déséquilibrées en défaveur des protestants¹⁷³. À cet égard, notons que le contexte intérieur anglais était en effet troublé par des divergences croissantes entre Jacques I^{er} et le Parlement : ce dernier, convoqué en avril 1614 afin de trouver une solution aux difficultés financières de la Couronne, fut dissout après seulement huit semaines de réunion, ce qui lui valut le sobriquet de « pourri »¹⁷⁴. Au surplus, selon Edmondes, le duc de Nevers menaçait « d'embrouiller » les îles Britanniques à l'aide des catholiques anglais dont 60 000 pouvaient porter les armes¹⁷⁵. Ainsi,

¹⁷² Pour les remontrances, voir NA, SP 78/63, fol. 222.

¹⁷³ Simon Adams, « The Protestant Cause: Religious Alliance with the West European Calvinist Communities as a Political Issue in England, 1585-1630 », thèse de doctorat, Université d'Oxford, 1973, citée dans M. C. Questier, *Dynastic Politics and the British Reformations*, op. cit., p. 367.

¹⁷⁴ Sept ans s'écoulèrent avant que Jacques I^{er} ne convoquât à nouveau le Parlement, en 1621 (voir R. Lockyer, *The Early Stuarts*, op. cit., p. 185-187 ; P. Croft, *King James*, op. cit., p. 91-96).

¹⁷⁵ NA, SP 78/65, fol. 57, lettre d'Edmondes à Winwood, Tours, 23 janvier 1616.

l'engagement dans une escalade armée avait tout d'une impasse pour un roi ne pouvant pas librement lever de troupes.

À l'inverse, le non-alignement choisi par Jacques I^{er} avait ses avantages : il préservait les privilèges de ses coreligionnaires français, qui auraient assurément été mis à mal en cas de défaite politique, voire militaire. Rappelons que l'édit de Nantes avait conféré aux huguenots un certain nombre de privilèges, consistant notamment en droit de posséder des places de sûreté ou de commercer librement avec des pays ennemis. Un certain nombre de bastions protestants, et, tout particulièrement, La Rochelle, fournissaient aux Anglais d'utiles points d'appui sur le continent, quasiment des têtes de pont, comme la ville de Calais au XVI^e siècle. En effet, les contacts entre Jacques I^{er} et les ducs de Rohan et Soubise, chefs de file des huguenots qui s'établirent à La Rochelle, furent anciens et multiples¹⁷⁶. En 1600, le futur roi d'Angleterre, alors régnant sur l'Écosse, demanda à Rohan d'être un des parrains de son fils, le futur Charles I^{er}. Puis, élevés dans une famille protestante, les deux ducs s'inquiétaient également autant que le roi d'Angleterre des conséquences néfastes qui pourrait avoir pour la communauté protestante française les doubles mariages franco-espagnols. Par conséquent, les révoltes princières des années 1614-1617 mettant à mal la fidélité des deux frères à la Couronne de France, elles favorisèrent encore davantage des échanges entre l'Angleterre et les rebelles protestants¹⁷⁷. Nous avons vu que des messagers et des espions au service de Jacques I^{er}, à l'image de Boisloirée, faisaient régulièrement des allers-retours entre Londres et La Rochelle, l'un des bastions les plus importants du protestantisme français, afin d'entretenir une correspondance régulière entre le souverain anglais et les chefs des protestants français.

Enfin, cette politique installait d'autant Jacques I^{er} en chef incontestable du monde protestant qu'Edmondes bénéficiait « de plus de confiance qu'aucun autre ambassadeur étranger par ceux de la Religion¹⁷⁸ ». En effet, le roi d'Angleterre apparaît dans de nombreuses

¹⁷⁶ Sur la famille de Rohan et ses liens avec les souverains anglais, voir Jack Alden Clarke, *Huguenot Warrior : The Life and Times of Henri de Rohan, 1579-1638*, La Haye, M. Nijhoff, 1966 et Jonathan Dewald, *Status, Power, and Identity in Early Modern France: The Rohan Family, 1550-1715*, University Park, Penn State University Press, 2015.

¹⁷⁷ Les échanges s'intensifièrent déjà en 1613, les dépêches de Bisseaux regorgeant de détails concernant l'arrivée des messagers du duc de Rohan auprès de Jacques I^{er} (voir, par exemple, BnF, Mss, Français 15987, fol. 37, lettre de Bisseaux à Puisieux, Londres, 1^{er} mars 1613).

¹⁷⁸ NA, SP 78/63, fol. 293, lettre d'Edmondes à Jacques I^{er}, Paris, 25 août 1615.

lettres des protestants comme « chef du monde protestant », « champion des protestants européens » ou « protecteur de la Foy », posture qui lui convenait parfaitement bien¹⁷⁹.

3. Un tour par la suite plus actif et interventionniste

Dans un second temps, Jacques I^{er} donna d'ailleurs à sa politique pacifique un tour plus actif, plus interventionniste, en s'imposant, grâce aux efforts de Thomas Edmondes, comme médiateur dans la guerre civile, à un degré d'ingérence inédit jusqu'alors.

a. Une médiation anglaise que Marie de Médicis se trouva contrainte d'accepter

D'abord hostile à une médiation étrangère, la Régente se trouva acculée à la prendre en compte.

i. Un premier refus

Une première proposition de médiation fut présentée par Edmondes au nom de son roi dès le mois d'août 1614, mais Marie de Médicis la repoussa, comptant sur ses propres forces pour surmonter les difficultés ; en se rangeant à l'avis de Villeroy, « la personne qui a maintenant le crédit prédominant à la cour ». La régente comptait sur ses propres forces et sur son autorité légitime pour surmonter les difficultés et restaurer un équilibre¹⁸⁰. En revanche, quelques mois plus tard, l'évolution de la situation la contraignit de l'accepter.

En effet, le 17 août 1615, plus que jamais obstinée à faire célébrer les mariages controversés, Marie de Médicis s'était mise en route pour Bordeaux ; elle fut accompagnée par le roi, la princesse Élisabeth et les ministres d'État, le duc de Guise protégeant le cortège. Après quelques hésitations, comprenant que les mariages espagnols ne pouvaient plus être entravés avec le départ de la famille royale à Bordeaux, Jacques I^{er} ordonna à son ambassadeur de rejoindre la famille royale à Bordeaux et de proposer ses services au gouvernement. Les circonstances étant particulières, Edmondes hésita sur la conduite à adopter. En général, il avait

¹⁷⁹ Voir, par exemple, NA, SP 78/69, fol. 115, le maire de La Rochelle à Jacques I^{er}, La Rochelle, 22 mai/1^{er} juin 1621.

¹⁸⁰ Voir deux lettres d'Edmondes à Jacques I^{er} : NA, SP 78/62, fol. 96, Paris, 12 août 1614 et fol. 127, Paris, 11 septembre 1614.

l'habitude d'agir avec une grande prudence et souhaitait toujours s'assurer du soutien des chefs protestants. En témoignent les termes de sa correspondance dans cette période :

« J'ai eu le plus grand soin de me garder jusqu'au bout, et d'un côté de ne pas décourager le parti et le maintenir dans la dévotion envers Votre Majesté, et de l'autre côté ne pas engager Votre Majesté dans quelque chose qui pourrait être préjudiciable pour vous »¹⁸¹.

Or les chefs protestants n'approuvèrent pas unanimement cette entreprise¹⁸². Edmondes fut néanmoins persuadé de pouvoir prendre le chemin sans pour autant causer trop de préjudices à ses coreligionnaires qui, à ses yeux, allaient devoir s'unir, à un moment ou à un autre, avec les catholiques.

Ne pouvant plus retarder son départ, Edmondes commença sa descente vers Bordeaux au début d'octobre 1615¹⁸³. Accompagné par Jean de Beaulieu, son secrétaire, et par Gueretin, agent de l'Électeur palatin, il laissa à Paris John Woodford qui fut chargé de l'informer de tout ce qui se passait dans la capitale¹⁸⁴.

Edmondes s'arrêta à Saint-Jean-d'Angély pour s'entretenir avec Benjamin de Rohan, duc de Soubise. Ce dernier commença à rassembler ses troupes avant même la délibération des assemblées protestantes en faveur de l'union avec les chefs catholiques : il se disait être sollicité par les églises de Basse-Guyenne ainsi que par quelques nobles catholiques, notamment par François d'Orléans (1570-1631), duc de Fronsac et comte de Saint-Pol et François-Nompar de Caumont (v.1561-1622), comte de Lauzun, pour prendre le commandement des forces et entraver le déplacement du cortège royal vers Bayonne¹⁸⁵. Il semblerait que l'ambassadeur manifestât une certaine méfiance vis-à-vis de Soubise, le considérant sans doute comme trop impulsif et trop ambitieux, agissant de surcroît dans ses propres intérêts plutôt que dans ceux de la communauté protestante.

À peine arrivé à Bordeaux, le 16 octobre 1615, Thomas Edmondes entama immédiatement des négociations avec Marie de Médicis et Villeroy, affichant sa volonté « d'aider à la pacification des troubles et au maintien de la paix dans la Chrétienté »¹⁸⁶. La reine ne donna d'abord aucune réponse précise aux propositions écrites de l'ambassadeur, puis,

¹⁸¹ NA, SP 78/63, fol. 293, lettre d'Edmondes à Jacques I^{er}, Paris, 25 août 1615.

¹⁸² NA, SP 78/64, fol. 23, lettre d'Edmondes à Winwood, Paris, septembre 1615.

¹⁸³ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire, op. cit.*, t. V, lettre de Beaulieu à Trumbull, Paris, 20 août 1615, p. 318.

¹⁸⁴ NA, SP 78/64, fol. 65, lettre de Gueretin à Woodford, Paris, 6/16 octobre 1615.

¹⁸⁵ NA, SP 78/64, fol. 73, lettre d'Edmondes à Winwood, Bordeaux, 16 octobre 1615.

¹⁸⁶ NA, SP 78/64, fol. 94, lettre d'Edmondes à Winwood, Bordeaux, 28 octobre 1615.

quelques jours plus tard, l'offre d'intercession anglaise reçut une fin de non-recevoir : le gouvernement n'entendait ni négocier, ni faire la moindre concession au préjudice de son honneur.

ii. Une volte-face contrainte

Toutefois, les circonstances jouèrent en faveur de Thomas Edmondes. Quelques semaines plus tard, le 7 décembre 1615, le duc de Bouillon informa Ralph Winwood, secrétaire d'État anglais, qu'en novembre, l'assemblée protestante de Nîmes avait conclu un rapprochement entre les chefs réformés et le prince de Condé ; la nouvelle fut accueillie avec une vive satisfaction à Londres ainsi qu'« avec un grand applaudissement et une démonstration d'affection par ce peuple » à La Rochelle¹⁸⁷. Marie de Médicis tenta bien de diviser les protestants, mais ne réussit pas à rallier le duc de Rohan, qui décida de se joindre au parti de Condé.

Alors, insistant sur le danger que le royaume plongeât « dans les grandes calamités »¹⁸⁸, Edmondes s'efforça de convaincre la régente, discréditée et incapable de s'imposer sur le plan militaire comme sur le plan politique, d'accorder sa confiance au roi d'Angleterre, qui ne manquerait pas de donner « une preuve sincère de son amitié ». En effet, rappelons-le, Jacques I^{er} déclina au même moment l'offre de secours en hommes et en argent formulée par le prince de Condé par le biais de son envoyé, le marquis de Bonnivet. Ainsi, d'après le *Mercurius gallicus*, l'ambassadeur proposa d'entamer aussitôt des négociations en position d'intermédiaire entre le pouvoir et les princes¹⁸⁹. Cette proposition d'un ambassadeur étranger, aussi humiliante fût-elle, était pour la Reine la meilleure issue au conflit, et la seule pacifique ; le gouvernement l'accepta.

¹⁸⁷ NA, SP 78/64, fol. 169, lettre de Bouillon à Winwood, Taillebourg, 27 novembre/7 décembre 1615 ; fol. 181, lettre d'Edmondes à Winwood, Saint-Jean-d'Angély, 10 décembre 1615. Pour les articles, voir NA, SP 78/64, fol. 196, lettre de Woodford à Winwood, Paris, 11 décembre 1615.

¹⁸⁸ NA, SP 78/64, fol. 173, lettre d'Edmondes à Winwood, Bordeaux, 1^{er} décembre 1615.

¹⁸⁹ Voir *Le Mercurius gallicus*, op. cit., vol. 4 (1615), p. 366.

b. Le rôle très personnel de l'ambassadeur anglais dans une médiation inhabituelle

Il convient de souligner que ce premier succès de la diplomatie jacobéenne dans cette délicate mission de bons offices était sans doute dû, outre l'affaiblissement politique et militaire de la Couronne, à des bonnes relations personnelles qu'Edmondes réussit à tisser au cours de son long séjour en France.

Premièrement, son amitié avec le duc de Bouillon contribua à rendre acceptable la médiation anglaise. Citons à cet égard une lettre de Jean de Beaulieu, secrétaire d'Edmondes, envoyée le 1^{er} janvier 1616 à William Trumbull : « Nous sommes restés à Bordeaux pendant sept semaines, durant lesquelles Monseigneur l'Ambassadeur eut peu de succès à enregistrer dans ses efforts pour régler les différends entre Leurs Majestés et les Princes. Cependant, ils changèrent sensiblement d'attitude au fil du temps, et connaissant les bonnes relations entre l'ambassadeur et le duc de Bouillon, la reine consentit enfin à ce qu'il se rende à Saint-Jean d'Angély pour convaincre les princes de la nécessité d'une réconciliation »¹⁹⁰.

Puis, un certain crédit dont l'ambassadeur jouissait auprès de la reine contribua également à rendre concevable l'offre de la médiation anglaise. En effet, Edmondes s'était sagement abstenu de critiquer les capacités de la régente à gouverner et se garda toujours de l'accuser de favoriser les Jésuites et les catholiques zélés au détriment du royaume en général et des protestants en particulier. Qui plus est, son crédit auprès de Marie de Médicis devait également beaucoup à sa femme lady Magdalen, dame de la Chambre privée de la reine Anne de Danemark : dès son arrivée à la Cour de France, elle réussit à plaire à la régente, au plus grand bénéfice de l'ambassadeur. Le 15 septembre 1611, Louis XIII et Marie de Médicis firent d'ailleurs aux Edmondes l'honneur d'être parrain et marraine de leur fille Louisa¹⁹¹. À cette occasion, le diplomate organisa une cérémonie somptueuse qui témoigna du crédit dont il jouissait à la Cour de France.

¹⁹⁰ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire, op. cit.*, t. V, lettre de Beaulieu à Trumbull, Poitiers, 1^{er} janvier 1616, p. 395-397.

¹⁹¹ *Ibidem*, t. III, lettre de Beaulieu à Trumbull, Paris, 27 septembre 1611, p. 149.

c. La médiation de Jacques I^{er} par le biais de Thomas Edmondes en position d'intermédiaire entre le pouvoir et les Princes

Déjà, l'affaire du double mariage franco-espagnol avait fait ressortir dans la diplomatie conduite par Edmondes au nom de Jacques I^{er} un souci très prégnant d'équilibre des forces « pré-westphalien », quitte à choisir *de facto* le camp des princes mécontents et à légitimer ainsi leurs manœuvres contre le gouvernement. Cette façon de (presque) légitimer la révolte, ou en tout cas de se poser en interlocuteur de toutes les parties aux guerres civiles qui divisaient la France, avait pu placer l'ambassadeur Edmondes en bonne position pour, par la suite, devenir un interlocuteur crédible des deux parties au conflit devenu ouvert et guerrier.

i. De nombreux déplacements entre les princes rebelles et le gouvernement

À partir de la fin de 1615, Thomas Edmondes commença à effectuer de nombreux déplacements entre le pouvoir et les princes et conduisit des négociations au cours desquelles il sut montrer non seulement une grande habileté, mais aussi une parfaite connaissance des affaires de la France. La première entrevue entre l'ambassadeur, accompagné par le duc de Nevers, et les Grands – Condé, Bouillon, Longueville, Mayenne – eut lieu à Saint-Jean-d'Angély. Le duc de Bouillon, soucieux de défendre la cause protestante, fit savoir immédiatement qu'il ne conclurait aucun traité, sans qu'au préalable il eût une véritable discussion avec les députés réformés.

Le 22 décembre 1615, à La Rochefoucauld, Thomas Edmondes rejoint la Cour, qui était en train de cheminer vers Tours. L'ambassadeur informa la régente des conditions exigées par les princes qui disaient ne désirer « rien de plus que de s'employer au maintien de son autorité ». Il lui livra également des informations sur l'état de leurs forces armées. L'ambassadeur insista à nouveau sur la nécessité et l'urgence pour le pouvoir royal de s'engager dans des négociations le plus rapidement possible, avant que la situation ne se dégradât davantage.

Finalement, ses efforts furent couronnés de succès quelques jours plus tard : le gouvernement royal établi à Poitiers ordonna à Edmondes de faire venir les députés des princes en vue d'engager les pourparlers sur les articles du futur traité de paix. Dans une lettre adressée à Londres, il se montra satisfait de la réussite des démarches entreprises : « C'est une grande

exception qu'il me soit permis d'avoir une si grande part à cette négociation »¹⁹². En revanche, avant d'accepter de négocier, les princes voulurent s'assurer qu'Edmondes était véritablement mandaté par son roi et non pas uniquement par le gouvernement français. L'ambassadeur fit part de ses difficultés à Winwood : « Je vous assure, Votre Altesse, que je ne pourrai rien y avancer au moins que je leur fasse comprendre que je suis autorisé à faire une réponse ponctuelle au dernier article que j'ai envoyé en Angleterre »¹⁹³.

Le mercredi 3 janvier 1616, une délégation qui comprenait Villeroy, le duc de Nevers, le maréchal de Brissac et Thomas Edmondes quitta Poitiers pour se rendre à Niort afin d'y rencontrer le duc de Bouillon et quelques autres députés envoyés par les princes¹⁹⁴. Bien que conscient des efforts d'Edmondes en faveur d'un accommodement, le gouvernement se prononça contre la présence d'un ambassadeur étranger à des conférences visant la conclusion du traité de paix intérieure. Si la régente y avait consenti, ce que ne réclamait pas seulement le bon sens, mais aussi Condé et ses alliés protestants¹⁹⁵ – à titre d'exemple, Richelieu, dans ses *Mémoires*, mentionna le fait que le prince, dans une lettre adressée au roi, demandait qu'Edmondes intervînt comme témoin¹⁹⁶ –, elle aurait risqué de provoquer la jalousie et le mécontentement du nonce et de l'ambassadeur d'Espagne¹⁹⁷. En outre, certains à la Cour critiquaient l'intervention d'un diplomate étranger, doutant de la sincérité de ses démarches et y voyant une ingérence dans leurs affaires internes¹⁹⁸.

Une suspension d'armes, décidée par une trêve du 20 janvier 1616, entraîna des négociations longues et difficiles qui s'ouvrirent le 21 février à Loudun, siège des princes¹⁹⁹. La régente mandata, entre autres, Villeroy, Pontchartrain, le président de Thou et le maréchal de Brissac pour mener des pourparlers tandis que le duc de Nevers, la comtesse de Soissons, la duchesse de Longueville et Thomas Edmondes y figuraient sous une autre qualité, celle « d'artisans de la paix »²⁰⁰. Autrement dit, ils y furent en qualité d'observateurs²⁰¹.

¹⁹² NA, SP 78/65, fol. 1, lettre d'Edmondes à Winwood, Poitiers, 1^{er} janvier 1616.

¹⁹³ NA, SP 78/65, fol. 15, lettre d'Edmondes à Winwood, Poitiers, 2 janvier 1616.

¹⁹⁴ NA, SP 78/65, fol. 41, lettre d'Edmondes à Winwood, Niort, 10 janvier 1616.

¹⁹⁵ *Négociations, lettres et pièces relatives à la Conférence de Loudun*, éd. Louis-Firmin-Hervé Bouchitté, Paris, Imprimerie impériale, 1862, p. 270.

¹⁹⁶ *Mémoires du cardinal de Richelieu, publiés d'après les manuscrits originaux*, op. cit., vol. II, p. 4.

¹⁹⁷ NA, SP 78/64, fol. 223, lettre d'Edmondes à Winwood, La Rochefoucauld, 22 décembre 1615.

¹⁹⁸ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire*, op. cit., t. V, lettre de Beaulieu à Trumbull, Poitiers, 1^{er} janvier 1616, p. 395-397.

¹⁹⁹ Sur les négociations, voir H. Duccini, *Concini : grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, op. cit., p. 202-219.

²⁰⁰ NA, SP 78/65, fol. 77, lettre d'Edmondes à Winwood, Tours, 31 janvier 1616.

²⁰¹ *Négociations, lettres et pièces relatives à la Conférence de Loudun*, op. cit., p. 334.

ii. Le rôle d'Edmondes dans les pourparlers des articles du futur traité de paix, conclu à Loudun le 3 mai 1616

Au cours de ces négociations, Edmondes se trouva amené à s'exprimer à plusieurs reprises et à donner son avis sur un certain nombre de propositions. En revanche, sa qualité d'ambassadeur étranger l'empêcha d'assister aux séances officielles et publiques avec les commissaires royaux. Il se contenta de s'entretenir en privé avec Villeroy et de participer aux conseils des princes – tenus indépendamment des représentants royaux –, dont le compte rendu fut régulièrement envoyé à Londres²⁰².

Les revendications des Princes, en position de force, furent multiples et les discussions parurent interminables – elles durèrent de février à mai 1616. Par ailleurs, des jalousies et des rancunes qui existaient à la fois entre les princes catholiques et les chefs protestants (ce qui n'avait en soi rien d'exceptionnel) mais aussi au sein même du cercle réformé, en particulier entre les ducs de Bouillon et de Rohan, entravèrent le bon déroulement des négociations.

En avril 1616, Thomas Edmondes se vit confier par le gouvernement français une mission visant à aplanir des divergences de vue entre membres du parti protestant. Accompagné du duc de Sully, il se rendit à La Rochelle afin de convaincre ses coreligionnaires de sacrifier leurs ambitions et leurs intérêts personnels au nom de la paix et de la sauvegarde des privilèges, afin de lever des désaccords entre protestants de nature de compromettre les négociations²⁰³. Accueilli avec « un grand honneur et respect » par les magistrats de la ville, l'ambassadeur s'entretint avec le maire et prononça un discours de paix devant l'assemblée qui fut réunie à cette occasion.

La paix de Loudun fut finalement signée le 3 mai 1616. Elle mit un terme à la deuxième guerre civile au prix de concessions faites par la régente aux Princes : amnistie complète, indemnités financières, accès au Conseil. Les chefs protestants bénéficièrent, eux aussi, de largesses du gouvernement.

²⁰² Voir, par exemple, NA, SP 78/65, lettres d'Edmondes à Winwood, fol. 85, Loudun, 10 février 1616 et fol. 103, Loudun, 20 février 1616.

²⁰³ Voir les extraits du procès-verbal de la séance du 12 avril 1616 de l'assemblée de La Rochelle, publiés dans *Négociations, lettres et pièces relatives à la Conférence de Loudun*, op. cit., p. 573.

4. Limites au rôle pacificateur de Jacques I^{er} : une ingérence qui se retourne en instrumentalisation

Cet épisode illustre à la fois l'influence du *Rex pacificus* et les limites de celle-ci. En effet, via son ambassadeur, celui-ci tint un rôle de premier plan dans les affaires intérieures de la France ; il obtint d'ailleurs d'être pleinement informé des conditions de la paix finale, compte tenu du soin qu'il « a voulu prendre dans leurs affaires »²⁰⁴. Pourtant, cette influence rencontra rapidement des limites.

a. La non-reconnaissance officielle des efforts d'Edmondes

Plusieurs circonstances, dans la conclusion de la médiation, illustrent les limites de la politique d'ingérence médiatrice conduite au nom du roi d'Angleterre par son ambassadeur à Paris.

La première peut sembler bénigne : Edmondes participait aux pourparlers en qualité « d'artisan de la paix » – c'est-à-dire en observateur –, sa condition d'ambassadeur étranger l'empêchant d'assister aux séances officielles et publiques²⁰⁵. De surcroît, il fut même interdit à Edmondes d'être présent lors de la signature officielle des articles de la paix.

La deuxième est vexatoire : alors qu'ils l'acceptèrent s'agissant du duc de Nevers – qui participa, au même titre que Thomas Edmondes, aux négociations –, les commissaires royaux refusèrent de mentionner le nom de l'ambassadeur dans le préambule du traité de paix :

« M. l'Ambassadeur d'Angleterre fit de grandes plaintes de ce qu'on parloit de faire mention, dans le préambule de l'édit de la pacification, de madame de Soissons et de M. de Nevers, comme ayant pris soin et ayant travaillé pour parvenir à cette paix, et que cela étant, on feroit grand tort au Roi et à lui, de ne faire nulle mention du soin, des peines et interventions qu'il y avoit apportés »²⁰⁶.

Le gouvernement, sous prétexte « qu'il n'y avait jamais eu d'habitude d'y mentionner les noms des princes étrangers »²⁰⁷, s'efforça ainsi de minimiser, puis d'effacer de la mémoire

²⁰⁴ NA, SP 78/65, fol. 144, lettre d'Edmondes à Winwood, Loudun, 17 mars 1616.

²⁰⁵ NA, SP 78/65, fol. 77, lettre d'Edmondes à Winwood, Tours, 31 janvier 1616 et *Négociations, lettres et pièces relatives à la Conférence de Loudun*, op. cit., p. 334.

²⁰⁶ *Mémoires de Phélypeaux de Pontchartrain*, éd. Claude-Bernard Petitot, Paris, Foucault, 1822, p. 400-401.

²⁰⁷ NA, SP 78/65, fol. 195, lettre d'Edmondes à Winwood, Loudun, 23 avril 1616.

collective le rôle joué par Jacques I^{er}, par le biais de son représentant, dans les affaires intérieures de la France. Paul Phélypeaux Pontchartrain (1569-1621), secrétaire d'État en charge de la Religion prétendue réformée, rapporta ainsi :

« M. de Villeroy répondit, [...], que quand ledit ambassadeur d'Angleterre s'étoit trouvé dans les conseils de M. le prince, ou dans les assemblées de La Rochelle, [...], auparavant la conclusion de la paix, ils n'en avoit pas parlé, parce que ce n'étoit pas lors de leur fait ; mais qu'à présent que l'on étoit assemblé sur la signature des articles, [...], ils ne souffriroient point qu'aucuns étrangers s'y trouvassent pour en dire leur avis, et que s'ils y étoient ils se retireroient »²⁰⁸.

Par conséquent, le duc de Nevers recueillit tous les lauriers.

Pour éviter tout scandale diplomatique et politique, Villeroy présenta ses excuses – ce qui confirmait *ipso facto* le traitement vexatoire fait aux Anglais –, jurant n'avoir fait qu'obéir aux ordres (« il prétend qu'il n'aurait pas tant contesté que j'admette d'être présent à la signature des statuts »²⁰⁹) et promettant d'envoyer une ambassade extraordinaire en Angleterre afin de remercier Jacques I^{er}. Malgré cela, déçu et indigné par un ministre qui eût mérité à ses yeux d'être « blâmé même par ses propres collègues », l'ambassadeur tint Villeroy pour responsable de cette mise à l'écart.

Tous ces éléments, scrupuleusement transmis par Edmondes à Londres, illustrent ainsi le complexe d'Icare dans toute sa splendeur : en effet, l'ambassadeur eut beaucoup de mal à cacher sa déception. Notons que déjà, à La Rochelle, le diplomate avait relevé que Sully avait profité de la position ambiguë d'Edmondes à la Cour de France pour se faire attribuer tous les honneurs dans la conduite des négociations²¹⁰.

Une fois la paix rétablie, Jacques I^{er} envoya James Hay, son favori et courtisan, comme ambassadeur extraordinaire en France, avec pour mission de féliciter le roi et la reine mère de la fin de la guerre civile ainsi que de reprendre la question du mariage franco-anglais anglais²¹¹. Cette circonstance souligne la relative modestie du statut d'Edmondes : quoi qu'il ait été en réalité le grand artisan de la paix, il reste un Anglais aux yeux des Français par lui réconciliés

²⁰⁸ *Mémoires de Phélypeaux de Pontchartrain, op. cit.*, p. 403.

²⁰⁹ NA, SP 78/65, fol. 207, lettre d'Edmondes à Winwood, Tours, 27 avril 1616.

²¹⁰ NA, SP 78/65, fol. 181, lettre d'Edmondes à Winwood, Loudun, 12 avril 1616.

²¹¹ T. Birch, *An Historical View of the Negotiations*, *op. cit.*, p. 397. En ce qui concerne l'arrivée et la réception de Hay, voir Henri Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, Paris, chez Charles Moette et Jacques Chardon, 1723, t. 2, p. 102-103.

(pour un temps), et même pour son roi, il n'est qu'ambassadeur ordinaire, la pompe revenant à un autre, ayant rang d'ambassadeur extraordinaire.

b. La brièveté de la paix qui suivit le traité de Loudun

Une nouvelle limite au rôle pacificateur de Jacques I^{er} tint à la brièveté de la paix qui suit le traité de Loudun. Le calme était précaire, les parties pressées d'en découdre. On peut dès lors s'interroger sur les jeux à l'œuvre dans cette médiation, et donc sur le rôle du médiateur. Dans une telle situation, est-ce ce dernier qui a l'initiative et atteint ses buts – la paix –, ou sont-ce les parties qui l'instrumentalisent en vue, tout au plus, de gagner du temps, sans jamais avoir réellement voulu transiger ? En d'autres termes : dans la médiation anglaise aboutissant à la paix de Loudun, Jacques I^{er} a-t-il « marqué des points » diplomatiques, ou la régente s'est-elle servie de lui à la seule fin de gagner du temps ? L'épisode de l'arrestation de Condé donne à penser qu'en tout cas, la médiation anglaise n'avait nullement fait perdre aux parties leur volonté d'en découdre par la force.

Malgré les concessions royales, le prince de Condé ne cessa de comploter contre Concini, probablement encouragé par Bouillon et ses alliés qu'il retrouvait à l'occasion des banquets et des réunions organisées à l'occasion de l'ambassade de James Hay²¹².

Face à cette menace, le gouvernement décida de frapper fort : le 1^{er} septembre 1616, par un coup de force rapide et inattendu, Condé fut arrêté en plein Conseil. Son embastillement provoqua une réaction immédiate : ses partisans quittèrent la Cour et commencèrent à s'armer. Même le duc de Guise, fidèle à la Reine pendant toutes les guerres civiles, condamna ouvertement l'arbitraire royal. Le 3 septembre, les partisans du prince pillèrent l'hôtel de Concini rue de Tournon. On craignait une nouvelle révolte nobiliaire, et tous les progrès faits à Loudun furent anéantis. Cet épisode marqua l'échec de l'intervention pacificatrice de Jacques I^{er} à plusieurs égards.

D'abord, l'arrestation de Condé était perçue comme une violence touchant à l'honneur du souverain anglais, qui ne tarda pas à exprimer son mécontentement face à « cette violence commise contre le prince de Condé »²¹³. Emmanuel Le Roux, sieur de La Roche des Aubiers, premier écuyer du prince, apporta à Londres des nouvelles concernant l'arrestation et la

²¹² C. Bitsch, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon*, op. cit., p. 179.

²¹³ NA, SP 78/66, fol. 123, lettre d'Edmondes à Winwood, Paris, 9 octobre 1616.

détention de son maître : à Paris, on craignait qu'il cherchât du secours auprès du monarque anglais. Toutefois, celui-ci n'intervint pas, s'en tenant à des promesses de protection de La Rochelle et de Sedan²¹⁴. Ensuite, James Hay, proche de partisans de Condé, quitta la France en septembre 1616 : « voyant les broüilleries, qui surviendrent depuis, il s'en desista »²¹⁵. L'objet de son ambassade n'était en effet plus à l'ordre du jour : l'idée d'un mariage entre le prince de Galles et Christine de France était définitivement abandonnée, au profit de la recherche d'un mariage espagnol²¹⁶.

Ensuite, les mêmes méthodes ne fonctionnèrent plus : alors qu'Edmondes entreprit une nouvelle tentative de conciliation en vue d'engager des négociations entre le pouvoir royal et le prince de Condé, la Régente et ses ministres déclinèrent cette fois son offre. Il est à préciser, que, contrairement à la deuxième guerre civile de 1615-1616, Jacques I^{er} n'avait reçu aucune lettre de la part des princes, qu'elle fût individuelle ou collective²¹⁷.

c. La dégradation des relations franco-anglaises et l'impuissance de Jacques I^{er}

Signe de l'échec de la politique d'influence pacificatrice et interventionniste du roi d'Angleterre, les relations franco-anglaises connurent une nette dégradation et le gouvernement français repoussa par la suite toute offre de médiation dans ses affaires intérieures de la part de ceux qui « se croient estre arbitres generaulx de la Chrestienté et tuteurs particuliers de la France »²¹⁸. Finalement, Jacques I^{er} décida de rappeler Edmondes à Londres en décembre 1616 pour consultations sur la détention du prince de Condé et le tout récent remaniement ministériel.

²¹⁴ M. C. Questier, *Dynastic Politics and the British Reformations*, op. cit., p. 371.

²¹⁵ F. de Bassompierre, *Memoires du mareschal de Bassompierre*, op. cit., vol. 1, p. 399.

²¹⁶ T. Birch, *An Historical View of the Negotiations*, op. cit., p. 398.

²¹⁷ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire*, op. cit., t. VI, lettre de Winwood à Trumbull, Whitehall, 31 décembre 1616, p. 185.

²¹⁸ BnF, Mss, Clairambault 369, fol. 290, lettre de des Marêts à Mangot, Londres, 5 novembre 1616.

i. Le premier ministère de Richelieu et les tentatives de remédier à la situation par le biais du baron du Tour, envoyé en Angleterre en mission extraordinaire

Le départ d'Edmondes coïncida ainsi avec la nomination de Richelieu. L'arrestation du prince entraîna un remaniement du gouvernement que certains qualifient de « ministère de Concini » : le 25 novembre 1616, Claude Mangot (1556-1624) qui exerçait par commission les fonctions de secrétaire d'État, devint chancelier de France et Garde des Sceaux à la place de Guillaume du Vair (1556-1621). Richelieu récupéra alors le portefeuille des Affaires étrangères. Cinq jours plus tard, le 30 novembre, l'évêque de Luçon se vit également confier le ministère de la Guerre²¹⁹.

Une fois Edmondes parti (l'Anglais ne revint à Paris qu'en mai 1617), les rumeurs sur l'état d'esprit du roi d'Angleterre commencèrent à agiter la Cour de France. Dans une lettre de Louis XIII adressée à son ambassadeur le seigneur des Marêts et dont la minute fut rédigée par Denis Charpentier, secrétaire de Richelieu, le roi fit part de ses regrets : « Je suis bien fâché que le roi d'Angleterre soit le seul de mes voisins qui ne puisse goûter ce que tous ont unanimement approuvé avoir été fait pour le repos de mon État »²²⁰. Ce fut certainement la main de Luçon qui guida la plume royale.

Qui plus est, un conflit menaça d'éclater entre des Marêts et Edmondes. Une fois arrivé à Londres, ce dernier succomba aux mauvaises langues de son entourage : la jalousie et le mépris l'avaient emporté contre l'ambassadeur de France. Edmondes accusa sans véritable fondement des Marêts d'avoir tenté de le discréditer auprès de Louis XIII et de Richelieu²²¹. En réponse à ces attaques, Luçon écrivit : « Pour ce qui regarde le fait de Mr. Edmondes il n'y a rien qui vous puisse mieux justifier que vous étant certain qu'en toutes les lettres ici reçues il n'y en a aucune qui fasse mention de lui »²²². La correspondance de des Marêts devait constituer la meilleure preuve de son innocence.

²¹⁹ En 1594, le roi Henri IV nomma Villeroy à la fois comme secrétaire d'État des Affaires étrangères et de la Guerre. En 1606, Pierre Brûlart de Sillery de Puisieux lui fut adjoint. Après la disgrâce de ce dernier, le 9 août 1616, Claude Mangot se vit confier l'exercice de la charge par commission, le titulaire officiel restant toujours Villeroy avec tous les privilèges afférents. Cette organisation resta en vigueur après la nomination de Richelieu (voir M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu*, op. cit., p. 7).

²²⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 93, lettre de Louis XIII à des Marêts, décembre 1616.

²²¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 105, lettre de des Marêts à Richelieu, Londres, 21 janvier 1617.

²²² AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 137, lettre de Richelieu à des Marêts, 1^{er} mars 1617.

Face à ces difficultés, Richelieu trouva indispensable l'envoi à Londres d'une ambassade extraordinaire et la confia à Charles Cauchon, baron du Tour. Celui-ci ayant connu Jacques Stuart au temps où ce dernier n'était que roi d'Écosse, son choix incarnait le mieux, aux yeux de Richelieu, la volonté du gouvernement de conserver « la bonne amitié » avec l'Angleterre et « de délivrer son esprit en chassant les mauvaises impressions qu'on luy a artificieusement données »²²³. À cet égard, le seigneur des Marêts écrivit à son homologue Sannecy, en mars 1617, expliquant ainsi la nomination de du Tour : « Nous avons icy depuis trois semaines monsieur du Tour pour ambassadeur extraordinaire lequel a comme je crois esté envoyé expres Leurs Majestés estimans que la longue habitude et creance qu'il a contracté de longue main avec le Roy de la Grange Bretagne rendroit sa negociation plus heureuse et plus utile pour leur service »²²⁴. En outre, le secrétaire d'État lui donna des instructions pour éclairer l'esprit du roi d'Angleterre et expliquer la position du gouvernement à l'égard du prince de Condé²²⁵.

En dépit de ce choix habile, l'ambassade ne permit pas d'enrayer la dégradation des relations franco-anglaises : dès la première audience, Jacques I^{er} ne retrouva plus l'homme qu'il avait connu jadis et le traita « d'Espagnol romanisé » ; le baron du Tour, de son côté, trouva le vieux roi préoccupé davantage par « les artifices que ses ennemis avaient enracinés dans son esprit ». Jacques I^{er} promit seulement de ne jamais assister, directement ou en sous-main, les ennemis de la France²²⁶. Il décida également de renvoyer Edmondes en ambassade afin d'exposer à la Régente les conseils et « d'éviter la ruine du royaume et de ses principaux sujets », et particulièrement, les protestants²²⁷.

Finalement, ne pouvant tirer du roi d'Angleterre plus que de « belles et générales paroles » – bien que sa première audience ait pu paraître froide et distante, la suite du séjour du baron du Tour fut adoucie par les nombreuses festivités dont il dressa un récit très détaillé²²⁸ –

²²³ BnF, Mss, Français 17976, fol. 4, lettre de Louis XIII à des Marêts, Paris, 5 janvier 1617.

²²⁴ BnF, Mss, Français 17976, fol. 381, lettre de des Marêts à Henri de Bauffremont, marquis de Sennecey, Londres, 4 mars 1617.

²²⁵ « Il faudra en outre que ledict sieur baron du Tour prenne toutes occasions qu'il pourra d'établir l'esprit du Roy de la Grande Bretagne et de ses principaux ministres avec lequel il traitera une bonne creance de l'estat present des affaires de la France. Mais surtout il seroit besoin qu'il s'estudie à luy oster les mauvaises impressions qu'on luy a cy devant donné de ce qui s'est passé en ce Royaume depuis la mort du roy Henry le Grand. Principalement il sera très à propos de luy bien esclaircir tout ce qui regarde la personne de monsieur le Prince de Condé [...] » (AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 58, minute de l'instruction baillée à du Tour, janvier 1617).

²²⁶ Pour le compte rendu de la première audience du baron du Tour, voir AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 123, lettre de du Tour à Richelieu, Londres, 21 février 1617.

²²⁷ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire, op. cit.*, t. VI, lettre de Jacques I^{er} à l'électeur Palatin, 6 mars 1617, p. 132-133.

²²⁸ Jacques I^{er} organisa une réception en son honneur à *Theobalds House*, sa résidence favorite, située à douze miles environ au nord de Londres. James Hay, à son tour, donna « un excessif et extraordinaire festin » en présence des seigneurs les plus distingués et des principales dames de la cour. Puis, bals, comédies et autres amusements se

et « ayant recueilli assez peu de fruits de sa négociation », le baron du Tour quitta Londres à la fin de mars 1617²²⁹. Dans le même temps, la situation politique en France se dégrada, ne contribuant pas à l'amélioration des relations entre les deux Couronnes.

ii. La proposition d'intercession de Jacques I^{er} afin de libérer Condé et son rejet par Richelieu

Le mécontentement des princes contre le gouvernement de Concini ne cessait de croître et les projets de complot se succédaient. Face à la persistance et à l'aggravation de la situation, le gouvernement prépara une offensive : dès le 10 mars 1617, les rebelles furent déclarés coupables de lèse-majesté. Concini commença à opter pour une solution militaire du conflit et la troisième guerre civile parut inévitable²³⁰. De surcroît, non seulement la libération du prince de Condé – dont l'arrestation avait été perçue comme une violence touchant à l'honneur du souverain britannique – n'était absolument pas à l'ordre du jour, mais Richelieu ordonna à des Marêts, dans une lettre en date du 1^{er} mars 1617, d'essayer d'arrêter le sieur de La Roche, écuyer envoyé par la princesse de Condé afin de négocier la libération de son fils²³¹ ; La Roche parvint à s'échapper et gagna La Rochelle.

Compte tenu des circonstances, Jacques I^{er} entreprit une première tentative de médiation « en urgence », sans même attendre le retour de Thomas Edmondes à Paris, par le biais de John Woodford, secrétaire de l'ambassadeur. S'il semblait ainsi renouer avec la pratique qui lui avait valu quelque succès un an plus tôt, il essuya cette fois-ci un échec. Ainsi, début mars, Richelieu accorda une audience à Woodford dont le compte rendu fut envoyé à Londres²³². Les deux hommes parlèrent de la composition de l'armée royale et du rapport de forces entre les opposants, de plus en plus nombreux, et le gouvernement. Faisant un écho quasi explicite à la médiation anglaise qui avait abouti à la paix de Loudun, le secrétaire exprima l'espoir que les

succédèrent chez toutes les personnes d'importance : Louis (ou Ludovic) Stuart (1574-1624), 2^e duc de Lennox et John Leman (1544-1632), lord-maire de Londres se distinguèrent par des fêtes somptueuses. La présence du comte de Buckingham et des ministres d'État honora tout particulièrement l'ambassadeur (voir AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 144, lettre de du Tour, 14 mars 1617).

²²⁹ BnF, Mss, Français 17977, fol. 62, lettre de des Marêts à Puisieux, Londres, 7 avril 1617.

²³⁰ H. Duccini, *Concini : grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, op. cit., p. 277-293.

²³¹ Voir AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 137, lettre de Richelieu à des Marêts, 1^{er} mars 1617 et fol. 141, lettre de des Marêts à Richelieu, Londres, 13 mars 1617.

²³² Pour le compte rendu, voir BL, Stowe MS 176, fol. 74, lettre de Woodford à Edmondes, Paris, 12 mars 1617.

deux parties utiliseraient tous les moyens autres que la force pour se tirer d'embarras et régler pacifiquement le conflit.

Richelieu demeura cependant intransigeant : d'abord, l'offre d'intercession anglaise reçut une fin de non-recevoir ; ensuite, la libération de Condé n'était pas à l'ordre du jour ; enfin, le ministre tenta même – pour l'heure, en vain – d'empêcher le retour d'Edmondes en France. À cet égard, il écrivit au seigneur des Marêts, ambassadeur de France en Angleterre : « Vous feriez un grand coup si vous pouviez empêcher qu'il revint de deça, quoi que je n'ose me le permettre, monsieur le baron du Tour n'y ayant peu parvenir. Si vous voyez que sourdement vous n'y avanciez rien, vous ne vous y opposerez pas ouvertement afin de ne lui donner cet avantage qu'il se puisse prévaloir de venir en France contre l'instance et la volonté de Leurs Majestés ... »²³³.

À cet égard, notons que la possibilité d'une médiation étrangère était en partie une affaire de rapport de force : Richelieu était peut-être en meilleure posture en 1617 que Marie en 1614, mais cela reste discutable, et donne donc à penser qu'elle est aussi (et peut-être surtout) affaire de personnes, confirmant ainsi un trait de la diplomatie baroque : son caractère très personnalisé.

Dans une diplomatie personnalisée à l'extrême, l'alchimie peut alors « prendre », comme elle peut ne pas le faire – « parce que c'était lui, parce que c'était moi », pourrait-on paraphraser pour évoquer le hasard des affinités électives. Avec l'arrivée de Richelieu aux affaires, Edmondes avait perdu une bonne part de son influence. Les deux hommes eurent très peu d'occasions de se rencontrer mais certains éléments évoquent une antipathie réciproque entre eux. En effet, c'est ironiquement qu'il faut comprendre l'ambassadeur lorsqu'il écrit au secrétaire d'État Ralph Winwood qu'il le laisse imaginer « la satisfaction que nous pourrions avoir en traitant avec cet homme »²³⁴. Antiespagnol et protestant, Edmondes exprima un profond étonnement face au choix de Richelieu : on n'envoyait pas un ecclésiastique comme ambassadeur à Rome, mais on nommait un prêtre, vu comme un « grand brouillon de faction espagnole », pour s'occuper des Affaires étrangères et des questions touchant à la paix et à la guerre²³⁵.

²³³ AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 149, lettre de Richelieu à des Marêts, 6 avril 1617.

²³⁴ NA, SP 78/66, fol. 156, lettre d'Edmondes à Winwood, Paris, 17 novembre 1616.

²³⁵ La question de la compatibilité entre la condition d'ecclésiastique et la conduite de la guerre se posait régulièrement dans la première moitié du XVII^e siècle. Il ne fut pas rare que Louis XIII plaçât des évêques et des cardinaux à la tête des armées (voir Benoist Pierre, *La monarchie ecclésiastique. Le clergé de cour en France à l'époque moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2013). Ce reproche de l'ambassadeur d'Angleterre n'était pas sans

d. L'assassinat de Concini et l'échec de la politique d'influence pacificatrice et interventionniste du roi d'Angleterre

Finalement, l'assassinat de Concini le 24 avril 1617 ainsi que la chute du gouvernement accélérèrent le retour d'Edmondes, cette fois en qualité d'ambassadeur extraordinaire : « [...] Edmondes qui est icy depuis Noel fait estat de repartir de ce lieu dans 15 jours pour retrouver en France quasi comme ambassadeur extraordinaire pour veoir s'il ne pourra point mesnager quelque chose de la part de son maistre en faveur de nos princes rebelles [...] »²³⁶. En débarquant à Dieppe, Edmondes s'arrêta à Rouen où il fut accueilli par l'un des présidents du Parlement et par la suite il continua sa route jusqu'à Magny, afin d'y retrouver son secrétaire John Woodford. Louis XIII, ordonnant qu'il soit logé dans l'hôtel de la reine Marguerite, envoya ses carrosses le retrouver en chemin et le conduire à Paris.

Dès le début de sa première audience, Edmondes fit part de la satisfaction du roi d'Angleterre face à la prise du pouvoir par Louis XIII et transmit les remerciements de son roi au maréchal de Vitry qui « a libéré le roi de l'esclavage »²³⁷. En revanche, la question épineuse de la libération de Condé resta toujours en suspens. Un certain nombre de partisans du prince voyaient toujours en Edmondes un intercesseur qui pourrait négocier en sa faveur. L'ambassadeur se contenta néanmoins d'une réponse laconique : « en cas de nécessité, le roi est prêt à s'y employer »²³⁸.

En réalité, l'ambassadeur comprit rapidement que le contexte politique et les rapports de forces avaient beaucoup changé depuis son départ en Angleterre à la fin de 1616. Le roi ayant récupéré le pouvoir, les princes présentèrent leur soumission : « ils firent savoir qu'ils n'avaient aucune intention de tenir les armes levées contre l'autorité du roi »²³⁹. Par conséquent, ni Louis XIII, ni son favori le duc de Luynes n'avaient aucune intention de libérer Condé et encore moins de recourir à la médiation d'un ambassadeur étranger. Cela marqua la fin non seulement de la longue mission diplomatique de Thomas Edmondes en France, qui s'acheva définitivement à

fondement, comme le prouvent les réticences de Concini face à un évêque ministre de la Guerre. Malgré les pressions, Richelieu refusa de renoncer à son évêché, mais abandonna tout de même la charge d'aumônier d'Anne d'Autriche (voir R. Mousnier, *L'homme rouge*, op. cit., p. 124).

²³⁶ BnF, Mss, Français 17967, fol. 415, lettre de des Marêts à Sennecy, Londres, 23 avril 1617.

²³⁷ T. Birch, *An Historical View of the Negotiations*, op. cit., p. 402.

²³⁸ NA, SP 78/67, fol. 126, lettre d'Edmondes à Winwood, Paris, 2 juin 1617.

²³⁹ H. Duccini, *Concini : grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, op. cit., p. 311.

la fin de 1617, mais également celle d'une *via media* très active et partiellement réussie du *Rex pacificus* dans les affaires françaises.

B. Le retour d'un *Rex Pacificus*. Les tentatives de médiation diplomatique de Jacques I^{er} dans les guerres entre Louis XIII et les protestants (1619-1622)

« J'ai été toute ma vie un roi pacifique ce qui m'a valu l'honneur d'être connu et renommé sous le nom *Rex pacificus* »²⁴⁰

La fin des années 1610 et le début des années 1620 marquèrent les tentatives de retour, après plusieurs mois de suspension des relations diplomatiques entre les deux Couronnes, du *Rex Pacificus* sur la scène politique française. À l'instar de Thomas Edmondes, Edward Herbert et James Hay tentèrent, eux-aussi, de se poser en médiateurs entre Louis XIII et les protestants au moment des rébellions huguenotes des années 1621-1622. Avec toutefois beaucoup moins de succès, comme nous le verrons, que leur prédécesseur²⁴¹.

1. L'interruption non-officielle des relations diplomatiques et leur rétablissement (1618-1619)

Avant de proposer une étude des interventions des diplomates anglais, rappelons rapidement qu'après avoir essuyé plusieurs échecs successifs en France – une politique d'intercession et de médiation lors des guerres civiles en France en 1614-1617 aux résultats plus que mitigés, le gel des négociations d'un projet de mariage entre le prince de Galles et Christine de France ainsi que d'incessantes et vaines tentatives d'obtenir la libération du prince de Condé –, Jacques I^{er} décida de ne pas remplacer Thomas Edmondes (parti en novembre 1617), laissant à Paris William Beecher s'occuper des affaires de l'ambassade les plus urgentes.

²⁴⁰ *Journal of the House of Lords*, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1767-1830, vol. 3, p. 250.

²⁴¹ Pour les tentatives de médiation d'Herbert et de Doncaster dans les années 1621-1622, voir J. Stoye, *English Travellers Abroad*, op. cit., p. 64-67. Notons que les missions de ces deux ambassadeurs en France durant les guerres protestantes de Louis XIII n'ont jamais bénéficié d'une étude d'ensemble.

La raison en était la volonté de se concentrer davantage sur le Saint-Empire dont la situation politique et religieuse suscitait les pires craintes chez un roi pacifiste. En effet, le 23 mai se déroula la célèbre « défenestration de Prague » – les protestants avaient jeté des membres du Conseil de lieutenance par les fenêtres du palais royal – provoquant le déclenchement de la guerre de Trente Ans qui opposa États catholiques et protestants et qui menaça grandement l'équilibre du continent européen²⁴². Se considérant comme un grand arbitre international animé par la paix de la Chrétienté, le roi d'Angleterre envoya, en avril 1619, le vicomte de Doncaster en Allemagne afin que ce dernier offrît ses services de médiateur en Bohême²⁴³. Qui plus est, obsédé par la question d'union dynastique avec une princesse catholique, Jacques I^{er} se focalisa parallèlement, dès l'année 1617, sur la reprise de négociations en vue d'une union matrimoniale entre le prince de Galles et une infante d'Espagne²⁴⁴. Quant à Louis XIII, face à la rapide dégradation des relations franco-anglaises liée au « désintérêt diplomatique » du roi d'Angleterre, il décida de riposter et, par une forme de réciprocité constante dans les usages diplomatiques, de ne pas non plus envoyer de nouvel ambassadeur dès le mois d'avril 1618, limitant sa représentation à Londres à la présence d'un simple agent, le sieur Le Clerc. Quelques mois plus tard, ce dernier, se trouvant mêlé à un scandale touchant Walter Raleigh, fut banni de la Cour anglaise ; la France, de son côté, par mesure de rétorsion, renvoya William Beecher. Par conséquent, dès l'automne 1618, les deux Couronnes n'avaient aucune représentation diplomatique officielle.

La reprise des échanges diplomatiques entre la France et l'Angleterre s'amorça au milieu de l'année 1619 : au mois de mai, l'Angleterre expédia Edward Herbert en ambassade ordinaire à Paris ; à peu près au moment où la France dépêcha, de son côté, le marquis de Traînel en mission extraordinaire de courte durée avant d'envoyer, quelques mois plus tard, en août 1619,

²⁴² Notons également que la guerre de Trente ans toucha directement les intérêts du roi d'Angleterre. Son beau-fils Frédéric V, comte palatin du Rhin, marié depuis 1613 à Élisabeth Stuart, avait imprudemment accepté la couronne de Bohême, proposée par les États à majorité protestante, et s'était retrouvé ainsi au cœur de la tourmente, sous la menace des armées impériales. Ayant subi une lourde défaite contre les troupes impériales à la bataille de la Montagne-Blanche le 8 novembre 1620, il fut non seulement dépourvu de sa nouvelle dignité, mais également chassé de ses terres et mis au ban de l'Empire, jusqu'à sa mort à Mayence en 1632. Sur le déclenchement et le déroulement de la guerre de Trente Ans, voir Sigfrid Henry Steinberg, *The Thirty Years War*, Londres, E. Arnold, 1977 ; Geoffrey Parker, *La Guerre de Trente Ans*, traduit de l'anglais par André Charpentier, Paris, Aubier, 1987 ; Victor-Lucien Tapié, *La Guerre de Trente Ans*, Paris, CDU Sedes, 1989 ; Olivier Chaline, *La bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620) : un mystique chez les guerriers*, Paris, Noesis, 1999. Pour la politique de Jacques I^{er} à l'égard du Saint-Empire dans les années 1617-1622, voir W. B. Patterson, *King James VI and I*, op. cit., p. 293-338 ; M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 19-28.

²⁴³ R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 22-37.

²⁴⁴ Sur de multiples projets de mariage franco-espagnol, voir M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 67-77.

le comte de Tillières, premier émissaire ordinaire après « un an et demi d'interruption de cette charge »²⁴⁵.

D'une part, ce changement peut s'expliquer par l'échec des négociations ayant pour objectif une union dynastique anglo-espagnole dans les années 1618-1620. L'alternative au lien franco-anglais que le roi d'Angleterre avait cru pouvoir trouver à Madrid s'avérant sans issue, cet échec permit à un nouveau rapprochement franco-anglais de voir le jour.

D'autre part, la raison de ce rapprochement réside dans le début de la politique offensive du pouvoir royal en France à l'égard des huguenots, ravivant chez Jacques I^{er}, « chef de l'Europe Réformée », des inquiétudes de plus en plus grandes à propos du sort réservé à ses coreligionnaires. En effet, à la différence de Marie de Médicis qui maintint la politique tolérance confessionnelle henricienne, le duc de Luynes se tourna, au lendemain du coup d'État de Louis XIII du mois d'avril 1617, vers les protestants du royaume, s'attaquant prioritairement au Béarn où, depuis 1562, les biens ecclésiastiques se trouvaient confisqués par les huguenots. Le 25 juin 1617, un arrêt de Conseil du roi proclama la réunion au royaume de France du Béarn, propriété personnelle du roi, et décida d'y faire exécuter toutes les dispositions de l'édit de Nantes, ordonnant la restitution des biens à l'Église catholique. Les Béarnais refusèrent d'enregistrer cette décision, ravivant ainsi les premières craintes de Jacques I^{er}²⁴⁶. En août de 1618, le souverain anglais exprima publiquement son mécontentement à ce sujet au sieur Le Clerc : « Que c'estoit un terrible gouvernement à cest heure en France de voulloir rompre les edictz de pacification faictz en faveur de ceulx de la religion pretendue [...] si le feu Roy vivoit on ne les traicteroit de ceste sorte attendu que c'est le lieu de sa naissance et qu'il a veu que l'on ne l'appelloit que le bearnois que de son regne il prenoit tousjours ses advis et conseilz [...] »²⁴⁷. Au même moment, Jacques I^{er} multiplia et intensifia ses contacts avec les chefs huguenots²⁴⁸.

²⁴⁵ J. Nichols, *The Progresses, Processions and Magnificent Festivities*, op. cit., vol. III, p. 566-567.

²⁴⁶ Sur l'affaire du Béarn, voir Christian Desplat, « Louis XIII and the Union of Béarn to France », dans Mark Greengrass (dir.), *Conquest and Coalescence. The Shaping of the State in Early Modern Europe*, Londres, Arnold, 1991, p. 68-83 et Mark Greengrass, « The Calvinist Experiment in Béarn », dans Andrew Pettegree, Allastair Duke et Gillian Lewis (dir.), *Calvinism in Europe 1540-1620*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 107-126.

²⁴⁷ BnF, Mss, Français 15988, fol. 296, lettre de Le Clerc à Puisieux, Londres, 6 août 1618.

²⁴⁸ À titre d'exemple, le sieur Le Clerc rapporta en 1618 l'arrivée à Londres d'un certain Sansceux, « homme gros de statue et à la barbe noire », député de La Rochelle, promettant de faire tout son « possible pour découvrir le subject de son voyage ». Quelques jours plus tard, Le Clerc crut avoir découvert un véritable but de la mission de Sansceux : « depuis mes lettres j'ay appris que huit jours apres son arrivée en ceste ville il a renvoyé un nommé Arques q'il avoit amitié avec luy et que ce subject du voyage dudit Sansceux est qu'il vient chercher appuy du Roy de la Grande Bretagne de la part de ceux de La Rochelle ». Il évoqua également le fait que les protestants de Béarn, qui voulaient faire une assemblée avec ceux du Bas Languedoc, cherchaient des seigneurs à la Cour de Jacques I^{er}, misant sur Mayerne (BnF, Mss, Français 15988, fol. 263, lettre de Le Clerc à Puisieux, s.d. ; fol. 267, lettre de Le Clerc à Puisieux, Londres, 15 mai 1618).

Cette situation aurait fort bien pu conduire le roi d'Angleterre à tendre ses relations avec Louis XIII et, ainsi, à rompre plus ou moins ouvertement ses relations diplomatiques avec lui. Mais une telle stratégie de tension aurait supposé que Jacques I^{er} disposât d'autres moyens de se poser efficacement en protecteur des protestants français ; dans un contexte de guerre, de tels moyens ne pouvaient alors être que militaires, or Jacques I^{er} ne disposait pas d'atouts militaires sérieux dans son jeu politique. Dès lors, comme lors des ambassades d'Edmondes, le seul moyen qu'il avait pour peser dans les conflits religieux en France ne pouvait être que d'ordre diplomatique et, ainsi, sa posture de protecteur des huguenots supposait non pas de rompre avec Louis XIII, mais au contraire d'entretenir auprès de lui une présence de nature à influencer sur les événements.

2. Des vaines tentatives d'intercession d'Edward Herbert (1621)

Edward Herbert, dépêché en qualité d'ambassadeur ordinaire de Jacques I^{er} auprès de Louis XIII, arriva à Paris fin mai-début juin 1619, au moment où l'affaire du Béarn prenait de plus en plus d'ampleur. D'après les instructions qui lui furent délivrées le 7 mai, le diplomate était chargé, entre autres, « de lui offrir en notre nom la meilleure assistance que nous puissions lui offrir » afin de pouvoir résoudre « des troubles avec lesquels son royaume est actuellement mêlé »²⁴⁹. Ainsi, outre le rôle classique de représentation, Edward se vit confier dès le début une mission d'intercession, ou tout au moins de médiation, dans l'espoir de pouvoir influencer sur le cours de la politique française à l'égard des huguenots.

Simple observateur au début, l'ambassadeur commença aussitôt, dès février 1620, à présager le pire, à savoir une résurrection des conflits armés entre les deux camps, ne cachant pas son pessimisme à l'égard du sort des protestants français. Ainsi, dans une lettre adressée à Robert Naunton, secrétaire d'État, en date du 24 février/5 mars 1620, Edward Herbert écrivit : « Je trouve les choses tellement exaspérées ici entre le roi et ses bons sujets de la religion qu'ils sont poussés à bout [...] Il y a quelque chose de fatal dans tout cela »²⁵⁰.

En effet, la situation empirait de mois en mois. En 1620, face au refus du conseil du Béarn d'exécuter les dispositions de l'édit de Nantes, Louis XIII organisa une expédition à Pau où il

²⁴⁹ *Old Herbert Papers at Powis Castle, op. cit.*, p. 89-90.

²⁵⁰ *Ibidem*, lettre d'Herbert à Naunton, Paris, 24 février/5 mars 1620, p. 279.

arriva en octobre 1620 avec ses troupes, remplaçant le conseil du Béarn par un parlement où ne siègeraient dorénavant que des catholiques ; il rétablit également le culte catholique partout dans la région devenue simple province royale. Ce changement alarma le parti protestant dans tout le royaume et entraîna un mouvement de résistance au roi au nom de « la cause » réformée, servant de prémices aux conflits armés qui commencèrent en 1621. Ainsi, en novembre 1620, bravant l'interdiction de Louis XIII, une Assemblée nationale des Églises réformées se réunit à La Rochelle : les députés manifestèrent leur opposition à l'annexion du Béarn et organisèrent des levées de taxes et de soldats²⁵¹. Le roi réagit en partant en campagne militaire au printemps 1621, déclarant criminels de lèse-majesté tous les Rochelais, les habitants de Saint-Jean d'Angély, ainsi que tous ceux qui leur donnaient leur appui²⁵². Après être entrées sans résistance à Saumur et Thouars, les armées royales commencèrent le siège de la ville de Saint-Jean d'Angély le 30 mai. Les huguenots, de leur côté, se préparèrent au combat en se dotant d'une structure de commandement militaire, tout en appelant à l'aide les autorités anglaises et néerlandaises²⁵³.

En réaction à ces événements jugés dramatiques par l'ambassade d'Angleterre, Herbert décida d'agir : à la fin du mois de mai il quitta Paris pour rejoindre Louis XIII près de Saint-Jean d'Angély ; il y arriva le 8 juin, mais ne put être reçu en audience par le roi que quelques jours plus tard. Une fois devant le roi de France, l'ambassadeur proposa pour la première fois ses services de médiation pour trouver une solution satisfaisante pour les deux parties en conflit, tout en appelant au respect des droits des huguenots²⁵⁴. Déçu par la réponse très générale de Louis XIII, qui se contenta de promettre à Herbert de respecter l'édit de Nantes et d'évoquer l'offre de médiation anglaise devant son Conseil, le diplomate se tourna vers le tout-puissant duc de Luynes. À sa plus grande surprise, le favori se montra grandement offensé par la proposition du roi d'Angleterre. Aux dires de l'ambassadeur, cette réaction de Luynes pouvait s'expliquer tant par la condamnation ouverte par Jacques I^{er} du traitement infligé par le roi de France à l'égard des huguenots – notons, par exemple, la colère que le souverain anglais exprima au comte de Tillières concernant le désarmement des réformés à Dieppe, à Rouen, à Caen et au Havre en mai 1621 – que par la critique de l'ambassade de son frère, le maréchal de

²⁵¹ *Le Mercure françois*, op. cit., vol. 6 (1621), p. 455.

²⁵² « Déclaration en faveur de ses sujets de la religion prétendue réformée, qui sont et demeureront en leur devoir et obéissance » (*Le Mercure françois*, op. cit., vol. 6 (1621), p. 286 et BnF, Mss, Français 23490, fol. 64).

²⁵³ NA, SP 78/69, fol. 102, lettre du duc de Rohan à Jacques I^{er}, La Rochelle, 12/22 mai 1621 ; fol. 111, « les deputez des Églises Refformées de France et souveraineté de Bearn assemblez à La Rochelle et au nom de tous » à Jacques I^{er}, 19/29 mai 1621.

²⁵⁴ Pour le compte rendu de l'audience, voir NA, PRO 30/53/4, fol. 204, lettre d'Herbert à Calvert, 15/25 juin 1621.

Cadenet²⁵⁵. En effet, ce dernier étant venu en mission extraordinaire à Londres en janvier 1621 pour, entre autres, rassurer le roi d'Angleterre, il ne put finalement rien apporter, suscitant encore plus de mécontentement du souverain²⁵⁶. Herbert répondit alors à Luynes que les Français sous-estimaient l'affection et la bonne volonté de son roi à leur égard et l'informa que son maître se voyait moralement obligé d'intervenir et de soutenir les huguenots ; le favori répliqua que les Français ne se sentaient pas effrayés par les menaces anglaises.

Compte tenu ces vifs échanges et le refus catégorique du pouvoir royal d'accepter l'offre de médiation anglaise, Herbert décida de rentrer à Paris. Une fois à Poitiers, il écrivit néanmoins à Calvert pour lui demander des instructions de ce qu'il devait répondre à Luynes²⁵⁷. Le 6 juin, après avoir reçu des nouvelles instructions de Londres, l'ambassadeur se mit à suivre la Cour jusqu'à Cognac où il put obtenir la deuxième audience auprès de Louis XIII. Lors de cette dernière, Herbert fit savoir au roi de France que, si ce dernier comptait « débarrasser le royaume » des huguenots, Jacques I^{er} serait tenu de les protéger, ne souhaitant pas voir ses coreligionnaires maltraités ; il critiqua également « une attitude féroce » de Luynes envers les protestants français²⁵⁸. Ses paroles provoquèrent un scandale et une colère du favori royal qui refusa à jamais de recevoir l'ambassadeur. Déçu et accusé, comme nous le savons déjà, par ses détracteurs d'avoir outrepassé ses instructions, l'ambassadeur remonta aussitôt à Paris avant de retourner en Angleterre en septembre de la même année.

²⁵⁵ « [...] les procedées que l'on tient maintenant en France contre ceux de la Religion car comment pourra il croire que les edicts soyent bien observés quand en mesme temps qu'on publie la declaration on procede à les desarmer comme on a fait à Diepe et autres lieux de la coste voisine » (SP 79 68, fol. 100, Jacques I^{er} à Tillières, 5 mai 1621).

²⁵⁶ C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword*, op. cit., p. 161. Quant à Boswell, secrétaire d'Herbert, il écrivit qu'après le départ de Cadenet « les matières de ceux de Religion sont encore dans la même incertitude » (SP 79 68, fol. 37, lettre de Boswell à Naunton, Paris, 26 janvier 1621).

²⁵⁷ NA, PRO 30/53/4, fol. 208, lettre d'Herbert à Calvert, 16/26 juin 1621.

²⁵⁸ Pour le compte rendu de l'audience, voir NA, PRO 30/53/4, fol. 215, Herbert à Calvert, 8/18 juillet 1621.

3. Les missions au succès mitigé du vicomte de Doncaster (1621-1622)

« Ce n'est pas l'intention du Roy mon Maistre de se rendre Arbitre de differents qui pourront estre survenus entre Vostre Majesté et vos subjects de la Religion ; Toutesfois comme il se trouve obligé d'avoir soing particulier de vos affaires, et du repos de vostre Royaume, aussy espère-il que Vostre Majesté aura pour agreable de bien gouter ses advis, qui n'ont autre but, que l'honneur de Vostre Majesté ; l'affermissement de cest Estat, et l'union de tous vos sujets, en l'obeyssance de vos commandements »²⁵⁹

À la suite de l'échec d'Edward Herbert, Jacques I^{er} s'empessa de dépêcher, en juillet 1621, James Hay, vicomte de Doncaster en qualité d'ambassadeur extraordinaire auprès de Louis XIII. La situation était d'autant plus préoccupante que le gouvernement français paraissait plus déterminé que jamais à continuer son offensive contre les huguenots : après la prise de Saint-Jean d'Angély, rendue par Benjamin de Rohan le soir du 24 juin (après vingt-six jours de siège), les armées royales de dirigèrent vers le sud pour assiéger la ville de Montauban, bastion militaire et politique du protestantisme français de grande importance ; le 17 août, le roi et son état-major installèrent leur quartier général à Piquecos, à une dizaine de kilomètres au nord de Montauban. Ainsi, l'envoi d'un nouvel ambassadeur déjà connu des Français²⁶⁰, avec un profil différent de celui d'Herbert – favori du roi, James Hay, bien qu'étant un protestant convaincu, avait plutôt des penchants pro-français²⁶¹ – suscita de l'espoir dans le rang des huguenots. Doté d'un statut d'envoyé extraordinaire, il devait œuvrer à ce que « le mal de ceux de la Religion de ce Royaume » qui « s'accroît de jour à jour » cessât²⁶².

Arrivé à Paris en août 1621, l'ambassadeur répartit aussitôt, après avoir récolté des renseignements sur la situation en France, dans le sud, à Moissac, une petite ville à environ vingt-huit kilomètres au nord-ouest de Montauban ; il fut accompagné par son secrétaire John Woodford qui avait déjà servi, rappelons-le, Thomas Edmondes dans les années 1610-1617.

²⁵⁹ BnF, Mss, Français 15988, fol. 212, lettre de Doncaster à Louis XIII, 1622.

²⁶⁰ Rappelons que James Hay avait déjà exercé une mission extraordinaire en France, en 1616.

²⁶¹ R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 39. Voir aussi BnF, Mss, Français 15989, fol. 328, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 13 août 1622 : « [...] Donquaster a une assez bonne inclination vers la France mais principalement pour la hayne qu'il porte à l'Espagne [...] ».

²⁶² NA, SP 78/69, fol. 170, lettre d'Augier à Calvert, Paris, 4 septembre 1621.

Malheureusement, tombé gravement malade avant son arrivée à Moissac – il contracta une « fièvre pourprée », la maladie à laquelle succomba le duc de Luynes le 15 décembre de la même année –, Doncaster resta « prisonnier » dans son lit durant une quarantaine de jours, ne pouvant s’entretenir avec Louis XIII et son favori qu’en octobre²⁶³. Pour autant, ce retard ne découragea pas l’ambassadeur : il y voyait plutôt « la main de Dieu » qui lui avait permis, étant temporairement hors-jeu, de « fermer la bouche jusqu’au bon moment et qu’il y aura une conjoncture où l’intervention de Sa Majesté trouvera une voie plus juste et aura un succès plus glorieux »²⁶⁴. En effet, alors qu’il était cloué au lit, les assiégés avaient pu organiser une résistance et tenir la ville. Au surplus, le 25 septembre trois bataillons huguenots des Cévennes parvinrent à franchir les lignes pour renforcer les défenseurs. Cet échec de Louis XIII faisait espérer à l’ambassadeur que le gouvernement français en serait plus vulnérable dans ses choix et, par conséquent, plus porté à accepter ses offres de médiation.

Enfin, lors d’une audience privée auprès de Louis XIII, qui s’était tenue en présence de Luynes, en octobre 1621, le vicomte de Doncaster leur fit savoir qu’ils pouvaient disposer de lui comme « arbitre des différences actuelles entre lui et ses sujets de la religion ». Il usa de toute son éloquence afin de persuader le roi dans la nécessité de faire la paix avec ses sujets protestants, évoquant notamment le souvenir d’Henri IV qui s’efforça de créer « l’union de ses sujets en la même affection pour lui rendre service ». Après avoir remercié Jacques I^{er} pour ses propositions, le monarque demanda à l’ambassadeur un temps de réflexion. Le 25 octobre, Doncaster obtint une nouvelle audience au cours de laquelle Louis XIII le remercia de nouveau, mais se contenta que des paroles générales ; il attendait sans aucun doute le résultat des négociations que Luynes avait entamées avec Rohan²⁶⁵. Ces dernières s’avérant infructueuses, le roi de France se vit contraint de lever le siège de Montauban, le 9 novembre 1621, et de partir à Toulouse.

Cet échec des armées royales poussa l’ambassadeur anglais à entreprendre une nouvelle tentative auprès du duc de Luynes, à qui il proposa d’aller à Castres, capitale protestante du Midi français, afin d’essayer de trouver un accommodement²⁶⁶. « Ne voulant pas que le ministre

²⁶³ NA, SP 78/69, fol. 236, lettre de Woodford, Castelsarrasin, 5 octobre 1621 ; fol. 214, lettre de Doncaster à Calvert, Moissac, 24 septembre 1621.

²⁶⁴ NA, SP 78/69, fol. 232, lettre de Doncaster à Calvert, Moissac, 5 octobre 1621.

²⁶⁵ Pour le compte rendu des deux audiences, voir NA, SP 78/69, fol. 262, lettre de Doncaster à Calvert, Castelsarrasin, 26 octobre 1621.

²⁶⁶ Pierre-Jean Souriac, « Choix confessionnel et engagement partisan d’une place de sûreté protestante : le cas de Castres durant les guerres de Rohan (1620-1629) », Bruno Dumons et Bernard Hours (dir.), *Ville et religion en Europe du XVI^e au XX^e siècle : la cité réenchantée*, Grenoble, PUG, 2010, p. 325-343.

de Sa Majesté fasse éminemment apparaître dans l'entreprise », le connétable permit néanmoins à Doncaster d'y envoyer son secrétaire, John Woodford, muni de lettres de Louis XIII au duc de Rohan, lui délivrant un passeport à ce sujet. Cette décision de Luynes s'expliquait sans doute par la volonté d'accorder une faveur à un ambassadeur extraordinaire qui avait le mérite d'être, à l'instar de lui-même, favori du roi et courtisan pour éviter un engagement ouvert de Jacques I^{er} du côté des révoltés. D'après Schreiber, le connétable souhaitait que Doncaster se sentît impliqué et comptait probablement lui réserver un rôle accru dans le processus des négociations, cherchant une manière honorable de se laver de l'échec de Montauban²⁶⁷.

Malheureusement pour Jacques I^{er} et son ambassadeur, John Woodford ne put rien obtenir de Rohan. Ce dernier déclara de ne pas être en mesure de faire un quelconque accord sans une résolution de l'Assemblée protestante et conseilla d'obtenir un passeport de Luynes pour envoyer un gentilhomme à La Rochelle qui, sous prétexte de rendre visite à Soubise, devait être chargé de se procurer des directions de l'Assemblée²⁶⁸. Qui plus est, le connétable étant tombé gravement malade, Doncaster se vit obligé d'en rendre compte au seigneur de Blainville. Ce dernier, bien qu'étant un proche confident de Luynes, n'était pas en mesure de prendre un quelconque engagement avant le retour du roi et le rétablissement du favori. Quant au vicomte de Puisieux, secrétaire d'État que l'ambassadeur rencontra quelques jours plus tard, il lui demanda de patienter et lui recommanda de se diriger vers Bordeaux où la Cour allait le rejoindre²⁶⁹.

Compte tenu des circonstances, Doncaster n'eut d'autre choix que de suivre ces consignes. Dans une lettre en date du 19/29 décembre, il rapporta à Londres qu'une fois à Bordeaux, Louis XIII lui donna à nouveau une réponse générale, promettant de prendre une décision à Paris : « il se rendait directement à Paris [...] me conseillant de m'y rendre [...] pour l'y voir souvent et domestiquement ». De toute évidence, la fin de la saison de campagne militaire approchant, on le nourrissait de promesses. L'ambassadeur tenta alors une dernière fois, et proposa d'effectuer une mission de négociation à La Rochelle, à l'instar d'Edmondes quelques années auparavant, initiative qui reçut une fin de non-recevoir de la part du gouvernement français. En revanche, au même moment, en décembre 1621, Soubise conquiert la ville de Royan, remplaçant son gouverneur La Chesnaye, protestant mais fidèle au roi, par le baron de Saint-Seurin. Face à ce nouvel échec, Louis XIII décida de permettre à l'ambassadeur

²⁶⁷ R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 43.

²⁶⁸ NA, SP 78/69, fol. 291, lettre de Doncaster à Calvert, Toulouse, 14 novembre 1621.

²⁶⁹ Voir NA, SP 78/69, fol. 313, lettre de Doncaster à Calvert, Bordeaux, 6 décembre 1621 ; fol. 321, lettre de Puisieux à Doncaster, Damazan, 30 novembre/10 décembre 1621.

anglais d'y envoyer un courrier afin de transmettre les volontés du roi de France²⁷⁰. Doncaster obtint un passeport pour Woodford qui se rendit d'abord à Royan dans le but de « faire des propositions destinées à déboucher sur une nouvelle négociation » avant de gagner La Rochelle, le 7 janvier 1622²⁷¹. Il se présenta devant l'Assemblée de la ville avec deux propositions : qu'ils envoyassent des députés à Louis XIII à Poitiers pour négocier la paix et qu'ils employassent des huguenots déjà hors de leurs murs dans le même but. Les Rochelais hésitaient, car ils ne faisaient pas confiance à Louis XIII, demandant à Doncaster d'obtenir un sauf-conduit royal pour garantir la sécurité de leurs envoyés. Finalement, Woodward revint à Poitiers sans obtenir la réponse que son maître désirait. Ce fut un nouvel échec pour la diplomatie de Jacques I^{er}. Toutefois, le secrétaire réussit à obtenir une humble soumission de la ville et de l'Assemblée au roi, ce geste étant suffisant pour sortir temporairement de l'impasse²⁷². Au même moment, les députés nommèrent Rohan en qualité de négociateur en chef pour entreprendre des négociations du futur traité de paix.

Malheureusement pour les efforts du vicomte de Doncaster, Jacques I^{er} ne sut exploiter cette première réussite pacificatrice de son ambassadeur. En réalité, il semble que le roi d'Angleterre se désintéressait des affaires françaises, se concentrant, en décembre 1621, sur les difficultés des négociations d'une union matrimoniale avec l'Espagne : le Parlement anglais désapprouva le mariage. Le 4 décembre, le lendemain du jour où Jacques I^{er} avait envoyé une lettre de colère aux Communes au sujet de leur protestation, il informa son ambassadeur qu'il pouvait rentrer chez lui à tout moment²⁷³. Comme l'a écrit Schreiber, « l'ironie était que, si Jacques avait montré sa persévérance habituelle avec cette mission de paix comme il l'avait fait avec des efforts antérieurs et transmis un sentiment d'urgence à Hay, les accords auraient presque certainement pu être signés avant le début de la campagne de printemps ». Par conséquent, lorsque l'accord semblait sur le point d'être conclu en février 1622, l'ambassadeur prit un congé temporaire de Louis et retourna en Angleterre²⁷⁴. Le moment fut perdu pour toujours.

²⁷⁰ Voir NA, SP 78/69, fol. 344, lettre de Doncaster à Calvert, Bordeaux, 19/29 décembre 1621.

²⁷¹ J. Stoye, *English Travellers Abroad*, op. cit., p. 66. Notons que Doncaster entretenait parallèlement une correspondance avec le duc de Soubise afin d'essayer de l'inciter à négocier. Voir, par exemple, Bibliothèque nationale de Russie, département des manuscrits, autographe 72, fol. 20, lettre de Doncaster à Soubise, Bordeaux, 13/23 décembre 1621.

²⁷² Voir NA, SP 78/70, fol. 12, lettre de Doncaster à Calvert, Paris, 17 janvier 1622 et R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 44.

²⁷³ BL, Egerton MS 2594, fol. 183, lettre de Calvert à Doncaster, Whitehall, 4 décembre 1621.

²⁷⁴ R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 45.

Quelques mois plus tard, Louis XIII, refusant de s'avouer vaincu à la suite de son échec devant Montauban, décida de repartir en campagne. Le 16 avril, les troupes royales battirent celles de Soubise, ce dernier ayant alors précipitamment rejoint l'Angleterre où, selon l'ambassadeur vénitien en poste à Londres, il se mit à harceler Jacques I^{er} afin d'obtenir de l'argent et des hommes pour lui permettre de reprendre le combat²⁷⁵. Face à cette nouvelle conjoncture qui risquait de s'empirer davantage, le souverain anglais décida de renvoyer le vicomte de Doncaster dans l'espoir de faciliter les négociations entre les partis. D'après l'ambassadeur lui-même, si son premier envoi en France était du fait de son maître, le deuxième était davantage dû au gouvernement français « afin de voir et recognoistre (ces sont ses propres mots) qu'elle seroit la sincerité de ces preceders and affections portées à la pacification generale des troubles »²⁷⁶. Fut-ce une tentative de tromper Jacques I^{er}, lui donnant un sentiment d'implication dans l'œuvre de pacification, tout en le dissuadant de soutenir ouvertement les huguenots ? Le dernier point est d'autant plus important que les dépêches du comte de Tillières regorgent d'informations concernant les entrevues entre Jacques I^{er} et les députés huguenots²⁷⁷.

Quoi qu'il en soit, l'histoire se répéta. Après avoir été reçu par Louis XIII et Puisieux à Saintes, puis à Sainte-Foy en mai 1622, Doncaster, qui proposa ses offres de médiation, ne reçut de nouveau que des promesses générales – le respect de l'édit de Nantes, le désir de priver des huguenots des places de sûreté de La Rochelle et de Montauban ainsi que la volonté de faire la paix dans le royaume – ainsi qu'une réponse courtoise de non-recevoir²⁷⁸.

Désespéré, l'ambassadeur entreprit une dernière tentative à Toulouse quelques semaines plus tard, proposant notamment d'aller rendre visite à Rohan qui séjournait à Castres, à quelques kilomètres de là. Cette fois Louis XIII non seulement ne permit pas à l'ambassadeur, comme auparavant, de s'y entremêler directement des affaires en cours – « ils ne pourraient pas avec leur honneur utiliser la médication d'aucun état foraine pour la réduction de leur rebelle mais si c'était » –, mais ne lui proposa même pas d'y dépêcher son secrétaire, disant que Rohan

²⁷⁵ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 35.

²⁷⁶ NA, SP 78/70, fol. 124, lettre de Doncaster à Puisieux, Bordeaux, 17/27 mai 1622.

²⁷⁷ BnF, Mss, Français 15989, fol. 234, 7 avril 1622 : « [...] Le sieur de Boisloré m'a donné advis et lequel croy estre tres vray que les Rochellois ont dessaing de se saisir du Croisy et Guerande en Bretagne et en Normandie de la Hogne et Isle de Chose [...] » ou encore fol. 214, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 6 février 1622 : « [...] les deputez de La Rochelle y estant bien veuz et receuz ayant fait une levée de deniers et esquipé quelques navires pour rafraischir La Rochelle que je voudrois pouvoir celer cela mais que quant je le ferois l'affaire estoit si publique que le Roy ne manqueroit d'en estre adverty et cela estant qu'il pouvoir juger quelle en France on pouvoir avoir à ses advis et aux offices de son ambassadeur qui ne parloit que de paix et icy on aydoit et fomentoit la rebellion. Que le Roy de la Grande Bretagne se trompoit s'il pensoit de ceste facon pouvoir contribuer à la paix de France [...] ».

²⁷⁸ NA, SP 78/70, lettres de Doncaster à Calvert, fol. 103, Saintes, 4 mai 1622 et fol. 115, Bordeaux, 19/29 mai 1622.

« n'était pas digne » pour négocier avec lui²⁷⁹. Doncaster comprit ainsi qu'il était peu probable que le roi de France offrît des conditions aux Huguenots, s'il pouvait les conquérir : après avoir pris et massacré la ville de Nègrepelisse, le 10 juin, Louis XIII avait déjà le regard tourner vers Montpellier qu'il comptait commencer à assiéger prochainement²⁸⁰. Par conséquent, il n'avait plus besoin de services de Jacques I^{er}.

Ainsi, navré de l'échec de sa mission, l'ambassadeur rentra aussitôt en Angleterre, sans avoir pu influencer en rien sur le cours des événements intérieurs français²⁸¹. Ce fut la dernière fois que la diplomatie jacobéenne essayait d'intercéder dans les affaires de la France.

C. Leçons du succès de l'ingérence médiatrice anglaise dans les années 1615-1616 et de son échec dans les années 1616-1617 et 1621-1622

Tant au moment des guerres entre Marie de Médicis et les Grands que durant les rébellions huguenotes sous Louis XIII, Jacques I^{er} mena une même politique, celle qui consistait à proposer sa médiation pour ménager la paix entre les partis. En revanche, si l'offre du roi d'Angleterre était restée au stade de proposition dans les années 1621-1622, elle avait été acceptée par la régente et son gouvernement quelques années auparavant, en 1615-1616, la transformant ainsi en ingérence politico-diplomatique inédite du *Rex Pacificus* dans les années intérieures françaises. Les raisons de l'alternance des succès et des échecs d'une même politique résident d'une part dans l'emploi des moyens distincts – notamment dans l'envoi des trois

²⁷⁹ NA, SP 78/70, fol. 162, lettre de Doncaster à Calvert, Toulouse, 26 juin 1622.

²⁸⁰ Le siège de Montpellier commença le 1^{er} septembre 1622. Mais, alors qu'il se poursuivait, des négociations furent entreprises entre le maréchal de Lesdiguières, un réformé qui avait refusé de prendre les armes contre son roi, et le duc de Rohan. Les deux hommes arrivèrent rapidement à une entente, et les députés des révoltés en acceptèrent les clauses, le 18 octobre. Deux jours plus tard, Louis XIII fit son entrée dans la ville. La paix de Montpellier confirma l'édit de Nantes et ne rogna pas sur ses articles concernant la liberté de conscience des réformés. Elle leur interdit cependant de tenir des assemblées politiques sans autorisation royale et prévint la destruction des fortifications des villes tenues par les protestants, sauf à La Rochelle et à Montauban. La paix de Montpellier en 1622 n'était de fait qu'une trêve, les hostilités reprenant dès le début de 1624. Voir Joseph Dedieu, « Henri de Rohan et les guerres de religion », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 22, n° 95, 1936, p. 145-168 et Mack P. Holt, *French Wars of Religion, 1562-1629*, Cambridge/New York/Melbourne, Cambridge University Press, 1995.

²⁸¹ BnF, Mss, Français 15989, fol. 309, lettre de Tillières à Puisieux, Leytonstone, 29 juillet 1622 : « [...] Tout ce que j'ay craint est arrivé qui estoit que Donquester retourat mal content de France et joignit ses offices avec ceux de Soubize, il pousoit ou servoit de pretexte à ce Roy à nous faire du mal [...] ».

diplomates dotés chacun d'un talent, d'une habilité et d'une expérience différents – et, d'autre part, dans des contradictions internes qui, en plus des questions de personnes, peuvent expliquer ses limites.

1. La politique d'ingérence médiatrice du Rex Pacificus n'aurait vraisemblablement pas été mise en œuvre, voire conçue, sans un homme comme Edmondes

Le succès diplomatique de Jacques I^{er} des années 1615-1616 était largement dû à l'emploi de Thomas Edmondes, ambassadeur habile, expérimenté et respecté qui devint non seulement l'instrument mais aussi l'instigateur d'une politique d'ingérence médiatrice. Cela prouve à nouveau que la diplomatie baroque franco-anglaise dans la première moitié du XVII^e siècle était encore très personnalisée, l'importance du choix d'un ambassadeur restant primordiale.

a. Thomas Edmondes, diplomate habile et respecté

« Il est trop sçavant parmi nous »²⁸²

Thomas Edmondes, surnommé *little man* à cause de sa petite taille²⁸³, parfaitement francophone et expérimenté, était connu dans toute l'Europe notamment pour son habileté de diplomate. À quarante-sept ans, il avait déjà derrière lui une longue carrière d'agent et de diplomate en France lorsqu'il fut nommé ambassadeur ordinaire d'Angleterre, par Jacques I^{er}, en 1610. Ce fut certainement en connaissance de cause que Villeroy, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et à la Guerre depuis 1594, qui avait vu le jeune Edmondes à l'œuvre lors de ces précédentes missions en France conduites dans les années 1590 et au début des années

²⁸² *Lettres d'Henri IV, roi de France, et de messieurs de Villeroy et de Puisieux à Mr. Antoine Le Fèvre de La Boderie, op. cit.*, lettre de Puisieux à de La Boderie, 11 février 1608, p. 250-252

²⁸³ Le duc de Sully le nomma ainsi dans ses *Mémoires* : *Mémoires de Sully, principal ministre de Henri-le-Grand*, Paris, Amable Coste, 1814, t. 3, p. 257.

1600²⁸⁴, loua, dans une lettre adressée à La Boderie en date du 29 novembre 1610, les qualités du diplomate anglais : « Ce petit homme a assez d'esprit et de courage »²⁸⁵.

Arrivé à Paris le 24 mai 1610, Edmondes, s'efforça, dès les premiers jours de son ambassade, de se constituer un cercle d'amis et de confidents, de renouer d'anciens liens ainsi que de comprendre de qui se méfier. Trouver ainsi sa place, pour un nouvel ambassadeur, était à la fois d'autant plus compliqué et d'autant plus important que le contexte politique était marqué par l'instabilité caractéristique de tout régime de régence. Edmondes commença donc sans tarder à s'entretenir non seulement avec les ambassadeurs et les agents des pays étrangers, alliés de l'Angleterre – ceux de Venise, des Provinces-Unies, de Genève et du landgrave de Hesse – mais aussi avec les membres de la famille royale ainsi qu'avec les Grands du royaume (tant de confession catholique que protestante) qui formaient à la Cour différents partis rivaux.

i. Il réussit à tisser des bons rapports avec la famille royale et les princes

Ouvrément anti-espagnol et protestant convaincu et accusé, Edmondes tissa, comme nous l'avons déjà vu, des liens d'amitié avec les chefs de file des réformés, tels que le duc de Bouillon, père du célèbre maréchal de Turenne. À plusieurs reprises, le duc intercédait auprès de Jacques I^{er} en faveur de l'ambassadeur. À titre d'exemple, la mort du comte de Salisbury, survenue le 24 mai 1612, laissa vacantes plusieurs charges importantes, et, notamment, celle de secrétaire d'État. Le roi ne se montrant pas pressé d'y nommer un nouveau titulaire, Bouillon lui écrivit une lettre dans laquelle il supplia le souverain anglais « de préparer audit Edmond quelque bonne promotion digne de ses bons services et ses mérites [...] »²⁸⁶. Les liens qui existaient entre ces deux hommes ainsi que l'influence réciproque qu'ils exerçaient l'un sur l'autre – par exemple, en septembre 1615, Villeroy voyait Edmondes comme « instrument pour

²⁸⁴ Rappelons rapidement qu'à ses débuts, Edmondes servit probablement de secrétaire à Henry Unton, ambassadeur d'Élisabeth I^{re} en France dans les années 1591-1592. Rappelé en juin 1592, ce dernier laissa Edmondes à la Cour de France en qualité de chargé d'affaires. Par la suite, il retourna en France à plusieurs reprises dans les années 1597-1602 : ambassadeur spécial en 1597, agent et chargé d'affaires en 1597-1599, ambassadeur spécial en 1601-1602, sans oublier deux missions à Bruxelles, conduites respectivement en 1599 et en 1604-1609. Pour les notices biographiques sur Edmondes, voir Alexander Chalmers, *The General Biographical Dictionary: Containing an Historical and Critical Account of the Lives and Writings of the Most Eminent Persons in Every Nation [...]*, Londres, J. Nichols, 1812-1817, vol. 13, p. 23-28 et M. Greengrass, « Edmondes, Sir Thomas (d. 1639) », art. cit., p. 742-744 ;.

²⁸⁵ *Ambassades de monsieur de la Boderie*, op. cit., t. V, lettre de Villeroy à La Boderie, Paris, 29 novembre 1610, p. 493-499.

²⁸⁶ NA, SP 78/60, fol. 248, lettre de Bouillon à Jacques I^{er}, Paris, 14/24 décembre 1612. À la grande déception du duc et de l'ambassadeur, c'est Ralph Winwood qui fut promu, le 29 mars 1614 (T. Birch, *An Historical View of the Negotiations*, op. cit., p. 374).

seconder les intentions malignes » de Bouillon qui « commença deslors à desbaucher l'esprit dudit Roy de la Grande Bretagne et à lui laisser des impressions sivistrées de nostre conduite et du gouvernement » – favorisèrent sans aucun doute l'emploi de l'ambassadeur dans les négociations pour la paix dans les années 1615-1616²⁸⁷.

Puis, Edmondes essaya de se rapprocher avec les catholiques plus modérés, tels que le duc de Guise, l'un des seuls princes qui montra sa fidélité sans failles à Marie de Médicis pendant les moments les plus sombres de la régence. Une bonne entente s'installa rapidement entre les deux hommes, au point que le couple Edmondes se vit invité à assister au mariage du duc avec Henriette-Catherine de Joyeuse, célébré en janvier 1611²⁸⁸.

Rappelons que, contrairement aux idées préconçues, la correspondance d'Edmondes, au moins dans un premier temps, ne contient pas de jugements trop sévères à l'égard de Concini, le favori italien de Marie de Médicis. L'ambassadeur ne chercha pas particulièrement son appui et ne l'accusa pas non plus ouvertement d'être un soutien des catholiques zélés et des jésuites. Sous-estima-t-il en cela le poids politique du Florentin ? En réalité, ce silence sur Concini s'explique par le peu d'influence exercé par ce dernier sur les affaires politiques du gouvernement des années 1610-1614²⁸⁹. Néanmoins, Thomas Edmondes ne laissa pas passer inaperçus l'enrichissement et l'ascension sociale fulgurante du favori de la reine. Dans ses lettres, l'ambassadeur parla, entre autres, de nombreuses libéralités de la reine, telles que le marquisat d'Ancre, les gouvernements de Péronne, Roye et Montdidier²⁹⁰. Sa nomination comme lieutenant général du roi en Picardie en février 1611 provoqua l'opposition des Grands « qui ont trouvé très étrange qu'une telle charge dans une province frontalière a été confiée à un étranger »²⁹¹.

Enfin, Thomas Edmondes ne critiqua pas les capacités de Marie de Médicis à gouverner : il n'accusa jamais la reine de favoriser à outrance les Jésuites et les catholiques zélés au détriment des intérêts des protestants et du royaume. L'ambassadeur ne fait en aucun cas le portrait de la régente en « dévote bornée, ultramontaine convaincue, et fer de lance d'un obscurantisme catholique soumis aux pressions espagnols et jésuites »²⁹², telle que l'ont présentée ses contemporains à partir des années 1630 à des fins de discrédit – et telle que tant

²⁸⁷ BnF, Mss, Français 15988, fol. 63, lettre de Puisieux à des Marêts, Poitiers, 1^{er} septembre 1615.

²⁸⁸ *Memorials of Affairs of State in the Reigns of Q. Elizabeth*, op. cit, vol. III, lettre de J. Beaulieu à W. Trumbull, Paris, 14 décembre 1610, p. 240-242.

²⁸⁹ J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 475.

²⁹⁰ T. Birch, *An Historical View of the Negotiations*, op. cit., p. 327.

²⁹¹ Voir NA, SP 78/57, fol. 51, lettre d'Edmondes à Salisbury, Paris, 11 février 1611.

²⁹² J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 226.

d'historiens la voyaient hélas encore récemment. Cela tint aussi probablement au respect qu'Edmondes portait au pouvoir sacré des rois, ainsi qu'aux bons rapports qu'il entretenait avec la famille royale. Selon lui, les mauvaises décisions politiques et les changements opérés après la mort d'Henri IV, rendant les relations franco-anglaises plus complexes, voire dégradées, relevaient de la responsabilité des ministres, et, en particulier, de Villeroy, qu'il nommait ironiquement « notre grand oracle »²⁹³. Quoi qu'il en soit, cette prudence à l'égard de Marie de Médicis et de son favori lui assura son respect et contribua à l'établissement des bonnes relations avec la régente. C'est un point important à souligner car, de manière générale, les ambassadeurs n'hésitaient pas à porter des jugements sur les personnes royales et leur pouvoir. Par exemple, dans une lettre en date du 23 février 1624 adressée à Jacques I^{er}, Edward Herbert parla sans fard de l'autorité réelle de Louis XIII et de l'influence de ses ministres²⁹⁴.

Il convient toutefois de souligner que, si ses relations avec les personnages éminents de la politique française lui valurent incontestablement le succès dans sa politique d'ingérence médiatrice dans les années 1615-1616, elles ne suffirent plus, face aux Concini, Richelieu ou Luynes, à obtenir la libération de Condé dans les années 1616-1617. Cela marqua par ailleurs la fin de la longue mission diplomatique de Thomas Edmondes en France qui s'acheva définitivement à la fin de 1617.

Homme d'une grande renommée internationale, trésorier de la Maison du roi depuis janvier 1618²⁹⁵, il continua d'entretenir des relations avec les chefs des protestants français, notamment au moment des rébellions huguenotes dans les années 1621-1628²⁹⁶. En 1629, Charles I^{er} lui confia une mission d'importance : Edmondes revint en France en qualité d'ambassadeur extraordinaire pour ratifier un nouveau traité de paix qui mit fin à la guerre franco-anglaise. Cette nouvelle ambassade lui donna l'occasion d'aborder les questions les plus diverses, comme en témoigne l'ampleur de ses échanges avec le secrétaire d'État Dudley Carleton (1573-1632), vicomte de Dorchester²⁹⁷. Il quitta par la suite définitivement la scène politico-diplomatique et se retira dans son manoir d'Albys dans l'Essex, où il décéda le 20 septembre 1639.

²⁹³ *Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire, op. cit.*, t. II, lettre d'Edmondes à Trumbull, Paris, 14 août 1610, p. 345-346.

²⁹⁴ Voir NA, SP 78/72, fol. 37, lettre d'Herbert à Jacques I^{er}, Paris, 23 février 1624. Ajoutons qu'Edmondes lui-même, beaucoup plus tard, lors de l'ambassade extraordinaire, critiqua le fait que le roi « doit absolument remettre le gouvernement de toutes les affaires » à Richelieu (Voir NA, SP 78/84, fol. 208, lettre d'Edmondes à Dorchester, Paris, 20 juillet 1629).

²⁹⁵ T. Birch, *An Historical View of the Negotiations, op. cit.*, p. 405.

²⁹⁶ Voir les papiers d'Edmondes : BL, Stowe MS 176, vol. XI (1616-1633).

²⁹⁷ Voir NA, SP 78/84-86.

**ii. *Il est très personnellement engagé pour la paix :
symbole du pacifisme de l'ingérence***

Outre les bons rapports avec la famille royale et les Grands, un autre trait de la personnalité d'Edmondes contribua au succès de sa mission : de toute évidence, il partageait les vues de son maître sur la politique pacifiste. Plusieurs sources nous en donnent des indices.

Notons, premièrement, qu'encore au début de son ambassade, quelques années avant la première guerre civile, Edmondes, pressentant que des troubles pourraient survenir, supplia le duc de Guise de ne pas agir avec trop de précipitation, lui faisant valoir que des décisions imprudentes risquaient d'avoir de conséquences funestes et d'altérer l'autorité et le pouvoir de l'État. Il lui représenta également que, pour cette raison, les chefs protestants ne soutiendraient pas d'entreprises rebelles de la part de la noblesse française. Ce n'est pas un hasard si les contemporains de l'ambassadeur louaient sa prudence : « Vostre prudence tant louée et recogneue [...] » écrivit Jean de Courtenay à Edmondes²⁹⁸.

Puis, il convient de rappeler que, dès 1615, le diplomate anglais se trouva dans une situation extrêmement embarrassante. D'un côté, une alliance entre les chefs de deux religions pouvait conduire à la rupture des mariages franco-espagnols, auxquels il avait toujours été hostile²⁹⁹. Pressés par Condé qui les accusait de lenteur et d'indécision, les réformés penchaient d'ailleurs vers l'union des forces condéennes et protestantes. De l'autre, diplomate habile et bon négociateur, Edmondes ne pouvait pas ignorer qu'en cas d'échec d'une telle coalition, les intérêts du parti protestant risquaient fort de s'en trouver compromis, voire leurs privilèges abolis, par une probable rétorsion du pouvoir royal. Parfaitement conscient « de bénéficier de plus de confiance qu'aucun autre ambassadeur étranger par ceux de la Religion »³⁰⁰, l'ambassadeur d'Angleterre se positionna clairement en défenseur de la paix et en intermédiaire entre le pouvoir royal et les princes.

Thomas Edmondes fut néanmoins suspecté par certains d'être partisan du prince de Condé. L'entourage d'un nouvel ambassadeur de France en Angleterre, Gaspard Dauvet, sieur des Marêts, aidant, des rumeurs circulèrent selon lesquelles Edmondes aurait transformé sa maison en « lieu de recours ordinaires pour tous les mécontents et des personnes rebelles de

²⁹⁸ BL, Stowe MS 175, fol. 365, lettre de Jean de Courtenay à Edmondes, Londres, 13 mars 1616.

²⁹⁹ Voir les remontrances présentées par Edmondes au roi et à la reine mère en juin 1615 concernant la question des mariages : NA, SP 78/63, fol. 222.

³⁰⁰ NA, SP 78/63, fol. 293, lettre d'Edmondes à Jacques I^{er}, Paris, 25 août 1615.

l'État ». Face à ces accusations, la réaction de Jacques I^{er} ne fit pas attendre : « Je le châtierai moi, s'il est ainsi ». Lors d'une audience avec des Marêts, le souverain anglais affirma qu'il ne croyait pas ces calomnies, attribuant leur provenance essentiellement aux jésuites. En dépit de cette précaution, le roi ne se montra néanmoins critique de la conduite des affaires en France. Colérique, Jacques I^{er} se mit même dans un état de rage : il condamna la conclusion précipitée des mariages franco-espagnols et critiqua le pouvoir exorbitant de Concini, la mauvaise gestion des affaires en France ainsi que les différents crimes perpétrés par les ministres d'État³⁰¹. Malgré cela, après avoir retrouvé son calme, le roi s'en tint à une ligne de défense de la paix, comme le rapporte des Marêts : « Lorsque j'eus ma dernière audience du roi de la Grande-Bretagne, à Londres, il me dit qu'il falloit mettre, à tout prix, la paix au royaume de France »³⁰². Ainsi, le roi et son ambassadeur partageaient la même ligne politique à l'égard de la France.

iii. Il est très probablement concepteur, tout au moins partiellement, de la politique de Jacques I^{er}

Ces éléments susmentionnés appellent par ailleurs un autre questionnement : est-ce Thomas Edmondes peut être considéré, tout au moins partiellement, comme un concepteur de la politique de Jacques I^{er} ? Si la réponse est difficile à apporter du fait du manque de sources, il est important de souligner que l'ambassadeur ne demanda à aucun moment à Londres d'instructions supplémentaires s'agissant de la conduite à tenir. En effet, revenu à Paris en août 1614, il se vit surtout chargé de mener à terme des négociations d'un projet de mariage entre le prince de Galles et Christine de France. Dès lors que, quelques mois plus tard, des occasions pour intercéder en faveur de la paix se présentèrent, Edmondes prit l'initiative de l'action. Malgré plusieurs refus, il ne se découragea pas, suivant l'évolution des événements et n'hésitant pas à réitérer les offres de médiation auprès du gouvernement français à des moments qui lui semblaient les plus opportuns. Il prenait des décisions en fonction des circonstances et n'attendait pas les directives de son gouvernement, qui pouvaient mettre plusieurs semaines à arriver, tout en s'efforçant de ne pas s'écarter de la ligne pacificatrice défendue par son roi.

Ainsi, à la différence de ses successeurs, Edward Herbert et James Hay, vicomte de Doncaster, Edmondes paraissait non seulement comme un simple moyen de la politique prédéterminée dont Jacques I^{er} serait le seul et unique concepteur, mais avait également joué le

³⁰¹ T. Birch, *An Historical View of the Negotiations*, op. cit., p. 387-389.

³⁰² J.-B. H. R. Capéfigue, *Richelieu, Mazarin, la Fronde*, op. cit., vol. II, p. 144.

rôle d'initiateur et de chantre – et donc de « passeur » – dans la mise en œuvre de ces principes, le roi d'Angleterre saisissant l'opportunité.

b. Contrairement à Doncaster ou à Herbert

Les cas d'Herbert et de Doncaster étaient différents à plusieurs égards, ce qui peut expliquer, tout au moins partiellement, l'échec des tentatives de médiation anglaise lors des rébellions protestantes dans les années 1621-1622.

Premièrement, ils ne pouvaient pas s'enorgueillir d'avoir tissé autant de liens de proximité et d'amitié avec les courtisans français et avec les chefs des huguenots que Thomas Edmondes.

Dans le cas de James Hay, il n'avait auparavant effectué que deux courts séjours à la Cour de France – de février à avril 1604 et de juillet à octobre 1616 –, cette durée ne lui ayant permis ni d'établir des relations personnelles et individuelles avec des personnalités éminentes de la vie politique et aulique française, ni de bien se familiariser avec les traditions et les coutumes du royaume. Qui plus est, nous ne disposons pas d'éléments précis concernant ses éventuels séjours en France lors d'un Grand Tour ou sa maîtrise de la langue française. Rappelons que le seul personnage pour qui il avait une véritable amitié était le baron du Tour, ancien ambassadeur extraordinaire de France à la Cour de Jacques I^{er} en février-mars 1617, cette proximité étant sûrement sans grande utilité pour ses missions des années 1621-1622. En ce qui concerne son secrétaire John Woodford, employé à Castres, Royan et La Rochelle, bien qu'étant habile et pourvu sans doute de certaines capacités diplomatiques, il jouissait de moins d'autorité et de notoriété à cause notamment de son statut d'agent de second ordre. Il était également très peu connu de Rohan et de Soubise car, lors de son précédent séjour en France, il n'accompagna Thomas Edmondes dans le sud-ouest dans les années 1615-1616, restant à Paris pour s'occuper des affaires de l'ambassade et de la correspondance de son maître.

Quant à Edward Herbert, il connaissait certainement mieux la France. Rappelons que l'ambassadeur y avait séjourné en 1608, permettant au marquis de Trânel d'affirmer qu'il se disait « françois tout à fait »³⁰³. N'oublions pas non plus qu'à cette époque-là, Herbert se rapprocha avec Henri II, duc de Montmorency à qui il s'empressa d'écrire, le 25 mai 1619, à

³⁰³ BnF, Mss, Français 15988, fol. 331, lettre de Trânel, Londres, 14 mai 1619.

peine deux jours après son arrivée dans la capitale française en qualité d'ambassadeur ordinaire³⁰⁴. N'étant pas dépourvu d'une certaine sociabilité naturelle, le diplomate saisit rapidement l'importance des liens personnels pour réussir une mission diplomatique. Par conséquent, dès son arrivée en France, il s'efforça d'établir des contacts avec un certain nombre de courtisans catholiques, dont le prince de Condé, libéré en octobre 1619, ainsi que le duc de Guise³⁰⁵. Puis, il essaya de tisser des liens avec plusieurs membres de la communauté huguenote, tels que Jean de Hotman, le duc de Bouillon ou le duc de Lesdiguières³⁰⁶. Mais malheureusement pour lui, toutes ces connaissances, souvent peu profondes, ne pouvaient pas lui servir dans ses tentatives de médiation. Alors que Edmondès avait tissé des véritables liens d'amitié avec le duc de Bouillon – alors un acteur clef des guerres civiles et l'un des chefs incontestables des protestants français –, Herbert n'avait certainement pas le même degré de proximité avec les ducs de Rohan et de Soubise, devenus à leur tour, dès la fin des années 1610, chefs de file des huguenots dans leur lutte contre le gouvernement français. Il allait de soi qu'en tant que protestant et ambassadeur de celui qui se considérait comme « chef du monde protestant », Herbert devait partager quasi automatiquement une certaine affinité avec les deux ducs, cela n'étant toutefois pas suffisant pour peser véritablement lors des négociations.

Deuxièmement, sous toutes réserves, il convient d'admettre que Edmondès s'était révélé un diplomate plus habile. En effet, malgré un tempérament difficile et un caractère qui pouvait paraître capricieux et orgueilleux, il savait maîtriser ses émotions lors des audiences et des négociations importantes : aucune lettre ne révèle une réaction brutale ou colérique de l'ambassadeur lors de ses entrevues avec Villeroy ou la régente.

En revanche, ce ne fut pas le cas d'Herbert qui s'emporta à plusieurs reprises face au duc de Luynes, doté d'un caractère impulsif et irritable, avec qui il fallait trouver un *modus vivendi*. Ainsi, lors d'une audience auprès de Louis XIII au moment du siège de Saint-Jean d'Angély, en juin 1621, l'ambassadeur, après avoir présenté des offres de médiation Jacques I^{er}, se hasarda à s'exprimer avec un ton « fort et colérique » et n'hésita pas à proférer des menaces, déclarant que son maître « ne subirait pas les dommages continus infligés aux Huguenots et, si nécessaire,

³⁰⁴ « J'ay jugé estre de mon devoir pour les anciennes obligations que je recognois avoir à vous (Mons.) et à la mémoire de feu Mons. le Connestable de vous advertir de ma venue et vous renouveler les offres de mon treshumble service en cas que pres sa M'té (que j'espere d'avoir l'honneur de voir en bref), vous me commandier de vous servir » (*Old Herbert Papers at Powis Castle, op. cit.* lettre d'Herbert au duc de Montmorency, Paris, 4 juin 1619, p. 220-221).

³⁰⁵ Voir *The Life of Edward Lord Herbert of Cherbury, op. cit.*, p. 104.

³⁰⁶ Sur les contacts d'Herbert en France, voir C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword, op. cit.*, p. 151.

enverrait des forces pour soutenir les Rochellois »³⁰⁷. Cette manière de procéder n'avait aucune chance d'aboutir à un succès avec Luynes qui, par ailleurs, cachait à peine son mépris pour un diplomate n'était pas noble titré et était doté d'un statut d'émissaire ordinaire. Finalement – comme le rapporta candidement le comte de Tillières – Edward Herbert avait laissé un souvenir très amer de sa première ambassade en France : « [...] le Roy de la Grande Bretagne fait entendre que Mr Herbert estant une personne haye et peut estimée en France n'est pas un instrument convenable à faire un office de conjouissance ou les mieux vouluz ne sont pas trop propres et d'autant qu'il craindroit que l'on en choisit quelqu'un d'autre que luy il dit tout hault qu'il fault y envoyer un homme tiltre plus rellevé que Mr Herbert [...] »³⁰⁸.

En ce qui concerne James Hay, il obtint plus de succès lors de ses entrevues avec Luynes. Favori écossais de longue date de Jacques I^{er}, grand courtisan et noble titré, il était considéré par le duc comme son égal. Par ailleurs, diplomate plus habile et considéré comme « dévoué à l'union franco-anglaise », le vicomte de Doncaster comprit vraisemblablement quelle attitude il devait adapter face au favori tout-puissant du roi de France.

Enfin, à la différence d'Edmondes, ni Herbert, ni Doncaster ne réussirent à s'imposer véritablement dans la définition et la conduite de la ligne diplomatique anglaise, demandant régulièrement des instructions et des ordres supplémentaires à Jacques I^{er} afin de pouvoir ajuster leur comportement. À ce titre, citons, par exemple, l'extrait d'une lettre de James Hay, envoyé au secrétaire d'État Calvert le 4 mai 1622, au lendemain de sa première audience avec Louis XIII : « Dans ce cas je suis suffisamment j'ai appris à me tenir mais si les choses devaient grandir de plus en plus désespéré je désirerai humblement savoir au plaisir de Sa Majesté quelle langue je tiendrai ici, et ce qu'il lui plaira d'ordonner pour mon retour »³⁰⁹. Rappelons également qu'Edward Herbert, lui-aussi, sollicita des instructions supplémentaires pour comprendre comment il devait se comporter avec le duc de Luynes. En attente des précisions et des consignes supplémentaires, les ambassadeurs restaient immobilisés et indécis sur la conduite à tenir, perdant ainsi du temps qui pouvait s'avérer extrêmement précieux au cours des négociations.

Par conséquent, compte tenu ces éléments, les deux diplomates peuvent être légitimement considérés comme des simples instruments de la politique prédéterminée de Jacques I^{er} : si les

³⁰⁷ C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword*, op. cit., p. 166.

³⁰⁸ BnF, Mss, Français 15989, fol. 407, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 22 novembre 1622.

³⁰⁹ NA, SP 78/70, fol. 103, lettre de Doncaster à Calvert, Saintes, 4 mai 1622.

consignes supplémentaires arrivaient, ils continuaient leur mission, à l'image d'Edward Herbert, qui, une fois les instructions supplémentaires reçues, le 6 juin 1621, s'efforça de gagner Cognac et de solliciter une nouvelle audience auprès de Louis XIII et du duc de Luynes afin d'espérer obtenir un succès. En revanche, lorsque le roi d'Angleterre se montrait désintéressé par sa propre politique de médiation en France, comme en décembre 1621, donnant à Doncaster l'ordre de rentrer quand il le voulait, l'ambassadeur, qui venait pourtant d'obtenir l'un des rares succès de sa mission – il s'agissait de l'envoi de John Woodford auprès des rebelles –, ne l'exploita pas, n'insista pas sur la nécessité de prolonger son séjour en France et s'empressa de rentrer en Angleterre quelques semaines plus tard.

L'une des explications en est probablement un manque d'engagement personnel des ambassadeurs en faveur de la paix : ils ne faisaient que suivre aveuglément les directives dictées par leur maître. En effet, manifestant son intention de rentrer aussitôt à Paris après son premier échec lors de l'audience à Saint-Jean d'Angély en juin 1621, à cause notamment de la déception et du manque d'argent, Edward Herbert s'avéra être un chantre nettement moins déterminé et résolu de la politique pacifiste de Jacques I^{er} que Thomas Edmondes quelques années auparavant³¹⁰.

2. Le pacifisme de Jacques I^{er} restait grevé de contradictions internes qui, en plus des questions de personnes, expliquent ses limites

Une paix, même instable, vaut mieux qu'une guerre – surtout confessionnelle –, qu'elle se joue entre puissances à l'échelle de l'Europe ou entre partis à celle d'un État. Telle était la conception de Jacques I^{er} en matière de politique étrangère, sa *via media* dont la formulation théorique reposait sur une vision unitaire de la Chrétienté et dont la conduite a pu s'appuyer sur des réussites diplomatiques au début du règne – la paix avec l'Espagne et la trêve de Douze ans. Le *Rex pacificus* se vit ainsi conforter dans un rôle de médiateur, voire de garant d'une paix qu'il considérait comme contribuant à l'unité de la Chrétienté. Face aux ambitions universelles prêtées aux rois Très-Catholiques, il put compter sur Henri IV pour contrebalancer

³¹⁰ NA, SP 78/69, fol. 109, lettre d'Herbert, Paris, 18/28 mai 1621 : « [...] Je possède plus de 5 000 livres, tous pris pour le service du roi mais il est vrai que si je n'ai pas tout cela, je ne peux pas subsister [...] ».

leurs prétentions et, ainsi, assurer la stabilité du continent par l'équilibre des forces. Mais l'assassinat du roi de France et l'instauration de la régence modifièrent profondément cette donne diplomatique, à deux égards : d'une part, Marie de Médicis donna rapidement des signes de rupture avec l'inclinaison anti-habsbourgeoise de la politique henricienne et, d'autre part, la Régente se trouva rapidement contestée à l'intérieur du royaume, au point que la France, loin de pouvoir tenir son rôle actif de grande puissance européenne, retomba dans l'incertitude et l'impuissance d'un royaume en guerre civile, proie aisée pour les ingérences étrangères. Il en résultait un double risque de résurgence des guerres civiles en France – impliquant les coreligionnaires de Jacques I^{er} – et de déplacement des rapports de force européens au profit des Habsbourgs. Puis, l'assassinat de Concini, la chute de Marie de Médicis et la prise du pouvoir personnelle de Louis XIII en avril 1617 provoquèrent un changement de la politique monarchique, le nouveau gouvernement, dominé par le tout-puissant duc de Luynes, cherchant à se démarquer de celui qui l'avait précédé, notamment dans sa relation avec les protestants du royaume³¹¹.

C'est dans ce contexte que, mise à l'épreuve, la *via media* de Jacques I^{er} révéla peut-être le mieux sa teneur, complexe dans l'enchevêtrement des intérêts qui la sous-tendaient et contradictoire pour certaines de ses facettes. À travers une reconstitution des mouvements politiques aussi précise que le permet l'exploitation de la correspondance diplomatique, particulièrement celle de Thomas Edmondes, notre travail a visé à mettre ainsi en exergue quatre traits de la politique étrangère de celui qui se faisait appeler *Rex pacificus* et qui apparaîtrait de la sorte comme un souverain « baroque » évoluant dans des jeux autant contradictoires que crisologiques, dans une logique flottante et donc oxymorique.

En premier lieu, si le souverain anglais plaiderait en faveur de la paix interreligieuse, il n'en veillait pas moins à tenir son rang de principal monarque de l'Europe protestante. Or Marie de Médicis, peut-être faute d'appuis suffisamment solides en France pour poursuivre la politique anti-habsbourgeoise d'Henri IV, donnait aux yeux des Anglais des signes de rapprochement avec l'Espagne et commençait à freiner le soutien militaire de la France à ses alliés protestants – l'ambassadeur anglais à la Cour de France consacrait à ce propos de longs développements pour décrire l'influence grandissante du parti catholique, pro-espagnol et pro-jésuite, qui selon lui tenait désormais le pouvoir.

³¹¹ J.-F. Dubost, *Marie de Médicis, op. cit.*, p. 592-593.

Ainsi, la première affaire à laquelle s'employait Thomas Edmondes consistait à peser en faveur d'une application stricte de l'édit de Nantes. Redoutant une offensive catholique contre les huguenots et, au-delà, la résurgence des conflits confessionnels du temps des guerres de Religion, Jacques I^{er} se mit alors, par l'intermédiaire de son ambassadeur, à chercher des appuis tant auprès des chefs de ses coreligionnaires (le duc de Bouillon), qu'auprès des catholiques modérés (le duc de Guise), afin de contrer la montée en puissance des Barbons et, ainsi, de préserver la paix confessionnelle henricienne et les intérêts des protestants français.

Que faut-il voir dans cet attachement de Jacques I^{er} à la cause des protestants français : un projet quelque peu mystique de paix interreligieuse au sein de la Chrétienté, ou un relais de puissance naturel pour l'influence politique d'un roi se trouvant être protestant (ce que la théorie contemporaine des relations internationales classerait parmi les instruments du *soft power*) ? Si l'on se gardera bien de trancher sans nuance la question, l'on observera que Jacques I^{er}, dans le même temps, est loin d'accorder aux catholiques d'Angleterre les manifestations de tolérance et les garanties qu'il prônait en faveur des protestants de France.

En tout état de cause, placer son discours sur le plan « supraconfessionnel » tout en tenant le rôle de chef de file de l'Europe protestante reposait sur une contradiction, qui conduisit à certaines impasses. Il en alla ainsi, par exemple, lorsque Condé en appela expressément au soutien militaire des protestants français et du roi d'Angleterre en 1615 ou lorsque le duc de Soubise, qui avait rejoint l'Angleterre à la suite de sa défaite en avril 1622, commença à harceler les Anglais : quand bien même en eût-il eu les moyens, Jacques I^{er} ne pouvait pas à la fois conserver sa position de *Rex pacificus* devant la Régente ou Louis XIII et armer ses partisans.

Par ailleurs – et c'est là le second trait que nous avons visé à mettre en exergue dans la *via media* de Jacques I^{er} –, si l'état de paix interreligieuse recherché par la diplomatie jacobite se fondait en théorie sur une mystique de la Chrétienté unie, il se traduisait sur le plan politique par une extrême attention portée à l'équilibre de puissances, dans lequel la paix n'excluait nullement les rivalités. Il s'agissait, en quelque sorte, d'une paix armée. Or c'est à cet égard que la régence bouleversait le plus la donne diplomatique. En effet, la France cessant tout à coup d'être au centre de la coalition anti-habsbourgeoise et se rapprochant de l'Espagne, l'équilibre européen menaçait de se trouver bouleversé au profit de la puissance espagnole et du catholicisme romain. La constitution d'un bloc catholique franco-habsbourgeois aurait fait pencher cet équilibre non seulement en défaveur des réformés, mais aussi de l'Angleterre, ramenée au rang de puissance secondaire.

Les craintes de Jacques I^{er} à cet égard se cristallisaient autour du projet de double mariage franco-espagnol : alors que ces deux unions s'inscrivaient pleinement dans la diplomatie de paix promue par le gouvernement de la Régente, le *Rex pacificus* n'eut de cesse de les combattre, comme en témoigne la large part que tint cette entreprise dans la correspondance de son ambassadeur. Il chercha même à contre-balancer ces alliances « catholico-catholiques » par un autre projet de mariage « catholico-protestant » entre le prince de Galles et Christine de France, seconde fille d'Henri IV, afin de renforcer son influence auprès des puissances catholiques.

Troisième trait paradoxal dans le pacifisme de Jacques I^{er} : non seulement il composait avec une défense privilégiée des protestants et se traduisait par un vif souci d'équilibre des forces, mais il servait également de justification à des ingérences très poussées dans la politique intérieure française. La relative faiblesse du gouvernement de la Régente ou les erreurs stratégiques et militaires du duc de Luynes offraient alors une prise particulièrement aisée à ces ingérences.

On relève à ce titre dans la correspondance d'Edmondes qu'avant même les guerres civiles, Jacques I^{er} se rallia volontiers à la rhétorique anti-gouvernementale des Grands dans l'affaire des doubles mariages franco-espagnols et, surtout, qu'il alla jusqu'à approuver des complots visant à faire tomber Villeroy.

Plus encore, les guerres civiles entre les Grands et le gouvernement royal dans les années 1614-1616 permirent à Jacques I^{er} de jouer un rôle nouveau, original et assez inédit pour un souverain étranger dans une grande puissance : celui de médiateur entre le gouvernement de la Régente et les princes, *via* son ambassadeur. Mais encore fallait-il faire accepter par les Français cette médiation, avec sa part d'ingérence dans leurs affaires intérieures. L'ambassadeur, « entremetteur de la paix » d'après Phélypeaux de Pontchartrain³¹², tira sa réussite des liens de confiance et même d'amitié qu'il avait pu tisser avec les princes de deux camps. En outre, la menace d'une alliance entre rebelles catholiques et protestants semblant devenir plus réelle que jamais, la régente était elle-même disposée à accepter tous les appuis possibles pour éviter une guerre dont l'issue lui eût été défavorable, y compris l'entremise de l'ambassadeur anglais, dont l'épouse était d'ailleurs bien introduite auprès d'elle. Après avoir obtenu l'assentiment du gouvernement, Edmondes mena, avec une grande habileté, de nombreuses négociations. Par

³¹² *Mémoires de Phélypeaux de Pontchartrain, op. cit.*, p. 121-122.

conséquent, il apporta une contribution importante à l'édifice de la paix de Loudun, conclue le 3 mai 1616.

Cependant, le rôle éminent que l'ambassadeur anglais joua dans la pacification du pays ne suffit pas, en soi, à constituer un succès politique pour Jacques I^{er}. En effet, le nom d'Edmondes ne figura même pas dans le préambule de la paix de Loudun ; ce qu'il considéra comme une ingratitude s'expliquait par sa position de diplomate étranger, qui obligeait le pouvoir à le tenir à l'écart des décisions officielles. Ensuite, l'emprisonnement du prince de Condé provoqua une réaction immédiate dans les rangs de la noblesse, et tous les efforts entrepris par Jacques I^{er} en faveur de la paix de Loudun se retrouvèrent vains. Ainsi, plusieurs propositions d'intercession anglaise afin de libérer le prince de Condé et d'éviter un nouveau conflit militaire échouèrent.

Finalement, le coup d'État de Louis XIII du 24 avril 1617 marqua non seulement la fin du succès de la médiation diplomatique anglaise dans les affaires intérieures françaises, mais aussi le début d'un règne marqué par une grande offensive contre les huguenots dans les années 1619-1622, chose que le roi d'Angleterre s'était efforcé d'éviter à tout prix depuis 1610. Dépêchant des diplomates moins expérimentés, moins habiles ou moins respectés, Jacques I^{er}, tantôt suivant de près les rébellions huguenotes en France, tantôt, lassé par ses propres échecs, se tournant vers le Saint-Empire et le projet éternel d'une union matrimoniale avec l'Espagne au moment même où le vicomte de Doncaster était enfin en train d'obtenir son premier succès, ne fut plus en mesure d'imposer sa médiation comme à l'époque d'Edmondes. Ainsi, dans la France de Louis XIII et du duc de Luynes, sa *via media* était vouée à l'échec.

C'est là qu'apparaît un quatrième et dernier trait paradoxal de cette politique, qui contribue d'ailleurs à expliquer les trois premiers : Jacques I^{er} visait à ce que l'Angleterre s'imposât comme une grande puissance européenne, menant une politique internationale avec laquelle les autres puissances dussent compter, mais le système parlementaire lui liait les mains pour toute entreprise militaire. Toute option militaire d'ampleur étant exclue de son jeu, la défense (plus diplomatique que militaire) de ses coreligionnaires et une posture pacifiste constituaient en réalité son seul discours crédible. Ce ne fut pas un hasard que le comte de Tillières, ambassadeur ordinaire de France à Londres remarqua : « [...] Je crois que les Huguenotz de France savent bien cela et qu'ilz se servent du nom d'Angleterre comme d'un espouvantail mais qu'au fondz il en esperent peu ou rien du tout [...] »³¹³.

³¹³ BnF, Mss, Français 15988, fol. 543, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 13 décembre 1620.

Pour cette raison, la diplomatie de Jacques I^{er} se distingua et put briller, notamment quand la guerre civile en France ne laissait pas d'autre choix à la Couronne que d'accepter sa médiation ; mais, pour la même raison, cette *via media* finit cantonnée à une diplomatie de bons offices, dans laquelle le risque était grand pour le *Rex pacificus quia exarmatus* de se trouver soit mal payé de ses services, soit instrumentalisé par des belligérants que l'arbitre ne tenait pas en respect par la force.

III. DU MARIAGE À LA GUERRE (1624-1632), OU L'ÉCHEC D'UNE TECHNIQUE CENTRALE DANS LA DIPLOMATIE TRADITIONNELLE

Le 11 mai 1625, dans la cathédrale Notre-Dame de Paris, Henriette-Marie, sœur cadette de Louis XIII, épousa par procuration Charles I^{er} d'Angleterre. Quelques jours plus tard, le duc de Buckingham arriva à Paris pour y chercher la reine et l'accompagner dans son nouveau royaume. Ce mariage, dont l'aboutissement devait être l'amélioration des relations entre les deux Couronnes ainsi que la formation d'un front commun franco-anglais contre les Habsbourgs, avait suscité, en réalité, des controverses et des mécontentements, après presque une année de difficiles négociations. En effet, de nombreuses tensions se manifestèrent tant pendant qu'au lendemain des pourparlers et, après plusieurs tentatives infructueuses de remédier à cette dégradation croissante des rapports entre la France et l'Angleterre, la guerre fut déclarée en 1627. Y mettre un terme prit presque trois ans : ce n'est qu'en mars 1632 que les parties parvinrent à régler leurs différends continentaux et coloniaux par le traité de Saint-Germain-en-Laye, qui mettait un terme aux hostilités franco-anglaises.

Cette période d'intense activité politique et diplomatique constitue sans doute l'un des volets les plus étudiés des relations franco-anglaises dans le Grand Siècle, au moins pour sa première moitié. Outre la place de ces relations dans la littérature romanesque, cet intérêt peut s'expliquer par le fait que les relations personnelles entre souverains ont tout particulièrement attiré la curiosité des historiens des deux côtés de la Manche, et même au-delà, depuis le milieu du XIX^e siècle. C'est François Guizot (1787-1874), grand ministre sous la monarchie de Juillet, qui commença à publier des études sur la période en 1863, suivi de près par l'historien tchèque Jaroslav Goll (1846-1929), puis par Samuel Rawson Gardiner (1829-1902), historien

britannique de l'époque victorienne qui avait consacré une trentaine de pages au déroulement des négociations du mariage franco-anglais dans son étude magistrale sur l'histoire anglaise de l'époque des premiers Stuarts³¹⁴. À leur suite, de nombreux travaux plus contemporains ont mis à jour des éléments nouveaux et fourni d'autres éclairages sur le déroulement des négociations menées, entre autres, par le comte de Carlisle et le marquis d'Effiat³¹⁵. Quant au siège de La Rochelle et à l'aide militaire apportée par les Anglais aux protestants rochelais, il a naturellement attiré l'attention des historiens, à l'image de François de Vaux de Foletier ou de David Parker³¹⁶. Enfin, au cours des dernières années, deux contributions à la compréhension de cette période sont particulièrement à signaler. Le premier ressort d'un ouvrage collectif édité en 2020 par deux historiennes britanniques, Marie-Claude Canova-Green et Sara J. Wolfson, qui rassemble diverses contributions visant, pour la première fois, à étudier très en détail les célébrations du mariage en 1625 afin d'analyser les dysfonctionnements et les malentendus sous-jacents à cette célébration apparente d'union et de concorde, tout en tenant compte des dimensions cérémonielles, politiques, religieuses ou internationales de l'événement³¹⁷. Le second est un ouvrage de l'historien québécois Michel De Waele, qui a choisi d'explorer l'apparition de la question coloniale dans les relations franco-anglaises, sujet jusqu'alors délaissé par l'historiographie³¹⁸. Effectuant un travail archivistique extrêmement fourni, l'auteur présente également une analyse précise du contexte dans lequel survient la guerre de 1627.

Par conséquent, compte-tenu de la quantité de travaux historiques portant sur les relations franco-anglaises dans les années 1624-1632, notre objectif n'est pas de revenir en détail sur le déroulement des événements, mais d'analyser, par une lecture attentive de la correspondance des ambassadeurs, le rôle et l'influence de l'appareil diplomatique sur le cours des événements politiques.

Dans la négociation des articles du contrat de mariage franco-anglais, dans les pourparlers portant sur la cérémonie elle-même, dans leurs vaines tentatives pour retrouver un terrain

³¹⁴ F. Guizot, *Un projet de mariage royal*, op. cit. ; Jaroslav Goll, *Die französische Heirath: Frankreich und England 1624 und 1625*, Prague, J. G. Calvetsche Buchhandlung, 1876 et S. R. Gardiner, *History of England*, op. cit., vol. 5, p. 249-279.

³¹⁵ R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 55-115 ; Bernard Cottret, « Diplomatie et éthique de l'État. L'ambassade d'Effiat en Angleterre (1624-1625) », dans Henry Méchoulan (dir.), *L'État baroque : regards sur la pensée politique de la France du premier XVII^e siècle*, Paris, Vrin, 1985, p. 221-242 ; A. Motte, « L'ambassade du marquis d'Effiat en Angleterre », art. cit.

³¹⁶ François de Vaux de Foletier, *Le Siège de La Rochelle*, Paris, Firmin-Didot, 1931 ; D. Parker, *La Rochelle and the French Monarchy*, op. cit.

³¹⁷ Marie-Claude Canova-Green et Sara J. Wolfson (dir.), *The Wedding of Charles I and Henrietta Maria, 1625: Celebrations and Controversy*, Turnhout, Brepols, 2020.

³¹⁸ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit.

d'entente au lendemain de ce mariage, puis dans les tractations menant à la paix après la guerre de 1627-1629, les ambassadeurs étaient en effet des acteurs à part entière des relations entre les deux Couronnes, et non de simples exécutants cantonnés à une fonction mécanique de courroies de transmission. Pour la plupart courtisans, favoris, hommes d'épée distingués, ils formaient une société structurellement assez homogène d'un pays à un autre, dont le terrain de parcours était transfrontalier, partageant largement le même langage – c'est à dire un ensemble de sens attachés à un ensemble de signes –, et œuvraient ainsi à établir des équilibres internationaux. Ils le faisaient cependant sur un mode « pré-westphalien », c'est-à-dire au moyen d'instruments juridiques, sémantiques ou symboliques hérités des temps passés – traditions de représentation ainsi que la culture de Cour, d'élégance et d'intrigues personnelles –, en décalage de plus en plus net avec une tectonique européenne profondément agitée par la guerre de Trente ans, l'émergence des États modernes et celle de l'absolutisme. S'appuyant sur des ressources plus personnelles qu'institutionnelles, qu'il s'agisse de savoir-faire ou de réseaux et même d'argent, ces diplomates jouaient une partition très personnalisée, avec tantôt des réussites – ce fut le cas du marquis d'Effiat, qui sut séduire non seulement Jacques I^{er} mais également son fils et son favori –, tantôt des échecs, à l'image du seigneur de Blainville dont la maladresse et le manque d'expérience finirent par lui aliéner complètement le roi d'Angleterre.

Quant au pouvoir royal, non seulement l'époque n'en était pas encore à ce que ses diplomates soient de purs exécutants de ses volontés, mais il pouvait même lui arriver d'être cantonné *volens nolens* à un rôle moins acteur que spectateur dans certaines interactions d'un jeu diplomatique impliquant des acteurs jouissant d'une certaine autonomie. Une Couronne n'avait pas, en effet, le monopole de toutes les formes de diplomatie dans un contexte où le pouvoir politique restait morcelé, soit entre partis dont les rivalités dessinaient au sein de chaque cour des équilibres politiques très mouvants, soit entre forces politiques plus ou moins éloignées de l'autorité royale, chacun s'attachant à entretenir ses propres réseaux diplomatiques parallèles avec les souverains, partis et autres types de forces politiques à l'étranger.

A. Le mariage princier, une figure de style issue de la diplomatie traditionnelle

Avec l'échec du rapprochement franco-anglais dont le mariage de Charles I^{er} avec Henriette-Marie devait être à la fois le signe et le vecteur, la période marque peut-être les

derniers feux d'une diplomatie hautement personnalisée, souvent archaïque et peu adaptée à l'époque « pré-absolutiste ». Elle constitue à tout le moins un cas majeur d'échec d'une « vieille recette » diplomatique : le mariage princier comme levier de rapprochement politique entre deux Couronnes.

De façon générale, une union matrimoniale était conçue comme un facteur de rapprochement et de paix durable entre deux pays. On peut voir d'ailleurs dans l'existence même d'une « politique matrimoniale » le signe le plus caractéristique d'un haut degré de personnalisation des relations politico-diplomatiques : les rapports entre puissances faisant une large part aux rapports entre personnes, au point qu'ils paraissent presque s'y réduire, quoi de plus logique, pour unir des États, que de marier des princes ?

Si cette formule diplomatique devait être comparée à une figure de style, ce serait une synecdoque, qui consiste à prendre la partie pour signifier le tout. Ainsi, dans une diplomatie très personnalisée, l'union matrimoniale peut être vue comme ni plus, ni moins que la forme la plus poussée de rapports politiques ramenés à des rapports interpersonnels.

En l'espèce, le mariage du roi d'Angleterre avec la sœur du roi de France était clairement conçu, de façon traditionnelle, comme « la pièce maîtresse d'un système plus large d'alliances dynastiques et politiques destiné à contrer le pouvoir d'une dynastie rivale, la Maison d'Autriche des Habsbourgs »³¹⁹. Pourtant, si le mariage *stricto sensu* a été conclu, il s'avéra vite être un échec politique, car les relations entre les deux couronnes se détériorèrent presque sans délai. En dépit de l'habileté des diplomates français et anglais, qui ont le mérite d'avoir conduit avec succès des négociations matrimoniales longues et heurtées par des moments de défiance, le mariage resta, en quelque sorte, une union sans rapprochement, une synecdoque sans portée.

³¹⁹ R. Malcolm Smuts, « Introduction. Festivals, Dynastic Alliances, and Political History: Notes on the History and Historiography of Royal Weddings », dans M.-C. Canova-Green et S. J. Wolfson (dir.), *The Wedding of Charles I and Henrietta Maria, 1625*, op. cit., p. 29.

B. Une formule diplomatique traditionnelle appliquée non sans peine à Charles I^{er} et Henriette-Marie (1619-1625)

Le projet d'alliance dynastique entre la France et l'Angleterre, dont les premières négociations eurent lieu dès l'époque d'Henri IV, se trouva relancé au tournant des années 1620 avant de rentrer dans une phase active dans le premier trimestre de 1624. La présence de nombreux acteurs diplomatiques – qui n'étaient pas toujours favorables à une union matrimoniale entre les deux Couronnes – ainsi que des pourparlers et des discussions de plusieurs mois ont alors été nécessaires pour que la France et l'Angleterre aboutissent à un accord et signent, chacune de son côté, les articles du contrat de mariage. Le principal obstacle résidait dans le fait que le gouvernement français s'était efforcé d'obtenir à tout prix une promesse écrite de Jacques I^{er}, appelée « écrit particulier », qui devait garantir la fin des persécutions contre les catholiques anglais. Une telle exigence paraissait d'autant plus dure à accepter pour les Anglais que, outre l'esprit anticatholique prégnant dans l'opinion publique outre-Manche, la France refusait de s'engager trop ouvertement à fournir une aide militaire pour la restauration du Palatinat à Frédéric V. Qui plus est, la nécessité d'obtenir une dispense du Pape et la réticence de ce dernier retardèrent encore les pourparlers. Par conséquent, il fallut attendre le 11 mai 1625 pour que la cérémonie du mariage pût être célébrée à Notre-Dame de Paris, où le duc de Chevreuse représentait Charles I^{er} d'Angleterre.

Les difficultés et la longueur de ces tractations, marquées tantôt par des doutes, tantôt par des rebondissements, s'expliquent non seulement par les enjeux politiques à l'œuvre, mais aussi par les circonstances mêmes de cette négociation, c'est-à-dire le choix des hommes chargés de la conduire, l'interférence de leurs convictions voire de leurs intérêts dans l'affaire, et *in fine* leur talent personnel.

1. Les négociateurs français

a. L'inertie du comte de Tillières, ambassadeur « trop jésuite pour le mariage » (1619-1624)³²⁰

« Tant plus je considere c'est affaire tant plus je la trouve espineuse et importante [...] neantmoins je me trouve les espauls bien faibles pour un tel fardeau »³²¹

Dépêchant le comte de Tillières en qualité d'ambassadeur ordinaire à Londres en août 1619 – il s'agissait, rappelons-le, du premier envoi d'un diplomate officiel depuis le départ du seigneur des Marêts en avril 1618 –, la France fit un choix à première vue curieux, car celui-ci ne marquait que très peu d'intérêt pour une alliance matrimoniale avec l'Angleterre : fervent catholique, l'ambassadeur de Louis XIII ne semble pas avoir été partisan d'unir Henriette-Marie à un prince de confession protestante.

i. Un ambassadeur ouvertement rétif à une alliance anglaise

● Un ambassadeur clairement peu porté à un mariage franco-anglais

Dès le début de sa mission, le comte de Tillières préféra se concentrer davantage sur le sort de ses coreligionnaires anglais, en se positionnant comme leur défenseur et en s'efforçant de combattre l'influence de plus en plus grandissante des puritains – « aussy ignorans aux affaires qu'aveugles en leur religion »³²² –, qu'il considérait comme nettement plus dangereux que le parti espagnol. C'est pour cette raison d'ailleurs qu'il refusa de soutenir « la cabale des Puritains dans le Parlement et generally dans l'Angleterre » contre un projet de mariage anglo-espagnol, quand bien même cette « cabale » avait le soutien d'alliés de la France tels que les Hollandais et les Vénitiens : « si j'eusse voulu m'y joindre j'eusse sans doute apporté un grand poix à la balance mais voycy ce qui y a à craindre de s'embraquer [au sens de tirer sur un cordage] avec ses espritz Anglois violentz et sans conduite »³²³. Notons qu'outre sa réticence

³²⁰ CSPV, vol. XVIII, lettres d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 19 juillet 1624, p. 395 et Londres, 30 août 1624, p. 424.

³²¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 6, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 9 janvier 1624.

³²² AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 46, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 17 février 1624.

³²³ BnF, Mss, Français 15989, fol. 419, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 28 décembre 1622.

de principe envers les protestants les plus vindicatifs, l'ambassadeur considérerait ainsi que le jeu consistant à favoriser l'essor de factions politiques puissantes en Angleterre comportait des risques difficiles à évoluer³²⁴.

Notons également que l'ambassadeur dissimulait à peine sa méfiance à l'égard de Jacques I^{er}, le considérant « tousjours dans sa lascheté et ses plaisirs accoustuméz », partenaire peu fiable dans tout type de négociations quelconques, y compris en vue d'une union matrimoniale. Selon Tillières, le souverain anglais, aveuglé par la perspective d'une alliance avec l'Espagne, finit par laisser à la fois les puritains mécontents et les catholiques défiants³²⁵. Enfin, le roi d'Angleterre ne cessait également de multiplier des contacts avec les rebelles huguenots en France – sujet de préoccupation constante de l'ambassadeur –, allant même jusqu'à accueillir le duc de Soubise sur le sol anglais durant l'été 1622.

Enfin, une lecture minutieuse des dépêches diplomatiques de Tillières révèle que, bien qu'il observât attentivement les négociations anglo-espagnoles autour d'un projet de mariage entre le prince de Galles et une infante d'Espagne, il n'a jamais envisagé d'évoquer l'idée d'une union matrimoniale franco-anglaise comme une alternative à ce rapprochement entre Londres et Madrid³²⁶.

● ***Un gouvernement français initialement peu intéressé par un mariage anglais***

Il faut préciser par ailleurs qu'outre l'ambassadeur, le gouvernement français lui-même montrait relativement peu d'intérêt à l'égard d'une union matrimoniale avec l'Angleterre jusqu'à l'automne 1623 (au moins), alors même que, comme le montre Michel De Waele, le mariage du prince Charles constituait de plus en plus, au tournant des années 1620, une pièce centrale du jeu diplomatique européen³²⁷.

Certes, Paris fit peut-être un signe de volonté de rapprochement avec l'envoi du maréchal de Cadenet en ambassade extraordinaire ; frère du duc de Luynes, il arriva à la Cour de Jacques I^{er} en janvier 1621 et fut accueilli par un faste et raffinement sans pareil. En effet, selon un

³²⁴ BnF, Mss, Français 15989, fol. 446, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 2 février 1623 : « [...] les premiers improuvent cela et estiment qu'il ne desire rien plus que le mariage affin de tenir une balance entre les puritains et les catholiques, entre le party d'Espagne et la faveur de sa fille et de ses petitz enfans pour vivre paisiblement entre deux. Combien cela est dangereux de nourrir des factions puissantes dans un Royaume tant d'estat que de religion [...] ».

³²⁵ BnF, Mss, Français 15989, fol. 554, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 13 octobre 1623.

³²⁶ BnF, Mss, Français 19989, fol. 346, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 1^{er} septembre 1622 : « J'ai receu vostre lettre du 20 du passé ensemble le papier qui l'accompagne touchant le mariage d'Espagne et d'Angleterre qui m'aydera bcp à penetrer ces affaires la lesquelles se tiennent extremement secretes [...] ».

³²⁷ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 95.

certain nombre d'observateurs anglais et étrangers des deux côtés de la Manche dont les ambassadeurs vénitiens, au premier rang desquels le comte de Tillières lui-même, l'un des principaux buts de son déplacement était d'évoquer une éventuelle union matrimoniale entre les deux Couronnes³²⁸. Pourtant il semble que sa mission consistât avant tout à convaincre Jacques I^{er} de ne pas soutenir les huguenots contre lesquels Louis XIII s'apprêtait à déclencher une offensive armée³²⁹.

Quoi qu'il en soit, aussitôt après le retour de Cadenet, le roi de France et son favori se concentrèrent sur le problème protestant, reléguant les préoccupations matrimoniales au second plan, alors que le souverain anglais s'engageait de plus en plus fermement avec l'Espagne³³⁰. Quant au chancelier Brûlart de Sillery et son fils le vicomte de Puisieux, secrétaire d'État aux Affaires étrangères et à la Guerre – deux personnages clés du gouvernement –, ils paraissaient être plutôt partisans d'une alliance habsbourgeoise³³¹.

ii. Obligé de négocier, Tillières ne le fit que de mauvaise grâce

Cette situation ne commença à changer qu'à l'automne 1623, après l'échec du séjour madrilène du prince de Galles et du duc de Buckingham. James Hay, favori du roi d'Angleterre et devenu comte de Carlisle relança alors dès le mois d'octobre l'idée d'une union matrimoniale franco-anglaise ; Louis XIII et son gouvernement commencèrent à leur tour à réfléchir à ce sujet le mois suivant³³². Cette inflexion trouve d'ailleurs un catalyseur dans l'arrivée aux affaires d'acteurs nouveaux, avec la nomination de Charles de La Vieuville à la surintendance des

³²⁸ « Toutes les lettres qui viennent de Paris disent que le mareschal de Cadenet vient pour parler du mariage de Madame soeur du Roy avec Mons. le Prince de Galles » (BnF, Mss, Français 15988, fol. 553, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 27 décembre 1620). Notons que le comte de Tillière considéra que Cadenet était venu à Londres pour quatre motifs : mariage ; huguenots ; affaires d'Allemagne et celles de Valteline (*Mémoires inédits du comte Leveneur de Tillières*, op. cit., p. 42).

³²⁹ *The Autobiography and Correspondence of Sir Simonds d'Ewes*, vol. 1, p. 164.

³³⁰ Par exemple, au lendemain du départ du maréchal de Cadenet, l'ambassadeur d'Espagne Gondomar s'entretint pendant plus de cinq heures avec Jacques I^{er} afin de le persuader de la nécessité de prendre un engagement plus ferme avec son maître (Charles H. Carter, « Gondomar: Ambassador to James I », *The Historical Journal*, 7/2, 1964, p. 189-208).

³³¹ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 98.

³³² CSPV, vol. XVIII, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Poissy, 2 octobre 1623, p. 124 : « Le comte de Tillières, ambassadeur de Sa Majesté, est allé continuer sa résidence auprès du roi de Grande-Bretagne, et on espère qu'il y sera le bienvenu en ce moment du retour du prince de Galles. Bien qu'ils aient des opinions diverses sur la question de savoir si le mariage avec l'infante d'Espagne sera rompu ou achevé, il semble cependant que leurs espoirs de marier Madame à ce prince se réveillent, et je sais avec certitude que la reine-mère est désireuse et de marier Madame à ce prince ambitieux ». Voir également BnF, Mss, Français 15989, fol. 563, lettre de Tillières à Puisieux, 22 octobre 1623.

finances (à la place d'Henri de Schomberg) le 11 janvier 1623, celle du seigneur de La Ville-aux-Clercs, secrétaire d'État, chargé des affaires d'Angleterre et l'intention manifestée par Jacques I^{er} dès janvier 1624 de dépêcher en France Henry Rich, baron de Kensington.

Ainsi, bien qu'il ne disposât pas de commission officielle pour mener des négociations d'un projet de mariage franco-anglais et que, d'ailleurs, Londres n'avait toujours pas officiellement rompu avec Madrid³³³ au premier trimestre de l'année 1624 –, le comte de Tillières n'avait pas d'autre choix que de suivre les consignes de son gouvernement et de commencer à aborder la question d'un mariage tant avec Jacques I^{er} qu'avec le duc de Buckingham. Il convient d'ajouter que, tout au moins pendant les premiers mois de pourparlers, la tâche confiée au diplomate relevait d'un équilibre délicat : La Ville-aux-Clercs lui demandait de ne s'engager pas trop avec les Anglais, tout en s'efforçant de ne pas « les desgouter par une retenue affectée » de sa prudence³³⁴.

Sans surprise, compte tenu de son opposition initiale à ce projet, l'ambassadeur, averti par Buckingham de l'envoi prochain du baron Kensington en France, se montra dubitatif et n'hésita pas à mettre en évidence les grandes difficultés de ce projet. L'obstacle que Tillières mit le plus en avant eut trait aux garanties à obtenir pour la religion catholique en Angleterre, entreprise difficile à cause de l'influence grandissante des puritains et des répressions incessantes contre les catholiques. Or, d'après le diplomate, sans de telles garanties, la France risquerait de mettre en danger la conscience d'Henriette-Marie et de jeter ses coreligionnaires anglais dans les bras de l'Espagne, cette dernière se présentant comme le dernier rempart protecteur de leurs intérêts³³⁵. Qui plus est, Tillières ne cessa pas de souligner de façon répétée l'hostilité que manifestait le Parlement anglais à l'égard de la communauté catholique, par exemple dans une lettre en date du 9 avril 1624³³⁶. De façon symétrique, Jacques I^{er}, prisonnier de la situation religieuse délicate en Angleterre, craignait que la France, dans son effort de préserver la religion de ses sujets catholiques, ne posât des conditions trop difficiles à remplir.

³³³ SP 78 72, fol. 9, lettre d'Herbert à Jacques I^{er}, 29 janvier 1624 ; AMAE, CP Angleterre, vol. 27, lettre de La Ville-aux-Clercs à Tillières, Paris, 7 mars 1624. Notons également que, bien que, selon La Ville-aux-Clercs, le vieux roi ne fût pas dépourvu de fantaisies, il était « de nature l'asise » et pouvait persister dans son souhait de conclure le mariage avec Madrid. En revanche, il était persuadé que le voyage avait dégouté le prince et Buckingham : « ce feust un advantage de voir le mariage d'Espagne rompu » (AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 155, lettre de La Ville-aux-Clercs à Tillières, Compiègne, 2 avril 1624).

³³⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 53, lettre de La Ville-aux-Clercs à Tillières, Paris, 17 février 1624.

³³⁵ AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 6, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 9 janvier 1624.

³³⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 173, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 9 avril 1624 : « on n'a laissé dépasser en la chambre haulte et basse du parlement des loix contre eulx les plus meschantes, cruelles et tyranniques que l'on scavoit imaginer ».

Par conséquent, lors de ses entrevues avec Buckingham, Tillières insistait sans cesse sur la volonté de la France « d'affermir la Religion Catholique autant que la disposition de cest estat le peut souffrir » afin d'assurer la conscience d'Henriette-Marie et de « gagner l'amour » des catholiques d'Angleterre, retardant ainsi le progrès des négociations³³⁷. Nous voyons là à quel point la ferveur des convictions religieuses d'un ambassadeur pouvait s'avérer prégnantes dans un processus de pourparlers.

iii. La défiance et le jeu d'inertie de Tillières entravèrent sérieusement les négociations

Au fur et à mesure de l'avancement des pourparlers, le comte de Tillières constatait que les Anglais avaient l'intention de reprendre pour bases de négociation celles d'un projet de mariage du prince Henry et de la princesse Christine, menées douze ans auparavant par Thomas Edmondes et Villeroy³³⁸. Or, pour l'ambassadeur, la France se couvrirait de honte si elle acceptait ces conditions – « il ne falloit pas se conduire avec le Roy de France en petit prince, avec Madame comme une simple damoiselle »³³⁹ –, moins avantageuses que celles que les Anglais étaient prêts à concéder aux Espagnols³⁴⁰. L'ambassadeur arguait alors qu'accepter les conditions proposées par les Anglais risquerait, premièrement, de ruiner la religion catholique en Angleterre, deuxièmement, de provoquer la haine des catholiques anglais à l'égard de la France – « ne leur procurant nul avantage avec un mariage » – pour, enfin, de les jeter définitivement dans les bras de l'Espagne³⁴¹. Qui plus est, encore en juin 1624, Tillières, qualifié de « Normand sensé et méfiant » par Guizot, soupçonnait (non sans raison) Jacques I^{er} d'avoir des penchants pour l'Espagne, ce dernier n'attendant que la dissolution du Parlement pour essayer de « racrocher » avec Madrid³⁴². Il doutait également fortement de la possibilité de

³³⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 20, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 18 janvier 1624.

³³⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 188, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 15 avril 1624 : « Monsieur le comte de Carlil partira comme il m'a assuré dans dix jours au plus tard pour aller en France, il porte deux commissions, l'une pour une ligue et l'autre pour le mariage j'entends qu'en ce qui concerne le dernier ils veulent reprendre les anciens tracitez qui ont esté commencéz pour madame la Princesse de Piedmont, et disent que ceux qu'ils ont avec l'Espagne sont trop avantageux pour la France, d'autant qu'elle ne donnera pas tant d'argent comme l'Espagne en promettoit ny quelle n'a pas un Palatinat à restituer ce qui n'est pas considerable ».

³³⁹ AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 332, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 4 mai 1624.

³⁴⁰ L'inquiétude du comte de Tillières concernait notamment prioritairement le sujet des clauses religieuses : « il me semble que nous sommes non seulement tres bien fondéz de demander les mesmes conditions d'Espagne mais qu'il seroit tres honteux et desavantageux à la France de s'en departir » (AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 188, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 15 avril 1624).

³⁴¹ Pour ces points, voir AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 332, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 4 mai 1624.

³⁴² F. Guizot, *Un projet de mariage royal*, op. cit., p. 23.

mettre un terme aux persécutions contre les catholiques, étant convaincu que le souverain anglais avait l'intention de « gratifier les Puritains ». Même le prince Charles ne trouvait pas grâce aux yeux de l'ambassadeur : il lui prêtait un attachement aux puritains³⁴³. Ainsi, les relations entre l'ambassadeur et le roi d'Angleterre étant marquées par une défiance de plus en plus grande, les négociations piétinaient.

Enfin, quelques jours avant sa révocation, l'ambassadeur fit savoir à La Ville-aux-Clercs son mécontentement à l'égard des résultats des préliminaires de négociation, qui venaient d'être conclus entre les représentants de Jacques I^{er} en France, le baron Kensington et le comte de Carlisle (ce dernier étant arrivé en mai 1624), et les commissaires désignés par Louis XIII, à savoir La Vieuville, le chancelier Étienne d'Aligre, La Ville-aux-Clercs ainsi que Richelieu, entré au Conseil en avril 1624³⁴⁴. Tillières considérait que parmi les trois principales clauses touchant les questions religieuses et l'avenir du catholicisme en Angleterre, la première – la construction d'une église publique à Londres – avait été « relasché », la seconde – l'éducation des futurs enfants du couple royal – avait été « fort altéré » et, enfin, la troisième – la garantie de la liberté des catholiques anglais – se trouvait menacée. Si les choses continuaient ainsi, « ce traité sera au dessous de l'Espagne », déshonorant la France. S'exprimant ainsi, l'ambassadeur était persuadé d'agir dans les « les interestz de la France et le service de Sa Majesté » avant toute autre considération³⁴⁵.

Finalement, le manque d'engagement ainsi que les critiques et les réticences que Tillières, incapable de conjuguer ce projet avec l'état d'esprit anticatholique des Anglais, n'hésitait pas à faire parvenir à La Ville-aux-Clercs poussèrent Louis XIII à le rappeler, par une lettre du 26 juin 1624, et à envoyer le marquis d'Effiat pour reprendre les pourparlers³⁴⁶. Si les causes de ce remplacement brutal de l'ambassadeur au milieu de négociations d'importance capitale étaient généralement vues par les contemporains comme liées à des jeux de cabales à la Cour de France, il est absolument certain que l'opposition personnelle de l'ambassadeur au projet de mariage risquait de porter préjudice aux négociations et que cette considération finit par jouer en sa défaveur³⁴⁷. Notons à cet égard que le raisonnement de Louis XIII était loin d'être

³⁴³ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, lettres de Tillières à La Ville-aux-Clercs, fol. 45, Londres, 8 juin 1624 et fol. 76, Londres, 16 juin 1624.

³⁴⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 132, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 26 juin 1624.

³⁴⁵ AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 46, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 17 février 1624.

³⁴⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, lettres de Louis XIII à Tillières, fol. 119, Compiègne, 26 juin 1624 et fol. 122, Compiègne, 28 juin 1624.

³⁴⁷ Alors que La Ville-aux-Clercs attribua dans ses *Mémoires* le rappel de Tillières à sa proximité avec les Brûlart, le maréchal de Bassompierre expliquait le choix d'Effiat par les liens que ce dernier aurait tissés avec le comte de Carlisle (F. de Bassompierre, *Mémoires du mareschal de Bassompierre*, op. cit., vol. III, p. 188-189).

trompeur : Jacques I^{er} et les membres de son gouvernement n'avaient pas confiance en Tillières, le considérant « trop jésuite pour ce mariage », et étaient plus que soulagés par son départ³⁴⁸.

b. Les succès du marquis d'Effiat, ambassadeur inexpérimenté mais bon courtisan

« La charge d'Ambassadeur d'un si grand Roy comme V.M. en une occasion si preieuse estre trop delicate pour un esprit grossier et si peu experimenté comme le mien »³⁴⁹.

i. Un « homme nouveau dans toute sorte de négociation et ignorant des affaires d'Angleterre »

La nomination du marquis d'Effiat, « homme nouveau dans toute sorte de négociation et ignorant des affaires d'Angleterre »³⁵⁰, peut surprendre, mais ce choix procède à en réalité de plusieurs motifs.

Premièrement, le marquis avait l'avantage d'être confident de Charles La Vieuville qui, nommé surintendant des finances en janvier 1623, réussit à prendre les rênes du gouvernement, évinçant des affaires, un an plus tard, le chancelier de Sillery et son fils le vicomte de Puisieux. Il y a une logique à ce que le comte de Tillières, qui faisait partie de l'entourage proche des Brûlart et était notoirement rétif au mariage, fût remplacé par un proche de La Vieuville lorsque celui-ci prit les rênes d'un gouvernement décidé à relancer les discussions en vue de ce mariage.

D'ailleurs, de toute évidence, le marquis d'Effiat, à la différence de son prédécesseur, était acquis à l'idée de l'union matrimoniale des deux Couronnes. En témoigne le fait que lorsque sa nomination fut portée à la connaissance du comte de Carlisle – qui, rappelons-le,

Ajoutons également que Tillières provoqua une colère de Marie de Médicis qui avait probablement joué un rôle dans sa révocation. La reine mère accusait l'ambassadeur d'avoir laissé entendre à Louis XIII qu'elle avait entrepris une intervention personnelle dans les négociations du mariage, envoyant à Londres un père récollet, Robert Grey (*Mémoires inédits du comte Leveneur de Tillières*, op. cit., p. 236-237 ; lettres de Marie de Médicis, 15 janvier et 17 février 1624). En réalité, l'attachement de Marie de Médicis au projet de mariage était bien réel, tant pour des considérations politico-religieuses que familiales (voir L. Bienassis, « Le mariage franco-anglais », art. cit., p. 213-215).

³⁴⁸ CSPV, vol. XVIII, lettres d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 12 juillet 1624, p. 382 et Londres, 19 juillet 1624, p. 395.

³⁴⁹ AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 50, lettre d'Effiat à Louis XIII, Stanford, 21 août 1624.

³⁵⁰ *Mémoires inédits du comte Leveneur de Tillières*, op. cit., p. 59.

était à l'origine de la relance de ce projet de mariage à l'automne 1623, après l'échec des pourparlers avec Madrid –, celui-ci se pressa d'exprimer sa joie dans une lettre écrite au secrétaire d'État Conway, décrivant le nouvel ambassadeur comme un « serviteur affectueux dans cette cause »³⁵¹. Le gouvernement français privilégia donc un homme certes peu expérimenté dans l'art de la diplomatie – il n'avait exercé auparavant qu'une courte ambassade en Flandre – mais qui, d'une part, était un fidèle des gouvernants et, d'autre part, partageait leurs vues dans les affaires en question. Notons d'ailleurs que d'Effiat avait également un intérêt personnel à la réussite de la mission qui lui était confiée, car il pouvait en tirer de sérieux bénéfices pour son avenir personnel.

Débarquant sur la côte anglaise le 9 juillet 1624, le nouvel ambassadeur de Louis XIII auprès de Jacques I^{er} trouva les négociations suspendues *sine die*. La France tenait à tout prix à obtenir les mêmes conditions que les Espagnols quelques années plus tôt, à savoir la liberté du culte privé et la suspension des lois pénales contre les catholiques. De surcroît, le gouvernement français exigeait que le contrat de mariage contînt une clause de tolérance envers les catholiques d'Angleterre. Quant au souverain anglais, il se montrait hésitant, mal à l'aise entre un Parlement hostile à l'union matrimoniale avec une princesse catholique et la persistance de son inclination personnelle pour l'Espagne, dont attesta Buckingham lui-même lorsqu'il écrivit en juillet 1624 qu'il faut « desraciner l'humeur espagnolle de l'esprit du Roy »³⁵².

ii. Les succès rapides d'un ambassadeur ayant pour principal atout d'être « grand courtisan »

Pour réussir son ambassade, le marquis d'Effiat possédait un atout principal, dont il usa jusqu'au bout : qualifié par l'ambassadeur vénitien Alvisé Valaresse de « grand courtisan »³⁵³, il avait toutes les qualités requises – la bienveillance, l'habileté, la patience et la délicatesse – pour réussir à gagner la confiance de Jacques I^{er}, dont le caractère et l'humeur n'étaient pas les plus faciles, ainsi que du prince Charles et du tout-puissant duc de Buckingham.

En effet, très bon orateur et tout aussi doué pour l'écoute, l'ambassadeur réussit, dès sa première audience à Windsor le 14 juillet 1624, à charmer le roi d'Angleterre, comprenant que

³⁵¹ NA, SP 78/72, fol. 312, lettre de Carlisle à Conway, 1624.

³⁵² AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 155, lettre d'Effiat à Louis XIII, Londres, 18 juillet 1624.

³⁵³ CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvisé Valaresse, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 12 juillet 1624, p. 382.

Jacques I^{er} avait un certain sens de l'humour et aimait être diverti³⁵⁴. Dans l'une de ses lettres, d'Effiat raconta que, lors de leur première rencontre, le souverain promit de communiquer à tous les courtisans le message d'amitié de l'ambassadeur et « d'excommunier tous les Anglais qui n'étaient pas aussi français que d'Effiat ». Ce dernier répondit, parodiant un ton conspirateur, qu'il pouvait se tourner vers le Pape pour régler cela, ce qui lui valut de faire éclater Jacques de rire³⁵⁵.

Entre eux, l'entente semble avoir été immédiatement bonne, et le roi décida même de laisser d'Effiat « demeurer domestiquement » au château, l'entretenant à ses frais pendant quelques jours. Reconnaisant, l'ambassadeur se mit à partager avec lui des moments de plaisir et, notamment, l'accompagna à la chasse à courre – lui-même, en bon courtisan, étant bon chasseur³⁵⁶. Ce sont ces moments d'intimité qui permirent au diplomate de tisser des liens de confiance avec Jacques I^{er}. Notons que ce dernier décrivit le marquis, dans une lettre à Louis XIII en date du 21 juillet, comme un sage, un confident et un grand chasseur, soulignant qu'il le traitait « en domestique »³⁵⁷. Contrairement à son prédécesseur, le marquis d'Effiat saisit rapidement l'importance des « plaisirs accoutumés » que le comte de Tillières citait non sans mépris, et s'efforça de tenir régulièrement compagnie au roi ; c'est d'ailleurs le motif qu'il invoqua pour supplier le gouvernement français de lui laisser la qualité d'ambassadeur extraordinaire, qui lui permettait de pouvoir séjourner dans les résidences royales davantage que les ambassadeurs ordinaires. En ce qui concerne ses audiences avec le duc de Buckingham et le prince Charles, elles se passaient également sans incidents, dans le respect des consignes transmises par la Ville-aux-Clercs : « c'est à vous à faire valloir ses raisons et à gagner sur l'esprit du Prince et dudit duc de Bouquin »³⁵⁸. Voici ce que rapporta Alvise Valaresso à ce sujet : « L'ambassadeur d'Effiat reste principalement à la Cour en dehors de la ville. Il va fréquemment à la chasse avec le roi, a été régalé par Buckingham dans l'une de ses maisons de campagne et a reçu une faveur similaire du comte de Warwick. Il semble donc être le bienvenu

³⁵⁴ Pour le compte rendu de l'audience, voir AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 155, lettre d'Effiat à Louis XIII, Londres, 18 juillet 1624.

³⁵⁵ Cette anecdote est récitée dans R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 67.

³⁵⁶ B. Cottret, « Diplomatie et éthique de l'État. L'ambassade d'Effiat en Angleterre », art. cit., p. 226.

³⁵⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 262, lettre de Jacques I^{er} à Louis XIII, Bletsoe (Bedfordshire), 21 juillet 1624.

³⁵⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 181, lettre de La Ville-aux-Clercs à d'Effiat, Saint-Germain-en-Laye, 28 juillet 1624. Voir également B. Cottret, « Diplomatie et éthique de l'État. L'ambassade d'Effiat en Angleterre », art. cit., p. 226.

à tous et son comportement est hautement loué. Il espère atteindre le succès grâce à cette familiarité et les Anglais espèrent le gagner par le biais d'un traitement amical »³⁵⁹.

Outre ces liens avec la famille royale et le favori, d'Effiat devait rentrer en contact avec les membres de la communauté catholique anglaise afin qu'ils apportassent leur soutien à Louis XIII dans la conclusion de l'alliance³⁶⁰. Ainsi, dans plusieurs de ses lettres, le roi de France lui ordonna de le rendre « puissant parmy les Catholiques », faisant de lui leur bienfaiteur³⁶¹. Aussitôt arrivé à Londres, l'ambassadeur s'efforça de recevoir rapidement de nombreux catholiques, tant des courtisans et des seigneurs « laïcs » que des ecclésiastiques. Il les trouva d'abord « forts espagnolisez », et inquiets de leur sort³⁶² ; d'Effiat leur promit une protection de la France à la faveur d'un rapprochement avec l'Angleterre, se faisant fort d'obtenir de Jacques I^{er} la cessation, ou tout au moins la diminution, des persécutions à leur endroit³⁶³. Parmi les catholiques dont il essayait de s'assurer le soutien, figuraient Marie Villiers (v.1570-1632), la mère du duc de Buckingham, convertie au catholicisme, George Gordon (1562-1636), 1^{er} marquis de Huntly, « un des plus affidéz » des seigneurs écossais³⁶⁴ ou encore le père Richard Blount (1565-1638), provincial des Jésuites en Angleterre³⁶⁵.

Les efforts d'Effiat commencèrent rapidement de porter leurs fruits. Le 31 juillet 1624, l'ambassadeur informa Paris que le Conseil de Jacques I^{er} avait accepté les onze articles du traité : « J'ay desja mandé à vostre Majesté comme les XI articles estoient non seulement accordez mais esperance de plus comme de faict ilz donnent 28 prestres et treize ans qui sont deux de plus et une année pour l'education des enfans de Madame et à cette heure je dis comme le tout s'est passé par un ample conseil que le Roy de la Grande Bretagne a tenu à

³⁵⁹ CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 26 juillet 1624, p. 399.

³⁶⁰ Notons que plusieurs lettres, conservées aujourd'hui aux Archives diocésaines de l'archevêché catholique de Westminster à Londres, témoignent de l'inquiétude que suscitait le manque d'expérience d'Effiat dans le milieu des catholiques anglais (Voir, par exemple, Westminster Diocesan Archives, B 27, lettre à Thomas More, 14 octobre 1624).

³⁶¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 148, lettre de Louis XIII à d'Effiat, Compiègne, 14 juillet 1624 ; fol. 176, lettre de Louis XIII à d'Effiat, 27 juillet 1624 ; fol. 188, lettre de La Ville-aux-Clercs à d'Effiat, Saint-Germain-en-Laye, 31 juillet 1624.

³⁶² « 4 ou 5 des Principaux les catholiques d'Angleterre qui pour me venir veoir en secret » (AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 224, lettre d'Effiat à Louis XIII, Londres, 31 juillet 1624).

³⁶³ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 103-104.

³⁶⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 224, lettre d'Effiat à Louis XIII, Londres, 31 juillet 1624.

³⁶⁵ AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 126, lettre d'Effiat à Louis XIII, Londres, 31 août 1624. Pour approcher les catholiques, d'Effiat semble avoir utilisé son aumônier jésuite : « J'ay retenu pour mon ausmonier le jesuite que j'ay cy devant nommé qui est tres habile et fort homme de bien il m'a donné une ample cognoissance de tous les catholiques d'Escosse » (AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 126, lettre d'Effiat à Louis XIII, Londres, 31 août 1624).

Tibold [Theobalds] »³⁶⁶. À cet égard, d'Effiat ajouta que pour mieux ménager les Anglais, il fallait absolument réserver quelques places de la Maison de la princesse Henriette-Marie à des catholiques anglais. La seule véritable difficulté qui persistait tenait à l'article secret de l'accord ; Louis XIII insista pour que son ambassadeur arrivât à convaincre le duc de Buckingham « de ne s'arrêter en si beau chemin »³⁶⁷ et jugea l'affaire en suffisamment bonne voie pour envoyer sans plus tarder le père Bérulle à Rome afin de solliciter le Pape la dispense nécessaire au mariage³⁶⁸, demandant parallèlement à d'Effiat d'obtenir une lettre de remerciement de la part des catholiques anglais dans l'espoir de faciliter l'obtention de la dispense³⁶⁹. En somme, le succès du marquis d'Effiat est clair, et clairement lié aux talents de courtisan qu'il a déployé auprès du roi d'Angleterre.

iii. La disgrâce de La Vieuville et l'équilibrisme diplomatique d'Effiat

Alors que l'affaire du mariage était ainsi en bonne voie, le 13 août 1624, Louis XIII informa son ambassadeur à Londres de sa décision de disgracier Charles La Vieuville, l'accusant celui-ci d'avoir négocié les clauses du contrat sans en référer à son souverain³⁷⁰. Le roi de France exigea alors que d'Effiat informât Jacques I^{er} du fait que le surintendant des finances avait outrepassé ses pouvoirs et qu'en substance, la France avait l'intention de se rétracter de certaines clauses de l'accord, notamment l'article onze. En effet, selon toute vraisemblance, La Vieuville avait accepté de n'inclure les stipulations en faveur des catholiques anglais que dans une lettre privée que Jacques I^{er} et le prince Charles devaient écrire à Louis XIII, obligeant ce dernier de se contenter de la parole (certes écrite) du souverain anglais et de son héritier plutôt que d'un acte juridique qui constituât formellement une garantie plus forte³⁷¹.

³⁶⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 224, lettre d'Effiat à Louis XIII, Londres, 31 juillet 1624.

³⁶⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 249, lettre de Louis XIII à d'Effiat, Saint-Germain-en-Laye, 7 août 1624.

³⁶⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 199, « Instruction baillée à Monsieur de Berulle general de la congregation de l'oratoire s'en allant à Rome de la part du Roy pour obtenir la dispense du Mariage », Saint-Germain-en-Laye, 31 juillet 1624.

³⁶⁹ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 249, lettre de Louis XIII à d'Effiat, Saint-Germain-en-Laye, 7 août 1624. Voici également une lettre dans laquelle les catholiques décrivent d'Effiat comme « seigneur doué, de courage, de prudence et de piété » (AMAE, vol. 28, fol. 137, lettre des catholiques d'Angleterre à Louis XIII, Londres, 2 août 1624).

³⁷⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 30, fol. 265, lettre de Louis XIII à d'Effiat, Saint-Germain-en-Laye, 13 août 1624.

³⁷¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 22, « Articles doubles du contrat de mariage rapportez d'Angleterre par le retour de Mr le Milord Riche ambassadeur extraordinaire du roy de la G.B. le 14 août 1624 Depuis reformez et renvoyez à Mr d'Effiat le 21e dudit mois, le 21 août 1624 ».

La France exigeait désormais un engagement écrit par lequel les Anglais garantiraient la défense de leurs sujets catholiques, ainsi qu'une instruction écrite en ce sens aux officiers de toutes les instances locales du royaume. Or, pour Jacques I^{er}, il était impossible de donner formellement ordre à ses administrateurs de ne pas appliquer les lois votées à l'encontre des catholiques anglais, car le Parlement n'eût jamais pu accepter une telle mesure.

Ces exigences nouvelles constituaient une sérieuse difficulté. Jacques I^{er} partageait régulièrement avec d'Effiat ses doutes concernant la volonté de Louis XIII d'arriver au bout des pourparlers et de conclure le mariage. En outre, le 23 août, le prince de Galles informa le comte de Carlisle que si les Français persistaient à demander un article en faveur des sujets catholiques du roi d'Angleterre, alors ses envoyés seront forcés de mettre un terme aux pourparlers³⁷².

Attendant la décision de Paris, d'Effiat ne pouvait qu'essayer de rassurer Jacques I^{er} pour calmer son « humeur colérique », tout en sachant qu'il était lui-même destabilisé car appartenant au cercle de La Vieuville³⁷³. « Confident de La Vieuville, mais attaché aux intérêts du Cardinal »³⁷⁴, l'ambassadeur parvint toutefois non seulement de sauver son poste de diplomate³⁷⁵, mais réussit contenir le mécontentement grandissant de Jacques I^{er}. Avec la même délicatesse et la même habileté que pendant les premiers jours de son ambassade, d'Effiat assura le souverain anglais – qui « demendait tousjours si j'estois bien asseuré que cela ne rompist point l'affaire » – de la volonté de son maître de poursuivre les négociations du mariage. Lors d'une audience avec le roi, l'ambassadeur usa de tout son art de persuasion afin d'expliquer que « le maintien de La Vieuville ruinera sûrement l'affaire », et de rassurer le roi sur la nomination de Richelieu – « qu'il fust trop cardinal » à ses yeux »³⁷⁶ – parmi les commissaires français chargés de négocier le mariage³⁷⁷. Enfin, nouveau signe d'habileté, d'Effiat, après avoir tout expliqué à Jacques I^{er}, employa à nouveau la « tactique de la chasse » pour distraire le souverain : « apres quoy s'est terminé doucement, et m'estant tiré de l'affaire pour luy parler

³⁷² NA, SP 78/73, fol. 40, lettre du prince Charles à Carlisle, 13 août 1624.

³⁷³ AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 95, lettre d'Effiat à Louis XIII sur le sujet des affaires d'Allemagne, 26 septembre 1624. Craignant d'être disgracié, il se défendit (AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 80, lettre d'Effiat à La Ville-aux-Clercs, Stanford, 21 août 1624).

³⁷⁴ *Memoires du comte de Brienne, op. cit.*, vol. I, p. 169.

³⁷⁵ Sur les inquiétudes d'Effiat et la fragilité de sa situation au lendemain de la disgrâce de La Vieuville, voir A. Motte, « L'ambassade du marquis d'Effiat en Angleterre », art. cit., p. 201-203.

³⁷⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 50, lettre d'Effiat à Louis XIII, Stanford, 21 août 1624 et fol. 95, lettre d'Effiat à Louis XIII, Northampton, 28 août 1624 (pour le compte rendu de l'audience avec Jacques I^{er}).

³⁷⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 7, « Pouvoir donné par le Roy à Messieurs le cardinal de Richelieu, Garde des Seaux, Schomberg et de la Ville aux Clercs pour traicter le mariage de Madame sœur de sa Majesté avec les Ambassadeurs Anglois pour le Prince de Galles », Saint-Germain-en-Laye, 20 août 1624.

de la chasse qui est la passion pour le mettre en bonne humeur car il ayme quelques foyes la railleoye »³⁷⁸. Laissant de côté sa fonction de diplomate et endossant l'habit de courtisan, il participa également à des fêtes organisées à la Cour – par exemple, dans la « maison du comte de Hollande beau pere du Duc ou la feste continua de meiller coeur » –, ainsi qu'à des soupers, comédies et ballets.

Finalement, en septembre 1624, les deux Couronnes parvinrent à trouver une entente : l'article au sujet des catholiques anglais n'allait pas faire partie du corps du traité, mais faire l'objet d'un écrit séparé, signé par le roi, le prince de Galles et un secrétaire d'État – on en arriva ainsi *in fine* à une formule assez proche de celle qu'envisageait La Vieuville.

En somme, non seulement le marquis d'Effiat réussit à contenir la colère du roi d'Angleterre attendant une décision de la France, mais également, comme l'a écrit Antony F. Allison, usa de son influence auprès du duc de Buckingham et du prince Charles « pour que Jacques finisse par céder à ces conditions de compromis » et produisit rapidement l'écrit demandé³⁷⁹. Les échanges se poursuivirent alors sans grande difficulté à l'automne 1624, notamment concernant le Palatinat que Jacques I^{er} comptait récupérer avec l'expédition de Mansfeld³⁸⁰, et le traité fut finalement ratifié à Paris le 20 novembre 1624, puis à Londres le 12 décembre, en présence du seigneur de La Ville-aux-Clercs³⁸¹.

iv. Le maintien des acquis, un défi en soi

Une fois le traité ratifié, la tâche de d'Effiat consistait à maintenir les acquis de 1624 jusqu'à la célébration du mariage à Paris le 1^{er} mai 1625³⁸². Or les relations franco-anglaises se

³⁷⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 50, lettre d'Effiat à Louis XIII, Stanford, 21 août 1624.

³⁷⁹ Antony F. Allison, « Richard Smith, Richelieu and the French marriage: The Political Context of Smith's Appointment as Bishop for England in 1624 », *Recusant History*, 7, 1964, p. 173. Sur les tentatives de convaincre le roi d'Angleterre, voir le compte rendu de l'audience : AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 148, lettre d'Effiat à La Ville-aux-Clercs, Londres, 7 septembre 1624.

³⁸⁰ Dans les années 1624-1625, Jacques I^{er} comptait ardemment reconquérir le Palatinat avec l'aide de Peter Ernst II von Mansfeld (1580-1626), célèbre mercenaire allemand, lui fournissant des hommes et des subsides à cet effet. Durant l'automne 1624, les Français, après quelques semaines d'hésitations, finirent par s'engager à payer Mansfeld pour six mois et à permettre le débarquement de ses forces dans un port français et le passage de ses troupes dans le nord du royaume (AMAE, CP Angleterre, vol. 26, fol. 314, lettre d'Effiat à Louis XIII, 4 novembre 1624). Finalement, Louis XIII changeant d'avis et refusant son débarquement en France, Mansfeld passa, au début de 1625, par la Hollande. Malheureusement pour les Anglais, son expédition tourna rapidement au désastre (sur l'expédition de Mansfeld, voir M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 119-128).

³⁸¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 32, fol. 217, lettre de La Ville-aux-Clercs et d'Effiat à Louis XIII, Cambridge, 22 décembre 1624 ; fol. 240, « Copie de l'acte baillé au Roy de la grande Bretagne en recevant la ratification des Articles », Cambridge, 22 décembre 1624.

³⁸² A. Motte, « L'ambassade du marquis d'Effiat en Angleterre », art. cit., p. 203.

trouvèrent aussitôt fragilisées par les difficultés rencontrées par le père Bérulle, négociant l'obtention de la dispense d'Urbain VIII.

Arrivé à Rome le 13 septembre 1624, il vit rapidement que le Pape plus que réticent devant le projet de mariage entre Henriette-Marie et un prince protestant, ne faisant aucune confiance à Jacques I^{er} et son fils. En octobre 1624, Bérulle écrivit ainsi à Paris : « Nous rencontrerons icy un peu plus de difficultéz que dela vous ne vous en promettez »³⁸³. Après plusieurs semaines de négociations semées d'embûches, Urbain VIII finit par donner son consentement, précisant toutefois que Louis XIII devait obtenir du roi d'Angleterre, entre autres, une garantie absolue de fin des persécutions contre les catholiques anglais ainsi qu'une déclaration publique en faveur des catholiques, et non pas un simple acte privé.

Ainsi, à son retour à Paris, le 10 février 1625, Bérulle rapporta des exigences pontificales nettement plus strictes que les conventions initiales franco-anglaises, provoquant une nouvelle crise entre les deux Couronnes, et donc un nouveau défi pour d'Effiat. Malgré les assurances de Louis XIII selon lesquelles « cela ne recule rien le mariage lequel on tasche de traverser soubz main dont vous devez donner advis audit Duc »³⁸⁴, l'affaire provoqua la colère des Anglais. À titre d'exemple, Buckingham refusa, avec le soutien de son maître, d'envisager un quelconque changement dans les articles du mariage préalablement négociés et signés³⁸⁵. Relatant à La Ville-aux-Clercs une audience avec Jacques I^{er}, d'Effiat ne put cacher son désarroi et le sentiment d'impuissance qui l'habitait : « Il disoit non sur toutes propositions et luy estois tellement suspect qu'il revint d'abord à me dire librement que Monsr. de la Ville aux Clercs et moy l'avions trompé et que nous estions d'intelligence avec les ministres de Vostre Majesté qui vouloient la ruyne de cette affaire [...] Je suis au milieu d'une tempeste sans l'appuy »³⁸⁶. Finalement, au plus grand soulagement de l'ambassadeur, le risque d'une rupture avec Londres poussa le gouvernement français de promettre fermement de ne rien changer à l'entente initiale, malgré les demandes du Pape³⁸⁷.

L'ambassade du marquis d'Effiat, dont on vient de présenter les grandes lignes, illustre combien la personnalité de ce dernier a joué un rôle clef dans la réussite du mariage, moins

³⁸³ AMAE, CP Angleterre, vol. 32, fol. 32, lettre de Philippe de Béthune à La Ville-aux-Clercs, Rome, octobre 1624.

³⁸⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 34, fol. 105, lettre de Louis XIII à d'Effiat, 14 février 1625.

³⁸⁵ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 118.

³⁸⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 34, fol. 170, lettre d'Effiat à Louis XIII, 11 mars 1625.

³⁸⁷ « qu'en luy donnant une promesse signée et scellée de faire accomplir le mariage dans trante jours à laquelle il a enfin fallu passer pour esviter une rupture » (AMAE, CP Angleterre, vol. 34, fol. 262, lettre de La Ville-aux-Clercs à d'Effiat, 20 mars 1625).

d'ailleurs par son expérience de diplomate que par ses charmes de grand courtisan. Grand rival de Gondomar dans sa capacité à manipuler les Anglais, l'ambassadeur de Louis XIII put exercer sa magie non seulement sur Jacques I^{er}, mais, à la différence de son homologue espagnol, également sur le prince Charles et Buckingham³⁸⁸. Le roi de France en était par ailleurs bien conscient, ce qui valut au marquis la plus haute marque de faveur royale : il fut fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit³⁸⁹ et connut par la suite une ascension sociale rapide et une carrière politico-militaire fulgurante.

2. Les négociateurs anglais

Avant de parler du rôle des ambassadeurs anglais, Henry Rich et James Hay, dans les négociations du mariage entre Charles I^{er} et Henriette-Marie, il convient d'évoquer rapidement les buts qui leur étaient assignés, c'est-à-dire la politique matrimoniale de Jacques I^{er} avant la reprise active des pourparlers au début de l'année 1624. Cette politique s'avère en effet aussi indécise dans les années 1618-1623 qu'elle ne l'avait été de 1610 à 1616, le roi penchant tantôt pour l'Espagne, tantôt pour la France, avec toutefois une nette préférence pour Madrid. Si l'Angleterre a toujours ménagé la possibilité d'une alliance française, c'est plutôt à titre de pis-aller, de solution de repli en cas d'échec des pourparlers avec Madrid ; néanmoins, conserver ainsi « deux fers au feu » donne à la politique matrimoniale de Jacques I^{er} un aspect indécis, et compliquait sa mise en œuvre par la diplomatie anglaise.

a. La politique matrimoniale anglaise indécise, balançant de 1618 à 1624 entre l'Espagne et la France

i. L'option espagnole : une voie privilégiée, mais jonchée d'embûches

Voici le constat dessiné par le comte de Tillières, ambassadeur ordinaire de Louis XIII auprès de Jacques I^{er}, dans une lettre écrite quelques jours après son arrivée à Londres, le 29 août 1619 :

³⁸⁸ R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 66.

³⁸⁹ A. Motte, « L'ambassade du marquis d'Effiat en Angleterre », art. cit., p. 209-214.

« [...] les nouvelles que j'ay peu aprendre au peu de temps que je suis arrivé sont que le mariage d'Espagne est bon est Estat, que le conte de Goudemar vient extraordinaire pour le conclure et le subgett principal pourquoy il se fait c'est que l'Espagne achepte à grand pris l'aliance d'Angleterre laquelle estant despourveue d'argent [...] J'ay trouvé le party d'Espagne fort eslevé si on le peult rebaisser se sera difficilement car ilz debitent des doublons et nous que de paroles qui ne sont pas de grand mise en ce pays [...] »³⁹⁰.

En effet, les années 1618-1619 marquèrent une reprise des négociations en vue d'un projet d'union dynastique anglo-espagnole, initiées pour la première fois au lendemain de la signature du traité de Londres de 1604 et repoussées à plusieurs reprises, notamment en 1612-1616. Ces suspensions correspondent à des changements de cap de Jacques I^{er}, qui se tourna alors vers la France : d'abord, Thomas Edmondes et Villeroy se mirent à discuter d'un mariage entre le prince de Galles et Christine de France (1612-1614), puis le roi d'Angleterre, par le biais de son ambassadeur, tenta d'offrir sa médiation, avec plus au moins du succès, lors des guerres civiles entre Marie de Médicis et les Grands (1614-1616).

À l'inverse, après l'échec des négociations matrimoniales avec Paris et celui de ses interventions médiatrices, Jacques I^{er} s'intéressa davantage, au tournant des années 1620, aux affaires du Saint-Empire ainsi qu'à une alliance avec Madrid. Notons, par ailleurs, que plusieurs éléments favorisaient alors un rapprochement entre les deux Couronnes : des considérations politico-religieuses du souverain anglais désirant de mettre un pied dans le monde catholique *via* une union dynastique, une volonté de rendre les Hollandais moins agressifs dans leurs opérations commerciales, ou encore une intention de renforcer des liens commerciaux anglo-espagnols, sujet important depuis l'époque élisabéthaine³⁹¹. Ainsi, revenu à Londres en juillet 1619, après y avoir déjà séjourné entre 1613 et 1618, Don Diego Sarmiento de Acuña, comte de Gondomar, ambassadeur du roi d'Espagne, informa sa Cour que John Digby, émissaire de Jacques I^{er}, s'apprêtait à partir pour Madrid. Cet échange d'ambassadeurs marqua la volonté de relancer véritablement les négociations anglo-espagnoles.

Après quelques mois de discussions, les pourparlers se trouvèrent toutefois rapidement ralentis – ce que le comte de Tillières ne manqua pas de relever, notant en décembre 1619 que « les discours du mariage d'Espagne semblent s'esvanouir »³⁹² – et cela pour plusieurs raisons.

³⁹⁰ BnF, Mss, Français 15988, fol. 352, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 29 août 1619.

³⁹¹ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 70-71 et Pauline Croft, « Trading with the Enemy, 1558-1604 », *The Historical Journal*, vol. 33, n° 2, 1989, p. 281-302.

³⁹² BnF, Mss, Français 15988, fol. 390, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 8 décembre 1619.

D'une part, à Madrid, certains conseillers de Philippe III privilégiaient une alliance avec le fils de l'empereur afin de renforcer les liens familiaux des Habsbourgs contre leurs ennemis communs, plutôt que s'engager dans un projet de mariage avec un prince protestant, par nature plus risqué³⁹³. Qui plus est, le débat autour de la question palatine prenait alors de l'importance dans les préoccupations des Espagnols car, après la défaite contre les troupes impériales à la bataille de la Montagne-Blanche, le 8 novembre 1620 – après laquelle Frédéric V, électeur Palatin et gendre de Jacques I^{er}, fut chassé de ses terres et mis au ban de l'Empire –, le roi d'Angleterre comptait utiliser le mariage du prince de Galles et de l'infante comme levier en vue de restituer le Palatinat à son gendre, exigeant que la restitution fût partie de la dot de la princesse.

D'autre part, à Londres, des voix s'élevaient également contre ce projet de mariage : comme l'écrivit le comte de Tillières en avril 1620, certains membres du Conseil étaient réticents à un rapprochement avec Madrid pour des raisons religieuses, car les Espagnols faisaient de l'abrogation des lois réprimant les catholiques anglais une condition au mariage³⁹⁴. L'un de ceux qui « craignait l'Espagne » n'était autre que Thomas Edmondes, influent auprès du souverain anglais au tournant des années 1620 : protestant rigoureux mais familier de la France, l'ancien ambassadeur considérait l'obstacle religieux moins infranchissable avec une princesse française qu'avec l'infante espagnole³⁹⁵. Quant au troisième Parlement du règne de Jacques I^{er}, convoqué en 1621 et qui prenait un poids croissant dans la conduite des affaires, il était composé majoritairement des puritains ; les députés manifestèrent rapidement leur hostilité à l'égard de Madrid et critiquèrent l'influence du comte de Gondomar sur le roi³⁹⁶.

³⁹³ R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 29.

³⁹⁴ BnF, Mss, Français 15988, fol. 448, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 26 avril 1620 : « Durant l'absence du Molin j'ay recogneu que la plus part des messieurs de ce conseil estoient fort en peine que Sa Majesté ne fit une rupture entiere avec ce Roy, les uns pour l'affection qu'ilz portent à la France, les autres parce qu'ilz ayment leur pays et qu'ilz croient que ce luy seroit une chose desavantageuse et la plus part pour la crainte qu'ilz ont que cela obligeast ce Roy à se donner plus particulièrement à l'Espagne [...] ».

³⁹⁵ « Il me semble que ce seroit une chose honteuse de traiter avec le petit Edmondes en cachette sans sa commission de ce Roy du mariage de M. Henriette et qu'il traitast celuy d'Espagne en public [...] » (BnF, Mss, Français 15988, fol. 509, lettre de Tillières à Puisieux, Leytonstone, 18 septembre 1620).

³⁹⁶ En effet, au début des années 1620, le Parlement fut convoqué à un moment crucial des négociations du mariage entre le prince Charles et l'infante d'Espagne. Voir Conrad Russell, « The Foreign Policy Debate in the House of Commons in 1621 », *Historical Journal*, vol. 20, n° 2, 1977, p. 289-309 ; Simon L. Adams, « Foreign Policy and the Parliaments of 1621 and 1624 », dans Kevin Sharpe (dir.), *Faction and Parliament: Essays on Early Stuart History*, Oxford, Clarendon Press, 1978, p. 139-171 ; Brennan Pursell, « James I, Gondomar and the Dissolution of Parliament of 1621 », *History*, 85, 2000, p. 428-425 ; Valentina Caldari, « James I and the Dissolution of the 1621 Parliament through Spanish Eyes », dans V. Caldari et S. J. Wolfson (dir.), *Stuart Marriage Diplomacy: Dynastic Politics in their European Context*, op. cit., p. 79-94.

Pourtant, les observateurs notent qu'en dépit des vicissitudes précitées, Jacques I^{er} restait convaincu qu'une alliance anglo-espagnole représentait pour lui la seule manière de parvenir à ses fins³⁹⁷ – à savoir de régler de façon politique la crise palatine –, le Parlement lui refusant les subsides nécessaires pour porter un secours armé à Frédéric V et à sa fille Élisabeth. Notons là, à nouveau, les ambiguïtés du pacifisme de Jacques I^{er} : chantre de la paix dans le Saint-Empire, il prônait néanmoins le retour du Palatinat à son gendre par une politique agressive, qui devrait passer notamment par une intervention militaire des Espagnols.

ii. L'option française : un rapprochement qui reste timide jusqu'à l'ambassade du baron de Kensington

● Des discussions d'abord timides (1620-1622)

Lors de chaque phase de blocage des négociations anglo-espagnoles ne progressant pas, la possibilité d'un rapprochement avec la France fut évoquée : d'abord à l'automne 1620, puis en 1622 lors de la venue à Paris du vicomte de Doncaster³⁹⁸. Le comte de Tillières écrivit à cet égard qu'« il arrivoit quelque refroidissement au traicté de mariage d'Espagne et d'Angleterre durant le sejour par dela de Donqueter et qu'il vous en voulu faire quelques ouvertures pour la France [...] »³⁹⁹.

Le fait que les discussions franco-anglaises ne fussent relancées que lorsque patinaient les négociations anglo-hispaniques montre à tout le moins que l'option française restait un second choix pour Londres. Il est même possible que ces minces ouvertures faites à la France ne fussent en réalité qu'un moyen pour faire pression sur Madrid. En effet, même pendant l'ambassade du vicomte de Doncaster, Tillières constatait toujours que Jacques I^{er} « s'est mis tellement en l'esprit qu'hors le mariage point de salut pour luy »⁴⁰⁰.

La France, de son côté, manifestait peu d'intérêt pour une alliance anglaise : l'attention de Louis XIII était davantage tournée vers la lutte contre les rebelles huguenots, tandis que les

³⁹⁷ Notons que pendant la phase finale des négociations anglo-espagnoles, entre le milieu de 1621 et la fin de 1623, le parti pro-espagnol restait le plus influent à la Cour de Jacques I^{er} (S. L. Adams, « Foreign Policy and the Parliaments of 1621 and 1624 », art. cit., p. 142).

³⁹⁸ Roy E. Schreiber, *The Political Career of Sir Robert Naunton, 1589-1635*, Londres, Royal Historical Society, 1981, p. 73-74.

³⁹⁹ BnF, Mss, Français 15989, fol. 237, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 7 avril 1622.

⁴⁰⁰ BnF, Mss, Français 15989, fol. 419, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 28 décembre 1622.

membres de son gouvernement, tout particulièrement le vicomte de Puisieux, n'avaient pas une orientation de politique étrangère clairement définie⁴⁰¹. Ainsi, le contexte était fort peu favorable à la recherche d'un rapprochement avec Londres, entre, d'une part, les divergences d'intérêts entre la France et l'Angleterre dans la crise de Bohême en 1618 et lors de la perte du Palatinat par le gendre du roi d'Angleterre en 1620 et, d'autre part, la priorité résolument accordée par Louis XIII à la soumission des structures politiques et militaires huguenotes à l'autorité royale.

● ***Un rapprochement plus franc après l'échec des Anglais à Madrid (1623-1624)***

Finalement, ce n'est que l'échec du séjour à Madrid du prince de Galles et de Buckingham en 1623 qui commença à dissiper progressivement les illusions de Jacques I^{er} quant à une alliance matrimoniale avec Madrid, et permit de raviver d'anciennes négociations avec Paris⁴⁰². En effet, les difficultés rencontrées par les deux hommes à Madrid relancèrent l'espoir des partisans d'une union avec la France, parmi lesquels on comptait James Hay, comte de Carlisle. Ce dernier ne manqua pas revenir sur cette idée dès le mois d'octobre 1623, avant même que le prince Charles et son favori ne retournassent à Londres.

Ainsi, en janvier 1624, l'Angleterre annonça l'envoi prochain en France d'Henry Rich, baron de Kensington ; il s'agissait d'un courtisan relativement jeune et séduisant, qui venait justement d'accompagner Charles et Buckingham à Madrid. Le projet d'union avec l'Espagne, certes mis de côté, n'étant pas officiellement abandonné, le but de son voyage donna lieu à diverses spéculations. Par d'exemple, Jean-Baptiste van Male, célèbre espion, avoua à l'infante qu'il n'était pas en mesure de connaître la raison précise de l'envoi de cette délégation anglaise auprès de Louis XIII⁴⁰³ ; les ambassadeurs vénitiens, quant à eux, s'avérèrent plus clairvoyants,

⁴⁰¹ Cité par Berthold Zeller, *Le connétable De Luynes, Montauban et La Valteline : d'après les Archives italiennes*, Paris, Didier, 1879, p. 4.

⁴⁰² Compte tenu du fait que les négociations anglo-espagnoles commençaient vraiment à s'éterniser, le prince Charles et le duc de Buckingham décidèrent de se rendre en Espagne incognito dans l'espoir de ramener l'infante en Angleterre. Arrivés à Madrid à l'improviste en mars 1623, à la plus grande surprise de Philippe IV, de son ministre Olivares ainsi que de l'ambassadeur anglais John Digby, les deux hommes y furent accueillis, logés et entretenus. Après plusieurs mois de séjour et de pourparlers secrets, le prince et le duc finirent par retourner à Londres en octobre de la même année sans l'infante. Cette décision fut prise d'autant plus facilement que les deux envoyés avaient reçu comme mission d'ordonner à Digby de suspendre toutes les démarches jusqu'à ce que Philippe IV donnât des décisions claires concernant la restitution du Palatinat à Frédéric V, condition essentielle et primordiale pour Jacques I^{er}. Sur le déroulement de cette escapade ainsi que sur les tractations longues et complexes, voir G. Redworth, *The Prince and the Infanta*, op. cit. et Alexandre Samson, *The Spanish Match : Prince Charles's Journey to Madrid, 1623*, Aldershot/Burlington, Ashgate, 2006. Voir également Brennan Pursell, « The End of the Spanish Match », *The Historical Journal*, vol. 45, n° 4, 2002, p. 699-726.

⁴⁰³ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 85.

comprenant que malgré le flou qui entourait ses intentions, Kensington s'en allait sans doute pour négocier un rapprochement avec Paris⁴⁰⁴.

Après plusieurs semaines de retard, l'ambassadeur arriva à la Cour de Louis XIII en mars 1624 et se mit effectivement d'entreprendre de premières négociations⁴⁰⁵. Ces dernières furent, dès le début, marquées par des nombreuses difficultés. D'une part, au tournant de l'année 1624, l'Angleterre voyait encore se confronter deux visions de sa politique étrangère radicalement opposées : celle de Jacques I^{er}, toujours tourné vers l'Espagne, et celle de son fils et de son favori qui, après leur séjour à Madrid, ne voulaient plus en entendre parler. D'autre part, les Anglais proposaient de reprendre les discussions sur les bases de ce qui avait été négocié auparavant par Edmondes et Villeroy dans les années 1612-1614, ce qui n'était pas acceptable par la France.

Mais, malgré ces difficultés, Kensington, « bien qu'il soit impossible de déterminer la part de naïveté, de mauvaise foi ou de manque de discernement chez lui », incita Jacques I^{er}, dès ses premières lettres pleines d'optimisme, à traiter avec la France dans l'espoir qu'une alliance militaire accompagnerait le mariage⁴⁰⁶.

b. Les ambassades communes des comtes de Holland et de Carlisle (1624-1625)

Afin de donner un coup d'accélérateur aux pourparlers avec la France, le souverain anglais décida de joindre à Kensington (devenu comte de Holland), au printemps 1624, le comte de Carlisle, tout en révoquant parallèlement Edward Herbert, ce dernier séjournant à Paris en qualité d'ambassadeur ordinaire depuis janvier 1623.

⁴⁰⁴ CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 5 janvier 1624, p. 184.

⁴⁰⁵ Les premières mentions de l'intention de Jacques I^{er} d'envoyer Kensington en France apparaissent dans les sources dès le mois de janvier 1624 (CSPD, 1623-1625, lettre de Chamberlain à Carleton, Londres, 3 janvier 1624, p. 144). Arrivé en France fin février ou début mars de la même année, il se présenta officiellement devant Louis XIII le 18 mars (*Journal de Jean Héroard, op. cit.*, vol. 2, p. 2892).

⁴⁰⁶ L. Bienassis, « Le mariage franco-anglais », art. cit., p. 219.

i. La révocation d'un ambassadeur anglais rétif au mariage, Edward Herbert

Selon le comte de Tillières, Herbert fut révoqué « par ce qu'il a jugé qu'estant d'humeur incompatible il nuyroit plus en l'affaire qu'il ny serviroit »⁴⁰⁷. En effet, Herbert n'était pas très bien vu à la Cour de France non seulement depuis une querelle avec le duc de Luynes, mais également à cause de son intervention diplomatique jugée trop vigoureuse dans les affaires de la Bavière et du Palatinat, ainsi que de sa défense sans compromis de la cause huguenote en France⁴⁰⁸.

Ajoutons surtout qu'à l'instar de Tillières, Herbert se montrait méfiant à l'égard du projet de mariage : au moment où Kensington se perdait en louanges sur la bonne volonté de la partie française, Herbert s'inquiétait, pensant qu'il fallait exiger de solides garanties quant à l'aide que les Français prévoyaient de fournir en vue de la récupération du Palatinat⁴⁰⁹. Selon Rossi, il « avait toujours été l'instrument et l'interprète d'une politique contraire aux idées et aux intérêts français »⁴¹⁰.

ii. Le comte de Carlisle, « homme de qualité et de merite, et outre fort affectionné à cette affaire »⁴¹¹

Après un retard de plusieurs mois, James Hay, comte de Carlisle, arriva à Compiègne le mardi 4 juin 1625 et se présenta le lendemain à sa première audience auprès de Louis XIII⁴¹². Déjà, dans une lettre datée du 9 avril 1624, le comte de Tillières informait La Ville-aux-Clercs du départ prochain du nouvel ambassadeur de Jacques I^{er} en France, muni d'une commission pour négocier la constitution d'une ligue et parvenir à un mariage entre les deux Couronnes⁴¹³.

⁴⁰⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 179, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 9 avril 1624.

⁴⁰⁸ C. Jackson, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword*, op. cit., p.

⁴⁰⁹ NA, SP 78/72, fol. 128, Herbert à Jacques I^{er}, 13 avril 1624. Il semble qu'il y ait eu des hésitations quant à savoir si Herbert participerait aux négociations. Carlisle et Holland semblent n'avoir guère souhaité sa présence et jugé qu'il nuirait au bon déroulement de l'affaire.

⁴¹⁰ M. M. Rossi, *La vita, le opere, i tempi*, op. cit., v. II, p. 363.

⁴¹¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 179, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 9 avril 1624.

⁴¹² La nomination de Carlisle semble avoir été décidée au moins quelques mois auparavant. Son départ qui fut retardé à plusieurs reprises à cause, entre autres, des difficultés financières, devint sujet à des polémiques et suppositions diverses et variées (Voir AMAE, CP Angleterre, lettres de Tillières à La Ville-aux-Clercs, vol. 27, fol. 195, Londres, 18 avril 1624 ; fol. 318, Londres, 30 avril 1624 ; fol. 324, Londres, 3 mai 1624 ; vol. 30, fol. 16, Londres, 25 mai 1624 ; BnF, Mss, 500 de Colbert 467, fol. 233, lettre de Beaulieu à Hotman de Villiers, Londres, 27 avril 1624 ; CSPV, vol. XVIII, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Choisy, 16 mai 1624, p. 306). Il était également probable que ce retard était dû au fait qu'on attendait que Jacques I^{er} rompît complètement avec l'Espagne (R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 58-59).

⁴¹³ AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 179, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 9 avril 1624.

Cet envoi, qui officialisait ainsi les démarches entreprises par le baron de Kensington depuis début mars 1624, était tout à fait pragmatique, au sens où il s'agissait de plaire à Louis XIII : d'après l'ambassadeur vénitien Alvise Valaresso, Carlisle passait pour « le plus populaire en France de tous les Anglais » et sa désignation paraissait idéale à plusieurs égards⁴¹⁴.

Premièrement, il avait déjà à son crédit quatre missions diplomatiques auprès du roi de France, dont les deux dernières effectuées peu avant et qui avaient pour but d'intercéder en faveur d'une paix entre Louis XIII et les protestants. Même s'il n'avait pas réussi à imposer la médiation de Jacques I^{er} dans ces conflits des années 1621-1622, Carlisle n'avait pas laissé de souvenirs si amers qu'Edward Herbert.

Puis, outre sa familiarité avec la France et ses coutumes, Carlisle faisait partie, contrairement à Herbert ou à Tillières, d'un camp qui était sincèrement favorable à une alliance franco-anglaise, la préférant de loin à celle avec l'Espagne⁴¹⁵. Rappelons que c'est lui qui fut l'un des protagonistes de la relance des pourparlers avec Paris en octobre 1623 : l'ambassadeur de Venise en France rapporta en effet que le comte était entré en contact avec le duc de Chevreuse dans l'intention de rouvrir les négociations de mariage⁴¹⁶. Par ailleurs, ses convictions ne dataient pas d'hier, car Tillières avait écrit à Puisieux dès août 1622 que le diplomate approuvait « une assez bonne inclination vers la France mais principalement pour la haine qu'il porte à l'Espagne »⁴¹⁷. Outre cette aversion envers Madrid, cette préférence peut être également expliquée par les origines écossaises de James Hay. Appartenant à une famille de la *gentry* aisée d'Écosse, peut-être était-il nourri des souvenirs de l'*Auld Alliance* et de l'aura de Marie Stuart⁴¹⁸.

Tous ces éléments permirent à Tillières de présenter le nouvel ambassadeur de Jacques I^{er} comme un « homme de qualité et de mérite, et outre fort affectionné à cette affaire »⁴¹⁹. Le choix d'un tel profil – favori du souverain anglais de longue date, ambassadeur expérimenté et

⁴¹⁴ CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 12 avril 1624, p. 267.

⁴¹⁵ En janvier 1624, le département des Affaires étrangères du Conseil du roi était divisé sur le sujet du mariage avec l'Espagne : Buckingham, Conway et Carlisle étaient contre ; les cinq autres membres étaient pour. Ce fut l'intervention du prince Charles qui semble avoir favorisé le vote anti-espagnol indispensable (*The letters of John Chamberlain, op. cit.*, vol. II, p. 541-42).

⁴¹⁶ CSPV, vol. XVIII, lettre de Zuane Pesaro, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Poissy, 2 octobre 1623, p. 124 ; BnF, Mss, Français 15989, fol. 563, lettre de Tillières à Puisieux, 22 octobre 1623.

⁴¹⁷ BnF, Mss, Français 15989, fol. 328, lettre de Tillières à Puisieux, Londres, 13 août 1622.

⁴¹⁸ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial, op. cit.*, p. 175.

⁴¹⁹ AMAE, CP Angleterre, vol. 27, fol. 179, lettre de Tillières à La Ville-aux-Clercs, Londres, 9 avril 1624.

favorable à la France – devait sûrement augmenter les chances de la Couronne anglaise de parvenir au bout des négociations qui s’annonçaient particulièrement longues et laborieuses.

iii. Un art du compromis, tant sur le fond que sur des formalités protocolaires

Les premières semaines qui suivirent l’arrivée du comte de Carlisle en France avaient été marquées par deux compromis essentiels qui facilitèrent l’avancée des négociations.

Premièrement, selon leurs instructions communes, délivrées le 17 mai 1624, les deux ambassadeurs étaient chargés de négocier les articles d’un contrat du mariage ainsi que de rechercher la conclusion d’une alliance offensive et défensive permettant la reprise du Palatinat, par une opération militaire qui devait être confiée au comte de Mansfeld. Bien que cette dernière préoccupation fût plus que primordiale pour Jacques I^{er}, les Français manifestèrent aussitôt tout leur souhait de régler prioritairement la question de l’union dynastique, avant d’aborder celle de l’Allemagne⁴²⁰. Lors d’une audience avec Louis XIII, Carlisle et Kensington, par respect pour leur hôte, acceptèrent de laisser momentanément de côté leurs revendications relatives au Palatinat pour ne parler que du mariage : « de La Vieuville pour nous confirmer l’un et l’autre les assurances qui avaient été autrefois données au seigneur de Kensington, une partie de l’inclination et de l’affection de ce Roi et de l’État à embrasser toutes les propositions [...] de procéder à faire ces humbles requêtes à Sa Majesté la première [...] et le lendemain nous pourrions parler de l’expédition »⁴²¹.

Deuxièmement, les deux ambassadeurs réussirent à surmonter les difficultés inhérentes à toute négociation avec le cardinal de Richelieu. En effet, le problème commença à se poser presque aussitôt après l’entrée de celui-ci au Conseil du roi le 29 avril 1624 et sa nomination, quelques jours plus tard, parmi les quatre commissaires chargés de la négociation (les trois autres étant Charles de La Vieuville, surintendant des finances, Étienne d’Aligre, garde des sceaux et le seigneur de La Ville-aux-Clercs). D’une part, sur le plan politique, Richelieu était en effet vu comme « trop cardinal » aux yeux du roi d’Angleterre⁴²², notamment parce qu’il accordait une attention particulière au sort des catholiques anglais, d’autant que leur chef,

⁴²⁰ NA, SP 78/72, fol. 271, instructions à Carlisle et Kensington, mai 1624.

⁴²¹ NA, SP 78/72, fol. 257, lettre de Carlisle et Kensington à Conway, Paris, 30 mai 1624.

⁴²² AMAE, CP Angleterre, vol. 28, lettres d’Effiat à Louis XIII, fol. 50, Stanford, 21 août 1624 et fol. 95, Northampton, 28 août 1624 (pour le compte rendu de l’audience avec Jacques I^{er}).

Richard Smith, avait longtemps servi dans son entourage à titre de chapelain⁴²³. D'autre part, sur un plan protocolaire dont l'importance marque bien un certain archaïsme des mœurs diplomatiques, les Anglais ne reconnaissant pas l'Église romaine, ils ne pouvaient guère donner aucune espèce de préséance à un prince de cette institution, alors même que Richelieu n'avait pas l'intention de renoncer aux honneurs dus à son rang pour des raisons qu'il ne pouvait détacher d'une forme d'hérésie⁴²⁴.

La première conférence avec les diplomates anglais devant s'ouvrir début juin 1624 à Compiègne dans le logis de Richelieu, les efforts furent accomplis des deux côtés. D'une part, pour le cardinal, refuser de prendre part à cette conférence l'aurait conduit à laisser aux trois autres commissaires français tout le crédit d'une négociation importante : difficile à imaginer à l'aube d'une carrière prometteuse. D'autre part, les ambassadeurs ne voulaient pas demander son exclusion des pourparlers « afin de ne pas nuire à l'affaire ». Alors, le cardinal, semble-t-il sur le conseil de La Ville-aux-Clercs⁴²⁵, incita les diplomates à écrire à Jacques I^{er} afin de solliciter une permission écrite de lui céder le rang lors des audiences⁴²⁶ et, en attendant la décision du roi, il leur proposa de se réunir chez lui en privé, sans honneurs publics, ce qui limitait les risques de blocages protocolaires. Pour les réduire tout-à-fait, on usa d'un subterfuge : lorsque les ambassadeurs anglais vinrent lui rendre visite dans son logis, Richelieu fit semblant d'être indisposé et resta dans son lit, ce qui permettait d'éviter les dernières questions protocolaires gênantes. Quant à l'accord du souverain anglais, il semble avoir été obtenu assez rapidement et sans difficultés.

Le même art du compromis fut ainsi mis à profit pour régler à la fois une question politique majeure – l'ordre de priorité dans les négociations, entre questions matrimoniales et questions militaires – et une question protocolaire dont les tenants et les aboutissants ne sont pas sans une certaine frivolité à nos yeux contemporains. Là s'illustre à la fois le talent des diplomates et l'archaïsme de certaines de leurs coutumes ; il n'en demeure pas moins que ces compromis étaient tous deux nécessaires à l'avancée des négociations.

⁴²³ A. F. Allison, « Richard Smith, Richelieu and the French marriage », art. cit., p. 148-211.

⁴²⁴ NA, SP 14/167, fol. 40, lettre de Nethersole to Carleton, Londres, 7 juin 1624.

⁴²⁵ *Memoires du comte de Brienne*, op. cit., vol. I, p. 165-166.

⁴²⁶ F. Guizot, *Un projet de mariage royal*, op. cit., p. 282-283.

iv. Une querelle entre ambassadeurs menaçant l'avenir des négociations

En revanche, quelques semaines plus tard, à la suite de la disgrâce de La Vieuville, survint une querelle entre les deux diplomates anglais, menaçant l'avenir de l'alliance. Les premières traces de querelle entre les deux ambassadeurs apparaissent dans les sources dès le mois d'août, coïncidant en effet avec cette disgrâce⁴²⁷. Quelles étaient les raisons de cette divergence soudaine et inopinée entre deux hommes qui s'entendaient bien jusqu'alors ?

En tout état de cause, leurs désaccords étaient tels qu'ils finirent par être vus moins comme les représentants conjoints de leur roi que comme le représentant, chacun, d'un parti à la Cour d'Angleterre : comme le dit Alvise Valaresso, « l'un désirant le mariage et l'autre opposé, chacun ayant des adhérents en France et en Angleterre ». En effet, Carlisle, inquiet après la disgrâce et l'emprisonnement de La Vieuville, avait changé d'avis quant au mariage et cherchait des moyens de faire échouer le projet, alors que Kensington essayait d'entamer, seul, des négociations secrètes avec les commissaires français. Ainsi, bien qu'étant malade, il envoya son secrétaire Thomas Lorkin à Richelieu, avec pour mission de relancer les pourparlers. Heureusement pour les Anglais, le cardinal n'était pas en mesure de comprendre si cette nouvelle manière de procéder relevait véritablement d'une scission survenue au sein de l'ambassade anglaise ou si ce n'était qu'un moyen pour piéger les Français. Par conséquent, il se mit à communiquer avec Kensington avec une extrême prudence⁴²⁸.

Par ailleurs, cette situation faisait fond sur une rivalité personnelle entre les deux ambassadeurs. De dix ans plus jeune que Carlisle, Kensington était proche du duc de Buckingham et, profitant de la volonté de son homologue de saboter les négociations, cherchait au contraire à y jouer un rôle plus important. Le favori était convaincu que l'attitude de Carlisle risquait d'entraîner sa propre chute, analyse que partageait d'ailleurs l'ambassadeur français à Londres, qui rapportait que les divergences entre ambassadeurs anglais à Paris étaient alimentées par des ennemis de Buckingham dans le but de faire retomber sur lui la responsabilité d'un échec des négociations. Dans ces conditions, à l'inverse, Kensington « liait sa réputation à la réussite même du mariage » et comptait s'en voir attribuer le mérite⁴²⁹.

⁴²⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 109, lettre d'Effiat à La Ville-aux-Clercs, Northampton, 28 août 1624. Notons que d'autres considéraient qu'une « querelle signalée entre Carlisle et Kensington à Paris est probablement fausse » (CSPD, 1623-1625, lettre de Sir Fras. Nethersole à Carleton, Essex House, 19 août 1624, p. 328).

⁴²⁸ R. E. Schreiber, « The First Carlisle », art. cit., p. 75-76.

⁴²⁹ L. Bienassis, « Le mariage franco-anglais », art. cit., p. 217.

Le comte de Carlisle finit même par demander son rappel en Angleterre⁴³⁰. Devant ces difficultés, assez graves pour nuire considérablement à la négociation, Jacques I^{er}, craignant peut-être que la situation ne lui échappât, s'empressa d'envoyer à Paris George Goring, futur 1^{er} comte de Norwich, « homme très discret et ami des deux », qui put renouer des liens entre les deux diplomates⁴³¹. Quelques semaines plus tard, Valaresso rapportait encore au Doge et au Sénat qu'il « restait encore quelques germes de discorde dans l'esprit des ambassadeurs anglais et certainement que leur querelle a failli rompre plus qu'une fois la négociation », mais globalement, on pouvait dire que la situation s'était stabilisée⁴³².

L'exemple des ambassades du comte de Carlisle et du baron de Kensington illustre certains aspects d'une diplomatie hautement personnalisée, ce qui est un facteur d'instabilité : les liens de diplomate à diplomate y jouant encore un rôle important voire déterminant, une bonne entente entre ambassadeurs pouvait s'avérer primordiale dans la réussite d'une mission et, à l'inverse, les rivalités entre ambassadeurs comportaient des risques sérieux pour les négociations. Quant au souverain et à ses ministres, ils pouvaient se voir rapidement dépassés par la situation du fait de ce jeu d'horizons différenciés qui participerait de la théâtralité baroque.

C. Un succès diplomatique sans lendemains politiques (1625-1626)

« Si les choses continuent le mariage sera plustot un sujet de larmes que de joye »⁴³³. Voici ce que l'évêque de Mende, grand aumônier d'Henriette-Marie remplissant parallèlement les fonctions d'agent et d'informateur de Louis XIII en Angleterre, écrivit le 6 janvier 1626, soit quelques mois seulement après la célébration du mariage franco-anglais et l'arrivée de la reine dans sa nouvelle patrie.

⁴³⁰ NA, SP 78/73, fol. 46, lettre de Carlisle, Saint-Germain, 15/25 août 1624.

⁴³¹ CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvise Valaresso, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 13 septembre 1624, p. 435 ; AMAE, CP Angleterre, vol. 28, fol. 183, lettre d'Effiat à La Ville-aux-Clercs, Londres, 11 septembre 1624.

⁴³² CSPV, vol. XVIII, lettre d'Alvise Valaresso et de Zuane Pesaro, ambassadeurs de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 27 septembre 1624, p. 444.

⁴³³ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 293, lettre de l'évêque de Mendes, s.d.

En effet, aussitôt après la célébration du mariage d'Henriette-Marie de France et de Charles I^{er} d'Angleterre (par procuration) dans la cathédrale Notre-Dame de Paris, le 11 mai, après son arrivée à Douvres et la célébration du mariage selon le rite anglican dans la cathédrale de Cantorbéry, le 23 juin, de sérieuses tensions ne tardèrent pas à réapparaître entre les deux Couronnes.

Ainsi, on peut dire que si, de façon générale, une union matrimoniale était perçue comme garantissant une paix durable entre les deux pays, elle pouvait constituer en certaines occasions une simple mise entre parenthèse qui ne faisait que différer le moment de la confrontation à la réalité. Dans le cas franco-anglais des années 1624-1626, si la diplomatie avait tout mis en œuvre pour réussir les négociations longues et compliquées, marquées par des moments de défiance, afin d'aboutir à la réalisation d'un mariage – ancienne recette diplomatique que tant les rois que leurs diplomates voyaient sans doute comme « la pièce maîtresse d'un système plus large d'alliances dynastiques et politiques destiné à contrer le pouvoir d'une dynastie rivale, la Maison d'Autriche des Habsbourgs » –, elle s'avéra totalement impuissante pour trouver une remède à une dégradation rapide des relations entre les deux Couronnes et éviter la guerre⁴³⁴.

1. La résurgence des tensions franco-anglaises dès le lendemain de la célébration du mariage

« Apparemment, les discordes et disputes entre les deux royaumes sont nés du mariage, plutôt qu'une véritable amitié »⁴³⁵

Il convient tout d'abord de rappeler brièvement que les relations entre la France et l'Angleterre n'étaient pas dépourvues d'une défiance réciproque alors même que les diplomates étaient en train de mener des négociations du mariage.

En effet, parvenir à la simple ratification officielle des articles du contrat demanda cinq mois de pourparlers. Ce délai s'explique *in fine* par des raisons politiques, c'est-à-dire par de nettes divergences d'objectifs de chacune des parties dans la conclusion du mariage. D'un côté, les Français recherchaient ce projet pour permettre avant toute chose d'affermir la place de la religion catholique en Angleterre, exigeant ainsi un engagement ferme et écrit de Jacques I^{er} en

⁴³⁴ R. M. Smuts, « Introduction. Festivals, Dynastic Alliances, and Political History », art. cit., p. 28.

⁴³⁵ CSPV, vol. XIX, lettre de Marc Antonio Morosini, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Fontainebleau, 22 août 1625, p. 144.

faveur de leurs coreligionnaires anglais, ainsi que pour se prémunir contre le risque de voir le souverain anglais porter secours aux huguenots français en cas d'une offensive du gouvernement contre ces derniers. De l'autre côté, les Anglais désiraient conclure une alliance pour former une ligue offensive et défensive contre les Habsbourgs, en particulier en vue de la restitution du Palatinat à Frédéric V, ce qui constituait une priorité absolue pour le souverain anglais et supposait qu'il se vît garantir la participation de Louis XIII à une opération militaire contre l'empereur.

Une fois le mariage conclu et célébré, les deux Couronnes se trouvèrent dans l'impossibilité de tenir leurs engagements, les divergences étant trop importantes et produisant un champ de contradictions amplifiées.

Concernant la restitution des titres et des terres de l'électeur Palatin, les promesses d'aide financière de la part de la France ne se matérialisaient pas, tout comme les déploiements militaires souhaités se faisaient attendre. Alors que les Habsbourgs continuaient d'emporter des victoires sur leurs ennemis tant en Europe (à Cadix ou en Italie du Nord) que dans les colonies (dans les Antilles ou au Brésil contre les Hollandais)⁴³⁶, les opérations conjointes franco-anglaises contre l'Espagne se limitaient pour leur part à l'expédition de Mansfeld, d'ailleurs désastreuse.

Quant aux catholiques anglais, non seulement les persécutions à leur égard ne s'arrêtaient pas, mais une véritable offensive anticatholique fut déclenchée par le premier Parlement du règne de Charles I^{er}, convoqué en juin 1625⁴³⁷. En effet, aussitôt les députés réunis, ils se saisirent des questions religieuses, exprimant notamment leur mécontentement à l'égard du grand nombre d'ecclésiastiques qui accompagnaient en Angleterre la nouvelle reine. En effet, ces derniers, qui occupaient une place importante dans l'entourage d'Henriette-Marie, encourageaient la jeune souveraine à manifester publiquement sa foi catholique. Le 19 août 1625, après plusieurs semaines de discussions et de débats, les Lords et les Communes finirent par présenter au roi une pétition au sujet de la religion, comprenant notamment le bannissement des prêtres et des jésuites et exigeant des lois encore plus sévères à l'encontre des catholiques anglais. Finalement, Charles I^{er}, après avoir clôturé la session parlementaire le 22 août, finit par

⁴³⁶ Sur l'année 1625 qui est parfois qualifiée comme « l'année miraculeuse de l'Espagne », voir M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 141-167.

⁴³⁷ Michael C. Questier, *Stuart Dynastic Policy and Religious Politics, 1621-1625*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 118-128.

promulguer une loi contre les catholiques, tout en renouvelant tout ce qui avait été voté auparavant les concernant⁴³⁸.

Les débats religieux anglais furent de toute évidence suivis de près par les représentants de Louis XIII à Londres. Par exemple, l'évêque de Mende, qui envoyait régulièrement des « avis chifrés » au cardinal de Richelieu décrivant le paysage politico-religieux en Angleterre, rapporta le 15 août 1625 au seigneur de La Ville-aux-Clercs que « les affaires de la Religion et de la Royne de la Grande Bretagne sont au mesme estat que vous les avez laissées, rien n'ayant esté executé des choses qui vous avoient esté promises »⁴³⁹. Quant à la promulgation de la loi précitée contre les catholiques, les Français interprétaient cet acte comme une tentative faite par le roi pour sauver le duc de Buckingham des persécutions des parlementaires – ces derniers se montrant de plus en plus critiques à son encontre – et d'un éventuel *impeachment*. Enfin, au même moment le favori déclara aux membres du Conseil privé que les dispositions se retrouvant dans les articles secrets négociés avec la France avaient été concédées dans un seul et unique objectif – obtenir la dispense du Pape –, et « que le Roy ny ses Ministres n'en avoient entendu ny pretendu aucune execution ».

Ainsi, la situation se détériora très rapidement après le mariage, et en large partie en raison des suites du mariage. Dans un premier temps, les deux Couronnes misèrent sur la diplomatie afin d'essayer de retrouver un chemin d'entente.

2. Une impasse diplomatique

Comme lors de la négociation du mariage, les deux rois s'en remirent d'abord à l'art des diplomates pour régler les différends qui se surgirent au lendemain du mariage. À titre d'exemple, face à l'urgence provoquée par la promulgation de la loi contre les catholiques anglais, l'évêque de Mende et le comte de Tillières pressèrent à plusieurs reprises La Ville-aux-Clercs et Richelieu d'envoyer un ambassadeur à Londres⁴⁴⁰, tout en reconnaissant que la tâche

⁴³⁸ *Journal of the House of Lords, op. cit.*, vol. 3, p. 488-489.

⁴³⁹ Voir AMAE, CP Angleterre, avis et lettres de l'évêque de Mende à Richelieu et à La Ville-aux-Clercs, vol. 36, fol. 16, 15 août 1625 ; fol. 28, 26 août 1625 ; fol. 32, 29 août 1625.

⁴⁴⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 26, lettre de l'évêque de Mende à La Ville-aux-Clercs, 18 août 1625 : « Monsieur, vous avez bien juger que nos affaires iroient mal sans un ambassadeur car d'ajourd'hui le Roy a accordé à Messieurs du Parlement l'exécution des loix contre les Catholiques ».

du futur émissaire n'allait pas être aisée : « l'envoy d'un ambassadeur duquel la qualité, prudence, vigueur et expérience esgallent les difficultéz qu'il rencontrera »⁴⁴¹.

En réalité, la diplomatie s'avéra assez impuissante face à la marche inévitable des deux Couronnes vers un conflit militaire.

a. L'ambassade du seigneur de Blainville, « boutefeu plutôt que pacificateur »⁴⁴²

Après plusieurs semaines de réflexions, Richelieu, décida de dépêcher, à la fin du mois d'août 1625, le seigneur de Blainville à la Cour d'Angleterre ; il reconnut d'ailleurs avoir commis une erreur en n'y envoyant pas d'ambassadeur plus tôt⁴⁴³.

Ce personnage n'était ni grand noble ni diplomate aguerri. Son choix s'expliquait surtout par sa proximité avec Louis XIII, mais également avec Henri IV, dont les esprits anglais gardaient un excellent souvenir. Dans une lettre de créance destinée à Charles I^{er}, le roi de France ne manqua pas de préciser que le nouvel ambassadeur de France était « des son enfance nourry auprès du feu Roy nostre tres honoré seigneur et père »⁴⁴⁴. En plus, homme d'armes et courtisan, Blainville n'était pas dépourvu de capacités d'adaptation. Proche du maréchal d'Ancre, il réussit, après l'assassinat de ce dernier en avril 1617, à devenir confident du duc de Luynes. Ses qualités lui valurent sans doute la nomination en qualité d'ambassadeur extraordinaire en Angleterre afin d'essayer de régler les questions relatives à l'entourage français d'Henriette-Marie, d'obtenir la protection des catholiques anglais ainsi que de contraindre les Anglais d'observer tout simplement « ce qui a esté si solennellement promis »⁴⁴⁵.

Or, Blainville, doté d'un tempérament « fonceur » et animé par un sentiment d'incompréhension et de mécontentement de son maître, se mit, dès son arrivée à Londres début octobre 1625, dans une posture qui ne promettait pas une réussite dans les négociations. Citons à cet égard une lettre, adressée par Rusdolf au roi de Bohême, dans laquelle il écrivit que le nouvel ambassadeur arriva en Angleterre avec une intention de parler « bien haut, donnant à entendre, qu'il n'est pas venu pour faire des compliments, ni pour avoir des présents ; qu'ils ne

⁴⁴¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 39, lettre de Tillières à Louis XIII, 31 août 1625.

⁴⁴² *The letters of John Chamberlain, op. cit.*, vol. II, p. 629.

⁴⁴³ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 27, lettre de Richelieu à La Ville-aux-Clercs, 26 août 1625.

⁴⁴⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 61, lettre de Louis XIII à Blainville pour Charles I^{er}, 3 septembre 1625.

⁴⁴⁵ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 71, lettre de Louis XIII à Blainville, 10 septembre 1625.

se laisseroit pas contenter de paroles, ni de belles promesses, mais qu'il demandoit des effets »⁴⁴⁶. Il n'était pas étonnant que cette attitude, surtout venant d'un ambassadeur qui n'avait par ailleurs aucune expérience diplomatique à l'étranger, n'ait pas plu à ses interlocuteurs anglais. Qui plus est, l'annonce par Blainville de la victoire d'une l'escadre navale française sur la flotte rassemblée par le duc de Soubise avait mis Charles I^{er} de très mauvaise humeur, quand bien même l'Angleterre avait fourni des navires à la flotte royale et non à la flotte rebelle huguenote⁴⁴⁷.

La question du sort des catholiques anglais ainsi que celle concernant la Maison de la reine ayant été abordée dès la première audience, le roi d'Angleterre se montra sec et inflexible au discours de Blainville. Charles I^{er} fit rapidement comprendre à l'ambassadeur que la question de ses relations avec ses sujets catholiques représentait une affaire purement interne dont la France n'avait aucun droit de se mêler ; pour justifier sa position, le souverain évoqua le refus de Louis XIII d'accepter les offres de médiation de Jacques I^{er} lors des négociations de paix avec les huguenots dans les années 1621-1622⁴⁴⁸. Quant à l'entourage d'Henriette-Marie, le roi d'Angleterre se dit étonné de voir Louis XIII s'intéresser aux affaires domestiques du couple royal anglais, déclarant qu'il « en voulait être le maître et en disposer à son plaisir »⁴⁴⁹. Ainsi, au cours des échanges qui se poursuivaient entre le roi et Blainville, le premier se plaisait à relever fréquemment un paradoxe dans la position de son beau-frère : alors que ce dernier réprimait fermement la minorité huguenote en France, il demandait à Charles de ménager la minorité catholique en Angleterre. L'ambassadeur répondait que les situations française et anglaise n'étaient pas comparables car seuls les rebelles huguenots qui ne respectaient pas les lois se voyaient inquiétés par le roi de France, tous les autres vivant paisiblement. Ce « dialogue de sourds » (selon l'expression heureuse de Michel De Waele⁴⁵⁰) continua pendant plusieurs

⁴⁴⁶ *Memoires et negociations secretes de Mr. de Rusdorf*, op. cit., t. I, lettre de Rusdorf à Frédéric V, Salisbury, 10/20 octobre 1625, p. 647.

⁴⁴⁷ En février 1625, le duc de Soubise se révolta contre Louis XIII et réussit à s'emparer de l'île de Ré. Dominée par d'autres puissances européennes sur le plan maritime, la France parvint à négocier avec Charles I^{er} et Buckingham le prêt de huit navires pour les employer contre les huguenots, en échange de l'aide française pour récupérer le Palatinat. Les navires furent livrés, après de nombreuses hésitations, par le capitaine Pennington, et en septembre 1625 Henri II de Montmorency réussit ainsi à reprendre les îles de Ré et d'Oléron. Voir M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 128-138 et J. A. Clarke, *Huguenot Warrior*, op. cit.

⁴⁴⁸ « Il m'a finalement allegué que lors que le comte de Carlille parloit de la paix des huguenots en France durant le siege de Montauban on luy avoit fait connoistre que Vostre Majesté ne trouvoit pas bon qu'un prince estranger se meslast des differens [...] » (AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 117, lettre de Blainville à Louis XIII, 22 octobre 1625).

⁴⁴⁹ M. Houssaye, « L'ambassade de monsieur de Blainville », art. cit., p. 183.

⁴⁵⁰ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 165.

semaines, poussant Rusdorf à constater, à la fin de l'année 1625, que « les mésentendues entre les François et les Anglois vont d'un précipice à l'autre, et d'un labyrinthe en l'autre »⁴⁵¹.

La situation prit un tournant plus dangereux durant les premiers mois de l'année 1626, car les Anglais se montraient de plus en plus persuadés de la mauvaise influence exercée par l'ambassadeur sur la reine, le désignant comme un « instrument de mécontentement entre les Roi et reine »⁴⁵². En effet, non seulement Blainville réussit à dissuader Henriette-Marie d'accepter les tentatives de rapprochement initiées par le duc de Buckingham, mais il avait joué, selon Charles I^{er}, un rôle dans la décision prise par la reine de ne pas assister à la cérémonie d'ouverture du Parlement, contribuant à une forte dégradation des relations entre les époux.

Ainsi, le 9 mars 1625, Louis XIII fit savoir à Blainville, dans une lettre en date du 8 mars 1626, qu'il avait reçu plusieurs plaintes à son sujet de la part du roi d'Angleterre, qui prétendait que ses « offices tendent plustot à alterer qu'à entretenir la bonne correspondance [...] que vous suscitez et fomentez un malentendu entre luy et la Royne d'Angleterre ma soeur par la sinistre interpretation que vous donnez aux parolles et actions dudit Roy [...] »⁴⁵³. Qui plus est, le comte de Holland et Dudley Carleton, qui étaient au même moment à Paris en mission commune d'ambassade extraordinaire, aggravèrent les tensions en déclarant que l'Angleterre s'était plainte de mauvaises intentions qu'auraient montrées Blainville dès sa première audience avec le souverain anglais⁴⁵⁴. Entre-temps, Charles interdit formellement au représentant de Louis XIII, qualifié par Lord Chamberlain de « boutefeu plutôt que de pacificateur », de rendre visite à Henriette-Marie⁴⁵⁵. Au même moment, comme nous le savons déjà, son secrétaire Léonard de Marandé fut intercepté à Faversham et ses papiers furent saisis. Qui plus est, sous prétexte de chercher des catholiques, Blainville subit une perquisition humiliante au sein même de son logis⁴⁵⁶.

⁴⁵¹ *Memoires et negociations secretes de Mr. de Rusdorf*, op. cit., t. I, lettre de Rusdorf à Frédéric V, Londres, 20/30 décembre 1625, p. 662.

⁴⁵² NA, SP 78/78, fol. 93, lettre de Holland et Carleton à Conway, Paris, 11 mars 1626.

⁴⁵³ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 360, lettre de Louis XIII à Blainville, 8 mars 1626.

⁴⁵⁴ Cité par M. Houssaye, « L'ambassade de monsieur de Blainville », art. cit., p. 202 ; NA 78 78, fol. 15, 3 mars 1626.

⁴⁵⁵ *The Manuscripts of Henry Duncan Skrine/Salvetti Correspondance*, Londres, Eyre et Spottiswoode, 1887, lettre de Salvetti au grand-duc de Toscane, 27 février 1626, p. 46 ; *The letters of John Chamberlain*, op. cit., vol. II, p. 629.

⁴⁵⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 41, fol. 38, lettre de Blainville à Louis XIII, 6 mars 1626 : « Il y a trois jours que sous pretexte de faire recherche des catholiques j'ay des poursuyvans et conestables à [...] mon logis et devant ma porte qui [...] arrestent tous ceux qui y veulent entrer. Aujourd'huy la chose est qu'ils sont entrés de force dans la cour de mon logis pris des prisonniers et batu par coups de hallebarde un des officiers de Vostre Majesté [...] ».

Finalement, pour éviter que les relations franco-anglaises ne dégénérassent complètement, Louis XIII décida de révoquer le seigneur de Blainville en avril 1626. Ce rappel signifiait une disgrâce évidente, poussant l'ambassadeur à écrire en ces termes à Phélypeaux d'Herbault : « Je suis maintenant tout prest de partir et d'aller recevoir le chastiment de toutes mes fautes ». Quelques mois seulement après le départ de l'émissaire, Charles I^{er} décida d'expulser des domestiques français de la reine, provoquant un vrai désarroi à la Cour de France et scellant définitivement l'échec de l'intervention diplomatique de Blainville⁴⁵⁷.

b. La réussite éphémère de Bassompierre

« [...] les ministres estant fort persuadez de vostre suffisance je ne m'estonne pas que vous ayez trouvé plus de courtoisie et de satisfaction parmy les Espagnolz et les suisses que dans l'isle ou la tempeste vous a jetté, j'ay toujours creu les Angloys aussy peu raisonnables que les suisses mais moins fidelles à partager la gloire avec les Espagnolz et non pas le merite [...] »⁴⁵⁸

Après l'expulsion de l'entourage français de la reine, Louis XIII dépêcha aussitôt le maréchal de Bassompierre en ambassade extraordinaire à Londres, afin de faire part à Charles I^{er} de son mécontentement et, si possible, trouver une issue au litige. Le nouvel ambassadeur était chargé de convaincre les Anglais que maintenir des bonnes relations avec la France était dans leurs intérêts s'ils comptaient reprendre le Palatinat.

Arrêtant son choix sur Bassompierre, le gouvernement français comptait cette fois sans doute se prémunir de tous les risques : issu de la haute noblesse, maréchal de France et grand courtisan, il remplissait à la perfection tous les critères traditionnels de choix d'un ambassadeur extraordinaire. Qui plus est, à la différence du seigneur de Blainville, le nouvel émissaire français jouissait d'une expérience diplomatique : après avoir accompagné le maréchal de Biron à Londres en 1601, il avait été ambassadeur extraordinaire en Espagne en 1621 ainsi qu'auprès des cantons suisses en 1625⁴⁵⁹.

Néanmoins, la mission du maréchal commença sous de mauvais auspices : il avait appris, encore avant son débarquement à Douvres, que des bruits circulaient concernant l'intention du

⁴⁵⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 399, lettre de Blainville à Phélypeaux d'Herbault, Londres, 8 avril 1626 ; vol. 41, lettre de l'évêque de Mende, s.d.

⁴⁵⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 39, fol. 190, lettre de l'évêque de Mende à Bassompierre, Pontoise, 29 octobre 1626.

⁴⁵⁹ F. de Bassompierre, *Memoires du mareschal de Bassompierre*, op. cit., vol. 1, p. 71.

roi d'Angleterre de lui réserver un mauvais accueil, en lui ôtant notamment certains privilèges normalement accordés aux émissaires extraordinaires. Même si, finalement, Charles I^{er} décida de ménager Bassompierre, le logeant et l'entretenant à ses frais comme les coutumes l'exigeaient, il se montra intransigeant dès la première audience : l'Angleterre n'avait aucune intention de réintroduire des officiers français auprès d'Henriette-Marie⁴⁶⁰. Ainsi, l'ambassadeur écrivit dans une lettre adressée à d'Herbault : « [...] mais j'ay trouvé l'esprit du Roy de la Grande Bretagne si allié du restablissement que l'on luy demande des officiers de la Royne sa femme qu'il n'y veult entendre en aucune facon et que c'est perdre temps de l'y penser disposer »⁴⁶¹.

Les tensions allant croissant, Bassompierre ne tarda pas à douter du succès de son ambassade : quelques jours à peine après son arrivée, il écrivait qu'il lui était probablement inutile de rester en Angleterre⁴⁶² ; il sut toutefois se reprendre et poursuivre les discussions. Quelques jours plus tard, l'ambassadeur, dont le comportement était plus courtois et plus prévenant que celui de son prédécesseur, rapporta que le duc de Buckingham était mieux incliné que le roi à l'égard de la France. Notons que le bon traitement que Louis XIII réserva à Dudley Carleton, séjournant au même moment à Paris en qualité d'émissaire extraordinaire, contribua sans doute pour une bonne part à ces bonnes dispositions. Ainsi, le favori promit, lors d'un dîner avec Bassompierre et le comte de Holland, d'essayer d'influencer Charles I^{er} afin de contribuer à la restauration de la « la bonne intelligence entre les deux Roys »⁴⁶³.

En fin de compte, un accord put être trouvé et signé sur la fin novembre 1626, ce dernier prévoyant notamment le retour près d'Henriette-Marie d'un évêque – à condition qu'il n'eût par ailleurs aucune autorité hors de la Maison de la reine –, de douze prêtres – à condition qu'ils ne fussent ni jésuites, ni oratoriens –, ainsi que d'autres domestiques de moindre importance. Qui plus est, l'accord stipulait la libération des prêtres et jésuites emprisonnés en Angleterre⁴⁶⁴.

⁴⁶⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 39, fol. 123, lettre de Bassompierre à Louis XIII, Londres, 17 octobre 1626.

⁴⁶¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 39, fol. 141, lettre de Bassompierre à l'évêque de Mende, Londres, 17 octobre 1626 ; vol. 41, fol. 251, lettre de Bassompierre à Richelieu, Londres, 27 octobre 1626.

⁴⁶² AMAE, CP Angleterre, vol. 39, fol. 147, lettre de Bassompierre à l'évêque de Mende, Londres, 20 octobre 1626.

⁴⁶³ AMAE, CP Angleterre, vol. 39, fol. 156, lettre de Bassompierre à Phélypeaux d'Herbault, Londres, 23 octobre 1626 : « [...] le lendemain il s'en vint disner chez moy [Buckingham] avec le comte de Hollande qui se monstre fort passionné pour moyenner la bonne intelligence entre les deux Roys et Carleton qui est party satisfait de la France lesquelz me dirent qu'ilz esperoient que je m'en irois point mal satisfait qu'ilz avoient le soir auparavant longtemps parlé au Roy et qu'il avoit une inclination pour moy telle que je serois capable de le persuader à ce que je desirois à quoy ilz m'ayderoient ».

⁴⁶⁴ *Memoires et negociations secretes de Mr. de Rusdorf*, op. cit., t. I, lettre de Rusdorf à Frédéric V, Londres, 11/21 novembre 1626, p. 774-775 ; AMAE, CP Angleterre, vol. 39, fol. 228, « Response de Monsieur le Milord Carleton au nom des Commissaires du Roy de la grand Bretagne à Monsieur le Mareschal de Bassompierre », 7

Or, malgré cette réussite apparente, le nouvel accord franco-anglais ne garantissait en rien la participation française à une entreprise visant la restitution du Palatinat à l'électeur Frédéric. Par ailleurs, le séjour de Bassompierre n'avait pas permis non plus de négocier la restitution de bateaux de commerce et de marchandises saisis de part et d'autre⁴⁶⁵, objets de discorde aussi fréquents qu'épineux entre les deux Couronnes⁴⁶⁶ ; il semble que l'ambassadeur se contentât de la parole des Anglais à ce dernier sujet⁴⁶⁷, tout en sachant pertinemment que la principale difficulté de mener des négociations avec les Anglais consistait dans le fait « quelz proposent et resoluent un jour une chose et le lendemain y donnent une toute contraire interpretation »⁴⁶⁸.

c. Les vaines missions de Holland et de Carleton (1625-1626)

À l'instar de la France, le gouvernement anglais essaya lui-aussi, « avant d'en venir à la rupture »⁴⁶⁹, d'influer sur le cours des événements par des moyens diplomatiques, efforts qui ne furent couronnés que de très peu de succès.

Ainsi, le 30 décembre 1625, Charles I^{er} délivra des instructions au comte de Holland et à Dudley Carleton afin de se rendre en France à titre d'ambassadeurs extraordinaires. Le premier était un courtisan et un proche confident du duc de Buckingham, qui avait déjà séjourné un an en France lorsqu'il participait à la négociation du mariage. Le second était moins connu en France, mais avait l'avantage d'être un diplomate d'expérience, ambassadeur à Venise et à Turin dans les années 1610-1615, puis aux Provinces-Unies dans les années 1616-1625.

Les deux hommes étaient chargés de régler plusieurs questions importantes avec Louis XIII. D'abord, ils devaient lui proposer, comme au temps de Jacques I^{er}, une médiation anglaise entre le roi de France et ses sujets huguenots, en vue d'une paix durable. Les Anglais considéraient en effet que le règlement du conflit avec le duc de Soubise et les Rochelais pouvait

novembre 1626 ; fol. 287, « Escrip signé le 26^{me} novembre pour le restablissement des officiers de la Royne de la G. Bretagne ; fol. 289, « Escrip signé le vingt-uniesme novembre 1626 ».

⁴⁶⁵ *The Manuscripts of Henry Duncan Skrine/Salvetti Correspondance*, op. cit., p. 96 ; CSPV, vol. XX, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, Londres, 11 décembre 1626, p. 54.

⁴⁶⁶ Sur les prises et contre-prises qui empoisonnaient des relations franco-anglaises, voir M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 182-194.

⁴⁶⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 39, fol. 272, lettre de Phélypeaux d'Herbault à Bassompierre, Saint-Germain-en-Laye, 18 novembre 1626 : « Sa Majesté croit qu'avant que partir vous aurez pris de si bonne assurance sur ce qui aura esté arresté et resolu que l'execution s'en en suivra à son contentement soit au restablissement des officiers de la Royne de la Grande Bretagne sa soeur soit à la restitution des vaisseaux et marchandises des françois ».

⁴⁶⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 39, fol. 276, lettre de Bassompierre à Phélypeaux d'Herbault, Londres, 22 novembre 1626.

⁴⁶⁹ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 302, lettre de Blainville à Louis XIII, 7 janvier 1626.

non seulement pacifier la France, mais aussi libérer des forces qui pouvaient être employés contre l'Espagne afin de restaurer l'électeur palatin dans ses terres héréditaires⁴⁷⁰. Ensuite, Holland et Carleton devaient obtenir que les navires anglais prêtés par Londres afin d'affronter l'escadre de Soubise puissent regagner leurs ports. Enfin, les ambassadeurs tâchaient d'essayer de trouver une solution au problème des prises et contre-prises de navires qui perturbaient les activités commerciales des marchands anglais et français.

De ces trois missions, les deux diplomates en réussirent au moins une : ils surent convaincre les Rochelais, en le « faisant neantmoins indirectement par personnes interposées », de conclure un accord de réconciliation avec le roi de France, signé le 5 février 1626. Ce dernier confirmait la liberté religieuse et les privilèges accordés aux protestants par l'édit de Nantes, mais limitait les capacités de défense de La Rochelle en imposant la destruction d'un de ses forts, en interdisant aux Rochelais de maintenir une flotte militaire, et en leur imposant la présence d'un commissaire pour contrôler le Conseil de la ville. Les ambassadeurs promirent aux rebelles que si Louis XIII ne respectait pas les termes du traité de paix, le roi d'Angleterre les défendrait⁴⁷¹. Acceptant de laisser Holland et Carleton s'entremettre dans le conflit interne avec ses sujets, le roi de France comptait sûrement qu'en retour Charles I^{er} satisferait, tout au moins partiellement, les demandes présentées par le seigneur de Blainville.

Ainsi, à première vue, la double ambassade de Holland et de Carleton se solda par un succès. Toutefois, ils ne réussirent pas à régler d'autres questions : Louis XIII ne leur donna que des promesses vagues et générales concernant son éventuel engagement à l'étranger ; quant à la question de la restitution des navires et des biens saisis, elle restait également en suspens⁴⁷².

Quelques mois après le départ des ambassadeurs, en juillet 1626, Charles I^{er} renvoya Dudley Carleton à Paris, cette fois tout seul, pour « la prévention et l'accommodement de toutes les différences qui pourraient résulter de l'éloignement tardif des Français de la personne de la reine », selon John Finet⁴⁷³. Il était également chargé de plaider auprès de Louis XIII l'idée que son maître ne se serait jamais réellement engagé à une plus grande tolérance envers ses sujets catholiques⁴⁷⁴. Au contraire, faisaient valoir l'ambassadeur, Charles I^{er} avait publiquement

⁴⁷⁰ NA, SP 78/77, fol. 67, lettre de Holland et de Carleton à Conway, 23 janvier 1625 et AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 315, lettre de Louis XIII à Blainville, 26 janvier 1626.

⁴⁷¹ NA, SP 78/77, lettre de Holland et de Carleton à La Rochelle, 1^{er}/11 février 1626.

⁴⁷² M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 189 ; NA, SP 78/78, fol. 159, « état des négociations de Holland et Carleton avec Louis XIII, janvier, février, mars 1626 ».

⁴⁷³ J. Finet, *Finetti Philoxenis*, op. cit., p. 188.

⁴⁷⁴ NA, SP 78/79, fol. 147, « instructions données à Lord Carleton, envoyé à titre d'ambassadeur extraordinaire en France », juillet 1626.

promis devant le Parlement de ne pas leur octroyer davantage de libertés, le caractère public et officiel de cette déclaration permettant pas personne d'en ignorer la teneur, pas même les Français. Ils soutenaient aussi que le roi d'Angleterre avait ordonné à ses ambassadeurs de l'époque, le comte de Carlisle et le comte de Holland, de ne rien accepter sur ce point qui pourrait aller à l'encontre de ces engagements devant le Parlement, les quelques stipulations néanmoins acceptés à ce sujet dans les accords franco-anglais visant simplement, à la demande de Louis XIII, à faciliter l'octroi de la dispense papale.

Les discussions entre l'ambassadeur anglais et le gouvernement français n'eurent aucun effet : chaque parti était resté sur ses positions. Quittant la Cour de Louis XIII et la France en octobre 1626, Carleton ignorait sans doute qu'il allait être le dernier ambassadeur du roi d'Angleterre avant le retour de Thomas Edmondes en 1629, pour prêter le serment de respecter le traité de Suse ainsi que régler les différends qui subsistaient entre les deux Couronnes après la guerre franco-anglaise de 1627-1629.

Ainsi, les différentes missions d'ambassadeurs tant français qu'anglais, entreprises dans les années 1625-1626 pour éviter une escalade, se soldèrent par des échecs plus au moins patents.

En effet, au début de 1627 la plupart de différends persistaient : le sort des officiers d'Henriette-Marie n'était toujours pas réglé, les persécutions contre les catholiques anglais continuaient, l'engagement de Louis XIII à soutenir le recouvrement du Palatinat par Frédéric V restait plus que vague, et les saisies de bateaux et de marchandises empoisonnaient les relations commerciales. Même la question protestante n'était pas réglée, bien que le traité de Paris fût signé entre Louis XIII et les Rochelais en février 1626, par l'entremise de Holland et de Carleton : l'agrandissement du Fort-Louis continuant, les huguenots s'en plaignaient régulièrement à Charles I^{er}, et lui rappelaient ses obligations à leur endroit. Les souverains de France et d'Angleterre eurent beau dépêcher des ambassadeurs expérimentés, talentueux ou familiers avec le pays de leur mission, le système diplomatique qui sut parvenir à la conclusion du mariage princier ne parvint pas à en tirer les effets politiques escomptés, face à des enjeux et des forces politiques en partie d'un gendre nouveau : guerres civiles, questions religieuses, montée en puissance du Parlement anglais.

En juillet 1627, soit deux ans après la célébration du mariage franco-anglais et l'arrivée d'Henriette-Marie dans son nouveau royaume, Charles I^{er} envoya une flotte au secours des

Rochelais, rompant ainsi brusquement avec la ligne pacifiste héritée de Jacques I^{er} et déclarant la guerre à son beau-frère.

D. La guerre (1627-1629) et la réconciliation (1629-1632)

Il n'est pas de notre propos d'établir ici un récit complet de la guerre franco-anglaise et des négociations qui s'en suivirent, mais de proposer quelques axes de réflexions s'inscrivant dans le champ de notre étude. Pour la période des hostilités militaires, où les relations diplomatiques se trouvèrent par nature interrompues, il s'agit de se demander pourquoi Charles I^{er} avait rompu avec le pacifisme de son père (même mâtiné de velléités d'ingérence) et en quoi cette décision constituait une chance pour Louis XIII et Richelieu. Puis, pour la période qui suit la fin des opérations militaires, nous étudierons le « retour en diplomatie », c'est-à-dire la reprise de relations et le rôle personnel qu'y jouèrent les différents acteurs diplomatiques.

1. Dernières manœuvres diplomatiques avant que la politique ne se joue par la guerre

« Ilz sont devenuz aveugles : ilz veulent la guerre avec le ciel et la terre et n'ont pas moyen de la faire à personne »⁴⁷⁵

Avant l'ouverture des hostilités, la diplomatie a encore sa place. Ainsi, pendant les mois qui précéderent la guerre, la diplomatie anglaise s'activa à préparer les hostilités. On évoquera notamment, à ce propos, les négociations infructueuses menées notamment par Dudley Carleton aux Provinces-Unies, par Sir Robert Anstruther au Danemark et par Walter Montagu en Savoie, dans le but de préparer ces pays à un conflit entre Charles I^{er} et Louis XIII, d'essayer de forger une coalition contre la France et, probablement, de trouver divers leviers pour susciter et soutenir une révolte des princes français contre Richelieu⁴⁷⁶.

⁴⁷⁵ AMAE, CP Angleterre, vol. 42, fol. 41, lettre de Claude Dumolin, Londres, 3 avril 1627.

⁴⁷⁶ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 201-208.

Puis, le 12 juillet 1627, une flotte anglaise forte de près de cent navires (dont quarante appartenaient à la *Royal Navy*) et d'un corps expéditionnaire de 8 000 à 10 000 hommes⁴⁷⁷, sous le commandement du duc de Buckingham, Grand Amiral d'Angleterre, arriva face à l'île de Ré afin de se porter au secours de La Rochelle.

Le 22 juillet, les forces anglaises débarquèrent à Sablanceaux, à l'extrême pointe est de l'île, forçant une petite garnison française, à la tête de laquelle se trouvait le gouverneur de l'Aunis, le maréchal de Toiras, à se replier à l'intérieur de la citadelle Saint-Martin. Richelieu s'efforça aussitôt de mettre l'île voisine d'Oléron en état de défense, de renforcer les gardes côtières tout au long du littoral Atlantique ainsi que de ravitailler le bastion de Saint-Martin, qui manquait cruellement de vivres. Parallèlement, le cardinal réussit à convaincre Louis XIII d'entreprendre le siège de La Rochelle, le 12 septembre 1627, avant que les Anglais n'y entrassent. Quelques semaines plus tard, un corps expéditionnaire français, commandé par le maréchal de Schomberg, entreprit une contre-offensive, débarquant entre les pointes de Chauveau et de Sablanceaux de l'île de Ré. Privée de renforts, l'escadre de Buckingham se retira, laissant derrière elle de nombreux morts et blessés, et retourna en Angleterre.

Au même moment, comprenant que l'attaque directe par terre de La Rochelle paraissait impossible, Richelieu opta le 27 novembre, sur la proposition de l'architecte et ingénieur du roi Clément Métezeau, pour un blocus de la ville, opéré au moyen d'une digue de pierre sèches reposant sur des navires coulés et remblayés afin de fermer le port et d'éviter que la flotte anglaise ne pût secourir les habitants. Cette construction monumentale, haute d'une vingtaine de mètres, s'étendit sur une longueur totale de 1 500 mètres environ.

Outre-Manche, alors que les nouvelles en provenance de La Rochelle étaient de plus en plus mauvaises, le Parlement anglais, convoqué le 28 mars 1628, finit par approuver partiellement, après quelques semaines de débats et de discussions, une demande des subsides formulée par Charles I^{er} pour financer la guerre contre la France⁴⁷⁸. Quelques jours plus tard, le Conseil privé du roi ordonna à William Feilding (v.1587-1643), 1^{er} comte de Denbigh (marié à Susan, sœur de Buckingham), de prendre la mer pour essayer de forcer le blocus de La Rochelle et d'y apporter une quantité de vivres nécessaire pour assurer la subsistance de ses habitants⁴⁷⁹.

⁴⁷⁷ Les chiffres varient d'une source à une autre. Par exemple, Claude Dumolin parle de « quatre vingt huit vaisseaux [...] leur infanterie est de huit mil hommes et la cavallerie reduite à cent chevaux » (AMAE, CP Angleterre, vol. 42, fol. 125, lettre de Dumolin à Phélypeaux d'Herbault, Londres, 9 juillet 1627).

⁴⁷⁸ R. Lockyer, *Buckingham, op. cit.*, p. 427-431 ; CSPV, vol. XXI, lettres d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 16 avril 1628, p. 59-60 et Londres, 29 avril 1628, p. 69-70 ; AMAE, CP Angleterre, vol. 42, fol. 266, lettre de Forster, Paris, 9 mai 1628.

⁴⁷⁹ *Acts of the Privy Council of England, op. cit.*, vol. 43, 1627-1628, p. 375.

Composés d'une soixantaine de navires, sa flotte s'approcha de la ville assiégée au mois de mai, avant d'être rapidement contrainte de rebrousser chemin et de rentrer à Portsmouth du fait de la difficulté des opérations envisagées – attaquer de front les fortifications édifiées par l'armée de Louis XIII lui semblait une folie. Enfin, une troisième et la dernière expédition anglaise au secours des Rochelais fut entreprise un mois après l'assassinat de Buckingham, commis le 23 août 1638 par un puritain, le capitaine John Felton : le 3 octobre 1627, une nouvelle flotte, composée de 141 voiles et commandée par Robert Bertie (1582-1642), 1^{er} comte de Lindsey, arriva en vue de La Rochelle, mais se vit contrainte de se battre en retraite et de retourner en Angleterre après avoir vainement bombardé des positions françaises par le truchement de brûlots, sans réussir à forcer la digue⁴⁸⁰.

Le 28 octobre 1628, La Rochelle, épuisée par la famine, se rendit sans condition : les murailles côté terre furent rasées, l'exercice du culte catholique fut rétabli et une amnistie générale fut accordée aux habitants. La reddition de la ville marquant un véritable tournant dans le conflit franco-anglais, l'ambassadeur de Venise Contarini recommença à rédiger dès la mi-septembre – c'est-à-dire avant même que La Rochelle ne se rendît – une première ébauche d'articles de paix, qui constitua la base sur laquelle le traité de Suse allait être conclu quelques mois plus tard⁴⁸¹.

Pour Louis XIII et Richelieu, le siège de La Rochelle et la guerre avec l'Angleterre symbolisa un véritable succès politique, ce conflit leur permettant de mettre un terme aux velléités d'indépendance politique et militaire des huguenots et, ainsi, d'avoir les mains libres pour s'occuper des affaires internationales et, notamment, italiennes. À l'inverse, Charles I^{er}, qui avait rompu avec la ligne pacifiste qui dominait la politique étrangère de l'Angleterre depuis son père pour défendre son honneur, subit alors un revers humiliant.

⁴⁸⁰ R. Mousnier, *L'homme rouge*, op. cit., p. 350.

⁴⁸¹ Pour la première ébauche de la paix entre la France et l'Angleterre, voir CSPV, vol. XXI, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, à Zorzi Zorzi, son collègue en France, Windsor, 26 septembre 1628, p. 313.

2. La renonciation de l'Angleterre à la tradition politico-diplomatique de pacifisme des Stuarts, une chance pour la France ?

a. Côté anglais : la paix « est devenue plus pernicieuse qu'une guerre ouverte »⁴⁸²

L'intervention militaire de Charles I^{er} sur le territoire français marqua un changement radical de la politique extérieure anglaise : en effet, le roi rompit brusquement avec la ligne politico-diplomatique qui dominait depuis l'accession au pouvoir des Stuarts en 1603, à savoir un pacifisme qui n'excluait pas une politique étrangère active. Pourquoi un tel revirement ?

i. Une question d'honneur

La justification cette offensive contre la France, qui était par ailleurs loin d'être comprise par tous les cercles de l'opinion publique anglaise, tenait à une nécessité absolue de défendre l'honneur du souverain et, à travers de lui, celui du royaume⁴⁸³.

En effet, Charles I^{er} se présentait volontiers comme trahi et méprisé par son beau-frère, ainsi que le principal ministre de celui-ci. En avril 1627, il dit à Claude Dumolin, agent et chargé d'affaires laissé à Londres après le départ du maréchal de Bassompierre en décembre 1626, « que la France se mocquoit de luy, le mesprisoit et affrontoit tous les jours »⁴⁸⁴. Puis, ce n'est pas un hasard si Buckingham parla de l'honneur malmené de son maître lors d'une audience avec Alvisé Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, qui eut lieu fin juin 1627, soit quelques jours avant son départ pour l'île de Ré. Le favori informa son interlocuteur que les forces rassemblées par Charles I^{er}, qui s'apprêtaient à partir vers les côtes françaises, avaient pour objectif de restaurer l'honneur du roi et celui du royaume « que les Français avaient outragé de tant de manières sans aucun égard pour les courtoisies que leur témoignait Sa

⁴⁸² NA, SP 78/81, fol. 182, « Manifeste signé par Coke concernant les indignités françaises », juin 1627.

⁴⁸³ Le concept de l'honneur a suscité un regain d'intérêt au cours des dernières années (voir, par exemple, Arlette Jouanna, « Recherches sur la notion d'honneur au XVI^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 15, n° 4, 1968, p. 597-623 ; Mervyn James, *English Politics and the Concept of Honour, 1485-1642*, Oxford, Past and Present Society, 1978 ; Brendan Kane, *The Politics and Culture of Honour in Britain and Ireland, 1541-1641*, Cambridge/ New York, Cambridge University Press, 2010 ; Hervé Drévilion et Diego Venturino (dir.), *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Paris, PUR, 2011.

⁴⁸⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 42, fol. 49, lettre de Dumolin à Phélypeaux d'Herbault, 20 avril 1627.

Majesté, maintenir l'union avec le Très chrétien, son beau-frère et ami, au profit de la cause publique ». Face à ce discours, Contarini eut peine à cacher son étonnement, relevant que les Anglais paraissaient ainsi davantage préoccupés par la défense de leur honneur et de leur réputation que par le sort des huguenots⁴⁸⁵. Il est d'ailleurs à noter que Louis XIII manifestait lui-aussi régulièrement son mécontentement et élevait des protestations face au non-respect des clauses du contrat de mariage par son beau-frère.

À ce titre, ne serait-il pas légitime de parler d'une dimension personnelle de ce conflit entre les deux Couronnes, qui s'apparenterait, comme le suggère Michel De Waele⁴⁸⁶, à un duel entre les deux souverains ? Ce caractère personnel de la guerre peut d'ailleurs expliquer qu'aucune des parties n'a cherché avec beaucoup d'énergie des appuis de l'étranger avant d'engager les hostilités. Ajoutons qu'un certain nombre de contemporains parlaient également d'un conflit entre deux favoris, à l'image de Contarini qui, dix jours après l'assassinat de Buckingham, le 14 septembre 1628, écrivit au Doge et au Sénat un phrase suivante : « Maintenant que l'un d'entre eux est mort, elle doit se terminer »⁴⁸⁷. Comme nous le rappelle Michel Carmona, les historiens et romanciers ont beaucoup écrit que Buckingham, poussant les préparatifs d'une expédition militaire, obéissait aux ressentiments provoqués par l'échec de ses tentatives de rapprochement avec Anne d'Autriche, échec dont il tenait Richelieu pour responsable⁴⁸⁸.

Quoi qu'il en soit, la défense de l'honneur de Charles I^{er} et de l'Angleterre passait, aux yeux du roi et de son favori, par d'un côté la protection des huguenots afin d'assurer l'existence et la pérennité du protestantisme français et de l'autre, par la défense de la souveraineté anglaise sur les mers étroites, menacée par les entreprises de Richelieu.

ii. Une question religieuse

Face à une opinion publique anglaise dont certains membres se demandaient pourquoi leur souverain ne s'attaquait pas plutôt à l'Espagne afin de récupérer le Palatinat⁴⁸⁹, Charles I^{er} décida de répondre par un manifeste, signé en juin 1627 par John Coke, dans lequel il tenta de

⁴⁸⁵ CSPV, vol. XX, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 29 juin 1627, p. 265.

⁴⁸⁶ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 207.

⁴⁸⁷ CSPV, vol. XXI, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, à Zorzi Zorzi, son collègue en France, Bethampton, 14 septembre 1628, p. 287.

⁴⁸⁸ Michel Carmona, *Richelieu*, Paris, Fayard, 1983, p. 459.

⁴⁸⁹ Thomas Cogswell, « The Politics of Propaganda: Charles I and the People in the 1620s », *Journal of British Studies*, vol. 29, n°3, 1990, p. 187-215.

justifier son intervention, expliquant la nécessité de rompre avec le pacifisme de son père et énumérant des griefs vis-à-vis la France⁴⁹⁰.

Selon le texte, le principal d'entre eux, et celui qui avait finalement incité le roi à organiser cette expédition, était le traitement que Louis XIII avait infligé à ses sujets réformés, traitement présenté non seulement comme faisant des protestants français des victimes mais aussi, soulignons-le, comme constituant une atteinte directe à l'honneur du roi d'Angleterre. Non seulement, soutenait ce manifeste, le gouvernement français n'avait pas respecté ses engagements à l'égard des huguenots, mais la présence militaire royale autour de La Rochelle s'était considérablement alourdie avec la construction de nouveaux forts – à l'image de celui de Saint-Martin, bâti en 1622 sur l'île de Ré et qui devait être détruit selon l'une de clauses de la paix de Montpellier – et l'accroissement des troupes stationnant dans la région. Par conséquent, le commerce des habitants de la ville se trouva réduit à néant et leur approvisionnement en victuailles très perturbé.

Ces raisons lui paraissaient largement suffisantes pour se porter au secours des Rochelais ainsi vus comme opprimés, respectant ainsi sa promesse de les protéger. Notons que cet argument revenait, pour Charles I^{er}, à se placer en protecteur des protestants français, ce qui représentait immanquablement une entorse à la souveraineté de Louis XIII. En outre, à travers La Rochelle, c'est peut-être devant tout le monde protestant que le roi d'Angleterre trouvait ainsi une occasion de se poser en protecteur, voire en « Chef du monde protestant » comme le revendiquait en son temps Jacques I^{er}.

Notons par ailleurs que ce dernier point ouvre la voie à des réflexions d'ordre stratégique sur les rapports entre protecteur et protégé. À l'instar de la dynamique qui conduit la dialectique du maître et de l'esclave au renversement des rôles, on peut en venir à se demander si, lorsqu'un puissant protecteur s'engage presque inconditionnellement à défendre un corps politique plus faible, mais résolu, ledit protecteur ne se lie pas les mains et ne finit pas « otage » de son protégé. Dans la mesure où elle engage son honneur de « grand » (voire sa crédibilité elle-même), la garantie qu'il a offerte n'en vient-elle pas à entraver sa propre liberté d'action, alors qu'il a par nature des intérêts plus larges et plus variés qu'un « petit » acteur ? Alors, dans l'affaire, le « protégé » (le « petit ») qui se montrerait téméraire ou n'aurait plus rien à perdre n'entraîne-t-il son protecteur (le « grand ») dans des aventures contraires à d'autres de ses intérêts, déraisonnables et *in fine* préjudiciable ? En un mot, dans une telle relation, n'est-ce pas

⁴⁹⁰ NA, SP 78/81, fol. 182, juin 1627.

in fine le plus faible qui finit par avoir l'initiative stratégique ? et n'est-on pas encore dans un champ baroque caractérisé par la « figure macrostructurale dominante » qu'est le jeu sans cesse recommencé des antithèses⁴⁹¹ ? Ce schéma se répète régulièrement dans les relations internationales, et peut offrir une lecture possible de l'affaire de La Rochelle : être entraîné *volens nolens* dans des aventures incontrôlées constitue fatalement l'un des risques qu'encourt toute puissance qui établit son influence sur des mécanismes de protection ou de garantie en faveur de plus faibles qu'elle.

iii. Une question stratégique : mettre un frein à la politique d'expansion maritime de la France

Au-delà des questions de prestige ou de protection des huguenots, on peut voir le retournement stratégique de Charles I^{er} comme mû aussi par une considération plus conforme aux traditions politico-diplomatiques héritées des Stuart depuis la défaite de l'Invincible armada : la volonté de garantir à l'Angleterre la maîtrise des mers. Or Richelieu menait avec énergie une politique d'expansion maritime qui menaçait la domination anglaise sur les mers, y compris la Manche.

En effet, dans les instructions délivrées au duc de Buckingham à la veille du début de l'offensive, Charles I^{er} chargea son favori d'empêcher la France de déposséder l'Angleterre « de cette souveraineté sur les mers auxquelles notre royaume de Grande-Bretagne a donné un nom et dont nos ancêtres ont profité de tous temps »⁴⁹². Quelques semaines plus tard, le 6/16 août 1627, dans une lettre adressée aux dirigeants des Provinces-Unies, le souverain anglais justifia le déclenchement des hostilités en les priant : « de considérer, combien ce nous seroit chose préjudiciable, si nous admettions les desseins qu'a projetés nostre frère le Roy Treschrestien, de se prévaloir de navires et preparations de mer pour s'en rendre maistre a nostre prejudice. Et de supprimer ses bons et fidelles subjects de la religion reformée »⁴⁹³.

En réalité, les Anglais avaient toutes les raisons de s'inquiéter. Rappelons que l'un des volets de la politique de Richelieu depuis son entrée au Conseil en avril 1624 était la restauration de la Marine française, instrument sur mer de sa politique. En 1626, Montmorency, compromis dans la conspiration de Chalais, remit entre les mains du roi sa charge d'amiral de France et, en

⁴⁹¹ Georges Molinié, « Le Cid baroque », *L'Information Grammaticale*, n° 39, 1988, p. 23-25.

⁴⁹² NA, SP 16/67, fol. 57, Instructions de Charles I^{er} au duc de Buckingham ; R. Lockyer, *Buckingham, op. cit.*, p. 377.

⁴⁹³ Citée par A. Poot, *Crutial Years in Anglo-Dutch Relations, op. cit.*, p. 67.

octobre de la même année, les lettres patentes nommèrent le cardinal Grand Maître, chef et surintendant général de la Navigation et du Commerce de France, abolissant toutes les grandes charges, dont celles de connétable et d'amiral de France. Il commença aussitôt à s'occuper du développement des navires et des ports, passant de nombreux contrats pour la construction et l'entretien des vaisseaux et restaurant des ports, des bassins et des magasins qui étaient souvent à l'abandon. Et, ce, avec succès : le nombre de grands navires de guerre (*warships*) passe de seize en 1626 (contre quarante-six en Angleterre) à vingt-quatre en 1627 (contre cinquante-trois en Angleterre) et à trente-neuf en 1629⁴⁹⁴. L'assemblée des notables, réunie du 2 décembre 1626 au 24 février 1627, approuva l'existence « d'une armée sur mer perpétuellement entretenue [...] et la constitution d'une flotte de quarante-cinq vaisseaux »⁴⁹⁵.

Ainsi, William Lewis, secrétaire du comte de Holland et agent du roi d'Angleterre à Paris rappela à Buckingham, en janvier 1627, « la nécessité de prendre des contre-mesures avant qu'il ne soit trop tard »⁴⁹⁶.

b. Côté français. La guerre avec l'Angleterre : une chance pour Louis XIII et Richelieu ?

« S. M. doit en vérité remercier beaucoup les Anglais de ce qu'ils lui ont donné par leur invasion inopportune dans l'île de Ré, une raison bien juste d'attaquer La Rochelle et de la prendre en dépit d'eux. Car ce sera un magnifique joyau de plus à la couronne triomphale de S. M., qui pourra désormais, libre de la guerre civile, porter ailleurs toutes ses forces et s'occuper, à ce que je pense, des destinées de l'Italie »⁴⁹⁷

En juin 1628, le peintre-diplomate anversois Pierre Paul Rubens, avait parfaitement compris que l'escalade militaire anglaise sur l'île de Ré constituait, à bien des égards, une véritable chance pour la France de Louis XIII et de Richelieu.

⁴⁹⁴ George Modelski et William R. Thompson, *Seapower in Global Politics, 1494-1993*, Basingstoke/ Londres, Macmillan, 1988, p. 65.

⁴⁹⁵ Sur Richelieu, la marine et les charges maritimes qu'il détenait, voir Louis-Augustin Boiteux, *Richelieu : « grand maître de la navigation et du commerce de France »*, Paris, Ozanne, 1955 et R. Mousnier, *L'homme rouge*, *op. cit.*, p. 292-295 et p. 331-334.

⁴⁹⁶ R. Lockyer, *Buckingham*, *op. cit.*, p. 359.

⁴⁹⁷ *Correspondance de Rubens et documents épistolaires concernant sa vie et ses œuvres*, éd. Max Rooses et Charles-Louis Ruelens, Anvers, Vve de Backer, 1887-1909, vol. 4, lettre de Pierre-Paul Rubens à Pierre Dupuy, Anvers, 1^{er} juin 1626, p. 427.

En effet, cette déclaration de guerre donnait au roi et son ministre l'opportunité d'en finir avec l'autonomie politique et militaire de La Rochelle, et, par-delà, de toute la communauté huguenote, tout en libérant des forces une fois la victoire acquise pour intervenir en Italie. Il était donc vraisemblable que le gouvernement français en serait venu un jour ou l'autre à attaquer ce bastion du protestantisme français, mais l'arrivée de la flotte de Buckingham accéléra les événements, fournissant un formidable prétexte au gouvernement français pour intervenir rapidement et fermement. En effet, on ne pouvait plus accuser Louis XIII d'oppression et d'arbitraire envers ses sujets de religion réformée : le roi agissait contre les rebelles qui s'étaient alliés avec une puissance étrangère contre leur souverain et leur royaume, ce qui constitue un acte de trahison. Finalement, la capitulation de La Rochelle permit aux forces royales de rentrer aussitôt en Italie, le 6 mars 1629, pour porter secours au duc de Nevers, puis de passer à l'offensive en Languedoc, prenant la place forte de Privas et soumettant la ville d'Alès, défendue par Henri de Rohan. Signée le 28 juin 1629, la paix d'Alès mit un terme à six ans de guerre civile et enleva les privilèges politiques et militaires des huguenots, marquant ainsi la fin du parti protestant en France.

Par ailleurs, une victoire sur l'Angleterre permettait d'un côté d'affaiblir celle-ci sur la scène européenne et, de l'autre, de mettre un terme à ses tentatives d'ingérence dans la vie politique interne française, tentatives que la monarchie anglaise entreprenait régulièrement depuis les années 1614-1617. Ce fut un point d'autant plus important que le gouvernement français était persuadé d'avoir de sérieuses chances de gagner contre la flotte du duc de Buckingham. En effet, Louis XIII ne déclara-t-il pas déjà en décembre 1625 au seigneur de Blainville que « ce qui se rapporte à ce que j'en ay tousjours jugé estimant les Anglois vains et paresseux leur Estat imprenable mais tres foibles pour attaquer »⁴⁹⁸ ? Le roi et son ministre savaient que si les Anglais étaient les maîtres incontestables sur la mer – rappelons que, pour le siège de La Rochelle, la France disposait de vingt-quatre *warships*, assez disparates et de quantité douteuse, alors que l'Angleterre possédait cinquante-trois vaisseaux de guerre en 1627 –, Charles I^{er} n'avaient toujours pas d'armée permanente et son infanterie était trop faible pour pouvoir combattre les Français sur leur territoire⁴⁹⁹. Qui plus est, la France réussit à signer le 20 mars 1627 un traité d'alliance offensive et défensive avec l'Espagne. Quant à Charles I^{er} et Buckingham, ils n'avaient pas le soutien inconditionnel de leur opinion publique et

⁴⁹⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 36, fol. 255, lettre de Louis XIII à Blainville, 13 décembre 1625.

⁴⁹⁹ R. Mousnier, *L'homme rouge*, op. cit., p. 331 ; G. Modelski et W. R. Thomson, *Seapower in Global Politics*, op. cit., p. 65.

dépendaient du Parlement pour toute entreprise militaire sérieuse. Notons que le siège de La Rochelle et les trois expéditions militaires anglaises finirent en effet par épuiser complètement le trésor d'Angleterre, qui s'était par ailleurs engagé dans une guerre contre l'Espagne depuis 1625, la privant de moyens d'intervenir dans les affaires continentales au tournant des années 1630.

Enfin, la soumission définitive des huguenots assurerait un triomphe politique à Richelieu, dont le pouvoir était encore loin d'être sans partage.

Premièrement, le cardinal donnait ainsi les gages sur la scène intérieure, et notamment au parti dévot. Ce dernier était dominé par Bérulle et les frères Louis et Michel de Marillac qui affirmaient de plus en plus leur stature politique ou militaire, et soutenu par Marie de Médicis, dont les relations avec le cardinal s'étaient dégradées notamment du fait d'une dévotion de plus en plus prégnante chez la reine, influencée par le modèle théologico-politique de Bérulle⁵⁰⁰.

Ensuite, Richelieu renforcerait son autorité sur la scène internationale, notamment à Rome, à Madrid et à Vienne. Ce surcroît de prestige était d'autant plus utile que, dans le monde catholique, le Cardinal n'était pas bien vu auparavant : en 1625, une campagne de presse d'ampleur européenne avait fait de Richelieu « l'homme à abattre », faisant de lui celui qui menaçait la survie de la chrétienté catholique, notamment, à cause de la politique anti-espagnole menée en Italie⁵⁰¹.

Après La Rochelle, des félicitations sur la prise de La Rochelle parvinrent effectivement de toutes parts à Richelieu. À titre d'exemple, le Pape le félicita chaleureusement et, dans toute la Catholicité, on exaltait le grand cardinal, « le valeureux soldat qui a écrasé l'hydre sans cesse renaissante de l'hérésie »⁵⁰². La chute de la cité rebelle avait également constitué également un objectif commun pour Richelieu, Bérulle et Marillac. Quant à Marie de Médicis, elle lui écrivit une lettre de félicitations, le 3 novembre 1628 : « La gloire que vous avez acquise en servant le roy en ce siège avec courage, fermeté et vigilance esgal à votre suffisance et fidélité, mérite que je vous ay die aussy le contentement que j'en ay »⁵⁰³.

Néanmoins, ces démonstrations de joie n'étaient que temporaires et apparentes. De nouvelles divergences rechargèrent la dynamique de l'histoire ; elles apparurent entre Richelieu et les dévots, par exemple sur l'attitude à adopter envers les protestants dès lors que leur

⁵⁰⁰ J.-F. Dubost, *Marie de Médicis*, op. cit., p. 704-723.

⁵⁰¹ F. Hildesheimer, *Richelieu*, op. cit., p. 157.

⁵⁰² M. Carmona, *Richelieu*, op. cit., p. 476.

⁵⁰³ *Les Papiers de Richeieu*, op. cit., t. III, p. 549.

autonomie politique se trouvait supprimée, ou sur l'intervention française en Italie et le secours portés par les armées de Louis XIII à Casal au début de l'année 1629. Quant à Marie de Médicis, la victoire sur La Rochelle n'avait pas permis d'éviter une rupture irrémédiable entre elle et le cardinal.

3. Retour à la diplomatie : la recherche des conditions d'une réconciliation (1629-1632)

« Faire mal une paix, c'est préparer une nouvelle guerre, et quelquefois pire que celle que l'on veut finir »⁵⁰⁴

Le traité de paix entre les deux couronnes fut signé le 24 avril 1629 à Suse, petite ville située en Piémont savoyard, et ratifié par la suite par Charles I^{er} le 11 juin et par Louis XIII le 4 juillet. Bien que la France et l'Angleterre s'accordèrent ainsi sur une cessation des hostilités après deux ans de guerre, de nombreux différends subsistaient, concernant notamment la place des catholiques français au sein de la Maison d'Henriette-Marie et la restauration des liens commerciaux entre les deux royaumes.

Par conséquent, les deux souverains décidèrent de dépêcher de part et d'autre des ambassadeurs extraordinaires dont le professionnalisme et la fidélité devaient contribuer à ce que les négociations aboutissent rapidement à un accord solide et durable. N'ayant pas été en mesure d'empêcher une guerre, la France et l'Angleterre comptaient à nouveau sur la diplomatie pour arriver à conclure une paix.

a. Bien choisir son ambassadeur : des enjeux entremêlés d'efficacité diplomatique et de signification politique

Du côté anglais, Charles I^{er}, après plusieurs semaines de réflexions, arrêta son choix sur Thomas Edmondes, déjà remarqué pour son ambassade en France du temps de Jacques I^{er}. Ce faisant, le roi d'Angleterre jouait ce que l'on appellera parfois, plus tard, une « carte Talleyrand », ce qui consiste, pour un monarque en position de faiblesse, à miser beaucoup sur

⁵⁰⁴ *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État, op. cit.*, t. 2, lettre de Richelieu à Louis XIII, Limours, 3 septembre 1625, p. 119-123.

la personne d'un ambassadeur dont le choix soit à la fois un gage d'efficacité diplomatique mais aussi, et surtout, un signal politique en soi.

Cette décision n'était pas anodine pour plusieurs raisons.

D'abord, Edmondes jouissait encore d'un solide prestige en France. En effet, rappelons qu'il avait passé une quinzaine d'années à la Cour d'Henri IV et à celle de Louis XIII sous différentes qualités, et continuait d'y entretenir de nombreux contacts même après son retour à Londres en novembre 1617. Lorsqu'Alvise Contarini, l'ambassadeur de Venise à Londres, avait appris la nomination d'Edmondes, il s'empessa d'en faire part au Doge et au Sénat, louant tout particulièrement la « dignité » de l'ambassadeur qui devait lui permettre non seulement de représenter son souverain lors de la cérémonie de prestation de serment par laquelle Louis XIII devait jurer d'observer fidèlement toutes les conditions de la paix de Suse, mais aussi de mener à bien des négociations de réconciliation et de régler tous les points sensibles : « Sa Majesté a donc nommé le trésorier de la Maison, Edmondes, membre du Conseil d'État et du Conseil privé, un homme de soixante ans, qui a été ambassadeur à Bruxelles et en France, une personne la plus digne à être recommandée pour cette charge avant quiconque ». Il ajouta que le diplomate, gardant toujours un attachement particulier à l'égard de la France, avait accepté cette mission à un moment où « tout le monde la fuyait »⁵⁰⁵. À cet égard, Edmondes possédait des atouts cruciaux dans un système diplomatique où les réseaux personnels d'un ambassadeur étaient d'une importance déterminante.

De surcroît, l'intérêt de sa nomination va plus loin : en l'espèce, le choix d'un homme avait en soi un sens politique. En effet, aux yeux des Français, le nom d'Edmondes était attaché à la politique pacifiste avec laquelle Charles I^{er} avait imprudemment rompu et, ce, à plusieurs égards.

D'abord, ses médiations personnelles dans les guerres civiles françaises restaient dans les mémoires, et il s'attachait ainsi à son nom une part de la politique pacifiste de Jacques I^{er}, dans laquelle la volonté d'exister sur la scène européenne – voire l'ingérence dans les affaires religieuses des autres royaumes – ne dépassait pas le plan diplomatique. En quelque sorte, Edmondes personnifiait la politique pacifiste du défunt roi, non seulement parce qu'il l'avait mise en œuvre, mais aussi parce qu'il en avait probablement inspiré lui-même nombre d'aspects.

⁵⁰⁵ CSPV, vol. XXII, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, à Girolamo Soranzo et Zorzi Zorzi, ses collègues en France, Londres, 31 mai 1629, p. 76-78.

Qui plus est, Edmondes, contrairement à son maître, était resté fidèle aux convictions profondément pacifistes du premier roi Stuart et ne manqua pas de condamner ouvertement la guerre entreprise par Charles I^{er} contre la France. À titre d'exemple, l'ambassadeur de la Sérénissime à Paris, toujours clairvoyant et souvent juste dans ses observations, ne manqua pas de remarquer que l'ambassadeur « a toujours parlé librement contre cette guerre, mais n'a pas été écouté, car la faveur allait dans l'autre sens »⁵⁰⁶.

Du côté français, Louis XIII décida de dépêcher le marquis de Châteauneuf, créature de Richelieu et diplomate expérimenté, qui avait conduit plusieurs missions délicates tant au sein du royaume – par exemple, en 1617, il avait négocié le retour à la Cour des princes qui s'étaient rebellé contre Concini – que sur la scène internationale, notamment en Hollande aux côtés du président Jeannin en 1609, mais aussi auprès de l'Empereur ou à Venise les années suivantes. N'ayant pas pu nommer le marquis d'Effiat dont les compétences étaient indispensables auprès de Louis XIII et se méfiant des princes et des Grands, Richelieu voyait en Châteauneuf celui qui conjugait le mieux expérience diplomatique et fidélité⁵⁰⁷.

b. Le début d'un règlement long et difficile des différends continentaux et coloniaux (1629-1630)

À peine arrivés dans leurs pays respectifs de résidence, courant juillet 1629, Thomas Edmondes et le marquis de Châteauneuf se rendirent rapidement compte que leurs ambassades risquaient d'être beaucoup plus difficiles que prévu.

Ils se retrouvèrent d'abord devant la nécessité de s'occuper des problèmes qui n'avaient pas été réglés dans le traité de Suse. À titre d'exemple, Richelieu chargea Châteauneuf d'empêcher un accord entre l'Angleterre et l'Espagne, proposant à Charles I^{er} de constituer une ligue offensive et défensive ; ainsi, peu de temps après son arrivée à Londres, l'ambassadeur de Louis XIII mit en garde le souverain anglais contre un rapprochement avec Madrid⁵⁰⁸. Malheureusement, malgré ses efforts, il ne put ni empêcher l'envoi à la Cour de Philippe IV de Francis Cottington – qui, après y être resté treize mois, parvint à conclure un traité de paix le

⁵⁰⁶ CSPV, vol. XXII, lettre d'Alvise Contarini, ambassadeur de Venise en Angleterre, à Girolamo Soranzo et Zorzi Zorzi, ses collègues en France, Londres, 31 mai 1629, p. 76-78.

⁵⁰⁷ CSPV, vol. XXII, lettre de Zorzi Zorzi, ambassadeur de Venise en France, à Alvise Contarini, son collègue en Angleterre, Suse, 1^{er} mai 1629.

⁵⁰⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 43, fol. 205 et 269, lettres de Châteauneuf à Richelieu, 6 août et 24 septembre 1629.

15 novembre 1630⁵⁰⁹ –, ni bloquer les relations commerciales entre l'Angleterre, les Pays-Bas espagnols et la péninsule ibérique⁵¹⁰. Un autre sujet de discussion concernait le sort des prisonniers faits de part et d'autre pendant la guerre⁵¹¹. De façon générale, ces différends, qui n'avaient pas été réglés par les négociateurs du traité de Suse, retinrent l'attention des ambassadeurs extraordinaires, au détriment d'autres points qu'ils étaient chargés d'aborder.

Le principal de ces points, qui irritait considérablement la France, concernait la Maison d'Henriette-Marie et, plus particulièrement, la décision de Charles I^{er} de renvoyer les principaux serviteurs français de sa femme. Après plusieurs semaines de négociations, le marquis de Châteauneuf finit par obtenir, en décembre 1629, un accord des Anglais prévoyant la présence auprès de la reine d'un évêque ainsi que de huit prêtres⁵¹². Des pères capucins furent amenés par le successeur Châteauneuf, le marquis de Fontenay-Mareuil, en mars 1630, « pour la Chappelle et la Maison » de la reine⁵¹³, et Charles I^{er} prit soin de refuser l'accès de ses sujets à leurs services, ceux-ci étant réservés uniquement à Henriette-Marie et aux membres de sa suite.

Cependant, si un accord à peu près viable a ainsi été trouvé sur ce point, les ambassadeurs ne réussirent pas à régler une autre question d'importance capitale : la reprise de la navigation commerciale le long des côtes atlantiques européennes. Il s'agissait pourtant là d'un objectif partagé par les deux Couronnes. Toutefois, les négociations se compliquèrent d'abord par des nombreuses plaintes formulées par des marchands de part et d'autre : les Français commerçant en Angleterre se plaignaient régulièrement d'être soumis à des taxes beaucoup plus élevées que ceux que devaient payer les marchands anglais, tant à l'importation qu'à l'exportation⁵¹⁴, alors que les Anglais faisaient part de leur mécontentement concernant de nouvelles impositions qu'ils s'étaient vus infliger⁵¹⁵. Outre les biais ainsi créés dans la concurrence, les prises et contre-prises des navires et des marchandises continuaient, ainsi que les activités des corsaires, malgré la signature du traité de Suse ; le cours des négociations s'en trouvait nettement contrarié.

⁵⁰⁹ Sur l'ambassade extraordinaire de Cottington, voir Martin J. Havran, *Caroline Courtier. The Life of Lord Cottington*, Londres/Basingstoke, Macmillan, 1973, p. 92-102.

⁵¹⁰ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 241.

⁵¹¹ Le sort des prisonniers est abordé très régulièrement dans les dépêches de Châteauneuf, d'Edmondes et d'Augier. Voir, par exemple, NA, SP 78/84, fol. 118, lettre d'Augier à Dorchester, Paris, 8/18 juin 1629 ; fol. 202, lettre d'Edmondes à Dorchester, Paris, 13/23 juillet 1629 ou encore fol. 218, lettre d'Edmondes à Dorchester, Paris, 29 juillet 1629.

⁵¹² AMAE, CP Angleterre, vol. 43, fol. 355, lettre de Châteauneuf à Richelieu, 8 décembre 1629.

⁵¹³ André Duchesne, *Histoire générale d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, Paris, P. Rocolet, 1634, p. 1226.

⁵¹⁴ AMAE, CP Angleterre, vol. 43, fol. 155, « lettre des officiers d'Angleterre renvoyés », 10 septembre 1629.

⁵¹⁵ NA, SP 78/84, lettres d'Edmondes à Dorchester, fol. 179, Paris, 4 juillet 1629 ; fol. Paris, 9/19 juillet 1629 ; fol. 208, Paris, 20 juillet 1629.

Ces dernières se trouvèrent également retardées par un événement inattendu qui survint en octobre 1629, au beau milieu des pourparlers : la prise de Québec par des Anglais menés par les frères Kirke et le débarquement en Acadie d'Écossais dirigés par William Alexandre. Cet événement avait été vécu comme un véritable coup de tonnerre à Paris. En effet, Thomas Edmondes signala à Londres que le cardinal semblait profondément agité, car cet événement risquait de porter un coup fatal au développement de la Compagnie des Cent Associés – société constituée en 1627 afin de peupler et de développer la Nouvelle-France, et dans laquelle Richelieu s'était particulièrement investi – et, de façon générale, pesait sur les négociations⁵¹⁶. Par conséquent, le marquis de Châteauneuf, obligé du cardinal, ne pouvait pas envisager de voir la France abandonner l'Acadie. Ainsi, il fit montre d'une opiniâtreté dans les négociations, martelant, comme dans une lettre adressée à Richelieu le 21 février 1630, qu'« il seroit honteux à la France d'avoir perdu quelque chose par ceste dernière guerre »⁵¹⁷, et demandant une restitution pure et simple de tous les territoires français en Amérique du Nord.

Il convient d'ajouter par ailleurs qu'adoptant une attitude aussi ferme et déterminée, Châteauneuf défendait sans doute ses propres intérêts. En effet, en s'investissant personnellement dans la défense de l'Acadie, il pouvait gagner encore en estime auprès de Richelieu et en espérer une promotion à l'issue de sa mission. Les Anglais, quant à eux, avaient fini par comprendre combien de l'ambassadeur entendait se mettre en avant : Augier et de Vic écrivaient qu'il désirait « que tout ce qui concerne à l'advenir de ces deux couronnes passe par ses mains »⁵¹⁸.

Qui plus est, alors que Châteauneuf, intransigeant sur la question de l'Acadie française, tenait une ligne stricte, Edmondes, pourtant homme de paix, ne semble pas avoir fait preuve de beaucoup plus de souplesse. Lui qui avait su prendre des initiatives diplomatiques personnelles du temps de Jacques I^{er} se contentait alors de suivre à la lettre les directives de son maître, lequel tardait à s'engager sur des points aussi importants que la conclusion d'un règlement sur le commerce et les restitutions territoriales au Canada. Cette relative apathie peut s'expliquer non seulement par le tempérament de son interlocuteur français, mais aussi par le fait qu'Edmondes était déjà âgé et jouissait déjà d'un certain prestige : dans ces conditions, il est possible qu'il ait

⁵¹⁶ La question des possessions canadiennes est soulevée à de nombreuses reprises par Richelieu dans ses lettres adressées à Châteauneuf. Voir, par exemple, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État, op. cit.*, t. III, 9 octobre 1629, p. 444-448 ; 17 octobre 1629, p. 450-452 ; 28 octobre 1629, p. 454-456 ; Saint-Germain-en-Laye, 8 novembre 1629, p. 461-462. Voir également NA, SP 78/85, fol. 72, lettre d'Edmondes à Dorchester, 7 novembre 1629.

⁵¹⁷ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial, op. cit.*, p. 272-283.

⁵¹⁸ NA, SP 78/87, fol. 501, lettre d'Augier à Dorchester, 7 décembre 1630.

conçu son ambassade extraordinaire avant tout comme consistant à représenter son souverain à la cérémonie du serment, plutôt que comme une longue mission de négociations sur des points complexes et parfois éloignés des questions religieuses ou européennes.

Finalement, le désaccord au sujet de l'Acadie empêchant Anglais et Français de parvenir à une entente globale, qui permettrait de restituer les navires et les marchandises saisis de part et d'autre et de relancer le commerce entre les deux royaumes, les deux ambassadeurs retournèrent, en avril 1630, dans leurs pays. Cet épisode des négociations entre la France et l'Angleterre suivant la signature du traité de Suse montre que le choix de part et d'autre d'ambassadeurs expérimentés et talentueux ne suffisait pas à surmonter des différends de toutes natures et à parvenir, même après dix mois de pourparlers et de discussion, à une entente globale.

c. Le traité de Saint-Germain-en-Laye (1632), finalement négocié par des acteurs diplomatiques de moindre rang

Il fallut encore deux ans après le départ d'Edmondes et de Châteauneuf pour que fût conclu le traité de Saint-Germain-en-Laye, qui réaffirma la liberté de commerce et prévoyant la restitution des places occupées par les Britanniques en Amérique du Nord⁵¹⁹.

Les négociations entre les deux couronnes furent menées du côté français par le marquis de Fontenay-Mareuil, diplomate inexpérimenté et inconnu des Anglais. Aussitôt arrivé à Londres en avril 1630, il fit savoir au gouvernement anglais qu'il comptait tenir la même ligne que son prédécesseur, à savoir le règlement immédiat des choses qui selon lui allaient de soi, telles que la restitution de Québec à la France et celle des navires et marchandises saisis de part et d'autre, ainsi que le rétablissement des liens commerciaux. Cette ligne était d'ailleurs scrupuleusement celle dictée par Paris, l'ambassadeur s'en tenant à un rôle de transmission : par exemple, à la mi-janvier 1631, Claude Bouthillier, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, indiqua aux négociateurs anglais que Port-Royal devait être remis à la France en l'état dans lequel il se trouvait lors de sa prise⁵²⁰.

⁵¹⁹ M. De Waele, *L'affirmation du fait colonial*, op. cit., p. 279-291.

⁵²⁰ NA, SP 78/88, fol. 7, lettre d'Augier et de Vic à Dorchester, Paris, 12 janvier 1632.

Du côté anglais, les pourparlers furent d'abord conduits, d'avril 1630 à mars 1631, par deux acteurs du second ordre – René Augier et Henry de Vic – car, comme nous l'avons déjà vu, l'arrivée d'un ambassadeur en titre (en la personne d'Isaac Wake) avait été retardé à cause du refus de Richelieu de recevoir un émissaire venant directement de Savoie, ennemie de la France. Notons que, à la différence de Fontenay-Mareuil, les deux agents doutaient de la pertinence de la ligne choisie par leur roi et leur gouvernement. En effet, compte tenu de l'insistance des Français à garder Port-Royal, qu'apportait l'Acadie à Charles I^{er} alors que celui-ci manquait cruellement d'argent et que d'autres questions, nettement plus importantes, restaient en suspens ? Par ailleurs, Augier et de Vic jugeaient la restitution de l'Acadie légitime et conforme au traité de Suse⁵²¹. Or, Charles I^{er} se disait prêt à rendre Québec sans discuter à la France, mais tardait à se prononcer concernant Port-Royal, les Écossais s'y étant établis alors que les Français n'occupaient pas le territoire⁵²².

Toutefois, le roi d'Angleterre, pressé par ses deux agents, finit par comprendre que, si cette possession en tant que telle n'avait que peu de valeur, l'honneur du roi de France se trouvait fortement engagé dans l'affaire. De ce fait, Louis XIII et son ambassadeur n'avaient aucune intention de céder, et peut-être ne le pouvaient-ils pas. Finalement, la question de l'Acadie constituant le dernier obstacle à l'établissement d'une paix réelle entre les deux couronnes, Charles I^{er} finit par accepter la proposition de ses représentants en France, à savoir que les Écossais se retireraient de Port-Royal pour s'installer à un autre endroit le long de la côte. Dès lors, les discussions s'accélérent et, en mars 1632, Isaac Wake, un jeune novice en diplomatie, arriva à Paris muni de pouvoirs pour conclure le traité de Saint-Germain-en-Laye.

Ainsi, force est de constater que les questions de restitution de navires et de marchandises, de rétablissement des liens commerciaux ou de retour à la France de ses possessions en Amérique ne se réglèrent pas par les moyens traditionnels de la diplomatie – des ambassades extraordinaires confiées à des personnes de haut rang –, mais par un travail de plus long terme, confié à des acteurs diplomatiques du moindre rang.

⁵²¹ NA, SP 78/88, fol. 50, lettre d'Augier et de Vic à Dorchester, 28 janvier 1631.

⁵²² Le roi répéta ce message dans une lettre adressée à Isaac Wake : NA, SP 78/89, fol. 210.

IV. LA DIPLOMATIE DE RICHELIEU FACE À L'ANGLETERRE DE LA « TYRANNIE DE ONZE ANS » (1632-1642)

« Ainsi finit la cinquième année des troubles de l'Angleterre, année remarquable à l'étranger par la mort de ce grand perturbateur du monde, le cardinal de Richelieu, indubitablement fomenteur et inventeur de notre division ici »⁵²³.

Richelieu, fidèle à sa réputation de tacticien peu freiné par les scrupules, a-t-il tiré les fils des révoltes écossaises et, *in fine*, de la révolution anglaise ? Ce « grand perturbateur du monde », a-t-il mis les troubles révolutionnaires en Angleterre dans son grand jeu stratégique qui achevait alors de déplacer l'équilibre des puissances en Europe ?

Le procès en machiavélisme souvent fait au cardinal semble avoir marqué d'une empreinte particulièrement forte le regard sur la période qui va des premiers soulèvements écossais à sa mort. En réalité, notamment en France, l'historiographie s'est peu penchée sur la période, concentrée plutôt sur les négociations aboutissant au mariage de Charles I^{er} avec Henriette-Marie de France ainsi que sur le secours apporté par les Anglais aux rebelles de La Rochelle. En effet, il semble n'exister à ce jour aucune étude d'envergure des relations politico-diplomatiques entre la France et l'Angleterre entre 1632 – date à laquelle les deux Couronnes avaient signé le traité de Saint-Germain-en-Laye qui régla tous les différends territoriaux existant depuis la guerre de 1627-1629 –, et 1642 – année cruciale dans l'histoire des deux royaumes qui vit la disparition du cardinal de Richelieu en France et le début de la révolution en Angleterre. Or, bien que cette période soit curieusement oubliée de l'histoire, il s'agissait en réalité d'une époque de fourmillement diplomatique et de relations intenses et protéiformes entre les deux royaumes. Ainsi, comme nous le verrons, la voix dominante sur cette période fait-elle encore une large place à l'écho des vulgates historiques qui trouvent leurs origines aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Il s'agit donc ici de présenter une relecture globale de la politique du cardinal à l'égard de l'Angleterre et de l'Écosse. À cette fin, on propose de repartir des riches sources, souvent

⁵²³ W.C., *History of the Commons Warre of England*, Londres, J. Coniers, 1662, p. 30.

inédites, conservées dans différents centres d'archives, en France comme en Angleterre. La redécouverte et la lecture minutieuse des documents, parfois très peu étudiés – à l'exemple des lettres passives des secrétaires d'État, conservées aux Archives nationales et adressées à Jacques d'Étampes, marquis de La Ferté-Imbault, ambassadeur de France en Angleterre en 1641-1642 – ont permis, d'un côté, d'avoir une approche globale de la politique de Richelieu à l'égard de l'Angleterre, et, de l'autre, d'éviter des généralités et des ambiguïtés⁵²⁴. L'accent a été également mis sur l'étude de l'historiographie récente anglo-saxonne, qui aborda, quoique partiellement, les rapports politiques entre les couronnes de France et d'Angleterre⁵²⁵ – sujet encore peu exploré du côté français⁵²⁶.

Afin de distinguer le « vrai » du « faux » dans les vulgates historiques, il s'agira, dans un premier temps, de mettre en lumière la complexité des relations franco-anglaises à la veille de la première révolte écossaise : les tentatives en vue de conclure une alliance, le renforcement d'une faction catholique pro-espagnole à la Cour anglaise, la méfiance de Charles I^{er} envers la France et la concentration à Londres d'acteurs anti-Richelieu, tant français qu'anglais, conduisant parfois de véritables diplomaties parallèles.

Il s'agira aussi d'étudier les moyens d'information, de représentation et d'action qu'emploie le cardinal dans ce foisonnement politico-diplomatique complexe, afin d'étudier comment ces outils lui permirent de se forger une compréhension des événements en cours, comment les instruments de sa diplomatie lui permirent aussi de maintenir « deux fers au feu », suivant une politique attentiste qui s'explique tant par les difficultés à analyser le cours des événements que par la complexité des intérêts français en jeu dans l'affaire, et par son travail toujours réitéré sur le dispositif latent ou actualisé des antithèses, pour examiner enfin les limites qui résultent, dans le grand jeu du cardinal, de la relative faiblesse de ses moyens diplomatiques.

⁵²⁴ Par exemple, Peter Donald ne semble pas avoir consulté la correspondance complète de l'ambassadeur Pomponne II de Bellièvre, conservée à la Bibliothèque nationale de France, en privilégiant des transcriptions partielles du XIX^e siècle de la *British Library*. Il a affirmé « qu'il est d'ailleurs au moins suspect que les transcriptions des dépêches de Bellièvre ne contiennent pas de références sur l'Écosse avant décembre 1638 » (Peter Donald, *An Uncounselled King : Charles I^{er} and the Scottish Troubles, 1637-1641*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 182). En réalité, on trouve une mention dans le résumé d'une lettre de Bellièvre du 29 juillet 1638 (AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 165), où l'ambassadeur relate des rumeurs relayées par des marchands.

⁵²⁵ Par exemple, Kevin Sharpe a étudié, dans son travail magistral sur le règne personnel de Charles I^{er}, les ambassades du vicomte de Scudamore et du comte de Leicester à la Cour de Louis XIII et a proposé un survol des relations franco-anglaises dans les années 1630-1635 (K. Sharpe, *The Personal Rule of Charles I*, op. cit., p. 82-86 ; p. 525-536). Pour la fin de la période qui nous intéresse, voir Dorothy Ann Bigby, *Anglo-French relations: 1641 to 1649*, Londres, Univ. Press, 1933.

⁵²⁶ L. Bienassis, « Richelieu and Britain (1634-1642) », art. cit., p. 133.

A. Diplomatie parallèle et intrication des politiques étrangère et intérieure : l'émergence d'un parti anti-Richelieu à Londres (1632-1637)

Il convient tout d'abord de replacer l'analyse du jeu de Richelieu dans le contexte des relations entre les deux Couronnes dans les années 1632-1637, qui précèdent la crise écossaise et la révolution anglaise. Il s'agit dans ce cadre de tenter de comprendre les origines des rumeurs et la multiplication des récits accusant la France de Richelieu de fomenter, en sous-main, la révolte écossaise – l'un des enjeux de la politique du cardinal fut d'ailleurs de couper court à ces bruits, complaisamment répandus à la Cour d'Angleterre.

1. De la politisation à la privatisation des relations politico-diplomatiques, à la faveur d'une agitation anti-Richelieu à la Cour de Londres

La fin des années 1630 marqua un renforcement sans précédent de la faction catholique pro-espagnole et anti-française à la cour de Charles I^{er} d'Angleterre, qui devint un foyer d'intrigues et de complots contre le cardinal de Richelieu. Rien ne semblait alors pouvoir enrayer l'essor de celle-ci : renforcée par l'arrivée à Londres de la fameuse et intrigante Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, porteuse d'une proposition d'alliance anglo-espagnole contre la France, ainsi que de la reine mère Marie de Médicis, exilée depuis 1631 et venue entourée d'un certain nombre d'ennemis notoires du cardinal, elle bénéficiait du soutien de la reine Henriette-Marie, de son entourage et des principaux ministres et conseillers de Charles I^{er}. Tant dans les cercles diplomatiques que dans l'opinion, cette faction entreprit activement de déstabiliser Richelieu.

a. L'émergence d'un parti pro-espagnol et anti-Richelieu à Londres, pesant sur la politique étrangère et la diplomatie anglaises

Le premier noyau d'intrigues et de complots contre le cardinal s'est formé au début des années 1630 autour de la reine Henriette-Marie elle-même, bien qu'elle fût née française. La princesse de France, dont les liens avec son pays d'origine relevaient plutôt de l'ordre dynastique et personnel que patriotique, devint même le relais privilégié des intérêts de l'Espagne⁵²⁷.

i. *Le rôle croissant de la reine Henriette-Marie*

Malgré les débuts conjugaux difficiles et malheureux – bannissement de l'entourage français de la reine, toute-puissance de George de Villiers, duc de Buckingham, favori du roi et marche rapide vers un conflit militaire franco-anglais –, elle réussit à occuper une place importante auprès de Charles I^{er}, qui, après l'assassinat de Buckingham, se mit à chercher consolation auprès de son épouse⁵²⁸. Ainsi, celle-ci réussit, à partir de 1629, à prendre une place non-négligeable non seulement dans l'entourage domestique du roi mais aussi dans l'espace politique à la Cour d'Angleterre. Quelques années plus tard, la reine endossa un rôle politique plus affirmé qu'elle ne le pouvait avec la disparition du puissant Richard Weston (1577-1635), comte de Portland et Lord Trésorier, qui n'avait guère de successeur de poids comparable auprès de Charles I^{er}. Ainsi se libéra un espace politique que sût investir Henriette-Marie. Enfin, il est également important de souligner que l'influence politique de la reine auprès de son époux ne cessait de s'accroître à mesure qu'elle essayait de s'assurer du soutien des principaux ministres et conseillers de Charles I^{er} : Francis Cottington (1579-1652), chancelier de l'Échiquier et chef de la faction catholique pro-espagnole et pro-romaine à la Cour, William

⁵²⁷ Sur Henriette-Marie et son rôle politique auprès de Charles I^{er} et à la cour, voir Albert J. Loomie, « The Spanish Faction at the Court of Charles I », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, vol. 59, n° 139, 1986, p. 37-49 ; Caroline M. Hibbard, « Henrietta Maria in the 1630s: Perspectives on the Role of Consort Queens in Ancien Regime Courts », dans Ian Atherton et Julie Sanders (dir.), *The 1630s: Interdisciplinary Essays on Culture and Politics in the Caroline Era*, Manchester, Manchester University Press, 2006, p. 74-91 ; Malcolm Smuts, « Religion, European Politics and Henrietta Maria's Circle, 1625-1641 », dans Erin Griffey (dir.), *Henrietta Maria: Piety, Politics and Patronage*, Aldershot/Burlington, Ashgate, 2008, p. 13-38.

⁵²⁸ D'après l'ambassadeur de Venise, le comte de Carlisle avait dit à Henriette-Marie que « son influence était plutôt éclipsée par la faveur de Buckingham, mais il pensait qu'elle brillerait désormais comme ses éminentes qualités le méritaient » (CSPV, vol. XXI, lettre de Girolamo Cavazza, secrétaire de l'ambassade de Venise auprès des Suisses, au Doge et au Sénat, Zurich, 4 décembre 1628, p. 424).

Laud (1573-1645), archevêque de Cantorbéry et le secrétaire d'État Francis Windebank (1582-1646)⁵²⁹.

Concernant les relations entre Richelieu et la reine, elles commencèrent à se dégrader à la suite de la journée des Dupes et de la fuite de Marie de Médicis aux Pays-Bas espagnols en 1631. Au même moment, Henriette-Marie se rapprocha de plus en plus du parti espagnol à la Cour, parti qui ne cessait d'intriguer contre le cardinal⁵³⁰. En effet, les membres de l'entourage proche d'Henriette-Marie – son amie d'enfance la duchesse de Chevreuse, son favori François de Rochechouart, aussi connu sous le nom du chevalier de Jars, son confesseur oratorien écossais Robert Philip, sa première femme de chambre Marguerite Courtin de Lux de Vantelet et son ami Walter Montagu – ne cachaient pas leur animosité à l'égard de Richelieu, certains s'étant compromis dans la conspiration du marquis de Châteauneuf quelques années auparavant⁵³¹.

ii. La conspiration du marquis de Châteauneuf et du chevalier de Jars

La conspiration du marquis de Châteauneuf, démantelée en février 1633, fut l'un des premiers grands complots contre Richelieu orchestré depuis la Cour d'Angleterre et participant d'un univers scénique où l'on retrouverait une mode de représentation baroque hanté par les apparences exigeant une constante herméneutique⁵³².

Ses origines, bien qu'obscurées et difficilement traçables, remonteraient à l'ambassade de Châteauneuf à Londres, de juillet 1629 à avril 1630, durant laquelle il tissa des liens d'amitiés

⁵²⁹ Pour les factions à la cour anglaise en 1636, juste avant l'arrivée de la duchesse de Chevreuse et de Marie de Médicis, voir C. M. Hibbard, *Charles I and the Popish plot*, op. cit., p. 30-37.

⁵³⁰ M. C. Questier, *Newsletters from the Caroline Court*, op. cit., p. 21-25.

⁵³¹ Pour les notices biographiques concernant certains de ces personnages, voir Victor Cousin, *Madame de Chevreuse : nouvelles études sur les femmes illustres et la société du XVII^e siècle*, Paris, Didier et Cie, 1868 ; Louis Batiffol, *La duchesse de Chevreuse : une vie d'aventures et d'intrigues sous Louis XIII*, Paris, Librairie Hachette, 1913 ; Michael Prawdin, *Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse*, Londres, Allen and Unwin, 1971 ; G. Mongrédien, *Le bourreau du Cardinal de Richelieu*, op. cit., p. 79-93 ; G. Depping, *Études sur le règne de Louis XIII*, op. cit., p. 239-242 ; M. Foster, « Walter Montague », art. cit. ; W. McMillan, « Robert Philip, Father confessor to Henrietta Maria », *Records of Scottish Church History Society*, 9/2, 1946, p. 83-96 et p. 142-154. Quant à Marguerite Courtin de Lux de Vantelet, femme de chambre du lit d'Henriette Marie, elle épousa de Jacques de Lux, chevalier seigneur de Vantelet, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi et gentilhomme huissier de la chambre de la reine d'Angleterre, puis écuyer de la reine (AN MC, XXIV 332, fol. IIII/XX/XV, « testament de Diane de Mary, veuve de Pierre Courtin, écuyer et ci-devant sous gouvernante de la reine de la Grande-Bretagne », 28 mai 1631).

⁵³² Jean-Claude Vuillemin, « *Theatrum mundi* : enchantement et appropriation », *Poétique*, n° 158/2, 2009, 173-199.

avec François de Rochechouart (1595-1670), chevalier de Jars⁵³³. Ce dernier, intrigant et comploteur, s'était déjà trouvé compromis dans la conspiration du comte de Chalais, dirigé en 1626 contre le cardinal, et dut s'exiler en Angleterre où il gagna la confiance de Charles I^{er} et d'Henriette-Marie⁵³⁴. Après le départ de Châteauneuf⁵³⁵, de Jars, devenu l'amant de Madame de Vantelet, se lança dans des intrigues contre Richelieu, en s'entremettant, par exemple, dans la négociation pour faire passer Marie de Médicis – qui venait de rompre définitivement avec le cardinal-ministre et se réfugia aux Pays-Bas espagnols – en Angleterre⁵³⁶. Le marquis de Fontenay-Mareuil, successeur de Châteauneuf à Londres, surveillait de près la situation et avertissait régulièrement le cardinal des menées des partisans de la cabale en générale et d'une attitude hostile du chevalier de Jars en particulier. À titre d'exemple, dans une lettre en date du 5 juillet 1631, l'ambassadeur fit savoir à Richelieu que sa démarche pour remplacer les pères de l'Oratoire, qui étaient auprès d'Henriette-Marie, par les capucins favorisés par le Père Joseph se trouva « empeschée que par les menées du chevalier de Jars et de la Vantelet qui se croyent appuyés d'autres personnes en France »⁵³⁷. Qui plus est, Fontenay-Mareuil ne cessait de signaler la mauvaise volonté d'Henriette-Marie qui préférait suivre presque aveuglément les conseils du chevalier et de Mme de Vantelet⁵³⁸. Cette dernière, bénéficiant d'une confiance absolue de la souveraine, jouait un rôle important en tant que canal de communication et source d'information pour les ennemis de Richelieu.

En mars 1631, Richelieu finit par lever la peine de l'exil autrefois prononcée contre le chevalier de Jars pour l'avoir auprès de lui et de le priver ainsi de l'occasion de comploter contre lui. Après quelques semaines d'hésitations, il décida de retourner en France, espérant de revenir

⁵³³ François de Rochechouart (1595-1670), fils de François de Rochechouart, seigneur de Jars, et d'Anne de Montceaux. Il doit à son entrée dans l'ordre de Malte en 1607 ses titres de chevalier, puis de commandeur de Jars. Écuyer d'Anne d'Autriche, il complota contre Richelieu.

⁵³⁴ Quelques semaines avant le déclenchement de la guerre franco-anglaise, Claude Dumolin, agent de Louis XIII à Londres, parlait de « grand credit » que le chevalier de Jars avait auprès de Charles I^{er} et du duc de Buckingham (AMAE, CP Angleterre, vol. 42, fol. 29, lettre de Dumolin, Londres, 17 mars 1627).

⁵³⁵ En effet, les lettres de Châteauneuf lui-même confirment que les liens de proximité existaient entre les deux hommes. Par exemple, dans une lettre en date du 24 septembre 1629, l'ambassadeur faisait part des demandes formulées par Henriette-Marie pour pardonner de Jars et lui permettre de retourner en France (AMAE, CP Angleterre, vol. 43, fol. 269, lettre de Châteauneuf, Londres, 24 septembre 1629). La réponse de Richelieu fut négative (AMAE, CP Angleterre, vol. 43, fol. 266, lettre à Châteauneuf, Fontainebleau, 24 septembre 1629).

⁵³⁶ G. Mongrédien, *Le bourreau du Cardinal de Richelieu*, op. cit., p. 80. Sur le rôle de Madame de Vantelet dans les intrigues contre Richelieu à la Cour d'Angleterre, voir S. J. Wolfson, « The Female Bedchamber of Queen Henrietta Marie », art. cit., p. 329-341. Notons que Richelieu réussit à l'acheter plus tard, et dans les 1638-1641 Vantelet se déclarait « servante » de Richelieu, continuant à servir la France.

⁵³⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 44, fol. 270, lettre de Fontenay-Mareuil à Richelieu, Londres, 5 juin 1631.

⁵³⁸ G. Depping, *Études sur le règne de Louis XIII*, op. cit., p. 11.

rapidement en Angleterre en qualité d'agent diplomatique français⁵³⁹. Une fois à Paris, de Jars retrouva son vieil ami le marquis de Châteauneuf, alors garde des sceaux en remplacement de Michel de Marillac. Les liens entre les deux hommes finirent par provoquer des soupçons dans l'entourage du cardinal, soupçons renforcés par le fait qu'au moment d'une grave maladie de Richelieu survenue à Bordeaux à la fin de l'année 1632, alors qu'il retournait de son voyage dans le Midi, le marquis, contrairement à tous les autres fidèles du ministre, abandonna son maître et revint à Paris pour suivre Anne d'Autriche et son amie, la duchesse de Chevreuse, avec qui il avait une liaison.

Ainsi, rétabli et retourné à Paris, Richelieu ordonna, en février 1633, l'arrestation du chevalier de Jars et du marquis de Châteauneuf. Lors d'une perquisition dans le logis de ce dernier, on trouva dans ses papiers une vingtaine de lettres chiffrées de Holland⁵⁴⁰, trente-deux de Montagu, trente-quatre de Madame de Vantelet et trente-une d'Henriette-Marie elle-même⁵⁴¹. On découvrit ainsi un complot contre le cardinal qui se tramait depuis l'Angleterre. Bien que les buts ultimes des conspirateurs restent toujours obscurs du fait de la disparition de leur correspondance secrète, leur plan supposait sans doute plus qu'un simple changement de ministre à Paris. Ils avaient encouragé Gaston d'Orléans à se réfugier à Londres, où Charles accepta de le recevoir, en attendant la disparition de Louis XIII dont la santé était fragile⁵⁴². Aussitôt le complot découvert, la pension versée à Madame de Vantelet fut rayée, la duchesse de Chevreuse exilée en Touraine, Châteauneuf jeté dans une prison du château d'Angoulême ; quant au chevalier de Jars, il fut jugé à Troyes par Isaac de Laffemas, reçut grâce de la vie au pied de l'échafaud et fut embastillé⁵⁴³.

⁵³⁹ Les rumeurs à ce sujet circulaient : « Augier a escrit par deux lettres consecutives comme chose assurée que le Chevalier de Jars me devoit succeder icy en Ambassadeur » (AMAE, CP Angleterre, vol. 45, fol. 146, lettre de Fontenay-Mareuil, Londres, 26 novembre 1632).

⁵⁴⁰ Il semble qu'un paquet contenant des lettres de Holland et d'Henriette-Marie fut intercepté par Jerome Weston lors de son ambassade à Paris et transféré à Charles I^{er} (R. Malcolm Smuts, « Rich, Henry, First Earl of Holland », dans *Oxford Dictionary*, *op. cit.*, t. 46, p. 666).

⁵⁴¹ Voir V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, *op. cit.*, p. 406 et M. Smuts, « Religion, European Politics and Henrietta Maria's Circle », art. cit., p. 24. Notons que les lettres originales de la duchesse de Chevreuse furent perdues (Michelle Dobbie, *Political Intrigue and Early Modern Diplomacy*, *Lives and Letters*, vol. 2, n° 1, p. 13, <http://www.xmera.co.uk/journalarchive/dobbie.pdf> (consulté en septembre 2023)).

⁵⁴² M. Smuts, « Religion, European Politics and Henrietta Maria's Circle », art. cit., p. 24-25.

⁵⁴³ Sur l'arrestation et le procès du chevalier de Jars, voir G. Mongrédien, *Le bourreau du Cardinal de Richelieu*, *op. cit.*, p. 79-93 ; G. Depping, *Études sur le règne de Louis XIII*, *op. cit.* ; Pierre Chevallier, « Le procès du chevalier de Jars », dans Pierre-Eugène Leroy et Jean-Paul Oddos (dir.), *La vie à Troyes sous Louis XIII*, Troyes, Centre troyen de recherche et d'études Pierre et Nicolas Pithou, 1984, p. 239-242.

Ainsi, l'exemple du marquis de Châteauneuf et du chevalier de Jars montre que c'est notamment grâce au soutien d'Henriette-Marie que la Cour d'Angleterre se transforma en véritable foyer d'intrigues et de complots contre Richelieu⁵⁴⁴.

b. Diplomaties parallèles dans une « société de cour » : Londres, foyer d'intrigues et de complots contre le cardinal

Après une petite secousse provoquée par le démantèlement de la conspiration du marquis de Châteauneuf, la transformation de la Cour de Londres en foyer d'intrigues et de complots contre Richelieu s'amplifia, notamment après la disparition du comte de Portland le 13 mars 1635, laissant les mains libres à Henriette-Marie. En effet, ne vit-on pas arriver, en juillet 1637, l'abbé Scaglia, intrigant de longue date contre le cardinal, ainsi qu'un agent de Bruxelles, proposant à Charles I^{er} de participer à un nouveau complot contre le ministre, fomenté par l'entourage de Marie de Médicis ? Quelques mois plus tard, Monsigot, secrétaire des commandements de Gaston d'Orléans, débarqua à Londres dans le but de discuter d'un projet de réconciliation entre la reine mère et Louis XIII.

Mais c'est l'année 1638 qui marqua un véritable renforcement de la faction catholique pro-espagnole et anti-Richelieu à la Cour d'Angleterre, avec l'arrivée de la duchesse de Chevreuse et de la reine mère Marie de Médicis. Chacune d'entre elles disposaient de ses propres réseaux diplomatiques qui se trouvèrent rapidement imbriqués dans des réseaux d'émigrés déjà existants. Dans le cas de la reine mère, étudié tout récemment par Sophie Guérinot, on comptait une représentation officielle – dont la nature, pour une reine mère en exil, suscitait d'importantes interrogations – ainsi que des réseaux secrets⁵⁴⁵.

i. L'arrivée de la duchesse de Chevreuse

Le 25 avril, la duchesse de Chevreuse, amie d'enfance d'Henriette-Marie, débarqua à Portsmouth, accompagnée par Alonso de Cárdenas, représentant du roi d'Espagne dont la première mission fut d'obtenir la levée des troupes irlandaises pour aider le duc de Lorraine

⁵⁴⁴ M. C. Questier, *Newsletters from the Caroline Court*, op. cit., p. 21-25.

⁵⁴⁵ Sophie Guérinot, *L'Exil de Marie de Médicis : actions et informations politiques (1631-1642)*, Paris, Classiques Garnier, 2022.

contre la France⁵⁴⁶. Accueillie avec enthousiasme, logée et vivant « à l'ordinaire du roi d'Angleterre » – c'est-à-dire à ses frais –, recevant une pension de 200 guinées par semaine⁵⁴⁷, elle était porteuse d'une proposition d'alliance anglo-espagnole et se lança rapidement dans des nouvelles intrigues contre le cardinal.

Une fois à Londres, la duchesse, déjà familière avec certains membres de l'entourage de la reine, dont Henry Rich, comte de Holland, réputé être son amant⁵⁴⁸, rassembla autour d'elle un nombre important d'individus hostiles à Richelieu et à la France : elle retissa des liens d'amitié avec Walter Montagu qu'elle avait accueilli à Paris en 1634 et courtisa le père Philip, confesseur de la reine.

Qui plus est, Chevreuse avait également tissé des liens de proximité avec un certain nombre de personnages suspects et redoutables, parmi lesquels se trouvait le mentionné ci-dessus Alonso de Cárdenas, devenu en 1640 ambassadeur du roi d'Espagne en Angleterre. Les échanges entre Bellièvre, ambassadeur de Louis XIII à la Cour d'Angleterre et le gouvernement français firent part des « négociations » et des « correspondances » entre Chevreuse, La Vieuville, La Valette et « l'agent d'Espagne »⁵⁴⁹. Richelieu affirma dans ses *Mémoires* que la duchesse se trouvait même en correspondance avec le premier ministre espagnol, le comte d'Olivares⁵⁵⁰. Ces intrigues attisaient par ailleurs sans doute la colère de l'opinion publique, très hostile aux catholiques pro-espagnols et pro-romains, mettant même la vie de Cárdenas en péril⁵⁵¹. La duchesse se rapprocha également de George Con, résident du Pape à la Cour d'Angleterre, personnage influent et très bien informé. Ce dernier voulait profiter des conflits anglo-écossais à l'avantage des catholiques écossais, très faibles numériquement et politiquement, et poussait Charles I^{er} à entreprendre une offensive contre les Écossais⁵⁵².

Ainsi, il est nécessaire de noter que Chevreuse avait mis en place une véritable diplomatie privée à la Cour du roi d'Angleterre que Paris avait du mal à contrôler. Certains membres de

⁵⁴⁶ Albert J. Loomie, « Alonso de Cárdenas and the Long Parliament, 1640-1648 », *English Historical Review*, 97, 1982, p. 290.

⁵⁴⁷ L. Batiffol, *La duchesse de Chevreuse*, op. cit., p. 176 ; C. M. Hibbard, *Charles I and the Popish plot*, op. cit., p. 86.

⁵⁴⁸ Robert Malcolm Smuts, « The Puritan Followers of Henrietta Maria in the 1630s », *English Historical Review*, 93, 1978, p. 26-45.

⁵⁴⁹ BnF, Mss, Français 15915, fol. 344, lettre de Chavigny à Bellièvre, Péronne, 12 juillet 1639 ; fol. 347, lettre de Sublet de Noyers à Bellièvre, Péronne, 13 juillet 1639 ; fol. 351, lettre de La Barde à Bellièvre, Mouzon, 3 août 1639.

⁵⁵⁰ *Mémoires du cardinal de Richelieu sur le règne de Louis XIII, depuis 1610 jusqu'à 1638*, op. cit., t. X, p. 487.

⁵⁵¹ A. J. Loomie, « Alonso de Cárdenas and the Long Parliament », art. cit., p. 292.

⁵⁵² Sur le rôle de Con lors de ce conflit, voir C. M. Hibbard, *Charles I and the Popish plot*, op. cit., p. 94-96.

son entourage se virent même nommés « ambassadeurs de Mme de Chevreuse », à l'image d'une certaine Mademoiselle Cocynet dont le nom est mentionné dans une lettre de Bellièvre à Chavigny. Cette femme, qui « se mesle de bcp de choses », confia à Thomas Windebank, fils du secrétaire d'État Francis Windebank, un certain nombre de dépêches qu'il devait transmettre à Richelieu lors de son séjour à Paris en décembre 1639⁵⁵³.

Enfin, d'après Louis Batiffol, Chevreuse aurait également joué un rôle important dans la venue de la reine mère afin de créer un foyer rassemblant tous les ennemis de Richelieu, hypothèse difficile à confirmer⁵⁵⁴.

ii. Marie de Médicis à la Cour d'Angleterre

En septembre 1638, les préparatifs pour le séjour de Marie de Médicis à la Cour d'Angleterre commencèrent⁵⁵⁵. Malgré toutes les réserves émises par Charles I^{er} pour l'accueillir, elle espérait alors trouver dans ce royaume des conditions favorables à son retour en France⁵⁵⁶.

L'arrivée en Angleterre de Marie de Médicis, en octobre 1638, entourée de six cent personnes dont Charles de La Vieuville (1583-1653), ancien surintendant des finances, et Jacques Le Coigneux (1589-1651), président au Parlement de Paris, et Henri de Nogaret, seigneur de La Valette, disgracié par Richelieu après une défaite devant Fontarabie, tous ennemis notoires du cardinal, accentua encore davantage « l'hispanisation » de la Cour en général et de la vision politique d'Henriette-Marie en particulier. La reine d'Angleterre ne résista pas aux flatteries de la duchesse de Chevreuse et de sa mère, favorisant dès lors la reprise des négociations avec l'Espagne ; cela ne fit qu'empirer les relations avec la France.

Quoi qu'il en soit, l'arrivée de Marie de Médicis avait donné, sans conteste, une légitimité, du moins un poids politique plus important à ce nouveau « noyau de malcontents »⁵⁵⁷,

⁵⁵³ « M. de Windebank a ordre du Roy de la G.B. de voir le Cardinal. L'on dit qu'il a la charge de beaucoup de depesches dont doit estre distribuée par Mlle Cocynet que l'on nomme icy l'ambassadrice de Mme de Chevreuse. L'on croit qu'elle se mesle de beaucoup de choses (AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 625, lettre de Bellièvre à Chavigny, Londres, 2 décembre 1639).

⁵⁵⁴ L. Batiffol, *La duchesse de Chevreuse*, op. cit., p. 180.

⁵⁵⁵ CSPV, vol. XXIV, lettre de Giovanni Giustinian, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 10 septembre 1638, p. 447-448.

⁵⁵⁶ Sur les difficultés du passage de la reine mère en Angleterre et, notamment, les réticences de Charles I^{er} qui ne voulait pas mettre en péril les relations déjà tendues avec la France, voir S. Guérinot, *L'Exil de Marie de Médicis*, op. cit., p. 120-124.

⁵⁵⁷ *Ibidem*, p. 125-130.

comme le souligna l'ambassadeur de Venise à Londres⁵⁵⁸. C'étaient tout particulièrement ses conseillers – Le Coigneux, Monsigot⁵⁵⁹ et Fabbroni⁵⁶⁰ – qui entretenaient des liens forts avec les ennemis du cardinal. Dès le mois de janvier 1639, Marie de Médicis tenta de rétablir de bonnes relations avec Philippe IV et le cardinal-enfant. De 1639 à 1641, plusieurs entreprises furent alors menées par les malcontents et les Espagnols auxquelles avaient participé les conseillers de la reine mère dans l'espoir de contrer la politique française et déstabiliser Richelieu. Par exemple, Monsigot, puis Amable Bonnefons, aumônier jésuite de Marie de Médicis se virent envoyés respectivement en janvier et août 1639 auprès du cardinal-enfant pour négocier en secret l'alliance de ce dernier en échange de la promesse que l'Angleterre rompit avec la France, suscitant même la rumeur d'un retour éventuel de la reine mère aux Pays-Bas⁵⁶¹.

2. Les conséquences de ces turbulences politico-diplomatiques à Londres

Le libre cours laissé aux jeux des factions, tant anglaises que françaises, dans les mécanismes qui suit la détermination et la conduite d'une politique extérieure à la cour de Londres ne resta pas sans effet sur la teneur même de cette politique ; en somme, l'agitation politico-diplomatique et les jeux de diplomatie parallèle ont vraisemblablement pesé lourd dans le cours des relations franco-anglaises dans la période considérée.

Le signe le plus probant de cette dynamique de parasitage se trouve peut-être dans l'échec de la négociation d'un traité de défense franco-anglais. Plus largement, il compliqua le jeu de Richelieu et priva celui-ci de possibles soutiens anglais.

⁵⁵⁸ CSPV, vol. XXIV, lettre de Giovanni Giustinian, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 15 juillet 1639, p. 556-557.

⁵⁵⁹ Louis de Monsigot (?-1651), secrétaire du roi en 1619 et maître des comptes de 1620 à 1631.

⁵⁶⁰ Originaire de Florence, Luca Fabbroni degli Asini était arrivé à Paris en 1614 en qualité de diplomate du grand-duc de Toscane et devint maître de la garde-robe de Marie de Médicis.

⁵⁶¹ S. Guérinot, *L'Exil de Marie de Médicis*, op. cit., p. 127.

a. La mise en échec des négociations en vue d'un traité offensif et défensif (1635-1637)

Dans le contexte européen de 1635, tout devait porter les deux Couronnes à trouver les moyens d'une alliance ; et, pourtant, les négociations furent minées par ce contexte de turbulences politico-diplomatiques et n'aboutirent pas au résultat escompté.

i. Des négociations que la logique de l'équilibre des forces sur la scène européenne appelait assez naturellement

Le traité offensif et défensif signé le 8 février 1635 entre la France et les Provinces-Unies marqua l'entrée en force de la France dans la guerre de Trente Ans⁵⁶². Ce conflit ouvert poussa Richelieu, de façon générale, à étendre ses alliances contre les Habsbourgs et, en particulier, à se concilier avec l'Angleterre, de peur que cette dernière ne soutienne l'Espagne⁵⁶³.

De son côté, Charles I^{er} y était d'autant plus ouvert que les discussions avec les Espagnols ne lui avaient pas jusqu'alors permis d'attendre le but principal qu'il avait donné à sa politique sur le continent : la restitution du Palatinat à son neveu Charles-Louis, héritier de Frédéric V, mort à Mayence en 1632 ; depuis, le roi d'Angleterre, s'étant posé en son protecteur, œuvra pour le retour du palatin sur ses terres héréditaires. Par conséquent, un arrangement avec la France constituait pour lui une alternative à explorer.

Ainsi les deux Couronnes décidèrent-elles l'envoi d'ambassadeurs de part et d'autre afin de négocier un accord : Henri de Senneterre, envoyé extraordinaire, fut nommé le 26 février 1635, tandis que John, vicomte Scudamore, débarqua à Calais au mois d'août de la même année, en qualité d'ambassadeur ordinaire du roi d'Angleterre⁵⁶⁴.

⁵⁶² Sur l'alliance défensive et offensive franco-hollandaise, voir A. Poot, *Crutial Years in Anglo-Dutch Relations*, *op. cit.*, p. 117-137.

⁵⁶³ L. Bienassis, « Richelieu and Britain (1634-1642) », *art. cit.*, p. 133-146.

⁵⁶⁴ Sur les négociations menées par le marquis de Senneterre, voir BnF, Mss, Français 15993 ; sur l'ambassade de John, vicomte Scudamore, voir I. Atherton, *Ambition and Failure in Stuart England*, *op. cit.*, p. 171-219.

ii. Des pourparlers intenses mais minés par les turbulences politico-diplomatiques qui secouaient alors la cour d'Angleterre

Malheureusement, dès le départ, les négociations s'avérèrent difficiles et peu fructueuses, générant des retards tant dans le lancement de pourparlers sérieux que dans la ratification des actes.

● *Des retards liés à la méfiance réciproque de Charles I^{er} et de Richelieu*

La montée en puissance de la France inquiétait Charles I^{er}, qui gardait toujours un œil sur l'Espagne. Par conséquent, parallèlement aux discussions avec la France, Thomas Howard, comte d'Arundel, fut envoyé en avril 1636 à Vienne, chargé de solliciter le rétablissement du prince palatin dans ses États et dans sa dignité électorale. Son ambassade s'avérant un échec, Charles I^{er}, par un retour de balancier, décida de se rapprocher davantage de la France et y envoya en mai 1636 un ambassadeur extraordinaire, Robert Sidney, 2^e comte de Leicester, signe d'intensification des négociations⁵⁶⁵.

À l'issue de plusieurs mois de pourparlers, les termes de deux traités – l'un offensif et défensif et l'autre auxiliaire – furent définitivement arrêtés en juin 1637 sans pour autant que ces traités soient formellement conclus.

Selon leurs stipulations, l'Angleterre permettait à la France de lever six mille soldats sur le sol britannique, s'engageait à ne traiter désormais avec l'Autriche qu'avec l'accord de Louis XIII, ainsi qu'à protéger des ports des deux royaumes et à empêcher le ravitaillement par mer des Pays-Bas espagnols. Réciproquement, la France s'obligeait à ne pas conclure de paix sans le consentement de Charles I^{er} et sans l'entière réintégration de Charles-Louis dans les États palatins. Enfin, le traité offensif et défensif prévoyait que trente vaisseaux équipés par l'Angleterre devaient être employés à faire une guerre ouverte contre la maison d'Autriche.

Charles I^{er} signa les instruments des traités en premier ; restait à ce que Louis XIII en fût de même, mais Richelieu doutait de la sincérité des engagements du roi d'Angleterre et craignait que l'Angleterre ne fût pas prête à rompre ouvertement avec les Habsbourgs.

⁵⁶⁵ Sur l'ambassade d'Arundel ainsi que les négociations de Leicester, voir K. Sharpe, *The Personal Rule of Charles I*, op. cit., p. 519-523 et p. 525-536.

Afin de retarder la signature du roi de France, le cardinal prétextait la nécessité d'obtenir l'approbation de ses alliés protestants – les princes allemands, la Suède et la Hollande – lors d'une conférence prévue à Hambourg, mais sans cesse repoussée.

- ***Des retards habilement exploités par les adversaires d'un rapprochement franco-anglais à la Cour d'Angleterre***

L'ouverture des négociations en vue d'une alliance franco-anglaise à partir de 1635 amena la reine Henriette-Marie à se déclarer ouvertement pour la France, opérant un mouvement d'apparente volte-face par rapport à ses inclinaisons pro-espagnoles de plus en plus nettes depuis la fuite de sa mère aux Pays-Bas espagnols en 1631. Ce changement d'attitude peut toutefois s'expliquer par la simple volonté d'essayer d'assurer le retour de Marie de Médicis en France. Outre cette hypothèse principale, on peut aussi noter que, durant cette période, Henriette-Marie fut entourée non seulement de catholiques, mais également de quelques favoris protestants – dont Henry Rich, comte de Holland, et Algernon Percy (1602-1668), comte de Northumberland –, qui contrebalançaient un peu l'influence des cercles pro-espagnols auprès d'elle⁵⁶⁶. Cependant, l'échec de l'alliance franco-anglaise en raison des procrastinations du cardinal conduisit un nouveau virage politique anti-français de la reine.

Par conséquent, comme disait très justement l'historien Ian Atherton, à la fin de l'année 1637, les relations franco-anglaises se trouvaient au plus haut point de tension depuis la paix de 1629 en dépit de la négociation des traités⁵⁶⁷. Heureusement pour Richelieu, les troubles en Écosse, déclenchés en été 1637, privèrent Charles I^{er}, même influencé par la fraction pro-espagnole, des ressources nécessaires pour mettre en œuvre une politique étrangère active sur le continent.

b. Richelieu de plus en plus privé de relais à Londres

L'un des principaux effets de l'agitation du parti hispano-catholique à la Cour d'Angleterre fut d'y priver Richelieu de relais, non seulement par l'ascendant pris par les différents adversaires de la France sur la politique étrangère britannique, mais aussi parce que le cardinal n'avait guère d'autres relais d'influence possibles auprès du souverain anglais. Ainsi,

⁵⁶⁶ Concernant l'entourage protestant d'Henriette-Marie, voir R. M. Smuts, « The Puritan Followers of Henrietta Maria in the 1630s », art. cit., p. 26-45.

⁵⁶⁷ I. Atherton, *Ambition and Failure in Stuart England*, op. cit., p. 198.

face aux complots, aux intrigues, aux manœuvres de déstabilisation ou aux rumeurs provenant d'outre-Manche, Richelieu ne disposait en réalité que de peu d'armes pour agir.

Les catholiques anglais ? Ils étaient majoritairement pro-espagnols. Certes, Bellièvre, une fois à Londres, s'efforça de se poser en défenseur de leurs intérêts et, par ce biais, de se rapprocher d'Henriette-Marie – les événements lui en offrirent l'occasion. Lorsque Charles I^{er} accrut la pression sur les catholiques anglais afin de donner des gages aux *Covenanters*, la reine sollicita l'assistance de l'ambassadeur de France qui, lors d'une audience, réussit à convaincre le roi de modérer les termes de ses proclamations anti-catholiques, sans pour autant les retirer⁵⁶⁸. Rappelons également un geste emblématique accompli par Richelieu au début de 1638 en faveur d'Henriette-Marie : il ordonna la libération du chevalier de Jars afin que la souveraine « se porte avec d'autant plus de chaleur à ce qui regardera la France »⁵⁶⁹. Néanmoins, ces efforts ne furent que partiellement couronnés de succès. Si la médiation de la reine semblait porter ses fruits – Charles I^{er} accepta la levée d'un régiment d'infanterie en Écosse – le gouvernement français ne réussit pas à détourner Henriette-Marie de ses penchants pro-espagnols⁵⁷⁰.

L'entremise de George Con, résident du Pape à la Cour de Charles I^{er} ? Son objectif principal restait la « catholicisation » des courtisans anglicans, et il se rapprocha dans ce but de la reine mère et de la duchesse de Chevreuse⁵⁷¹. Le rapprochement était d'autant plus fâcheux pour le cardinal que les nombreuses tentatives de celui-ci pour chasser celle-là d'Angleterre se soldèrent par autant d'échecs. Richelieu tenta à plusieurs reprises de la faire rentrer en France pour l'empêcher de nuire. Dès le début de l'année 1639, il envoya un abbé pour négocier avec elle son retour, puis en 1640, il demanda au duc de Chevreuse d'aller en Angleterre pour l'en ramener⁵⁷².

⁵⁶⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 36, lettre de Bellièvre à Richelieu, Londres, 28 février 1638.

⁵⁶⁹ BnF, Mss, Français 15915, fol. 70, lettre de Chavigny à Bellièvre, Rueil, 5 février 1638.

⁵⁷⁰ L'ambassadeur attribua ce succès à Henriette-Marie qui « y a apporté tant de chaleur » (voir AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 237, lettre de Bellièvre à Richelieu, Richmond, 14 octobre 1638 ; BnF, Mss, Français 15915, fol. 296, lettre de Chavigny à Bellièvre, Rueil, 1^{er} avril 1639).

⁵⁷¹ Par exemple, Walter Montagu, fils du comte de Manchester se convertit secrètement au catholicisme en 1635. Voir également C. M. Hibbard, *Charles I and the Popish plot*, op. cit., p. 87-88.

⁵⁷² AMAE, CP Angleterre, vol. 48, fol. 59, « supplications du duc de Chevreuse à Richelieu en partant en Angleterre 1640 ».

B. La révolte écossaise et la France de Richelieu (1637-1640)

Les problèmes religieux étaient au cœur de la crise britannique. Tout commença avec la tentative de Charles I^{er} et de l'archevêque Laud d'instaurer la discipline épiscopale anglaise dans l'Écosse presbytérienne. La mise en vigueur du Livre de prières anglais (le *Prayer Book*), qui devait introduire une nouvelle liturgie et conférer un rôle accru aux évêques écossais, provoqua un grand tumulte dans la cathédrale Saint-Gilles d'Édimbourg, le 23 juillet 1637.

Ces événements se déroulèrent sur fond de querelles religieuses autour de l'arminianisme et de la politique épiscopale de Laud qui animaient et fracturaient l'Église d'Angleterre depuis la fin du règne de Jacques I^{er}⁵⁷³. En février 1638, les presbytériens, soutenus entre autres par la noblesse écossaise et la bourgeoisie des Basses terres, s'engagèrent, par un pacte solennel, le *Covenant*, à défendre leur religion contre l'épiscopat et exigèrent une certaine indépendance face au pouvoir royal dans leurs affaires religieuses. Les négociations entre la couronne d'Angleterre et les *Covenanters* ayant échoué, Charles I^{er} lança une expédition punitive qui tourna rapidement à l'échec, obligeant le roi à signer le traité de paix de Berwick, le 18 juin 1639. Ce compromis mit fin à la première « guerre des évêques »⁵⁷⁴.

⁵⁷³ Malgré une controverse au sein de l'Église d'Angleterre depuis les Actes de Suprématie et d'Uniformité de 1559, la doctrine calviniste de la grâce et de la prédestination unissait - tant bien que mal - les protestants modérés et les puritains jusqu'aux années 1620, et, plus particulièrement, jusqu'à la publication en 1624 du pamphlet *A Gagg for the New Gospel ? A New Gagg for an Old Goose* par Richard Montague, futur évêque de Chichester puis de Norwich. Cette publication marqua véritablement l'offensive arminienne. S'inspirant de l'arminianisme hollandais, ses adeptes refusaient la prédestination calviniste, marquant ainsi une rupture théologique entre les deux mouvements religieux. En même temps, Charles I^{er}, sensible à la cause arminienne, nomma un certain nombre de ces adeptes à des postes-clés de la hiérarchie épiscopale, dont William Laud, chef reconnu du parti anti-puritan, évêque de Londres à partir de 1628, devenu archevêque de Cantorbéry en 1633. Il mena alors une politique d'anti-puritanisme résolu, surtout dans la capitale, considérée comme le bastion du puritanisme. Étant contre les débats théologiques qui, selon lui, nourrissaient les divisions, l'archevêque entreprit de restaurer le rôle intermédiaire du clergé dans l'économie du Salut. Parallèlement, il initia une réforme liturgique dans le but de mieux encadrer les fidèles : à titre d'exemple, on accentua le faste des cérémonies et changea la place des autels dans les églises paroissiales. Cette politique provoqua un fort rejet au sein de la population anglaise. Voir K. Sharpe, *The personal rule of Charles I*, op. cit., p. 275-402 ; Nicholas Tyacke, « Puritanism, Arminianisme and Counter-Revolution », dans Conrad Russell (dir.), *The Origins of the English Civil War*, Londres/Basingstoke, Macmillan, 1973, p. 119-143 ; Nicholas Tyacke, *Anti-Calvinists. The Rise of English Arminianism*, Oxford, Clarendon Press, 1987 ; William Carlton, *Archbishop William Laud*, Londres/New York, Routledge et Kegan Paul, 1987 ; Jean-Pierre Poussou, « Les affrontements religieux dans les îles Britanniques au début de l'époque Stuart, 1603-1648 », dans Michel Figeac (dir.), *Les affrontements religieux en Europe. Du début du XVI^e siècle au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Sedes, 2008, p. 280-294.

⁵⁷⁴ Mark Charles Fissel, *The Bishops' Wars: Charles I's Campaigns against Scotland, 1638-1640*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

Très rapidement, dans un contexte de forte dégradation des relations franco-anglaises et d'importation, à Londres, des rivalités franco-françaises, Richelieu fut accusé d'avoir agité en sous-main les révoltes écossaises. Si, à l'examen des sources, il apparaît peu probable qu'il ait tenu un rôle d'instigateur en la matière, il n'avait pas manqué de s'intéresser à cette révolte et, usant de moyens de diplomatie parallèle, réussit à s'informer sur les événements, à y défendre les intérêts français et, pour ce faire, à prendre langue avec les deux parties. La plasticité des mœurs dans la diplomatie baroque, qui lui valait de voir se coaliser à Londres ses adversaires anglais et français, lui valut en l'espèce d'avoir les mains relativement libres pour ouvrir un canal de discussions avec les *Covenanters*.

1. Des rumeurs d'ingérence de la part de Richelieu dès le début des troubles, en 1637

« Les intrigues du Cardinal fomentèrent les mouvemens des Rebelles d'Écosse »⁵⁷⁵

Nombre de contemporains de Richelieu, sur les deux rives de la Manche, voyaient dans les révoltes écossaises la main du cardinal – comme le dit un dicton français, on ne prête qu'aux riches ... Les premiers historiens anglais reprirent en bloc cette hypothèse, qui ne fut plus guère contestée et devint la vulgate.

Mais qu'en disent les sources, notamment diplomatiques ? Il ressort de leur exploitation que l'intérêt de Richelieu pour les affaires écossaises est avéré, mais que les preuves les plus flagrantes d'une ingérence machiavélique, volontiers retenues par la vulgate historique, sont fausses.

⁵⁷⁵ Pierre-Joseph d'Orléans, *Histoire des révolutions d'Angleterre, depuis le commencement de la monarchie*, Paris, La compagnie des libraires, 1787, vol. 3, p. 251.

a. Des rumeurs relayées (voire lancées) par les cercles pro-espagnols, et assez puissantes pour biaiser l'historiographie traditionnelle

i. Des bruits courant dès le début des révoltes écossaises

Le nouveau contexte politique anglais suivant la paix de Berwick, ainsi que les relations détériorées entre les Couronnes de France et d'Angleterre, offrirent un terrain propère à toutes sortes de rumeurs et de spéculations sur le soutien que Richelieu aurait pu apporter aux *Covenanters*.

De premiers bruits en ce sens commencèrent à courir dès l'été 1637 parmi les observateurs étrangers, ainsi que les marchands et les courtisans anglais, avant de se répandre largement à la cour de Charles I^{er}⁵⁷⁶. L'ambassadeur de France en Angleterre, Pomponne II de Bellièvre, rapporta pour la première fois, dans une lettre du 29 juillet 1638, des rumeurs courant parmi les marchands sur l'implication d'agents français dans les troubles écossais⁵⁷⁷.

C'est surtout l'été 1638 qui vit circuler de façon accélérée des bruits en ce sens. Il s'est d'ailleurs avéré que le cardinal entretenait une correspondance avec James, premier duc d'Hamilton (1606-1649), principal conseiller du roi d'Angleterre dans les affaires écossaises, envoyé en juillet par Charles I^{er} en Écosse muni des nouvelles instructions⁵⁷⁸. Surtout, ces rumeurs ont pu être accréditées par les missions confiées par Richelieu à son aumônier, Thomas Chambers (Chalmers), qui effectua de nombreux déplacements dans les îles Britanniques.

⁵⁷⁶ C. M. Hibbard, *Charles I and the Popish plot*, op. cit., p. 77-78.

⁵⁷⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 165, résumé d'une lettre de Bellièvre, 29 juillet 1638.

⁵⁷⁸ BnF, Mss, Français 15915, fol. 323, lettre de Bouthillier à Bellièvre, Paris, 20 mai 1639. Quelque temps après, le cardinal accorda à Hamilton une pension (AMAE, CP Angleterre, vol. 48, fol. 169, lettre de Thomas Chambers à Chavigny, Chaulnes, 22 septembre 1640).

ii. Le rôle du parti pro-espagnol dans le lancement et la circulation des rumeurs accusant Richelieu de collusion avec les Covenanters

● Une agitation très nette des cercles pro-espagnols

Les cercles hispano-catholiques furent incontestablement à l'origine des rumeurs qui, à la Cour de Charles I^{er}, accusaient la France d'ingérence dans les affaires internes britanniques. C'est par exemple sur la foi de ces rumeurs qu'en septembre 1638, Windebank demanda au comte Leicester d'empêcher par tous les moyens la livraison de munitions françaises en Écosse ; le bruit courait en effet que deux navires français chargés de munitions avaient été arrêtés à Douvres⁵⁷⁹. Si l'ambassadeur d'Angleterre répondit alors à Windebank qu'il ne croyait guère à la réalité de ces opérations, il n'en reste pas moins que, quelques mois plus tard, les mêmes rumeurs furent alimentées de nouveau par d'importantes manœuvres navales françaises dans la Manche et en mer du Nord, considérées à Londres comme de possibles préparatifs en vue d'une offensive contre les îles de Jersey et de Guernesey⁵⁸⁰.

La méfiance était alors à son comble. Windebank écrivait au comte Leicester que « nos jalousies du Cardinal sont maintenant plus grandes que jamais », l'ambassadeur de France soulignait le risque de voir les événements exploités par ceux qui visaient avant tout à « brouiller les deux couronnes » ; même les tierces parties, à l'instar des ambassadeurs vénitiens, relevaient les soupçons des ministres anglais quant au rôle joué par le cardinal dans les affaires écossaises⁵⁸¹. Les mêmes rumeurs se répandaient d'ailleurs dans d'autres cours, où un parti hispano-catholique était actif : ainsi de la Hollande, où le résident de France rapportait des « inventions malignes pour altérer l'intelligence des beaux frères »⁵⁸².

● Une agitation qui aurait pu être auto-réalisatrice

L'ambassadeur de Bellièvre, effrayé par les intrigues qui se nouaient contre le cardinal ainsi que par l'influence grandissante de la duchesse de Chevreuse et de l'entourage de Marie

⁵⁷⁹ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 219, lettre de Windebank à Leicester, 20/30 septembre 1638 ; fol. 234, lettre de Leicester à Windebank, 8 octobre 1638.

⁵⁸⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 23, lettre de Windebank à Leicester, 8/18 février 1638.

⁵⁸¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 119, lettre de Windebank à Leicester, 22 mars/1^{er} avril 1638 ; fol. 352, lettre de Bellièvre à Sublet de Noyers, Londres, 10 février 1639 ; CSPV, vol. XXIV, lettre de Giovanni Giustinian, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 28 janvier 1639, p. 493.

⁵⁸² BnF, Mss, Français 15916, fol. 198, lettre de Brasset à Bellièvre, La Haye, 14 avril 1639.

de Médicis, continuait certes à plaider en faveur d'efforts accrus afin de ménager les catholiques anglais et de former un nouveau parti à la cour, mais alla jusqu'à évoquer l'alternative d'un appui aux révoltés d'Écosse.

Jean d'Étampes de Valençay, ambassadeur de France en Hollande, pensait également qu'une guerre civile permettrait de détourner Charles I^{er} des « nouveautés à quoy l'oysiveté et trop grand repos porte les esprits »⁵⁸³.

Si Richelieu ne suivit pas ces appels, le fait que des ambassadeurs français expérimentés en vinrent à les formuler montre que l'agitation anti-Richelieu à la cour de Londres aurait pu avoir un effet auto-réalisateur : à accuser le cardinal d'appuyer les *Covenanters*, ce parti aurait pu jeter la France dans les bras des Écossais. Conséquence inattendue d'une politique mue surtout par le souci de nuire au cardinal, ou jeu de la « politique du pire » ? Cette manœuvre est difficile à comprendre aujourd'hui, mais les dangers qu'elle emportait illustrent à tout le moins le caractère résolu de ses tenants dans leur hostilité à Richelieu.

b. Des preuves falsifiées d'une ingérence rageuse de Richelieu

Si Richelieu trouvait des bénéfices de la rébellion en Écosse, est-il allé jusqu'à en tirer les fils ? L'historiographie anglaise traditionnelle l'a longtemps cru, mais en réalité, nous n'en avons pas de preuves tangibles⁵⁸⁴.

En effet, la seule source sur laquelle les historiens s'appuyaient était la correspondance supposée entre le cardinal et son agent diplomatique, Godefroï, comte d'Estrades (1607-1686) ; or cette source est fausse.

⁵⁸³ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 398, résumé d'une lettre de Bellièvre, mars 1639 ; BnF, Mss, Français 15916, fol. 184, lettre d'Estampes de Valençay à Bellièvre, La Haye, 14 février 1639.

⁵⁸⁴ Par ailleurs, Poussou écrivit lui-aussi qu'à partir de 1638 « Richelieu entra pour sa part en relations secrètes avec les Écossais qu'il ne cessa d'encourager », sans citer une moindre source (Jean-Pierre Poussou, *Les îles Britanniques, les Provinces-Unies, la guerre et la paix au XVII^e siècle*, Paris, Economica, 1991, p. 62). Sophie Guérinot reprend l'affirmation de Poussou, en disant que « Richelieu favorise les troubles internes, qui sont de plus en plus nombreux en Écosse » (S. Guérinot, *L'Exil de Marie de Médicis*, op. cit., p. 121).

i. Des rumeurs reprises sans distance critique par les premiers historiens anglais

L'historiographie anglaise des XVII^e et XVIII^e siècles, ainsi que – peut-être dans une moindre mesure – l'historiographie française d'Ancien Régime s'accordent à prêter au cardinal un rôle actif dans le déclenchement et dans les développements du tourbillon révolutionnaire qui a secoué les îles Britanniques à partir de la fin des années 1630. Elles le font d'ailleurs de façon volontiers critique sur les deux rives de la Manche. En effet, les premiers auteurs racontant l'histoire de la révolution anglaise accusèrent d'emblée le cardinal, de façon plus ou moins explicite, d'avoir encouragé et soutenu, en 1637-1640, les troubles en Écosse, prémices des grands bouleversements que l'on sait.

Pour Edward Hyde (1609-1674), premier comte de Clarendon, célèbre magistrat et l'un des premiers historiens du règne de Charles I^{er}, « le cardinal de Richelieu avait plus que fomenté les troubles à la fois en Angleterre et en Écosse » ; Richard Baker (1565-1645), dont *La Chronique des rois d'Angleterre* eut un grand succès, ira jusqu'à qualifier le principal ministre de Louis XIII « d'incendiaire » dans les conflits qui opposèrent le roi d'Angleterre et les Écossais⁵⁸⁵. À leur suite, bien d'autres auteurs s'associèrent à cette critique : on peut citer James Gordon (v.1615-1686), géographe et pasteur, Sir William Sanderson (1586-1676) ou Sir Philip Warwick (1609-1683)⁵⁸⁶. Les avis de ces auteurs sont aussi tranchés que leurs preuves sont minces, voire inexistantes. Peut-être plus prudent, mais sans diverger de leurs thèses, Bulstrode Whitelocke (1605-1675), écrivain et parlementaire anglais, rapporta : « on disait que les Écossais étaient encouragés de prendre les armes par le cardinal de Richelieu »⁵⁸⁷. Les auteurs du XVIII^e siècle – à l'image de David Hume (1711-1776), grand philosophe, économiste et historien écossais – restèrent sur la même ligne⁵⁸⁸.

⁵⁸⁵ E. Hyde, comte de Clarendon, *The History of the Rebellion and Civil Wars in England*, op. cit., vol. 2, n° 1, p. 398 ; Richard Baker, *A Chronicle of the Kings of England From the Time of the Romans Government, to the Death of King James the First*, Londres, H. Sawbridge, B. Tooke et T. Sawbridge, 1684, p. 469-470.

⁵⁸⁶ James Gordon, *History of Scots Affairs, from 1637 to 1641*, Aberdeen, Spalding Club, 1841, vol. 3, p. 9 ; William Sanderson, *A Compleat History of the Life and Raigne of King Charles*, Londres, H. Moseley, R. Tomlins et G. Sawbridge, 1658, p. 286 ; Philip Warwick, *Memoirs of the Reign of Charles I*, Édimbourg, J. Ballatyne and Co., 1813, p. 152.

⁵⁸⁷ Bulstrode Whitelocke, *Memorials of the English Affairs*, Londres, J. Tonson, 1732, p. 33.

⁵⁸⁸ Selon Hume, Richelieu se mit à « fomenter soigneusement les premières agitations en Écosse et fournit secrètement aux *Covenanters* l'argent et les armes afin de les encourager dans leur opposition contre leur souverain » (David Hume, *History of England, Revised for Family Used*, Londres, J. Hatchard, 1816, vol. 6, 1816, p. 435).

Nous retrouvons les mêmes accusations ou soupçons du côté français. Les *Mémoires* du comte de Tillières, ambassadeur de France en Angleterre dans les années 1619-1624, tout aussi catégoriques et manifestement inspirés par un fort ressentiment contre le cardinal, se font l'écho de rumeurs prêtant à Richelieu le dessein de « brouiller tout le monde, pour satisfaire à son humeur noire et contenter sa vanité »⁵⁸⁹. De même, Pierre-Joseph d'Orléans (1641-1698), père jésuite et auteur de l'une des premières études publiées en France sur la révolution anglaise, soucieux non seulement de montrer sa connaissance des ouvrages d'outre-Manche, mais aussi de livrer des preuves, et donc d'avoir un minimum d'objectivité, écrivit : « la fidélité historique ne permet pas de dissimuler que dans la Révolution que j'écris, la France prêta quelquefois la main au parti le moins équitable »⁵⁹⁰.

Cette vision historiographique se perpétua jusqu'à la deuxième moitié du XIX^e siècle⁵⁹¹, et plus précisément, jusqu'à ce qu'une magistrale étude de Samuel R. Gardiner, intitulée *History of England*, contestât le rôle attribué jusqu'alors au cardinal dans le déclenchement des événements révolutionnaires en Angleterre⁵⁹². Même si, depuis, cette approche semble être largement partagée par l'historiographie récente, aucune étude n'a approfondi la question en la plaçant dans la perspective des relations entre la France de Richelieu et l'Angleterre pré-révolutionnaire et révolutionnaire, et plus précisément au prisme d'une analyse des enjeux stratégiques que revêtaient, pour les intérêts de la France, le contexte de forts troubles intérieurs britanniques.

ii. Une théorie qui invoque certains éléments de la correspondance diplomatique

Selon la vulgate historique, tenace malgré sa mise en doute depuis le XIX^e siècle, le comte d'Estrades aurait été envoyé en Angleterre pour persuader Charles I^{er} de rester neutre face à l'attaque conjointe projetée par la France et les Provinces-Unies contre les places maritimes de Flandre ainsi que les villes de Gravelines et de Dunkerque⁵⁹³. Le roi d'Angleterre aurait refusé

⁵⁸⁹ *Mémoires inédits du comte Leveneur de Tillières, op. cit.*, p. 204.

⁵⁹⁰ P.-J. d'Orléans, *Histoire des révolutions d'Angleterre, op. cit.*, vol. 3, p. 248-252. Un autre historien français, Paul de Rapin de Thoyras, considérait que le cardinal avait très vraisemblablement favorisé la rébellion d'Irlande (Paul Rapin de Thoyras, *Histoire d'Angleterre*, La Haye, A. de Rogissart, 1725, vol. 8, p. 235).

⁵⁹¹ Par exemple, César Cantu écrivait que le cardinal « attisait cet incendie et fournissait de l'argent et des armes » aux *Covenanters* (César Cantu, *Histoire universelle* [1842-1843], Paris, F. Didot, 1862, vol. 16, p. 289).

⁵⁹² S. R. Gardiner, *History of England, op. cit.*, vol. 8, p. 382.

⁵⁹³ *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État, op. cit.*, t. V, « Instruction de M^r le cardinal de Richelieu pour le comte d'Estrades, s'en allant, de la part du Roy, en Angleterre », Rueil, 12 novembre 1637, p. 885-888.

au motif qu'il ne souhaitait pas l'affaiblissement des Pays-Bas espagnols, mais vraisemblablement aussi par réticence à voir la ville de Dunkerque – point stratégique – tomber sous le contrôle de Louis XIII⁵⁹⁴.

Face à ce rejet, Richelieu aurait décidé de se venger et de fomenter une rébellion en Écosse, en dépêchant d'une manière brutale à l'ambassadeur : « L'année ne se passera pas que le roy et la reyne d'Angleterre ne se repentent pas d'avoir refusé les offres que vous leur avés faictes de la part du roy [...] On cognoistra bientôt qu'on ne me doit pas mépriser »⁵⁹⁵. La mission de Thomas Chambers à Édimbourg aurait ainsi eu pour véritable but d'entreprendre des négociations avec un ministre écossais prénommé Mobel ainsi qu'avec le seigneur Gourdon, député de la noblesse.

iii. Une théorie en réalité appuyée sur un faux

On notera le ton de cette citation, qui est d'une particulière véhémence. Pourtant, dès le XIX^e siècle, les historiens et les érudits connaisseurs des procédés diplomatiques de Richelieu, s'accordèrent à juger que cette absence de réserve n'était guère dans les habitudes du cardinal⁵⁹⁶. En conséquence, on peut nourrir des doutes sur l'authenticité de cet extrait et, partant, sur celle de l'ensemble du recueil des négociations du comte d'Estrades, dont il est issu⁵⁹⁷.

Qui plus est, nous ne disposons que de copies des lettres de 1637 adressées par Richelieu à d'Estrades ou inversement ; les originales ne nous étant pas parvenues, on ne peut se fonder que sur un recueil publié à Amsterdam en 1718 dans un volume intitulé « Ambassades et négociations de Monsieur le comte d'Estrades ... »⁵⁹⁸. Le caractère possiblement mensonger de

⁵⁹⁴ C. M. Hibbard, *Charles I and the Popish plot*, op. cit., p. 75.

⁵⁹⁵ *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État*, op. cit., t. V, lettre de Richelieu à d'Estrades, Rueil, 2 décembre 1637, p. 895-897.

⁵⁹⁶ Voir de nombreuses remarques dans *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État*, op. cit., t. V, « Instruction de M^r le cardinal de Richelieu pour le comte d'Estrades, s'en allant, de la part du Roy, en Angleterre », Rueil, 12 novembre 1637, p. 885-888. L'érudit en disputa avec le célèbre historien allemand Ranke (Leopold von Ranke, *A History of England, principally in the 17 century*, Oxford, Clarendon Press, 1875, t. V, p. 457-463). Gardiner et Fagniez n'ont pas caché non plus leurs doutes (S. R. Gardiner, *History of England*, op. cit., vol. 8, p. 382 et vol. 9, p. 91 ; Gustave Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu (1577-1638)*, Paris, Hachette, 1894, t. II, p. 351). Quant à Deloche, il s'étonna aussi de la « brutalité de forme que l'on n'est pas habitué à trouver dans la correspondance diplomatique » du cardinal (M. Deloche, *La maison du cardinal de Richelieu...*, op. cit., p. 142-144).

⁵⁹⁷ Voir Daniel de Larroque, *Remarques générales sur un livre qui a pour titre : Lettres, Mémoires et Négociations de M. le comte d'Estrades*, Paris, Delaulne, 1709 - il critiqua la première publication de la correspondance d'Estrades - ainsi que A. Iaroslav Goll, « Recherches critiques sur l'authenticité des ambassades et négociations de M. le comte d'Estrades (Amsterdam, 1718) », *Revue Historique*, t. 3, Fasc. 2, 1877, p. 283-296.

⁵⁹⁸ *Ambassades et négociations de monsieur le comte d'Estrades en Italie, en Angleterre et en Hollande, depuis l'Année 1637 jusqu'en l'Année 1662*, Amsterdam, J. F. Bernard, 1718, p. 1-23. Il s'agit surtout des instructions de

cette publication a conduit à une étude plus approfondie de la biographie et de l'action du comte d'Estrades par MM. de Saint-Léger et Lemaire. Les deux historiens ont entrepris la publication de la correspondance originale et authentique de l'ambassadeur, conservée dans plusieurs centres d'archives, qui comprenait cent cinquante-six lettres, instructions, mémoires et rapports et embrassait la période allant de 1637 à 1646⁵⁹⁹. Depuis lors, la première partie (p. 1-150) du volume d'Amsterdam publié en 1718 est considérée comme remplie de pièces fausses ou truquées.

À la lumière des éléments ci-dessus, la réalité des événements paraît différente de l'opinion communément admise à partir du XVII^e siècle. *A minima*, il faut noter que si Richelieu avait réellement initié un rapprochement entre la France et les *Covenanters* écossais dans les années 1637-1639, il l'aurait sûrement fait uniquement par le biais d'une diplomatie parallèle et secrète. Sa prudence diplomatique et l'expérience politique sont trop bien connues pour qu'il ait pu abattre ses cartes de façon si indiscrete dans la correspondance officielle à son ambassadeur.

2. Une diplomatie parallèle au service d'un double jeu de Richelieu ? Le rôle ambigu de Thomas Chambers

Impossible, pour Richelieu, d'entretenir une diplomatie ouverte avec les *Covenanters*, soulevés contre un roi dont la France, par ailleurs, avait voulu se faire un allié est entendait encore, *a minima*, ne se faire ni un rival ni un ennemi dans le grand jeu européen de la guerre de trente ans. Et pourtant, le cardinal ne pouvait se désintéresser d'un mouvement qui aurait pu lui nuire directement – par exemple en perturbant la levée de régiments écossais dont le roi de France avait besoin en Allemagne –, voire le servir indirectement. À tout le moins, encore fallait-il comprendre ce soulèvement, s'informer, ce qui n'était pas chose aisée depuis Londres, où l'ambassadeur français n'avait pas une marge de manœuvre illimitée.

C'est donc là qu'entra en jeu une diplomatie parallèle, non officielle, que ce soit pour informer le ministre, pour le représenter auprès des Écossais ou pour négocier avec eux. La

Richelieu à l'ambassadeur datées du 12 novembre 1637, d'une lettre adressée par d'Estrades à Richelieu le 24 novembre ainsi que d'une lettre du cardinal à l'ambassadeur du 2 décembre de la même année.

⁵⁹⁹ *Correspondance authentique de Godefroi, comte d'Estrades. Tome premier : de 1637 à 1660*, éd. Alexandre de Saint-Leger et Louis-Édouard Lemaire, Paris, Champion, 1924.

principale figure de ce système parallèle d'information, de représentation et de discussion est Thomas Chambers, l'aumônier écossais de Richelieu.

a. Un catholique écossais au service du cardinal

Le 1^{er} septembre 1637, son nom apparaît pour la première fois dans les papiers du cardinal. Il s'agit d'une instruction dans laquelle Richelieu donna à Chambers, « gentilhomme écossais, l'un des gentilshommes de sa maison » la permission pour se rendre sur les îles Britanniques afin de trouver « avec adresse et secret les meilleurs moyens que l'on pourra employer pour avoir des levées d'Ecossois ».

b. Une mission officiellement cantonnée à la levée de régiments écossais

L'objet de la mission de Chambers fut ainsi clairement exposé : Richelieu espérait lever jusqu'à six mille hommes de pied en trois régiments ; soit comme nouvelles recrues, soit en augmentation des effectifs du régiment écossais du colonel James Hepburn (appelé Hébron en français), déjà au service de la France⁶⁰⁰.

Pour réussir dans cette mission d'importance, Chambers dut s'appuyer sur ses proches, et, plus particulièrement, sur son oncle, George Con, résident du pape à la cour de Charles I^{er}. Richelieu espérait pouvoir compter sur l'influence de ce dernier auprès du couple royal anglais afin de lever les troupes sans trop de difficultés. Ce voyage fut de courte durée car, deux mois plus tard, Chambers s'apprêtait déjà à retourner en France⁶⁰¹.

⁶⁰⁰ Plusieurs membres de la famille d'Hepburn ont servi la France. John Hepburn était à la tête d'un régiment de plusieurs compagnies écossaises que Louis XIII entretenait à son service. Après sa mort au siège de Saverne en 1636, James Hepburn lui succéda. Pour la famille d'Hepburn, voir M. Deloche, *La maison du cardinal de Richelieu...*, *op. cit.*, p. 360-362 ; F. Michel, *Les Écossais en France*, *op. cit.*, vol. II, p. 291-320 ; James Grant, *Memoirs and Adventures of Sir John Hepburn ...*, Édimbourg et Londres, W. Blackwood, 1851.

⁶⁰¹ BnF, Mss, Français, 15916, fol. 17, lettre de du Perron à Bellière, Londres, 17 novembre 1637.

c. Des déplacements dont la fréquence s'intensifie à mesure que se développe la crise écossaise

Par la suite, ses déplacements se firent plus fréquents : les sources en attestent au moins deux. Dans une lettre datée du 2 décembre 1637, le cardinal informa l'ambassadeur français en Angleterre, le comte d'Estrades, du prochain retour de son aumônier⁶⁰². En 1639, celui-ci passa encore plusieurs mois auprès de son oncle, tombé gravement malade ; il apporta à cette occasion quelques lettres de change pour les levées de troupes, avant de répartir en juin 1639⁶⁰³.

Parmi les contacts établis par Chambers pendant ses déplacements, nous pouvons évoquer, par exemple, Richard Forster, espion de longue date, pensionné par la France, dont la fidélité avait besoin d'être soutenue et encouragée⁶⁰⁴. Thomas Chambers s'entretint également en secret avec le vicomte Scudamore, après le retour de ce dernier de son ambassade en France en mars 1639. Les deux hommes se connaissaient de longue date, au moins depuis le mois de janvier 1636 : Chambers lui envoya des rapports concernant l'armée française en Flandres. Bien que le vicomte fût persuadé de la volonté de la France de voir les affaires anglaises brouillées et suspectât la Maison et l'entourage de l'ambassadeur français d'avoir donné des conseils ou de l'argent aux Écossais, il doutait que les Français eussent les moyens d'une ingérence sérieuse dans les affaires intérieures britanniques⁶⁰⁵. L'aumônier tâcha sûrement de détourner Scudamore de ces soupçons mais aussi, probablement, de s'assurer de son soutien face aux partisans de l'Espagne, fort nombreux à la cour de Charles I^{er}. Enfin, Chambers dut mettre à profit les liens de parenté qu'il avait avec George Con, influent et très bien informé⁶⁰⁶. Son objectif a pu être à la fois d'obtenir des renseignements sur les intentions du roi d'Angleterre face à la révolte en Écosse, mais aussi d'essayer de persuader son oncle dans la nécessité d'atténuer la puissance menaçante de la faction pro-espagnole à la Cour⁶⁰⁷.

⁶⁰² *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État*, op. cit., t. V, lettre de Richelieu à d'Estrades, Rueil, 2 décembre 1637, p. 895-897.

⁶⁰³ BnF, Mss, Français 15915, fol. 283, lettre de Chavigny à Bellièvre, Paris, 15 mars 1639 ; fol. 285, lettre de Sublet de Noyers à Bellièvre, Rueil, 13 mars 1639 ; AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 497, lettre de Bellièvre à Sublet de Noyers, Londres, 2 juin 1639.

⁶⁰⁴ M. Foster, « Sir Richard Forster », art. cit., p. 163-174.

⁶⁰⁵ I. Atherton, *Ambition and Failure in Stuart England*, op. cit., p. 204-205 ; L. Bienassis, « Richelieu and Britain (1634-1642) », art. cit., p. 144.

⁶⁰⁶ P. Donald, *An Uncounselled King*, op. cit., p. 179.

⁶⁰⁷ Sur George Con, voir C. M. Hibbard, *Charles I and the Popish plot*, op. cit., p. 38-71 ; Elfrieda Dubois, « Un Écossais, légat à la Cour d'Angleterre : George Conn (1636-1640) », *Revue d'Histoire Diplomatique*, 99, 1985, p. 5-20.

Les missions de Thomas Chambers ainsi que l'entretien d'un certain nombre d'espions à la cour d'Angleterre livrèrent à Richelieu des informations d'une grande importance. Il savait, par exemple, que George Con, dont le but était de profiter des conflits anglo-écossais à l'avantage des catholiques, poussait Charles I^{er} à entreprendre une offensive contre les *Covenanters*. Il savait aussi que Windebank et Cottington penchaient également pour une solution militaire. Par conséquent, la guerre entre le roi d'Angleterre et les rebelles écossais se déclencha sans que le cardinal en fût surpris, mais également sans qu'il eût besoin de la fomenter.

d. Un rôle très tôt perçu comme ambigu, voire suspect

Ces aller-retours d'un proche de Richelieu provoquèrent tout naturellement des soupçons et des inquiétudes à la cour d'Angleterre. Écossais et neveu de George Con, Chambers fut rapidement perçu comme un agent mandaté pour une mission précise en Écosse, qui pouvait dépasser la levée de troupes et, par exemple, consister à observer les mouvements politiques anglo-écossais et à prendre contact avec les *Covenanters*. Averti d'une venue de l'aumônier, Bellièvre ne tarda pas à faire part à Sublet de Noyers de son inquiétude : un tel voyage alimenterait à nouveau le bruit selon lequel il venait pour fomenter la guerre en Écosse ; Chavigny tenta de rassurer l'ambassadeur⁶⁰⁸.

Dans une lettre du 9 juillet 1638, le comte de Leicester, en avouant son ignorance en tout ce qui concernait les affaires écossaises – « comme s'il était en Tartarie » – admit que si l'Écosse était agitée par la France, ce serait par des voies très secrètes et difficile à découvrir⁶⁰⁹. L'une de ces voies pourrait être l'action de l'aumônier du cardinal, instrument dont la France se serait servie pour encourager voire pour soutenir les révoltés. L'ambassadeur attira l'attention de Windebank sur les liens de parenté qui unissaient Thomas Chambers avec George Con, les deux hommes correspondant sans doute d'une manière assidue. Les propos de l'aumônier concernant les affaires écossaises lui paraissaient également suspects⁶¹⁰.

Quelques jours plus tard, l'ambassadeur anglais, de plus en plus suspicieux, rapporta l'objet de la discussion qui eut lieu entre Chambers et Nettancourt, gouverneur de Montbéliard,

⁶⁰⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 416, lettre de Bellièvre à Sublet de Noyers, Londres, 24 mars 1639 ; BnF, Mss, Français, 15915, fol. 296, lettre de Chavigny à Bellièvre, Rueil, 1^{er} avril 1639.

⁶⁰⁹ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 151, lettre de Leicester à Windebank, 9 juillet 1638.

⁶¹⁰ Algernon Sidney, *Letters and Memorials of State in the Reigns of Queen Mary, Queen Elizabeth, King James, King Charles the 1st ...*, Londres, T. Osborne, 1746, vol. II, p. 561-562, lettre de Leicester à Windebank, Paris, 9/29 juillet 1638.

en présence de Richelieu. Selon Leicester, les deux hommes parlèrent des affaires écossaises : l'aumônier, très bien informé, décrivit le peuple et la noblesse armés, refusant d'obéir à Charles I^{er} et lui proposant « d'étranges articles ». L'ambassadeur en déduisait que Chambers passait la moitié de son séjour en Écosse à se renseigner sur les affaires du pays et du gouvernement. En réponse, Windebank promit d'avoir un œil sur Con et toute « la Cabale »⁶¹¹.

Bien que difficilement vérifiables, ces rumeurs furent reprises par les premiers historiens du règne de Charles I^{er} et de la révolution. Le nom de Thomas Chambers (souvent orthographié Chamberlaine) figura dans l'ouvrage de Hamon L'Estrange, selon lequel Richelieu envoya son aumônier pour « tenter toutes les manières d'exaspérer la première chaleur »⁶¹². L'historien et théologien anglais alla jusqu'à affirmer que le cardinal avait promis à Chambers un évêché pour récompenser ses services⁶¹³. Son nom fut également mentionné par Philip Warwick, Bulstrode Whitelocke et William Sanderson ; le dernier semblait être persuadé que l'aumônier fut mandaté pour encourager les Écossais à prendre les armes. Selon lui, Richelieu envoya également son page, certainement George Hepburn, avec quelques lettres adressées au représentant des *Covenanters* à la cour d'Angleterre ainsi qu'en Écosse⁶¹⁴.

3. Démêler le vrai du faux : les véritables enjeux des troubles écossais pour Richelieu

Un examen de la situation des années 1635-1637 au prisme des intérêts stratégiques de la France dans les affaires secouant les îles Britanniques fait ressortir, d'une part, la complexité de ces intérêts, qui sont en partie contradictoires et, d'autre part, le primat d'intérêts militaires

⁶¹¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 162, lettre de Windebank à Leicester, 12/22 juillet 1638 ; fol. 163, lettre de Leicester à Windebank, 16 juillet 1638.

⁶¹² Hamon L'Estrange, *The Reign of King Charles, an History Faithfully and Impartially Delivered and Disposed into Annals*, Londres, Edward Dod et Henry Seile, 1655, p. 176.

⁶¹³ En réalité, il semble qu'en récompense de ses services Thomas Chambers reçut deux prieurés de cinq mille livres de rente (M. V. Hay, *The Blairs Papers, 1603-1660*, op. cit., p. 127). L'un des deux a pu être identifié : il s'agit du prieuré mauriste de Saint-Baudile de Nîmes où il exerça les fonctions de prieur commendataire de 1642 à 1650. Voir Alexandre de Lamothe, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 : Gard : archives ecclésiastiques*, série H, Bénédictins de Nîmes, Mende, Ignon-Petit, 1877, p. 57-60 ; Daniel-Odon Hurel, « Le prieuré de Saint-Baudille de Nîmes dans la congrégation de Saint-Maur », dans Brigitte Maillard (dir.), *Foi, fidélité, amitié en Europe à la période moderne : mélanges offerts à Robert Sauzet*, Tours, Publications de l'Université de Tours, 1995, t. I, p. 57-59.

⁶¹⁴ Sir P. Warwick, *Memoirs of the Reign of King Charles the First*, op. cit., p. 152 ; B. Whitelocke, *Memorials of the English Affairs*, op. cit., p. 33 ; W. Sanderson, *A Compleat History of the Life...*, op. cit., p. 286-287.

Thomas Chambers tissa des liens de proximité avec George Hepburn d'Athelstaneford, neveu de John Hepburn, page de Richelieu et capitaine d'une compagnie au régiment de la marine. Voir à ce sujet AN, MC, LIV 552, inventaire des papiers de John Hepburn, 19 août 1643 ; XLII 104, mémoire des papiers, 18 septembre 1643.

directs – la levée de régiments écossais – compte tenu des nécessités de la politique allemande de Louis XIII, qui entre alors dans la guerre de Trente ans.

Le caractère prioritaire de ces intérêts explique que, même lorsque la dégradation des relations politico-diplomatiques conduisit certains de ses conseils à le pousser à prendre ouvertement le parti des Écossais, Richelieu ne se détourna pas de son objectif principal et s'en tint à une posture plus prudente, aussi conciliante que possible envers le roi (et la reine) d'Angleterre).

a. Un certain intérêt de Richelieu pour les affaires écossaises est avéré

L'analyse de la correspondance officielle entre Paris et l'ambassadeur de Bellièvre montre clairement qu'à l'automne 1638, le gouvernement français considérait les troubles qui secouaient l'Écosse comme allant dans le sens de ses intérêts.

Il convient d'ajouter que déjà en août 1620 le comte de Tillières avait bien compris que l'Écosse pouvait, en cas de nécessité, servir de tremplin pour les intérêts français, détournant, par exemple, l'intention des Anglais ou servant de base arrière pour recruter des espions et des hommes fidèles au service de Louis XIII : « Ce qui regarde l'Escosse il y a deux moyens de la brouiller dedans soy qui est la religion l'autre dehors qui est la hayne qu'ilz portent aux Anglois. Je ne perdray nulle occasion avec la discretion requise de les avancer tous deux mais un seminaire d'Anglois et d'Escossois en France ce seroit le meilleur pour avancer le premier »⁶¹⁵. Le même comte de Tillières rapporta dans ses *Mémoires* que Richelieu entreprit des négociations secrètes avec les catholiques écossais en 1628, par l'entreprise de l'ancien ambassadeur qui dépêcha un certain M. Watson en Écosse⁶¹⁶.

Ainsi, dans ses lettres, Chavigny encouragea régulièrement le diplomate à recueillir toutes les informations possibles s'agissant des affaires écossaises : elles pourraient servir comme moyen de pression sur Charles I^{er} lors des négociations à Hambourg et empêcher le roi d'y nuire

⁶¹⁵ BnF, Mss, Français 15988, fol. 499, lettre de Tillières à Puisieux, 25 août 1620.

⁶¹⁶ *Mémoires inédits du comte Leveneur de Tillières*, op. cit., « Instructions données par le comte de Tillières à M. Watson, partant de Paris pour se rendre en Écosse », p. 207-210 et « « Négociation de M. Watson en Écosse. Dispositions des Écossais à l'égard de la France », p. 214-217. Notons par ailleurs que les différentes sources, que ce soient des minutes notariales ou des correspondances diplomatiques, révèlent la présence de très nombreux Écossais au service de la France dans la première moitié du XVII^e siècle. Par conséquent, une nouvelle investigation s'impose pour mieux connaître les services qu'ils ont rendus à Louis XIII et au cardinal.

la France dans la cause commune⁶¹⁷. Le père Joseph, lui aussi, supplia de Bellièvre de lui « faire scavoir la suite des affaires d'Escosse. Ce sont des estinelles allumées par des sortes d'esprits qui ne s'appaisent pas si tost ». Nous savons d'ailleurs que l'Éminence Grise fut particulièrement sensible aux événements politiques d'outre-Manche⁶¹⁸.

Dans ce contexte, l'hypothèse d'une paix entre Charles I^{er} et les *Covenanters* qui se serait traduite par un *statu quo* institutionnel était difficilement envisageable par le gouvernement français. C'est ce qui ressort des échanges entre l'ambassadeur de France et les secrétaires d'État : une convocation régulière du Parlement était vue comme un obstacle efficace contre toute velléité d'alliance entre l'Angleterre et l'Espagne, et comme un sérieux revers à la faction pro-espagnole à la cour⁶¹⁹. Par conséquent, le traité de Berwick entre Charles I^{er} et les *Covenanters*, signé le 18 juin 1639, suscita l'inquiétude de Bellièvre car, selon cet accord qui accéléra la démobilisation des armées, les Écossais s'engageaient à ne pas tenir des réunions interdites par la loi, tandis que le roi promettait de convoquer une Assemblée générale de l'Église écossaise et un Parlement à Édimbourg au mois d'août seulement.

Notons que ce penchant pour le *statu quo* ne saurait être vu comme un désir de voir les Écossais vainqueurs. En réalité, les intérêts français dans l'affaire sont plus complexes.

b. Les intérêts français sur les îles Britanniques étaient complexes, et primaient les impératifs de levée de troupes pour d'autres théâtres

Dans la période où la France s'engage militairement en Allemagne dans la guerre de Trente ans, l'effort à consentir était tel, que ses nécessités sur le plan militaire passèrent devant d'autres intérêts, y compris dans la rivalité de Paris avec Londres. Là réside probablement le principal frein à un rapprochement ouvert de Richelieu avec les Écossais.

Encore n'est-ce pas le seul frein, dans la mesure où Richelieu pouvait vraisemblablement mesurer la dimension religieuse de la crise *via* ses informateurs, et juger qu'un soutien ouvert

⁶¹⁷ BnF, Mss, Français 15915, fol. 183, lettre de Chavigny à Bellièvre, Paris, 8 octobre 1638 ; fol. 201, lettre de Chavigny à Bellièvre, Rueil, 29 octobre 1638.

⁶¹⁸ BnF, Mss, Français 15915, fol. 212, lettre du Père Joseph à Bellièvre, Paris, 12 novembre 1638. Sur le père Joseph et la politique franco-anglaise de cette période, voir G. Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, op. cit., t. II, p. 345-354.

⁶¹⁹ BnF, Mss, Français 15915, fol. 318, lettre de Bouthillier à Bellièvre, Rueil, 6 mai 1639.

aux *Covenanters* protestants n'était pas nécessairement aisé à concilier avec les intérêts des relais traditionnels de l'influence française sur les îles Britanniques : les catholiques.

i. *Soulever les Écossais contre le roi d'Angleterre, ou lever des régiments écossais pour le roi de France ?*
Le primat des impératifs militaires français

Si Richelieu avait eu pour priorité de déstabiliser l'Angleterre en soulevant l'Écosse, la mission officiellement confiée à Thomas Chambers – à savoir : la levée des régiments écossais – n'aurait été alors qu'un prétexte, ou tant au plus une affaire secondaire.

Or, d'une part, le cardinal avait un besoin réel et urgent de ces troupes pour d'autres desseins de bien plus grande importance avec l'entrée de la France dans la guerre de trente ans⁶²⁰. D'autre part, les deux objectifs – lever des régiments écossais ou soulever ceux-ci contre Londres – seraient difficilement conciliables : la levée des régiments avait pour effet d'affaiblir les capacités militaires des Écossais, fait qui va à l'encontre de l'intention prêtée à Richelieu et dont celui-ci se montre bien conscient, lorsqu'il dicte à son premier secrétaire « qu'il est avantageux à Charles I^{er} de tirer des Écossais d'Écosse en temps où il y a du trouble en ce Royaume »⁶²¹.

ii. *Soutenir les Covenanters protestants, plutôt que le relais traditionnel des intérêts français que sont les catholiques des îles Britanniques ?*

Certaines sources prêtent au cardinal l'intention de fortifier le clergé catholique en Écosse ; cela nous semble peu plausible⁶²².

Certes, tel était vraisemblablement le dessein de George Con, qui espérait tirer du conflit des bénéfices pour les catholiques écossais, très faibles numériquement et politiquement⁶²³.

⁶²⁰ La question des levées de régiments tenait une place importante dans les missions confiées aux ambassadeurs et résidents de France en Angleterre dans les années 1635-1642. Voir M. Glozier, « Scots in the French and Dutch Armies during the Thirty Years War », art. cit., p. 117-124 ; A. Robertson, *The life of Sir Robert Moray*, op. cit., p. 11-30.

⁶²¹ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 199, minute de la main de Denis Charpentier à Bellièvre, 4 septembre 1638.

⁶²² Sources citées par P. Donald, *An Uncounselled King*, op. cit., p. 181.

⁶²³ Sur le rôle de Con lors de ce conflit, voir C. M. Hibbard, *Charles I and the Popish plot*, op. cit., p. 94-96.

Néanmoins, l'intérêt de Richelieu n'était nullement de compliquer ses relations avec les *Covenanters*, déjà délicates et ambiguës, par un soutien trop appuyé à cette minorité catholique. C'est d'autant plus vrai qu'un certain nombre des presbytériens écossais étaient hostiles aux « capuchons monacaux », traitant ainsi les moines catholiques⁶²⁴. Rappelons d'ailleurs qu'en réponse aux premiers troubles en Écosse dès l'été 1637, Charles I^{er} décida de renouveler les proclamations contre les catholiques, afin de lever toute ambiguïté dans l'esprit des *Covenanters* qui auraient vu dans le rétablissement des rites anglicans un premier pas vers la restauration du catholicisme. Là s'illustrent les limites des leviers d'action de la France, relais des intérêts catholiques, dans des troubles à forte dimension religieuse entre anglicans et protestants.

Néanmoins, la prudence n'empêchait pas Chambers de faire quelques vagues promesses à son oncle afin de lui donner satisfaction, ainsi d'ailleurs qu'au père Joseph, qui espérait que les troubles écossais tourneraient « à l'avantage pour les catholiques »⁶²⁵.

c. Le refus d'une rupture ouverte avec Charles I^{er}

Signe que, dans l'affaire écossaise, primaient pour Richelieu d'autres intérêts que la déstabilisation de la couronne d'Angleterre *via* l'Écosse, le cardinal repoussa la tentation d'apporter un soutien franc aux Écossais et, en dépit de sa mauvaise presse à Londres, s'en tint à une politique conciliante.

Tel est notamment le cas lorsqu'en butte aux complots anti-français qui agitaient la cour d'Angleterre et particulièrement le parti pro-espagnol formé autour de trois femmes – la reine, Marie de Médicis et la duchesse de Chevreuse –, l'ambassadeur Bellièvre évoqua ouvertement un changement de pied politique qui se traduirait par un appui aux révoltés d'Écosse. Jean d'Étampes de Valençay, ambassadeur de France en Hollande, pensait également qu'une guerre civile permettrait de détourner Charles I^{er} des « nouveautés à quoy l'oysiveté et trop grand repos porte les esprits »⁶²⁶.

La réaction de Richelieu fut prudente et plus mesurée : d'un côté, il s'attaché à rassurer le comte Leicester de la neutralité de Louis XIII et, de l'autre, à dissuader Bellièvre

⁶²⁴ Steve Murdoch et Alexia Grosjean, *Alexander Leslie and the Scottish Generals of the Thirty Years' War, 1618-1648*, Londres, Pickering et Chatto, 2014, p. 107.

⁶²⁵ BnF, Mss, Français 15915, fol. 212, lettre du Père Joseph à Bellièvre, Paris, 12 novembre 1638.

⁶²⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 398, résumé d'une lettre de Bellièvre, mars 1639 ; BnF, Mss, Français, 15916, fol. 184, lettre d'Étampes de Valençay à Bellièvre, La Haye, 14 février 1639.

d'entreprendre des actions coûteuses et hasardeuses, susceptibles de nuire encore davantage aux relations entre Paris et Londres, tout en évitant de blesser sa susceptibilité d'ambassadeur⁶²⁷. En effet, au lieu de poursuivre dans des tentatives peu fructueuses, sinon vaines, pour empêcher le renforcement du parti pro-espagnol à la cour d'Angleterre, Richelieu en vint à considérer que la guerre civile en cours entre Charles I^{er} et les *Covenanters* constituait en soi un obstacle suffisant à un rapprochement anglo-espagnol plus poussé⁶²⁸.

Dès lors que les Écossais parvenaient à soutenir l'effort de guerre, nul besoin pour la France de se départir des apparences d'une stricte neutralité. Dans cette optique, le fait que Richelieu affirme de façon répétée sa non-ingérence de principe dans les affaires intérieures britanniques peut être vu comme un moyen de ménager Charles I^{er}, voire de regagner la confiance du couple royal, qui y attachait beaucoup de prix : ainsi le roi d'Angleterre déclarait-il lors d'une audience à Bellièvre « qu'il aurait été offensé si la France lui avait proposé de s'entremettre à l'accommodement entre lui et les Écossais »⁶²⁹. Cette position ferme de Louis XIII devait le convaincre de la sincérité des Français, voire servir « de reigle et d'exemple pour ne se point mesler des affaires d'autrui »⁶³⁰.

d. L'intérêt d'une diplomatie parallèle au service d'une politique attentiste voire opportuniste, d'une posture ambiguë visant à garder « deux fers au feu »

Il ressort de ce qui précède que l'intérêt principal des Français en Écosse consistait à lever des régiments dont Louis XIII avait besoin quitte, d'une part, à priver les Écossais de ces troupes et, ainsi, ne pas saisir une occasion de déstabiliser Charles I^{er} – ce qui, d'ailleurs, ne constitue pas le but premier de Richelieu – et, d'autre part, à ne pas profiter de la situation pour faire d'effort particulier de promotion du catholicisme – au dam de George Con.

Dans ces conditions, il est difficile de voir Chambers comme chargé avant tout d'une mission secrète de soutien aux rebelles écossais.

⁶²⁷ BnF, Mss, Français 15915, fol. 275, lettre de Chavigny à Bellièvre, Rueil, 25 février 1639.

⁶²⁸ BnF, Mss, Français 15915, fol. 331, lettre de La Barde à Bellièvre, Abbeville, 11 juin 1639.

⁶²⁹ BnF, Mss, Français 15915, fol. 292, lettre de Chavigny à Bellièvre, Paris, 25 mars 1639.

⁶³⁰ BnF, Mss, Français 15915, fol. 305, lettre de La Barde à Bellièvre, Rueil, 28 avril 1639.

Rien n'interdit cependant de penser qu'il ait pu remplir, à titre officieux, plusieurs missions que l'on rattachera au triptyque « informer, représenter, négocier » qui résume notre analyse fonctionnelle des fonctions diplomatiques d'un émissaire de haut rang.

Au contraire, dès lors que Richelieu s'en tenait à une politique où primaient les nécessités de levées de troupes – interdisant une rupture avec Charles I^{er} –, mais ne renonçait pas pour autant à tirer quelque parti éventuel des troubles en cour – ne serait-ce que pour éviter une collusion anglo-espagnole défavorable à la France en Europe –, il lui fallait articuler une diplomatie officielle auprès du souverain anglais et une diplomatie moins officieuse auprès de l'autre partie au conflit, dans les limites que permettaient les mœurs diplomatiques de l'époque baroque.

i. L'intérêt d'une diplomatie de l'ambiguïté, quant à son statut et quant à ses fins

À tout le moins, il semble tout à fait probable que Richelieu, profitant des origines écossaises de son aumônier, le chargea également de tisser ou de renouer des liens avec sa famille, ses amis ou tout simplement avec les sympathisants de la France, mission qu'il accomplit avec un plein succès.

En effet, le seul fait de renseigner Paris sur la teneur des événements, même à de simples fins de compréhension et d'anticipation, présentait déjà un intérêt majeur pour le cardinal face à une situation assez inédite. De même, l'entretien de liens « à toutes fins utiles » pouvait présenter un intérêt ne serait-ce qu'en vue de sécuriser la levée des troupes.

En 1639, Chambers semble ainsi avoir servi d'intermédiaire entre les Écossais et le gouvernement français – ce fut par lui que passèrent certaines lettres – et, selon le comte Leicester, les Écossais le percevaient comme leur ambassadeur non officiel en France⁶³¹. D'après les comptes royaux, l'on sait qu'au début de l'année 1639, Louis XIII ordonna de payer une somme de 2 600 livres à « Thomas de Chambres, aulmosnier de Monseigneur le Cardinal [...] pour le voyage qu'il va faire en poste de St. Germain en Laye à Bernicke en Angleterre pour affaires concernant le service de Sa Majesté et pour son retour »⁶³². Or c'est à Berwick qu'un traité de paix fut signé entre Charles I^{er} et les Écossais, le 18 juin 1639, mettant fin à la

⁶³¹ *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État, op. cit.*, t. VI, lettre de Richelieu à Chavigny, Royaumont, 4 mai 1640, p. 689-690 ; A. Sidney, *Letters and memorials of State...*, *op. cit.*, vol. II, p. 645-648, lettre de Leicester à Windebank, Paris, 25 avril/5 mai 1640.

⁶³² BnF, Mss, NAF 165, fol. 37.

première « guerre des évêques ». En se servant de son aumônier, le cardinal s'offrit ainsi l'occasion propice de se tenir informé.

Le fait que la diplomatie baroque admette l'envoi d'émissaires de toutes sortes, même issus d'un État ou d'un peuple (en l'espèce, l'Écosse) auprès desquels ils vont représenter un autre roi (en l'espèce, Louis XIII), donnait une certaine souplesse à l'appareil diplomatique et offrait au cardinal une possibilité d'entretenir auprès des Écossais une présence « à toutes fins utiles » sans pour autant rompre avec Londres. Une souplesse baroque ?

ii. L'ambiguïté du choix d'un homme dans une mission diplomatique parallèle

Par ailleurs, le choix de Chambers comme envoyé parallèle à l'ambassade française à Londres peut être interprété de différentes façons. Spontanément, ce qui a été dit *supra* porte à voir son choix comme la marque d'un penchant pro-écossais. Mais, à l'inverse, on pourrait voir sa désignation comme une tentative de ménager le roi d'Angleterre, que ce soit pour ne pas entraver la levée des régiments ou, plus généralement, à des fins d'entretien de relations correctes. Chambers était en effet le neveu de George Con, lui-même influent auprès de la famille royale anglaise ainsi qu'un membre de la Maison de Richelieu.

Cette hypothèse est d'ailleurs étayée par le fait que le cardinal décida au même moment d'accorder à la reine Henriette-Marie la libération de son ami et confident le chevalier de Jars, emprisonné à la Bastille depuis février 1633, et dont elle demandait l'élargissement depuis lors avec insistance.

En somme, à la lumière de ces éléments, il apparaît ainsi que Richelieu n'avait nul besoin de se compromettre en soutenant les rebelles au risque, d'un côté, de se priver des soldats écossais et, de l'autre, de détourner Charles I^{er} de la France et de le jeter définitivement dans les bras de la faction pro-espagnole⁶³³. Ce risque était d'autant moins à sous-estimer, d'une part, que le roi d'Angleterre fut très tôt persuadé que les Français soutenaient l'Écosse et, d'autre part, que le parti espagnol était déjà très puissant à la cour anglaise⁶³⁴. En revanche, le conflit militaire arrangea le cardinal, qui y trouva un moyen d'empêcher une éventuelle alliance anglo-espagnole. Dans ces conditions, avoir à son service un Écossais catholique ayant lui-même des

⁶³³ Dans ses *Mémoires*, Richelieu évoquait des difficultés que la révolte apporta pour les levées : *Mémoires du cardinal de Richelieu sur le règne de Louis XIII, depuis 1610 jusqu'à 1638*, op. cit., t. X, p. 464.

⁶³⁴ C. M. Hibbard, *Charles I and the Popish plot*, op. cit., p. 91.

liens à la cour de Londres constituait un atout considérable, non seulement pour comprendre la situation, mais aussi pour incarner une certaine présence de la France dans les événements à l'œuvre, voire pour entretenir un canal de discussions avec une partie au conflit que Richelieu n'entendait pas négliger.

4. Une accélération des intrigues franco-écossaises en 1639-1640

La conclusion de la paix de Berwick changea la donne stratégique : tous les efforts pour rallier Henriette-Marie à la cause française se trouvaient réduits à néant : elle restait « autant que l'on peut juger ennemie de la France »⁶³⁵, et Richelieu se trouva pressé d'infléchir sa ligne non-interventionniste tant par son ambassadeur, dès 1639, que par les Écossais eux-mêmes quelques mois plus tard.

Comment le cardinal réagit-t-il à la pression de ces événements ? Il n'infléchit nullement sa ligne politique ; il est vrai que, dans une certaine mesure, les événements jouèrent en sa faveur, le dispensant d'abattre ses cartes.

a. Les risques de la paix de Berwick

Comme en alerta immédiatement Bellièvre, le risque était alors que la fin des troubles intérieurs donnât à Charles I^{er} les mains libres et l'encourageât à agir contre les intérêts français, sous l'influence du Conseil d'Angleterre dont la plus grande partie était notoirement pensionnée par l'Espagne.

i. La tentation d'une approche de plus en plus officielle des Covenanters

Dès l'annonce d'un traité conclu en des termes ne correspondant pas exactement aux vues françaises, Bellièvre jugea urgent d'envoyer en Écosse une ou deux personnes de confiance

⁶³⁵ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 513, lettre de Bellièvre à La Barde, Londres, 7 juillet 1639.

afin de pousser les Écossais à exiger de Charles I^{er}, dans la discussion des conditions de la paix, des clauses obligeant les Anglais « à ne jamais brouiller avec la France »⁶³⁶.

L'ambassadeur allait dans le sens d'un engagement plus poussé en faveur des Écossais, recommandant que ces envoyés fussent fondés à promettre aux *Covenanters* le soutien de la France ainsi qu'un renouvellement de l'ancienne alliance franco-écossaise.

En réalité, Bellièvre avait déjà dépêché quelques-uns de ses amis à titre exploratoire et proposa à Jean de La Barde, commis de Chavigny, pour la mission plus formelle qu'il recommandait, deux Écossais de sa connaissance demeurant alors à Londres. Ces deux hommes manquant cependant de moyens, Bellièvre demanda pour chacun d'eux mille écus et se faisait fort, avec cette somme, de les missionner sous quinze jours⁶³⁷.

ii. Un effort de temporisation qui n'eut pas à durer longtemps

Richelieu ne donna pas de suite aux recommandations pressantes de Bellièvre, au point que celui-ci s'impatiente et n'hésita pas à se faire insistant auprès de Richelieu⁶³⁸, lequel se garda de repousser l'offre de son ambassadeur mais parut temporiser – soit qu'il hésitât, soit qu'il restât attentiste face à des événements inédits, difficiles à analyser mais dont le cours ne semblait pas rentré dans son lit.

Ainsi, après plusieurs semaines de silence, La Barde, dans une lettre du 3 août 1639, demanda en effet diverses précisions dans le but de gagner du temps. Par quelle voie comptait-il introduire la négociation ? Quelles étaient les personnes avec lesquelles il entretenait la correspondance ? Quel était également le rôle que la France devait tenir ? Enfin, la France disposait-elle d'assez de moyens pour y parvenir ?⁶³⁹.

En réalité, Richelieu temporisait, attendant d'une part les détails du traité de paix – l'admission d'Écossais au Conseil d'État pouvant modérer l'influence pro-espagnole dans leur négociation – et d'autre part la réunion des institutions écossaises⁶⁴⁰. La diplomatie est alors un travail sur la durée perçue comme trop mouvante pour ne pas devoir être sans cesse reconditionnée ou rechargée. Le péril est d'être dans les filets de la fixité, de l'immobilité, de

⁶³⁶ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 534, lettre de Bellièvre à Sublet de Noyers, Londres, 8 août 1639.

⁶³⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 513, lettre de Bellièvre à La Barde, Londres, 7 juillet 1639.

⁶³⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 528, lettre de Bellièvre, Londres, 4 août 1639.

⁶³⁹ BnF, Mss, Français 15915, fol. 351, lettre de La Barde à Bellièvre, Mouzon, 3 août 1639.

⁶⁴⁰ BnF, Mss, Français 15915, fol. 353, lettre de Chavigny à Bellièvre, Mouzon, 10 août 1639.

devenir, de chasseur, la proie⁶⁴¹. Tout en pensant à Jean Rousset et à *Circée et le Paon*⁶⁴², citons ici *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé dans son édition de 1647⁶⁴³ :

« Ainsi... vont courant dans le sein de l'oubly toutes les choses mortelles... Depuis que je suis sur ce rivage, Veau que je vois couler n'est pas la mesme qui couloit quand je suis arrivée, mais hélas, ni moy-mesme je ne suis pas la mesme Diane que j'estois... le temps... va poussant et chassant toutes choses devant luy ; et le soleil mesme, qui est celuy qui mesure le temps, suivant le bransle universel de tout ce qui est en l'univers, est chassé par le temps... Et qu'est-ce donc... continuoit-elle, en relevant un peu la voix, qu'est-ce donc puisque tout change et rechange, qui te semble tant extraordinaire en une chose ordinaire ?... Dis-tu pas que ce n'est pas toy qui changes ?... Mais... si je ne suis plus Diane, qui suis-je devenue ? Le contraire... de cette Diane que je soulois estre : ô Dieux, quel déplorable changement !... »

Ce qui nous inclinerait à situer la politique de nos acteurs entre deux pôles : d'une part, une tension pragmatique et volontariste destinée à éviter le piège du mobilisme des temps et donc des humains à travers une insertion dans ce mobilisme même ; d'autre part l'adhésion à une nécessité ne relevant pas de déterminations seulement objectives et donc factuelles, mais portant de manière volontaire à rompre les logiques interactives afin de rendre illisibles ses propres fins et surtout d'empêcher qu'en étant appréhensibles elles cessent de participer du théâtre du monde et de son mystère.

D'ailleurs, les événements qui suivirent donnèrent sinon raison à Richelieu, du moins satisfaction. Réuni le 12 août, l'Assemblée de l'Église écossaise décida d'abolir l'épiscopat et demanda à tous les Écossais de signer le *Covenant*. Quant au Parlement écossais, rassemblé le 31 août, il ne se contenta pas uniquement de confirmer cette abolition, mais institua également un impôt de guerre et se réserva le droit de gouverner en l'absence du roi d'Angleterre. Les événements en Écosse pouvant provoquer la résurgence des conflits armés, se mêler ouvertement des affaires britanniques eût été, pour le cardinal, commettre une erreur politique, risquant de dégrader encore davantage les rapports entre les deux couronnes et d'assurer ainsi le triomphe de la faction pro-espagnole. La proposition de Bellièvre fut donc officiellement

⁶⁴¹ Bruce Morrisette, « Structure de la sensibilité baroque », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 11, 1959, p. 86-103.

⁶⁴² Jean Rousset, *La Littérature de l'âge baroque en France : Circée et le paon*, Paris, José Cortin, 1983.

⁶⁴³ *L'Astrée de messire Honoré d'Urfé, Marquis de Verrome, Comte de Chasteau-neuf, Baron de Chasteau-Morand, ...*, Paris, Augustin Courbé, 1647, IV, p. 67-70.

écartée par le gouvernement⁶⁴⁴. En revanche, l'ambassadeur reçut pour instruction de continuer à se montrer bienveillant envers les *Covenanters*⁶⁴⁵.

Par ailleurs, il convient d'ajouter à cet égard que le comportement de Bellièvre qui n'arrêtait pas de presser son gouvernement est une preuve de faible compréhension de la diplomatie officielle des enjeux en Écosse et d'absence de l'analyse des ressorts religieux de la crise. Ce phénomène explique sûrement la nécessité d'employer Thomas Chambers qui était sans doute bien informé et comprenait mieux la situation.

b. « L'affaire de la lettre » des *Covenanters* à Louis XIII (1639-1640)

Quoi que les circonstances en fussent troubles, Richelieu trouva aussi pressé d'intervenir par les Écossais eux-mêmes. Certes, ils ne formulèrent pas ouvertement d'appel à l'aide étrangère⁶⁴⁶. Néanmoins, William Colville, agent du *Covenant*, semble avoir eu l'intention de s'adresser à Louis XIII en mai 1639, projet toutefois abandonné⁶⁴⁷. Surtout, deux députés du Parlement d'Écosse, Charles Seaton, comte Dunfermlin et John Campbell, deuxième lord Loudoun, entreprirent de solliciter le soutien de la France à leur cause, tant *via* Bellièvre – de façon avérée – que par une lettre adressée à Louis XIII – de façon plus trouble.

i. Une intrigante initiative des Écossais

En effet, lors de leur retour à Londres le 12 février 1640 après l'échec d'une première mission, ces deux députés prirent contact avec l'ambassadeur de France, qui rapporta que lord Loudoun lui avait déclaré que les *Covenanters* comptaient sur le soutien et la protection du roi de France, qu'ils avaient l'intention d'informer pleinement Louis XIII des raisons de leur rupture avec Charles I^{er}, qu'Édimbourg souhaitait entretenir un agent écossais à la cour de France

⁶⁴⁴ BnF, Mss, Français 15915, fol. 368, lettre de Chavigny à Bellièvre, Grenoble, 2 octobre 1639. Qui plus est, dans un mémoire envoyé à Bellièvre en janvier 1640, le gouvernement français stipula que même si les Anglais traitaient continuellement en sous-main avec l'Espagne, le roi de France ne s'engagerait à rien pour le moment. En revanche, si Charles I^{er} se déclarait ouvertement pour l'Espagne, la France ferait une union avec l'Écosse (AMAE, CP Angleterre, vol. 48, fol. 13).

⁶⁴⁵ BnF, Mss, Français 15915, fol. 393, lettre de Chavigny à Bellièvre, Paris, 30 décembre 1639.

⁶⁴⁶ P. Donald, *An Uncounselled King*, op. cit., p. 171.

⁶⁴⁷ D. Stevenson, *The Scottish Revolution, 1637-1644*, op. cit., p. 180.

comme le faisait déjà La Haye, et que, à défaut de soutien français, ils se tourneraient vers la Hollande ou les villes et les princes d'Allemagne⁶⁴⁸.

Peu de temps après éclata « l'affaire de la lettre » des *Covenanters* à Louis XIII. Sept *Covenanters* – parmi lesquels lord Loudoun, incarcéré à la Tour de Londres pour ce fait en mars 1640 – auraient signé une lettre implorant l'assistance du roi de France. Il est avéré qu'une lettre des Écossais fut apportée début avril 1640 à la cour française par William Colville, mais on en ignore le contenu⁶⁴⁹. On peut néanmoins supposer que ce messenger était également chargé de transmettre au roi, peut-être oralement, toutes sortes de précisions, par exemple, concernant les persécutions que subissaient les seigneurs d'Écosse de la part de Charles I^{er}⁶⁵⁰. Le comte de Leicester demanda d'ailleurs l'arrestation de Colville, mais il reçut une fin de non-recevoir⁶⁵¹.

L'affaire se compliqua encore quand une copie de la même lettre fut interceptée par Charles I^{er} après l'arrestation de James, frère de William Colville, en février 1640. Le roi d'Angleterre rendit public ce document devant le Court Parlement (Le *Short Parliament* réuni le 13 avril 1640), espérant vraisemblablement s'assurer le soutien de celui-ci dans la guerre contre l'Écosse. Cependant cette tactique ne produisit pas l'effet escompté : le *speaker*, John Glanville, n'y prêta guère d'attention⁶⁵².

ii. La prudence bienveillante du cardinal

Dans « l'affaire de la lettre », le cardinal fit preuve de la même prudence qu'envers Bellièvre. Cette affaire aggravait encore la méfiance des Anglais : Windebank, convaincu de la complaisance de la France à l'égard de l'Écosse et plus que jamais désireux d'en obtenir la preuve, confia à son fils Thomas, alors à Paris, la tâche délicate de se rapprocher de Richard

⁶⁴⁸ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 625, lettre de Bellièvre à Chavigny, Londres, 2 décembre 1639.

⁶⁴⁹ CSPV, vol. XXV, lettre de Giovanni Giustinian, ambassadeur de Venise en Angleterre, au Doge et au Sénat, Londres, 27 avril 1640, p. 38 : « Deux jours avant la réunion du Parlement, Sa Majesté fit arrêter les commissaires écossais et confisquer tous leurs papiers, sous prétexte que la poursuite de leurs négociations était une imposture, dans le dessein secret de ne rien retarder et de ne rien conclure, mais surtout parce que l'un d'eux était imposteur et signataire de la lettre au roi de France. Celui-ci est dans la Tour, plus strictement gardé que les autres, pour être soumis à un examen sévère, et on dit librement que le roi entend le faire condamner au supplice extrême pour son crime grave. Cela a complètement fait échouer les négociations et, dans cette affaire, tout tend au conflit ».

⁶⁵⁰ S. Murdoch et A. Grosjean, *Alexander Leslie, op. cit.*, p. 107 ; D. Stevenson, *The Scottish Revolution, 1637-1644, op. cit.*, p. 179-181.

⁶⁵¹ *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État, op. cit.*, t. VI, lettre de Richelieu à Chavigny, p. 688 ; lettre de Richelieu à Chavigny, Royaumont, 4 mai 1640, p. 689-690 ; lettre de Richelieu à Chavigny, Royaumont, 5 mai 1640, p. 690-691. Avenel semble confondre les deux frères Colville ; selon lui, William Colville servait d'intermédiaire entre les Écossais et Chambers.

⁶⁵² D. Stevenson, *The Scottish Revolution, 1637-1644, op. cit.*, p. 184. Voir également *Proceedings of the Short Parliament of 1640*, éd. Esther S. Cope, Londres, Royal Historical Society, 1977, p. 96, 122, 134.

Smith, évêque de Chalcédoine – « grand confident du Cardinal » – avec « la grande adresse et la grande précaution », pour découvrir la véritable nature des rapports entre Richelieu et les Écossais⁶⁵³.

Afin d'éviter une crise diplomatique majeure entre les deux couronnes, Louis XIII accorda une audience au comte Leicester en vue de le convaincre qu'il ignorait l'existence de la lettre des *Covenanters*⁶⁵⁴. Richelieu, de son côté, se hâta de s'entretenir avec Thomas Windebank dans le but de l'assurer qu'il n'avait jamais pensé à fomenter la révolte en Écosse⁶⁵⁵. En outre, le cardinal désavoua l'activité de son ambassadeur à Londres : « Par l'événement Mr de Bellièvre cognoistra que nous avons esté plus sages que luy »⁶⁵⁶. Bellièvre fut donc rappelé à Paris dès janvier 1640, sans qu'il lui soit désigné de successeur. Le chargé d'affaires qui prit alors le relais s'attacha à nier l'authenticité de la copie de la lettre présentée par Charles I^{er} devant le Parlement : Jean de Montereul la présentera comme un faux établi pour « ruiner la bonne intelligence entre les deux couronnes »⁶⁵⁷.

Ainsi, Richelieu n'a pas fondamentalement infléchi sa posture politique devant les diverses pressions qu'il subissait en ce sens, et les développements suivants de la crise britannique ne donneront pas tort à son jugement⁶⁵⁸.

⁶⁵³ AMAE, CP Angleterre, vol. 47, fol. 633, lettre de F. Windebank à T. Windebank, 12/22 décembre 1639 ; fol. 639, lettre de F. Windebank à T. Windebank, Londres, 5/15 décembre 1639.

⁶⁵⁴ A. Sidney, *Letters and memorials of State...*, op. cit., vol. II, p. 645-648, lettre de Leicester à Windebank, Paris, 25 avril/5 mai 1640.

⁶⁵⁵ AMAE, CP Angleterre, vol. 48, fol. 86, lettre de T. Windebank à F. Windebank, Paris, 5/15 décembre 1639.

⁶⁵⁶ *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État*, op. cit., t. VI, lettre de Richelieu à Chavigny, Royaumont, 4 mai 1640, p. 689-690.

⁶⁵⁷ Bellièvre quitta l'Angleterre en février 1640, y laissant en tant que chargé des affaires son secrétaire Jean de Montereul (v.1614-1651). Ce dernier accomplit cette responsabilité de mars 1640 à juillet 1641.

Pour l'arrestation de James Colville, annoncée par Richelieu dans la *Gazette*, voir BnF, Mss, Français 15995, fol. 64, duplicata d'une lettre de Montereul, 8 mars 1640 ; fol. 103, duplicata d'une lettre de Montereul, 2 août 1640 et *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État*, op. cit., t. VI, lettre de Richelieu à Chavigny, Royaumont, 4 mai 1640, p. 689-690.

⁶⁵⁸ À son retour en France en février 1640, Bellièvre assura le cardinal que Charles I^{er} ne pouvait rien entreprendre au préjudice de la France (CSPV, vol. XXV, lettre d'Anzolo Correr, ambassadeur de Venise en France, au Doge et au Sénat, Paris, 14 février 1640, p. 16).

C. Charles I^{er}, Richelieu et le Long Parlement (1640-1642)

La suite des évènements semble justifier *a posteriori* l'attentisme apparent du cardinal, sous-tendu par le choix d'une politique qui consistait en réalité à maintenir « deux fers au feu » tout en sauvant les apparences et l'essentiel des intérêts directs de la France, et que seule permettait la possession d'atouts diplomatiques tels que Chambers. En effet, les troubles britanniques dépassèrent rapidement l'Écosse pour s'étendre à l'Angleterre, et Richelieu ne se départit pas de sa prudence.

Toutefois, dans les années 1640-1642, cette prudence changea peut-être de ressorts : elle peut en effet être vue moins comme le fruit de réflexions stratégiques nourries par un appareil diplomatique complexe à même d'informer Paris avec exactitude – ce que permettaient les contacts de Chambers avec des Écossais –, que comme le résultat d'un phénomène contraire : une sorte de difficulté à appréhender les rapports de force, faute de parvenir à établir des liens aussi étroits avec les parties en présence au conflit. À défaut de comprendre ce qui se jouait réellement dans la révolution qui commence, et qui échappe largement aux représentations et aux catégories d'analyse des diplomates, le plus sage était de ne pas s'engager trop avant, de ne négliger aucune des parties mais de ne pas prendre le risque d'une déstabilisation qu'il serait difficile de contrôler.

Pour le Cardinal, s'en tenir à un prudent *statu quo* était d'autant plus tentant que la situation anglaise s'avérait plus favorable à la France qu'il n'y paraissait au lendemain de la paix de Berwick, du moins au regard des diplomates qui lisaient sans le prisme des enseignements tirés des missions d'un Chambers.

1. Une situation politique favorable à la France

Sans que la France ait eu à intervenir directement, la politique du cardinal paraît payer : les événements tournèrent rapidement à l'avantage des Français à plusieurs égards.

D'abord, il apparut vite que Charles I^{er} ne pourrait pas sortir victorieux du conflit – constat partagé par la plupart des observateurs étrangers⁶⁵⁹. Le Court Parlement, qu'il dissout le 5 mai 1640 après seulement trois semaines de session, avait refusé de voter les dépenses nécessaires à la poursuite de la guerre. Surtout, il apparut peu à peu que les équilibres politiques sur lesquels le roi d'Angleterre avait choisi de s'appuyer, faisant une large place au parti pro-espagnol à sa cour, constituaient non seulement des appuis fragiles, mais aussi un jeu contre-productif, dans la mesure où il lui valait davantage d'hostilités que de soutiens.

a. L'échec des négociations entre Charles I^{er} et l'Espagne

Il apparut rapidement que Charles I^{er} n'avait guère de secours à trouver auprès des Espagnols, du moins pas autant qu'escompté.

En effet, si le comte de Strafford, conseiller du roi, entreprit dès le lendemain de la dissolution du Court Parlement des négociations avec l'Espagne pour solliciter son aide financière – le nerf de la guerre –, en échange d'une protection des bateaux et marchandises espagnols dans la Manche, les discussions échouèrent : Charles I^{er} a pu se méfier des réactions des Anglais à une alliance avec l'Espagne très catholique, tandis que celle-ci dut faire face à une révolte massive en Catalogne, à partir de mai 1640.

b. La dispersion de la faction catholique pro-espagnole

Le roi s'engagea alors dans la « seconde guerre des évêques » qui s'avéra encore plus désastreuse que la première pour ses forces. À la fin d'octobre 1640, à Ripon, il fut forcé de conclure un traité provisoire avec les Écossais. Ces derniers exigèrent que les négociations fussent transférées à Londres et que le Parlement d'Angleterre participât à l'élaboration du traité final. N'ayant pas le choix, Charles I^{er} ordonna la convocation du Parlement le 3 novembre 1640.

Or le nouveau Parlement, appelé Long Parlement, s'avéra profondément hostile à la faction catholique pro-espagnole – Montereul parla du « mauvais vent qui commençait à souffler pour les catholiques » – et organisa une véritable chasse aux « mauvais conseillers » de Charles I^{er}⁶⁶⁰.

⁶⁵⁹ Pauline Gregg, *Charles I^{er}*, traduit de l'anglais par Philippe Delamare, Paris, Fayard, 1984, p. 342.

⁶⁶⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 48, fol. 197, transcription d'une lettre de Montereul, 6 décembre 1640.

Ainsi, Windebank, accusé d'avoir signé des lettres de grâce en faveur des prêtres récusants et des jésuites, s'enfuit en France en décembre 1640, suivi par Montagu en avril 1641. Quant au comte de Strafford et à l'archevêque Laud, ils furent arrêtés et incarcérés à la Tour de Londres. Enfin, en septembre 1641, Marie de Médicis se vit contrainte de quitter l'Angleterre.

Il convient de noter par ailleurs que, lorsque la reine mère passa en Angleterre et s'installa au *St James's Palace* à Londres, sa présence commença rapidement à susciter une hostilité, liée au train de vie et au militantisme catholique de la reine mère⁶⁶¹. Contraint d'accueillir sa belle-mère, Charles I^{er} lui-même redoutait la hausse des dépenses. En effet, la pension allouée à Marie de Médicis s'élevait à cent livres par jour au trésor royal, et ce au moment des conflits militaires avec l'Écosse⁶⁶². Par ailleurs, Henriette-Marie ordonna immédiatement de payer 20 000 livres de dettes de sa mère⁶⁶³. À cela s'ajoutaient les divertissements de la cour et les dépenses qu'ils engendraient. À titre d'exemple, le masque *Salmacida Spolia* – dernier joué à Whitehall en janvier 1640 avant le début de la guerre civile –, mettait en scène les liens familiaux unissant la reine d'Angleterre avec Marie de Médicis⁶⁶⁴. Par conséquent, un certain nombre de pamphlets et de satires attribuaient la levée de l'impopulaire *ship money* – impôt maritime destiné à l'origine à protéger les habitants des côtes contre les pirates mais devenu régulier et permanent depuis 1634 – à la nécessité de maintenir le train de vie de la reine mère⁶⁶⁵. À ce propos, citons un extrait publié par l'avocat londonien William Prynne :

« The Queene Mother wheresoever shee hath beene, there could be no peace
or tranquility, yet ship and conduct mony must be had to keepe her and her Shakraags,
who are now well clothed and must have new suits if the City lendeth money »⁶⁶⁶.

Au-delà de cet aspect purement financier, le comportement de Marie de Médicis conforta également les soupçons de conspiration pour encourager Charles I^{er} non seulement à mettre en

⁶⁶¹ M. Smuts, « Religion, European Politics and Henrietta Maria's Circle », art. cit., p. 31.

⁶⁶² Toby Osborne, « A Queen Mother in Exile: Marie de Médicis in the Spanish Netherlands », dans Philip Mansel et Torsten Rott (dir.), *Monarchy and Exile: The Politics of Legitimacy from Marie de Médicis to Wilhelm II*, Basingstoke, Hampshire/New York, Palgrave Macmillan, 2011, p. 31.

⁶⁶³ Carolyn Harris, *Queenship and Revolution in Early Modern Europe: Henrietta Maria and Marie Antoinette*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2016, p. 159.

⁶⁶⁴ Karen Britland, « An Under-States Mother-in-Law: Marie de Médicis and the Last Caroline Court Masque », dans Clare McManus (dir.), *Women and Culture at the Courts of the Stuart Queens*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003, p. 204-223.

⁶⁶⁵ En effet, en 1634, Charles I^{er} imposa le *ship money* qui obligeait toutes les villes maritimes à fournir des bateaux ou des fonds pour en construire. Cette première perception de la contribution navale s'effectua raisonnablement bien. Une telle réussite amena le gouvernement à étendre l'impôt au pays tout entier, comtés de l'intérieur comme comtés maritimes. La taxe fut répétée en 1636, 1637 et 1638, et cela souleva de résistances (voir K. Sharpe, *The Personal Rule of Charles I*, op. cit., p. 537-600).

⁶⁶⁶ William Prynne, *Hidden works of darkenes brought to publike light. Or necessary introduction to the history of the Archbishop of Canterburie's trial*, Londres, 1645, p. 196.

place l'absolutisme à la française mais également à restaurer la religion catholique en Angleterre. Ces craintes furent alimentées par l'aménagement d'une chapelle privée au *St James's Palace* servie par le père jésuite Jean Suffren, confesseur de la reine depuis 1611⁶⁶⁷. Divers libelles et pamphlets commencèrent alors à circuler en cachette blâmant « les agents jésuites de la reine mère », discréditant encore plus la faction⁶⁶⁸. Dans l'un de ses pamphlets les plus connus Prynne décrivait ainsi « la mission » de Marie de Médicis en Angleterre :

« And to further this Catholike work more effectually, the Queen Mother must be sent over into England, to contribute her assistance to the Catholike party here, which she had so much assisted in France, and forraign parts. No wonder then if the designe succeeded, prevailed so much of late, since assisted, promoted by so many powerfull active agents »⁶⁶⁹.

Finalement, à mesure que la situation politique en Angleterre se dégradait, la présence de Marie de Médicis commença à faire l'objet d'une hostilité populaire de plus en plus grandissante, au point de solliciter une protection supplémentaire contre les foules se rassemblant près de la résidence de la reine mère en mai 1641⁶⁷⁰. Cette demande poussa la Chambre des communes à faire pression sur les Lords afin de demander au roi le départ de sa belle-mère.

Richelieu trouva d'autant plus d'avantage à cette purge que, même après le départ de la duchesse de Chevreuse en mai 1640, l'entourage de la reine mère continuait à répandre des rumeurs visant à discréditer la France. Ainsi, par exemple, dans ses lettres, Montereul rapporta que les agents espagnols avaient fait croire que les Français préparaient une armée de trente mille hommes à Calais pour pouvoir intervenir en Angleterre. Qui plus est, Marie de Médicis continuait à accueillir les exilés, à l'image de Sarran de Lalanne, président du Parlement de Bordeaux, qui arriva à Londres en février 1641 et put s'entretenir tant avec la reine qu'avec « les Français réfugiés à Londres, messieurs les ducs de La Valette et de Soubise, le marquis de La Vieuville, le président Le Coigneux et Monsigot mtre. des comptes et mons. Dalot »⁶⁷¹.

⁶⁶⁷ Georges Minois, *Le confesseur du roi : les directeurs de conscience sous la monarchie française*, Paris, Fayard, 1988, p. 360.

⁶⁶⁸ A titre d'exemple, voir le pamphlet anonyme intitulé *A discoverie, to the praise of God, and joy of all true hearted Protestants, of a late intended plot by the papists, to subdue the Protestants : Being a true copy of a discourse between William O Conner a priest, and servant of the Queen Mother, and Anne Hussey an Irish gentlewoman* et publié à Londres en 1641.

⁶⁶⁹ William Prynne, *The Popish Royall Favourite: or, A Full Discovery of His Majesties Extraordinary Favours to, and Protections of notorious Papists, Priests, Jesuits ...*, Londres, 1643, p. 57.

⁶⁷⁰ T. Osborne, « A Queen Mother in Exile », art. cit., p. 36.

⁶⁷¹ Voir Sarran de Lalanne, *L'exil agréable ou voyage du président Lalanne pour fuir la tyrannie du Cardinal de Richelieu et conserver son honneur*, fol. 14-17. Je présente toute ma gratitude à Christian Jouhaud qui m'a

Enfin, Henriette-Marie n'était d'ailleurs pas en reste : intrigant pour que ces rumeurs fassent l'objet d'une audition de Montereul devant le Parlement, la reine se serait confiée en privé dans les termes suivants : « on est très aise en France, on y vit du malheur de ce pays »⁶⁷².

c. Les appels à l'aide de la famille royale anglaise

Ainsi, la situation s'était retournée au point que, privés de l'appui des Espagnols et de leurs agents, Charles I^{er} et Henriette-Marie en furent réduits à chercher l'aide de Louis XIII, et ce, dès la dissolution du Court Parlement. De son côté, le comte de Holland, ancien ambassadeur d'Angleterre en France ainsi qu'« ami et confident » de la duchesse de Chevreuse, pressa Charles I^{er} de conclure une ligue avec la France⁶⁷³.

Il est à noter que, dans cette visée, le roi d'Angleterre demanda avec insistance la nomination d'un nouvel ambassadeur de France ; signe peut-être du sens politique puissant dont étaient investis certains épisodes d'intermittence dans la chronologie des ambassades, ainsi que le choix de leur statut d'ambassade ordinaire ou extraordinaire.

Notons que le couple royal anglais ne négligea pas non plus, dans cet effort, les voies diplomatiques personnelles ou parallèles. Ainsi, la reine s'attacha à joindre ses efforts à ceux de Richelieu en vue d'obtenir le chapeau de cardinal pour son ancien aumônier Jacques Le Noël du Perron.

2. Une situation diplomatique délicate pour Richelieu

Quel fut alors le comportement de Richelieu vis-à-vis de cette conjoncture politique favorable aux intérêts français qui se présenta soudainement à la fin de 1640 ? Le cardinal

signalé l'existence de ce manuscrit (déposé aux archives départementales du Lot-et-Garonne, dans le fonds Dubois sous la cote 5 J 303 ; il s'agirait d'une copie du XVIII^e siècle) et permis d'utiliser sa propre transcription.

Sarran de Lalanne, fils de Lancelot de Lalanne, président au Parlement de Bordeaux, et de Finete de Pontac, appartient à une illustre famille de parlementaires. En 1619, son père résigna sa charge de président de Parlement en sa faveur. Richelieu, devenu grand maître et surintendant général du commerce, nomma Sarran lieutenant de la navigation pour les provinces de Guyenne et Saintonge. En 1639, il se trouva accusé du crime de fausse monnaie, ce qui lui valut un arrêt du Parlement de Bordeaux du 30 janvier 1640 le condamnant à mort et à la perte de tous ses biens et de toutes ses fonctions en 1641. N'ayant pas pu rencontrer Richelieu, il s'exila et ne retourna en France qu'en mai 1619, après la mort de Louis XIII. En 1643, Sarran de Lalanne se vit réintégré dans toutes ses fonctions. Il disparut le 24 mars 1664 (voir Jean-Claude Huguet, « Le livre de raison du président Sarran de Lalanne. Introduction, édition et notes », *Les Cahiers du Bazadais*, n° 160, p. 6-9).

⁶⁷² AMAE, CP Angleterre, vol. 48, fol. 389, résumé d'une lettre de Montereul, 27 juin 1641 ; BnF, Mss, Français 15995, fol. 127, duplicata d'une lettre de Montereul, 4 octobre 1640.

⁶⁷³ C. M. Hibbard, *Charles I and the Popish plot*, op. cit., p. 178-179.

n'exploita pas à outrance les difficultés de Charles I^{er} et conserva une stratégie de « deux fers au feu » – ou, disons, une position d'équilibre.

a. Resserrer les liens avec Charles I^{er}

Premier « fer au feu » : Richelieu se garda bien de « lâcher » le roi d'Angleterre. L'une des missions officielles confiées au nouvel ambassadeur de France en Angleterre, La Ferté-Imbault, fut au contraire de resserrer les liens avec Charles I^{er} – conformément néanmoins aux sentiments des parlements d'Angleterre et d'Écosse – afin de parvenir, entre autres, au rétablissement du Palatinat⁶⁷⁴.

En outre, si Richelieu s'attachait à se concilier les parlementaires quitte à leur faire miroiter un soutien français, il se garda systématiquement d'apparaître comme étant à l'initiative de pourparlers qui eussent compromis la France devant le roi d'Angleterre. Il se contenta, par intérêt politique, de laisser entendre aux députés anglais que s'ils proposaient sérieusement un traité avec la France, peut-être Louis XIII l'accepterait-il. De même avec le Parlement d'Écosse : si les parlementaires avaient l'intention de s'allier avec la France, l'initiative devait venir de leur part, afin de ne pas prêter le flanc aux rumeurs évoquées plus haut⁶⁷⁵ ; Louis XIII ne se mêlerait pas non plus de la nomination et de la convocation d'un résident écossais en France, son utilité devant être jugée par l'Écosse elle-même.

b. Établir les relations avec les Parlementaires

Second « fer au feu », Richelieu s'attachait parallèlement à établir des relations directes avec les parlementaires.

i. Une politique d'entrisme au Parlement

Arrivé quelques semaines avant l'ouverture du Court Parlement, Montereul suivait déjà la vie parlementaire de près depuis quelque temps. En plus de la correspondance officielle, il tint un journal du Parlement dans lequel il notait scrupuleusement les discussions ayant rapport à la religion ainsi que les plaintes formulées par les députés à l'encontre de cercles catholiques.

⁶⁷⁴ Voir le mémoire adressé à La Ferté-Imbault (AN, Fonds d'Étampes, 508AP/9, 5 octobre 1641).

⁶⁷⁵ AN, Fonds d'Étampes, 508AP/9, deux lettres de Chavigny à La Ferté-Imbault, Amiens, 7 septembre 1641 et Chaulnes, 24 septembre 1641.

Il ne tarda pas non plus à tisser des liens avec un certain nombre de parlementaires, dont John Pym, puritain et opposant farouche à l'Église catholique, qu'il considérait comme susceptible de renverser la « cabale » et de pousser la reine mère hors d'Angleterre⁶⁷⁶. Montereul était également en relation avec les comtes de Holland et de Northumberland⁶⁷⁷. De façon générale, une confiance accrue entre la France et le Parlement d'Angleterre était de nature à faire peur à la maison d'Autriche, tout en évitant de compromettre Louis XIII en s'engageant de façon trop précise⁶⁷⁸.

Il est à remarquer, là aussi, que Richelieu procéda suivant la même tactique à l'égard du Parlement d'Écosse, non seulement en vue de limiter les marges de manœuvre de Charles I^{er}, mais aussi parce que de bons rapports avec les députés écossais étaient indispensables à la levée des régiments⁶⁷⁹. En outre, en cas de dissension entre les deux Parlements, Louis XIII pourrait se poser en médiateur pacifique⁶⁸⁰.

ii. Les limites de l'influence de Richelieu auprès du Parlement anglais

Il faut souligner que, si Richelieu a réussi à se ménager des appuis au Parlement, l'entreprise n'était pas simple.

● Un entrisme entravé par l'hostilité de nombre de parlementaires envers la France

En effet, une part des députés ne voyaient pas sans méfiance le jeu de la France, régulièrement soupçonnée de soutenir le catholicisme en Angleterre ; l'entourage d'Henriette-Marie fit d'ailleurs courir le bruit selon lequel le nouvel ambassadeur de France, La Ferté-Imbault, avait pour mission de défendre les catholiques de l'oppression des puritains, dût-il

⁶⁷⁶ C. M. Hibbard, *Charles I and the Popish plot*, op. cit., p. 167 et Bernard Cottret, *La révolution anglaise : une rébellion britannique, 1603-1660*, Paris, Perrin, 2015, p. 144.

⁶⁷⁷ BnF, Mss, Français 15995, fol. 170, duplicata d'une lettre de Montereul, s.d. ; *Proceedings of the Short Parliament of 1640*, op. cit., p. 38-39.

⁶⁷⁸ AN, Fonds d'Étampes, 508AP/9, lettre de Chavigny à La Ferté-Imbault, Amiens, 4 octobre 1641.

⁶⁷⁹ Malgré son importance, la levée de troupes ne constituait pas le seul but de l'ambassade de La Ferté-Imbault contrairement à ce que suggère Loïc Bienassis (L. Bienassis, « Richelieu and Britain (1634-1642) », art. cit., p. 146). Pour la négociation des levées de La Ferté-Imbault, voir A. Robertson, *The life of Sir Robert Moray*, op. cit., p. 11-30 ; M. Glozier, « Scots in the French and Dutch Armies during the Thirty Years War », art. cit., p. 123).

⁶⁸⁰ AMAE, CP Angleterre, vol. 48, fol. 473, transcription d'une lettre de La Ferté-Imbault, 7 novembre 1641 ; fol. 483, transcription d'une lettre de La Ferté-Imbault, Londres, 13 novembre 1641.

s'opposer pour cela au Parlement⁶⁸¹. Le sentiment anti-français de certains députés fut sans doute attisé encore par les appels à l'aide lancés par le couple royal à Louis XIII.

À titre d'exemple de cette hostilité, citons la perquisition effectuée dans le logis de Montereul, loué auprès d'une femme catholique, l'arrestation et l'emprisonnement à la Tour de Londres du père Philip, confesseur d'Henriette-Marie, le 2 novembre 1641, et, surtout, « l'affaire du pamphlet »⁶⁸². Il s'agit d'une publication clandestine – mais largement diffusée – soutenant que Philip ainsi que le supérieur des capucins auraient été choisis et envoyés par Richelieu en Angleterre dans le but d'espionner et de favoriser la faction pro-française, et auraient agi de concert afin de semer la discorde entre Anglais et Écossais. Les noms des autres membres de l'entourage proche d'Henriette-Marie y étaient également cités : Sir John Winter, secrétaire de la reine, William Thomson, son aumônier et George Con⁶⁸³. Face aux protestations de la France, le Parlement ordonna de faire brûler publiquement le pamphlet. Si, en réalité, l'attitude de la France à l'égard des catholiques anglais était méfiante – ils étaient vus comme attachés aux intérêts de l'Espagne et entretenant les relations avec l'entourage de Marie de Médicis –, il est vrai que des persécutions de plus en plus violentes de prêtres catholiques obligèrent La Ferté-Imbault à intervenir régulièrement en leur faveur, tout en essayant de maintenir de bons rapports avec les parlementaires afin de découvrir « leurs sentiments les plus confidents »⁶⁸⁴.

● *Un entrisme limité par faute de moyens ?*

Dans l'affaire, le contraste est frappant entre, d'une part, la réussite de la politique d'entrisme de Richelieu auprès des Écossais – au point que l'enthousiasme de ceux-ci en devient même embarrassant dans l'affaire de la lettre des *Covenanters* – et, d'autre part, ses difficultés à trouver quelque influence auprès du Parlement anglais.

Les raisons de ce contraste peuvent être de plusieurs natures. Peut-être les Anglais, pour des raisons notamment religieuses ou historiques, étaient-ils viscéralement moins bien disposés

⁶⁸¹ BnF, Mss, Français 15995, fol. 177, duplicata d'une lettre de Montereul, s.d.

⁶⁸² Pour la perquisition, voir BnF, Mss, Français 15995, fol. 243, duplicata d'une lettre de Montereul, 23 mai 1641.

⁶⁸³ Voir les articles des plaintes formées contre le père Philip : AMAE, CP Angleterre, vol. 48, fol. 468, 1641.

⁶⁸⁴ Voir l'affaire de huit prêtres catholiques condamnés à mort par le Parlement : AMAE, CP Angleterre, vol. 48, fol. 512, transcription d'une lettre de La Ferté-Imbault, 17 décembre 1641 ; fol. 515, résumé d'une lettre de La Ferté-Imbault, 26 décembre 1641.

À cette occasion, Henriette-Marie sollicite l'ambassadeur pour demander leur grâce auprès le Parlement, mais La Ferté-Imbault craignait pour sa réputation (AMAE, CP Angleterre, vol. 49, fol. 3, résumé d'une lettre de La Ferté-Imbault, 2 janvier 1642).

envers la France que ne l'étaient les héritiers de la *Ould Alliance* franco-écossaise. Peut-être ces raisons étaient-elles d'ordre plus stratégique : l'Écosse, après tout, avait peu d'intérêts concurrents ou rivaux avec ceux de la France, tandis que les intérêts français et anglais se heurtaient plus rapidement du fait de la géographie, des stratégies colonio-commerciales ou de la volonté de rayonnement en Europe.

Sans exclure ces explications possibles, on peut également avancer un autre type d'explication, tenant aux moyens diplomatiques dont disposait Richelieu : si la chance l'avait doté d'un représentant et d'un informateur tout trouvé pour les affaires écossaises, en la personne de Chambers, elle ne lui avait pas autant souri dans les affaires anglaises. En effet, d'une part, il ne disposait pas d'hommes profondément liés aux parlementaires anglais ; d'autre part, la nature même de la crise était peut-être difficile à appréhender pour les esprits français de l'époque. Dans le mouvement de construction de l'absolutisme royal, la France avait en effet connu des révoltes nobiliaires et des conflits religieux ; mais que la contestation vînt de l'émergence d'une force politique et militaire significative autour d'un organe politique représentatif et extérieur au roi, donc parfaitement étranger au « logiciel » pré-absolutiste, n'était peut-être pas chose aisée à comprendre pour des diplomates issus de la haute noblesse française.

L'inadéquation entre, d'une part, la nature libérale et pré-révolutionnaire de la crise anglaise et, d'autre part, les outils d'analyse que les ambassadeurs français tiraient de leur formation et de leur expérience peut ainsi contribuer à expliquer une forme d'incompréhension des dynamiques à l'œuvre, laquelle porte inmanquablement à une forme d'attentisme conservateur, prudent voire brouillon.

3. « *La Grande Remontrance* »

La précipitation des événements en 1641-1642, qui correspond d'ailleurs aux derniers mois du cardinal, conduisit ainsi celui-ci à donner à sa politique de ménagement symétrique de Charles I^{er} et du Parlement une inflexion dans un sens pacificateur.

En effet, en cette période, les événements politiques s'accéléraient et bouleversèrent encore davantage les îles Britanniques. Le 21 novembre 1641, le Long Parlement vota, à une courte majorité, la Grande Remontrance, déclaration limitant les pouvoirs militaires du roi ainsi que son droit de choisir ses propres conseillers. Le 4 janvier 1642, Charles I^{er} se rendit en personne devant les Communes pour faire procéder à l'arrestation de cinq députés considérés

comme radicaux dont John Pym, mais, prévenus, ceux-ci se réfugièrent dans la Cité de Londres tandis que le roi, impuissant face à l'hostilité de la population, décida de quitter la capitale.

La Ferté-Imbault, inquiet de ces péripéties, hésita sur le comportement à adopter : la meilleure option était-elle que le Parlement prît le dessus sur le roi ou que les deux partis restassent à forces égales⁶⁸⁵ ? Le gouvernement semblant privilégier le premier scénario, comme le montrent les instructions adressées par Chavigny à l'ambassadeur : œuvrer, discrètement et d'une manière extrêmement prudente, à ce que l'autorité de Charles I^{er} fût modérée par celle du Parlement⁶⁸⁶. En effet, Richelieu ne croyait pas à la possibilité d'une alliance solide avec le roi d'Angleterre contre les Habsbourgs et, par conséquent, ne souhaitait pas le voir sortir vainqueur du conflit, la crainte d'un rapprochement anglo-espagnol plana toujours⁶⁸⁷.

À l'inverse, le Parlement étant « le parti le plus affectionné à la France », le voir sortir renforcé de cette crise ouvrait la perspective d'alliance contre la maison d'Autriche⁶⁸⁸. Quant à l'idée d'une longue guerre civile où aucune partie n'eût pris un ascendant aisé, Richelieu ne pouvait la voir que comme un obstacle à la levée des régiments écossais, ainsi que comme affaiblissant durablement un pays dont il avait davantage intérêt à se faire un allié contre les Habsbourgs.

C'est dans ces circonstances où la correspondance diplomatique révèle une forme d'embarras que ne parvient pas à dissiper une lecture claire et assumée des événements que, même occupé au siège de Narbonne, Richelieu ordonna à l'ambassadeur de conserver suffisamment de crédit auprès des deux parties pour pouvoir travailler à un accommodement et éviter la guerre⁶⁸⁹. Ainsi, par exemple, Chavigny donna instruction à La Ferté-Imbault, pour le cas où Charles I^{er} l'appellerait auprès de lui à York, de lui répondre favorablement, tout en laissant son secrétaire à Londres afin de ménager aussi les députés et, le cas échéant, leur présenter le départ de l'ambassadeur comme visant à « procurer le repos et la paix pour l'Angleterre »⁶⁹⁰.

Avec plusieurs tentatives de médiation de l'ambassadeur, la diplomatie de Richelieu prit ainsi un tour pacificateur – « il faudrait mieux chercher de s'accommoder par l'entremise du

⁶⁸⁵ AN, Fonds d'Étampes, 508AP/9, lettre d'un inconnu à La Ferté-Imbault, s.d. ; AMAE, CP Angleterre, vol. 49, fol. 10, résumé d'une lettre de La Ferté-Imbault, 16 janvier 1642.

⁶⁸⁶ AN, Fonds d'Étampes, 508AP/9, lettre de Chavigny à La Ferté-Imbault, Paris, 17 janvier 1642.

⁶⁸⁷ AMAE, CP Angleterre, vol. 49, fol. 152, lettre de La Ferté-Imbault, Londres, 4 juillet 1642.

⁶⁸⁸ AN, Fonds d'Étampes, 508AP/9, lettre de Chavigny à La Ferté-Imbault, Fontainebleau, 1^{er} août 1642.

⁶⁸⁹ AN, Fonds d'Étampes, 508AP/9, lettre de Chavigny à La Ferté-Imbault, Narbonne, 4 avril 1642.

⁶⁹⁰ AN, Fonds d'Étampes, 508AP/9, lettre de Chavigny à La Ferté-Imbault, Narbonne, 28 avril 1642.

roi de France que par celle de quelqu'un d'autre ». Notons que ces tentatives furent vaines : toujours perçu par Charles I^{er}, à tort ou à raison, comme sympathisant du Parlement, l'ambassadeur dut quitter l'Angleterre en août 1642 et laisser le pays en proie à toutes les affres de la révolution et de la guerre civile⁶⁹¹.

⁶⁹¹ AN, Fonds d'Étampes, 508AP/9, deux lettres de Chavigny à La Ferté-Imbault, Lyon, 9 juillet 1642 et Chantilly, 22 août 1642 ; C. M. Hibbard, *Charles I and the Popish plot*, *op. cit.*, p. 223.

CONCLUSION

Jusqu'aux événements récents, après la chute de l'URSS et le règlement du difficile démantèlement de la Yougoslavie, le continent européen pensait être sur le point d'atteindre un idéal recherché depuis longtemps : une paix perpétuelle sur son sol. Pourtant, les équilibres internationaux résultant de l'intense travail diplomatique qui a accompagné la fin de la Guerre froide semblent aujourd'hui soudainement rompus. À qui en revient la faute ? Certains, jusqu'au président ukrainien Volodymyr Zelensky, voient dans le déclenchement de ce conflit « un échec retentissant de la diplomatie » de l'Europe, ciblant tout particulièrement celle de Paris et de Berlin¹. À défaut d'éviter la guerre, la diplomatie serait-elle le moyen d'y mettre un terme ? Là encore, les analyses « à chaud » sont majoritairement pessimistes sur les chances de succès d'initiatives diplomatiques. D'une part, parce que toutes les tentatives de médiation entreprises jusqu'à présent se sont avérées vaines, dès lors qu'aucune des deux parties ne semble considérer qu'elle n'a pas davantage à gagner sur le champ de bataille. D'autre part, curieusement, parce que l'idée même d'ouvrir des discussions diplomatiques fait peser sur celui qui l'émet un soupçon de défaitisme, voire de déloyauté envers son camp : l'étiquette « pro-russe » guette rapidement tout dirigeant ou ancien dirigeant occidental qui plaide en faveur de discussions, et une telle opinion n'a même pas d'existence publique en Russie. De façon générale, la diplomatie est aujourd'hui cantonnée à traiter quelques aspects secondaires du problème, tels les échanges de prisonniers ou certaines facilités d'exportation de produits agricoles, mais pas le fond politique de l'affaire, pour lequel elle est vue comme irréaliste, voire suspecte.

On serait tenté de dresser un parallèle entre notre époque et celle à laquelle cette étude est consacrée, c'est-à-dire les dernières décennies d'un ordre international né à la Renaissance et trouvant un terme net avec le traité de Westphalie. À cette époque déjà, un intense ballet diplomatique s'employait à colmater les brèches qui s'ouvraient dans la tectonique des puissances, c'est-à-dire maîtriser les conflits ouverts, composer un ordre international aussi durable que possible et compatible avec les rapports de force du moment, consolider les liens

¹ Voir, par exemple, un article de Marcel Boyer, professeur émérite d'économie à l'Université de Montréal, intitulé « Le drame ukrainien, ou l'échec retentissant de la diplomatie » (<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/760819/guerre-en-ukraine-le-drame-ukrainien-ou-l-echec-retentissant-de-la-diplomatie> ; consulté en septembre 2023).

entre ces plaques en mouvement – États, groupes religieux, forces centrifuges au sein même des États – et, avant toute autre chose, comprendre les mouvements qui agitaient le monde. Ainsi, la politique étrangère est une manœuvre complexe visant à poursuivre l’accomplissement d’une ambition au travers de la réalité des rapports de force comme des ambitions rivales et, pour la mettre en œuvre, encore faut-il que « l’intendance suive », c’est-à-dire qu’existe un appareil diplomatique efficace. Or l’existence d’un tel appareil d’État n’a rien d’évident dans la période qui nous intéresse, celle où la mise en place des appareils administratifs n’est pas achevée dans les États modernes, même ceux qui sont en marche vers l’absolutisme, tels l’Angleterre et la France.

Ainsi, à travers l’exemple des relations franco-anglaises, cette étude avait pour but à démontrer que même si la politique internationale est le cœur du pouvoir des souverains, ne serait-ce que parce qu’elle règle leurs mariages et donc la poursuite de leurs dynasties, la modernisation de l’appareil diplomatique est nettement plus lente, plus tardive et plus timide que celle du reste de l’appareil d’État. La diplomatie restait alors un des arts prisés dans la vie de cour, bien davantage qu’un métier ; elle était affaire de personnes, bien davantage que d’institutions. Dans une telle situation, elle présentait alors un aspect très personnalisé et, par conséquence, le succès des missions diplomatiques, et donc des entreprises de politique étrangère, dépendait souvent directement de la personnalité des ambassadeurs, de leurs ambitions ainsi que d’intérêts privés (leurs intérêts personnels, voire ceux de factions de la Cour ou de forces politiques ou religieuses particulières). Le poids des ambassadeurs dans la mise en œuvre ou non, puis dans le succès ou l’échec d’une politique était d’autant plus important que ces acteurs diplomatiques jouissaient d’une assez large autonomie dans l’exercice de leurs missions, que ce soit à titre individuel – ce qui est paradoxal pour des représentants personnellement nommés par le roi et révoqués *ad nutum* – que collectif, la diplomatie formant un véritable « système » qui, même face aux velléités réformatrices de l’absolutisme, conservait une force de résistance par l’inertie – « la grande force de l’État profond », pour reprendre une formule d’Hubert Védrine².

Ainsi, par exemple, Jacques I^{er} n’aurait probablement pas pu conduire une politique d’ingérence médiatrice et pacifiste dans la France des années 1614-1616 s’il n’avait pu compter sur un Thomas Edmondes, ambassadeur non seulement talentueux et bien introduit à la cour de Marie de Médicis comme auprès des Grands en rébellion, mais aussi partageant pleinement la

² Cité par Chloé Morin, *Les inamovibles de la République. L’État malade de ses élites ?*, La Tour d’Aigues, Éditions de l’Aube, 2020.

ligne politique de son souverain ? Comment peut-on expliquer que, menée par d'autres qu'Edmondes, la même politique ait échoué en 1621-1622, alors qu'elle s'était soldée, tout au moins partiellement, par la réussite d'Edmondes quelques années plus tôt ? De même, s'il n'avait pas eu ses réseaux parallèles et personnels d'informateurs et d'espions, Richelieu aurait-il pu saisir la gravité et la complexité de la situation politico-religieuse caractérisant les îles Britanniques dans les années 1635-1642 et en tirer toutes les conséquences, c'est-à-dire s'en tenir à une politique attentiste à l'égard de Charles I^{er}, sans négliger les Écossais ni les parlementaires ? *A contrario*, le comte de Tillières n'a-t-il pas sérieusement retardé les négociations d'une union matrimoniale entre la France et l'Angleterre au motif que, catholique fervent, il ne pouvait se résoudre à voir la sœur du roi épouser un prince protestant ? De même, l'inexpérience diplomatique et le tempérament « fonceur » du seigneur de Blainville n'ont-ils pas contribué à l'aggravation des relations entre les deux couronnes qui a débouché, quelques mois plus tard, sur une confrontation militaire ? À l'inverse, si les réponses à ces interrogations ne sont pas toujours aisées, faute notamment de sources, une reconstitution des mouvements politico-diplomatiques entre les deux royaumes, aussi précise que le permet l'exploitation de la correspondance diplomatique, a permis de prouver que les structures des appareils diplomatiques ainsi que le jeu protéiforme d'acteurs jouissant d'une certaine autonomie ont laissé, indiscutablement, une empreinte sur le cours des événements politiques entre la France et l'Angleterre. Afin de proposer sur cette base une lecture renouvelée des relations franco-anglaises dans les années 1610-1642 – qui a fait l'objet de la cinquième partie du présent travail –, cette thèse s'est efforcée de mettre en exergue certaines facettes de l'appareil diplomatique, en adoptant une approche à quatre volets.

Premièrement, une analyse minutieuse des sources a fait ressortir l'archaïsme et la faiblesse institutionnelle de l'appareil diplomatique franco-anglais par rapport aux autres institutions et administrations déjà modernisées dans les deux royaumes « pré-absolutistes » ; ce phénomène, à l'œuvre depuis les règnes de François I^{er} et d'Henri VIII, s'était intensifié à l'époque qui nous intéresse. Il s'agit ainsi de démontrer dans un premier temps en quoi les ambassades de France en Angleterre et d'Angleterre en France dans les années 1610-1642 gardaient un caractère encore très peu formalisé sur le plan administratif, mettant en œuvre des ressources davantage personnelles que professionnelles ou institutionnelles.

Après avoir procédé à l'établissement des listes fiables des ambassades – ce qui constituait déjà en soi un travail sujet à caution – nous avons cherché à mettre en lumière les signes les plus évidents de la faible structuration des ambassades du point de vue « organique ».

D'une part, il s'agissait de montrer le caractère extrêmement intermittent des ambassades dans la première moitié du XVII^e siècle. En effet, une grande irrégularité persistait des deux côtés de la Manche dans la présence et dans le nombre d'ambassadeurs, toutes qualités confondues : on alternait entre des moments de grand fourmillement diplomatique, avec parfois deux voire trois ambassadeurs du même royaume, et des périodes plus au moins longues d'absence totale d'émissaires officiels. Quant à la diplomatie permanente, structurée autour des ambassades ordinaires, elle occupait encore une place relativement faible, malgré une émergence et un développement rapide à l'époque de la Renaissance. La place encore dominante des missions extraordinaires et spéciales – tant courtes que longues – n'a fait que confirmer le caractère intermittent des ambassades ainsi que la faible structuration de la diplomatie par rapport à d'autres institutions d'une France et d'une Angleterre s'engageant dans la voie de l'absolutisme. D'autre part, l'établissement des listes a permis de souligner le caractère encore floue et fluctuant des distinctions entre ambassades ordinaires et extraordinaires, distinctions qui résultaient à première vue de différences d'appellations et de traitement statutaire et protocolaire, mais qui, en réalité, n'avaient rien de très opérant sur le plan juridique et rien de très évident sur le plan fonctionnel.

Puis, second axe de ce travail de recherche, nous présentons une étude socio-professionnelle des ambassadeurs, dont la place n'était que plus centrale dans la diplomatie baroque en l'absence d'appareil administratif structuré, et qui s'est rapidement avérée nécessaire. Ainsi, l'analyse des profils sociaux de diplomates des années 1610-1642 a révélé qu'il s'agissait d'une petite société capable de fournir des acteurs diplomatiques se constituant et se renouvelant, au-delà des similitudes importantes, un peu différemment en France et en Angleterre. Sur les deux rives de la Manche, on procédait principalement à un recrutement au sein de la noblesse titrée – plus ancienne en France et plus récente en Angleterre –, faisant une large part aux officiers servant déjà le roi dans des institutions civiles du côté anglais et dans l'armée et à la cour royales du côté français. Concernant la formation à l'exercice des fonctions diplomatiques, en l'absence d'études spécialisées, elle avait une portée générale tout en étant par ailleurs inégalement suivie en France et en Angleterre : alors que la grande majorité des ambassadeurs anglais séjournant à la cour de Louis XIII avaient fréquenté des universités et des *Law school* londoniennes, les représentants français avaient l'éducation de la noblesse d'alors : préceptorat, académie équestre et, dans une moindre mesure, collège. Cette mince formation initiale était compensée par divers modes d'initiation pratique et d'acculturation – voyages de formation, apprentissage des langues étrangères ou exercice des fonctions de secrétaire ou d'informateur auprès d'un ambassadeur –, également plus développés du côté anglais. Enfin,

l'étude des pratiques dans le recrutement des ambassadeurs – vivier et critères de recrutement – nous a poussé à nous interroger sur l'existence d'une problématique « carrière diplomatique ». S'il est sans doute encore prématuré de parler de carrière, dans la mesure où les missions diplomatiques restent des activités ponctuelles pour la vie de la plupart des ambassadeurs, plusieurs signes montrent que, dans la période qui nous intéresse, l'activité diplomatique est en voie de professionnalisation, au point d'être pour certains acteurs – notamment de second rang – un métier à part entière.

Le troisième volet de notre étude a visé à montrer que, dans la première moitié du XVII^e siècle, le système diplomatique comprenait une véritable nébuleuse d'acteurs peu articulés, de tous rangs et de toute nature.

D'une part, un même roi pouvait avoir plusieurs ambassadeurs en même temps dans le même pays. Inévitablement, ces ambassadeurs devenaient souvent rivaux et concurrents, conférant à l'ambassade baroque une dynamique de tensions, désordonnée en apparence par des tiraillements entre des acteurs dont les comportements et les stratégies rivales procédaient de rationalités guidées par des intérêts personnels, mais aussi professionnels – chacun voyant à sa façon le service de son roi – et parfois même politiques – chacun ayant ses propres vues politiques, voire ses propres correspondants parmi les partis de la cour. Quant au pouvoir, bien que les monarques aient tenté de créer des conditions de collaboration et de coexistence pacifique entre les ambassadeurs – indispensables pour la bonne tenue des missions –, cette entreprise était souvent restée moins aboutie dans le cas de la diplomatie que dans celui des offices d'administration intérieure. Ce constat a démontré que non seulement l'époque n'en était pas encore à ce que ses diplomates soient de purs exécutants des volontés de leurs souverains, mais il pouvait même arriver aux gouvernements d'être cantonnés *volens nolens* à un rôle moins acteurs que spectateurs dans certaines interactions d'un jeu diplomatique impliquant des émissaires jouissant d'une certaine autonomie.

D'autre part, les ambassadeurs ne détenaient pas le monopole de la mise en œuvre de la politique extérieure : la diplomatie baroque était caractérisée par un foisonnement d'agents officiels de second rang : agents, résidents, secrétaires d'ambassades ou chargé d'affaires. Cette profusion d'acteurs secondaires – s'explique par la volonté du pouvoir de constituer un réseau diplomatique plus large que celui des ambassadeurs, à défaut de disposer d'un système d'ambassades pleinement institutionnalisé. Recrutés dans les viviers sociaux de l'absolutisme – petite noblesse, bourgeoisie –, étant plus expérimentés et plus « professionnels » que les

ambassadeurs, ils peuvent ainsi être vus, à maints égards, comme les fers de lance d'une modernisation « par le bas » de l'outil diplomatique.

De surcroît, le repérage et l'étude d'acteurs diplomatiques secondaires des relations franco-anglaises dans les années 1610-1642 a permis de sortir également de l'oubli historiographique un nombre d'autres agents – non plus officiels, mais cette fois officieux – qui fournissaient des services indispensables. Agissant la plupart du temps dans le secret, ils ont représenté la frange la plus difficile à identifier et à catégoriser dans le système de protagonistes des relations franco-britanniques de la période considérée. Ainsi, on a pu distinguer plusieurs catégories d'agents officieux : les envoyés secrets, chargés de négocier en sous-main ; les informateurs divers et variés, tels que des personnes pensionnées par une puissance étrangère à laquelle elles fournissent en contrepartie des renseignements (sans être nécessairement des espions) ; ou encore des espions et des aventuriers à la solde de la France ou de l'Angleterre. La mise en lumière de ces personnages – leurs origines sociales et leurs parcours professionnels – n'a fait que confirmer le caractère véritablement protéiforme que revêtait la diplomatie baroque de la première moitié du XVII^e siècle.

Enfin, le quatrième volet de ce travail a pour objet de souligner un paradoxe, qui traduit à lui seul la spécificité de la diplomatie franco-anglaise : si ses structures administratives, confiée à une multitude d'acteurs souvent peu professionnels, étaient encore peu consolidées, laissant une large place aux jeux personnels et aux réseaux plus au moins formels, à l'inverse, ses pratiques étaient codifiées avec une très grande minutie.

D'abord, la diplomatie baroque était ainsi un art d'écrire, comportant des pratiques et des techniques réglées par des normes précises. En effet, notre étude a démontré que les deux principales fonctions exercées par l'ambassadeur – informer et négocier – relevaient en réalité des pratiques de l'écrit. Compte tenu de cette importance de l'écrit dans la diplomatie, les bureaux des gouvernements ainsi que les ambassadeurs de France en Angleterre et d'Angleterre en France s'efforçaient de maîtriser différents procédés techniques d'écriture. En ce sens, il fallait étudier les écrits diplomatiques non pas comme une source « normative » mais comme un état de la pratique, de sa matérialité et de sa forme, incluant les spécificités liées à la structure et au contenu des différents types de documents produits – tels que les dépêches, les instructions, les commissions ou les lettres de créance –, ainsi que les conditions de leur production et conservation, ou encore les enjeux de transport et de sécurité. Rappelons par ailleurs que notre attention s'est davantage portée sur l'analyse de la correspondance officielle, laissant globalement de côté un pan entier de l'écriture des diplomates : leurs écrits privés.

Brièvement mentionnés dans le cadre de ce travail, ils mériteraient sans aucun doute une étude plus poussée. En effet, bien qu'il s'agît d'une écriture « grise » qui n'était pas destinée à être lue par tous et, par conséquent, peut paraître moins noble, elle n'en était pas moins professionnelle dans certains cas.

Outre l'art d'écrire, la diplomatie baroque franco-anglaise était également une mise en scène physique, une chorégraphie. L'un des objectifs de cette thèse était de montrer que cette dernière comportait des coutumes donnaient à la diplomatie une incarnation physique composée et scénographiée avec minutie, en réglant très précisément les placements et les gestes des différents acteurs, ainsi que leur statut matériel – logement de l'ambassadeur de façon à inscrire son ambassade dans la géographie d'une capitale, entretien et défraiement par le roi l'accueillant. Outre le statut matériel, cette mise en scène physique reposait largement sur des « savoir-paraître » : la diplomatie baroque était un grand ballet dont tous les mouvements étaient régis par un cérémonial précis. Cette chorégraphie, inspirée de l'étiquette française et élaborée pour chaque catégorie d'acte et de personne, était profondément investie d'un sens politique et suivait des règles construites de façon à la fois prétorienne – la règle était élaborée au fil des cas concrets par ceux qui la mettaient en œuvre – et bilatérale – un roi, même « pré-absolutiste », devait tenir compte des perceptions des autres souverains. De plus, une homogénéité d'*habitus* entre tous les acteurs circulant de part et d'autre de la Manche tendait à former de ce corps diplomatique un seul milieu, « un seul monde pour deux Couronnes ». Ces caractéristiques expliquent largement que les règles du jeu diplomatique conduisaient à faire du milieu diplomatique un système cohérent qui, par une force d'inertie, pouvait opposer une résistance aux velléités modernisatrices des rois « pré-absolutistes ».

Tous ces axes de travail ont pu être suivis grâce à l'exploitation de la correspondance diplomatique, source capitale, particulièrement riche et relativement peu exploitée pour la période qui nous a intéressé. Contrairement à un certain nombre d'idées reçues, les dépêches diplomatiques se sont avérées être non pas des simples comptes-rendus des événements politico-diplomatiques entre deux puissances, mais des sources incroyablement riches d'analyses faites par des contemporains, observateurs privilégiés des événements, bien informés ; elles offrent aussi l'avantage de transcrire de façon souvent précise et directe la pensée et les intentions des autorités politiques. Qui plus est, une étude minutieuse des échanges entre ambassadeurs et secrétaires d'État a redonné toute leur matérialité aux échanges étudiés et a permis de mettre à jour les mécanismes de fonctionnement courant de l'appareil diplomatique.

Parmi les fonds de papiers et de documents personnels que nous avons transcrits et analysés dans le cadre de cette étude, c'est celui de Thomas Edmondes, constitué d'à peu près 15 000 lettres échangées avec toutes les personnalités politiques et diplomatiques marquantes de l'époque, qui se démarque de loin par son caractère exceptionnel. L'exploitation de la correspondance inédite d'Edmondes – conservée, rappelons-le, à la *British Library* ainsi qu'aux *National Archives* de Kew – donne une vision complète des rapports diplomatiques rédigés par l'ambassadeur anglais. En effet, prises ainsi dans leur ensemble, ces relations d'ambassades constituent une base précieuse, à la fois globale et solidement sourcée, pour suivre dans les moindres détails l'évolution des relations franco-anglaises dans les années 1610-1617 et 1629-1630, périodes peu étudiées par l'historiographie. À cet égard, il serait du plus grand intérêt de transcrire, d'analyser et de publier la correspondance diplomatique de Thomas Edmondes afin de mettre à la disposition de la communauté des historiens et des chercheurs une base particulièrement riche qui alimenterait des futures études sur les relations internationales dans la première moitié du XVII^e siècle. En attendant, le lecteur trouvera dans les annexes du présent travail, comme en avant-goût, une série de lettres importantes de l'ambassadeur.

SOURCES

Manuscrits

Archives du ministère des Affaires étrangères (France)

Correspondance politique Angleterre :

- vol. 26 : documents divers et ambassades de du Tour et d'Effiat (1612-1624)
- vol. 27 : ambassade de Tillières (février-mai 1624)
- vol. 28 : ambassade d'Effiat (mai-octobre 1624)
- vol. 30 : ambassades de Tillières et d'Effiat (mai-août 1624)
- vol. 32 : ambassades d'Effiat et de La Ville-aux-Clercs (1624-1625)
- vol. 33 : plusieurs envoyés (1625)
- vol. 34 : ambassade d'Effiat (janvier-avril 1625)
- vol. 35 : ambassades d'Effiat, de La Ville-aux-Clercs, de Tresmes et de Chevreuse
- vol. 36 : ambassade de Blainville (juillet 1625-avril 1626)
- vol. 39 : ambassade de Bassompierre (août 1626-janvier 1627)
- vol. 41 : plusieurs ambassadeurs et envoyés (1626)
- vol. 42 : plusieurs envoyés (1627-1628)
- vol. 43 : ambassade de Châteauneuf (1629)
- vol. 44 : ambassades de Châteauneuf, de Fontenay-Mareuil et de Poigny (1630-1632)
- vol. 45 : ambassades de Fontenay-Mareuil, de Poigny et de Senneterre (1632-1635)
- vol. 46 : ambassades de Poigny, de Senneterre et de Bellièvre (1636-1637)
- vol. 47 : ambassade de Bellièvre (1638-1639)
- vol. 48 : ambassade de La Ferté-Imbault (1640-1641)
- vol. 49 : ambassade de La Ferté-Imbault (1642)

Mémoires et Documents France :

- 395 : « Réception des Ambassadeurs et Princes Estrangers en France [...] depuis l'an 1634 jusques a 1640 »

Archives nationales (France)

Minutier central :

- I 130, apprentissage de damoiselle Anthoinette Berault, présenté par le cousin du second mari de sa mère, messire Jean de Seton, chevalier lieutenant des gardes écossaises de Sa Majesté, seigneur de Colons, Montaubin, La Chapelle Libernon, 5 septembre 1657
- VI 429, compte entre Edward Herbert, « à présent logé à Paris rue de Tournon » et Gédéon Tallemant et Nicolas Rambouillet, 22 janvier 1624
- VI 431, vente de chevaux par Jacques Aufry à Helye Wynn, écuyer de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, 30 mai 1625
- VI 443, bail de Jacques Garsaulan, sieur de Chambrezaie à Isaac Wake par l'intermédiaire de René Augier, 20 janvier 1631
- VI 443, procuration d'Henry de Vic, 29 janvier 1631
- VI 443, accord entre René Augier et Henry de Vic et Paul Triggs, marchand de Londres, 16 mars 1631
- VI 443, procuration de René Augier, 22 avril 1631
- VI 443, bail de Jacques Garsaulan, sieur de Chambrezaie à Isaac Wake, 20 mai 1631
- VI 443, bail de Marie Bigot à René Augier, 17 juin 1631
- VI 458, procuration de John, vicomte de Scudamore, 2 mars 1639
- VIII 579, transaction entre Charles de La Bretonnière et Louis de L'Hospital, baron de Vitry, 7 septembre 1611
- XVII, 140, contrat de mariage entre Louis de La Taille et Louise du Val, en présence de Madeleine de l'Aubespine, veuve de René du Val, ambassadeur à Venise, 19 février 1605
- XVIII 150, 3 juin 1610, testament de Catherine de Bassompierre
- XIX 353, obligation, 27 janvier 1605
- XIX 421, vente d'une terre par Jacques d'Étampes, marquis de La Ferté-Imbault à Marc Antoine de Granès, écuyer ordinaire de Louis XIII et de Richelieu, 16 mai 1641
- XXIII 159, fol. 2, fol. 26 et fol. 3/C/80, bail par Charles de l'Aubespine à François Dannezeau, 1^{er} janvier-16 mai 1603
- XXIII 241, contrat de mariage de Jean de Montereul, avocat en la Cour de Parlement, et de Jeanne Chasteigner, 10 août 1610
- XXIV 113, bail d'une maison par Thomas Edmondes par l'intermédiaire de William Beecher, 16 octobre 1609
- XXIV 114, vente de Philippe de Gondy à « haut et puissant seigneur Messire François baron de Bassompierre », 11 janvier 1610
- XXIV 305, baron du Tour, constitution de rente, 15 janvier 1618
- XXIV 306, Gaspard Dauvet, seigneur des Marêts, acte de partage, 6 février 1619
- XXIV 306, partage de succession de Claude Prud'homme, 6 février 1619
- XXIV 326, transport du bail au nom de Charles de l'Aubespine, chevalier seigneur de Châteauneuf, 3 mai 1629

XXIV 431, fol. 261, obligation, 18 août 1649

XXXIII 277, inventaire après décès de Nicolas de Chantemerle, sieur de Courtoy et de Vertault, dressé à la requête de sa veuve, Charlotte Moynier, et de ses enfants, 19 mars 1641

XXXV 439, inventaires des titres de Grignon, 14 septembre 1675

XXXIX 73, vente par Jacques d'Étampes à Claude Mangot, 14 janvier 1641

XLI, 130, inventaire après décès de Madeleine de l'Aubespine, veuve de René Du Val, chevalier, seigneur de Stores, 16 janvier 1625

XLII 104, John Hepburn, mémoire des papiers, 18 septembre 1643

XLV 62, inventaire après décès de René de Thou, seigneur de Bonneuil, 3 septembre 1631

LI 171, contrat de mariage de Pomponne II de Bellièvre avec Marie de Bullion, 16 novembre 1633.

LI 257, inventaire après décès de Pierre d'Alméras, 26 février 1637

LI 257, inventaire après le décès de Madeleine Brullard, faite à la requête de Nicolas Faure, seigneur de Berlize, 3 mai 1635

LIV 305, inventaire après décès du seigneur de Blainville, 8 mars 1628

LIV 481, contrat de mariage entre Robert Arnauld et Catherine de La Boderie, 23 juillet 1613

LIV 552, inventaire des papiers de John Hepburn, 19 août 1643

LIX 119, testament de Claude Dumolin, 9 janvier 1661

LIX 543^B, règlement de dette de Gabriel de Châteaubriant, seigneur des Roches-Baritault, 2 février 1638

LXXIII 396, mise en apprentissage par John Seton, écuyer, sieur de Saint-Germain, l'un des vingt-cinq gentilshommes de la garde écossaise du roi, 6 novembre 1648

LXXV 153, inventaire après décès de Nicolas Faure, seigneur de Berlize, 8 février 1671

LXXVIII 235, acte concernant Bellièvre, 10 mai 1632

LXXXVII 424, donation d'Antoine de La Boderie, « chevalier sieur dudit lieu et de Bron » à sa fille, 22 décembre 1607

XCI 220, bail de jardin à Isaac Wake, 31 août 1631

XCVI 32, renonciation par Henri de Senneterre à la succession de Jean Gabriel de Senneterre, son fils, 4 juin 1639

XCVI 55, 6 avril 1650, acte concernant Claude Dumolin et ses frères

C 168, inventaire après décès d'Alexandre de Seton, archer des gardes écossaises, 8 août 1618

CVIII 34^A, acte concernant Michel Lucas, mars 1606

CXII 42, Gaspard Dauvet, seigneur des Marêts et Élisabeth Brûlart, quittance, 14 octobre 1643

CXXII 445, fol. XV, contrat de mariage de Catherine de Boislorée, 15 février 1643

CXXII 1591, 1617, partage entre Jean-Jacques de Sève et Étienne de Sève

Séries K et KK (Monuments historiques)

K 1338, « Pouvoirs donnés par Louis XIII, au sieur de La Boderie, conseiller d'État, pour traiter avec le roi d'Angleterre, Paris, 24 mai 1610 ».

K 1338 3, « Pouvoirs donnés par Charles I^{er}, roi d'Angleterre, à Thomas Edmondes, chevalier de la Toison d'Or, trésorier de l'Hôtel, pour traiter avec la France, à Westminster, le 11 juin 1629 »

KK 544, « Règlements de la Maison du roi. 1560-1606 »

Séries O (Maison du roi)

O 1 9, fol. 351, provision de l'office de grand fauconnier de France à Nicolas Dauvet (entre 1645 et 1650)

O 1 10, fol. 31, provisions de premier président au Parlement de Paris à Pomponne II de Bellièvre, 1651

Série X (Parlement civil, sous-série X¹)

X1^A 8645, 8649, 8651, 8652, 8659 : lettres patentes et ordonnances : actes royaux et autres enregistrés par le Parlement (1602-1656)

Série Y (Châtelet de Paris)

138, fol. 449, donation par Madeleine du Val à Anne et à Louise du Val, ses cousines, 31 mars 1600.

144, fol. 359, donation de François Jouvenel des Ursins à Claude Paris, 3 novembre 1605.

156, fol. 259, ratification du contrat de mariage de Claude de l'Aubespine, chevalier, baron de Châteauneuf, et Gasparde de Chevières, 27 juillet 1615.

159, fol. 156, donation à François de Bassompierre par Madeleine de Radeval, 31 mars 1618.

159, fol. 378, contrat de mariage de Jacques d'Angennes, seigneur de Poigny, et de Élisabeth de Brouilly, 9 octobre 1618.

162, fol. 12, donation par Françoise de Chalvet à Pierre Court, 8 avril 1621.

164, fol. 424, testament de Madeleine de l'Aubespine, par lequel elle fait donation à Charles de l'Aubespine, conseiller en la cour de Parlement, son neveu de la terre et seigneurie de Stores, 25 septembre 1620 et 15 mai 1624.

165, fol. 101, donation à Michel Lucas, 5 avril 1625.

165, fol. 469, donation par Charles Faye, chevalier, seigneur d'Espesses à Mogin de Pesme, son secrétaire, 19 novembre 1625.

168, fol. 147, donation de Charles Boutard, secrétaire de M. d'Espesses à Vincent Lanay, 13 mai 1628.

175, fol. 115, donation par Louis Guibert, sieur de Bussy Saint-Georges, maître ordinaire en la chambre des Comptes.

185, fol. 392, 19 février 1647, vente par Léonard de Marandé, avocat en Parlement, commis au greffe civil et criminel de la Cour des Aides de Paris à Pierre Dauvilliers, secrétaire

ordinaire de Son Altesse royale, d'un office de Commis au greffe civil et criminel de la Cour des Aides à Paris.

Bibliothèque de l'Institut

Collection Godefroy

326, fol. 143, instructions délivrées à Antoine de La Boderie, 23 août 1598.

267, fol. 15, lettre de Villeroy au duc de Bouillon, 13 mai 1612.

Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne

Manuscrits Richelieu

18, fol. 8, lettre de d'Antoine de Rossignol à Denis Charpentier, Paris, 1^{er} janvier 1641

Bibliothèque nationale de France

Département des Manuscrits

Baluze :

153-154, négociations du marquis d'Effiat, ambassadeur du roi de France en Angleterre, de juillet 1624 à septembre 1625 (minutes, originaux et copies)

337, correspondance de Charpentier (1627-1642)

Clairambault :

369, minutes et lettres (octobre-novembre 1616)

814, états d'officiers des Maisons des rois Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, des Maisons des reines, etc. (1638-1725)

Dossiers bleus :

82, Bellenger-Belly

385, Lau-Launay

450, Mirambet-Mnizech

452, Moissoni-Monaldini

609, Saulnes-Seiglière

613, Servaude-Seve

661, Vé-Venot

Fonds français :

- 3692, « Negociation de Mr le mareschal de Bassompierre, envoyé ambassadeur extraordinaire en Angleterre, de la part du roy, en l'an 1626 »
- 3693-3694, « Ambassade de Mr de Blainville, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, 1625 et 1626 »
- 4112, recueil d'instructions aux ambassadeurs de France à l'étranger (1604-1622)
- 4258, recueil d'ordonnances et règlements faits par les rois de France, depuis François II jusqu'à Louis XIII, pour leur maison
- 4745, recueil de documents concernant l'histoire de France, tome VI
- 6650, recueil de lettres originales (1637-1655)
- 6855, Ambassade du marquis d'Effiat en Angleterre (1624)
- 6859, Ambassade du marquis d'Effiat et du seigneur de La Ville-aux-Clercs en Angleterre (1625)
- 6860, Ambassade de Blainville en Angleterre (1625-1626)
- 7110, Ambassadeur de Blainville en Angleterre (1625-1626)
- 9354, recueil de lettres politiques, la plupart adressées au cardinal de Richelieu (1617-1639)
- 10410, « Compte[s] de l'Espagne, rendu[s] par Me Gaspart Fieubet, pour l[es] année[s] 1630, 1633, 1639, 1642 et 1645 »
- 15915, ambassadeur de Pomponne II de Bellièvre en Angleterre (1637-1640) ; lettres et mémoires de la Cour et pièces diverses
- 15916, ambassade de Pomponne II de Bellièvre en Angleterre (1637-1640) ; lettres originales adressées à l'ambassadeur par divers personnages
- 15984-15985 : dépêches originales à la Cour par divers ambassadeurs et agents français en Angleterre (1606-1612)
- 15987-15989, dépêches originales adressées à la Cour par divers ambassadeurs et agents français en Angleterre (1613-1624)
- 15991, copies de pièces concernant la « négociation de Mr le marquis d'Effiat en Angleterre » pour le mariage d'Henriette-Marie de France avec le prince de Galles, depuis Charles I^{er} (14 juillet-28 décembre 1624)
- 15992, « Registre de la négociation de monsieur le mareschal de Bassompierre, envoyé ambassadeur extraordinaire en Angleterre, en l'année 1626 » (août 1626-janvier 1627)
- 15993, registre de la négociation de monsieur de Senneterre, ambassadeur du roi de France en Angleterre (avril 1635-juillet 1637)
- 15995, « Lettres du sieur de Montereul, secrétaire de monsieur de Bellièvre, ambassadeur en Angleterre, escrites audict sr de Bellièvre..., ensemble les duplicata des lettres qu'il escrivoit à la Cour (1638-1641)
- 16139, Ambassades du maréchal de Bassompierre en Espagne et en Angleterre (1621-1627)
- 17831, « Instructions de divers ambassadeurs françois et autres, depuis 1574 jusques à 1633 »
- 17843, instructions à divers ambassadeurs français (1600-1622)

17975-17976, registre des « lettres et dépesches de Gaspard Dauvet, sieur Des Marests, ambassadeur pour le Roy en Angleterre, avec les responses (1615-1619)

18152, « Des Conseils d’Estat, et privé et des finances, coppies de plusieurs [règlements et] brevets de Conseillers d’Estat », et autres pièces concernant le Conseil d’État (1557-1637)

18236, mémoire sur les Secrétaires d’État

23490, recueil de lettres, déclarations, pouvoirs, etc., relatifs à l’assemblée générale des Églises Réformées, tenue à La Rochelle, de 1620 à 1622

23556-23557, instructions et lettres relatives aux négociations de Bassompierre en Angleterre, en 1626

26192-26215, quittances et pièces diverses (1610-1643)

Mélanges de Colbert :

323, pensions et appointements (1606-1656) ; « ambassadeurs, résidens et agens »

Nouvelles acquisitions françaises :

614, dépenses de l’Épargne (1636-1637)

615, dépenses de l’Épargne (1639 et 1641)

5131, documents originaux, tirés du cabinet du cardinal de Richelieu

7228, Recueil de pièces concernant les Grands Officiers de la couronne : Connétables et Maréchaux de France, Chambellans, Amiraux, les Gouvernements des provinces et la Lieutenance générale du royaume, le commandement des armées de terre et de mer, etc. (1125-1636)

15460, lettres de Richelieu et de Mazarin à divers membres de la famille de La Mothe-Houdancourt

Pièces originales :

62, Angennes

245, Beaulieux-Beaumontchel

280, Bellier-Bellièvre

392, Boislesve-Boisrouvray

620, Catrou-Cauchon

802, Coiffier-Coignet

981, Dauvet-Dauzeray

1139, Fèvre (Le)

1659, Laubespine

1737, Lombert-Loncey

1974, Mirouflet-Mizon

2770, St-Nectaire-St-Oraim
2724, Spencier-Spigel
2903, Urigny-Ursue
2912-2913, Val et Du Val
3046, Wagnies-Wartmansdorf

500 de Colbert :

467, recueil de lettres originales adressées à Hotman de Villiers par Jean de Beaulieu (1611-1614 ; 1615 ; 1618-1633).

Bibliothèque de l'Arsenal

Fonds français :

5049, « Les sèze quartiers de Roger d'Étampes, fils de M. de La Ferté-Imbaud ».

3859, « Arrivée à Paris de Dom Gonzalez de Cordoüe Ambassadeur Extraordinaire d'Espagne le 14e Mars 1632 ».

3860, *Mémoires* de Breteuil.

Bibliothèque nationale de Russie (Saint-Pétersbourg)

Départements des Manuscrits

Collection de Pierre Dubrovsky

Original/Autographe 72 :

Lettres du vicomte de Doncaster au duc de Soubise (1621-1622)

British Library (Angleterre)

Additional Manuscripts :

15857-15858, original letters, forming part of the correspondence of Sir Richard Browne, Knt. and Bart. (Ambassador to France, and one of the Clerks of the Privy Council), and his son-in-law, John Evelyn, Esq., of Wotton (1624-1712)

18639-18642, register of letters of Sir Isaac Wake (mai 1615-octobre 1623)

24204, original letters to Antoine Coiffier Ruzé, Marquis d'Effiat, French Ambassador in England (1624, 1625)

33935-33937, correspondence of the family of Moreton of Moreton, co. Chester (1247-1820)

34310-34311, letter-book of Sir Isaac Wake (juin 1624-décembre 1630)
35097, letter-book of John Seudamore, 1st Viscount Scudamore, ambassador at the court of France (28 août/7 septembre 1635-25 janvier/4 février 1639)
35832, Hardwicke Papers (1615-1625)
36778, letter-book of Dudley Carleton (12 mai 1627-10 août 1627)
72242-72333, special correspondence, Trumbell Papers (1605-1635)
72426-72429, Trumbull Papers (1614-1641)

Egerton Manuscripts :

6-8, A collection of state letters and papers, chiefly from Ambassadors and Envoys for France (1589-1591)
2592-2597, correspondence of James Hay, Baron Hay [1615], Viscount Doncaster [1618], and Earl of Carlisle [1622] (1616-1636)
2813, letter-book of Sir Dudley Carleton (janvier 1615-septembre 1615)

Harley Manuscripts :

7000, State papers, mostly addressed to George Villiers, 1st Duke of Buckingham (1620-1633)
7002, State papers (1584-1619)

Stowe Manuscripts :

132-137, transcripts of despatches, instructions to ambassadors, negotiations, treaties, etc., chiefly relating to the general history of Europe in the 16th and 17th centuries.
166-177, collection of State Papers and correspondence of Sir Thomas Edmondes, Knt. (1592-1633).

Lambeth Palace Library

Manuscripts :

281, Sir Isaac Wake, letter-book as ambassador to France (1631-1632)

National Archives (Royaume-Uni)

Public Record Office 30 :

53, Edward Herbert, 1st Baron Herbert of Cherbury: Collection of Herbert Papers Public Record Office (14th century-1772)

Prerogative Court of Canterbury and related Probate Jurisdictions: Will Registers 11 :

187/437, Will of Sir John Finet or Finett, Master of Ceremonies to the King's Most Excellent Majesty of Saint Martin in the Fields, Middlesex, 26 November 1641

State Papers 14 (Domestic, James I) :
122 (juillet-septembre 1621) ; 167 (1-17 juin 1624)

State Papers 16 (Domestic, Charles I) :
67

State Papers 78 (Foreign, France) :
56 (1610) ; 57 (1611) ; 58 (1611) ; 59 (1612) ; 60 (1612) ; 61 (1613) ; 62 (1614) ; 65 (1616) ;
66 (1615) ; 67 (1617) ; 68 (1618, 1619 et 1620) ; 69 (1621) ; 70 (1622) ; 71 (1623) ; 72
(1624) ; 73 (1624) ; 74 (1625) ; 75 (1625) ; 76 (1625) ; 77 (1626) ; 78 (1626) ; 79 (1626) ;
80 (1626) ; 81 (1627) ; 82 (1627) ; 83 (1628) ; 84 (1629) ; 85 (1629) ; 86 (1630) ; 87
(1630) ; 88 (1631) ; 89 (1631) ; 90 (1631) ; 91 (1632) ; 92 (1632) ; 93 (1633) ; 94 (1633) ;
95 (1634) ; 96 (1634) ; 97 (1635) ; 98 (1635) ; 99 (1635) ; 100 (1636) ; 101 (1636) ; 102
(1636) ; 103 (1637) ; 104 (1637) ; 105 (1638) ; 106 (1638) ; 107 (1639) ; 108 (1639) ;
109 (1640) ; 110 (1640) ; 111 (1640-1643)

State Papers 106 (Foreign, Ciphers) :
vol. 1-6

Westminster Diocesan Archives

AD :
vol. XIV (1615) – vol. XXVIII (1635-1636)

B :
24-27 : letters sent to Rome, 1578-1636
47 : Roman Agency papers (1624-1625)

Imprimés

- A Calendar of the Docquets of Lord Keeper Coventry 1625–1640*, éd. Jan BROADWAY, Richard CUST et Stephen K ROBERTS, List and Index Society (special series), 34-7, 2004.
- A Calendar of the Inner Temple Records*, éd. Frederick Andrew INDERWICK et Richard Arthur ROBERTS, Londres, Society of the Inner Temple, 1896-1901, 5 vol.
- A discoverie, to the praise of God, and joy of all true hearted Protestants, of a late intended plot by the papists, to subdue the Protestants : Being a true copy of a discourse between William O Conner a priest, and servant of the Queen Mother, and Anne Hussey an Irish gentlewoman*, Londres, 1641.
- A meditation upon the 27, 28, 29. Verses of the XXVII Chapter of Saint Matthew. Or a Paterne for a Kings Inauguration: Written by the Kings Majestie*, Londres, John Bill, 1620.
- A speech, as it was delivered in the upper house of the Parliament to the Lords Spirituall And Temporall, and to the Knights, Citizens and Burgesses there assembled, on munday the XIX day of march 1603 being the first day of the first Parliament*, Londres, 1604.
- A Transcript of the Registers of the Compagny of Stationers of London (1554-1640)*, éd. Edward ARBER, Londres, 1875-1894, 5 vol.
- Acts of the Privy Council of England*, éd. John Roche DASENT, Nendeln, Liechtenstein, Kraus Reprint, 1974, 33 vol.
- Alumni Cantabrigienses: A Biographical List of All Known Students, Graduates and Holders of Office at the University of Cambridge, from the Earliest Times to 1900*, éd. John VENN et John Archibald VENN, Cambridge, Cambridge University Press, part I, 1922-1927, 4 vol.
- Alumni Oxonienses: The Members of the University of Oxford (1500-1714)*, éd. Joseph FOSTER, Oxford, Parker, 1891-1892, 4 vol.
- Ambassades de monsieur de la Boderie, en Angleterre sous le règne de Henri IV et la minorité de Louis XIII, depuis les années 1606 jusqu'en 1611*, éd. Paul-Denis BURTIN, 1750, 5 vol.
- Ambassades et négociations de monsieur le comte d'Estrades en Italie, en Angleterre et en Hollande, depuis l'Année 1637 jusqu'en l'Année 1662*, Amsterdam, J. F. Bernard, 1718.
- Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe*, éd. Borel d'HAUTERIVE, Paris, Dentu, 1876, vol. 32.
- AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS François-Alexandre, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, Schlesinger, 1863-1876, 19 vol.
- AUBERY Antoine, *Histoire du cardinal duc de Richelieu*, Paris, A. Bertier, 1660.
- BAKER Richard, *A Chronicle of the Kings of England From the Time of the Romans Government, to the Death of King James the First*, Londres, H. Sawbridge, B. Tooke et T. Sawbridge, 1684.
- BASSOMPIERRE François de, *Memoires du mareschal de Bassompierre contenant l'histoire de sa vie et de ce qui s'est fait de plus remarquable à la Cour de France pendant quelques années*, Cologne, P. du Marteau, 1665, vol. 3.

- BELLIÈVRE Claude, *Souvenirs de voyages en Italie et en Orient : notes historiques, pièces de vers*, éd. Jean TRICOU, Genève, Librairie Droz, 2015.
- Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux*, éd. Michel Béziers et Gaston Le Hardy, Rouen, A. Lestringant, 1894-1896.
- BIRCH Thomas, *An Historical View of the Negotiations between the Courts of England, France and Brussels, from the Year 1592 to 1617*, Londres, Andrew Millar, 1749.
- , *Memoirs of the Reign of Queen Elizabeth, From the Year 1581 till her Death*, Londres, A. Millar, 1754, 2 vol.
- , *The Court and Times of James the First: Containing a Series of Historical and Confidential Letters*, Londres, 1849, 2 vol.
- , *The Court and Times of Charles the First: Containing a Series of Historical and Confidential Letters, Including Memoirs of the Mission in England*, Londres, 1849, 2 vol.
- BOUGEANT Guillaume-Hyacinthe, *Histoire des guerres et des négociations qui précédèrent le traité de Westphalie, sous le règne de Louis XIII et le ministère du cardinal de Richelieu et du cardinal Mazarin [...]*, Paris, J. Mariette, 1727-1744.
- BOULLIER P.-J.-B., *Histoire des divers corps de la Maison Militaire des Rois de France, depuis leur création jusqu'à l'année 1818*, Paris, Le Normant, 1818.
- Calendar of Assize Records: Kent Indictments, James I*, éd. James Swanston COCKBURN, Londres, HMSO, 1975-1982.
- Calendar of the Manuscripts of the Most Honourable the Marquess of Salisbury, preserved at Hatfield House, Hertfordshire*, Londres, HMSO, 1888-1976, 20 vol.
- CALLIÈRES François de, *De la Manière de négocier avec les souverains, de l'utilité des négociations, du choix des ambassadeurs et des envoyez, et des qualitez nécessaires pour reüssir dans ces employs*, Paris, M. Brunet, 1716.
- Catalogue des actes de François I^{er}*, éd. Paul MARICHAL, Paris, Imprimerie nationale, 1887-1909, 10 vol.
- Ceremonies of Charles I: the Note Books of John Finet, 1628-1641*, éd. Albert Joseph LOOMIE, New York, Fordham University Press, 1987.
- CHALMERS Alexander, *The General Biographical Dictionary: Containing an Historical and Critical Account of the Lives and Writings of the Most Eminent Persons in Every Nation [...]*, Londres, J. Nichols, 1812-1817, 32 vol.
- Correspondance authentique de Godefroï, comte d'Estrades. Tome premier : de 1637 à 1660*, éd. Alexandre de SAINT-LEGER et Louis-Édouard LEMAIRE, Paris, Champion, 1924.
- Correspondance de Rubens et documents épistolaires concernant sa vie et ses œuvres*, éd. Max ROOSES et Charles-Louis RUELENS, Anvers, Vve de Backer, 1887-1909, 6 vol.
- Correspondance politique de Odet de Selve, ambassadeur de France en Angleterre (1546-1549)*, éd. Germain LEFÈVRE-PONTALIS, Paris, F. Alcan, 1888.
- DANIEL Gabriel, *Histoire de la milice françoise, et des changemens qui s'y sont faits depuis l'établissement de la monarchie dans les Gaules jusqu'à la fin du règne de Louis le Grand*, Paris, J.-B. Coignard, 1721.
- De legato et absoluto principe perduellionis reo*, Oxford, typis Josephi Barnesii, 1587.
- DE THOU Jacques-Auguste, *Histoire universelle depuis 1543 jusqu'en 1607*, Londres, 1734.

- Documents Relative to the Colonial History of the State of New-York*, éd. Edmund Bailey O'CALLAGHAN, Albany, Weed, 1856-1861, 10 vol.
- DOLET Étienne, *De Officio legati. De immunitate legatorum. De legationibus Ioannis Langiachi Episcopi Lemovicensis*, éd. David AMHERDT, Droz, Genève, 2010.
- D'ORLÉANS Pierre-Joseph, *Histoire des révolutions d'Angleterre, depuis le commencement de la monarchie*, Paris, La compagnie des libraires, 1787.
- DUCHESNE André, *Histoire générale d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande*, Paris, P. Rocolet, 1634.
- Dudley Carleton to John Chamberlain: 1603-1624. Jacobean letters*, éd. Maurice LEE Jr., New Brunswick, Rutgers University Press, 1972.
- DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY, Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe, ou collection des actes, memoires et relations qui concernent les dignitez, titulatures, honneurs et prééminences [...]*, Amsterdam, chez les Janssons à Waesberge/Wetstein & Smith/ Z. Chatelain, 1739, 2 vol.
- Épitaphier du vieux Paris : recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices, cimetières et charniers, depuis le moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, éd. Émile RAUNIÉ, Paris, Imprimerie nationale, 1890, 6 vol.
- GARNIER Claude, *Panegyricque à Mgr Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, grand chambellan de France, sur son voyage d'Angleterre par le commandement de Sa Majesté*, Paris, J. Martin, 1624.
- GENTILI Alberico, *De legationibus libri tres*, Londres, excudebat T. Vautrollerius, 1585.
- GRISSELLE Eugène, *État de la Maison du roi Louis XIII ; de celles de sa mère, Marie de Médicis ; de ses sœurs, Chrestienne, Elisabeth et Henriette de France ; de son frère, Gaston d'Orléans ; de sa femme, Anne d'Autriche ; de ses fils, le Dauphin (Louis XIV) et Philippe d'Orléans, comprenant les années 1601 à 1665*, Paris, Édition de documents d'histoire P. Catin, 1912.
- , *Supplément à la Maison du roi Louis XIII, comprenant le Règlement général fait par le roi de tous les états de sa maison et l'état général de paiement fait en 1624*, Paris, Édition de documents d'histoire P. Catin, 1912.
- FILARETE Francesco et MANFIDI, Angelo, *The Libro cerimoniale of the Florentine Republic*, éd. Richard C. TREXLER, Genève, Droz, 1978.
- FONTENAY-MAREUIL François du Val, marquis de, *Mémoires de messire du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, maréchal des camps et armées du roy, conseiller d'Etat, nommé à l'ordre du Saint-Esprit, ambassadeur en Angleterre en 1626, et deux fois à Rome en 1641 et 1647*, Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, t. L-LI, Paris, Foucault, 1826.
- Gazette*, Paris, Bureau d'adresse, 1631-1761.
- GRANT James, *Memoirs and Adventures of Sir John Hepburn [...]*, Édimbourg et Londres, W. Blackwood, 1851.
- GODEFROY Denis, *Le cérémonial français*, Paris, 1649.
- GODEFROY Théodore, *Le Ceremonial de France, ou description des Ceremonies, Rangs, & Seances observées aux Couronnements, Entrées, & Enterremens des Roys & Roynes de France, & autres Actes et Assemblées solempnelles. Recueilly des Memoires de plusieurs*

- Secrétaires du Roy, Herauts d'armes, & autres. Par Theodore Godefroy, Advocat au Parlement de Paris*, Paris, chez Abraham Pacard, 1619.
- Herbert Correspondence: the Sixteenth and Seventeenth Century Letters of the Herberts of Chirbury, Powis castle and Dolguog, Formerly at Powis Castle in Montgomeryshire*, éd. William James SMITH, Cardiff, University of Wales Press, 1963.
- Historiettes de Tallemant des Réaux*, éd. Antoine ADAM, Paris, Gallimard, 1960-1961, 2 vol.
- HOTMAN DE VILLIERS Jean, *L'ambassadeur*, 1603.
- , *The Ambassador*, Londres, James Shawe, 1603.
- , *De la charge et dignité de l'ambassadeur*, Paris, Perier, 1604.
- , *De la charge et dignité de l'ambassadeur. 3e édition ... avec une liste des auteurs qui ont escrit en ce mesme sujet et un extrait de l'Anti-Colazon*, Dusseldorf, B. Busius, 1613.
- , « De la Charge et dignité de l'ambassadeur. 4e édition... avec une liste des auteurs qui ont escrit en ce mesme sujet et un extrait de l'Anti-Colazon », dans *Opusculs françoises des Hotmans*, Paris, chez la vefve Mathieu Guillemot, 1616, p. 453-640.
- HUME David, *History of England, Revised for Family Used*, Londres, J. Hatchard, 1816, 8 vol.
- HYDE Edward, comte de Clarendon, *The History of the Rebellion and Civil Wars in England, Begun in the Year 1641[...]*, Bâle, Tourneisen, 1798, 12 vol.
- Issues of the Exchequer, being payments made out of His Majesty's revenues during the reign of King James I*, éd. Frederick DEVON, Londres, J. Rodwell, 1836.
- John Finett, Finetti Philoxenis, som choice Observations of Sr. John Finett knight, And Master of the Ceremonies to the two last Kings, touching the Reception, and Precedence, the Treatment and Audience, the Puntillios and Contests of Forren Ambassadors in England*, Londres, H. Twyford et G. Bedell, 1656.
- JOUGLA DE MORÉNAS Henri, *Grand armorial de France*, Paris, Berger-Levrault, 1975, 7 vol.
- Journal de Jean Héroard*, éd. Madeleine FOISIL, Paris, Fayard, 1989, 2 vol.
- Journal of the House of Lords*, Londres, HMSO, 1767-1830, 61 vol.
- King James VI and I: Political Writings*, éd. Johann P. SOMMERVILLE, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
- La Cérémonie de l'alliance entre la France & l'Angleterre faicte dimanche dernier deuxiesme fevrier, en l'église des Feuillans. En présence du roy, des princes, & grands seigneurs de la cour*, Lyon, A. le Prince, 1620.
- La correspondance du cardinal de Richelieu. Au faîte du pouvoir : l'année 1632*, éd. Marie-Catherine VIGNAL SOULEYREAU, Paris, L'Harmattan, 2008.
- La correspondance du cardinal de Richelieu. La raison de guerre : année 1635*, éd. Marie-Catherine VIGNAL SOULEYREAU, Paris, L'Harmattan, 2016.
- LAINÉ Pierre-Louis, *Dictionnaire véridique des origines des maisons nobles ou anoblies du royaume de France, contenant aussi les vrais ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons*, Paris, chez l'auteur, 1818-1819.
- LALANNE Sarran de, *L'exil agréable ou voyage du président Lalanne pour fuir la tyrannie du Cardinal de Richelieu et conserver son honneur*.
- LA MOTHE LE VAYER Félix de, *Legatus, seu de legatione [...]*, Paris, M. de Roigny, 1579.

- La Normandie à l'étranger : documents inédits relatifs à l'histoire de Normandie, tirés des archives étrangères XVI^e et XVII^e siècles*, éd. Hector de LA FERRIÈRE, Paris, Auguste Aubry, 1873.
- LA PORTE Pierre de, *Mémoires de P. de La Porte, premier valet de chambre de Louis XIV, contenant plusieurs particularités des règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, éd. A. Petitot et L.-J.N. Monmerqué, dans *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à la paix de Paris conclue en 1763*, Paris, Foucault, t. LIX, 1839.
- La Reception faicte a la bienvenuë de l'ambassadeur extraordinaire, du serenissime roy de la Grand' Bretagne, envoyé à Sa Majesté tres-chrestienne. Le lundy 1. jour d'aoust*, Rouen, l'Imprimerie de Martin Le Mesgissier, 1616.
- LARROQUE Daniel de, *Remarques générales sur un livre qui a pour titre : Lettres, Mémoires et Négociations de M. le comte d'Estrades*, Paris, Delaulne, 1709.
- L'Astrée de messire Honoré d'Urfé, Marquis de Verrorme, Comte de Chasteau-neuf, Baron de Chasteau-Morand, ...*, Paris, Augustin Courbé, 1647.
- LA TOUR D'AUVERGNE Henri de, *Mémoires de Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, et depuis duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, Paris, Foucault, 1823.
- L'audience donnée à l'ambassadeur extraordinaire du roi de la Grand'Bretagne ; ensemble l'ordre tenu aux pompes et magnificences faites à Son Excellence à sa conduite au Louvre, devant Leurs Majestés très-chrétiennes, le dimanche 7 d'août 1616*, Paris, Impr. d'A. du Brueil, 1616.
- Le cardinal de Richelieu à la conquête de la Lorraine : correspondance, 1633*, éd. Marie-Catherine VIGNAL SOULEYREAU, Paris, L'Harmattan, 2010.
- LE COINTE Jacques, *Histoire du regne de Louis XIII. Roy de France et des principaux evenemens arrivez pendant ce Regne, dans tous les Pais du Monde Contenant l'Histoire de ce qui s'est passe depuis 1619. jusqu'au Ministre du Cardinal de Richelieu*, Paris, F. Montalant, 1716-1717, 5 vol.
- Le Dictionnaire de l'Académie françoise*, Paris, Coignard, 1694.
- Les divers convives et festins solennels faits à monseigneur l'ambassadeur du roi de la Grand'Bretagne, depuis son audience*, Paris, Impr. d'A. du Brueil, 1616.
- L'Europe d'Henri IV la correspondance diplomatique du secrétaire d'État Louis de Revol, 1588-1593*, éd. Jacques de MONTS, Stéphane GAL et Yves SOULINGEAS, Grenoble, PUG, 2004.
- LEFÈVRE Nicolas, sieur de Lezeau, *La vie de Michel de Marillac (1560-1632), garde des sceaux de France sous Louis XIII*, éd. Donald A. BAILEY, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2007.
- L'Hermite de Soliers, Jean-Baptiste, Histoire généalogique de la noblesse de Touraine ...*, Paris, F. Clouzier et J. Langlois fils, 1665.
- Le Mercure françois*, éd. Jean et Étienne RICHER, Paris, 1611-1648, 25 vol.
- LE JAU Paul, *Requestes présentées au Roy, à MM. de la Cour de Parlement et à MM. les députez des Estats, par le sieur de Vertau, trésorier général de France en Champagne, avec deux procez verbaux et plusieurs arrests, tant du Conseil d'Estat ... que de ladicte cour*, Paris, 1615.

- Les papiers de Richelieu. Section politique intérieure. Correspondance et papiers d'État*, éd. Pierre GRILLON, Paris, A. Pédone, 1975-1985, 6 vol.
- Les papiers de Richelieu. Section politique intérieure. Correspondance et papiers d'État. Index des Tomes I, II et III, corrections et additions (1624-1628)*, éd. Pierre GRILLON, Paris, A. Pédone, 1980.
- L'ESTRANGE Hamon, *The Reign of King Charles, an History Faithfully and Impartially Delivered and Disposed into Annals*, Londres, Edward Dod et Henry Seile, 1655.
- Lettres d'Henri IV, roi de France, et de messieurs de Villeroy et de Puisieux à Mr. Antoine Le Fèvre de La Boderie, ambassadeur de France en Angleterre, depuis 1606 jusqu'en 1611*, Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1733, 2 t. en 1 vol.
- Lettres et mémoires adressés au chancelier Séguier (1633-1649)*, éd. Roland MOUSNIER, Paris, PUF, 1964, 2 vol.
- Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, éd. Denis-Louis-Martial AVENEL, Paris, Imprimerie impériale [puis nationale], 1853-1877, 8 vol.
- LE VASSOR Michel, *Histoire du règne de Louis XIII, roi de France et de Navarre*, Amsterdam, chez Estienne Le Jeune, 1701-1712.
- LIMIERS Henri-Philippe de, *Abrégé chronologique de l'histoire de France, sous les règnes de Louis XIII et Louis XIV*, Amsterdam, D. Mortier, 1720, 2 vol.
- List of Sheriffs for England and Wales, from the Earliest Times to A. D. 1831, Compiled from Documents in the Public Record Office*, Londres, HMSO, 1898.
- MAGNY Ludovic de, *Le Nobiliaire universel, ou Recueil général des généalogies historiques et véridiques des maisons nobles de l'Europe*, Paris, Institut héraldique, 1894.
- Mémoires de Benjamin Aubéry du Maurier (1566-1636)*, éd. Claire MARTIN, Genève, Droz, 2010.
- Mémoires de Edouard Lord Herbert de Cherbury, ambassadeur en France sous Louis XIII*, éd. et trad. Charles de BAILLON, Paris, J. Techener, 1863.
- Mémoires de Maximilien de Béthune, duc de Sully, principal ministre de Henri-le-Grand [...]*, Londres, 1778, 8 vol.
- Mémoires de Phélypeaux de Pontchartrain*, éd. Claude-Bernard PETITOT, Paris, Foucault, 1822.
- Mémoires de Sully, principal ministre de Henri-le-Grand*, Paris, Amable Coste, 1814, 6 vol.
- Mémoires du baron de Breteuil*, éd. Évelyne LEVER, Paris, François Bourin, 1992.
- Mémoires du cardinal de Richelieu sur le règne de Louis XIII, depuis 1610 jusqu'à 1638*, éd. Claude-Bernard PETITOT, Paris, Foucault, 1823, 10 vol.
- Mémoires du cardinal de Richelieu, publiés d'après les manuscrits originaux, pour la Société de l'histoire de France sous les auspices de l'Académie française*, Paris, Renouard, 1908-1931, 10 vol.
- Mémoires du comte de Brienne, ministre et premier secrétaire d'État*, Amsterdam, J.-F. Bernard, 1720, 2 vol.
- Mémoires et négociations secrètes de Mr. de Rusdorf, conseiller d'état de S. M. Frederic V, roi de Bohême, électeur palatin, pour servir à l'histoire de la guerre de Trente ans*, éd. Ernst Wilhelm CUHN, Leipzig, Weygand, 1789, 2 vol.

- Mémoires inédits du comte Leveneur de Tillières, ambassadeur en Angleterre [...]*, éd. Célestin HIPPEAU, Paris, Firmin-Didot frères, fils et Cie, 1863.
- Memorials of Affairs of State in the Reigns of Q. Elizabeth and K. James I*, éd. Edmund SAWYER, Londres, Thomas Ward, 1725, 3 vol.
- MORÉRI Louis, *Nouveau supplement au grand dictionnaire historique genealogique, géographique, etc. de Louis Moreri pour servir à la dernière édition de 1732 & aux précédentes*, Bâle, 1749, 2 vol.
- MERLIN Philippe-Antoine, *Repertoire universel et raisonné de jurisprudence*, Paris, Garnery, 1821-1825.
- MOSER Frédéric-Charles, *L'Ambassadrice et ses droits*, Berlin, chez Étienne de Bourdeaux, 1754.
- Narré veritable de tout ce qui c'est passé en la reception et Ambassade de Monsieur le Mareschal de Cadenet, avec le Serenissime Roy de la Grande Bretagne*, Paris, Nicolas Rousset, 1621.
- Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II, tirées du portefeuille de Sébastien de l'Aubespine, évêque de Limoges*, éd. Louis PARIS, Paris, Imprimerie royale, 1841.
- Négociations, lettres et pièces relatives à la Conférence de Loudun*, éd. Louis-Firmin-Hervé BOUCHITTÉ, Paris, Imprimerie impériale, 1862.
- NICHOLS John, *The Progresses, Processions and Magnificent Festivities of King James the First, his Royal Consort, Family and Court*, Londres, J. B. Nichols, 1828, 4 vol.
- NICOT Jean, *Thresor de la langue francoyse, tant ancienne que moderne*, Paris, chez David Douceur, 1606.
- Old Herbert Papers at Powis Castle and in the British Museum, Collections Historical and Archaeological Relating to Montgomeryshire issued by the Powys-Land Club*, éd. M. C. JONES, Londres, Whiting & Co, 1886.
- PASQUALI Carlo, *Legatus*, Paris, H. Périer, 1612.
- , *Legatus*, Amsterdam, Louis Elzévier, 1645.
- , *L'ambassadeur*, éd. Dominique GAURIER, Limoges, PUL, 2014.
- PELLISSON-FONTANIER Paul, *Histoire de l'Académie française*, éd. Charles-Louis LIVET, Paris, Didier, 1858, 2 vol.
- PENNANT Thomas, *Some Account of London*, Londres, R. Faulder, 1791.
- PERRAULT Charles, *Les Hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle*, chez Antoine Dezallier, 1697.
- Proceedings of the Short Parliament of 1640*, éd. Esther S. COPE, Londres, Royal Historical Society, 1977.
- PRYNNE William, *The Popish Royall Favourite: or, A Full Discovery of His Majesties Extraordinary Favours to, and Protections of notorious Papists, Priests, Jesuits [...]*, Londres, 1643.
- , *Hidden works of darkenes brought to publike light. Or necessary introduction to the history of the Archbishop of Canterburie's trial*, Londres, 1645.

- Recueil des lettres missives de Henri IV*, éd. Jules Berger de XIVREY et Joseph GUADET, Paris, Imprimerie royale, 1843-1876, 9 vol.
- Register of Admission to the Honourable Society of the Middle Temple, From the Fifteenth Century to the Year 1844*, éd. H.A.C. STURGESS, Londres, 1949, 3 vol.
- Register of Admissions to Gray's Inn, 1521–1889 Together with the Register of Marriages in Gray's Inn Chapel, 1695–1754*, éd. Joseph FOSTER, Londres, Hansard Publishing Union, 1889.
- Repertorium der diplomatischen Vertreter aller Länder seit dem Westfälischen Frieden (1648)*, éd. Ludwig BITTNER, Oldenburg/Berlin, G. Stalling, 1936.
- Report on the Manuscripts of the Marquess of Downshire, Formerly Preserved at Easthampstead Park, Berkshire*, Londres, HMSO, 1924-1995, 6 vol.
- RICHELIEU Armand Jean du Plessis, cardinal de, *Testament Politique*, éd. Françoise HILDESHEIMER, Paris, Honoré Champion, 2012.
- Robert Arnauld d'Andilly. *Mémoires. Suivis de : Antoine Arnauld, dit l'abbé Arnauld. Mémoires*, éd. Régine POUZET, Paris, Honoré Champion, 2008.
- RYMER Thomas, *Foedera, conventiones, literae et cujuscunque generis acta publica inter reges angliae et alios quosvis imperatores, reges, pontifices principes, vel communitates*, éd. George Holmes et Robert Sanderson, Londres, J. Tonson, 1727-1735, 3 vol.
- SAINTE-MARIE Anselme de, *Le palais de l'honneur contenant les généalogies historiques des illustres maisons de Lorraine et de Savoye, & de plusieurs nobles familles de France*, Paris, chez Estienne Loyson, 1664.
- , et DU FOURNY Honoré Caille, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison royale de France [...]*, Paris, la Compagnie des libraires associez, 1733.
- SANDERSON William, *A Compleat History of the Life and Raigne of King Charles*, Londres, H. Moseley/R. Tomlins et G. Sawbridge, 1658.
- SAUVAL Henri, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, Paris, chez Charles Moette et Jacques Chardon, 1723.
- SHAW William Arthur, *The Knights of England: A Complete Record From the Earliest Time to the Present Day of the Knights of All the Orders of Chivalry in England, Scotland and Ireland, and of Knights Bachelors*, Londres, Sherratt and Hughes, 1906, 2 vol.
- SIDNEY Algernon, *Letters and Memorials of State in the Reigns of Queen Mary, Queen Elizabeth, King James, King Charles the Ist [...]*, Londres, T. Osborne, 1746.
- Syllabus (in English) of the Documents Relating to England and Other Kingdoms Contained in the Collection Known as "Rymer's Foedera"*, éd. Thomas DUFFUS HARDY, Londres, Longmans, 1869-1885, 3 vol.
- THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE Gaspard, *Histoire de Berry*, Bourges, F. Toubeau, 1689.
- The Autobiography of Edward lord Herbert of Cherbury*, éd. Sidney LEE, Londres, John C. Nimmo, 1886.
- The Correspondence of Dr. Martin Lister (1639-1712)*, éd. Anna Marie ROOS, Leiden/Boston, Brill, 2015.
- The Correspondence of Thomas Hobbes*, éd. Noel MALCOLM, Oxford, Clarendon Press, 1994, 2 vol.

- The diary of Sir Simonds d'Ewes (1622-1624) : journal d'un étudiant londonien sous le règne de Jacques I^{er}*, éd. Élisabeth BOURCIER, Paris, Didier, 1974.
- The Earl of Strafforde's Letters and Dispatches*, Londres, W. Bowyer, 1739, 2 vol.
- The Eton College Register, 1441-1698*, éd. Wasey STERRY, Eton, Spottiswode, 1943.
- The Household of Edward IV: the Black Book and the Ordinance of 1478*, éd. Alec Reginald MYERS, Manchester, Manchester University Press, 1959.
- The Journal of Sir Roger Wilbraham, Solicitor-General in Ireland and Master of Requests for the Years 1593-1616, Together with Notes in Another Hand for the Years 1642-1649*, éd. Harold Spencer SCOTT, Londres, Royal Historical Society, 1902.
- The Justices of the Peace in Wales and Monmouthshire, 1541 to 1689*, éd. J.R.S. PHILLIPS, Cardiff, University of Wales Press, 1975.
- The Letters of John Chamberlain*, éd. Norman Egbert MCCLURE, Philadelphia, The American Philosophical Society, 1939, 2 vol.
- The Life of Edward Lord Herbert of Cherbury*, éd. Horace WALPOLE, Twickenham, Strawberry Hill Press, 1764.
- The Manuscripts of Henry Duncan Skrine/Salvetti Correspondance*, Londres, Eyre et Spottiswoode, 1887.
- The trew law of free monarchies or The reciproock and mutuall duetie betwixt a free king and his naturall subjects = La vraie loi des libres monarchies ou Les devoirs réciproques et mutuels entre un roi libre et ses sujets naturels*, éd. Bernard BOURDIN, Montpellier, Presses Universitaires de la Méditerranée, 2008.
- Third Report of the Royal Commission on Historical Manuscripts*, Londres, G. E. Eyre et W. Spottiswoode, 1872.
- THOYRAS Paul Rapin de, *Histoire d'Angleterre*, La Haye, A. de Rogissart, 1725.
- VITON DE SAINT-ALLAIS Nicolas, *Nobiliaire universel de France, ou recueil général des généalogies historiques des maisons nobles de ce royaume*, Paris, Bachelin-Deflorenne, 1821, 21 vol.
- WAROQUIER DE MÉRICOURT DE LA MOTTE DE COMBLES Louis-Charles de, *Tableau genealogique, historique, chronologique, heraldique et géographique de la noblesse, enrichi de gravures (etc.)*, Paris, Nyon, 1786-1789, 9 vol.
- , *État general de la France, enrichi de gravures, contenant : 1. Les qualités & prérogatives du Roi ... 2. Les troupes de la maison du Roi [...]*, Paris, Nyon l'aîné et fils, 1789, 2 vol.
- WARWICK Philip, *Memoirs of the Reign of Charles I*, Édimbourg, J. Ballatyne and Co., 1813.
- W.C., *History of the Commons Warre of England*, Londres, J. Coniers, 1662.
- WHITELOCKE Bulstrode, *Memorials of the English Affairs*, Londres, J. Tonson, 1732.
- WICQUEFORT Abraham de, *Mémoires touchant les ambassadeurs et les ministres publics*, Cologne, chez P. du Marteau, 1676.
- , *L'Ambassadeur et ses fonctions*, La Haye, Jean & Daniel Steucker, 1681, 2 vol.
- WILLIAMS John, *Great Britain's Salomon. A Sermon Preached at the Magnificent Funerall, of the Most High and Mighty King, James*, Londres, Job Bill, 1625.

WOTTON, Henry, « The Life and Death of George Villiers, Late Duke of Buckingham and Of Robert Devereux, Earl of Essex, and George Villiers, Duke of Buckingham », dans *Reliquiae Wottonianae*, Londres, T. Maxly, 1651.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS Simon L., « The Protestant Cause: Religious Alliance with the West European Calvinist Communities as a Political Issue in England, 1585-1630 », thèse de doctorat, Université d'Oxford, 1973.
- , « Foreign Policy and the Parliaments of 1621 and 1624 », dans Kevin Sharpe (dir.), *Faction and Parliament: Essays on Early Stuart History*, Oxford, Clarendon Press, 1978, p. 139-171.
- AKKERMAN Nadine et HOUBEN Birgit (dir.), *The Politics of Female Households: Ladies-in-waiting Across Early Modern Europe*, Leiden/Boston, Brill, 2014.
- , « A Triptych of Dorothy Percy Sidney (1598-1659), Countess of Leicester, Lucy Percy Hay (1599-1660), Countess of Carlisle, and Dorothy Sidney Spencer (1617-1684), Countess of Sunderland », dans Margaret Patterson HANNAY, Michael G. BRENNAN et Mary Ellen LAMB (dir.), *The Ashgate Research Companion to the Sidneys, 1500-1700*, Farnham/Burlington, Ashgate, 2015, vol. 1, p. 133-150.
- , « Enigmatic Cultures of Cryptology », dans James DAYBELL et Andrew GORDON (dir.), *Cultures of Correspondence in Early Modern Britain*, Philadelphia/ Pennsylvania, University of Pennsylvania Press, 2016, p. 69-84.
- , *Invisible Agents: Women and Espionage in Seventeenth-century Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2018.
- AKRIGG George Philip Vernon, *Jacobean Pageant or the Court of King James I*, Londres, Hamish Hamilton, 1962.
- ALCORN BARON Sabrina et HEALY Simon, « Beecher (Becher), William (1580-1651), of Durham Gate, The Strand, Westminster and Putney, Surr. », dans Andrew THRUSH et John P. FERRIS (dir.), *The House of Commons, 1604-1629*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 2010, vol. 3, p. 181-186.
- ALFORD Stephen, « Some Elizabethan Spies in the Office of Sir Francis Walsingham », dans Robyn ADAMS et Rosanna COX (dir.), *Diplomacy and Early Modern Culture*, Basingstoke/ Hampshire/New York, Palgrave Macmillan, 2011, p. 46-62.
- ALLEN Gemma, *The Cooke Sisters: Education, Piety and Politics in Early Modern England*, Manchester, Manchester University Press, 2013.
- , « The Rise of the Ambassadors: English Ambassadorial Wives and Early Modern Diplomatic Culture », *The Historical Journal*, 62/3, 2019, p. 617-638.
- ALLEN John B., *Post and Courier Service in the Diplomacy of Early Modern Europe*, La Haye, M. Nijhoff, 1972.
- , « Les courriers diplomatiques à la fin du XVI^e siècle (1560-1600) », *Revue d'histoire diplomatique*, 1972, t. 86, n° 3, p. 226-236.
- ALLISON Antony F., « Richard Smith, Richelieu and the French marriage: The Political Context of Smith's Appointment as Bishop for England in 1624 », *Recusant History*, 7, 1964, p. 148-211.
- AMSTUTZ Delphine, « D'absolu à absolutisme : enquête sur un intraduisible historiographique », *Littératures classiques*, vol. 96, n° 2, 2018, p. 21-28.

- ANDERSON Christina M., « The Art of Friendship: Daniel Nijs, Isaac Wake and the Sale of the Gonzaga Collection », *Renaissance Studies*, vol. 27, n° 5, novembre 2013, p. 724-737.
- ANDERSON Matthew Smith, *The Rise of Modern Diplomacy, 1450-1919*, Londres/New York, Longman, 1993.
- ANDERSON Sonia P., « The Elder William Trumbull: a Biographical Sketch », *The British Library Journal*, 19, 1993, p. 115-132.
- ANDRETTA Stefano, *L'arte della prudenza : teorie e prassi della diplomazia nell'Italia del XVI e XVII secolo*, Rome, Biblink, 2006.
- ANDRICH Joannes Aloysius, *De Natione Anglica et Scota Juristarum Universitatis Patavinae*, Padoue, Gallina, 1892.
- ANTER, Andreas, *Max Webers Theorie des modernen Staates. Herkunft, Struktur und Bedeutung*, Berlin, Duncker & Humblot, 1996.
- ANTOINE Annie et MICHON Cédric (dir.), *Les sociétés au XVII^e siècle : Angleterre, Espagne, France*, Rennes, PUR, 2006.
- ANTOINE Michel, *Le cœur de l'État : surintendance, contrôle général et intendances des finances (1552-1791)*, Paris, Fayard, 2003.
- , « Gouverneurs de province », dans François BLUCHE, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 667-668.
- ANTONETTI Guy, « Universités françaises », dans François BLUCHE, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 1551-1553.
- APOSTOLIDÈS Jean-Marie, *Le roi-machine : spectacle et politique au temps de Louis XIV*, Paris, Éditions de Minuit, 1981.
- ARBELLOT Guy, *Autour des routes de poste : les premières cartes routières de la France, XVII^e-XIX^e siècle*, Paris, musée de la Poste, 1992.
- ARTHURSON Ian, « Espionage and Intelligence from the Wars of the Roses to the Reformation », *Nottingham Medieval Studies*, vol. 35, 1991, p. 134-154.
- ASCH Ronald G., « The Revival of Monopolies : Court and Patronage during the Personal Rule of Charles I », dans Roland G. Asch et Adolf M. Birke (dir.), *Princes, Patronage, and the Nobility : The Court at the Beginning of the Modern Age, c.1450-1650*, Oxford, Oxford University Press, 1991, p. 357-392.
- ASCOLI Georges, *La Grande Bretagne devant l'opinion française*, Paris, J. Gamber, 1927-1930, 2 vol.
- ATHERTON Ian, « Viscount Scudamore's "Laudianism": the Religious Practices of the First Viscount Scudamore », *Historical Journal* 34/3, 1991, p. 569-573.
- , *Ambition and failure in Stuart England: the Career of John, First Viscount Scudamore*, Manchester, Manchester University Press, 1999.
- AUTRAND Françoise, « L'écrit et l'oral dans les négociations diplomatiques entre France et Angleterre XIV^e et XV^e siècle », dans María Teresa Ferrer Mallol, Jean-Marie Moeglin, Stéphane Péquignot (dir.), *Negociar en la Edad Media : actas del Coloquio celebrado en Barcelona los días 14, 15 y 16 de octubre de 2004 / Négociar au Moyen Age : actes du Colloque tenu à Barcelone du 14 au 16 octobre 2004*, Madrid, Casa de Velázquez, 2005, p. 303-319.

- AYLMER Gerald Edward, *The King's Servants: the Civil Service of Charles I, 1625-1642*, Londres/Boston, Routledge et Kegan Paul, 1974.
- AZZOLINI Monica et LAZZARINI Isabella (dir.), *Italian Diplomacy in the Renaissance. A sourcebook*, Toronto, PIMS, 2017.
- BABELON Jean-Pierre, *Henri IV*, Paris, Fayard, 1982.
- BADEL Laurence, *Diplomaties européennes, XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021.
- BADIE, Bertrand et BIRNBAUM, Pierre, *Sociologie de l'État*, Paris, Bernard Grasset, 1979.
- BAERTSOEN Patricia, *Mémoires de monsieur de Berlize*, mémoire de maîtrise sous la direction de L. Bély, université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 1991, 2 vol.
- BAGUENAUT DE PUCHESSE Gustave, « L'ambassade de Nicolas de Sancy en Angleterre », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 55, n° 2, 1918, p. 151-158.
- BAILLIE Hugh Murray, « Etiquette and the Planning of the State Apartments in Baroque Palaces », *Archaeologia*, 101, 1967, p. 169-199.
- BAILLON Charles de, *Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre : étude historique*, Paris, Didier, 1877.
- BAILLOU Jean (dir.), *Les affaires étrangères et le corps diplomatiques français*, Paris, Éditions du CNRS, 1984, 2 vol.
- BALAYRE Amélie, « The Education of an Ambassador: The Marquis d'Effiat in England », *The Journal for Renaissance and Early Modern Diplomatic Studies*, 4, 2020, p. 59-74.
- BALME Pierre, *Une Demeure historique Effiat*, Clermont-Ferrand, G. de Bussac, 1966.
- BALSAMO Jean, « Le Voyage en Italie et la formation des élites françaises au XVI^e siècle », dans *L'éducation au XVI^e siècle*, Le Puy-en-Velay, Imprimerie départementale, 1994, p. 279-289.
- BARBICHE Bernard, *Sully*, Paris, Albin Michel, 1978.
- , « La hiérarchie des dignités et des charges », *XVII^e siècle*, 157, 1987, p. 359-370.
- , « Les attributions judiciaires du Conseil du roi », *Histoire, Économie et Société*, n° 3, 2010, p. 9-17.
- , *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, PUF, 2012.
- BARON Sabrina A., « The Guises of Dissemination in Early Seventeenth-century England: News in Manuscript and Print », dans Brendan DOOLEY et Sabrina A. BARON (dir.), *The Politics of Information in Early Modern Europe*, Londres/New York, Routledge, 2001, p. 41-56.
- , « Morton, Sir Albertus (1584?-1625) », dans *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004, t. 39, p. 410-411.
- BARROLL Leeds, « The Court of the First Stuart Queen », dans Linda LEVY PECK (dir.), *The Mental World of the Jacobean Court*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 191-208.
- BARTLETT Kenneth R., *The English in Italy (1525-1558): A Study in Culture and Politics*, Genève, Slatkine, 1991.

- BASCHET Armand, « List of French ambassadors in England 1509-1714 », dans George E. EYRE et William SPOTTISWOODE (dir.), *The Thirty-Seventh Annual Report of the Deputy Keeper of the Public Records*, Londres, HMS, 1876, appendix 1, n° 3, p. 180-194.
- BATIFFOL Louis, *Jean Jouvenel : prévôt des marchands de la ville de Paris (1360-1431)*, Paris, H. Champion, 1894.
- , *La duchesse de Chevreuse : une vie d'aventures et d'intrigues sous Louis XIII*, Paris, librairie Hachette, 1913.
- , « La question des Mémoires de Richelieu : les Mémoires sont-ils l'œuvre du Cardinal ? », dans Jules LAIR, Alphonse CHODRON DE COURCEL et Louis DELAVALD (dir.), *Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu préparée pour la Société de l'histoire de France*, Paris, Renouard, t. III, fasc. VI, n° XVIII, 1921.
- BEAL Peter, *A Dictionary of English Manuscript Terminology, 1450-2000*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2008.
- BEALE Philip, *A History of the Post in England from the Romans to the Stuarts*, Aldershot, Ashgate, 1998.
- BÉCHU Claire, « Les ambassadeurs français au XVIII^e siècle : formation et carrière », dans Lucien BÉLY (dir.), *L'Invention de la diplomatie. Moyen Âge-Temps modernes*, Paris, PUF, 1998, p. 331-346.
- BECKERS Jacqueline, « Professionnalisation du métier, professionnalité des travailleurs », dans Jacqueline BECKERS (dir.), *Compétences et identité professionnelles. L'enseignement et autres métiers de l'interaction humaine*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2007, p. 11-34.
- BÉGUIN Katia, *Les princes de Condé : rebelles, courtisans et mécènes dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.
- BÉGUIN Sylvie, « Henri VIII et François I^{er}, une rivalité artistique et diplomatique », dans Charles GIRY-DELOISON (dir.), *François I^{er} et Henri VIII. Deux princes de la Renaissance (1515-1547)*, Villeneuve-d'Ascq, Centre d'histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1996, p. 61-75.
- BEHRENS Betty, « The Office of the English Resident Ambassador: Its Evolution as Illustrated by the Career of Sir Thomas Spinelly, 1509-22 », *Transaction of the Royal Historical Society*, Fourth Series, vol. 16, Londres, 1933, p. 161-195.
- BEIDERBECK Friedrich, « Frankreich und das Reich um 1600: Kooperation und Abgrenzungen in den Beziehungen zwischen Heinrich IV. und den protestantischen Kurfürsten », dans Friedrich BEIDERBECK, Gregor HORSTKEMPER et Winfried SCHULZE (dir.), *Dimensionen der europäischen Außenpolitik zur Zeit der Wende vom 16. zum 17. Jahrhundert*, Berlin, Berliner Wissenschafts-Verlag, 2003, p. 35-59.
- BELL Gary M., « John Man, the Last Elizabethan Resident Ambassador in Spain », *The Sixteenth Century Journal*, 7, 1976, p. 75-93.
- , « Elizabethan Diplomatic Compensation: Its Nature and Variety », *The Journal of British Studies*, XX, 1981, p. 1-25.
- , *A Handlist of British Diplomatic Representatives: 1509-1688*, Londres, Offices of the Royal Historical Society, 1990.
- BELLOC Alexis, *Les postes françaises, recherches historiques sur leur origine, leur développement, leur législation*, Paris, Firmin-Didot, 1886.

- BÉLY Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990.
- , « Souveraineté et souverains : la question du cérémonial dans les relations internationales à l'époque moderne », *Annuaire bulletin de la société de l'histoire de France*, 1994, p. 27-43.
 - , « La politique des cabinets au XVIII^e siècle : les « systèmes » diplomatiques en Europe », dans Georges-Henri SOUTOU (dir.), *L'ordre européen du XVI^e au XX^e siècle*, Paris, PUPS, 1998, p. 83-98.
 - , « Représentation, négociation et information dans l'étude des relations internationales à l'époque moderne », dans Serge BERSTEIN et Pierre MILZA (dir.), *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, PUF, 1998, p. 213-229.
 - , *La Société des princes : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1999.
 - , « La polémique autour de l'Ambassadeur de Jean Hotman : culture et diplomatie au temps de la paix de Lyon », *Cahiers d'histoire*, 46-2, 2001, p. 327-354.
 - , « Les temps modernes (1515-1789) », dans Jean-Claude ALLAIN, Françoise AUTRAND et Lucien BÉLY (dir.), *Histoire de la diplomatie française*, Paris, Perrin, 2005, p. 159-404.
 - , « Origines sociales et formation des secrétaires d'État des Affaires étrangères pendant le Grand Siècle », dans Jean-Pierre POUSSOU, Roger BAURY et Marie-Catherine VIGNAL SOULEYREAU (dir.), *Monarchies, noblesses et diplomaties européennes : mélanges en l'honneur de Jean-François Labourdette*, Paris, PUPS, 2005, p. 551-569.
 - , *L'art de la paix en Europe : naissance de la diplomatie moderne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 2007.
 - , et POUMARÈDE Géraud (dir.), *L'incident diplomatique (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, A. Pedone, 2010.
- BERCÉ Yves-Marie, *La Naissance dramatique de l'absolutisme*, Paris, Éd. du Seuil, 1992.
- , *Violences et répression dans la France moderne*, Paris, CNRS éditions, 2018.
- BÉRENGER Jean, « Ambassadeurs », dans Lucien BÉLY (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996, p. 54-55.
- , « La diplomatie impériale », dans Lucien BÉLY (dir.), *L'Invention de la diplomatie. Moyen Âge-Temps modernes*, Paris, PUF, 1998, p. 125-138.
- BERGES Louis, *Château de Carrouges. Chartrier et papiers de la famille Le Veneur (1394-1925)*, Alençon, Conseil général de l'Orne, 1995.
- BERTHILLOT Émilie, *Les espions de Sa Majesté : une histoire de l'espionnage britannique*, Paris, Ellipses, 2021.
- BERTRAND Gilles, « Grand Tour (tourisme, touriste) », dans Olivier CHRISTIN (dir.), *Dictionnaire des concepts nomades en sciences humaines*, Paris, Métailié, 2010, t. I, p. 171-187.
- BEX-MILLET Cosette, « Bassompierre », dans François BLUCHE (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 168.
- BIAUDET Henry, *Les nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648*, Helsinki, 1910.
- BIENASSIS Loïc, « Le mariage franco-anglais : politique étrangère et rivalités de cour (1624-1625) », *Revue d'histoire diplomatique*, 3, 2006, p. 205-226.

- , « Richelieu and Britain (1634-1642) », dans Glenn RICHARDSON (dir.), *The Contending Kingdoms: France and England, 1420-1770*, Aldershot, Ashgate, 2008, p. 133-146.
- , « Transmission des archives et continuité du cérémonial, l'exemple des introducteurs des ambassadeurs, France-Angleterre (XVII^e-XVIII^e siècle) », dans Jean-Philippe GENET et François-Joseph RUGGIU (dir.), *Du papier à l'archive, du privé au public : France et îles Britanniques, deux mémoires*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, p. 115-127.
- , « Les voyageurs britanniques à la cour de France dans les années 1630 », dans Caroline ZUM KOLK, Jean BOUTIER, Bernd KLESMANN et François MOUREAU (dir.), *Les voyageurs étrangers à la cour de France, 1589-1789 : regards croisés*, Rennes, PUR/Versailles, CRCV, 2014, p. 295-310.
- BIGBY Dorothy Ann, *Anglo-French relations: 1641 to 1649*, Londres, Univ. Press, 1933.
- BILLACOIS François, « La crise de la noblesse européenne (1550-1650). Une mise au point », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 23, avril-juin 1976, p. 258-277.
- BITSCH, Caroline, *Vie et carrière d'Henri II de Bourbon, prince de Condé, 1588-1646 : exemple de comportement et d'idées politiques au début du XVII^e siècle*, Paris, H. Champion, 2008.
- BITTON Davis, *The French Nobility in Crisis, 1560-1640*, Stanford, Stanford University Press, 1969.
- BLACK Jeremy, *France and The Grand Tour*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003.
- , *A History of Diplomacy*, Londres, Reaktion Books, 2010.
- BLUCHE François, « Lavardin », dans François BLUCHE (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 838.
- BLUM Anna, « Les sages jalousies ». *La diplomatie de la France en Italie du nord au temps de Richelieu et de Mazarin*, Paris, Classiques Garnier, 2014.
- BRADDICK Michael J., *State Formation in Early Modern England, c.1550-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- BRANCOURT Jean-Pierre, « Les Bourbons et la noblesse », dans Stéphane RIALS (dir.), *Le miracle capétien*, Paris, Perrin, 1987, p. 241-253.
- BRAUN Guido, *La connaissance du Saint-Empire en France du baroque aux Lumières (1643-1756)*, München, R. Oldenbourg, 2010.
- , « La formation des diplomates à l'époque moderne », *Revue d'histoire diplomatique*, 128, 2014/3, p. 231-249.
- , « Les problèmes de communication aux congrès internationaux. De Westphalie à Ryswick (1643-1697) », dans Dejanirah COUTO et Stéphane PÉQUIGNOT (dir.), *Les langues de la négociation. Approches historiennes*, Rennes, PUR, 2017.
- , « Le rôle des experts dans les négociations franco-impériales sur la cession de l'Alsace à la France (1646-1648) », dans Stanislas JEANNESSON, Fabrice JESNÉ et Éric SCHNAKENBOURG (dir.), *Experts et expertises en diplomatie. La mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, PUR, 2018, p. 85-98.
- , et LACHENICHT Susanne, *Spies, Espionage and Secret Diplomacy in the Early Modern Period*, Stuttgart, Verlag W. Kohlhammer, 2021.

- BRAYSHAY Mark, « Royal Post-Horse Routes in South-West England », *Devonshire Association Report and Transactions*, 123, 1991, p. 79-103.
- , « Conveying Correspondence : Early Modern Letter Bearers, Carriers and Posts », dans James DAYBELL et Andrew GORDON (dir.), *Cultures of Correspondence in Early Modern Britain*, Philadelphia/Pennsylvania, University of Pennsylvania Press, 2016, p. 48-65.
- BRENNAN Michael G., *The Sidneys of Penshurst and the Monarchy, 1500–1700*, Aldershot, Ashgate, 2005.
- , « Family Networks: The Sidneys, Dudleys, and Herberts », dans Margaret PATTERSON HANNAY, Michal G. BRENNAN et Mary Ellen LAMB (dir.), *The Ashgate Research Companion to the Sidneys, 1500-1700*, Farnham/Burlington, Ashgate, 2015, vol. 1, p. 3-19.
- BRITLAND Karen, « An Under-Noted Mother-in-Law: Marie de Médicis and the Last Caroline Court Masque », dans Clare MCMANUS (dir.), *Women and Culture at the Courts of the Stuart Queens*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2003, p. 204-223.
- BRIZZI Gian-Paolo, « La pratica del viaggio d'istruzione in Italia nel Sei-Settecento », *Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento*, II, 1976, p. 203-291.
- BROCKLISS Laurence W., *The University of Oxford: A History*, Oxford, Oxford University Press, 2016.
- BROGLIN Étienne, « Collège », dans François BLUCHE, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 348-350.
- BROUILLET Sylvia, « De Versailles à Paris : Nicolas de Saintot, chorégraphe de la monarchie en représentation (1711-1716) », dans Marie-France AUZÉPY et Joël CORNETTE (dir.), *Palais et pouvoir : de Constantinople à Versailles*, Saint-Denis, PUV, 2003, p. 269-292.
- BROWN Keith M., *Kingdom or Province? Scotland and the Regal union, 1603-1715*, Londres, Macmillan, 1993.
- , « The Scottish Aristocracy, Anglicization, and the Court, 1603-38 », *The Historical Journal*, 36, 1993, p. 543-576.
- BRU Thérèse et DE LA FOREST D'ARMAILLÉ, Solène (dir.), *Matière à écrire : les échanges de correspondance du XVI^e au XIX^e siècles*, Saint-Denis, PUV, 2017.
- BRUN Olivier, « Richelieu », dans Hugues MOUTOUH et Jérôme POIROT (dir.), *Dictionnaire du renseignement*, Paris, Perrin, 2020, p. 1069-1072.
- , « Rossignol (père, fils et petit-fils) », dans Hugues MOUTOUH et Jérôme POIROT (dir.), *Dictionnaire du renseignement*, 2020, p. 1114-1117.
- BRUNOT Ferdinand, FRANÇOIS Alexis et BRUNOT Charles, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris, A. Colin, 1905-1979, 13 vol. en 20 t.
- BODINIER Gilbert, « Lieutenant général », dans François BLUCHE, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 878-879.
- , « Maréchal de camp », dans François BLUCHE, *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 965.
- BOITEUX Louis-Augustin, *Richelieu : « grand maître de la navigation et du commerce de France »*, Paris, Ozanne, 1955.
- BONDOIS Paul-Martin, *Le Maréchal de Bassompierre (1579-1646)*, Paris, Albin Michel, 1925.

- BONNEY Richard, *L'absolutisme*, Paris, PUF, 1994.
- BOSSIS Mireille et PORTER Charles A. (dir.), *L'épistolarité à travers les siècles : geste de communication et/ou d'écriture*, colloque/[organisé par le] Centre culturel international de Cerisy La Salle, France, Stuttgart, F. Steiner, 1990.
- BOSSY John, *Giordano Bruno and the Embassy Affair*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2002.
- BOTTIN Jacques, « Négoce et circulation de l'information au début de l'époque moderne », dans Murielle LE ROUX (dir.), *Histoire de la poste. De l'administration à l'entreprise*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 2002, p. 41-54.
- BOUDOUIN-MATUSZEK Marie-Noëlle, « Topographie du Faubourg Saint-Germain-des-Prés (XVI^e-XVII^e siècles) », dans Marie-Noëlle BOUDOUIN-MATUSZEK (dir.), *Marie de Médicis et le Palais du Luxembourg*, Paris, Délégation à l'action artistique de la Ville de Paris, Hachette, 1991, p. 177-184.
- BOURDIEU, Pierre, « De la maison du roi à la raison d'État », dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 118, n° 1, 1997, p. 55-68.
- BOURDIN Bernard, « Le serment de Jacques I^{er} d'Angleterre : souveraineté royale contre souveraineté pontificale », *Études Épistémè*, 24, 2013, <http://journals.openedition.org/episteme/238>.
- BOURQUIN Laurent, *Noblesse seconde et pouvoir en Champagne au XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.
- , « Les carrières militaires de la noblesse au XVII^e siècle : représentations et engagements », dans Josette PONTET, Michel FIGEAC et Marie BOISSON-GABARRON (dir.), *La noblesse de la fin du XVI^e au début du XX^e siècle. Un modèle social ?*, Biarritz, Atlantica, 2002, t. I, p. 271-287.
- , *La noblesse dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Belin, 2002.
- BOUTIER Jean, « Le Grand Tour : une pratique d'éducation des noblesses européennes (XVI^e-XVIII^e siècles) », dans *Le Voyage à l'époque moderne*, Bulletin de l'Association des Historiens modernistes des Universités, n° 27, Paris, PUPS, 2004, p. 7-21.
- , « Le Grand Tour des gentilshommes et les académies d'éducation pour la noblesse, France et Italie, XVI^e-XVIII^e siècle », dans Rainer BABEL et Werner PARAVICINI (dir.), *Grand Tour. Adeliges Reisen und europäische Kultur von 14. Bis zum 18. Jahrhundert* (actes des colloques de Villa Vigoni à Lovenjo di Menaggio, novembre 1999, et du Deutschen Historischen Institut de Paris, novembre 2000), « Beihefte der Francia », 60, Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag, 2005, p. 237-253.
- , LANDI Sandro et ROUCHON Olivier (dir.), *La politique par correspondance : les usages politiques de la lettre en Italie, XIV^e-XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2009.
- , LANDI Sandro, WAQUET Jean-Claude et BECK-SAIELLO Émilie (dir.), *Le temps des Italies : XIII^e-XIX^e siècle*, Paris, Passés composés/Humensis, École française de Rome, 2023.
- BOYKO Maxim, « Denis Charpentier (v.1580-1647). Étude sociale du premier secrétaire du cardinal de Richelieu », *Dix-septième siècle*, 284/3, 2019, p. 423-457.
- , « Premier secrétaire, informateur et intime serviteur. Denis Charpentier à la tête du cabinet privé du cardinal de Richelieu », *Histoire, Économie & Société*, 39/2, 2020, p. 4-22.
- BUDIANSKY Stephen, *Her Majesty's Spymaster: Elizabeth I, Sir Francis Walsingham, and the Birth of Modern Espionage*, New-York, Viking, 2005.

- BUISSERET David, « Aspects de l'ambassade de Sully en Angleterre, 1603 », *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, n° 26, 2014, p. 171-180.
- BURCKARD Johannes, *Dans le secret des Borgia, Journal du maître des cérémonies du pape Alexandre VI (1492-1503)*, traduction de Joseph Turmel, revue, augmentée et présentée par Vito Castiglione Minischetti et Ivan Cloulas, Paris, Tallandier, 2003.
- BUSH Michael Laccohee, *The English Aristocracy: a Comparative Synthesis*, Manchester, Manchester University Press, 1984.
- BUTLER Martin, *The Stuart Court Masque and Political Culture*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.
- BUTTAY Florence, *Fortuna : usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance*, Paris, PUPS, 2008.
- CALDARI Valentina et WOLFSON Sara J. (dir.), *Stuart Marriage Diplomacy: Dynastic Politics in their European Context, 1604-1630*, Woodbridge/Rochester, The Boydell Press, 2018.
- , « James I and the Dissolution of the 1621 Parliament through Spanish Eyes », dans Valentina CALDARI et Sara J. WOLFSON (dir.), *Stuart Marriage Diplomacy: Dynastic Politics in their European Context, 1604-1630*, Woodbridge/Rochester, The Boydell Press, 2018, p. 79-94.
- CALLARD Caroline, *Le temps des fantômes : spectralités de l'âge moderne (XVI^e-XVII^e siècle)*, Paris, Fayard, 2019.
- CAMUS Alice, « Être reçu en audience chez le roi », *Bulletin du CRCV*, <http://journals.openedition.org/crcv/12206>
- CANOVA-GREEN Marie-Claude, *La politique-spectacle au grand siècle : les rapports franco-anglais*, Paris, Papers on French seventeenth century literature, 1993.
- , « L'équivoque d'une célébration : les fêtes du mariage de Louis XIII et d'Anne d'Autriche à Bordeaux (1615) », *Dix-septième siècle*, vol. 222, n° 1, 2004, p. 3-24.
- , et WOLFSON Sara J. (dir.), *The Wedding of Charles I and Henrietta Maria, 1625: Celebrations and Controversy*, Turnhout, Brepols, 2020.
- CANTU César, *Histoire universelle [1842-1843]*, Paris, F. Didot, 1862.
- CAPEFIGUE Jean-Baptiste Honoré Raymond, *Richelieu, Mazarin, la Fronde et le règne de Louis XIV*, Paris, Duféy, 1835-1836, 2 vol.
- CAREY Edith, « An Eminent Guernseyman: Sir Henry de Vic, Guernsey Society of Natural Science and Local Research », *Report and Transactions*, 9, 1911, p. 287-298.
- CARLTON William, *Archbishop William Laud*, Londres/New York, Routledge et Kegan Paul, 1987.
- CARMONA Michel, *Richelieu*, Paris, Fayard, 1983.
- , *La France de Richelieu*, Paris, Fayard, 1984.
- CARTER Charles H., « Gondomar: Ambassador to James I », *The Historical Journal*, 7/2, 1964, p. 189-208.
- CARTER P.R.N., « Rich, Richard, first Baron Rich (1496/7-1567) », dans *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004, t. 46, p. 680-683.
- CASSAN Michel, *La Grande Peur de 1610. Les Français et l'assassinat d'Henri IV*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.

- CAZELLES Raymond, « Pierre de Becoud et la fondation du collège de Boncourt », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1962, t. 120, p. 55-103.
- CÉNAT Jean-Philippe, *Le roi stratège. Louis XIV et la direction de la guerre, 1661-1715*, Rennes, PUR, 2010.
- Centre V.L. Saulnier, *L'épistolaire au XVI^e siècle* [Actes du colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 9 mars 2000], Paris, Presses de l'École normale supérieure, 2001.
- CERF Cécile, « Milady », dans Hugues MOUTOUH et Jérôme POIROT (dir.), *Dictionnaire du renseignement*, Paris, Perrin, 2020, p. 889-892.
- CHAGNIOT Jean, « La rationalisation de l'armée française après 1660 », dans *Armées et diplomatie dans l'Europe du XVII^e siècle* (Actes du colloque de l'association des historiens modernistes), Paris, PUPS, 1991, p. 97-108.
- , « Maréchaux de France », dans Lucien BÉLY (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996, p. 794-796.
- , « Officiers généraux », dans Lucien BÉLY (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996, p. 928-929.
- , *Guerre et société à l'époque moderne*, Paris, PUF, 2001.
- CHALINE Olivier, *La bataille de la Montagne Blanche (8 novembre 1620) : un mystique chez les guerriers*, Paris, Noesis, 1999.
- , DUMANOWSKI Jaroslaw et FIGEAC Michel (dir.), *Le rayonnement français en Europe centrale, du XVII^e siècle à nos jours*, Pessac, Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 2009.
- , *Les armées du roi : le grand chantier (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Armand Colin, 2016.
- CHARTIER Roger et RICHET Denis (dir.), *Représentation et vouloir politiques : autour des États généraux de 1614*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1982.
- CHATENET Monique, « Henri III et "l'ordre de la cour". Évolution de l'étiquette à travers les règlements généraux de 1578 et 1585 », dans Robert SAUZET (dir.), *Henri III et son temps : actes du colloque international du Centre de la Renaissance de Tours*, Paris, Vrin, 1992, p. 133-139.
- , *La cour de France au XVI^e siècle : vie sociale et architecture*, Paris, Picard, 2002.
- CHAUSSEY Yves, *Les Bénédictins anglais réfugiés en France au XVII^e siècle (1611-1669)*, Paris, P. Lethielleux, 1967.
- CHEVAILLER Laurent, « L'Ambassadeur « honnête homme » d'après J. Hotman, sieur de Villiers », dans *Mélanges dédiés à Robert Pelloux*, Lyon, L'Hermès, 1980, p. 81-93.
- CHEVALLIER Pierre, « Le procès du chevalier de Jars », dans Pierre-Eugène LEROY et Jean-Paul ODDOS (dir.), *La vie à Troyes sous Louis XIII*, Troyes, Centre troyen de recherche et d'études Pierre et Nicolas Pithou, 1984, p. 239-242.
- CHRISTIN Olivier, *La paix de religion : l'autonomisation de la raison politique au XVI^e siècle*, Paris, Seuil, 1997.
- CLARKE Jack Alden, *Huguenot Warrior: The Life and Times of Henri de Rohan, 1579-1638*, La Haye, M. Nijhoff, 1966.

- COGSWELL Thomas, « England and the Spanish Match », dans Richard CUS et Ann HUGHES (dir.), *Conflict in Early Stuart England: Studies in Religion and Politics, 1603-1642*, Londres/New York, Longman, 1989, p. 107-133.
- , « The Politics of Propaganda: Charles I and the People in the 1620s », *Journal of British Studies*, vol. 29, n°3, 1990, p. 187-215.
- COKAYNE George Edward, *The Complete Peerage of England, Scotland, Ireland, Great Britain and the United Kingdom, Extant, Extinct, or Dormant*, Londres, St. Catherine Press, 1910-1959, 13 vol.
- CONNELL Raewyn, *Gender and Power: Society, The Person, and Sexual Politics*, Stanford, Stanford University Press, 1987.
- CONSTANT Gustave, « Les maîtres de cérémonies du XVI^e siècle. Leurs diaires », *Mélanges d'archéologie et d'histoire, École française de Rome*, 23, 1903, p. 161-229 et p. 319-343.
- CONSTANT Jean-Marie, *La noblesse française aux XVI^e-XVII^e siècles*, Paris, Hachette, 1994.
- COOLS Hans, KEBLUSEK Marika et NOLDUS Badeloch Vera (dir.), *Your Humble Servant : Agents in Early Modern Europe*, Hilversum, Uitgeverij Verloren, 2006.
- COOPER John P. D., *The Queen's Agent: Francis Walsingham at the Court of Elizabeth I*, Londres, Faber & Faber, 2011.
- CORNETTE Joël, *La mélancolie du pouvoir. Omer Talon et le procès de la raison d'État*, Paris, Fayard, 1998.
- , *L'Affirmation de l'État absolu : 1492-1652*, Vanves, Hachette supérieur, 2016.
- , *Absolutisme et Lumières : 1652-1783*, Vanves, Hachette supérieur, 2016.
- CORNUT Jérémie, *Les excuses dans la diplomatie américaine : pour une approche pluraliste des relations internationales*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2014.
- CORVISIER André, « L'Ancien Régime et les forces armées », dans Stéphane RIALS (dir.), *Le miracle capétien*, Paris, Perrin, 1987, p. 133-141.
- , « Grades et charges militaires », dans François BLUCHE (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 673-674.
- , « Maison militaire du roi », dans François BLUCHE (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 942-944.
- COSANDEY Fanny, *La Reine de France : symbole et pouvoir (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Gallimard, 2000.
- , « L'absolutisme, un concept irremplacé », dans Lothar SCHILLING (dir.), *Absolutismus, ein unersetzliches Forschungs-konzept ? Eine deutsch-französische Bilanz*, Munich, R. Oldenbourg, 2008, p. 33-51.
- COTTERET Jean-Marie, *Gouverner c'est paraître*, Paris, PUF, 2002.
- COTTRET Bernard, « Diplomatie et éthique de l'État. L'ambassade d'Effiat en Angleterre (1624-1625) », dans Henry MÉCHOULAN (dir.), *L'État baroque : regards sur la pensée politique de la France du premier XVII^e siècle*, Paris, Vrin, 1985, p. 221-242.
- , *Histoire d'Angleterre : XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 2003.
- , *La révolution anglaise : une rébellion britannique, 1603-1660*, Paris, Perrin, 2015.
- COURCEL Robert de, « L'hôtel des ambassadeurs extraordinaires à Paris », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, Paris, 66^e année, 1939, p. 27-135.

- COURCELLES Jean-Baptiste-Pierre, *Dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le 11^e siècle jusqu'en 1820*, Paris, A. Bertrand, 1820-1823.
- COUSIN Victor, *Madame de Chevreuse : nouvelles études sur les femmes illustres et la société du XVII^e siècle*, Paris, Didier et Cie, 1868.
- COWARD Barry, *The Stuart Age: England 1603-1714*, Londres, Longman, 2003.
- COWLING David, *Conceptions of Europe in Renaissance France: Essays in honour of Keith Cameron*, Amsterdam/New York, Rodopi, 2006.
- COYECQUE Ernest, « La loi du 14 mars 1928 sur les archives notariales et son application à Paris », dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. LXIII, 1936, p. 72-91.
- CRAMSIE John, *Kingship and Crown Finance under James VI and I, 1603-1625*, Woodbridge, The Boydell Press, 2002.
- CRESSY David, *Education in Tudor and Stuart England*, Londres, Edward Arnold, 1975.
- CROFT Pauline, « Trading with the Enemy, 1558-1604 », *The Historical Journal*, vol. 33, n° 2, 1989, p. 281-302.
- , « Rex Pacificus, Robert Cecil, and the 1604 Peace with Spain », dans Glenn BURGESS, Rowland WYMER et Jason LAWRENCE (dir.), *The Accession of James I: Historical and Cultural Consequences*, Basingstoke/New York, Palgrave Macmillan, 2006, p. 141-154.
- CROUZET Denis, *Les guerriers de Dieu : la violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990.
- CROUZET François, *De la supériorité de l'Angleterre sur la France. L'économie et l'imaginaire (XVII^e-XX^e siècle)*, Paris, Perrin, 1985.
- CUDDY Neil, « The revival of the entourage: the Bedchamber of James I, 1603-1625 », dans David STARKEY (dir.), *The English Court: from the Wars of the Roses to the Civil War*, Londres/New York, Longman, 1987, p. 173-225.
- , « Anglo-Scottish Union and the Court of James I, 1603-1625 », *Transactions of the Royal Historical Society*, 5th series, 39, 1989, p. 107-124.
- CUIGNET Jean-Claude, *Dictionnaire Henri IV*, Paris, Grancher, 2007.
- DAINVILLE François de, *L'éducation des jésuites, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Éd. de Minuit, 1978.
- DARWALL-SMITH Robin, *A History of University College*, Oxford, Oxford University Press, 2008.
- DAUSSY Hugues, « Le parti huguenot à l'épreuve de la révolte de Condé (1615-1616) », *Dix-septième siècle*, n° 293, 2021/4, p. 209-220.
- DAYBELL James, « Introduction: Rethinking Women and Politics in Early Modern England », dans James DAYBELL (dir.), *Women and Politics in Early Modern England, 1450-1700*, Aldershot, Ashgate, 2004, p. 1-20.
- , et HINDS Peter (dir.), *Material Readings of Early Modern Culture. Texts and Social Practices, 1580-1730*, Basingstoke/New York, Palgrave Macmillan, 2010.
- , *The Material Letter in Early Modern England: Manuscript Letters and the Culture and Practices of Letter-writing, 1512-1635*, Basingstoke/New York, Palgrave Macmillan, 2012.

- , et GORDON Andrew (dir.), *Cultures of Correspondence in Early Modern Britain*, Philadelphia/Pennsylvania, University of Pennsylvania Press, 2016.
- DAYRE DE MAILHOL Camille Philippe, *Dictionnaire historique et héraldique de la noblesse française, rédigé dans l'ordre patronymique*, Paris, Imprimerie de la noblesse, 1896.
- DEDIEU Joseph, « Henri de Rohan et les guerres de religion », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 22, n° 95, 1936, p. 145-168.
- DELAUVAUD Louis et BOPPE Auguste, *Les introducteurs des ambassadeurs, 1585-1900*, Paris, F. Alcan, 1901.
- DELCORDE Raoul, *Le métier de diplomate*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2018.
- DELOCHE Maximin, *La maison du cardinal de Richelieu : document inédit*, Paris, H. Champion, 1912.
- DEMURGER Alain, « La famille Jouvenel. Quelques questions sur un tableau », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, n° 193, 1997, p. 31-56.
- DENÉCÉ Éric et LÉTHENET Benoît (dir.), *Renseignement et espionnage de la Renaissance à la Révolution (XV^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Ellipses, 2021.
- DEPPING Guillaume, *Études sur le règne de Louis XIII et sur l'administration de Richelieu. Le chevalier de Jars, son histoire, son procès (1633)*, Paris, A. Picard, 1881.
- DESCIMON Robert, « La vénalité des offices et la construction de l'État dans la France moderne. Des problèmes de la représentation symbolique aux problèmes du coût social du pouvoir », dans Robert DESCIMON, Jean-Frédéric SCHAUB et Bernard VINCENT (dir.), *Les figures de l'administrateur : institutions, réseaux, pouvoirs en Espagne, en France et au Portugal, 16^e-19^e siècle*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1997, p. 77-93.
- , « La réconciliation des Hotman protestants et catholiques (des années 1580 aux années 1630) », dans Thierry WANEGFFELEN (dir.), *De Michel de L'Hospital à l'édit de Nantes : politique et religion face aux Églises*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2002, p. 529-562.
- , et COSANDEY Fanny, *L'absolutisme en France : histoire et historiographie*, Paris, Éditions du Seuil, 2002.
- , MILLES Élodie et OUVAROV Pavel, « La réconciliation manquée des Spifame : domination, transgression, reconversion (XVI^e-XVII^e siècles) », dans Robert DESCIMON et Élie HADDAD (dir.), *Épreuves de noblesse : les expériences nobiliaires de la haute robe parisienne, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Les Belles lettres, 2010, p. 87-105.
- DESENCLOS Camille, *Les mots du pouvoir : la communication politique de la France dans le Saint-Empire au début de la guerre de Trente Ans (1617-1624)*, thèse de doctorat, École nationale des chartes, 2014.
- , « La négociation conjointe ou le désespoir d'une diplomatie malmenée : l'échec des menées franco-anglaises dans l'Empire au début de la guerre de Trente Ans (1620-1622) », *Caliban*, 54, 2015, p. 51-72.
- , « Au-delà de toute diplomatie : la constitution de réseaux parallèles protestants et érudits entre France et Empire au début du XVII^e siècle », *Revue d'histoire du protestantisme*, vol. 1, n° 4, oct.-nov.-déc. 2016, p. 531-553.
- , « Transposer pour mieux transporter : le chiffrement dans les correspondances diplomatiques du premier XVII^e siècle », dans Thérèse BRU et Solène DE LA FOREST D'ARMAILLÉ (dir.),

- Matière à écrire : les échanges de correspondance du XVI^e au XIX^e siècles*, Saint-Denis, PUV, 2017, p.
- , « Diplomate, huguenot ou humaniste : le modèle de l'agent français auprès des princes protestants allemands au début du XVII^e siècle (1589-1620) », dans Indravati FÉLICITÉ (dir.), *L'identité du diplomate : métier ou noble loisir ?*, Classiques Garnier, 2020, p. 31-44.
- , « Women's Place in Diplomacy through the French Diplomatic Correspondences (early 17th Century) », dans Roberta ANDERSON, Laura Oliván SANTALIESTRA et Suna SUNER (dir.), *Gender and Diplomacy: Women and Men in European and Ottoman Embassies from the 15th and to the 18th Century*, Vienne, Hollitzer Wissenschaftsverlag, 2021, p. 45-61.
- , « Écrire le secret quotidien. Pratiques de la cryptographie au sein de la diplomatie française (XVI^e siècle-premier XVII^e siècle) », dans Guido BRAUN et Susanne LACHENICHT (dir.), *Spies, Espionage and Secret Diplomacy in The Early Modern Period*, Stuttgart, Verlag W. Kohlhammer, 2021, p. 85-86.
- DESPLAT Christian, « Louis XIII and the Union of Béarn to France », dans Mark GREENGRASS (dir.), *Conquest and Coalescence. The Shaping of the State in Early Modern Europe*, Londres, Arnold, 1991, p. 68-83.
- De Nicolo dell'Abate à Nicolas Poussin : aux sources du Classicisme, 1550-1650* (catalogue d'exposition), Meaux, musée Bossuet, 19 novembre-28 février 1989.
- DE WAELE Michel, « Honneur national et destin colonial : le sort de l'Amérique française, 1627-1632 », *Histoire, Économie et Société*, vol. 35, n° 4, 2016, p. 68-84.
- , *L'affirmation du fait colonial dans les relations internationales. La guerre franco-anglaise de 1627-1629*, Rennes, PUR, 2022.
- DEWALD Jonathan, *Status, Power, and Identity in Early Modern France: The Rohan Family, 1550-1715*, University Park, Penn State University Press, 2015.
- DICKERMAN Edmund H., *Bellièvre and Villeroy: Power in France under Henry II and Henry IV*, Providence, Brown University Press, 1971.
- DOBBIE Michelle, « Political Intrigue and Early Modern Diplomacy », *Lives and Letters*, vol. 2, n° 1, p. 13, <http://www.xmera.co.uk/journalarchive/dobbie.pdf>
- DONAGAN Barbara, « Goring, George, First Earl of Norwich (1585-1663) », dans *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004, t. 22, p. 998-1006.
- DONALD Peter, *An Uncounselled King: Charles I^{er} and the Scottish Troubles, 1637-1641*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- DOUCET Corinne, « Les académies équestres et l'éducation de la noblesse (XVI^e-XVIII^e siècle) », *Revue historique*, n° 628, oct. 2003, p. 817-836.
- , *Les académies d'art équestre dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Édilivre, 2007.
- DOVER Paul M., *Secretaries and Statecraft in the Early Modern World*, Édimbourg, Edinburgh University Press, 2016.
- DOYLE James Edmund, *The Official Baronage of England Showing the Succession, Dignities, and Offices of Every Peer from 1066 to 1885*, Londres, Longmans, 1886.
- DRÉVILLON Hervé et VENTURINO Diego (dir.), *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Paris, PUR, 2011.

- DUBOIS Elfrieda, « Un Écossais, légat à la Cour d'Angleterre : George Conn (1636-1640) », *Revue d'Histoire Diplomatique*, 99, 1985, p. 5-20.
- DUBOST Jean-François, *Marie de Médicis. La reine dévoilée*, Paris, Payot et Rivages, 2009.
- DUCCINI Hélène, *Concini : grandeur et misère du favori de Marie de Médicis*, Paris, Albin Michel, 1991.
- , *Guerre et Paix dans la France du Grand Siècle : Abel Servien, diplomate et serviteur de l'État, 1593-1659*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.
- DUCHEIN Michel, *Le duc de Buckingham*, Paris, Fayard, 2001.
- , *Jacques I^{er} Stuart : le roi de la paix*, Paris, Fayard, 2003.
- DUMAS Alexandre, *Les Trois Mousquetaires*, Paris, Baudry, 1844.
- DUMOLIN Maurice, *Études de topographie parisienne*, Paris, imprimerie Daupeley-Gouverneur, 1929-1931, 3 vol.
- DUNOYER DE NOIRMONT Joseph Anne Émile Édouard, *Histoire de la Chasse en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la révolution*, Paris, Bouchard-Huzard, 1867-1868.
- DUPAU Francis, *Philippe II. L'apogée du Siècle d'or espagnol*, Paris, Perrin, 2021.
- DURSTON Christopher, *James I*, Londres/New York, Routledge, 1993.
- EARLE Rebecca (dir.), *Epistolary Selves: Letters and Letter-writers, 1600-1945*, Aldershot, Ashgate, 1999.
- EL HAGE Fadi, *Histoire des maréchaux de France à l'époque moderne*, Paris, Nouveau monde : Ministère de la Défense, 2012.
- ELLIOTT John Huxtable, « The Political Context of the 1612-1615. Franco-Spanish Treaty », dans Margaret M. MCGOWAN (dir.), *Dynastic Marriages, 1612/1615: A Celebration of the Habsburg and Bourbon Unions*, Farnham, Ashgate, 2013, p. 5-18.
- ELLISON Katherine, *A Cultural History of Early Modern English Cryptography Manuals*, Londres/New York, Routledge, 2017.
- ELTON Geoffrey Rudolph, *The Tudor Revolution in Government: Administrative Changes in the Reign of Henry VIII*, Cambridge, University Press, 1953.
- ENDEWELD Marc « Emmanuel Macron et l'«État profond» », septembre 2020, <https://www.monde-diplomatique.fr/62194>
- ESPOUY Gilberte, *Jacques d'Étampes, marquis de La Ferté-Imbault, maréchal de France ou l'honneur de servir*, Vendôme, Impr. des PUF, 2000.
- ETHERINGTON-SMITH Meredith, *Somerset House. The History*, Londres, London Cultureshock Media, 2009.
- EXTERNBRINK Sven, « Abraham de Wicquefort et ses traités sur l'Ambassadeur (1676-1682). Bilan et perspectives de recherche », dans Stefano ANDRETTA, Stéphane PÉQUIGNOT et Jean-Claude WAQUET (dir.), *De l'ambassadeur : les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, Rome, École française de Rome, 2015, p. 269-290.
- FAGNIEZ Gustave, *Le père Joseph et Richelieu (1577-1638)*, Paris, Hachette, 1894, 2 vol.
- FEDELE Dante, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII^e-XVII^e siècles) : l'ambassadeur au croisement du droit, de l'éthique et de la politique*, Baden-Daben, Dike, 2017.

- , « Plurality of Diplomatic Agents in Premodern Literature on the Ambassador », dans Maurits EBBEN et Louis SICKING (dir.), *Beyond Ambassadors. Consuls, Missionaries, and Spies in Premodern Diplomacy*, Leiden, Brill, 2021, p. 38-49.
- FEDERICI Federico M. et TESSICINI Dario (dir.), *Translators, Interpreters and Cultural Negotiators: Mediating and Communicating Power from the Middle Age to the Modern Era*, Basingstoke, Hampshire, 2014.
- FÉLICITÉ Indravati, *Négociier pour exister. Les villes et duchés du nord de l'Empire face à la France, 1650–1730*, Berlin, Bosto, de Gruyter Oldenbourg, 2016.
- , (dir.), *L'Identité du diplomate (Moyen Âge-XIX^e siècle) : métier ou noble loisir ?*, Paris, Classiques Garnier, 2020.
- FERGUSON John, *English Diplomacy, 1422-1461*, Oxford, Oxford University Press, 1972.
- FERRETTI Giuliano, « Abel Servien, Hugues de Lionne et le milieu parlementaire dauphinois. Un essai de sociologie historique », *Akademios. Revue de la Conférence Nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts*, n° 28, janvier-juin 2009, p. 47-65.
- , « De l'ombre à la lumière (et retour). La longue histoire des Servien (XV^e-XX^e siècle) », *La Pierre et l'Écrit. Revue d'histoire et du patrimoine en Dauphiné*, n° 22, 2011, p. 103-140.
- , « La politique italienne de la France et le duché de Savoie au temps de Richelieu », *Dix-septième siècle*, vol. 262, n° 1, 2014, p. 7-20.
- , « Diplomatie et rhétorique. Les discours d'ambassadeur, genre et pratiques », dans Stefano ANDRETTA, Lucien BÉLY, Alexander KOLLER et Géraud POUMARÈDE (dir.), *Expérience et diplomatie : savoirs, pratiques culturelles et action diplomatique à l'époque moderne (XV^e-XVIII^e s.)*, Rome, Viella, 2020, p. 259-274.
- FERRIS John P. et SGROI Rosemary, « Woodford, John (1586-1626), of Westminster; formerly of Britwell Place, Burnham, Bucks », dans Andrew THRUSH et John P. FERRIS (dir.), *The House of Commons, 1604-1629*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 2010, vol. 6, p. 839-840.
- FIELD Jemma, *Anna of Denmark: Material Culture of the Stuart Courts*, Manchester, Manchester University Press, 2020.
- FIGEAC Michel, *Les noblesses en France : du XVI^e au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2013.
- FIRTH Charles Harding et LOMAS Sophia Crawford, *Notes on the diplomatic relations of England and France, 1603-1688. Lists of ambassadors from England to France, and from France to England*, Oxford, B.H. Blackwell, 1906.
- FISSEL Mark Charles, *The Bishops' Wars: Charles I's Campaigns against Scotland, 1638-1640*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
- FLETCHER Anthony, *Reform in the Provinces: the Government of Stuart England*, New Haven/London, Yale University press, 1986.
- FLETCHER Catherine, *Diplomacy in the Renaissance Rome. The Rise of the Resident Ambassador*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.
- FORESTIER Georges, *Le théâtre dans le théâtre sur la scène française du XVII^e siècle*, Genève, Droz, 1981.
- FOSTER, Michael, « Walter Montague : Courtier, Diplomat and Abbot, 1603-1677 », *Downside Review*, vol. 96, n° 323, p. 85-102 et n° 324, p. 208-225.

- FOSTER Michael, « Sir Richard Forster (?1585-1661) », *Recusant History*, 14, 1978, p. 163-174.
- FOURNEL Jean-Louis et RESIDORI Matteo (dir.), *Ambassades et ambassadeurs en Europe, XV^e-XVII^e siècles : pratiques, écritures, savoirs*, Genève, Droz, 2020.
- FRIGO Daniela (dir.), *Politics and Diplomacy in Early Modern Italy: The Structure of Diplomatic Practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- , « Prudence and Experience: Ambassadors and Political Culture in Early Modern Italy », *Journal of Medieval and Early Modern Studies*, 38, 2008, p. 15-34.
- FUBINI Riccardo, *Quattrocento fiorentino : politica, diplomazia, cultura*, Ospedaletto, Pacini, 1996.
- , « La « résidentialité » de l'ambassadeur dans le mythe et la réalité : une enquête sur les origines », dans Lucien BÉLY (dir.), *L'Invention de la diplomatie. Moyen Âge-Temps modernes*, Paris, PUF, 1998, p. 27-35.
- FUMAROLI Marc, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, Librairie générale française, 2003.
- GANTET Claire, *Guerre, paix et construction des États, 1618-1714*, Paris, Éditions du Seuil, 2003.
- GAQUÈRE François, *Le Maréchal Foch*, Tours, A. Mame, 1930.
- GARCIA-ARENAL Mercedes et WIEGERS Gerard (dir.), *The Expulsion of the Moriscos from Spain: A Mediterranean Diaspora*, Leiden/Boston, Brill, 2014.
- GARCÍA GARCÍA Bernardo José, *La pax hispanica : política exterior del Duque de Lerma*, Leuven, Leuven University Press, 1996.
- GARDINER Samuel Rawson, *History of England from the Accession of James I to the Outbreak of the Civil War, 1603-1642*, Londres, Longmans-Green, 1883-1884, 10 vol.
- GARLOFF Mona, *Irenik, Gelehrsamkeit und Politik : Jean Hotman und der europäische Religions-konflikt um 1600*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2014.
- GELLARD Matthieu, « Les relations internationales dans la correspondance de Catherine de Médicis. Une approche quantitative », *Revue d'Histoire Diplomatique*, n° 3, 2011, p. 193-209.
- , *Une reine épistolaire. Lettres et pouvoirs au temps de Catherine de Médicis*, Paris, Classiques Garnier, 2015.
- , « La circulation des correspondances d'État en Europe durant le second XVI^e siècle. L'exemple de la France », dans Alexandre TESSIER (dir.), *La Poste, servante et actrice des relations internationales (XVI^e-XIX^e siècle)*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2016, p. 23-34.
- , « L'ambassadeur entre audiences et dépêches. Statuts et usages de l'écrit et de l'oral dans les pratiques de négociation au XVI^e siècle », dans Indravati FÉLICITÉ (dir.), *L'Identité du diplomate, Moyen Âge-XIX^e siècle : métier ou noble loisir ?*, Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 217-228.
- GERMA-ROMANN Hélène, *Du « bel mourir » au « bien mourir ». Le sentiment de la mort chez les gentilshommes français*, Genève, Droz, 2001.
- GIRY-DELOISON Charles, « Les rapports franco-anglais de 1485 au Camp du Drap d'Or », thèse de doctorat sous la dir. de Jean Jacquart, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, 1986.

- , « Le personnel diplomatique au début du XVI^e siècle. L'exemple des relations franco-anglaises de l'avènement de Henry VII au Camp du Drap d'Or (1485-1520) », *Journal des savants*, juillet-décembre 1987, p. 205-253.
- , et METTAM Roger (dir.), *Patronages et clientélismes, 1550-1750 (France, Angleterre, Espagne, Italie)*, Lille/Londres, Université de Lille-III/Institut Français du Royaume-Uni, 1995.
- , « La diplomatie anglaise, 1485-1603 », dans Lucien BÉLY (dir.), *L'Invention de la diplomatie. Moyen Âge-Temps modernes*, Paris, PUF, 1998, p. 115-124.
- , « Le rôle de l'Angleterre dans la fronde bordelaise », dans Anne-Marie COCULA et Marie BOISSON-GABARRON (éd.), *Adhésion et résistances à l'État en France et en Espagne (1620-1660)*, Pessac, PUB, 2001, p. 111-135.
- , « L'Angleterre et les Pays-Bas espagnols, 1600-1630 », *Revue du Nord*, n° 377, 2008/4, p. 671-686.
- GIVEN-WILSON Chris, *The Royal Household and the King's Affinity: Service, Politics and Finance in England, 1360-1413*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1986.
- GLOZIER Matthew, « Scots in the French and Dutch Armies during the Thirty Years War », dans Steve MURDOCH (dir.), *Scotland and the Thirty Years' War, 1618–1648*, Leiden, Brill, 2001, p. 117-124.
- GOLL Jaroslav, *Die französische Heirath: Frankreich und England 1624 und 1625*, Prague, J. G. Calvetsche Buchhandlung, 1876.
- , « Recherches critiques sur l'authenticité des ambassades et négociations de M. le comte d'Estrades (Amsterdam, 1718) », *Revue Historique*, t. 3, Fasc. 2, 1877, p. 283-296.
- GORDON James, *History of Scots Affairs, from 1637 to 1641*, Aberdeen, Spalding Club, 1841.
- GORING Jeremy, « Social Change and Military Decline in Mid-Tudor England », *Histoire*, 60, 1975, p. 185-197.
- GREENGRASS Mark, « The Calvinist Experiment in Béarn », dans Andrew PETTEGREE, Allastair DUKE et Gillian LEWIS (dir.), *Calvinism in Europe 1540-1620*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 107-126.
- , « Edmondes, Sir Thomas (d. 1639) », *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004, t. 17, p. 742-744.
- GREGG Pauline, *Charles I^{er}*, traduit de l'anglais par Philippe Delamare, Paris, Fayard, 1984.
- GUERCI Manolo, *London's Golden Mile: The Great Houses of the Strand*, Londres, Paul Mellon Centre for Studies in British Art, 2021.
- GUÉRINOT Sophie, *L'Exil de Marie de Médicis : actions et informations politiques (1631-1642)*, Paris, Classiques Garnier, 2022.
- GUIZOT François, *Un projet de mariage royal : Charles I^{er} et Henriette de France*, Paris, Hachette, 1863.
- GUY John, « The Privy Council: Revolution or Evolution ? », dans Christopher COLEMAN et David STARKEY (dir.), *Revolution Reassessed: Revisions in the History of Tudor Government and Administration*, Oxford, Clarendon Press, 1986, p. 59-85.
- HADDAD Élie, « La construction sociale de la noblesse d'épée dans le royaume de France à l'époque moderne », dans Nicolas LE ROUX et Martin WREDE (dir.), *Noblesse oblige :*

- identités en engagements aristocratiques à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2017, p. 27-46.
- HAEHL Madeleine, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu : le secrétariat d'État, les agents diplomatiques (1624-1642)*, Bruxelles, PIE-P. Lang, 2006.
- , « Des négociations continues dans le “Testament politique” du cardinal de Richelieu », dans Alain PEKAR LEMPEREUR et Aurélien COLSON (dir.), *Négociations européennes d'Henri IV à l'Europe des 27*, Paris, A2C Médias, 2008, p. 43-51.
- HAMEL, J., *La correspondance de Charles Paschal, ambassadeur de France aux Grisons, avec la cour, 1609-1614*, Mémoire de maîtrise sous la dir. de J.-F. Dubost, Université de Caen, 2001.
- HAMILTON Keith et LANGHORNE Richard, *The Practice of Diplomacy: Its Evolution, Theory and Administration*, Londres/New York, Routledge, 1995.
- HAMMERSLEY Rachel, *Entre anciens et modernes : la tradition républicaine anglaise dans la France du XVIII^e siècle*, traduit de l'anglais par Myriam-Isabelle Ducrocq, Lormont, le Bord de l'Eau, 2020.
- HANOTIN Guillaume, « Représenter le roi de France à la cour de Madrid. Entre confiance, “majesté” et liens familiaux », dans Daniel AZNAR, Guillaume HANOTIN et Niels F. MAY (dir.), *A la place du roi : vice-rois, gouverneurs et ambassadeurs dans les monarchies française et espagnole (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2014, p. 135-150.
- HARRIS Carolyn, *Queenship and Revolution in Early Modern Europe: Henrietta Maria and Marie Antoinette*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2016.
- HARRISON Philip, « Post-Horse Routes, Royal Progresses and Government Communications in the Reign of James I », *Journal of Transport History*, 18, 1997, p. 116-133.
- HARTLEY Cathy, *A Historical Dictionary of British Women*, Londres/New York, Europa publications, 2003.
- HAVRAN Martin J., *Caroline Courtier. The Life of Lord Cottington*, Londres/Basingstoke, Macmillan, 1973.
- HAY Malcolm Vivian, *The Blairs Papers, 1603-1660*, Londres/Édimbourg, Sands & Co., 1929.
- HAYDEN Michael, « Continuity in the France of Henry IV and Louis XIII: French Foreign Policy 1598-1615 », *Journal of Modern History*, 45/1, 1973, p. 1-23.
- , *France and the Estates General of 1614*, Cambridge, Cambridge University Press, 1974.
- HAYNES Alan, *Invisible Power. The Elizabethan Secret Services, 1570-1603*, Douvres, Alan Sutton Publishing, 1992.
- HEAL Felicity et HOLMES Clive, *The Gentry in England and Wales, 1500-1700*, Basingstoke, Macmillan, 1994.
- , *The Power of Gifts: Gift-exchange in Early Modern England*, Oxford, Oxford University Press, 2014.
- HEAP William A., *Elizabeth's French Wars, 1562-1598*, Londres, Unicorn, 2019.
- HEDGES John Kirby, *The History of Wallingford*, Londres, W. Clowes and sons, 1881.
- HENSHALL Nicholas, *The Myth of Absolutism. Change and Continuity in Early Modern European Monarchy*, Londres/New York, Longman, 1992.

- HERMANN Christian, JETTOT Stéphane et LE MAO Caroline, *Sociétés anglaise, espagnole et française : XVII^e siècle*, Neuilly, Atlande, 2007.
- HIBBARD Caroline M., *Charles I and the Popish plot*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1983.
- , « The Role of a Queen Consort. The Household and Court of Henrietta Maria, 1625-1642 », dans Ronald G. ASCH et Adolf M. BIRKE (dir.), *Princes, Patronage and the Nobility : the Court at the Beginning of the Modern Age, c. 1450-1650*, Londres, The German Historical Institute, 1991, p. 393-414.
- , « Henrietta Maria in the 1630s: Perspectives on the Role of Consort Queens in Ancien Regime Courts », dans Ian ATHERTON et Julie SANDERS (dir.), *The 1630s: Interdisciplinary Essays on Culture and Politics in the Caroline Era*, Manchester, Manchester University Press, 2006, p. 74-91.
- HIGHLEY Christopher, *Blackfriars in Early Modern London*, Oxford, Oxford University Press, 2022.
- HILDESHEIMER Françoise, *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004.
- HOAK Dale, « Two Revolutions in Tudor Government: the Formation and Organization of Mary I's Privy Council », dans Christopher COLEMAN et David STARKEY (dir.), *Revolution Reassessed: Revisions in the History of Tudor Government and Administration*, Oxford, Clarendon Press, 1986, p. 87-115.
- HOLT Mack P., *French Wars of Religion, 1562-1629*, Cambridge/New York/Melbourne, Cambridge University Press, 1995.
- HOULBROOKE Ralph, « James's Reputation, 1625-2005 », dans Ralph HOULBROOKE (dir.), *James VI and I. Ideas, Authority, and Government*, Aldershot, Ashgate, 2006, p. 169-190.
- HOURS Bernard, *Louis XV et sa Cour*, Paris, PUF, 2002.
- HOUSSE Michel, « L'ambassade de monsieur de Blainville à la cour de Charles I^{er}, roi d'Angleterre », *Revue des questions historiques*, vol. 23, 1878, p. 176-204.
- HOWES Jennifer, *The Art of a Corporation. The East India Company as Patron and Collector, 1600-1860*, Londres/New York, Routledge, 2023.
- HUGON Alain, *Au service du roi catholique. « Honorables ambassadeurs » et « divins espions ». Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Casa de Velázquez, 2004.
- HUGUET Jean-Claude, « Le livre de raison du président Sarran de Lalanne. Introduction, édition et notes », *Les Cahiers du Bazadais*, n° 160, p. 5-24.
- HUREL Daniel-Odon, « Le prieuré de Saint-Baudille de Nîmes dans la congrégation de Saint-Maur », dans Brigitte MAILLARD (dir.), *Foi, fidélité, amitié en Europe à la période moderne : mélanges offerts à Robert Sauzet*, Tours, Publications de l'Université de Tours, 1995, t. I, p. 57-59.
- HUSTIN Arthur, *Le Luxembourg : son histoire domaniale, architecturale, décorative et anecdotique*, Paris, Imprimerie du Sénat, 1910-1911.
- Inventaire sommaire des archives au département des affaires étrangères : Correspondance politique. 1, Allemagne, Angleterre, Argentine (Rep), Autriche*, Paris, Imprimerie nationale, 1903.

- JACKSON Christine, *Courtier, Scholar, and Man of the Sword: Lord Herbert of Cherbury and his World*, Oxford, Oxford University Press, 2022.
- JACOB Christian, « "L'éloge de la main est aussi celui de la pensée" », dans Christian JACOB (dir.), *Lieux de savoir. 2. Les mains de l'intellect*, Paris, Albin Michel, 2011, p. 31-37.
- JAMES Mervyn, *English Politics and the Concept of Honour, 1485-1642*, Oxford, Past and Present Society, 1978.
- JETTOT Stéphane, « Les difficultés des catholiques anglais sous le règne de Jacques I^{er} », dans Véronique CASTAGNET, Olivier CHRISTIN et Naïma GHERMANI (dir.), *Les affrontements religieux en Europe : du début du XVI^e au milieu du XVII^e siècle*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008, p. 139-150.
- , « Les dix-septiémistes français et les îles Britanniques : enjeux nationaux et disciplinaires », *Dix-septième siècle*, n° 257, 2012/4, p. 573-594.
- , et RUGGIU François-Joseph, *L'Angleterre à l'époque moderne : des Tudors aux derniers Stuarts*, Malakoff, Armand Colin, 2021.
- JONES James Rees, *Britain and Europe in the Seventeenth Century*, Londres, Edward Arnold, 1966.
- JOUANNA Arlette, « Recherches sur la notion d'honneur au XVI^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 15, n° 4, 1968, p. 597-623.
- , *Le devoir de la révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.
- , « Noblesse, Noblesses », dans Lucien BÉLY (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996, p. 887-893.
- , *Le pouvoir absolu : naissance de l'imaginaire politique de la royauté*, Paris, Gallimard, 2013.
- JOUBERT André, « Les gentilshommes étrangers à l'académie d'équitation d'Angers au XVII^e siècle », *Revue de l'Anjou*, XXVI, 1893, p. 5-22.
- JOUHAUD Christian, *La Main de Richelieu ou le Pouvoir du cardinal*, Paris, Gallimard, 1991.
- JUBERT Gérard, « Michel Le Masle, chanoine de Notre-Dame de Paris et secrétaire de Richelieu (1587-1662) », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1991, p. 103-140.
- JULIA Dominique, REVEL Jacques et CHARTIER Roger, *Les universités européennes du XVI^e au XVIII^e siècle : histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1986-1989.
- KAHN David, *The Codebreakers. The Story of Secret Writing*, New York, Macmillan, 1967.
- KANE Brendan, *The Politics and Culture of Honour in Britain and Ireland, 1541-1641*, Cambridge/ New York, Cambridge University Press, 2010.
- KARRAKER Cyrus Harreld, *The Seventeenth-century Sheriff, a Comparative Study of the Sheriff in England and the Chesapeake Colonies 1607-1689*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1930.
- KEARNEY Hugh, *Scholars and Gentlemen: Universities and Society in Pre-industrial Britain, 1500-1700*, Londres, Faber and Faber, 1970.

- KELSEY Sean, « Weston, Jerome, second earl of Portland (1605-1663) », dans *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004, vol. 58, p. 292.
- KELSO Ruth, *The Doctrine of the English Gentleman in the Sixteenth Century : With a Bibliographical List of Treatises on The Gentleman and Related Subjects Published in Europe to 1625*, Urbana, the University of Illinois Press, 1929.
- KERVILER René, *Guillaume Bautru, comte de Serrant, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française (1588-1665)*, Paris, librairie Menu, 1876.
- KNACHEL Philip A., *England and the Fronde. The Impact of the English Civil War and Revolution on France*, New York, Cornelle University Presse, 1967.
- KNAFLA Louis A., « Britain's Solomon: King James and the Law », dans Daniel FISCHLIN et Mark FORTIER (dir.), *Royal Subjects: Essays on the Writings of James VI and I*, Detroit, Wayne State University Press, 2002, p. 235-264.
- KOLLER Alexandre, « Grégoire XIII, l'Empire et l'évolution de la nonciature post-tridentine (1572-1585) », dans Lucien BÉLY (dir.), *L'Invention de la diplomatie. Moyen Âge-Temps modernes*, Paris, PUF, 1998, p. 90-98.
- KÜHNEL Florian, « "Minister-like Cleverness, Understanding and Influence on Affairs": Ambassadors in Everyday Business and Courtly Ceremonies at the Turn of the Eighteenth Century », dans Tracey A. SOWERBY and Jan HENNINGS (dir.), *Practices of Diplomacy in the Early Modern World, c. 1410-1800*, Londres/New York, Routledge, 2019, p. 130-146.
- LABATUT Jean-Pierre, *Les ducs et pairs de France au XVII^e siècle : étude sociale*, Paris, PUF, 1972.
- , *Les noblesses européennes : de la fin du XV^e siècle à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, PUF, 1978.
- , *Noblesse, pouvoir et société en France au XVII^e siècle : recueil d'articles et de travaux*, Limoges, Faculté des lettres et des sciences humaines, 1987.
- LABOURDETTE Jean-François, « La Compagnie écossaise des gardes du corps du roi au XVIII^e siècle : recrutement et carrières », *Histoire, Économie et Société*, 3-1, 1984, p. 95-122.
- , « Le recrutement des ambassadeurs sous les derniers Valois », dans Lucien BÉLY (dir.), *L'Invention de la diplomatie. Moyen Âge-Temps modernes*, Paris, PUF, 1998, p. 99-114.
- , POUSSOU Jean-Pierre et VIGNAL Marie-Catherine (dir.), *Le Traité de Vervins*, Paris, PUPS, 2000.
- LA FERRIÈRE Hector de, *Les La Boderie : étude sur une famille normande*, Paris, A. Aubry, 1857.
- LAFFLEUR DE KERMAINGANT Pierre-Paul, *L'Ambassade de France en Angleterre sous Henri IV. Mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise (1598-1602)*, Paris, Firmin-Didot & Cie, 1895.
- , *Mission de Christophe de Harlay, comte de Beaumont (1602-1605)*, Paris, Firmin-Didot, 1895, 2 vol.
- La « France anglaise » au Moyen Âge*, Colloque des historiens médiévistes français et britanniques, 111^e congrès national des sociétés savantes, Poitiers 1986, Paris, Éditions du CTHS, 1988.

- LAGADEC Yann, « Les sociétés en guerre au XVII^e siècle », dans Annie ANTOINE et Cédric MICHON (dir.), *Les sociétés au XVII^e siècle : Angleterre, Espagne, France*, Rennes, PUR, 2006, p. 471-493.
- LAMOTHE, Alexandre de, *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790 : Gard : archives ecclésiastiques, série H, Bénédictins de Nîmes*, Mende, Ignon-Petit, 1877.
- LANDAU Norma, *The Justices of the Peace, 1679-1760*, Berkeley, University of California Press, 1984.
- LANG Benedek, *Real Life Cryptology: Ciphers and Secrets in Early Modern Hungary*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2004.
- La Quatrième République : bilan, trente ans après la promulgation de la Constitution du 27 octobre 1946*, actes du colloque de Nice, les 20, 21 et 22 janvier 1977 [organisé par l'] Université de Nice, Faculté de droit et des sciences économiques, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 1978.
- LARMINIE, Vivienne, « Wake, Sir Isaac (1580/81-1632) », dans *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004, vol. 58, p. 715-718.
- , « The Jacobean Diplomatic Fraternity and the Protestant Cause: Sir Isaac Wake and the Vize from Savoy », *English Historical Review*, 121/494, 2006, p. 1300-1326.
- LASCONJARIAS Guillaume, « Ascension sociale et logique du prestige - Abel Servien (1593-1659), marquis de Sablé et de Boisdapuin, plénipotentiaire aux traités de Westphalie, surintendant des finances », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. 19, 1999, 3^e série, t. CL de la Collection, p. 191-298.
- LAURENT Sébastien, *Politiques de l'ombre. L'État et le renseignement en France*, Paris, Fayard, 2009.
- LAVERNY Sophie de, *Les Domestiques commensaux du roi de France au XVII^e siècle*, Paris, PUPS, 2002.
- LAVOLLÉE Robert, « La véritable écriture du cardinal de Richelieu et celle de ses principaux secrétaires », dans Jules LAIR, Alphonse CHODRON DE COURCEL et Louis DELAUAUD (dir.), *Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu préparée pour la Société de l'histoire de France*, Paris, Renouard, t. II, fasc. IV, n° XIV, 1907-1914, p. 1-17.
- LEE, Maurice Jr., « The Jacobean Diplomatic Service », *American Historical Review*, 72/4, 1967, p. 1264-1282.
- , *James I and Henri IV: An Essay in English Foreign Policy, 1603-1610*, Urbana/Chicago/Londres, University of Illinois Press, 1970.
- , « James I and the Historians: Not a Bad King After All ? », *Albion*, 16/2, 1984, p. 151-163.
- LEEuw Karl de, « Books, Science, and the Rise of the Black Chambers in Early Modern Europe », dans Anne-Simone ROUS et Martin MULSOW (dir.), *Geheime Post. Kryptologie und Steganographie der diplomatischen Korrespondenz europäischer Höfe während der Frühen Neuzeit*, Berlin, Duncker & Humblot, 2015, p. 87-99.
- LEFAUCONNIER Camille, *François Sublet de Noyers (1589-1645). « Ad majorem regis et Dei gloriam »*, thèse de l'École des Chartes, 2008.
- LEFERME-FALGUIÈRES Frédérique, *Les courtisans : une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2007.

- LE GUILLOU Yves, « Les Bouthillier. De l'avocat au surintendant (v. 1540-1682). Histoire d'une ascension sociale et formation d'une fortune », dans *Positions des thèses des élèves [de l'École des chartes] de la promotion 1997*, Paris, 1997.
- , « L'Enrichissement des surintendants Bullion et Bouthillier ou le détournement des fonds publics sous Louis XIII », *Dix-septième siècle*, n° 211, 2001/2, p. 195-213.
- LEMAIGRE-GAFFIER Pauline, *Administrer les Menus Plaisirs du roi. L'État, la cour et les spectacles dans la France des Lumières*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2016.
- LEMARIGNIER Léa, « Royaume-Uni », dans Hugues MOUTOUH et Jérôme POIROT (dir.), *Dictionnaire du renseignement*, Paris, Perrin, 2020, p. 1117-1118.
- LEMOINE Mathieu, *La faveur et la gloire : le maréchal de Bassompierre mémorialiste (1579-1646)*, Paris, PUPS, 2011.
- LENOIR, Rémi, « L'État selon Pierre Bourdieu », *Sociétés contemporaines*, vol. 87, n° 3, 2012, p. 123-154.
- LE PAGE Dominique et LOISEAU Jérôme, *Pouvoir royal et institutions dans la France moderne*, Malakoff, Armand Colin, 2019.
- LEPAGE Henri, *Le Département de la Meurthe. Statistique historique et administrative*, Nancy, chez Peiffer, 1843.
- LE ROUX Nicolas, *La faveur du roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Seyssel, Champ Vallon, 2000.
- , « La maison du roi sous les premiers Bourbons. Institution sociale et outil politique », dans Chantal GRELL et Benoît PELLISTRANDI (dir.), *Les Cours de France et d'Espagne au XVII^e siècle*, Madrid, Casa de Velázquez, 2007, p. 13-40.
- , *Le roi, la cour, l'État. De la Renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.
- LERVILLE Edmond, *Les Cahiers secrets de la cryptographie*, Monaco, Éd. du Rocher, 1972.
- LEUVEREN Bram van, *Early Modern Diplomacy and French Festival Culture in a European Context, 1572-1615*, Brill, Leyde, 2023.
- LEVACK Brian P., *The Formation of the British State: England, Scotland, and the Union, 1603-1707*, Oxford, Clarendon Press, 1987.
- LEVILLAIN Charles-Édouard, « La correspondance diplomatique dans l'Europe moderne (c.1550-c.1750) : problèmes de méthode et tentative de définition », dans Ann THOMSON, Simon BURROWS et Edmond DZIEMBOWSKI (dir.), *Cultural Transfers: France and Britain in the Long Eighteenth Century*, Oxford, Voltaire Foundation, 2010, p. 43-55.
- LEWIS Peter Shervey, « La noblesse des Jouvenel des Ursins », dans Philippe CONTAMINE (dir.), *L'État et les Aristocrates : France, Angleterre, Écosse, XII^e-XVII^e siècle*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure, 1989, p. 79-101.
- LOADES David Michael, *The Tudor Court*, Bangor, Headstart History, 1992.
- LOCKYER Roger, *Buckingham: The Life and Political Career of George Villiers, First Duke of Buckingham, 1592-1628*, Londres/New York, Longman, 1981.
- , *The Early Stuarts: A Political History of England, 1603-1642*, Londres, Longman, 1989.
- , *James VI and I*, Londres/New York, Longman, 1998.

- LOOMIE Albert J., « Toleration and Diplomacy: The Religious Issue in Anglo-Spanish relations, 1603-1605 », *Transaction of the American Philosophical Society*, vol. 53, n° 6, 1963, p. 1-60.
- , « Sir Robert Cecil and the Spanish Embassy », *Historical Research*, vol. 42, n° 105, 1969, p. 30-54.
- , « The Conducteur des Ambassadeurs in Seventeenth Century France and Spain », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 53, n° 2, 1975, p. 333-356.
- , « Alonso de Cárdenas and the Long Parliament, 1640-1648 », *English Historical Review*, 97, 1982, p. 289-307.
- , « The Spanish Faction at the Court of Charles I », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, vol. 59, n° 139, 1986, p. 37-49.
- LOONEY Jefferson, « Undergraduate Education at Early Stuart Cambridge », *History of Education*, 10/1, 1981, p. 9-19.
- LOVE Harold, *Scribal Publication in Seventeenth-Century England*, Oxford, Clarendon Press, 1993.
- , « Oral and Scribal Texts in Early Modern England », dans Lotte HELLINGA and J. B. TRAPP (dir.), *The Cambridge History of the Book in Britain, 1400-1557*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 97-126.
- MACCAFFREY Wallace T., « England: The Crown and the New Aristocracy, 1540-1600 », *Past and Present*, XXX, 1965, p. 52-64.
- MACLEOD Catharine, WILKS Timothy, SMUTS Malcolm et MACGIBBON Rab (dir.), *The Lost Prince: The Life and Death of Henry Stuart*, Londres, National Portrait Gallery, 2012.
- MALETTKE Klaus, *Les relations entre la France et le Saint-Empire au XVII^e siècle*, Paris, H. Champion, 2001.
- MALLETT Michael, « Diplomacy and War in Later Fifteenth-Century Italy », *Proceedings of the British Academy*, vol. LXVII, Londres, 1981, p. 267-288.
- MALLICK Olivier, « Au service de la reine. Anne d'Autriche et sa maison (1616-1666) », *Cour de France.fr* [en ligne], 2016, <http://cour-de-france.fr:article4211.html>
- MANDROU Robert, *L'Europe « absolutiste ». Raison et raison d'État, 1649-1775*, Paris, le Grand livre du mois, 2006.
- MARCHAND Patrick, *Le maître de poste et le messenger : une histoire du transport public en France au temps du cheval, 1700-1850*, Paris, Belin, 2006.
- MARCHAND Romain, *Henri de La Tour (1555-1623) : affirmation politique, service du roi et révolte*, Paris, Classiques Garnier, 2020.
- MARSHALL, Alan, *Intelligence and Espionage in the Reign of Charles II, 1660-1685*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
- MARTEAU, Raphaël, « L'ambassade de Jacques d'Étampes, marquis de la Ferté-Imbault, en Angleterre (juillet 1641-septembre 1642). Information et pratiques d'un résident à l'époque moderne », mémoire de Master sous la dir. de Charles Giry-Deloison, Université d'Artois, 2017-2018.
- MARX, Roland, *Histoire de la Grande-Bretagne*, Paris, Armand Colin, 1992.

- MARZAGALLI, Silvia, « La circulation de l'information et les réseaux marchands à l'époque moderne », dans Sébastien-Yves LAURENT, *Entre l'État et le marché : l'information et l'intelligence économique en France*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010, p. 3-17.
- MASSON, Rémi, *Défendre le roi. La Maison militaire au XVII^e siècle*, Seyzérieu, Champ Vallon, 2017.
- MATTÉI Jean-Mathieu, *Histoire du droit de la guerre (1700-1819). Introduction à l'histoire du droit international*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2006.
- MATTINGLY Garrett, *Renaissance Diplomacy*, Boston, Houghton Mifflin Company/Cambridge, The Riverside Press, 1955.
- MAULDE LA CLAVIÈRE René de, *La diplomatie au temps de Machiavel*, Paris, E. Leroux, 1892-1893, 3 vol.
- MAURMAYR Bianca, « De la « danse baroque » à la « belle danse » et retour : usages d'une catégorie », *Recherches en danse*, 5, 2016, <http://journals.openedition.org/danse/1563>
- MAXWELL Constantia, *The English Traveller in France, 1698-1815*, Londres, G. Routledge and sons, 1932.
- MAY Niels F., « Le cérémonial diplomatique et les transformations du concept de représentation au XVII^e siècle », dans Daniel AZNAR, Guillaume HANOTIN et Niels F. MAY (dir.), *A la place du roi : vice-rois, gouverneurs et ambassadeurs dans les monarchies française et espagnole (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2014.
- MAYES Charles Ray, « The Sale of Peerages in Early Stuart England », *Journal of Modern History*, 19, 1957, p. 26-37.
- MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles et VAUCHEZ André (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours. Tome VIII, Le temps des confessions (1530-1620/30)*, Paris, Desclée, 1992.
- MCCONICA James, « Elizabethan Oxford : The Collegiate Society », dans James MCCONICA (dir.), *The History of the University of Oxford*, Oxford, Clarendon Press, 1986, vol. III, p. 645-732.
- MCGOVERN Jonathan, *The Tudor Sheriff: A Study in Early Modern Administration*, Oxford, Oxford University Press, 2022.
- MCGOWAN Margaret M. (dir.), *Dynastic Marriages, 1612/1615: A Celebration of the Habsburg and Bourbon Unions*, Farnham, Ashgate, 2013.
- MCINALLY Tom, *The Sixth Scottish University: The Scots Colleges Abroad, 1575 to 1799*, Leiden/Boston, Brill, 2012.
- MCMANUS Clare, *Women on the Renaissance Stage: Anne of Denmark and Female Masquing in the Stuart Court (1590-1619)*, Manchester/New York, Manchester University Press, 2002.
- MCMILLAN, W., « Robert Philip, Father confessor to Henrietta Maria », *Records of Scottish Church History Society*, 9/2, 1946, p. 83-96 et p. 142-154.
- MEARS Natalie, « Politics in the Elizabethan privy Chamber: Lady Mary Sidney and Kat Ashley », dans James DAYBELL (dir.), *Women and Politics in Early Modern England, 1450-1700*, Aldershot, Ashgate, 2004, p. 67-82.

- MEGYESI Beáta, « Key Design in the Early Modern Era in Europe », dans Carola DAHLKE (dir.), *Proceedings of the 4th International Conference on Historical Cryptology, HistoCrypt21*, Linköping, 2021, p. 121-130.
- MERLEAU-PONTY Maurice, *Phénoménologie de la perception*, Paris, Gallimard, 1945.
- MICHAUD Claude, « François Sublet de Noyers, superintendant des Bâtiments de France », *Revue historique*, 241, 1969, p. 327-364.
- MICHAUD Hélène, *La grande chancellerie et les écritures royales au seizième siècle (1515-1589)*, Paris, PUF, 1967.
- MICHEL Francisque, *Les Écossais en France, les Français en Écosse*, Londres, Trübner & Cie, 1862.
- MICHELIN Louis, *Essais historiques et statistiques sur le département de Seine et Marne*, Melun, imprimerie de Michelin, 1841.
- MICHON Cédric, « Les élites et l'État », dans Annie ANTOINE et Cédric MICHON (dir.), *Les sociétés au XVII^e siècle : Angleterre, Espagne, France*, Rennes, PUR, 2006, p. 250-289.
- MINOIS Georges, *Le confesseur du roi : les directeurs de conscience sous la monarchie française*, Paris, Fayard, 1988.
- MISONO Keisuke, *Écrire contre le jansénisme : Léonard de Marandé, polémiste vulgarisateur*, Paris, H. Champion, 2012.
- MODELSKI George et THOMPSON William R., *Seapower in Global Politics, 1494-1993*, Basingstoke/ Londres, Macmillan, 1988.
- MOEGLAN Jean-Marie et PÉQUIGNOT Stéphane, *Diplomatie et « relations internationales » au Moyen Âge (IX^e-XV^e siècle)*, Paris, PUF, 2017.
- MOLINIÉ Georges, « Le Cid baroque », *L'Information Grammaticale*, n° 39, 1988.
- MONGRÉDIEN Georges, *Le bourreau du Cardinal de Richelieu, Isaac de Laffemas (documents inédits)*, Paris, Bossard, 1929.
- MORI Jennifer, *The Culture of Diplomacy: Britain in Europe, c.1750-1830*, Manchester, Manchester University Press, 2010.
- MORIEUX Renaud, *Une mer pour deux royaumes. La Manche, frontière franco-anglaise (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, PUR, 2008.
- MORRISSETTE Bruce, « Structure de la sensibilité baroque », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 11, 1959, p. 86-103.
- MOTLEY Mark Edward, *Becoming a French Aristocrat: The Education of the Court Nobility, 1580-1715*, Princeton, Princeton University Press, 1990.
- MOTTE Alice, *Antoine Ruzé d'Effiat (v. 1581-1632), surintendant des finances sous Louis XIII*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, École nationale des Chartes, 2009.
- , « L'ambassade du marquis d'Effiat en Angleterre : l'éducation politique d'un serviteur de l'État (1624-1625) », *Revue d'histoire diplomatique*, 2009, 123, 3, p. 193-214.
- MOUSNIER Roland, « Le Conseil du roi de la mort d'Henri IV au gouvernement personnel de Louis XIV », dans Roland MOUSNIER (dir.), *La Plume, la Faucille et le Marteau : institutions et société en France du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, PUF, 1970, p. 141-178.
- , *Les Institutions de la France sous la Monarchie absolue*, Paris, PUF, 1974-1980, 2 vol.

- , *L'homme rouge : vie du cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Paris, Robert Laffont, 1992.
- , *L'assassinat d'Henri IV : 14 mai 1610*, Paris, Gallimard, 1992.
- MOUTOUH Hugues et POIROT Jérôme (dir.), *Dictionnaire du renseignement*, Paris, Perrin, 2020.
- MUCHEMBLED Robert, *L'invention de l'homme moderne : sensibilités, mœurs et comportements collectifs sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1988.
- MUIR Edward, *Civic Ritual in Renaissance Venice*, Princeton, Princeton University Press, 1981.
- MURDOCH Steve et GROSJEAN Alexia, *Alexander Leslie and the Scottish Generals of the Thirty Years' War, 1618-1648*, Londres, Pickering et Chatto, 2014.
- MYERS Nick, « Hercule Galois, Great Britain's Solomon: Myths of Persuasion, Styles of Authority », dans Eveline CRUICKSHANKS (dir.), *The Stuart Courts*, Stroud, Sutton, p. 29-42.
- NASSIET Michel, « Les noblesses en Angleterre, en Espagne et en France », dans Annie ANTOINE et Cédric MICHON (dir.), *Les sociétés au XVII^e siècle : Angleterre, Espagne, France*, Rennes, PUR, 2006, p. 51-82.
- NEXON Yannick, *Le chancelier Séguier (1588-1672) : ministre, dévot et mécène au Grand Siècle*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2015.
- NICHOLAS Donald, *Mr. Secretary Nicholas (1593-1669): his Life and Letters*, Londres, Bodley Head, 1955.
- NORBROOK David, *Poetry and Politics in the English Renaissance*, Londres/Boston/Melbourne, Routledge & Kegan Paul, 1984.
- NORRIE Aidan, HARRIS Carolyn et LAYNESMITH Joanna L. (dir.), *Tudor and Stuart Consorts: Power, Influence and Dynasty*, Cham, Palgrave Macmillan, 2022.
- NORTIER Michel, « Le sort des archives dispersées de la Chambre des Comptes de Paris », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 123-2, 1965, p. 460-537.
- NOUAILLAC Joseph, *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV*, Paris, H. Champion, 1908.
- NYS Ernest, *Les origines de la diplomatie et le droit d'ambassade jusqu'à Grotius*, Bruxelles, C. Muquardt, 1884.
- OCAMPO Guillermo Nieva, LLORENTE Henar Pizarro et CORREA Marcelo Paulo, *Gobernar, conservar y reformar. Agentes y prácticas políticas en la Monarquía Hispana, siglos XVI-XVIII*, Salta, CIUNSa-La Aparecida, 2021.
- O'DAY Rosemary, *Education and Society, 1500-1800: The Social Foundations of Education in Early Modern Britain*, Londres, New York, Longman, 1982.
- OLIVÁN SANTALIESTRA Laura, « Lady Anne Fanshawe, Ambassadress of England at the Court of Madrid (1664-1666) », dans Glenda SLUGA et Carolyn JAMES (dir.), *Women, diplomacy and international politics since 1500*, Londres/New York, Routledge, 2016, p. 68-85.
- ORGEL Stephen, *The Illusion of Power: Political Theater in the English Renaissance*, Berkeley/Los Angeles/London, University of California Press, 1975.
- OSBORN James Marshall, *Young Philip Sidney, 1572-1577*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1972.

- OSBORNE Toby, « A Queen Mother in Exile: Marie de Médicis in the Spanish Netherlands », dans Philip MANSEL et Torsten RIOTTE (dir.), *Monarchy and Exile: The Politics of Legitimacy from Marie de Médicis to Wilhelm II*, Basingstoke, Hampshire/New York, Palgrave Macmillan, 2011, p. 17-43.
- , « Renaissance Diplomacy and the Early Modern State » dans Peter EICH, Sebastian SCHMIDTHOFNER et Christian WIELAND (dir.), *Der wiederkehrende Leviathan: Staatlichkeit und Staatswerdung in Spätantike und Früher Neuzeit*, Heidelberg, Universitätsverlag Winter, 2012, p. 117-138.
- OZANAM Didier, *Les diplomates espagnols du XVIII^e siècle : introduction et répertoire biographique (1700-1808)*, Madrid, Casa de Velázquez, 1998.
- PAGE William, *The Victoria History of the County of Leicester*, A. Constable, 1954.
- PAGÈS Georges, *Le Conseil du roi sous Louis XIII*, Paris, Félix Alcan, 1937.
- PARADIS Olivier, « Effiat ou la magnificence du Grand Siècle en terre auvergnate », dans *Congrès archéologique de France. 158^e session. Basse-Auvergne Grande Limagne. 2000*, Paris, Société française d'archéologie, 2003, p. 185-194.
- PARKER David, *La Rochelle and the French Monarchy. Conflict and Order in Seventeenth Century France*, Londres, Royal Historical Society, 19, 1980.
- PARKER Geoffrey, *La Guerre de Trente Ans*, traduit de l'anglais par André Charpentier, Paris, Aubier, 1987.
- PARROTT David, « Richelieu, Charles de Gonzague-Nevers et “le jeu forcé”. La France et la guerre de la Succession de Mantoue, 1628-1630 », dans Lucien BÉLY (dir.), *L'Europe des traités de Westphalie : esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, PUF, 2000, p. 227-244.
- PATTERSON William Brown, *King James VI and I and the Reunion of Christendom*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- PATTISON Mark, *Isaac Casaubon (1559-1614)*, Londres, Longmans, 1875.
- PEACEY J. T., « Browne, Sir Richard, baronet (1605-1683) », dans *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004, t. 8, p. 190-191.
- PECK Linda Levy, *Northampton: Patronage and Policy at the Court of James I*, Londres/Boston, G. Allen et Unwin, 1982.
- PÉQUIGNOT Stéphane, *Au nom du roi : pratique diplomatique et pouvoir durant le règne de Jacques II d'Aragon (1291-1327)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2009.
- PERRENS François Tommy, *Les mariages espagnols sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis (1602-1615)*, Paris, Didier et Cie, 1869.
- PETIT-DUTAILLIS Charles, *La monarchie féodale en France et en Angleterre (X^e-XIII^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 1971.
- PETITJEAN Johann, *L'intelligence des choses : une histoire de l'information entre l'Italie et Méditerranée (XVI^e-XVII^e siècles)*, Rome, École française de Rome, 2013.
- PETITFILS Jean-Christian, *Louis XIII*, Paris, Perrin, 2008.
- PICAVET Camille-Georges, « Le français et les langues étrangères dans la diplomatie au temps de Louis XIV », *Revue des sciences politiques*, 51, 1928, p. 578-592.
- PIERRE Benoist, *Le Père Joseph : l'éminence grise de Richelieu*, Paris, Perrin, 2007.

- , *La monarchie ecclésiastique. Le clergé de cour en France à l'époque moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2013.
- PLAISANT Achille, « Place et importance du cérémonial dans la diplomatie européenne au temps de Saint-Simon », *Cahiers Saint Simon*, n° 39, 2011, p. 59-72.
- POIROT Jérôme, « Espion », dans Hugues MOUTOUH et Jérôme POIROT (dir.), *Dictionnaire du renseignement*, Paris, Perrin, 2020, p. 548-551.
- PONCET Olivier, *Pomponne de Bellièvre (1529-1607) : un homme d'État au temps des guerres de religion*, Paris, École des chartes, 1998.
- , « Entre patrimoine privé, érudition et État : les vicissitudes des papiers de ministres de la monarchie française (XIV^e-XVII^e siècle) », dans Maria de LURDES ROSA, Rita SAMPAIO DA NÓVOA et Alice BORGES GAGO (dir.), *Recovered Voices, Newfound Questions. Family Archives and Historical Research*, Coimbra, Imprensa da Universidade de Coimbra, 2019, p. 35-51.
- , « Raison d'État et expérience diplomatique. La publicité éditoriale des négociations internationales en France sous le règne de Louis XIII », dans Stefano ANDRETTA, Lucien BÉLY, Alexander KOLLER et Géraud POUMARÈDE (dir.), *Expérience et diplomatie : savoirs, pratiques culturelles et action diplomatique à l'époque moderne (XV^e-XVIII^e s.)*, Rome, Viella, 2020, p. 321-347.
- POOT Anton, *Crutial Years in Anglo-Dutch Relations (1625-1642): The Political and Diplomatic Contacts*, Hilversum, Verloren, 2013.
- POSTHUMUS MEYJES Guillaume Henri Marie, *Jean Hotman's English Connection*, Amsterdam, Koninklijke Nederlandse Akademie Van Wetenschappen, 1990, p. 167-222.
- POTTER David Linley, « Diplomacy in the mid-16th Century, England and France 1536-1550 », thèse de doctorat, Université de Cambridge, 1973.
- POUMARÈDE Géraud, « Brienne », dans Lucien BÉLY, Laurent THEIS, Georges-Henri SOUTOU et Maurice VAÏSSE (dir.), *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères*, Paris, Fayard, 2005, p. 53-63.
- , « “Ambassade” et “Ambassadeur” dans les dictionnaires français et italiens (XVI^e-XIX^e siècle) », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, 119/1, 2007, p. 7-16.
- POUSSOU Jean-Pierre, *Les îles Britanniques, les Provinces-Unies, la guerre et la paix au XVII^e siècle*, Paris, Economica, 1991.
- , CALLARD Caroline, CHALINE Olivier, LE ROUX Nicolas, TALLON Alain, VOGLER Bernard, *La Renaissance des années 1470 aux années 1560*, Paris, SEDES, 2002.
- , « Les affrontements religieux dans les îles Britanniques au début de l'époque Stuart, 1603-1648 », dans Michel FIGEAC (dir.), *Les affrontements religieux en Europe. Du début du XVI^e siècle au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Sedes, 2008, p. 280-294.
- PRAWDIN Michael, *Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse*, Londres, Allen and Unwin, 1971.
- PREST Wilfrid R., *The Inns of Court under Elizabeth I and The Early Stuarts, 1590-1640*, Londres, Longman, 1972.
- PURSELL Brennan, « James I, Gondomar and the Dissolution of Parliament of 1621 », *History*, 85, 2000, p. 428-425.
- , « The End of the Spanish Match », *The Historical Journal*, vol. 45, n° 4, 2002, p. 699-726.

- QUATRINI Francesco, *Adam Boreel (1602-1665): A Collegiant's Attempt to Reform Christianity*, Leiden, Brill, 2021.
- QUELLER Donald E., *The Office of Ambassador in the Middle Ages*, Princeton, Princeton University Press, 1967.
- QUESTIER Michael C., *Newsletters from the Caroline Court, 1631-1638: Catholicism and the Politics of the Personal Rule*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 2005.
- , *Stuart Dynastic Policy and Religious Politics, 1621-1625*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.
- , *Dynastic Politics and the British Reformations, 1558-1630*, Oxford, Oxford University Press, 2019.
- QUINTRELL Brian, « Windebank, Sir Francis (bap. 1582, d. 1646) », dans *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004, t. 59, p. 695-699.
- RAMEIX Solange, *Justifier la guerre. Censure et propagande dans l'Europe du XVII^e siècle (France-Angleterre)*, Rennes, PUR, 2019.
- RANKE Leopold von, *A History of England, principally in the 17 century*, Oxford, Clarendon Press, 1875.
- RANUM Orest, *Les créatures de Richelieu : secrétaires d'État et Surintendants des finances 1635-1642*, Paris, A. Pédone, 1966.
- READ Conyers, *Mr Secretary Walsingham and the Policy of Queen Elizabeth*, Oxford, Clarendon Press, 1925, 3 vol.
- REDWORTH Glyn, *The Prince and the Infanta: The Cultural Politics of the Spanish Match*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2003.
- REEVE John, « Carleton, Dudley, Viscount Dorchester (1574-1632) », *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004, t. 10, p. 105-108.
- RICHARDSON Glenn, *Wolsey*, Londres, Routledge, 2020.
- RICHEFORT Isabelle, « Présents diplomatiques et diffusion de l'image de Louis XIV », dans Lucien Bély (dir.), *L'invention de la diplomatie*, Paris, PUF, 1998, p. 263-279.
- ROBERTSON Alexander, *The Life of Sir Robert Moray: Soldier, Statesman and Man of Science (1608-1673)*, Londres, Longmans, Green and Co., 1922.
- ROBINSON Howard, *Britain's Post Office*, Oxford, Oxford University Press, 1953.
- ROCHER Eloïse, « Commensales, "courtisanes" et favorites : fonctions et enjeux des charges détenues par les femmes de la noblesse à la cour de France sous l'Ancien Régime », mémoire de Master sous la dir. de Nicole Lemaitre, 2009.
- RODIER Yann, « Marie de Médicis et les représentations symboliques d'une reine de Paix ou le faire voir, faire croire de la Régence (1610-1617) », *Europa Moderna*, n° 2, 2011, p. 63-88.
- , *Les raisons de la haine : histoire d'une passion dans la France du premier XVII^e siècle (1610-1659)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019.
- ROOSEN William, « Early Modern Diplomatic Ceremonial: A Systems Approach », *The Journal of Modern History*, 1980, vol. 52, p. 452-476.
- ROSSI Mario M., *La vita, le opere, i tempi di Edoardo Herbert di Cherbury*, Florence, G. C. Sansoni, 1947, 3 vol.

- ROUMIGUIÈRE Henriette, « Le français dans les relations diplomatiques », *University of California Publications in Modern Philology*, XII, 1925-1926, p. 259-340.
- ROUSSET Jean, *La Littérature de l'âge baroque en France : Circée et le paon*, Paris, José Cortin, 1983.
- RUELLET Aurélien, *La Maison de Salomon : Histoire du patronage scientifique et technique en France et en Angleterre au XVII^e siècle*, Rennes, PUR, 2016.
- RUGGIU François-Joseph, « Offices et officiers dans l'Angleterre des XVII^e et XVIII^e siècles », dans Michel CASSAN (dir.), *Les officiers « moyens » à l'époque moderne : pouvoir, culture, identité*, Limoges, PUL, 1998, p. 181-203.
- RUSSELL Conrad, « The Foreign Policy Debate in the House of Commons in 1621 », *Historical Journal*, vol. 20, n° 2, 1977, p. 289-309.
- RUSSELL Elizabeth, « The Influx of Commoners into the University of Oxford Before 1584: An Optical Illusion ? », *English Historical Review*, 92/365, 1977, p. 721-745.
- SALVADORI Philippe, *La vie culturelle en France aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, Paris, Ophrys, 1999.
- SAMSON Alexandre, *The Spanish Match : Prince Charles's Journey to Madrid, 1623*, Aldershot/Burlington, Ashgate, 2006.
- SAULNIER François, « La diplomatie française et la république d'Angleterre, 1649-1658 », thèse de doctorat sous la dir. de Jean Bérenger, Université de Paris-Sorbonne, 1999.
- SCHAUB Marie-Karine, « Le cadeau diplomatique à l'époque moderne : au croisement des relations internationales et de l'histoire matérielle », *Parlement[s], Revue d'histoire politique, Hors série*, à paraître.
- SCHALK Ellery, *L'épée et le sang : une histoire du concept de noblesse, vers 1500-vers 1650*, Seyssel, Champ Vallon, 1996.
- SCHAPIRA Nicolas, *Maîtres et secrétaires, XVI^e-XVIII^e siècles : l'exercice du pouvoir dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Albin Michel, 2020.
- SCHICKLER Fernand, « Hotman de Villiers et son temps », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, XVII, 1869, p. 97-111, 145-161, 401-413, 464-476 et 513-533.
- SCHILLING Lothar, « Absolutisme », dans Olivier CHRISTIN (dir.), *Dictionnaire des concepts nomades en sciences humaines*, Paris, Métailié, 2010, t. I, p. 25-38.
- SCHREIBER Roy E., *The Political Career of Sir Robert Naunton, 1589-1635*, Londres, Royal Historical Society, 1981.
- , « The First Carlisle: Sir James Hay, First Earl of Carlisle as Courtier, Diplomat and Entrepreneur, 1580-1636 », *Transactions of the American Philosophical Society*, vol. 74, n° 7, 1984.
- SCHNEIDER Gary, *The Culture of Epistolarity: Vernacular Letters and Letter Writing in Early Modern England, 1500-1700*, Newark, University of Delaware Press, 2004.
- SCHOBESBERGER Nikolaus, « European Postal Networks », dans Joad RAYMOND et Noah MOXHAM (dir.), *New Networks in Early Modern Europe*, Leiden, Brill, 2016, p. 46-61.
- SCHWARZ Marc L., « James I and Historians: Toward a Reconsideration », *Journal of British Studies*, 13/2, 1974, p. 114-134.

- SCOTT James Brown, *Le français, langue diplomatique moderne. Étude critique de conciliation internationale*, Paris, A. Pédone, 1924.
- SÉNIÉ Jean, *Entre l'aigle, les Lys et la tiare : les relations des cardinaux d'Este avec le royaume de France (1530-1590)*, Florence, Presses Universitaires de Florence, 2021.
- SETON George, *A History of the Family of Seton During Eight Centuries*, Édimbourg, T. and A. Constable, 1896, 2 vol.
- SHARPE Kevin, « Thomas Witherings and the Reform of the Foreign Posts, 1632-1640 », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, 57, 1984, p. 149-163.
- , « The Image of Virtue: the Court and Household of Charles I, 1625-1642 », dans David STARKEY (dir.), *The English Court, from the Wars of the Roses to the Civil War*, Londres/New York, Longman, 1987, p. 226-260.
- , *Criticism and Compliment: the Politics of Literature in the England of Charles I*, Cambridge/Londres, Cambridge University Press, 1987.
- , *The Personal Rule of Charles I*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1992.
- , *Selling the Tudor Monarchy : Authority and Image in Sixteenth-century England*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2009.
- , *Image Wars: Promoting Kings and Commonwealths in England, 1603-1660*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2010.
- SIGNERIN Charles, *Histoire de Chevrières : la seigneurie et la paroisse, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Saint-Étienne, Imprimerie Théolier et cie, 1894.
- SINGH Simon, *Histoire des codes secrets : de l'Égypte des pharaons à l'ordinateur quantique*, Paris, Librairie générale française, 2002.
- SKIDMORE Warren, *The Scudamores of Upton Scudamore: A Knightly Family in Medieval Wiltshire, 1086-1382*, Akron, 1989.
- , *Thirty Generations of the Scudamore/Skidmore Family in England and America*, Akron, 1991.
- SKINNER Quentin, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2009.
- SMITH Alan G. R., « The Secretariats of the Cecils, c.1580-1612 », *English Historical Review*, 83/328, 1968, p. 481-504.
- SMITH Daniel Starza, *John Donne and the Conway Papers: Patronage and Manuscript Circulation in the Early Seventeenth Century*, Oxford, Oxford University Press, 2014.
- SMITH David Baird, « Jean de Villiers Hotman », *Scottish Historical Review*, 14, 1917, p. 147-166.
- SMITH David L., « The 4th earl of Dorset and the Politics of the Sixteen-Twenties », *Historical Research*, vol. 65, février 1992, p. 37-53.
- , « Catholic, Anglican or Puritan? Edward Sackville, 4th Earl of Dorset and the Ambiguities of Religion in Early Stuart England », *Transactions of the Royal Historical Society*, 6th series, 2, 1992, p. 105-124.
- SMOUT Thomas Christopher, (dir.), *Anglo-Scottish Relations from 1609 to 1900*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2005.
- SMUTS Robert Malcolm, « The Puritan Followers of Henrietta Maria in the 1630s », *English Historical Review*, 93, 1978, p. 26-45.

- , « The Making of *Rex Pacificus*: James VI and I and the Problem of Peace in an Age of Religious War », dans Daniel FISCHLIN et Mark FORTIER (dir.), *Royal Subjects: Essays on the Writings of James VI and I*, Detroit, Wayne State University Press, 2002, p. 371-387.
- , « Rich, Henry, First Earl of Holland », dans *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004, t. 46, p. 666.
- , « Religion, European Politics and Henrietta Maris's Circle, 1625-1641 », dans Erin GRIFFEY (dir.), *Henrietta Maria: Piety, Politics and Patronage*, Aldershot/Burlington, Ashgate, 2008, p. 13-38.
- , « Introduction. Festivals, Dynastic Alliances, and Political History: Notes on the History and Historiography of Royal Weddings », dans Marie-Claude CANOVA-GREEN et Sara J. WOLFSON (dir.), *The Wedding of Charles I and Henrietta Maria, 1625: Celebrations and Controversy*, Turnhout, Brepols, 2020, p. 25-37.
- SODEN Geoffrey Ingle, *Godfrey Goodman, Bishop of Gloucester, 1583-1656*, Londres, S.P.C.K., 1953.
- SOLNON Jean-François, *La Cour de France*, Paris, Perrin, 2014.
- SOUPERBIE Juliette, « Réflexions autour de la notion de vraisemblance dans l'art du portrait royal à la Renaissance : l'exemple des représentations du souverain Henri IV », *Les Cahiers de Framespa*, 35, 2020, <http://journals.openedition.org/framespa/10026>
- SOURIAC Pierre-Jean, « Choix confessionnel et engagement partisan d'une place de sûreté protestante : le cas de Castres durant les guerres de Rohan (1620-1629) », Bruno DUMONS et BERNARD HOURS (dir.), *Ville et religion en Europe du XVI^e au XX^e siècle : la cité réenchantee*, Grenoble, PUG, 2010, p. 325-343.
- SPRINGELL Francis, *Connoisseur and Diplomat. The Earl of Arundel's Embassy in Germany in 1636*, Londres, Maggs Bros, 1963.
- STARKEY David, « The King's Privy Chamber, 1485-1574 », thèse de doctorat, Université de Cambridge, 1973.
- , « Court et government », dans Christopher COLEMAN and David STARKEY (dir.), *Revolution Reassessed: Revisions in the History of Tudor Government and Administration*, Oxford, Clarendon Press, 1986, p. 29-58.
- , « Court, Council, and Nobility in Tudor England », dans Ronald G. ASCH et Adolf M. BIRKE (dir.), *Princes, Patronage, and the Nobility : the Court at the Beginning of the Modern Age, c. 1450*, Londres, The German Historical Institute, 1991, p. 175-203.
- STATER Victor Louis, *Noble Government: the Stuart Lord Lieutenancy and the Transformation of English Politics*, Londres, University of Georgia Press, 1994.
- STEDMAN Gesa, *Cultural Exchange in Seventeenth-Century France and England*, Farnham/Burlington, Ashgate, 2013.
- STEINBERG Sigfrid Henry, *The Thirty Years War*, Londres, E. Arnold, 1977.
- STEVENSON David, *The Scottish Revolution, 1637-1644: the Triumph of the Covenanters*, Édimbourg, J. Donald, 2003.
- STOLLBERG-RILINGER Barbara, « Symbolische Kommunikation in der Vormoderne : Begriffe, Thesen, Forschungsperspektiven », *Zeitschrift für historische Forschung*, 2004, vol. 31, p. 489-527.

- STONE Lawrence, « The Educational Revolution in England, 1560-1640 », *Past & Present*, n° 28, 1964, p. 41-80.
- , *The Crisis of the Aristocracy, 1558-1641*, Oxford, Clarendon Press, 1965.
- , « The Size and Composition of the Oxford Student Body, 1580-1910 », dans Lawrence STONE (dir.), *The University in Society: Oxford and Cambridge from the 14th to the Early 19th century*, Oxford, Oxford University Press, 1975, p. 3-110.
- , et STONE Jeanne C. Fawtier, *An Open Elite? England, 1540-1880*, Oxford, Clarendon Press, 1984.
- STOYE John, *English Travellers Abroad, 1604-1667: Their Influence in English Society and Politics*, New Haven, Yale University Press, 1989.
- STRASSER Gerhard F., « *The Rise of Cryptology in the European Renaissance* », dans Karl de LEEUW et Jan BERGSTRÄ (éd.), *The History of Information Security: A Comprehensive Handbook*, Amsterdam/Londres, Elsevier, 2007, p. 277-325.
- STRONG Roy, Henry, *Prince of Wales and England's Lost Renaissance*, Londres, Thames and Hudson, 1986.
- SUTHERLAND Nicola Mary, *The French Secretaries of State in the Age of Catherine de Médicis*, Londres, Athlone Press, 1962.
- SUTTER FICHTNER, Pauline, « Dynastic Marriage in Sixteenth-Century Habsbourg, Diplomacy and Statecraft: an Inter-Disciplinary Approach », *American Historical Review*, 81, 1976, p. 243-265.
- SZANTO, Mickaël, « From Art to Politics: The Paintings of Jean de Warignies, Lord of Blainville (c. 1581-1628) », dans Amy GOLAHNY, Mia Margaret MOCHIZUKI et Lisa VERGARA (dir.), *In his Milieu: Essays on Netherlandish Art in Memory of John Michael Montias*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 2006, p. 455-466.
- TALLON Alain, *L'Europe au XVI^e siècle. États et relations internationales*, Paris, PUF, 2010.
- TAPIÉ Victor-Lucien, *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Paris, Flammarion, 1952.
- , *La Guerre de Trente Ans*, Paris, CDU Sedes, 1989.
- TAWNEY Richard Henry, « The Rise of the Gentry, 1558-1640 », *Economic History Review*, 1st Series, 11, 1941, p. 1-38.
- TAÏ-PAMART Marie-Lan, « Les Grands Maîtres des cérémonies et le Service des Cérémonies à l'époque moderne (1585-1792) », mémoire de maîtrise sous la dir. de Lucien Bély, Université de Paris IV, 1999.
- TESSIER Alexandre, « Un apprentissage diplomatique. La correspondance entre Joseph Williamson et William Blathwayt, secrétaire d'ambassade à La Haye (1668-1672) », *Revue d'Histoire Diplomatique*, n° 3, 2013, p. 239-258.
- THOMAS Gordon, *Histoire des services secrets britanniques*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2020.
- THOMPSON James Westfall et PADOVER Saul Kussiel, *La Diplomatie secrète. L'espionnage politique en Europe de 1500 à 1815*, Paris, Payot, 1938.
- THOMSON Gladys Scott, *Lords Lieutenants in the Sixteenth Century: A Study in Tudor Local Administration*, Londres, 1923.

- THORNTON Tim, *The Channel Islands, 1370-1640: between England and Normandy*, Woodbridge, The Boydell Press, 2012.
- THOROUGHMAN Thomas V., « Some Important Aspects of the French Policy of James I, 1610-1619 », *The Proceedings of the South Carolina Historical Association*, Chapel Hill, 1973, p. 69-82.
- THRUSH Andrew et FERRIS John P. (dir.), *The House of Commons, 1604-1629*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 2010, 6 vol.
- THUAU Étienne, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Albin Michel, 2000.
- THUILLIER Guy *L'E.N.A avant l'E.N.A*, Paris, PUF, 1983.
- , *La première école d'administration. L'académie politique de Louis XIV*, Genève, Droz, 1996.
- THURLEY Simon, *Somerset House : the Palace of England's Queens, 1551-1692*, Londres, London Topographical Society n° 168, 2009.
- TOPALOV Christian, *Les divisions de la ville*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2002.
- TREVOR-ROPER Hugh, *Europe's Physician : the Various Life of Sir Theodore de Mayerne*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2006
- TREIBER, Hubert, « État moderne et bureaucratie moderne chez Max Weber », *Trivium*, 7, 2010, <http://journals.openedition.org/trivium/3831>
- TRIM David J.B., « English Military Émigrés and the Protestant cause in Europe, 1603-c.1640 », dans David WORTHINGTON (dir.), *British and Irish Emigrants and Exiles in Europe, 1603-1688*, Leiden/Boston, Brill, 2010, p. 237-258.
- TURNER Edward Raymond, *The Privy Council of England in the Seventeenth and Eighteenth Centuries, 1603-1784*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1928, 2 vol.
- TYACKE Nicholas, « Puritanism, Arminianisme and Counter-Revolution », dans Conrad RUSSELL (dir.), *The Origins of the English Civil War*, Londres/Basingstoke, Macmillan, 1973, p. 119-143.
- , *Anti-Calvinists. The Rise of English Arminianism*, Oxford, Clarendon Press, 1987.
- UDDIN Imran, « William Trumbull: A Jacobean diplomat at the court of the Archdukes in Brussels, 1605/9-1625 », thèse de doctorat à l'Université de Leuven, 2006.
- VAILLANT Alain, BERTRAND Jean-Pierre et RÉGNIER Philippe (dir.), *Histoire de la littérature française du XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2006.
- VAILLÉ Eugène, *Histoire général des Postes françaises, t. II, De Louis XI à la création de la Surintendance générale des Postes, 1477-1630*, Paris, PUF, 1948.
- , *Le Cabinet noir*, Paris, PUF, 1950.
- VALETTE Régis, *Catalogue de la noblesse française au XXI^e siècle ; et Catalogue provincial sous Louis XVI^e et au XIX^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 2007.
- VAN EERDE Katherine S., « The Jacobean Baronets: An Issue between King and Parliament », *Journal of Modern History*, XXXIII, n° 2, 1961, p. 137-147.
- VAQUERO Stéphane, *Baltasar Gracian, la civilité ou l'art de vivre en société*, Paris, PUF, 2009.
- VAUX DE FOLETIER François de, *Le Siège de La Rochelle*, Paris, Firmin-Didot, 1931.

- VERGÉ-FRANCESCHI Michel, *La société française au XVII^e siècle : tradition, innovation, ouverture*, Paris, Fayard, 2006.
- VERNON JENSEN J., « The Staff of the Jacobean Privy Council », *Huntington Library Quarterly*, 40, 1976, p. 11-44.
- VIGIER O., « La politique extérieure du cardinal de Richelieu : projets d'alliance avec l'Angleterre », *Revue des questions historiques*, 45, 1889.
- VIGNAL SOULEYREAU, Marie-Catherine, *Richelieu et la Lorraine*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- VILLIERS Patrick, *Les corsaires du littoral : Dunkerque, Calais, Boulogne de Philippe II à Louis XIV, 1568-1713 : de la guerre de 80 ans à la guerre de succession d'Espagne*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2000.
- VINDRY Fleury, *Les ambassadeurs français permanents au XVI^e siècle*, Paris, H. Champion, 1903.
- VISCEGLIA Maria Antonietta, « *Il cerimoniale come linguaggio politico*. Su alcuni conflitti di precedenza alla corte di Roma tra Cinquecento e Seicento », dans Maria Antonietta VISCEGLIA et Catherine BRICE (dir.), *Cérémonial et rituel à Rome (XVI^e-XIX^e siècle)*, Rome, École française de Rome, 1997, p. 117-176.
- VUILLEMIN Jean-Claude, « *Theatrum mundi* : enchantement et appropriation », *Poétique*, n° 158/2, 2009, 173-199.
- WALKER Julia M., *The Elizabeth Icon: 1603-2003*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2004.
- WAQUET Jean-Claude (dir.), *Le Négociateur face à ses interlocuteurs : l'entretien diplomatique de la fin du Moyen Âge à la première Guerre mondiale*, Rome, École française de Rome, 2011.
- WEAVER, F. J., « Anglo-French Diplomatic Relations, 1558-1603 », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, vol. IV-VII, Longmans, Londres, Green and Co. LTD, 1926-1629, p. 73-86 (IV) ; p. 13-22 (V) ; p. 1-9 (VI) ; p. 13-26 (VII).
- WEBER, Max, *Économie et société*, traduit de l'allemand par Julien Freund, Paris, Librairie Plon, 1971.
- WEIAND Kerstin, « La mort d'Henri IV et l'image du Warrior King en Angleterre », dans Juliusz A. CHROŚCICKI, Mark HENGERER et Gérard SABATIER (dir.), *Les funérailles princières en Europe, XVI^e-XVIII^e siècle. 3. Le deuil, la mémoire, la politique*, Versailles, CRCV/Rennes, PUR, 2015, p. 243-258.
- WELCH Ellen R., *A Theater of Diplomacy. International Relations and the Performing Arts in Early Modern France*, Philadelphia, PENN, University of Pennsylvania Press, 2017.
- WHEELER James Scott, *The Making of a World Power: War and the Military Revolution in Seventeenth-Century England*, Stroud, Sutton publ., 1999.
- WILLIAMS Kelsey Jackson, « Paper Monuments: the Latin Elegies of Thomas Chambers, Almoner to Cardinal Richelieu », *Studies in Scottish Literature*, vol. 46, Iss. 1, 2020, p. 77-99.
- WILLIAMS Neville, *Henri VIII and his Court*, Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1971.
- WILLIAMSON Elizabeth R., *Elizabethan Diplomacy and Epistolary Culture*, Londres, Routledge, 2021.

- WILLSON David Harris, « King James I and Anglo-Scottish Unity », dans William APPLETON AIKEN and Basil Duke HENNING (dir.), *Conflict in Stuart England. Essays in Honour of Wallace Notestein*, New York, New York University Press, 1960, p. 41-55.
- WOLFSON Sara J., « The Female Bedchamber of Queen Henrietta Marie: Politics, Familial Networks and Policy, 1626-40 », dans Nadine AKKERMAN et Birgit HOUBEN (dir.), *The Politics of Female Households: Ladies-in-waiting Across Early Modern Europe*, Leiden/Boston, Brill, 2014, p. 318-329.
- WOUDHUYSEN Henry Ruxton, *Sir Philip Sidney and the Circulation of Manuscripts, 1558-1640*, Oxford, Clarendon Press, 1996.
- WRIGHT Anthony D., *The Divisions of French Catholicism, 1629-1645 : « the parting of the ways »*, Farnham, Ashgate, 2016.
- WUNDER Heide, *He Is the Sun, She Is the Moon: Women in Early Modern Germany*, Cambridge, Harvard University Press, 1998.
- YATES Frances Amelia, *The Rosicrucian Enlightenment*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1972.
- ZELLER Berthold, *Le connétable De Luynes, Montauban et La Valteline : d'après les Archives italiennes*, Paris, Didier, 1879.
- ZUM KOLK Caroline et WILSON-CHEVALIER Kathleen (dir.), *Femmes à la cour de France : charges et fonctions (XV^e-XIX^e siècle)*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2018.

ANNEXES

I. EXTRAIT D'UNE LETTRE DE TH. EDMONDES AU COMTE DE SALISBURY (PARIS, 27 JUIN 1610)

NA, SP 78/56, fol. 196.

L'ambassadeur décrit les fractions composant la Cour de France.

Right honorable my very good Lord

[...]

To render the more respect to the Prince of Condé for the calling of him home, Monsieur de Barro the late Ambassador resident in Spayn was twoe dayes since sent to him, to give him assurance of the Kings and Queenes favours with promise of good usage and enterテインement at his returne and also to yeald thanckes to the Archedukes for the curtesie shewed unto him by them ; Whereupon it is expected that he will very shortly repaire hither. He had sent very high demandes to be here made on his behalf, but they were sppressed by the advice of the Duke of Bouillon, and he was counselled not to stand uppon anie tearmes of stipulation before his coming ; which Counsell he hath followed. But when he shall arrive, it si supposed that he will forgett nothing which maye concerne his interests and vallving of himself ; **And if the Duke of Bouillon can make him to adhere, with him, to the House of Guise, as he thinketh to doe, with whome there will also joyne the Connestable and the Duke of Sully and Monsieur Desdiguieres** ; then will the partie be great of that side ; **But the other partie which is cheifly compounded of the Cardinall Joyeuse, the Counte of Soissons, the Chancelor, the Duke of Espernon, Monsieur de Villeroy and the President Janin**, doe as much seeke the gayning of him, and by the entrance and meanes which **they have of possessing the Queene, and governing the affaires**, where wilbe no want of large offers to be made him ; with the which entisement it is doubted that he wilbe but to much enclinable to be swaied for that he hath no

good affections in him. When it was found that those of that partie, who were before in no good termes the one with the other had stricly united themselves, and tooke upon them a greater authoritie for the privatt ordering and resolving of busynes, and that they had the meanes to fortifie their assumed authoritie by the regiment of fower thousand men of the gardes which is lodged in this towne, whereof the Duke of Espernon hath the cheife command and that they sought not onely to enclude the Duke of Sully from the privatt counsells, but also to abridge his authoritie in the managing of theaffaires of the finances ; and that also by reason of the povertie of the House of Guise they had a great advantage to depresse them.

These jealousies made the cheife persons of the religion to joyne with the House of Guise for the supporting of them and hinder the dangerous authoritie of the others ; the which if it should receive establishment the faction of the Jesuittes and their adherents would be the most predominant in this court. **The Duke of Bouillon hath ben the greatist instrument for the making of this association, for the which he is very much respected by all the House of Guise and he hath also cheifly stood for the maintayning of the authoritie of Sully,** notwithstanding the former unkindnes betweene them, when he found that the desseing was to have spplanted him. The Ambassador of Venice and the States Ambassador have dealt earnestly with the Queene on the behalf of the Duke of Sully by letting her knowe howe much the disfavoring of so worthie a servant of this Crowne, and in whom the allyes thereof doe repose great confidence, would be disagreeable to their States. Her answeares are kinde, that she will innovatt nothing, but yett she suffereth herself to be too much swayed by privatt passions. The duke of Guise came to visitt me two dayes since, and after having freely discoursed with me of his mislike of the present gouvernement of the affaires, he made offer that he would be alwayes readie to employe himself in any thing which might be for the interest of His Majesties service ; desiring me to lett him knowe when tehre should be anie occasions for it, and he prayed that in recompence, he and those of his House might assure themselves of his Majesties favorable protection ; which I presumed to tell him, would not be wanting to them.

[...]

From Paris the 27th of June 1610

Thomas Edmondes

II. EXTRAIT D'UNE LETTRE DE TH. EDMONDES AU COMTE DE SALISBURY (PARIS, 22 FÉVRIER 1612)

NA, SP 78/59, fol. 58.

L'ambassadeur décrit la Cour de France et parle du prochain envoi du duc de Bouillon à Londres en qualité d'ambassadeur extraordinaire de Louis XIII.

Right honorable my very good lord,

[...]

I may be bould to assure you that none were in the beginning acquainted with the seacret cariage of this busynes but only the the threr Ministers of State, the chancelier, Monsieur de Villeroy et Jeannin but afterwardes it was solely imparted to the counte of Soissons who as they say have his consent thereunto but he now denieth that he was otherwise made acquainted therewith then only in generall termes.

[...]

In the meane tyme these differences with the Princes of the Bloud have given opportunitie to the Duke of Espernon to make great insinuations into the Queens favor the rather he is supported by the house of Guise whereat the other officiers of the Crown have taken so great discontentement as they have made known to the Queen.

[...]

So it is by manie found very strange that the Duke of Bouillon will undertake the voyage into England to be used as an instrument to give a plausible color to those proceedings but as I advertised your Lord by my former letters the Duke hath ben most carefull to drawe assurance from the Queen and the Ministers of the State that they will give him commission to satisfie his Majestie to the full of their intents not onely to hold a strict amitié with his Majestie but also to concurre with him for the maintaining of their confederation with the States of the Low coutries and the Princes of the Union.

[...]

There is an apparence that the Popes and the King of Spaynes authoritie will with tyme growe so great in this court as may prove very dangerous to their neighbours whereas if they shall fynde that his Majestie will shew himself sensible of their proceedings and for that purpose shall unite himself strictly with his other allyes, his very countenance will suffise (in regard they know him to be the Primum mobile of the Protestant Partie) to keep matters from growing here to anie extremitie ; and the double feare which they here stand in at this present both howe these mariages wilbe digested by their old friends and also what assurance they may promise themselves of faithfull dealing from the Spaniards will worke better with them now to drawe good conditions from them, then it will hereafter, when the mischief shalbe more confirmed.

I doubt not but the duke of Bouillon shall have commission to informe his Majestie upon what conditions these Mariages are contacted amongst the which I understand that it is agreed to make a league defensive with the King of Spayne which is a great stepp to a strict consonation between them and can have no compatibilitie with the like former leagues which this state hath made with their other frends who stand in direct opposition with Spayne.

[...]

Touching the motion which hath ben made of making a matche between Christine and the Prince your Lord may be pleased confidently to assure yourself that they would be gladd to the end to arrive unto that happines.

[...]

From Paris, the 22th of February 1612

Thomas Edmondes

III. EXTRAIT D'UNE LETTRE DE TH. EDMONDES AU COMTE DE SALISBURY (PARIS, 20 MARS 1612)

NA, SP 78/59, fol. 77.

L'ambassadeur justifie son refus d'assister à la cérémonie de publication des mariages franco-espagnols, s'offusquant d'être « placé avec ceux qu'ils tenaient inférieurs aux autres qui étaient être avec le nonce ».

Right honorable my very good Lord,

I advirtised your Lord by last letters of the treatie which was then in hand for the reconciling of matters with the counte of Soissons in respect whereof the count had yealded to respect his departure from hence till the tewesday following but upon the arrivall of the currier out of Spayne the fryday night before council brought them newes of the certaine purpose of that state to proceede to the generall publication of the mariages on our lady daye whereby they were here engaged to performe the like at the same tyme the count resolved to depart the next day for that he would not be present at that ceremonie and no persuasions could prevayle for the staying of him but before his departure he went and tooke a short leave of the king and queene and promised her that he would returne at such tyme as the should need his service. He si gonne from hence to Dreux where he hath appointed a meeting with the Prince of Condé who for that purpose is remouved to his house at Nogent le Rotrou. Since his ladie is also departed from hence whom the Queen treated with much respect when she went to take leave of her et desired her that she would be a meanes for the speedie bringing backe of the counte her husband for that she should not be in quiett till he were returned.

[...]

The Queen sent Monsieur de Bonoeil into me to invite me to be present at these ceremonies, letting me know that in regard the solemnitie was made in honor of their alliance with Spayne she was forces to place the spanish ambassador with herself, and she had taken order to have two other scaffolds to be made, the one at the right hand for the Popes Nuntio, the Ambassadors of Venice, and the Ambassador of Savoye ; the other an her left hand for myself,

the Ambassador of the Archidukes and the Ambassador of Holland I acknowledge thanckes for the Queen sending unto me and tould him that I would have him willing to have assisted at that ceremonie according to the queenes desire if I might safely doe it without prejudice to his Majestez honor but the ordre which they had taken for the placing of ambassadors would not permitt me to be present at the same for though I acknowledged it to be true that it being la feste of the spanish ambassador he deserved in that respecte to be preferred before me.

[...]

But I told them that the advantage which they gave into the nuntio would not thereby be taken away and besides the destination was too apparent for that they had joyned me with those whom they hold inferieor to the others who were to be placed with the Nuntio. In conclusion therefore I prayed him humbly to excuse myself to the Queen that for the above mentioned considerations I could non assiste at the ceremonie, which answeare of myne I understand hath ben well received though she did very much desire that I shoude have ben present thereat whereby it light have oublickly appeared that his Majestie did not shew anie discontentement against the Mariages.

[...]

Monsieur de Bonoeil came this afternoone from the Queene to invite my wyfe to these ceremonies and told her that the Queen had appointed for the showing of better respect unto her that she should have place in her own seaffold where none but Princesse are admitted.

[...]

From Paris the 20th of March 1612

Thomas Edmondes

IV. EXTRAIT D'UNE LETTRE DE TH. EDMONDES À RALPH WINWOOD
(POITIERS, 1^{ER} JANVIER 1616)

NA, SP 78/65, fol. 1.

L'ambassadeur se montre satisfait de la réussite des démarches entreprises en faveur de la paix entre Marie de Médicis et les Princes rebelles.

May it please your Honour,

According as I advertised your honour by my last letters of the 22th of the last month, the Duke of Nevers and myself returned to the Princes, **whom we found all assembled together with the Duke of Sully at St Mexant to propose unto them the acceptance of the formulaire**, which had ben conceived by them here, whereof after the Princes had taken some tyme to conseder, they made un answeare that they could not accept of the same, in respect that by the words (que le Roy se contentera de traiter avec le Prince, tant pour luy que pour tous les Princes, Seigneurs, Ducs etc.) they should be all forced to treat under the name of the Prince and thereby to acknowledge him for their protector, which they saye would not onely be greatly prejudiciall to the Kings authoritie, but also be most dangerous for the Prince himself to accept of for that instead of restablishing him in good credit with the King, it would be a meanes to render him more and more odious towards him, not onely in arrogating to himself that authoritie, but also for that he should be forces daily to importune him about the greivances of those which had treated under his name, and more specially, when occasion should be offred to promote the demandes of those of the Religion, he should be tehreby engaged, unlesse he would be wanting in faith towards them, to propose manie things, which as a catholicke he ought not to further, whereuppon advantage would be taken to discreditt him with those of his Religion.

Besides, both the other Princes, and great men, and also those of the Religion alleaged, atht it would be greatly prejudiciall for them, to treat under the name of the Prince, for that it were to acknowledge him for their protector, which they were not welling to doe, but to be reputed and dealt with, as being onely united and joyned with him. And moreover they

represented, that those of the Religion should thereby destroy their present condition ; for that if they should create upon these tearmes, they might be deprived of the priviledge which they nowe enjoye, to have their Deputies generall in Court to treat of their affaires immediatly with the King and the Counsell, and should be referred to exhibitt their demandes under the name of the Prince. For which considerations therefore they reformed the said formulaire by changing the words (*tant pour luy*) into the word (*avec*) as your honour may perceive by the copies of the one and the other formulaire, which I send your honour herewith. And as the Princes professed that they could not proceed in the Treatie if it should be refused to allow of that forme ; so they gave us commission in case the same should be accepted to move for the appointing of the tyme and place for the conference, and to demande passeports both for the neerer approaching of the Assembly of Nismes and also for such persons as should assist at the conference. And for that it was further considered that it would be nécessaire to advise before the beginning of the conference, in what state the armies should remaine during that tyme, they prayed us to propose that there might be a deputation of both sides, to agree of those particulars before the generall conference, and for that purpose that there might be a surseance of armes for 7 or 8 dayes, but the Duke of Bouillon gave me in charge to make it privately known to the Queen that he doth chiefly desire that meeting to the end to conferre privately with Monsieur de Villeroy for the preparing and digesting of the principall pointe of the Treatie, before they come to the other conference. The Duke of Nevers and myself having since our arrivall here, represented these things at large to the Queen and the Ministers of the State, there have ben thereupon divers counsells held, and at length it hath ben resolved to send the Mareshall of Brissac and Monsieur de Villeroy, to this first interviewe, and by them to make answeare to the propositions of the Princes, and to debate the further points of the Treatie.

The said interviewe is to be held at a place called La Mothe St Eloy, which is some eight leagues distant from hence. The duke of Nevers and myself have sent to the Princes for the passeports for these commissioners which having received they will repaire to the place of the conference, and we intend presently to returne to the Princes to come hither in the companie of those which shall be deputed on their part. **There is great exception taken that I am permitted to have so great a part in this negociation whereby they pretend that his Majestie is made, as it were, arbitrator of their actions ;** but the Queen hath received so good satisfaction by my proceedings, as she fyndeth that the employing of his Majesties authoritie is of great use for the advancing of the Treatie ; and therefore she is content that I shall be present at the place where the conferences are to be held to be made partakes of that which shall passe therein, and to assist as occasion shall be offred for the accommodating of matters, but not to have place

amongst the commissioners where they are conferre. In an other audience which I have had with her, since my coming hither, she hath againe used me with great favour and freedome.

[...]

From Poitiers the first of Januarie 1615 [1616]

Thomas Edmondes

V. EXTRAIT D'UNE LETTRE DE TH. EDMONDES À RALPH WINWOOD
(LOUDUN, 10 FÉVRIER 1616)

NA, SP 78/65, fol. 85.

L'ambassadeur envoie un compte rendu de ses entretiens avec le gouvernement et les Princes lors des négociations de la paix de Loudun.

May it please your Honour,

The Kings commissioners arrived here on Saturday the 3d of this present expecting as was promised that the Princes would have ben also here the same daye ; but at their coming they fould here onely the Duke of Sully ; wherewith they were greatly discontentement ; and the more, for that neither the said Duke, who is gouvernor the this prodince, nor anie other person went out to meete him ; whereof they made great complainte. The Prince did expresly absent himself to the end not to be engaged to enter into the conference before the arrivall of the Deputies of the Religion from the Assemblée of Nismes, whom he did howerly expect. But for that the kings commissioners held themselves to be much neglected to be, in the meane tyme left alone, the Duke of Nevers and myself sent the next daye to the Prince, to advertise him of their discontentment, and to presse his speedie coming hither, to excuse the defaultes whereof they complained which accordingly he performed the next daye, being accompanied with the Dukes of Longueville and Mayenne. The Duke of Bouillon, by reason of his indisposition remained at a castle some three leagues hence ; which being cause of hindring the proceeding in the busines. I went to see him and brought him to resolve to come hither the next daye ; and about the same tyme Monsieur de Rohan arrived also here out of Gasconie. In attending the coming of the Deputies of the Religion, they treated with the Commissioners about the comprizing of the Duke of Vendosme in the Treatie and the prolonging of the Truce.

[...]

And the commissioners refused in like manner to prolonge the truce in regard of the great exactions which are imposed on the people by the Princes troupes in the countries where they lodge ; which they pretended were more burdensome to them, then in tyme of warre ; And they

debated these points so long and with such obstinance, as it made the Prince, in the end to enter into jealousie that it was sought to amuze him, till the expiration of the truce. Wherefore to shewe that he would not be surprized, he dspatched yeasterday morning Monsieur de Soubize, with ordre to give a generall rendez-vous to the Armie, and to hould the same in a readines to marche upon the first commandement which should be sent them. And this made it for a tyme to be doubted that these difficilties might give interruption to the proceeding in the treatie. But in the afternoon whilst the Princes were un counsell the kings commissioners came to them and declared, that they had now received order from the King to accord the prolongation of the Truce till the fifteenth of March which is onely a fortnight longer ; upon condition that there may be a reglement made before the ned of this month, of the monies which shall be leuyed upon the countries, for the entertainment of the princes armie, to avoyde the extraordinarie exections which are nowe made on the same. And that the king did also consent that the duke of Vendosme should be received into the tratie with the Prince.

[...]

I received two days since your honors letters of the 23th of Januarie, and I have since acquainted the Prince with the favourable answear made by his Majestie to the propositions of de Courtenay, for the which both he and all the rest doe acknowledge themselves to be highly bound to his Majestie professing to derive their cheifest comfort from his gracious favor : and that, in recompence, they will lowe their perpetuall services to him. I did not fayle also to acquainte them, both before and now, with those articles which his Majestie did recommend to them to propound and insist upon for the publicke good of the State ; wherein they did greatly approve his Majesties good counsells and that his Majestie may see, howe the same doth concurre with their owne intents, the Duke of Bouillon hath delivered me this inclosed abstratct of the delamandes which they intend to reduce into better forme. And though they doe not expect to have the same wholly graunted them, yett by the conference which I had at Tours with Monsieur de Villeroy whereof I advertised your honor in my last letters, I fynde there is hope of giving them satisfaction in manie of the principall pointe. The Princes doe all professe to be greatly desirous to presse the entire exécution of those thinges, which concerne the publick good. But their strength canott be said to be such (by reason of amnie defaultes) as by vertue thereof they can procure the same : heither will the kinges commissioners be willing to give them further satisfaction therein, then by necessitie they shall be forced for that however they demandes may be just, yett they conceive that those thinges which are graunted in their consideration tent to the justifying of their armes and the

renforcement of their partie, and consequently to the diminution of the kings authoritie. But those which both of the one and the other side doe hartily wishe the reformation of the abuses of the State, doe fynde the greatest impediment to consist in the exorbitant authoritie which the marquis of Ancre and his lady doe possesse.

[...]

I have demanded of the Duke of Bouillon whether there was anie such commission given to de Courtenay, as your honor mentioneth in your letter to desire the suspending of the Treatie of Mariage which he acknoweledge to be true ; but he saith that they meant it with this distinction to staye onely the execution thereof and not the conclusion of the Articles ; for the which both he and all others doe esteeme this to be the fittest tyme. Beside when that direction was given it was at such tyme as themselves had yett no hope of obtaining a peace and as my duetifull care was, that these occasions should not be suffred to passe, without proceding for his Majesties interests as well as theirs ; so I considered that it would have ben a great helpe to me to be assisted the Princes and specially by the Duke of Bouillon, in the carrying on of that busines. But the tyme is nowe too short to advance any things therein, before the conclusion of this treatie ; and having in what I wrote before, discharged my duetie, as I thought to be bound, I will not presume further to move any thinge therein, till I shall be directed by his Majesties commandements.

Upon the newes which have ben brought hither of the great alterations which have fallen out in the courte, sundrie have ben desirous to knowe of me the trueth thereof ; wherein I have given them satisfaction howe matters have passed. But withall have declared to them, that in his Majesties proceedings they may see a rare and singular exemple of his justice and integritie, who without carrying anie respect, either to the greatnes of those persons qualitie, or to the extraordinarie affection which he bare to them hath abandonned them for their demeritte, to the course of justice, which they doe here greatly extell, and so much the more for the feeling which they have of their owne un happines, in that the like is not practised amongst them.

The Princes doth often doe me the favor to send for me to assist at the counsells which he holdeth a part from the kings commissioners to deliver my opinion of those things which are to be propounded.

[...]

From Loudun the 10th of February 1615 [1616]

Thomas Edmondes

VI. EXTRAIT D'UNE LETTRE DE TH. EDMONDES À RALPH WINWOOD
(LOUDUN, 23 AVRIL 1616)

NA, SP 78/65, fol. 195.

L'ambassadeur fait part du refus du gouvernement français de mentionner son nom dans le préambule du traité de paix.

Maie it please your Honor,

[...]

The Duke of Nevers having which great ambition affected to be employed in the treatie of peace and indeed to have excluded me if he could from having any part therin, did now at the conclusion therof, make greate instance that in the préambule of the Edict there light be some mention made of his intervention but though they were not willing to grant the same, in respect of the disontentment which I might take thereatt, yet to give him some contentement it was agreed to name him and the countesse of Soissons in the end of the Articles, as witnesses. **Whereupon I repentend both to these Princes and also to the kings commissors that they should do his Majestie greate wrong, if there were not also some honorable mention made of his Majestie in excuse wherof it was alleadged by the kings commission that it had never bene used to make mention of forraine Princes.**

[...]

And I desyred that they would only insert these wordes in honor of his Majestie that they had invited me his Ambassador to be present at the signeing of the Articles, in regard of the good offices which I had performed in furtherance of the peace but Monsieur de Villeroy refused the same, and chose rather for the avoiding of contention betweene us, that there should be no mention at all of the names of the Countesse of Soissons and the Duke of Nevers, wherewith I remained satisfied seing I could gett no better reason of them. This day beinf appointed for the signing of the Articles of peace, the Duke of Nevers invited the Princes, the kings commissaires and myselfe, to a feast which he made in honor of the dayes wourke, and afterwards I went with others to the Princes lodgind, to be present at the signing of the Articles, being therunto particularly invited by the Prince, and it casually fell out that Monsieur Fresia

the Duke of Savoyes agent did immediatly follow me ; **upon the which me arryvall Monsieur de Villeroy tould the Prince privatlie, that he had specialle charge from the king and Queen not to suffer any stranger to be present att that action.** The Prince on the othersyde contested with him, that gought to be admitted, of which dispute when I was informed I went to the Prince and tould him that I would not give occasion for the further mouving of that debate and so retyred my selfe. I was no sooner arrived at my lodging but the Duke of Maine followed me being sent from the Prince to protest here much he was displeased with that proceeding of Monsieur de Villeroy, wheref he sayde that the Prince would not faile to make complaint to the King and Queene, and that he had charge to make offer to me from the Prince, and the rest, that they would not proceede to the signing of the Articles till I should be satisfied, desire therefore to know my resolution therin. I desire the Duke to present my most humble thanks to the Prince, in that he was pleased to be so sencible of that wrong done me which thought it were a most unthankfull requitall of the paines which I had taken for the advancement of the peace.

[...]

From Loudun the 23th of Aprill 1616

Thomas Edmondes

VII. EXTRAIT D'UNE LETTRE DE TH. EDMONDES À RALPH WINWOOD
(PARIS, 17 NOVEMBRE 1616)

NA, SP 78/66, fol. 156.

L'ambassadeur exprime son étonnement face à la nomination de Richelieu comme secrétaire d'État aux Affaires étrangères et à la Guerre.

May it please your Honor,

[...]

But it will seem no lesse strange to your Honor to understand that election is made of the bishop of Luzon to succed monsieur Mangot in the place of secretaire of State which as all men doe say doth plainely discover the greatnes of the Romishe and Spanish faction here, for that whereas it hath been alwais carefully observed by this State not to send any ecclesiasticall person to be ambassador resident at Rome, in respect of the oath which they take to the Pope, the committing to this man (**who is not onely by profession a priest, but allso by faction spanish and a great Broüillon**), the trust of all the forrayne affaires and likewise of all expeditions concerning the warre is now to interesse them in the theiftest power of swaying matters here. It was this man as himself hath since vaunted that at the last assembly of the States drew the Brevets which were procured to be sent from Rome for the exhorting of the Clergie and the Nobility not to admitt the article of the Tiers Estat, and he was now, upon the pointe to have been dispatched into Spaine to negociate the accommodating of the affaires of Savoye and therwith as it is thought some other more secreat commissions but now it is appointed to send his brother, monsieur de Richelieu in his place. Your Honor may hereby judge what satisfaction we may attende in treating with this man.

[...]

From Paris the 17th of November 1616

Thomas Edmondes

**VIII. EXTRAIT D'UNE LETTRE DE TH. EDMONDES AU VICOMTE DE
DORCHESTER (PARIS, 8/18 SEPTEMBRE 1629)**

NA, SP 78/84, fol. 299.

L'ambassadeur décrit la cérémonie de prestation de serment qui eut lieu à l'église de Fontainebleau et par laquelle Louis XIII jura d'observer fidèlement toutes les conditions de la paix de Suse, conclue le 24 avril 1629.

My very good Lord,

According to the preparations here made for the performance of the Ceremony all things have passed to his Majesties great honor, and contentement. By reason of Monsieur Bonoeils late comminge to mee on Saturday morning having been longe in his devotions, itw as neere nine of the clock in the night before I coulede arrive here. By the way hee sent to know to what lodging hee shoulde bring mee, whither to the Duke of Vendosme's, or to the Conciergerie, about which it seemeth there had beene before questions ; The answer was, that hee shoulde bringe mee to the Conciergerie where order was taken for the lodgine of mee, and to have my diett served.

[...]

I recommended à Boneuil that hee wolde speake to the Kinge and the other principall Ministers that care might bee taken so to place mee in the Church as might bee fittinge for His Majesties honor and dignity. I understood that there were 2 cloths of Estats sett up in the Church, the one of the right hande for the Kinge, and another over against the same on the left hande for the two Queenes, and that I did yet heare where they meant to place mee who ought to have my seate on the left hande over against the Kinges. But it seemeth that of themselves they had advised to change the first order and made a greate table in the middest of the Chancelle, and the Kinge in the morning sente the Maister of the Ceremonies, Monsieur de Rhodes, to mee, to pray mee that I would sende with him to the Church to consider of the ordre which they had taken, whither the same might give mee content or no. Mr Kirkam wente with him for that purpose and founde that there was a faire large stage raised, and a greate cloth of State over the

same, and the stage covered with a velvet carpet embroidered with flower de luces, on the which stage no seats were to bee places

[...]

The gentlemen of my company (which were a good and handsome troope) were appointed to dine to the ende they might have the casier entrance into the halles to see the ceremony of the feast, and about 12 of the clock Monsieur de Bonneuil et Monsieur du Hammelle came to mee and conducted mee through the galleries to the King's Chamber where hee received mee with a greate deale of freedome and alairity , and after some little pleasant discourse hee carried mee with him to dinner ; and as hee passed by the garde of Suisses, he tolde mee that this was the day wherein they made good cheere, for that it was the custome att all greate feasts to give them the remainder of the diets. The Kinge tooke mee on his side till hee came to the table, and then wente to his place, shewing mee where I was to seitt. His chaire was places neare unto the upper ende of the table and mine which was a chaire without armes, was places on the same side about the middle of the table.

[...]

The Kinge drunk His Majesties and the Queen's health, and afterwards I dranke his and the two Queene's health, abd offered to take another glass to pledge it myself, because I thought it not proper for him to doe it, but he called for wine and did it himself. Duringe the whole time of his dinner hee used much discourse unto mee, the most of the pleasures of this house and parke, and of the variety of huntings which this forrest doth affcorde, and Monsieur du Hammekke attended to deliver our speeches from each to other.

[...]

Accordingly about 4 of the clock the duke of Angoulesme came to mee appareleed in a good ancient embroidered suite, accompagnied with a greate number of noble personages and conducted mee to the Church, telling mee by the way that there was an extraordinary honor donne to mee for that the Compagnies of the Guardes did beate their drums att my passadge, which was never donne but to the Kinge himself. Hee was carefull not to goe to the church till hee had seene that alle the English Gentlemen, and all those of my family were first entered, and places by the count of Tresmes, the Captaine of the Garde that doth now attende, who together with Monsieur de Souvré have made very kinde expressions to mee. The Harold marched immediately before mee in his coate of armes, and I tooke Mr Kirkam close by mee who carried my Commission and the Ratification. As soone as the Kinge was mee approach to

the stage, hee ascended upon the same, where I did also immediately meete him and performed my accustomed reverences to him. Hee was attended in that place by the Cardinal de Richelieu, the garde des Sceaux, many of the princes, and the secretaries of State. Hee made a pause a while to have mee to heare his musick, which hee doth to much esteeme, and afterwards when I made offer to present unto him my Commission and the Ratification, he saide that it wolde not bee needfull, for that hee was acquainted with the sufficiency therof, and so Monsieur Bouthilier, the secretary of State, proceeded to the reading of the oath. The Cardinal of Richelieu who was clothed in his conclave robes, performinge for that time the office of the aulmoner, held the Bible whereon the Kinge laide his hande. In that forme of oath I observed that the words of a mains jointes, att the pronouncing whereof the Kinge ought to putt his hands between mine, were omitted, the which they were startled, and wolde seeme to defender that they had not beene of late times inserted into the oath, but I offered by the presidents to maintaine the contrary, and that the ancient forms ought to be observed, and I assure your lord I did that very morning, sende my secretary Henry de Vic to Monsieur Bouthilier, and therewith to his principalle commis Monsieur Hardier, to acquaint them both with the forme which I received from your lord and with mine owne presidents. But the Garde des Sceaux, and the Kinge himself saide, that the King's embracing of mee after his takinge et singing of the oath, as hee did, wolde sufficiently supply that defect, which was the reason that I could get, for as much as I conceive they did plainely see that it was an omission of the secretary, who did not well understande the forms of such proceedings.

Afterwards the Kinge was againe desirous that I shoulde heare another lesson of his musick, which being donne. I did againe performe my reverence to the Kinge, who with much respect and greate cheerfulness expressed in his countenance, did embrace mee and saide, that hee had longe affectionately desired the accomplishment of that good daies worke, and herupon the Heralds and the trumpetors did finally make their exultations. There was a greate apparence of princes, princesses, and other greate personages, and ladies which were assembled to attende the ceremony, and expressed a common joy for the performance of the same. The Duke of Angoulesme conducted mee back to my longing, and att night came by the King's commandment together with Monsieur de Valencay and supped with mee.

I sente that morninge to visitt the Cardinal de Richelieu, but it fell out that hee was before gone forth to the mass and upon knowledg afterwards of my sending to him hee sent a gentleman to visit me. I was afterwards earnestly pressed to performe a visitt to him, but I excused myself till I might be satisfied in what manner hee meant to receive me. Att this they

seemed much to wonder, that I should make any question to give him the precedency, considering that it was yielded by the Spanish Ambassador and all other forraine Ministers here and they would seem to fortify their pretence thereinto by what had been formerly donne by the duke of Buckingham and others His Majestiess ministers here.

To this I replied that in this case the King did not gouvern himself by the example of Kings and States, or of their Ministers that did acknowledge the popes primacy. And for his Majesties Ministers, if they did any such thing, that it proceeded rather from some suddaine excess of courtesy than out of any conceipt it shoulde be drawn to any consequence for the wronging of his Majesties honor. And for the preventing therof for the time to come, his Majesty had given me express charge not to yeelde the place, or hande to any Cardinal. But they will not seem to admit of any reason that shall contradict what is practiced here without any question.

Because I wolde take away as much as I could the harshnes of this discontentement in regard no manner of business is donne but by the Cardinall I praied Mr Kirkam to repaire to Monsieur Bouthilier as one of his principale confidents to desire him to take it into consideration how to accommodate this difference for my meeting with the Cardinal. Hee seemed to this as a matter of greate difficulty, alleadyinge all the arguments above mencioned on the Cardinals behald, but upon Mr Kirkam's reply to all the particulars in conformity to what I myself had spoken before, hee saide that hee wolde take it into his care, and returne an answere so soone as hee coulde.

[...]

Paris, 8/18 of September 1629

Thomas Edmondes

**IX. EXTRAIT D'UNE LETTRE DE TH. EDMONDES AU VICOMTE DE
DORCHESTER (FONTAINEBLEAU, 3 OCTOBRE 1629)**

NA, SP 78/85, fol. 15.

L'ambassadeur fait part des difficultés entourant la négociation des différends territoriaux entre les deux royaumes.

My very good Lord,

Upon the recepit of his Majesties letters, of the 17th of the last Moneth, lately come to my handes, I used what expedition I could, to put in exécution, his Majesties comandements, given me in charge by the same ; And first, I conferred with Monsieur de Bouthillier and afterwards the same day, in the afternonne, I had a meeting with the comissioners, to which number, the Marquis of Effyat is now added. My severall speeches to them, were to one effect, That I was sorry to be so often troublesome to them, and that my frequent sollicitations coulde not hitherto procure any expedition in the busines which I had propounded to them. That for myne owne part, I had been most carefull, to give his Majestie a true account of as much as concerned the kings most noble and most loving expressions, towards his Majestie wittnessed in all the occasions of ceremonie and entertainements and likewise That I had truly represented the excuses which they delivered to me, for non sooner dispatching the busines which I had moved to them and that his Majestie was well satisfied with all the passages which I had advertised touching the ceremoniall part but that as a clear sighted Prince, his Majestie was able easily to decerne that my sollicitations had not hitherto wrought any good effect either for the **discharging of the Prisoners**, or for the settling of the affaires of the commerce but rather that ther was a new accumulation of complaints for most notorions and unsufferable depredations, lately comitted on his Majesties subjects to the value of 50 000 sterling in a fouller manner and more to the prejudice of his Majestie subjects then hath been don during all the time of the warr. Whereupon his Majesty had commanded me by his letters both to urge a resolution concerning the prisoners and to require a present satisfaction and separation of those wrongs and I assure your lord I ommitted nothing to lett them know how deeply his Majestie did apprehend the wrong of these proceedinge, to be offered after the restablisement of the Peace.

[...]

They said that they had also complaints of a high nature to make of outrages comitted by his Majesties's subjects in having dispossessed their nation of part of their **plantations in Canada** which they offered to verifie by letters received from Monsieur de Baro, at St Johus de Lux, and other exeminations taken therof. But I told them that I knew not what answer to make therunto, till I should be better informed of the truth of that matter. And touching the complaint against Bon-Temps they said that he did already in his defence that our marchants gave first the occasion of drawing on that unhappines which fell upon them. First, in that they had intercepted a barque which was sent from Diep to Bon-Temps and his company to give them notice of the publishing of the peace with England and therefore advising them not to attempt any acts of hostility against our marchants. Secondly for that the English did first begin to fight with them and slew many of their men before they were able to maister them so as did nothing but in their owne defence and thirdly they allready that they found in the English shippes, munitions of warr which they carried to the Moores : for all which reasons the said Bon-Temps claymeth that the sais shippes and goods ought to be advidged good prize unto him.

[...]

I moved them also that according to the memoriall which I had presented to them, they would take order for the **securing of our Merchants trade** by the revocation of all former letters of mart till when our Marchans duret not adventure to trade with any freedom into this Country and that they might be permitted to enjoy the benefitt of the last Treaties made in the years 1606 and 1610.

[...]

Afterwards I made knowne unto them what his Majestie had demanded me concerning the prisoners. Monsr Bouthillier did confidently assure me that all those in Bretagne were long since delivered having received assurance therof from the first President of Renes to whom only for that cause he had sent a messenger in post and when I came to name sir Thomas Dichington, they looked one upon another shewing to be ashamed that he was not already delivered according to the often promises made me, and they assured me againe that ther should be present order taken therein.

[...]

Before I had my conference with the commissioners I had demanded une audience of the king.

[...]

Wherupon the King together with the two Queenes and all the great personages of the Court sent to Condole with me upon that subject and to my great admiration the Cardinall de Richelieu by a gentleman of his did the like with this firther message that if it had not been so late he would have come himself to have visited me.

He began with the rendring of thanks to me, for my kind professions to him but presently brake forth into a passion for the great dishonor and affront which he said was done him in disputing now the precedence with him, whereof he was in possession without any contradiction from the Emperours Ambassadors or any others and which had been also yielded unto by all his Majestie's former ambassador. That it was true it had been for a little time stood upon at Compiègne whereupon our ambas wrote to his late Majestie to know his pleasure therein and in the meane season that he was content to be taken himself to his bedd, where our ambas resorted to him but that afterwards the King sent them express direction under his hand to give him place and that he would never more see the face of any English Ambassador if that right were not yielded to him and lastly he answered that if our affaires did not succeed so well as we desired that it was our owne fault but for my particular that he was my humble servant.

I shall not need to make any paraphrase hereupon for that your Lord seeth that by this high language the Cardinall doth plainly discover himself, that unless his Majestie yeild to the prostitution of his honor there is no good quarter to be expected from him but an aversion in all things and there is no going any other way for the dispatch of business for that all references are made to him and the ordering of all matters desired holie from him so as your Lord may hereby judge to how hard a Task a Minister is here exposed.

[...]

Fontainebleau, the 3 of Octobre 1629

Thomas Edmondes

INDEX DES NOMS PROPRES

A

AERSSSEN, François van · 642
ALEXANDRE, William · 769
ALIGRE, Étienne d' · 614, 723, 740
ALMÉRAS, Pierre d' · 491
ANSTRUTHER, Sir Robert · 104, 755
ARNAULD D'ANDILLY, Robert · 200, 329, 411
ARNAULD D'ANDILLY, Simon · 200
AUGIER, René · 47, 73, 103, 347, 372, 375, 388, 394,
398-401, 406, 426, 444, 461-466, 500-502, 515-
517, 537, 539, 576, 602, 615, 770, 771
AUTRICHE, Anne, reine de France · 10, 304, 365,
380, 478, 570, 574, 578, 593, 609, 617, 759, 778
AVAUX, Claude de Mesmes, comte d' · 184, 259

B

BACON, Francis · 261, 403
BAIGNEAULX, P. de · 370, 394, 463
BANCROFT, Richard, archevêque de Cantorbéry ·
413, 434
BAPAUME, Robert de · 112
BARRETT, Sir Edward · 52, 77, 131, 136, 288
BASSOMPIERRE, François, baron de · 29, 50, 78, 86,
90, 121, 130, 131, 152, 175, 177, 182, 201, 210-
216, 223, 225, 242, 254-258, 265, 269, 272, 307,
369, 375, 413, 414, 439, 463, 477, 479, 519, 522,
542, 550-553, 571, 575, 578, 590, 606, 656, 750-
752, 758
BATTIER, secrétaire du comte de Leicester · 464, 503
BAUTRU, Guillaume · 365, 369, 385, 398, 561
BAVIÈRE, Maximilien de · 631
BEAULIEU, Jean de · 157, 158, 200, 417, 463, 478,
486, 498, 501, 538, 639, 640, 658-660, 672, 674

BEAUMONT, Christophe de Harlay, comte de · 114
BEAUVOIR-LA NOCLE, Jean de La Fin, seigneur de ·
114
BEECHER, Sir William · 82, 371-378, 388, 389, 390-
393, 403, 491, 503, 535, 538, 687
BELLIÈVRE, Pomponne I · 19, 188, 198, 203
BELLIÈVRE, Pomponne II · 80, 91, 121, 125, 137,
152, 154, 162-166, 176, 179, 187, 188, 194-199,
203, 218, 222-227, 259, 273, 278, 307, 329, 346,
370, 373, 375, 381, 382, 394, 405, 427, 442, 444,
458-463, 468, 483-485, 502, 506, 508, 513, 515,
520, 524, 530, 534, 535, 543, 555, 568, 573-580,
609, 617, 618, 781, 786-790, 798-804, 807-812
BERLIZE, Nicolas Faure, seigneur de · 561, 578, 579,
597, 599, 600, 609
BERTHEMET, Laurent · 493, 497
BÉRULLE, Pierre de · 423, 728, 731, 764, 765
BÉTHUNE, Philippe de · 424, 522
BISSEAU, Samuel Spifame, seigneur de · 71, 89,
149, 155, 176, 179, 223-227, 272, 306, 350, 351-
356, 368, 373, 394, 396, 418, 436, 458, 462,
500, 516, 528, 534, 570-574, 587, 589, 608, 638,
644, 650, 652, 656
BLAINVILLE, Jean de Warignies, seigneur de · 31,
49, 52, 75, 90, 121, 130, 131, 137, 149, 152, 153,
176, 177, 199, 202, 211-216, 219, 220, 225, 272,
276, 280, 314, 365, 370, 439, 441, 462, 477, 479,
503, 519, 523, 533, 542, 547, 548-550, 554, 580,
607, 695, 715, 747-750, 753, 764, 826
BLOUNT, Richard · 727
BODLEY, Thomas · 245, 248
BOISLORÉE, Marin Amelon, sieur de · 402, 422, 433-
440, 450
BOISSISE, Jean de Thumery, seigneur de · 114
BOLEYN, Sir Thomas · 112
BONNEFONS, Amable · 782

BONNEUIL, René de Thou, seigneur de · 341, 560, 567, 571, 583, 584, 588

BONNIVET, Henri Gouffier, marquis de · 435, 668, 673

BOSWELL, William · 464

BOUILLON, Henri de la Tour-d'Auvergne, duc de · 26, 29, 89, 119, 145, 148-153, 174, 177, 198, 210, 216, 219, 225, 226, 242, 254, 257, 269, 272, 284, 326, 350, 353, 356, 410, 419, 421, 475, 486, 516, 529, 538, 541, 576, 587, 628, 633, 635, 653-659, 666, 673-677, 680, 700, 706, 710

BOUTARD, Charles · 370, 379, 382, 394, 396, 444, 463, 507, 508, 517, 592

BOUTHILLIER, Claude · 19, 183, 308, 443, 466, 484, 502, 507-510, 517, 584, 610, 771

BOYLE, Richard, 2^e comte de Cork · 577

BRAY, Anne, épouse d'Isaac Wake · 283

BRISSAC, Charles II de Cossé, comte, puis duc de · 676

BROWNE, Richard · 372, 375, 387, 390-393, 398, 405, 464

BRÛLART DE SILLERY, Nicolas · 184, 203, 279, 633, 635, 645, 648, 720

BRÛLON, Anne, comte de · 561, 593, 597-600, 617

BUCKINGHAM, George Villiers, duc de · 10, 27-29, 52, 75, 93, 118, 128, 129, 142, 150, 152, 189, 191, 196, 230-242, 246, 252, 262, 271, 282, 287, 291, 300, 304, 305, 314, 351, 353, 365, 374, 403, 423, 424, 432, 439, 447, 448, 498, 537, 541, 542, 589, 615, 713, 720-732, 736, 742, 746, 749, 751, 752, 756-764, 776

BULLION, Claude de · 183, 278, 401, 561, 617

BULLION, Marie de · 278, 617

BURCKARD, Johannes · 595

BURES, sieur des · 371, 395, 463

BURLAMACCHI, Philippe · 427, 491

C

CADENET, Honoré d'Albert, duc de Chaulnes · 79, 90, 152, 153, 176, 178, 210-216, 223, 269, 272,

277, 280, 312, 338, 340, 343, 351, 353, 361, 462, 503, 529, 532, 541, 565-569, 692, 719, 720

CALVERT, George · 195, 440, 526, 692, 707

CAMPBELL, John, 2^e lord Loudoun · 810

CÁRDENAS Y ZAPATA, Íñigo de · 649

CÁRDENAS, Alonso de · 780, 781

CAREW, Sir George · 114, 263, 267, 371, 374, 393, 464, 503, 538

CAREY, Henry, 1^{er} baron d'Hunsdon · 135, 542

CARLETON, Dudley · 57, 72, 93, 121, 131, 152, 153, 189, 191-195, 206, 229, 233, 234, 239-243, 246, 250, 253, 264, 267, 268, 271, 281, 282, 287, 292, 307, 313, 314, 322-330, 394, 410, 464, 475, 486, 549, 550-553, 615, 702, 749-755

CARLISLE, James Hay, baron de, vicomte de Doncaster, comte de · 28, 29, 55, 73, 74, 77, 80, 81, 92, 93, 100, 102, 121, 130, 132, 133, 145, 152-159, 167-169, 186, 189, 191, 194, 217, 220, 229-242, 252, 262, 268-271, 275, 277, 280, 282, 287, 290-297, 308, 313, 327, 338, 340, 342, 348, 350, 353, 355, 357, 391-394, 398, 400, 414, 422, 429, 463, 503, 508, 522, 529, 532, 538, 549-567, 569, 571, 578, 579, 582, 585-589, 614, 665, 679, 680, 681, 687, 693, 704-707, 714, 720, 723, 724, 729, 732-743, 754

CARR, Robert, comte de Somerset · 194, 195, 218

CASAUBON, Isaac · 264, 413, 434, 436

CASTELNAU, Michel de, seigneur de La Mauvissière · 114

CAVENDISH, William, 3^e comte de Devonshire · 577

CECIL, Elizabeth, épouse d'Edward Coke · 533

CECIL, Robert, 1^{er} comte de Salisbury · 142, 205, 290, 326, 354, 392, 412, 457-458, 461, 472-475, 486, 490, 630, 634, 700

CECIL, Thomas, 1^{er} comte d'Exeter · 530, 587

CECIL, William, 1^{er} baron Burghley · 456

CECIL, William, 2^e comte de Salisbury · 261

CHAMBERS, Thomas · 334, 445, 446, 789, 794-799, 802-806, 810, 813, 821

CHARLES I^{er}, prince de Galles, puis roi d'Angleterre · 10, 12, 20, 23, 27, 31, 46, 51, 52, 59-65, 73-77,

83, 87, 97, 102-108, 120, 125, 126, 130-141, 145, 147, 149-154, 163-165, 168, 186, 190, 199-205, 216, 218, 232, 233, 275, 278, 286-294, 300, 304, 314, 345-348, 353-355, 375, 379, 382, 387, 398, 404, 422, 426-429, 441, 443, 448, 459, 475-482, 496, 499, 503, 524, 547-555, 563, 565, 577-582, 585, 590, 593, 594, 602-609, 615, 617, 670, 702, 713, 715, 717, 732, 744, 747-761, 764-826

CHARLES II, roi d'Angleterre · 433, 508, 572, 594, 599

CHARLES VII, roi de France · 447

CHARLES-LOUIS I^{er}, électeur palatin · 104, 784

CHARPENTIER, Denis · 461, 465, 467, 471, 512-514, 517, 682

CHÂTEAUBRIANT, Gabriel de, seigneur des Roches-Baritault · 365, 370, 384

CHÂTEAUNEUF, Charles de l'Aubespine, marquis de · 78, 91, 108, 120, 121, 126, 140, 141, 152, 175, 178, 186, 187, 194, 198, 201, 223, 225-227, 259, 268, 272, 277, 280, 283, 287, 312, 319, 343, 353, 441, 463, 471, 510, 514, 542, 554, 566, 577, 580, 585, 595, 602-605, 610, 767-771, 777-779

CHAVIGNY, Léon Bouthillier, comte de · 82, 87, 165, 318, 320, 346, 427, 458-460, 471, 502, 506, 508, 512, 513, 517, 525, 580, 781, 798, 800, 808, 822

CHAWORTH, John · 126, 565

CHEVREUSE, Claude de Lorraine, duc de · 29, 49, 51, 90, 97, 102, 118, 141, 152, 153, 175, 181, 214, 217, 219, 221, 225, 237, 242, 272, 286, 354, 441, 541, 549, 571, 574, 578, 608, 717, 739, 787

CHEVREUSE, Marie Aimée de Rohan, duchesse de · 10, 23, 154, 163, 334, 365, 510, 617, 618, 775, 776, 778, 779, 780, 781, 782, 787, 790, 803, 816, 817

CHRISTINE de France · 56, 76, 100, 119, 145, 645, 649, 650-655, 658-663, 681, 687, 704, 711, 722, 733

CLÈVES, Jean-Guillaume, duc de · 629, 631, 642

CLIFFORD, Henry, 5^e comte de Cumberland · 392, 569

COKE, Sir Edward · 64, 533

COKE, Sir John · 195, 339, 345, 347, 348, 427, 442, 475, 503, 515, 517, 760

COKE, Tom · 503

COLBERT, Jean-Baptiste · 196, 219

COLVILLE, James · 811

COLVILLE, William · 810, 811

COMMINGES, Gaston-Jean-Baptiste, comte de · 546

COMPTON, Spencer, 2^e comte de Northampton · 568

CON, George · 446, 781, 786, 796, 797, 798, 799, 802, 804, 806, 820

CONCINI, Concino · 14, 57, 72, 150, 435, 531, 537, 539, 644, 645, 648, 654, 658, 680-686, 701-704, 709, 767

CONDÉ, Henri II, prince de · 57, 58, 99, 100, 150, 153, 217, 275, 342, 374, 410, 435, 522, 537, 567, 633, 635, 642, 652-659, 665-668, 673-676, 680-687, 702, 703, 706, 710, 712

CONWAY, Sir Edward · 167, 195, 283, 394, 405, 440, 533, 549, 551, 725

COTTERELL, Sir Charles · 563, 598

COTTINGTON, Francis · 440, 768, 776, 798

COURTENAY, Jean de · 703

CROMWELL, Oliver · 11

D

DANBY, Henry, 1^{er} comte de · 294, 321

DANEMARK, Anne du · 72, 146, 160, 181, 275, 352, 379, 410, 411, 412, 420, 530, 532, 541, 574, 587, 591, 592, 611, 674

DAVY DU PERRON, Jacques · 426

DENBIGH, William Feilding, 1^{er} comte de · 757

DENNY, Edward · 290

DES MARÊTS, Gaspard Dauvet, seigneur · 55, 82-85, 89, 99, 100, 142, 149, 155, 176, 178, 185, 203, 214, 216, 220, 221, 225, 272, 277, 306, 308, 312, 330, 342, 350, 353-356, 359, 360, 368, 369, 373, 378, 394, 401, 462, 470, 477, 491, 492, 508, 515, 522, 588, 591, 611, 618, 668, 682-685, 703, 718

DESCARTES, René · 298

DESPORTES, Philippr · 538

DESPORTES, Thibault · 538
DEVICK, William · 591
DIGBY, John, comte de Bristol · 100, 159, 160, 313,
393, 486, 651, 652, 733
DISHINGTON, Sir Thomas · 449
DU MAISTRE, sieur · 399, 501
DU TOUR, Charles Cuachon, baron · 28, 89, 137,
152, 153, 176, 179, 185, 186, 212, 214, 216, 225,
272, 274, 275, 330, 342, 353, 354, 356, 360, 479,
522, 541, 582, 589, 682, 683, 685, 705
DU VAIR, Guillaume · 682
DUFOS, sieur · 462, 503
DUMAS, Alexandre · 10, 429, 431
DUMOLIN, Claude · 47, 369, 375, 381, 386, 393-398,
401, 404, 405, 432, 439, 448, 462, 463, 499, 758

E

EDMONDES, Thomas · 27, 29, 56-61, 70-76, 86, 92,
93, 100, 107, 108, 119-121, 124, 128, 136, 141,
145, 149, 152, 155, 157, 186, 190-194, 206, 231,
232, 237, 239, 250, 252, 266, 268, 269, 271, 273,
281, 287, 292, 294, 298, 307, 313, 317-322, 325-
329, 337, 340, 341, 349, 350, 353-356, 371, 374,
375, 394, 400, 410, 413, 417, 418, 421, 456, 457,
458, 463, 473-482, 486, 487, 490, 496, 500, 531,
535, 537, 554, 565, 567, 570, 571, 575, 580, 583-
586, 588, 591, 609, 612, 615, 618-623, 632-635,
637-645, 651-722, 733, 734, 737, 754, 766-771,
825, 831
EFFIAT, Antoine Coëffier de Ruzé, marquis d' · 28,
47, 49, 51, 76, 90, 97, 121, 127-133, 137, 142,
145-153, 164, 166-169, 175, 179, 185, 187, 200,
212, 221, 225, 237, 242, 269, 272, 278-280, 287,
300, 301, 309-312, 317, 319, 330, 338, 351-358,
370, 414, 422-426, 439, 441, 449, 462, 468, 477,
502, 503, 521, 529, 533, 541, 549, 553, 563, 566,
568, 714, 715, 723-731, 767
ELBEUF, Charles II de Lorraine, duc d' · 198, 321,
571

ÉLISABETH I^{RE}, reine d'Angleterre · 95, 111-114, 193,
198, 199, 202-205, 232, 240, 247, 266, 269, 281,
293, 307, 324, 325, 392, 429, 433, 456, 505, 508,
529, 557, 625, 646, 649
ÉLISABETH STUART, princesse palatine · 100, 148,
264, 266, 486
EMBRUN, Guillaume IX, archevêque d' · 422-424,
449
ÉPERNON, Jean-Louis de Nogaret, duc d' · 210, 634,
635, 641
ÉPINAY, Timoléon, marquis de Saint-Luc · 569
ESPESSES, Charles Faye, sieur d' · 394, 560, 602
ESTRADES, Godefroi, comte d' · 791, 793, 794, 797

F

FABBRONI, Luca · 782
FELTON, John · 557
FELTON, Nicholas, évêque d'Ely · 533
FERIA, Gomez Suarez de Figueroa y Cordoba, duc
de · 150
FINCHMAN · 432
FINET, Sir John · 46, 126, 131, 163, 375, 383, 552,
562, 566, 575-577, 581, 583, 585, 589, 592, 595,
596, 598, 599, 604-607, 612, 753
FOCH, Ferdinand, maréchal de · 16, 622
FONTENAY-MAREUIL, François du Val, marquis de ·
68, 72, 78, 83, 87, 91, 97, 103-105, 108, 126, 127,
140, 148, 149, 155, 175, 179, 200, 201, 208, 211,
225, 265, 269, 273, 276, 306, 319, 338, 343, 353,
354, 382, 394, 396, 426, 463, 466, 467, 517, 519,
543, 566, 579, 595, 604, 608, 612, 616, 769, 771,
778
FORSTER, Sir Richard · 440-445, 517, 797
FOUQUET DE LA VARANE, Guillaume · 491
FRANÇOIS I^{ER}, roi de France · 33, 110, 112, 211, 215,
826
FRANÇOIS II, roi de France · 113
FRÉDÉRIC V, électeur palatin · 100, 653, 717, 734,
735, 745, 754, 784
FRIZELL, William · 494

FRONSAC, François d'Orléans, duc de · 672

G

GARDINER, Samuel Rawson · 10, 12, 713, 793

GARRARD, Anne, épouse de Dudley Carleton · 243

GEORGES I^{er}, roi de Grande-Bretagne · 44

GHEERAERTS, Marcus · 625

GIRAULT, Hubert · 341; 562, 598, 600

GIRAULT, René · 341, 598, 600

GLANVILLE, John · 811

GODEFROY, secrétaire de Pomponne II de Bellièvre
· 463, 468, 502

GODEFROY, Denis · 599, 600, 601, 613

GODEFROY, Théodore · 599, 601

GONDI, Jérôme de, seigneur de Saint-Cloud · 560

GONDI, Pierre de, évêque de Paris · 268, 323

GONDOMAR, Diego Sarmiento de Acuña, comte de ·
732, 733, 734

GORDON, George, 1^{er} marquis de Huntly · 126, 447,
566, 727

GORING, Sir George · 348, 371, 387, 390, 391, 398,
609, 743

GRÉGOIRE XIII · 110

GREVILLE, Fulke, 1^{er} baron Brooke · 542

GROTIUS, Hugo · 613

GUERETIN, agent de l'électeur palatin · 399, 501, 672

GUIBERT, Louis, secrétaire de Pomponne II de
Bellièvre · 463, 468

GUINIER, Nicolas · 628

GUISE, Charles de Lorraine, duc de · 177, 410, 571,
576, 588, 634, 635, 656-658, 668, 671, 680, 701,
703, 706, 710

GUIZOT, François · 10, 12, 713

GURON, Jean de Rechignevoisin, seigneur de · 68,
104, 561, 597

H

HAMILTON, James · 142, 148, 448, 789

HATZFELD, Melchior de · 60

HAWKINS, John · 371, 388, 394, 464

HENRI II, roi de France · 19, 113, 179, 224, 263, 635,
705

HENRI III, roi de France · 26, 111, 114, 188, 256,
323, 491, 557-560, 594, 596

HENRI IV, roi de France · 13, 14, 99, 114, 120, 141-
144, 149, 180, 184, 196, 202-205, 210, 212, 216,
221, 256-263, 267, 268, 274, 276, 296, 323-325,
352, 386, 417-421, 425, 433, 434, 445, 456, 467,
489, 492, 536, 623-649, 656, 665, 694, 702, 708,
709, 747

HENRI VIII, roi d'Angleterre · 33, 44, 112, 139, 193,
199, 204, 205, 229, 261, 299, 355, 387, 493, 541,
826

HENRIETTE-MARIE, reine d'Angleterre · 10, 12, 29,
31, 48, 50-52, 55, 77, 102, 104, 118, 130, 131,
141, 147, 149, 153, 162, 163, 169, 181, 202, 216,
275, 278, 286, 300, 310, 314, 317, 348, 355, 365,
370, 380-385, 393, 422, 426, 440, 441, 448, 478,
479, 484, 499, 519, 535, 541, 547, 549, 550, 577,
582, 585, 593, 608, 611, 616, 618, 713-718, 721,
722, 728, 731, 732, 743, 744, 747-751, 754, 755,
766, 768, 773-782, 785, 786, 806, 807, 815-820

HENRY STUART, prince de Galles · 261, 282, 317,
386, 426, 649, 652, 653, 655, 658, 659, 663, 722

HERBERT, Sir Edward · 51, 61-64, 69-74, 81, 85, 92,
101, 129, 132, 133, 136, 145, 155-161, 190, 204-
206, 235, 236, 241, 245, 246, 250-252, 263, 264,
267, 271, 282, 287, 297, 313, 317, 340, 353, 357,
394, 406, 435, 464, 479, 492, 525-527, 538, 665,
687-693, 702, 704-708, 737, 738, 739

HERBERT, Philip, 4^e comte de Pembroke · 589

HERBERT, William, 3^e comte de Pembroke · 282,
578

HÉROARD, Jean · 276

HOLLAND, Henry Rich, vicomte de Kensington, puis
comte d' · 27, 29, 77, 93, 102, 121, 132, 133, 145,
152, 153, 156, 169, 189-194, 230-242, 246, 250,
253, 262, 263, 268, 271, 277, 287, 292, 294, 307,
313, 320, 325, 340, 348, 357, 394, 396, 398, 422,
464, 549, 577, 578, 586, 589, 608, 614, 721, 723,

732, 735-743, 749-754, 762, 779, 780, 785, 817, 819
HOTMAN DE VILLIERS, Jean · 123, 138, 140, 151, 157, 170, 408
HOWARD, Henry, 1^{er} comte de Northampton · 290, 533
HOWARD, Thomas, 14^e comte d'Arundel · 79, 282, 541, 566, 784
HOWARD, Thomas, 1^{er} comte de Suffolk · 533
HOWARD, Teophilus, 2^e comte de Suffolk · 578, 608
HOWELL, James · 596

J

JACQUES I^{er}, roi d'Angleterre · 15, 20, 26-29, 45, 51, 55-62, 71, 72, 76, 79, 85, 99-102, 119, 121, 127, 132, 135, 136, 141-150, 153, 158-161, 167-169, 181, 185, 189-193, 200, 216, 220, 227, 230, 232, 233, 238, 252, 259, 266, 269, 275-277, 282, 284, 286, 288-295, 300, 301, 303, 309, 312, 317, 324-327, 340, 343, 348, 350, 352-361, 365, 374, 378, 379, 384, 399-401, 417-423, 433-437, 447, 450, 458, 475, 476, 479, 487, 494, 522, 526, 527, 532, 553, 562, 565, 570, 574, 579-589, 620-635, 636-644, 646, 649-675, 678-684, 687, 689-744, 748, 752, 755, 760, 766, 767, 770, 787, 825
JEANNIN, Pierre · 184, 268, 633, 767
JERMYN, Henry · 372
JONES, Inigo · 533, 541, 612
JONSON, Ben · 142, 411, 611, 612
JOYEUSE, François, archevêque de Rouen · 634, 701

K

KER, William, comte de Lothian · 446
KIRKE, David · 769
KIRKHAM, Robert · 461, 463, 475

L

L'AUBESPINE, Claude de · 198

L'AUBESPINE, Guillaume · 198, 226
LA BARDE, Jean de · 472, 512, 513, 525, 808
LA BARRE, Jean de · 370, 398, 403
LA BODERIE, Antoine Le Fèvre, seigneur de · 47, 71, 77, 78, 89, 115, 120, 121, 143-145, 152, 154, 176, 179, 198, 200, 203, 221, 225-227, 268, 272, 275, 286, 299, 307, 308, 320-329, 341, 351, 353, 357, 368, 399, 406, 407, 411, 412, 462, 530, 534, 572, 579, 630, 631, 643, 647, 650, 700
LA CHÂTRE, Claude de · 642
LA FERTÉ-IMBAULT, Jacques d'Étampes, marquis de · 29, 72, 91, 121, 152, 162, 165, 166, 175, 178, 199, 204, 211, 218, 225, 242, 273, 307, 308, 315, 318, 320, 371, 382, 395, 406, 463, 472, 477, 480, 520, 773, 818-822
LA MOTHE DUPLESSIS HOUDANCOURT, Daniel de, évêque de Mende · 48, 49, 312, 370, 385, 389, 398, 403, 439, 513, 743, 746
LA PORTE, Amador de · 385
LA PORTE, Pierre de · 304
LA RIVIÈRE, sieur de · 502
LA ROCHEFOUCAULD, Catherine, marquise de Sennecey · 591
LA VALETTE, Henri de Nogaret, seigneur de · 210, 781, 782, 816
LA VARENNE, Bernard de · 370, 404
LA VERNADE, Olivier de, sieur de la Bastie · 112
LA VIEUVILLE, Charles de · 28, 279, 300, 309, 311, 614, 720, 723, 724, 728-730, 740, 742, 781, 782, 816
LA VILLE-AUX-CLERCS, Henri-Auguste de Loménie de Brienne, seigneur de · 49, 90, 97, 102, 138, 141, 145, 147, 152, 153, 168, 175, 179, 185, 199, 202, 227, 258, 265, 272, 280, 286, 300, 307, 319, 338, 351, 353-355, 396, 424, 447, 468, 503, 516, 521, 529, 548, 563, 566, 579, 614, 721, 723, 730, 731, 738, 740, 741, 746
LAFFEMAS, Isaac de · 183
LAISNÉ, Richard · 493, 497
LAKE, Thomas · 195
LAMY, Guillaume · 512

LAUD, William, évêque de Londres, archevêque de Cantorbéry · 282, 776, 787, 815

LAVARDIN, Jean de Beaumanoir, marquis de · 71, 78, 89, 141, 146, 152, 153, 175, 177, 181, 210, 212, 213, 216, 217, 225, 272, 276, 303-305, 351, 353, 357, 542, 643

LE BARBIER, Louis · 537

LE CLERC, sieur de · 47, 100, 369, 373, 378, 379, 394, 399, 402, 422, 437, 462, 498, 688, 689

LECLERC DU TREMBLAY, François (le père Joseph) · 46, 432, 441, 517, 778, 801, 803

LE COIGNEUX, Jacques · 782, 816

LE DRAN, Nicolas-Louis · 547

LE MASLE, Michel · 461

LE NOËL DU PERRON, Jacques · 162, 198, 426, 427, 444, 509, 517, 535, 581, 817

LE PRÉVOST, Jeanne, épouse d'Antoine de La Boderie · 203, 407, 411, 412, 630

LE ROUX, Emmanuel, sieur de La Roche des Aubiers · 680

LE ROY, Timoléon · 472, 512

LEICESTER, Robert Sidney, 1^e comte de · 191, 205

LEICESTER, Robert Sidney, 2^e comte de · 59, 60, 61, 73, 94, 105, 120, 121, 128, 132, 145, 150-162, 164, 165, 187, 189, 190, 199, 204, 218, 233, 236, 237, 239, 241, 262, 268, 271, 287, 298, 307, 321, 338, 339, 340, 344-348, 353, 365, 372, 375, 387, 393, 401, 464, 466, 484, 499, 501, 503, 515, 531, 554, 555, 573-578, 588, 593, 597, 600, 603, 606, 613, 784, 790, 798, 799, 803, 805, 811, 812

LENNOX, Ludovic Stuart, 2^e duc de · 142

LEONARD, William · 587

LESDIGUIÈRES, François de Bonne, duc de · 486, 628, 635, 656, 706

LEWIS, William · 371, 388, 390, 403, 464, 562, 598, 762

LEWKINOR, Sir Lewes · 560, 562, 563, 565, 587, 598

LINDSEY, Robert Bertie, 1^{er} comte de · 589, 757

LOCKE, John · 18

LONGUEVILLE, Henri II d'Orléans, duc de · 435, 633, 639, 656-666, 675, 676

LORKIN, Thomas · 371, 388, 390, 392, 393, 396, 398, 463, 464, 742

LOUIS XI, roi de France · 124

LOUIS XIII, roi de France · 10, 19, 27-31, 50, 53, 55-64, 68, 70-76, 79-85, 97, 99, 100-107, 119-125, 126, 132, 133, 138, 141-164, 167, 168, 180-188, 194, 195, 199, 200-205, 208-227, 230, 231, 235, 239, 249, 250, 273, 276-280, 283-287, 294, 298, 307, 311, 312, 314, 319, 323, 329, 330, 344-346, 354-365, 373, 375, 379, 382, 386, 387-395, 399-410, 417, 420-424, 438, 439, 444, 446-457, 459, 467, 469, 475, 479, 482-484, 489, 492, 497, 511, 515, 519, 526, 527, 530-532, 537-539, 547, 549, 550-554, 567-573, 582-589, 593, 597, 602-604, 608, 617, 633, 641, 649, 650, 664, 669, 674, 682, 686-702, 706-718, 720, 723, 725-732, 735-739, 740, 743, 745-772, 779-785, 792, 794, 800, 803-806, 810-812, 818-820

LOUIS XIV, roi de France · 21, 200, 209, 211, 224, 364, 380, 428, 467, 511, 556, 572, 594, 599

LOUIS XV, roi de France · 26

LUCAS, Michel · 133, 462, 467, 468, 503

LUXEMBOURG, François de, duc de Piney · 323, 531, 537

LUYNES, Charles d'Albert, duc de · 58-62, 156, 196, 220, 276, 277, 279, 361, 526, 527, 531, 532, 538, 539, 686, 689-692, 694, 695, 702, 706-709, 711, 712, 719, 738, 747

M

MACHIAVEL, Nicolas · 18, 109

MALE, Jean-Baptiste van · 736

MANGOT, Claude · 470, 682

MANNERS, George, 7^e comte de Rutland · 608

MANSFELD, Ernst II von · 730, 740, 745

MARANDÉ, Léonard · 314, 462, 503, 523, 749

MARIE I^{re}, reine d'Angleterre · 113

MARIGNY, Alexandre, marquis de · 588

MARILLAC, Michel de · 130, 183, 764, 765, 778

MAYENNE, Charles, duc de · 269, 665, 666, 675

MAYERNE, Théodore Turquet de · 401, 419-421, 423, 434, 438, 475

MAZARIN, Jules, cardinal de · 11, 212, 405, 446

MÉDICIS, Marie de · 14, 26, 29, 78, 81, 119, 148, 150, 154, 158, 163, 184, 196, 216, 220, 265, 268, 318, 353, 370, 374, 403, 410, 417-420, 434, 435, 457, 458, 474, 478, 487, 490, 500, 531, 537, 570, 588, 592, 613, 620, 626, 632-635, 640-645, 649-651, 655, 658, 662, 664, 671-674, 689, 698, 701, 709, 733, 764, 765, 775-777, 780, 782, 785, 803, 815, 816, 820, 825

MÉRIMÉE, Prosper · 12

MÉTEZEAU, Clément · 756

MIRABEL, Antonio Dávila y Zúñiga, marquis de · 539

MONSIGOT, Louis de · 780, 782, 816

MONTAGU, Walter · 50, 52, 53, 365, 372, 387, 390, 391, 398, 403, 427, 449, 543, 578, 609, 755, 776, 779, 780, 815

MONTEREUL, Jean de · 370, 373, 375, 379, 381, 386, 389, 394, 405, 443, 463, 468, 812, 814-820

MONTMORENCY, Henri II, duc de · 254, 263, 264, 269, 589, 635, 656, 705, 762

MORTON, Sir Albertus · 69, 129, 195

MYTENS, Daniel · 626

N

NASSAU, Frédéric-Henri de, prince d'Orange · 398,

NASSAU, Maurice de, prince d'Orange · 628, 642

NAUNTON, Sir Robert · 161, 195, 435, 690

NEILE, Richard, évêque de Durham · 533

NEVERS, Charles III, duc de · 218, 269, 576, 633, 656, 665, 669, 675-679, 763

NEVILLE, Henry · 645

NICHOLAS, Edward · 195

NOMPAR DE CAUMONT, François, comte de Lauzun · 672

NOMPAR DE CAUMONT, Jacques, duc de la Force · 672

NORREYS, Francis · 267

O

OLIVARES, Gaspar de Guzmán y Pimentel Ribera y Velasco de Tovar, comte d' · 265, 781

ORLÉANS, Gaston, duc d' · 218, 281, 779, 780

P

PARRY, Thomas · 114, 267, 324

PASQUALI, Carlo · 124, 125, 170, 171, 408, 644

PERCY, Lucy, épouse du comte de Carlisle · 429, 785

PHELIPPES, Thomas · 429, 511

PHILIP, Robert · 427, 776, 780, 820

PHILIPPE II, roi d'Espagne · 113

PHILIPPE III, roi d'Espagne · 160, 649, 650, 734

PHILIPPE IV, roi d'Espagne · 539, 768, 782

PLESSIS, Charles du, seigneur de Liancourt · 571

PLUVINEL, Antoine de · 256, 263

POIGNY, Jacques d'Angennes, marquis de · 91, 97, 103, 105, 120, 132, 145, 149, 155, 175, 177, 199, 220, 225, 273, 306, 308, 338, 343, 351, 510, 543, 572, 575, 589, 608

PONTCHARTRAIN, Paul Phélypeaux, seigneur de · 676, 679, 711

POT, Guillaume, seigneur de Rhodes · 558, 584

PRYNNE, William · 815, 816

PUISIEUX, Pierre Brûmart de Sillery, vicomte de · 150, 157, 203, 279, 338, 342, 350, 360, 399, 412, 421, 426, 437, 491, 522, 643, 644, 668, 695, 697, 720, 724, 736, 739

Q

QUESTER, Mathew · 494

R

RALEIGH, Sir Walter · 364, 369, 688,

RAVAILLAC, François · 632

REVOL, Louis de · 19

RICHELIEU, Armand-Jean du Plessis, cardinal de · 13, 15, 18, 19, 23-25, 28, 34, 45, 50, 59, 68, 73,

82, 103-107, 131, 148-150, 162, 163-168, 183,
185-188, 196, 202, 209, 217, 218, 242, 243, 274,
276, 280, 300, 311, 314, 334, 342, 360, 366, 374,
382, 385, 393, 395, 396, 400, 401, 416, 428, 429,
432, 440-442, 445, 446, 459, 461, 465, 467, 469,
470, 471, 492, 493, 498, 505, 508, 509, 510-513,
517, 520, 523, 525, 553-555, 561, 569, 576, 593,
602, 614-618, 639, 676, 682-685, 702, 723, 729,
740-742, 746, 747, 755-822, 826

ROCHECHOUART, François de, chevalier de Jars ·
396, 776-779, 786, 806

RODOLPHE II, empereur du Saint-Empire · 629

ROHAN, Henri, duc de · 400, 421, 435, 588, 633, 656,
670-673, 677, 693-697, 705, 706, 763, 775

ROSE, Toussaint, marquis de Coye · 467

ROSSIGNOL DES ROCHES, Antoine · 25, 510-512,
516, 517

RUBENS, Pierre Paul · 642, 763

RUPERT, comte palatin du Rhin · 59

RUSÉ, Martin, seigneur de Beaulieu · 200

S

SACKVILLE, Edward, 4^e comte de Dorset · 69, 543

SAINT-ANTOINE, Pierre-Antoine Bourdin, seigneur
de · 381, 425

SAINT-CHAMOND, Melchior Mitte de Chevières,
marquis de · 63, 91, 147, 152, 153, 175, 177, 201,
211-214, 225, 273, 281, 308, 338, 354, 605

SAINT-HUBERT, Nicolas de · 26

SAINT-RAVY, Guillaume de · 371, 372, 380, 386,
398, 593, 609

SAINT-SIMON, Claude de Rouvroy, duc de · 277

SAULX-TAVANNES, Jean de · 182

SCAGLIA, Cesare Alessandro · 199, 779

SCHOMBERG, Henri de · 222, 721, 756

SCOTT, Walter · 12

SCUDAMORE, Elizabeth, épouse de John Scudamore
· 617

SCUDAMORE, John, vicomte de · 73-76, 83, 87, 94,
105, 120, 132, 145, 154, 155, 162, 164, 189, 191,

236, 237-240, 245, 251, 262, 271, 282, 287, 298,
320, 338, 339, 344-348, 353, 365, 392, 393, 405,
464, 475, 499, 505, 506, 539, 569, 571, 579, 580,
593, 608, 613, 617, 784, 797

SEATON, Charles, comte de Dunfermlin · 810

SÉGUIER, Pierre · 183

SENNETERRE, Henri I^{er}, marquis de · 82, 91, 105,
120, 132, 145, 152, 154, 177, 201, 210, 214, 217,
225, 273, 281, 307, 338, 343, 351, 370, 394, 443,
463, 484, 502, 530, 534, 554, 569, 582, 607, 784

SERVIEN, Abel · 183

SETON, Jean de · 447-449

SÈVE, Étienne de · 47, 351, 368, 373, 374, 378, 379,
385, 394, 396, 399, 401, 420, 462, 516

SIBOUR · 462

SMITH, Richard · 445, 639, 741, 812

SMYTHE, Thomas · 532, 542

SOISSONS, Charles de Bourbon, comte de · 210, 436,
567, 633, 634, 635, 656, 658, 676, 678

SOUBISE, Benjamin de Rohan, comte de · 431, 656,
670, 672, 695, 697, 705, 706, 710, 719, 748, 753,
816

SPINELLY, Sir Thomas · 111

STILE, John · 110

STRAFFORD, Thomas Wentworth, 1^{er} comte de · 814,
815

SUBLET DE NOYERS, François · 19, 183, 471, 512,
798

SULLY, Maximilien de Béthune, duc de · 221, 257,
417, 490, 541, 628, 634, 635, 643, 645, 649, 656,
677, 679

T

TARTEREAU, Raphaël · 365, 372, 380, 398, 593, 608

TAVERNER, Edmund · 464

THOMSON, William · 820

THOU, Jacques-Auguste de · 257, 264, 557, 666

THROCKMORTON, Sir Nicholas · 113

THROGMORTON, John · 57

THYNNE, Sir Thomas · 542

TILLIÈRES, Tanneguy II Le Veneur, comte de · 29, 48, 49, 50, 55, 72, 76, 78, 90, 101, 131, 133, 142, 145, 149, 155, 156, 160, 167, 168, 175, 177, 182, 185, 200, 201, 216, 220, 225, 272, 278, 279, 306, 309, 314, 317, 338, 340, 343, 351, 353, 358-361, 365, 369, 396, 413, 414, 423, 426, 431, 432, 438, 439, 447-450, 462, 501, 516, 522, 526, 542, 646, 689, 691, 697, 707, 712, 718-726, 732, 733-735, 738, 739, 746, 793, 800, 826

TOIRAS, Jean du Caylar d'Anduze de Saint-Bonnet, seigneur de · 756

TRAÎNEL, François Jouvenel des Ursins, marquis de · 72, 89, 101, 146, 150, 152, 160, 175, 178, 181, 208, 211, 212, 225, 263, 272, 289, 294, 297, 379, 426, 530, 532, 542, 565, 581, 587, 688, 705

TRESMES, René Potier, comte de · 90, 146, 147, 152, 153, 175, 178, 181, 200, 212-214, 225, 272, 338, 355, 541

TRUMBULL, William · 206, 327, 413, 486, 487, 639, 659, 674

TUKE, Brian · 493

U

UNTON, Henry · 114, 266, 281, 325

URBAIN VIII · 309, 423, 731

V

VALENÇAY, Jacques d'Étampes, marquis de · 199, 203

VALENÇAY, Jean d'Étampes de · 791, 803

VALOIS, Marguerite de · 410, 537, 538, 571, 686

VAN DYCK, Antoine · 426

VANE, Henry · 195

VANTELET, Marguerite Courtin de Lux de · 509, 776, 777, 779

VENDÔME, César de Bourbon, duc de · 633, 656, 665

VERE, Horace · 327

VERTAU, sieur de · 368, 398, 399, 462

VIC, Henry de · 76, 103, 299, 339, 344, 347, 372, 375, 387, 389, 390, 394, 401, 405, 461, 463, 464, 475, 500, 502, 515, 516, 539, 576, 615, 770, 771

VILLEROY, Nicolas IV de Neufville de · 14, 19, 150, 184, 269, 329, 352, 395, 436, 457, 470, 576, 633, 635, 641, 644, 645, 647, 648, 649, 650, 654, 657, 658, 659, 660, 663, 664, 666, 671, 672, 676, 677, 679, 699, 700, 702, 706, 711, 722, 733, 737

VITRY, Louis de l'Hospital, baron de · 417, 418, 419, 420, 449, 571, 686

VIVONNE, Jean de, marquis de Pisany · 268, 324

VOITURE, Vincent · 259

W

WAKE, Isaac · 76, 77, 80, 81, 94, 104, 107, 138, 155, 156, 190, 192, 206, 229, 250-253, 262, 267, 271, 282, 287, 322, 325-329, 393, 399, 405, 406, 464, 475, 516, 535, 539, 576, 601, 602, 606, 771, 772

WALSINGHAM, Francis · 113, 267, 281, 429, 449, 511

WARWICK, Robert Rich, 2^e comte de · 572, 589, 608, 726

WARWICK, Robert Rich, 3^e comte de · 577

WENTWORTH, Thomas, 1^{er} comte de Cleveland · 565, 607

WESTON, Jerome · 63, 64, 65, 66, 73, 78, 94, 190, 191, 229, 250, 262, 271, 278, 287

WESTON, Richard, 1^{er} comte de Portland · 104, 190, 278, 293, 440, 475, 776

WICQUEFORT, Abraham de · 125, 139, 171

WILLIAMS, Sir Abraham · 569

WILLIAMS, John, archevêque d'York · 626

WINDEBANK, Francis · 52, 125, 195, 347, 442, 776, 781, 790, 798, 799, 811, 815

WINDEBANK, Thomas · 52, 53, 372, 390, 781, 812

WINTER, Sir John · 429, 820

WINWOOD, Ralph · 195, 267, 281, 326, 327, 500, 645, 673, 676, 685

WITHERINGS, Thomas · 494, 497

WOLSEY, Thomas · 541

WOOD, Magdalen, épouse de Thomas Edmondes ·
410, 412, 413, 591, 613, 651, 674

WOODFORD, John · 57, 371, 373, 374, 388-390, 400,
463, 475, 476, 490, 491, 672, 684, 686, 693, 695,
696, 705, 708

WOTTON, Edward · 72, 92, 119, 136, 141, 150, 152,
189, 191, 193, 204, 229, 230, 232, 233, 235, 237,

239, 250, 262, 267, 271, 281, 287, 337, 341, 350,
356, 357, 457, 531, 538, 580, 643

WOTTON, Henry · 125, 204, 354

Z

ZAMER, sieur de · 583

ZIEGLER, Philip · 399, 502

Jeux de rois. France et Angleterre à l'heure de l'absolutisme naissant (1610-1642)

Résumé

Les monarques pré-absolutistes de la première moitié du XVII^e siècle avaient-ils l'appareil diplomatique correspondant à leur politique – c'est-à-dire les moyens de leurs fins – ou la politique de leur appareil diplomatique ? L'objectif principal de cette thèse vise à approfondir nos connaissances sur les relations entre la France et l'Angleterre depuis la mort d'Henri IV en 1610 jusqu'à l'année 1642, marquée à la fois par la disparition de Richelieu et le déclenchement de la révolution et de la guerre civile sur les îles Britanniques. L'étude de cette période – qui nous paraît être familière tout en restant peu étudiée et globalement perçue au prisme des romans d'Alexandre Dumas – ne se veut pas être un simple récit chronologique et événementielle des interactions politico-diplomatiques franco-anglaises, mais a pour objet d'analyser la structure et le fonctionnement de l'appareil diplomatique des deux états pré-absolutistes ainsi que le jeu de ses représentants, afin d'essayer de comprendre comment l'état des structures administratives et la sociologie des acteurs diplomatiques ont pesé sur le cours des événements politiques entre les deux Couronnes.

Mots-clés : France ; Angleterre ; diplomatie ; politique ; relations internationales ; cérémonial ; XVII^e siècle

Game of Kings. France and England in the Age of Emerging Absolutism (1610-1642)

Summary

Did the pre-absolutist monarchs of the first half of the 17th century have the diplomatic apparatus corresponding to their policy and aligned with their ambitions – in other words, did they have the means to their ends? Or did they rather determine their policy based on their diplomatic apparatus? The main objective of this thesis is to deepen our knowledge of the relations between France and England from the death of Henri IV in 1610 until the year 1642, marked by the death of Richelieu and the outbreak of revolution and civil war in Britain. The study of this period – a period which may both seem familiar while also remaining little studied and generally perceived through the prism of the novels of Alexandre Dumas – is not intended to be a simple chronological and event-based account of French-English political-diplomatic interactions, but ambitions to analyze both the state of the administrative structures of the diplomatic apparatus of these two pre-absolutist states and the sociology of its diplomatic actors, aiming to understand how they influenced the course of political events between the two crowns.

Keywords : France ; England ; diplomacy ; policy ; international relationships ; ceremonial ; 17th century

UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

ÉCOLE DOCTORALE :

ED 2 – Histoire moderne et contemporaine

Maison de la Recherche, 28 rue Serpente, 75006 Paris, FRANCE

DISCIPLINE : histoire moderne